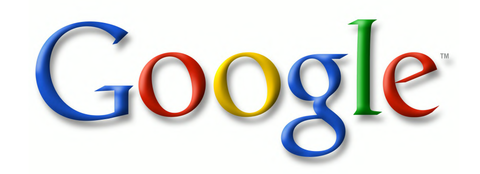
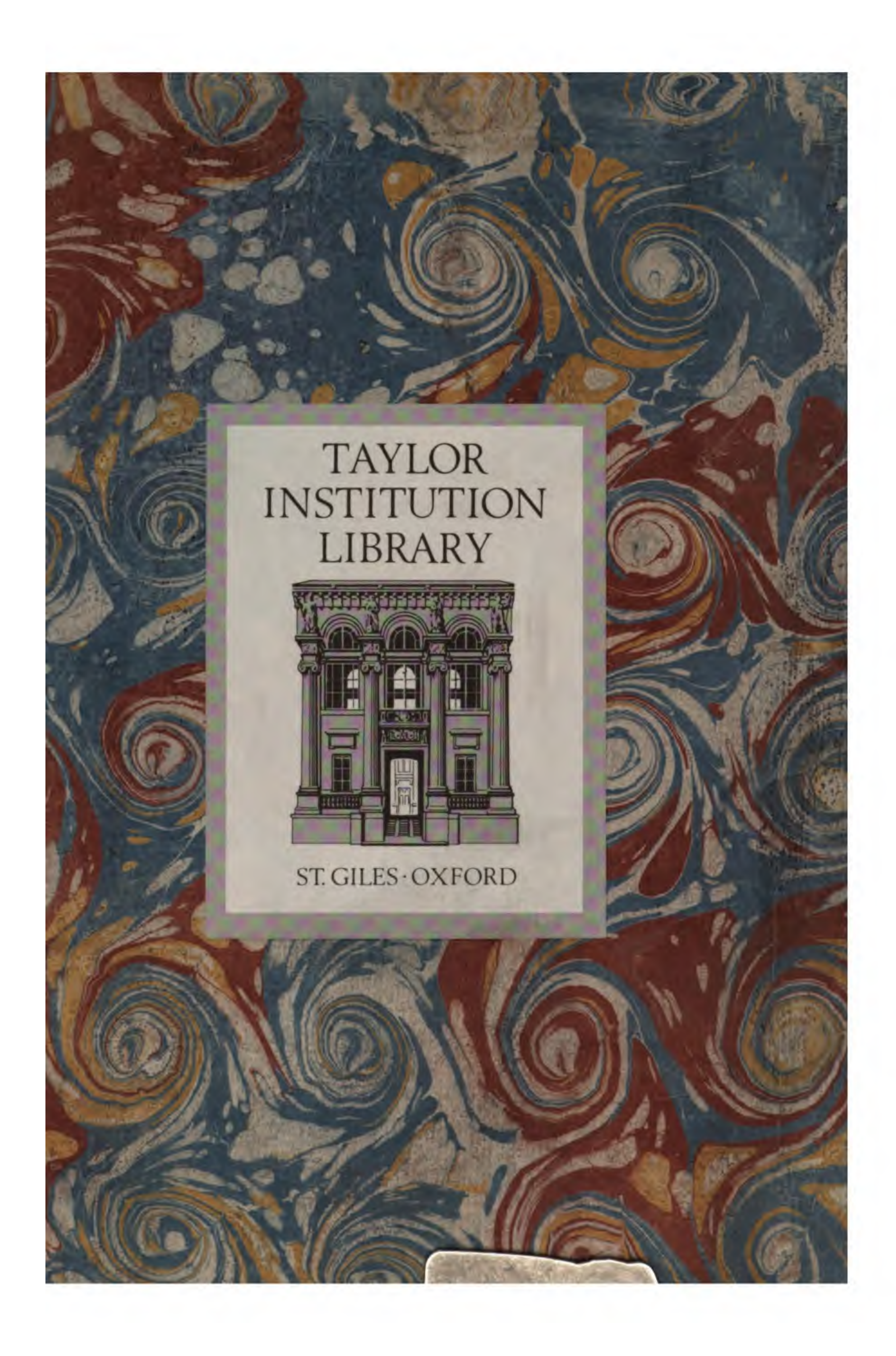
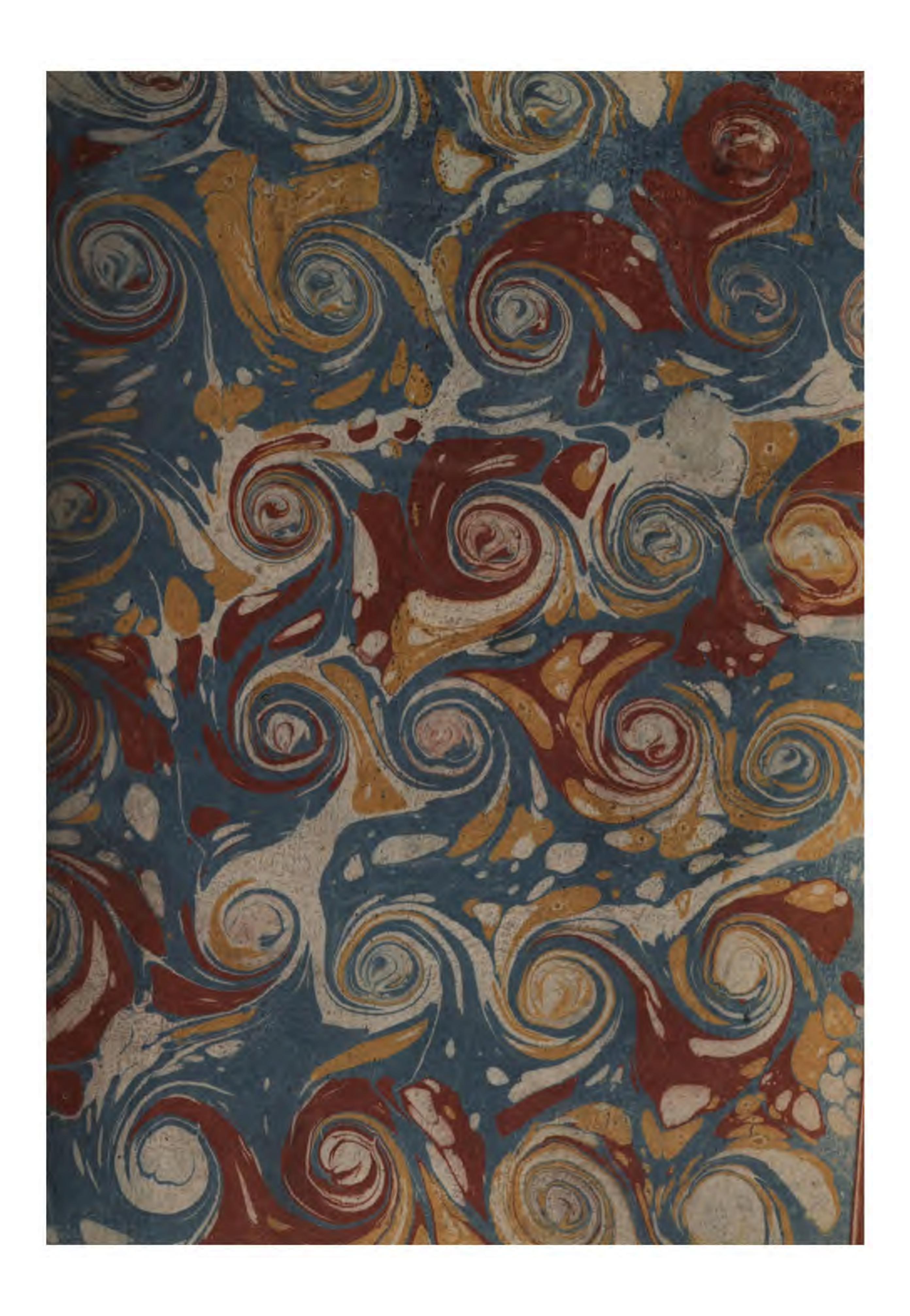

Google




TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY
ST. GILES · OXFORD



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

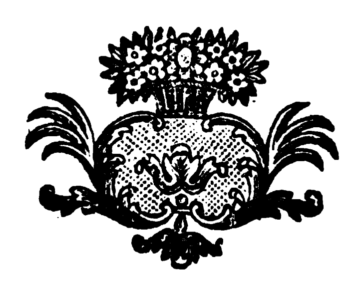
2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Eloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-CINQUIÈME.



A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

ESACRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Sacrer de nouveau. *On resacre un calice quand il a été profané.*

RESAIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Venam rursùs aperire.* Saigner de nouveau. *Il fut saigné hier, & on le resaignera encore dans une heure.*

RESAISIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Saisir de nouveau. *Il avoit obtenu main-levée des meubles que le propriétaire de la maison avoit fait saisir, mais on vient de les resaisir à la requête d'un autre créancier.*

RESALUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Resalutare.* Saluer derechef, ou rendre le salut. *Il l'a saluée deux fois avant qu'elle le resaluât.*

RESARCELÉ, ÉE; adjectif & terme de Blason. Il se dit des croix qui en renferment une autre conduite en filet & d'un autre émail.

Fumilis, d'or à la croix de sable resarcelée d'or, chargée de cinq écussons bordés & engrêlés de gueules.

RESCHT; ville de Perse, Capitale d'une contrée de même nom & de la province de Ghilan, dans une plaine fertile entourée de montagnes, à deux lieues de la Mer Caspienne, & à trente lieues, nord, de Casbin.

RESCINDANT; substantif masculin & terme de Palais. Demande tendante à faire annuller un acte, un Arrêt. *Dans les requêtes civiles il faut juger le rescindant avant le rescisoire.*

RESCINDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Rescindere.* Terme de Palais. Casser, annuller un acte contre lequel on s'étoit pourvu par lettres du Prince. *Il ya*

ſe pourvoir pour faire reſcinder le contrat.

RESCISION ; ſubſtantif féminin & terme de Palais. Caſſation des actes, des contrats contre leſquels on ſe pourvoit par lettres du Prince.

Il y a des actes que les Coutumes & les Ordonnances déclarent nuls, & dont on peut faire prononcer en Juſtice la nullité, ſans qu'il ſoit beſoin de prendre la voie de reſciſion, parceque ce qui eſt nul eſt cenſé ne pas exiſter, & conſéquemment n'a pas beſoin d'être reſcindé.

Mais, à moins que la nullité d'un acte ne ſoit ainſi déclarée par la loi, un acte n'eſt pas nul de plein droit, quoiqu'on ait des moyens pour le faire annuller ; c'eſt pourquoi on dit que les voies de nullité n'ont pas lieu en France ; il faut prendre la voie de la reſciſion, & pour cet effet obtenir du Roi des lettres de petite chancellerie, que l'on appelle *lettres de reſciſion*, c'eſt-à-dire, qui autoriſent l'impétrant à prendre la voie de la reſciſion, & le Juge à reſcinder l'acte, ſi les moyens ſont ſuffiſans.

Les moyens de reſciſion ou reſtitution en entier, ſont la minorité, la léſion, la crainte ou la force, le dol, l'erreur de fait.

RESCISOIRE ; ſubſtantif maſculin & terme de Palais. L'objet principal pour lequel on s'eſt pourvu par lettres, ſoit contre un acte, ſoit contre un Arrêt, & qui reſte à juger, quand l'acte où l'Arrêt a été annullé. *Le reſcindant & le reſciſoire ne ſont pas jugés par le même Arrêt.*

RESCRIPTION ; ſubſtantif féminin. Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine ſomme ſur quelque fonds, ſur quelque perſonne. *Il m'a donné une reſcription de mille écus ſur ſon fermier. Les reſcriptions des banquiers ſe traitent comme les lettres de change.*

RESCRIT ; ſubſtantif maſculin. On a ainſi appelé la réponſe des Empereurs ſur les matières où ils étoient conſultés par les Gouverneurs des Provinces.

L'Empereur Adrien fut le premier qui fit de ces ſortes de *reſcrits*.

Ils n'avoient pas force de loi, mais ils formoient un grand préjugé.

Quand les queſtions que l'on propoſoit à l'Empereur paroiſſoient trop importantes pour être décidées par un ſimple *reſcrit*, l'Empereur rendoit un décret.

Quelques-uns prétendent que Trajan ne donna point de *reſcrits*, de crainte que l'on ne tirât à conſéquence, ce qui n'étoit ſouvent accordé que par des conſidérations particulières ; il avoit même deſſein d'ôter aux *reſcrits* toute leur autorité.

Cependant Juſtinien en a fait inſérer pluſieurs dans ſon code, ce qui leur a donné plus d'autorité qu'ils n'en avoient auparavant.

RESCRIT, relativement aux expéditions de la Cour de Rome, ſe dit des Lettres Apoſtoliques, par leſquelles le Pape ordonne de faire certaines choſes en faveur d'une perſonne qui l'a ſupplié de lui accorder quelque grâce. Il y a les reſcrits de grâce & les reſcrits de Juſtice. Les premiers ſont perpétuels ou pour le temps qu'il a plu au Pape de déterminer ; les autres ne ſervent que pour un an. Les reſcrits de Juſtice n'attribuent aucun nouveau droit à la choſe, ils n'ont pour objet que de commettre la connoiſſance ou le Jugement du droit qui

est acquis ; au lieu que les rescrits de grâce donnent droit à la chose de la part du Pape, même avant la vacance. La subreption même par ignorance annulle le rescrit de grâce, & tout ce qui s'ensuit, & n'annulle point le rescrit de Justice, parce que ce dernier ne donne aucun droit qui puisse nuire à un tiers. On n'enregistre point les rescrits de Justice, comme les rescrits de grâce. On considère pour les rescrits de Justice le temps auquel ils ont été présentés, parce que ce n'est que du jour de la présentation que le Juge délégué est fondé en Juridiction. A l'égard des rescrits de grâce où il n'y a point de condition, on considère le temps de leur date.

Celui qui a obtenu deux rescrits pour le même sujet, sans qu'il soit fait mention du premier dans le second, est privé de l'effet de l'un & l'autre. Si le second parle du premier, celui-ci doit être produit, sans quoi le second est nul. Mais il n'est pas nécessaire que le premier rescrit soit rappelé, si le Juge est différent, si le premier est resté inconnu sans signification, si le premier n'étant que général, le second est spécial ; si enfin le premier étoit suranné quand le second a été impétré.

Des brefs ou rescrits de Rome ne peuvent être enregistrés aux Parlemens sans Lettres-Patentes.

Conformément à l'esprit & à la disposition du Concile de Trente, l'exécution des rescrits de Justice ou mixtes doit être commise aux ordinaires des lieux. C'est une ancienne Jurisprudence des Parlemens du Royaume de déclarer abusive l'exécution des rescrits délégatoires, par lesquels sa sainteté commet des Juges hors le ressort du Parlement duquel les Parties sont justiciables.

On appelle encore *rescrit*, une réponse du Pape sur quelque question de Théologie, pour servir de décision ou de loi.

RÉSEAU ; substantif masculin. Petit rets. *Tendre des réseaux pour prendre des lapins.*

RÉSEAU, se prend plus ordinairement pour un ouvrage de fil, de soie, de fils d'or ou d'argent fait par petites mailles en forme de rets. *Une coiffe de réseau.*

En termes d'Anatomie on appelle *réseau*, un entrelacement de vaisseaux sanguins. *Réseau artériel. Réseau veineux.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier ; mais celle-ci est longue au pluriel.

On prononce *rézau*.

RESÉCHER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Denuò exsiccare.* Sécher de nouveau. *Ce linge étoit sec, mais le brouillard l'a rendu humide, il faut le resécher.*

RÉSÉDA ; substantif masculin. Plante annuelle qui s'élève à la hauteur d'un pied & demi ; ses tiges sont cannelées, creuses, revêtues de feuilles rangées alternativement, découpées, crêpées, d'une saveur amère, rougissant le papier bleu ; ses rameaux soutiennent des épis de fleurs hermaphrodites, en forme de Thyrses ; ces fleurs sont composées de plusieurs feuilles irrégulières, jaunes & d'un très-grand nombre d'étamines. A ces fleurs succèdent des capsules membraneuses à trois angles. C'est en Juin, Juillet & Août, que cette plante fleurit ; on la rencontre dans les champs, le long des chemins, dans les terres où la craie abonde.

Ce réséda, qui est sans odeur,

ressemble exactement en tout au petit réséda d'Égypte qui a une odeur des plus douces. M. d'Alibard ayant présumé que ces deux plantes n'étoient peut-être qu'une variété l'une de l'autre, la première ayant plus d'odeur parce qu'elle vient des pays chauds, il s'en est assuré en semant en Décembre de la graine du réséda odorant dans des pots pleins de diverses terres, & dans une autre remplie d'une terre sablonneuse. Tous les résédas, qui ont crû dans la terre préparée & dans la terre de jardin, ont donné des fleurs extrêmement odorantes, au lieu que celles du réséda venu dans les sables, n'ont point eu du tout d'odeur. Cette odeur paroît donc déterminée dès l'instant de la germination; car les réséda transplantés alternativement du sable dans la terre, & de la terre dans le sable, n'ont perdu, ni acquis d'odeur. On éprouve tous les jours pour la qualité des légumes recueillis en différens pays, ce que nous venons de voir pour l'odeur.

Le réséda passe pour adoucissant & résolutif; on s'en sert appliqué extérieurement contre les tumeurs inflammatoires, dont il calme la douleur, & dissipe l'inflammation.

RESELLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Remettre la selle à un cheval. *Les chevaux étoient à peine dessellés qu'il fallut les reseller.*

RESEMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Denuò serere.* Semer de nouveau. *Ces champs ont été mal semés il faut les resemer.*

RÉSERVATION; substantif féminin. *Reservatio.* Action par laquelle on réserve. Il ne se dit guère qu'en parlant du droit que le Pape exerce dans les pays d'Obédience, de se réserver la nomination, la collation de certains Bénéfices, quand ils viendront à vaquer. *Voyez* Réserve.

Réservation, se dit aussi quelquefois des droits qu'on s'est réservés dans un acte. *Résigner un Bénéfice avec réservation d'une pension.*

RÉSERVE; substantif féminin. *Reservatio.* Action de réserver. *Il lui a cédé sa part dans la succession, sans faire aucune réserve.*

Il se dit aussi des choses réservées. *Les réserves de sa terre valent beaucoup d'argent.*

Réserve, ou Corps de réserve; se dit dans l'Art Militaire, d'une partie de l'armée que le Général réserve pour s'en servir où il en est besoin. Les réserves sont sous le Commandement d'un Officier Général subordonné au Commandant. Elles ne campent pas ordinairement avec l'armée, mais dans des lieux à portée de la rejoindre si le Général le juge à propos. Le poste le plus naturel des réserves est derrière la seconde ligne.

Les réserves sont composées de bataillons & d'escadrons, c'est-à-dire de cavalerie & d'infanterie. On en a vu jusqu'à trois dans les grandes armées. Dans une bataille, la réserve forme une espèce de troisième ligne; le Général s'en sert pour fortifier les endroits qui ont besoin d'être soutenus.

Le nombre des troupes de réserve n'est pas déterminé; il dépend de la force de l'armée & de la volonté du Général. En 1747, la réserve de l'armée du Roi en Flandre, étoit composée de 99 escadrons & de 30 bataillons.

L'usage de M. le Maréchal de Saxe étoit de mettre ses meilleures troupes à la réserve ; usage fondé sur la pratique & la coutume des Romains, qui plaçoient leurs braves soldats à la troisième ligne, où ils formoient une espèce de réserve.

Un Général intelligent ne doit jamais faire combattre des troupes sans les faire soutenir par des réserves, parce qu'autrement le moindre désordre dans la premiere ligne suffit pour la faire battre entiérement. Suivant Végece, l'invention des réserves est dûe aux Lacédémoniens. Les Carthaginois les imitèrent en cela, & ensuite les Romains.

En termes de Marine, on appelle *la réserve*, certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, & destinés à secourir ceux qui en ont besoin.

Réserve Apostolique ou des Bénéfices, se dit de la faculté que le Pape prétend avoir de retenir à sa collation les Bénéfices qu'il veut, au préjudice des Collateurs ordinaires.

Anciennement les Papes n'usoient point de réserves; il n'en est fait aucune mention dans tout le volume du décret.

Clément IV fut le premier qui introduisit les réserves; son décret est rapporté dans le sexte. Il pose pour principe, que la collation de tous les Bénéfices appartient au Pape, qu'il peut même donner un droit sur ceux qui ne sont pas encore vacans.

Les successeurs de Clément IV ne manquèrent pas d'adopter ce systême, & firent tant de réserves générales & particulières, qu'il ne restoit presque plus aucun Bénéfice à la collation des ordinaires. Les Constitutions *Execrabilis* & *ad regimen* faites au sujet de ces réserves par Jean XXII, & Benoît XII, soulevèrent tous les Collateurs.

Les réserves peuvent procéder de quatre causes différentes : savoir, du lieu, de la personne, de la qualité du bénéfice & du temps.

La réserve *ratione loci* comprend particulièrement les bénéfices vacans par mort, *in curiâ*.

De toutes les réserves Apostoliques générales ou particulières, celle des Bénéfices vacans en Cour de Rome est la plus ancienne; elle fut établie par Clément IV. Le Concile de Basle & la Pragmatique-Sanction, laissèrent subsister cette réserve, & abolirent toutes les autres. On a suivi la même chose dans le Concordat, en sorte que dans les pays soumis à cette loi on ne connoît point d'autre réserve que celle des Bénéfices vacans en Cour de Rome.

Lorsque le Pape ne confère pas ces Bénéfices dans le mois de la vacance, le Collateur ordinaire peut en disposer, comme s'il n'y avoit pas de réserve. Les provisions que l'ordinaire auroit données dans le mois, sont même bonnes, si par l'événement le Pape n'a pas conféré dans le mois.

Le Collateur ordinaire peut conférer les Cures qui vaquent en Cour de Rome pendant la vacance du Saint-Siége, ou qui y ont vaqué pendant la vie d'un Pape qui n'en a point accordé de provisions; la collation de ces sortes de Bénéfices étant instante.

Les Bénéfices en patronage laïque, & ceux qui doivent être conférés par le Roi en vertu du droit de régale, ne sont pas sujets à la ré-

serve des Bénéfices vacans en Cour de Rome.

A l'égard des Bénéfices consistoriaux, cela souffre difficulté; mais tous les autres Collateurs & Bénéfices sont sujets à cette réserve, à moins qu'ils n'en soient exempts par un privilége spécial émané du Saint Siége.

La réserve *ratione personæ* regarde les personnes dont le Pape s'est voulu réserver les Bénéfices, comme de ses familiers, c'est-à-dire de ses domestiques & de ceux des Cardinaux & autres Officiers de Cour de Rome, qui se trouveroient absens de ladite Cour.

La réserve *ratione qualitatis Beneficii* est celle par laquelle les Papes ont aboli les élections des Eglises Cathédrales, Monastères & autres Bénéfices vraiment électifs, & s'en sont réservé, & au Saint Siége, la disposition absolue par leur règle de Chancellerie, pour éviter les abus qui se commettoient dans les élections.

La réserve *ratione temporis* est celle par laquelle les Papes ont ôté aux Ordinaires la disposition des Bénéfices en certain temps de l'année, prenant pour eux les deux tiers, ou en se réservant la collation alternative.

De toutes ces réserves, il n'y a que la première, savoir, celle des Bénéfices vacans *curiâ*, qui soit reçue par tout en France; celle *de mensibus & alternativâ* n'a lieu que dans les pays d'Obédience, tels que la Bretagne & quelques autres Provinces, les autres *réserves* n'ont point du tout lieu parmi nous.

Réserves, se dit dans le droit public d'Allemagne, des prérogatives réservées à l'Empereur seul, & qu'il ne partage point avec les États de l'Empire. Ces réserves sont presque toujours disputées, & ne valent qu'autant que celui qui les prétend, a le pouvoir de les faire valoir. On distingue ces réserves en Ecclésiastiques & en Politiques. Parmi les premières, on compte le droit de présenter aux premiers Bénéfices vacans après l'avénement au trône; ce droit s'appelle *jus primariarum precum*, le droit de protéger l'Église Romaine, le droit de convoquer le Concile. Parmi les réserves politiques on compte le droit de légitimer les bâtards; le droit de réhabiliter, *famæ restitutio*; le droit d'accorder des dispenses d'âge & des priviléges; le droit de relever du serment, le pouvoir d'accorder le droit de Citoyen, *jus civitatis*; d'accorder des foires, *jus nundinarum*; l'inspection générale sur les postes & sur les grands chemins; le droit d'établir des Académies; le droit de conférer des titres & des dignités, & même de faire des Rois; cependant l'Empereur ne peut élever personne au rang des États de l'Empire, sans le consentement des autres États; le droit d'établir des Tribunaux dans l'Empire; le droit de faire la guerre dans une nécessité pressante; enfin le droit d'envoyer & de recevoir des Ambassadeurs au nom de l'Empire.

Réserves coutumières, se dit des biens dont les coutumes ne permettent pas de disposer par testament.

Chaque Citoyen avoit originairement en France la liberté de disposer de l'universalité de ses biens; au moins on le présume ainsi d'après les formules qu'on trouve dans Marculfe, & l'on croit que les *reserves coutumières* n'ont pris leur ori-

gine que dans le dernier état des fiefs.

On voit en effet que, lorſque les fiefs furent rendus patrimoniaux & héréditaires, ceux qui en avoient recueilli dans des ſucceſſions, ne pouvoient les aliéner ſans le conſentement de leur héritier préſomtif; il a même été un temps où cet uſage avoit lieu pour les rotures.

La Coutume de Paris ne permet aux teſtateurs de léguer que le quint de leurs propres : elle veut que les quatre quints ſoient réſervés aux héritiers; ce ſont ces quatre quints qu'on nomme *réſerves coutumières* à Paris.

Les propres fictifs ne ſont pas ſujets aux *réſerves coutumières*, parceque cette fiction n'a pour objet que les conjoints.

Si un teſtateur avoit fait un legs particulier à ſes héritiers préſomptifs, & avoit en même-temps inſtitué un étranger ſon légataire univerſel, les héritiers pourroient en même temps ſe porter héritiers & légataires, & en ces qualités prendre le legs, & demander la diſtraction des *réſerves coutumières*.

La même choſe auroit lieu en faveur d'un des héritiers préſomptifs, inſtitué légataire particulier, ſi les autres héritiers ſe trouvoient inſtitués légataires univerſels, & renonçoient à la ſucceſſion pour s'en tenir au legs univerſel, à moins que le défunt n'eût autrement expliqué ſon intention.

L'adition d'hérédité n'empêche point l'héritier de demander les réſerves coutumières parcequ'elles ne lui appartiennent qu'en qualité d'héritier.

La Coutume d'Angoulême, article 49, défend de donner au-delà du tiers des propres; mais l'article 50 permet de donner *tous les propres pour proviſion de corps*; c'eſt-à-dire, que quand le donateur n'a pas aſſez de revenu pour ſubſiſter, alors il eſt juſte qu'il ſe préfère à ſes héritiers, mais dans ce cas-là, les héritiers ont la faculté d'évincer le donataire, en ſe chargeant de fournir la proviſion convenue.

Quoique les Coutumes de Touraine & d'Anjou gênent beaucoup les diſpoſitions des pères, en aſſurant aux enfans à titre de réſerves coutumières, la totalité de leurs portions héréditaires, il eſt néanmoins certain aujourd'hui que les pères peuvent ſubſtituer la moitié deſdites réſerves; c'eſt la diſpoſition de l'Arrêt de réglement du ſix Septembre 1674, vulgairement connu ſous le nom de l'Arrêt *de Beuil* qui eſt cité dans tous nos livres, & qui a arrêté qu'à l'avenir la légitime des enfans en Touraine & en Anjou ſeroit fixée à la moitié de tous les biens, & que l'autre moitié pourroit déſormais être ſubſtituée.

Lorſque l'héritier des propres eſt inſtitué légataire univerſel, un des parens de la même ligne des propres, mais plus éloigné d'un degré, ne peut pas demander les réſerves coutumières, parcequ'alors il n'y a pas entr'eux de concurrence de degré.

La prohibition de teſter au-delà du quint des propres, n'eſt faite qu'en faveur des héritiers du ſang appelés par la loi pour y ſuccéder; & s'il ne reſte point d'héritiers, le fiſc qui ſuccède par droit de déshérence, n'eſt pas recevable à demander la diſtraction des réſerves coutumières, parcequ'il n'a droit que ſur les biens vacans.

En Artois, la totalité des biens

patrimoniaux forme les réserves coutumières, & il n'est permis de disposer par testament, que des meubles & acquêts, de trois années du revenu des propres, & du quint des fiefs.

La portion des propres que la Coutume veut être réservée à l'héritier, ne doit pas être précisément de chaque propre, mais bien des propres de chaque ligne.

Si un testateur avoit légué tous les propres d'une ligne, sa disposition seroit sujette aux réserves coutumières en faveur des héritiers de cette ligne, quand même le legs n'excéderoit pas la portion de tous les propres que la Coutume lui permettroit de donner; & dans ce cas-là, le légataire n'auroit pas même d'action contre les héritiers des propres d'une autre ligne, pour se faire récompenser de ce qui lui seroit retranché; parceque les propres des différentes lignes forment en quelque manière autant de successions différentes : c'est le sentiment de Duplessis, de Lebrun & de Renusson.

Par une suite de ce même principe, le legs de l'usufruit de tous les propres est reductible à l'usufruit du quint ou autre portion que les Coutumes permettent de donner.

De même s'il y avoit un legs de la propriété de tous les propres avec réserve de l'usufruit de la totalité à l'héritier, celui-ci jouiroit de l'usufruit de la portion disponible, & de la propriété de ce que la Coutume vouloit qu'on lui réservât, parcequ'il n'est pas permis au testateur de vouloir ce que la Coutume lui défend. Il y a à ce sujet un Arrêt célèbre du 15 Juin 1673, pour le testament de M. de Benoise, qu'on trouve dans Soefve, au Journal des Audiences & dans le Journal du Palais : c'est aussi l'avis de Lebrun & de plusieurs autres.

L'héritier ne peut demander les réserves coutumières, & s'affranchir des dispositions testamentaires, qu'en faisant faire inventaire, & en en représentant le contenu aux légataires; autrement, & s'il confondoit les biens du testateur avec les siens, il seroit tenu d'acquitter les legs.

L'héritier qui veut se dispenser de contribuer au payement des legs en prenant les réserves coutumières, doit abdiquer & abandonner tous les autres biens disponibles; autrement s'il accepte la succession sans abandonner ce qui est disponible, pour se libérer envers les légataires, son adition d'hérédité le lie d'une obligation personnelle envers eux, & il doit contribuer à proportion de son émolument.

A LA RÉSERVE, se dit adverbialement, pour dire, à l'exception. *On rappela les exilés à la réserve de deux. Il perdit tout son argent à la réserve d'un écu.*

On dit aussi adverbialement, *sans réserve*; pour dire, sans exception. *Il lui donna tout sans réserve.*

On dit encore adverbialement, *en réserve*; pour dire, à part, à quartier. *Il passe pour avoir beaucoup d'argent en réserve.*

RÉSERVE, signifie aussi, discrétion, circonspection, retenue. *C'étoit un étourdi, mais il agit maintenant avec réserve. On ne doit juger son prochain qu'avec beaucoup de réserve.*

RÉSERVÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* RÉSERVER.

On appelle *cas réservés*, les péchés dont il n'y a que l'Evêque ou le Pape qui puisse absoudre.

RÉSERVÉ, employé adjectivement, signifie

signifie aussi, circonspect, discret, qui ne se hâte pas trop de dire, ni de faire connoître ce qu'il pense. *Il est fort réservé dans tout ce qu'il dit. Il faut une autrefois être plus réservé à dire votre sentiment. Elle a toujours été fort réservée avec lui.*

Il s'emploie quelquefois substantivement. *Il veut faire le réservé.*

On dit, qu'*une femme fait bien la réservée*; pour dire, qu'elle veut paroître avoir plus de vertu qu'elle n'en a.

RÉSERVER, verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Servare.* Garder, retenir quelque chose du total. *En donnant son bien à son neveu, il se réserva un appartement dans cette maison. La Cour a jugé la demande principale & a réservé à faire droit sur l'incident. Réservons-en une partie à demain. Le Pape s'est réservé plusieurs droits par le Concordat.*

On dit, *se réserver à faire quelque chose, se réserver à parler*; pour dire, attendre, remettre à faire, à parler, quand on le trouvera à propos, en temps & lieu. *Il se réserve à lui parler de votre affaire quand il reviendra de la campagne.*

On dit, *se réserver la réplique*; pour dire, qu'on veut répliquer. Et l'on dit, qu'*un Avocat prie les Juges de lui réserver la réplique*; pour dire, qu'il leur demande la permission, le droit de répliquer quand il en sera temps.

RÉSERVER, signifie aussi, garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage, la ménager pour une bonne occasion. *Il faut réserver ce vin pour l'année prochaine. Il avoit réservé cette somme pour réparer son château. On réserva cinquante ouvriers pour cette entreprise. Il réserve ses amis pour une meilleure occasion.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RÉSERVOIR; substantif masculin. *Receptaculum.* Lieu fait exprès pour y réserver certaines choses. Il ne se dit proprement que d'un lieu où l'on amasse des eaux, ou dans lequel on conserve du poisson. *Un réservoir voûté. Un réservoir de cinq cens muids d'eau. Les réservoirs se construisent de même que les bassins, en glaise, en terre franche, en ciment & en plomb.*

En termes d'Anatomie, on appelle *réservoir du chyle*, ou *réservoir de Pecquet*, un petit sac formé d'une membrane très-mince. Il est resserré par quelques liens qui l'entourent; & selon que ces liens sont plus ou moins resserrés ou relâchés, il a aussi plus ou moins de capacité. On ne peut pas déterminer au juste la grandeur & la figure de ce réservoir. Il est intérieurement vésiculaire. La membrane qui en forme l'enceinte est si déliée, qu'elle paroît luisante, & quand il est gonflé du chyle, il paroît blanc; mais il arrive aussi de-là que lorsqu'il est vide & affaissé sur lui-même, on ne le peut appercevoir que très difficilement.

On le trouve à la partie droite du corps des vertèbres supérieures des lombes, sur lesquelles il est immédiatement couché. L'appendice musculaire droite du diaphragme y est en partie appuyée, & en partie couchée. A gauche, le tronc de l'aorte monte par-dessus; il a sur le devant l'artère émulgente droite, qui part de l'aorte, & va par-dessus lui à la scissure du rein droit. Sa partie inférieure se trouve sous la veine

émulgente gauche, entre le tronc de la veine cave inférieure, & celui de l'aorte descendante, ainsi que Cowper l'a fort bien représenté. Tout ce qui est dit ici du réservoir du chyle, peut aisément se démontrer dans toutes sortes de cadavres, pourvu qu'en enlevant la masse des intestins qui l'embarrasse, on n'ait rien endommagé de ce qui est dans l'état naturel.

Les glandes lombaires entourent ce réservoir, & les veines lactées secondaires s'insérent dans sa cavité, de même que presque toutes les veines lymphatiques des parties inférieures. Il donne naissance au canal thorachique. Pecquet Médecin de Dieppe l'a découvert, & en a donné la première description en 1651.

On appelle quelquefois la *vésicule du fiel*, le réservoir de la bile. *Voy.* Vésicule.

RÉSIDANT, ANTE; adjectif. Qui réside, qui demeure. *Il est résidant à Lyon. Elle étoit alors résidante en cette ville.*

RÉSIDENCE; substantif féminin. *Domicilium.* Demeure ordinaire en quelque ville, en quelque lieu, en quelque pays. *Il va faire sa résidence à Paris.*

Résidence, se dit aussi du séjour actuel & perpétuel d'un Officier ou d'un Bénéficier, dans le lieu de sa charge, de son benéfice.

Tous les Officiers & Employés sont naturellement obligés à résidence dans le lieu où se fait l'exercice de leur office ou emploi, du moins lorsqu'il exige un service continuel ou assidu; cependant cette obligation n'est pas remplie bien exactement par la plupart des Officiers.

La résidence est un devoir indispensable pour les Bénéficiers. Dans les premiers siècles de l'Eglise, tous les Clercs demeuroient attachés à leur titre : ils ne pouvoient le quitter, & encore moins passer d'un Diocèse à un autre sans permission de leur Évêque, sous peine d'excommunication contre eux & même contre l'Évêque qui les recevoit.

Depuis que l'on fit des ordinations sans titre, les Clercs qui étoient ainsi ordonnés se crurent dispensés de résider dans le lieu de leur ordination.

La pluralité des bénéfices s'étant ensuite introduite, les Bénéficiers auxquels on a permis de posséder à la fois plusieurs bénéfices, se sont trouvés dans l'impossibilité de remplir partout l'obligation de la résidence ; on en a même vu qui ne résidoient dans aucun de leurs bénéfices, s'occupant de toute autre chose que du devoir de leur état.

C'est de-là que le Concile d'Antioche en 347, défendit aux Évêques d'aller à la Cour sans le consentement & les lettres des Évêques de la province, & principalement du Métropolitain.

Le Concile de Sardique défendit aux Évêques de s'absenter de leurs Églises plus de trois ans sans grande nécessité, & ordonna à tous les Évêques d'observer leurs confrères quand ils passeroient dans leur Diocèse, & de s'informer du sujet de leur voyage, pour juger s'ils devoient communiquer avec eux & souscrire aux lettres de congé qu'ils portoient.

Alexandre III, en 1179, condamna à la résidence tous les Bénéficiers à charge d'ames ; on ajouta depuis les dignités, Canonicats

& autres charges dans une Église.

Le Concile de Trente ne permet aux Évêques de s'absenter de leur Diocèse que pour l'une de ces quatre causes, *Christiana charitas, urgens necessitas, debita obedientia, evidens ecclesiæ vel reipublicæ utilitas*. Il veut que la cause soit approuvée par écrit & certifiée par le Pape ou par le Métropolitain, ou en son absence par le plus ancien Évêque de la province. Le Concile leur enjoint particulièrement de se trouver en leurs Églises au temps de l'Avent, du Carême, des Fêtes de Noël, Pâque, Pentecôte & de la Fête Dieu, à peine d'être privés des fruits de leur bénéfice à proportion du temps qu'ils auront été absens.

Les Ordonnances du royaume ont aussi prescrit la résidence aux Evêques, Curés & autres Bénéficiers dont les bénéfices sont du nombre de ceux qui, suivant la présente discipline de l'Eglise, demandent résidence : telle est la disposition de l'Ordonnance de Châteaubriant en 1551, de celle de Villers-Cotterets en 1557, de celle d'Orléans en 1560, de l'Édit du mois de Mai de la même année, de l'Ordonnance de Blois, *art.* 14, de celle du mois de Février 1580, de celle de 1629, *art.* 11. Le Parlement défendit même en 1560 aux Évêques de prendre le titre de *Conseillers du Roi*, comme étant une fonction incompatible avec l'obligation de résider dans leur Diocèse; le Procureur Général Bourdin faisoit saisir le temporel des Evêques qui restoient plus de quinze jours à Paris.

L'Édit de 1695, qui forme le dernier état sur cette matière, porte, *art.* 23, que si les Bénéficiers qui possédent des bénéfices à charge d'ames manquent à y résider pendant un temps considérable, le Juge Royal pourra les en avertir, & en même temps leurs Supérieurs ecclésiastiques; & en cas que dans trois mois après ledit avertissement, il négligent de résider sans en avoir des excuses légitimes, il pourra, à l'égard de ceux qui ne résident pas & par les ordres du Supérieur ecclésiastique, faire saisir jusqu'à concurrence du tiers du revenu desdits bénéfices au profit des pauvres des lieux ou pour être employé en autres œuvres pies, telles qu'il le jugera à propos.

Suivant notre usage, on appelle *bénéfices simples*, ceux qui n'ont point charge d'ames, & n'obligent point d'assister au chœur, ni conséquemment à résidence : tels sont les Abbayes ou Prieurés tenus en commende, & les Chapelles chargées seulement de quelques Messes que l'on peut faire acquitter par autrui.

Quant aux Chanoines, quoiqu'en général ils soient tenus de résider, l'observation plus ou moins étroite de cette règle dépend des statuts du Chapitre, pourvu qu'ils ne soient pas contraires au droit commun. A Hildesheim en Allemagne, Evêché fondé par Louis le Débonnaire, un Chanoine qui a fait son stage, qui est de trois mois, peut s'absenter pour six ans, savoir deux années *peregrinandi causâ*, deux autres *devotionis causâ*, & encore deux *studiorum causâ*.

Les Chanoines qui sont de l'Oratoire & Chapelle du Roi, de la Reine & autres employés dans les états des maisons royales, les Conseillers Clercs des Parlemens, les Régens, Etudians des Universités sont dispensés de la résidence tant

que la cause qui les occupe ailleurs subsiste.

Deux bénéfices sujets à résidence sont incompatibles, à moins que celui qui en est pourvu n'ait quelque qualité ou titre qui le dispense de la résidence.

Résidence, se prend aussi pour le lieu de la résidence ordinaire d'un Prince, d'un Seigneur. *Munich est la résidence de l'Electeur de Bavière.*

Résidence, se dit encore de l'emploi d'un Résident auprès d'un Prince. *Il demande la résidence de Venise.*

Résidence, en termes de Chimie, signifie les parties les plus grossières qui s'amassent au fond d'un vase, après que la liqueur qu'il contient s'est reposée. *On juge de la qualité des liqueurs par leur résidence.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

On prononce *rézidanse.*

RÉSIDENT; substantif masculin. Celui qui est envoyé de la part d'un Souverain vers un autre pour résider auprès de lui, & qui est moins qu'un Ambassadeur & plus qu'un Agent. *La France n'a qu'un Résident à Genève. Les Electeurs envoient des Résidens à la Cour de France. Les Résidens sont comme les Ambassadeurs sous la protection du droit des gens.*

RÉSIDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Manere.* Faire sa demeure en quelque endroit. *Il va résider à Marseille.*

On dit, *toute l'autorité réside dans la personne d'un tel*; pour dire, qu'il a toute l'autorité.

On dit aussi figurément, qu'un *homme croit que toute la sagesse, toute la science, tout le sens réside dans sa tête*; pour dire, qu'il se croit seul sage, seul savant, & avoit tout le bon sens en partage.

Résider, se dit absolument d'un Evêque, d'un Bénéficier qui demeure dans le lieu de son Bénéfice. *Un Chanoine qui est Conseiller Clerc au Parlement est dispensé de résider.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez Verbe.

RÉSIDU; substantif masculin. *Reliquum.* Terme de Commerce. Le restant. *Quand payererez-vous le résidu de ce compte.*

Résidu, se dit aussi du nombre qui reste d'une division d'arithmétique. *Le résidu de cette division est cinq.*

Résidu, se dit en termes de Palais, des pièces inutiles dans une affaire, & qui ne sont pas produites.

Quelquefois en prononçant sur l'appel d'une Sentence, la Cour en infirme une partie, & confirme l'autre, en se servant de ces termes, *La Sentence au résidu sortissant son entier effet.*

Résidu, se dit encore en termes de Chimie, de ce qui reste d'une substance qui a passé par quelque opération.

RÉSIGNANT; substantif masculin. *Resignator.* Celui qui résigne un office ou un bénéfice à quelqu'un. *Si le résignant meurt avant que la résignation soit admise, elle demeure sans effet.*

Mouillez *gn.*

RÉSIGNATAIRE; substantif masculin. *Resignatarius.* Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice. *Le Résignataire est tenu des événemens des procès que le Résignant avoit à cause de son bénéfice.*

Mouillez *gn.*

RÉSIGNATION ; substantif féminin. *Resignatio.* Démission d'un office ou d'un benéfice.

On distingue en matière bénéficiale deux sortes de résignations : l'une qu'on appelle *pure & simple* ou *absolue ;* l'autre, qu'on appelle *résignation* en faveur ou conditionnelle, parcequ'elle n'est faite que sous la condition que le bénéfice sera conféré à un autre.

La résignation pure & simple qu'on appelle aussi *démission* & *renonciation*, est un acte par lequel le Titulaire déclare au Collateur ordinaire qu'il se démet en ses mains du bénéfice.

Elle doit être absolue & sans condition, & ne doit même pas faire mention de celle-ci, *que le Résignant desireroit avoir pour successeur*, car ce seroit une espèce de condition.

Cette sorte de résignation se fait ordinairement devant deux Notaires royaux, ou devant un Notaire & deux témoins : elle seroit aussi valable étant signée de l'Evêque, de son Secrétaire, du Résignant, & de deux témoins.

La procuration *ad resignandum* est valable, quoique le nom du Procureur y soit en blanc.

Tant que la résignation pure & simple n'est pas admise par le Collateur, elle peut être révoquée.

La résignation une fois admise, le Résignant ne peut plus retenir le bénéfice, quand même il seroit demeuré paisible possesseur pendant trois ans.

Les résignations en faveur ne peuvent se faire qu'entre les mains du Pape. Nos Rois cependant sont dans l'usage d'admettre les résignations des bénéfices simples qui vaquent en régale. Ils ont le même droit pour les bénéfices dont ils sont Collateurs ordinaires.

Lorsque la résignation en faveur est faite entre les mains du Pape, il ne peut conférer le bénéfice qu'à celui qui est indiqué par la procuration *ad resignandum*, autrement le résignataire seroit autorisé par l'article 47 de nos libertés, à présenter sa requête à la Cour, pour que l'Évêque diocésain ou autre donne provision de même effet qu'eût été celle de Rome si elle n'eût été refusée.

La résignation en faveur ne se fait entre les mains du Pape, que par un fondé de procuration. L'édit des petites dates du mois de Juin 1570, veut non seulement que cette procuration soit spéciale & particulière, mais encore qu'elle ne soit point surannée ; autrement, & si la résignation étoit admise un an après la date de la procuration, les provisions seroient nulles. Cette procuration doit être passée devant deux Notaires apostoliques, ou devant un seul Notaire apostolique en présence de deux témoins qui soient mâles, régnicoles, capables d'effets civils, & âgés au moins de vingt ans. Il faut qu'ils ne soient ni novices ni profès d'un ordre régulier, ni Clercs, serviteurs ou domestiques du Notaire qui reçoit la procuration. Les Ordonnances exigent également que ces témoins ne soient ni domestiques, ni alliés, ni parens dans le degré de cousin germain du résignant ou du résignataire. Ils doivent de plus, être connus, domiciliés & savoir écrire & signer. Un des Notaires, ou le Notaire, s'il n'y en a qu'un pour passer l'acte, doit lui-même écrire la procuration, la lire au résignant, & faire mention de cette lecture dans la procuration

même. Il est aussi nécessaire de faire mention dans la procuration pour résigner, de l'état de santé ou maladie du résignant. Enfin la procuration doit être signée par le résignant, par les Notaires & témoins, s'il y en a, & si le résignant déclare ne pouvoir signer, il faut en faire mention expresse dans l'acte. Toutes ces formalités sont prescrites par l'édit de Juin 1550, & par la déclaration de 1646, par l'édit de Décembre 1691, & par la déclaration du 14 Février 1737.

Les Collateurs laïques peuvent admettre les résignations soit simples, soit en faveur, même pour cause de permutation de bénéfices qui sont à leur collation, mais on ne peut pas les y contraindre.

Dans les pays d'obédience, un Bénéficier ne peut pas valablement résigner en faveur, à moins qu'il n'ait d'ailleurs de quoi vivre, d'où vient cette clause usitée dans les résignations en faveur, *aliundè commodè vivere valens*; mais dans le reste de la France on n'examine point si le résignant a de quoi vivre ou non.

Les résigations en faveur ne peuvent être admises sans le consentement du Patron laïque, quand même le Pape, en homologuant la fondation, se seroit réservé le droit de prévention.

Celui qui a passé procuration pour résigner en Cour de Rome, ne peut pas résigner ce même bénéfice entre les mains de l'Ordinaire, qu'il n'ait préalablement notifié une révocation de la procuration par lui envoyée à Rome.

Quand le résignataire, après avoir accepté la résignation, a laissé passer trois ans sans prendre possession, on ne peut pas lui résigner une seconde fois le même bénéfice; tel est l'esprit de la règle *de publicandis*, & de l'édit du contrôle de 1637. Si l'on fait une seconde résignation à la même personne, il faut faire mention de la première pour obtenir dispense.

Pour rendre la résignation valable, il faut que le résignant, s'il est malade, & qu'il décède de cette maladie, ait survécu vingt jours à la résignation, autrement le bénéfice vaque *per obitum*.

Dans les résignations des bénéfices, tels que les Cures, Prieurés ou Chapelles, il n'est pas besoin d'autre publication que celle qui se fait en prenant possession publiquement, un jour de Fête ou de Dimanche, à l'issue de la Messe Paroissiale ou des Vêpres, dont le Notaire dresse un acte qu'il fait signer des principaux habitans.

L'édit de 1691 veut aussi que le résignataire qui prend possession après les six mois qui lui sont accordés, & pendant la vie du résignant, fasse insinuer sa prise de possession au moins deux jours francs avant le décès du résignant.

Les mineurs ne peuvent résigner en faveur de leurs Régens, précepteurs; & autres personnes qui peuvent avoir quelque ascendant sur eux.

On ne peut en résignant à un particulier, se réserver tous les fruits du bénéfice; cela ne se peut faire par forme d'alimens, que quand on unit le bénéfice à quelque Église, Monastère ou Hôpital.

Le Bénéficier qui est en *reatu*, ne peut résigner en faveur.

Celui qui possède deux bénéfices incompatibles, peut résigner le premier, lequel devient vacant.

Tant que la résignation n'est pas

admise, le résignant peut révoquer sa procuration *ad resignandum*, en signifiant la révocation au résignataire.

Il faut même observer que si la résignation est en faveur, & que le résignataire meure, ou qu'il n'accepte pas, le résignant demeure en possession de son bénéfice, sans avoir besoin de nouvelles provisions.

La résignation pour cause de permutation, est une résignation mutuelle que deux Bénéficiers se font au profit l'un de l'autre.

Il y a plusieurs sortes de bénéfices qui ne peuvent être résignés; de ce nombre sont les bénéfices consistoriaux; ou du moins ils ne peuvent être résignés qu'avec la permission expresse, & du consentement du Roi. La nomination de Sa Majesté est nécessaire, de même que si ces bénéfices vaquoient par mort. Aussi ces sortes de résignations sont regardées moins comme des résignations en faveur, que comme des démissions pures & simples faites entre les mains du Roi.

Lorsque le bénéfice est électif-confirmatif par le titre de sa fondation, il n'est point sujet à la résignation. Il y a là-dessus un Arrêt du Parlement de Besançon du 9 Août 1709.

Des bénéfices qui sont affectés par leur fondation ou par un statut homologué à des personnes de certaine qualité, ne peuvent non plus être résignés au préjudice de cette affectation, plusieurs Arrêts l'ont ainsi jugé.

Les Cures de l'Ordre de Malthe ne peuvent être résignées sans le consentement de l'Ordre, ou du moins du Commandeur qui les a dans son patronage.

Les provisions envoyées de Rome pour les bénéfices qui peuvent être résignés, sont certifiées & délivrées par le Banquier au résignataire; & selon qu'elles sont expédiées, ou en forme gracieuse, ou en forme commissoire, ce dernier prend possession du bénéfice résigné, ou demande à l'Évêque le *visa* avant de la prendre.

RÉSIGNATION, signifie encore abandonnement à la volonté de Dieu. *Le Chrétien doit avoir une entière résignation à la volonté de Dieu. Il mourut avec beaucoup de résignation.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

Mouillez *gn*.

RÉSIGNÉ, ÉE; participe passif. *Mourir bien résigné à la volonté de Dieu.* *Voy.* RÉSIGNER.

RÉSIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Resignare.* Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. *Il a résigné sa charge à son neveu. Il a résigné sa Cure à son Vicaire.*

RÉSIGNER, s'emploie aussi absolument, & alors on entend ordinairement parler d'un bénéfice. *Il mourut deux jours après avoir resigné.*

On dit, *résigner son ame à Dieu*; pour dire, remettre son ame entre les mains de Dieu. Et *se résigner à la volonté de Dieu*; pour dire, s'abandonner, se soumettre à la volonté de Dieu.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *rézinier*.

RÉSILIATION; substantif féminin & terme de Palais. Résolution d'un acte. *La résiliation du contrat de*

vente. Il demandoit la résiliation du bail.

RÉSILIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Résilier.

RÉSILIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Casser, annuller un acte. *Résilier un bail. Résilier un contrat de vente.*

RÉSINE; substantif féminin. *Resina.* Matière inflammable, grasse & onctueuse qui coule, qui sort de certains arbres tels que le pin, le sapin, le lentisque, le térébinthe, *&c.*

Les résines sont employées à beaucoup d'usages; celles qui sont très-communes servent à faire des flambeaux & à goudronner les navires & les bateaux; celles qui sont belles & transparentes entrent dans la composition des vernis. Il y en a un très-grand nombre dont on se sert en médecine, soit à l'extérieur, comme celles qui entrent dans les onguens & emplâtres, soit à l'intérieur, comme les résines de scammonée, de jalap, de turbit qui sont purgatives: d'autres dont l'odeur est très-agréable, telles que le benjoin & le storax qui sont employés dans les parfums, *&c.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième très brève.

Prononcez *rézine.*

RÉSINEUX, EUSE; adjectif. *Resinosus.* Qui produit la résine ou qui en a quelque qualité. *Le sapin est un bois résineux. Une substance résineuse. Ce bois a une odeur résineuse.*

RESINGUE; substantif féminin & terme d'Orfévres. Sorte d'instrument sur lequel on met une pièce pour la relever. *La resingue n'est autre chose qu'une branche de fer pointue & pliée par un bout; & arrondie & courbée par l'autre.*

RÉSIPISCENCE; substantif féminin. *Resipiscentia.* Reconnoissance de sa faute avec amandement. *La jeunesse est emportée, mais l'âge la fait venir à résipiscence. A-t-il donné des preuves de sa résipiscence.*

Prononcez *rézipissanse.*

RÉSISTANCE; substantif féminin. Qualité par laquelle un corps, une chose résiste au choc, à l'effort, à l'impression d'un autre corps.

Pour avoir une idée de la résistance des parties d'un corps solide, il faut supposer d'abord un corps cylindrique suspendu verticalement par une de ses bases, en sorte que son axe soit vertical & que la base par laquelle il est attaché, soit horisontale. Toutes ces parties étant pesantes tendent en bas & tâchent de séparer les deux plans contigus où le corps est le plus foible; mais toutes les parties résistent à cette séparation par leur force de cohérence & par leur union: il y a donc deux puissances opposées, savoir, le poids du cylindre qui tend à la fracture, & la force de la cohésion des parties du cylindre qui y résistent.

Si l'on augmente la base du cylindre sans augmenter sa longueur, il est évident que la résistance augmentera à raison de la base, mais le poids augmentera aussi en même raison. Si l'on augmente la longueur du cylindre sans augmenter la base, le poids augmentera, mais la résistance n'augmentera pas; conséquemment sa longueur le rendra plus foible. Pour trouver jusqu'à quelle longueur on peut étendre un cylindre d'une matière quelconque, sans qu'il se rompe, il faut prendre un cylindre de la même matière,

& y attacher le plus grand poids qu'il soit capable de porter sans se rompre, & on verra par là de combien il doit être alongé pour être rompu par un poids donné.

Si deux cylindres de la même matière, ayant leur base & leur longueur dans la même proportion, sont suspendus horisontalement, il est évident que le plus grand a plus de poids que le plus petit, par rapport à sa longueur & à sa base; mais il aura moins de résistance à proportion; car son poids multiplié par le bras du lévier, est comme la quatrième puissance d'une de ses dimensions, & sa résistance qui est comme sa base, c'est-à-dire, comme le carré d'une de ses dimensions, agit par un bras de levier qui est comme cette même dimension, c'est-à-dire, que le moment de la résistance n'est que comme le cube d'une des dimensions du cylindre; c'est pourquoi il surpassera le plus petit dans sa masse & dans son poids, plus que dans sa résistance, & conséquemment il se rompra plus aisément.

Ainsi nous voyons qu'en faisant des modèles & des machines en petit, on est bien sujet à se tromper en ce qui regarde la résistance & la force de certaines pièces horisontales, quand on vient à les exécuter en grand, & qu'on veut observer les mêmes proportions qu'en petit.

Voici les lois de la résistance des milieux fluides les plus généralement reçues. Un corps qui se meut dans un fluide, trouve de la résistance par deux causes: la première est la cohésion des parties du fluide; car un corps qui dans son mouvement sépare les parties d'un liquide, doit vaincre la force avec laquelle ces parties sont cohérentes.

La seconde est l'inertie de la matière du fluide qui oblige le corps d'employer une certaine force pour déranger les particules, afin qu'elles le laissent passer.

Le retardement qui résulte de la première cause, est toujours le même dans le même espace, tant que ce corps demeure le même, quelle que soit sa vîtesse; ainsi la résistance est comme l'espace parcouru dans le même temps, c'est-à-dire, comme la vîtesse.

La résistance qui naît de la seconde cause, quand le même corps se meut avec la même vîtesse à travers différens fluides, suit la proportion de la matière qui doit être dérangée dans le même temps, c'est-à-dire, elle est comme la densité du fluide.

Quand le même corps se meut à travers le même fluide avec différentes vîtesses, cette résistance croît en proportion du nombre des particules frappées dans un temps égal, & ce nombre est comme l'espace parcouru pendant ce temps, c'est-à-dire, comme la vîtesse; mais de plus elle croît en proportion de la force avec laquelle le corps heurte contre chaque partie, & cette force est comme la vîtesse du corps; par conséquent si la vîtesse est triple, la résistance est triple à cause d'un nombre triple de parties que le corps doit écarter; elle est aussi triple à cause du choc trois fois plus fort dont elle frappe chaque particule; c'est pourquoi la résistance totale est neuf fois aussi grande, c'est-à-dire, comme le carré de la vîtesse; ainsi un corps qui se meut dans un fluide, est retardé partie en raison simple de la vîtesse,

& partie en raison doublée de la même vîtesse.

La résistance qui vient de la cohésion des parties dans les fluides, excepté ceux qui sont glutineux, n'est guère sensible en comparaison de l'autre résistance qui est en raison des carrés des vîtesses ; plus la vîtesse est grande, plus les deux résistances sont différentes ; c'est pourquoi dans les mouvemens rapides il ne faut considérer que la résistance qui est comme le carré de la vîtesse.

Les retardemens qui naissent de la résistance, peuvent être comparés avec ceux qui naissent de la pesanteur, en comparant la résistance avec la pesanteur.

La résistance d'un cylindre qui se meut dans la direction de son axe, est égale à la pesanteur d'un cylindre de ce fluide dans lequel le corps est mû, qui auroit sa base égale à la base du corps, & sa hauteur égale à la hauteur d'où il faudroit qu'un corps tombât dans le vide, pour acquérir la vîtesse avec laquelle le cylindre se meut dans le fluide.

Un corps qui descend librement dans un fluide, est accéléré par la pesanteur relative du corps qui agit continuellement sur lui, quoique avec moins de force que dans le vide. La résistance du fluide occasionne un retardement, c'est-à-dire, une diminution d'accélération, & cette diminution est comme le carré de la vîtesse du corps. De plus il y a une certaine vîtesse qui est la plus grande qu'un corps puisse acquérir en tombant ; car si la vîtesse est telle que la résistance qui en résulte devienne égale à la pesanteur relative du corps, son mouvement cessera d'être accéléré. En effet le mouvement qui est engendré continuellement par la gravité relative, sera détruit par la résistance, & le corps sera forcé de se mouvoir uniformément. Un corps approche toujours de plus en plus de cette vîtesse qui est la plus grande qui soit possible, mais ne peut jamais y atteindre.

Quand les densités d'un corps fluide sont données, on peut connoître le poids respectif du corps ; & en connoissant le diamètre du corps on peut trouver de quelle hauteur un corps qui tombe dans le vide, peut acquérir une vîtesse telle que la résistance d'un fluide sera égale à ce poids respectif ; ce sera cette vîtesse qui sera la plus grande dont nous venons de parler. Si le corps est une sphère, on sait qu'une sphère est égale à un cylindre de même diametre, dont la hauteur est les deux tiers de ce diametre ; cette hauteur doit être augmentée dans la proportion dans laquelle le poids respectif du corps excède le poids du fluide, afin d'avoir la hauteur d'un cylindre du fluide dont le poids est égal au poids respectif du corps. Cette hauteur sera celle de laquelle un corps tombant dans le vide, acquiert une vîtesse telle quelle engendre une résistance égale à ce poids respectif ; & c'est par conséquent la plus grande vîtesse qu'un corps puisse acquérir en tombant d'une hauteur infinie dans un fluide. Le plomb est onze fois plus pesant que l'eau ; par conséquent, son poids respectif est au poids de l'eau, comme dix sont à un : donc une boule de plomb, comme il paroit par ce qui a été dit, ne peut pas acquérir une vîtesse plus grande en tombant dans l'eau, qu'elle n'en acquerroit en tombant dans le vide

d'une hauteur de $6\frac{2}{3}$ fois son diametre.

Un corps qui est plus léger qu'un fluide & qui monte dans ce fluide par l'action de ce fluide, se meut exactement par les mêmes lois qu'un corps plus pesant qui tomberoit dans ce fluide. Partout où vous placerez le corps; il est soutenu par ce fluide, & emporté avec une force égale à l'excès du poids d'une quantité du fluide de même volume que le corps sur le poids du corps. Cette force agit continuellement & d'une manière uniforme sur le corps; par là, non seulement l'action de la gravité du corps est détruite; mais le corps tend aussi à se mouvoir en enhaut, par un mouvement uniformément accéléré, de la même façon qu'un corps plus pesant qu'un fluide tend à descendre par sa gravité respective. Or, l'uniformité d'accélération est détruite de la même manière par la résistance dans l'ascension d'un corps plus léger que le fluide, comme elle est détruite par la descente d'un corps plus pesant.

Quand un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, y est jeté, il éprouve du retardement par deux raisons; par rapport à la pesanteur du corps, & par rapport à la résistance du fluide: conséquemment un corps monte moins haut qu'il ne feroit dans le vide, s'il avoit la même vîtesse. Mais les différences des hauteurs auxquelles un corps s'élève dans un fluide, d'avec celle à laquelle un corps s'élèveroit dans le vide avec la même vîtesse, sont entr'elles en plus grand rapport que les hauteurs elles-mêmes; & si les hauteurs sont petites, les différences sont, à peu près, comme les carrés des hauteurs dans le vide.

Résistance, se dit aussi de la défense que font les hommes, les animaux contre ceux qui les attaquent. *On croyoit emporter cette place d'emblée, mais les ennemis y firent une vigoureuse résistance. Le Gouverneur se rendit sans résistance.*

Résistance, signifie encore, opposition aux desseins, aux volontés, aux sentimens d'un autre. *La vérité trouve souvent de la résistance dans notre cœur. Il veut être obéi sans résistance. Son avis a prévalu malgré la résistance que le Chef de la Compagnie y a faite.*

Dans ses premiers transports l'amour impétueux,
S'irrite par la résistance.
Corneille.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

RÉSISTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Resistere.* Il se dit proprement d'un corps qui ne cède pas au choc, à l'effort, à l'impression d'un autre corps. *Il n'y a point de fortifications qui puissent résister à l'artillerie. Il y a long-temps que les pyramides d'Egypte résistent aux injures du temps. Ces souliers résistent à l'eau.*

Résister, signifie aussi se défendre, opposer la force à la force. *Cette Brigade résista vigoureusement. La citadelle n'a résisté que huit jours.*

On dit encore, qu'*un cheval résiste au cavalier*; pour dire, qu'il n'obéit qu'avec peine.

Résister, signifie aussi s'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un, tenir ferme contre quelque chose de fort, de puissant. *Il ne permettra pas que vous lui résistiez. Elle croit que personne ne peut*

lui résister. *Résister à l'amour. Résister à la tentation. Toute l'Assemblée résiste à votre avis.*

Résister, signifie encore supporter facilement la peine, le travail; & il se dit des hommes & des animaux. *Il fait une chaleur à laquelle il est difficile de résister. Les chevaux entiers résistent mieux à la fatigue que les chevaux hongres.*

Dans le style familier, en parlant de quelque incommodité qu'on a peine à supporter, on dit, qu'*on n'y peut plus résister. Il tient des discours auxquels il n'y a pas moyen de résister.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

RÉSOLU, UE; participe passif. *Voyez* Résoudre.

Résolu, s'emploie aussi adjectivement & signifie, déterminé, hardi. *Il a une femme résolue qui ne le craint pas.*

Il s'emploie encore substantivement. *Vous faites bien le résolu.* Il est du style familier.

On dit proverbialement & en plaisantant d'un homme hardi, décisif & entreprenant, qu'*il est résolu comme Bartole.*

Les trois premières syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel & au féminin.

RÉSOLVANT, ANTE; adjectif. Qui résout. *Je le trouvai résolvant la difficulté.*

Il s'emploie aussi substantivement dans le didactique pour signifier ce qui résout. *C'est un résolvant.*

RÉSOLUBLE; adjectif des deux genres & terme didactique. *Qui resolvi potest.* Qui peut être résolu. Il se dit principalement en Mathématiques, des questions & problèmes dont on peut trouver la solution par quelque méthode connue. *Le problème de la quadrature du cercle seroit résolu s'il avoit été résoluble.*

RÉSOLUMENT; adjectif. *Absolutè.* Absolument, avec une résolution fixe & déterminée. *Elle veut résolument l'épouser.*

Résolument, signifie aussi, hardiment, avec courage, avec intrépidité. *Ils montèrent résolument à l'assaut. Il leur parla résolument.*

RÉSOLUTIF, IVE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement & terme de Pharmacie. Qui résout & dissipe une humeur peccante.

Les résolutifs les plus doux qui possédent des parties actives, capables d'atténuer les humeurs, & de donner du ressort aux vaisseaux, joints à des mucilages adoucissans & émolliens, sont les fleurs de mélilot, de sureau, de camomille, de safran; les farines de lin, de froment, de seigle, d'orobes, de lupins, de féves. Les plantes vulnéraires & légérement aromatiques viennent ensuite: & enfin les aromatiques astringens, & tous les remédes corroborans & toniques, qui donnent beaucoup de ressort aux vaisseaux, sont des *résolutifs* plus actifs. Le camphre est un excellent remède, atténuant, calmant & *résolutif.* Tous les livres enseignent la méthode de préparer ces médicamens, & d'en faire des fomentations, des cataplasmes, &c. Les emplâtres fondans sont résolutifs, comme les emplâtres de ciguë, de savon, de diabotanum, de vigo, avec ou sans mercure. Le mercure est le plus puissant *résolutif* que l'on connoisse.

RÉSOLUTION; substantif féminin. *Solutio.* Décision d'une question, d'une difficulté. *Il a donné une ré-*

solution savante sur cette difficulté. Cela peut servir à la résolution de ce problème. Résolution d'une question de Philosophie, d'un cas de conscience.

Résolution, signifie aussi, dessein que l'on forme, que l'on prend. *L'amour est l'écueil des plus fortes résolutions. Il a pris sa résolution. Il fit sa résolution de rester à Paris jusqu'à ce que son procès fût jugé. C'étoit une affaire dont il ne pouvoit sortir que par une résolution hardie.*

Résolution, signifie encore, fermeté, courage. *Pour être capable de renoncer au monde à son âge, il faut bien de la résolution.* En ce sens on dit, qu'*un homme a de la résolution;* pour dire, qu'il a du courage. Et l'on dit, qu'*un homme est homme de résolution*, que *c'est un homme de résolution;* pour dire, qu'il exécute avec beaucoup de courage, avec beaucoup de fermeté, les résolutions qu'il a prises.

Résolution, se dit aussi en termes de Chimie, de la réduction d'un corps en ses premiers principes. *La résolution des corps en leurs élémens, en leurs principes.*

On dit, *la résolution d'un bail, d'un contrat;* pour dire, la cassation d'un bail, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des Juges.

On dit, *la résolution d'une tumeur, d'un calus*, en parlant d'une tumeur, d'un calus qui se résout, qui se dissipe par l'atténuation de l'humeur qui le formoit, & parceque cette même humeur s'est évacuée en partie par la transpiration, & qu'elle est rentrée en partie dans la voie de la circulation.

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

Différences relatives entre *décision* & *résolution*.

La *décision* est un acte de l'esprit, & suppose l'examen. La *résolution* est un acte de la volonté, & suppose la délibération. La première attaque le doute, & fait qu'on se déclare. La seconde attaque l'incertitude & fait qu'on se détermine.

Nos *décisions* doivent être justes, pour éviter le repentir. Nos *résolutions* doivent être fermes, pour éviter les variations.

Rien de plus désagréable pour soi-même & pour les autres, que d'être toujours *indécis* dans les affaires, & *irrésolu* dans les démarches.

On a souvent plus d'embarras & de peine à *décider* sur le rang & sur la prééminence que sur les intérêts solides & réels. Il n'est point de *résolutions* plus foibles que celles que prennent au confessional & au lit le pécheur & le malade; l'occasion & la santé rétablissent bientôt la première manière de vivre.

Il semble que la *résolution* emporte la *décision*; & que celle-ci puisse être abandonnée de l'autre, puisqu'il arrive quelquefois qu'on n'est pas encore *résolu* à entreprendre une chose pour laquelle on a déjà *décidé;* la crainte, la timidité ou quelqu'autre motif s'oppofant à l'exécution de l'Arrêt prononcé.

Il est rare que les *décisions* aient chez les femmes d'autre fondement que l'imagination & le cœur. Envain les hommes prennent des *résolutions*; le goût & l'habitude triomphent toujours de leur raison.

En fait de science, on dit, la *décision* d'une question, & la *résolution* d'une difficulté.

C'est ordinairement où l'on *décide* le plus qu'on prouve le moins.

Quoiqu'on réponde dans les écoles à toutes les difficultés, on y en *résout* très peu.

RÉSOLUTOIRE ; adjectif des deux genres. *Diremtorius*. Terme de Palais, qui se dit des actes, des conventions par lesquelles les parties consentent qu'une précédente convention n'aura point d'exécution. *Une clause résolutoire*.

RÉSONNANCE ; substantif féminin. Prolongement ou réflexion du son, soit par les vibrations continuées des cordes d'un instrument, soit par les parois d'un corps sonore, soit par la collision de l'air renfermé dans un instrument à vent.

Les voûtes elliptiques & paraboliques résonnent, c'est-à-dire, réfléchissent le son.

Selon M. Dodart, le nez, la bouche, ni ses parties, comme le palais, la langue, les dents, les lèvres, ne contribuent en rien au ton de la voix; mais leur effet est bien grand pour la *résonnance*. Un exemple bien sensible de cela se tire d'un instrument d'acier appelé *trompe de Bearn* ou *guimbarde ;* lequel, si on le tient avec les doigts & qu'on frappe sur la languette, ne rendra aucun son; mais si le tenant entre les dents on frappe de même, il rendra un son qu'on varie en serrant plus ou moins, & qu'on entend d'assez loin, surtout dans le bas.

Dans les instrumens à cordes, tels que le clavecin, le violon, le violoncelle, le son vient uniquement de la corde ; mais la résonnance dépend de la caisse de l'instrument.

RÉSONNANT, ANTE ; adjectif. *Resonans*. Retentissant, qui renvoie le son. *Les voûtes elliptiques & paraboliques sont fort résonnantes*.

On dit aussi, qu'*une voix est claire & résonnante ;* pour dire, qu'elle rend un grand son, qu'elle rend beaucoup de son.

On dit dans le même sens, qu'*un luth, qu'un violon est bien résonnant*.

RÉSONNEMENT ; substantif masculin. Retentissement, son renvoyé. *Le résonnement de cette voûte nuit à la voix, & sert aux instrumens*.

RÉSONNER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Resonare*. Retentir, renvoyer le son. *Les appartemens où il n'y a point de meubles résonnent mieux que ceux qui sont meublés. Autrefois les échos résonnoient des plaintes amoureuses des bergers. Tout résonnoit du bruit des cors, des trompettes.*

On dit figurément, *tout résonne du bruit de ses lonanges, du bruit de ses exploits*.

On dit, qu'*une voix, une cloche, un clavecin*, &c. *résonnent bien dans un certain lieu ;* pour dire, qu'ils y rendent un grand son, beaucoup de son.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *rézoner*.

RESOUDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Iterùm ferruminare*. Souder de nouveau. *Ces tuyaux de fontaine ne gardent pas l'eau, il faut les resouder*.

RÉSOUDRE ; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Statuere*. Décider une difficulté, une question. *Cette question est difficile à résoudre. L'algèbre sert merveilleusement à résoudre les problèmes, soit numériques, soit géométriques. La Sorbonne a resolu la difficulté.*

Résoudre, signifie aussi, casser, annuller. *Je consens à résoudre le bail, le contrat. Voulez-vous que nous résolvions le traité.*

Résoudre, signifie encore, amollir, dissiper; & il se dit le plus souvent des humeurs qui s'épaississent & s'endurcissent en quelque partie du corps. *Le mercure est un excellent remède pour résoudre les tumeurs vénériennes & scrophuleuses.*

Résoudre, signifie aussi réduire. *La chaleur résout la glace en eau.* En ce sens il ne s'emploie qu'avec la particule *en*.

Résoudre, signifie encore, déterminer quelqu'un à quelque chose. *On n'a jamais pu la résoudre à l'épouser. Je l'ai résolu à vendre sa terre pour payer ses dettes.*

Il se dit aussi des choses, dans le sens de déterminer. *On ne dit pas encore ce qui a été résolu dans cette Assemblée. Il prétend que vous avez résolu sa ruine.*

Il signifie encore déterminer, arrêter de faire. *Il a résolu d'aller passer l'hiver en Italie. Nous résolûmes d'établir ensemble une Manufacture de drap.*

Se résoudre, verbe pronominal réfléchi, signifie, se déterminer. *Il ne peut pas se résoudre à vous quitter. Il faut que vous vous résolviez à finir cette affaire.*

Se résoudre, signifie aussi se réduire. *Le brouillard se résout en eau. Le bois qu'on brûle se réduit en cendres & en fumée.* On dit à peu près dans le même sens en termes de Philosophie, qu'*un corps se résout en ses premiers principes.*

Se résoudre, signifie encore, s'amollir, se dissiper. *La tumeur commence à se résoudre.*

Conjugaison des temps irréguliers du verbe Résoudre.

Le présent, l'imparfait, le futur & le conditionnel présent de l'indicatif, le présent de l'imparfait, celui du subjonctif & le gerondif, se conjuguent comme les temps pareils du verbe Absoudre. *Voyez* ce mot.

Prétérit défini de l'indicatif. *Singulier.* Je résolus, tu résolus, il résolut.

Pluriel. Nous résolûmes, vous résolûtes, ils résolûrent.

Les deux premières personnes du singulier, ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue. La troisième personne a ses trois syllabes brèves.

Les trois personnes du pluriel ont les deux premières syllabes brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

Imparfait du subjonctif. *Singulier.* Que je résolusse, que tu résolusses, qu'il résolût.

Pluriel. Que nous résolussions, que vous résolussiez, qu'il résolussent.

Les deux premières personnes du singulier, & la troisième du pluriel, ont les deux premières syllabes brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève. La troisième personne du singulier a les deux premières syllabes brèves & la troisième longue. Les deux premières personnes du pluriel ont les trois premières syllabes brèves, & la quatrième longue.

Ce verbe a deux participes passifs: l'un fait *résolu*, au masculin, & *résolue* au féminin. *Il avoit résolu, elle étoit resolue*, &c. *Voyez* Résolu en son ordre.

L'autre participe fait *resous*: il n'a d'usage qu'en parlant des choses qui se changent, qui se convertissent en d'autres; & il ne se dit

point au féminin. *Le brouillard s'est résous en pluie.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Prononcez *rézoudre*, *rézoudré*, *résolvais*, &c.

RESPECT; substantif masculin. *Veneratio.* La vénération, la déférence qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose, à cause de son excellence, de son caractère, de sa qualité.

Le respect est un aveu de la supériorité de quelqu'un, dit un Académicien Philosophe. Si la supériorité du rang suivoit toujours celle du mérite, ou qu'on n'eût pas prescrit des marques extérieures de respect, son objet seroit personnel, comme celui de l'estime; & il a dû l'être originairement, de quelque nature qu'ait été le mérite de mode. Mais comme quelques hommes n'eurent pour mérite, que le crédit de se maintenir dans les places que leurs aïeux avoient honorées, il ne fut plus dès-lors possible de confondre la personne dans le respect que les places exigeoient. Cette distinction se trouve aujourd'hui si vulgairement établie qu'on voit des hommes réclamer quelquefois pour leur rang, ce qu'ils n'oseroient prétendre pour eux-mêmes. Vous devez, dit-on humblement, du respect à ma place, à mon rang: on se rend assez de justice pour n'oser dire à ma personne. Si la modestie fait tenir le même langage, elle ne l'a pas inventé; & elle n'auroit jamais dû adopter celui de l'avilissement.

La même réflexion fit comprendre que le respect, qui pouvoit se refuser à la personne, malgré l'élévation du rang, devoit s'accorder, malgré l'abaissement de l'état, à la supériorité du mérite; car le respect, en changeant d'objet dans l'application, n'a point changé de nature, & n'est dû qu'à la supériorité. Ainsi il y a depuis long-temps deux sortes de respect, celui qu'on doit au mérite, & celui qu'on rend aux places, à la naissance. Cette dernière espèce de respect n'est plus qu'une formule de paroles, ou de gestes.

Quand on veut dire quelque chose qui pourroit choquer ceux devant qui on parle, on dit par adoucissement dans le style familier, *sauf le respect que je dois à la compagnie*, *avec le respect que je dois à la compagnie, cela n'est pas exactement vrai.*

On dit au Palais; *sauf le respect de la Cour, ce fait est absolument faux.*

On appelle *lieu de respect*, un lieu où l'on doit être dans le respect. *Le temple du Seigneur est un lieu de respect.*

On dit d'un homme puissant, & qui se fait craindre, que *c'est un homme qui se fait porter respect.* Et l'on dit d'une place de guerre, qu'*elle tient l'ennemi en respect;* pour dire, qu'elle empêche les courses des ennemis, & qu'ils craignent de l'attaquer.

Respect, ou Respect humain, se dit des égards que l'on a pour le jugement des hommes.

> Dans les derniers momens la conscience presse,
> Pour rendre compte à Dieu tout respect humain cesse.
>
> Corneille.

On dit, en termes de compliment, *assurer quelqu'un de son respect*,

pect, *de ses respects*, *de ses très-humbles respects*. Et l'on dit, *rendre ses respects*, *ses très-humbles respects à quelqu'un*, pour dire, lui rendre visite pour l'assurer de ses respects, de son respect.

On dit, *perdre le respect à quelqu'un*; pour dire, lui manquer de respect, faire ou dire quelque chose contre le respect qui lui est dû. *Vous me perdez le respect. Il m'a perdu le respect.* Cette phrase vieillit.

Respect, s'est dit autrefois pour signifier rapport, égard. On disoit par exemple, qu'*une proposition étoit vraie & fausse sous divers respects*. Il n'est plus usité en ce sens.

Le *t* final ne se fait pas sentir.

Voyez Vénération, pour les différences relatives qui en distinguent *respect*.

RESPECTABLE; adjectif des deux genres. *Venerandus*. Qui mérite du respect. *Se rendre respectable par ses mœurs. Il porte un nom respectable.*

RESPECTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Respecter.

RESPECTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Revereri*. Respecter, honorer, porter respect. *Respecter les mystères de la religion. C'étoit un homme dont on doit respecter la mémoire. Si vous ne respectez point sa personne, vous devez du moins respecter son caractère.*

Respecter, signifie figurément, épargner, ne point endommager. *Les pyramides d'Egypte sont des monumens que le temps a respectés. L'envie fut forcée de respecter son mérite.*

Se Respecter, signifie garder avec soin la décence & la bienséance convenables à son sexe, à son âge, à son état. *Cette femme ne se respecte pas assez. Si vous voulez qu'on vous respecte, il faut commencer par vous respecter vous-même. Le sage sait se respecter.*

RESPECTIF, IVE; adjectif. *Reciprocus*. Réciproque, relatif, qui a rapport, qui concerne de part & d'autre. *Après avoir examiné les moyens respectifs des Parties. Devoirs respectifs. Prétentions respectives.*

RESPECTIVEMENT; adverbe. *Reciprocè*. D'une manière réciproque, d'une manière respective. *Ils ont fourni respectivement leurs Mémoires. La Cour les a maintenus respectivement dans leurs droits.*

On dit quelquefois, en censurant plusieurs propositions, qu'*elles sont respectivement fausses, scandaleuses, hérétiques, téméraires*, &c. pour dire, qu'il n'y a aucune de ces propositions à laquelle quelqu'une de ces dénominations ne convienne.

RESPECTUEUSEMENT; adverbe Avec respect. *Répondre respectueusement. Il leur parla respectueusement. Il s'est comporté respectuesement envers elle.*

RESPECTUEUX, EUSE; adjectif. *Reverens*. Qui porte respect. *Un fils doit être respectueux envers son père.*

Respectueux, signifie aussi, qui marque du respect, & en ce sens il se dit des choses. *Il lui répondit en termes respectueux. Un air respectueux. La Cour arrêta qu'il seroit fait au Roi de très humbles & très-respectueuses remontrances.*

RESPIRATION; substantif féminin. *Respiratio*. L'Action de respirer, la faculté par laquelle on respire.

La respiration consiste en deux mouvemens opposés, dont l'un se nomme *inspiration*, l'autre *expiration*. Pendant l'inspiration, l'air en-

tre dans les véſicules des poumons par la trachée-artère ; & il en ſort de nouveau pendant l'expiration.

Les principaux organes de la reſpiration, ſont les poumons, la trachée-artère, le larynx, *&c.*

Pour donner une idée de la reſpiration, on a comparé la poitrine à un ſoufflet, dans l'intérieur duquel ſeroit une veſſie qui communiqueroit avec l'air extérieur, & qui ne permettroit pas à l'air de s'introduire entr'elle & le ſoufflet. Si l'on élève les parois du ſoufflet, l'air entre dans la veſſie & la diſtend ; c'eſt l'image de l'inſpiration ; Si ces parois s'abaiſſent d'elles-même, l'air eſt chaſſé, la veſſie eſt reſſerrée, & c'eſt l'expiration. La comparaiſon eſt parfaite quant à l'effet, puiſque l'air en entrant dans les poumons, les dilate ; mais il y a une cauſe qui met le ſoufflet e mouvement, & il faut de même dans la poitrine, une cauſe capable de produire régulièrement ſes différens mouvemens.

Quoique les Parties ſoient diſpoſées de façon à exécuter facilement les mouvemens d'inſpiration & d'expiration, cependant il faut remarquer que l'inſpiration eſt plus difficile, & qu'elle a beſoin d'une cauſe particulière pour avoir lieu ; l'expiration au contraire eſt plus facile & plus prompte, & elle peut être produite par l'abſence des cauſes qui procurent l'inſpiration, ainſi qu'il arrive dans la dernière expiration. L'inſpiration commence la vie, & ſuppoſe une action particulière ; l'expiration la termine, & eſt un état paſſif qui dépend moins d'une force particulière que de l'inclination naturelle des côtes, de l'eſpèce de torſion qu'éprouvent les cartilages, & de leur ſtructure élaſtique ; il y a cependant des muſcles qui ſervent à une expiration forte ou forcée.

Avant de rechercher la cauſe capable de mettre la poitrine en mouvement, & de l'entretenir régulièrement dans cet état, il faut obſerver que la poitrine & le poumon ſe meuvent en même temps, & que cependant l'une & l'autre peuvent avoir un mouvement indépendant. La poitrine ouverte dans un animal vivant agit encore, quoique le poumon n'agiſſe plus.

On a aſſigné différentes cauſes des mouvemens de la reſpiration.

1°. Bellini, & Pitcarn après lui, ont regardé les muſcles inſpirateurs, comme n'ayant point d'antagoniſtes ; & l'inſpiration étant faite ainſi par la contraction de ces muſcles, la diſpoſition des parties procure l'expiration qui ſelon eux, doit durer juſqu'à une nouvelle action des muſcles inſpirateurs. Mais on ſait qu'il y a des muſcles expirateurs : d'ailleurs pourquoi l'inſpiration ne commenceroit-elle qu'à l'inſtant de la naiſſance.

2°. Baglivi a penſé que la poitrine étoit dilatée en conſéquence de l'action de l'air ; enſorte que ſelon lui, l'air par ſa peſanteur entre dans la poitrine, il s'y raréfie auſſi-tôt, & procure l'élévation des côtes ; enſuite l'air extérieur plus peſant arrête cette action, & détermine les côtes à l'abaiſſement, & ces mouvemens ſe continuent ainſi avec la vie. L'action de l'air ne contribue à la reſpiration que conjointement avec les parties de la poitrine, ſans cela la reſpiration ſe feroit même après la mort ; d'ailleurs on peut obſerver que l'air entre dans la proportion que les côtes s'élèvent, & que l'élévation

des côtes ne suit pas l'entrée de l'air.

3°. Willis a attribué la respiration à un mouvement naturel de systole & de diastole commun à toutes les fibres par l'action des esprits animaux. Ce mouvement est encore à prouver.

4°. On ne peut pas non plus supposer que la respiration dépende d'un peu d'air qui reste dans le poumon après chaque expiration : l'action du poumon n'est pas la cause absolue du mouvement de la poitrine ; d'ailleurs quelle seroit la cause de la première inspiration ?

5°. On a cherché dans la poitrine une cause stimulante capable de mettre ses muscles en action par une nécessité mécanique. On a cru trouver cette cause dans le sentiment de malaise, qui quoiqu'insensible dans l'état naturel, se fait cependant appercevoir après chaque inspiration ou expiration trop long-temps continuées, & auquel on est obligé de céder malgré la résolution prise de rester dans l'un de ces deux états. Les changemens qui arrivent à la circulation du sang dans les poumons, procurent ce sentiment, & on pourroit penser que cette cause irritante détermine la respiration malgré nous, quoique cependant nous puissions l'accélérer ou la diminuer, puisqu'elle force les muscles que la volonté fait agir pour retenir la respiration.

L'illustre Boerhaave a adopté cette cause, & il remarque qu'elle agit en déterminant plus de sang, tant à la poitrine qu'au cerveau, qui ensuite détermine les muscles à une plus grande action. Le célèbre M. Haller admet la même cause incitante, & il pense que la seule nécessité de respirer est une cause suffisante pour mettre alternativement en action les lames capables de produire la respiration. L'air est absolument nécessaire pour la conservation de la vie ; il n'est donc pas surprenant que l'absence de ce fluide, ou le changement qu'il souffre dans la poitrine, agissent sur les parties, & déterminent leur action. Cette cause incitante dépend du sang ; & pour la reconnoître, il suffit d'examiner les changemens qui arrivent à la respiration, lorsque la circulation du sang est altérée. On remarque dans l'état sain une espèce d'harmonie entre le pouls & la respiration ; & si le cœur reçoit plus de sang, si son action est plus vive, comme dans la fièvre, si la circulation est ralentie par la pléthore des vaisseaux, on apperçoit aussi quelques changemens dans la respiration. Ainsi le cœur fournit au poumon la cause stimulante qui détermine l'action de la poitrine ; & par une disposition mécanique, si le poumon n'agissoit pas, la circulation & le mouvement du cœur seroient bientôt dérangés : ces deux fonctions se servent donc réciproquement.

Cette cause, quoique conforme à la disposition des parties une fois mises en action, laisse à désirer pourquoi elle n'agit que dans l'instant de la naissance, & comment peut être déterminée la première inspiration. Si l'on peut trouver une cause stimulante qui agisse dans ce premier instant, on aura un mécanisme très-simple.

Lorsqu'un enfant naît, les poumons forment une masse solide, les bronches & la trachée-artère laissent une cavité dans laquelle

l'air doit être déterminé par sa pesanteur, les membranes du nez & de la trachée-artère, qui sont très-sensibles, éprouvent une irritation particulière qui met en jeu le diaphragme & les muscles intercostaux; enfin l'agitation douloureuse que l'enfant éprouve en venant au monde, & les efforts qu'il fait pour se débarrasser, paroissent être une cause très-naturelle, capable de mettre en jeu tous les muscles, & de déterminer la première inspiration. Ainsi la respiration dépend d'une cause stimulante première, qui agit à l'instant de la naissance: elle est entretenue par deux causes stimulantes secondes, qui sont l'action du sang & l'action de l'air continuellement respiré.

L'air en entrant, distend les véficules du poumon; le poumon étant distendu, les bronches augmentent en longueur, ainsi que les vaisseaux sanguins; leurs angles sont moins aigus la circulation est plus facile: ainsi, dès la première inspiration, la présence de l'air fait différer le poumon de l'adulte d'avec celui du fœtus, & la circulation du sang y est changée. Pendant l'inspiration la présence de l'air un peu dilaté par la chaleur de la poitrine, comprime les vaisseaux; la circulation tend à se ralentir; & si l'on veut continuer trop long-temps cette inspiration, les veines extérieures se gonflent, le visage rougit, on est près de suffoquer, parceque le sang tend à s'arrêter dans l'artère pulmonaire, le ventricule droit & les veines-caves.

La nature prévient cet inconvénient par l'expiration; dans cet état les vaisseaux s'affaissent, leurs angles deviennent plus aigus, ils se chargent du sang qu'ils contiennent, & ils deviennent en état d'en recevoir par une nouvelle inspiration qui devient nécessaire par l'impulsion du sang dans l'artère pulmonaire; ainsi il y a une alternation continuelle d'inspiration & d'expiration.

L'air contribue à la respiration, & l'on voit qu'il y procure des changemens selon sa chaleur, sa pesanteur, son élasticité, *&c.*

Les animaux qui ont respiré sont suffoqués par l'interception de la circulation, lorsque l'air ne pénètre plus dans le poumon, à moins que la circulation ne puisse se continuer, l'ouverture du trou ovale n'étant pas fermée.

Le mouvement étant continuel dans le poumon, ses vaisseaux n'ont pas le même diamètre, la même longueur ni la même action pendant deux momens de suite: le sang y souffre différens changemens, de là la sanguification, la couleur vermeille du sang de la veine pulmonaire & la chaleur, qui est plus considérable à la région de la poitrine.

La respiration contribue à la digestion, à la circulation du chyle, aux sécrétions, à l'expulsion des excrémens, à l'accouchement, en produisant une compression douce, & quelquefois forte, sur les viscères du bas-ventre. L'inspiration permet à l'air de pénétrer dans les vaisseaux sanguins par le moyen des veines pulmonaires; elle est nécessaire pour l'inspiration des corps odorans; l'expiration procure l'expectoration, l'issue des particules nuisibles, & l'issue de l'air contenu dans les vaisseaux sanguins; elle sert aussi pour produire le son & la parole. La quantité d'air que l'on respire varie selon les différens

états, l'âge, la constitution du corps, &c. L'expérience fait voir qu'on peut inspirer une assez grande quantité d'air sans gêner la respiration.

RESPIRÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Respirer.

RESPIRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Spirare.* Attirer l'air dans sa poitrine, & le pousser dehors par le mouvement des poumons. *Un homme plongé dans l'eau ne peut plus respirer. Lorsque dans un malade la difficulté de respirer est jointe au délire, elle annonce la mort. Il respire facilement.*

On dit, qu'*une personne respire encore;* pour dire, qu'elle n'est pas encore morte.

On dit aussi, *tout ce qui respire*, pour dire, tout ce qui vit.

Respirer, signifie figurément, prendre quelque relâche, avoir quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible. *Il est tellement occupé qu'il n'a pas le loisir de respirer. Quand la paix fut signée, les troupes commencèrent à respirer. Ah de grace, un moment! Souffrez que je respire.*

Respirer, est quelquefois verbe actif. *Il va respirer l'air natal. C'est un lieu où l'on respire un air mal sain.*

Il signifie figurément, marquer, témoigner. *Elle est charmante, tout respire chez elle la joie, la gaieté.*

Il signifie aussi, désirer ardemment; & en ce sens il s'emploie d'ordinaire avec la négative. *Le vainqueur ne respiroit que la vengeance. Il ne respire que la volupté.*

On dit aussi, *respirer après quelque chose;* pour dire, souhaiter quelque chose avec passion, avec ardeur. *Il y a long-temps que nous respirons après elle.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

RESPLANDISSEUR; vieux mot qui signifioit autrefois clarté.

RESPLANDRE; vieux mot qui signifioit autrefois reluire.

RESPLENDIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Splendere.* Briller avec grand éclat. *Il y avoit une infinité de lumières, & tout le château resplendissoit. Quand l'air est pur, les astres resplendissent.* Il n'a d'usage qu'en poësie & dans le style soutenu.

RESPLENDISSANT, ANTE; adjectif. *Fulgens.* Qui resplendit. *Jésus-Christ dans sa transfiguration parut tout resplendissant de gloire & de lumière.*

RESPLENDISSEMENT; substantif masculin. Grand éclat formé par le rejaillissement, par la réflexion de la lumière. *Ce grand amas de lumière formoit un resplendissement merveilleux.*

RESPONSABLE; adjectif des deux genres. *Fidejussor.* Qui doit répondre & être garant de quelque chose, de ce que fait quelqu'un. *Celui qui contracte est responsable de ses faits & promesses. S'il a dit une impertinence, je n'en suis pas responsable. En matière d'eaux & Forêts, le père est responsable des délits de son fils, & le maître, de ceux de son domestique.*

RESSAC; substantif masculin & terme de Marine. Choc des vagues qui frappent avec impétuosité une terre & s'en retournent de même.

RESSASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se con-

jugue comme Chanter. Saſſer de nouveau. *Reſſaſſer du plâtre & de la farine.*

On dit figurément, *reſſaſſer une affaire, un compte;* pour dire, les examiner, les diſcuter de nouveau.

On dit encore figurément, *reſſaſſer quelqu'un, reſſaſſer la conduite de quelqu'un;* pour dire, examiner exactement & avec ſoin pour voir s'il n'y a rien à redire. *On l'a bien ſaſſé & reſſaſſé.* Et dans ce ſens on dit, *reſſaſſer les gens d'affaires;* pour dire, faire des recherches contre eux. Il eſt familier.

On dit auſſi figurément & familièrement, *reſſaſſer un ouvrage;* pour dire, l'examiner avec ſoin pour en découvrir juſqu'aux moindres défauts. *En reſſaſſant ce diſcours on y a trouvé quelques fautes.*

On ne prononce pas le premier *s.*

RESSAUT; ſubſtantif maſc. & terme d'Architecture. Avance ou ſaillie d'une corniche ou d'une autre partie qui ſort de la ligne droite.

On ne prononce qu'un *s.*

RESSAUTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Sauter de nouveau. *Il ſauta & reſſauta par-deſſus la muraille.*

Il s'emploie auſſi activement. *Il ſauta le foſſé, mais il ne put pas le reſſauter.*

On ne prononce qu'un *s.*

RESSEANT, ANTE; adjectif & terme de Palais. Il ſe dit de celui qui a une demeure fixe dans un lieu. Ainſi quand on demande une caution *reſſéante*, c'eſt demander une caution domiciliée dans le lieu.

RESSEL; petite Ville de Pologne dans le Palatinat de Warmie, près du lac de Zain.

RESSEMBLANCE; ſubſtantif féminin. *Similitudo.* Rapport, conformité entre des perſonnes, entre des choſes. *Il n'y a point de reſſemblance entre ces deux étoffes. Il y a quelque reſſemblance entre ces deux plantes. Il y a beaucoup de reſſemblance entre leurs humeurs. Un mauvais Peintre qui n'eſt occupé que de la ſeule imitation, attrape quelquefois mieux la reſſemblance qu'un habile homme; mais celui-ci fait toujours un tableau, & l'autre ne fait qu'un portrait.*

On dit qu'*un fils eſt la vraie reſſemblance de ſon père*, que *c'eſt ſa reſſemblance;* pour dire, qu'il y a beaucoup de reſſemblance entre eux. *Cette fille eſt la reſſemblance de ſa mère.*

On prononce *reſanblanſe.*

RESSEMBLANT, ANTE; adjectif. *Similis.* Qui reſſemble. *Un portrait eſt reſſemblant quand il rappelle au premier coup d'œil l'idée de la perſonne qu'on a voulu repréſenter. L'original eſt beau, mais la copie n'eſt pas reſſemblante.*

On dit que *deux perſonnes ſont bien reſſemblantes;* pour dire, qu'elles ſe reſſemblent beaucoup.

On ne prononce pas le premier *s.*

RESSEMBLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Ressembler.

RESSEMBLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Similare.* Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, avec quelque choſe. *Cet enfant reſſemble à ſa mère. La ciguë reſſemble un peu au perſil. Son portrait ne lui reſſemble pas. Je voudrois reſſembler à cette femme. Vous lui reſſemblez en laideur. Il eſt fort riche & je ſerois bien aiſe de lui reſſembler par cet endroit-là. Les Peintres habiles tâchent toujours de faire les portraits de manière*

qu'ils ressemblent en beau à l'original.

Il est aussi pronominal réciproque. *Les deux sœurs se ressemblent de visage & de caractère.*

On dit d'un Peintre, d'un Musicien, *&c.* qu'*il se ressemble;* pour dire, qu'il se copie lui-même, & qu'il ne met point assez de variété dans ses ouvrages.

On dit proverbialement, que *les jours se suivent, mais qu'ils ne se ressemblent pas;* pour dire, que le bonheur ni le malheur ne durent pas toujours.

En parlant de parens proches, qui ont un air de famille, ou les mêmes inclinations, on dit familièrement, qu'*on se ressemble de plus loin.*

On dit proverbialement de deux personnes qui se ressemblent fort, qu'*elles se ressemblent comme deux gouttes d'eau.*

La première syllabe est très-brève, la seconde moyenne, la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

On prononce *re-sanbler.*

RESSEMELÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RESSEMELER.

RESSEMELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure. *Ressemeler des bas. Ressemeler des souliers. Ressemeler des bottes.*

RESSENTI, IE; participe passif. *Voyez* RESSENTIR.

RESSENTI, en termes de Peinture & de Sculpture, signifie l'effet d'un sentiment réfléchi, qui a engagé l'Artiste à donner du caractère & de la force à un trait ou à une touche. Les muscles dans les figures ou statues d'hommes, doivent être *ressentis*, quand il s'agit de les représenter dans un état violent, tel que celui d'un homme qui tire ou porte un fardeau pesant, qui fait une action dans la colère, le désespoir, ou quelqu'autre passion violente. Dans les femmes au contraire tous les traits doivent être moëlleux, les contours arrondis, & les muscles très-peu marqués, & de manière seulement qu'on les devine; leur délicatesse l'exige ainsi.

RESSENTIMENT; substantif masculin. *Sensus.* Foible attaque, foible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a eue. *Il a quelquefois des ressentimens de sa blessure. Le fort de sa goutte est passé, il ne lui en reste qu'un léger ressentiment.*

RESSENTIMENT, signifie aussi le souvenir qu'on garde des bienfaits ou des injures. *Il a tout le ressentiment possible de vos bontés pour lui. Il conserve un ressentiment de l'injure qu'on lui a faite.*

RESSENTIMENT, employé absolument, signifie toujours souvenir des injures & desir de vengeance. *Il n'a pas dissimulé son ressentiment. Elle fit éclater son ressentiment.*

> Il verra, le perfide, à quel comble d'horreur,
> De mes ressentimens peut monter la fureur.
>
> CORNEILLE.

On prononce *re-santimant.*

RESSENTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme SENTIR. *Sentire.* Sentir. *Il ressent un mal continuel dans la*

bas ventre. Nous avons ressenti une grande joie de votre arrivée.

Il se dit aussi dans un sens moral. *Il ressent vivement l'offense qu'il a reçue. Il ressentira toute sa vie les bienfaits dont vous l'avez comblé.*

Se Ressentir, verbe pronominal réfléchi, signifie sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu. *Il se ressent encore quelquefois de sa blessure. Il ne se ressent plus de sa fièvre. Ce pays se ressentira long-temps des ravages que la peste y a faits.*

On dit à peu près dans le même sens, qu'*un homme se ressent de la mauvaise éducation qu'on lui a donnée;* pour dire, que le déréglement de sa conduite est une suite de sa mauvaise éducation.

Se Ressentir, signifie encore avoir part à quelque chose de bien ou de mal. *Ses amis se ressentent de la fortune qu'il a faite. Je me suis ressenti de l'accident qui lui est arrivé. Nous nous ressentons de sa générosité.*

On dit, *se ressentir d'une injure, s'en ressentir;* pour dire, avoir le désir de s'en venger. *Elle se ressent de l'offense qu'on lui a faite. Elle s'en ressentira.*

On dit aussi dans le sens opposé, *il m'a fait un mauvais tour, mais il s'en ressentira;* pour dire, il m'a fait un mauvais tour, mais il en sera puni.

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSERRÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Resserrer.

RESSERREMENT; substantif masculin. *Contractio.* Action par laquelle une chose est resserrée. *Le resserrement des pores donne quelquefois lieu à des maladies sérieuses.*

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSERRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Constringere.* Serrer davantage ce qui s'est lâché. *Resserrer un corps de jupe. Resserrer un ruban.*

Il se dit aussi figurément. *L'absence loin d'affoiblir notre amitié, en resserra les nœuds.*

Ressserrer, se dit encore figurément en parlant d'un ouvrage d'esprit, & signifie, abréger. *Resserrer sa matière. Resserrer son discours.* On dit en ce sens, *pour me resserrer dans des bornes plus étroites, je ne parlerai que de....*

Resserrer, signifie aussi, remettre une chose dans le lieu d'où on l'avoit tirée, & où elle étoit enfermée. *Resserrez ce linge dans l'armoire. Avant de sortir il faut que je resserre tous ces papiers. La pluie obligea les Marchands à resserrer les marchandises qu'ils avoient étalées.*

On dit, *resserrer un prisonnier;* pour dire, l'enfermer dans un lieu où il ait moins de communication au-dehors, le garder plus exactement. *Il a pensé se sauver, c'est pour cela qu'on le resserre.*

On dit aussi d'une garnison, qu'*elle est fort resserrée;* pour dire, que les troupes ennemies qui ne sont pas éloignées de la place, ne lui permettent guère d'en sortir.

On dit encore, qu'*une place est fort resserrée;* pour dire, qu'il est fort difficile d'y faire entrer des vivres, des secours, & d'en faire sortir des troupes, des bouches inutiles.

On dit aussi d'un Prince, qu'*il est fort resserré d'un tel côté par telle place.* On dit de même d'un pays, qu'*il est fort resserré par la mer;* pour dire, qu'il n'a pas d'étendue à cause du voisinage de la mer.

Resserrer, signifie aussi, rendre le

ventre moins libre, moins lâche. *Ces confitures sont bonnes pour resserrer le ventre. Le coin est un fruit qui a la propriété de resserrer.*

On dit, que *le froid resserre les pores ;* pour dire, qu'il les rend moins ouverts, qu'il les rétrécit.

Il est aussi pronominal réfléchi dans quelques-unes des acceptions précédentes. Ainsi on dit, que *le ventre se resserre ;* pour dire, qu'il devient moins libre, moins lâche ; que *les pores se resserrent ;* pour dire, qu'ils deviennnent moins ouverts ; qu'*un pays, un terrein se resserre;* pour dire, qu'il devient moins étendu, qu'il se rétrécit, *&c.*

On dit figurément & familièrement dans un temps de disette, *chacun se resserre ;* pour dire, chacun retranche de sa dépense.

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSIF; substantif masculin & terme de Marine. Chaîne de rochers cachés sous l'eau.

RESSONS ; Bourg de France en Picardie, à quatre lieues, sud, de Montdidier.

RESSORT ; substantif masculin & terme de Physique. *Elaterium.* La propriété par laquelle les corps se rétablissent dans leur premier état après en avoir été tirés par force. *Il y a plusieurs degrés de ressort dans les corps. La plupart des corps que nous connoissons ont du ressort. Le ressort de l'air. Le ressort d'un corps est la même chose que son élasticité.* Voyez Élasticité.

On dit en ce sens, qu'*un corps fait ressort*; quand cessant d'être contraint il se remet au premier état où il étoit. *La lame d'un couteau fait ressort.*

Ressort, se dit aussi pour signifier un morceau de métal fort élastique, qu'on emploie dans un grand nombre de différentes machines, comme montres, pendules, serrures, fusils, *&c.* pour réagir sur une pièce & la faire mouvoir par l'effort qu'il fait pour se détendre; pour cet effet, une des extrêmités du ressort s'appuye ordinairement sur la pièce à faire mouvoir, tandis que l'autre est fixement attachée à quelque partie de la machine ; ces ressorts sont quelquefois de laiton très-écroui, mais communément ils sont de fer forgé ou d'acier trempé & un peu revenu au recuit, pour qu'ils ne cassent pas.

Les Horlogers en emploient de plusieurs sortes, auxquels ils donnent ordinairement le nom de la pièce qu'ils font mouvoir ; ainsi ressort du marteau, de la détente, du guide-chaîne, *&c.* signifie le ressort qui fait mouvoir le marteau ou la détente, ou le guide-chaîne, *&c.*

Pour qu'un ressort soit bien fait, il faut qu'il soit trempé & revenu bleu, de façon qu'il ne soit pas assez dur pour casser, ni assez mou pour perdre facilement son élasticité ; il faut de plus que son épaisseur, sa longeur, & l'espace que lui fait parcourir, en le bandant, la pièce qu'il fait mouvoir, aient un certain rapport entre elles pour qu'il soit liant & que sa bande n'augmente pas dans une trop grande proportion : il faut de plus que son épaisseur aille en diminuant jusqu'au bout, afin que toutes ses parties travaillent également lorsqu'il est tendu.

De tous les ouvrages d'Horlogerie, ceux où l'on emploie le plus de ressorts sont les répétitions de toutes espèces, & les montres ou pendules à trois ou quatre parties.

On dit figurément, qu'*une per-*

sonne ne se remue que par ressort ; pour dire, qu'elle n'a rien de naturel dans ses manières, que tous ses mouvemens sont étudiés & contraints.

On dit aussi figurément d'une personne qui n'agit que par le conseil, par le mouvement d'autrui, & selon qu'elle est poussée, qu'*elle n'agit que par ressort.*

Ressort, signifie figurément, moyen dont on se sert pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire. *Il a fait mouvoir bien des ressorts pour venir à bout de son entreprise. Le prétexte de la Religion est un ressort très-sûr pour remuer le peuple. Le Pape Paul IV disoit que l'inquisition étoit le grand ressort du Pontificat.* En ce sens on dit, *faire jouer tous ses ressorts ;* pour dire, employer tout son pouvoir, tous les moyens que l'on a.

Ressort, se dit en termes de Jurisprudence, & signifie étendue de Juridiction. *On compte cinquante Villages qui sont du ressort de ce Bailliage. La Cour Souveraine de Lorraine a un ressort fort étendu. Le Perche est du ressort du Parlement de Paris.*

On dit figurément, *cela n'est pas de mon ressort ;* pour dire, il ne m'appartient pas d'en juger. *Cela est du ressort de la Théologie ;* pour dire, c'est à la Théologie à traiter de cette matière, à en décider.

On dit, *juger en dernier ressort ;* pour dire, juger souverainement & sans appel.

La première syllabe est très-brève, & la seconde longue.

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSORTIR ; verbe neutre irrégulier de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Sortir. *Rursùs egredi.* Sortir une seconde fois après être déjà sorti. *A peine a-t'il été rentré qu'il est ressorti.*

Il signifie aussi, sortir après être entré. *Il entra dans mon cabinet & il en ressortit sur le champ.*

Le premier *s* ne fait pas sentir.

RESSORTIR ; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Être de la dépendance de quelque Juridiction. *Cette Prévôté ressortit au Bailliage de Nancy. Le Châtelet de Paris ressortit au Parlement.*

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSORTISSANT, ANTE ; adjectif. Qui est de la dépendance d'une Juridiction. *Les Pairies sont ressortissantes au Parlement.*

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSOURCE ; substantif féminin. Ce qu'on emploie & à quoi on a recours pour se tirer de quelques affaires, pour vaincre des difficultés. *Les habiles gens ont des ressources que les autres ne peuvent avoir. Cette banqueroute l'a ruiné sans ressource. La dévotion est la ressource des femmes que le monde fuit. Il ne manquoit pas de ressources.*

On dit, qu'*un cheval a de la ressource ;* pour dire, qu'après une longue fatigue, on lui trouve encore de la vigueur.

On dit figurément, *c'est un homme de ressource, c'est un homme plein de ressources, qui a des ressources dans l'esprit ;* pour dire, c'est un homme fertile en expédiens, en moyens pour lui & pour les autres.

On dit familièrement *faire ressource ;* pour dire, raccommoder, rétablir ses affaires.

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSOUVENIR ; (se) verbe prono-

minal réfléchi de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme SOUTENIR. *Recordari.* Se souvenir d'une chose, soit qu'on l'eût oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. *Je me ressouviens d'avoir ouï parler de cette affaire. S'il oublie ce qu'il vous a promis on l'en fera ressouvenir. Elle se ressouvient de ce que vous lui avez dit. Je ne m'en suis pas ressouvenu.*

Il est aussi impersonnel. *Vous ressouvient-il de la convention que nous fîmes ensemble.*

SE RESSOUVENIR, s'emploie aussi pour signifier, considérer, faire attention, faire réflexion. *On doit sans cesse se ressouvenir de l'instabilité des choses de ce monde. Un enfant doit se ressouvenir continuellement des obligations qu'il a aux parens qui lui ont donné le jour.*

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSOUVENIR; substantif masculin. *Reminiscentia.* Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. *Il ne lui restoit qu'un léger ressouvenir de vous avoir vu à l'armée.*

Il se prend quelquefois pour ressentiment. Ainsi on dit, qu'*il y a des maux dont on n'est jamais si bien guéri, qu'il n'en reste quelque ressouvenir, des ressouvenirs;* pour dire, qu'on en ressent quelques incommodités de temps en temps.]

Le premier *s* ne se fait pas sentir.

RESSUAGE; substantif masculin. Action, état d'un corps qui ressue. *Il ne faut habiter une maison neuve qu'après le ressuage des plâtres.*

RESSUAGE, se dit aussi d'une opération de Métallurgie par le moyen de laquelle on sépare la portion d'argent qui est contenue dans du cuivre. C'est ce qu'on nomme autrement *liquation.* Voyez ce mot. Et l'on appelle *fourneau de ressuage*, le fourneau destiné à cette opération.

Les deux *ss* se font sentir.

RESSUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit des corps qui rendent & laissent sortir leur humidité intérieure. Tels sont les murs nouvellement faits. *Avant d'habiter cette maison, il faut en laisser ressuer les murs.*

RESSUER, se dit aussi en termes de métallurgie, & signifie, séparer l'argent contenu dans du cuivre par le moyen de la liquation. *Voyez* LIQUATION.

On prononce les deux *ss*.

RESSUI; substantif masculin & terme de chasse. Lieu où les bêtes fauves & le gibier se retirent pour se sécher après la pluie ou la rosée du matin.

Les deux *ss* se font sentir.

RESSUSCITÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RESSUSCITER.

RESSUSCITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Ressuscitare.* Ramener de la mort à la vie. *Il n'y a que Dieu qui puisse ressusciter les morts. Jésus-Christ a ressuscité Lazare.*

On dit par extension, qu'*un remède a ressuscité un malade;* pour dire, qu'il l'a guéri d'une maladie qui paroissoit désespérée.

On dit aussi, qu'*une bonne nouvelle ressuscite quelqu'un;* pour dire, qu'elle le tire du chagrin mortel où il étoit.

On dit proverbialement, *cette liqueur, cette essence, ce vin seroit capable de ressusciter un mort.*

Ressusciter, s'emploie aussi figurément, & signifie, renouveler, faire revivre. *Le printemps ressuscite la nature. C'est une erreur qu'il a ressuscitée. Le père avoit abandonné le procès, mais le fils l'a ressuscité.*

> Ce discours d'un guerrier que la colère enflamme,
> Ressuscite l'honneur déjà mort dans leur ame.
>
> Boileau.

Ressusciter, est aussi verbe neutre, & signifie, revenir de la mort à la vie. *Jésus-Christ ressuscita le troisième jour comme il l'avoit prédit.*

Les *ss* se font sentir.

RESSUYÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Ressuyer.

RESSUYER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Sécher. *Ce linge est mouillé, il faut le laisser ressuyer avant d'en faire usage.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Après la pluie, ils se ressuyèrent au soleil.*

On prononce les deux *ss*.

RESTANT, ANTE; adjectif. Qui reste. *C'est le seul enfant restant de six qu'il y avoit. Quand payerez-vous la somme restante?*

Quoiqu'on puisse dire, *les cent livres restantes*, on dit plus ordinairement, *les cent livres restant.*

Restant, s'emploie aussi substantivement, & signifie, ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité. *Il a payé une partie de ce qu'il devoit, mais il a fallu lui faire crédit du restant.* On dit plus ordinairement *le reste.*

RESTAUR; substantif masculin & terme de commerce maritime. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance, ou contre le Maître, si l'avarie provient de son fait.

RESTAURANT; substantif masculin. Aliment qui restaure, qui répare les forces. *Le vin vieux est un restaurant. Un consommé succulent, un pressi de perdrix sont de bons restaurans.*

RESTAURATEUR; substantif masculin. Qui répare, qui rétablit. Il se dit particulièrement des villes & des monumens publics. *Constantin fut le restaurateur de Byzance. Le Cardinal de Richelieu a été le restaurateur de la Sorbonne.*

Il se dit plus ordinairement dans le moral. *Les Médicis furent les restaurateurs des arts en Italie. Ce Prince fut le restaurateur des lois, de la discipline, des mœurs, du commerce.*

RERTAURATION; substantif féminin. *Restitutio.* Réparation, rétablissement. *Les Juifs attendent la restauration du temple. On travaille à la restauration du phare.*

Il se dit particulièrement dans le moral. *La restauration de la liberté, de la religion, des lois, &c.*

RESTAURÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Restaurer.

On dit populairement & par manière de plaisanterie, d'un homme qui n'obtient qu'une foible récompense pour le dédommager d'une grande perte, *le voilà bien restauré*; pour dire, qu'il n'a pas de quoi être satisfait.

RESTAURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Restaurare.* Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur. *Cela est excellent pour restaurer les forces. Cette liqueur m'a tout restauré.*

Restaurer, se dit aussi des ouvrages

de sculpture, d'architecture, de peinture. *D'habiles artistes ont restauré les statues antiques de l'Hercule de Farnèse, du Faune de Borghèse à Rome, des Lutteurs de la galerie du grand Duc de Toscane à Florence, de la Vénus d'Arles qui est à Versailles, &c. Restaurer une colonade. Restaurer un vieux tableau.*

Restaurer, se dit encore dans le style soutenu, des lettres, du commerce, des lois, de la discipline, du gouvernement. *François premier a restauré les lettres en France. Restaurer la religion, la liberté, la police.*

RESTAUT, (Pierre) Avocat, naquit à Beauvais en 1694, & mourut à Paris en 1764. On a de lui une Grammaire Françoise qui a été imprimée plusieurs fois, mais qui n'est pas exempte de fautes.

RESTE; substantif masculin. *Reliquium.* Ce qui demeure d'un tout, d'une plus grande quantité. *Il a vendu le reste de ses marchandises. Si vous gagnez la partie vous aurez le reste de mon argent. Voilà le reste de mon vin. Il a quelques restes de goutte. Si vous aviez un reste de pudeur. Ce sont les tristes restes de sa grandeur passée. Elle a encore quelques restes des grâces qu'on admiroit dans ses jeunes ans. Voilà tout ce que je puis vous écrire, le porteur vous dira le reste.*

On dit aussi proverbialement & par ironie, pour se moquer d'une lettre trop longue, *le porteur vous dira le reste.*

En rapportant un passage qu'on abrège, on ajoute, *& le reste;* pour dire, *& cetera.*

On dit dans le style poëtique & soutenu, *les restes d'un homme illustre;* pour dire, les cendres, ce qui en reste dans son tombeau.

On dit aussi, *le reste des hommes;* pour dire, les autres hommes, les hommes d'une autre nation, les hommes d'un autre caractère, par opposition à ceux dont on parle. *Les politiques se gouvernent par d'autres maximes que le reste des hommes.*

On dit proverbialement & figurément, *jouer de son reste;* pour dire, hasarder tout ce qu'on a de reste, faire ses derniers efforts, employer ses dernières ressources.

On dit au jeu de la paume, du volant, *&c. donner le reste à quelqu'un;* pour dire, lui pousser la balle, le volant de telle sorte qu'il ne puisse les renvoyer. *Ce coup est pour lui donner son reste.*

On dit aussi figurément & familièrement, *donner le reste à quelqu'un;* pour dire, repartir à quelqu'un de telle sorte qu'il n'ait rien à répliquer. *Après quelques railleries respectives elle lui donna son reste.*

On dit familièrement qu'*un homme ne demande pas son reste*, qu'*il s'en va sans demander son reste;* pour dire; qu'ayant reçu ou craignant recevoir quelque mauvais traitement de fait ou de paroles, il se retire promptement sans rien dire.

On appelle par injure & populairement, un homme qui a mérité d'être pendu, *reste de gibet.*

On dit, *être en reste;* pour dire, devoir encore une partie d'une plus grande somme. *Il est encore en reste de vingt pistoles.*

Il se dit aussi figurément. *Je suis encore en reste avec lui des services qu'il m'a rendus.*

Reste, signifie aussi ce que quelqu'un a abandonné ou refusé. *Vous n'avez eu que son reste, que ses restes.*

De reste, se dit adverbialement & signifie, plus qu'il n'est nécessaire

pour ce dont il s'agit. *On croyoit qu'il n'avoit pas assez d'argent pour cela, mais il en a eu de reste. Il a de la force de reste pour porter ce fardeau.*

On dit aussi adverbialement & pour servir de conjonction, *au reste, du reste*, qui signifient, au surplus, d'ailleurs, cependant, malgré cela, outre cela. *Cet homme est bizarre, emporté ; du reste brave & intrépide. Au reste, il nous promit qu'à son retour il finiroit cette affaire.*

La première syllabe est moyenne & la seconde très-brève.

RESTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Rester.

RESTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Reliquum esse.* Être de reste. *Il ne reste de toute cette succession que la maison que j'occupe. Voilà ce qui reste de votre écu. De dix ôtez trois reste sept. Il est resté le seul héritier de son oncle. Voilà ce qui reste à régler.*

Il s'emploie aussi impersonnellement. *Il lui reste à payer le loyer du dernier quartier. Il ne me reste que la peine.*

On dit, *reste un tel article à examiner, reste à faire attention, reste à savoir;* pour dire, il reste à examiner un tel article, il reste à faire attention, il reste à savoir, *&c.*

Rester, signifie encore, demeurer après le départ de ceux avec qui l'on étoit. *Son frère sortit & je restai seul avec elle.*

Rester, signifie aussi, se tenir, être arrêté dans un lieu au-delà du temps que l'on s'étoit proposé, demeurer dans un état contraint, dans une inaction forcée. *Ce Général eut ordre de rester dans cette province jusqu'à ce que les troubles qui l'agitoient fussent pacifiés. Le Médecin veut que vous restiez au lit. Son bras est resté paralytique.*

On dit proverbialement, qu'*un homme est resté en quelque endroit pour les gages ;* pour dire, qu'il y a été retenu, qu'il y est mort, qu'il y a été tué ; ou simplement pour dire, qu'on ne sait ce qu'il est devenu, & qu'on n'a point de ses nouvelles.

On dit d'un homme qui a été tué sur le champ de bataille, qu'*il est resté sur la place ;* & absolument, qu'*il y est resté.*

Rester, en termes de Marine, signifie, être situé. *Cette île nous restoit à telle aire de vent*, c'est-à-dire, étoit située par rapport à nous dans la ligne d'une telle aire de vent.

Voyez Demeurer, pour les différences relatives qui en distinguent *rester.*

RESTIGNÉ; bourg de France en Anjou, dans l'Election de Saumur.

RESTITUABLE ; adjectif des deux genres & terme de Palais. Qui peut être restitué, remis en son premier état. *Tout mineur est restituable contre les actes dans lesquels il est lésé.*

RESTITUÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Restituer.

On appelle en termes d'antiquité, *médailles restituées*, certaines médailles dont le type représente des monumens restaurés par les Princes successeurs de ceux qui les avoient élevés ou à l'honneur desquels on les avoit construits.

M. le Baron de la Bastie dit que c'est sous Titus que l'on a commencé à voir des médailles restituées, & l'on en connoît de frappées sous ce Prince pour Auguste, Agrippa, Livie, Drusus, Tibere, Drusus fils de Tibere, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon. Do-

mitien & Trajan en firent autant; & ce dernier non-seulement pour les Empereurs qui l'avoient précédé, mais encore pour un très grand nombre de familles Romaines, dont il renouvela les médailles Consulaires, telles que les familles *Œmilia*, *Cæcilia*, *Claudia*, *Horatia*, *Julia Junia*, *Martia Rubina*, & plusieurs autres dont on a les médailles.

La plupart des Antiquaires croient que le mot Rest. qui se lit sur toutes ces médailles, signifie seulement que Titus, Domitien, Nerva, Trajan, ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédécesseurs, qu'ils ont fait frapper des médailles avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies.

Le P. Hardouin s'est moqué de cette explication, prétendant que ce seroit à-peu-près la même chose que si Louis XIV avoit voulu faire battre monnoie au coin de Charlemagne, de Philippe-Auguste, ou de Henri IV. Il ajoute que le mot *restituit*, surtout sur les médailles restituées par Tite & ses successeurs, ne veut dire autre chose, sinon que ces derniers Princes redonnoient au monde l'exemple des vertus qui brilloient dans leurs prédécesseurs, & dans les célèbres personnages dont le nom se lit sur ces sortes de médailles. Mais cette explication n'est pas à beaucoup près, aussi solide qu'elle paroît ingénieuse.

Car, comme le remarque M. le Baron de la Bastie, sous prétexte d'appuyer un paradoxe, il n'est jamais permis aux Antiquaires de faire une nouvelle langue, ni d'attribuer aux mots Grecs ou Latins qu'ils rencontrent sur les médailles, des significations que ces termes n'ont jamais eues. Or, outre que *restituere aliquem* n'a jamais voulu dire *représenter quelqu'un*, ou *le rendre à l'état par l'image de ses vertus*, c'est que ce verbe, dans la construction latine, régissant l'accusatif, ne tomberoit sur rien dans les médailles en question, où tous les noms des Empereurs & des Héros sont au nominatif, ou il faudra supposer que les Romains ignoroient leur langue pour faire des fautes si grossières, ou il faudra suppléer des pronoms entiers, & par cette méthode on trouvera tout ce qu'on voudra sur les médailles. Enfin, est-il vraisemblable que Tite les délices du genre humain, & Trajan si cher aux Romains, ayent voulu faire penser qu'ils retraçoient en leur personnes & la dissimulation de Tibere & la mollesse d'Othon ? Les découvertes du P. Hardouin ne tiennent pas contre une critique si judicieuse. Il y a bien plus de probabilité dans le sentiment de M. Vaillant; savoir, que Trajan, afin de se concilier les esprits du Sénat & du peuple, voulut donner des marques de sa vénération pour ses prédécesseurs, & de sa bienveillance envers les premières maisons de la République; dans ce dessein, il fit restituer les monnoies des Empereurs qui avoient regné avant lui, & celles sur lesquelles étoient gravés les noms des familles Romaines.

Quant aux médailles restituées par Gallien, ce sont celles que cet Empereur fit frapper pour renouveler la mémoire de la consécration de la plupart de ses prédécesseurs, qu'on avoit mis au rang des Dieux après leur mort. Ces médailles ont

toutes la même légende au revers, *Consecratio;* & ces revers n'ont que deux types différens, un autel sur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les Empereurs pour la consécration desquels Gallien a fait frapper des médailles restituées, sont Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode Severe, & Alexandre Severe, pour chacun desquels il n'y a que deux médailles, à l'exception de Marc Aurele, dont on en trouve trois différentes. Mais il ne s'est pas encore trouvé de médailles restituées par Gallien, avec les consécrations de Claude, de Lucius-Verus, de Pertinax, de Pescennius, de Caracalla, de Gordien, & des Impératrices qui avoient été mises au nombre des Déesses.

RESTITUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Restituere.* Rendre ce qui a été pris ou possédé induement, injustement. *On lui a restitué ce qu'on lui avoit volé. L'arrêt le condamne à restituer les fruits du bénéfice.*

Il s'emploie quelquefois absolument. *Les Juges & les Confesseurs obligent les usuriers à restituer.*

On dit aussi, *restituer l'honneur;* pour dire rendre l'honneur, rétablir, réparer l'honneur de quelqu'un. *Il est difficile de restituer l'honneur quand on l'a ôté.*

Les gens de lettres disent; *restituer un texte, un passage de quelque Auteur;* pour dire, rétablir un passage qui étoit corrompu, le remettre comme il doit être. *Scaliger, J. Lipse, Casaubon, Erasme ont restitué divers passages des Auteurs anciens.*

On dit en termes de Palais, *restituer une personne en son entier;* pour dire, la remettre dans l'état où elle étoit auparavant. *La force, la crainte, le dol sont des moyens suffisans pour faire restituer un majeur en son entier.*

On dit dans le même sens, *se faire restituer contre son obligation, contre sa promesse.*

Voyez Rendre, pour les différences relatives qui en distinguent *restituer.*

RESTITUTION; substantif féminin. *Restitutio.* Action par laquelle on restitue. *Celui qui a du bien d'autrui est obligé à restitution. On condamne un possesseur de mauvaise foi à la restitution des fruits envers le propriétaire.*

Restitution en entier, ou simplement, restitution, se dit en termes de Jurisprudence, d'un bénéfice que les loix accordent à celui qui a été lésé dans quelque acte où il a été partie, pour le remettre au même état où il étoit avant cet acte, s'il y a juste cause de le faire.

L'usage de ce bénéfice nous vient des Lois Romaines; mais parmi nous il est sujet à quelques règles particulières.

La restitution s'accorde contre des Arrêts & Jugemens en dernier ressort, soit par voie de requête civile, soit par voie de cassation.

La restitution contre des actes a lieu quand l'acte n'est pas nul en lui-même, & néanmoins qu'il peut être annullé par quelque cause de restitution.

Quoique les lois aient réglé les cas dans lesquels la restitution doit être accordée, néanmoins en France elle ne peut être prononcée par le Juge, si la Partie qui se prétend lésée n'a obtenu des lettres de rescision, dont elle doit demander l'entérinement,

l'entérinement, lequel dépend toujours de la prudence du Juge.

La restitution en entier a son effet non-seulement entre ceux qui ont passé l'acte, mais aussi contre les tiers-possesseurs.

Elle peut être demandée par l'héritier du chef du défunt.

Si c'est un fondé de procuration qui demande la restitution sous le nom de son commettant, il faut qu'il soit fondé de procuration spéciale.

Celui qui a ratifié un acte en majorité, n'est plus recevable à demander d'être restitué contre cet acte.

L'effet de la restitution est que les deux Parties sont remises au même état qu'elles étoient avant l'acte, de manière que celui qui est restitué, doit rendre ce qu'il a reçu.

Si la lésion ne portoit que sur une partie de l'acte, dont le surplus fût indépendant, la restitution ne devroit être accordée que contre la Partie de l'acte où il y auroit lésion.

La restitution doit être demandée dans les dix ans de l'acte, & ce temps qui a couru du vivant de celui qui a passé l'acte, se compte à l'égard de son héritier; mais si celui-ci étoit mineur, le reste de ce délai ne courroit que du jour de sa majorité.

Quoique l'on se porte plus facilement à relever les mineurs que les majeurs, cependant la minorité n'est pas seule un moyen de restitution, il faut que le mineur soit lésé; mais aussi on le relève de toutes sortes d'actes où il souffre la moindre lésion, soit qu'il s'agisse de prêts d'argent ou autres conventions, soit qu'il soit question de l'acceptation d'un legs ou d'une succession, ou que le mineur y ait renoncé; on lui accorde même la restitution pour les profits dont il a été privé, & des demandes qu'il a formées, ou des consentemens qu'il a donnés à son préjudice dans des procès.

Si deux mineurs traitant ensemble, l'un se trouve lésé, il peut demander la restitution.

L'autorisation du tuteur n'empêche pas que le mineur n'obtienne la restitution; on la lui accorde même contre ce qui a été fait par son tuteur, quand il y a lésion.

Si l'on a vendu un immeuble du mineur sans nécessité ou sans utilité évidente, ou que les formalités n'aient pas été observées, telles que l'estimation préalable, les affiches & publications, le mineur en peut être relevé quand il ne souffriroit d'autre lésion que celle d'être privé de ses fonds, qui est ce qu'on appelle la *lésion d'affection*.

Les moyens de restitution à l'égard des majeurs, sont la force, la crainte, le dol. Il faut pourtant qu'il y ait lésion; mais la lésion seule ne suffit pas.

Néanmoins dans les partages des successions la lésion du tiers au quart suffit pour donner lieu à la restitution à cause de l'égalité qui doit regner entre des cohéritiers.

Le vendeur peut aussi être restitué contre la vente d'un fonds, s'il y a lésion d'outre moitié du juste prix.

Restitution, se dit en termes de Physique du rétablissement d'un corps élastique qui après avoir été dans un état forcé pendant quelque temps, se remet ensuite dans son état naturel.

On dit aussi, *la restitution du texte*,

d'un passage de quelque Auteur; pour dire le rétablissement du texte, d'un passage, l'action de les remettre dans l'état où ils étoient avant qu'ils eussent été corrompus dans les copies.

Restitution, s'emploie en style numismatique, pour désigner certaines médailles qu'on appelle indifféremment *médailles de restitution* ou *médailles restituées*, & dont nous avons parlé au mot Restitué.

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

RESTOUT, (Jean) Peintre ordinaire du Roi, des Académies de Caën & de Rouen sa patrie, nâquit en 1692, fils & petit-fils de Peintre. Il hérita de son père & de son grand père leur goût pour ce bel art, & la nature y ajouta un génie plus vaste. Son excellent tableau d'*Alphée qui se sauve dans les bras de Diane*, le fit agréer à l'Académie de Peinture en 1720. Parmi plusieurs autres morceaux qui illustrèrent son talent, on cite le tableau du *triomphe de Bacchus*, fait pour le Roi de Prusse, qui l'apprécia en homme de goût & le paya en Monarque. Restout mourut en 1768.

RESTREINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Craindre. *Restringere.* Resserrer. *Un remède qui restreint.* Il vieillit au propre.

Restreindre, signifie figurément, diminuer, réduire, retrancher quelque chose, une proposition, une prétention, un droit. *Il a restreint ses conclusions à demander l'usufruit de cette terre. Il est de principe en jurisprudence qu'on doit étendre les dispositions favorables & restreindre celles qui sont odieuses. Il faut restreindre les privilèges dont on abuse. Il s'est restreint à une demande fort raisonnable.*

RESTREINT, EINTE; participe passif. *Voyez.* Restreindre.

RESTRICTIF, IVE; adjectif. *Astringens.* Qui restreint, qui limite. *Il y a dans le contrat une clause restrictive qui renferme cette disposition dans de justes bornes.*

RESTRICTION; substantif féminin. *Modificatio.* Modification, condition qui restreint. *La Cour mit une restriction en enregistrant cette Déclaration. Les lois générales souffrent ordinairement quelques restrictions. Cette clause du traité porte restriction.*

On appelle *restriction mentale*, la réserve que l'on fait d'une partie de ce que l'on pense pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. *Les faux dévots ne manquent jamais de restrictions mentales pour accommoder leur conscience avec leurs intérêts. Les honnêtes gens ne doivent point user de restrictions mentales.*

RESTRINGENT, ENTE; adjectif. Qui s'emploie substantivement. *Restringens.* Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée. *On se sert de remèdes restringens pour resserrer l'orifice du vagin à la suite des couches laborieuses lorsqu'un enfant a été long temps au passage. Dans les maisons de prostitution les filles font souvent usage de restringens pour réparer en quelque sorte la virginité perdue.*

RÉSULTANT, ANTE; adjectif & terme de Palais. Qui résulte. *La Cour, pour les cas résultans du procès, l'a condamné à faire amende honorable, &c. Les preuves résultantes des informations & autres pièces du procès.*

RÉSULTAT; substantif masculin. *Summa.* Ce qu'on a recueilli d'une conférence, d'une recherche, d'une

méditation, d'un discours, ou ce qui a été conclu & arrêté, ou qui s'est ensuivi d'une ou de plusieurs autres choses.

Les Diètes de Pologne sont ordinairement si tumultueuses, qu'il est bien difficile d'y former un résultat qui soit au goût de tout le monde.

Le résultat ordinaire des disputes, dit M. Bayle, c'est que chacun demeure plus attaché à son sentiment qu'auparavant.

RÉSULTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Nasci.* S'ensuivre. Il ne se dit qu'à la troisième personne, & il s'emploie pour marquer les inductions, les conséquences qu'on tire d'un discours, d'un raisonnement, d'un fait, *&c.* *Que résulte-t-il de la déposition de ce témoin. Ce sont des propos vagues dont il ne peut rien résulter. Voilà l'absurdité qui résulte de son raisonnement.*

Il se dit aussi quelquefois des suites d'une ou de plusieurs choses. *La ruine de la Province résultera de la mauvaise administration de cet Intendant.*

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR. *Qu'a-t-il résulté de cette entreprise?*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RÉSUMÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RÉSUMER.

Il s'emploie aussi substantivement. *Le résumé d'un Mémoire.*

RÉSUMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Resumere.* Recueillir, reprendre en peu de paroles un argument, un raisonnement qui a été plus étendu. Il se dit particulièrement dans le Dogmatique & dans la Jurisprudence. *Je vais résumer votre proposition & ensuite j'y répondrai. Il résuma les principaux points de la contestation avant d'ouvrir son avis.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RÉSUMPTE; substantif féminin. Il se dit dans l'école de Théologie de la thèse de cinq heures que le nouveau Docteur doit soutenir, selon les lois de la Faculté, pour avoir suffrage aux Assemblées, & jouir des droits du Doctorat. L'objet de la Faculté, en ordonnant cette thèse, a été d'entretenir les jeunes Docteurs dans une étude profonde de la Théologie, & surtout des matières qui y ont le plus de rapport. C'est pourquoi il a été statué qu'il n'y aura que les Docteurs, au moins depuis cinq ans, qui seront admis à cet acte; que la thèse contiendra six colonnes; que les deux premières agiteront les questions les plus difficiles de l'Ancien Testament, les deux suivantes, celles du Nouveau & les dernières, les points de l'Écriture-Sainte, les plus contestés par les Hérétiques des derniers temps. Les Evêques sont dispensés de la résumpte; ainsi ils commencent à jouir de tous les droits du Doctorat, aussi-tôt qu'ils sont élevés à cette dignité.



RÉSUMPTÉ; adjectif masculin. Il se dit du Docteur qui a soutenu sa résumpte.

RÉSUMPTION; substantif féminin. *Recapitulatio.* Action de résumer. *La résumption d'un discours.*

RÉSURRECTION; substantif féminin. *Resurrectio.* Retour de la mort à la vie.

La résurrection peut être, ou pour un temps, ou perpétuelle. La *résurrection* pour un temps est celle où un homme mort ressuscite pour mourir de nouveau. Telles sont les *résurrections* miraculeuses dont il est fait mention dans l'Ecriture, comme celle de Lazare. La *résurrection* perpétuelle est celle où l'on passé de la mort à l'immortalité, telle qu'a été la *résurrection* de Jésus-Christ, & telle que la foi nous enseigne que sera la nôtre à la fin des siècles.

Le dogme de la résurrection des morts est un croyance commune aux Juifs & aux Chrétiens. On le trouve clairement marqué dans l'Ancien & le Nouveau Testament. Lorsque Jésus-Christ parut dans la Judée, la résurrection des morts étoit reçue comme un des principaux articles de foi de la religion des Juifs par tout le corps de la Nation, à l'exception des seuls Sadducéens qui la nioient, & qui toutefois étoient tolérés, mais Jésus-Christ a enseigné expressément ce point de notre foi, & est lui-même ressuscité.

L'argument qu'on tire de sa *résurrection* en faveur de la vérité de la Religion chrétienne, est un de ceux qui pressent avec plus de force & de conviction. Les circonstances en sont telles, qu'elles portent ce point jusqu'à la démonstration.

Quoique les Juifs admettent la *résurrection*, ils varient beaucoup sur la manière dont elle se fera. Les uns la croient générale, d'autres avancent que tous les hommes ne ressusciteront pas, mais seulement les Israélites, encore exceptent-ils du nombre de ceux-ci les plus grands scélérats. Les uns n'admettent qu'une *résurrection* à temps, les autres une *résurrection* perpétuelle, mais seulement pour les ames. Léon de Modène dit qu'il y en a qui croient, comme Pythagore, que les ames passent d'un corps dans un autre, ce qu'ils appellent *gilgul* ou *roulement*. D'autres expliquent ce roulement du transport qui se fera à la fin du monde par la puissance de Dieu de tous les corps des Juifs morts hors de la Judée, pour venir dans ce dernier pays se réunir à leurs ames.

Ceux d'entre les Juifs qui admettent la Métempsycose sont fort embarrassées sur la manière dont se fera la *résurrection*; car comment l'ame pourra-t-elle animer tous les corps dans lesquels elle aura passé! Si elle n'en anime qu'un, que deviendront tous les autres? Et seroit-il à son choix de prendre celui qu'elle jugera le plus à propos? Les uns croient qu'elle reprendra son premier corps, d'autres qu'elle se réunira au dernier; & que les autres corps qu'elle a autrefois animés, demeureront dans la poussière confondus avec le reste de la matière.

Les anciens Philosophes qui ont enseigné la Métempsycose, ne paroissent pas avoir connu d'autre *résurrection*, & il est fort probable que par la *résurrection* plusieurs Juifs n'entendoient non plus que la transmigration successive des ames.

On demande quelle sera la nature des corps ressuscités, quelle sera leur taille, leur âge, leur sexe? Jésus-Christ, dans l'Evangile, nous apprend que les hommes après la *résurrection*, seront comme les Anges de Dieu, c'est-à-dire, selon les Pères, qu'ils seront immortels, incorruptibles, transparens, légers, lumineux, & en quelque sorte spirituels, sans toutefois quitter les qualités corporelles, comme nous voyons que le

Corps de Jésus-Christ ressuscité étoit sensible, & avoit de la chair & des os.

Quelques anciens Docteurs Hébreux, cités dans la Gemarre, soutenoient que les hommes ressusciteroient avec la même taille, avec les mêmes qualités & les mêmes défauts corporels qu'ils avoient eus dans cette vie; opinion embrassée par quelques Chrétiens qui se fondoient sur ce que Jésus-Christ avoit conservé les stigmates de ses plaies après sa *Résurrection*. Mais, comme le remarque S. Augustin, Jésus-Christ n'en usa de la sorte que pour convaincre l'incrédulité de ses Disciples, & les autres hommes n'auront pas de pareilles raisons pour ressusciter avec des défauts corporels ou des difformités.

La *résurrection* des enfans renferme aussi des difficultés. S'ils ressuscitent petits, foibles & dans la forme qu'ils ont eue dans le monde, de quoi leur servira la *résurrection*? Et s'ils ressuscitent grands, bien faits & comme dans un âge avancé, ils seront ce qu'ils n'ont jamais été, ce ne sera pas proprement une *résurrection*. S. Augustin penche pour cette dernière opinion, & dit que la *résurrection* leur donnera toute la perfection qu'ils auroient eue, s'ils avoient eu le temps de grandir, & qu'elle les garantira de tous les défauts qu'ils auroient pu contracter en grandissant. Plusieurs, tant anciens que modernes, ont cru que tous les hommes ressusciteront à l'âge où Jésus-Christ est mort, c'est-à-dire, vers 33 ou 35 ans, pour accomplir cette parole de Saint Paul, *afin que nous arrivions tous à l'état d'un homme parfait à la mesure de l'âge complet de* Jésus-Christ; ce que les meilleurs Interprètes entendent dans un sens spirituel, des progrès que doivent faire les Chrétiens dans la foi & dans la vertu.

Enfin, plusieurs Anciens ont douté que les femmes dussent ressusciter dans leur propre sexe, se fondant sur ces paroles de Jésus-Christ, *dans la* résurrection *ils ne se marieront pas & n'épouseront point de femmes*. A quoi l'on ajoute que selon Moïse, la femme n'a été tirée de l'homme que comme un accident ou un accessoire, & par conséquent qu'elle ressuscitera sans distinction du sexe. Mais on répond que si la distinction des sexes n'est pas nécessaire après la *résurrection*, elle ne l'est pas plus pour l'homme que pour la femme; que la femme n'est pas moins parfaite en son genre que l'homme, & qu'enfin le sexe de la femme n'est rien moins qu'un défaut ou une imperfection de la nature.

Résurrection, se dit aussi par extension, d'une guérison surprenante, inopinée.

Prononcez *rézurekſion*.

RETABLE; substantif masculin. Ornement d'Architecture contre lequel est appuyé l'autel, & qui enferme ordinairement un tableau. *Un retable de marbre. Un retable de menuiserie.*

RÉTABLI, IE; participe passif. *Voyez* Rétablir.

RÉTABLIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Restaurare.* Remettre au premier état, en bon état, en meilleur état. *Son château menaçoit ruine, mais il l'a fait rétablir. Les eaux ont rétabli sa santé. Après la mort de Cromwel, Charles II fut rétabli dans ses droits. La paix rétablira le commerce. Il alla vivre à*

la campagne pour rétablir ses affaires. Ce fut sous le règne de ce Prince que les Arts se rétablirent dans le Royaume.

On dit en termes de Palais, *rétablir quelqu'un dans sa bonne fame & renommée ;* pour dire, donner un Jugement par lequel un homme est lavé de l'infamie dont il avoit été noté.

On dit, *rétablir un passage d'un Auteur ;* pour dire, le restituer, le remettre dans l'état où il étoit avant qu'il eût été corrompu dans les copies. *Les Critiques ont rétabli différens passages de Tacite, de Tite-Live, d'Aristophane*, &c.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RÉTABLISSEMENT ; substantif masculin. *Restauratio.* Action de rétablir, état d'une personne, d'une chose rétablie. *Chacun des deux voisins doit contribuer pour sa part au rétablissement du mur mitoyen. Ce Ministre s'occupa du rétablissement de la discipline militaire. Elle doit au lait le rétablissement de sa santé. Le rétablissement des Stuards sur le trône de leurs ancêtres ne paroît pas prochain.*

RETAILLE ; substantif féminin. Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant. *Les retailles des peaux servent à faire de la colle forte.*

RETAILLER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tailler de nouveau. *On a mal taillé ces arbres, il faut les retailler.*

RETAPÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* RETAPER.

RETAPER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Retrousser les bords d'un chapeau contre la forme. *Ce Chapelier retape bien un chapeau.*

On dit aussi en termes de Perruquiers, *retaper les cheveux*, ce qui signifie, les peigner à rebours en commençant par le côté de la pointe, afin de faire renfler la frisure pour arranger ensuite les boucles.

RETARD ; substantif masculin. *Mora.* Délai, remise. *Je n'ai pas été en retard de le payer.*

On dit aussi, *le retard d'une montre ; d'une horloge.*

RETARDATION ; substantif féminin & terme de Physique. Il se dit du ralentissement du mouvement d'un corps, en tant que ce ralentissement est l'effet d'une cause particulière.

M. Newton est le premier qui nous ait donné les loix de la retardation du mouvement dans les fluides, & Galilée le premier qui ait donné celle de la retardation du mouvement des corps pesans. Ces deux Auteurs ont été commentés & étendus depuis par une infinité d'autres ; comme par MM. Huyghens, Varignon, Bernoully, &c. On trouve dans le discours de ce dernier, sur *les loix de la communication du mouvement*, plusieurs beaux théorèmes sur les loix de la retardation du mouvement dans les fluides. M. Newton a démontré qu'un corps qui se meut dans un fluide d'une densité égale à la sienne, doit perdre la moitié de vîtesse avant d'avoir parcouru trois de ses diamètres. De-là il conclut que les planètes, & sur-tout les comètes, doivent se mouvoir dans un espace non résistant. Les Cartésiens ont fait jusqu'à présent, de vains efforts pour répondre à cette objection.

RETARDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RETARDER.

RETARDEMENT; substantif masculin. *Dilatio*. Délai, remise. *Je n'ai point apporté de retardement à la décision de cette affaire. Il faut conclure ce traité sans retardement. Cela fut cause du retardement du mariage.*

RETARDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Morari*. Différer, faire qu'une chose soit remise, renvoyée à un temps plus éloigné. *Cet incident retarda le Jugement du procès. C'est un payement que vous ne devez point retarder. Cet événement pourra retarder son mariage. Le manque d'argent a retardé le rétablissement de cet édifice.*

RETARDER, signifie aussi empêcher d'aller, de partir, d'avancer. *Le mauvais temps a retardé le courier. Cette montre va trop vîte, il faut la retarder.*

RETARDER, est aussi neutre, & se dit d'une montre, d'une horloge qui va trop lentement. *Cette pendule retarde d'un quart d'heure par jour.*

On dit aussi, que *la lune retarde tous les jours de trois quarts d'heure ou environ*; pour dire, que tous les jours elle retarde de tant à paroître. Et l'on dit dans le même sens, que *la marée retarde*, que *la fièvre retarde*, & ainsi de plusieurs autres choses.

RETÂTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tâter de nouveau. *Après avoir tâté & retâté le pouls du malade, il assura qu'il le guériroit.*

RETAXER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Taxer de nouveau. *Ces dépens n'ont pas été taxés selon l'Ordonnance, il faut les faire retaxer.*

RETEINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CRAINDRE. Teindre une seconde fois. *Ce drap est mal teint il faut le reteindre.*

RÉTEINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme CRAINDRE. Éteindre de nouveau. *Le feu se ralluma pendant la nuit, & on ne put pas le réteindre avant le jour.*

RETENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. Tendre de nouveau. *Si cette corde se détend, vous la retendrez.*

RÉTENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. Étendre de nouveau. *Ce linge est encore humide, il faut le rétendre pour le faire sécher.*

RETENIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme SOUTENIR. *Retinere*. Ravoir, tenir encore une fois. *Si je pouvois retenir l'argent qu'ils m'ont gagné, je ne le rejouerois plus.*

On dit à peu près en ce sens, *je voudrois bien retenir ce que j'ai dit*; pour dire, je voudrois bien ne l'avoir pas dit. Il est familier.

RETENIR, signifie aussi garder par devers soi ce qui est à un autre. *On ne doit pas retenir le salaire d'un ouvrier. Pourquoi retenez-vous ce qui ne vous appartient pas.*

RETENIR, signifie encore, garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir. En ce sens on dit, que *donner & retenir ne vaut*; pour dire, qu'une donation n'est point valable, si on ne se dessaisit pas en effet de ce que l'on donne.

On dit *retenir l'accent du pays*;

pour dire, avoir toujours, conserver l'accent, la prononciation de son pays.

On dit dans le même sens, *retenir les vieilles habitudes. Les bêtes féroces que l'on a apprivoisées, retiennent toujours quelque chose de leur naturel. Ce vase retient quelque chose de l'odeur du vin que l'on y avoit mis auparavant.*

Retenir, signifie aussi réserver. *En lui vendant sa terre il en retint la jouissance pendant dix ans. Il n'a pour vivre qu'une pension de cent pistoles qu'il s'est retenue en résignant sa cure.*

On dit à peu près dans le même sens, *quand vous me payerez ce que je vous ai prêté, vous retiendrez ce que vous venez de me gagner. Il a retenu dix écus pour ses frais. On retient aux Officiers quatre deniers pour livre sur leurs appointemens.*

Quand on voit que quelqu'un ramasse quelque chose, on dit populairement, *j'en retiens part;* pour dire, je prétends avoir part à ce que vous avez trouvé.

En termes d'Arithmétique, on dit, qu'*on retient un chiffre;* pour dire, qu'on le réserve pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après. Ainsi lorsque le total d'une colonne monte à 27 on dit, *je pose sept, & je retiens deux,* ou absolument, *pose sept & retiens deux.*

On dit, que *les Juges retiennent une cause;* pour dire, qu'ils s'en réservent la connoissance, en décidant qu'elle leur appartient.

Retenir, signifie encore, s'assurer par précaution d'une chose qu'un autre auroit pu prendre. *Il faut envoyer retenir une loge à l'Opéra. Nous le retiendrons pour jouer du violon. Il retint le cuisinier à son service.*

On dit, *retenir une date en Cour de Rome;* pour dire, prendre une date en Cour de Rome. Et l'on dit, *retenir date,* en parlant des actes qui se passent pardevant Notaires. *Il retint hier date pour un tel contrat.*

On dit, qu'*un Conseiller retient le bureau;* pour dire, qu'il s'assure d'un jour fixe pour rapporter le procès dont il est chargé.

Quand on joue à croix à pile, on dit, *je retiens croix, je retiens pile;* pour dire, je gage, je parie que le côté de la piéce de monnoie qui paroîtra, sera croix, sera pile.

On dit dans le même sens, quand on joue à pair & à non, *je retiens pair, je retiens non.*

Retenir, signifie aussi, arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller; *ses affaires le retiennent à Paris. Je voulus sortir à midi, mais elle me retint à dîner. Les plongeurs qui pêchent les perles, sont obligés de retenir long-temps leur haleine. Ses créanciers le retiennent en prison. Ces tuyaux ne retiennent pas l'eau.*

Retenir, signifie aussi empêcher l'effet d'une action qui est sur le point d'arriver. *Il se seroit jeté par la fenêtre si on ne l'eût retenu.*

On dit à peu près dans le même sens, *retenir une poutre,* pour dire, l'attacher avec un lien de fer pour l'empêcher de tomber.

On dit, *se retenir,* pour dire, s'arrêter avec effort afin de ne pas tomber. *Il seroit tombé de l'arbre s'il ne s'étoit pas retenu aux branches.*

Retenir, signifie encore mettre, imprimer, garder quelque chose dans son esprit, dans sa mémoire.

L'esprit retient les choses de deux manières; la première en se perpétuant quelque temps la perception d'une idée, qui est ce qu'on appelle *contemplation.* La seconde est en faisant renaître en quelque façon les idées qu'il avoit perdues de vue, & cette

cette seconde opération est un effet de la mémoire laquelle est pour ainsi dire, le réservoir de nos idées.

Nos idées n'étant que des perceptions actuelles qui cessent d'avoir un être réel dès que ces perceptions cessent, cette collection de nos idées dans le réservoir de la mémoire, ne signifie autre chose que le pouvoir qu'à notre esprit de faire renaître ces perceptions en plusieurs cas, avec une perception de plus, qui est celle de leur préexistence.

C'est au moyen de cette faculté que nous pouvons nous rendre toutes ces idées présentes, & en faire les objets de nos pensées sans le secours des qualités sensibles qui les ont fait naître la première fois.

L'attention & la répétition servent beaucoup à fixer les idées de notre imagination; mais celles qui s'y gravent le plus profondément & qui y font les impressions les plus durables, sont celles qui ont été accompagnées de plaisir & de douleur; les idées qui ne se sont présentées qu'une fois à l'esprit, & qui n'ont jamais été répétées depuis, s'effacent bien tôt, comme celles des couleurs dans les personnes qui ont perdu la vue dès l'enfance. Il y a des personnes qui retiennent les choses d'une manière qui tient du prodige; cependant les idées s'effacent peu à peu quelque profondément gravées qu'elles soient, même dans les personnes qui retiennent le mieux, de sorte que si elles ne sont pas quelquefois renouvelées, l'empreinte s'en efface à la fin sans qu'on puisse davantage se les rappeler.

Les idées qui sont souvent renouvelées par le retour des mêmes actions qui les ont excitées, sont celles qui se fixent le mieux dans l'imagination & qui y restent le plus long-temps; telles sont les qualités sensibles des corps, telles que la solidité, l'extension, la figure, le mouvement, &c. & celles qui nous affectent le plus ordinairement, comme la chaleur & le froid, & celles qui sont des affections communes à tous les êtres, comme l'existence, la durée, le nombre, qui ne se perdent guère tant que l'esprit est capable de retenir quelques idées.

Retenir, signifie aussi réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. *La présence du général retint les troupes dans le devoir. Nos passions ont besoin d'un frein pour les retenir.*

Retenir, s'emploie absolument & sans régime; & alors il se dit de la génération des bêtes & signifie concevoir. *Les jumens retiennent mieux quand elles sont en chaleur & dans leur liberté naturelle que quand on les fait couvrir en main.*

Retenir, se dit aussi absolument des chevaux de carrosse ou de charroi qui sont au timon, ou dans les limons, & qui empêchent le carrosse, la charrette, &c. d'aller trop vîte à une descente. *La voiture est trop lourde, les chevaux ne pourront pas retenir à la descente de la côte.*

On dit aussi en parlant du cheval, *se retenir*; pour dire, qu'il ne veut point se porter librement en avant. *Un jeune cheval se retient. Ces chevaux sont sujets à se retenir.*

Différences relatives entre *retenir*, *garder*.

On *garde* ce qu'on ne veut pas donner. On *retient* ce qu'on ne veut pas rendre.

Nous *gardons* notre bien. Nous *retenons* celui d'autrui.

L'avare *garde* ses trésors, le dé-

biteur *retient* l'argent de son créancier.

L'honnête homme a de la peine à *garder* ce qu'il possède, lorsque le fripon est autorisé à *retenir* ce qu'il a pris.

RETENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Iterùm tentare.* Tenter de nouveau. *Il a tenté & retenté inutilement de résoudre ce problême.*

RÉTENTION; substantif féminin. *Retentio.* Réservation, réserve. *On peut résigner un bénéfice avec rétention de pension, mais non avec rétention de tous les fruits.*

En termes de Médecine, on appelle *rétention d'urine*, ou simplement *rétention*, une maladie par laquelle l'urine est retenue. *Elle est malade d'une rétention d'urine. Il a une rétention d'urine.* Voyez ISCHURIE.

On dit en termes de Palais, *la rétention d'une cause*, *un Arrêt de rétention*, en parlant d'un jugement par lequel des Juges retiennent une cause, en décidant que la connoissance leur en appartient.

RÉTENTIONNAIRE; substantif masculin & terme de Palais. Il se dit de celui qui retient entre ses mains ce qui appartient à d'autres.

RETENTIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Resonare.* Rendre, renvoyer un son éclatant, en remplir un lieu. *Ce bocage retentit du ramage d'une multitude d'oiseaux. Toute la ville retentissoit de plaintes & de cris. L'écho retentit de ses tendres accens. La foudre retentissoit dans ces vallons pendant l'orage.*

On dit, *ce bruit m'a retenti dans l'oreille*; pour dire, m'a fortement frappé l'oreille.

On dit figurément que *toute l'Europe, toute la terre retentit des louanges de quelqu'un*, que *ses louanges retentissent partout*; pour dire, qu'on le loue dans toute l'Europe, par toute la terre, en tous lieux.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir. Le bruit a retenti, auroit retenti*, &c.

La première syllabe est très-brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Prononcez *retantir.*

RETENTISSANT, ANTE; adjectif. *Resonans.* Qui retentit. *Un bruit retentissant. Une voûte retentissante. Des lieux retentissans.*

RETENTISSEMENT; substantif masculin. *Repercussus sonus.* Bruit, son rendu, renvoyé avec éclat. *Durant le siége de cette ville l'artillerie occasionnoit un grand retentissement dans cette forêt.*

RETENTUM; substantif masculin. Terme de Palais qui a passé du latin dans le françois, & qui conserve la prononciation latine. Il se dit d'un article que les Juges n'expriment pas dans un Arrêt qu'ils rendent, mais qui ne laisse pas d'en faire partie & d'avoir son exécution. Les *retentum* ne sont guère usités qu'en matière criminelle; par exemple, lorsqu'un homme est condamné au supplice de la roue, la Cour met quelquefois en *retentum* que le criminel sera étranglé au premier, second ou troisième coup.

L'usage de ces *retentum* est fort ancien; on en trouve un exemple dans les registres *Olim*, en 1310, où il est dit que le Parlement condamna un particulier en l'amende de 2000 livres au profit du Roi; mais

qu'il fut arrêté *in mente Curiæ*, que le condamné n'en payeroit que 1000 livres. *Sed intentio Curiæ est quod non leventur nisi mille libræ, & quod Rex quittet residuum.*

Loyseau, en son *traité des Offices*, dit que les Cours Souveraines sont les seules qui peuvent mettre des *retentum* à leurs jugemens ; & en effet l'Ordonnance de 1670, *tit.* 10, *art.* 7, ne permet qu'aux Cours de faire des délibérations secrettes pour faire arrêter celui qui est seulement décrété d'assigné pour être ouï, ou d'ajournement personnel.

Retentum, se dit aussi dans le style familier, de ce qu'on retient, qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un. *On ne peut pas se fier à ce qu'il promet, parcequ'il a toujours quelque retentum.*

RETENU, UE ; participe passif. *Voy.* Retenir.

Retenu, employé adjectivement, signifie circonspect, sage, modéré. *C'est un jeune homme fort retenu. Vous n'êtes point assez retenu dans vos manières. On doit être retenu à condamner les actions d'autrui. C'est une fille sage & retenue.*

RETENUE ; substantif féminin. *Moderatio.* Modération, discrétion, modestie. *C'est un pays où l'on ne doit parler des gens qui ont l'autorité en main, qu'avec beaucoup de retenue. Il faut avec les Grands plus de retenue que vous n'en avez. La retenue est une vertu des deux sexes, mais qu'on exige encore plus des femmes que des hommes.*

Retenue, se dit aussi en parlant de la grâce que le Roi fait, lorsque sur les Charges qui ne sont point héréditaires, il assure par un brevet au titulaire ou à ses héritiers, une certaine somme payable par celui qui possédera la charge après lui. *Ce Magistrat a obtenu un brevet de retenue de vingt mille francs.*

Retenue, en termes de Jurisprudence, est le droit accordé par plusieurs coutumes au Seigneur Censier, de retenir l'héritage qui est dans sa censive, lorsqu'il a été vendu par le Censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente. *Le droit de retenue n'a pas lieu dans la coutume de Paris.*

Retenue, se dit encore en Médecine, en parlant du retardement des règles d'une femme.

Différence relative entre *retenue*, *modestie*.

L'avantage de ces deux qualités se borne au sujet qui les possède ; elles contribuent à sa perfection & ne sont pour les autres qu'un objet de spéculation qui mérite leur applaudissement, mais qui nuit quelquefois à leur satisfaction.

On est *retenu* dans ses paroles & dans ses actions ; le trop de liberté qu'on s'y donne, est le défaut contraire ; quand il est poussé à l'excès & qu'on n'a nulle *retenue*, il devient impudence. On est *modeste* dans ses desirs, dans ses airs, dans ses postures & son habillement ; ce qui fait trois genres de modestie, par rapport au cœur, à l'esprit & au corps dont les vices opposés ne sont pas tous exprimés par le mot *d'immodestie* qui ne désigne que celui qui regarde le corps, provenant de l'indécence des postures & des habits. La vanité est par l'essor & la hauteur des airs qu'on se donne mal à propos, le vice opposé au genre de *modestie* qui concerne l'esprit. Celui-qui est contraire à la *modestie* du cœur, est une ambition démesurée qui fait désirer au-delà

de ce qui convient & de ce qu'on peut obtenir.

La *retenue* est bonne partout, mais elle est absolument nécessaire en public & avec les Grands; quelque liberté qu'ils semblent accorder, on en est la dupe si l'on s'y livre trop; car ils se réservent toujours un certain droit de respect dont ils imputent le manquement comme un crime irrémissible. La *modestie* est un ornement pour les personnes qui peuvent prétendre aux plus hauts rangs, pour celles qui ont un mérite connu & distingué, & pour celles à qui leur métier permet tout sans conséquence; mais elle est pour toutes les autres personnes une vertu indispensable & d'état, sans laquelle elles ne sauroient paroître décemment ni éviter le ridicule.

RETFORD, petite ville d'Angleterre dans la province de Nottingham, à 55 lieues de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

RÉTHEL; ville de France en Champagne, chef lieu du Rhételois, près de l'Aîne, à neuf lieues nord-est, de Rheims. Elle fut érigée en Duché par Henri III en 1581, en faveur de Charles de Gonzague: ensuite le Cardinal Mazarin acheta le duché de Réthel, & la confirmation lui en fut accordée en 1663. C'est un des plus beaux duchés du Royaume, dont le revenu va au-delà de soixante mille livres; l'Élection de Réthel est composée de deux cent quatre-vingt-seize Paroisses, presque toutes du Diocèse de Rheims.

RÉTHELOIS; (le) pays de la Champagne, borné au septentrion par les Pays-Bas, à l'orient, par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi, par le Rémois, & à l'Occident, par le Laonnois. Une partie de ce pays est couverte de bois où il y a beaucoup de forges de fer. Le reste est très-abondant en pâturages; il y a plusieurs rivières dont la plus considérable est l'Aîne; la ville capitale est Réthel, les autres villes sont Rocroy, Maubert-Fontaine, Château-Porcien, Mezières & Charleville.

RETHEM; petite ville d'Allemagne, au duché de Lunebourg, près de l'Aller.

RÉTIAIRE; substantif masculin & terme d'antiquité. *Retiarius.* Gladiateur ainsi nommé parcequ'en combattant contre le Myrmillon, il portoit sous son bouclier un filet (*rete*) dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de son adversaire, afin de le renverser & de le tuer. Outre ce filet d'où le Rétiaire avoit tiré son nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une espèce de trident. Juste Lipse & d'autres auteurs disent qu'il combattoit vêtu & portoit plusieurs éponges, soit pour essuyer la sueur qu'il contractoit en poursuivant le Myrmillon, soit pour étancher le sang qui couloit des blessures qu'il pouvoit en recevoir; car ces sortes de Gladiateurs se faisoient rarement quartier.

On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des sept sages de la Grèce, qui dans un combat singulier contre Phrynon, pour terminer une contestation mûe entre les Argiens & les Mytileniens, apporta un filet caché sous sa cuirasse, & en embarrassa la tête de son ennemi. Cette supercherie fut depuis réduite en art & figura aux jeux publics.

RÉTICENCE; substantif féminin. *Voluntaria omissio.* Suppression ou

omission volontaire d'une chose qu'on devroit dire. En ce sens il n'est guère usité qu'en parlant de certaines formalités judiciaires. *C'est par une réticence frauduleuse qu'il n'a pas fait insérer dans cet acte les qualités qu'il a coutume de prendre.*

Réticence, se dit aussi d'une figure de Réthorique par laquelle l'Orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, & ne poursuivant point ce qu'il a commencé, passe subitement à d'autres choses, en sorte néanmoins que ce qu'il a dit, fasse suffisamment entendre ce qu'il affecte de supprimer. Dans la *Phèdre* de Racine, Aricie qui voudroit faire connoître à Thésée l'innocence d'Hypolite, n'ose lui dévoiler l'amour incestueux de Phèdre; mais elle laisse soupçonner que ce Prince est victime de la calomnie :

Prenez garde, Seigneur, vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains;
Mais tout n'est pas détruit, & vous en laissez vivre
Un.... votre Fils, Seigneur, me défend de poursuivre :
Instruite du respect qu'il veut vous conserver,
Je l'affligerois trop si j'osois achever.

On emploie encore cette figure dans un mouvement de colère ou de menace. C'est ainsi qu'Athalie parle à Joad, lorsqu'elle lui demande Eliacim & les trésors qu'elle croit cachés dans le Temple :

En l'appui de ton Dieu tu t'étois reposé?
De ton frivole espoir es-tu désabusé?
Il laisse en mon pouvoir & son temple & ta vie,
Je devrois sur l'autel où ta main sacrifie
Te.... mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter;
Ce que tu m'as promis songe à l'excuter.

La réticence est quelquefois plus expressive que ne le seroient les discours; mais on ne doit l'employer que dans les occasions importantes.

RÉTICULAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui ressemble à un réseau. La *membrane réticulaire* que Malpighi a découverte & qu'on appelle autrement *tissu réticulaire*, n'est, selon quelques Anatomistes, que la surface interne de l'épiderme, sur laquelle on voit une prodigieuse quantité de petites lignes saillantes qui font un fort beau réseau, dans les mailles duquel les papilles nerveuses sont comme enchâssées.

RÉTICULE; substantif masculin & terme d'Astronomie. Machine qui a été inventée le siècle dernier dans l'Académie des sciences de Paris & qui sert à mesurer exactement la quantité des éclipses.

Ce qui n'est dans l'Astronomie que de pratique & de détail, est d'une extrême importance; souvent même il en coûte autant d'efforts d'esprit pour trouver les moyens de faire certaines observations, que pour remonter de ces observations aux plus sublimes théories qui en dépendent. En un mot, la manière d'observer, qui n'est que le fondement de la science, est elle-même une grande science. Qu'une éclipse de soleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on sera étonné de la quantité & de la finesse des conséquences qu'un Astronome saura en tirer; mais on ne songera pas combien il aura eu de peine à s'as-

ſurer de la grandeur préciſe de cette éclipſe, & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le réticule eſt ordinairement compoſé de treize fils de ſoie fins parallèles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du téleſcope, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'aſtre eſt repréſentée dans ſa pleine extenſion. C'eſt pourquoi on voit par ce moyen le diamètre du ſoleil ou de la lune diviſé en douze parties égales ou doigts; de ſorte que pour trouver la quantité d'une éclipſe, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuſes & des parties obſcures.

Comme un réticule carré ne peut ſervir que pour le diamètre, & non pour la circonférence de l'aſtre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant ſix cercles concentriques également diſtans qui repréſentent les phaſes de l'éclipſe parfaitement.

Mais il eſt clair que le réticule, ſoit carré ou circulaire, doit être parfaitement égal au diamètre ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la diviſion ne ſauroit être juſte. Or c'eſt une choſe qui n'eſt pas aiſée à faire à cauſe que le diamètre apparent du ſoleil ou de la lune diffère dans le cours de la même éclipſe.

Une autre imperfection du réticule, eſt que ſa grandeur eſt terminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer; & par conſéquent il ne peut ſervir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le ſecret de remédier à tous ces inconvéniens, & a trouvé le moyen de faire ſervir le même réticule pour tous les téleſcopes, & pour toutes les grandeurs de la planète dans la même éclipſe.

Le principe ſur lequel il appuie ſon invention, eſt que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image d'une certaine grandeur, cette image croît à proportion que la diſtance des deux verres objectifs augmente, du moins juſqu'à un certain point.

Si donc on prend un réticule de telle grandeur qu'il puiſſe égaler préciſément le plus grand diamètre que le ſoleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre; il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre à meſure que l'aſtre viendra à avoir un plus petit diamètre, pour en avoir toujours l'image exactement repréſentée & compriſe dans le même réticule.

M. de la Hire propoſa en même temps de ſubſtituer aux fils de ſoie un réticule fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles deſſus avec la pointe d'un diamant; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de ſoie qui ſont ſujets à s'éloigner du parallèliſme par les différentes températures de l'air; mais cela ne peut abſolument s'exécuter.

En effet, il eſt impoſſible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire ou de tracer un trait net ſur une glace; car ſi le trait eſt aſſez marqué, la glace ſera coupée & ſe caſſera facilement dans l'endroit marqué; que ſi au contraire il n'eſt pas aſſez marqué pour que la glace ſoit coupée, il ne ſera pas viſible, même au microſcope; on ne verra qu'une eſpèce de rainure toute raboteuſe. Ainſi,

on doit regarder toute machine ou instrument où l'on parle de tracer des lignes bien distinctes sur une glace, comme absolument impraticable.

RETIERCEMENT, ou RETIERS; substantif masculin. Terme de Jurisprudence qui se trouve dans l'ancienne Coutume de Montreuil, pour exprimer le tiers du tiers, c'est-à-dire, la troisième partie du troisième denier du prix de l'héritage: il est dit que ce retiercement est dû au Seigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier est vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'est dû au Seigneur que le tiers, & non le retiercement.

RÉTIF, IVE; adjectif. Qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer. Il ne se dit au propre que des chevaux ou autres bêtes de monture. *Un cheval rétif. Une mule rétive.*

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme fait le rétif;* pour dire, qu'il résiste & qu'il ne veut pas faire ce qu'on désire de lui. *Vous avez beau faire le rétif, il faudra obéir.*

RÉTIFORME; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a la forme d'un ret. *Le plexus rétiforme.*

RETIMO; ville de l'île de Candie sur la côte septentrionale à vingt huit lieues de Candie. C'est la résidence d'un Bacha.

RÉTINE; substantif féminin. *Retina.* On appelle ainsi la membrane la plus interne de l'œil. Elle tapisse le fond de l'œil & est étendue sur la choroïde, où elle s'avance jusqu'au ligament ciliaire, autour duquel elle est fortement collée. Son épaisseur est considérable au fond de l'œil, & diminue à mesure qu'elle approche du ligament ciliaire. On peut la considérer comme une espèce de pulpe mollasse, étendue sur une toile réticulaire extrêmement fine. Elle est parsemée d'un très-grand nombre de vaisseaux. Presque tous les Anatomistes la regardent comme une expansion de la substance médullaire du nerf optique. Il y a des Auteurs qui lui refusent cette origine, fondés sur ce qu'on voit manifestement cette substance médullaire se terminer à son entrée dans le globe, par un petit bouton blanchâtre.

RETIRADE; substantif féminin & terme de fortification. Retranchement fait derrière un ouvrage & dans lequel les assiégés se retirent quand les assiégeans ont emporté l'ouvrage. *La retirade consiste ordinairement en deux faces qui font un angle rentrant.*

RETIRATION; substantif féminin & terme d'Imprimerie. Action d'imprimer le second côté d'une feuille de papier, autrement dit, le *verso.*

RETIRÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* RETIRER.

RETIRÉ, employé adjectivement, signifie aussi solitaire, peu fréquenté. *Les lieux les plus retirés.*

On dit aussi, qu'*un homme est retiré, fort retiré, qu'il mène une vie fort retirée;* pour dire, qu'il vit dans une grande retraite, dans un grand éloignement du commerce du monde.

RETIREMENT; substantif masculin. *Contractio.* Contraction, raccourcissement. Il n'a d'usage qu'en termes de Chirurgie & dans ces phrases, *le retirement des nerfs. Un retirement de nerfs.*

RETIRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tirer une

seconde fois. *Vous avez mal tiré, il faut retirer.*

Retirer, signifie aussi, tirer à soi une chose que l'on avoit poussée dehors. Ainsi on dit familièrement, *retirer son haleine*, pour dire, faire rentrer de l'air dans sa poitrine.

Retirer, signifie aussi, tirer une chose d'un lieu où elle avoit été mise, où elle étoit entrée. *Il faut le retirer du fossé. Il va retirer sa fille du Couvent. Sa montre étoit en gage, mais il vient de la retirer. Il y a des paquets pour vous chez le messager, il faut les retirer. Je vais retirer de chez le Notaire l'argent que j'y avois déposé pour payer la terre que je comptois acheter.*

On dit figurément, *retirer quelqu'un du vice, de la débauche*, &c.

On dit encore figurément, *retirer sa parole*; pour dire, se dégager de la promesse que l'on avoit faite, de la parole qu'on avoit donnée.

On dit figurément & proverbialement, *retirer son épingle du jeu*; pour dire, se dégager d'une affaire, d'une intrigue dangereuse.

On dit, que *Dieu retire ses grâces*, lorsqu'il cesse de les donner.

Retirer, se dit aussi en parlant des choses qui produisent du revenu, & signifie, percevoir, recueillir. *Il retire au moins mille écus de sa charge. Cette maison lui a couté cent mille livres, & il n'en retire que quinze cens francs par année.*

En ce sens on dit figurément, *retirer de la gloire, retirer de grands avantages de quelque chose.* On dit aussi, *au lieu du profit qu'il espéroit, il n'en a retiré que de la honte & du mépris.*

Retirer, en termes de Palais, signifie, retraire, rentrer dans la propriété & possession d'un héritage, d'un bien aliéné, en rendant à l'acheteur le prix qu'il en avoit donné. *Retirer une terre par retrait lignager, féodal, conventionnel. Il a retiré ce fief sur ce Magistrat.*

On dit aussi, qu'*un homme a retiré une terre qui étoit autrefois dans sa famille*; pour dire, qu'il l'a rachetée. *Il vient de retirer un Marquisat que son bisaïeul avoit aliéné.*

Se Retirer, verbe pronominal réfléchi, signifie, s'en aller, s'éloigner. *Quand elle arriva, je me retirai. Avant de mettre cette affaire en délibération, il faut faire retirer tous ces gens-là. L'ennemi nous attaqua avec des forces supérieures, mais il ne put nous rompre, & nous nous retirâmes en bon ordre.*

Se Retirer, se joint avec la préposition *de*, & alors il marque le lieu que l'on quitte, d'où l'on s'éloigne. *Il s'est retiré de la ville pour aller vivre à la campagne. On l'obligea de se retirer de la Cour.* En ce sens on dit quelquefois absolument, *il s'est retiré, il eut ordre de se retirer.*

On dit aussi, *se retirer de...* pour dire, quitter la profession qu'on faisoit, le genre de vie qu'on menoit. *Il s'est retiré du commerce, du barreau, du service.*

On dit aussi figurément, *il s'est retiré du désordre, de la débauche*, &c. Et l'on dit quelquefois absolument, *il s'est retiré, il s'est tout-à-fait retiré*; pour dire, il a quitté le commerce du monde, ou, il mène une vie moins dissipée.

On dit à la guerre, qu'*un Officier se retire*; pour dire, qu'il quitte le service. On dit aussi dans le jeu, qu'*un homme se retire*; pour dire, qu'il quitte le jeu. Et l'on dit, qu'*il se retire sur sa perte, sur son gain*; pour dire, qu'il quitte le jeu

jeu lorsqu'il perd, lorsqu'il gagne.

Se Retirer, se joint aussi avec les prépositions, *à*, *dans*, *sur*, &c. Et alors il marque le lieu où l'on va, où l'on s'établit, où l'on fixe sa demeure, après avoir quitté un autre lieu. *Son projet n'est pas de demeurer à Paris, il veut se retirer en Bourgogne. Je vais me retirer à la Campagne. Cet hermite se retira sur une montagne. Elle vient de se retirer dans son appartement.*

En ce sens, on dit, qu'*une personne se retire*, quand elle rentre chez elle le soir, pour ne plus sortir du reste de la journée, ou quand elle ne veut plus recevoir de compagnie. *Cette dame ne se retire jamais avant minuit.* Et lorsqu'une personne est chez elle le soir, & qu'elle ne veut plus recevoir personne de dehors, on dit, qu'*elle est retirée.*

On dit aussi, *se retirer dans*, *sur*, &c. pour dire, se mettre en sûreté, se réfugier. *Les rébelles se retirèrent dans la forêt. Après avoir commis ce crime, il se retira en Angleterre. L'ennemi s'est retiré sous le canon de la citadelle. Le renard que les chiens chassoient se retira dans sa tanière.*

On dit en termes de pratique, *se retirer pardevant un Juge, un Intendant*; pour dire, s'adresser à lui pour avoir justice. *Le Conseil ordonna que les Parties se retireroient pardevers la Chambre des Comptes.*

Se retirer, en parlant des choses, signifie se raccourcir. *Les toiles se retirent quand on les blanchit. La chaleur fait retirer les peaux. Le nerf s'est retiré.*

On dit, que *la rivière se retire*; pour dire, qu'elle rentre dans son lit, après s'être débordée. *Les eaux commencent à se retirer. Dans les grandes marées la mer se retire fort loin.*

On dit neutralement dans les ports de mer, que *la mer se retire*, quand elle est dans le reflux.

RETOISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Toiser de nouveau. *Ces murs ont été mal toisés, il faut les retoiser.*

RETOMBÉE; substantif féminin & terme d'Architecture. Il se dit de la naissance d'une voûte, de cette portion qui, par sa pose, peut subsister sans cintre.

RETOMBER; verbe neutre de la première conjugaison lequel se conjugue comme Chanter. *Recidere.* Tomber encore. *Son cheval se fut à peine relevé, qu'il retomba.*

Retomber, se dit aussi figurément & absolument pour signifier, être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyoit être guéri. *La fièvre l'avoit quitté, mais il vient de retomber.*

Il est plus usité dans les choses morales. *Vous devez éviter de retomber dans cette faute. C'est un péché d'habitude dans lequel il retombera toujours.* En ce sens on dit absolument, *retomber. Le pécheur qui retombe doit recourir à la pénitence.*

Retomber, signifie quelquefois simplement tomber, & il se dit des choses qui ayant été élevées, tombent. *La bombe retomba au milieu de la place d'armes. Le brouillard qui s'élève retombera en pluie.*

On dit figurément, qu'*une injure*, qu'*une condamnation*, qu'*une perte*, &c. *retombe sur quelqu'un*; pour dire, qu'il en est chargé, qu'il en porte la peine. *La honte en retomba sur eux. Les dépens du procès retomberont sur vous.*

RETONDRE; verbe actif de la

quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Retundere.* Tondre de nouveau. *On retond une pièce de drap, quand le poil est encore trop long, & qu'il n'a pas été tondu d'abord d'assez près.*

RETORDEMENT; substantif masculin & terme de Manufacture. Action de retordre ou l'effet de cette action. Il ne se dit guère que des soies.

RETORDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Retorquere.* Tordre une seconde fois. *Tordre & retordre du linge mouillé.*

Il signifie aussi simplement, tordre; & en ce sens il ne se dit guère que du fil ou de la ficelle, quand on en tord deux ou trois ensemble. *Retordre du fil.*

On dit proverbialement & figurément, *donner du fil, donner bien du fil à retordre à quelqu'un;* pour dire, lui causer bien de la peine lui susciter bien des embarras. *Cette affaire lui a donné bien du fil à retordre.*

RETORDU, UE; participe passif. *Voyez* RETORDRE.

RETORQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RÉTORQUER.

RÉTORQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Retorquere.* Employer contre son adversaire les moyens, les argumens, les preuves dont il s'est servi. *Il pourra rétorquer ce raisonnement contre vous. Il leur rétorque le principal moyen sur lequel ils se fondent.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RETORS, ORSE; adjectif. Qui a été retordu plus d'une fois. *Du fil retors.*

On dit figurément & familièrement d'un homme fin, rusé & artificieux, que *c'est un homme bien retors.*

RÉTORSION; substantif féminin & terme de dialectique. Emploi que l'on fait contre son adversaire des raisons, des moyens, des argumens, des preuves dont il a fait usage. *En employant ce raisonnement, vous devez craindre la rétorsion.*

RETORTE; substantif féminin & terme de Chimie. Vaisseau de terre ou de verre, qui a un bec recourbé pour se joindre au récipient.

RETOUCHÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RETOUCHER.

RETOUCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Recognoscere.* Corriger, réformer, perfectionner. *Les grands Maîtres ont retouché la plupart des tableaux peints sous leurs yeux par leurs élèves. C'est un ouvrage qui a besoin d'être retouché.*

On dit aussi, *retoucher à un tableau, à un ouvrage. On a gâté ce tableau en y retouchant.*

On dit, *retoucher une planche;* pour dire, repasser le burin sur une planche qui commence à être usée.

RETOUR; substantif masculin. Tour contraire, ou presque contraire, tour multiplié. En ce sens il ne s'emploie guère qu'au plurier & avec *tour.* *Les tours & retours d'un labyrinthe, de la rivière.*

RETOUR, signifie aussi, action de revenir, de retourner. *A son retour d'Italie il passa par le Dauphiné.*

On dit familièrement d'un homme qui, étant éloigné de son pays, conserve le désir d'y retourner,

qu'*il a toujours l'esprit de retour.*

Cela se dit aussi par extension, en termes de droit, des animaux domestiques, comme des pigeons, &c.

On dit, *être sur son retour*; pour dire, être prêt à partir pour retourner. *Il n'est pas encore sur son retour.*

On dit aussi, *être sur le retour, être sur son retour*; pour dire, commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat. *Ces chênes sont sur leur retour. Cette futaie est sur son retour. Une beauté qui est sur le retour.* On le dit aussi des hommes qui commencent à vieillir. *Il est sur son retour, sur le retour.*

On dit, *le retour d'une ame à Dieu*; pour dire, l'action d'un pécheur qui se convertit. On dit en ce sens, *faire un retour à Dieu, vers Dieu*, pour dire, se convertir. *Après tous les désordres de sa vie, il a fait un bon, un sincère retour vers Dieu.* Et l'on dit, *faire un retour sur soi-même*; pour dire, faire une sérieuse réflexion sur sa conduite.

Il se dit figurément du changement, de la vicissitude des affaires. *On le priva de sa place sans espérance de retour. S'il manque le moment favorable, il n'y aura point de retour. La fortune a ses retours.*

On dit aussi figurément, en parlant de la jeunesse, de la beauté, du temps, & autres choses de cette espèce, que *quand elles sont passées, c'est sans retour*; pour dire, qu'elles ne reviennent plus.

On dit d'un homme, *qu'il a de fâcheux retours*; pour dire; qu'il est bisarre.

On dit aussi d'un homme vindicatif, qu'*il n'y a point de retour avec lui*, que *c'est un homme avec qui il n'y a point de retour*; pour dire, qu'il ne faut pas espérer de se pouvoir reconcilier avec lui quand on l'a offensé.

On dit proverbialement, *à beau jeu beau retour*; pour dire, qu'on a bien eu, ou qu'on aura bien sa revanche, qu'on a bien rendu, ou qu'on rendra bien la pareille.

On dit au jeu du trictrac, que *l'on est à son jan de retour*, lorsque l'on passe ses dames dans le côté de l'adversaire pour y faire son plein.

RETOUR, ou DROIT DE RETOUR, se dit en termes de Jurisprudence du droit en vertu duquel les ascendans succèdent aux immeubles qu'ils ont donnés à leurs descendans lorsque ceux-ci viennent à mourir sans enfans.

Le retour est conventionnel ou légal.

Le retour conventionnel est celui qui est stipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes sortes de donateurs, parens ou étrangers, selon ce qui a été stipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le retour légal est celui qui est établi par la loi; il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers, mais il s'y pratique diversement.

Dans les pays de droit écrit, il est fondé sur les lois romaines. Il fut d'abord accordé au père, pour la dot profective.

On l'accorda aussi ensuite au père pour la donation faite à son fils en faveur de mariage.

Enfin il fut accordé à la mère & à tous les ascendans paternels & maternels.

Il a été accordé aux ascendans

donateurs, par deux motifs également justes.

L'un est afin que l'ascendant ne souffre pas en même temps la perte de ses enfans & de ses biens.

L'autre est la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le Parlement de Toulouse a étendu le droit de retour aux parens collatéraux jusqu'aux frères & sœurs, oncles & tantes, sur le fondement de ces termes de la loi, 2. *cod. de bonis quæ lib. Ne hâc injectâ formidine parentum circà liberos munificentia retardetur.*

Le retour a lieu au profit du donateur, soit que l'enfant doté soit mort pendant le mariage, ou qu'il soit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt sans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décèdent après lui, pendant la vie de l'aïeul, la question se juge diversement dans les différens tribunaux; on peut voir, à ce sujet, le *recueil des questions* de Bretonnier.

Dans les pays coutumiers on suit pour le retour légal, la disposition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les père, mère, aïeul ou aïeule, succèdent ès choses par eux données à leurs enfans décédés sans enfans & descendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont sur cette matière des dispositions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Les apanages des Fils de France leur sont toujours donnés à la charge du retour à la Couronne, à défaut d'hoirs mâles.

On appelle *douaire sans retour*, le douaire préfix qui est stipulé payable à la femme, pour lui appartenir en toute propriété.

On appelle *retour de partage*, ce qu'on ajoute au lot d'un des cohéritiers, pour suppléer ce qui lui appartient de droit. *Il a eu tant pour retour de partage.*

On dit en parlant des bâtimens, *il y a un grand corps de logis en face, & une galerie en retour*, pour dire, que la galerie joint le corps de logis à angles droits. On dit dans le même sens, *retour d'équerre.*

Retour, signifie aussi, arrivée au lieu d'où l'on étoit parti. *Nous attendons son retour avec impatience. Le mauvais temps a empêché le retour de sa sœur. Nous saurons cela au retour du courier. Le retour de l'escadre dans le port de Toulon.*

On dit dans ce sens, *être de retour*; pour dire, être revenu. *Depuis quand êtes-vous de retour?*

On dit en termes de commerce maritime, *le retour d'un vaisseau*; pour dire, les marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avoit portées. *Les retours n'ont pas été avantageux.* On dit aussi, *les retours de ce vaisseau se trouvèrent de cent pour cent*; pour dire, les profits des marchandises rapportées ont été de cent pour cent.

On appelle *retour de chasse*, un repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire du souper. *Il leur donna un retour de chasse magnifique.*

En termes de Vénerie, on appelle *retour*, l'action du cerf qui revient sur lui-même, c'est-à-dire, sur les mêmes voies.

On dit figurément & proverbialement, que *le retour vaudra mieux que matines*, pour dire, qu'une

mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore. *Il croyoit être hors de ce procès criminel, mais on le poursuit de nouveau, le retour vaudra mieux que matinès.* On dit aussi dans le sens opposé, *le retour vaut bien matines, vaut mieux que matines.*

RETOUR, signifie aussi, ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. *Si vous voulez changer votre bague contre ma montre, je vous donnerai du retour.* On le dit plus souvent d'une manière adverbiale, *de retour*, comme dans cette phrase, *j'ai changé mon cabriolet contre le sien, & je lui ai donné cinquante écus de retour.*

RETOUR, signifie quelquefois au figuré, reconnoissance, ou une sorte d'équivalent d'un bienfait reçu. *Il leur a rendu ce service sans attendre aucun retour.*

On dit familièrement d'un homme qui par orgueil reçoit froidement les civilités qu'on lui fait, ou ne témoigne pas de reconnoissance des services qu'on lui rend, *il semble qu'on lui en doive de retour.*

RETOURNE; substantif féminin. Carte qu'on retourne à certains jeux, quand chacun des joueurs a le nombre de cartes qu'il doit avoir. *La retourne est de carreau.*

RETOURNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RETOURNER.

RETOURNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Redire.* Aller, une autre fois en un lieu où l'on a déjà été. *L'an prochain je retournerai en Italie. Elle est retournée en province. Il vient de sortir pour retourner chez lui. Il rencontra un homme qui le fit retourner en arrière.*

On dit aussi figurément, *retourner en arrière*; pour dire, abandonner une entreprise, s'en rebuter. *Nous sommes trop avancés pour retourner en arrière.*

On dit proverbialement & populairement, quand on a été maltraité en quelqu'endroit, *c'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus*; pour dire, il ne m'arrivera plus de me trouver, d'aller en pareil endroit.

RETOURNER, signifie encore, recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. *Il est temps de retourner à l'ouvrage. Les ennemis retournèrent plusieurs fois à la charge.*

On dit, *retourner à Dieu*; pour dire, se convertir. Et l'on dit d'un pécheur qui retombe dans son péché, qu'*il retourne à son vomissement.*

RETOURNER, est aussi actif, & signifie, tourner d'un autre sens. *Il retourna son manteau pour se déguiser. Quand ses habits commencent à s'user, il les fait retourner. Il a beaucoup de peine à se retourner dans son lit.*

On dit figurément & familièrement, *se retourner*; pour dire, prendre d'autres biais, prendre d'autres mesures selon les différentes circonstances. *C'est un homme qui sait se retourner.*

On dit figurément, *je l'ai tourné & retourné de tout sens, & je n'en ai pu tirer aucun éclaircissement*; pour dire, j'ai pris différens biais, je lui ai tenu différens discours pour le faire parler, sans qu'il ait jamais voulu rien dire. *Le Juge a tellement tourné & retourné cet accusé, qu'il est parvenu à découvrir la vérité.*

S'EN RETOURNER, verbe pronominal réfléchi, signifie la même chose que s'en aller. *Il faut nous en re-*

tourner. Après vous avoir attendu deux heures, il s'en est retourné.

On dit à certains jeux des cartes, *qu'est-ce qui retourne. Il retourne de cœur, de pique*, &c. pour dire, que la carte qu'on a retournée, après que tous les joueurs ont eu les cartes qu'ils devoient avoir, est de cœur, de pique, *&c.* En ce sens il est neutre.

Différences relatives entre *retourner* & *revenir*.

On *revient* au lieu d'où l'on étoit parti. On *retourne* au lieu où l'on étoit allé.

On *revient* dans sa patrie; on *retourne* dans son exil.

On dit aussi, *revenir* à la vertu, *retourner* au crime.

RETRACÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RETRACER.

RETRACER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Delineare iterùm.* Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle. *Quand un dessein léger n'est pas conservé avec soin, les traits se confondent, & l'on est obligé de les retracer.*

RETRACER, signifie figurément, raconter les choses passées & connues, en renouveler la mémoire, les décrire. *L'Iliade retrace les exploits d'Achille. En lui parlant de cette femme, on lui retrace ses malheurs.*

Dans le fond des forêts votre image me suit,
Tout retrace à mes yeux les charmes que j'évite. RACINE.

RÉTRACTATION; substantif féminin. *Retractatio.* Action par laquelle on rétracte, on abandonne une opinion, une proposition que l'on avoit avancée. *Ils ont signé leur rétractation. On ne voulut pas l'absoudre, qu'il n'eût fait une rétractation publique de ses erreurs.*

On appelle les *Rétractations de Saint-Augustin*, un livre où il a revu & corrigé plusieurs endroits de ses Ouvrages.

RETRACTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RÉTRACTER.

RÉTRACTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Retractare.* Déclarer qu'on n'a plus l'opinion que l'on avoit avancée. *Des Inquisiteurs ignorans obligèrent Galilée à rétracter son système du monde. Il a rétracté l'opinion qu'il avoit avancée.*

Il est aussi pronominal réfléchi, & signifie se dédire. *Molinos fut contraint de se rétracter publiquement de ses erreurs.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RÉTRACTION; substantif féminin & terme de Médecine. Il se dit du raccourcissement d'une partie. *La rétraction des nerfs ôte l'usage des membres.*

RETRAIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme ABSTRAIRE. Terme de Palais. Retirer par droit de parenté, ou par droit seigneurial, *&c.* un héritage qui a été vendu. *Comme Seigneur dominant, il a droit de retraire ce fief.*

RETRAIT, AITE; participe passif. *Voyez* RETRAIRE.

RETRAIT, employé adjectivement, se dit des blés qui mûrissent sans se remplir, & contiennent beaucoup moins de farine que les blés bien conditionnés. *Les blés versés sont souvent retraits. De l'avoine retraite.*

RETRAIT, en termes de Blason, se dit des bandes, paux & fasces, qui de l'un de leurs côtés seulement ne

touchent pas les bords de l'écu.

LUDOVISIO, à Bologne, de gueules à trois bandes d'or retraites en chef.

RETRAIT; substantif masculin. Action en Justice par laquelle on retire un bien qui avoit été aliéné. Il y a plusieurs sortes de retraits, ainsi,

RETRAIT LIGNAGER, se dit du droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix & les loyaux coûts.

Il paroît que le retrait lignager, tel que nous le pratiquons, a été introduit non par aucune Ordonnance de nos Rois, mais par les mœurs & usages de quelques provinces, & qu'il a été ensuite adopté par les Coutumes, à mesure qu'elles ont été rédigées par écrit, ce qui commença à se faire dans le onzième siècle.

Les établissemens de S. Louis, rédigés en 1270, font mention du retrait lignager; & depuis ce temps il est devenu un droit commun & presque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III ordonna en 1581 que le retrait lignager auroit lieu dans tout le royaume, mais cette Ordonnance ne fut vérifiée qu'au Parlement de Paris, & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de son ressort, que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le retrait lignager n'a pas lieu dans le Lyonnois, ni dans le Forez, ni dans le Parlement de Toulouse, si ce n'est dans le Quercy & le Rouergue; dans le Parlement de Dauphiné, il n'a lieu que dans les Bailliages de Romans & de Briançon; dans les Parlemens de Bordeaux & de Dijon, il n'a lieu que dans les pays de Coutume seulement; il a aussi lieu dans le Comté de Bourgogne, excepté dans la ville de Besançon & dans son ancien territoire.

Pour ce qui est du pays coutumier, le retrait a lieu dans toutes les Coutumes; mais il s'y pratique fort diversement.

Pour exercer le retrait lignager dans les Coutumes qu'on appelle de *côté & ligne*, comme à Paris & autres qui forment le plus grand nombre, il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui étoit échu.

Il faut même dans quelques-unes que l'on appelle *souchères*, être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres Coutumes qu'on appelle *de simple côté*, au défaut de parens de la ligne, on admet au retrait les autres parens du vendeur.

Le retrait lignager peut être exercé par les enfans mêmes du vendeur, quoiqu'il soit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du retrait, parceque c'est un droit que l'héritier tire de la loi, & non de sa qualité d'héritier.

Le retrait lignager n'a pas lieu quand l'acquéreur est lui-même lignager, ou qu'il a des enfans qui sont en ligne; mais si dans la suite il mettoit l'héritage hors la ligne, il y auroit lieu au retrait, & en ce cas, le premier vendeur peut venir lui-même au retrait.

Celui qui a vendu son propre peut lui-même le retirer, comme tuteur de son fils; & l'on peut intenter le retrait au nom d'un enfant, quoiqu'il ne fût ni vu ni

connu au temps de la vente.

Le mari peut exercer le retrait du côté de sa femme, sans être fondé de sa procuration.

En concurrence de plusieurs retrayans, la Coutume de Paris & plusieurs autres préfèrent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la demande en même temps, ou bien dans les Coutumes qui admettent le plus prochain, si deux retrayans sont en égal degré, en ce cas ils viennent au retrait par concurrence & par moitié; mais si l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le fasse déchoir du retrait, si l'autre veut suivre le sien, il est obligé de retirer le tout.

Le retrait n'a lieu que pour la propriété des héritages, maisons, rentes foncières & autres droits réels; il n'a pas lieu en cas de vente de l'usufruit de ces mêmes biens, ni pour les meubles, quels qu'ils soient.

Les mutations qui donnent ouverture au retrait lignager sont la vente à prix d'argent, ou autre contrat équipollent à vente, le bail à rente rachetable, le bail à longues années. La plupart des Coutumes admettent aussi le retrait en cas d'échange, quand il y a soute qui excède la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun, les propres sont seuls sujets au retrait, excepté en Normandie & dans quelques autres Coutumes qui étendent le retrait aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre, tient lieu de propre, & est sujet à retrait.

La plupart des Coutumes admettent le retrait en cas de vente par décret ou licitation; mais il n'a pas lieu quand la vente est faite par une transaction, & qu'elle en est une des conditions.

La vente faite sur l'héritier bénéficiaire, est sujette au retrait; il en est autrement de celle faite sur un curateur aux biens vacans, parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorsque l'héritage vendu est partie propre & partie acquêt, il est au choix de l'acquéreur de laisser le tout au retrayant, ou seulement la portion qui est propre; il en est de même lorsqu'on a vendu par le même contrat plusieurs héritages, les uns propres, les autres acquêts, & qu'il n'y a qu'un seul prix.

Le retrait lignager n'est point cessible, & si le retrayant qui est préféré, prêtoit son nom à un tiers, les autres qui auroient intenté leur action dans l'an & jour, pourroient revenir au retrait dans l'an & jour, depuis que la collusion auroit été découverte.

Le retrait lignager est préféré au féodal, tellement que le lignager peut retirer sur le seigneur auquel l'heritage auroit été transmis à titre de retrait féodal.

Mais le retrait conventionnel ou réméré est préféré au retrait lignager, aussi bien qu'au retrait féodal.

L'héritage retiré par un lignager est tellement affecté à la famille, que si ce retrayant meurt, laissant un héritier des acquêts, l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres, en rendant néanmoins dans l'an du décès à l'héritier des acquêts, le prix de l'héritage.

Les formalités du retrait étant différentes presque dans chaque Coutume, on doit suivre celles de la Coutume dans laquelle les héritages sujets à retrait sont situés,

&

& non pas celles du lieu où la demande se poursuit.

Pour en donner une idée, on se contentera de rappeler ici brièvement celles que présentent la Coutume de Paris.

Suivant cette Coutume, l'action en retrait doit être intentée, & le terme de l'assignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été ensaisiné, à l'égard des rôtures; & pour les héritages tenus en fief, du jour de la réception en foi : si c'est un franc-aleu, ou un héritage acquis par le Seigneur dans sa propre mouvance ou censive, le temps du retrait ne court que du jour que l'acquisition a été publiée en jugement au plus prochain Siége royal.

L'an du retrait court contre toutes sortes de personnes, mineurs, absens & autres, sans espérance de restitution.

L'assignation doit contenir offre de bourse, deniers, loyaux-coûts, & à parfaire; il faut que l'Huissier ou Sergent ait une bourse à la main; mais il n'est pas nécessaire que le prix y soit en entier, il suffit qu'il y ait quelques pièces d'argent.

Ces offres doivent être réitérées à toutes les journées de la cause, c'est-à-dire, dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement; savoir, en cause principale jusqu'à la contestation en cause inclusivement, & en cause d'appel jusqu'à la conclusion inclusivement.

Si la cause est portée à l'audience, ne fût ce que par défaut, l'Avocat doit avoir en main une bourse avec de l'argent, & réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron, c'est à-dire, reçoit les offres, ou que le retrait est adjugé, le retrayant doit payer à l'acquéreur, ou à son refus, consigner dans les vingt-quatre heures, après que l'acquéreur aura mis son contrat au Greffe, Partie présente, ou dûment appelée, & qu'il aura affirmé le prix, s'il en est requis par le retrayant.

Pour que la consignation soit valable, il faut qu'elle soit précédée d'offres réelles, & qu'elle contienne tout le prix en bonnes espèces ayant cours. Il faut aussi appeler l'acquéreur pour être présent, si bon lui semble, à la consignation, & que le tout soit fait dans les vingt-quatre heures.

Toutes ces formalités sont tellement de rigueur, que celui qui manque à la moindre chose est déchu du retrait : *qui cadit à syllabâ, cadit à toto*; ce qui a fait croire à quelques Auteurs que le retrait lignager étoit odieux, comme gênant la liberté du commerce; mais s'il étoit odieux, les Coutumes ne l'auroient pas admis; elles ont seulement voulu empêcher les parens d'en abuser pour vexer l'acquéreur.

Le remboursement des loyaux-coûts doit se faire après qu'ils sont liquidés; ils consistent dans les frais du contrat, les droits seigneuriaux, les labours & semences, les réparations nécessaires.

Le retrayant doit rembourser les droits seigneuriaux en entier, quoique le seigneur ait fait remise d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui est exempt de droits seigneuriaux dans la mouvance du Roi, ne laisse pas de les répéter au retrayant, comme s'il les avoit payés, à moins que l'acquéreur & le retrayant ne soient tous deux privilégiés.

Retrait féodal, se dit du droit que la Coutume donne au seigneur de retirer & retenir par puissance de fief, le fief mouvant de lui, lorsqu'il a été vendu par son vassal, en remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition & les loyaux-coûts.

On l'appelle aussi *retenue féodale*, dans quelques-uns des pays de droit écrit.

Le retrait féodal a lieu dans tout le royaume; la Coutume de la Salle, Bailliage & Châtellenie de Lille en Flandre, est la seule qui le rejette. Son objet est de donner au seigneur la faculté de réunir le fief servant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne soit vendu à vil prix en fraude du seigneur, enfin que le seigneur ne soit point exposé à avoir malgré lui un vassal qui ne lui seroit pas agréable.

Le seigneur peut céder à un autre son droit de *retrait féodal*.

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, l'adjudication par décret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par succession, soit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le seigneur ne peut pas non plus user de retrait en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage, fût l'un des copropriétaires à titre commun; mais il en seroit autrement s'il n'étoit devenu copropriétaire que par un titre singulier.

Au reste, le retrait lignager est préféré à tous deux.

Le seigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le retrait, ou s'il recevra les droits dûs pour la vente. Quand une fois il a fait son option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui est tenu en fief est sujet au retrait féodal en cas de vente.

S'il y a plusieurs héritages relevans de différens seigneurs, chaque seigneur peut retirer ce qui est dans sa mouvance, & n'est pas obligé de retirer le surplus.

Si ce sont plusieurs fiefs, le Seigneur en peut retirer un, & laisser l'autre; mais il ne peut pas retirer seulement une partie d'un fief.

Si la mouvance est vendue, elle peut être retirée.

Le seigneur suzerain peut aussi retirer les arrière fiefs pendant la saisie qu'il a faite du fief de son vassal, pourvu que ce soit faute de foi & hommage, parceque cette saisie emporte perte de fruits.

Le retrait féodal ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant; ainsi les Apanagistes peuvent user de ce droit; mais les usufruitiers ne peuvent retirer, si ce n'est au nom du propriétaire; & à l'égard des Engagistes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorsqu'il y a plusieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer sa part, ou recevoir les droits; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de sa femme, & même sans son consentement; la femme peut aussi retirer malgré son mari, en

sé faisant autoriser par Justice.

Les gens d'Église & de main morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux, à la charge d'en vider leurs mains dans l'an & jour, ou de payer au Roi le droit d'amortissement, & au seigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour son mineur, & s'il ne le fait pas dans le temps prescrit, le mineur n'y est plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut aussi user du retrait féodal, si ce droit est compris nommément dans son bail.

Le temps pour exercer le retrait féodal est différent suivant les Coutumes; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle est découverte.

Le seigneur peut exercer le retrait sans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui est pas notifié, il peut intenter le retrait féodal pendant trente ans.

Il n'est plus recevable à l'exercer, soit lorsqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a composé ou donné terme pour les payer, ou lorsqu'il a reçu le vassal en foi, ou baillé souffrance volontaire.

Il en est de même lorsque le vassal a été reçu en foi par main souveraine, & qu'il a consigné les droits.

Le seigneur n'est pas exclu du retrait, lorsque son receveur ou fermier, ou l'usufruitier ont reçu les droits, il doit seulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'est son fondé de procuration spéciale qui ait reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en seroit autrement, si c'étoit seulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au retrait.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus user du retrait pour son mineur.

La femme ne peut pas non plus retirer quand son mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-seigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'assignation en retrait peut être donnée après les quarante jours, pourvû que le Seigneur ait fait dans les quarante jours sa déclaration qu'il entend user du retrait.

Les formalités de ce retrait étant différentes, suivant les Coutumes, il faut suivre celles du lieu où est situé le fief que l'on veut retirer.

La demande en retrait doit être formée au Bailliage ou Sénéchaussée royale du domicile du défendeur.

Il faut offrir réellement par un Huissier ou Sergent le prix du contrat, & une somme pour les loyaux-coûts, sauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à personne ou domicile de l'acquéreur; si elles ne sont pas acceptées, il faut les réaliser à l'Audience.

Le retrait étant jugé, il faut payer; ou si l'acquéreur refuse de recevoir, consigner.

Le fief retiré féodalement n'est pas réuni de plein droit au fief dominant, à moins que le Seigneur ne le déclare expressément.

RETRAIT DE MI-DENIER, se dit d'une

espèce particulière de retrait lignager établi par la coutume de Paris & par la plupart des autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquièrent un héritage propre d'un vendeur dont l'un d'eux est parent de la ligne, il n'y a pas lieu au retrait tant que le mariage dure; mais après sa dissolution, la moitié de cet héritage est sujet à retrait au profit du conjoint lignager, ou de ses héritiers à l'encontre de l'autre, ou de ses héritiers qui ne le sont pas.

On appelle ce retrait, *de mi-denier*, parcequ'on n'y rembourse que la moitié du prix principal & des loyaux-coûts.

Le *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquisition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints aient eu le propre par retrait; car en ce cas l'héritage est fait propre pour le tout au seul conjoint lignager, qui est seulement tenu de rembourser le prix suivant l'article 139.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas user de ce retrait, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne courent que du jour de l'ensaisinement ou inféodation; les formalités sont les mêmes que pour le retrait ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints sont lignagers, ou que le conjoint non lignager a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'est ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou ses héritiers négligent d'exercer le retrait, en ce cas les autres lignagers non-copartageans sont admis au retrait de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager.

Retrait conventionnel, se dit de celui qui se fait en vertu des clauses portées par le contrat de vente de l'héritage dont il est question. C'est la même chose que la faculté de rachat ou réméré. *Voyez* ces mots.

Retrait ducal, se dit de la faculté que l'édit du mois de Mai 1711, portant réglement pour les Duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles descendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection en Duché-pairie aura été faite, ou à son défaut à celui qui le suivra immédiatement, & ensuite à tout autre mâle de degré en degré, de retirer les Duchés-pairies des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur en remboursant le prix dans six mois sur le pied du denier 25 du revenu actuel, & sans qu'ils puissent être reçus en ladite dignité qu'après en avoir fait le payement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance.

RETRAIT; substantif masculin. On appelle ainsi le lieu secret d'une maison où l'on va aux nécessités naturelles. *Un cureur de retraits.*

RETRAITE, substantif féminin. *Recessus.* Action de se retirer. *La retraite dans une Ville de guerre est à l'entrée de la nuit.*

On dit que *la cloche a sonné la retraite*, que *le tambour a battu la retraite*; pour dire, que la cloche, que le tambour a averti qu'il falloit se retirer. *Quand on a sonné ou battu la retraite on punit les soldats qui se trouvent dans les rues.*

Retraite, se dit particulièrement de la marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux, ou pour

abandonner un pays dans lequel elles ne peuvent plus se soutenir.

Losqu'une armée après avoir combattu, ne peut plus soutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle est forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle se retire. Si elle le fait en bon ordre, sans rien perdre de son artillerie ni de ses bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée Françoise après la bataille de Malplaquet. Il est difficile d'en faire de cette espèce devant un ennemi vif & intelligent; car s'il poursuit à toute outrance, la retraite, dit M. le Maréchal de Saxe, se convertira bientôt en déroute.

Une armée que les forces supérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait aussi une belle retraite, lorsqu'elle la fait sans confusion & sans perte d'artillerie & de bagage.

La retraite des dix mille de Xénophon est la plus célèbre que l'on puisse citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & jusqu'à présent il n'en est aucune qui puisse lui être comparée, au moins avec justice.

Qu'on fasse attention que les dix mille Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus en Perse, se trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce Prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tous côtés. Que néanmoins leur retraite fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perses pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent exposés dans les différens pays qu'ils eurent à traverser pour se retirer, ils surmontèrent tous ces obstacles & regagnèrent enfin la Grèce. Cette belle retraite se fit sous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perses firent assassiner, fut choisi pour Général; elle se fit dans l'espace de huit mois, pendant lesquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

Comme le succès des batailles n'est jamais certain, les retraites doivent être toujours prévues & arrangées dans l'esprit du Général avant le combat; il ne doit plus être question que de prendre les mesures nécessaires pour les exécuter, sans désordre & sans confusion lorsqu'il en est besoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les retraites, est la marche des troupes ensemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec soin tout ce qui pourroit leur donner occasion de se rompre ou de fuir en désordre. Dans ces momens critiques, le Général a besoin d'un grand sang-froid & d'une grande présence d'esprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la rassurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il est possible, sur le danger auquel elle se trouve exposée; enfin, faire ensorte qu'elle ne se persuade point que tout est perdu, & que la fuite seule peut la mettre en sûreté, c'est un art qui n'appartient qu'aux grands Capitaines; les médiocres ont peu de ressources dans ces occasions; *ils ne savent que dire*, suivant l'expression de M. le Maréchal de Puysegur, *& tout est à l'abandon*. Sous des chefs de cette espèce, les retraites se font avec beaucoup de perte & de confusion, à moins qu'il ne se trouve des Officiers Généraux assez habiles & assez

Citoyens, pour savoir suppléer à l'incapacité du général.

Au reste on conçoit que les retraites n'étant que des marches, elles supposent les principes & les règles qu'on doit y observer ; ce qui concerne le passage des rivières, des défilés, & une grande connoissance de la Tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellens pour changer ou varier les dispositions des troupes, suivant les circonstances des temps.

En Vénérie, on dit, *sonner la retraite ;* pour dire, rappeler les chiens & les faire retirer.

Retraite, se dit aussi de l'état qu'on embrasse en se retirant du monde, de la Cour, des affaires. *Quand on a des rides sur le front, c'est le vrai temps de la retraite. A cet âge on doit renoncer à la Cour, & vivre dans la retraite.*

Retraite, se dit encore de l'éloignement du commerce du monde pendant quelques jours, pour se récueillir avec plus d'exactitude, & ne vaquer qu'aux exercices de piété. *Il s'est mis en retraite chez les Capucins. Ce Prêtre en est retraite. Une retraite de huit jours.*

Retraite, signifie encore le lieu où l'on se retire. *Il se fait bâtir une retraite hors de la Ville pour y passer le reste de ses jours. Une agréable retraite.*

Retraite, signifie aussi, un lieu de réfuge. *Les loix défendent de donner retraite aux criminels.*

On appelle *retraite de voleurs, de brigands*, un lieu où se retirent les voleurs, les brigands. *Cette forêt n'est qu'une retraite de voleurs.*

Les Militaires nomment retraite, les emplois dans les places quant aux Officiers d'Infanterie, & les pensions quant aux Officiers de Cavalerie. *On lui donna pour retraite une Lieutenance de Roi.*

Retraite, en termes d'Architecture, signifie, la diminution d'épaisseur qu'on donne à un mur, d'étage en étage. *Ce mur fait retraite de deux pouces à chaque étage.*

Les Maréchaux appellent *retraite*, une pointe de clou demeurée dans l'ongle du cheval.

Retraite, se dit en termes de Bourreliers, d'une espèce de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, & liée à un cordeau dont on se sert pour manier un cheval.

On dit en termes de Tanneurs, *mettre les cuirs en retraite* ; pour dire, les arranger dans une cuve où on les laisse tremper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

RETRANCHÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Retrancher.

RETRANCHEMENT ; substantif masculin. *Diminutio.* Suppression ou diminution de quelque chose. *Il ne veut pas consentir au retranchement de sa dépense. Il se plaint du retranchement de ses gages. Le retranchement du luxe, des abus.*

En termes de Jurisprudence, on appelle *retranchement de l'Edit des secondes noces*, la diminution des avantages faits par une personne remariée à son second conjoint, lorsque les avantages excèdent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédant que l'on en retranche est ce que l'on appelle le *retranchement de l'Édit.*

Dans les pays de Droit Écrit, ce retranchement appartient aux seuls enfans du premier lit.

Dans les pays de Coutume, il se

partage également entre les enfans du premier & du second lit.

RETRANCHEMENT, se dit en termes d'Architecture, d'un espace retranché d'un plus grand. *On peut rendre cette chambre plus régulière en y pratiquant un retranchement. Ce retranchement est trop petit pour une garde-robe.*

RETRANCHEMENT, signifie aussi, les travaux qu'on fait à la guerre pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis. Il y a des retranchemens de plusieurs espèces; les plus ordinaires ne consistent que dans un fossé dont la terre étant jetée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur sert de parapet. On en fait aussi avec des arbres abatus & jetés confusément les uns sur les autres. On donne aussi le nom de retranchement aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les bastions, pour les défendre pied-à-pied. Ces sortes de retranchemens sont composées d'un petit rempart & d'un parapet; ils forment plus souvent un angle rentrant, pour en défendre l'approche plus avantageusement: on les fait de sacs à terre, de gabions, fascines, *&c.* On donne encore quelquefois le nom de retranchement aux lignes de circonvallation.

On dit figurément, *forcer quelqu'un dans ses retranchemens, dans ses derniers retranchemens, dans son dernier retranchement;* pour dire, détruire les dernières raisons, les plus fortes raisons de quelqu'un.

RETRANCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Séparer une partie d'un tout, ôter quelque chose d'un tout. *Il faut retrancher les branches superflues de cet arbre. Il a retranché plusieurs scènes de sa pièce. On leur retrancha une partie de leurs gages.*

RETRANCHER, signifie quelquefois diminuer. *Il fut obligé de retrancher sa dépense.*

RETRANCHER, signifie aussi, ôter entièrement, supprimer. *La Cour le punit en lui retranchant sa pension. On entreprit inutilement de retrancher cet abus. Cet Évêque a retranché plusieurs fêtes dans son Diocèse.*

On dit, que *les Médecins ont retranché le vin à quelqu'un*; pour dire, que les Médecins lui ont interdit l'usage du vin.

On dit *retrancher de la Communion des fidèles;* pour dire, excommunier.

RETRANCHER, signifie encore, faire des retranchemens. Ainsi l'on dit en termes de guerre, *retrancher un camp;* pour dire, fortifier un camp, en faisant des lignes ou devant ou à l'entour. *Le Général fit retrancher le camp qu'il occupoit.*

SE RETRANCHER, verbe pronominal réfléchi, signifie, se restreindre, se réduire. *Quoiqu'il eût plusieurs moyens en sa faveur, il se retrancha à un seul. De toutes les personnes qu'il fréquentoit autrefois il s'est retranché à deux ou trois avec lesquelles il est lié particulièrement.*

SE RETRANCHER, s'emploie aussi absolument, pour dire, diminuer sa dépense. *Ce Prince s'est fort retranché. Il vaut mieux se retrancher que de se ruiner.*

SE RETRANCHER, signifie encore en termes de guerre, faire des lignes, des tranchées & autres travaux, pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis. *L'ennemi se retrancha derrière la brèche.*

Il se dit aussi figurément. *Il s'est*

retranché sur l'envie qu'il avoit de l'obliger.

RETRAYANT, ANTE; substantif. Celui ou celle qui exerce l'action de retrait. *Voyez* RETRAIT.

RÉTRÉCI, IE; participe passif. *Voy.* RÉTRÉCIR.

RÉTRÉCIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Arctare.* Rendre plus étroit, moins large. *Rétrécir un habit. Rétrécir un chemin.*

Il s'emploie aussi figurément. *La servitude rétrécit l'esprit.*

RÉTRÉCIR UN CHEVAL; terme de Manége, qui a principalement lieu en parlant de celui que l'on travaille sur des cercles. Le rétrécir, c'est le faire travailler, soit dans la leçon des cercles, soit dans la leçon des voltes, sur un terrein plus étroit, en resserrant insensiblement l'espace & l'étendue.

On dit aussi, *votre cheval se rétrécit;* pour dire, qu'il ne parcourt plus autant de terrein. *Elargissez votre cheval, il se rétrécit, & vous le ferez défendre.*

SE RÉTRÉCIR, verbe pronominal réfléchi, signifie, devenir plus étroit. *Le parchemin se rétrécit au feu. La toile se rétrécit au blanchissage. Cette forêt va en se rétrécissant, en rétrécissant depuis le milieu jusqu'a l'extrémité orientale.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RÉTRÉCISSEMENT; substantif masculin. *Contractio.* Action par laquelle une chose est rétrécie. *Le rétrécissement du lit de la rivière. Le retrécissement de la toile se fait à la première lessive.*

On dit aussi au figuré, *le rétrécissement de l'esprit.*

RETREMPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tremper de nouveau. *Cet instrument n'a pas été bien trempé, il faut le retremper.*

RETRESSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tresser de nouveau. *Ces cheveux sont mal tressés, il faut les retresser.*

RÉTRIBUTION; substantif féminin. *Retributio.* Salaire, récompense du travail qu'on a fait, de la peine qu'on a prise pour quelqu'un, ou du service qu'on lui a rendu. *Il ne demande aucune rétribution pour les services qu'il leur a rendus. Cette opération mérite une bonne rétribution. On l'a privé de la rètribution dûe à son travail.*

RÉTRIBUTION, se dit aussi de l'honoraire que l'on donne aux Ecclésiastiques, pour leur droit de présence aux offices, ou pour quelques autres services qu'ils rendent à l'Église.

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

RÊTRILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Étriller de nouveau. *Ce cheval a été mal étrillé, il faut le rétriller.*

RÉTROACTIF, IVE; adjectif. Qui agit sur le passé. Il ne se dit guère qu'avec le mot effet. *Les loix nouvelles n'ont ordinairement point d'effet rétroactif. On a donné au traité un effet rétroactif.*

RÉTROACTION; substantif féminin. Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROCÉDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RÉTROCÉDER.

RÉTROCÉDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue

conjugue comme CHANTER. *Reddere.* Terme de pratique. Remettre à quelqu'un le droit qu'il nous avoit cédé auparavant. *Il m'a rétrocédé la créance que je lui avois transportée.*

RÉTROCESSION ; substantif féminin & terme de Palais. Acte par lequel on rétrocède. *Vous pourrez agir en vertu de la rétrocession que je vous ai faite.*

RÉTROGRADATION ; substantif féminin. Action par laquelle un corps se meut en arrière. Il se dit particulièrement en termes d'Astronomie, d'un mouvement apparent des planetes, par lequel elles semblent reculer dans l'écliptique, & se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou succession des signes, com d'*Ariès* en *Taurus*, en *Gemini*, &c. c'est-à-dire, d'occident en orient.

Quand une planète paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle est stationnaire.

Quand elle se meut contre l'ordre des signes, savoir, d'orient en occident, on dit qu'elle est rétrograde.

Le soleil & la lune paroissent toujours directs, Saturne, Jupiter, Mars, Venus & Mercure sont quelquefois rétrogrades.

L'intervalle de temps entre les deux rétrogradations des différentes planètes est différent ; il est d'un an & treize jours dans Saturne ; d'un an & quarante-trois jours dans Jupiter ; de deux ans & cinquante jours dans Mars ; d'un an & deux cent vingt jours dans Venus ; de cent quinze jours dans Mercure ; Saturne demeure rétrograde pendant environ cent quarante jours ; Jupiter pendant cent vingt ; Mars pendant soixante-treize ; Vénus pendant quarante-deux ; Mercure pendant vingt deux.

Ces changemens de cours & de mouvement des planètes ne sont qu'apparens ; si les planètes étoient vues du centre du systême, c'est-à-dire du soleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours uniformes & réguliers, c'est-à-dire, dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y observe en les voyant de la terre, naissent du mouvement & de la position de la terre d'où on les voit.

RÉTROGRADE ; adjectif des deux genres. Il se dit de ce qui va en arrière ou en un sens contraire à sa direction naturelle : telle est la marche des écrevisses.

Si l'œil & l'objet se meuvent tous deux du même sens, mais que l'œil parcoure plus d'espace que l'objet, il semblera que l'objet soit rétrograde, c'est-à-dire, qu'il aille en arrière ou dans un sens contraire à la direction qu'il suit en effet ; la raison de cela est que quand l'œil se meut sans s'appercevoir de son mouvement, comme on le suppose ici, il transporte son mouvement aux objets, mais en sens contraire ; car comme il s'éloigne des objets sans s'en appercevoir, il juge que ce sont les objets qui s'éloignent de lui ; ainsi quand un objet se meut dans le même sens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet, est composé de son mouvement réel dans le même sens que l'œil, & d'un mouvement en sens contraire égal à celui de l'œil ; si donc, comme on le suppose ici, ce dernier mouvement est plus grand que l'autre, il doit l'emporter, & l'objet doit paroître rétrograder.

C'est pour cela que les planètes en quelques endroits de leurs orbites, paroissent rétrogrades.

On appelle *ordre rétrograde* dans les chiffres, lorsqu'au lieu de comp-

ter 1, 2, 3, 4, *&c.* on compte 4, 3, 2, 1.

RÉTROGRADER; verbe neutre de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. *Retrogredi* Retourner en arrière. *Quand nous fûmes au milieu de la forêt, nous fûmes obligés de rétrograder. Mars rétrograde plus que Jupiter. Le foleil & la lune ne rétrogradent jamais.*

RETROUSSÉ, ÉE; participe paffif. *Voy.* RETROUSSER.

On dit, *avoir le bras retrouffé jufqu'au coude;* pour dire, avoir le bras nu jufqu'au coude. Et l'on appelle *nez retrouffé*, un nez dont le bout eft un peu relevé enhaut.

On dit en parlant des flancs du cheval, *des flancs retrouffés;* pour dire, des flancs creux.

RETROUSSER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. *Recolligere.* Replier, relever enhaut ce quon avoit détrouffé. *Retrouffez votre robe, votre jupe, votre manteau.* En ce fens on dit à une perfonne dont la jupe, la robe, *&c.* eft détrouffée, *retrouffez-vous.*

RETROUSSER, a auffi la même fignification que *trouffer*, mais outre cela on l'emploie dans des fens auxquels *trouffer* ne convient pas fi bien. *Retrouffer fes cheveux. Retrouffer fa mouftache, fon chapeau. Retrouffez vos manches. Ce cheval avoit la queue retrouffée.*

RETROUSSIS; fubftantif mafculin. Il ne fe dit guère que de la partie du bord d'un chapeau qui eft retrouffée. *Cet Ambaffadeur avoit un diamant au retrouffis de fon chapeau.*

RETROUVER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. *Reperire.* Trouver une feconde fois. *Il me fembloit que j'avois trouvé cette ordonnance dans ce recueil, cependant je ne l'y retrouve pas.*

Il fignifie auffi trouver ce qu'on avoit perdu, oublié. *J'ai retrouvé le chien que j'avois perdu. Je connois cette femme, mais je ne retrouve pas fon nom.*

RETS; fubftantif mafculin. Filet, ouvrage de corde, de fil, *&c.* noué par mailles & à jour, pour prendre du poiffon, des oifeaux. *Tendre des rets. Un poiffon énorme a brifé le rets qu'on avoit jeté dans la mer. Ces oifeaux ne donnent guère dans les rets.*

Ce monofyllabe eft long.

RÉTUDIER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. Étudier de nouveau. *Cet Acteur a oublié fon rôle, il faut qu'il le rétudie.*

RÉTUVER; verbe actif de la première conjugaifon, lequel fe conjugue comme CHANTER. Étuver de nouveau. *Vous étuverez la plaie le matin, & vous la rétuverez à midi.*

RETZ, (Jean-François Paul de Gondi, Cardinal de) naquit à Montmirel en Brie en 1614, d'une famille illuftre originaire de Florence. On lui donna pour Précepteur le fameux Vincent de Paule. Il fit fes études particulières avec fuccès, & fes études publiques avec diftinction, prit le bonnet de Docteur de Sorbonne en 1543, & fut nommé la même année coadjuteur de l'Archevêché de Paris: l'Abbé de Gondi fentoit beaucoup de dégoût pour fon état. Son génie & fon goût étoient décidés pour les armes. Il fe battit plufieurs fois en duel, même en follicitant les plus hautes dignités de l'Église. Devenu coadjuteur, il fe gêna pendant quelque temps pour fe gagner le Clergé & le peu-

ple; mais dès que le Cardinal Mazarin eût été mis à la tête du Ministère, il se montra tel qu'il étoit. Il précipita le Parlement dans les cabales, & le peuple dans les séditions. Il leva un régiment qu'on nommoit le régiment de Corinthe, parcequ'il étoit Archevêque Titulaire de Corinthe. On le vit prendre séance au Parlement avec un poignard dans sa poche dont on appercevoit la poignée. Ce fut alors qu'un plaisant dit, *voilà le breviaire de notre Archevêque*. L'ambition lui fit soufler le feu de la guerre civile, l'ambition lui fit faire la paix. Il se réunit secrettemment avec la Cour pour avoir un chapeau de Cardinal. Louis XIV le nomma à la pourpre en 1651. Le nouveau Cardinal ne cabala pas moins. Il fut arrêté au Louvre, conduit à Vincennes, & de là dans le château de Nantes d'où il se sauva. Après avoir erré pendant longtemps en Italie, en Hollande, en Flandre & en Angleterre, il revint en France en 1661, fit sa paix avec la Cour en se démettant de son Archevêché, & obtint en dédommagement l'Abbaye de Saint Denis. Il avoit vécu jusqu'alors avec une magnificence extraordinaire; il prit le parti de la retraite pour payer ses dettes, ne se réservant que vingt mille livres de rente. Il remboursa à ses créanciers plus de douze cent mille écus, & se vit en état à la fin de ses jours de faire des pensions à ses amis. Il mourut en 1679 en Atticus, après avoir vécu longtemps en Catilina. » On a de la peine, » dit le Président Hénault, à comprendre comment un homme qui » passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit » l'intrigue pour intriguer; esprit » hardi, délié, vaste & un peu romanesque, sachant tirer parti » de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, & faisant » servir la religion à sa politique, » cherchant quelquefois à se faire » un mérite de ce qu'il ne devoit » qu'au hasard, & ajoutant souvent après coup les moyens aux » événemens; il fit la guerre au » Roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus » dans sa rébellion; magnifique, » bel esprit, turbulent, ayant plus » de saillies que de suite, plus de » chimères que de vues, déplacé » dans une Monarchie, & n'ayant » pas ce qu'il falloit pour être Républicain, parcequ'il n'étoit ni » sujet fidelle ni bon citoyen; aussi » vain, plus hardi & moins honnête homme que Ciceron; enfin plus d'esprit, moins grand & » moins méchant que Catilina.

On a du Cardinal de Retz plusieurs ouvrages dont ses mémoires sont les plus curieux à lire. Ils virent le jour pour la première fois en 1717; on les réimprima avec ceux de Madame de Nemours, à Amsterdam en 1731 en sept volumes in-12. Cette édition passe pour la plus belle. Il y en a eu une autre en 1751 en quatre petits volumes in-12, qui ne lui est guère inférieure: ces mémoires sont écrits, dit l'auteur du siècle de Louis XIV, avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, & une inégalité qui sont l'image de sa conduite; il les composa dans sa retraite avec l'impartialité d'un Philosophe qui ne l'a pas toujours été. Il ne s'y ménage point, & il n'y ménage pas davantage les autres. On y trouve les portraits de tous ceux qui jouèrent un rôle dans les intrigues de la fronde. Ces portraits souvent na-

turels, sont quelquefois gâtés par un reste d'aigreur & d'enthousiasme, & trop chargés d'antithèses.

RETZ; pays de France qui comprend la partie du Diocèse de Nantes, située au midi de la Loire. Il peut avoir quinze lieues du levant au couchant, & neuf du midi au nord. Ce pays est arrosé par la Sèvre dans la partie du levant; il n'y a que quelques ruisseaux dans la partie du couchant. Au centre est un grand lac que l'on nomme *le Lac de Grand Lieu*. Cette contrée dépendoit anciennement de l'Aquitaine; mais ayant été conquise par Hérispoé ou Hérispée, elle fut d'abord unie au Poitou, & faisoit partie du Diocèse de Poitiers; on l'en a démembrée depuis pour l'unir au Diocèse de Nantes. Ce pays a eu ses Seigneurs ou Barons particuliers: il a passé de l'ancienne maison de Chabot en celles de Laval & de Chauvigni, puis a été possédé par la maison de Gondy en qualité de comté. Il fut érigé en Duché Pairie en 1532, en faveur de la même maison; & en 1634 il passa dans la maison de Villeroy. Ce pays a pris son nom d'une ancienne bourgade nommée *Ratiaste*; mais ce lieu est détruit depuis long-temps, & Machecga lui a succédé.

REVALOIR; verbe actif irrégulier de la troisième conjugaison, lequel se conjugue comme VALOIR. *Par pari referre*. Rendre la pareille en bien ou en mal. *Il m'a fait ce plaisir & je tâcherai de lui revaloir cela dans une autre occasion. Elle lui revalut bien l'affront qu'il lui avoit fait.*

REVANCHE; substantif féminin. *Par pari redditio*. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu. *S'il vous a offensé, vous avez bien eu votre revanche.*

Il se dit aussi en bonne part. *C'est un service que vous m'avez rendu, dont je tâcherai d'avoir ma revanche.* Il est du style familier.

REVANCHE, se dit au jeu, de la seconde partie que joue le perdant pour se racquitter de la première. *Il m'a gagné vingt pistoles & il n'a pas voulu me donner ma revanche. Il demande sa revanche. Je vais prendre ma revanche.*

Il se dit aussi de toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de de ce qu'on a perdu, pour regagner ce qu'on a perdu auparavant. *Voulez-vous me donner aux échecs la revanche de ce que vous m'avez gagné au quinze. Quand me donnerez-vous ma revanche de ce que vous m'avez gagné avant hier?*

EN REVANCHE, se dit adverbialement, & signifie en récompense, pour rendre la pareille, soit en bien soit en mal. *Il lui prêta dix mille francs, & en revanche elle lui fit obtenir la grâce qu'il sollicitoit à la Cour. Il manqua d'égards pour elle, & en revanche elle empêcha la réussite du mariage qu'il avoit en vue.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

REVANCHÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* REVANCHER.

REVANCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Défendre quelqu'un qui est attaqué, le soutenir, l'aider, le secourir dans une batterie, dans une querelle. *Le fils avoit raison de revancher son père.*

On dit aussi, *se revancher*; pour dire, se défendre. *Si vous l'attaquez il se revanchera.*

SE REVANCHER, signifie encore ren-

dre la pareille d'une injure, d'un mal qu'on a reçu. *Il m'a rendu de mauvais offices, mais je saurai m'en revancher.*

SE REVANCHER, se dit aussi quelquefois en bien dans le style familier. *En me prêtant cet argent, vous m'avez rendu un grand service, je tâcherai de trouver l'occasion de m'en revancher.*

REVANCHEUR; substantif masculin. Qui revanche. *Il a dans son frère un bon revancheur.* Il est peu usité.

RÊVASSER, verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Avoir de fréquentes & diverses rêveries pendant un sommeil inquiet. *Quand on est indisposé, on est sujet à rêvasser pendant la nuit.*

RÊVE; substantif masculin. Songe qu'on fait en dormant.

Les rêves dénotent l'état du corps & de l'ame, dit Lommius d'après Hypocrate, surtout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour; alors ils peuvent servir de diagnostic & de pronostic dans les maladies. Ceux qui *rêvent* du feu ont trop de bile jaune; ceux qui *rêvent* de fumée ou de brouillards épais, abondent en bile noire; ceux qui *rêvent* de pluie, de neige, de grêle, de glace, de vent, ont les parties intérieures surchargées de phlegme; ceux qui se sentent en *rêve* dans de mauvaises odeurs, peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride; si l'on voit en *rêve* du rouge, ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq, c'est une marque qu'il y a surabondance de sang; si l'on *rêve* de la lune, on aura les cavités du corps affectées; du soleil, ce seront les parties moyennes; & des étoiles, ce sera le contour ou la surface extérieure du corps. Si la lumière de ces objets s'affoiblit, s'obscurcit ou s'éteint, on en conjecturera que l'affection est légère; si l'éclipse provient de l'interposition & de l'obscurcissement des élémens, ensorte qu'elle soit entière, on sera menacé de maladie; mais si les obstacles qui déroboient la lumière viennent à se dissiper, & que le corps lumineux reparoisse dans tout son éclat, l'état ne sera pas dangereux; si les objets lumineux passent avec une vîtesse surprenante, c'est signe de délire; s'ils vont à l'occident, qu'ils se précipitent dans la mer, ou qu'ils se cachent sous terre, ils indiquent quelque indisposition. La mer agitée pronostique l'affection du ventre; la terre couverte d'eau n'est pas un meilleur *rêve*, c'est une marque qu'il y a intempérie humide; & si l'on s'imagine être submergé dans un étang, ou dans une rivière, la même intempérie sera plus considérable. Voir la terre séchée & brûlée par le soleil, c'est pis encore; car il faut que l'habitude du corps soit alors extrêmement sèche. Si l'on a besoin de manger ou boire, on *rêvera* mets & liqueurs; si l'on croit boire de l'eau pure, c'est bon signe; si l'on croit en boire d'autre, c'est mauvais signe. Les monstres, les personnes armées, & tous les objets qui causent de l'effroi, sont de mauvais augure; car ils annoncent le délire. Si l'on se sent précipité de quelque lieu élevé, on sera menacé de vertige, d'épilepsie ou d'apoplexie, surtout si la tête est en même temps chargée d'humeurs.

On dit figurément & familièrement, *c'est un rêve que de vous voir*

ici. Ce héros dit en mourant que sa vie avoit été un beau rêve.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

RÊVÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Rêver.

REVÊCHE; adjectif des deux genres. *Acer.* Âcre, rude, âpre au goût. *Des pommes revêches. Du vin revêche.*

Revêche, se dit figurément des personnes rudes, peu traitables, rébarbatives. *C'est une femme bien revêche.*

REVÊCHE; substantif féminin. Sorte d'étoffe frisée, faite de laine & propre à faire des doublures. *Les revêches se fabriquent ordinairement en blanc, & on les teint ensuite en rouge, en bleu, en jaune, &c.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

RÉVEIL; substantif masculin. *Sommi solutio.* Cessation de sommeil. *C'est une nouvelle que je lui ai apprise à son réveil. L'amour lui prépara un agréable réveil.*

Réveil, signifie aussi réveille-matin. *Ce réveil ne va plus, il faut le faire raccommoder. Il mit le réveil sur quatre heures.*

RÉVEILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Réveiller.

RÉVEILLE MATIN; substantif masculin. Sorte d'horloge, de montre qui sonne pendant un espace de temps pour éveiller précisément à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant. *Monter un réveille matin. Mettre le réveille-matin sur trois heures.* En ce sens *réveil* est plus usité.

Réveille-matin, se dit familièrement du bruit que fait le matin un Maréchal, un Charron, un Serrurier, un Chaudronnier, &c. *Il y a dans cette rue un réveille-matin bien fatigant.*

On dit figurément & familièrement d'une bonne nouvelle, d'une méchante nouvelle qu'on apprend en s'éveillant, que *c'est un agréable réveille-matin*, que *c'est un fâcheux réveille-matin.*

RÉVEILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Evigilare.* Il signifie la même chose que *éveiller*, tant dans le propre que dans le figuré. *Elle veut qu'on la réveille avant sept heures.*

On dit, *réveiller quelqu'un d'un assoupissement, d'une léthargie;* pour dire, tirer quelqu'un d'un assoupissement, d'une léthargie.

On dit proverbialement, *il ne faut pas réveiller le chat qui dort;* pour dire, qu'il ne faut renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie.

On dit figurément, *réveiller;* pour dire, exciter de nouveau, renouveler. *Cete figure est propre à réveiller l'attention de l'auditeur. Cet objet réveille son amour, sa haine. Ce discours réveilla le courage du soldat. Pourquoi réveilloit-il cette difficulté. Il faut de temps en temps donner de l'éperon à ce cheval pour le réveiller.*

Se réveiller, verbe pronominal réfléchi, signifie la même chose que s'éveiller. *Il ne s'est réveillé qu'à six heures du matin.*

On dit au propre & au figuré, *il s'est réveillé de son assoupissement, de sa léthargie;* pour dire, il est sorti de son assoupissement, de sa léthargie; il cesse d'être assoupi, d'être en léthargie.

Il signifie figurément, se renouveler. *Son amour commençoit à se réveiller. Si sa haine venoit à se ré-*

veiller. Leur ancienne querelle se réveilla dans cette occasion.

Différences relatives entre *éveiller* & *réveiller.*

Le premier de ces mots est d'un plus fréquent usage dans le sens littéral; le second est plus souvent employé dans le sens figuré. L'un se fait quelquefois sans le vouloir; mais l'autre marque ordinairement du dessein.

Le moindre bruit *éveille* ceux qui ont le sommeil tendre. Il faut peu de chose pour *réveiller* une passion qui n'a pas été parfaitement déracinée du cœur.

RÉVEILLON; substantif masculin. Petit repas extraordinaire qui se fait entre le souper & le coucher. *On nous donna un réveillon. Après la Messe de minuit, nous fîmes réveillon*

RÉVEILLON, en termes de Peinture, se dit de certaines touches claires & brillantes que le Peintre place dans quelques endroits de son tableau, pour y faire sentir la lumière, & la rendre plus piquante.

REVEL; grande ville de Russie dans la haute Livonie, capitale de l'Estonie, sur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie sur une montagne, avec une forteresse, à 26 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & 60 aussi au couchant de Petersbourg.

Waldemar II, Roi de Dannemarck, jeta les fondemens de cette ville au commencement du douzième siècle. Elle a été anséatique jusqu'en 1550. Les Suédois la possédèrent ensuite, & aujourd'hui les Russes à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange surtout contre le sel que les Hollandois amènent dans ce port, & dont il se consomme une grande quantité en Russie, où tout le pain est avec du sel.

La partie de *Revel* qui est sur la montagne, est occupée par des maisons neuves; la partie d'en bas est habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Russie y entretient toujours une nombreuse garnison.

Revel étoit déjà une place très-forte vers le seizième siècle, car elle soutint alors deux siéges mémorables; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Russes qui se retirèrent avec perte. L'Evêque qui est du Rit Grec, est suffragant de Riga. Cette ville jouit encore des mêmes priviléges dont elle jouissoit sous Charles XII. Elle ne paye presqu'aucun impôt; elle conserve ses anciennes lois; elle entretient une compagnie de soldats à elle, qui fait le service conjointement avec la garnison Russe; mais les paysans sont comme en Pologne, les esclaves de leurs Seigneurs, qui les vendent comme les bestiaux.

La ville de *Revel* est gouvernée par trois Conseils; celui du Czar, qui a la puissance exécutrice; celui des Nobles, dont l'emploi est de veiller aux intérêts de la Province; & celui des Magistrats de la Ville, qui règle la police & les affaires civiles.

REVEL, est aussi le nom d'une petite ville de France en Languedoc dans le pays de Lauragais, près de la montagne noire, à deux lieues au midi de Puilaurens; on y compte environ 2700 habitans.

Cette ville n'étoit autrefois qu'un bourg, qu'on appeloit *Rebel* ou *Bastide de Lavaur*, jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, qui après lui avoir donné la permission de se fermer de murailles, l'érigea en ville, comme on le voit par l'inscription

gravée sur la porte de la Ville. Les Huguenots qui s'en étoient emparés dans les guerres de religion, l'avoient fortifiée; mais ses fortifications ont été détruites, & même entièrement rasées en 1629.

RÉVÉLÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Révéler.

RÉVÉLATION; substantif féminin. *Revelatio.* Il se dit de l'inspiration par laquelle Dieu a fait connoître surnaturellement aux Prophètes, aux Saints, à son Église, ses Mystères, sa volonté, sa venue, *&c.* *Révélation divine.*

Il s'emploie quelquefois absolument, & signifie la révélation divine. *L'autorité de l'Ecriture-Sainte est fondée sur la révélation.*

Il se prend aussi quelquefois pour les choses révélées. *Les révélations de S. Paul.*

Révélation, en termes de Jurisprudence, se dit d'une déclaration qui se fait pardevant un Curé ou Vicaire, en conséquence d'un monitoire qui a été publié sur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces révélations n'étant point précédées de la prestation du serment, elles ne forment point une preuve juridique, avant que les témoins aient été répétés devant le Juge dans la forme ordinaire de l'information; jusqu'à ce moment elles ne sont regardées que comme de simples mémoires, auquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont conoissance du fait pour lequel le monitoire est obtenu, ne peuvent se dispenser de venir à *révélation* sans encourir la peine de l'excommunication; les impubères mêmes, les Ecclésiastiques, les Religieux, & toutes personnes en général y sont obligées.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire est publié, ses conseils, tels que les Avocats, Confesseurs, Médiateurs, ses parens ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

RÉVÉLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Nunciare.* Déclarer, découvrir, faire savoir une chose qui étoit inconnue & secrette. *Dieu a révélé les vérités de la Religion aux Prophètes, aux Saints, à son Église. Ce Ministre eut la foiblesse de révéler à sa maîtresse le secret de l'Etat. Quand on a connoissance d'un crime de lèze-Majesté au premier chef, on est obligé par la loi de le révéler.*

Il se dit aussi des personnes. *Il ne voulut pas révéler ses complices.*

Voyez Déclarer, pour les différences relatives qui en distinguent *réveler, &c.*

REVENANT, ANTE; adjectif. Qui plaît, qui revient. *Un air revenant. Une physionomie revenante.*

On appelle populairement, *un revenant, des revenans*, un esprit, des esprits que le peuple croit qui reviennent de l'autre monde. *Il a peur des revenans.* Dans cette acception, il est substantif.

Revenant-bon, se dit des deniers qui restent entre les mains d'un Comptable. *Le fonds étoit de dix mille francs, on n'en a employé que six mille, c'est quatre mille livres de revenant-bon.*

Revenant-bon, s'emploie aussi substantivement, & signifie profit, émolument. *Ce sont les revenant-bons de cette entreprise.*

REVENANT-BON, se dit encore figurément de toutes sortes de profits & d'avantages qui viennent par une espèce de hasard. *Le plaisir d'obliger quelquefois ses amis est l'unique revenant-bon de sa charge. Il s'est attiré des injures, ce sont des revenant-bons de sa fatuité.*

REVENDEUR, EUSE; substantif. *Propola.* Qui revend, qui achette pour revendre. *Revendeur de meubles.*

On appelle à Paris *Revendeuses*, de certaines femmes dont le métier est de vendre de vieilles hardes & d'en acheter elles-mêmes pour les revendre.

On appelle *Revendeuses à la toilette*, des femmes qui portent dans les maisons des hardes, des bijoux qu'elles sont chargées de vendre. Elles se mêlent aussi de vendre & débiter en cachette, soit pour leur compte, soit pour celui d'autrui, certaines marchandises de contrebande ou entrées en fraude, comme étoffes des Indes, toiles peintes, dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *Revendeuses à la toilette*, a été trouvé si pernicieux pour les droits du Roi, & pour le bien des Manufactures du Royaume, qu'il y a plusieurs Arrêts & Réglemens qui prononcent des peines considérables contre celles qui le font. On nomme ces sortes de femmes *Revendeuses à la toilette*, parcequ'elles se trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des Dames pour leur faire voir les marchandises & les choses qu'elles ont à vendre.

REVENDICATION; substantif féminin & terme de Palais. *Vindicatio.* Action par laquelle on réclame une personne ou une chose.

La *revendication* des personnes a lieu lorsque le Souverain réclame son sujet qui a passé sans permission en pays étranger. Le Juge ou son Procureur d'office peuvent revendiquer leur Justiciable, qui s'est soustrait à la Juridiction. Le Juge revendique la cause, c'est-à-dire, demande à un Juge supérieur que celui-ci la lui renvoie. L'Official peut aussi revendiquer un Clerc qui plaide en Cour-laie, dans une matière qui est de la compétence de l'Official. Un Supérieur régulier peut pareillement revendiquer un de ses Religieux qui s'est évadé.

La *revendication* d'une chose est lorsqu'on réclame une chose à laquelle on a droit de propriété, ou qui fait le gage & la sûreté de celui qui la réclame.

Ainsi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé, volé, ou autrement soustrait, le revendique entre les mains du possesseur actuel, encore qu'il ait passé par plusieurs mains.

Lorsque sous les scellés ou dans un inventaire il se trouve quelque chose qui n'appartenoit point au défunt, celui auquel la chose appartient peut la réclamer, c'est encore une espèce de revendication.

Enfin, le propriétaire d'une maison qui apprend que son locataire a enlevé ses meubles sans payer les loyers, peut saisir & revendiquer les meubles, afin qu'ils soient réintégrés chez lui pour la sûreté des loyers échus, & même de ceux à écheoir.

Toutes ces *revendications* ne sont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la chose de son autorité privée; il faut toujours que la Justice l'ordonne, ou que la partie intéressée y consente.

REVENDIQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Revendiquer.

REVENDIQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Vindicare.* Réclamer une personne ou une chose qui nous appartient & qui est entre les mains d'un autre. *Revendiquer un accusé. Revendiquer un soldat. Revendiquer un cheval. Revendiquer des meubles.* Voyez Revendication.

REVENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Fendre. *Emptum vendere.* Vendre ce qu'on a acheté. *Il a revendu son carrosse. Il n'a acheté ces meubles que pour les revendre.*

On dit figurément & familièrement quand on a abondance de quelque chose, que l'*on en a à revendre. Il n'est pas riche, mais il a du talent à revendre.*

REVENIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Soutenir. *Redire.* Venir une autre fois. *Il revint nous avertir de ce qui se passoit. Nous revenons pour vous faire part de cette nouvelle.*

On dit, que *le soleil revient sur l'horison*; pour dire, qu'il paroît de nouveau sur l'horison; que la *fièvre est revenue à quelqu'un*; pour dire, qu'elle lui a repris; que *des bois qui ont été coupés reviennent bien*; pour dire, qu'ils repoussent bien; que *les ongles, les cheveux reviennent*; pour dire, qu'ils croissent de nouveau après avoir été coupés. On dit aussi quand le printemps approche, que *les beaux jours sont prêts à revenir.* Et l'on dit au figuré, du temps, de la beauté, de la jeunesse, des plaisirs, *&c.* qu'*ils passent & ne reviennent plus.*

On dit, qu'*une chose revient dans l'esprit*. pour dire, qu'on s'en ressouvient tout à coup. On dit absolument, *ce nom ne me revient point*; pour dire, je ne m'en ressouviens point.

On dit proverbialement, *à tout bon compte revenir*; pour dire, qu'on doit être toujours reçu à calculer de nouveau un compte.

Revenir, signifie encore, retourner au lieu d'où l'on étoit parti. *Je reviendrai dans peu. Il doit bientôt revenir d'Amsterdam.*

En ce sens on dit familièrement, *s'en revenir*; pour dire, simplement, revenir. *Il s'en revint sans leur avoir parlé.*

On dit proverbialement & familièrement à un homme qui n'est pas instruit d'un événement public & intéressant arrivé depuis peu, qu'*il revient, qu'il semble qu'il revienne de l'autre monde.*

On dit, qu'*il revient des esprits*; que *des esprits reviennent dans un lieu*; pour dire, qu'on y entend des bruits que le vulgaire attribue à des esprits.

En parlant d'un homme qui est mort depuis long temps, & de qui l'on demande des nouvelles, parce-qu'on le croit encore en vie, on dit proverbialement & familièrement, qu'*il y a si long-temps qu'il est mort, qu'il est tout prêt à revenir.*

On dit de certaines viandes, qu'*elles reviennent*; pour dire, que lorsqu'on les a mangées, elles causent des rapports, qu'elles envoient des vapeurs qui en portent le goût, l'odeur, *&c.*

Revenir, signifie aussi, recommencer à faire ou à dire les mêmes choses que l'on a faites ou dites précédemment. Ainsi l'on dit, que *des troupes reviennent à la charge*; pour

dire, qu'après avoir été poussées ou après avoir plié elles retournent au combat.

On dit aussi figurément, *revenir à la charge*; pour dire, réitérer ses raisons, ses instances, ses prières, ses reproches, ses invectives, &c. *On s'est opposé plusieurs fois à ses vues, il est toujours revenu à la charge.*

Quant après une digression ou une interruption on reprend son sujet, on dit, *Je reviens à ce que nous disions. Pour revenir à la chose qui vous intéresse.....*

On dit, *j'en reviens toujours là, qu'il faut.....* pour dire, je persiste toujours à penser, à représenter qu'il faut.....

On dit proverbialement & figurément, *revenir à ses moutons;* pour dire, reparler d'une chose qu'on a fort à cœur, retourner à son principal sujet après quelque digression. *Pour en revenir à nos moutons, il faut remarquer que.....*

On dit, *revenir sur une matière, sur une affaire*; pour dire, en reparler. *Il revient toujours sur son procès.*

Revenir, signifie encore, se rétablir, se remettre, être rétabli, être remis dans le même état qu'auparavant. *Revenir en son premier état. Revenir en son bon sens.*

On dit, *revenir à soi*; pour dire, reprendre ses esprits après un évanouissement, une foiblesse. En ce sens, on dit aussi absolument *revenir.*

On dit dans le style familier, que *le vin, les liqueurs, &c. font revenir le cœur;* pour dire, que le vin, les liqueurs, &c. réparent, rétablissent les forces.

On dit, *revenir d'une maladie;* pour dire, se rétablir, recouvrer sa santé. *Il est bien revenu de sa maladie. Il est trop malade pour en revenir.* En ce sens, on dit absolument, *revenir. Il revient à vue d'œil.*

On dit proverbialement, que *la jeunesse revient de loin;* pour dire, que les jeunes gens reviennent souvent des maladies les plus dangereuses.

On dit proverbialement & figurément, *revenir sur l'eau;* pour dire, se retrouver dans son premier état de fortune, de crédit, de faveur.

On dit figurément, *revenir d'un étonnement, d'une surprise, d'une frayeur*, &c. *Ce mariage m'a si fort étonné que je n'en saurois revenir. Elle n'est pas encore revenue de sa peur.*

Revenir, signifie figurément, abandonner l'opinion dont on étoit, pour se ranger à l'avis d'un autre. *Je reviens à l'avis d'un tel.* En ce sens, on dit d'un homme opiniâtre, qu'*il ne revient point, qu'il ne revient jamais.*

On dit, qu'*un homme revient de ses erreurs, de ses opinions, des impressions qu'il a reçues;* pour dire, qu'il s'en désabuse. On dit dans le même sens, *je suis bien revenu des choses du monde. C'est un homme dont je suis bien revenu.*

On dit aussi, qu'*un homme revient de ses débauches, de ses emportemens, des égaremens de sa jeunesse;* pour dire, qu'il s'en corrige.

On dit encore, *revenir à soi;* pour dire, prendre de meilleurs sentimens. *Le premier mouvement l'entraîne au-delà des bornes, mais bientôt il revient à lui.*

Revenir, se prend aussi figurément pour se réconcilier, s'appaiser,

Quand il se croit offensé il revient difficilement.

Revenir, signifie encore, résulter à l'avantage, à l'utilité de quelqu'un. *Voilà tout le bénéfice qui lui revient de cette affaire. Quel avantage vous reviendra-t-il de vous opposer à son dessein.*

On dit, *cet habit revient à tant, lui revient à tant*; pour dire, tout compté & tout calculé il coûte tant.

On dit aussi, que *deux étoffes reviennent au même prix*; pour dire, qu'elles sont de même prix. Et l'on dit, que *plusieurs sommes ensemble reviennent à celle de*..... pour dire, qu'elles font ensemble la somme de........

On dit, qu'*une chose revient à l'autre*; pour dire, qu'elle est semblable, qu'elle est égale. *Vous pouvez choisir entre ces deux maisons, l'une revient à l'autre.*

Revenir, se prend quelquefois pour plaire. *Elle a un caractère qui revient à tout le monde. Le jeu de cette Actrice me revient beaucoup.*

On dit, qu'*une couleur revient*, ou *ne revient pas à une autre*; pour dire, qu'elle convient ou ne convient pas, qu'elle assortit ou n'assortit pas.

Revenir, s'emploie encore en quelques phrases où il a différentes significations. Ainsi on dit, *il me revient de toutes parts que vous vous plaignez de moi. La même chose me revient de tant d'endroits*; pour dire, on me rapporte, on m'informe, on me dit de tous côtés.

On dit aussi, *faire revenir de la viande*; pour dire, la mettre en état d'être piquée ou bardée, pour la faire rôtir ensuite. *Il faut mettre cette volaille sur le gril pour la faire revenir. Faire revenir des pigeons dans l'eau bouillante.*

On dit en termes de Palais, *revenir sur quelqu'un*; pour dire, exercer contre quelqu'un une action en garantie. *Vous êtes sa caution & s'il ne paye pas le créancier reviendra sur vous.*

On dit aussi en termes de Palais, *revenir par opposition contre une sentence, par requête civile contre un arrêt*; pour dire, se pourvoir en justice, contre une sentence, contre un arrêt.

Voyez Retourner, pour les différences relatives qui en distinguent *revenir*.

REVENTE; substantif féminin. Seconde vente.

On appelle *revente des domaines du Roi*, l'adjudication qui se fait au Conseil d'un domaine actuellement engagé à faculté de rachat perpétuel, à la charge par l'adjudicataire, de rembourser comptant & en un seul payement les finances de l'engagiste, & de payer en outre une rente annuelle au domaine, avec le sou pour livre du capital de cette rente sur le pied du denier trente.

La revente est un moyen de déposséder un engagiste, dont la finance est trop modique, en subrogeant un autre engagiste en son lieu & place, & en chargeant celui-ci de payer une rente, qui augmente les revenus de l'état, sans augmenter les finances qu'il faudra rembourser, lorsqu'il s'agira de réunir les biens au domaine.

L'adjudicataire par revente est entièrement subrogé au contrat d'engagement fait à celui qu'il dépossède ou à ses auteurs: il jouit au même titre, il a les mêmes privilèges, & il est tenu des mêmes

charges, outre la nouvelle rente; au lieu que quand les biens engagés sont rentrés dans la main du Roi, par réunion ou autrement, & que S. M. les aliéne ensuite, c'est par un nouvel engagement.

Celui qui veut déposséder un engagiste & se rendre adjudicataire par revente, doit faire des offres de rembourser comptant & en un seul payement la finance de l'engagiste, sur le pied de la liquidation qui en sera faite au Conseil, & en outre de payer une rente annuelle au domaine, telle qu'il voudra l'offrir; ces offres doivent être remises aux Intendans ou au Contrôleur général des finances. Les offres ne sont reçues que par Arrêt du Conseil, qui ordonne qu'après les publications suffisantes, il sera procédé à l'adjudication à titre de revente, au plus offrant & dernier enchérisseur.

Si les engagistes prétendent avoir des moyens de s'opposer à la revente; ils doivent les fournir devant les Intendans, ou à Paris au greffe des commissions extraordinaires, trois jours avant celui indiqué pour l'adjudication définitive.

Les adjudicataires doivent rembourser la finance des engagistes, avec les intérêts à raison du denier 30 à compter du jour de la remise qu'ils ont faite de leurs titres pour être procédé à la liquidation desdites finances, jusqu'à l'actuel remboursement.

Ils doivent faire expédier & retirer les contrats des adjudications qui leur ont été faites à titre de revente, en remettre des expéditions en forme au fermier du domaine, & les faire enregistrer aux greffes des bureaux des finances, ou à ceux des Chambres des Comptes, dans les provinces où il n'y a point de bureaux des finances; faute de quoi, il doit être procédé à une nouvelle adjudication à leur folle enchère. Ces expéditions ne peuvent leur être délivrées, qu'ils n'aient préalablement payé le sol pour livre au denier trente du capital de la rente stipulée par l'adjudication.

On dit, *une tapisserie de revente, un lit de revente, des meubles de revente*; pour dire, un lit, une tapisserie, des meubles qu'on n'achette pas de la première main.

REVENU, UE; participe passif. *Voy.* Revenir.

Revenu, se dit substantivement au masculin de ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'une charge, d'une pension, *&c. Les revenus de ce Seigneur consistent plus en bienfaits du Prince que dans le produit de ses terres. Cette terre lui vaut deux mille écus de revenu. Il n'a pour vivre que le revenu de son emploi. Pour fixer les revenus publics il faut avoir égard & aux nécessités de l'état & aux nécessités des citoyens.*

On appelle *revenus casuels*, certains profits qui reviennent aux Princes, aux Seigneurs, & qui ne sont point compris dans leurs revenus ordinaires.

REVENUE; substantif féminin. Il ne se dit que du jeune bois qui revient sur une coupe de taillis. *Voilà une belle revenue.*

RÊVER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Faire des songes. *Quand il dort il rêve à haute voix. Hippocrate & d'autres Médecins ont prétendu que quand on rêvoit de pluie, de neige, de grêle, de glace,*

on avoit les parties intérieures chargées de flegme.

En ce ſens il eſt quelquefois verbe actif. *Je vais vous conter ce que j'ai rêvé.*

Rêver, ſignifie auſſi, être en délire, à cauſe de quelque fièvre chaude ou autre mal ſemblable. *Si ce malade vient à rêver, il ne guérira pas.*

On dit par reproche à quelqu'un qui dit des choſes déraiſonnables, extravagantes, qu'*il rêve. Il faut que vous rêviez pour ſoutenir ce qu'il vient d'avancer. On a dit d'Homère qu'il rêvoit quelquefois. Son oncle eſt un vieux radoteur qui ne fait plus que rêver.*

Rêver, ſignifie encore, être diſtrait, laiſſer aller ſon imagination ſur des choſes vaines & vagues ſans aucun objet fixe & certain. *Les amans ſe plaiſent à rêver. On a beau lui parler il ne fait que rêver.*

Rêver, ſignifie auſſi penſer, méditer profondément ſur quelque choſe. *C'eſt une entrepriſe à laquelle je vous conſeille de rêver plus d'une fois avant de prendre votre réſolution. Quand vous aurez rêvé ſur cette affaire vous m'en direz votre avis.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

Voyez Songer pour les différences relatives qui en diſtinguent *rêver*, &c.

RÉVERBÉRATION; ſubſtantif féminin. *Reflexio.* Réfléchiſſement, réflexion. Il ſe dit particulièrement de la lumière & de la chaleur. *Ce corps ne reçoit les rayons du ſoleil que par réverbération. La réverbération du feu de ce fourneau.*

On le dit auſſi du ſon. *Les échos viennent de la réverbération du ſon produite par des obſtacles qui le renvoient.*

RÉVERBÈRE; ſubſtantif maſculin. On appelle *feu de réverbère*, un feu appliqué de manière que la flamme eſt obligée de rouler ſur les matières qu'on expoſe à l'action du feu.

Réverbère, ſe dit auſſi d'une machine qui eſt ordinairement de quelque métal, & qu'on ajoute à une lampe, à un flambeau pour en augmenter la lumière. *Il y a maintenant des réverbères dans toutes les rues de Paris.*

RÉVERBÉRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* Réverbérer.

RÉVERBÉRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Reflectere.* Réfléchir, repouſſer, renvoyer. Il ne ſe dit proprement que de la lumière & de la chaleur. *Le mur réverbère les rayons du ſoleil dans mon appartement. La plaque réverbère la chaleur dans la chambre.*

Il eſt auſſi neutre. *Le mur fait réverbérer les rayons du ſoleil. La chaleur réverbère contre la plaque.*

REVERDI, IE; participe paſſif. *Voy.* Reverdir.

REVERDIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Ravir. Peindre de vert une autre fois. *Cette porte n'eſt plus verte, il faut la reverdir.*

Reverdir, eſt auſſi verbe neutre & ſignifie redevenir vert. *Au printemps les arbres reverdiſſent.*

Reverdir, ſe dit figurément des dartres, de la gale & autres maux ſemblables, lorſqu'après avoir paru quelque temps guéris, ils recommencent plus fort qu'auparavant. *Je le croyois guéri de ſa dartre, mais elle reverdit vivement.*

On dit proverbialement, figurément & populairement, *planter là*

quelqu'un pour reverdir, pour dire, laisser quelqu'un en quelque endroit sans le venir reprendre, comme on le lui avoit promis. *Il s'en fut & nous planta là pour reverdir.*

RÉVÉRÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Révérer.

RÉVÉREMMENT; adverbe. *Reverenter.* Avec vénération. *Quand il s'agit des choses saintes, on doit en parler révéremment.* Il vieillit.

RÉVÉRENCE; substantif féminin. *Veneratio.* Respect, vénération. *Parler de la religion avec révérence.* Il vieillit dans ce sens.

On dit au Palais, *sauf la révérence de la Cour*, quand on veut excuser la liberté de quelque terme qui paroît peu respectueux, & lorsqu'on accuse la Partie adverse de ne pas dire la vérité.

On dit aussi en langage populaire, quand on parle de quelque chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse, *sauf révérence, révérence parler, en parlant par révérence.*

Révérence, est aussi un titre d'honneur qu'on donne aux Religieux qui sont Prêtres. *Votre révérence n'a pas fait attention que ... Je prie votre révérence de remarquer que ...*

Révérence, signifie aussi le mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en s'inclinant, soit en pliant les genoux. *Elle fait une révérence de bonne grâce. Ce provincial est un faiseur de révérences. Il leur fit une profonde révérence. Vous faites la révérence bien bas.*

On dit, *faire la révérence au Roi, à une personne de qualité;* pour dire, lui rendre ses respects & le saluer pour la première fois, ou quand on a été un temps considérable sans le voir. *Quand il revint d'Espagne, son premier soin fut d'aller faire la révérence au Ministre de la guerre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

Prononcez *révéranse.*

RÉVÉRENCIELLE; adjectif féminin & terme de Palais qui ne se dit que dans cette phrase, *crainte révérencielle;* pour dire, le sentiment mêlé de crainte & de respect que les enfans doivent avoir pour leurs pères & leurs mères.

RÉVÉRENCIEUX, EUSE; adjectif du style familier, & qui ne se dit que par moquerie, pour désigner quelqu'un qui affecte de faire quantité de révérences. *Les gens si révérencieux me fatiguent. C'est une femme bien révérencieuse.*

RÉVÉREND, ENDE; adjectif. *Reverendus.* Digne d'être révéré. Il n'est usité que comme un titre d'honneur qu'on donne aux Prélats, aux Religieux & aux Religieuses. *Fut présent en personne le révérend Père en Dieu, Messire Charles ... Abbé de ... Les révérends Pères Capucins. La révérende Mère Prieure. Oui, mon révérend Père.*

RÉVÉRENDISSIME; adjectif des deux genres. *Reverendissimus.* Titre d'honneur plus relevé que celui de très-révérend, & qu'on donne aux Évêques, aux Archevêques & aux Généraux d'ordre. *A Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Archevêque de Lyon. La Révérendissime mère Générale.*

RÉVÉRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Revereri.* Honorer, respecter. *On doit révérer les Ministres de la religion. Révérer la personne sacrée du Souverain. Révérer les reliques des Saints. Révérer la vertu & ceux qui la pratiquent.* RE-

vérer les lois, *les Magiſtrats*. Il ſe dit particulièrement des perſonnes & des choſes ſaintes & ſacrées.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Le pénultième *e* des temps qui ſe terminent par un *e* féminin, prend le ſon de l'*e* ouvert & allonge la ſyllabe.

RÊVERIE; ſubſtantif féminin. *Meditatio*.. Penſée où ſe laiſſe aller l'imagination. *J'occupe mon eſprit d'utiles rêveries. Le ſilence qui régnoit dans ce bois, inſpiroit une douce rêverie. Il ſe livroit à de profondes rêveries.*

Il eſt vrai qu'avec toi dans ces plaines fleuries,
J'entretiens quelquefois mes douces rêveries.

Rêverie, ſignifie auſſi imagination extravagante. *Quand on lit les rêveries que les Alchimiſtes ont voulu donner pour des vérités ... Cette opinion n'eſt qu'une rêverie d'Aſtrologue.*

Rêverie, ſignifie encore délire cauſé par une maladie ou autrement. *Si ce malade vient à rentrer dans la rêverie, il n'en reviendra pas. Son livre eſt ridicule, ce ne ſont que des rêveries de malade.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève & la troiſième longue

REVERNIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Ravir. Vernir une autre fois. *Le vernis de cette table eſt enlevé, il faut la revernir.*

REVERO; petite ville ou bourg d'Italie, dans le Mantouan, ſur le Pô, à quatre lieues, nord-eſt, de la Mirandole.

REVERQUIER; ſubſtantif maſculin. Sorte de jeu qui ſe joue dans un trictrac. On le nomme auſſi *revertier.*

REVERS; ſubſtantif maſculin. Coup d'arrière-main. *Abattre la tête d'un revers. Mettre la balle dans la grille d'un coup de revers.*

Revers, en parlant de monnoies & de médailles, ſignifie le côté oppoſé à celui où eſt l'empreinte de la tête du Prince ou du particulier pour qui la médaille a été frappée.

Il y a pluſieurs ſortes de revers, qui rendent les médailles plus ou moins précieuſes aux curieux. Les uns ſont chargés de figures ou de perſonnages, les autres, de monumens publics ou de ſimples inſcriptions.

Les médailles dont le revers ne porte qu'une ſeule figure qui repréſente ou quelque vertu par laquelle la perſonne s'eſt rendue recommandable, ou quelque Divinité qu'elle a plus particulièrement honorée, doivent être miſes au rang des médailles communes, ſurtout ſi la tête n'en eſt pas rare.

Il faut bien diſtinguer ici la ſimple figure dont nous parlons, d'avec les têtes ou des enfans ou des femmes, ou des Collègues de l'Empire, ou des Rois alliés: c'eſt une règle générale chez tous les connoiſſeurs, que les médailles à deux têtes ſont preſque toujours rares, comme Auguſte au revers de Jules, Veſpaſien au revers de Tite, Antonin, au revers de Fauſtine, M. Aurele au revers de Verus, *&c.* d'où il eſt aiſé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille eſt encore plus rare. Telle eſt Sévere au revère de ſes deux fils, Géta & Caracalla, Philippe au revers de ſon fils & de ſa femme, Adrien au revers de Trajan, de Plautine. Le

Père Joubert ajoute la médaille de Néron au revers d'Octavie ; mais cette médaille ne doit pas être mise au nombre des plus rares ; c'est uniquement la tête de cette Princesse qui rend la médaille curieuse.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne sont pas aussi de la première rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles sont plus communes en moyen bronze, surtout dans Trajan & dans Adrien.

Il est donc vrai généralement que plus les revers ont de figures, & plus ils sont à estimer, particulièrement quand ils marquent quelque action mémorable, par exemple, la médaille de Trajan, *regna adsignata*, où il paroît trois rois au pied d'un théâtre sur lequel on voit l'Empereur qui leur donne le diadème; le Congiaire de Nerva à cinq figures; une allocution de Trajan où il y en a sept ; une d'Adrien au peuple où il y en a huit sans légende ; une autre aux soldats où il y en a dix ; une médaille de Faustine qui se trouve en or & en argent, mais qui est également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent il y a seulement six figures, & dans celle d'or il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent assurément au revers des médailles une beauté particulière, surtout quand ils marquent quelques événemens historiques. Telle est la médaille de Neron qui présente le temple de Janus fermé, & pour légende, *pace P. R. terrâ marique partâ, Janum clusit*. Telle est encore une médaille très-rare citée par M. Vaillant, dans laquelle, avec la légende *pace P. R.* &c. on trouve, au lieu du Temple de Janus, Rome assise sur un tas de dépouilles des ennemis, tenant une couronne de la main droite, & le *Parazonium* de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens, l'amphithéâtre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut bâti *Romæ & Augusto*, les trophées de M. Aurele & de Commode qui sont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui se rencontrent sur les revers, en augmentent aussi le mérite, surtout quand ce sont des animaux extraordinaires. Tels sont ceux que l'on faisoit venir à Rome des pays étrangers, pour le divertissement du peuple dans les jeux publics, & particulièrement aux jeux séculaires, ou ceux qui représentent les Enseignes des légions qu'on distinguoit par des animaux différens.

Les revers sont souvent chargés des époques des tems ; ils le sont aussi des marques de l'autorité du Sénat, du peuple & du Prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des Monétaires ; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

On dit figurément, *le revers de la médaille* ; pour dire, le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne, d'une chose dont on fait voir le beau côté, les bonnes qualités. *Il vient de vous dire le beau, je vais vous montrer le revers de la médaille.*

Revers, signifie aussi la seconde page d'un feuillet. *Voyez le revers du premier feuillet.*

On dit figurément, *un revers de fortune* ou simplement, *un revers* ; pour dire, une disgrace, un accident qui change une bonne fortune

en une mauvaise. *La fortune des négocians est sujette à d'étranges revers. Ce courtisan a éprouvé un grand revers de fortune.*

On appelle *revers de pavé*, un des côtés du pavé d'une rue, depuis les maisons jusqu'au ruisseau.

En termes de guerre, on dit qu'*un ouvrage est vu, est battu à revers*; pour dire, qu'il est vu, qu'il est battu par derrière.

On appelle *le revers de la tranchée*, le côté de la tranchée qui est tourné vers la campagne, & qui est opposé à celui qui regarde la place.

On appelle aussi quelquefois *le revers de la tranchée*, le côté du parapet.

Revers, en termes de Marine, se dit de tous les membres qui se jettent en dehors du vaisseau, comme certaines alonges, certains genoux. Et l'on appelle *manœuvres de revers*, celles qui sont sous le vent, qui ne sont pas halées, & qui ne servent pas jusqu'à ce qu'on revire; car alors ces manœuvres étant au vent, deviennent manœuvres de service, & celles qui servoient auparavant, deviennent manœuvres de revers.

La première syllabe est très-brève & la seconde longue.

RÉVERSAL, ALE; adjectif. Il se dit d'un acte, d'une réponse qui se rapporte à un autre acte, à une proposition. *Un diplôme réversal.*

On appelle en Allemagne *réversaux*, certains décrets par lesquels on déclare que ce qui s'est fait par nécessité dans un cas particulier, ne pourra nuire aux règles générales.

Ainsi comme par la bulle d'Or, le couronnement de l'Empereur doit se faire à Aix-la-Chapelle, lorsque cette cérémonie se fait ailleurs, l'Empereur donne des réversaux à la ville d'Aix-la-Chapelle, par lesquels il déclare que cela s'est fait sans préjudice de ses droits & sans tirer à conséquence.

REVERSEAU; substantif masculin & terme d'Architecture. Pièce de bois attachée au bas du châssis d'une porte croisée, qui, en recouvrement sur son seuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuillure. Quand elle est sur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *pièce d'appui.*

RÉVERSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Verser de nouveau. *Reversez du vin dans son verre.*

RÉVERSI; substantif masculin. Sorte de jeu des cartes où celui qui fait le moins de points & le moins de mains est celui qui gagne, & où le valet de cœur quon appelle le *quinola*, est la plus intéressante. *Pour jouer le reversi, on peut être quatre ou cinq personnes.*

On dit, *faire le reversi;* pour dire, faire toutes les levées. *Quand on fait le reversi on gagne la poule.*

RÉVERSIBLE; adjectif des deux genres. *Reversibilis.* Terme de Jurisprudence qui se dit des biens, des terres qui doivent en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé. *Au défaut d'héritiers mâles, les apanages des Fils de France sont réversibles à la Couronne.*

RÉVERSION; substantif féminin & terme de Jurisprudence. Retour, réunion d'un fief mouvant au fief dominant dont il avoit été détaché. *Rentrer dans un fief par droit de réversion. Un apanage ne se donne qu'à charge de réversion à la Couronne faute d'héritiers mâles.*

REVESTIAIRE; substantif masculin.

Lieu séparé dans l'Église où les Prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin..

REVÊTEMENT; substantif masculin. Ouvrage de pierre, de brique ou de quelque autre matière solide dont on revêt un fossé, un bastion, une terrasse. *Le Maréchal de Vauban a donné une table dans laquelle il détermine l'épaisseur du revêtement & ses différens talus, depuis la hauteur de dix pieds jusqu'à celle de quatre-vingt.*

REVÊTIR; verbe actif irrégulier de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme VÊTIR. *Vestem dare.* Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin. *Le testateur ordonna à son héritier de revêtir douze pauvres le jour de sa mort.*

REVÊTIR, se dit aussi des habits de dignité & de cérémonie, ou des autres marques de dignité. *Tous les membres du Parlement étoient revêtus de leurs robes rouges. Ils étoient revêtus du manteau ducal, du grand colier de l'ordre du Saint Esprit.*

REVÊTIR, se dit figurément des charges, des bénéfices, des emplois, des biens dont on est pourvu. *Il s'est démis de sa charge pour en revêtir son fils. Le Pape l'a revêtu d'une bonne Abbaye. Il l'a revêtu de la plus grande partie de ses biens.*

On dit, qu'*un homme est revêtu du pouvoir d'un autre;* pour dire, qu'il a le pouvoir, l'autorité d'un autre. *Les Maires du Palais furent autrefois revêtus du pouvoir de nos Rois. L'empereur l'avoit revêtu d'un plein pouvoir.*

On dit en termes de pratique, qu'*un acte est revêtu de toutes ses formes, de toutes les solennités requises;* pour dire, qu'on n'y a rien omis de ce qui étoit nécessaire pour le rendre valable.

On dit, *revêtir un fossé, un bastion;* pour dire, le couvrir, le remparer de pierres, de briques, &c.

On dit aussi, *revêtir une terrasse de gason, revêtir une muraille de carreaux de porcelaine.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

REVÊTISSEMENT; substantif masculin & terme de coutume. Il se dit en matière féodale, de l'action par laquelle le Seigneur donne l'investiture d'un fief à son vassal.

REVÊTISSEMENT, se dit aussi dans quelques coutumes, du don mutuel & égal qui se fait entre deux conjoints par mariage, & par le moyen duquel ils se revêtissent mutuellement de leurs biens.

REVÊTU, UE; participe passif. *Voy.* REVÊTIR.

On appelle *gueux revêtu*, un homme de rien qui a fait fortune & qui en est devenu arrogant.

REVÊTU, se dit aussi figurément pour orné. *Les grâces, la beauté, les vertus dont elle est revêtue.....*

RÊVEUR, EUSE; adjectif. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations. *Le mauvais état de ses affaires l'a rendu rêveur. C'est l'amour qui la rend rêveuse.*

RÊVEUR, se dit aussi substantivement en ce sens. *C'est un rêveur perpétuel.*

Il se dit encore de quelqu'un qui fait ou qui dit des choses extravagantes & hors du sens commun. *Ne faites pas attention à ce qu'il dit, c'est un vieux rêveur.*

Les deux syllabes sont longues, & la troisième du féminin très-brève.

REUILLY; bourg de France en Berry,

sur l'Arnon, à trois lieues, nord, d'Issoudun.

REVIN; petite ville de France, près des frontières de la Champagne, sur la Meuse, à quatre lieues, est, de Rocroi.

REVIRADE; substantif féminin. Terme du jeu de Trictrac. Action d'un joueur qui, pour faire une case avancée, emploie une dame d'une case déjà faite.

REVIRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Revirer.

REVIREMENT; substantif masculin & terme de Marine. Action de revirer. *L'Amiral ordonna un revirement par la queue.*

On dit en termes de banque, *revirement de parties*, pour signifier le transport d'une dette active de certaine valeur, fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur. *A la Bourse d'Amsterdam on fait la plupart des payemens par revirement de parties.*

REVIRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Tourner d'un autre côté. Il n'est guère usité qu'en cette phrase de Marine, *revirer de bord*; & alors il est neutre.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme a reviré de bord*; pour dire, qu'il a changé de parti.

Revirer, en termes de trictrac, signifie employer une dame d'une case déjà faite, pour faire une autre case plus avancée.

RÉVISEUR; substantif masculin. *Revisor.* Celui qui revoit après un autre. *C'est un bon réviseur.*

Réviseurs, se dit en termes de Chancellerie Romaine, de certains Officiers commis par le Dataire pour recevoir les suppliques, & les réduire aux termes de droit, des règles de Chancellerie, & suivant les intentions du Pape. Ils mettent *expediantur litteræ*, au bas des suppliques, lorsqu'il faut des bulles; & un grand C, quand ce sont des matière sujettes à componende.

Après que les réviseurs ont revu & corrigé les suppliques, ils mettent la première lettre de leur nom à la marge de la supplique, en bas, à l'extrémité, à gauche. Ces suppliques ainsi revues & corrigées, sont déposées à l'audience du Dataire, entre les mains de l'Officier *de Missis*, où chaque Expéditionnaire peut les faire arrêter, s'il trouve que les réviseurs y aient ajouté ou diminué quelque chose, contre l'intention du commettant.

RÉVISION; substantif féminin. Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau. Il se dit particulièrement en matière de comptes & de procès. La *révision d'un compte* est la nouvelle vérification que l'on en fait; la *révision* finale est lorsqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en réforme les articles suivant les jugemens qui sont intervenus sur les débats pour procéder ensuite à un calcul juste, & à la clôture du compte.

Révision, *en matière civile*, est une voie de droit usitée en certains pays, au lieu de la requête civile; les *révisions* ont été en usage au Parlement de Besançon, jusqu'à l'Edit du mois d'Août 1692, qui les a abolies.

Révision, *en matière criminelle*, est un nouvel examen d'un procès qui avoit été jugé en dernier ressort; c'est à peu près la même chose que la requête civile, ou plutôt que la voie de cassation en matière civile; il y a néanmoins cette différence entre la *révision* & la requête civile,

que dans celle-ci les Juges ne peuvent d'abord juger que le rescindant, c'est-à-dire, la forme & non le rescisoire qui est le fond, & par la voie de cassation les Arrêts ne sont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme, au lieu que dans la *révision* les Juges peuvent revoir le procès au fond, & absoudre l'accusé en entérinant les lettres de rescision par le seul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la révision d'un procès sans lettre du Prince, expédiées en la grande Chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit présenter sa requête au Conseil, où elle est rapportée; & ensuite, si le Conseil le juge à propos, elle est renvoyée aux Requêtes de l'Hôtel pour avoir l'avis des Maîtres des Requêtes, dont le rapport se fait aussi au Conseil, & sur le tout on décide si les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'Amiral Chabot, qui avoit été condamné par des Commissaires, obtint des lettres de *révision*, & par un Arrêt de *révision* rendu au Parlement en 1541, en présence de François I, il fut absous.

Révision, se dit encore d'un droit que les Procureurs ont pour revoir & lire les écritures des Avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi sous prétexte que le Procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écritures des Avocats pour se mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conséquence.

REVISITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Revisitare.* Visiter de nouveau. *Quoiqu'on eût visité ces marchandises à la barrière, on les revisita à la Douane.*

REVIVIFICATION; substantif féminin & terme de Chimie. Opération par laquelle on redonne la forme & les propriétés métalliques aux métaux qui en étoient privés. C'est ce qu'on appelle autrement *réduction.* Voyez *ce mot.*

REVIVIFIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Revivifier.

REVIVIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Revivificare.* Vivifier de nouveau. *On revivifie quelquefois les gens qui se sont noyés, en les frottant avec des linges, en leur soufflant de l'air par les narrines, en leur appliquant des liqueurs antiapoplectiques, &c.*

On dit en termes de Chimie, *revivifier le mercure;* pour dire, le séparer des minéraux avec lesquels il avoit été mêlé, & le remettre en son état naturel.

On dit figurément, *la grâce revivifie le pécheur.*

REVIVRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Vivre. *Ad vitam redire.* Ressusciter, revenir de la mort à la vie. *Si les hommes pouvoient revivre avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il en est peu qui ne se conduisissent autrement qu'ils n'auroient fait.* Jésus-Christ *fit revivre Lazare mort depuis quatre jours.*

Revivre, signifie figurément, vivre de nouveau en quelque façon. Et dans cette aception on dit, que *les pères revivent dans leurs enfans.*

On dit aussi d'un homme qui imite les grandes actions de ses ancêtres, qu'*il fait revivre en lui la gloire de ses ancêtres.*

On dit en style de dévotion, que *pour revivre à la grâce il faut mourir au péché ;* pour dire, qu'il faut renoncer entièrement au péché, si l'on veut revenir en état de grâce.

On dit aussi figurément & par exagération, *faire revivre ;* pour dire, faire recouvrer de nouvelles forces, redonner une nouvelle vigueur, redonner de la consolation, de la joie. *Cette liqueur me ranime & me fait revivre. La belle saison le fera revivre. Il étoit dans le plus grand accablement d'esprit, mais cet événement l'a fait revivre.*

On dit encore, *faire revivre*, en parlant de vieilles dettes & d'anciennes prétentions, pour dire, les faire valoir de nouveau. *Il voulut faire revivre une prétention formée par son aïeul, & depuis abandonnée par son père. Ils ont fait revivre le procès que leur oncle avoit commencé.*

Il se dit aussi des charges qui avoient été éteintes & supprimées, pour dire, les rétablir. *Cette charge avoit été supprimée au mois de Janvier, mais quelque temps après le Roi la fit revivre.*

Il signifie aussi, remettre de nouveau en crédit ; & c'est dans ce sens qu'on dit, *faire revivre une hérésie, une opinion. Faire revivre la mémoire des grands hommes.*

On dit que *le vernis fait revivre les couleurs ;* pour dire, qu'il leur donne un nouvel éclat ; &, que *la noix de galle fait revivre de vieilles écritures ;* pour dire, qu'elles les fait reparoître, qu'elles les rend lisibles.

On dit figurément, *faire revivre l'amour, la haine*, &c. ; pour dire, rallumer l'amour, la haine, *&c.*

En parlant d'un criminel, qui après avoir eu abolition de ses crimes ; en commet de nouveaux ; on dit, que *le nouveau crime qu'il a commis a fait revivre ceux que son abolition avoit éteints ;* pour dire, qu'ils sont alors regardés comme s'ils ne lui avoient point été pardonnés.

RÉUNI, IE ; participe passif. *Voyez* Réunir.

RÉUNION ; substantif féminin. Action de réunir & l'effet qui en résulte. *Il y a des plaies dont la réunion n'est pas difficile. M. Pibrac a inventé une méthode utile pour la réunion des plaies de la langue. Cet emplâtre est excellent pour opérer la réunion des chairs.*

Réunion, se dit figurément en matière de fief.

Les biens qui ont dépendu d'un fief, peuvent y être réunis de différentes manières, soit parceque le Seigneur acquiert les biens mouvans de lui, soit parcequ'il les retire féodalement, ou qu'ils lui viennent par deshérence, bâtardise ou confiscation ; soit enfin, parceque le propriétaire desdits biens acquiert le fief dont ils étoient mouvans. Par tous ces moyens, il y a réunion & consolidation, tellement que l'héritage qui étoit tenu en censive & qui retourne au Seigneur, devient une partie du fief, & reprend la nature féodale qu'il avoit originairement ; cette consolidation est de droit pour tout ce que le Seigneur réunit en vertu des droits attachés à sa seigneurie ; mais dans quelques coutumes, il peut empêcher la réunion des biens qu'il acquiert & qui étoient mouvans de son fief, en déclarant qu'il entend les posséder roturièrement. L'article 200 de la coutume de Normandie, porte même que cette réunion n'a lieu

pour les acquisitions, que lorsque le successeur de l'acquéreur les a possédées comme domaine non fieffé par 40 ans.

Suivant l'art. 18 de l'Arrêt de réglement du Conseil, du 13 Avril 1751, tout roturier possesseur de fiefs ou terres nobles, qui acquiert des fonds dans sa censive, est tenu d'en payer le droit de franc-fief, & s'il acquiert le fief dont il est censitaire, le droit de franc-fief doit être également payé pour la totalité, tant du fief acquis que des terres qui étoient auparavant possédées roturièrement, en présupposant néanmoins, dans l'un & l'autre de ces deux cas, que la réunion de la roture au fief ait lieu.

Réunion, se dit aussi figurément des volontés & des esprits, & signifie réconciliation. *On travaille à la réunion des deux frères. On espéroit la réunion des Eglises d'Orient à celles d'Occident. La différence des opinions sur les matières de la grâce, est le plus grand obstacle qu'il y ait à la réunion des Luthériens avec les Réformés.*

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

RÉUNIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Recolligere.* Rassembler, rejoindre ce qui étoit épars, désuni, séparé. *Cet emplâtre est bon pour réunir les chairs. Le Général réunit les différens corps de troupes qui étoient dispersés dans la Province, avant de marcher à l'ennemi. Les verres convexes sont propres à réunir les rayons du soleil.*

Réunir, se dit figurément en matière de fief & autres choses semblables. *On a réuni peu à peu les fiefs de la Couronne qui en avoient été démembrés depuis Hugues Capet. Réunir le fief dominant. Cette Abbaye fut réunie à la Mense épiscopale.*

On dit aussi figurément, *toutes les vertus, toutes les grâces étoient réunies en sa personne;* pour dire, toutes les vertus, toutes les grâces étoient rassemblées & brilloient en sa personne.

Réunir, signifie encore figurément; réconcilier, remettre en bonne intelligence. *Il vint à bout de réunir le frère avec la sœur. Il n'est pas aisé de réunir à l'Eglise Romaine les Hérétiques qui s'en sont séparés. Cet événement ne contribua pas peu à réunir les esprits.*

Réunir, se prend aussi quelquefois pour unir. *On lui permit de bâtir un pont & d'en retenir le péage, à condition qu'au bout de trente ans il seroit réuni au Domaine.*

Se réunir, verbe pronominal réfléchi, se dit particulièrement en parlant de la réunion des chairs. *Les chairs commencent à se réunir.*

Il se dit aussi de la réunion des esprits & des volontés. *Ils eurent raison de se réunir contre cette Puissance qui auroit pu les subjuguer les uns après les autres.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

RÉVOCABLE; adjectif des deux genres. *Qui revocari potest.* Qui peut être révoqué, qui peut être destitué. *Une donation est révocable lorsqu'il survient des enfans. Tous les Employés de la Ferme sont révocables.*

RÉVOCATION; substantif féminin. Action de révoquer. *La révocation d'un Procureur en cause n'est point valable s'il n'en est en même temps constitué un autre à sa place. La révocation d'un Testament, d'une do-*

nation. La révocation de l'Edit de Nantes fut préjudiciable à l'Etat.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

RÉVOCATOIRE; adjectif des deux genres. Qui révoque. *Acte révocatoire. Clause révocatoire.*

REVOIR; verbe actif irrégulier de la troisième conjugaison, lequel se conjugue comme Voir. *Iterùm videre.* Voir de nouveau. *Je l'ai vue hier & j'irai la revoir demain. Quand vous reverrons-nous? Elle se réjouit de vous revoir.*

On dit familièrement, *adieu jusqu'au revoir;* & en cette phrase, le mot de *revoir* est employé substantivement.

Revoir d'un cerf, en termes de Vénerie, signifie, prendre connoissance de la force du cerf; ce qui se fait par le pied, les fumées, les abattures, les portées, les foulées, le frayoir & les rougeurs.

À revoir; façon de parler dont on se sert pour dire, qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, de parties, *&c.*

Revoir, signifie aussi, examiner de nouveau. *C'est une pièce que vous devez encore revoir avant de la faire représenter. J'ai revu le Mémoire de votre Avocat, & il m'a paru bien fait. Il faut revoir le compte du tuteur.*

REVOLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Revolare.* Voler de nouveau. *Cet oiseau revole vers son nid. Quand Othon fut instruit de ce qui s'étoit passé à Rome depuis qu'il en étoit parti, il revola en Italie.*

REVOLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Iterùm furtum incipere.* Voler une autre fois. *On lui reprit la montre qu'il avoit volée, mais il la revola deux jours après.*

REVOLIN; substantif masculin & terme de Marine. Il se dit d'un vent qui n'est pas direct, mais qui est renvoyé par quelque chose, & dont les vaisseaux à l'ancre sont quelquefois fort tourmentés.

RÉVOLTE; substantif féminin. *Rebellio.* Rébellion, soulevement des sujets contre le Souverain ou d'un inférieur contre son supérieur. *Ce nouvel impôt occasionna une révolte dans la Province. Étouffer les semences de la révolte. La révolte des Janissaires fut cause de la défaite du Grand-Visir. C'est ce qui excita la révolte des soldats contre leurs Officiers.*

On dit figurément, *la révolte des sens contre la raison. La révolte de la chair contre l'esprit. La révolte des passions.*

RÉVOLTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Révolter.

Il s'emploie aussi substantivement. *Les Révoltés s'emparèrent des magasins qui étoient dans cette Ville.*

RÉVOLTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Rebellare.* Soulever, émouvoir à sédition, porter à la révolte. *Il cherchoit à révolter le peuple contre le Gouvernement. Ils parvinrent à révolter les Légions contre l'Empereur.*

Révolter, signifie quelquefois attirer contre soi, ou contre quelqu'autre, la contradiction, l'indignation, le chagrin, la haine, le mépris, *&c. Cette demande révolta les Juges. Sa conduite révolte tous les honnêtes gens contre lui.*

Révolter, se dit figurément dans les choses morales. *Les passions révoltent les sens contre la raison. Le péché d'Adam a révolté la chair contre l'esprit.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *L'armée se révolta contre le Général. La plupart des Villes de cette Province se révoltèrent. Nos sens se révoltent contre la sévérité de l'Evangile.*

Révolter, est aussi verbe neutre, tant au propre qu'au figuré. *Sa tyrannie fit révolter la Nation. La volupté fait révolter les sens contre la raison.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

RÉVOLU, UE; adjectif. *Expletus.* Il se dit du cours des planètes & des astres, lorsque par leur mouvement périodique ils sont revenus au même point d'où ils étoient partis. *Le cours de Jupiter n'est révolu qu'au bout d'onze ans, 317 jours, 14 heures & des minutes.*

Il se dit aussi du temps. *Ce mariage se fera avant que l'année soit révolue.*

RÉVOLUTION; substantif féminin. *Revolutio.* Le retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il étoit parti.

Les planètes ont deux espèces de révolutions; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne*, ou simplement *rotation*, & qui dans la terre, par exemple, constitue ce que nous appelons les *jours* & les *nuits*. L'autre révolution des planètes se fait autour du soleil : on l'appelle *révolution annuelle* ou *période*; c'est la révolution annuelle de la terre qui constitue nos années.

Saturne, selon Kepler, fait sa révolution annuelle en 29 ans 174 jours, 4 heures, 58 minutes, 25 secondes, 3 tierces; Jupiter en 11 ans, 317 jours, 14 heures, 49 minutes, 31 secondes, 56 tierces; Mars en un an, 321 jours, 23 heures, 31 minutes, 56 secondes, 49 tierces; Vénus en 224 jours, 17 heures, 44 minutes, 55 secondes, 14 tierces; Mercure en 87 jours, 23 heures, 14 minutes, 24 secondes.

On dit dans le même sens, *la révolution des siècles, des temps, des saisons.*

En Géométrie, le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile, est appelé *révolution* de cette figure.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ses côtés engendre un cône par sa révolution; un demi-cercle engendre une sphère, *&c.*

On appelle *révolution d'humeurs*, un mouvement extraordinaire dans les humeurs, qui altère la santé.

Révolution, se dit aussi figurément du changement qui arrive dans les affaires publiques, dans les choses du monde. *Cette révolution rétablit la maison de Bragance sur le trône de Portugal. Il n'y a point d'État qui n'ait eu des révolutions. Ce naufrage fit une grande révolution dans sa fortune. Toutes les choses de ce monde sont sujettes à de fréquentes révolutions.*

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

REVOMI, IE; participe passif. *Voy.* Revomir.

*REVOMIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Revomere.* Vomir ce qu'on a avalé. *Une personne est*

bien malade quand elle revomit tous les alimens qu'elle prend.

RÉVOQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Révoquer.

RÉVOQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Revocare.* Rappeler. Il se dit proprement de ceux à qui l'on ôte par des raisons de mécontentement, les fonctions, le pouvoir & l'emploi amovible qu'on leur avoit donné. *La Cour révoqua l'Intendant de cette Province. Les Fermiers Généraux ont révoqué tous les employés qui avoient eu part à cette affaire. Il faut révoquer votre Procureur.*

Il se dit aussi des choses. Ainsi on dit, *révoquer un ordre, un pouvoir, une donation*; pour dire, déclarer de nul effet à l'avenir un Édit qu'on a rendu, un ordre, un pouvoir qu'on a donné, une donation qu'on a faite, &c. *On a révoqué sa commission. Il fit un codicille par lequel il révoqua le legs qu'il leur avoit fait par son testament.*

On dit, *révoquer en doute*; pour dire, mettre en doute. *Le mouvement de la terre n'est plus révoqué en doute.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

REUSS; rivière de Suisse qui a sa source au Mont Saint-Gothar dans un petit lac fort profond, & son embouchure dans l'Aare au-dessous de Windisch.

RÉUSSI, IE; participe passif. *Voyez* Réussir.

RÉUSSIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Felices habere exitus.* Avoir un succès heureux. Il se dit dit des personnes & des choses. *C'est un homme qui réussit dans tout ce qu'il entreprend. Cet Acteur réussit mieux dans le comique que dans le tragique. Cette dame n'a pas réussi à la cour. Ce projet pourra réussir. Cette tragédie n'a pas réussi.*

On dit aussi, qu'*une chose réussit à quelqu'un*; pour dire, qu'elle a le succès qu'il désire, qu'il en attend. *Sa constance lui a réussi. Cette entreprise ne leur réussira pas. Cette prétention vous réussira mal.*

On dit, que *des fruits réussissent dans un terroir*; pour dire, qu'ils y viennent bien. *Les melons réussissent à merveille dans ce canton. La vigne ne réussit pas dans cette Province.*

Les deux première syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

RÉUSSITE; substantif féminin. *Successus.* Bon succès. Il ne se dit que des choses. *La Tragédie de Zaïre a eu beaucoup de réussite. Cet ouvrage n'a point eu de réussite.*

Il se dit quelquefois pour succès en général. Ainsi on dit, *il faut voir quelle en sera la réussite*; pour dire, il faut voir quel en sera le succès.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

REUTLINGEN; Ville libre & Impériale d'Allemagne dans le Cercle de Suabe, sur la rivière d'Eschez, à quatre lieues, est, de Tubingen, & à sept lieues, sud, de Stutgard. Elle est sous la protection du Duc de Wirtemberg.

REVUE; substantif féminin. Recherche, inspection exacte. *Le gardien fit la revue dans tout le Couvent.*

On dit figurément, *faire une revue de ses actions, de sa vie passée, sur ses actions, sur sa vie passée.*

Revue, se dit principalement en parlant des troupes de gens de guerre que l'on met en bataille, & qu'on fait ensuite défiler, pour voir si elles

sont complettes, & si elles sont en bon ordre.

Le Colonel d'un Régiment doit faire toutes les années la revue de son régiment, & les Inspecteurs de Cavalerie & d'Infanterie doivent faire leur revue de tous les différens Régimens de ces deux corps.

Les Commissaires des Guerres doivent faire, une fois le mois, la revue des troupes dont ils ont la police; & ils ne doivent y passer que les Officiers, Gendarmes, Cavaliers, Dragons ou Soldats qui sont effectivement sous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où se fait la revue. Ils doivent dans l'extrait qu'ils font de chaque revue marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être signés par les Gouverneurs ou Commandans des Places, ou dans le lieu où il n'y a point de Gouverneur-Commandant ou Major, par les Maire, Échevins, ou autres Magistrats desdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au Secrétaire d'État de la Guerre, & aux Intendans dans les départemens desquels se font les revues, *&c.*

RÉVULSIF, IVE; adjectif & terme de Médecine. Qui détourne les humeurs vers des parties opposées à celles où elles se portoient en trop grande abondance.

RÉVULSION; substantif féminin. *Revulsio.* Il ne se dit proprement que du retour des humeurs du corps humain, lorsque le cours vient à en être changé. Dans les blessures dangereuses où le sang se perd abondamment, & où il est presque impossible de l'arrêter, on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour causer une révulsion, c'est-à-dire, pour obliger le sang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine est ouverte.

REY; nom d'une ancienne Ville de Perse, autrefois la capitale des Selgiucides, & dont on voit les ruines dans l'Iraque-Agémi à cinq journées de Mischabourg. La Géographie Persane dit qu'elle étoit la plus grande Ville de l'Asie dans le onzième siècle. Les Auteurs Arabes assurent aussi qu'elle étoit alors la Ville d'Asie la plus peuplée, & qu'aucune, après Babylone, n'avoit jamais été si considérable soit en richesses, soit en nombre d'habitans. Elle subsista en sa splendeur jusqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruisirent trois siècles après.

REYNA; Ville d'Espagne dans l'Estramadure de Léon, sur les frontières de l'Andalousie. Elle est située dans une plaine, avec un château sur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains sous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*; on y trouve encore quelques restes d'antiquité. Elle fut prise sur les Maures en 1185, par le Roi Dom Alphonse IX; & elle appartient aujourd'hui à l'Ordre de Saint-Jacques.

REZ; préposition. Tout contre, joignant. Elle n'est plus usitée que dans cette phrase, *rez pied, rez terre,* qui signifie joignant la terre, à fleur de terre. *On détruisit les fortifications de cette Ville rez pied, rez terre.*

REZAL, ou RESAL; substantif masculin. Mesure de continence dont on se sert pour mesurer les blés en Lorraine. *Voyez* Lorraine.

REZAN; Ville de Russie, Capitale d'un Duché de même nom sur la rivière d'Occa, à soixante lieues,

sud-est, de Moscow. Les Tartares de Crimée la ruinèrent presque entièrement en 1568. Elle s'est un peu rétablie dans la suite. C'est le Siége d'un Archevêché.

Le Duché de Rezan est une Province située le long des bords de l'Occa, au nord de l'Ocraina, & au midi des Duchés de Moscow, de Susdal & de Wolodimer. Ce pays, ou le Tanaïs prend sa source, est fort étendu du couchant au levant, mais beaucoup moins du nord au sud. Il est fort fertile en bled, & bien peuplé. Il a eu autrefois ses Princes particuliers qui furent dépouillés par le Czar Jean Basile. Rezan est la seule Ville considérable de ce Duché.

REZ-DE-CHAUSSÉE; substantif masculin. Niveau du terrein. *Les fondations du bâtiment sont élevées jusqu'au rez-de-chaussée. Cette tour a trois cens pieds depuis le rez-de chaussée jusqu'au haut. Son appartement n'est élevé que de trois marches au-dessus du rez-de-chaussée.*

On dit aussi, *l'appartement de rez-de-chaussée.* Et *un appartement de rez-de-chaussée.*

RHABILLAGE; substantif masculin, du style familier. *Resarcinatio.* Raccommodage. *L'Horloger a demandé douze francs pour le rhabillage de cette montre.*

RHABILLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Rhabiller.

RHABILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Vestem iterùm induere.* Habiller encore une fois. *Il étoit déshabillé lorsqu'on est venu l'appeler, & il a fallu le rhabiller. Il se rhabille pour y aller.*

Rhabiller, signifie aussi fournir de nouveaux habits. *Il rhabille ses domestiques tous les ans.*

Rhabiller, se dit figurément & familièrement; pour dire, rectifier ce qu'il y a eu de défectueux dans une affaire, tâcher de justifier, de diminuer une faute. *Il sera difficile de rhabiller ce que son Procureur a signifié mal-à-propos. Elle tâcha de rhabiller le propos imprudent qu'elle avoit tenu.*

RHADAMANTE; nom d'un frère de Minos, & en même temps fils de Jupiter & d'Europe. C'étoit un Prince vertueux & éclairé, & Minos tira de ses lumières de grands secours, non-seulement pour composer ses lois, mais encore pour les faire exécuter. Il les porta dans plusieurs îles de l'Archipel, & ensuite dans la Lycie, Province de l'Asie mineure, où les peuples charmés de sa douceur, se soumirent volontairement à sa domination. Son amour pour la justice lui fit donner après sa mort, le titre de Juge des Enfers. On lui commit, pour soulager son frère, l'examen des ombres qui venoient de l'Asie & de l'Afrique, & la fonction de faire punir les criminels condamnés au tartare.

RHADAMISTE, fils de Pharasmanes, Roi d'Ibérie, feignant d'être mal avec son père, se retira auprès de son oncle *Mithridate*, Roi d'Arménie, dont il épousa la fille, appelée *Zénobie.* Dans la suite, il leva une puissante armée contre Mithridate, & l'ayant attiré à une conférence, il le fit étouffer par trahison: Mais son crime ne demeura pas impuni, car ayant été vaincu par Artabane Roi des Parthes, il fut contraint de prendre la fuite, après avoir tué lui-même sa femme Zénobie, l'an 52 de Jésus-Christ; son père Pharasmanes, le fit ensuite mourir comme un traître.

RHAGADES; substantif masculin plu-

riel & terme de Chirurgie. On appelle ainsi des fentes & crevasses ulcérées, qui se font aux lèvres, aux mains, au fondement, au prépuce, aux parties naturelles des femmes, aux mamelons, accompagnées souvent d'une rugosité & d'une contraction de la peau, qui les rend fort douloureuses & fort incommodes. On les guérit en détruisant les callosités, par le bistouri & les caustiques, après quoi on applique dessus des vulnéraires comme dans les simples plaies.

Les rhagades des parties naturelles étant souvent des symptomes de la maladie vénérienne, ils disparoissent ordinairement lorsqu'on a détruit le principe de la maladie par les remèdes qui y sont propres.

RHAMNUSIE; adjectif féminin & terme de Mythologie. *Rhamnusia.* Surnom de Némesis à cause d'une statue qu'elle avoit à Rhamnus, bourg d'Attique. Cette statue de dix coudées de haut étoit d'une seule pierre, & d'une si grande beauté, qu'elle ne le cédoit point aux ouvrages de Phidias.

RHAPONTIC; *voyez* Rapontic.

RHASUT; substantif masculin. sorte d'aristoloche étrangère que les Maures appellent *rumigi.* Sa racine est assez grosse, profonde en terre, d'un goût très-amer: elle pousse plusieurs tiges menues comme des filets, blanchâtres, garnies chacune de sept ou huit petites feuilles étroites, pointues, en forme de lance, opposées les unes aux autres & de couleur cendrée. Ses fleurs sont semblables à celles des autres aristoloches, de couleur obscure & attachées à un pédicule lanugineux: il leur succède des fruits membraneux, qui renferment des semences plates, posées les unes sur les autres. Toute cette plante a une odeur désagréable: elle croît principalement chez les Maures; elle est vulnéraire & résolutive.

RHÉA, ou RHÉE; *voyez* Cybèle.

RHÉDA ou RHEIDE; petite Ville d'Allemagne, en Westphalie, dans l'Évêché de Munster, sur l'Embs, près de Rittberg.

RHEIMS, ou REIMS; Ville Archiépiscopale & considérable de France en Champagne, Capitale du Rémois, sur la rivière de Vesle, à douze lieues, nord-ouest, de Châlons, & 36, nord-est, de Paris, sous le 21e degré, 42 minutes cinquante-trois secondes de longitude, & le 49e degré, 14 minutes, 36 secondes de latitude.

Cette Ville est très-ancienne: du temps de Jules-César elle étoit la Capitale des peuples Rémois qui avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule Belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouissoient de leur liberté. De plus cette Ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire. Elle étoit au nombre des plus fidelles alliés du peuple Romain. Sous les Empereurs, il y avoit à Rheims un magasin d'armes & une manufacture où l'on doroit les armes Impériales. Il reste encore des vestiges près de Rheims, des chemins publics qui conduisoient de cette Ville dans plusieurs autres de l'Empire, & qui prouvent la grandeur des Maîtres du monde qui les ont fait faire; enfin lorsque Constantin créa une nouvelle Belgique, il lui donna la Ville de Rheims pour Métropole.

Elle fut célèbre sous les premiers Rois de France, puisque Clovis y fut baptisé avec les principaux de sa Cour par l'Évêque Saint Remi,

qui l'avoit instruit dans la Religion Chrétienne. Les Rois Mérovingiens donnèrent dans la suite de grands biens à l'Église de Rheims, ensorte que les Archevêques devinrent Seigneurs temporels de la plus grande partie de leur Diocèse. Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette Ville échut à Charles le Chauve, & devint Capitale du Royaume de Neustrie.

Les Rois Louis le jeune & Philippe-Auguste son fils, donnèrent le titre *de Duc* à l'Archevêque Guillaume de Champagne, Cardinal & frère de la Reine Adelle, & ils lui confirmèrent les droits de sacrer & couronner les Rois de France, qui avoient été fortement contestés dans ce siècle-là. Aussi tous les Successeurs de Philippe-Auguste ont été sacrés à Rheims, excepté Henri IV, qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que Rheims étoit attaché au parti de la ligue, & que l'Archevêché étoit possédé par le Cardinal Pellevé, l'un des plus grands ennemis de la Maison Royale. Le sacre de Philippe-Auguste passe pour avoir été le plus célèbre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont suivi. Les Pairs de France y assistèrent en personne, ce qui est sans exemple.

La ville de *Rheims* est le siége d'un Présidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies, & ce qui la distingue encore, le siège d'un Archevêché qui porte le titre de *premier Duc & Pair de France*, Légat né du saint Siége, & Primat de la Gaule Belgique.

Son Église métropolitaine dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les Églises de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & son portail quoique gothique, est très-estimé. La plus célèbre des cinq Abbayes qui sont à Rheims est celle de S. Remi, de l'Ordre de S. Benoît. On y voit le tombeau du Saint, & l'on y conserve la sainte Ampoule qui contient l'huile avec laquelle on sacre nos Rois.

On vient d'y construire une place royale; l'architecture est de M. le Gendre, ingénieur de la Province, & la statue pédestre est de M. Pigal. C'est un Louis XV, protecteur du commerce & des lois.

Les principaux objets de commerce de la ville de Rheims sont diverses fabriques d'étoffes de laine ou mêlées de soie, laine & coton; la bonneterie, la fabrique des chapeaux, la manufacture des couvertures de laine, la tannerie & la mégisserie, enfin la fabrique des toiles de diverses sortes. Les étoffes qu'on y fait sont des étamines, des dauphines, des rases de Maroc, des rases de Perse, des droguets, des serges façons de Londres, des serges rases, qu'on nomme *cordelières*, des draps façon de Bercy, des camelots, des flanelles, des crêpes, des blutaux & autres; pour le soutien de cette fabrique, il y a nombre de teinturiers & de foulons. Toutes ces étoffes se débitent partie dans le Royaume, partie chez l'étranger, surtout dans la Flandre & l'Italie. On fait aussi dans cette ville beaucoup de crêpes façon de Lyon; la bonneterie fournit quantité de bas de laine & de soie. Les couvertures de laine se consomment presque toutes dans le pays; les chapeaux sont faits de laine de Brie & de Champagne, & se débitent dans la ville & aux environs. Le commerce des cuirs fournit des peaux de moutons passées en mégie, & des cuirs forts, aussi estimés que

ceux de Namur & de Liège. Enfin il se fait à Rheims une grande quantité de toiles de lin de trois quarts de large, & de toiles de chanvre de toute largeur. Les chandelles de cette ville sont fort estimées.

RHEIN; *Voyez* RHIN.

RHEINAW, ou RHINAW; petite ville de Suisse, dans le Turgaw, sur la gauche du Rhin à deux lieues au-dessous de Schaffouze. C'étoit du temps des Romains une place importante dont ils se servoient pour arrêter les courses des Germains. Il y a aujourd'hui une Abbaye de Bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'Abbé est seigneur de la ville, sous la souveraineté des Cantons : une partie des habitans sont Réformés, & les autres sont Catholiques.

RHÉMOBOTE; substantif masculin. On a ainsi appelé une espèce de faux Religieux qui parurent au quatrième siècle. Ils habitoient deux ou trois ensemble, vivoient à leur fantaisie, couroient les villes & les campagnes, affectoient de porter de grandes manches, de larges souliers & un habit grossier, disputoient sur l'observance de leurs jeûnes, médisoient des ecclésiastiques, & s'enivroient les jours de fêtes. S. Jerôme les appelle *Rhémobotes* & Cassien *Sarabastes*.

RHENEN; ville des Pays-Bas dans la province d'Utrecht; sur le Rhin, à quatre milles d'Utrecht.

RHÉTEUR; substantif masculin *Rhetor*. Celui qui enseigne l'art de bien dire, & sous cette acception on ne comprend ordinairement que ceux des anciens Grecs qui faisoient profession de donner des règles & des préceptes d'éloquence, soit de vive voix, soit par écrit.

Quintilien dans le troisième livre de ses Institutions oratoires, a fait un assez long dénombrement des anciens *Rhéteurs* tant Grecs que Latins. Les plus connus sont parmi les Grecs, Empedocle, Platon, qui dans ses dialogues, & surtout dans le Phèdre & dans le Gorgias, a semé tant de réflexions solides sur l'éloquence; Aristote à qui l'on est redevable de cette belle rhétorique divisée en trois livres, où l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus de l'ordre & de la justesse des préceptes, ou de la profonde connoissance du cœur humain qui paroît dans ce que l'auteur dit des mœurs & des passions; Denys d'Alycarnasse, Hermogène, Aphtonius, Longin; & parmi les Latins, les plus distingués sont Photius, Gallus, Ciceron, Sénèque le père & Quintilien.

On appelle aussi *Rhéteurs* chez les anciens Grecs, les Orateurs qui traitoient des affaires publiques dans les harangues qu'ils faisoient au peuple. Et c'est dans cette acception qu'on a dit, que *dans Athènes les Rhéteurs avoient grande part au gouvernement.*

Aujourd'hui *Rhéteur* ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'un homme dont toute l'éloquence consiste dans une sèche pratique de l'art.

RHÉTIE; nom d'une ancienne contrée d'Europe dans les Alpes; elle s'étendoit en-deçà & au-delà de ces montagnes, selon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée sont connus sous le nom de *Rhœti*. Ils étoient originaires de la Toscane; ils allèrent s'établir dans les Alpes sous la conduite de *Rhœtus*, & ils s'appelèrent *Rhœti*, du nom de leur chef.

La Rhétie peut être considérée

comme distincte & séparée de la Vindélicie, ou comme une province composée de la Rhétie propre & de la Vindélicie. Lorsqu'on établit une nouvelle division des provinces, la Rhétie propre fut appelée *première Rhétie*, & on nomma la Vindélicie *seconde Rhétie*. Coire fut Capitale de la première, & Augsbourg, la capitale de la dernière.

Les bornes de la Rhétie propre prenoient depuis le Rhin jusqu'aux Alpes Noriques. C'étoit la longueur de cette contrée; sa largeur étoit depuis l'Italie jusqu'à la Vindélicie.

RHÉTIQUE; *voyez* ALPES.

RHÉTORICIEN; substantif masculin. *Rhetor*. Celui qui sait la rhétorique. *Ce professeur est un habile Rhetoricien.*

Il se prend plus ordinairement pour un écolier qui étudie en rhéthorique. *C'est un Rhétoricien. Ce Régent fait de bons Rhétoriciens.*

RHÉTORIENS; (les) Hérétiques qui parurent en Égypte dans le quatrième siècle, & prirent ce nom de Rhétorius, leur Chef; leur doctrine, selon Philastre, étoit composée de toutes les hérésies qui les avoient précédés, & ils enseignoient qu'elles étoient toutes également soutenables; mais on pense communément que Philastre leur a attribué cette tolérance universelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & distinctifs, quoique l'on ne les connoisse pas.

RHÉTORIQUE; substantif féminin. *Rhetorica*. L'art de bien dire.

Selon le Père Lamy, la rhétorique renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*; en latin & en grec, *philologie*. Savoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'est savoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent. Or cela est fort étendu, car l'histoire n'est belle & agréable, que lorsqu'elle est bien écrite. Il n'y a point de livre qu'on ne lise avec plaisir, quand le style en est beau. Dans la Philosophie même, quelqu'austère qu'elle soit, on y veut de la politesse; & ce n'est pas sans raison, car l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est dans le monde: les sciences ne sont que ténèbres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire. L'art de parler s'étend ainsi à toutes choses. La Théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté.

Si l'éloquence n'est pas antérieure à l'origine des sociétés, dit M. l'Abbé Mallet, la rhétorique qui n'est que l'art d'appliquer le talent de l'éloquence aux objets qui sont de son ressort, remonte encore beaucoup moins haut dans l'antiquité. Les livres de Moïse, les premiers & les plus anciens monumens d'éloquence qui nous restent, n'ont été écrits qu'après l'an du monde 2500. Combien d'Empires & d'États politiques étoient déjà formés & établis sur de solides fondemens? mais l'inspiration des livres saints les tire absolument hors de la règle des raisonnemens & des observations que nous allons faire sur l'origine de la rhétorique.

Quand on supposeroit que peu de temps après Moïse, Cadmus

introduisit en Grèce les caractères phéniciens, des premiers élémens de la Grammaire aux finesses de la rhétorique, il y a encore un très-long intervalle. Il est cependant vraisemblable que l'on ne tarda pas à cultiver l'éloquence dans la Grèce, & que depuis Cadmus jusqu'à la prise de Troye, on ne la négligea point, à cause de l'influence qu'elle avoit dans le Gouvernement. On peut juger qu'on avoit fait des observations sur la bonne & sur la mauvaise manière de parler, & qu'en conséquence on avoit au moins dégrossi les règles, & ébauché une méthode pour bien parler. Enfin il est probable qu'au moins au temps d'Homère, la rhétorique étoit parvenue en Grèce, à un grand point de perfection; car si la grammaire & la poëtique étoient alors perfectionnées, comme il n'est pas possible d'en douter à l'inspection de l'Iliade & de l'Odyssée, pourquoi la rhétorique ne l'auroit-elle pas été également ? En effet, dit M. Hardion dans des dissertations très-étendues sur cette matière, on trouve dans ces deux poëmes des modèles de tous ou presque tous les discours oratoires. La forme du style ne fait rien au fond de l'éloquence. Chez les Anciens, les lettres ont commencé, en quelque sorte, à se polir par où elles finissent parmi nous. La poësie, que nous regardons comme un langage extraordinaire, étoit pour eux le style commun, dans lequel on énonçoit les loix, les mystères de la mythologie les préceptes de la morale, les traditions historiques. La prose, qui nous paroît plus unie, plus familière, plus propre à traiter toutes les matières, par sa marche simple & exacte, fut encore long-temps négligée. Phérécyde de Scyros, & Cadmus de Milet, furent les premiers qui osèrent écrire l'histoire en prose; & ce fut plus de 450 ans après Homère. Leur exemple fut suivi par Hécatée de Milet, & par quelques autres Historiens; mais ce ne fut que cinquante ans après Hécatée, qu'Hérodote, en écrivant l'histoire, mit des grâces, de la noblesse, du choix & de l'harmonie dans son style. Le talent de la parole devint ensuite dans Athènes le plus puissant moyen d'acquérir du crédit, de la considération & des honneurs: on le cultiva, & l'émulation fit naître tout à la fois une foule d'Orateurs. La rhétorique ne tarda pas après cela à être réduite en art.

Rome, toute occupée du soin d'étendre & d'affermir sa puissance, ignoroit profondément l'éloquence dans le temps qu'elle commençoit à déchoir en Grèce de son plus grand éclat. Depuis quatre ou cinq cens ans que cette ville étoit fondée, on n'y connoissoit d'autre éloquence, dit Cicéron, que celle qui vient de la nature & d'un génie heureux. Mais enfin, lorsque les Romains eurent vaincu les Grecs, ceux-ci portèrent les sciences à Rome, & y enseignèrent la rhétorique, dont Cicéron donna dans la suite des préceptes.

Aristote semble ne reconnoître que trois parties de la rhétorique, l'invention, l'élocution & la disposition, auxquelles Cicéron & Quintilien ajoutent la prononciation, ou l'action de l'Orateur.

On appelle *figure de rhétorique*, toute façon de parler que l'Orateur emploie pour donner de la force ou de la grâce au discours. *L'hyperbole, la métaphore, la prosopopée*,

&c. *sont des figures de rhétorique.*

RHÉTORIQUE, se dit aussi de la classe où l'on enseigne la rhétorique dans les Colléges. Et l'on dit, *aller en rhétorique*, *être en rhétorique*; pour dire, étudier dans la classe de rhétorique.

On appelle aussi *rhétorique*, les traités de rhétorique. *La rhétorique d'Aristote.*

RHÉTORIQUE, se dit quelquefois dans le style familier, de tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader quelqu'un. Ainsi on dit, *j'ai employé toute ma rhétorique pour essayer de le persuader;* pour dire, j'ai employé toute mon éloquence, j'ai dit, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le persuader. Et, *vous y perdrez votre rhétorique;* pour dire, vous avez beau parler, vous ne le persuaderez point.

RHÉVAN; nom que les Indiens donnent à un personnage auquel ils attribuent l'invention des pélerinages & la fondation de la secte des Faquirs. Ils racontent que ce Rhévan ayant enlevé la femme de Ram, nommée *Sita*, celui-ci, secondé du fameux singe Hanuman, se vengea de l'outrage qu'il avoit reçu, en détrônant Rhévan.

RHIN; nom d'un des plus grands Fleuves de l'Europe. Il a ses sources au mont St Gothard ou Adula, au pays des Grisons dans la Ligue haute. L'une se nomme Rhin inférieur, & l'autre Rhin supérieur, jusqu'à leur confluent, à quelques lieues au dessus de Coire. Depuis ses sources jusqu'au lac de Constance qu'il traverse, ce fleuve dirige son cours du sud-ouest au nord-est; depuis le lac de Constance jusqu'à Basle, il dirige son cours du levant au couchant, en faisant beaucoup de sinuosités. Depuis Basle ce fleuve dirige son cours du midi au septentrion, côtoie l'Alsace dans toute sa longueur au levant de cette province qu'il sépare du Sundgraw & de la Souabe. Après avoir traversé les trois Électorats de Mayence, Trèves, Cologne, les Palatinats du haut & du bas Rhin, & avoir baigné les Villes de Spire, Manheim, Vorms, Mayence, Coblentz, Dusseldorff, il se sépare à l'entrée des États de Hollande, & se divise en deux branches, dont l'une conserve le nom de Rhin, & va se perdre dans les sables de l'Océan au-dessous de Leyde. La plus considérable prend le nom de Leck, & se perd dans la Marwe, à deux lieues au nord-ouest, de Dordrecht. Ce fleuve donne le nom à deux Cercles d'Allemagne, dont l'un est appelé *Cercle du haut Rhin*, & l'autre *Cercle du bas Rhin*. Ce dernier, autrement appelé *Cercle Électoral* comprend les Archevêchés de Mayence, de Trèves & de Cologne, & la partie du Palatinat qui est à l'Électeur Palatin. Le Cercle du haut Rhin comprend les Évêchés de Basle, de Strasbourg, de Spire, de Vorms, plusieurs États des Cadets de la Maison Palatine; les Landgraviats de Hesse & plusieurs Villes Impériales & Comtés.

La navigation du Rhin est difficile, tant à cause de la rapidité de ce fleuve, que des coupures qu'il fait dans son cours, où l'on voit un grand nombre d'îles couvertes de broussailles.

Il roule quelques paillettes d'or dans son sable, que les habitans des îles du Rhin vont chercher après ses débordemens. Les seigneurs limitrophes afferment ce droit, ainsi que celui de la pêche du poisson, qui est abondant dans ce fleuve.

Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorsqu'ils soupçonnoient la fidelité de leurs femmes, ils les obligeoient d'exposer sur le Rhin les enfans dont ils ne se croyoient pas les pères, & si l'enfant alloit au fond de l'eau, la mère étoit censée adultère; si au contraire il surnageoit, le mari persuadé de la chasteté de son épouse, lui rendoit sa confiance & son amour. L'Empereur Julien, de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit souvent par son discernement l'injure qu'on faisoit à la pureté du lit conjugal.

RHINBERG; ville forte d'Allemagne dans l'Électorat de Cologne, à huit milles au nord-ouest de cette ville, sur le Rhin, & près du Comté de Mœurs. Le Roi de Prusse s'en rendit maître en 1703, mais elle est revenue à l'Électeur de Cologne, par le traité de paix de Rastad en 1714.

RHINECK, ou RHEINECK; ville de Suisse capitale du Rhintal, sur le Rhin, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Constance.

RHINFELD; ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes forestières, sur la gauche du Rhin, qu'on y passe sur un pont, à neuf lieues au sud-ouest de Fribourg, & à trois au levant de Basle. En 1638, il y eut près de cette ville deux actions, dans une desquelles le Duc de Rohan fut blessé à mort.

RHINFELS; château d'Allemagne au cercle du bas Rhin, dans le cercle de Rhinfels. Il est regardé comme une des places les plus importantes qui soient sur le Rhin, tant pour sa force que pour sa situation. Il est tout auprès de Saint-Goar, & lui sert de citadelle, à six lieues, sud, de Coblentz. Il appartient au Landgrave de Rhinfels.

RHINGRAVE; substantif masculin. Comte du Rhin. Il s'est dit autrefois des Juges, des Gouverneurs des villes situées le long du Rhin. Aujourd'hui ce titre appartient aux Seigneurs d'une ancienne maison, dont les terres sont situées près du Rhin. Cette Maison posséde des terres considérables, tant en deçà qu'en delà de la Sarre; savoir, 1°. le Comté de Rhingrafenstein, situé entre le Duché de Deux-Ponts & l'Électorat de Treves. 2°. La Principauté de Salm. 3°. Le Comté de Hochstraten. 4° La Seigneurie d'Anhalt, *&c.* La Maison des Rhingraves est divisée en trois branches. La Maison de Neuf-Ville ou Salm, & les deux Comtes de Rhingrafenstein sont de la branche aînée. Les Comtes de Grumbach & de Greenville, sont de la seconde branche, & les deux Comtes qui font leur résidence, l'un à Dauhn, & l'autre à Putlingen, sont de la troisième.

RHINLAND; on appelle ainsi cette partie de la Hollande méridionale qui se porte assez loin des deux côtés du Rhin, sur-tout du côté du nord, & dont Leyde est la ville capitale. On y trouve encore une autre ville considérable qui est Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au sud, depuis le Kennemerland & l'Ye jusqu'au Delfeland & au Schieland; & sa longueur se prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, jusqu'à l'Amsteland, & jusqu'aux terres de la Seigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisher a donné la meilleure Carte que l'on ait du Rhinland.

RHINOCÉROS; substantif masculin. Sorte d'animal sauvage qui après l'éléphant est le plus puissant des quadrupèdes; il a au moins douze pieds de longueur, depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue; six à sept pieds de hauteur, & la circonférence du corps à-peu-près égale à sa longueur. Il approche donc de l'éléphant par le volume & par la masse, & s'il paroît bien plus petit, c'est que ses jambes sont bien plus courtes à proportion que celles de l'éléphant, mais il en diffère beaucoup par les facultés naturelles & par l'intelligence; n'ayant reçu de la nature, que ce qu'elle accorde assez communément à tous les quadrupèdes, privé de toute sensibilité dans la peau, manquant de mains & d'organes distincts pour le sens du toucher, n'ayant au lieu de trompe qu'une lèvre mobile, dans laquelle consistent tous ses moyens d'adresse. Il n'est guère supérieur aux autres animaux, que par la force, la grandeur & l'arme offensive qu'il porte sur le nez, & qui n'appartient qu'à lui : cette arme est une corne très-dure, solide dans toute sa longueur, & placée plus avantageusement que les cornes des animaux ruminans; celles-ci ne munissent que les parties supérieures de la tête & du cou, au lieu que la corne du Rhinocéros défend toutes les parties antérieures du museau & préserve d'insulte le mufle, la bouche & la face; ensorte que le tigre attaque plus volontiers l'éléphant, dont il saisit la trompe, que le Rhinocéros qu'il ne peut coiffer sans risquer d'être éventré : car le corps & les membres sont recouverts d'une enveloppe impénétrable, & cet animal ne craint ni la griffe du tigre, ni l'ongle du lion, ni le fer, ni le feu du chasseur; sa peau est un cuir noirâtre de la même couleur, mais plus épais & plus dur que celui de l'éléphant; il n'est pas sensible comme lui à la piqure des mouches; il ne peut aussi froncer ni contracter sa peau : elle est seulement plissée par de grosses rides au cou, aux épaules & à la croupe pour faciliter le mouvement de la tête & des jambes, qui sont massives & terminées par de larges pieds armés de trois grands ongles. Il a la tête plus longue à proportion que l'éléphant; mais il a les yeux encore plus petits & ne les ouvre jamais qu'à demi. La mâchoire supérieure avance sur l'inférieure, & la lèvre du dessus a du mouvement & peut s'allonger jusqu'à six ou sept pouces de longueur; elle est terminée par un appendice pointu, qui donne à cet animal plus de facilité qu'aux autres quadrupèdes pour cueillir l'herbe & en faire des poignées à-peu près comme l'éléphant en fait avec sa trompe : cette lèvre musculeuse & flexible est une espèce de main ou de trompe très-incomplette, mais qui ne laisse pas de saisir avec force & de palper avec adresse. Au lieu de ces longues dents d'ivoire qui forment les défenses de l'éléphant, le Rhinocéros a sa puissante corne & deux fortes dents incisives à chaque mâchoire; ces dents incisives qui manquent à l'éléphant sont fort éloignées l'une de l'autre dans les mâchoires du Rhinocéros, elles sont placées une à une à chaque coin ou angle des mâchoires, desquelles l'inférieure est coupée carrément en devant, & il n'y a point d'autres dents dans toute cette partie antérieure que recouvrent les lèvres; mais indépendamment de

ces quatre dents incisives placées en avant aux quatre coins des mâchoires, il a de plus vingt-quatre dents molaires, six de chaque côté des deux mâchoires. Ses oreilles se tiennent toujours droites, elles sont assez semblables pour la forme à celles du cochon, seulement elles sont moins grandes à proportion du corps : ce sont les seules parties sur lesquelles il y ait du poil ou plutôt des soies; l'extrémité de la queue est comme celle de l'éléphant, garnie d'un bouquet de grosses soies très-solides & très-dures.

La corne du Rhinocéros est plus estimée des Indiens que l'ivoire de l'éléphant, non pas tant à cause de la matière dont cependant ils font plusieurs ouvrages au tour & au ciseau; mais à cause de sa substance même à laquelle ils accordent plusieurs qualités spécifiques & propriétés médicinales; les blanches comme les plus rares sont aussi celles qu'ils estiment & qu'ils recherchent le plus. Dans les présens que le Roi de Siam envoya à Louis XIV en 1686, il y avoit six cornes de Rhinocéros. Il y en a au cabinet du Roi, douze de différentes grandeurs, & une entr'autres qui, quoique tronquée, a 3 pieds & pouces & demi de longueur.

Le Rhinocéros sans être, ni féroce, ni carnassier, ni même extrémement farouche, est cependant intraitable; il est à-peu-près en grand, ce que le cochon est en petit, brusque & brut, sans intelligence, sans sentiment & sans docilité : il faut même qu'il soit sujet à des accès de fureur, que rien ne peut calmer; car celui qu'Emmanuel Roi de Portugal envoya au Pape en 1513, fit périr le bâtiment sur lequel on le transportoit, & celui qu'on a vu à Paris il y a quelques années, s'est noyé de même en allant en Italie. Ces animaux sont aussi, comme le cochon, très-enclins à se vautrer dans la boue & à se rouler dans la fange; ils aiment les lieux humides & marécageux, & ils ne quittent guère les bords des rivières; on en trouve en Asie & en Afrique, à Bengale, à Siam, à Laos, au Mogol, à Sumatra, à Java en Abissinie, en Éthiopie, au pays des Anzicos, & jusqu'au Cap de Bonne Espérance; mais en général l'espèce en est moins nombreuse & moins répandue que celle de l'éléphant; il ne produit de même qu'un seul petit à la fois, & à des distances de temps assez considérables. Dans le premier mois le jeune Rhinocéros n'est guère plus gros qu'un chien de grande taille. Il n'a point en naissant la corne sur le nez, quoiqu'on en voie déjà le rudiment dans le fœtus; à deux ans cette corne n'a encore poussé que d'un pouce, & à six ans, elle a neuf à dix pouces; & comme on connoît de ces cornes qui ont près de quatre pieds de longueur, il paroît qu'elles croissent au moins jusqu'au moyen âge, & peut-être toute la vie de l'animal, qui doit être d'une assez longue durée, puisque le Rhinocéros décrit par M. Parsons n'avoit à deux ans que la moitié de sa hauteur, d'où l'on peut inférer que cet animal doit vivre comme l'homme soixante-dix ou quatre-vingts ans.

Sans pouvoir devenir utile comme l'éléphant, le Rhinocéros est aussi nuisible par la consommation, & surtout par le prodigieux dégât qu'il fait dans les campagnes; il n'est bon que par sa dépouille; sa

chair est excellente au goût des Indiens & des Nègres; Kolbe dit en avoir souvent mangé & avec beaucoup de plaisir. Sa peau fait le cuir le meilleur & le plus dur qu'il y ait au monde, & non-seulement sa corne, mais toutes les autres parties de son corps & même son sang, son urine & ses excrémens sont estimés comme des antidotes contre le poison, ou comme des remédes à plusieurs maladies. Ces antidotes ou remédes tirés des différentes parties du Rhinocéros ont le même usage dans la pharmacopée des Indes, que la thériaque dans celle de l'Europe. Il y a toute apparence que la plupart de ces vertus sont imaginaires : mais combien n'y a-t-il pas de choses bien plus recherchées qui n'ont de valeur que dans l'opinion ?

Le Rhinocéros se nourrit d'herbes grossières, de chardons, d'arbrisseaux épineux, & il préfère ces alimens agrestes à la douce pâture des plus belles prairies; il aime beaucoup les cannes de sucre, & mange aussi de toutes sortes de grains : n'ayant nul goût pour la chair, il n'inquiete pas les petits animaux, il ne craint pas les grands, vit en paix avec tous & même avec le tigre, qui souvent l'accompagne sans oser l'attaquer.

Les rhinocéros ne se rassemblent pas en troupes, ni ne marchent pas en nombre comme les éléphans, ils sont plus solitaires, plus sauvages, & peut-être plus difficiles à chasser & à vaincre : ils n'attaquent pas les hommes à moins qu'ils ne soient provoqués; mais alors ils prennent de la fureur & sont très-redoutables : l'acier de damas, les sabres du Japon n'entament pas leur peau; les javelots & les lances ne peuvent la percer; elle résiste même aux balles du mousquet; celles de plomb s'applatissent sur ce cuir, & les lingots de fer ne le pénètrent pas en entier; les seuls endroits absolument pénétrables dans ce corps cuirassé, sont le ventre, les yeux & le tour des oreilles; aussi les chasseurs, au lieu d'attaquer cet animal de face & debout, le suivent de loin par ses traces, & attendent, pour l'approcher, les heures où il se repose & s'endort.

RHINTAL; (le) vallée de la Suisse longue d'environ six lieues, le long du Rhin, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Saxe jusqu'au lac de Constance, étant bornée à l'ouest par le Canton d'Appenzel. On divise cette vallée en haute & basse; elle contient plusieurs villages & les deux petites villes d'Ulstettin & de Reineck. On y recueille de bons vins, & on y commerce en toiles & en lins. Le Rhinthal dépend des huits anciens Cantons & de celui d'Appenzel. Les droit seigneuriaux se partagent entre ces Cantons & l'Abbé de Saint Gal. Les Neuf-Cantons y envoyent tour à tour un Bailli qui réside à Reineck, & qui n'est en office que pendant deux ans. Quoique le Rhinthal soit pour la plus grande partie, de la religion réformée, l'Abbé en a cependant le Patronat, c'est-à-dire, que les Églises élisent deux Pasteurs qu'elles présentent à l'Abbé, & il choisit celui des deux qu'il lui plaît.

RHINWALD; grande vallée au pays des Grisons, dans la Ligue haute. Cette vallée s'étend depuis celle de Schams au nord, jusqu'à la source du haut Rhin; c'est là que le Mont de l'Oiseau, Vogelberg, en italien *Colme dell' Ucello* autrement

dit *Saint-Bernardin*, est couvert de glaces éternelles, ou de glaciers de deux lieues de longueur, d'où sortent divers ruisseaux qui se jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élèvent au-dessus du Rhinwald, sont si rudes, qu'elles ne servent qu'au pâturage de quantité de troupeaux des Grisons & des brebis qu'on y mène d'Italie à la fin des grandes chaleurs de l'été, ce qui vaut aux peuples de la Ligue haute environ deux cent mille écus par an.

Les Bergers Bergamasques qui paissent ces brebis, mènent une vie dure & fort grossière. Leur nourriture est de la farine de mil cuite à l'eau, sans sel & sans beurre. Leurs cabanes sont quelques rochers unis, couverts d'un toît transparent. Leurs matelas est du vieux foin, leur oreiller, un morceau de bois, & leur couverture, une mauvaise housse de cheval.

RHODES; île d'Asie, sur la côte méridionale de la Natolie & de la province d'Aidinelli dont elle n'est séparée que par un canal de huit à dix lieues de largeur. Elle peut avoir environ cent trente milles de tour. Elle a changé plusieurs fois de nom, suivant les différentes colonies qui s'y sont établies. Pline dit qu'elle a été appelée *Ophieuse*, *Astérie*, *Œtrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Alabaris* & *Oleoessa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde, au sud-est de l'île; Camire à l'occident, & Jalise au septentrion; mais la ville de Rhodes bâtie à l'orient du temps de la guerre du Péloponèse, devint bientôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de ses premiers Rois Tleptolème, Doricus, Damagete. Mausole, Roi de Carie, s'en empara par la ruse, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce Prince, devinrent ses sujets. Après sa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choisirent le temps qu'Artemise jetoit les fondemens du mausolée; mais cette Reine habile & courageuse surprit la flotte des Rhodiens & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la suite sous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célèbre par les beaux arts qui y ont fleuri, par sa marine, par son commerce, par l'équité de ses lois, *&c.*

Ses Académies & surtout celle de sculpture y attiroient toutes sortes d'étrangers, & il en sortoit tant de beaux morceaux, qu'on disoit que Minerve y faisoit son séjour. On comptoit dans cette ville jusqu'à trois mille statues de différentes grandeurs, toutes faites par d'excellens Artistes.

Ses temples étoient d'ailleurs ornés des chefs-d'œuvre des premiers Peintres, tels que les Parrhasius, les Protogène, les Xeuxis & les Apelles.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de Rhodes eut le sort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba sous la domination des Génois, des Sarrasins, des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem qui s'en emparèrent en 1310, & qui furent alors appelés Chevaliers de Rhodes. Enfin Soliman la leur enleva en 1422, & depuis ce temps elle est restée sous la domination des Turcs qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port, mais ils laissent l'île inculte.

RHODÈS, ou RODÈS; ville de France, capitale du Rouergue, sur l'Aveirou, à dix lieues, nord d'Al-

bi, vingt-huit, nord-est, de Toulouse, & cent quarante-cinq, sud, de Paris, sous le 20e degré, 14 minutes, 20 secondes de longitude, & le 44e, 21 minutes, dix secondes de latitude. On y compte environ onze mille habitans. C'est le siége d'un Evêché suffragant d'Albi, d'un Présidial, d'une Sénéchaussée, d'une Election, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, & d'une Lieutenance de la Maréchaussée. C'est aussi un gouvernement de place, & le siége du Commandant de la province de Rouergue. Il y a un entrepôt pour le tabac, une recette des gabelles, une Justice seigneuriale pour l'Évêque, en sa qualité de Comte de la ville & Seigneur de la cité.

On cultive dans l'Election de Rhodès des mûriers blancs pour la nourriture des vers à soie. On y élève beaucoup de mules & de mulets qui font un objet considérable de commerce pour cette partie de la province : on croit qu'à la seule foire de la mi-carême, la vente des mules & mulets rapporte jusqu'à vingt mille écus. On en vend encore beaucoup à d'autres foires dont les principales sont à la Saint Jean ou Saint Pierre, à Notre-Dame de Septembre, & à la Saint André au mois de Novembre. Ce sont surtout les Espagnols qui font valoir le commerce des mulets.

Il s'en fait dans cette Election un autre assez considérable de toiles grises, de serges, de cadis, de tiretaine qui se débitent dans le Languedoc, & passent même jusqu'en Italie.

La ville de Rhodès est très-ancienne; il en est fait mention dans les commentaires de César.

Les Wisigoths s'étant emparés de cette ville dans la décadence de l'Empire, en furent chassés depuis par les François sous lesquels Rhodès fut gouvernée par des Officiers, jusques vers la fin du onzième siècle, que cette ville eut des Comtes particuliers qui en furent dépossédés par les Comtes de Toulouse. Cette ville vint ensuite à la maison d'Armagnac, de là à celle d'Albret & de Bourbon-Vendôme, & Henri IV la réunit à la Couronne.

RHODIENS; (les) peuples de l'île de Rhodes. *Voyez* RHODES.

RHODION; substantif masculin. C'est le nom que l'on donne parmi les savans, à deux médailles d'argent que l'on conserve, l'une dans le trésor de l'Église de sainte Croix en Jérusalem, dans la ville de Rome, & l'autre, dans celle de Saint Jean de Latran à Paris, & que l'on prétend être celles que l'on donna à Judas pour le prix de Notre Seigneur, lorsque ce traître le vendit aux Juifs. Ces médailles sont certainement d'anciennes monnoies de Rhodes, comme le montrent l'inscription *Rhodion*, & la rose qui y est imprimée d'un côté, & de l'autre la tête du colosse ou du soleil. Goltzius & Antoine Pison ont eu en main de pareilles médailles, & les ont fait graver. Il n'est pas impossible que par hasard on ait pu donner à Judas quelques pièces de cette monnoie qui pouvoit être encore alors en valeur dans l'empire; mais il est bien plus vraisemblable que l'on paya Judas avec la monnoie la plus commune du pays, qui étoit la monnoie romaine de l'Empereur qui régnoit alors, ou de quelque uns de ses prédécesseurs.

RHODOPE; ancien nom d'une fameuse

meuse montagne de Thrace, qu'on appelle aujourd'hui le Mont-Dervent. Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie, jusqu'à Andrinople.

Rhodope, s'est aussi dit d'une province de la Thrace, sous le Bas-Empire. Elle étoit bornée au nord par la province particulière de Thrace; à l'orient, par la province de Mimont; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore, par la Macédoine. Le mont Rhodope dont on vient de parler, & qui la traversoit, lui donnoit son nom.

Rhodope, est encore le nom d'une ancienne ville de l'Asie Mineure dans l'Ionie.

RHOMBE; substantif masculin & terme de Géométrie. Losange, figure rectiligne qui a deux angles aigus & deux obtus, & dont les côtés sont parallèles & égaux.

RHOMBITE; substantif masculin. Nom donné par quelques auteurs au cristal d'Islande, parcequ'il a la propriété de se partager en rhomboïdes.

Quelques Naturalistes ont aussi appelé *rhombite* l'empreinte ou la pétrification d'un turbot; & d'autres ont donné ce nom à une famille de coquillages qu'on nomme plus communément *rouleaux* ou *cylindres*.

RHOMBOÏDE; substantif masculin. Figure rectiligne qui a deux angles aigus & deux obtus, & quatre côtés dont il n'y a que ceux qui sont parallèles qui soient égaux.

Rhomboïde, se dit aussi en termes d'Anatomie, d'un muscle de l'omoplate, ainsi appelé à cause de sa figure en losange. Il est situé sous la partie moyenne du trapèze.

RHÔNE; nom d'un des fleuves les plus considérables de France. Il a sa source au pied du mont Saint Gothard, à deux lieues des sources du Rhin. Après avoir arrosé le Valais, il passe à travers le lac de Genève, sépare le Bugey de la Savoye, commence à être navigable à Seussel, sépare la Bresse, le Lyonnois, le Forez & le Vivarais du Dauphiné, puis le reste du Languedoc, du comtat d'Avignon & de la Provence, & se jette dans la Méditerranée avec beaucoup de rapidité, à cinq lieues au-dessous d'Arles, par trois embouchures, après avoir reçu un grand nombre de rivières dont les plus considérables sont la Saône, l'Isere & la Durance. Le Rhône est le fleuve le plus impétueux de l'Europe; il change souvent son lit, & occasionne des changemens aux limites des pays qu'il confine. On trouve dans le lit de ce fleuve, des paillettes d'or & des fragmens d'un beau marbre à fond vert, marqué de taches d'un gris brun.

RHOPALIQUE; adjectif & terme de poësie ancienne. On a ainsi appelé une sorte de vers qui commençoient par un monosyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; en sorte que le second étoit plus long que le premier, & le troisième plus long que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier.

RHOPOGRAPHE; substantif masculin. *Rhopographus*. On appeloit ainsi chez les anciens un Peintre qui ne s'attachoit à peindre que de petits sujets, comme des animaux, des plantes, *&c.*

RHOTENAMER; (Jean) Peintre né à Munich en 1564. Le sejour qu'il fit en Italie développa son goût. Il se fixa quelque temps à

Venise où il dessina d'après Tintoret. On admira surtout un tableau que ce Peintre fit par l'ordre de l'Empereur Rodolphe II ; le sujet étoit le banquet des Dieux. Il peignit aussi pour Ferdinand, Duc de Mantoue, le bal des Nymphes, ouvrage très-estimé. Rhotenamer s'étoit fait une manière qui tenoit du goût flamand & du goût vénitien. Il est gracieux dans ses airs de tête, son coloris est brillant, ses ouvrages sont très-finis. On lui reproche de manquer quelquefois de correction ; lorsqu'il y avoit quelques paysages à faire dans ses tableaux, il les envoyoit à Breugel de Velours, ou à Paul Bril, pour suppléer à cette partie que Rhotenamer n'entendoit point. On voit à Augsbourg plusieurs grands morceaux de ce Peintre ; on y admire entr'autres, son tableau de tous les Saints.

RHUBARBE ; substantif feminin. *Rhabarbarum*. Racine qu'on nous apporte en morceaux assez gros, légers, inégaux, de la longueur de quatre, cinq ou six pouces, & de la grosseur de trois à quatre. Elle est jaune ou un peu brune en-dehors, de couleur de safran en-dedans, jaspée comme la noix muscade, un peu fongueuse, d'un goût tirant sur l'âcre amer, & un peu astringent ; d'une odeur aromatique & foiblement désagréable: elle croît à la Chine. Il faut choisir soigneusement celle qui est nouvelle, qui n'est point cariée, pourrie, ni noire, qui donne la couleur de safran à l'eau, & qui laisse quelque chose de visqueux & de gluant sur la langue.

On n'a jusqu'ici que des descriptions imparfaites de la plante qui produit la rhubarbe de la Chine ; mais comme on la cultive aujourd'hui au Jardin du Roi à Paris où elle vient très-bien, on en a donné la description suivante.

La rhubarbe est une grosse racine vivace, arrondie, d'environ une coudée de longueur, rameuse, d'un roux noirâtre en-dehors ; quand on lève quelques morceaux de l'écorce, on trouve la substance pulpeuse de la racine panachée de points d'un beau jaune de safran, surtout en son milieu : on reconnoît l'odeur qui lui est particulière en la flairant vers son collet : son goût est amer, visqueux & astringent : du sommet de la racine naissent plusieurs feuilles couchées sur la terre, disposées en rond les unes sur les autres : elles sont très-grandes, entières, vertes, taillées en forme de cœur, garnies de deux oreillettes à leur base, & portées sur de longues queues qui fournissent à la feuille même cinq nervures principales. Du milieu des feuilles s'élève une tige anguleuse, cannelée, haute d'un pied & demi, garnie de quelques enveloppes particulières, membraneuses ; les fleurs, en sortant de ces enveloppes, forment de petites grappes, & chaque fleur est portée sur un petit pédicule particulier : elles sont semblables à celles de notre rhapontic, mais beaucoup plus petites, sans calice & d'une seule pièce, en forme de petite cloche découpée en six parties ; à chaque fleur succède une graine pointue, triangulaire, bordée d'un feuillet membraneux ; elle pousse dans le printemps & fleurit en Juin : ses graines mûrissent en Août.

Par le moyen de l'eau, on retire de la racine de rhubarbe de la Chine, plus de moitié de son poids d'extrait gommeux ; car elle con-

tient très-peu de résine. Tous les Médecins connoissent deux vertus de la rhubarbe, savoir, d'évacuer les humeurs, surtout celles qui sont bilieuses, & de fortifier par une douce astriction les fibres de l'estomac & les intestins; elle lève les obstructions du foie; c'est pour cela que quelques-uns l'appellent *l'ame, la vie & la thériaque du foie*. On l'emploie utilement dans la jaunisse & dans la diarrhée: elle a aussi la propriété de tuer les vers, & convient à toutes les personnes & à tout âge, lorsqu'elle est prescrite à propos; car il y a des cas où elle desseche le ventre & attaque les reins, *&c.* Il faut s'en abstenir dans les fièvres chaudes: on l'ordonne en substance avant le repas, pour aider la digestion & pour fortifier l'estomac: la dose en est depuis douze grains jusqu'à un gros, selon l'âge & le tempérament. Lemery dit avoir reconnu par expérience que la partie brunâtre qui semble être gâtée dans les grands & gros morceaux de rhubarbe, est plus astringente & plus propre pour le flux de sang & la diarrhée, que la bonne rhubarbe. Enfin la rhubarbe entre dans quantité de compositions galéniques; son nom est très célèbre en médecine.

On appelle *rhubarbe des Moines*, une plante appelée autrement *patience des jardins*. Voyez Patience.

RHUMATISMAL, ALE; adjectif & terme de Médecine. Qui appartient au rhumatisme. *Douleur rhumatismale.*

RHUMATISME; substantif masculin. *Rhumatismus.* Maladie qui a beaucoup de rapport avec la goutte, & dans laquelle on ressent de la douleur dans les muscles, dans les membranes, ou même dans le périoste, accompagnée de difficulté dans le mouvement volontaire.

Il y a des rhumatismes qui entreprennent tout le corps, & d'autres qui se jettent sur une partie seulement.

L'impression du froid, lorsqu'on est échauffé, les habitations humides & nouvellement bâties, la vie sédentaire, l'abus du vin & des femmes, la suppression des règles, des hémorrhagies ou de toute autre perte de sang habituelle, la rentrée des éruptions cutanées, *&c.* en sont les causes les plus ordinaires. Sidenham a prétendu que le grand usage du quinquina y disposoit, mais n'a t-il pas imputé trop légèrement à ce remède ce qui pouvoit avoir un autre principe?

On sait que le rhumatisme a différens degrés ainsi que la goutte. Lorsque les douleurs sont à un certain point, l'action des muscles est suspendue à cause que leur mouvement augmente les souffrances. Ceux qui ont voulu distinguer le rhumatisme en chaud & en froid, ne se sont fondés que sur la présence & l'absence de la fièvre. Il commence communément par le frisson & la fièvre; ensuite, c'est-à-dire, le second ou le troisième jour, les douleurs se font sentir plus ou moins vivement; elles changent souvent de place, & affectent successivement différentes parties, surtout dans les jeunes gens. La fièvre rhumatismale dont les légères attaques sont exemptes, n'a point de type; elle est tantôt foible, tantôt véhémente, continue ou intermittente: elle se termine ordinairement en peu de temps; mais les douleurs persistent davantage, quelquefois même avec plus de violence. Elles durent assez communément

trente ou quarante jours, quelquefois des mois, des années, & même toute la vie; les récentes peuvent être accompagnées de rougeur & de tension à la partie, de même qu'à la goutte.

Il faut observer que les douleurs rhumatismales tant fixes que vagues, qui deviennent plus aiguës par le mouvement, redoublent encore pendant la nuit, & qu'elles ressemblent, quant à ce point, aux vénériennes & aux scorbutiques : elles sont moins violentes que celles de la goutte; cependant celles des lombes sont très-vives; on les prend quelquefois pour la néphrétique.

Le rhumatisme est rarement dangereux, si on ne donne lieu, par un mauvais traitement, ou par quelque faute dans le régime, au transport de la matière morbifique vers les viscères, & principalement vers le cerveau & le poumon d'où il résulte des accidens qui ne sont pas moins redoutables que ceux de la goutte remontée. Le rhumatisme universel se termine le plus souvent par les sueurs, quelquefois par une éruption à la peau : dans quelques-uns il se fait une évacuation critique par les urines, les menstrues, les hémorrhoïdes, *&c.* Le rhumatisme particulier est ordinairement plus obstiné que l'universel, mais moins à craindre. Si l'un & l'autre viennent par paroxysme, ils cèdent mieux aux remédes. Le rhumatisme invétéré rend perclus de tous les membres; & de même que la goutte, il tord, renverse, & noue les doigts des mains & des pieds, qui en restent contrefaits & crochus.

On emploie les saignées dans la fièvre rhumatismale, surtout lorsqu'il y a rougeur & tension aux articulations; mais elles ne sont utiles que dans les premiers jours de la maladie. On a remarqué cent fois qu'après le septième jour, elles rendoient la maladie plus rébelle. Elles ne doivent pas même être prodiguées dans le temps marqué: trois ou quatre sont ordinairement suffisantes, quoi qu'en disent ceux qui prétendent qu'on doit saigner tant que la fièvre & les douleurs persistent.

Il est quelquefois nécessaire après la première saignée, de faire vomir les malades. A l'égard des purgatifs, on n'en doit user, sans de bonnes raisons, que vers le déclin de la maladie. Mais il est très important, de tenir, dans tous les temps, le ventre libre, tant par le secours des lavemens, que par celui des plus doux laxatifs. Les délayans, les rafraîchissans & les tempérans, tels que le petit-lait, les tisanes nitrées, la crême de tartre, la poudre tempérante, *&c.* les dépurans & les diaphorétiques, les légers diurétiques, & même les apéritifs sont les remèdes qu'on emploie le plus heureusement pendant le paroxysme. Mais il faut éviter, parmi ces derniers, ceux qui sont trop actifs, parce qu'ils peuvent devenir très-pernicieux. La thérébenthine, l'antimoine diaphorétique, l'esprit de corne de cerf, celui de vipères, & tous les autres échauffans, que l'on donne assez familièrement, demandent beaucoup de circonspection, lorsque la fièvre est forte; car on a vu plus d'une fois, qu'elle a dégénéré en inflammatoire.

Les calmans hypnotiques ne conviennent pas mieux au rhumatisme qu'à la goutte : ils peuvent troubler ces sortes de crises qui suivent assez

communément les plus violens accès : ils rendent d'ailleurs l'une & l'autre plus opiniâtres, & les déterminent même quelquefois vers le cerveau. Le camphre est le seul qu'on puisse donner en sûreté, & dont on a éprouvé le plus constamment de bons effets. Les pierres d'écrevisses, la corne de cerf préparée, & plusieurs autres absorbans sont dans quelques cas très-utiles. On recommande encore la rhubarbe & le quinquina, la racine de bardane, & les baies de Genièvre, le mercure doux, & les pilules de savon; mais tous ces remèdes n'appartiennent guère qu'au rhumatisme chronique, pour lequel on a donné encore quelquefois avec assez de succès l'eau de goudron. Au reste rien n'est plus propre à prévenir le retour de cette maladie, que le lait, les eaux minérales & les bouillons de vipère.

A l'égard des remèdes externes, les topiques les plus employés sont, la graisse d'ours, la moëlle de cerf, l'onguent d'althæa, l'huile de vers, de camomille & de laurier, le mica panis, *&c.* On applique encore des vessies pleines de lait, des boules d'étain remplies d'eau chaude, des animaux vivans, *&c.* On a recours enfin au baume tranquille, & à d'autres calmans, pour appaiser les grandes douleurs; mais leur usage a toujours paru suspect. Lorsque les douleurs accompagnées de tension & de rougeur, n'ont pas cédé aux saignées & aux autres remèdes, on propose d'appliquer des sang-sues à la partie, & même des véficatoires; & cette méthode est suivie des succès les plus heureux. Le rhumatisme chronique demande d'autres secours : tels sont l'usage de la flanelle, les étuves ou les bains de vapeurs; les bains des eaux thermales, comme de Plombières, de Vichy, de Bourbon-l'Archambaut, de Balaruc, de Digne, d'Aix-la-Chapelle, *&c.* ceux du marc de raisins; l'application des boues minérales, les frictions avec du linge, ou de la flanelle chaude; sans parler des cautères & des sétons, desquels on ne peut attendre que de bons effets. On ne connoît enfin rien de plus efficace pour le rhumatisme borné à quelque partie, que l'action des muscles qui en sont le siége : ce remède est à la vérité cuisant, mais il opère bien. Pour le rhumatisme du cou, il ne demande que de la chaleur & des parfums avec l'encens, le karabé, *&c.* Il est inutile de dire que lorsque la suppression de quelque perte, ou la rentrée de quelque éruption ont donné lieu à cette maladie, on doit avant toute chose, tâcher de les rappeler; & l'on n'a dans ces circonstances, guère besoin d'autres remèdes.

RHUME; substantif masculin. Fluxion causée par une humeur âcre qui ordinairement excite la toux, & rend la voix enrouée.

Généralement parlant, les rhumes sont précédés de pesanteur de tête, d'engourdissement des sens, d'une grande lassitude; il survient ensuite un sentiment de froid sur toute la surface du corps, & un léger frisson au dos. Souvent une grande difficulté de respirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fièvre. Mais si le rhume est causé par une inflammation, on ressent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps est comme en phlogose. Dans le rhume froid les humeurs sont

plus visqueuses & plus grossières, & le malade est saisi de froid.

Enfin on peut regarder le rhume en général comme une légère péripneumonie qui est prête à commencer.

Les causes éloignées du rhume sont les mêmes que celles du catarre.

Le traitement doit être différent selon les causes & les symptômes.

1°. Les diurétiques & les sudorifiques avec les atténuans de tout genre, conviennent pour diviser les humeurs visqueuses, & faire couler celles qui sont trop lentes & en congestion.

2°. Les mucilagineux, les incrassans conviennent dans les rhumes produits par l'acrimonie & la chaleur de la sérosité.

3°. Les relâchans sont indiqués dans la tension, les humectans dans la sécheresse, les adoucissans dans la rigidité, l'aspérité & la douleur de la gorge. Les narcotiques & les anodins sont excellens dans tous les cas de douleurs & de spasmes qui accompagnent le rhume; mais ces derniers demandent la saignée.

Si les premières voies ou les secondes sont remplies de salure, si le ventre n'est pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux sont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le rhume & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs sur la partie, la saignée qui les diminue, & la diète, sont aussi deux grands remèdes dans ce cas. D'ailleurs, le rhume demande particulièrement la saignée, parceque l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de sang que le reste du corps, étant d'être dans une tension continuelle, il se trouve surchargé dans le rhume.

Au reste la pratique doit varier autant dans le rhume que les causes qui l'ont produit. Il est bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans; d'autres fois les sudorifiques, les alkalis volatils, les sels volatils huileux, & souvent les vésicatoires: les ventouses appliquées entre les épaules ont guéri des rhumes séreux, invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici surtout qu'il arrive des rhumes par l'épaississement des humeurs, par le desséchement des fibres. C'est ce qui se voit dans ceux qui combattent à tout instant sous les étendards de Vénus, ou qui sacrifient très-souvent à Bacchus. Dans ces cas les remèdes doivent être bien ménagés; la diète restaurante est le plus grand secours.

RHUS; *voyez* SUMAC.

RHYAS; substantif masculin & terme de Chirurgie. Diminution considérable, ou même consomption totale de la caroncule lacrymale, située dans l'angle interne de l'œil, d'où résulte un larmoiement continuel par le défaut de cette caroncule, qui ne peut plus diriger les larmes dans les points lacrymaux. Cette maladie est opposée à l'encanthis; elle est souvent l'effet des corrosifs appliqués imprudemment dans l'œil, ou d'une sérosité âcre, qui se jette sur cette partie: elle suit ordinairement, ou elle accompagne la fistule lacrymale.

RHYTHME; substantif masculin. C'est dans sa définition la plus générale, la proportion qu'ont entr'elles les parties d'un même tout. C'est en

musique, la différence du mouvement qui résulte de la vîtesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la briéveté des temps.

Aristide Quintilien divise le rhythme en trois espèces; savoir, le rhythme des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite; le rhythme du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomines; & le rhythme des mouvemens de la voix ou de la durée relative des sons, dans une telle proportion, que, soit qu'on frappe toujours la même corde, soit qu'on varie les sons du grave à l'aigu, l'on fasse toujours résulter de leur succession des effets agréables par la durée & la quantité. Cette dernière espèce de rhythme est celle dont il s'agit ici.

Le rhythme appliqué à la voix peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du rhythme que naissent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence; la mesure & la cadence dans la poësie; dans le second, le rhythme s'applique proprement à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui mesure. C'est encore à cette seconde acception que se bornera ce qui va être dit sur le rhythme des Anciens.

Comme les syllabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs plus sensibles, plus déterminées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient composés d'un certain nombre de pieds que formoient ces syllabes, longues ou brèves, différemment combinées, le rhythme du chant suivoit régulièrement la marche de ces pieds, & n'en étoit proprement que l'expression. Il se divisoit, ainsi qu'eux, en deux temps, l'un frappé, l'autre levé; on en comptoit trois genres, même quatre & plus, selon les divers rapports de ces temps. Ces genres étoient l'*égal*, qu'ils appeloient aussi *dactilique*, où le *rhythme* étoit divisé en deux temps égaux; le *double*, *trochaïque*, ou *ïambique*, dans lequel la durée de l'un des deux temps étoit double de celle de l'autre; le *sesquialtère* qu'ils appeloient aussi *péonique*, dont la durée de l'un des temps étoit à celle de l'autre en rapport de 3 à 2; enfin l'*épitrite*, moins usité, où le rapport des deux temps étoit de 3 à 4.

Les temps de ces rhythmes étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur, par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou brèves, selon le mouvement, & dans ce sens, un temps pouvoit recevoir jusqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoient; mais les deux temps conservoient toujours entr'eux le rapport déterminé par le genre du rhythme.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des temps & du rhythme qui en résultoit, étoit susceptible d'accélération & de ralentissement, à la volonté du Poëte, selon l'expression des paroles & le caractère des passions qu'il falloit exprimer. Ainsi de ces deux moyens combinés naissoient des foules de modifications possibles dans le mouvement d'un même rhythme, qui n'avoient d'autres bornes que celles au-deçà

ou au delà desquelles l'oreille n'est plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le rhythme, par rapport aux pieds qui entroient dans la poësie, se partageoit en trois autres genres. Le simple, qui n'admettoit qu'une sorte de pieds; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs espèces de pieds; & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs rhythmes, égaux ou inégaux, selon les diverses combinaisons dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le rhythme étoit la différence des marches ou successions de ce même rhythme, selon l'entrelacement des différens vers. Le rhythme pouvoit être toujours uniforme; c'est-à-dire, se battre à deux temps toujours égaux, comme dans les vers hexamètres, pentamètres, adoniens, anapestiques, *&c.* ou toujours inégaux, comme dans les vers purs ïambiques; ou diversifié, c'est-à dire, mêlé de pieds égaux & d'inégaux, comme dans les scazons, les choriambiques, *&c.* Mais dans tous ces cas les rhythmes, même semblables ou égaux, pouvoient, comme on l'a dit, être fort différens en vîtesse selon la nature des pieds. Ainsi de deux rhythmes de même genre, résultant l'un de deux spondées, l'autre de deux pyrriques, le premier auroit été double de l'autre en durée.

Les silences se trouvoient aussi dans le rhythme ancien; non pas, à la vérité, comme les nôtres pour faire taire seulement quelqu'une des parties, ou pour donner certains caractères au chant; mais seulement pour remplir la mesure de ces vers appelés catalectiques, qui manquoient d'une syllabe: ainsi le silence ne pouvoit jamais se trouver qu'à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l'égard des tenues, ils les connoissoient sans doute, puisqu'ils avoient un mot pour les exprimer. La pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux; du moins cela peut-il s'inférer de la nature de leur rhythme, qui n'étoit que l'expression de la mesure & de l'harmonie des vers. Il ne paroît pas non plus qu'ils pratiquassent les roulades, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne fissent quelque chose de semblable en accompagnant la voix; de quoi nous n'avons nul indice,

Vossius dans son livre *de poëmatum cantu & viribus rhythmi*, relève beaucoup le rhythme ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne musique. Il dit qu'un rhythme détaché comme le nôtre, qui ne représente aucune image des choses, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poëtiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons. Il ajoute que le langage & la poësie modernes sont peu propres pour la musique, & que nous n'aurons jamais de bonne musique vocale, jusqu'à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant; c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous réformions notre langage, & que nous lui donnions, à l'exemple des Anciens, la quantité & les pieds mesurés, en proscrivant pour jamais l'invention de la rime.

Nos vers, dit-il, sont précisément, comme s'ils n'avoient qu'un seul pied; de sorte que nous n'avons dans notre poësie aucun rhythme

me véritable, & qu'en fabriquant nos vers, nous ne pensons qu'à y faire entrer un certain nombre de syllabes, sans presque nous embarrasser de quelle nature elles sont. Ce n'est sûrement pas là de l'étoffe pour la musique.

Le rhythme est une partie essentielle de la musique, & surtout de l'imitative. Sans lui la mélodie n'est rien, & par lui-même il est quelque chose, comme on le sent par l'effet des tambours. Mais d'où vient l'impression que font sur nous la mesure & la cadence? Quel est le principe par lequel ces retours tantôt égaux & tantôt variés affectent nos ames, & peuvent y porter le sentiment des passions? Demandez-le au Métaphysicien. Tout ce que nous pouvons dire ici est que, comme la mélodie tire son caractère des accens de la langue, le *rhythme* tire le sien du caractère de la prosodie, & alors il agit comme image de la parole; à quoi nous ajouterons que certaines passions ont dans la nature un caractère rhythmique aussi bien qu'un caractère mélodieux, absolu & indépendant de la langue; comme la tristesse, qui marche par temps égaux & lents, de même que par tons remisses & bas; la joie par temps sautillans & vîtes, de même que par tons aigus & intenses: d'où l'on peut présumer qu'on pourroit observer dans toutes les autres passions un caractère propre, mais plus difficile à saisir, à cause que la plupart de ces autres passions étant composées, participent plus ou moins, tant des précédentes que l'une de l'autre.

RHYTHMIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient au rhythme. *L'art rhythmique.*

RHYTHMIQUE, s'est aussi dit substantivement chez les Anciens, de cette partie de l'art musical qui enseignoit à pratiquer les règles du mouvement & du *rhythme*, selon les lois de la rhythmopée.

La *rhythmique*, pour le dire un peu plus en détail, consistoit à savoir choisir, entre les trois modes établis par la rhythmopée, le plus propre au caractère dont il s'agissoit, à connoître & posséder à fond toutes les sortes de rhythmes, à discerner & employer les plus convenables en chaque occasion, à les entrelacer de la manière à la fois la plus expressive & la plus agréable, & enfin à distinguer l'*arsis* & la *thesis*, par la marche la plus sensible & la mieux cadencée.

RHYTHMOPÉE; substantif féminin & terme de Musique ancienne. Partie de la science musicale qui prescrivoit à l'art rhythmique les lois du rhythme & de tout ce qui lui appartient. La *rhythmopée* étoit à la rhythmique, ce qu'étoit la mélopée à la mélodie.

La *rhythmopée* avoit pour objet le mouvement, ou le temps dont elle marquoit la mesure, les divisions, l'ordre & le mélange, soit pour émouvoir les passions, soit pour les changer, soit pour les calmer. Elle renfermoit aussi la science des mouvemens muets, appelés *archesis*, & en général de tous les mouvemens réguliers. Mais elle se rapportoit principalement à la poésie, parcequ'alors la poésie régloit seule les mouvemens de la Musique, & qu'il n'y avoit point de Musique purement instrumentale qui eût un rhythme indépendant.

On sait que la *rhythmopée* se partageoit en trois modes ou tropes principaux, l'un bas & serré, un

autre élevé & grand, & le moyen paisible & tranquille ; mais du reste les Anciens ne nous ont laissé que des préceptes fort généraux sur cette partie de leur Musique, & ce qu'ils en ont dit se rapporte toujours aux vers ou aux paroles destinées pour le chant.

RIANS ; nom de deux bourgs de France, dont l'un est situé en Berry, à quatre lieues, est, de Bourges, & l'autre en Provence, à cinq lieues, est, d'Aix.

RIANT, ANTE ; adjectif. *Hilaris.* Gracieux, qui marque de la gaieté, de la joie. *Elle a toujours un air riant, une mine riante. Avoir l'œil vif & riant.*

Riant, signifie aussi agréable à la vue, qui plaît aux yeux. *Un paysage riant. Une maison riante.*

> De figures sans nombre égayez votre ouvrage.
> Que tout y fasse aux yeux une riante image.
>
> Boileau.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

RIADHIAT ; substantif masculin & terme de Relation. Pratique superstitieuse en usage chez les Mahométans, & surtout chez ceux de l'Indostan. Elle consiste à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumière ; durant ce temps, le devot Musulman qui s'est reclus, répète sans cesse le mot *hou*, qui est un des attributs de Dieu ; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du soleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorsions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il observe ne tardent pas à le mettre dans un état violent ; alors les Mahométans croyent que la force de leurs prières oblige le diable à leur réveler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des visions.

RIALEXA, ou RÉALÉJO ; ville fort dépeuplée de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle-Espagne sur une petite rivière, à deux lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cens voiles. On y mouille par sept à huit brasses d'eau, fond de sable clair & dur ; la ville a trois Églises & un hôpital, mais l'air y est très-mal sain, à cause du voisinage des marais.

RIBADAVIA ; ville d'Espagne dans la Galice, au confluent du Minho & de l'Avia, & à six lieues, sud-ouest, d'Orense. On y recueille d'excellent vin.

RIBADEO ; ville d'Espagne dans la Galice, près de l'embouchure d'une rivière de même nom, à dix lieues de Luarca.

La rivière de Ribadeo a sa source dans les montagnes aux frontières des royaumes de Galice & de Léon, & son embouchure dans la mer.

RIBAS ; ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille, sur la rivière de Xarama, à trois lieues de Madrid.

RIBAUD, AUDE ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. *Rei venereæ deditus.* Luxurieux, impudique. *Un ribaud. Une femme ribaude.* Ce terme est libre & l'on en évite l'usage.

On appeloit autrefois *ribauds*, une sorte de soldats qui servoient sous Philippe-Auguste. Ils avoient un Chef qui portoit le titre de *Roi* suivant l'usage qui s'étoit introduit alors de donner cette qualité à ceux qui avoient quelques commande-

mens sur les autres. Ce *roi des Ribauds* n'avoit point bouche en Cour, mais seulement six *denrées de pain*, & *devoit être monté* par l'écurie. Le devoir de sa charge étoit de se *tenir toujours hors la porte, pour écarter ceux qui n'avoient point droit d'y entrer.* S'il se commettoit quelque crime dans l'*host* ou *chevauchée du Roi*, c'étoit lui qui en faisoit informer, qui jugeoit, qui décernoit la peine convenable.

Ragueau dit que ce *roi des Ribauds* tiroit un tribut des femmes prostituées qui suivoient la Cour. *Le Féron* veut que cet officier ait été sergent des premiers Maîtres d'hôtel; qu'il en avoit deux ou trois sous lui avec un Prevôt, pour garder les prisonniers; que toutes les femmes publiques qui suivoient la Cour, logeoient chez lui; qu'il avoit la garde, tant de la chambre & de la salle, que de la Maison du Roi; que le Prince n'étoit pas plutôt au lit, qu'il alloit partout le palais avec un flambeau allumé, afin de voir s'il n'y avoit personne de caché.

Boutillier ajoute que les jeux de dés, de brelans, les lieux & les femmes publiques de la Cour lui devoient par semaine chacun deux sous.

Fouchet assure qu'il étoit Officier de la Maison du Roi; qu'entr'autres fonctions, il venoit le soir dans toutes les chambres, une torche à la main, visiter tous les coins & recoins, même les lieux les plus secrets, afin d'être plus assuré qu'il n'y avoit ni étrangers, ni larrons, ni débauchées, ni officiers avec elles.

Du Millet est d'un autre avis, il prétend que le *roi des Ribauds* étoit le Grand-Prevôt de l'Hôtel lui-même, auquel il appartenoit de juger des dissolutions & des crimes qui se commettoient à la suite de la Cour, hors la Maison du Roi; que les femmes publiques suivant la Cour, étoient sous sa charge; que tous les ans, pendant le mois de Mai, elles étoient obligées de faire son lit & sa chambre.

Enfin, *Pasquier* veut que le *roi des Ribauds*, sous *Philippe-Auguste*, ait été le capitaine d'une compagnie nommée les *Ribauds du Roi*, gens braves & d'une grande réputation, qui se distinguoient à l'attaque & aux assauts des places. Quoi qu'il en soit, le nom de cet Officier fût supprimé sous *Charles VII.*

RIBAUDEQUIN; substantif masculin. Nom d'une ancienne machine de guerre qui étoit un arc de douze à quinze pieds de long, qu'on plaçoit sur un mur, & par le moyen duquel on lançoit un prodigieux javelot qui tuoit souvent plusieurs hommes à la fois.

RIBBLE; rivière d'Angleterre qui a sa source dans le Duché d'Yorck, au nord de Gisborn, & son embouchure dans la mer d'Irlande, après avoir traversé le Comté de Lancastre.

RIBCHESTER; ville d'Angleterre dans le Comté de Lancastre, sur la Ribble, près de Preston.

RIBEMONT; ville de France en Picardie, près de l'Oise, entre Guise & la Fère. C'est le siége d'une Prevôté Royale.

RIBERA-GRANDE; ville de l'île de San-Jago, la plus considérable de celles du Cap-Verd, dans la partie occidentale de l'île, à trois lieues au nord-ouest de Praya, à l'embouchure de la rivière de San-Jago, qui prend sa source à deux milles de la Ville, entre deux montagnes. Son

Evêché, qui est suffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du Cap-Verd dans son diocèse. La maison du Gouverneur domine sur toute la Ville, qui est presque entièrement peuplée de Portugais. Ce Gouverneur étend sa juridiction, non-seulement sur les îles du Cap-Verd, mais encore sur tous les domaines du Portugal qui sont dans la haute Guinée. Le port, qu'on nomme *Sainte-Marie*, est au nord de la Ville, & les vaisseaux y sont en sûreté.

RIBLER; vieux mot qui signifioit autrefois courir la nuit comme les filoux.

RIBLETTE; substantif féminin. Mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, salée, épicée & cuite sur le gril. *Manger des riblettes.*

RIBLEUR; vieux mot. Il signifioit autrefois qui court les rues la nuit comme les filoux.

RIBNITZ; petite ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, sur un petit golfe de la mer Baltique, à cinq lieues, nord-est, de Rostock.

RIBORD; substantif masculin & terme de Marine. C'est le second rang de planches qu'on met au-dessus de la quille pour faire le bordage du vaisseau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment.

RIBORDAGE; substantif masculin & terme de Marine. Dommage que le choc d'un vaisseau cause à un autre dans le port ou dans la rade en changeant de place. *Payer le droit de ribordage.*

RICANEMENT; substantif masculin. Action de Ricaner. *Ce ricanement me déplaît.*

RICANER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Cachinnari.* Rire à demi, soit par sotise, soit par malice. *Il n'y a pas à ricaner sur ce que je viens de dire. Elle ne fait que ricaner.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RICANEUR, EUSE; substantif. Qui ricane. *C'est un ricaneur, une ricaneuse.*

RIC-A-RIC; façon de parler adverbiale & du style familier, qui signifie, avec une exactitude entière, à la rigueur. *Il fut payé de ses gages ric-à-ric.*

RICARD; (Jean Marie) Avocat au Parlement de Paris, né à Beauvais en 1622, & mort en 1678. On a de lui, 1°. un traité des substitutions: 2°. un commentaire sur la coutume de Senlis: 3°. un excellent *traité des donations*, dont la meilleure édition est celle de 1713., en 2 vol. in-fol., avec le commentaire sur les coutumes de Senlis. *Denis Simon*, Conseiller au Présidial de Beauvais, a fait des additions aux ouvrages de cet Avocat.

RICAUTS, (Paul) Chevalier Anglois, fut d'abord secrétaire du Comte Winchelsea, Ambassadeur extraordinaire de Charles II, auprès de Sultan *Mahomet IV.* Il fut ensuite Consul de la nation Angloise à Smyrne, pendant onze ans, & dans ces postes différens, il fut très-utile aux négocians Anglois établis en Turquie. De retour en Angleterre, le Comte de *Clarendon* le nomma en 1685 son premier secrétaire pour les provinces de Leinster & de Connaught, en Irlande. Le Roi Jacques II l'honora du titre de Conseiller privé pour l'Irlande, & de Juge de l'Amirauté. Après la

révolution qui chassa le Monarque du trône, il fit sa cour à *Guillaume II*, & en obtint le caractère de résident d'Angleterre dans les villes anséatiques de Hambourg, Lubeck, Brême, *&c.* Il retourna en Angleterre en 1700, & y mourut la même année : nous avons de lui, 1°. l'*histoire de l'état présent de l'Empire Ottoman*, en Anglois, à Londres; c'est un des ouvrages qui nous fait le mieux connoître l'état de cet Empire. Il fut d'abord traduit en François par *Briot*, dont la traduction parut à Paris en 1750, in-4°. & in-12. Cette version est bonne: l'in-4°. qui est rare & magnifique, est orné de belles figures gravées par Lecler. Bespier traduisit depuis le même ouvrage en 2 vol. in-12, & accompagna sa version de remarques curieuses, qui la font rechercher : 2°. une *histoire des Turcs* in-12, 3 vol., traduite par *Briot :* ouvrage exact. 3°. l'*état présent des Églises de la Grèce & de l'Arménie*, &c., en 1678, in-12, traduit par *Rozamond*.

RICCA; bourg d'Italie au Royaume de Naples, dans le Comté de Molisse, sur les frontières de la Capitanate & de la Principauté ultérieure, au nord de Bénévent.

RICCI, (Mathieu) Jésuite, né à Macerata en 1552, passa aux Indes, acheva sa théologie à Goa en 1578, & y enseigna la rhétorique. Les supérieurs l'ayant destiné aux missions de la Chine, il apprit la langue du pays, & ne négligea point les mathématiques qu'il avoit étudiées à Rome sous le savant *Clavius*. Après bien des traverses, il arriva à Pekin, & y fut reçu avec distinction par l'Empereur. Ricci n'oublia rien pour lui plaire. Ce Prince lui ayant demandé une carte géographique, il la disposa de façon que la Chine se trouva placée au milieu du monde. Pour que les Ministres de la Religion Chrétienne ne choquassent point les Chinois, il plia la sévérité de l'Évangile aux maximes & aux pratiques du Paganisme. Ce fut par cette ruse qu'il obtint de faire bâtir une Église. Cet apôtre politique mourut à Pekin en 1610, à 58 ans. Il laissa des Mémoires curieux sur la Chine, dont le Pere Trigault s'est servi pour écrire l'histoire de ce vaste Empire. Le Père d'*Orléans*, Jésuite, qui a donné en 1693 la vie de Ricci, dit que ce Père composa pour les Chinois un petit catéchisme, *où il ne mit presque*, dit-il, *que les points de la morale & de la religion, les plus conformes à la Religion Chrétienne.*

RICCI, (Sebastien) Peintre, né à Belluno dans les États de Venise, en 1659, mourut à Venise en 1734. Les Princes de l'Europe ont presque tous occupé son pinceau. Ricci fut appelé en Angleterre par la Reine. Il passa par Paris, y séjourna quelque temps, & se fit recevoir à l'Académie de Peinture. Après avoir satisfait à Londres à tout ce qu'on exigeoit de lui, il revint à Venise & s'y fixa. Ce Peintre avoit des idées nobles & élevées; son imagination étoit vive & abondante; son coloris est vigoureux, quoique souvent trop noir; ses ordonnances sont frappantes, & sa touche facile. Il entreprenoit plusieurs ouvrages à la fois, & préférant la fortune à la réputation, il a souvent négligé de consulter la nature; ses desseins sont touchés avec esprit & pleins de feu. Il y a plusieurs morceaux gravées d'après lui.

RICCIOLI, (Jean-Baptiste) Jésuite, né à Ferrare en 1568, professa avec

succès la Théologie à Parme & à Bologne. Il se fit un nom par ses connoissances Astrononomiques & Mathématiques. Ses principaux ouvrages sont 1°. *Geographia & Hydrographia* lib. 12, *in-fol.* qui peut servir à ceux qui veulent travailler à fond sur la Géographie; mais il faut prendre garde en le lisant, aux inexactitudes dont il est rempli. 2°. *Chronologia reformata*, in-fol. livre où l'on trouve beaucoup de choses communes, avec quelques-unes d'utiles. Ces deux ouvrages, surtout le premier, sont assez rares. 3°. *Almagestum novum*, dans lequel il expose tous les travaux des Astronomes qui avoient paru jusqu'à son temps. Le Père Riccioli fit aussi des expériences curieuses sur la chute des corps, de concert avec le Père *Grimaldi* son confrère, qui le seconda dans tous ses travaux.

RICEY; nom de trois bourgs situés sur la petite rivière de Leigne, à environ deux lieues au-dessus de Bar-sur-Seine, & à trois au septentrion de Châtillon, dans une Vallée qui forme les confins des Provinces de Bourgogne & de Champagne. Ces trois Bourgs sont distingués par les surnoms de Ricey-haut, Ricey-Haute-Rive, & Ricey-le-bas: ils sont très-anciens, & ont été fondés par des Bohémiens. Le plus fort de ces Bourgs a environ 700 habitans, & le moindre en a plus de 500. Il n'y a pour tous les trois qu'un même Seigneur, qu'un même Juge & qu'un même Curé. Il y a à Ricey-Haute-Rive un Prieuré de l'Ordre de Saint-Benoît. Le terroir de ces Bourgs est presque tout entier planté de vignes, dont les vins sont de très-bonne qualité.

RICH; substantif masculin. Espèce de Loup-Cervier assez commun en Suède & en Pologne, & dont la peau fournit une très-belle fourrure. *Voyez* LOUP-CERVIER & LYNX.

Les Pelletiers de Paris appellent *Rich*, une espèce de lapin dont le poil tire sur le bleu, & approche en quelque sorte de celui du Rich quant à la couleur.

On prononce *riche*.

RICHARD; substantif masculin du style familier. Qui a beaucoup de bien. Il ne se dit ordinairement que des personnes d'une condition médiocre; mais ce n'est pas un terme odieux comme le prétend le Dictionnaire de Trévoux. *Il passe pour un richard.*

RICHARD I, Roi d'Angleterre, surnommé *Cœur de Lion*, monta sur le trône, après la mort de Henri II son pere, en 1189. Il étoit devenu l'aîné par la mort de son frère aîné Henri, dit le jeune, en 1188. La fureur épidémique des Croisades agitoit alors toute l'Europe. Richard y prit part comme tous les autres, & se croisa avec *Philippe-Auguste*, en 1191. La division s'étant mise dans leurs armées, Philippe retourna en France. Richard demeurant maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croisés plus divisés entre eux que ne l'avoient été les deux Rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. Saladin qui revenoit vainqueur de la Mésopotamie, livra bataille aux croisés, près de Césarée; Richard eut la gloire de le désarmer; mais ce fut presque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable. Les fatigues, les maladies, les petits combats ruinèrent entièrement les Croisés. Richard s'en

retourna à la vérité avec beaucoup plus de gloire que *Philippe-Auguste*; mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un seul vaisseau, & ce Navire ayant fait naufrage sur les côtes de Venise, il traversa déguisé la moitié de l'Allemagne. Il avoit offensé par ses hauteurs *Leopold*, Duc d'Autriche, sur les terres duquel il eut l'imprudence de passer. Ce Duc le chargea de chaînes, & le livra au barbare & lâche Empereur Henri IV, qui le garda en prison comme un ennemi qu'il auroit pris en guerre, & qui exigea, dit-on, cent mille marcs d'argent pour sa rançon. Richard de retour dans son Royaume en 1194 le trouva déchiré par la faction que Jean son frère y avoit formée: il la dissipa & tourna ensuite ses armes contre *Philippe-Auguste*; mais les succès de cette guerre ne furent pas décisifs. En 1199 il apprit qu'il y avoit un trésor renfermé dans Chalus, place du Limousin; il alla l'attaquer, & y reçut une blessure dont il mourut le 6 Mars de la même année à 42 ans. Ce Prince avoit un orgueil qui lui faisoit regarder les Rois ses égaux comme ses Sujets, & ses Sujets comme des esclaves. Son avarice ne respectoit ni la Religion ni la pauvreté; & sa lubricité ne connoissoit ni bornes, ni bienséances. Il fut brave, mais féroce; entreprenant, mais inquiet; ferme, mais opiniâtre; passionné pour la gloire des armes, mais jaloux de tous ceux qui pouvoient la lui disputer. Richard étoit Comte de Poitou, & Duc de Normandie.

RICHARD II, Roi d'Angleterre, fils d'*Edouard*, Prince de Galles, monta sur le trône après son aïeul Édouard III, en 1377; il étoit encore extrêmement jeune. Après avoir éprouvé dans sa minorité, divers troubles qu'il parvint à calmer, il fit la guerre aux François & aux Écossois, avec assez de bonheur; mais sa prospérité ne se soutint pas. *Jean* Duc de Lancastre, *Edouard* Duc d'Yorck, & *Thomas* Duc de Glocester, tous les trois frères de son père, étoient très-mécontens de l'administration de leur neveu. Le dernier conspira contre lui en 1397, & périt sur un échafaud. Le Comte d'Arundel eut la tête coupée, & celui de Warvick fut confiné dans une prison. Quelque temps après, Henri, Comte de Derbi, fils du Duc de Lancastre, voulant défendre la mémoire de son oncle, fut banni du Royaume où il fut rappelé par quelques séditieux. Le Comte de *Northumberland* arrêta le Roi à Flint, dans la principauté de Galles, & le remit entre les mains de Henri, qui l'enferma dans une prison. Richard II demanda seulement qu'on lui laissât la vie & une pension pour subsister. Un Parlement assemblé le déposa juridiquement. Richard, enfermé dans la tour, remit au Duc de *Lancastre* les marques de la Royauté avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnoissoit indigne de régner. Il l'étoit en effet puisqu'il s'abbaissoit à le dire. Le Parlement d'Angleterre ordonna en même temps que si quelqu'un entreprenoit de le délivrer, dès-lors Richard II seroit digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats l'allèrent assassiner dans sa prison. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avoit défendu son trône, il arracha la hache d'armes à l'un des meurtriers, & il en tua quatre avant de succomber. Enfin il expira sous les

cond en idées, en images, en parlant des ouvrages d'esprit & de ce qui y a rapport. *Un sujet riche. Une matière riche. Une comparaison riche.*

En termes de peinture, on appelle *compositions riches*, celles où la fécondité du génie enrichit la matière par la beauté des formes. Une terrasse singulièrement éboulée, des cailloux, des plantes de formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une cassolette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de poussière enlevé par un air agité, toutes ces choses judicieusement disposées & traitées par une main savante, constituent une richesse de composition qui se communique à toutes les autres parties d'un tableau.

On appelle *rimes riches*, celles qui vont au-delà de l'exactitude exigée. *Navigation & obligation, victorieux & mystérieux sont des rimes riches.*

Riche, s'emploie aussi substantivement. *La justice doit être rendue au pauvre comme au riche.*

On appelle *riche mal aisé*, un homme qui a de grands biens & beaucoup de dettes.

On appelle *le mauvais riche*, celui dont Jésus-Christ a parlé dans l'évangile. Et l'on appelle par comparaison, *mauvais riche*, un homme fort riche qui n'a point de charité pour les pauvres.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

RICHEDALE, ou Risdale, ou Rixdale; substantif féminin. Monnoie d'argent qui se fabrique dans plusieurs États & villes libres d'Allemagne, & qui vaut environ un écu.

RICHELET, (César-Pierre) naquit en 1631, à Cheminon en Champagne, Diocèse de Châlons sur Marne. La langue françoise fit son étude principale. L'Abbé d'Aubignac l'admit dans son académie en 1665. Richelet étoit dans la capitale depuis 1660, & il s'y fit recevoir Avocat. Il quitta ensuite Paris, & parcourut différentes villes de province. Son penchant pour la satyre lui fit des ennemis par tout. On prétend que lorsqu'il étoit à Grenoble, des gens mécontens de son esprit inquiet & brouillon, l'invitèrent un jour à souper chez un traiteur. Au sortir de table, sous prétexte de l'accompagner, ils le conduisirent à coups de canne jusqu'à la porte de France. L'officier qui ce jour-là étoit de garde, avoit le mot; on baissa le pont-levis, & on le releva lorsque Richelet eut passé, de manière qu'il fut obligé de faire cinq quarts de lieue pour gagner une maison, n'y ayant point alors de fauxbourg de ce côté-là. Il se retira tout furieux à Lyon, où il donna une nouvelle édition de son Dictionnaire, dans laquelle il dit que *les Normands seroient les plus méchantes gens du monde, s'il n'y avoit pas des Dauphinois.* Ce satyrique mourut à Paris en 1698, à 67 ans. Nous avons de lui, 1°. *Dictionnaire françois, contenant l'explication des mots, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, les expressions propres, figurées & burlesques, &c.* La première édition de cet ouvrage est de Genève, 1680, & la dernière est de Lyon, 1759, en 3 vol. *in-fol.* On la doit à l'Abbé Goujet qui a donné en même temps un abrégé

de ce Dictionnaire, en un vol. *in-8°*. 2°. *Dictionnaire des rimes* : la meilleure édition de cet ouvrage est celle de M. Berthelin, en 1751, *in-8°*. L'éditeur l'a augmenté & mis dans un nouvel ordre. 3°. *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois avec des notes*. La meilleure édition de ce recueil très-médiocre, est celle de Bruzen de la Martinière, en 1737, en 2 vol. *in-12*. 4°. *Histoire de la Floride*, écrite en espagnol par Garcilasso de la Vega, traduite en françois, plusieurs fois réimprimée. La dernière édition est celle de Leyde, en 1731, *in-8°*. avec figures. 5°. Quelques autres ouvrages assez mal écrits, quoique l'auteur eût fait un Dictionnaire de la langue françoise.

RICHELIEU; ville de France, dans le bas Poitou, sur les rivières d'Amable & de Vide, à dix lieues, nord, de Poitiers. C'est le siége d'une Élection, d'un Grenier à Sel. Elle a été bâtie par le Cardinal de Richelieu.

RICHEMENT; adverbe. D'une manière riche, magnifiquement. *Il est richement meublé*, *richement vêtu*. *Les chevaux de l'Ambassadeur étoient richement harnachés*.

On dit, *marier une fille richement*; pour dire, lui faire épouser un homme qui a de grands biens; & *pourvoir richement ses enfans*; pour dire, leur donner des établissemens considérables.

On dit par manière de plaisanterie, qu'*une femme est richement laide*; pour dire, qu'elle est fort laide.

En parlant de versification, on dit, qu'*un poëte rime richement*; pour dire, qu'il n'emploie ordinairement que des rimes très-riches dans ses vers.

RICHEMOND; ville d'Angleterre dans le Duché d'Yorck, sur la Swale, à onze lieues, nord-ouest, d'Yorck. Elle a deux Députés au Parlement.

RICHEMONT; bourg des Pays-Bas dans le Duché de Luxembourg, sur l'Orne, près de l'embouchure de cette rivière dans la Moselle.

RICHESSE; substantif féminin. *Opes*. Opulence, abondance de biens. En ce sens, il se dit d'ordinaire au pluriel.

Depuis que les richesses, dit Senèque, ont commencé à être en honneur parmi les hommes, & à devenir, en quelque sorte, la mesure de la considération publique, le goût des choses vraiment belles & honnêtes s'est entièrement perdu. Nous sommes tous devenus marchands, & tellement corrompus par l'argent, que nous demandons, non pas de quelle utilité est une chose, mais de quel agrément. L'amour des richesses nous rend tour-à-tour gens de bien, ou fripons, selon que notre intérêt & les circonstances l'exigent... Enfin les mœurs sont si dépravées, que nous maudissons la pauvreté, que nous la regardons comme un deshonneur & une infamie, en un mot, qu'elle est l'objet du mépris des riches, & de la haine des pauvres. Cependant de continuelles inquiétudes rongent & dévorent les riches, à proportion des biens qu'ils possédent. La peine qu'il y a à gagner du bien, est beaucoup moindre que celle qui vient de la possession même. Tout le monde regarde les riches comme des gens heureux; tout le monde voudroit être à leur place, mais quelle erreur! Est-il de condition pire que d'être sans cesse en but à la misère & à l'envie?

Plût aux Dieux que ceux qui recherchent les richesses, interrogeassent les riches sur leur sort, certainement il cesseroient bientôt de desirer les richesses.

Que l'on fasse réflexion que celui qui parle dans ce passage est un Philosophe qui possédoit des biens immenses, *innumeram pecuniam*, comme il est dit dans *Tacite*; & l'on sentira alors de quel poids un pareil aveu doit être dans sa bouche.

Zénon le Stoïcien ne pensoit pas plus favorablement des richesses; car ayant appris que le vaisseau sur lequel étoient tous ses biens, avoit fait naufrage, il dit, sans témoigner aucun regret de cette perte, » la fortune veut que je puisse philosopher plus tranquillement.

On dit proverbialement, *contentement passe richesse*: & l'on dit, en parlant de ceux qui gagnent leur vie par leur travail, comme les laboureurs, &c. que les *enfans sont la richesse des pères*.

Richesse, se dit en parlant d'une mine d'or ou d'argent extrêmement riche, pour marquer l'abondance du métal. *La richesse de la mine*.

Il se dit aussi de certaines choses dont la matière ou les ornemens sont riches & précieux. *Le lit ne répond pas à la richesse de la tapisserie. La matière fait toute la richesse de cette étoffe*.

Richesse, se dit en parlant de l'exactitude & de la justesse des rimes. *Ce Poëte s'est surtout attaché à la richesse des rimes*.

On dit aussi figurément, *la richesse d'une langue*, dans le même sens qu'on dit, qu'*une langue est riche*.

Les arts représentent *les richesses*, par le moyen d'une femme magnifiquement vêtue, couverte de pierreries & tenant en sa main la corne d'abondance.

RICIN; substantif masculin. *Ricinus*. On donne ce nom à plusieurs sortes d'*amandes* ou *noix*, ou *fèves purgatives*, que l'on apporte, soit des Indes, soit de l'Amérique; savoir, 1°. le *ricin ordinaire*; 2°. la *fève purgative* des Indes occidentales qui est le *pignon de Barbarie*, ou *la fève du Médicinier*, ou *la noix des Barbades*; 3°. l'*aveline purgative du nouveau monde*, qui est *la noix du Médicinier d'Espagne*, ou *le ben grand*; 4°. la noix du *ricin Indien*, qui est *le pignon d'inde*, ou *le grain de tilli*, ou *grain des Moluques*. Voici la description de ces différentes noix purgatives & des plantes qui les portent.

1°. Le Ricin ordinaire. Le fruit en est triangulaire, à trois loges, un peu hérissé, & il contient trois graines; chaque graine est oblongue, de la figure d'un œuf, convexe d'un côté, applatie de l'autre, avec un petit ombilic placé au sommet: elle cache sous une coquille mince, fragile, lisse, couverte de raies tachetées de blanc & de noir, une substance médullaire, semblable à une grande amande, blanche, partagée en deux, grasse, douceâtre, âcre, & qui excite des nausées. La plante qui porte ce fruit est le *ricinus vulgaris*, espèce de *palma Christi*: elle est commune dans l'Égypte, dans les deux Indes: elle a la figure d'un petit arbre: sa tige s'élève communément à la hauteur de six ou sept pieds, & même davantage; elle est grosse, ligneuse, creuse en dedans comme le roseau, rameuse en haut, & de couleur obscure, couverte d'une espèce de poudre blanche

semblable à de la farine. Ses feuilles sont pareilles à celles du figuier, mais plus grandes, découpées à leur circonférence, & dentelées, lisses, tendres, molles, d'un vert foncé, garnies de nervures, & portées par de longues queues. Les fleurs sont en grappes, élevées sur une tige particulière à l'extrémité des branches, arrangées sur un long épi : elles sont stériles ; car les embryons des fruits naissent avec elles ; ils sont arrondis, verts, & portent à leur sommet des crêtes rouges ; ils se changent en des fruits dont les pédicules sont d'un pouce de longueur : ces fruits sont noirâtres, garnis d'épines molles, de la grosseur d'une aveline : le reste du fruit est ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. Quand le fruit de ce ricin est bien mûr, il s'y fait des crevasses par où les semences sortent avec impétuosité : sa racine est longue, grasse, dure, blanche & fibreuse : on cultive cette plante dans quelques jardins, tant à cause de sa beauté, que parcequ'on croit qu'elle chasse les taupes. Lémery dit qu'elle croît à différentes hauteurs & grosseurs, suivant les lieux : car on voit, dit-il, des ricins en Espagne, qui ont la grosseur d'un homme, & d'autres en Candie, qui égalent en hauteur les grands arbres, ensorte qu'il faut des échelles pour y monter.

Les Nègres du Sénégal se servent avec succès de l'application d'une feuille du ricin ordinaire sur la tête, pour dissiper la migraine ; ils l'appliquent également comme un calmant sur les parties du corps où il y a inflammation, surtout sur les inflammations des yeux : sans doute que dans ces deux cas, ce remède agit comme un vésicatoire.

Les fruits du *ricin ordinaire* sont remplis de beaucoup d'huile douce, tempérée ; mais outre cela ils contiennent une certaine portion d'huile très-âcre, & si caustique qu'elle brûle la gorge : c'est de cette huile que dépend leur vertu purgative. Dioscorides dit que si l'on avale le nombre de trente graines de ce pignon d'inde pilées & dont on aura ôté l'écorce, elles purgeront par les selles la bile, la pituite, & la sérosité, & exciteront le vomissement. Mais il faut que cet Auteur se soit trompé ; car trois grains seuls suffisent pour causer une purgation si désagréable & si laborieuse, qu'elle semble bouleverser tout l'estomac : ajoutez à cela les épreintes sanguinolentes des selles. Les habitans du Brésil, qui sont beaucoup plus difficiles à émouvoir que ceux de notre climat, disent qu'il y a du danger d'en donner plus de sept grains en substance. Heureusement que ce purgatif dangereux est rarement en usage : on sait qu'il cause au moins l'inflammation de l'œsophage & de l'orifice de l'estomac : enfin le savant Rolfincius voyant que des Indiens mêmes étoient morts en usant de ce purgatif, conseille aux Médecins sensés, de ne point faire usage de ces graines.

Les anciens tiroient une huile des graines de ricin, soit par décoction, soit par expression ; & ils l'appelloient *huile de ricin*, ou *huile de kerva*, ou *huile de figuier infernal* : elle a une odeur puante, mais elle est bonne à brûler & utile dans quelques onguens. Pison dit que les habitans du Brésil en font tous les jours usage contre les maladies froides : elle résout les tumeurs, & dissipe les coliques & les vents, si l'on en frotte le bas-ventre : appli-

quée sur le nombril, elle fait mourir les vers des enfans; elle guérit aussi la gratelle & les autres vices de la peau.

2°. Le Pignon de Barbarie. Cette seconde noix purgative est l'amande du grand ricin d'Amérique, ou plutôt du *ricinoïde* qui s'appelle aussi *médicinier & pignon de Barbarie*, ou *le grand haricot du Pérou*. C'est une graine oblongue, ovoïde, de la grosseur d'une petite féve, convexe d'un côté & applatie de l'autre, cachant sous une peau déliée un noyau blanc, oléagineux, d'un goût douceâtre, âcre, & qui cause des nausées. Les Anglois nomment cette fève purgative, *noix des barbades* : elle naît d'une plante qui s'appelle *ricinoïdes Americana gossipii-folio*, & qui croît en Amérique entre Carthagène & Nombre de Dios : elle croît aussi dans la Guyane à la hauteur d'un arbrisseau : c'est le *mundiguacu* de Marcgrave : cet arbrisseau est touffu, son bois est mou, plein de moëlle, cassant & rempli d'un suc laiteux & âcre : il est fort branchu & garni d'un nombre de feuilles semblables à celles du citronnier, lisses, luisantes, & d'un vert foncé : vers l'extrémité des branches il s'éleve des tiges inégales, longues de quatre pouces, qui portent un grand nombre de fleurs disposées comme en parasol, mais petites, d'un vert blanchâtre, composées de cinq pétales en rose, roulées en dehors. Ces fleurs sont stériles; car les embryons des fruits naissent entr'elles, & ils se changent en des fruits de la grosseur & de la figure d'une noix encore verte, longue de plus d'un pouce; ils sont pointus aux deux bouts, attachés trois ou quatre ensemble, d'un vert foncé lorsqu'ils sont tendres, & ensuite noirs, sans épines. Cet arbrisseau prend aisément de bouture : on l'emploie quelquefois à la Guyane pour faire des haies vives, pour entourer les parcs à vivres ou à bestiaux, & pour d'autres espèces de clôture à peu près comme on se sert de sureau en France.

La graine du *ricinoïde* purge encore plus violemment que le ricin ordinaire : elle est très-dangereuse, quelque correctif qu'on lui associe. Les Brésiliens & d'autres peuples de l'Amérique tirent de cette racine une huile dont on se sert pour les lampes, & propre à guérir les maladies qui viennent des humeurs froides, & toutes sortes d'hydropisies, soit en en frottant le ventre ou en en avalant quelques gouttes dans du vin blanc : elle est nervale; elle amolit le ventre, tue les vers, & convient aussi pour tous les vices de la peau & pour les maladies des articles.

3°. Le fruit du Médicinier d'Espagne. Sa graine est de la grosseur d'une aveline, presque triangulaire, couverte d'une coque mince, pâle & brune : sa substance médullaire est ferme, blanche, douceâtre, & d'un goût semblable à celui d'une aveline : elle naît d'une plante qui s'appelle *Ricinoides arbor Americana folio multifido* : son tronc est environ de la grosseur du bras, & haut tout au plus de trois ou quatre pieds : il est tendre, couvert d'une écorce cendrée, veinée, & en forme de réseau marqué de taches aux endroits d'où les feuilles sont tombées : les extrémités des branches sont garnies de 10 à 12 feuilles qui se répandent de tous côtés, attachées à de longues queues, découpées en lanières pointues,

grandes d'un pied, lisses, d'un vert blanchâtre en dessous & d'un vert plus foncé en dessus : vers l'origine des queues naissent d'autres petites feuilles découpées fort menu, qui rendent l'extrémité des rameaux comme hérissée, d'où s'éleve une longue tige rouge, qui porte un beau bouquet de fleurs en parasol. Cette tige se partage en beaucoup d'autres rameaux branchus, ayant chacun une fleur de la même couleur. Parmi ces fleurs il y en a de stériles & de fertiles : celles-ci sont plus grandes que les autres, mais moins nombreuses ; elles sont en rose, soutenues par un petit calice échancré en cinq parties : celles qui sont stériles contiennent dans le milieu, des étamines garnies de leurs sommets de couleur d'or : l'embryon de celles qui sont fertiles est ovalaire, à trois angles, vert, couronné de styles dont les stygmates sont jaunes & en croissant, il se change ensuite en un fruit en forme de poire, gros comme le pouce, à trois capsules qui contiennent chacune une amande.

Il faut éviter soigneusement de prendre intérieurement cette amande, car elle purge si violemment qu'elle peut causer la mort. Lorsqu'on taille le tronc de cette plante, ou qu'on en arrache les feuilles, il en sort une assez grande quantité de suc liquide, jaunâtre & un peu visqueux : on cultive cette plante surtout dans les jardins : on l'a apportée de la terre ferme de l'Amérique dans les Îles.

4°. La graine du Ricin Indien. C'est ce que nous nommons vulgairement *pignon d'inde*, ou *grain de Tilli*, ou *des Moluques* : ce sont des graines qui ressemblent beaucoup à celles de la première espèce de ricin, convexes d'un côté, & un peu applaties de l'autre, marquées de quatre angles : leur écorce est grisâtre & tiquetée de brun ; l'amande est solide, blanchâtre, d'un goût gras, mais âcre, brûlant, & qui cause des nausées : la plante s'appelle *pinus indica nucleo purgante*. Cet arbrisseau porte des tiges simples qui naissent sans rameaux latéraux : les fleurs sont ramassées en long épi au sommet de ces tiges : il sort de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, lisses, finement dentelées, portées par des queues longues d'un pouce, tendres & molles, avec une côte & des nervures saillantes en dehors : vers l'origine de chaque épi il sort tous les ans deux rameaux de même hauteur que la tige. Les fleurs inférieures sont les femelles, & celles qui se trouvent à la partie supérieure sont les mâles : c'est dans les femelles que se forme un embryon, qui se change en une capsule ronde, à trois sillons, & à trois loges, contenant chacune une graine. On cultive cette plante dans le Malabar, & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines de cette plante sont d'usage en médecine : le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, est spongieux, léger, non compacte, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée, d'un goût âcre, mordant & caustique, d'une odeur qui cause des nausées. Lorsqu'il est récent & encore vert, il purge les humeurs séreuses par le vomissement & par les selles, mais d'une manière qui surpasse la coloquinte même, laissant dans l'œsophage & dans l'anus une inflammation à cause de sa grande âcreté :

lorsqu'il est sec il purge moins violemment; la dose en est depuis 24 jusqu'à 36 grains. On en peut dire autant des graines dont la plus grande vertu paroît consister en deux petites feuilles, qui germent les premières, & qui sont cachées dans le milieu de la substance de ces graines. On donne depuis trois grains jusqu'à cinq grains pesant d'amandes de pignon d'inde; chaque grain procure au moins une selle, si on boit par dessus de l'eau chaude ou un bouillon; mais le ventre est resserré dans l'instant, si l'on boit un grand verre d'eau froide, ou si l'on trempe les pieds ou les mains dans de l'eau froide: on donne aussi l'huile de ces graines, tirée par expression, jusqu'à un grain pesant; car elle purge plus violemment que l'huile que l'on exprime du ricin ordinaire. C'est avec cette huile que les Indiens préparent la pomme royale purgative dont la seule odeur purge ceux qui sont délicats: on fait macérer une orange ou un citron dans l'huile de tilli pendant un mois, on la retire ensuite; si on la frotte fortement dans les mains jusqu'à qu'elle s'échauffe, qu'on l'approche des narines, & que l'on en tire fortement l'odeur, le ventre s'en ressentira bientôt après, comme si l'on avoit pris une potion purgative.

RICINOÏDE; *voyez* l'article Ricin.

RICLA; bourg d'Espagne, au Royaume d'Arragon, sur le Xalon, entre Catalayud & Sarragosse.

RICOCHET; substantif masculin. Bond que fait une pierre plate ou quelque autre chose semblable, jetée obliquement sur la surface de l'eau. *Cette pierre fera plusieurs ricochets du même coup.*

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui a plus de revenu qu'il ne lui en faut pour vivre suivant sa condition, qu'*il a tant pour faire des ricochets;* pour dire, qu'il lui en reste beaucoup pour employer à ses fantaisies.

En parlant d'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main, mais qui avoit fait beaucoup de circuits auparavant, on dit aussi proverbialement, qu'*elle est venue par ricochet.*

En termes de tactique, on dit *battre à ricochet;* pour dire, battre une place assiégée avec des pièces qui, au lieu d'être opposées perpendiculairement à la face d'un bastion ou d'une demi-lune, sont au contraire placées en batterie sur le prolongement de cette face, & qui tirent à toute volée, c'est-à-dire, à la manière des mortiers; en sorte que le boulet vient plonger sur le rempart, derrière le parapet, où il fait plusieurs bonds & nuit beaucoup aux assiégés.

Ricochet, s'est dit autrefois d'une espèce de petit oiseau qui répète continuellement son ramage; & c'est dans ce sens qu'on dit proverbialement, *c'est la chanson du ricochet;* pour dire, c'est toujours le même discours.

RIDE; substantif féminin. Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, & qui vient ordinairement par l'âge.

La peau s'étend, & croît à mesure que la graisse augmente; ce gonflement produit le blanc par la tension de la peau, & le rouge, par la plénitude des vaisseaux sanguins. Voilà les lis & les roses du bel âge; tous les fards n'en sont qu'une vaine représentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui

qui n'est plus remplie, se plisse, & les sillons commencent à se former ; ensuite, à mesure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau & toutes les fibres du corps deviennent plus solides, plus durs & plus secs ; alors toutes les parties se retirent, se resserrent, la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, les sucs nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop solides, ils ne servent plus à leur nutrition ; de là vient que ces fibres se retirent & se plissent. Voilà l'accroissement journalier des rides.

L'art le plus savant n'a point de remèdes contre ce dépérissement du corps. Les ruines d'une maison peuvent se réparer, mais il n'en est pas de même de celles de notre machine. Les femmes qui trop éprises de leurs charmes, se sentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, désireroient avec passion de reculer vers la jeunesse & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient elles pas à tromper les autres, puisqu'elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes, & pour se dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieillissent ? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les rides de leur visage dans cette partie du corps où les Dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Thétis & de Pelée? Mademoiselle Lenclos plus éclairée que la plupart des personnes de son sexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'Abbé de Chauvelin qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les rides du front de cette belle personne. Elle nommoit elle-même ses rides le départ de l'amour & les marques de sa sagesse.

On dit figurément, que *le vent forme des rides sur l'eau, sur la rivière*, quand il frise légèrement la surface de l'eau, & qu'il y fait comme de petits plis.

Ride, en termes de Marine, se dit d'une corde qui sert à en roidir une plus grosse. *Rides de hauban. Rides d'étai.*

RIDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Rider.

RIDEAU; substantif masculin. *Velum.* Morceau d'étoffe, de toile, *&c.* qu'on emploie pour cacher, couvrir, entourer ou conserver quelque chose, & auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle, & par le moyen desquels on le fait mouvoir. *On fait des rideaux avec du taffetas, du damas, de la serge, de la toile de coton, de fil, &c. Un rideau de lit. Un rideau de fenêtre.*

On dit, *tirer le rideau*, tant pour signifier cacher quelque chose avec le rideau, que pour dire, ôter le rideau de devant quelque chose. *Tirez le rideau sur ces livres pour empêcher que la poussière ne les gâte. Tirez le rideau de devant ces livres, afin que nous les voyons. Tirez le rideau, elle veut dormir*, c'est-à-dire, fermez le rideau. *Tirez le rideau, que je me lève*, c'est-à-dire, ouvrez le rideau.

Lorsqu'on veut faire entendre qu'il ne faut point parler ni s'occuper l'esprit de quelque chose de fâcheux, de désagréable, on dit figurément, que *c'est une chose sur laquelle il faut tirer le rideau. Il nous faut tirer le rideau sur cette malheureuse affaire.*

On dit proverbialement & figu-

rément, *tirez le rideau, la farce est jouée*; pour dire, qu'une affaire est finie, & qu'il n'y a plus rien à attendre.

Rideau, se dit aussi d'une petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur, & derrière laquelle on peut se cacher pour n'être pas vu. *Il y avoit dans la plaine un rideau derrière lequel on mit des Grenadiers.*

Rideau, s'est encore dit chez les anciens, de certaines machines composées d'un tissu de crin & de peaux crues avec quoi les assiégeans défendoient les tours & les ouvrages qu'ils élevoient, en empêchant l'effet du feu des assiégés & des corps lancés par leurs machines.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

RIDELLE; substantif féminin. Un des côtés d'une charette fait en forme de ratelier. *Les ridelles d'une charette empêchent que ce qui est dedans ne tombe.*

RIDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Corrugare.* Faire des rides, causer des rides. *L'âge lui a ridé le front. Il n'est pas vieux, c'est le travail qui l'a ridé.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Quand le visage se ride, il faut renoncer à l'amour.*

Rider, en termes de Marine, se dit de l'action d'accourcir une voile avec des ris. *Rider les voiles.*

RIDICULE; adjectif des deux genres. *Ridiculus.* Digne de risée, de moquerie. *C'est un procédé ridicule. Vous dites des choses ridicules. C'est une femme bien ridicule.*

Ridicule, s'emploie aussi substantivement; ainsi l'on dit de quelqu'un, que *c'est un ridicule*; pour dire, que c'est un homme ridicule.

Ridicule, se dit encore substantivement de ce qu'il y a de ridicule dans une personne, dans une chose.

Le ridicule, dit un Académicien, est l'objet de la comédie. Un Philosophe disserte contre le vice; un satyrique le reprend aigrement; un Orateur le combat avec feu; le Comédien l'attaque par des railleries, & il réussit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui constitue le ridicule, sera donc une contradiction des pensées de quelque homme, de ses sentimens, de ses mœurs, de son air, de sa façon de faire avec la nature, avec les lois reçues, avec les usages, avec ce que semble exiger la situation présente de celui en qui est la difformité. Un homme est dans la plus basse fortune, il ne parle que de Rois & de Tétrarques; il est de Paris, à Paris il s'habille à la chinoise; il a cinquante ans, & il s'amuse à atteler des rats & du Papier à un petit chariot de cartes; il est accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à se conduire & à s'enrichir : voilà des difformités ridicules qui font, comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre ou de décence bien établie.

Il faut observer que tout ridicule n'est pas visible : il y a un ridicule qui nous ennuie, qui est maussade; c'est le ridicule grossier. Il y en a un qui nous cause du dépit, parcequ'il tient à un défaut qui prend sur notre amour propre; tel est le sot orgueil. Celui qui se montre sur la scène comique, est toujours agréa-

ble, délicat, & ne nous cause aucune inquiétude secrette.

Le comique, ce que les Latins appellent *vis comica*, est donc le ridicule vrai, mais chargé plus ou moins, selon que le comique est plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé sur le bon modèle, plus on le sent; mais c'est de ces choses qu'on ne peut que sentir.

Or, la vérité paroît poussée au-delà des limites, 1° quand les traits sont multipliés & présentés les uns à côté des autres. Il y a des ridicules dans la société, mais ils sont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ses preuves d'avarice que de loin en loin. Les traits qui prouvent, sont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractère, ce qui leur ôte presque toute leur force. Sur le théâtre, un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geste qui ne représente l'avarice; ce qui fait un spectacle singulier, quoique vrai, & d'un ridicule qui nécessairement fait rire.

2°. La vérité est au-delà des limites quand elle passe la vraisemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en souffle une; cela est juste; on la rallume encore, il la met dans sa poche. C'est aller loin, mais ce n'est peut-être pas au-delà des bornes du comique. Don Quichotte est ridicule par ses idées de chevalerie; Sancho ne l'est pas moins par ses idées de fortune; mais il semble que l'auteur se mocque de tous deux, & qu'il leur souffle des choses outrées & bisarres, pour les rendre ridicules aux autres & pour se divertir lui-même.

La troisième manière de faire sortir le comique, est de faire contraster le décent avec le ridicule. On voit sur la même scène un homme sensé & un Joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens; l'un tranche l'autre & le relève. La femme menagère figure à côté de la servante; l'homme poli & humain à côté du misanthrope; & un jeune homme prodigue à côté d'un père avare. La comédie est le choc des travers des ridicules entr'eux, ou avec la droite raison & la décence.

Le ridicule se trouve partout; il n'y a pas une de nos actions, de nos pensées, pas un de nos gestes, de nos mouvemens qui n'en soit susceptible. On peut les conserver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légère addition; d'où il est aisé de conclure que quiconque est né pour être Poëte comique a un fonds inépuisable de ridicules à mettre sur la scène dans tous les caractères des gens qui composent la société.

On dit, *tomber dans le ridicule; dans un grand ridicule;* pour dire, devenir ridicule.

On dit aussi, *se donner un ridicule, un grand ridicule;* pour dire, se rendre ridicule par ses manières, par sa conduite.

EN RIDICULE, se dit adverbialement en ces phrases, *tourner en ridicule, traduire en ridicule. On les tourna en ridicule. On l'a traduit en ridicule.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

RIDICULEMENT; adverbe. *Ridiculè.* D'une manière ridicule. *Il s'habille ridiculement.*

RIDICULISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RIDICULISER.

RIDICULISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier. Rendre ridicule, tourner en ridicule. *Ridiculiser l'action la plus sérieuse.*

Ci-gît de burlesque mémoire,
Lubin qui mit toute sa gloire,
A ridiculiser autrui.

RIDICULITÉ; substantif féminin du style familier. Action ou parole ridicule. *Il ne dit que des ridiculités.*

RIÉ; île de l'Océan sur les côtes du Poitou près de la petite rivière de Vié, dans l'Élection des Sables d'Olonne. On y compte environ onze cens habitans distribués en trois Paroisses.

RIÉBLE; *voyez* GRATERON.

RIED; bourg d'Allemagne dans la haute Bavière, sous la Régence de Burchausen.

RIEDENBURG; petite ville d'Allemagne dans la haute Bavière, sous la régence de Munich.

RIEDLINGEN; petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Danube. Elle appartient à la Maison d'Autriche.

RIEN; sebstantif masculin. *Nihil.* Néant, nulle chose. *Dieu a créé la terre de rien. Un anonyme a fait l'éloge de rien dédié à personne. Elle ne vous a rien demandé. Je n'ai encore rien fait aujourd'hui. Dans le siècle où nous sommes on ne donne rien pour rien. Ce qu'il disoit ne portoit sur rien. Il en goûta si peu que rien. Il vous en laisse un peu plus que rien. Il ne lui parleroit pas pour rien au monde. Vous ne devez pas les compter pour rien. Quand on lui fit ce reproche, il ne répondit rien. Ce vin ne vaut rien.*

On dit familièrement, *ne savoir rien de rien, ne dire rien de rien*; pour signifier, ne savoir absolument rien, ne dire rien du fait principal, ni des circonstances qui peuvent y avoir rapport.

On dit, qu'*une affaire ne tient à rien*; pour dire, que rien n'empêche qu'elle ne se fasse. Et l'on dit, *il ne tint à rien qu'il ne se tuât*; pour dire, il ne s'en fallut presque rien.

On dit proverbialement, qu'*on ne fait rien de rien*; pour dire, que l'on ne sauroit réussir dans aucune affaire, dans aucune entreprise, si l'on n'a du moins quelque chose, quelques moyens, quelques secours pour y parvenir. Et l'on dit, qu'*on ne fait rien pour rien*; pour dire, qu'il entre presque toujours quelques vues d'intérêt personnel dans les services qu'on rend aux autres.

On dit proverbialement d'un mauvais ménager qui n'entend pas ses affaires, d'un homme qui dissipe son bien mal-à-propos, qu'*il fait de cent sous quatre livres, & de quatre livres rien.*

On dit, qu'*une chose s'est réduite à rien*; pour dire, qu'il n'en est presque rien resté. Et la même phrase se dit aussi en parlant d'une affaire dont on se promettoit un grand succès, & qui n'en a eu aucun.

On dit d'un homme qui n'a aucun emploi, ou qui n'en a plus, qu'*il ne fait rien*, qu'*il ne fait plus rien.*

On dit, qu'*un homme est venu de rien*, qu'*il s'est élevé de rien*, & absolument, que *c'est un homme de rien*; pour dire, qu'il est d'une fort basse naissance.

On dit, *cet homme ne m'est rien*;

pour dire, il n'eſt point mon parent. On dit auſſi, *cet homme ne m'eſt de rien; cela ne m'eſt de rien*; pour dire, je n'y prends nul intérêt. Il eſt du ſtyle familier.

Rien, ſignifie quelquefois par exagération peu de choſe. *Il a eu cette terre pour rien. C'eſt ſe fâcher pour un rien. Vous diſputez ſur un rien. C'eſt une femme qui vit de rien. C'eſt une province où l'on vit pour rien.*

On dit, *il n'y a rien que nous l'avons vu, il n'y a rien qu'il étoit ici*; pour dire, il y a peu de temps que... Et l'on dit auſſi, *en moins de rien*; pour dire, en très-peu de temps.

Rien, s'emploie auſſi quelquefois, pour ſignifier quelque choſe. *Y a-t-il rien de plus amuſant que ſa converſation? Qui vous reproche rien?*

Rien, s'emploie quelquefois au pluriel. *Il ne faut pas ſe fâcher pour des riens. Toute la diſpute rouloit ſur des riens. Ces difficultés, ces objections ſont des riens*, c'eſt-à-dire, des bagatelles, des choſes de nulle importance.

On dit auſſi de ceux dont les diſcours ſont pleins de belles paroles, ſans qu'il y ait aucune ſolidité, que *ce ſont des diſeurs de rien, de grands diſeurs de rien.*

Ce monoſyllabe eſt moyen au ſingulier & long au pluriel.

RIETBERG; gros bourg d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom dans le cercle de Weſtphalie, près de Paderborn. Il appartient au Roi de Pruſſe.

RIETI; ville épiſcopale d'Italie, dans l'État de l'Égliſe, au Duché de Spolète, ſur le Velino, à quinze lieues, nord eſt, de Rome.

RIEUMES; petite ville de France en Gaſcogne, dans le Comté de Comminges, environ à trois lieues, ſud-eſt, de Lombez.

RIEUR, EUSE; ſubſtantif. Celui, celle qui rit. *Ces rieurs m'étourdiſſent les oreilles.*

Il ſignifie auſſi qui aime à rire. *C'eſt une grande rieuſe.*

Rieur, ſignifie encore qui raille, qui ſe mocque. *Vous êtes une rieuſe.*

On dit, qu'*un homme a les rieurs de ſon côté*; pour dire, qu'il a pour lui l'approbation du plus grand nombre; que ceux qui ont le plus de crédit & d'autorité, & qui ſont capables de faire valoir les choſes, ſont pour lui.

On dit dans le même ſens, *il a raiſon, mais les rieurs ne ſont pas de ſon côté. Vous n'aurez pas les rieurs pour vous.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième du féminin très brève.

RIEUX; petite ville de France dans le bas Languedoc, à quatre lieues, eſt, de Carcaſſonne.

Rieux, eſt auſſi le nom d'une ville épiſcopale du haut Languedoc, ſituée ſur la rivière de Riſe, à dix lieues, ſud-oueſt, de Toulouſe. Cette ville fut érigée en Évêché en 1318 par le Pape Jean XXII, & miſe ſous la même métropole, dont ce Pape l'avoit démembrée. La Cathédrale de Rieux eſt dédiée à Notre-dame: ſon Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Archidiacre, d'un Sacriſtain, d'un Précenteur & de douze Chanoines, dont un eſt Théologal. Pour le bas Chœur, il y a quatre Hebdomadaires, deux Diacres, deux Sous-Diacres & vingt-ſix Prébendiers. La prevôté eſt élective, confirmative; les autres dignités ſont à la nomination de l'Évêque. Les Canonicats du côté

droit sont aussi à la nomination de l'Évêque; ceux du côté gauche à celle du Chapitre. Le Diocèse renferme quatre vingt-dix Paroisses, & vaut environ vingt-cinq mille livres de rente.

Il y a à Rieux plusieurs fabriques de drap.

RIEZ, ou RIÈS; ville épiscopale de France, en Provence, sur la rivière d'Auvestre, à quatorze lieues, nord-est, d'Aix. Le Chapitre de l'Église Cathédrale est composé d'un Prévôt, d'un Archidiacre, d'un Sacristain, d'un Capiscol & de huit Chanoines. Il y a quinze Bénéficiers & deux Officiers pour le bas Chœur. Les dignités & les canonicats sont à la nomination du Chapitre assemblé.

Le Diocèse de Riez ne comprend que trente-quatre Paroisses.

Il s'est tenu deux Conciles dans cette ville, l'un en 439, & l'autre en 1285. Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y a des Cordeliers, des Capucins & des Ursulines.

Les environs de Riez sont de belles plaines, très-abondantes en toutes sortes de fruits, & en vins excellens, qui passent pour être les meilleurs de la Provence.

RIFLARD; substantif masculin & terme de Menuisiers & d'autres Ouvriers en bois. Espèce de rabot à deux poignées, qui sert à dégrossir le bois.

RIFLARD, est aussi un nom qu'on donne dans le commerce à l'espèce de laine la plus longue de toutes celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées; elle sert aux Imprimeurs à remplir ces sortes d'instrumens qu'ils appellent *balles*, & avec lesquels ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impression des livres.

RIFLOIR; substantif masculin & terme d'Arts qui se dit d'une espèce de lime un peu recourbée par le bout; les Sculpteurs, les Graveurs sur acier, les Serruriers, les Arquebusiers, Eperonniers, Couteliers, &c. ont des *rifloirs*, mais un peu différens les uns des autres, soit pour la forme, soit pour la longueur.

RIGA; ville de Russie, capitale de la Livonie, sur la rive septentrionale de la Dwina, à deux lieues de son embouchure dans la mer Baltique, à dix lieues de Mittau, & à quatre-vingt quatre au sud-ouest de Petersbourg. Cette ville est grande, peuplée & fort commerçante. Le château sert de demeure au Gouverneur; outre cela plusieurs forts contribuent à sa défense.

Quelques Marchands de Brème étant entrés dans la Dwina vers le milieu du douzième siécle, y firent commerce avec les habitans du pays, ce qui donna lieu à l'établissement de la Religion Chrétienne dans ce quartier. Les Papes en étant instruits, y envoyèrent des Evêques qui environnèrent la ville de Riga de murailles, & fondèrent quelques Evêchés en différentes parties de la Province. L'Evêque Albert en fut nommé Archevêque en 1215, par Innocent III. Vers l'an 1280 les Chevaliers Teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux Archevêques. D'un autre côté, les Bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic, entrèrent dans l'alliance des Villes anséatiques, & se virent en état de tenir tête aux Archevêques & aux Chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la Religion, le Luthéranisme s'introduisit dans cette Ville avec de si

grands progèrs, que Sigismond, Roi de Pologne, auquel les habitans se soumirent en 1561, se vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion Luthérienne dans le pays. Tous les Ecclésiastiques ayant quitté la Religion Catholique, l'Archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens ecclésiastiques sécularisés. Etienne Battori ne rétablit la Religion Catholique que jusqu'au temps que Gustave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin, Pierre I, après les défaites de Charles XII, prit cette Ville en 1710, & elle est restée depuis ce temps-là sous la domination des Russes.

RIGAUD, (Hyacinthe) Peintre, né à Perpignan en 1668, a été nommé avec justice, le *Vandick* de la France. Aucun Peintre ne l'a surpassé pour le portrait. Les Souverains, les Grands & les Seigneurs étrangers, les célèbres Artistes & les Savans, ont emprunté le pinceau de ce grand homme, pour faire revivre leurs traits après leur mort. La ville de Perpignan sa patrie, qui jouit du privilége de nommer tous les ans deux nobles, voulut donner à son citoyen une marque éclatante de son estime, en le nommant. Louis XV ajouta à cet honneur, le cordon de Saint Michel, & des pensions. Rigaud [illegible]t aussi à la place de Direc-[illegible]e l'Académie de Peinture, [illegible] perdit en 1743, à 80 ans. Ce maître a composé quelques tableaux d'histoire, mais en petit nombre. Il consultoit toujours la nature avec discernement & avec choix; il a peint les étoffes avec un art qui va jusqu'à séduire le spectateur. Les couleurs & les teintes sont d'une vivacité & d'une fraîcheur admirables. Ses ouvrages sont finis sans être peinés; ses portraits frappent pour la ressemblance. Il a surtout excellé à peindre les mains qu'il a faites d'une beauté au-delà de toute expression. On lui reproche d'avoir mis trop de fracas dans les draperies, ce qui détourne l'attention dûe à la tête du portrait, & l'on remarque dans plusieurs tableaux de ses derniers tems, des contours secs, & un ton de couleur qui tire sur le violet. Un hazard singulier fut l'occasion de son mariage. Une dame avoit envoyé son domestique pour avertir un Peintre de venir mettre son plancher en couleur. On s'adressa à Rigaud, qui charmé de cette méprise dont il voulut s'amuser, promit de se rendre à l'heure & dans la maison qu'on lui indiqua. Il y fut en effet; mais la dame voyant un homme de bonne mine, superbement habillé, s'excusa sur la sotise du laquais, plaisanta & fit beaucoup d'accueil à *Rigaud*. Celui-ci ne demeura point insensible. Il vint revoir cette dame: les deux parties se plûrent: enfin le mariage se fit & fut des plus heureux. On a beaucoup gravé d'après ce maître.

RIGEL; substantif masculin & terme d'Astronomie. Nom d'une étoile fixe de la première grandeur qui est dans le pied gauche d'Orion.

RIGIDE; adjectif des deux genres. *Rigidus*. Sévère, exact, austère. *Caton avoit une vertu rigide. C'est un rigide Observateur des anciens usages. Il ne faut pas qu'un directeur de conscience soit trop rigide.*

RIGIDE, se dit aussi en parlant de ceux qui étant d'une religion, d'une secte, font profession publique d'en soutenir tous les dogmes, sans la moindre altération; & c'est dans

ce sens qu'on dit, *un Anglican rigide. Un Calviniste rigide.*

On le dit aussi en parlant de ceux qui s'attachent scrupuleusement à tous les dogmes d'un Philosophe; & c'est dans ce sens qu'on dit, *un Cartésien rigide*, pour dire, un homme attaché à toutes les opinions de Descartes.

RIGIDEMENT; adverbe. *Rigidè.* Avec rigidité. *Les Religieux de la Trape vivent trop rigidement.*

RIGIDITÉ; substantif féminin. *Severitas.* Grande sévérité, exactitude, austérité. *L'ordre fut exécuté avec rigidité. La rigidité extrême de la morale est aussi condamnable que le relâchement.*

RIGNAC; bourg de France en Saintonge, à une lieue de Barbesieux.

RIGNY; Abbaye d'Hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Bourgogne, près de Vermanton. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ 6000 livres de rente.

RIGNY-le-FERRON; bourg de France en Champagne, à cinq lieues, est, de Sens.

RIGODON; substantif masculin. Sorte d'air qui se bat à deux temps d'un mouvement gai, & est ordinairement divisé en deux reprises. *Chanter un rigodon. Jouer un rigodon.*

Il se dit aussi de la danse qu'on danse sur cet air là. *Danser un rigodon.*

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

RIGOLE; substantif féminin. Petite tranchée, petit fossé qu'on fait dans la terre, ou petit canal qu'on creuse dans des pierres de taille, pour faire couler de l'eau dans un jardin, dans un pré, &c. *Faire une rigole. Faire des rigoles.*

RIGOLE, se dit aussi des petites tranchées qu'on fait pour planter des bordures de buis, de lavande, de thym, ou des palissades de charmes, d'érable, &c. *Une rigole de tant de pieds de profondeur.*

RIGORISME; substantif masculin. Morale trop sévère. *Cela ne peut être toléré selon les principes du rigorisme.*

RIGORISTE; substantif masculin. Celui qui pousse trop loin la sévérité dans la morale. *Il y a des rigoristes dans toutes les religions.*

RIGOUREUSEMENT; adverbe. *Severè.* Avec rigueur, d'une manière dure & sévère. *Ils furent punis rigoureusement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très brève, & la dernière moyenne.

RIGOUREUX, EUSE; adjectif. *Severus.* Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres. *Un père rigoureux. Un Juge rigoureux. C'est un créancier rigoureux qui ne donne point de quartier à ses débiteurs.*

RIGOUREUX, se dit aussi des choses. *Un jugement rigoureux. Une peine rigoureuse. Une morale rigoureuse. Subir un examen rigoureux.*

On dit, *hiver rigoureux, saison rigoureuse;* pour dire, hiver rude, âpre, fâcheux; saison rude, [illegible]euse, insupportable.

Les deux premières syllab[illegible]nt brèves, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

RIGUEUR; substantif féminin. *Rigor.* Sévérité, dureté, austérité. *Il traite ses enfans avec une rigueur extrême. Il leur tient rigueur. Ce novice n'est pas assez fort pour soutenir la rigueur de la règle. Vous avez trop de*

de rigueur pour vos gens. La rigueur des tourmens.

On dit, *la rigueur de la saison*, *la rigueur du froid*; pour dire, l'âpreté du froid, &c.

Rigueur, signifie aussi grande exactitude, sévérité dans la Justice. *On ne doit pas toujours prononcer suivant la rigueur de la loi. Les Juges inférieurs doivent juger selon la rigueur des Ordonnances.*

On appelle la loi de Moyse, *la loi de rigueur*, par opposition à la loi nouvelle qu'on appelle *la loi de grâce.*

On appelle *Juges de rigueur*, les Juges d'une Justice réglée, à la différence des Arbitres qui jugent d'ordinaire à l'amiable. On appelle aussi *Juges de rigueur*, les Juges subalternes, à la différence des Juges qui jugent en dernier ressort, qui peuvent quelquefois adoucir la rigueur de la loi.

En matière bénéficiale, on appelle *mois de rigueur*, les mois de Janvier & de Juillet, parceque le collateur ecclésiastique est obligé de conférer au plus ancien des gradués insinués, certains bénéfices qui ont vaqué dans l'un ou dans l'autre de ces mois.

On dit figurément, *la rigueur du sort, la rigueur du destin, des destins.* Et l'on dit aussi figurément, *la rigueur, les rigueurs d'une belle, d'une maîtresse. Il se plaint des rigueurs de sa maîtresse.*

A la Rigueur, a la dernière Rigueur, a toute Rigueur, en Rigueur; façons de parler adverbiales, pour dire, dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce. *Il faisoit observer la discipline militaire à la rigueur. C'est traiter l'affaire en toute rigueur. Voilà tout ce qu'en rigueur il pourroit prétendre.*

On dit aussi, *à la rigueur*; pour dire, trop à la lettre, sans modification. *Il ne faut pas prendre cette phrase à la rigueur.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

Différences relatives entre *sévérité, rigueur.*

La *sévérité* se trouve principalement dans la manière de penser & de juger; elle condamne facilement, & n'excuse pas. La *rigueur* se trouve particulièrement dans la manière de punir; elle n'adoucit pas la peine, & ne pardonne rien.

Les faux dévots n'ont de *sévérité* que pour autrui; prêts à tout blâmer, ils ne cessent de s'applaudir eux-mêmes. La *rigueur* ne paroît bonne que dans les occasions où l'exemple seroit de conséquence; il semble que partout ailleurs on doit avoir un peu d'égard à la foiblesse humaine.

RILLÉ; petite ville de France en Anjou, environ à six lieues, est, de Baugé.

RILLE; (la) rivière de France en Normandie: elle a sa source à quatre ou cinq lieues, est, de Séez, dans la Paroisse de Saint Vandrille, & son embouchure dans la Seine entre Quillebœuf & Honfleur, après un cours d'environ trente lieues.

RIMAC; substantif masculin. Les anciens Péruviens adoroient une divinité qu'ils appeloient *Rimac*, c'est-à-dire, celui qui parle, parcequ'ils la consultoient dans toutes les entreprises, & qu'elle paroissoit répondre, par l'adresse des Prêtres, à tout ce qu'on lui demandoit.

RIMAILLER; verbe neutre de la pre-

mière conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il se dit de ceux qui font beaucoup de méchans vers. *Passer tout son temps à rimailler.*

RIMAILLEUR; substantif masculin. Qui fait beaucoup de méchans vers.

> Griphon rimailleur subalterne,
> Vante Siphon le barbouilleur;
> Et Siphon peintre de taverne,
> Vante Griphon le rimailleur.
>
> Rousseau.

RIME; substantif féminin. Uniformité de son dans la terminaison de deux mots.

Il n'est pas nécessaire de remonter avec Richelet jusqu'à l'antiquité la plus reculée, pour démontrer celle de la rime par des conjectures incertaines. Après la décadence de l'Empire Romain, les Barbares, qui en avoient partagé les débris, en corrompirent la langue par le mélange de leur jargon; & ce que les Lombards avoient fait à cet égard en Italie, les Francs l'introduisirent dans les Gaules. Les Poëtes Languedociens mirent la rime en honneur dans le dixième siècle, quoiqu'à vrai dire, elle fût encore bien barbare & bien imparfaite. A en juger par les chansons du Comte de Champagne, elle commença à se polir sous S. Louis; néanmoins, si l'on en croit Despréaux, elle doit son plus grand lustre à Villon qui vivoit en 1460.

On distingue deux sortes de rimes; les masculines & les féminines: la rime masculine est celle qui se termine par un *e* fermé, commme dans *charité*, *sévérité*, ou par quelqu'autre terminaison que ce soit, à l'exception de l'*e* muet, comme dans *fureur*, *horreur*, *accueil*, *recueil*, *mépris*, *surpris*; *amours*, *secours*, &c.

La rime féminine au contraire, est celle qui finit par un *e* muet, soit qu'il termine absolument le mot, comme dans *plainte*, *contrainte*, soit qu'il soit suivi d'un *s*, comme dans *oreilles*, *abeilles*, ou de ces deux lettres *nt*, comme dans ces mots, *soutiennent*, *souviennent*, &c.

Voici les principales règles auxquelles les rimes sont soumises.

Première règle. Un mot terminé par une de ces lettres *s*, *z*, *x*, n'est pas censé rimer avec un autre mot qui ne finiroit pas par la même lettre, quand bien même il rendroit le même son: ainsi *forêt* & *ciprès* ne riment point, non plus que *disoit* & *faisois*.

Deuxième règle. Les verbes ne sont point censés rimer avec d'autres verbes qui ne seroient pas au même temps, ou à la même personne, ou au même nombre. Delà *disent* ne rime pas avec *préconise*, ni *donnât* avec *pardonna*, ni *finissoit* avec *faisoient*.

Troisième règle. On ne permet que dans les Comédies, les chansons, & autres poësies d'un genre aisé, d'employer pour rime deux mots qui ont le même son, mais qui ne sont pas écrits de la même manière, tels que feroit un verbe & un substantif, comme les forêts, *je dirois*, *tabouret*, *feroit*. Mais cela ne se souffre en aucune occasion, lorsqu'il s'agit de mots qui ne seroient pas également terminés par la lettre *r*, comme *plongé* & *berger*.

Quatrième règle. Il faut éviter de faire rimer deux mots dont l'un auroit la finale longue & l'autre brève, tels que sont les suivans,

homme, *phantôme*, *trône*, *couronne*. Peu de Poëtes se soumettent à cette règle, mais leur négligence ne fait pas loi, & l'oreille désapprouvera toujours les sons disparates de ces rimes:

Ce hideux bourreau, moins un homme
Qu'un patibulaire phantôme.
La vérité leur laisse un thrône,
La candeur forme leur couronne.

Cinquième règle. Deux mots dont l'*e* est ouvert dans l'un, & fermé dans l'autre, comme *mer* & *enflammer*, *Jupiter* & *résister*, *fer* & *étouffer*, ne riment point.

Sixième règle. Les simples & les composés, comme *mettre* & *remettre*, *ami* & *ennemi*, *puissant* & *impuissant*, *faire* & *défaire*, ne doivent point rimer ensemble, excepté lorsqu'ils sont pris dans un sens différent, comme *courir* & *secourir*; ou l'un dans le sens naturel, & l'autre dans le figuré, comme *fait* & *parfait*.

Septième règle. La rime est défectueuse, lorsque la même consonne, qui précède la voyelle finale, se prononce différemment comme la lettre *l* dans les mots *mouillé* & *révélé*.

Huitième règle. La consonne qui précède l'*e* fermé, doit être la même dans les rimes masculines & féminines, pour qu'elles soient suffisantes; ainsi, *parlé* & *consommé*, *exciter* & *forcer*, *formée* & *frappée* ne riment point; mais *parlé* & *révélé*, *exciter* & *résister*, *formée* & *charmée* riment. On trouve cependant une rime très-heureuse par son défaut même dans un de nos bons Poëtes; l'insuffisance de cette rime marque parfaitement combien l'aveu de l'Auteur est fondé.

Adieu. Voilà trop de folies,
Trop paresseux pour abréger,
Trop occupé pour retoucher,
Je vous livre mes rêveries,
Que quelques vérités hardies,
Viennent librement mêlanger.

Neuvième règle. Les monosyllabes, quoique commençant par des consonnes différentes, riment ensemble, & même avec des mots de plusieurs syllabes; car *il ment* rime avec *il sent*; & il rime encore avec *passant*, *combattant*, *enfant*, *serment*; ce qui ne seroit point s'il n'étoit pas monosyllabe, à cause de la multitude des rimes en *ment*.

Observations sur la rime. Un mot peut rimer avec lui-même, lorsqu'il a deux sens différens, ainsi *pas*, *passus*, rime avec *pas*, négation, *point*, *punctum*, avec *point*, particule négative.

On ne doit jamais placer plus de deux rimes masculines ou féminines de suite dans les pièces régulières.

Dans les vers libres, on ne doit changer de rime, que lorsque le sens est parfait, c'est-à-dire, que la phrase ne soit achevée.

Il faut prendre garde avec soin, que le mot qui termine le premier hémistiche, ne rime avec les finales des vers les plus voisins. C'est le défaut des vers suivans.

Croire trop souhaiter, c'est borner ma puissance,
Ou douter que je veuille, après tes grands *exploits*,
M'acquitter en vrai *Roi* de ce que je te dois:
Parle; & puisqu'à ton *choix* ma faveur abandonne.....

Le fer avec le feu volent de toutes parts,
Des mains des *assiégeans*, & du haut des remparts.
Ces remparts *menaçans* leurs tours & leurs ouvrages.

La terre est sans *glaçons*, le ciel est sans nuages;
L'un montre son azur, l'autre son vert *gazon*....

Mânes plaintifs qui sur le noir rivage,
Vont *regrettant* que ce censeur sauvage
Les *enchaînant* dans d'immortels accords...

Au reste on peut sans manquer à l'harmonie, faire rimer le dernier mot du premier hémistiche avec la fin du vers, & même répéter ce mot à la fin du premier hémistiche du vers suivant; mais il faut que ce soit par la figure qu'on nomme *répétition*, laquelle donne de la force & de l'agrément à la poësie:

Ce sang qui tant de *fois* garantit vos murailles,
Ce sang qui tant de *fois* vous gagna des batailles....
Toujours haï des *cieux*, toujours digne des *cieux*....

Une grande exactitude ne permet pas de faire revenir deux fois la même rime dans l'espace de dix vers. Ce retour fréquent d'un même son rend la versification monotone, & déplaît à l'oreille.

On doit tâcher de ne pas employer surtout dans les sujets nobles & sérieux, des rimes masculines & féminines qui forment des sons peu différens: ce retour des mêmes sons est désagréable dans les vers suivans:

Allez encenser les autels
De ces charmantes immortelles;
A votre retour les mortels
Vous compteront parmi les belles.
Et les amours les plus cruels
Vous serviront souvent mieux qu'elles.

De la rime masculine. La règle générale par rapport aux rimes masculines, est que la dernière syllabe des deux mots qu'on veut faire rimer ensemble, soit entièrement la même pour le son, & s'il se peut, pour les lettres, comme *cachet*, *ricochet*, *parler*, *révéler*, *punir*, *bannir*, *amour*, *jou[illegible]*, &c. Cependant voici deux occasions où cette règle générale n'a point lieu, & dans lesquelles il n'est pas nécessaire que la consonne qui précède la voyelle, soit la même dans les deux mots.

Quand le son des syllabes est plein, ou que la derniere syllabe se prononce, & même encore lorsque cette syllabe est une des diphtongues *au*, *eu*, *ou*, il n'est pas nécessaire que la dernière syllabe du vers soit absolument la même; ainsi *desir* rime bien avec *soupir*, parceque la prononciation exige qu'on fasse sonner la lettre *r*; *plafond* rime avec *Cicéron*; parce que le son est plein dans l'un & dans l'autre; il en est de même de *marteau* avec *tableau*, de *bonheur* avec *chaleur*, de *jaloux* avec *dissous*.

2°. On n'exige pas non plus cette grande exactitude par rapport aux rimes qui ne sont pas très-abondantes, excepté celles de l'*e* fermé, car *dessein* rime avec *assassin*, *destin*, *divin*; quelques bons Poëtes l'ont fait rimer avec *humain*, *certain*, &c. au lieu que les rimes en *ment*, étant très-abondantes, *sentiment* & *prudent* ne sont pas censés rimer ensemble. On souffre cependant de pareilles rimes dans les Ouvrages

d'une poësie familière ; comme dans les Comédies, dans les vers libres, dans les chansons, &c.

De la rime féminine. Ce que nous avons dit jusqu'ici de la rime en général, convient à la féminine comme à la masculine ; car, lorsqu'une rime masculine peut devenir féminine, comme *amant* & *heureux* dont on peut faire *amante* & *heureuse*, & que la masculine est suffisante, la féminine l'est aussi. Faites cependant les observations suivantes.

1°. Une rime masculine, qui seroit défectueuse, pourroit être suffisante, devenant féminine : car *prudente* rime avec *charmante*, quoique *prudent* & *charmant* ne soient pas deux rimes suffisantes. Mais il y a des occasions où la rime féminine ne vaut rien, quand la masculine n'est pas bonne, surtout dans les rimes en *é* fermé ; car *révélée* & *dorée* ne riment pas mieux que *révélé* & *doré*.

2°. L'*e* muet, qui constitue la rime féminine, ne sert pas à faire connoître si la rime est bonne ou non ; quand même la consonne qui précéderoit cet *e* seroit la même dans les deux mots comme dans *avantage* & dans *vendange*. Mais on doit considérer le son du mot indépendamment de l'*e* muet, ou pour le dire autrement, il ne faut faire attention qu'à la voyelle & à la consonne qui précèdent immédiatement cet *e* muet, comme *ag* dans *sauvage* & *avantage*, *ang* dans *vendange* & *échange*, *ni* dans *punie* & *bannie*, &c. L'*e* muet à la fin des mots françois ne se compte pour rien à la fin du vers. Il faut donc juger de la rime par le son de la syllabe précédente.

La lecture réfléchie des Poësies de Boileau & de J. B. Rousseau ne contribuera pas peu à assurer le lecteur de la bonté des rimes qu'il voudroit employer ; cette lecture servira de supplément à tout ce qu'on a dit sur la rime, car il seroit inutile d'entrer sur ce sujet dans un plus grand détail. Nous allons traiter à présent de la richesse des rimes & de leurs différentes positions.

Des rimes riches. Le mot *riche*, en fait de rimes, sert à marquer le degré de perfection dans cette partie du vers. La richesse des rimes dépend d'une attention scrupuleuse sur le choix que l'on en fait. On ne doit, à cet égard, se permettre de licence que le moins qu'il est possible, parcequ'elle dégénère toujours en défaut. La Fontaine en a pris de grandes, mais il n'a fallu rien moins qu'une infinité de beautés pour justifier sa hardiesse ; d'ailleurs les grands hommes ne doivent point être imités dans leurs défauts. En général, la ressemblance de son ne suffit pas pour que la rime soit riche ; il faut dans les rimes masculines une conformité de son dans la dernière syllabe des mots qui terminent les vers comme *heureux*, *amoureux*, qui ne forment néanmoins que des rimes suffisantes ; mais les rimes seront riches, si la dernière & la pénultième syllabe ont le même son comme celles-ci *inouis*, *éblouis* ; elles seront encore plus riches, si non-seulement la dernière syllabe, mais la pénultième & même l'anté-pénultième forment le même son ; comme celles-ci, *amoureux*, *langoureux*, *glorieux*, *victorieux*. Dans les rimes féminines l'uniformité de son doit, comme on l'a observé, commencer à la pénultième syllabe, comme *for-*

tune ; *Neptune*, pour la suffisance, & pour la richesse, à l'anté-pénultième, comme *fortune*, *importune*, *Socrate*, *Isocrate*. Rousseau est celui de tous nos Poëtes qui brille le plus par la régularité & la richesse des rimes.

Des rimes suivies. On appelle rimes suivies celles qui se succèdent de deux en deux, tantôt masculines, tantôt féminines. Exemple :

Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite?
Ô divine amitié ! félicité parfaite ?
Seul mouvement de l'ame où l'excès soit permis,
Corrige les défauts qu'en moi le ciel a mis :
Compagne de mes pas dans toutes mes demeures,
Dans toutes les saisons & dans toutes les heures,
Sans toi tout homme est seul ; il peut par ton appui,
Multiplier son être & vivre dans autrui.
Idole d'un cœur juste, & passion du sage,
Amitié, que ton nom couronne cet ouvrage.

VOLTAIRE.

On se sert ordinairement de rimes suivies dans les grands Ouvrages, comme dans les poëmes épiques, didactiques & dramatiques, dans les discours, & dans d'autres pièces moins considérables. Il faut remarquer qu'on ne place jamais de suite deux rimes féminines, ni deux masculines d'une espèce différente.

Il y a des Auteurs qui appellent les rimes suivies, des *rimes plates*.

Des rimes croisées. Les rimes croisées sont celles qui ne se succèdent pas immédiatement, mais qui sont interrompues par une différente ; comme lorsque l'on met un vers masculin après un féminin, ou deux masculins de même rime entre deux féminins pareillement de même rime. Exemple.

A un enfant poursuivant des abeilles.

Enfant, d'où viennent tes fureurs ?
Tu pleureras ton imprudence.
Ces volatiles bienfaiteurs
Avec eux portent leur vengeance.
Pour leur butin ils ont des fleurs,
Et leur aiguillon pour défense.

DORAT.

Celle qui souffre en sa presence,
Qu'on vante en elle des appas
Et des vertus qu'elle n'a pas,
N'est qu'une idole qu'on encense.

PAVILLON.

L'ode, le rondeau, le sonnet, la ballade, se composent à rimes croisées.

Des rimes mêlées. Une pièce de poësie est en rimes mêlées, lorsque, dans le mélange des vers, on n'a gardé d'autres règles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les rimes mêlées sont composées de rimes plates ou suivies, & de rimes croisées. Exemple :

Vers à M. le Comte de Toulouse-Lautrec, *par Mde.l de ***, en lui envoyant un nœud d'épée.*

Voici le jour où dans l'Église on fête
Le Saint dont vous portez le nom,
Je dois, pour plus d'une raison,
De guirlandes de fleurs couronner votre tête.
Oüi, mais de quelles fleurs faut-il que je m'apprête,
Lautrec, à ceindre votre front ?
De celles des jardins ? Elles seroient fanées
Avant que de vous parvenir :

Le ſort les condamne à mourir
Preſqu'auſſitôt qu'elles ſont nées.
De lauriers ? *Mars* aſſez vous en a couronné,
Et vous en promet plus encore.
De myrtes ? A Paphos l'amour eſt étonné
De voir qu'en ſes jardins à peine un vient d'éclore,
Que par vous il eſt moiſſonné.
Oh! pour le coup ? ou je ſuis bien trompée,
Je ſais ce qu'il vous faut : un petit nœud d'épée.
Acceptez donc ceci, non comme mon bienfait,
Mais comme un don qu'*amour* vous fait.
Heureuſe ſi ces nœuds ſecondant mon envie,
Peuvent défendre votre cœur
Contre le regard ſéducteur
De mainte rivale aguerrie,
Auſſi bien que l'épée au bras de mon vainqueur,
Saura bien défendre ſa vie,
Des coups d'une main ennemie
Qui viendra braver ſa valeur!

On dit proverbialement, *il n'y a ni rime ni raiſon dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait ;* pour dire, qu'il n'y a point de bon ſens, & que tout y eſt mauvais.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

RIMÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* RIMER.

On appelle *bouts rimés*, des mots qui riment, & qu'on donne à un Poëte pour faire ſoit un ſonnet, ſoit quelqu'autre ſorte de poëſie. Et l'on appelle auſſi *bouts rimés* toute petite pièce de vers faite ſur des bouts rimés. En voici un exemple :

Toi dont les ans ſont les deux tiers de *trente*,
Je jure, Iris, qu'au de-là de *quarante*,
Mon cœur encore ſuivra la loi du *tien*,
Si ton déſir veut s'accorder au *mien*.
Feux mutuels rarement à *cinquante*.
Se font ſentir & jamais à *ſoixante* ;
Chacun alors ſent éteindre le *ſien* :
L'amitié reſte, & le cœur n'y perd *rien* :
Lors nous lirons l'ouvrage des *Septante*,
Peut-être auſſi gagnerons-nous *nonante* ;
Puis nous mourrons enſemble en gens de *bien*,
Autant amis que ſaint Roch & ſon *chien*.

On faiſoit autrefois beaucoup de ſonnets en bouts rimés : ces ſortes d'Ouvrages étoient ſurtout fort à la mode du temps de Sarraſin & de Voiture. Le premier s'en eſt agréablement mocqué dans un petit poëme burleſque, intitulé : *la défaite des bouts rimés.* En effet on peut, ſans injuſtice, les ranger dans la claſſe de ces ſortes d'amuſemens d'eſprit, dont le plus grand ſuccès ne ſauroit jamais réparer la moindre partie du temps qu'on a perdu à les compoſer, tels que ſont les énigmes, les logogriphes, & leur appliquer ce beau mot d'un Ancien : *Turpe eſt difficiles habere nugas.* L'eſprit gêné par la biſarrerie de la rime, néglige la juſteſſe de la penſée, pour s'occuper uniquement de la verſification ; qu'en réſulte-t-il ? Un aſſez mauvais compoſé, mais nullement un ſonnet, puiſqu'il n'eſt pas permis d'être médiocre en ce genre, dont le vrai caractère eſt un mélange de force & de délicateſſe, qui demande de l'imagination, de la grandeur dans l'expreſſion, & ſurtout un tour heureux & naturel dans les penſées.

RIMER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ſe dit des mots dont les dernières ſyllabes

ont la même terminaison, & forment le même son. *Aimer rime avec charmer. Ces deux mots riment mal. Fortune & importune riment richement.*

On appelle, *rimer à la fois aux yeux & aux oreilles*, lorsque les syllabes qu'on fait rimer ont le même son, & sont ortographiées de même.

On dit, qu'*un Poëte rime bien ;* pour dire, qu'il n'emploie que des rimes exactes dans ses vers ; & qu'*il rime mal;* pour dire, qu'il emploie de mauvaises rimes.

RIMER, signifie aussi, faire des vers. *Il ne s'occupe qu'à rimer.* En ce sens il se dit avec quelque sorte de mépris.

RIMER, signifie quelquefois faire rimer ; & alors il se prend activement. *On ne doit pas rimer liberté avec assuré.*

RIMER, s'emploie encore quelquefois activement pour signifier, mettre en vers. *Il faut rimer cette nouvelle aventure.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RIMEUR; substantif masculin. Ce terme ne se dit guère que par mépris, en parlant d'un mauvais Poëte.

On peut dire pourtant d'un homme qui n'emploie que des rimes très-riches dans ses vers, que *c'est un excellent rimeur.*

RIMINI ; Ville Épiscopale d'Italie dans la Romagne, à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique & à huit lieues, sud-est, de Ravenne.

Cette Ville étoit anciennement dans le pays des Senonois d'Italie, & devint ensuite Colonie Romaine. Tite-Live, la met au nombre des dix-huit Colonies qui assistèrent la République de Rome dans le temps des prospérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux restes d'antiquité qui s'y voient encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibère contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini*, sont les ruines d'un amphitéâtre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la Tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer s'étant retirée à un demi-mille de ce pont, le phare est présentement environné de jardins.

La Ville de Rimini fut sujette aux Empereurs Romains jusqu'à la fin de leur Empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils se maintinrent; ensuite elle subit le joug des Lombard : après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les Rois d'Italie & puis les Malatestes, Vicaires de ceux-ci. Pandolfe l'un d'eux, vendit la Ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta Secca par les troupes de Louis XII, Roi de France, ce Prince mit le Pape en possession de *Rimini*, possession qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Cette Ville est aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & sans fortification. Les filles y portent les cheveux tressés, avec des fleurs qu'elles mettent sur l'oreille & qui sont très-bien.

RIMMAGEN ; petite Ville d'Allemagne, dans le Duché de Juliers, sur le Rhin. Les Suédois la brûlèrent en 1633.

RINCÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Rincer.

RINCEAU; substantif masculin. Feuillage que l'on emploie dans les ornemens de Peinture & d'Architecture. *Il y a dans la vigne de Médicis à Rome des rinceaux antiques de marbre sculptés, d'une singulière beauté.*

Il se dit aussi dans le Blason, des branches chargées de feuilles

RINCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Nettoyer en lavant & en frottant. Il ne se dit que des verres, des tasses, & de quelques autres vases. *Rincer des verres. Rincer des bouteilles. Il faut rincer la cruche.*

On dit aussi, *rincer sa bouche*; pour dire, laver sa bouche. *Je me suis rincé la bouche. Rincez-vous la bouche.*

On dit populairement d'un homme qui a été fort mouillé, qu'*il a été bien rincé.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

RINÇURE; substantif féminin. L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille. *Il faut jeter ces rinçures.*

On dit par exagération, *Il y a trop d'eau dans ce vin, ce n'est que de la rinçure de verre.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

RINGARD; substantif masculin & terme de Forges. Barre de fer qui sert à manier de grosses pièces à forger, comme une enclume.

RINGKOPING; Ville de Dannemarck dans le nord-Jutland, à 16 lieues, nord, de Rypen sur la mer d'Allemagne.

RINGRAVE; substantif féminin. On appeloit ainsi autrefois une culotte fort ample garnie d'aiguillettes & de rubans.

RINGSTED; Ville de Dannemarck, chef-lieu d'un Bailliage de même nom dans l'île de Zélande.

RINTLEN; Ville d'Allemagne au Cercle de Westphalie, dans le Comté de Schavenbourg, sur le Véser, entre Minden & Hamelen. Elle appartient au Landgrave de Hesse-Cassel.

RINUCCINI, (Ottavio) Poëte Italien de Florence, vint en France à la suite de la Reine *Marie de Médicis.* Il est l'inventeur des *Opéra*, c'est-à-dire, de l'usage inconnu aux anciens de représenter en musique les Comédies, les Tragédies, & les autres pièces dramatiques; quoique d'autres attribuent cet établissement à un Gentilhomme Romain, nommé *Emilio del Cavalero*, qui en avoit donné un dès 1590. Toute l'Italie a applaudi à trois pièces de Rinuccini, qui sont *Daphné*, *Euridice* & *Arianne*. Les libéralités du Grand Duc de Toscane contribuèrent beaucoup à l'éclat de sa réputation. Rinuccini employa les plus excellens Musiciens de toute l'Italie, & il n'épargna rien pour les machines & les autres décorations du théâtre. Il n'étoit pas moins bon Poëte qu'excellent Machiniste; il composoit ses vers avec beaucoup d'exactitude, & leur donnoit toute la netteté possible. Il mourut vers 1620 ou 1621, & ses œuvres furent publiées l'an 1622 à Florence, par les soins de *Pierre-François Rinuccini* son fils.

RIO-AQUADO; rivière d'Afrique dans la Nigritie, au Royaume de

Coja. Elle prend sa source au pays des Houdos, & se jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle est large & profonde, mais elle n'est pas navigable à cause des écueils qui interrompent son cours.

RIO-BIANCO; Rivière d'Afrique dans le Biledulgérid. Elle sort des Montagnes près de la Libye, & se jette dans l'océan par plusieurs embouchures.

RIO BLANCO, rivière de l'Amérique Méridionale. Elle a deux sources, une appelée *Parima*, & l'autre *Tacuta* dans la Guyane. Elle passe sous la ligne, & se rend dans Rio Négro au-dessus du fort des Portugais.

RIOBUS; (les) On appelle ainsi au Japon, les Sintoïstes mitigés, qui se relâchèrent de la sévérité de leur secte lorsque la doctrine du Budsdoïsme commença de se répandre, l'an 67 de JÉSUS-CHRIST, & qui prétendirent par un certain tempérament concilier ensemble ces deux sectes; ce qui forma un schisme qui subsiste encore aujourd'hui au Japon où l'on distingue les Sintoïstes rigides d'avec les Sintoïstes relâchés.

RIO-DA VOLTA; Rivière très-rapide, d'Afrique, dans la Guinée, sur la côte d'Or. Elle se jette dans la mer à dix lieues d'Acara, & 18 au-dessous de Juda. Son nom lui vient des tours & détours qu'elle fait dans les terres.

RIO-DE-HACHA; Rivière de l'Amérique Méridionale, au nouveau Royaume de Grenade. Elle donne son nom à un Gouvernement, & se jette dans la mer du nord.

RIO DE LA HUCHA *ou* NUESTRA SENORA DE LOS REMEDIOS; Ville de l'Amérique Méridionale, au nouveau Royaume de Grenade, Capitale du Gouvernement de même nom, sur la rivière de la Hucha, près de la mer du nord, dans un terrein fertile. Elle étoit autrefois très-riche par la pêche des perles qui s'y faisoit sur ses côtes.

RIO DE LA MADERA, ou RIVIÈRE DU BOIS, ainsi nommée à cause de la quantité d'arbres qu'elle charie au temps de ses débordemens; rivière considérable de l'Amérique méridionale dans le pays des Amazones. Elle prend sa source près des mines de Potosi dans le Pérou, traverse le pays des *Moxes*, & se dégorge dans la rivière des Amazones.

RIO-GRANDE; grande rivière de l'Amérique méridionale qui prend sa source dans le Popayan, passe au nouveau Royaume de Grenade, & se jette dans la mer du nord par trois embouchures.

C'est aussi le nom d'une rivière & d'une Capitainerie de l'Amérique méridionale au Brésil, qui est bornée au nord par les Pétaguais, à l'est, par la mer du nord, au sud, par la Capitainerie de Tameraca, & à l'ouest par les Tapuyes. Il y a très-peu de Portugais. La Ville de Natal-los-Reyes, qui en est la Capitale, est située à son embouchure.

RIOLAN, (Jean) Médecin de la Faculté de Paris, né à Amiens, & mort en 1605, fut un des plus zélés défenseurs de la doctrine d'*Hypocrate* contre les Chimistes. On a de lui divers ouvrages de *Médecine* & d'*Anatomie*, recueillis en 1610, à Paris, *in-folio*. Ce Médecin avoit une vaste littérature; il écrivoit & il parloit avec une facilité admirable. Ses livres sont encore consultés aujourd'hui.

RIOLAN, (Jean) fils du précédent fut aussi Docteur de la Faculté de médecine de

Paris, & mourut en 1657, à soixante dix-sept ans. Il fut Professeur Royal en Anatomie & en Botanique, & ensuite Médecin de *Marie de Médicis*, Mère de Louis XIII. Il fit plusieurs découvertes Anatomiques très-utiles. Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages sur l'Anatomie, ils eurent beaucoup de cours dans leur temps

RIO-JANEIRO; *voyez* Janeiro.

RIOM; Ville considérable de France en Auvergne, sur une colline, à trois lieues, nord-est, de Clermont, & 86, sud, de Paris, sous le vingtième degré, 46 minutes, 50 secondes de longitude, & le 45e, 51 secondes, 30 minutes de latitude. On y compte 4 à 5000 habitans. C'est un Gouvernement de Place, le chef lieu d'une Généralité & d'une Élection; le siége d'un Présidial fort étendu, d'une Sénéchaussée, d'un Bureau des Finances & d'un Hôtel des Monnoies. C'est aussi la résidence d'un Lieutenant de la Maréchaussée & d'un Lieutenant des Maréchaux de France. Il y a un Bureau pour le sel.

Riom a été la capitale des Ducs d'Auvergne qui y avoient leur palais. Il y a une sainte Chapelle qui est une Collégiale, outre laquelle il y en a deux autres; un collége considérable gouverné par les Pères de l'Oratoire, & quelques maisons Religieuses.

RIO NEGRO; grande rivière de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orénoque. M. de Lisle la fait courir du nord au sud; mais il se trompe; elle vient de l'ouest, & court à l'est en inclinant un peu vers le Sud. *Rio Negro* entre si parallèlement dans l'Amazone qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone séparé par une île.

Les Portugais fréquentent cette rivière depuis plus d'un siècle, & ont bâti un fort sur le bord septentrional, à l'endroit le plus étroit qui est de 1203 toises; ils y font un grand commerce d'esclaves qu'ils doivent prendre dans les limites prescrites par les lois de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faisant esclave; tels sont ces malheureux captifs destinés à la mort, & à servir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui sont dans ce barbare usage. C'est par cette raison que le camp volant de la rivière noire porte le nom de *troupe de rachat;* ce camp volant pénètre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la rivière.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, est peuplée de missions portugaises. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois semaines & plus la rivière noire, on la trouve encore plus large qu'à son embouchure, à cause du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Lisle est plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrein des bords est élevé, & n'est jamais inondé; le bois y est moins fourré, & c'est un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone.

RIONS; petite ville de France dans la Guienne, à trois lieues, est, de Bordeaux.

RIO-SAINT-ANDRÉ; rivière d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui des trois pointes. Elle donne son nom à la côte voisine, jusqu'à une certaine distance. Cette rivière est considérable, mê-

me avant d'avoir reçu les eaux d'une autre rivière qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bordée de prairies, & de vastes campagnes unies, d'un terrein gras, coupé par des ruisseaux qui le rafraîchissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les patates, en un mot toutes sortes de légumes y viennent parfaitement. On voit d'espace en espace des bouquets de palmiers, d'orangers, de citronniers, de cotonniers, de diverses espèces, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphans profitent; mais les nègres de ces quartiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que Rio Saint-André est le lieu de toute la côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves.

RIO-SANGUIN; rivière d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à douze lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette rivière, dont les Portugais s'étoient emparés, mais ils en furent chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de Rio-Sanguin est à douze degrés de longitude, & à cinq degrés, douze minutes de latitude septentrionale.

RIO SEXTOS, rivière d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à douze lieues de celle de Rio-Sanguin, & à peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette rivière que les Portugais virent pour la première fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de Paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La rivière de ce nom a un très-long cours, & environ une demi-lieue de largeur à son embouchure. Les nègres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi de plus beaux cailloux que ceux de Medoc.

RIOTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier qui est un diminutif de rire. *Il riotoit en la regardant.*

RIOXA; petite province d'Espagne, dans la vieille Castille. Elle est séparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend son nom de la rivière Oxa qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en blé, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Bastida & Belovado.

RIPAILLE; substantif féminin & terme populaire qui n'a d'usage que dans cette façon de parler, *faire ripaille*, qui signifie, faire grande chère, faire la débauche à table.

Malgré la bataille
Qu'on donne demain,
Ça faisons ripaille
Charmante Catin.

RIPAILLE, est aussi le nom d'un bourg de Savoie dans le Chablais, sur le bord du lac de Genève, à une

lieue de Thonon. Amédée VIII s'y retira pour s'y livrer, dit-on, aux plaisirs de la vie, & de-là est venu le proverbe, *faire ripaille.*

RIPA-TRANSONE; ville épiscopale d'Italie dans la Marche d'Ancone, à trois lieues, sud-est, de Fermo.

RIPE; substantif féminin. Outil de Maçons, de Tailleurs de pierre & Sculpteurs, qui sert à gratter un enduit, ou de la pierre, ou une figure.

RIPEN, ou RYPEN; ville de Dannemarck, dans le Jutland septentrional, près de l'embouchure de la rivière de Nipsaa, à 18 lieues, nord-ouest, de Slesvich.

RIPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Gratter avec la ripe. *Voyez* RIPE.

RIPOL; ville d'Espagne dans la Catalogne, près des Pyrénées, à quatre lieues, sud, de Campredon.

RIPOPÉ; substantif masculin & terme populaire. Mélange que font les Cabaretiers de différens restes de vin. *Il ne nous a fait boire que du ripopé.*

RIPOPÉ, se dit aussi familièrement du mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces. *Pourquoi a-t-on fait ce ripopé?*

RIPOPÉ, se dit encore figurément & familièrement d'un discours où l'on a mêlé différentes choses qui ne font qu'un méchant composé. *Son sermon est un vrai ripopé.*

RIPOSTE; substantif féminin du style familier. Réponse vive faite sur le champ, répartie prompte pour repousser quelque raillerie. *Elle est prompte à la riposte. Faire une riposte piquante. Avoir la riposte en main.*

RIPOSTE, se dit aussi figurément & familièrement de ce qui se fait sur le champ pour repousser quelque injure. *Quand il lui tint ce propos injurieux, la riposte fut un coup de canne.*

RIPOSTE, se dit aussi en termes d'escrime, d'une botte que l'on porte. Pour bien exécuter la riposte, il faut 1°. que la parade soit extrêmement vive; 2°. détacher l'estocade dans l'instant qu'on a paré, & que l'ennemi termine sa botte. 3°. Porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée.

RIPOSTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de style familier qui signifie, répondre, repartir vivement & sur le champ pour repousser quelque raillerie. *Il voulut la plaisanter, mais elle lui riposta vivement.*

Il s'emploie aussi activement. *Si vous lui dites cela, il vous ripostera quelque chose de piquant.*

RIPOSTER, se dit aussi figurément & familièrement, & signifie, repousser vivement une injure. *Il me donna un démenti, je ripostai d'un soufflet, par un soufflet.*

RIPOSTER, en termes d'escrime, signifie, parer & porter la botte en même temps. *Si l'estocade que l'on a parée est de quarte basse, on riposte par quarte basse.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RIPPON; ville d'Angleterre dans la Province d'Yorck sur l'Youre, à 70 lieues, nord-ouest, de Londres. On y fabrique beaucoup de draps & d'éperons. Elle a deux Députés au Parlement.

RIPUAIRE, ou RIPURIENS; (les) on a ainsi appelé les anciens peuples des bords du Rhin ou de la Meuse.

On appelle *loi ripuaire*, le code des lois des Ripuaires. Cette loi fut rédigée sous le Roi Théodoric étant à Châlons-sur-Marne avec celles des Allemands & des Bavarois; il y avoit fait plusieurs corrections, principalement de ce qui n'étoit pas conforme au Christianisme. Childebert, & ensuite Clotaire II la corrigèrent, & enfin Dagobert la renouvela, & la mit dans sa perfection.

Pour juger du génie de la loi ripuaire il suffit d'en citer deux dispositions : il en coûtoit cent sous pour avoir coupé une oreille à un homme, & si la surdité ne suivoit pas, on en étoit quitte pour cinquante sols. Le *chap.* iij de cette *loi* permet au meurtrier d'un Evêque de racheter son crime avec autant d'or que pesoit une tunique de plomb de la hauteur du coupable, & d'une épaisseur déterminée ; ainsi ce n'étoit pas tant la qualité des personnes, ni les autres circonstances du délit, qui régloient la peine, c'étoit la taille du coupable.

RIRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison. *Ridere.* Faire un certain mouvement de la bouche, causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de plaisant. *Je n'ai aucun sujet de rire. Il nous fit rire à gorge déployée. Ils se tenoient les côtés de rire. Cela la fit éclater de rire. Vous voulez nous faire étouffer de rire, pâmer de rire. Tous les spectateurs se mirent à rire. Elle rit de bon cœur. Rire aux larmes, jusqu'aux larmes. J'en ai ri comme un fou. De quoi riez-vous? Je ris de souvenir.*

On dit, qu'*il n'y a pas le mot pour rire*, qu'*on ne trouve pas le mot pour rire dans un ouvrage*, pour dire, qu'il n'y a rien de plaisant dans un ouvrage qui est fait pour réjouir.

On dit familièrement, *& de rire;* pour dire, & alors on se mit à rire.

On dit aussi familièrement, *pincer sans rire*, pour dire, se moquer de quelqu'un, sans faire semblant d'en avoir le dessein.

On dit d'une chose qui donne de la joie à quelqu'un, mais qui fait de la peine à d'autres, qu'*il n'y a pas à rire pour tout le monde.* Et l'on dit dans le même sens, *il n'y a pas trop à rire pour vous., de quoi rire pour vous. Il n'y a pas tant à rire.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme rit du bout des dents;* pour dire, qu'il ne rit pas de bon cœur. On dit aussi, *rire sous cape, rire dans sa barbe;* pour dire, être bien aise de quelque chose, & n'en rien témoigner.

En parlant de ceux qui sont tellement transportés de joie, qu'ils en paroissent comme extasiés, on dit proverbialement, qu'*ils rient aux Anges.* On le dit aussi de ceux qui rient seuls, niaisement & sans sujet connu.

RIRE, se dit au figuré, en parlant de ce qui est agréable, de ce qui plaît. Ainsi on dit, *tout rit dans cette maison de campagne, tout rit dans ces près, dans ce bocage;* pour dire, que tout y est agréable, que tout y plaît aux yeux. On dit aussi, *cela rit à l'imagination;* pour dire, cela plaît à l'imagination.

On dit aussi figurément d'un homme heureux, à qui tout réussit, que *la fortune lui rit*, que *tout rit à ses desirs.*

RIRE, signifie quelquefois dans le style familier, se divertir, se réjouir. *Il faut que vous soyez du voyage, nous*

rirons. N'ameneʒ que des gens qui aiment à rire.

On dit, *rire aux dépens d'autrui;* pour dire, que quand on est dans le malheur, ou que l'on souffre quelque perte, on n'est pas d'humeur à se réjouir.

On dit proverbialement, *se chatouiller pour se faire rire;* pour dire, faire tout ce qu'on peut pour se réjouir.

On dit proverbialement à quelqu'un qui se réjouit trop tôt, & dont on veut rabattre la joie, en lui faisant entrevoir quelque revers, *rira bien, qui rira le dernier.*

Rire, signifie encore, railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement. *Est-ce pour rire que vous aveʒ fait cette proposition. Elle n'a dit cela que pour rire, ainsi vous aurieʒ tort de lui en savoir mauvais gré. C'est une vérité que je lui ai dite en riant.*

Rire, signifie aussi quelquefois, ne se point soucier, témoigner qu'on ne se soucie point, se moquer. *Il n'a fait que rire des rémontrances de son oncle. Elle rit de vos menaces.*

On dit, *rire de quelqu'un;* pour dire, se moquer de quelqu'un. Et *rire au neʒ de quelqu'un;* pour dire, se moquer de quelqu'un en face. Il est familier.

On dit aussi familièrement, qu'*un homme apprête à rire;* pour dire, qu'il donne sujet de se moquer de lui.

On dit communément à un homme qui tient des discours, qui fait des propositions déraisonnables, *vous me faites rire;* pour dire, ce que vous me proposez est risible, est digne de moquerie.

Se rire, verbe pronominal réfléchi, signifie, se moquer. *Il se rit de tout ce qu'on peut lui dire. Il n'y a personne qui ne se riroit d'une pareille entreprise. Elle se rit de son mari.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Conjugaison & quantité prosodique des autres temps.

Indicatif. *Présent, singulier.* Je ris, tu ris, il rit.

Pluriel. Nous rions, vous riez, ils rient.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier & celui de la troisième du pluriel est long, mais celui de la troisième personne du singulier est bref. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Imparfait. Singulier. Je riois, tu riois, il rioit.

Pluriel. Nous riions, vous riiez, ils rioient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève, & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa seconde syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je ris, tu ris, il rit.

Pluriel. Nous rîmes, vous rîtes, ils rîrent.

Le singulier a la même quantité que le singulier du présent. Les trois personne du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Futur simple. Présent. Je rirai, tu riras, il rira.

Pluriel. Nous rirons, vous rirez, ils riront.

La première & la troisième personne du singulier ont les deux syllabes brèves : la seconde personne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue.

Conditionnel présent. Singulier. Je rirois, tu rirois, il riroit.

Pluriel. Nous ririons, vous ririez, ils riroient.

La quantité prosodique est la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. *Présent. Singulier.* Ri, ou ris, qu'il rie.

Pluriel. rions, riez, qu'ils rient.

SUBJONCTIF. *Présent. Singulier.* Que je rie, que tu ries, qu'il rie.

Pluriel. Que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient.

Le monosyllabe des trois personnes du singulier & de la troisième du pluriel est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue.

Imparfait. Singulier. Que je risse, que tu risses, qu'il rît.

Pluriel. Que nous rissions, que vous rissiez, qu'ils rissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève. Le monosyllabe de la troisième personne du singulier est long. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève, & la seconde longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. riant.

La première syllabe est brève & la seconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Ri.

Ce monosyllabe est bref.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir.* J'ai ri, ils auroient ri, *&c. Madame s'est ri de vous.*

RIRE; substantif masculin. Action de rire. *Elle a le rire agréable. On entendit de grands éclats de rire.*

RIS; substantif masculin. Mouvement de la bouche causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de plaisant. *Un ris agréable. Un ris forcé. Un ris moqueur. Des ris continuels. Des ris immodérés. Non-seulement on doute de nos mystères, mais souvent d'un ris dédaigneux & moqueur on se joue de la simplicité de ceux qui les croient.*

On dit figurément & poëtiquement d'une belle personne, que *les grâces & les ris la suivent partout. Les ris, les amours & les jeux.*

Le *ris*, chez les anciens Lacédémoniens, étoit honoré comme le plus aimable de tous les Dieux, & celui qui savoit le mieux adoucir les peines de la vie. Ils plaçoient toujours ses statues auprès de celle de Vénus, avec les Graces & les Amours. Le Ris étoit aussi spécialement honoré chez les Thessaliens, qui célébroient, tous les ans, sa fête avec beaucoup de solennité.

RIS SARDONIQUE, ou SARDONIEN, se dit d'une espèce de ris convulsif, causé par une contraction dans les muscles du visage. *Le ris sardonique peut être occasionné par différentes causes.*

On dit figurément de quelqu'un qui fait semblant de rire, qu'*il a un ris sardonien.*

Ce monosyllabe est long.

RIS; substantif masculin. Glandule qui est sous la gorge du veau & qui est un manger assez délicat. *Une tourte de ris de veau.*

RIS, ou RIZ; substantif masculin. *Oryza.* Plante qui ressemble à quelques égards aux fromens, & que l'on cultive dans les pays chauds aux lieux humides & marécageux. Sa racine est comme celle du froment, elle pousse des tiges ou tuyaux à le hauteur de trois ou quatre pieds, cannelés, plus gros & plus fermes que ceux du bled ou de

de l'orge, noués d'espace en espace ; ses feuilles sont longues, charnues, assez semblables à celles du poireau ; leur graine est applatie & couronnée d'une membrane courte, avec deux oreillettes latérales & barbues ; ses fleurs qui sont hermaphrodites naissent en ses sommités, de couleur purpurine & forment des panicules, comme celles du millet ou du panis. On remarque qu'il n'y a qu'une fleur dans chaque calice, six étamines, deux styles, & deux stygmates en pinceau : à ces fleurs passées succèdent des semences oblongues, blanches, demi-transparentes, dures, enfermées chacune dans une capsule jaunâtre, rude, cannelée, anguleuse, velue & armée d'une arrête, le tout disposé alternativement le long des rameaux.

On se sert de la graine du riz, principalement en aliment, & quelquefois en médecine : on nous l'apporte sèche des Indes orientales, du Piémont, d'Espagne, & de la Caroline. On doit choisir celui qui n'a pas l'odeur de poudre : celui du Piedmont est plus court, plus gros & moins blanc que celui de la Caroline, mais il est de meilleur goût & plus nourrissant.

Le riz est une des principales nourritures dans tout le Levant, d'où il a été apporté premièrement en Grèce & en Italie ; il aime tant l'humidité qu'il croît dans l'eau même. Dans l'île de Ceylan, & dans toute l'Asie, après avoir foui & labouré la terre, on y pratique des réservoirs d'eau de puits ou de pluie, pour l'arroser tous les jours ; & ces inondations perpétuelles amolissent tellement le terrein qui est déjà très humide & très-gras par lui même, que les cultivateurs s'y mettent à l'eau jusqu'à mi-jambe. Quand le temps de la moisson approche, on laisse dessécher le terrein. Alors les moissonneurs y entrent & coupent le riz ; on en fait des tas dans le milieu des champs, & on les fait piler par des bœufs ou des bufles qui tiennent lieu de batteurs en ce pays, suivant l'ancien usage des Orientaux. Les Asiatiques mettent leur riz tout vanné en sacs, qu'ils portent dans des espèces de puits de terre cuite, ou dans des paniers couverts & bien fermés, pour le garantir des rats & des insectes. Porta dit qu'on sème une grande quantité de riz dans les plaines humides du territoire de Salerne, où les habitans l'arrosent aussi au moyen des canaux & des rigoles qu'ils tirent des rivières au besoin, autrement le riz n'y viendroit point, ou n'y rapporteroit point de graines : desorte, disent les *Continuateurs de la Mat. Médic.* qu'il est surprenant qu'un grain si sec demande un terrein si humide, & qu'une terre marécageuse produise un blé d'un goût exquis & d'une nourriture aussi saine que sèche. Il ne mûrit qu'à force de soleil, & la récolte ne s'en fait que vers l'équinoxe d'automne. C'est là, sans doute, pourquoi il ne sauroit venir dans les pays du nord, quoique plus humides, mais trop froids. On pourroit faire de fort bon pain avec la farine de riz, & même il tient lieu de pain dans les Indes. Non-seulement les Indiens en font de bons gâteaux & de la bouillie, mais ils en tirent encore par la distillation une liqueur spiritueuse, qu'ils appellent *rack*, ou *arak*, & qu'ils chargent ensuite de sucre & de divers aromates : cette boisson les enivre plus

promptement que ne pourroit faire le vin le plus fort ; enfin une legère décoction de riz dans l'eau, fait parmi eux la base ou le véhicule le plus usité pour la plupart des médicamens.

Les anciens comptoient le riz parmi les alimens de legère substance & faciles à digérer : c'est une opinion si répandue dans le public que le riz engraisse, que les femmes maigres à la Cour & à la ville en usent fréquemment, le prenant surtout avec du lait & beaucoup de sucre ; nous avons même l'exemple de plusieurs nations qui en font leur nourriture ordinaire depuis quantité de siècles : on convient seulement que le riz resserre un peu, & que dans certaines circonstances, il pèse un peu sur l'estomac.

On fait usage en France du riz, en le faisant cuire dans le bouillon, qu'il blanchit sans lui donner de mauvais goût : on en fait de la panade, de la bouillie, une espèce de crême. Quoique ce soit un bon aliment pour toutes sortes de personnes, il convient singulièrement aux personnes épuisées par des hémorrhagies, *&c.* aux femmes qui ont souffert des pertes excessives, aux pulmoniques & aux éthiques : il adoucit l'âcreté du sang & modère le cours de ventre. On fait une eau de riz, ou décoction, qui est pectorale & astringente.

On dit ; *faire du riz ;* pour dire, faire cuire du riz avec du lait.

RIS ; substantif masculin pluriel & terme de Marine. Œillers qui sont à une voile, trois pieds au-dessous de la vergue, & dans lesquels on passe de petites cordes qu'on nomme *garcettes*, pour raccourcir la voile, quand le vent est trop fort ; ce qui s'appelle *prendre des ris.*

RIS ; petite ville de France en Auvergne, près de l'Allier, à trois lieues au-dessus de Vichy. On y recueille d'assez bon vin.

RISANA ; petite ville de Dalmatie, sur le golfe de Cattaro. Les Turcs l'ont ruinée.

RISANO ; rivière d'Italie dans l'Istrie. Elle se jette dans le golfe de Trieste environ à trois milles de Capo-d'Istria. C'est le Formio des anciens.

RISBAN ; substantif masculin & terme de fortification. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port. Tel étoit le fameux risban bâti par Louis XIV, au milieu des jetées qui conduisent à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles casernes pour 100 hommes de garnison, deux grandes citernes, des magasins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie sur son rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pièces de canon.

RISDALE ; *voyez* RICHEDALE.

RISE ; (la) rivière de France qui a sa source dans une montagne du Comté de Foix au-dessus du Maz d'Azil, & son embouchure dans la Garonne à une lieue au-dessous de Rieux, après un cours d'environ quinze lieues.

RISÉE ; substantif féminin. *Effusus risus*. Grands éclats de rire que font plusieurs personnes ensemble en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose. *La proposition excita une grande risée dans l'assemblée. Les spectateurs firent de grandes risées.*

RISÉE ; signifie aussi simplement, moquerie. *Être exposé au mépris & à la risée d'autrui.*

RISÉE, se prend quelquefois pour l'ob-

jet de la risée, comme en ces phrases, *il devint la risée de la Cour, de la ville, des honnêtes gens. Il fut la risée de tous ses compagnons.*

On dit aussi dans le même sens, *je ne veux point servir de risée à mon ennemi. Je ne prétends point vous servir de risée.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

RISIBILITÉ; substantif féminin & terme de l'École. Faculté de rire. *La risibilité est le propre de l'homme.*

RISIBLE; adjectif des deux genres. *Risibilis.* Qui a la faculté de rire. Dans ce sens, ce mot est pris de l'école, & n'a d'usage qu'en parlant de l'homme, duquel on dit, que *c'est un animal risible.*

Risible, dans le discours ordinaire, signifie, qui est propre à faire rire. *Cette aventure est fort risible. Une nouvelle risible. Un conte risible.*

Risible, signifie encore, digne de moquerie; & alors il se dit aussi bien des personnes que des choses. *C'est une femme risible. Il a une prétention fort risible.*

RISIÈRE; *voyez* Rizière.

RISQUABLE; adjectif des deux genres. Qui a du risque. *Une entreprise risquable.*

RISQUE, substantif masculin. *Periculum.* Péril, danger. *Il y a souvent grand risque à prêter son argent aux grands Seigneurs. Pour prévenir le risque que courent sur mer les marchandises, on a coutume de les faire assurer. Il y courut risque de la vie. Il s'exposa au risque d'être arrêté. Les voyageurs ont bien des risques à courir.*

En parlant de quelqu'un qui a entrepris quelque chose, & qui veut bien courir le hasard de tout ce qui en peut arriver, on dit proverbialement, qu'*il l'a entrepris à ses risques, périls & fortunes.*

On dit aussi proverbialement, *à toute risque*; pour dire, à tout hasard: & dans cette phrase, *risque* est féminin.

Voyez Danger pour les différences relatives qui en distinguent *risque*, &c.

RISQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Risquer.

RISQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Hasarder, mettre en danger. *Tout citoyen est obligé de risquer sa vie pour le salut de l'état. Un joueur risque son argent. Risquer son honneur, sa réputation. Il risquoit de perdre beaucoup pour gagner peu. Cela ne pouvoit pas s'entreprendre sans risquer.*

Sachez que d'une fille on risque la vertu,
Lorsque dans un hymen son goût est combattu.

Molière.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

RISSOLE; substantif féminin. Sorte de menue pâtisserie qui est faite de viande hachée, enveloppée dans de la pâte & frite dans du beurre ou du saindoux.

RISSOLÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Rissoler.

On dit d'un homme fort hâlé & dont le soleil a brûlé la peau du visage, qu'*il a le visage rissolé.*

RISSOLER; verbe actif de la première conjugaison lequel se conjugue comme Chanter. *Torrere.* Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur rousse & appétissante. *Rissoler de la viande.*

Il est aussi pronominal réfléchi.

Ce cochon de lait commence à se rissoler.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève.

RISSON; substantif masculin & terme de galères. Ancre qui a quatre branches de fer.

RISTE; vieux mot qui signifioit autrefois, collet.

RISTER; vieux mot qui signifioit autrefois presser.

RIT, ou RITE; substantif masculin. *Ritus*. Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion. Il se dit plus ordinairement de ce qui regarde la religion Chrétienne.

Les Chrétiens de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, *&c.* célébrent le Service Divin suivant le rit Grec. L'Occident suit le rit Latin, ou celui de l'Église Romaine. Les différens diocèses, surtout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond; car en fait de rit, il n'y a point d'uniformité générale, chaque Église ayant ses usages propres établis de temps immémorial, dont elle est en possession, & qu'elle est en droit de suivre. Ainsi l'on dit à cet égard, *le rit Parisien, le rit Senonois*, &c.

On distingue cependant dans l'Occident trois sortes de rites principaux: le rit Grégorien, ainsi nommé de Saint Grégoire le Grand, Pape, & c'est le même que le rit Romain proprement dit; le rit Ambroisien, qui a pour auteur Saint Ambroise, & qui est encore aujourd'hui en usage dans l'Eglise de Milan; & le rit Mosarabique, autrefois reçu dans toute l'Espagne, & dont il subsiste encore des vestiges dans les Églises de Tolède & de Séville.

Les Anglois qui suivoient autrefois le rit Romain, l'ont changé du temps de la prétendue réformation, en un rit que leurs Evêques & quelques Théologiens composèrent sous le règne d'Édouard VI.

A Rome on appelle *Congrégation des Rites*, une commission particulière composée de Cardinaux & autres Prélats, à laquelle le Pape renvoie tout ce qui regarde les canonisations, les coutumes, cérémonies, préséances usitées dans l'Église.

On écrit toujours *rites* au pluriel.

RITOURNELLE; substantif féminin. Trait de symphonie qui s'emploie en manière de prélude à la tête d'un air, dont ordinairement il annonce le chant; ou à la fin, pour imiter & assurer la fin du même chant; ou dans le milieu, pour reposer la voix, pour renforcer l'expression, ou simplement pour embellir la pièce.

Dans les recueils ou partitions de vieille musique Italienne, les ritournelles sont souvent désignées par les mots *si suona*, qui signifient que l'instrument qui accompagne doit répéter ce que la voix a chanté.

Ritournelle, vient de l'Italien *ritornello*, & signifie *petit retour*. Aujourd'hui que la symphonie a pris un caractère plus brillant, & presque indépendant de la vocale, on ne s'en tient plus guère à de simples répétitions; aussi le mot *ritournelle* a-t-il vieilli.

RITUEL; substantif masculin. Livre contenant les cérémonies, les prières, les instructions & autres choses qui regardent l'administration des Sacremens, particulièrement les fonctions curiales. *Le Rituel de Paris. Le Rituel Romain.*

RITZENBUTTEL; bourg d'Allemagne dans le Duché de Brême, à l'embouchure de l'Elbe.

RIVA; petite ville d'Italie dans le Trentin, à sept lieues, sud ouest, de Trente. Il y croît de beaux citrons, & de belles oranges.

RIVAGE; substantif masculin. *Ripa.* Les rives, les bords de mer. *Le long du rivage. L'ambre que la mer jette sur le rivage. Les rivages de la mer.*

Il se dit aussi poëtiquement des rivières. *Les rivages de la Loire.*

On appelle à Paris *droit de rivage*, un octroi qu'on lève sur tous les bateaux chargés de marchandises qui y arrivent par la Seine, & qui séjournent dans les ports.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très brève.

RIVAL, ALE; substantif. *Rivalis.* Concurrent en amour. *Les intrigues des Romans & des Comédies sont assez communément fondées sur la jalousie de deux rivaux qui se disputent une maîtresse. La Princesse le préféra à tous ses rivaux. Il doit redouter ce rival. Vous avez une dangereuse rivale.*

Il se dit figurément de tous ceux qui aspirent, qui prétendent en même temps à la même chose. *Il aspiroit à l'Empire, mais son rival lui fut préféré. Athènes fut la rivale de Lacédémone. Turenne & Condé étoient rivaux de gloire.*

RIVALITÉ; substantif féminin. Concurrence entre des amans. *Il y a de la rivalité entre les deux sœurs.*

Il se dit aussi de toute sorte de concurrence. *La rivalité qui régnoit entre Rome & Carthage. Cette guerre fut la suite de la jalousie & de la rivalité des deux nations.*

RIVALLO; ville d'Italie au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, à huit lieues de Naples.

RIVE; substantif féminin. *Ripa.* Le bord d'une rivière, d'un fleuve, d'un lac, d'un étang, de la mer. *La rive méridionale du lac. Les sables qui sont le long des rives de ce fleuve.*

On dit aussi, *la rive d'un bois.*

On dit figurément & proverbialement d'une affaire qui est fort embrouillée, qu'*on n'y voit ni fond, ni rive.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

RIVÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* River.

RIVE-DE-GIER; petite ville de France dans le Forez, sur la rivière de Gier, à deux lieues de Saint-Chamond & à cinq de Lyon.

RIVER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Clavi mucronem retundere.* Abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de la chose qu'il perce, & l'aplatir en sorte que ce soit une autre tête. *On a rivé les vis qui attachent la serrure. River un clou.*

On dit proverbialement & figurément, *river le clou à quelqu'un, lui river son clou*; pour dire, lui répondre fortement, vertement, en sorte qu'il n'ait rien à répliquer. *Il voulut lui faire des reproches, mais elle lui riva son clou.*

La première syllabe est brève & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la pénultième syllabe longue.

RIVERAGE; substantif masc. Droit qu'on paye au Roi ou au Seigneur en quelques endroits pour raison des chevaux qu'on emploie à tirer les bateaux, soit en montant, soit

en descendant la rivière. En 1708 par la Déclaration du Roi du 29 Décembre il fut ordonné une levée par doublement au profit de Sa Majesté, de tous les droits de *péages*, *pontenages*, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume.

RIVERAIN; substantif masculin. Qui habite le long d'une rivière. *Les riverains de la Loire. Les riverains propriétaires des héritages qui avoisinent les fleuves & rivières navigables doivent y laisser vingt-quatre pieds de tirage.*

Riverain, se dit aussi de ceux qui possédent des héritages le long d'une forêt. *Les riverains sont obligés de séparer leurs héritages des forêts du Roi, par des fossés de quatre pieds de largeur & de cinq de profondeur.*

RIVESALTES; bourg de France dans le Roussillon sur la Gly, à deux lieues, nord, de Perpignan. On y recueille d'excellent vin muscat.

RIVET; substantif masculin. Pointe rivée du clou broché dans le pied d'un cheval. *Les plus petits rivets sont les plus convenables. Ces rivets débordent trop.*

RIVET; Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, dans le Diocèse de Bazas près de Langon. Elle est en commende & vaut environ cinq mille livres de rente au titulaire.

RIVETIER; substantif masculin & terme de Ceinturier. Outil qui sert à faire de petits yeux d'étain pour attacher plusieurs pièces de cuir ensemble.

RIVIÈRE; substantif féminin. Fleuve, assemblage d'eaux qui coulent toujours dans un lit, dans un canal d'une largeur & d'une étendue considérable. *Veuve* Fleuve.

Les fleuves & les rivières navigables du royaume, appartiennent au Roi en pleine propriété, par le seul titre de sa souveraineté, ainsi que tout ce qui se trouve dans leurs lits, comme les îles & îlots, attérissemens & accroissemens, droits de pêche, péages, passages, ponts, bacs, bateaux, moulins, édifices, & autres choses & droits que ces fleuves & rivières produisent.

Par Arrêt du Parlement de Paris du 29 Mai 1743, rendu sur les conclusions de M. Joly de Fleury, Avocat Général, il a été jugé qu'un diamant trouvé dans le lit de la rivière de Seine, par le nommé Guenemond, retenu par les gardes de l'Orfévrerie, & non réclamé, étoit une épave dont la vente seroit faite, pour en être le prix distribué, savoir, un tiers au Receveur général du domaine, un tiers à Guenemond, & l'autre tiers aux Orfévres, conformément aux Ordonnances qui leur ont attribué le tiers des épaves de jouaillerie & orfévrerie.

Il est défendu à toutes personnes de détourner l'eau des rivières, & d'en affoiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, à peine d'être punis comme usurpateurs, & obligés de réparer les choses à leurs frais.

Il est pareillement défendu de jeter dans les rivières aucune drogue ou appât à peine de punition corporelle.

Suivant l'article trois du titre premier de l'Ordonnance des Eaux & Forêts, toutes les actions concernant les entreprises ou prétentions sur les rivières navigables & flottables, tant pour raison de la navigation & flottage, que des droits de pêche, passage, pontonage & autres droits, conduite, rupture, & loyers de flettes, bacs & bateaux,

épaves sur l'eau, construction & démolition d'écluses, gords, pêcheries & moulins, visitation de poisson, tant dans les bateaux que dans les boutiques & réservoirs, & généralement de tout ce qui peut préjudicier à la navigation, charroi & flottage des bois, sont de la compétence des Officiers des Maîtrises, sans préjudice néanmoins de la juridiction des Prévôts des Marchands, ès villes où ils sont en possession de connoître de tout ou de partie de ces matières & de celles des Officiers des turcies & levées, & autres qui pourroient avoir titre & possession pour en connoître.

On dit, que *la rivière est marchande*; pour dire, qu'elle n'est ni trop haute ni trop basse, mais en état de porter des bateaux chargés de marchandises.

On appelle particulièrement *oiseaux de rivière*, les canards sauvages; & *veaux de rivière*, les veaux qui sont élevés en Normandie, dans des prairies voisines de la rivière de Seine. On appelle aussi *vins de rivière*, les vins de Champagne qui croissent sur les bords de la rivière de Marne.

On dit proverbialement & figurément lorsqu'on porte en un lieu des choses qui s'y trouvent en abondance, que *c'est porter de l'eau à la rivière*. Et au contraire on dit d'un homme qui ne sauroit trouver une chose dans un lieu où ordinairement il y en a en abondance, qu'*il ne trouveroit pas de l'eau à la rivière*.

La côte de l'État de Gènes se nomme *la rivière de Gènes*.

Rivière, est aussi le nom d'un petit pays de France qui fait partie du bas Armagnac en Gascogne : il est situé sur les deux rives de la Save, près de son confluent dans la Garonne, & au septentrion du Comté de Comminges. La partie de ce pays dans laquelle est situé Verdun qui est sa capitale, se nomme *pays de rivière-Verdun*. Cette dernière partie forme une élection dont le siége est à Grenade. Tout le pays peut avoir neuf à dix lieues dans sa plus grande longueur, sur sept à huit dans sa plus grande largeur. La Save est la seule rivière un peu considérable qui arrose cette contrée, qui est fertile en froment, en seigle & en avoine, dont on fait quelque commerce à Bordeaux & dans le Languedoc.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

RIVOLI; bourg d'Italie dans le Piémont, à deux lieues, ouest, de Turin. On y voit un château ou maison de plaisance des Ducs de Savoie. Ce château est bâti en briques, à trois étages avec onze croisées de face ; il n'a pas l'air considérable. C'étoit ci-devant un rendez-vous de chasse; mais depuis long-temps le Roi n'y va plus. Le Duc Charles-Emmanuel I, surnommé le *grand* qui y étoit né le 12 Janvier 1562, fit rebâtir & embellir ce château : le Roi Victor-Amédée y est mort prisonnier en 1734, deux ans après avoir abdiqué la Couronne en faveur de son fils.

RIVOUR ; abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux en Champagne, à deux lieues, est, de Troyes. Elle vaut environ 5000 liv. de rente à l'Abbé Commendataire.

RIXDALE, *voyez* Richedale.

RIZ ; *voyez* Ris.

RIZE; substantif masculin. Terme de compte dans les États du Grand Sei-

gneur. Le rize est de quinze mille ducats.

RIZIÈRE ; substantif feminin. Campagne semée de ris. *Il y a beaucoup de rizières en Italie, le long du Pô.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

ROA ; ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur le Duero ; à 30 lieues, nord, de Madrid.

ROANNE ; ville de France, chef-lieu du Roannois, dans le Forest, sur la Loire, à six lieues, nord-ouest, de Feurs. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Élection, *&c.* On y compte environ six mille habitans. Il se fait dans cette ville un assez bon commerce de laine. Il y a quelques Tisserands dans la ville. On y a construit depuis peu d'années deux ponts de bois qui facilitent beaucoup le commerce. Les vins du Roannois sont très-renommés & se transportent à Paris par la Loire. C'est à Roanne que cette rivière commence à porter bateau : elle fait la richesse de cette ville, qui est le grand passage & l'entrepôt du commerce de Lyon avec Paris, Orléans, Nantes, *&c.*

ROB ; substantif masculin. Suc dépuré de fruits cuits en consistance de miel ou de sirop épais. *On fait des robs de coins, de mûres, de réglisse, de baies de sureau, &c. pour diverses maladies.*

ROBE ; substantif féminin. Sorte de vêtement long, ayant des manches, & qui est différent selon les personnes qui le portent.

Dans quelques Universités les Médecins portent la robe d'écarlate; dans celle de Paris, le Recteur a une robe violette avec le chaperon d'hermine; les Doyens des Facultés, Procureurs, Questeurs de Nation, portent la robe rouge fourrée de vert. Les Docteurs de la maison de Sorbonne portent toujours la robe d'étamine ou de voile noir pardessus la soutane dans leur maison, & les docteurs en théologie la portent également aux assemblés, examens, thèses & autres actes de faculté, de même que les Professeurs & autres Suppôts de la Faculté des arts, dans les classes & assemblées soit de leur nation soit de l'Université. Ces robes sont faites comme celles des Avocats, à l'exception des manches qui sont plus courtes; quelques-unes sont garnies de petits boutons, & d'autres simplement ouvertes par devant avec un ruban noire sur les bords. Les robes des Appariteurs ou Bedaux sont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes semblables à celles des Avocats. Ceux des Paroisses en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

Les Dames disent, *prenez ma robe, portez ma robe ;* pour dire, prenez, portez la queue de ma robe.

On dit figurément & familièrement, & le plus souvent en raillerie, *rendre visite en robe détroussée ;* pour dire, rendre visite en cérémonie.

On dit proverbialement, *belle fille & méchante robe trouvent toujours qui les accroche.*

On dit, *Arrêts rendus en robe rouge ;* pour dire, des Arrêts rendus solennellement, les Juges étant en robe rouge.

ROBE DE CHAMBRE, se dit d'une robe que les hommes portent dans la chambre. *Il vient de mettre sa robe*

de chambre. Et l'on appelle *robe de chambre pour les femmes*, une robe que les femmes portent chez elles quand elles sont en deshabillé, & avec laquelle elles ne laissent pas de sortir quelquefois.

Robe, se dit aussi de l'habit des anciens Romains. *Les Consuls portoient une robe différente de celle des autres Romains. Pompée eut le privilége de porter la robe triomphale aux spectacles. La robe avec laquelle les Romains faisoient leurs repas, étoit ordinairement blanche.*

Robe, se prend aussi pour la profession des gens de judicature. *Il a embrassé le parti de la robe. Cette femme n'aime pas les gens de robe. Il y a des pays où la noblesse de robe est moins considérée que celle d'épée, ce qui est absurde. Il quitta la robe pour prendre l'épée*

On appelle *Juges de robe-courte*, les Prévôts des Maréchaux, leurs Lieutenans, & quelques autres Officiers non gradués qui jugent l'épée au côté. *Le Lieutenant Criminel de robe-courte de Paris commande une compagnie composée de deux Lieutenans, d'un Guidon, de neuf Exempts, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier, d'un Commissaire, d'un Contrôleur des guerres, d'un premier Huissier, d'un Brigadier, & de soixante Archers; & cette compagnie est appelée* compagnie de robe-courte.

Robe, se dit aussi familièrement de la profession des Ecclésiastiques, des Religieux, mais il est toujours précédé d'un pronom possessif. *C'est un Religieux, & l'on ne suppose pas que les gens de sa robe soient capables de former une pareille entreprise.*

On dit, *deux chevaux de même robe;* pour dire, de même poil. On dit aussi, qu'*un chien*, qu'*un chat*, &c. *a une belle robe;* pour dire, qu'il a une belle peau.

On dit encore, *la robe d'un coquillage;* pour dire, la superficie de la coquille après qu'on a levé l'épiderme. Et *la robe d'un oignon;* pour dire, l'enveloppe d'un oignon.

Robe, se dit en termes de Blondiers, d'une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure les fuseaux pour ne point salir la pièce qu'on travaille.

Robe se dit d'une mesure des liquides usitée en Espagne, & qui fait la huitième partie d'une pipe.

ROBEC; petite rivière de France en Normandie, qui a sa source à Saint-Martin du Vivier, & son embouchure dans la Seine à Rouen où elle est fort utile aux Teinturiers & aux Tanneurs.

ROBER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Chapelier qui signifie enlever le poil d'un chapeau de castor avec la peau de chien marin.

ROBER; petite rivière d'Allemagne dans l'Archevêché de Trêves. Elle se perd dans la Moselle à Trêves.

ROBERIE; vieux mot qui signifioit autrefois vol, larcin.

ROBERT, Electeur Palatin, fils de Robert le tenace, naquit en 1352, & fut élu Empereur d'Allemagne en 1400, après la déposition du barbare Winceslas. Pour gagner les Allemands, il voulut rendre à l'Empereur le Milanez que Winceslas en avoit détaché; mais ses efforts furent inutiles. Son attachement pour le Pape Grégoire XII aliéna entièrement les esprits des Princes d'Allemagne. Ils formèrent contre lui une confédération; mais la mort de ce Prince arrivée en 1410, rompit leurs mesures. Il

partagea ses États entre ses quatre fils qui sont les tiges des différentes branches de la Maison Palatine. Robert acheva d'établir la Souveraineté des Princes d'Allemagne. Les Empereurs avoient conservé le droit de haute justice dans les terres de plusieurs Seigneurs ; mais il leur céda ce droit par des priviléges.

Robert, Roi de France, surnommé *le Sage*, parvint à la Couronne en 996, après la mort de Hugues Capet son père. Il fut sacré à Orléans où il étoit né. Il avoit épousé Berte sa cousine, fille de Conrard, Roi de Bourgogne ; mais Grégoire V déclara nul ce mariage & excommunia le Monarque. Les historiens disent que cet anathême fit en France tant d'effet, que tous les courtisans du Roi & ses propres Domestiques se séparèrent de lui. Il ne lui resta que deux Domestiques qui pleins d'horreur pour tout ce qu'il avoit touché, passoient par le feu jusqu'aux plats où il avoit mangé. Le Cardinal Pierre Damien rapporte qu'en punition de cet inceste prétendu, la Reine accoucha d'un monstre qui avoit la tête & le cou d'un canard. On ajoute que Robert fut si frappé de cette espèce de prodige, qu'il se sépara de sa femme. Il contracta un second mariage avec Constance, fille de Guillaume, Comte d'Arles & de Provence ; mais l'humeur altière de cette Princesse auroit bouleversé le Royaume si la sagesse du Roi ne l'eût empêchée de se mêler du gouvernement de l'État : Henri, Duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet, mort en 1002 sans enfans légitimes, laissa son Duché au Roi de France son neveu. Robert investit de ce duché Henri son second fils qui depuis étant devenu Roi, le céda à Robert son cadet, chef de la première branche royale des Ducs de Bourgogne qui dura jusqu'en 1361. Ce duché fut réuni à la Couronne par le Roi Jean qui le donna à son quatrième fils, Philippe le *Hardi*, chef de la deuxième Maison de Bourgogne qui finit en la personne de Charles le *Téméraire* tué en 1477. Robert mérita par sa sagesse qu'on lui offrît l'Empire & le Royaume d'Italie ; mais il les refusa, & après avoir fait couronner à Reims son second fils Henri I, il mourut en 1031, à soixante ans. Robert étoit un Prince savant, mais de la science de son temps. Helgaud, Moine de Fleuri, raconte dans la vie de ce Prince, que pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, & n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisoit jurer sur un reliquaire dont on avoit ôté les reliques ; comme si l'intention ne faisoit pas le parjure ; mais alors on ne raisonnoit pas mieux. Robert non seulement cultivoit les sciences, il les protégeoit. On a de lui plusieurs hymnes que l'on chante encore dans l'Église. Son règne fut heureux & tranquille.

Robert de France, étoit le troisième fils de Louis VIII, & frère de Saint Louis qui érigea en sa faveur l'Artois en Comté-Pairie en 1237. C'étoit dans le temps de la funeste querelle entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur Fréderic II. Grégoire offrit à Saint Louis l'empire pour Robert ; mais les Seigneurs François assemblés pour délibérer sur cette proposition, furent d'avis de la rejeter ; ils répondirent au Pape *que le Comte Robert se tenoit assez honoré d'être frère d'un Roi qui surpassoit en dignité, en forces, en biens,*

en noblesse, tous les autres Potentats du monde. Robert suivit Saint Louis en Égypte, & ce fut lui qui engagea avec plus de bravoure que de prudence, la bataille de la Massoure le 9 Février 1250. Comme il poursuivoit les fuyards à travers cette petite ville, il y fut assommé des pierres, buches & autres choses que l'on jetoit par les fenêtres. C'étoit un Prince intrépide, mais trop fougueux, trop opiniâtre, trop querelleur.

ROBERT II, Comte d'Artois, fils du précédent, surnommé *le Bon*, & *le Noble*, fut de l'expédition d'Afrique en 1270. Il châtia les rebelles de Navarre en 1276. Il mena un puissant secours après les vêpres siciliennes, à Charles I, Roi de Naples, & fut Régent de ce Royaume pendant la captivité de Charles II. Il défit les Arragonois en Sicile en 1289, les Anglois proche de Bayonne en 1296, les Flamands à Furnes en 1298. Mais en 1302, ayant voulu imprudemment forcer les mêmes Flamands retranchés proche de Courtrai, il reçut trente coups de pique, & perdit dans cette journée la réputation & la vie. Homme vaillant, mais emporté & violent, il n'étoit bon que pour un coup de main.

ROBERT D'ANJOU, troisième fils de Charles *le Boiteux*, succéda à son père dans le Royaume de Naples, par la protection des Papes, & par la volonté des peuples, à l'exclusion de Charobert, fils de son frère aîné. Il fut un grand Roi, juste, sage, vaillant. Il régna 33 ans, 8 mois, & mourut le 16 Janvier 1343, âgé de 65 ans. Philippe de Valois s'abstint de livrer bataille en 1339 sur les avis réitérés que lui donna ce Prince, grand ami de la France, par inclination & par intérêt. Robert détestoit la guerre entre les Princes chrétiens, & il avoit d'ailleurs étudié la science des astres, moins pour en connoître le cours que pour apprendre par cette science chimérique les mystères de l'avenir. Il croyoit avoir lu dans le grand livre du ciel un malheur extrême pour la France, si Philippe hasardoit une bataille contre les Anglois.

ROBERT I, Duc de Normandie, étoit le Chef de ces Danois ou Normands qui firent tant de courses & de ravages en France dans les neuvième & dixième siècles. Le Roi Charles le *Simple* conclut à Sainte-Claire sur Eptes en 912 un traité par lequel il donna à Rollon, chef des Normands sa fille Gisle ou Giselle en mariage, avec la partie de la Neustrie appelée depuis de leur nom, *Normandie*, à condition qu'il en feroit hommage, & qu'il se feroit Chrétien : Rollon y consentit, fut baptisé, & prit le nom de Robert, parceque dans la cérémonie Robert, Duc de France & de Paris, lui servit de Parrain. Le nouveau Duc de Normandie montra autant d'équité sur le trône, qu'il avoit fait éclater de courage dans les combats. Il termina sa glorieuse carrière vers 920.

ROBERT DE BRUIS ou BRUCE, Roi d'Écosse, monta sur le Trône en 1306, après l'expulsion de Jean Bailleul ou Baillol qui avoit usurpé la couronne d'Écosse par le secours d'Edouard I, Roi d'Angleterre. Il secoua le joug des Anglois, les chassa de son pays & rendit l'Écosse très-puissante & très-florissante. C'étoit un Prince chéri de son peuple, quoiqu'il aimât la guerre; mais il ne la fit que pour tirer sa nation de l'esclavage & pour la rendre heureuse. Il mourut en 1329,

à 55 ans. Il laissa pour successeur David II, âgé de 5 ans, & une fille qui porta le sceptre d'Écosse dans la maison de Stuart.

Robert de Bavière, Prince Palatin du Rhin, Duc de Cumberland, fils de Fréderic, Prince Electeur Palatin du Rhin & d'Elisabeth, fille de Jacques I Roi d'Angleterre & d'Écosse, se signala d'abord en Hollande : il passa ensuite en Angleterre. Le Roi Charles I son oncle, le fit Chevalier de la jarretière, & lui donna le commandement de son armée. Le Prince Robert remporta d'abord de grands avantages sur les Parlementaires ; mais il fut ensuite obligé de se retirer en France. Charles II ayant remonté sur le trône de ses pères, le fit membre de son Conseil privé en 1662, & lui donna le commandement de la flotte contre les Hollandois en 1664. Le Prince Robert défit l'année suivante la flotte Hollandoise, & fut fait Amiral d'Angleterre en 1673. Il se montra digne de cet emploi par son intelligence & par sa valeur. Ce Prince mort en 1682, s'appliquoit aux sciences, entr'autres à la Chimie.

Robert de Courtenay, Empereur François d'Orient, succéda à Pierre de Courtenay sur la fin de l'an 1220. Il s'adressa au Pape pour prêcher une croisade contre Vatace qui après s'être fait déclarer Empereur à Nicée, avoit fait de rapides conquêtes sur les François, & resserré leur empire jusques dans le territoire de Constantinople. Le Pape arma par des indulgences plusieurs Chrétiens pour lui donner du secours. Ils passèrent en Orient sous la Conduite de Guillaume de Mont-Ferrat ; mais ce Général mourut. Ils retournèrent en Europe, & Robert fut obligé de demander la paix à Vatace : Robert épousa la fille d'un Chevalier d'Artois ; elle avoit été promise à un Gentilhomme Bourguignon qui outré de voir qu'on préférât un Empereur à lui, enleva l'Impératrice & sa mère, fit jeter celle-ci dans la mer, coupa le nez & les lèvres à la fille & la laissa sur le rivage. Robert en mourut de douleur l'an 1228. Ce Prince n'avoit aucun talent militaire ; les divisions de ses ennemis l'appeloient aux conquêtes, mais son indolence & son goût pour le plaisir le retinrent toujours.

ROBERTINE ; substantif féminin. Nom d'une thèse que soutiennent ceux qui veulent être de la maison de Sorbonne. Elle a pris son nom de Robert Sorbon, Instituteur de la Sorbonne.

ROBIGALES, ou Rubigales ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête instituée par Numa, la onzième année de son règne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leurs blés ; cette fête se faisoit le septième jour de devant les calendes de Mai, c'est-à-dire, le 25 Avril, parceque dans ce temps-là la constellation du chien, qu'ils regardoient comme une constellation malfaisante, se couche, & que de plus, c'est vers ce même temps que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui sont sur terre.

ROBIGUS, ou Rubigus ; nom d'un dieu de la campagne & de l'agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *Robigo* ou *Rubigo*, & c'est de-là qu'il avoit pris son nom. On lui sacrifioit les en-

trailles d'un chien & celles d'une brebis, selon Ovide; & selon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa-Pompilius avoit lui-même institué une fête & des sacrifices à ce dieu. Onuphrius-Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquième région de la ville. Il avoit encore un autre temple sur la voie Nomentane, hors la porte Capène.

ROBIN; substantif masculin. Terme de mépris & du style familier dont on se sert en parlant des gens de robe. *Elle va épouser un Robin.*

Robin, est aussi un nom propre usité dans quelques phrases proverbiales. Ainsi en parlant d'un homme qui fait toujours tomber le discours sur ce qui le touche, on dit, *il souvient toujours à Robin de ses flûtes.* Et en parlant d'un homme méprisable & du témoignage de qui l'on fait peu de cas, on dit, *c'est un plaisant robin.*

ROBINE; substantif féminin. Sorte de poire que la Quintinie met au rang des bonnes poires. Elle a la chair cassante avec une eau douce & sucrée. Elle mûrit avec le rousselet.

ROBINET; substantif masculin. Pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à donner l'eau & à la retenir. *Il y a plusieurs sortes de robinets. Un robinet à tête carrée. Un robinet à branches. Un robinet à deux eaux, à trois eaux. Des robinets de cuivre. Ouvrir le robinet. Fermer le robinet. La clef du robinet.*

On dit, *un robinet de deux pouces, de trois pouces, d'un demi-pied;* pour dire, un robinet par ou passent deux pouces, trois pouces, un demi-pied d'eau.

Quelquefois on appelle *robinet*, la seule clef du robinet. *Tournez le robinet.*

On dit populairement d'un grand parleur, que *quand une fois le robinet est lâché, il a de la peine à finir.*

ROBORATIF, IVE; adjectif. *Roborans.* Qui fortifie. *Remède roboratif. Vertu roborative.*

ROBRE; substantif masculin. Espèce de chêne qui croît dans les lieux montagneux, & dont le bois est très-dur. *Voyez* Chêne.

ROBUSTE; adjectif des deux genres. *Robustus.* Qui est fort de corps & de complexion. *Un soldat robuste. Être d'une complexion robuste. Il faut avoir une santé robuste pour soutenir les fatigues de la guerre.*

Différences relatives entre *vigoureux*, *fort*, *robuste.*

Le *vigoureux* semble plus agile, & doit beaucoup au courage. Le *fort* paroît être plus ferme, & doit beaucoup à la construction des muscles. Le *robuste* est moins sujet aux infirmités, & doit beaucoup à la nature du tempérament.

On est *vigoureux* par le mouvement & par les efforts qu'on fait. On est *fort* par la solidité & par la résistance des membres. On est *robuste* par la bonne conformation des parties qui servent aux fonctions naturelles.

Vigoureux est d'un usage propre pour le combat, & pour tout ce qui demande de la vivacité dans l'action. *Fort* convient en fait de fardeaux, & de tout ce qui est défense. *Robuste* se dit à l'égard de la santé & de l'assiduité au travail.

Un homme *vigoureux* attaque avec violence. Un homme *fort* porte d'un air aisé ce qui accableroit un autre. Un homme *robuste* est à l'épreuve de la fatigue.

ROC; substantif masculin. *Rupes.* Masse de pierre très-dure, qui a sa racine en terre. *Un chemin taillé dans le roc. Cette maison est bâtie sur un roc. On fit sauter le roc avec de la poudre.*

Roc, se dit aussi d'une pièce du jeu des échecs qu'on appelle plus ordinairement *tour.*

Le *c* final se fait sentir,

ROCAILLE; substantif féminin & terme collectif. Petits cailloux, coquillages & autres choses qui servent à orner une grotte, à faire des rochers, *&c. Grotte de rocaille. Masque de rocaille.*

La première sylle est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

ROCAILLEUR; substantif masculin. Celui qui travaille en rocaille.

ROCAMBOLE; substantif féminin. Légume qui est une espèce d'ail, mais moins violent que l'ail ordinaire. On l'appelle aussi *échalotte d'Espagne.* On cultive la rocambole dans les jardins pour l'usage de la cuisine.

Rocambole, se dit figurément & familièrement pour signifier, ce qu'il y a de meilleur, de plus piquant dans quelque chose. *Les derniers vers d'une épigramme en sont la rocambole.*

ROCCA D'ANFO; ville forte d'Italie dans le Bressan, sur le lac d'Idro. Elle appartient aux Vénitiens.

ROCHE; substantif féminin. *Rupes.* Roc, masse de pierre très-dure qui a sa racine en terre. *Un pays couvert de roche. Le vaisseau se brisa contre une roche. Une roche cachée sous l'eau. L'eau de roche est ordinairement claire & limpide. Du cristal de roche.*

On dit figurément, *un cœur de roche;* pour dire, un cœur inflexible, dur & difficile à émouvoir à compassion.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il y a quelque anguille sous roche;* pour dire, qu'il y a dans une affaire quelque chose de caché. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

On appelle *roche d'émeraudes, roche de turquoises,* &c. de petits amas d'émeraudes & de turquoises, unies par une petite pierre où elles sont comme enchassées.

On appelle *turquoises de la vieille roche*, les turquoises tirées d'une roche découverte il y a très-long-temps.

Et l'on dit figurément d'un homme d'une probité reconnue, que *c'est un homme de la vieille roche.* On dit aussi, *noblesse de la vieille roche. Amis de la vieille roche.*

Les Naturalistes Allemands appellent *roche de corne*, une pierre dure, réfractaire, ressemblante un peu à l'ongle des quadrupèdes, & qui se trouve dans les montagnes en filons presque perpendiculaires. Les Naturalistes François n'ont pas encore une connoissance bien certaine de la nature & de l'origine de cette sorte de pierre; celle que M. Bernard de Jussieu a reçue de Suède sous le nom de *Corneus fossilis durior Wallerii*, ressemble parfaitement à de la *lave.* On distingue trois sortes de roches de corne. 1°. celle à *écorce molle:* M. Vallerius dit qu'elle est couverte comme d'une espèce d'enveloppe courbée, qui ressemble à du cuir brun: elle est aussi peu compacte que la pierre ollaire tendre. La deuxième est à *écorce dure;* elle est noire & ressemble au sabot d'un cheval, elle s'endurcit au feu: tan-

tôt elle est luisante, & tantôt elle est grainelée. La troisième est *feuilletée;* sa couleur est, ou noirâtre, ou rougeâtre; ses feuillets sont posés perpendiculairement sur leur tranchant: il y en a de tendre qui peut servir à tracer des lignes, & de l'autre assez solide pour être employée à couvrir des maisons: elles jaunissent beaucoup dans le feu. Au reste, il paroît que les ouvriers des mines donnent indifféremment le nom de *roche de corne* au roc vif & dur qui enveloppe souvent les filons des mines.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

ROCHE; (la) ville des Pays-Bas, dans la forêt d'Ardenne, à treize lieues, nord-ouest, de Luxembourg.

Il y a en Savoie une petite ville de même nom, à six lieues, sud, de Genève.

ROCHE-BERNARD; (la) bourg de France en Bretagne, sur la Vilaine, à quatre lieues de son embouchure dans l'Océan. On y nourrit beaucoup de bétail.

ROCHECHOUART; petite ville de France en Poitou, à cinq lieues, sud, de Confolens. On y compte environ 1600 habitans.

ROCHECHOUART, (Françoise Athénaïs de) fut d'abord connue sous le nom de Mademoiselle de *Tonnai-Charente*. Sa beauté la rendit encore moins célèbre que le caractère de son esprit plaisant, agréable & naturel. Recherchée par les grands Seigneurs, elle fut mariée au Marquis de *Montespan*, qui lui sacrifia des partis considérables, & qui ne fit qu'une ingrate: la Duchesse de la *Valliere*, maîtresse de *Louis XIV*, l'admit dans sa société, & le Roi ne la regarda d'abord que comme une aimable étourdie. Elle agaçoit sans cesse ce Monarque, qui disoit en se moquant à Madame de la *Valliere : elle voudroit bien que je l'aimasse, mais je n'en ferai rien.* Il ne tint pas parole, & il fut bientôt épris de ses charmes. La Marquise de Montespan régna avec empire. Elle aima le Roi par accès, & encore plus l'argent. Ses fantaisies engagèrent ce Prince à des dépenses excessives & inutiles. Elle régna long-temps sur le cœur de ce Monarque; mais son humeur impérieuse & bizarre l'en éloigna peu à peu. Elle avoit supplanté la *Valliere*, & elle fut supplantée à son tour par la Marquise de *Maintenon*. Louis XIV lui ordonna de quitter la Cour, & elle mourut en 1707, âgée de *66* ans, à Bourbon, où elle avoit été prendre les bains. Elle avoit ordonné par son Testament que ses entrailles seroient portées à la communauté de Saint *Joseph*. Elles jetoient une si grande puanteur à cause de la chaleur de la saison, que le porteur revint sur ses pas, & alla les remettre aux Capucins de Bourbon. Le Père Gardien infecté de cette odeur, les jeta aux chiens. Quand on apprit à la Cour ce qu'étoient devenues les entrailles de Madame de *Montespan*, un de ses amis dit : *est-ce qu'elle en avoit ?* Quoiqu'elle eût naturellement beaucoup de fierté & de hauteur, son caractère étoit aussi rusé que son esprit étoit fin. Lorsqu'elle tentoit d'engager Louis XIV dans ses filets, elle tâcha de donner le change à la Reine, dont elle étoit dame d'honneur. Pour lui faire prendre une haute opinion de sa vertu, elle communioit tous les huit jours en sa présence; elle visitoit les hôpitaux, & faisoit plu-

sieurs de ces bonnes œuvres d'éclat, qui trompent si souvent les hommes. Son crédit fut tel pendant quelque temps, que dans la promotion des Maréchaux de France de 1699, elle fouilla dans les poches du Roi, pour y en prendre la liste: n'ayant pas vu le nom du Duc de *Vivonne* son frère, elle éclata en reproches, & le Roi ne la calma qu'en lui donnant le bâton.

ROCHE-DE RIEN; (la) bourg de France en Bretagne, à deux lieues, sud, de Tréguier. On y compte environ 500 habitans. Ce bourg est remarquable par plusieurs siéges qu'il soutint au quatorzième siècle, & par une sanglante bataille qui se donna sous ses murailles en 1347, dans laquelle Charles de Blois qui réclamoit le Duché de Bretagne, demeura prisonnier.

ROCHEFLAVIN; (Bernard de la) né en 1552, à Saint Cernin en Rouergue, fut d'abord Conseiller à Toulouse, puis au Parlement de Paris. Son savoir lui procura la place de Président en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Toulouse, & celle de Conseiller d'Etat. Il mourut en 1627 à 76 ans. On a de lui, 1°. un excellent *recueil des Arrêts notables* du Parlement de Toulouse. On y trouve un *traité* des droits seigneuriaux, très-consulté: 2°. un *traité* des Parlemens, in-fol. &c. plein de recherches.

ROCHEFORT; ville maritime de France, dans le pays d'Aunis, près de l'embouchure de la Charente, vis-à-vis de l'île d'Oleron, à six lieus, sud-est, de la Rochelle, & à cent deux lieues, sud-ouest, de Paris, sous le 16e degré quarante-une minutes, vingt-six secondes de longitude, & le 46e, deux minutes, trente-cinq secondes de latitude.

Cette ville qui est aujourd'hui le chef-lieu d'un des trois départemens de la Marine du Roi, n'étoit autrefois qu'un château que Henri III donna à un Officier de sa Maison, appelé *Polivon*. Louis le Grand ayant formé le dessein d'établir un Arsenal de Marine sur la rivière de Charente, où depuis long-temps on construisoit des vaisseaux à Tonnay-Charente, jeta les yeux sur le château de Rochefort, comme un lieu plus commode par sa situation, en fit l'acquisition de l'un des héritiers de Polivon, & fit dresser le plan d'une ville sur le modèle de celle de Bordeaux. Ce Prince après avoir pris les emplacemens nécessaires pour ses bâtimens, abandonna en 1664, le reste du terrein à des Particuliers, qui y ont bâti la ville qu'on y voit aujourd'hui. L'arsenal que le Roi y fit construire, est un des plus vastes & des plus magnifiques du royaume. On trouve dans ce bâtiment tout ce qu'on peut désirer pour la construction, l'armement, l'équipement & le radoub des vaisseaux du roi, dont chacun a son enceinte & son magasin. Il y a un hôpital superbe pour les Officiers, Matelots, & soldats de marine, & un autre pour les orphelins, fondé par Madame Begon. Les casernes sont de toute magnificence. Le Roi y a une maison dans laquelle loge l'Intendant de la marine. La ville est fort régulièrement bâtie, & les rues en sont fort belles. Outre son magasin, fourni de tout ce qui est nécessaire pour les vaisseaux du Roi, il s'y trouve une belle corderie, une fonderie de canons & une fabrique de toiles à voile.

Rochefort n'a qu'une seule Paroisse,

roisse, sous l'invocation de Saint Louis : il y a d'ailleurs un Couvent de Capucins, bâti par les ordres de Louis XIV, & un séminaire pour les Aumôniers des vaisseaux du Roi, dirigé par les Prêtres de la mission qui desservent aussi la Paroisse.

Cette ville est ornée de deux beaux remparts, & gardée par ses propres Bourgeois, auxquels Louis XIV a accordé par ses lettres-patentes de 1669, des foires & de très-beaux priviléges, entr'autres l'affranchissement pour toutes les denrées dont on y fait la consommation. Louis XIV a aussi accordé à cette ville un Corps de Communauté & un Hôtel de Ville, composé d'un Maire, de deux Échevins, & de six Conseillers.

La ville de Rochefort n'étant qu'à deux lieues de l'embouchure de la Charente, Louis XIV a fait construire plusieurs forts, & dresser des batteries de canon pour défendre l'entrée de ce fleuve : ces forts sont celui de l'île d'Aix, le fort de Lupen & celui de l'Aiguille, qui n'est qu'une redoute, commandant sur l'Anse qui est vis-à-vis l'île d'Aix, celui de Fouras, celui de la Pointe & celui de Vergerou. Ce dernier fort est à une lieue au-dessous de Rochefort.

Au reste l'air de Rochefort est assez mal sain, particulièrement dans les mois d'Août, de Septembre & d'Octobre, tant à cause de son exposition qui est toute entière au plein midi, que par le voisinage des marais salans, & par le défaut d'eau douce, n'y ayant qu'une seule source pour distribuer de bonne eau par toute la ville. Outre les fabriques que Rochefort a pour la marine, il y a une rafinerie de sucre & plusieurs autres fabriques.

ROCHEFORT, est aussi le nom d'une petite ville du Hurepoix, à deux lieues, nord, de Dourdan.

ROCHEFORT, est encore le nom d'une ville des Pays-Bas Autrichiens, située à six lieues, sud-est, de Dinant, & vingt lieues, nord-ouest, de Luxembourg.

ROCHEFOUCAULD ; (la) petite ville de France dans l'Angoumois, sur la Tardouère, à cinq lieues, nord-ouest, d'Angoulême. Elle fut érigée en Duché-Pairie par Louis XIII en 1622.

ROCHEFOUCAULD, (François Duc de la) Prince de Marsillac, fils de François premier, Duc de la Rochefoucauld, nâquit en 1613. Sa valeur & son esprit le mirent au premier rang des Seigneurs de la Cour, qui mêloient les lauriers de Mars à ceux d'Apollon. Il fut lié avec la fameuse Duchesse de Longueville, & ce fut en partie par l'instigation de cette Princesse qu'il entra dans les querelles de la Fronde. Il se signala dans cette guerre, & surtout au combat de S. Antoine, où il reçut un coup de mousquet qui lui fit perdre quelque temps la vue. C'est alors qu'il fit ces vers si connus tirés de la Tragédie d'Alcyonée.

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux Rois, je l'aurois faite aux Dieux.

On sait qu'après sa rupture avec Madame de Longueville, il parodia ainsi ces vers.

Pour ce cœur inconstant qu'enfin je connois mieux,
J'ai fait la guerre aux Rois, j'en ai perdu les yeux.

Après que ces querelles furent assoupies, le Duc de la Rochefoucauld ne songea plus qu'à jouir des doux plaisirs de l'amitié & de la littérature. Sa maison étoit le rendez-vous de tout ce que Paris & Versailles avoient d'ingénieux. Les Racine, les Boileau, les Sévigné, les Lafayette trouvoient dans sa conversation des agrémens qu'ils auroient cherché vainement ailleurs. La goutte le tourmenta sur la fin de ses jours. Il supporta les douleurs de cette maladie cruelle avec la constance d'un Philosophe, & il mourut à Paris en 1680, à soixante-huit ans.

On a de lui, 1°. *des Mémoires d'Anne d'Autriche* en 2 vol. *in* 12. écrits avec l'énergie de Tacite. C'est un tableau fidelle de ces temps orageux, peints par un Peintre qui avoit été lui-même un des Acteurs. 2°. Des *Réflexions* & des *Maximes* réimprimées plusieurs fois en un petit volume *in*-12. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'amour propre est le mobile de tout; cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. Ce petit Recueil écrit avec cette finesse & cette délicatesse qui donnent tant de prix au style, accoutuma à penser & à renfermer ses pensées dans un tour vif & précis.

ROCHE-GUYON; (la) bourg de France dans le Vexin françois, sur la Seine, à quatre lieues, nord-ouest, de Mantes.

ROCHELLE; (la) ville épiscopale & considérable de France, capitale du pays d'Aunis, sur l'Océan, à 95 lieues, nord, de Bordeaux, & à 103, sud-ouest, de Paris, sous le 16e degré, 24 minutes, 16 secondes de longitude, & le 46e, 9 minutes, 43 secondes de latitude.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus Santonum*, parce-qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là sur l'Océan. Depuis on la nommée *Rupella* & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui signifioient *un petit roc*, & qu'on lui a donné, soit à cause du fonds pierreux sur lequel elle est bâtie, soit à cause qu'originairement elle n'étoit qu'un château avec quelques maisons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux seigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier Comte de Poitiers, l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon; il en fit une petite ville, & lui donna des priviléges. Cette ville s'accrut avec le temps, & se forma en une espèce de République; ayant appartenu au Roi d'Angleterre depuis le mariage d'Éléonore de Guyenne avec Henri II, ses priviléges furent confirmés par Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, lorsqu'il s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déjà dans ce temps-là un port de mer très-florissant par son commerce. Elle retourna aux Anglois par le traité de Bretigni en 1360, & douze ans après elle se donna au Roi de France Charles V, à condition qu'elle conserveroit tous ses privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en son propre nom de la monnoie d'argent; que les Échevins seroient réputés nobles; que le Maire resteroit Gouverneur de la ville, & qu'enfin sa charge seule annobliroit sa famille.

Le Calvinisme s'y introduisit en

1557, & le Prince de Condé eut pour ainsi dire, la gloire d'y régner. Le brave de la Noue la défendit en 1576 contre Henri, Duc d'Anjou, frère de Charles IX, & obligea ce Prince d'en lever le siége. Les Protestans y tinrent depuis la plupart de leurs synodes, & son commerce florissant tous les jours davantage la rendit puissante jusqu'au temps du Cardinal de Richelieu, qui résolut de soumettre cette ville à l'autorité royale, de supprimer ses priviléges, & d'y détruire le Calvinisme.

Il engagea Louis XIII à cette expédition. Ce Prince pour commencer à brider les Rochelois, fit construire le fort Louis. Ensuite il assiégea la ville en 1677, & s'en rendit le maître l'année suivante, après treize mois d'un siége des plus mémorables, pendant lequel les habitans souffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvèrent dans cette ville, quatre mille seulement survécurent à cet affreux désastre.

Enfin la réduction de cette ville fut dûe à la construction d'une digue de 747 toises dont Clément Metezeau de Dreux fut l'inventeur, & que la Cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de secourir la place. Il est étonnant combien de millions le Clergé fournit pour la prise de cette ville, & avec quelle joie il en faisoit les avances.

Louis XIII étant entré dans la Rochelle le jour de la Toussaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs priviléges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux Magistrats, & un plus grand nombre de Prêtres catholiques.

Louis XIV fortifia cette ville de nouveaux Ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le Maréchal de Vauban. Il fit la Rochelle chef d'une Généralité, & y établit un Intendant distingué de celui de Rochefort qui a la marine. Il y a aussi créé un Bureau de Finances, une Chambre du domaine, un Présidial, une Élection, & y a laissé subsister l'Hôtel des Monnoies.

Le Siége Épiscopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649, & pour former le Diocèse, on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'Évêché de Saintes.

Les rues de la Rochelle sont en général assez droites, & la plupart des maisons soutenues par des arcades. On entre dans cette ville par cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui est de forme presque ronde, est un des plus commodes de l'Océan. Deux grosses tours le défendent. Tous les vaisseaux, excepté ceux de haut-bord, y entrent. Le commerce de cette ville est regardé comme un des plus étendus du royaume : c'est de-là que partent une partie des vaisseaux marchands qui vont en Amérique, en Afrique, &c. Ceux de la Rochelle vont particulièrement à la côte de Saint Domingue, d'où ils rapportent de la cochenille, du chocolat, du quinquina, des émeraudes, des perles & de l'argent. Ils rapportoient du Canada & des pays septentrionaux, de la morue, du saumon, de l'huile de poisson, des mâts, &c. Ils vont chercher dans les îles de l'Amérique toutes sortes de pelleteries, du sucre, de l'indigo, du

coton, des cuirs : ils rapportent de l'Afrique, de la poudre d'or, du morphil, des cuirs, de la cire & des gommes. Ils vont aussi commercer à Cayenne, à Cadix, en Portugal, *&c.*

Quant au commerce que les étrangers viennent faire à la Rochelle, ils y enlèvent des vins, des eaux de vie, du sel, du papier d'Auvergne & d'Angoulême, des toiles & des serges.

Il y a dans cette ville des rafineries de sucre, & l'on y fait de bonnes liqueurs.

ROCHEPOSAY; bourg de France en Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe.

ROCHER; substantif masculin. *Rupes.* Ce mot a la même signification que roc & roche. *Il y a dans la mer beaucoup de rochers contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser. Immobile comme un rocher. Un rocher escarpé. L'eau qui sort du rocher est claire & limpide.*

On dit figurément, *parler aux rochers;* pour dire, parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit. Et l'on dit aussi figurément, *c'est un cœur de rocher, c'est un rocher;* pour dire, un cœur insensible.

On appelle *rocher* dans les jardins, dans les fontaines & dans les grottes artificielles, un assemblage de petits cailloux, de coquilles, de mousse & de corail, qui représentent en quelque sorte un rocher naturel.

Rocher, en termes de Conchyliologie, se dit d'une famille entière de coquilles univalves qu'on appelle autrement *murex.* Voyez ce mot.

Rocher, en termes d'Anatomie, se dit d'une partie de l'os temporal à cause de sa grande dureté. On l'appelle autrement *os pierreux.* C'est dans l'intérieur de cet os que l'oreille interne est placée. *Voyez* Oreille.

ROCHES; (les) bourg de France dans le Vendômois, sur le Loir, à une lieue, nord, de Quérohent.

Il y a une Abbaye de même nom de l'Ordre de Cîteaux, dans le Gâtinois Orléanois, sur la Loire, près de Cône. Elle est en commende, & vaut quatre mille livres de rente au titulaire.

ROCHESTER; ville d'Angleterre dans la province de Kent, sur le Medwai, à neuf lieues, sud-est, de Londres. Il s'y fait un commerce considérable. C'est le siége d'un Évêché.

ROCHE-SUR-YON; bourg de France dans le Poitou, près de l'Yon, à cinq lieues, nord-ouest, de Luçon.

ROCHET; substantif masculin. Sorte de surplis à manches étroites, que portent les Évêques, les Abbés & plusieurs autres Ecclésiastiques. *Les Chanoines réguliers de Saint-Augustins portent des rochets par-dessous leur chappe. Un Évêque prèche en camail & en rochet.*

Rochet, se dit aussi d'une espèce de manteau que portent en Angleterre les Pairs du Royaume séans au Parlement dans les jours de cérémonies.

Ceux des Vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des Comtes, trois; ceux des Marquis trois & demi, & ceux des Ducs, quatre.

Rochet, est encore le nom par lequel on désigne chez les Marchands de soie, chez les Manufacturiers & Ouvriers en étoffe d'or, d'argent & de soie, chez les teinturiers en

soie, laine & fil, des bobines plus grosses & plus courtes que les bobines ordinaires. C'est sur ces rochets que tous ces Marchands & Ouvriers dévident leurs soies, ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture.

ROCHET, en termes d'horlogers, se dit d'une roue dont les dents ont une figure à peu près semblable à celles d'une crémaillère de cheminée. Ces sortes de roues sont ordinairement d'usage dans les en cliquetages & dans les échappemens des pendules.

ROCHLITZ; ville d'Allemagne dans la Saxe, sur la Muldau, à sept lieues de Leipsic. On y fabrique des draps & des toiles.

ROCHOIR; substantif masculin. Instrument à l'usage de presque tous les Ouvriers qui emploient les métaux. C'est une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à peu près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au bas un trou auquel est adapté un tuyau sur lequel est une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte est renfermé le borax pulvérisé, & l'on fait tomber cette poudre sur les parties que l'on veut saupoudrer de borax, en faisant passer son ongle le long des crans de la petite bande crénée, & en dirigeant le tuyau sur les places où l'on a besoin de borax.

ROCK; vieux mot qui signifioit autrefois robe, habit.

ROCKENHAUSEN; ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, près de Falkenstein.

ROCKIZAU; ville de Bohème au cercle, & à trois milles de Pilsen.

ROCOU; *voyez* Roucou.

ROCROI; ville forte de France, en Champagne, à onze lieues, nord, de Rethel. C'est le siége d'une prevôté royale, & d'un grenier à sel. On y compte environ deux mille cinq cens habitans. Cette ville est la dernière de la Champagne du côté des Pays-Bas, & ce fut pour couvrir cette province de ce côté-là, que François I fit construire cette forteresse en un lieu désert, entre la forêt de Thiérache & celle des Ardennes, dans une plaine environnée de bois de toutes parts, & que l'on ne peut aborder que par des défilés: aussi son territoire est tout-à-fait stérile. Les fortifications de Rocroi consistent en cinq bastions, deux contregardes, & cinq demi lunes. Elle a deux portes, celle de France & celle de Bourgogne.

Ce fut dans la plaine de Rocroi que Louis de Bourbon, alors Duc d'Enguien & depuis Prince de Conné, gagna une célèbre bataille contre les Espagnols le 19 Mai de l'an 1643.

RODA; petite ville d'Allemagne dans la Principauté d'Altenbourg. Elle appartient à la Maison de Saxe-Gotha.

RODAGE; substantif masculin & terme de Coutume. On a donné ce nom à un droit que le Seigneur perçoit en quelques endroits pour le passage d'une charrette.

RODAS; place forte des Indes orientales, dans le royaume de Bengale, à 80 lieues d'Agra.

RODEN-MACHEREN; ville des Pays-Bas autrichiens dans le Duché de Luxembourg, vers Thionville.

RÔDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Concursare.* Tournoyer, courir, errer çà & là. *La Maréchaussée rôdoit autour du*

château pour les arrêter. Il a bien rôdé par le monde. Ces voleurs ont rôdé toute la nuit autour du village. Il se dit plus souvent en mauvaise part qu'en bonne.

La première syllabe est longue, la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

RODÈS ; *voyez* RHODÈS.

RODESTO ; *voyez* RODOSTO,

RODEUR ; substantif masculin. *Concursator*. Qui rôde. *Il y eut ordre d'emprisonner les rôdeurs de nuit.*

RODOLPHE I, de Habsbourg, Empereur d'Allemagne, surnommé *le Clément*, étoit fils d'Albert, Comte de Habsbourg, château situé entre Basle & Zurich. Il fut élu Empereur au mois d'Octobre 1273, & ne voulut point aller à Rome pour se faire couronner, disant, qu'*aucun de ses prédécesseurs n'en étoit jamais revenu qu'après avoir perdu ses droits ou son autorité.* Il fit cependant un traité en 1278, avec le Pape Nicolas III, par lequel il s'engagea à défendre les biens & les priviléges de l'Église Romaine. Son règne fut troublé par la guerre qu'il eut avec Ottocare, Roi de Bohême, sur lequel il remporta une victoire signalée. Le vaincu fut obligé de céder au vainqueur l'Autriche, la Stirie & la Carniole. Il consentit de faire un hommage-lige à l'Empereur, dans une île au milieu du Danube, sous un pavillon dont les rideaux devoient être fermés pour lui épargner une mortification publique. Ottocare s'y rendit tout couvert d'or & de pierreries. Rodolphe, par un faste supérieur, le reçut avec l'habit le plus simple. Au milieu de la cérémonie les rideaux du pavillon tombent, & font voir aux yeux du peuple & des armées qui bordoient le Danube, le superbe Ottocare à genoux, tenant les mains jointes entre les mains de son vainqueur. Quelques Écrivains ont traité cela de conte, mais ce fait est accrédité. La femme d'Ottocare, indignée de cet hommage, engagea son époux à recommencer la guerre. L'Empereur marcha contre lui, le vainquit, & le tua le 26 Août 1277. Pour mettre le comble à la gloire de Rodolphe, il eût fallu s'établir en Italie, après s'être assuré l'Allemagne, mais le temps étoit passé. Il se contenta de rendre la liberté aux villes d'Italie qui voulurent bien l'acheter. Florence donna quarante mille ducats d'or, Luques douze mille, Gênes & Bologne six mille. Cette liberté consistoit dans le droit de nommer des Magistrats, de se gouverner suivant leurs lois municipales, de battre monnoie, d'entretenir des troupes. Rodolphe mourut à Germersheim près de Spire, en 1297 à 73 ans, avec la réputation d'un des plus braves guerriers, & des plus grands politiques de son siècle. Il y a un Recueil de cent quarante Lettres de cet Empereur. On conserve précieusement ce Manuscrit dans la Bibliothèque Impériale à Vienne.

RODOLPHE II, fils de l'Empereur Maximilien II, né en 1552, Roi de Bohême en 1575, élu Roi des Romains à Ratisbonne le 25 Octobre de la même année, prit les rênes de l'Empire en 1577, après la mort de Maximilien II, son père, & les tint d'une main foible. La grande passion de ses prédécesseurs étoit d'amasser de l'argent, & celle de Rodolphe fut de vouloir faire de l'or. Toute sa gloire se borna à la réputation d'avoir été

un grand Distillateur, un Astronome passable, un assez bon Écuyer, & un fort mauvais Empereur. Toute la Hongrie fut envahie par les Turcs en 1598, sans qu'on pût les en empêcher. Les revenus publics étoient si mal administrés, qu'on fut obligé de faire une quête pour avoir de quoi s'opposer au Conquérant Ottoman. Des troncs furent établis à toutes les portes des Églises. C'est la première guerre qu'on ait faite avec des aumônes. Enfin Rodolphe envoya en Hongrie une armée qui n'arriva qu'après la prise d'Agria & de plusieurs autres places importantes. Le Duc de Mercœur, accompagné d'un grand nombre de François, rétablit en 1600 les affaires de ce Royaume. L'Empereur eut d'autres chagrins à essuyer. Son frère Mathias se révolta, & il fut obligé de lui céder les Royaumes de Hongrie & de Bohême. Les divisions de sa Maison jointes au chagrin que lui causa la demande que lui firent les Électeurs de choisir un successeur à l'empire, hâta sa mort arrivée en 1612 à 60 ans.

Ce Prince ne se maria jamais; il devoit épouser l'Infante Isabelle, mais l'irrésolution qui formoit son caractère, lui fit manquer ce mariage, ainsi que cinq autres. Il eut plusieurs maîtresses & quelques enfans naturels.

RODOMONT; substantif masculin. On appelle ainsi un fanfaron qui vante ses beaux faits pour se faire valoir & se faire craindre. *C'est un rodomont dont je ne crains point les menaces.*

RODOMONTADE; substantif féminin. Fanfaronade, vanterie en fait de bravoure. *On a beaucoup écrit sur les rodomontades des Espagnols. C'est un faux brave qui ne fait que des rodomontades.*

RODOSTO, ou RODESTO; ville de la Turquie d'Europe dans la Romanie, sur la mer de Marmora, à 25 lieues, sud-ouest, de Constantinople.

ROÉ; (la) bourg de France en Anjou, près de Craon. Il y a une Abbaye d'Hommes de l'Ordre de St Augustin qui vaut à l'Abbé commendataire environ trois mille liv. de rente.

ROER, ou ROURE; nom de deux rivières d'Allemagne: l'une a sa source dans les États des Comtes de Manderscheid, près des frontières du Luxembourg, & son embouchure dans la Meuse, à Ruremonde: l'autre qui est dans le cercle de Westphalie, a sa source près de Grunebick, aux frontières du Comté de Waldeck, & son embouchure dans le Rhin à Duisbourg.

ROGATIONS; substantif féminin pluriel. Prières publiques accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'ascension.

On rapporte l'institution des Rogations à S. Mamert, Évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 464 selon quelques-uns, & en 468 selon d'autres, assembla plusieurs Évêques de la Province pour implorer la miséricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la cessation des tremblemens de terre & des ravages causés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prières de trois jours qui avoient fait cesser ces fléaux, furent continués depuis comme un préservatif contre de pareilles calamités. Le Concile d'Orléans, en 511,

ordonna que les Rogations s'observeroient par toute la France; cet usage passa en Espagne vers le commencement du septième siècle; mais les trois jours des Rogations dans ce pays, étoient le jeudi, le vendredi, & le samedi après la Pentecôte. Les Rogations ont été reçues plus tard en Italie; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des lois pour défendre au peuple de travailler ces jours là, & elles ont été observées long-temps dans l'Église Gallicane. On a appelé les processions des Rogations *petites Litanies*, ou *Litanie gallicane*, parcequ'elles avoient été instituées par un Évêque des Gaules, pour les distinguer de la *grande Litanie*, ou *Litanie romaine*, qui est la procession que l'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour Auteur le Pape S. Grégoire le grand: les Grecs & les Orientaux ne savent ce que c'est que *Rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le schisme, & il y en reste encore quelques vestiges; car c'est la Coutume dans la plupart des Paroisses, d'en aller faire le tour en se promenant les trois jours qui précèdent l'ascension, mais on ne le fait pas processionnellement, ni par dévotion.

ROGATOIRE; adjectif des deux genres & terme de Palais. Il se dit des commissions qu'un Juge adresse à un autre Juge son égal, pour faire qu'elqu'acte de procédure, d'instruction dans l'étendue de son ressort, & éviter aux parties les frais de transport. *Commission rogatoire*.

ROGATON; substantif masculin du style familier. On appelle ainsi toutes sortes de papiers de nulle importance, & dont on ne fait point d'état. *Ces papiers ne sont que de vieux rogatons*.

ROGATON, se dit aussi familièrement, des mets communs ou des mets réchauffés. *On ne sert chez lui le soir que des rogatons*.

Il se dit encore des restes de viandes ramassées. *Il faut donner ces rogatons aux pauvres*.

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

ROGIANO; bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, sur l'Isauro, environ à trois lieues, ouest, de Besignano.

ROGNE; substantif féminin. *Scabies*. Gale invétérée. *La rogne est difficile à guérir*.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On mouille *gn*.

ROGNÉ, ÉE; participe. *Voyez* ROGNER.

ROGNE PIED; substantif masculin. Espèce de couteau avec lequel le Maréchal rogne & retranche des portions plus ou moins considérables de l'ongle du cheval.

ROGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Retrancher, ôter quelque chose des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un cuir, d'un morceau de bois, d'un morceau de fer blanc, d'une pièce de monnoie, &c. *Rogner les aîles d'un oiseau pour l'empêcher de voler. Cette jupe est trop longue, il faut la rogner. Rogner les marges d'un livre. On punit de mort ceux qui rognent les monnoies. Il est de la propreté de se rogner les ongles*.

On dit proverbialement & figurément, *rogner les ongles à quelqu'un, lui rogner les ongles de près*; pour dire,

dire, lui diminuer, lui retrancher son pouvoir ou ses profits.

ROGNER, se dit aussi figurément & familièrement, pour dire, ôter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient. *Il a rogné les appointemens de ses Officiers. On leur a bien rogné de leurs privilèges.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Prononcez RONIER.

ROGNEUR, EUSE; substantif. Celui, celle qui rogne. Il ne se dit guère que de ceux qui rognent les pièces de monnoie. *On punit de mort les rogneurs de monnoie d'or & d'argent.*

ROGNEUX, EUSE; adjectif. *Scabiosus.* Qui a la rogne. *Un enfant rogneux. Un cheval Rogneux. Un chien rogneux.*

ROGNON; substantif masculin. Le rein d'un animal. Il ne se dit guère que de certains animaux dont les reins sont bons à manger. *Une tourte de rognons de veau. Des rognons de bœuf. Des rognons de mouton.*

On dit populairement & par raillerie, *tenir, mettre, avoir la main sur les rognons;* pour dire, sur les hanches. *Elle mit la main sur ses rognons, en leur disant mille injures.*

ROGNON, en parlant de certains animaux, signifie, testicule. *Un ragoût de rognons de coq est un fort bon mets.*

En termes de Métallurgie, on appelle *mine en rognons*, ou *mine en marrons*, celle qui se trouve en masses détachées, & non par couches ou filons suivis.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

On prononce *ronion.*

ROGNONER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire qui signifie gronder, grommeler, murmurer entre ses dents. *Elle ne fait que rognoner.*

Prononcez *ronioner.*

ROGNURE; substantif féminin. *Segmen.* La partie qui a été rognée. *Des rognures de papier. On fait de la colle avec les rognures des peaux.*

On appelle figurément, *rognures*, les restes des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage pour lequel ils avoient été destinés, & dont on fait un petit ouvrage dans le même genre.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prononcez *roniure.*

ROGOMME; substantif masculin & terme populaire. Eau-de-vie, brandevin. *Boire le rogomme.*

ROGOSNO; petite Ville de Pologne, dans le Palatinat de Posnanie, entre Posnanie & Nackel.

ROGUE; adjectif des deux genres du style familier. Fier, arrogant, superbe. *Il est bien rogue. Avoir l'air, l'humeur rogue.*

ROHACZOW; Ville de Pologne, en Lithuanie, au confluent du Nieper & du Lordwa, environ à vingt-huit lieues au-dessous de Mohilow.

ROHAN; Bourg de France en Bretagne sur l'Ouest, à dix lieues, nord-ouest, de Vannes. Il fut érigé en Duché-Pairie en 1603.

ROHAN, (Henri Duc de) Pair de France, Prince de Léon, nâquit au Château de Blein en Bretagne, en 1579. Henri IV, sous les yeux duquel il donna des marques distinguées de bravoure au siége d'Amiens, à l'âge de 16 ans, l'aima

avec tendresse. Après la mort de ce Monarque il devint Chef des Calvinistes en France, & Chef aussi redoutable par son génie que par son épée. Il soutint au nom de ce parti, trois guerres contre Louis XIII. La première terminée à l'avantage des Protestans, s'anima lorsque ce Prince voulut rétablir la Religion Romaine dans le Béarn; la seconde, à l'occasion du blocus que le Cardinal *de Richelieu* mit devant la Rochelle; & la troisième, lorsque cette Place fut assiégée pour la seconde fois. On sait les événemens de cette guerre. La Rochelle se rendit. Le Duc de *Rohan*, s'appercevant après la prise de cette Place que les Villes de son parti cherchoient à faire des accommodemens avec la Cour, réussit à leur procurer une paix générale à des conditions plus avantageuses. Le seul sacrifice un peu considérable que les Huguenots fûrent obligés de faire, fut celui de leurs fortifications, ce qui les mit hors d'état de recommencer la guerre.

La paix de 1629 ayant éteint le feu de la guerre civile, le Duc de Rohan inutile à son parti, & désagréable à la Cour, se retira à Venise. Cette République le choisit pour son Généralissime contre les Impériaux. Louis XIII l'enleva aux Vénitiens pour l'envoyer Ambassadeur en Suisse & chez les Grisons. Il vouloit aider ces peuples à faire rentrer sous leur obéissance la Valteline, dont les Espagnols & les Impériaux soutenoient la révolte. Rohan, déclaré Général des Grisons par les trois ligues, vint à bout par plusieurs victoires, de chasser entièrement les troupes Allemandes & Espagnoles de la Valteline, en 1633. La France ne paroissant pas vouloir retirer ses troupes, les Grisons se soulevèrent, & le Duc de Rohan mécontent de la Cour, fit un traité particulier avec eux en 1635. Ce Héros craignant le ressentiment du Cardinal de Richelieu, se retira à Genève, d'où il alla joindre le Duc de Saxe-Weimar, son ami, qui voulut lui donner le commandement de son armée, prête à combattre celle des Impériaux près de Rhinfeld. Le Duc de Rohan refusa cet honnneur, & s'étant mis à la tête du Régiment de Nassau, il enfonça les ennemis; mais il fut blessé, le 28 Février 1638, & mourut de ses blessures, le 13 Avril suivant à 59 ans. Il fut enterré le 27 Mai suivant, dans l'Église de Saint-Pierre de Genève, où on lui a dressé un magnifique tombeau de marbre, avec une épitaphe qui comprend les plus belles actions de sa vie. Le Duc de Rohan fut un des plus grands Capitaines de son siècle, comparable aux Princes d'Orange, capable comme eux de fonder une République; plus zélé qu'eux encore pour sa religion, ou du moins paroissant l'être; homme vigilant, infatigable, ne se permettant aucun des plaisirs qui détournent des affaires, & fait pour être chef de parti; poste toujours glissant, où l'on a également à craindre ses ennemis & ses amis. C'est ainsi que le peint M. *de Voltaire*, qui a fait ces heureux vers sur ce grand homme.

> Avec tous les talens le ciel l'avoit fait naître,
> Il agit en Héros: en sage il écrivit.
> Il fut même grand homme en combattant son maître,
> Et plus grand lorsqu'il le servit.

Les qualités militaires étoient rele-

vées en lui par une douceur extrême dans le caractère, par des manières affables & gracieuses, par une générosité qui a peu d'exemples. On ne remarquoit en lui ni ambition, ni hauteur, ni vue d'intérêt; il avoit coutume de dire que *la gloire & l'amour du bien public ne campent jamais où l'intérêt particulier commande*. Le Duc de Rohan avoit eu dessein d'acheter l'isle de Chypre, pour y introduire les familles protestantes de France & d'Allemagne. Le grand Seigneur devoit la lui céder moyennant deux cens mille écus, & un tribut annuel de soixante mille livres; mais la mort du Patriarche *Cyrille*, auquel il avoit confié cette affaire, la fit échouer. Nous avons de ce grand Capitaine plusieurs ouvrages intéressans; 1°. *Les intérêts des Princes*, livre imprimé à Cologne en 1666, *in*-12, dans lequel il approfondit les intérêts publics de toutes les Cours de l'Europe. 2°. *Le Parfait Politique*. C'est un abrégé de réflexions relatives aux Commentaires de *César*. Il fait voir que la Tactique des anciens peut fournir beaucoup de lumière pour la Tactique des modernes. 3°. Un Traité *de la corruption de la Milice ancienne*. 4°. *Un Traité du Gouvernement des Treize Cantons*. 5°. *Des Mémoires* dont les plus amples éditions sont en 2 volumes *in*-12: ils contiennent ce qui s'est passé en France depuis 1610 jusqu'en 1629. 6°. Recueil de quelques discours politiques sur les affaires d'État, depuis 1612 jusqu'en 1629 *in*-8°. à Paris, 1644, 1693, & 1755, avec les *Mémoires & Lettres* de Henri Duc de Rohan, sur la guerre de la *Valteline*, 3 volumes *in-12* à Genève. (Paris) 1757. c'est la première édition qu'on ait donnée de ces curieux Mémoires. On en est redevable au soin de M. le Baron de *Zurlauben*, qui les a tirés de différens manuscrits authentiques. Il a orné cette édition de notes Géographiques, Historiques & Généalogiques, & d'une Préface qui contient une vie abrégée, mais intéressante du Duc de Rohan, Auteur des Mémoires.

ROI; substantif masculin. *Rex*. Monarque, Prince souverain du premier ordre.

Un Roi, dit le sage Auteur de Télémaque, peut tout sur les peuples, mais les loix peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les loix lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il sera le père de ses Sujets: elles veulent qu'un seul homme serve par sa sagesse & sa modération, à la félicité de tant d'hommes; & non pas que tant d'hommes servent par leur misère & par leur servitude, à flatter l'orgueil & la mollesse d'un seul homme.

Un Roi ne doit rien avoir au-dessus des autres, excepté ce qui est nécessaire, ou pour le soulager dans ses pénibles fonctions, ou pour imprimer au Peuple le respect dû à celui qui est né pour soutenir les loix. Il doit être au-dehors le défenseur de la Partie; & au-dedans le Juge des peuples, pour les rendre bons, sages & heureux.

Il doit les gouverner selon les loix de l'état, comme Dieu gouverne le Monde selon les loix de la nature. Rarement emploie-t-il sa toute-puissance pour en interrompre & en changer le cours, c'est-à-dire,

que les dérogations & les nouveautés seront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils sont tôt ou tard funestes à la main qui les cueille.

En vain aux conquerans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs.
Entre tous les Héros ce sont les plus vulgaires;
Chaque siècle est fécond en heureux téméraires.....
Mais un Roi vraiment Roi, qui sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire;
Il faut pour le trouver courir toute l'histoire.
La terre compte peu de ces Rois bienfaisans;
Le ciel à les former se prépare longmps!
Tel fut cet Empereur sous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée,
Qui rendit de son joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux,
Qui soupiroit le soir si sa main fortunée
N'avoit par ses bienfaits signalé la journée:
Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.

En France, sous les deux premières races, les François élisoient pour Roi le Prince qu'ils jugeoient le plus digne de les commander, mais il devoit être issu du sang royal: c'est à cette liberté de choix que Pepin & Hugues Capet dûrent la couronne, puisqu'ils n'étoient pas les héritiers les plus proches de leurs prédécesseurs.

Sous la troisième race, les Princes du sang Royal ont toujours été appelés à la Royauté, selon l'ordre & la prérogative de leur naissance; le plus proche a toujours exclu le plus éloigné.

La maxime de droit, le mort saisit le vif, a lieu pour la succession à la couronne, comme pour celle des Particuliers; ainsi, quand le Roi meurt, son successeur est dans l'instant même saisi de l'autorité souveraine, & des droits attachés à la royauté, sans qu'il soit besoin ni du consentement des Sujets, ni du sacre, ni du couronnement; & c'est ce qui a fait dire que *le Roi ne meurt point en France*. Du Tillet dit néanmoins que l'usage ancien étoit contraire; mais le Parlement l'a ainsi jugé par un Arrêt célèbre de l'an 1498 dont parle Bodin.

Anciennement nos Rois ne devenoient majeurs qu'à 21 ans. Louis VIII ordonna que ses enfans demeureroient sous la tutelle de la Reine-Blanche jusqu'à cet âge; mais les troubles ordinaires des Régences ont déterminé nos *Rois* à abréger la minorité de leurs successeurs. Charles V ordonna donc par un Édit donné à Vincennes en 1374, qu'à l'avenir » les *Rois* de France ayant » atteint l'âge de 14 ans, pren» droient en main le gouvernement » de l'état, recevroient l'hommage » de leurs Sujets, & seroient ré» putés majeurs, comme s'ils en » avoient 25 ».

On dit, *servir le Roi;* pour dire, le servir dans ses troupes.

De par le Roi; formule qui signifie, de la part du Roi, & qui se met à la tête de divers actes publics, de diverses affiches.

VIVE LE ROI ; acclamation publique pour la longue vie & la prospérité du Roi.

On appelle *Maison du Roi*, tous les Officiers domestiques de la Maison du Roi, & les troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui sont destinées pour la garde de sa personne & de sa maison. Et l'on appelle *bouche du Roi*, les Officiers qui apprêtent à manger pour le Roi & les Offices où ils travaillent.

On appelle *Commissaire du Roi*, *homme du Roi*, celui qui a commission du Roi pour quelque affaire qui regarde le service du Roi ou du Public. Et *Lieutenant de Roi d'une telle Province, d'une telle Ville*, celui qui en a le commandement en l'absence du Gouverneur.

On appelle *main du Roi*, la puissance & l'autorité du Roi interposée dans les procédures judiciaires entre Particuliers. Ainsi, *mettre quelque chose sous la main du Roi*, c'est en style de pratique, saisir quelque chose en Justice.

On appelle *les Ordres du Roi*, les Ordres de Chevalerie de Saint-Michel & du Saint-Esprit. *Chevalier des Ordres du Roi.*

On appelle *coin du Roi*, un morceau de fer trempé & gravé pour marquer la monnoie. *Denier du Roi*, l'intérêt qu'il est permis par l'Ordonnance du Roi, de tirer d'une somme prêtée par contrat de constitution. *Taux du Roi*, le prix d'une chose réglée par l'autorité du Roi. *Poids du Roi*, & plus ordinairement, *poids de Roi*, le lieu où l'on pèse les grosses marchandises. *Pain du Roi*, le pain qui est fourni aux prisonniers aux dépens du Roi.

Il faut remarquer que quand on dit absolument le *Roi*, on entend ordinairement le Roi qui règne dans le pays où l'on est. Et c'est dans ce sens qu'on dit en France, *on vient de publier un Edit du Roi, une Déclaration du Roi, des Lettres-Patentes du Roi. Le service du Roi. Les ordres du Roi. Les Bénéfices consistoriaux sont à la nomination du Roi.*

Dieu est appelé dans l'Écriture, *le Roi des Rois, le Roi du Ciel & de la terre.*

ROI DES ROMAINS, se dit dans l'Empire d'Allemagne, d'un Prince élu par les Électeurs pendant la vie de l'Empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en son absence, comme Vicaire général de l'Empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'Empereur, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconue du temps des premiers Empereurs de la Maison de Charlemagne, qui étoient Empereurs & Rois des Romains, c'est-à-dire, Souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leur héritier présomptif la qualité de *Roi d'Italie*, comme les anciens Empereurs Romains faisoient prendre celle de César à leurs successeurs désignés à l'Empire.

Le nom de *Roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le règne d'Othon I, & les Empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'Empire, & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les Papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *Roi des Romains* dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme que nous avons d'abord défini suivant l'usage pré-

sent; car le dessein de Charles IV, en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'Empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des Électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la Maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *Roi des Romains*, du vivant même de l'Empereur. Les Électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V voulut faire élire Ferdinand son frère, *Roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un règlement conclu entr'eux & cet Empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la Maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *Roi des Romains* est choisi par les Électeurs, & confirmé par l'Empereur; il est couronné d'une couronne ouverte qu'on appelle romaine, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'Empereur; on lui donne le titre d'Auguste, & non celui de *toujours Auguste*, qui est réservé à l'Empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'Empereur, Vicaire unique & universel, second Chef & Régent de l'Empire. Il est vrai que tant que l'Empereur réside dans l'Empire, tous ces titres magnifiques sont pour le Roi des Romains des honneurs sans pouvoir.

Le Roi des Romains a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'Empereur, comme de présider aux diètes, de les convoquer, de l'aveu des Électeuts, les congédier; de faire des Comtes & des Barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des privilèges aux Universités, de mettre les rébelles au ban de l'Empire, en observant toutefois les formalités ordinaires, de rappeler les proscrits, de commuer les peines, *&c.* Mais il reconnoît l'Empereur pour son Supérieur. Il ne doit agir qu'au nom & par ordre de l'Empereur; c'est au moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant de l'avoir atteint, il parvienne à l'Empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'Empereur, que sous l'autorité des Vicaires de l'Empire, comme ses Tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or; les Édits néanmoins & les Ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le Roi des Romains est traité de majesté royale par tous les Princes, & dans les cérémonies; il marche au côté gauche de l'Empereur, un pas ou deux derrière. Quand il s'y trouve seul, le Maréchal ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'Empereur. Le même Roi traite l'Empereur de *majesté*, & l'appelle son *Seigneur*, mais l'Empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un Empereur, parle seulement d'élire un *Roi des Romains futur Empereur*, c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'Empire, soit choisi & déclaré *Roi des Romains par les Électeurs*.

On dit proverbialement que *les Rois ont les mains longues*, pour dire, que leur pouvoir s'étend bien

loin, & qu'en quelque lieu que l'on soit, il est dangereux de les offenser.

On dit aussi proverbialement d'un homme magnifique, qu'*il vit en Roi*, qu'*il fait une dépense de Roi ;* d'un homme généreux & libéral, qu'*il a un cœur de Roi ;* d'un homme extrêmement heureux dans son état, qu'*il est heureux comme un Roi*, *comme un petit Roi ;* d'un homme impérieux & hautain, qu'*il parle en Roi*, qu'*il fait le Roi ;* & d'un homme qui aime à faire plaisir & qui est d'un agréable commerce, que *c'est le Roi des hommes*.

On dit encore d'un manger exquis & délicieux, que *c'est un manger de Roi*, *un morceau de Roi ;* & d'un grand plaisir, que *c'est un plaisir de Roi*.

On dit proverbialement d'un Roi foible & qui ne sait pas user de son pouvoir, ou d'un Roi dont le pouvoir est fort limité, fort borné, que *c'est un Roi en peinture*, *un Roi de cartes*, *un Roi de théâtre*.

On dit proverbialement & dans le style familier, en parlant d'une maison, d'une compagnie où la subordination n'est point gardée, que *c'est la Cour du Roi Petaut*, *chacun y est maître*.

On dit aussi proverbialement & familièrement, *c'étoit du temps du Roi Guillemot ;* pour dire, c'étoit dans l'ancien temps.

On dit par exagération, qu'*un homme est noble comme le Roi ;* pour dire, qu'il est d'une noblesse ancienne & généralement reconue. Et lorsqu'un homme riche & puissant a quelque chose de rare, de curieux, de magnifique, on dit proverbialement, pour marquer qu'il n'y a pas lieu d'en être surpris, *qui aura de beaux chevaux si ce n'est le Roi*.

On dit, *être sur le pavé du Roi ;* pour dire, être dans la rue ou dans un chemin dont personne n'a droit de chasser celui qui y est. Et on appelle en plaisanterie la prison, *la maison du Roi*.

On dit proverbialement & familièrement *aller où le Roi va à pied*, *où le Roi n'envoie personne ;* pour dire, aller aux besoins naturels.

On dit familièrement d'une chose excellente à manger, qu'*elle ne pourroit être meilleure quand ce seroit pour la bouche d'un Roi*.

On dit figurément, *les coffres du Roi ;* pour dire, les finances du Roi. *La guerre avoit épuisé les coffres du Roi.*

On appelle *livres des Rois*, quatre livres canoniques de l'ancien testament, qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu depuis Samuël jusqu'à la captivité de Babylone. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuël*, & l'autre, celui des *Rois* ou des *règnes*.

Le premier livre comprend dans trente-un chapitres, l'espace d'environ cent ans depuis la naissance de Samuël, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des Rois contient en vingt-quatre chapitres, l'histoire du règne de David, pendant l'espace d'environ quarante ans, depuis la seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des Rois ; quelques-uns les attribuent à Samuël dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu ; mais en tout cas il n'est pas l'auteur du total, car sa mort

se trouve dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre ; quant au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas apperçus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du temps de Samuel ni de Nathan ; aussi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras, sur des originaux de Samuël & autres écrivains du temps de David.

Le troisième livre des Rois comprend en vingt-deux chapitres l'histoire de cent vingt-six ans, depuis l'association de Salomon au Royaume l'an du monde 2989 jusqu'à la mort de Josaphat, Roi de Juda en 3115. Le quatrième livre des Rois renferme en vingt-cinq chapitres, l'histoire de deux cent vingt-sept ans, depuis la mort de Josaphat en 3115, jusqu'au commencement du règne d'Évilmerodach, Roi de Babylone, qui tira Jéchonias de prison en 3442.

On ne connoît pas mieux l'auteur des deux derniers livres des Rois, que celui des deux premiers.

On appelle le jour de l'épiphanie, le *jour des Rois :* Et la réjouissance qui se fait en chaque maison au souper de ce jour-là, ou de la veille, s'appelle *faire les Rois.* Et parcequ'entre ceux qui soupent ce jour-là ensemble, on partage un gâteau où il y a une fève ; on appelle ce gâteau, *le gâteau des Rois.* Et *Roi de la fève*, ou simplement *Roi*, celui à qui échet la part où est la fève. *Faire les Rois en famille, faire les Rois en compagnie. Couper le gâteau des Rois. Qui a été Roi chez vous ? Ce fut un tel qui fut Roi. Il vous a bien fait crier le Roi boit,* On dit aussi, *la chandelle des Rois.*

Roi des Sacrifices, s'est dit chez les Romains, d'une dignité sacerdotale. Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parcequ'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux Rois personnellement, ne pouvoient plus se faire, on établit un Sacrificateur qui en remplit les fonctions; & on l'appela *Roi des sacrifices ;* mais afin que le nom de Roi même ne fît point d'ombrage, ce Roi des sacrifices fut soumis au Grand Pontife, exclus de toutes les Magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance ; aussi-tôt que les cérémonies étoient finies, il se retiroit pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au Grand Pontife & aux Augures qu'appartenoit le droit de choisir le Roi des sacrifices qu'ils tiroient ordinairement d'entre les Patriciens les plus vénérables par leur âge & par leur probité ; son élection se faisoit dans le champ de Mars où le peuple se trouvoit assemblé par centuries ; la maison qu'habitoit le Roi des sacrifices s'appeloit *Regia*, & sa femme Reine, *Regina.*

C. M. Papyrius fut le premier à qui on confia ce ministère ; & la coutume de créer un Roi des sacrifices subsista chez les Romains jusqu'au temps de Théodose qui l'abolit de même que les autres cérémonies religieuses du Paganisme.

Roi d'armes, se dit en France d'un Officier qui annonçoit autrefois la

guerre, les trèves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier &. le chef des Hérauts d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *Roi* qui signifie seulement *premier Chef*. La plupart des savans assurent que ce fut Louis le Gros qui donna à Louis de Roussy le titre de Roi d'armes inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité partout, honoré de plusieurs priviléges, de pensions considérables, & les Souverains à qui les Rois d'armes étoient envoyés, affectoient, pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Commines a remarqué que Louis XI, quoique fort avare, donna à un Roi d'armes que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur Maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes priviléges que le droit des gens accorde aux Ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission ; mais s'ils violoient les lois de ce droit, ils perdoient leurs priviléges. Froissart observe que le Roi d'armes du Duc de Gueldre ayant défié le Roi Charles VI clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, » il fut arrêté, mis » en prison, & cuida être mort, » dit cet historien, pour ce que tel » défi étoit contre les formes & » contre l'usage accoutumé, & de » plus, dans un lieu mal convenable, Tournai n'étant qu'une » petite ville de Flandre.

Le respect qu'on avoit pour les Rois d'armes suivis de leurs Hérauts, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte d'arme, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissard a observé que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des Hérauts, les assaillans cessèrent & se reposèrent.

Le Roi d'armes avoit un titre particulier qui étoit *Mont-Joie St.-Denis ;* & les autres Hérauts portoient des titres de province. *Voyez* HÉRAUT.

On appeloit autrefois *Roi de la Bazoche*, le Chef de la Bazoche. *Voyez* BAZOCHE.

ROI DES MERCIERS, s'est dit autrefois en France d'un Officier qui étoit considérable, & qui veilloit seul sur tout ce qui concernoit le commerce. Quelques-uns en attribuent la création à Charlemagne. On l'appeloit *Roi des Merciers*, parcequ'alors il n'y avoit que les Merciers qui fissent tout le commerce ; les autres corps des Marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'assez tard sous les Rois de la troisième race.

Ce Roi des Merciers donnoit les lettres de Maîtrise & les brevets d'apprentissage pour lesquel on lui payoit des droits assez forts ; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance & par ses Officiers pour les poids & mesures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il y avoit dans les principales villes de province des Lieutenans pour y exercer la même Jurisdiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette char-

ge, engagèrent François I à la supprimer en 1544. Elle fut rétablie l'année suivante. Henri III la supprima de nouveau en 1581 par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV en 1597, supprima le Roi des Merciers, ses Lieutenans & Officiers, cassant, annullant & révoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet Officier ou en son nom; défenses à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni, lui & ses Officiers comme faussaires, & de dix-mille écus d'amende. Depuis ce temps-là il n'est plus fait mention du Roi des Merciers; les lettres sont expédiées, & les visites faites par les Maîtres & Gardes des Corps des Marchands, & par les Jurés des Communautés des arts & métiers, chacun dans son district, & sur ceux de son métier & de sa profession.

On appelle *Roi des violons*, le chef de la Communauté des Maîtres à danser & des Joueurs d'instrumens.

Parmi les tireurs d'arbalête, on appelle *Roi de l'oiseau*, celui qui abat l'oiseau. Et parmi les Pélerins, *Roi des Pélerins*, celui d'entr'eux qui a vu le premier le clocher de l'endroit où ils vont en pélerinage.

On appelle *Roi du bal*, celui qui donne le bal, ou celui à qui on le donne & qui mène le premier branle.

Roi d'Yvetot. Suivant Froissart, Clotaire premier Roi de France ayant tué Gaultier son sujet, Seigneur d'*Yvetot*, dans l'Eglise de Soissons, un jour de Vendredi Saint, le Pape Agapet exigea du Roi une réparation de ce crime; Clotaire se prêta à cette réparation, & pour la rendre à jamais authentique, il érigea la terre d'*Yvetot* en royaume indépendant. Quoi qu'il en soit de ce fait, contesté par plusieurs bons Historiens, le titre de *Roi* se trouve avoir été donné au Seigneur d'*Yvetot*, par un Arrêt de l'Échiquier de Normandie de l'an 1392.

A présent les Seigneurs de ce lieu (bourg de Normandie, à deux lieues de Caudebec) & qui ont porté long temps le titre de Rois d'*Yvetot*, ne prennent plus que celui de Princes; & le nom de Roi donné au Seigneur d'*Yvetot*, ainsi que celui de Reine accordé à Madame d'*Yvetot* sont passés en raillerie. Cependant le bourg d'*Yvetot*, & ceux qui en sont Seigneurs jouissent de plusieurs exemptions & privilèges.

On appelle *pied de Roi*, certaine mesure contenant douze pouces en longueur.

Un pendule long de cinq *pieds de Roi* fait en une heure 1846 vibrations simples. On pourroit donc retrouver, par le moyen du pendule, la longueur du *pied de Roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée.

Roi, se dit aussi en parlant de certains animaux qu'on regarde comme les plus nobles de tous. Ainsi on dit, que *le Lion est le Roi des animaux*, *& l'Aigle le Roi des oiseaux*.

Roi, se dit encore au jeu de cartes, de la principale figure de chaque couleur. *Roi de cœur. Roi de pique. Quatorze de Rois.*

Roi, au jeu des échecs, se dit de la première & principale pièce du jeu. C'est de la perte de cette pièce que dépend la perte de la partie, c'est encore elle qui la fait finir. Le Roi se place au milieu du damier sur la

quatrième case blanche ou noire, selon sa couleur. Quant à sa marche, elle est fort grave, il ne va jamais que de case en case, en droite ligne & obliquement; devant, derrière, à côté, lorsqu'il ne trouve point d'obstacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne saute; pour lors il peut sauter deux cases seulement de son côté ou de celui de la dame; car le saut de trois cases n'est plus usité.

Quand le Roi saute de son côté, il prend la place de son Chevalier, & sa tour se place auprès de lui à la case de son fou.

Si c'est du côté de la dame qu'il saute, il prend la place de son fou, & la tour de ce côté prend la case de la dame.

Il y a cinq choses au jeu des échecs qui empêchent le Roi de sauter : 1°. s'il se trouve quelques pièces entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. si le Roi a été obligé de sortir de sa place; 4°. s'il est en échec, & 5°. lorsque la case au-dessus de laquelle il veut sauter, est une de quelques pièces de son ennemi, qui pourroit le faire échec en passant. Quoiqu'il soit permis aux Rois de se remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais se joindre, il faut qu'il y ait au moins une case de distance entre eux : & quand chaque Roi est en marche, il prend, si bon lui semble, toutes les pièces qui se rencontrent dans son chemin.

ROIDE; adjectif des deux genres. *Rigidus*. Qui est fort tendu & qu'on a de la peine à plier. *Un cheval qui a les jambes roides. Roide comme une barre de fer. Il faut tendre davantage cette corde, elle n'est pas assez roide.*

On dit familièrement, *il est tombé roide mort, il a été tué tout roide, il demeura tout roide mort sur la place*; pour dire, il est tombé mort, il a été tué tout d'un coup.

On dit, que *du linge est tout roide d'empois*, qu'*il est empesé trop roide*; pour dire, qu'il est trop ferme, trop dur, parcequ'on y a mis trop d'empois.

On dit d'une rivière, que *le cours en est roide*; pour dire, qu'elle est rapide.

On dit, que *les hirondelles, les pigeons ont le vol roide, l'aile fort roide*; pour dire, qu'ils ont l'aile forte, qu'ils volent rapidement.

On dit, qu'*une montagne est roide*; pour dire, que la pente en est droite, qu'elle est difficile à monter.

On dit dans le même sens, *degré roide, escalier trop roide.*

Roide, signifie figurément, inflexible, opiniâtre, dur. *C'est un Prince roide. Un Juge roide. Un caractère roide.*

On dit, *se tenir roide*; pour dire, ne pas fléchir, persister; s'obstiner dans sa résolution. *Quelques représentations qu'on lui ait faites, il s'est tenu roide.*

Roide, s'emploie quelquefois adverbialement & signifie, vîte. *Il couroit aussi roide qu'un cerf.* En ce sens on dit, que *pour bien jouer au volant, il faut jouer bas & roide.*

On dit familièrement, qu'*on a mené une affaire bien roide*; pour dire, qu'on la poussée fort vivement. Et l'on dit dans le même sens, qu'*on a mené quelqu'un bien roide. Il a un créancier qui le mène bien roide.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève.

Prononcez *raide*.

ROIDEUR; substantif féminin. Tension, qualité de ce qui est roide. *La roideur des jambes est un vice dans un cheval. Le ressort de cette montre a trop de roideur. Il faut être à cheval sans roideur & liant sans mollesse.*

Roideur, signifie plus ordinairement, rapidité, impétuosité de mouvement. *Il est entraîné par la roideur du courant. La roideur du vol de l'hirondelle. Une balle poussée avec roideur.*

Roideur, se dit aussi d'une montagne, quand la pente en est si droite, qu'elle est difficile à monter & à descendre. *La roideur de la côte fait que les voitures y montent difficilement.*

On dit dans le même sens, *la roideur d'un degré. La roideur d'un escalier.*

Roideur, signifie figurément, fermeté excessive, sévérité inflexible. *Il a trop de roideur dans le caractère. Ne soutenez pas votre opinion avec trop de roideur.*

Prononcez *raideur*.

ROIDI, IE; participe passif. *Voyez* Roidir.

ROIDILLON; substantif masculin. Petite élévation qu'on ne peut regarder comme une montagne & qui se trouve dans un chemin *La voiture est bien chargée, elle ne montera pas aisément ce roidillon.*

ROIDIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Contendere.* Tendre ou étendre avec force, rendre roide. *L'air humide roidit les cordes tendues. Ce cheval étoit bon, mais un travail excessif lui a roidi les jambes.*

Roidir, est aussi verbe neutre & signifie, devenir roide. *Nous roidissons de froid*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Les muscles se roidissent dans les passions violentes.*

Se roidir, signifie figurément; tenir ferme, ne vouloir point se relâcher. *Se roidir contre la raison. Se roidir contre la mauvaise fortune. Il ne faut pas se roidir contre l'évidence.*

Prononcez *raidir*.

ROINE; vieux mot qui signifioit autrefois Reine.

ROITELET; substantif masculin. Petit Roi. Il ne se dit qu'odieusement & pour déprimer la puissance du Roi dont on parle. *Il y a sur cette côte d'Afrique plusieurs roitelets.*

Roitelet, se dit aussi d'une sorte d'oiseau dont on connoît en Europe trois espèces principales, savoir, le *roitelet ordinaire*, le *roitelet huppé* & le *roitelet non huppé*.

Le Roitelet ordinaire pèse environ trois gros: sa longueur totale est de quatre pouces & demi, & son envergure est de six & demi: il a la tête, le cou & le dos d'un bai brun; les ailes & la queue bigarées par des lignes noires transversales; la gorge d'un jaune pâle; la poitrine blanchâtre au milieu & tachetée de noir par les côtés; le bas ventre d'un brun roux; le bout des aîles & de la queue pointillé de blanc; le bec long d'un demi pouce, menu, jaunâtre en dessous & brun en dessus; l'iris couleur de noisette; le doigt & l'ongle de derrière fort longs.

Ce roitelet rampe à travers les haies & les trous des fossés & des murailles: il fait de courtes volées, & vole bas: il a coutume de bâtir son nid le long des murs, au derrière des maisons & des étables

couvertes de paille, mais le plus souvent dans les bois & dans les haies; il le construit de mousse en dehors, de plumes & de crin en dedans, lui donnant la forme d'un œuf dressé sur un de ses bouts, avec une petite porte vers le milieu, par laquelle il entre & sort : sa ponte est de neuf à dix œufs, & même plus.

Ce petit oiseau aime à se tenir seul, & même s'il trouve un de ses semblables, principalement s'il est mâle, ils se battront l'un & l'autre, jusqu'à ce que l'un d'eux s'enfuie comme étant vaincu; il est toujours gai, alerte & vif : il porte sa queue troussée comme un coq : il se nourrit ordinairement de vers, d'araignées : il fréquente les buissons : il ne se prend qu'avec beaucoup de peine : il n'est jamais mélancolique, mais toujours prêt à chanter; aussi l'entend-on soir & matin de bien loin, surtout en hiver. Apprivoisé, il chante agréablement, d'une voix même plus haute & plus sonore que ne semble comporter un si petit corps : son ramage le plus agréable est au mois de Mai, c'est la saison de ses amours. Ses petits sont fort difficiles à élever pour les nourrir en cage.

Le Roitelet huppé est le plus petit des oiseaux qui se voient en Europe; on l'appelle *sourcicle* en quelques endroits, les Italiens le nomment *fior-rancio* (fleur de souci) : il a sur sa tête une très belle ou brillante tache ou huppe, d'un jaune doré, mêlangée de couleur de safran : de là il s'est acquis chez les anciens, les titres pompeux de *Regulus* & de *Tyrannus*. Il peut quand il veut, cacher entièrement cette espèce de huppe & la rendre invisible; en ridant son front & en resserrant les côtés de la tache : elle est oblongue & directement étendue à travers le milieu de la tête, depuis le bec jusqu'au cou; elle est entourée d'une ligne noire : les côtés du cou sont verdâtres, reluisans & jaunâtres; les yeux entourés de blanc; le cou & le dos d'un vert sombre, tirant sur le jaune : la poitrine est d'un blanc sale, le plumage des ailes de couleur tannée, terminé en dedans par des taches jaunes, & blanches en dehors : le bec est délié, noir, droit & court; l'iris couleur de noisetier; les pattes & les griffes jaunâtres. La femelle pond six ou sept œufs, du volume d'un très-gros pois. Ces oiseaux font leurs nids dans des ifs ou des sapins, & ils le composent de mousse verte, mélangée de toile d'araignées, ce qui les fortifie beaucoup. Ce nid est de la grosseur d'une grosse balle. Le roitelet huppé se nourrit de petits insectes, il se glisse aussi dans les broussailles ou dans les buissons.

Le roitelet non huppé, est plus petit que le roitelet ordinaire; mais plus grand que le précédent. Le plumage supérieur du mâle est d'un vert sombre, celui de la femelle est plus brun : le menton & les côtés de la tête sous les yeux sont jaunâtres; il a une tache de la même couleur des deux côtés de la poitrine, prés de la naissance de l'aîle : le plumage inférieur est blanchâtre; le bec brunâtre & fort délié; les jambes & les pieds sont petits, jaunâtres dans le mâle, & noirâtres dans la femelle : leur ramage ressemble au ton rauque des sauterelles : ils fréquentent les bois & les déserts, & se perchent sur les sommets des chênes : ils font leurs nids de mousse & de paille,

& les garnissent en dedans de poils & de plumes : leur ponte est de cinq œufs tiquetés de rouge.

On nourrit en cage les roitelets avec du pain d'œillet de Strasbourg ou de pavot noir : ils portent le nom de *roitillon*, de *beurrichon*, de *rebetrin*, &c.

On donne le nom de *roitelet des Indes*, ou de *ronchie*, ou de *moineau musqué*, à la femelle du colibri.

ROKOSZ ; substantif masculin & terme de relation. On appelle ainsi en Pologne une espèce de confédération, qui a lieu quelquefois dans les diètes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du Roi ou du Sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & sont obligés en vertu du *rokosz* de s'armer pour venir à son secours, ou plutôt la déchirer.

ROLDUC ; petite ville des Pays-Bas dans le Duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom qui appartient à la maison d'Autriche, & en partie aux États généraux par le traité fait à la Haye en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ six lieues de longueur, & deux de largeur du nord au sud.

RÔLE ; substantif masculin. On a ainsi appelé une ou plusieurs feuilles de papier, de parchemin, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivoit des actes, des titres.

Rôle, signifie aujourd'hui en termes de Palais, un feuillet ou deux pages d'écriture. *La requête contient vingt-cinq rôles.*

Rôle, signifie aussi liste, catalogue. *Les rôles des tailles ne sont exécutoires, qu'après avoir été vérifiés par les Officiers des Élections. Le Major d'un Régiment a le rôle des soldats de chaque Compagnie. Le rôle de la capitation.*

Rôle, se prend encore pour l'état, la liste des causes qui se doivent plaider au Parlement. On appelle *grand rôle*, celui où l'on inscrit les causes qui se plaident aux grandes audiences ; petit *rôle*, celui où l'on met les causes des petites audiences. *Rôles des Provinces*, ceux où l'on met les appels des Bailliages de chaque province qui se plaident le lundi & le mardi. *Rôle* des jeudis, celui où l'on met les causes des jeudis. *Rôle* d'après la St Martin ; *rôles* de la Chandeleur, de Pâques, *&c.* les rôles des causes qui se plaident dans ces temps ; *rôle* de relevée, celui des causes qui se plaident le mardi ; & *rôle de la Tournelle*, celui des causes de la grande audience de la Tournelle.

On dit, *mettre sur le rôle*, *tirer du rôle*, *rayer du rôle*.

Rôle, en termes de Chancellerie, signifie les registres sur lesquels sont portées toutes les oppositions faites au sceau des provisions des offices, & qui ont été signifiées à des Officiers nommés *gardes des rôles*.

Rôle, signifie aussi ce que doit réciter un Acteur dans une pièce de théâtre. *Cette Actrice ne sait pas son rôle. Il étudie son rôle.*

Rôle, signifie encore le personnage représenté par l'Acteur. *Il joue le rôle de Nerestan dans Zaïre. La Chanmêlé jouoit supérieurement le rôle d'Iphigénie*,

On dit figurément, qu'un *homme joue bien son rôle* ; pour dire, qu'il s'acquitte bien de son emploi. *Cet Ambassadeur joua bien son rôle dans la négociation dont on l'avoit chargé.*

On dit aussi, qu'*un homme a joué*

un mauvais rôle dans une affaire, qu'*il joue un grand rôle dans le monde*, qu'*il a joué plusieurs sortes de rôle;* &c. & dans toutes ces phrases, *rôle* signifie personnage.

Il se dit aussi en général de tous ceux qui disent & font tout ce qui leur convient de dire & de faire pour leurs vues particulières. *La plupart des femmes ne prennent le parti de la dévotion, que quand elles ne peuvent plus jouer un autre rôle. C'étoit autrefois le rôle des amans de soupirer & de faire les avances, les femmes à leur tour se sont chargées de ce rôle.*

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

RÔLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Palais du style familier, qui signifie faire des rôles d'écriture. Il se dit en mauvaise part. *La plupart des Procureurs aiment à rôler.*

RÔLET; substantif masculin. Petit rôle. Il n'est plus guère en usage qu'au figuré dans ces deux phrases proverbiales, *jouer bien son rôlet*; pour dire, jouer bien son personnage; *être au bout de son rôlet*; pour dire, ne savoir plus ni que dire, ni que faire.

ROLLE; bourg de Suisse, sur le lac de Genève, à trois lieues de Morges.

ROLLIN (Charles) fils d'un Coutelier de Paris, nâquit en cette ville en 1661. Un Bénédictin des Blancs-Manteaux, dont il servoit la messe, ayant reconnu dans ce jeune homme des dispositions heureuses, lui obtint une bourse pour faire ses études au Collége du Plessis. Charles Gobinet en étoit alors principal; il devint le protecteur de Rollin, qui sut gagner l'amitié de son bienfaiteur par son caractère, & son estime par ses talens. Après avoir fait les humanités & sa philosophie au Collége du Plessis, il fit trois années de Théologie en Sorbonne; mais il ne poussa pas plus loin cette étude, & il n'a jamais été que tonsuré. Le célèbre Hersan, son professeur d'humanité, lui destinoit sa place. Rollin lui succéda en effet en seconde en 1683, en Rhéthorique en 1687, & à la Chaire d'éloquence au Collége Royal en 1688. A la fin de 1694, il fut fait Recteur; place qu'on lui laissa pendant deux ans pour honorer son mérite. L'Université prit une nouvelle face; Rollin y ranima l'étude du grec; il substitua les exercices académiques aux Tragédies; il introduisit l'usage, toujours observé depuis, de faire apprendre par cœur l'Écriture-Sainte aux Écoliers. L'Abbé Vittement, coadjuteur de la principalité du collége de Beauvais, ayant été appelé à la Cour, fit donner cette place à Rollin, qui gouverna ce Collége jusqu'en 1712. Ce fut dans cette année qu'il se retira pour se consacrer à la composition des Ouvrages qui ont illustré sa mémoire. L'Université le choisit une seconde fois pour recteur en 1720. Il étoit de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres depuis 1701. Ces deux corps le perdirent en 1741 à 80 ans.

Rollin étoit principalement estimable par la douceur de son caractère, par sa modération, par la candeur, par la simplicité de son ame. Au lieu de rougir de sa naissance, il étoit le premier à en parler. *C'est de l'antre des Cyclopes*, disoit-il dans une Épigramme latine à un de ses amis, en lui envoyant un couteau, que *j'ai pris*

mon vol vers le Parnasse. Ce n'est pas qu'il n'eût en même temps une sorte de vanité, surtout par rapport à ses Ouvrages, dont les éloges emphatiques lui avoient donné une haute opinion. Il disoit naïvement ce qu'il en pensoit, & ses jugemens, quoique trop favorables, étoient moins l'effet de la présomption, que de la franchise de son caractère. C'étoit un de ces hommes qui sont vains sans orgueil. Rollin parloit bien; mais il avoit plus de facilité d'écrire que de parler; & on trouvoit plus de plaisir à le lire qu'à l'entendre. Son nom passa dans tous les pays de l'Europe. Plusieurs Princes cherchèrent à avoir des relations avec lui. Le Duc de Cumberland & le Prince Royal, aujourd'hui Roi de Prusse, étoient au rang de ses admirateurs. Ce Monarque l'honora de plusieurs lettres, dans l'une desquelles il disoit : *Des hommes, tels que vous, marchent à coté des Souverains*.

Les principaux Ouvrages de cet Auteur, sont, 1°, une édition de Quintilien, en 2 vol. *in*-12, à l'usage des écoles, avec des notes & une préface très-instructive sur l'utilité de ce livre, tant pour former l'Orateur que l'honnête homme. L'Éditeur a eu attention de retrancher de son Ouvrage quantité d'endroits qu'il a trouvés obscurs & inutiles. 2°. *Traité de la manière d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit & au cœur*, en 4 vol. *in*-12. plusieurs fois réimprimé. 3°. *L'Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens*, en 14 vol. *in*-12. publiée depuis 1730 jusqu'en 1738. Il y a des morceaux très-biens traités dans cet Ouvrage. C'est toujours le même goût pour le bien public, & le même amour pour la vertu; mais on s'est plaint que la chronologie n'est ni exacte, ni suivie; qu'il y a beaucoup d'inexactitude dans les faits, que l'Auteur n'a pas assez examiné les exagérations des anciens Historiens; que les récits les plus graves sont souvent interrompus par des minuties; que son style n'est pas égal, & cette inégalité vient de ce que l'Auteur emprunte de nos Écrivains modernes des quarante & cinquante pages de suite. Rien de plus noble & de plus épuré que ses réflexions, mais elles sont répandues avec trop peu d'économie, & n'ont point ce tour vif & laconique qui les fait lire avec tant de plaisir dans les Historiens de l'antiquité. On apperçoit aussi beaucoup de négligence dans la diction par rapport à l'usage grammatical & au discernement des expressions qu'il ne choisissoit pas toujours avec assez de goût, quoiqu'en général il écrivît bien. 4°. *L'Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium*; La mort l'empêcha d'achever cet ouvrage, que M. Crevier son disciple a continué depuis le neuvième volume. L'Histoire Romaine eut moins de succès que l'Histoire Ancienne. On trouva qu'elle étoit plutôt un discours moral & historique, qu'une Histoire en forme. L'Auteur ne fait qu'indiquer plusieurs événemens considérables, tandis qu'il s'étend avec une sorte de prolixité sur ceux qui lui fournissent un champ libre pour moraliser. Le plus grand avantage de ce livre est qu'on y trouve les plus beaux morceaux de Tite-Live rendus assez élégamment en François. 5°. La Traduction latine de plusieurs Écrits théologiques sur les querelles du temps. L'Auteur étoit

étoit un des plus zélés partisans du Diacre *Paris*, & avant la clôture du Cimetière de Saint Médard, on avoit vu souvent cet homme illustre psalmodier avec la vile populace au pied du tombeau de ce pieux Fanatique.

ROM; bourg de France en Poitou, sur la Dive, à huit lieues, sud, de Poitiers.

ROMAGNE; province d'Italie, dans l'État de l'Église, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le Duché d'Urbin, au levant par le Golfe de Venise, & au couchant par le Bolonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile & fruits; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes; l'air y est salubre; la mer & les rivières qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province, sont, Ravenne, qui en est la Capitale, Rimini, Sarsina, Cecene, Forli, Faenza, Castel-Bolognèse, Imola.

ROMAIN, (Jules) dont le nom de Famille est *Giulio Pippi*, nâquit à Rome en 1491. Il fut le disciple chéri du fameux Raphaël qui le fit son héritier. Jules Romain fut longtemps occupé a peindre les desseins de son illustre Maître, qu'il rendoit avec beaucoup de précision & d'élégance. Tant que Jules ne fut qu'imitateur, il se montra un peintre sage, doux, gracieux: mais quand il eut donné l'essor à son génie, il étonna par la hardiesse de son style, par son grand goût de dessein, par le feu de ses compositions, par la grandeur de ses pensées poëtiques, par la fierté & le terrible de ses expressions. On lui reproche d'avoir trop négligé l'étude de la nature pour se livrer à celle de l'antique, de ne pas entendre le jet des draperies; de ne pas varier ses airs de tête; d'avoir un coloris qui donne dans la brique & dans le noir, sans intelligence du clair-obscur; mais aucun Maître n'a mis dans ses tableaux plus d'esprit, de génie & d'érudition. Jules étoit encore excellent Architecte; plusieurs palais admirés dans l'Italie, furent élevés suivant les plans qu'il en donna. Ce célébre Artiste fut fort occupé par le Duc Frédéric Gonzague de Mantoue. Ce Prince le combla de bienfaits, & sa protection lui fut très-utile contre les recherches qu'on faisoit de lui pour les desseins qu'il avoit composés de vingt estampes très-dissolues qui furent gravées par Marc-Antoine, & que Pierre Aretin accompagna de sonnets non moins condamnables. Tout l'orage tomba sur le Graveur, qui fut mis en prison, & qui auroit perdu la vie sans la protection du Cardinal de Médicis. Les desseins que Jules a lavés au bistre sont très-estimés; on y remarque beaucoup de correction & d'esprit. Il y a aussi beaucoup de liberté & de hardiesse dans les traits qu'il faisoit à la plume, de fierté & de noblesse dans ses airs de tête; mais il ne faut point rechercher dans ses desseins des contours coulans, ni des draperies riches & de bon goût. On a beaucoup gravé d'après ce grand Maître. Il mourut à Mantoue en 1546.

ROMAIN, AINE; adjectif. *Romanus*. Qui appartient à Rome, qui est de Rome. *La République Romaine s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Le Peuple Ro-*

main. L'Empire Romain. Les citoyens Romains.

Il s'emploie aussi substantivement dans ce sens. *Brutus fut le dernier des Romains.*

On dit d'un homme connu par de grands sentimens de probité & par son amour pour la patrie, que *c'est un Romain.*

On appelle *chiffre romain*, le chiffre qui est composé des lettres numérales, comme C, D, I, L, M, V, X, auxquelles on a donné une valeur déterminée, soit qu'on les prenne séparément, soit qu'on les considère relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. *Le Chiffre romain est fort en usage dans les inscriptions, sur les cadrans des horloges*, &c.

On dit, l'*Église Romaine*, pour signifier l'Église Catholique, Apostolique & Romaine. On dit aussi, *Bréviaire Romain, Rituel, Pontifical, Rite, Calendrier, Martyrologe romain;* pour dire, le Bréviaire, le Rituel, &c. en usage à Rome, dans l'Église Romaine.

On appelle *beauté romaine*, une femme qui a de grands traits bien marqués, & un air, un port majestueux.

On appelle *laitue Romaine*, une espèce de laitue longue, qu'ordinairement on fait blanchir en la liant.

ROMAIN, se dit aussi substantivement en termes d'Imprimerie, de certains caractères; savoir, *le gros romain*, qui est entre le petit parangon & le gros texte, & le *petit romain*, qui est entre la philosophie & la gaillarde.

Dans chaque corps de caractère, on distingue encore le *romain* & l'*italique*. Les traits du romain sont perpendiculaires, & ceux de l'italique sont inclinés.

ROMAINE; substantif féminin. Peson, instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids. *La romaine est propre pour peser de grands fardeaux.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

ROMAIN-MOTIER; ville de Suisse dans le pays Romand, au pied d'une montagne.

ROMAN; substantif masculin. Sorte d'ouvrage contenant des aventures fabuleuses d'amours ou de guerre, *&c.*

Sans rechercher l'origine des romans, il suffira d'observer qu'ils n'étoient point un genre d'ouvrage inconnu aux anciens. *Antoine Diogène* écrivit les amours de *Dinace* & de *Déocillis;* c'est, dit-on, le premier des romans Grecs. *Jamblique* écrivit l'histoire des amours de *Rhodanis* & de *Simonide*. *Achille Tatius* composa le roman de *Leucippe* & de *Clitophon*. Enfin *Héliodore*, Evêque de Trica, dans le quatrième siècle de notre ère, raconta les amours de *Théagène* & de *Chariclée*.

Le roman differe du poëme épique, en ce que celui-ci choisit toujours une action grande & susceptible de merveilleux; au lieu que les petites aventures & les amourettes suffisent au roman. D'ailleurs l'Epopée est toujours un ouvrage de poësie, & le roman est un ouvrage écrit en prose.

Ce fut sous le règne brillant de *Charlemagne* que la chevalerie & les romans de chevalerie prirent naissance. La valeur de *Charlemagne*, ses hauts faits d'armes égaux à ceux des Chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de son neveu

Rolland, sont autant d'objets que tous les romanciers eurent en vue dans la suite. Ils ne négligerent rien de ce qui pouvoit inspirer l'honneur, la justice, la défense de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. Le règne des chevaliers & des romans de chevalerie duroit encore lorsque *Miguel Cervantes* Espagnol, publia le roman de *Don Quichote*, ouvrage admirable, & satyre très fine de toute la noblesse Espagnole, sur laquelle il jeta tant de ridicule qu'il lui fit perdre le goût de chevalerie dont elle étoit encore entêtée.

L'abolissement des tournois, des duels, les guerres civiles & étrangeres, l'extinction de la magie & des enchantemens, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe sous le règne de Louis XIV, changea la bravoure & la galanterie romanesque en une galanterie plus spirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'*Amadis*,

Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus....

On se livra aux charmes des descriptions propres à inspirer la volupté de l'amour; à ces mouvemens heureux & paisibles, autrefois dépeints dans les romans Grecs du moyen âge; aux douceurs d'aimer, ou d'être aimé, en un mot à tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'*Astrée* de M. d'*Urfé*. Cet auteur, dit *Despréaux*, homme très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit composés pour ses maîtresses, & rassembler en un corps plusieurs aventures amoureuses qui lui étoient arrivées, en fit un roman. Il feignit que dans le Forès, pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du temps de nos premiers Rois, une troupe de Bergers & de Bergeres qui habitoient sur les bords de la riviere du Lignon, & qui assez accommodés des biens de la fortune, ne laissoient pas néanmoins, par un simple amusement & pour leur seul plaisir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces Bergers & toutes ces Bergeres étant d'un fort grand loisir, l'amour, comme on le peut penser, & comme il le raconte lui-même, ne tarda pas à les y venir troubler, & produisit quantité d'événemens considérables. M. d'*Urfé* y fit arriver toutes ses aventures, parmi lesquelles il en mêla beaucoup d'autres, & y enchâssa les vers dont on a parlé qui, tout mauvais qu'ils étoient, ne laisserent pas d'être goûtés, & de passer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre. Mais son roman d'*Astrée* lui acquit encore une plus grande réputation. Il le publia après celui dont on vient de parler. *Astrée* est en quatre volumes. Le grand succès de cet ouvrage échauffa si bien les beaux esprits d'alors, qu'ils en composerent à son imitation quantité de semblables, & ce fut pendant quelque temps une espece de débordement sur le Parnasse.

On vantoit sur-tout ceux de *Gomberville*, de la *Calprenede*, de *Desmarais* & de *Scudery*. Mais ces imitateurs s'efforçant mal-à-propos d'enchérir sur l'original, & prétendant anoblir ses caractères tomberent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'*Urfé* pour leurs héros, des Bergers occupés du

seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, ils prirent pour leur donner cette étrange occupation, non-seulement des Princes & des Rois, mais les plus fameux Capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces Bergers; ayant à leur exemple fait une espece de vœu de ne parler jamais, & de n'entendre jamais parler que d'amour. Ainsi au lieu que M. d'*Urfé* dans son *Astrée* avoit fait de Bergers très-frivoles, des héros de roman considérables, ces auteurs, au contraire, des heros les plus considérables de l'histoire, firent des Bergers frivoles, & quelquefois même des Bourgeois encore plus frivoles que ces Bergers. Leurs ouvrages neanmoins ne laissèrent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-temps une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirèrent le plus d'applaudissement, furent le *Cyrus* & la *Clélie* de Mademoiselle de *Scudéry*, sœur de l'auteur du même nom. Cependant non-seulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la poussa encore à un plus grand excès. Au lieu de représenter, comme elle devoit, dans la personne de *Cyrus*, un roi tel que le peint *Hérodote*, ou tel qu'il est figuré dans *Xenophon*, qui a fait, aussi-bien qu'elle, un roman de la vie de ce prince; au lieu d'en faire un modèle de perfection, elle composa un *Artamene*, plus fou que tous les *Céladons* & tous les *Sylvandres*, qui n'est occupé que du seul soin de sa *Mandane*, qui ne fait du matin au soir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans son autre roman, intitulé *Clélie*, ou elle représente toutes les héroïnes & tous les héros de la République romaine naissante, les *Clelies*, les *Lucrèces*, les *Horatius-Coclés*, les *Mutius Scévola*, les *Brutus*, encore plus amoureux qu'*Artamene*; ne s'occupant qu'à tracer des cartes géographiques d'amour, qu'à se proposer les uns aux autres des questions & des énigmes galantes, en un mot qu'à faire tout ce qui paroît le plus opposé au caractère & à la gravité héroïque de ces premiers Romains.

Madame la comtesse de la *Fayette* dégoûta le public des fadaises ridicules dont nous venons de parler. On vit dans sa *Zaïde* & dans sa princesse de *Clèves* des peintures véritables & des aventures naturelles décrites avec grace. Le comte d'*Hamilton* eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaisant qui n'est pas le burlesque de *Scaron*. Mais la plûpart des autres romans qui leur ont succédé dans ce siècle, sont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût; enfin les Anglois ont heureusement imaginé depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choses utiles & de les employer pour inspirer, en amusant, l'amour des bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux simples, naturels & ingénieux des événemens de la vie. C'est ce qu'ont exécuté, avec beaucoup de gloire & d'esprit MM. *Richardson* & *Fielding*.

Avant de donner aucun précepte sur les Romans, nous dirons qu'il seroit à souhaiter qu'on se proposât toujours l'instruction dans ces sortes d'ouvrages. Il faudroit pour cela que la composition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens sensibles, & dont le cœur se peignît

dans leurs écrits, à des Auteurs qui ne fussent pas au-dessus des foiblesses de l'humanité, qui ne démontrassent pas tout d'un coup la vertu dans le Ciel hors de la portée des hommes, mais qui la leur fissent aimer en la peignant d'abord moins austère, & qui ensuite du sein des passions où l'on peut succomber & se repentir, sussent les conduire insensiblement à l'amour du bon & du bien. C'est ce qu'ont fait quelques-uns de nos Romanciers, & entr'autres l'Auteur du *Télémaque*, l'Auteur de *la Nouvelle Héloïse*, & celui de *Bélisaire*. Il semble donc que le Roman & la Comédie pourroient être aussi utiles qu'ils sont généralement nuisibles. On y voit de si grands exemples de constance, de vertu, de tendresse & de désintéressement, que quand une jeune personne jette de-là sa vue sur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des sujets indignes ou fort au-dessous de ce qu'elle vient d'admirer, on doit s'étonner, avec *La Bruyere*, qu'elle soit capable pour eux de la moindre foiblesse.

D'ailleurs on aime les Romans sans s'en douter, à cause des passions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conséquent tourner avec fruit cette émotion & ces passions. On réussiroit d'autant mieux, que les Romans sont aujourd'hui des ouvrages plus recherchés, plus débités, & plus avidement goûtés que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une sérieuse application d'esprit. Il est donc à propos d'exposer ici quelques-uns des préceptes qu'on a donnés sur ces sortes d'ouvrages.

Ce qui n'est écrit que pour divertir, ne doit point s'écarter de la vraisemblance ; & une fiction ne doit pas mettre la crédulité du lecteur à une trop rude épreuve. Un homme perd tout son crédit, quand il veut faire croire des choses dont l'impossibilité saute aux yeux ; & on lui refuse toute croyance sur ce qu'il dit ensuite, quelque plausible qu'il puisse être. Le vrai est le fondement de l'Histoire. Le vraisemblable suffit au roman & à la nouvelle ; encore ne doit-on cette liberté d'inventer à quiconque travaille en ce genre là, qu'à condition qu'il ne s'en servira que pour produire quelque chose de plus intéressant qu'un vrai tout uni, dans lequel il est assez rare de trouver rassemblées toutes les circonstances qui doivent concourir pour rendre une Histoire aussi agréable & aussi intéressante que l'est une aventure, où l'Auteur est le maître d'ajouter des particularités qui touchent & qui passionnent le Lecteur, ou d'en retrancher celles qui produiroient un effet contraire.

Dans un roman frivole aisément tout s'excuse ;
C'est assez qu'en courant la fiction amuse ;
Trop de rigueur alors seroit hors de saison.

Il a les coudées franches ; on lui permet d'inventer ; il n'est point gêné sur la certitude des faits, qui est un des plus dangereux écueils pour un Historien. On ne le chicane point sur la bonté des sources où il a pris un événement brillant ; tout cela est vrai. Mais à quel prix a-t-il cette liberté ? On veut en récompense qu'il dédommage son Lecteur par une invention qui n'ait rien de trivial ni rien de forcé. S'il n'écrit que des aventures dont on voit tous

les jours des exemples, on méprise une peinture à laquelle le génie n'a aucune part. Si pour dire des choses extraordinaires, ou tout-à-fait neuves, il donne l'essor à son imagination sans règle ni mesure, on s'en accommode aussi peu. Dès qu'un événement est mal ménagé, c'est sa faute; on ne s'en prend qu'à lui. Maître de créer sa matière, que ne se servoit-il mieux du privilége qu'il avoit d'inventer? Où s'il n'en étoit point capable, qui le forçoit à écrire?

On veut que rien ne languisse dans son écrit; qu'une chaleur d'imagination donne de l'ame à toute l'intrigue & se communique au Lecteur, & qu'elle ne s'amortisse point dans tout le cours de l'ouvrage. Un récit languissant ennuie. Le Lecteur doit être tenu en suspens jusqu'au dénouement; mais cette inquiétude où on le laisse, en interrompant le récit de l'aventure dont il brûle de savoir la fin, pour courir après un incident qui vient à la traverse, demande beaucoup d'art & de ménagement. Ces incidens doivent avoir assez de beauté pour dédommager un Lecteur de l'impatience qu'on lui cause, & assez d'intérêt pour qu'il ne soit pas tenté de les franchir pour voir plutôt le dénouement.

Les épisodes doivent être variés, & naître du sujet même. La variété dans toutes sortes d'ouvrages, est une source d'agrémens toujours nouveaux.

Il faut bien choisir la nation ou la qualité du personnage que l'on veut faire agir & parler: il faut pour cela en bien connoître les mœurs, les vertus & les vices; mais quand ce choix est fait, il faut se soutenir d'un bout à l'autre.

Il est assez indifférent que le sujet soit grave & sérieux, ou qu'il soit badin & enjoué: le tout dépend de la manière de le traiter. Il y a des sujets qui par eux-mêmes n'ont rien de relevé, comme *Gil-Blas*., petit écolier, ensuite laquais, &c. Mais l'Art avec lequel l'Auteur le place successivement en divers états, amène des peintures charmantes. Il sait faire intervenir dans le roman une variété de personnages de toute condition; & cela donne lieu à une satyre délicate d'autant plus agréable, qu'elle embrasse une plus grande diversité d'objets. Mais il faut que l'instruction y soit ménagée avec une certaine économie; que l'on seme la morale, & qu'elle sorte pour ainsi dire du sujet. Cet Art manque à plusieurs romans, à celui entr'autres, qui a pour titre, *Gusman d'Alfarache*. L'Auteur saisit toutes les occasions de moraliser. Il faut au contraire que la morale se tire des actions qui sont dépeintes & de la conduite des personnages, plutôt que de la réflexion de l'Auteur. Il doit se persuader que ceux qui ont envie de s'instruire des devoirs de l'honnête homme, & d'étudier à fond les principes du juste & de l'injuste, ont d'autres livres que le sien pour les y apprendre. On ne cherche dans un roman qu'un amusement agréable. On peut sous l'appât de la fable, faire aimer la vertu, en faisant agir une personne vertueuse qui, après bien des traverses, arrive enfin à un bonheur qui l'en dédommage. On peut inspirer l'horreur du vice, en peignant une personne vicieuse qui, après une prospérité qui n'est qu'apparente, tombe enfin par sa malignité imprudente dans le piége qu'elle tendoit à d'autres, devient réelle-

nient malheureuse, & reçoit enfin le châtiment dû à ses mauvaises actions.

On dit d'une aventure qui paroît surprenante, *c'est une aventure de roman.*

On appelle figurément, *héros de roman*, un homme qui affecte d'agir & de parler à la manière des héros de roman, & de les imiter en ses façons de faire.

On dit proverbialement, *prendre le roman par la queue*; pour dire, aller d'abord à la conclusion.

Différences relatives entre *conte*, *fable*, *roman*.

Un *conte* est une aventure feinte & narrée par un Auteur connu. Une *fable* est une aventure fausse, divulguée dans le Public & dont on ignore l'origine. Un *roman* est un composé & une suite de plusieurs aventures supposées.

Le mot de *conte* est plus propre lorsqu'il n'est question que d'une aventure de la vie privée; on dit, le *conte* de la matrone d'Ephèse. Le mot de *fable* convient mieux lorsqu'il s'agit d'un événement qui regarde la vie publique; on dit, la *fable* de la Papesse Jeanne. Le mot de *roman* est à sa place lorsque la description d'une vie illustre ou extraordinaire fait le sujet de la fiction; on dit, le *roman* de Cléopatre.

Les *contes* doivent être bien narrés, les *fables* bien inventées, & les *romans* bien suivis.

Les bons *contes* divertissent les honnêtes gens, ils se plaisent à les entendre. Les *fables* amusent le peuple, il en fait des articles de foi. Les *romans* gâtent le goût des jeunes personnes, elles en préfèrent le merveilleux outré au naturel simple de la vérité.

Les deux syllabes de *Roman* sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

ROMANCE; substantif féminin. Mot tiré de l'Espagnol & qui signifie une sorte de poësie en peu de vers dont le sujet est pour l'ordinaire quelque histoire amoureuse & souvent tragique.

La simplicité, le naturel, les tours naïfs caractérisent principalement les romances, & l'on doit y prendre le ton de l'histoire qui en fait le sujet. Si un Berger en est le héros, elle doit avoir une tournure villageoise, sur-tout si un autre Berger est supposé en faire le récit: telles sont les deux petites romances qu'on a inserées dans la petite comédie lyrique d'*Annette & Lubin*. Si l'histoire qui forme la romance est une histoire du vieux temps, les vers & le ton de la pièce doivent respirer un air de vieillesse, surtout si une vieille personne est supposée la raconter: telle est la romance de la Fée Urgelle, *L'avez-vous vu, mon bien-aimé?* &c. Il y a des romances d'un genre plus noble & qui demandent toutes les graces de la chanson érotique; ce sont celles qui contiennent des aventures galantes: telles sont, par exemple, celles de M. *de Moncrif*; celles de M. *Marmontel*, *sur Daphné*, & *sur Laure*; telle est encore celle de M. *Feutry* qui a pour titre *l'Hermite*. Cette romance, qui est imitée de l'Anglois, est intéressante: en voici une courte analyse.

Un voyageur qui s'est égaré prie ainsi un hermite qu'il rencontre, de le remettre dans son chemin:

Non moins secourable qu'austère,
Ermite qui connoîs ces lieux,
Dans cette route solitaire
Viens, guide un être malheureux.

Le jour tombe, & cette bruyère
Semble s'alonger sous mes pas ;
Conduis-moi vers cette lumière
Qui jette au loin quelques éclats.

L'Ermite le presse de venir passer la nuit dans sa cellule ; il lui présente un repas simple & frugal ; il s'apperçoit que son hôte est jeune, & qu'il a des chagrins ; il l'invite à les lui confier : l'amour les cause peut-être ; s'il fait quelquefois le bonheur de la jeunesse, il en fait souvent le tourment. Cette réflexion fait rougir l'étranger ; il répand quelques larmes :

Bientôt une pâleur mortelle
Succède à l'éclat de son teint ;
Il tremble, soupire, chancelle,
Il tombe, & son regard s'éteint.
Le père toujours secourable
Va porter la main sur son cœur.
Ô surprise !... une fille aimable
Se trouve être le voyageur.

Pardonnez, lui dit-elle, si j'ai osé vous suivre jusqu'en ce lieu. Vous avez pénétré la source de mes peines ; elles ne viennent que de l'amour. Je suis née sur les bords de la Lyme ; mon père est riche & puissant ; une foule d'amans se sont empressés de me rendre hommage ; le seul *Edwin* a sçu toucher mon cœur. La fortune de ce jeune homme étoit médiocre. Mon père m'ordonne de le fuir : soumise à ses volontés, j'ai rebuté l'amant que j'adorois. *Edwin* affligé de mes rigueurs, désespérant d'obtenir ma main, a quitté sa patrie. On m'a dit qu'il a fini ses jours dans la forêt prochaine. Je suis partie sous ce déguisement dans le dessein d'aller mourir sur son tombeau. L'hermite à ces mots se jette aux pieds de son hôtesse, & lui fait reconnoître Edwin. Heureux & réunis, ces deux amans se proposent de passer leurs jours dans cette solitude, occupés de leur tendresse mutuelle, & du soin de s'en donner sans cesse des preuves.

Cette romance offre de la naïveté & du sentiment ; mais les vers en sont trop souvent prosaïques, & les expressions peu harmonieuses.

Romance, se dit aussi en termes de musique, de l'air sur lequel on chante le poëme du même nom. Comme la romance doit être écrite d'un style simple & touchant, l'air doit répondre au caractère des paroles ; point d'ornemens, rien de maniéré, une mélodie douce, naturelle, champêtre, & qui produise son effet par elle-même, indépendamment de la manière de la chanter. Il n'est pas nécessaire que le chant soit piquant, il suffit qu'il soit naïf, qu'il n'offusque point la parole, qu'il la fasse bien entendre, & qu'il n'exige pas une grande étendue de voix. Une *romance* bien faite, n'ayant rien de saillant, n'affecte pas d'abord ; mais chaque couplet ajoute quelque chose à l'effet des précédens, l'intérêt augmente insensiblement, & quelquefois on se trouve attendri jusqu'aux larmes sans pouvoir dire où est le charme qui a produit cet effet. C'est une expérience certaine que tout accompagnement d'instrument affoiblit cette impression. Il ne faut, pour le chant de la *romance*, qu'une voix juste, nette, qui prononce bien, & qui chante simplement.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très brève.

ROMANCIER ; substantif masculin. Auteur qui a composé des romans. Il se dit particulièrement des auteurs

teurs des anciens romans écrits en vieux langage.

ROMAND; (le) pays de la Suisse borné par la Savoie, le Vallais, le pays de Gex & la Franche-comté. Il est possédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt presque entièrement par les Bernois. Sa longueur est d'environ 24 lieues, à compter depuis Genève, jusqu'à Morat; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante Paroisses, & forme treize Bailliages, sans compter ceux d'Orbe & de Grançon que les Bernois possedent par indivis avec les Fribourgeois.

ROMANE; adjectif qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *langue Romane*, pour signifier, la langue qui a été en usage en France sous les deux premières races de nos Rois. On l'a aussi appelée *langue Romance*, ou *langage Romans* ou *Romant*. Elle étoit nommée *rustique* ou *provinciale* par les Romains, ce qui semble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue Romane est le serment de Louis le Germanique auquel répondent les seigneurs François du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à se défendre contre les entreprises de Lothaire leur frere aîné, font entr'eux à Strasbourg en 841 un traité de paix, dans lequel ils conviennent de se secourir mutuellement, & de défendre leurs états respectifs avec le secours des seigneurs & des vassaux qui avoient embrassé leur parti. Du côté de Charles *le chauve*, étoient les seigneurs François habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les François orientaux ou Germains. Les premiers parloient la langue *Romane*, & les Germains parloient la langue Tudesque.

Les François occidentaux, ou les sujets de Charles *le chauve*, ayant donc une langue différente de celle que parloient les François orientaux, ou sujets de Louis de Germanie, il étoit nécessaire que ce dernier prince parlât en faisant son serment, dans la langue des sujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promesses qu'il faisoit, comme Charles se servit de la langue Tudesque pour faire connoître ses sentimens aux Germains; & l'un & l'autre de ces peuples fit aussi son serment dans la langue qui lui étoit particulière.

Nous ne parlerons point des sermens en langue Tudesque; il ne s'agit ici que des sermens en langue *Romane*. On mettra d'abord le texte des sermens au-dessus de l'interprétation latine; & enfin, dans une troisième ligne, les mots françois usités dans les XII & XIIIe. siècles, répondant à chacun des mots des deux sermens; par-là on verra d'un coup d'œil la ressemblance des deux langues Françoises, & leur rapport commun avec le Latin.

Serment de Louis, Roi de Germanie. La première ligne contient les paroles du serment; la seconde l'interprétation latine, & la troisième le françois du xij^{e}. siècle.

Pro Deu amur & pro Christian
Pro Dei amore & pro Christiano
Por Deu amor & por Christian

poblo & noftro commun falvament
populo & noftro communi falvamento,
pople & noftre commun falvament

dift di en avant in quant Deus
de ifta die in ab ante in quantum Deus
de fte di en avant en quant Deu

favir & podir me dunat, fi falvarai
fapere & potire mi donat, fic falvaro
faveir & poïr me donne, fi falvarai

jo cift meon fradre Karlo, &
ego eccistum meum fratrem Karlum, &
je cift mon frère Karle, &

in adjudha er in cadhuna cofa fi
in adjutum ero in quâque una caufa fic
en adiudha ferei en cas-cune cofe fi

cum om per dreit fon fan-
quomodo homo per directum fuum fra-
cum om per dreict. fon fre-

dre farvar dift in o quid il
trem falvare debet in hoc quid ille
re falver dift en o qui il

me altrezi fazet & ab Ludher
mi alterum fic faceret & ab Lothario
me altrefi fafcet & à Lothaire

nul plaid numquam prindrai
nullum placitum nunquam prendero
nul plaid nonques prendrai

qui, meon vol, cift meon fradre
quod meo volle, eccifti meo fratri
qui par mon voil, a cift mon frere

Karle in damno fit.
Karlo in damno fit.
Karle en dan feit.

C'eft-à-dire, « pour l'amour de » Dieu, & pour l'amour du peuple » Chrétien en notre commun falut » de ce jour en avant autant que » Dieu m'en donne le favoir & le » pouvoir, je déclare que je fau- » verai mon frere Charles, ci-pré- » fent, & lui ferai en aide dans » chaque chofe (ainfi qu'un hom- » me felon la juftice doit fauver fon » frère) en tout ce qu'il feroit de la » même manière pour moi, & que » je ne ferai avec Lothaire aucun » accord qui par ma volonté por- » teroit préjudice à mon frère » Charles ci-préfent ».

Serment des Seigneurs françois fujets de Charles-le-Chauve. La première ligne contient les paroles du ferment ; la feconde l'interprétation latine, & la troifième le françois du xij^e. fiècle.

Si Lodhuigs Sagramant que
Si Ludovicus Sacramentum quod
Si Louis le Sagrement que

fon fradre Karlo jurat, confervat,
fuus frater Karlus jurat, confervat,
fon frere Karle jure, conferve,

& Karlus meos fendra de fuo part
& Karlus meus fenior de fua parte
& Karles mon fenhor de fue part

non los tanit, fi jo returnar
non illud teneret, fi ego retornare
ne lo tanift, fi je retourner

non lint pois, ne jo, ne
non illum inde poffum, nec ego, nec
ne l'ent pois, ne je, ne

neuls cui jo returnar int pois ;
nullus quem ego retornare inde poffum,
nuls cui je retourner ent pois ;

In nulla aind ha contra Lodawig
in nullo adjuto contra Ludovicum
en nul aïnde contre Louis

non li juer.
non illi fuero.
nun li serai.

C'est-à-dire « si Louis observe le » serment que son frère Charles lui » jure, & que Charles, mon Sei- » gneur de sa part ne le tînt point, » si je ne puis détourner Charles de » ce violement, ni moi, ni aucun » de ceux que je puis détourner, ne » seront en aide à Charles contre » Louis ».

On voit pas cet exemple que la *langue romane* avoit déjà autant de rapport avec le françois auquel elle a donné naissance, qu'avec le latin dont elle sortoit. Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas; & l'on sait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire. *Voyez* les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

ROMANELLI, (Jean-François) Peintre, né à Viterbe en 1617, entra dans l'école de *Pietre de Cortone.* Le Cardinal Barberin & le Cardinal Filomarino le recommandèrent à Sa Sainteté, qui l'employa à plusieurs ouvrages considérables. Romanelli fut élu Prince de l'Académie de St Luc. Le Cardinal Barberin ayant été obligé de se retirer en France, proposa ce Peintre au Cardinal *Mazarin*, qui le fit aussitôt venir, & lui donna occasion de faire éclater ses talens. Le Roi le créa Chevalier de St Michel, & lui fit de grands présens. L'amour de sa patrie & les sollicitations de sa famille avoient rappelé Romanelli deux fois à Viterbe, lieu de sa naissance; enfin il se préparoit à revenir dans ce royaume, lorsque la mort l'enleva à la fleur de son âge, en 1662. Ce Peintre étoit d'une humeur enjouée. Le Roi, la Reine & les principaux Seigneurs de la Cour l'honoroient quelquefois de leur présence, autant pour l'entendre parler, que pour le voir peindre. Il étoit grand dessinateur, bon coloriste; il avoit des pensées nobles & élevées, qu'il rendoit avec une touche facile; ses airs de tête sont gracieux; il ne lui a manqué que plus de feu dans ses compositions. Il a fait peu de tableaux de chevalet.

ROMANESQUE; adjectif des deux genres. Qui tient du roman, qui est à la manière des romans. *Aventure romanesque. Idées romanesques Style romanesque. Héros romanesque.*

ROMANIE, ou ROMELIE; province de la Turquie d'Europe, bornée au nord par la Bulgarie, à l'est par la mer noire, au sud par l'Archipel, & la mer de Marmora, à l'ouest par la Macédoine & la Bulgarie. C'est un pays très-fertile en blé & en pâturages. Il y a des mines d'argent, de plomb, & d'alun. Il y a un Bacha, dont le gouvernement est le plus considérable des Turcs en Europe. Il fait sa résidence à Sophie. On donne aussi généralement parlant, le nom de Romélie à tout ce que les Turcs possèdent en Europe.

ROMANO; ville d'Italie, dans le Bergamasque, sur une petite rivière qui coule entre le Serio & l'Oglio. Il s'y fait un commerce assez considérable en blé.

ROMANS; ville de France dans le

Dauphiné, sur l'Isère, à 12 lieues sud, de Vienne. C'est le siège d'une justice royale, d'une élection, &c. Elle doit son origine à un Monastère fondé dans le IXe. siècle, qui a été sécularisé, & dont la mense abbatiale a été unie à l'Archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une Abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & plusieurs Couvens de Religieux. Romans est un Gouvernement particulier du Gouvernement militaire de Dauphiné.

ROMANT ; *voyez* ROMANE.

ROMARIN ; substantif masculin. *Rosmarinus*. Arbrisseau qui croît sans culture dans les pays chauds & secs, comme en Espagne, en Italie, en Languedoc & en Provence ; on le cultive aussi dans les jardins : sa racine est menue & fibreuse, elle pousse une tige en arbrisseau à la hauteur de trois ou quatre pieds, divisée en plusieurs rameaux, longs, grêles, cendrés, garnis de feuilles étroites, d'un vert brun en dessus, blanchâtre en dessous, peu succulentes, d'une odeur forte, aromatique, agréable, & d'un goût âcre : ses fleurs, qui paroissent en Avril, Mai & Juin, sont en gueule, petites, mais fort nombreuses, mêlées parmi les feuilles. Chacune d'elles est un tuyau découpé par le haut en deux lèvres, de couleur bleue pâle, ou tirant sur le blanc, d'une odeur plus douce que celle des feuilles : à ces fleurs succédent des semences menues, arrondies, jointes quatre ensemble, & enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Il y a d'autres sortes de romarins, dont l'un a les feuilles semblables au fenouil, & la graine blanche sentant la résine : un autre a sa graine noire : un autre qui croît parmi les rochers, est presque toujours stérile. Le romarin sauvage de Bohème a le bois de ses branches rouge, ses feuilles vertes dessus & rouges dessous ; son odeur approche de celle du citron.

Toute cette plante sent un peu le camphre ou l'encens. Le romarin a été connu de tout tout temps à cause de son utilité, & parcequ'on l'employoit autrefois dans les couronnes ou chapeaux de fleurs : il vient de bouture, & à toute sorte d'exposition, il veut seulement une bonne terre, & prend telle forme que l'on souhaite, surtout quand il a été multiplié de plants enracinés : les grands froids lui sont contraires & le font périr, de même que si on lui met du fumier au pied. On a soin d'accélérer son accroissement, & de le rendre plus dur aux intempéries des saisons, en coupant les sommités de ses rameaux.

On ne se sert ordinairement en Médecine que des feuilles & des fleurs de cet arbrisseau ; mais on doit préférer celui qui croît aux environs de Narbonne en Languedoc ; son odeur est plus agréable. Étant pris intérieurement, il fortifie le cerveau ; il est bon contre l'épilepsie & les vapeurs hystériques ; l'eau où les feuilles & les fleurs de romarin ont macéré pendant la nuit, est bonne pour la jaunisse & les fleurs blanches ; elle fortifie la mémoire & la vue. On fait, par infusion, un vin de romarin, qui convient dans les affections des nerfs ; on prescrit aussi ce même remède pour la stérilité.

La liqueur appelée *eau de la Reine de Hongrie*, est tirée par la distillation, des fleurs & des calices de cette plante, mis en digestion dans l'esprit de vin ; on y ajoute quel-

quefois les jeunes feuilles pour la rendre plus forte. Tout le monde sait que cette eau s'emploie avec succès, dans les défaillances, dans les étourdissemens, dans les vertiges & dans les vapeurs hystériques & hypocondriaques; on en prend une petite cuillerée dans un verre d'eau.

Les Apothicaires tiennent dans leurs boutiques une eau distillée, une conserve, & un miel de romarin; ce miel est connu sous le nom d'*anthosat*. Le romarin produit aussi par la distillation une huile essentielle, qui est merveilleuse pour les affections du cerveau & de la matrice. Boheraave la regarde comme le meilleur remède contre l'épilepsie, & pour procurer l'écoulement des règles.

On fait usage extérieurement des feuilles de romarin bouillies dans du vin, pour fortifier les nerfs & les jointures, & pour résister à la gangrène. On en brûle dans les hôpitaux, conjointement avec les baies de génièvre, pour corriger l'air corrompu par les mauvaises exhalaisons qui y règnent & pour détourner les odeurs contagieuses.

ROMBALIÈRE; substantif féminin & terme de Marine. On appelle ainsi les planches qui couvrent le dehors de la galère & qui sont attachées avec de grands clous de fer.

ROMBOUTS, (Théodore) Peintre né à Anvers en 1597, possédoit très-bien la partie du coloris; mais trop prévenu en sa faveur, il opposa toujours ses ouvrages à ceux du célèbre *Rubens*, son contemporain, & son compatriote. Ce parallèle qu'il auroit dû prudemment éviter, aggrandit en quelque sorte, les défauts & diminua les beautés de ses tableaux. Après avoir peint des sujets graves & majestueux, il se délassoit à représenter des assemblées de Charlatans, de Buveurs, de Musiciens, *&c.* On a peu gravé d'après lui. Il mourut à Anvers en 1637.

ROME; ville fameuse & considérable d'Italie, située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de Madrid, à 330 au sud-est de Paris, à 340 d'Amsterdam, à 510 nord-ouest de Constantinople, & à 190 sud-est de Vienne, sous le 30e degré, 20 minutes de longitude, & le 41, 54 minutes de latitude.

La plupart des Historiens font venir le nom de cette ville, de Romulus qui en est regardé comme le fondateur, & quoique Temporarius dans le troisième volume de ses Démonstrations chronologiques, Cluvier dans son Italie ancienne aient regardé comme des fables les histoires de Romulus & même des autres Rois de Rome; il paroît difficile de les révoquer en doute. Il y avoit même eu probablement une ancienne ville à l'endroit où Rome fut fondée; mais elle n'existoit plus du temps de Romulus. Janus, Saturne, Hercule, Évandre, y avoient habité, si l'on en croit les Historiens de Rome; mais on n'avoit de tout cela qu'une tradition obscure & incertaine, au lieu que depuis Numa il y avoit des Annales dressées par le Grand Prêtre, & d'autres monumens que Tite-Live consulta, & qu'on ne sauroit soupçonner d'être faux en tout point. Il se peut bien faire cependant que le nom de Rome fût venu du mot grec qui exprime la force, aussi bien que le nom de Romulus; & que l'allégorie d'une louve qui le nourrit, soit relative

à la force de ce Héros, ou à la mauvaise réputation de sa mère.

Les variations de puissance & les alternatives de petitesse, & de grandeur, ont été plus singulières dans la ville de Rome, que dans aucun autre lieu du monde; ses commencemens furent foibles & petits; ses accroissemens lents & successifs. Dès qu'elle fut parvenue à un certain degré de grandeur, les Gaulois la brûlèrent; elle fut rebâtie, mais avec précipitation & comme au hasard; il n'y avoit alors ni Ingénieurs, ni Architectes, ni alignemens, ni régularité. Le luxe s'y étant introduit à mesure que ses conquêtes s'étendoient, elle devint superbe dans ses édifices, surtout sous les premiers Empereurs. Après l'incendie arrivé sous Néron, les reconstructions furent faites avec ordre & avec dessein; & la ville s'accrut tellement qu'elle s'étendoit depuis Otricoli qui est à treize lieues & demie, au nord, de Rome, jusqu'à la mer qui en est à six lieues au sud-ouest; elle fut ensuite saccagée & brûlée par les Goths & les Vandales; elle alla toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin Totila acheva de la ruiner en 546. Depuis ce temps-là elle ne se rétablit plus; soumise aux Exarques de Ravenne, gouvernée ensuite par le peuple romain, & enfin par les Papes, elle resta pauvre & grossière. Le séjour des Papes en France depuis l'an 1309, jusqu'à 1367, la rendit presque déserte. Ce fut-là le siècle de son plus grand abaissement; mais après cette époque, le soin que plusieurs Papes en ont pris l'a considérablement relevée, & elle s'est augmentée continuellement depuis deux siècles: les beaux arts qui y ont fleuri, les beautés de l'ancienne Rome qu'on a fait sortir de la terre, & celles qu'on y a encore ajoutée, l'ont mise de nouveau au rang des premières villes du monde. Elle est aujourd'hui non-seulement la capitale de l'Italie dans l'état de l'Église, mais elle est encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puisque chacun d'eux a le droit d'y nommer un Ministre, & que leurs causes ecclesiastiques, même leurs causes temporelles, y sont jugées par le tribunal de la *Rote*, composé de Juges de chaque nation.

Rome fut divisée sous l'empire d'Auguste en quatorze régions: la première étoit celle de la porte Capène; elle renfermoit le temple de Mars situé hors des murs, sur la voie Appienne, & tous les environs de la porte St.-Sébastien.

La seconde région étoit appelée *Cœlimontana*, parcequ'elle étoit située presque en entier sur le mont Cœlius, à l'orient de la première région. Elle renfermoit principalement la *Saburra* & tout le quartier de Saint-Jean-de-Latran.

La troisième région appelée *Isis*, étoit située au nord de la seconde région, sur une partie du mont Esquilin; elle renfermoit le Colisée, les thermes de Titus & le quartier de Saint Pierre aux liens.

La quatrième région appelée *via sacra* ou *Templum pacis*, s'étendoit entre le Capitole, le Palatin, le Quirinal & l'Esquilin; elle joignoit le *Forum* ou la principale place de Rome qui est aujourd'hui le *Campo Vaccinno*, & renfermoit la voie sacrée.

La cinquième région étoit appelée *Esquilina*, à cause de la montagne qu'elle occupoit; elle s'étendoit

vers la porte de Saint-Laurent, la porte Majeure, & jusqu'aux environs de Sainte Agnès, hors des murs.

La sixième région de Rome étoit appelé *alta semita*, du nom d'une montée rapide qui étoit dans le jardin Colonne, du côté des Saints Apôtres; elle étoit au nord de la cinquième région. Elle renfermoit une partie du Quirinal, la place de la colonne Trajane, l'endroit où est le Palais de *Monte Cavallo*, les jardins de Colonne, même une partie du *Monte Pincio*, vers la Trinité du mont.

La septième région étoit celle de *via lata*, ainsi appelée à cause de la grande rue qui portoit le même nom, & qui est aujourd'hui une partie du cours. Elle étoit au pied du Quirinal, joignant le champ de Mars, du côté du couchant; elle embrassoit le quartier de la fontaine de Trevi, de la place Grimana, du Collége romain, de la Minerve, & le cirque de Floro autrefois, très-célèbre.

La huitième région appelée *Forum romanum*, étoit la plus remarquable de toutes, parceque le *Forum* étoit le centre de la ville, le lieu des assemblées du peuple, l'endroit où se décidoient les affaires; c'est ce qui a fait donner le nom de *Forum* aux Tribunaux de Justice & aux choses qui y sont relatives. Cette région étoit cependant assez petite, se réduisant presque au Capitole & au *Campo Vaccinno*.

La neuvième région appelée *Circus Flaminius*, étoit bornée au midi par le Capitole, au nord & au couchant par le Tibre; elle s'étendoit jusqu'à la porte du peuple; elle étoit grande & célèbre par le nombre des édifices superbes qu'il y avoit dans le champ de Mars, dans les prés de Flaminius, quoique ces édifices fussent presque tous hors des murs. Cette neuvième région renfermoit le portique d'Octavie, le Panthéon, la place Navonne, la voie *Flaminia* & les Jardins de *Lucullus*.

La dixième région s'appeloit *Palatium*, à cause du palais des Empereurs; elle renfermoit principalement le mont Palatin; c'étoit par conséquent la région la plus ancienne & la plus célèbre de toutes, puisqu'elle avoit été le berceau de l'ancienne Rome.

La onzième région appelée *Circus maximus*, étoit comprise entre le mont Palatin, le mont Aventin & le Tibre: elle renfermoit aussi l'Autel qu'Hercule avoit dressé 1238 ans avant Jésus-Christ au pied du mont Aventin.

La douzieme région appelée *Piscina publica*, étoit toute renfermée entre le grand Cirque & les thermes d'Antonin; son nom venoit d'un bassin public où les jeunes gens alloient apprendre à nager, pour ne pas s'exposer à périr en s'exerçant dans le Tibre. Cette piscine étoit formée par l'*aqua Apia*, la première qu'on amena dans Rome. On ne sait pas précisément la situation de la piscine; mais cette région renfermoit les thermes d'Antonin ou de Caracalla; c'est le seul monument considérable dont la position soit certaine dans la douzième région.

La treizième région étoit appelée *Aventinus*, parcequ'elle occupoit principalement le mont Aventin: cette région renfermoit aussi le *monte Testatio* & la pyramide de Cestius qui est auprès de la porte Saint-Paul.

La quatorzième & dernière ré-

gion de l'ancienne Rome, suivant la division d'Auguste, étoit appelée *Trans-Tiberina*, parcequ'elle renfermoit toute la partie de Rome qui étoit au-delà du Tibre, le Janicule, le Vatican & l'île appelée aujourd'hui Saint Barthelemi.

Rome moderne est divisée en quatorze quartiers appelés *Rioni*, suivant une ancienne division en treize parties auxquelles Sixte Quint en ajouta une quatorzième, pour former le même nombre de quartiers que du temps d'Auguste. Les limites en ont été mieux déterminées du temps de Benoît XIV, & on les trouve marquées sur des pierres en différens endroits de la ville.

L'assiette de Rome est belle & avantageuse; les petites montagnes qui se trouvent dedans, procurent de la variété dans les plans, forment des points de vue agréables, & donnent la facilité à ceux qui habitent dans le bas, de prendre l'air sans sortir de Rome, en montant sur les élévations. La ville est percée par de grandes rues droites qui la traversent en tout sens, d'un bout à l'autre; elles forment à leur rencontre de beaux carrefours, tels que celui des quatre fontaines, & plusieurs autres dans la rue du Cours.

Il y a dans les carrefours de Rome & dans quantité de petites places, des fontaines qui donnent beaucoup d'agrément & de gaieté à cette ville. Il règne un air de grandeur dans toute la ville de Rome, qui vient de ce que les façades principales sont toujours sur la rue, à cause des spectacles qui s'y passent; cet air de magnificence vient aussi de la hauteur des édifices qu'on est obligé d'élever beaucoup afin d'avoir plusieurs étages plus ou moins éloignés du sol. On fait servir ces différens étages aux différentes saisons de l'année; car il est d'usage l'hiver d'habiter les appartemens les plus élevés, tels que ceux qui sont immédiatement sous le toît, & en été, d'habiter le rez-de-chaussée. Quant au premier étage qu'on appelle communément *appartamento nobile*, il est destiné aux fêtes & aux assemblées extraordinaires.

Le premier des quatorze quartiers de Rome est appelé celui des montagnes, parcequ'il renferme le mont Quirinal, le Viminal & l'Esquilin; il commence vers l'extrémité du cours, à l'endroit appelé *Ripresca de Barberi*, & renferme toute la partie orientale & méridionale de Rome, depuis la porte Saint Laurent jusqu'à Saint Jean de Latran.

On y remarque la colonne Trajane, un des plus beaux monumens de l'ancienne Rome, & qui est en même temps la plus belle colonne qui soit au monde; elle a eu l'avantage d'échapper aux ravages des barbares, & de rester en place au milieu des ruines dont elle étoit environnée, aussi bien que la colonne Antonine: on voit par l'inscription qu'elle fut élevée après la victoire que Trajan remporta sur les Daces l'an 101 de Jésus Christ.

On y voit aussi le Colysée, amphithéâtre superbe qui étoit destiné aux Gladiateurs & autres spectacles des Romains. Il fut bâti par l'Empereur Vespasien, aprés qu'il eut triomphé des Juifs l'an 71 de Jésus-Christ.

C'est encore dans ce quartier qu'est l'Église patriarchale de Sainte Marie Majeure, ainsi appelée parcequ'elle est la plus considérable des églises

églises consacrées à la Vierge ; elle fut bâtie dans l'endroit où étoit un Temple de Junon, *Junonis Lucinæ*. Les auteurs disent que ce fut en conséquence d'une vision de Jean, Patrice romain, & du Pape Liberius à qui le plan même de l'église fut tracé miraculeusement par une neige tombée du ciel le 5 Août de l'an 352 sur le mont Esquilin. Baillet, Tillemont & d'autres critiques ont révoqué en doute ce miracle ; d'autres l'ont admis & l'ont rapporté à des temps postérieurs, c'est à dire, au Pontificat de Sixte III, tels sont Sollernius dans ses notes sur le martyrologe d'Usuardus, les Bollandistes, Benoît XIV, &c.

Le second quartier de Rome qui est au nord de celui dont nous venons de parler, tire sa dénomination de la grande fontaine de Trévi ; il commence dans le cours, à la rue appelée *Ripresca de Barberi*, & passant vers la Colonne Trajane, par la montée de Magnanapoli, & par Strada Papale, va aux quatre fontaines, à la Porte Pie, à la porte Salara, & revient par la Place Barberini, le Collége de Nazareth, l'égoût appelé *del Bufalo*, Saint Claude des Bourguignons, l'Arc de Carbognano, la Place Sciara, dans le cours.

On y remarque 1°. le Palais Barberini qui est un des plus beaux & des plus vastes palais de Rome, avec de grands jardins dont l'emplacement forme une ile qui a plus de cent toises en tout sens, quoique dans le sein de la ville, & sur le mont Quirinal.

Ce palais est de l'architecture du Cavalier Bernin, & fut fait vers le temps du Pape Urbain VIII, qui étoit de la Maison Barberini.

2°. Le Palais Pontifical de Monte Cavallo qui est dans une très-belle situation ; les points de vue en sont grands, les bâtimens nobles, mais sa forme est très-irrégulière, & la fontaine qui est dans le milieu n'est pas bonne.

C'est sur la place de ce Palais, en face de la Strada Pia que Sixte-Quint fit placer deux grouppes de marbre de proportion colossale : ce sont deux chevaux tenus chacun par un jeune homme qui semble les dompter. Ces deux grouppes font un très-bon effet.

Ce sont eux qui ont fait donner au Palais Pontifical, le nom vulgaire de *Monte Cavallo*. Ce fut Constantin, qui les fit venir d'Alexandrie, & ils étoient dans les ruines des Thermes de Constantin, d'où Sixte Quint les fit tirer par les soins de Fontana.

3°. Le Palais Colonne le plus vaste, & le plus riche qu'il y ait à Rome. Il est bâti au pied du Quirinal, & il a des jardins qui s'étendent jusqu'au sommet de la montagne ; sa situation dans la place des Saints Apôtres, est une des plus belles qu'on ait à Rome, & il est occupé par la plus illustre famille qu'il y ait dans cette ville. Il fut commencé par le pape Martin V, qui étoit de cette maison ; mais il a été augmenté à diverses reprises par les Cardinaux & les Princes Colonne.

Le troisième quartier de Rome tire son nom de la Colonne Antonine, qui est au milieu d'une des plus belles places de Rome. Ce quartier commence à la Porte Pinciana ; il s'étend vers la Propagande, puis à Sancto Torenzo in Lucina, à la Place de Saint Ignace ou du Collége Romain, & remonte par

l'arc de Carbognano, jusqu'à la Place Barberini & à la Villa Ludovisi.

On y remarque *la Rotonda*, ou le *Panthéon* qui est le plus beau reste de la magnificence de l'ancienne Rome, & le seul Temple des Romains qui se soit conservé dans son entier. On lit sur l'architrave de la façade extérieure cette inscription : *M. Agrippa L. F. Cos. tertium fecit*, qui nous apprend que ce bel édifice fut fait par Agrippa, Gendre d'Auguste. Il y a des Auteurs qui prétendent qu'Agrippa ne fit faire que le portique; & l'on voit en effet, entre le portique & le corps de la Rotonde, une disparité de construction, qui donne lieu de croire que le corps du bâtiment ou la rotonde avoit été bâti du temps de la République Romaine, & que le Porche fut ajouté par Agrippa; quoi qu'il en soit, ce Temple a été célèbre sous le nom de *Panthéon* ou de Temple de tous les Dieux, & l'Empereur Adrien le décora intérieurement de colonnes.

Lorsque le Pape Boniface IV voulut abolir à Rome le souvenir de l'Idolâtrie, il obtint de l'Empereur Phocas la permission de changer ce Temple en une Église, qu'il dédia l'an 607 à la Vierge & à tous les Martyrs, suivant le Cardinal Baronius, dans ses notes sur le Martyrologe Romain, & y fit transporter de différens Cimetières de Rome la charge de vingt-huit voitures de reliques, dont il fit le dépôt sous le pavé du grand autel. Il y baptisa plus de cent Juifs qui furent convertis de son temps par la guérison d'un aveugle né, attribuée à l'ancienne image de la Vierge, que l'on révère dans cette Église, & qui passe pour être de Saint-Luc; on y conserve l'ancienne image du Sauveur.

Grégoire IV, en 830, consacra cette Église à l'honneur de tous les Saints, & ordonna que ce seroit à l'avenir une fête de commandement dans toute l'Église Catholique, comme on la célèbre encore le premier de Novembre. C'est aussi une grande fête à la rotonde que le jour des morts.

Le quatrième quartier de Rome a retenu le nom du Champ de Mars, dont il occupe l'emplacement, & il forme la partie septentrionale de la ville, depuis la Porte Pincienne, & la place d'Espagne jusqu'au port de Ripetta & à *S. Lorenzo in Lucinâ* dans le cours.

L'ancien champ de Mars, *campus Martis*, avoit été le champ des Tarquins, & après leur expulsion il fut consacré au Dieu Mars; comme tel, il devint le lieu des exercices militaires, courses, combats, spectacles sur la terre & sur le Tibre, & des assemblées du peuple. Strabon dans son cinquième livre nous en donne une ample description; il s'étendoit du nord au sud depuis le Panthéon jusqu'au Mausolée d'Auguste, près de Ripetta, & jusqu'au pont Saint-Ange, c'est-à-dire, qu'il avoit plus de deux cent cinquante toises de long : il comprenoit la place Navone, & tout ce qui est au nord de cette place jusqu'aux bords du Tibre; sa largeur d'occident en orient étoit renfermée entre la voie *Flaminia* vers l'orient, & la *Via recta* qui conduisoit au Pont triomphal, & qui est aujourd'hui la *Strada Giulia*, vers l'occident.

Il étoit environné de portiques, de temples, de théâtres, d'amphithéâtres & autres édifices; les prin-

cipaux étoient le portique d'Europe, les *septa*, le Panthéon, le cirque appelé *Équirie*, qui servoit aux courses des chevaux, les thermes de Néron, le portique de Gratien. La partie où l'on s'exerçoit à la course, étoit couverte de gason, comme l'indiquent plusieurs Auteurs.

On y remarque la porte du peuple, autrefois *porta Flaminia*, qui tire son nom moderne d'un bois de peupliers qui en étoit voisin. C'est la porte la plus septentrionale de Rome, & celle dont l'entrée est la plus noble; elle annonce la ville de Rome de la manière la plus brillante à ceux qui arrivent de France & d'Allemagne par la route de Florence. Caius Flaminius avoit fait construire jadis vers cet endroit, une porte de son nom; Pie IV la fit reconstruire sur les desseins de Michel-Ange, par Barrozio de Vignole; qui décora la partie extérieure de cette porte.

On voit aussi dans ce quartier le Palais Borghèse qui est un des plus beaux & des plus riches palais de Rome. Il fut commencé par le Cardinal Dezza en 1590. Martin Lunghi donna les desseins de la façade principale, qui a cent quatre-vingt-cinq pieds de long; Flaminio Ponzio fit celle qui est du côté de Ripetta; on y a joint dans la suite un autre grand bâtiment qui sert de commun pour les gens de la maison, sur les desseins d'Antoine de Batisti. Ce palais à l'extérieur a de la noblesse, ainsi que tous les palais italiens; ce qui provient de la grandeur de ses masses & du peu de division de ses parties.

L'appartement du rez de chaussée a une enfilade d'onze pièces, toutes ornées de tableaux précieux: on prétend qu'il y a dans ce Palais jusqu'à 1700 originaux.

Le cinquième quartier de Rome tire son nom du pont Saint-Ange, qui en faisoit partie avant le temps de Sixte Quint. Ce quartier commence à la place du pont Saint-Ange, & s'étend le long du Tibre vers la grande & belle rue appelée *Strada Julia*, & jusques du côté de la place Navonne.

Les environs du pont Saint-Ange étoient autrefois une des parties les plus ornées de la ville de Rome; on y trouve actuellement plus de peuple que de haute noblesse. La place qui est devant le pont Saint-Ange est celle où se font les exécutions de Justice; elles se faisoient autrefois sur la roche Tarpéienne, dans l'endroit appelé *Monte Caprino*, mais on a changé cet usage depuis l'an 1488.

Le sixième quartier de Rome appelé *Rione di Parione*, s'étend sur la place Navone dans le Champ de Flore & tous les environs, jusqu'auprès de S. Andrea della Valle; il occupe une partie de l'ancienne région du cirque de Flaminius & du Champ de Mars; son nom de *Parione* vient par corruption de l'ancien nom des Huissiers *Apparitores* qui y avoient peut-être leur habitation.

Le Champ de Flore est une ancienne place dont le nom vient, suivant quelques Auteurs, de la Maîtresse de Pompée dont il est parlé dans Plutarque; il est plus vraisemblable qu'il vient d'une courtisanne nommée *Terralia*, qui laissa cet emplacement au peuple Romain, & institua des jeux floraux analogues à la profession qu'elle exerçoit. Lactance dit que les Romains la supposant Déesse des fleurs, la

déifièrent sous le nom de *Flora*; on y tient un marché de grains, & tous les lundi & samedi le marché aux chevaux. Cette place est aussi le lieu des exécutions de ceux que l'inquisition livre au bras séculier, & c'est-là où fut brûlé le célèbre Jordano Bruno : mais ces sortes de Tragédies sont rares actuellement.

On voit dans ce quartier le Palais Orsini qui occupe l'endroit où fut le théâtre de Pompée, le premier théâtre fixe qu'il y ait eu à Rome. Il étoit si grand qu'il pouvoit contenir 80000 spectateurs, & ce fut là que les conjurés placèrent un grand nombre de Gladiateurs le jour que César fut tué.

On voit encore dans l'écurie de ce Palais plusieurs voutes rampantes, faisant partie de celles sur lesquelles les degrés étoient posés : on distingue la pente de ces voutes vers Saint André della Valle, & l'on voit que les maisons voisines font un demi cercle, dont le diamètre est la rue qui aboutit à cette Église; ce qui fait voir que la scène étoit de ce côté-là : il paroît aussi que c'est là qu'étoit situé le portique dont parle Vitruve, où le peuple se retiroit pendant la pluie, & où les Acteurs faisoient la répétition des chœurs & des ballets; cette conjecture paroît établie par l'ancien plan du Capitole, qui fut fait sous Septime Sévère, où l'on voit un fragment du théâtre de Pompée & des Portiques qui sont placés de la même manière que nous venons de le dire.

Le septième quartier de Rome s'étend le long du Tibre, depuis les prisons neuves jusqu'à la Juiverie, & vers l'orient à Saint Carlo de Catinari, & à Saint André della Valle. Il s'appeloit *Arenula*, à cause de la quantité de sable que le Tibre jette sur ses bords, dans la principale partie de ce quartier; on en a fait par corruption *Argola*, & ensuite *Regola*. On remarque dans ce quartier le Palais Farnèse qui est regardé par les connoisseurs, comme le plus beau de tous les Palais de Rome. Il fut commencé sur les desseins non pas du Bramante, comme on l'a cru, mais d'Antoine Giamberti de Sangallo; Michel-Ange le continua jusques à la corniche; il en régla la forme intérieure, fit construire l'escalier & les ornemens de la Cour, à l'exception de la gallerie du côté du couchant, c'est-à-dire vers *Strada-Julia*, qui est un bel ouvrage de Jacques della Porta; on lit avec regret que le Pape Farnèse, Paul III, élu en 1534, fit enlever le marbre & les pierres de taille du Colsée & du théâtre de Marcellus pour la construction de ce Palais, & l'on n'en parle encore à Rome qu'avec exécration.

Le huitième quartier de Rome tire son nom de l'Église de Saint Eustache; il s'étend au midi vers la Place Saint-Marc; au couchant vers *S. Carlo de Cartinari*; il comprend la Sapience, Saint André della Valle, le Gouvernement, le Palais Justiniani & quelques autres édifices remarquables.

Le neuvième quartier de Rome qui s'étend depuis la Place Cesarini & la Place Saint-Marc, jusqu'à la Rotonde, tire son nom d'une pomme de pin qui peut-être étoit autrefois une enseigne remarquable de ce quartier-là. Il renferme le Collége Romain, la Maison Professe des Jésuites, & le Palais de Venise.

Le Collége Romain est le plus grand & le plus beau Collége de Rome, & peut-être du monde en-

tier : c'eſt un vaſte édifice que Grégoire XIII fit conſtruire ſur un beau deſſein de Barthelemi Ammanato, célèbre Architecte & Sculpteur de Florence. Le Père Clavius travailloit au grand ouvrage de la réformation du Calendrier, que Grégoire XIII avoit fort à cœur, & ſur lequel il nous a donné un volume *in-folio ;* le Pape voyant qu'il étoit logé d'une manière miſérable, ſe détermina à faire conſtruire pour le Collége ce ſuperbe édifice.

La Cour eſt environnée d'un portique à double étage ; les claſſes & les Congrégations ſont diſpoſées tout autour ; on y enſeigne la Théologie, l'Hébreu, le Grec, les Mathématiques, & les Humanités, & c'eſt le plus nombreux de tous les Colléges de Rome. La bibliothèque de ce Collége eſt conſidérable ; M. Coccino, Auditeur de Rote, en a été le principal Fondateur, & elle n'a ceſſé de s'augmenter.

La Maiſon Profeſſe des Jéſuites qui eſt la principale des huit que ces Religieux ont à Rome, fut bâtie en *1623* par le Cardinal Odoardo Farnèſe. C'eſt là où réſide le Général de cette fameuſe Société.

Le Palais de Veniſe eſt un des plus grands bâtimens de Rome, & il donne ſur deux grandes Places ; il fut bâti par Paul II, & l'on croit qu'il eſt de l'Architecture de *Giuliano da Majano ;* c'eſt-là que Charles VIII logea lorſqu'il paſſa dans Rome pour aller à la conquête de Naples en 1494. Le Pape Clément VIII le donna à la République de Veniſe pour y loger ſes Ambaſſadeurs & ſes Cardinaux, en même temps que la République aſſigna un Palais à Veniſe pour l'habitation du Nonce Apoſtolique.

Le quartier du Capitole qui eſt le dixième quartier de Rome, occupe toute la partie méridionale de la Ville, depuis la Place Saint-Marc juſqu'à la Porte-Latine, & depuis le Coliſée juſqu'au Tibre. Son nom de Capitole, & ſes armes qui ſont une tête de dragon, viennent de l'ancienne tête qui fut, dit-on, trouvée au Capitole & qui fut regardée comme un préſage aſſuré de la grandeur de Rome : Le quartier du Capitole eſt encore le chef-lieu de Rome moderne, & la réſidence de ſes Magiſtrats municipaux ; c'étoit une partie de la huitième région appelée *forum Romanum.* La montagne ou la Colline du Capitole n'a guere que cent toiſes de largeur du nord au midi, & 200 toiſes de l'eſt à l'oueſt, en y comprenant même les racines de la montagne ou les montées qui y conduiſent. Elle étoit couverte d'une épaiſſe forêt lorſque Romulus y bâtit un temple, & y forma un aſyle. Ce temple dédié à Jupiter, avoit ſelon Nardini, 280 pieds de long & autant de largeur, y compris les portiques dont il étoit environné ; Sylla l'avoit enrichi de colonnes grecques du temple de Jupiter Olympien : il fut brûlé ſous Vitellius, & refait par Veſpaſien, & une troiſième fois par Domitien avec plus de magnificence qu'auparavant ; cet Empereur fit venir des colonnes d'Athènes, & il eſt probable que ce ſont celles qu'on voit dans l'Égliſe d'Araceli. Ce bel édifice ne ſubſiſtoit plus du temps de ſaint Jérôme ; ſans doute que les Goths l'avoient détruit.

On voyoit anciennement dans ce temple la ſtatue de Jupiter aſſis, la foudre dans une main & la lance dans l'autre ; cette ſtatue avoit été

d'abord de pierre cuite, elle fut ensuite d'or. Scipion l'Africain par une distinction bien extraordinaire, avoit une statue près de celle de Jupiter.

Ce temple étoit enrichi de trophées, de dépouilles, & de riches présens offerts par les Consuls, les Généraux, les Rois, les Empereurs; on en peut voir un vaste détail dans Martianus, Lipsius, Ryckius, Donati. Hiéron, Roi de Syracuse, y avoit consacré une statue de la victoire en or, qui pesoit 320 livres romaines : on y voyoit 3000 tables de bronze où étoient l'histoire & les lois de la République; les portes étoient de bronze, ornées de lames d'or, les voûtes aussi dorées.

Le Capitole moderne est bien différent de l'ancien Capitole; la façade principale qui est vers la grande montée par laquelle on y arrive actuellement, est du côté du nord; au lieu que l'ancienne étoit au midi du côté de Campo-Vaccino. On y monte par un bel escalier construit sur les desseins de Michel-Ange, le long des ruines du Capitole; il y a aussi un escalier cordonné, où les carrosses peuvent monter.

Le onzième quartier de Rome, qui tire son nom de l'Église de Saint Ange, est le plus petit des quatorze quartiers; il commence au pont *Quattro Capi*, passe à la place Montanara, à la Pêcherie, & va jusqu'à l'extrémité septentrionale de la place du Capitole. Ce quartier comprend pour la plus grande partie la neuvième région de l'ancienne Rome, qui étoit appelée *Circus Flaminius*.

Le cirque dont cette région portoit le nom, & qui en étoit le principal édifice, avoit été construit dans l'endroit qu'on appeloit déjà *Prata Flaminia*, & par les soins de ce Flaminius qui fut tué à la bataille de Trasymène, 218 ans avant Jésus-Christ; il n'y a pas deux siècles qu'on en voyoit encore les vestiges vers le palais Mattei, dont une partie est dans le cirque : l'Église de *Sancta-Caterina de Furnari*, étoit dans le milieu même, & le cirque s'étendoit vers la place Margana, jusqu'à la fontaine de Calcarara, & même jusqu'à *Sancto-Angelo in pescaria*, suivant la description exacte & circonstanciée qu'en donne Ligorius dans le livre des cirques, des amphithéâtres & des théâtres. Ligorius dit que la fontaine qui est sur la place Mattei, est à l'endroit où Auguste fit venir des eaux lorsqu'il donna le grand spectacle où il y eut 36 crocodiles de tués.

C'étoit du cirque de Flaminius que commençoit la marche des triomphes; elle venoit du Champ de Mars, & passant par derrière le temple de Bellone, entroit par la porte appelée *Carmentalis*, & ensuite *Porta Scelerata*, située aux pieds du Capitole du côté du Tibre vers l'endroit où est la place Montanara.

Le senatule, c'est-à-dire, l'endroit où le Sénat donnoit audience aux Consuls qui demandoient le triomphe, & aux Ambassadeurs des Puissances ennemies, n'étoit pas loin du temple de Bellone, & il paroît avoir été à l'endroit où est le couvent de *Tor de Specchi*.

Le douzième quartier de Rome est appelé *Ripa*, à cause des rivages du Tibre qu'il suit dans une partie de sa longueur; il commence à *Ponte-Rotto*, & va le long des murs de Rome, jusqu'à la porte Saint Sé-

bastien, ou porte Capène, la plus méridionale de Rome, de-là revient au grand Cirque, à Saint Nicolas *in carcere*, & il comprend le Mont-Aventin & toute l'île de St. Barthelemi. Il renferme aussi le Mont-Palatin, où Auguste eut deux maisons, l'une où il étoit né dans la partie qui regarde sur le *Forum Boarium*, près de Saint Anastase, l'autre où il fut logé pendant 40 ans, d'une manière simple & modeste, sans changer même de chambre, ni l'été, ni l'hiver; on ne sait pas exactement dans quelle partie du Mont-Palatin, mais seulement qu'on y alloit par le *Clivus Victoriæ*, *Clivus sacer*, qui étoit vers la partie septentrionale du Mont-Palatin.

L'Empereur Tibère augmenta ce palais où Auguste avoit logé, & le rendit plus commode & d'un aspect plus auguste. Caligula l'étendit encore davantage; le luxe & les superfluités commençant à devenir sans mesure, il prolongea les dépendances du palais sur le penchant de la montagne, jusqu'à la place du *Forum*, avec des escaliers & des portiques immenses. Il s'y fit construire un temple à lui-même avec une statue d'or, & enfin il forma un pont de communication pour aller au Capitole; mais après qu'il eût été tué, l'an de Jésus-Christ 41, le peuple ou l'Empereur Claude son successeur, démolirent la plupart de ces ouvrages.

L'Empereur Claude ne fit rien de si considérable dans le palais; mais Néron son successeur s'étendant vers le midi, plus encore que Caligula ne s'étoit étendu vers le nord, occupa tout le Mont-Palatin jusqu'au grand cirque, & le vallon qui alloit à l'Esquilin & au Celius, même une partie de l'Esquilin. Ce grand palais appelé d'abord *Domus Transitoria* ayant été brûlé l'an de Jésus-Christ 64, fut reconstruit avec une nouvelle magnificence, & appelé *Domus Aurea;* son vestibule étoit en face de *Via Sacra*, là où est aujourd'hui l'Église de Sancta-Francesca-Romana, à l'extrémité de *Campo-Vaccino;* l'escalier aboutissoit vers l'arc de Titus. Suetone & Tacite parlent souvent de la magnificence & des richesses qui y étoient prodiguées; c'étoit les dépouilles de l'Italie & de tout l'Empire qu'on y voyoit; les marbres, l'ivoire, l'or, les diamans y brilloient de toutes parts, les salles où l'on mangeoit étoient environnées de tribunes, d'où l'on versoit continuellement des fleurs & des parfums; tous les genres de luxe, de délicatesse, de profusions s'épuisoient pour les plaisirs d'un Maître, qui toujours las de jouir, ne jouissoit jamais, qui ne trouvoit du plaisir que dans les choses difficiles, extravagantes ou impossibles, & qui finit par n'être susceptible d'aucune espèce de plaisir.

Il ne resta après la mort de Néron que la partie qui étoit sur le Palatin, qui fut encore embellie par l'Empereur Domitien.

Il y eut sous l'Empereur Commode un incendie considérable dans le palais des Césars, mais il fut rétabli par Eliogabale & Alexandre; il continua d'être long-temps la résidence des Empereurs, & on l'appeloit toujours le siége de l'Empire, *sedes Imperii Romani.*

Ce ne fut que sous l'empire de Valentinien ou de Maximin que le sac des Vandales rendit méconnoissable cet immense & fameux édifice, ou du moins à la prise de

Rome par Alaric l'an 409 : il n'en reste aujourd'hui que des ruines que l'on voit dans les jardins de Farnèse.

Le treizième quartier de Rome est à l'occident du Tibre, aussi-bien que le quatorzième, & pour cette raison il a été appelé *Transtevere ;* il s'étend depuis la porte du Saint-Esprit, qui est au nord du côté du Pont-Saint-Ange, jusqu'au port de *Ripa Grande*, qui est à la partie méridionale de Rome.

Le quatorzième ou le dernier quartier de Rome qui est celui du Vatican, s'appelle *Borgo*, c'est-à-dire, Fauxbourg, parcequ'on ne le considéroit pas autrefois comme faisant partie de Rome ; ce fut Sixte-Quint qui, comme nous l'avons dit, en fit un quatorzième quartier pour imiter le nombre des quatorze régions de Rome ancienne. Il lui donna pour armes un lion, & une étoile sur trois montagnes, avec ces mots, *vigilat sacri thesauri custos*. Le lion fait allusion au nom de Cité Léonine, que saint Léon IV donna à cette partie de Rome lorsqu'il la fit environner de murs vers l'an 850 ; il est assis sur une chaise environnée de cercles de fer, qui marquent les trois millions de scudi que Sixte Quint déposa dans le château Saint-Ange.

Le Vatican qui faisoit autrefois partie de la quatorzième région, fut ainsi appelé, suivant Aulu-Gelle, à cause des Oracles qui s'y rendoient, *Vaticiniis ;* il étoit regardé quelquefois comme faisant partie du Janicule ; mais quelquefois aussi toute la campagne de Rome à l'occident du Tibre étoit appelée *Ager Vaticanus*. Le *Campus Vaticanus* proprement dit, étoit la plaine où l'on a bâti le *Borgo* ou *Citta Leonina*, & par où l'on va jusqu'à l'Église de saint Pierre : l'air y a toujours été regardé comme mal sain ; cependant le grand jardin de Néron & le cirque où il s'exerçoit à la course des chars étoient dans ce vallon, comme le fait voir l'obélisque qui étoit autrefois élevé près de la sacristie de saint Pierre ; Sixte Quint le fit mettre au milieu de la place où il est actuellement. Cet obélisque étoit une partie de celui qu'avoit fait faire Nuncoreus, fils de Sesostris, & Pline nous apprend que Néron le fit transporter dans le cirque du Vatican ; il étoit déjà porté sur des lions de bronze du temps de Pétrarque comme aujourd'hui, & il étoit surmonté d'une boule de bronze où l'on croyoit qu'étoient les cendres d'Auguste.

La situation de cet obélisque au-devant de la sacristie nous fixe le milieu du cirque ; une partie s'étendoit du côté de Sainte-Marthe, l'autre vers les escaliers & le clocher de saint Pierre : Martinelli dans sa Rome sacrée, nous dit qu'en 1616, lorsqu'on bâtissoit le reste de l'Église de saint Pierre sous Paul V, on reconnut les vestiges des tours & des murailles de ce cirque, & l'on en mesura l'étendue : sa longueur étoit de 495 pieds, & sa largeur de 275, mesure de France ; il étoit à l'extrémité des jardins, sur la voie Aurélia, & dans le chemin qui conduisoit du Pont triomphal au Vatican. Ce cirque fut le théâtre sanglant de la persécution de Néron contre les Chrétiens, comme Tacite le rapporte. La religion ne pouvoit mieux sanctifier un lieu consacré par tant de martyrs, qu'en y élevant l'Église la plus belle de l'univers. Elle est bâtie d'ailleurs dans l'endroit même où saint Pierre fut enterré l'an 65, suivant Eusebe,

saint Jerôme, *&c.* Saint Anaclet son successeur y fit élever un oratoire, & Constantin détruisit le cirque & les jardins pour y bâtir une Église.

Les jardins de Neron qui joignoient le cirque étoient entre le Tibre & l'Église de saint Pierre; ils avoient appartenu à Caligula, à sa mère Agrippine, femme de Germanicus, & à la mère de Neron, comme nous l'indique Séneque.

On ne va maintenant au Vatican que par le pont Saint-Ange; mais on voit encore cent toises plus bas, près du Saint-Esprit, les vestiges du pont triomphal, ou *pons vaticanus*, qui est ruiné.

C'est-là qu'on voit le château Saint Ange qui fut fait par l'empereur Adrien pour lui servir de tombeau, en opposition avec celui d'Auguste qui étoit de l'autre côté du Tibre, à 450 toises plus haut; & comme celui d'Auguste étoit près du grand Champ de Mars, Adrien fit le sien vis-à-vis du petit Champ de Mars, qu'il joignit par un Pont dont nous venons de parler. Ce Monument avoit, comme celui d'Auguste, la forme d'un carré, au milieu duquel s'élevoit une tour ronde, toute incrustée de marbre de Paros, couronnée par des statues, des chars, des chevaux, & la pomme de pin en bronze qui est au Vatican: il étoit entouré d'une colonnade, dont on croit que les colonnes furent transportées à Saint Paul dès le temps de Constantin. On montoit intérieurement jusqu'au haut par une pente douce en spirale, où les voitures pouvoient aller; ce qui en reste occupe un quart de la tour par en bas, & les murs sont de pierre pépérine noire & poreuse.

Lorsque l'empereur Aurélien eut renfermé le Champ de Mars dans l'enceinte des murs, le mausolée d'Adrien s'en trouva si voisin, qu'il devint naturellement une espèce de citadelle vers le temps de l'empereur Honorius, ou du moins sous Bélisaire. Il étoit assez propre à cet usage, car les murs en sont doubles, construits avec la pierre pépérine, & le massif de la tour, ou l'entre-deux des murs rempli de mortier & de briques jetées au hazard sans aucun arrangement, mais si épais, qu'à peine y a t'on ménagé la place de l'escalier. Dans la guerre des Goths, les Romains s'y défendirent souvent, & les Goths prirent plusieurs fois ce château: on brisoit les statues pour en jeter les morceaux sur l'armée des assiégeans, & tout ce bel ouvrage fut dégradé. Les exarques de Ravenne, & d'autres ensuite l'occupèrent successivement, & continuèrent de le ruiner.

Saint Grégoire Pape, dans les écrits duquel on trouve beaucoup de visions & de miracles, raconta qu'il avoit vu pendant la peste de 593, sur le haut de cette forteresse, un Ange qui remettoit l'épée dans le foureau; dès lors ce Saint Pape annonça que la fin de la contagion étoit proche: en mémoire de cet heureux événement, la tour fut nommée *Château Saint Ange*, & l'on y plaça dans la suite une statue d'Ange pour lui servir de couronnement.

C'est dans le Château Saint Ange qu'est le trésor du Souverain & qu'on renferme les prisonniers d'état. C'est aussi au-dessus de cette grande & belle tour qu'on tire un feu d'artifice pour la fête de Saint Pierre, & un pour l'anniversaire du couronnement du Pape; on ne peut pas ima-

gifier une situation plus heureuse pour un spectacle de cette espèce; on le voit de tous côtés; la girandole formée par 4500 fusées qui partent à la fois, & se répandent circulairement en forme de parasol, est la plus belle chose qu'on puisse voir en fait d'artifice. La vue de Rome fait aussi un coup d'œil superbe quand on est sur le haut du château Saint Ange.

L'Eglise de Saint Pierre de Rome est située à l'extrémité nord-ouest de la ville de Rome, au-delà du Tibre, dans la cité Léonine, au pied du Mont Vatican, vers l'endroit où étoient les jardins de Néron, & l'ancienne voie Triomphale.

Cette Église est, sans contredit, la plus grande & la plus belle Église qu'il y ait au monde; mais ce n'est point assez dire, il n'existe aucun édifice qui égale celui-là pour la grandeur, la richesse & le goût. C'est le chef-d'œuvre de l'Italie, on pourroit même l'appeler la merveille de l'Univers. Elle seule mériteroit un voyage de Rome, parce-qu'on ne sauroit trouver ailleurs de quoi s'en former une idée. Tous les arts ont contribué à sa décoration, la sculpture, la peinture, la mosaïque, l'art de couler le bronze, la composition du stuc, la dorure, y ont épuisé leurs ressources; les plus grands Artistes en tous genres y ont développé leurs talens.

La France a la gloire d'avoir fourni des artistes dignes d'y partager avec les Italiens, l'admiration des étrangers. Les statues de Legros, de Monnot, de Slodtz, figurent avec celles de l'Algarde, du Bernin & de Rusconi; les tableaux du Poussin, de Vivien, de Subleyras rapprochés de ceux du Dominiquin, du Guerchin, de Lanfranc, fixent encore les yeux & y balancent les suffrages. Enfin tout ce que l'on voit dans cette Église, est d'une fraîcheur, d'une propreté, d'un éclat qui annonce le soin qu'on en prend, & qui augmente le plaisir que donne la beauté de ses ornemens.

Population, mœurs, usages, &c. *de Rome*. Cette ville ne ressemble plus à ce qu'elle étoit il y a 1800 ans, quand toutes les parties du monde y envoyoient leurs trésors, leurs habitans, leurs soldats, leur commerce & leur luxe; elle avoit alors plusieurs millions d'habitans. Elle déchut par la suite jusqu'au point de n'en avoir que quelques milles; mais elle s'est accrûe continuellement depuis trois siècles, jusqu'à contenir environ 170 mille habitans.

La magnificence des grandes maisons consiste principalement à avoir de vastes palais, beaucoup de pages, de Coureurs, de laquais, de chevaux, de carrosses, des tableaux précieux, & de belles statues antiques & modernes. Ce n'est ni dans la bonne chère ni dans le luxe des habits que leur somptuosité se déploie: on ne donne à manger que rarement & dans de grandes occasions; il faut excepter les villégiatures où l'on invite souvent des amis, & où l'on fait de la dépense; car enfin il faut bien que le revenu des maisons qui sont très-riches, soit employé à quelque chose.

Ces maisons riches sont très-rares, même parmi les Princes, les autres n'ont qu'un superflu qui peut se consumer aisément par deux ou trois fêtes d'appareil, quelque noce, quelque baptême, la fondation de quelque chapelle, l'entretien de quelque Couvent, peut-être celui

d'une maîtresse. Mais les femmes entretenues ne sont point un ordre à part ; ce sont ordinairement des personnes qui ont un état, des femmes mariées & à qui les bienfaits d'un amant ne servent qu'à donner plus d'aisance, ou à former un état au-dessus du leur. Dans ce sens-là on prétend dans toute l'Italie qu'il est très-aisé d'en avoir, c'est-à-dire, de trouver des maris qui ne soient pas portés à penser mal ni à gêner la société de leurs femmes.

Ce n'est qu'à Venise où les courtisannes, c'est-à-dire, les femmes entretenues, font un ordre à part, comme à Paris, & sont quelquefois opulentes ; encore cet usage commence à se passer, même à Venise, depuis bien des années ; mais à Rome on n'en voit presque pas. La bienséance de l'État ecclésiastique ne permet pas même qu'il y ait à Rome des filles de théâtre, & il ne paroît dans les rôles de femmes, que des jeunes garçons que l'on prendroit véritablement pour des filles par leurs voix & leurs figures.

La ville de Rome, quoique très-grande, ne sent point la capitale ; les habitans y mènent une vie assez uniforme : elle ressemble plutôt à nos grandes villes de province qu'à celle de Paris où tout est en tumulte, & où l'on vit sans se connoître, & sans se soucier les uns des autres. A Rome on se voit & l'on se connoît comme dans nos villes de province.

L'usage des sigisbés est ordinaire à Rome comme dans presque toute l'Italie ; aucune femme ne paroît en compagnie sans un écuyer ou cavalier servant qui lui donne la main ; chacune a le sien, & on les voit presque toujours arriver ensemble dans les assemblées ; ils se promènent ainsi deux à deux le long des appartemens, jusqu'à ce qu'il leur prenne fantaisie de jouer. Le cavalier est obligé d'aller dès le matin entretenir sa dame ; il fait antichambre jusqu'à ce qu'elle soit visible, & il la sert à sa toilette ; il la mène à la messe, & l'entretient ou fait sa partie jusqu'au dîner. Il revient bientôt après, la mène aux Quarante-heures & ensuite à la conversation, & la ramène chez elle à l'heure du souper. Cette assiduité rend les sigisbés plus incommodes pour des étrangers, que ne le sont en France des maris ; on ne peut faire sa cour que de concert avec eux.

On se pique de constance, en fait de sigisbéature, tout comme dans les choses les plus sérieuses ; c'est une société presque aussi durable que celle du mariage, & presque aussi autorisée par l'usage. Ces liaisons durent vingt ans & plus ; on n'est point dans l'usage de changer. La coquetterie de nos femmes françoises dont quelques-unes mettent leur gloire à agacer les hommes & à se faire suivre d'un grand nombre d'adorateurs, est regardée comme le comble de l'indécence & des mauvaises mœurs ; car on prétend mettre beaucoup de décence dans le commerce des sigisbés. Leur constante assiduité n'est, dit-on, qu'un usage reçu de politesse & de société ; ils n'ont aucune autre prétention, & il faut avoir ou les mœurs dures & sauvages de l'Angleterre, ou l'esprit naturellement mal fait ou gâté par les coutumes de France pour rien imaginer au-delà.

Les étrangers se persuadent au contraire qu'une occasion perpé-

tuelle de se voir, doit nécessairement amener la séduction; ils ne font pas attention que l'habitude & l'usage d'un pays mettent de très grandes différences dans les mœurs. Un père en Angleterre ne vit-il pas avec sa fille, un frère avec sa sœur, un tuteur avec sa pupille, sans qu'il y ait de passion illégitime; ne peut-il pas y avoir un autre nom, une autre sorte de liaison ou d'adoption ou de liaison qui soit indépendante de l'amour?

Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on distingue très-bien en Italie le sigisbé qui est de convenance d'avec celui qui est amoureux; celui-ci déplaît quelquefois au mari; il occasionne des querelles; on veille sur sa conduite, & l'on restreint ses fonctions aux bornes étroites de l'usage. Les autres ont une licence entière; & peut-être ce sont ceux qui sont les moins dangereux; ils sont souvent les gardiens & les surveillans d'une femme, au lieu d'en être les séducteurs; mais dans tous les cas ils n'empêchent point que le mari ne vive avec sa femme; car les plus grands Seigneurs sont encore à cet égard sur le ton qu'on appelle *bourgeois* à Paris; ils n'ont ni deux appartemens ni deux lits.

Le caractère des Romains est fort doux; il est humanisé par l'habitude que tout le monde a de faire sa cour à un plus grand que soi, & par la société continuelle des étrangers qui y viennent de tous côtés. Ils sont pleins de cordialité & de prévenance, plus obligeans & de plus facile accès qu'en aucun autre endroit de l'Italie. L'usage est même de prévenir & d'aller voir les étrangers qui arrivent, lorsqu'ils sont annoncés par des lettres.

Les assemblées appelées *conversazioni* font à Rome la principale ressource des étrangers, & le principal amusement dans une ville où il n'y a de spectacle que pendant une fort petite partie de l'année.

On cultive la politique à Rome plus qu'on ne seroit tenté de le croire. L'habitude des négociations les plus adroites, & de la politique la plus rafinée, accoutume les Romains à s'occuper sérieusement de toutes les affaires des pays étrangers. On est aussi agité à Rome qu'à Londres & à Paris, quand il y a guerre entre les Anglois & les François. On y prévoit les événemens; on y critique les généraux; on y condamne les souverains; on y parie pour les joueurs.

Cette fermentation des esprits conserve à Rome la politique qu'on y admiroit dans les derniers siècles; beaucoup de cardinaux & de prélats y font, comme autrefois, une étude sérieuse des intérêts des nations, & seroient très propres à les régler, s'il étoit possible que le pape fût encore le médiateur & l'arbitre des différens, comme il l'a été plus d'une fois.

Les plus belles assemblées qu'on puisse voir à Rome, sont celles qui ont lieu à l'occasion d'un mariage. On choisit un jour, quelque temps après la célébration pour faire le *rice-vimento*, c'est-à-dire, pour recevoir les visites. Tout le monde s'y rend sur le soir, & un étranger peut y voir passer en revue, dans l'espace de quelques heures, tout ce qu'il y a de plus élégant dans la ville; tous les diamans de Rome & tout l'art des plus belles toilettes; c'est presque la seule circonstance où les dames portent des paniers; car d'ailleurs elles se sont affranchies de ce gênant attirail.

Quand il eſt mort une perſonne de qualité à Rome, tous les parens & toutes les parentes, quoique éloignés, ſont obligés de s'abſenter pendant huit jours de toutes les converſations; la mort même d'un ami ſuffit quelquefois pour impoſer cette bienſéance. Au contraire quand il arrive quelque perſonne de diſtinction que l'on veut amuſer, on fait une invitation en règle, & cela rend la converſation beaucoup plus nombreuſe.

Les femmes d'un certain âge ne vont point dans les grandes aſſemblées & dans les belles converſations; on n'y voit preſque jamais que la jeuneſſe, ce qui rend ces aſſemblées beaucoup plus agréables & plus vivantes; les dames qui n'y vont pas ſe raſſemblent en petite ſociété pour faire leur partie de jeu; les François ſont quelquefois choqués dans les commencemens de voir que les dames ne ſe lèvent point quand ils entrent dans une compagnie; en effet elles ſe ſont affranchies en Italie de ce petit cérémonial, & en général elles ſe gênent peu; ſouvent même la maîtreſſe de la maiſon ne fait à ceux qu'on lui préſente qu'une légère attention; mais puiſque c'eſt un uſage, il n'eſt pas naturel de s'en plaindre.

Il n'en eſt pas de même lorſqu'il entre une dame qui eſt annoncée à haute voix & de loin par les pages de la maiſon; la maîtreſſe ſe lève & elle va toujours la recevoir dans la pièce qui précède celle de l'aſſemblée.

Une fille ne peut aller ſeule, elle va toujours avec ſa mère ou une parente, & elle ne marcheroit jamais avec un homme dans une rue, à moins que ce ne fût ſon père ou ſon frère. Si une fille alloit même chez ſon galant, elle n'iroit pas ſeule; il n'arrive que trop ſouvent que ſa mère l'y conduit; la misère eſt ſi grande, que parmi les gens du peuple, le ménage eſt fréquemment fondé ſur les charmes de leurs filles : tant qu'elles ſont avec la mere, il n'eſt pas permis d'en gloſer.

Les ſpectacles durent à Rome depuis le 7 Janvier juſqu'au Mercredi des Cendres excluſivement; ils commencent à deux heures de nuit, & durent quatre ou cinq heures.

Les principaux acteurs de l'opéra ſont des caſtrats, il n'y a jamais d'actrices, & ce ſont les mêmes caſtrats déguiſés qui jouent les rôles de femmes, quelquefois d'une manière à faire illuſion, tant pour la voix que pour la figure. Il en eſt de même des danſes; elles ſont exécutées par de jeunes acteurs déguiſés en femmes ou habillés en hommes.

Quoique pendant la plus grande partie de l'année il n'y ait point de ſpectacle à Rome, on ne laiſſe pas d'y compter juſqu'à huit théâtres différens, où l'on repréſente toutes ſortes de pièces.

Le carnaval de Rome commence le lendemain des Rois; les maſcarades y ſont quelquefois très-brillantes; on y voit des chars très-galans & ouverts entièrement des deux côtés, comme les chars antiques, chargés de maſques en domino, eſcortés de nombre de domeſtiques habillés uniformément, tantôt en eſclaves Aſiatiques, qui marchent de chaque côté du char de triomphe, quelquefois en bacchantes, qui environnent le char de Bacchus; ſouvent ce ſont des troupes de polichinels & d'arlequins, comme au fauxbourg Saint Antoine à Paris.

Il n'y a dans Rome que des branches de commerce bien médiocres ; les odeurs, les pommades, les fleurs, les tableaux & la curiosité des étrangers sont le fonds principal du revenu de cette ville. La poudre se fait à Rome d'une manière très-agréable ; on l'appelle *Cyprio*, parce que c'est de l'île de Chypre que le secret en est venu ; mais ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'elle reçoit son odeur d'un lychen ou mousse fort commune qui vient sur les arbres, & qui par la macération dans l'eau, prend une odeur délicieuse.

La pommade à odeurs qui se fait à Rome est recherchée, avec raison, comme une des meilleures qu'on puisse avoir.

Les fleurs artificielles de Rome sont des plus estimées, quoiqu'il s'en fasse aussi de très-belles à Gènes, à Pise, à Vicence. On en fait à Rome, soit avec les cocons, *fiori di bozzi*, soit avec des plumes de vieux pigeons, qu'on fait bouillir dans diverses teintures, que l'on peigne & qu'on arrange avec beaucoup d'art.

L'érudition, les langues, les antiquités, les monumens, les médailles ont été cultivés de tout temps, beaucoup plus à Rome que dans tout autre pays ; tout le monde connoît les ouvrages de Baronius, Kircher, Panvinius, Fulvius, Martianus, Ligorius, Donati, Nardini, Venuti, Paranesi, Assemani, Norris, & tant d'autres de la première célébrité, sans parler même des livres de Théologie.

Quoique la poësie & l'érudition ancienne aient été à Rome les genres de littérature les plus cultivés, les sciences n'y ont point été oubliées. On en a vu sortir des ouvrages célèbres en Histoire naturelle, tels que ceux de Paul Jove, de Salvien, de Donati, de Lancisi, de Baglivi. On peut citer de même dans les Mathématiques, ceux de Bianchini, de Clavius, du Pere Boscovich, & plusieurs autres.

Dans la partie des beaux arts, Rome a été réellement la Capitale du monde ; en fait de peinture, l'École Romaine reconnoît, il est vrai, pour chef Raphaël, qui étoit d'Urbin, aussi bien que les Quicheri & le Baroche ; mais le plus grand nombre avoit pris naissance à Rome même. Jules nâquit en effet à Rome en 1492 ; André Sacchi, en 1589 ; Dominique Feti, en 1599 ; Michel-Ange des Batailles, en 1602 ; Ciro Ferri, en 1634 ; Brandi & Lauri, en 1623. Rome a été le centre des efforts & de la réputation des plus grands Peintres, même de ceux que l'on ne compte point parmi les Maîtres de l'École Romaine, tels que Michel-Ange, les Carrache, le Guide, le Dominiquin & le Guerchin.

Quant à l'architecture, l'Église de Saint-Pierre a occupé seule tout ce qu'il y a eu de plus célébre dans les deux derniers siècles, Lebramante, Michel-Ange, Fontana, le Bernin.

ROME, en termes de Mythologie, est une Déesse des anciens Romains, dont le culte fut beaucoup plus étendu que celui des autres villes auxquels les Anciens rendirent des honneurs divins. On la peignoit ordinairement ressemblante à Pallas, assise sur un roc, ayant des trophées d'armes à ses pieds, la tête couverte d'un casque, & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que Rome étoit toujours dans la vigueur de

la jeunesse ; on la représentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre ; quelquefois au lieu d'une pique, elle tient une victoire, symbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connue.

Les figures de la Déesse Rome sont assez souvent accompagnées d'autres types qui la représentoient ; telle étoit l'histoire de Rhéa Sylvia, la naissance de Rémus & de Romulus, leur exposition sur le bord du Tibre, le Berger Faustulus qui les nourrit, la louve qui les alaite, le *lupercal* ou la grotte dans laquelle la louve en prit soin.

On bâtit des Temples à la Déesse Rome ; on lui éleva des autels non-seulement dans la Capitale, mais dans la plupart des villes de l'Empire. Abenda, ville de Carie, montra la première l'exemple selon Tite-Live. Et cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Éphèse, à Melasse, à Pola, ville de l'Istrie, & ailleurs, où le Culte de cette Déesse étoit aussi célèbre que celui d'aucune autre Divinité. On n'entreprenoit point de long voyage sans brûler de l'encens à sa gloire, & sans lui adresser des vœux ; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajola cette prétendue Déesse, étoient *Roma victrix*, Rome victorieuse ; *Roma invicta*, Rome invincible ; *Roma sacra*, Rome sacrée ; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguste vit avec plaisir que l'on consacra des Temples à lui Auguste ; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur ; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la consécration des Temples à la Déesse Rome. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont sur la Charente, un monument qui entr'autres inscriptions en a conservé une dans laquelle il est dit que celui qui le dédioit étoit un Prêtre attaché au service de la Déesse Rome & d'Auguste.

On trouve souvent la tête de la Déesse Rome représentée comme Pallas dans les médailles consulaires, & dans quelques médailles grecques. On la trouve aussi jointe avec celle du Sénat, représenté en vieillard, parce qu'il étoit composé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de Rome & du Sénat, dans les médailles grecques, sont la *Déesse de Rome*, & le *Dieu du Sénat*, ou le *sacré Sénat*.

Les médailles de Maxence représentent Rome éternelle assise sur des enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre, & de l'autre un globe qu'elle présente à l'Empereur couronné de lauriers, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conservateur de tout le monde, avec cette inscription, *Conservatori Urbis Æternæ*.

Les Médailles de Vespasien nous font voir Rome ayant le casque en tête, & couchée sur sept montagnes, tenant son sceptre, & ayant à ses pieds le Tibre, sous la figure d'un vieillard.

Enfin par les médailles d'Adrien, Rome tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire sur un globe, comme étant victorieuse de tout l'Univers.

ROMELIE ; *voyez* ROMANIE.

ROMENCY ; bourg d'Angleterre dans la province de Kent. C'est un des

cinq ports. Il a deux Députés au Parlement.

ROMES; substantif masculin pluriel. Ce sont les deux principales pièces qui composent le métier où se fabrique la basse lisse. Ces pièces sont des deux côtés du métier, & portent à leur extrémité les deux ensuples sur l'une desquelles se roule la chaîne, & sur l'autre ouvrage.

ROMESCOT; substantif masculin. Nom que les Anglois donnent à ce qui s'appelle autrement *le denier de Saint-Pierre.*

ROMESTECQ; substantif masculin. Nom d'une sorte de jeu des cartes qu'on joue à deux, quatre ou six personnes.

ROMETTA; petite ville d'Italie en Sicile, dans la vallée de Démone environ à six milles, nord-ouest, de Messine.

ROMNEY; *voyez* ROMENCY.

ROMONT; ville de Suisse, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à six lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'est la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le treizième siècle, lorsqu'il se fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cause de sa situation sur une montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le Duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de Romont jusqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Génevois, attaqués par le Duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce Prince, prirent le Comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en saisissent. Ils en ont toujours joui depuis ce temps-là, & comme la Maison de Savoie n'a pas pu en obtenir la restitution, les Ducs se sont contentés de prendre le vain titre de *Comte de Romont*, & de Seigneur de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées.

ROMORANTIN; ville de France, chef-lieu de la Sologne, dans le Blaisois, sur la Saudre, à quinze lieues, sud-est, de Blois. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Châtellenie royale, d'une Élection, d'un Grenier à sel, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, *&c.* On y compte environ huit mille habitans.

Cette ville dans une inscription qui est sur une de ses portes, se qualifie de petite Rome, *Roma minor*; mais elle n'a rien qui mérite ce titre. Le ruisseau de Morantin la traverse dans le milieu, & se jette dans la Saudre au midi de cette ville. Elle a un château, bâti par les Princes de la Maison d'Angoulême. C'est le lieu de la naissance de la Reine Claude, femme de François I. Il y a une Collégiale dédiée à notre-Dame, dont le Chapitre est composé de huit Chanoines, c'est la paroisse de la ville: le Chanoine qui est de semaine nomme aux canonicats vacans. Elle a hors de son enceinte au couchant, un Couvent de Capucins. Romorantin a une manufacture considérable de draperies, & entr'autres, de draps blancs de cinq quarts de large, pour l'habillement des troupes, & autres étoffes de laine, comme serges blanches & grises d'une aune de large, qu'on envoie à Orléans & à Paris.

Il se consomme dans cette manufacture une grande partie des laines de la Sologne & du Berri, où il y a un grand nombre de troupeaux. Cette ville a une foire fameuse. Il s'y fait un petit commerce de poisson

son qu'on transporte par charrois à Orléans. On trouve dans les environs une terre fort propre au dégrais, qui contribue beaucoup à la perfection des draps.

ROMPEIZ; substantif masculin. Vieux terme de la Coutume de Nevers pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit auparavant ni vestige, ni mémoire de culture.

ROMPEMENT; substantif masculin. Il ne se dit qu'en cette phrase, *rompement de tête*, pour exprimer la fatigue que cause le grand bruit, ou un discours importun, ou une forte application, *&c. Il passe sans cesse des voitures dans cette rue, c'est un rompement de tête continuel.*

ROMPRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison. *Frangere* Briser, casser, mettre en pièces. *Il lui a rompu sa canne sur les épaules. On refusa de lui ouvrir la porte, il la rompit. Rompre un gâteau. Cette chûte lui a rompu le bras. Il s'est rompu la jambe en tombant sur la glace.*

On dit par exagération, *se rompre l'estomac à force de vomir. Les efforts que j'ai faits en vomissant m'ont tout rompu l'estomac.*

On dit, *rompre un criminel;* pour dire, rompre les os à un criminel avec une barre de fer. *On rompt les assassins. Mandrin fut condamné à être rompu vif.*

On dit en termes de Graveurs en taille douce, qu'*on a rompu une planche;* pour dire, qu'on n'en fera plus d'usage, ou même qu'elle a été brisée par l'autorité du Magistrat. *Les estampes dont on a rompu les planches, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver.*

On dit figurément, *rompre le cou à quelqu'un;* pour dire, lui faire perdre sa fortune. *On lui avoit promis cette charge, mais ce Courtisan lui a rompu le cou.*

On dit figurément, *rompre le pain de la parole de Dieu aux fidelles;* pour dire, prêcher la parole de Dieu.

En matière de joutes & de tournois, on dit, *rompre une lance, rompre la lance;* pour dire, briser une lance en courant ou en combattant contre quelqu'un. *Ils rompirent deux lances, trois lances.* Et l'on dit figurément, *rompre une lance pour quelqu'un;* pour dire, prendre le parti de quelqu'un dans une conversation où l'on n'en parloit pas bien. *J'ai rompu bien des lances pour vous.*

On dit figurément, *rompre en visière*, pour signifier, dire en face & brusquement quelque chose de fâcheux & de désobligeant à quelqu'un.

On dit en termes de guerre, *rompre un bataillon, un escadron;* pour dire, enfoncer un bataillon, un escadron, le mettre en désordre. *La Cavalerie acheva de rompre l'aîle droite de l'armée ennemie.*

En termes de Fondeurs de caractères, on dit, *rompre le jet;* pour signifier, séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matière qui a rempli cette espèce de petit entonnoir qui est au-dedans du moule, & qui porte la fonte jusque sur la matrice du caractère.

On dit figurément, *rompre ses chaînes;* pour dire, s'affranchir, se mettre en liberté. *Les prisonniers rompirent leurs chaînes.*

On dit aussi figurément, *rompre ses fers, ses chaînes, ses liens;* pour

dire, se délivrer d'une passion, d'un attachement. *Il aimoit passionnément cette femme, mais il a rompu ses chaînes.*

On dit aussi figurément dans une acception semblable, *rompre un enchantement.*

On dit encore figurément, *rompre l'eau à un cheval*; pour dire, interrompre un cheval, quand il boit, l'obliger à boire à différentes reprises. *Rompez l'eau à votre cheval.*

On dit proverbialement & figurément, *rompre la glace*; pour dire, faire les premiers pas dans une affaire, en surmontant les premières difficultés.

On dit figurément & proverbialement, *rompre la tête à quelqu'un*; pour dire, lui faire trop de bruit, ou l'importuner par des discours inutiles & hors de saison. On dit dans le même sens, *rompre les oreilles. Vous nous rompez toujours les oreilles de la même chose.* Et l'on dit, *se rompre la tête à quelque chose*; pour dire, s'y appliquer trop fortement ou inutilement.

On dit, *rompre les chemins*, pour dire, gâter les chemins. *La rivière se déborda, & rompit les chemins.* Et l'on dit, *rompre les passages, rompre les gués*; pour dire, les rendre impraticables, afin de n'être pas atteints par ceux qui nous suivent. *Quand nous eûmes passé la rivière, nous rompîmes le pont pour empêcher l'ennemi de nous poursuivre.*

Rompre, signifie aussi, arrêter, détourner le mouvement droit de quelque corps. *Rompre le cours du ruisseau. Rompre l'impétuosité du vent.*

Rompre, en termes de Dioptrique, se dit des milieux qui occasionnent la réfraction, qui obligent les rayons de lumière de se détourner de leur première direction. *Tout fluide a la propriété de rompre les rayons de lumière qui y entrent.*

On dit figurément, *rompre le fil de son discours*; pour dire, quitter tout-à-coup la suite de son discours, & entrer dans une autre matière.

On dit en termes de peinture, *rompre les couleurs*; pour dire, les mêler ensemble. On rompt les couleurs pour faire les teintes & les demi-teintes, pour en former l'accord & l'union dans les tournans & les ombres, c'est-à-dire, qu'on les mêle, & qu'on ne les emploie pas crues & entières. Il faut une grande expérience pour rompre les couleurs à propos; l'art du coloris & la durée des tableaux dans leur beauté, n'ont point de base plus essentielle.

En termes de Manufactures de lainage, on dit, *rompre la laine*; pour dire, mêler ensemble les laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés. Ces laines sont teintes, & non filées, & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien rompues, c'est-à-dire, bien mêlées, ensorte que le fil de laine dont on doit composer la chaîne & la trame de cette espèce de draps, tiennent également de toutes les couleurs qui sont entrées dans le mélange.

Rompre, en parlant d'amitié, de commerce, d'alliance, de traité, *&c.* signifie figurément, détruire, faire cesser, rendre nul. *Rompre l'union, l'amitié. Cela a rompu tout commerce, toute liaison entr'eux. Rompre une alliance.*

Rompre, s'emploie aussi absolument, pour dire, rompre l'amitié, la bonne intelligence qu'on avoit avec

quelqu'un. *Il a rompu avec sa maîtresse. Ils ont rompu ensemble. Il n'auroit pas dû rompre avec son ami pour si peu de chose.* Et dans ce sens, on dit figurément & proverbialement, *rompre la paille.*

On dit aussi figurément, *rompre un mariage;* pour dire, rompre un projet de mariage. Et, *rompre son voyage;* pour dire, ne pas faire un voyage qu'on avoit résolu de faire.

On dit, *rompre le camp;* pour dire, renvoyer les troupes dans leurs quartiers. Et l'on dit, qu'*un Prince a rompu son armée;* pour dire, qu'il l'a congédiée.

On dit dans le même sens, *rompre une assemblée, une diète;* pour dire, faire cesser, congédier une assemblée, empêcher que la diète ne continue.

On dit aussi, *rompre sa maison, son train;* pour dire, congédier son train, sa maison. *Rompre sa table;* pour dire, cesser de tenir table. Et, *rompre son ménage;* pour dire, cesser de tenir ménage.

On dit figurément, *rompre le sommeil;* pour dire, éveiller quelqu'un, troubler le sommeil de quelqu'un.

On dit en termes de chasse, *rompre les chiens;* pour dire, les empêcher de continuer la chasse. Et proverbialement & figurément, pour dire, empêcher qu'un discours qui pourroit avoir quelque mauvaise suite, ne continue.

On dit au jeu des dés, *rompre le dé, rompre le coup;* pour dire, brouiller les dés que jette celui contre qui on joue, avant qu'on ait pu voir ce qu'ils marquent. *Il rompt les dés à tous momens. Je vous romps ce coup-là.* Et l'on dit figurément, *rompre un coup à quelqu'un;* pour dire, empêcher qu'il ne réussisse en quelque chose qu'il avoit entreprise. *On lui rompit son coup. Elle lui a rompu un beau coup.*

On dit au jeu de trictrac, *rompre son plein;* pour dire, lever une des deux dames qui faisoient une des cases du plein & laisser cette case découverte.

On dit en termes d'escrime, *rompre la mesure à celui contre qui on fait des armes*, lorsqu'on le met hors d'état de porter le coup qu'il vouloit.

On dit dans le même sens, *rompre le dessein, les desseins de quelqu'un, lui rompre ses mesures;* pour dire, empêcher qu'il n'exécute son dessein, qu'il ne réussisse dans les mesures qu'il avoit prises.

On dit encore figurément, *rompre la volonté, l'humeur d'un enfant;* pour dire, l'accoutumer à n'avoir point de volonté.

ROMPRE, se dit encore figurément, en parlant des manquemens qu'on fait à l'égard des choses auxquelles on est obligé. *Rompre son serment. Rompre ses engagemens. Rompre l'abstinence. Rompre un vœu.*

On dit dans une acception à peu près semblable, *rompre sa prison;* pour dire, s'évader de prison. Et, *rompre son ban;* pour dire, ne pas garder son ban, sortir des lieux où l'on étoit relégué.

ROMPRE, signifie encore figurément, styler, dresser, exercer. Ainsi on dit, *rompre un homme aux affaires;* pour dire, rendre un homme habile, expérimenté dans les affaires. *On le mit dans un tel emploi pour le rompre aux affaires.* En ce sens on dit, *rompre la main d'un jeune homme à l'écriture, le rompre à l'écriture;* pour dire, l'exercer à écrire.

On dit en termes de manége, *rompre un cheval;* pour dire, dé-

bourrer un cheval, l'assouplir. Et *rompre le cou à un cheval;* pour dire, l'obliger quand on est dessus, à plier le cou à droite & à gauche, pour le rendre flexible & le faire obéir aisément aux deux mains. C'est une assez mauvaise leçon qu'on donne à un cheval lorsqu'on ne gagne pas les épaules en même temps.

Rompre, est quelquefois verbe neutre, comme en ces phrases, *ces arbres rompent de fruits. Les poutres rompirent. Cette pièce de bois n'est pas assez forte elle rompra.*

On dit proverbialement & figurément, *vous verrez beau jeu, si la corde ne rompt;* pour dire, vous verrez des choses qui vous étonneront, qui vous surprendront, si les moyens dont on se sert pour les faire réussir ne manquent pas.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il vaut mieux plier que rompre;* pour dire, qu'il vaut mieux céder que de se perdre. Et l'on dit, *il rompra plutôt que de plier;* pour dire, il périra plutôt que de céder.

Rompre, est aussi verbe pronominal réfléchi. *Cette barre se rompra. Les vagues se rompent contre le rivage. Les rayons de lumière se rompent en passant d'un fluide dans un autre.*

On dit adverbialement & familièrement, *à tout rompre;* pour dire, tout au plus, à toute extrémité. *Sa succession à tout rompre, n'ira pas à vingt mille écus. Quelles que soient ses prétentions, à tout rompre on ne lui doit pas cent pistoles.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

La troisième personne du singulier du présent de l'indicatif fait, *il rompt.* Dans tout le reste ce verbe est régulier & se conjugue comme Fendre.

ROMPU, UE; participe passif. *Voy.* Rompre.

On dit par exagération; en parlant d'un homme extrêmement fatigué, qu'*il est tout rompu de fatigue.*

En arithmétique, on appelle *nombre rompu*, une fraction, une partie d'unité. *Un sixième, un tiers, trois quarts sont des nombres rompus.*

Rompu, en termes de Blason, se dit des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée.

Blancus, en Touraine, d'azur au chevron rompu d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

On appelle *bâtons rompus*, certaines pièces de compartiment dans des vîtres & dans d'autres ouvrages; comme aussi une sorte de tapisserie où l'on représente plusieurs bâtons rompus, & entremêlés les uns dans les autres.

On dit adverbialement, *à bâtons rompus*, en parlant des choses qui se font avec de fréquentes interruptions & à diverses reprises. *Il ne travaille à son poëme qu'à bâtons rompus.*

ROMPURE; substantif féminin & terme de Fondeurs de caractères d'Imprimerie. Lorsque la lettre est fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie est de trop, on la supprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainsi cassé s'appelle *rompure.*

ROMULUS, fondateur & premier Roi de Rome étoit frère de *Rémus*, & fils de *Rhéa Silvia*, fille de Numitor, Roi d'Albe. Ce dernier Prince ayant été détrôné par son

frère *Amulius*, sa fille fut mise au nombre des vestales. On croyoit l'empêcher d'avoir des enfans, mais elle se trouva bientôt enceinte; & pour couvrir son deshonneur, lorsqu'elle eut accouché de deux jumeaux, elle publia qu'ils étoient le fruit d'un commerce avec le Dieu *Mars*. *Amulius* les fit exposer sur le Tibre, où *Faustule*, Intendant des Bergers du Roi, les trouva & les fit élever par *Laurentia* son épouse. C'étoit une femme à qui sa lubricité avoit mérité le nom de *Louve*. De-là, la fable dit qu'ils avoient été allaités par l'animal qui porte ce nom. Dès que les deux frères se virent en état de combattre, ils rassemblèrent des voleurs & des brigands, tuèrent *Amulius*, & rétablirent *Numitor* dans le Royaume d'Albe. Romulus fonda ensuite la ville de Rome vers l'an 752 avant J. C. Comme ses sujets manquoient de femmes, il célébra une grande solennité, pendant laquelle il fit enlever les filles des Sabins & de plusieurs autres peuples. Les nations voisines coururent aux armes pour se venger de cette insulte; mais elles furent vaincues & contraintes de faire la paix. Romulus établit ensuite un Sénat, fit de bonnes loix, & disparut en faisant la visite de son armée, prés du marais de Caprée, pendant un grand orage; soit qu'il eût été tué par le tonnerre, soit que les Sénateurs qui commençoient à redouter sa puissance, l'eussent mis à mort vers l'an 715 avant J. C. Le fondateur de Rome avoit fait faire le dénombrement de tous les citoyens de cette ville, quelque temps auparavant. Il ne s'y trouva que trois mille hommes de pied, & environ trois cens cavaliers. Tel fut le berceau de l'Empire Romain. Mais *Jacques Gronovius* publia en 1684, une dissertation dans laquelle il entreprend de prouver que l'origine de *Romulus*, sa naissance, son éducation & l'enlevement des Sabines, ne sont qu'un pur roman inventé par un Grec nommé *Dioclès*.

RONCE; substantif féminin. *Rubus*. Sorte d'arbuste dont on distingue deux espèces principales, savoir, la *ronce ordinaire* & le *framboisier*. *Voyez* FRAMBOISIER.

Les fleurs des ronces sont en rose. Le pistil est formé d'un grand nombre d'embryons rassemblés en forme de tête, & d'un pareil nombre de stiles qui partent des côtés des embryons.

Ces embryons deviennent de petites baies succulentes, & qui sont presque toujours réunies les unes aux autres.

La forme des feuilles de cet arbrisseau varie; mais la plupart des ronces les ont composées de trois ou cinq grandes folioles dentelées par les bords, & qui sont attachées aux extrémités d'une queue commune; elles sont hérissées d'épines crochues. Toutes les ronces ont leurs feuilles posées alternativement sur les branches.

Les *ronces* proprement dites *rubus vulgaris*, poussent de grandes branches, pliantes, sarmenteuses, dont les unes se rament dans les buissons, & les autres rampent à terre: elles prennent racine dans les endroits où elles touchent immédiatement la terre, elles sont vertes, rougeâtres, anguleuses, moelleuses, garnies d'épines fort piquantes & crochues, qui s'attachent fortement aux habits des passans. Elles donnent des fruits semblables aux mûres, qu'on ap-

pelle *mûres de renard ;* elles ſont fades en comparaiſon des mûres véritables. Le fruit des ronces rougit le papier bleu preſqu'auſſi fort que l'alun, ce qui prouve qu'il contient un acide aſſez développé ; & ce qui rend en même temps ces fruits aſtringens, déterſifs & abſorbans. Les feuilles ſont preſque auſſi dans le même cas ; étant mâchées, elles nettoient les ulcères des gencives, de la bouche, & affermiſſent les dents. Ces mêmes feuilles appliquées ſur les dartres & les hémorroïdes, les mortifient & les guériſſent; appliquées ſur les vieilles plaies & ſur les ulcères des jambes, elles les guériſſent auſſi en peu de temps. On fait avec les ronces un ſirop qui s'emploie avec ſuccès dans les maux de gorge & l'eſquinancie pour en tempérer l'inflammation. Les fruits des ronces bien mûrs & bien noirs ſont rafraîchiſſans & appaiſent la ſoif ; on peut les ſubſtituer aux mûres domeſtiques. On s'en ſert en Provence pour colorer le vin muſcat blanc, & pour faire le vin muſcat rouge de Toulon.

On peut élever par curioſité la ronce à fruit blanc, celle qui eſt ſans épine, & celle dont les feuilles ſont panachées. L'eſpèce qui mérite d'être vraiment cultivée eſt celle à fleur blanche & double ; car depuis le mois de Juin juſqu'aux premières gelées, elle produit des fleurs larges comme un petit écu, d'un beau blanc, & qui ſont auſſi belles que les renoncules ſemi-doubles ; ces fleurs ſont diſpoſées par rameaux.

RONCE, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie de grandes difficultés. *On ne trouve dans ſes affaires que des ronces & des épines.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

RONCEVAUX ; bourg d'Eſpagne au Royaume de Navarre, dans la vallée de même nom, entre Pampelune & St.-Jean-Pié-de-Port.

On ſait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'eſpace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle eſt diviſée en quatre vallées dont celle de Roncevaux eſt la plus commode & la plus courte, n'ayant que huit lieues de travers dans les montagnes. Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire de France, à cauſe d'une bataille donnée entre les François & les Eſpagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahiſon de Ganelon ; pluſieurs braves Paladins demeurèrent ſur la place, entr'autres, Rolland, neveu de Charlemagne, Renaud & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorſqu'on traverſe cette vallée, on voit chemin faiſant, le champ de bataille où l'on a bâti une Égliſe nommée *Notre-Dame de Roncevaux.* Dom Sanche le fort fonda dans le bourg l'Égliſe royale de Sainte-Marie pour ſa ſépulture, avec un collége de Moines & un Prieuré.

RONCIGLIONE ; ville d'Italie dans le patrimoine de Saint Pierre, ſur le Tercia, à cinq lieues, ſud, de Viterbe.

ROND, ONDE, adjectif. *Rotundus.* Qui eſt de telle figure que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence ſont égales. Il ſe dit des ſurfaces comme des ſolides. *Un globe eſt rond, parceque toute ſa ſurface eſt compoſée de cercles qui ont un même centre. Une figure ronde. Une table ronde.*

En termes d'écriture, on appelle *lettres rondes*, ou abſolument *rondes*, une des trois ſortes d'écriture.

Les deux autres sont la bâtarde & l'italienne.

Il y a quatre sortes de rondes; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grâce, de rémission, dans les États du Roi, & généralement dans tous les comptes qui se rendent à la chambre; la moyenne du second degré, en usage dans le notariat; la troisième est la minute usitée dans les finances; la quatrième est la grosse de Procureur employée quelquefois aussi dans les finances.

On appelle *Chevaliers de la table ronde*, les douze Chevaliers qu'un vieux roman dit avoir été compagnons du Roi Artur, ancien Roi des Bretons. Et l'on appelle proverbialement & figurément, *Chevaliers de la table ronde*, ceux qui aiment à être long-temps à table.

En termes de sculpture, on appelle *figures de ronde bosse*, des figures dont les différentes parties ont tout leur contour, pour les opposer aux figures de demi-bosse & de bas-relief.

On dit d'un homme gros & court, qu'*il est tout rond*, qu'*il est rond comme une boule.*

On dit aussi de quelqu'un qui a le ventre bien plein pour avoir beaucoup bu ou beaucoup mangé, qu'*il est bien rond*. Et l'on dit figurément, qu'*un homme est rond & franc*, qu'*il est tout rond*, quand il agit sans façon, sans artifice, avec sincérité. *C'est un homme tout rond.* Il est familier.

On dit figurément en termes de Musique, qu'*une voix est ronde;* pour dire, qu'elle est pleine, égale & unie.

On appelle figurément *période ronde*, une période qui est pleine, nombreuse, bien tournée, & d'une agréable cadence.

On appelle *compte rond*, un compte dont la somme est parfaite ou sans fraction. *Il veut vendre sa toile trois livres dix sous l'aune, & je lui en offre trois livres pour faire un compte rond.*

Rond, s'emploie aussi substantivement au masculin & signifie cercle, figure circulaire. *Tracer un rond avec le compas. Danser en rond.*

En termes d'Anatomie on appelle *grand rond*, un muscle du bras approchant de la figure ronde qui a une de ses attaches à toute la face externe de l'angle inférieur de l'omoplatte; l'autre extrémité est attachée à la partie supérieure & interne de l'os du bras, au bas de la ligne osseuse de la petite tubérosité, un peu plus bas que le grand dorsal. Les tendons de ces deux muscles ne sont pas confondus, comme ils le paroissent d'abord au premier coup d'œil; ils se croisent un peu l'un sur l'autre par leurs bords. La portion antérieure du grand rond est cachée par le deltoïde.

L'usage de ce muscle est de tourner le bras & de le tirer en arrière. On voit par là qu'on peut le considérer comme auxiliaire du grand pectoral.

On appelle *petit rond*, un muscle fort charnu qui s'attache par une de ses extrémités à toute la côte inférieure de l'omoplate, & va se terminer par son autre extrémité à la partie inférieure de la grosse tubérosité de l'humerus, au-dessous de l'attache du sous-épineux. Le petit rond est recouvert par le deltoïde, & passe lui-même sur l'origine de la longue tête du triceps brachial. Le tendon de ce muscle,

en passant sur le ligament capsulaire du bras, y contracte une adhérence qui augmente la force de ce ligament, & l'empêche d'être pincé dans les mouvemens du bras. Ce tendon est collé avec celui du sous-épineux, ce qui a fait que les anciens Anatomistes ont confondu ces deux muscles ensemble.

Ce muscle peut aider à tirer le bras en arrière, & lui faire faire la rotation.

On appelle *rond d'eau*, un grand bassin d'eau de figure ronde, pavé de grês, ou revetu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon ou d'une tablette de pierre. Tel est le *rond d'eau* du Palais Royal à Paris. Quelquefois cette sorte de bassin sert de décharge ou de réservoir dans les jardins.

En termes de Chapeliers on appelle *rond de plomb*, une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau sans forme, de laquelle on se sert pour tenir un chapeau en état.

ROND, en termes de Manége, se dit de la piste circulaire qu'on appelle autrement la *volte*. *Couper le rond* ou *la volte*, c'est faire un changement de main lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste; en sorte que divisant la volte en deux, on change de main, & le cheval part sur une ligne droite pour recommencer une autre volte. Dans cette espèce de manége, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond*.

RONDA; ville forte d'Espagne, dans le Royaume de Grenade, sur un rocher fort escarpé, à huit lieues, nord, de Gibraltar.

RONDACHE; substantif féminin. Espèce de grand bouclier rond dont on se servoit autrefois. *La rondache étoit encore en usage du temps de Henri IV.*

RONDE; substantif féminin & terme de guerre. La visite qui se fait la nuit autour d'une place, dans un camp, pour observer si les sentinelles & les corps de garde font leur devoir, & si tout est en bon état.

Il se dit aussi de la troupe même qui fait cette visite.

Aussi-tôt que la retraite est battue, les rondes doivent commencer à se faire sur les remparts. En quelque nombre que soient les Officiers d'infanterie de la garnison, il doit y en avoir au moins le quart de commandé à ce sujet. La première de ces rondes doit être faite par le Major de la place, tant pour voir si le mot du guet a été porté fidellement aux gardes par le Sergent, que pour examiner si les sentinelles sont bien posées & si chacun fait son devoir. Pour cet effet, il se rend d'abord à telle porte ou à telle poste qu'il lui plaît pour commencer sa ronde.

Lorsqu'il y est arrivé & qu'au *qui va là* de la sentinelle, il a répondu, *ronde Major*, aussi-tôt l'Officier de garde se présente à lui avec ses armes, ayant derrière lui deux fusiliers les armes présentées. Il lui donne ensuite le mot la tête découverte; le Major le reçoit & l'Officier lui rend compte de ce qui peut être survenu de nouveau à son poste.

Si le Major demande un soldat avec un fanal pour l'éclairer, & quelques fusiliers pour l'escorter jusqu'au premier corps de garde, l'Officier les lui donne sans difficulté. Après que le Major a fait sa ronde, & qu'il a bien examiné toutes choses, il en doit aller ren-

être compte au Gouverneur auquel il rend en même temps le mot du guet, pour lui faire voir qu'il est le même qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, & les Officiers & Inspecteurs Généraux qui sont employés dans la place, doivent aussi, sinon tous les jours, au moins de temps en temps, faire la ronde. En ce cas les Gardes doivent pour les deux premiers, se mettre en haie lorsqu'ils passent, & pour les uns & les autres, prendre les armes & les porter, suivant que leur dignité de Général l'exige; mais sans bruit de tambour, lequel est absolument interdit pendant la nuit, à moins que ce ne soit pour annoncer quelque allarme; du reste l'Officier de garde les reçoit, & leur donne le mot, comme au Major, excepté qu'il a quatre fusiliers derrière lui au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la ronde à l'heure qui leur est échue par le sort, doivent la commencer précisément à l'heure marquée: s'ils y manquent, le Caporal du premier poste où ils passent, doit refuser leur maron.

Si une ronde en rencontre une autre, le premier qui crie *qui va là*, doit recevoir le mot du second en passant, & pour ce sujet, lui présenter l'épée; mais ce cas ne doit jamais arriver quand les rondes se font régulièrement, puisqu'il ne peut provenir que de ce que ces deux rondes ont commencé leur marche à la même heure & à l'opposition l'une de l'autre; ce qui est contre la règle, toutes les rondes devant marcher à la suite les unes des autres; autrement il y auroit un intervalle de vide pendant trop de temps.

Mais pour éviter les surprises, il est bon de donner tous les soirs deux mots, afin que la ronde qui doit répondre, ayant donné le premier, l'autre soit obligée de rendre le second.

Si pendant qu'un Caporal va poser ses sentinelles, une ronde vient à sa rencontre, celui qui fait la ronde, lui donne le mot, & il doit le recevoir avec les formalités ordinaires. Il y a encore d'autres rondes qu'on appelle *rondes roulantes*. Elles se font par des Officiers, Sergens ou Caporaux qui doivent se promener sur un certain rempart, en allant & venant pendant un temps marqué, à peu près comme font les sentinelles quand il fait froid.

L'Officier qui fait la ronde doit porter une lumière ou une mèche allumée, & répondre au *qui va là* des sentinelles, *ronde d'Officier*. Les sentinelles doivent présenter leurs armes & ne s'en point laisser approcher de trop près. Si l'Officier ou autre faisant la ronde, manque à visiter la guérite, à regarder dans le fossé, & à écouter quelque temps sur la barbette, la sentinelle peut l'y obliger & l'arrêter jusqu'à ce qu'il l'ait fait. De même s'il vouloit prendre quelque chemin pour raccourcir celui qu'il doit faire, la sentinelle doit aussi l'obliger à suivre celui qui est marqué, lequel est le long de la banquette dans les places où il n'y a point de chemin des rondes.

L'Officier qui fait sa ronde, en arrivant auprès d'un corps de garde, y est reçu par un Caporal, pourvu que le mot qu'il lui donne soit bon; car s'il étoit faux ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrêter & le mener à l'Officier de garde, lequel,

s'il le reconnoît, & s'il voit que ce n'est qu'un oubli, pour lui donner le vrai mot & le laisser passer. Il doit néanmoins avoir soin d'en rendre compte au Major qui en doit aussi rendre compte au Gouverneur, afin que tout ce qui regarde ce point essentiel soit régulièrement observé. Si l'Officier qui est de garde ne connoît point celui qui ne savoit pas le mot, il doit l'arrêter & le tenir dans un corps de garde, jusqu'à ce que le Gouverneur en ait ordonné.

Quand la sentinelle apperçoit la ronde, elle doit crier *qui va là* si haut que le corps de garde puisse l'entendre, & l'on est obligé de lui répondre, *ronde de Gouverneur*, *ronde Major*, ou autre. La sentinelle qui est près du corps de garde, après avoir dit, *demeure-là*, crie encore, *Caporal hors de la garde*: le Caporal sort du corps de garde, met l'épée à la main, demande encore *qui va là?* Et on lui répond, *ronde*: il dit, *avance qui a l'ordre*.

On dit aussi figurément, *faire la ronde*; pour dire, tourner autour d'un jardin, d'une maison, &c. pour observer, pour épier, &c.

On dit à table, *faire sa ronde*; pour dire, boire à la santé de chacun des convives l'un après l'autre.

Payer sa ronde, se dit au lansquenet, en parlant de l'argent que chaque Joueur paye pour les cartes avant de se mettre au jeu. *Vous n'avez pas payé votre ronde.*

RONDE, en termes de musique, se dit d'une note blanche & ronde, sans queue, laquelle vaut une mesure entière à quatre temps, c'est-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La ronde est de toutes les notes restées en usage, celle qui a le plus de valeur. Autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appeloit semibrève.

On appelle *ronde de table*, une sorte de chanson à boire, & pour l'ordinaire, mêlée de galanterie, composée de divers couplets qu'on chante à table chacun à son tour, & sur lesquels tous les convives font chorus en reprenant le refrain.

On dit adverbialement, *à la ronde*; pour dire, à l'entour. *Une lieue à la ronde.*

On dit, *boire à la ronde*; pour dire, boire tour à tour, les uns après les autres. Et *porter des verres à la ronde*; pour dire, en porter à tous ceux qui sont à une même table, suivant le rang dans lequel ils sont assis.

RONDEAU; substantif masculin. Petit Poëme composé de treize vers & de deux refrains formés du premier mot ou de l'hémistiche du premier vers. Il ne roule que sur des rimes redoublées qui se partagent de manière, que s'il y a huit rimes masculines, il n'y en a que cinq féminines, & réciproquement. Mais quelques rimes qui y dominent, & de quelque manière qu'on les dispose, il se rencontre en quelque endroit trois rimes masculines ou féminines de suite; ce qui forme une exception à la règle générale de l'arrangement des rimes de notre Poësie.

Après les cinq premiers vers du rondeau, on marque un repos ou un sens complet, mais sans répéter le mot ou le refrain qu'on ramène seulement après le huitième & le treizième vers. L'art consiste à saisir deux applications heureuses & naturelles, mais différentes de ce mot.

Ceci regarde uniquement le rondeau simple; car il en est d'une autre espèce, qu'on nomme *rondeaux redoublés* : nous en parlerons dans un moment.

On trouve des rondeaux admirables dans *Marot. La Bruyère* en cite deux qui n'ont d'autre défaut (si c'en est un) que d'avoir quatorze vers. Madame *Deshoulières* & *Rousseau* en ont aussi fait de fort bons. Celui qu'on va lire est de *Voiture*, contre un Frondeur. Tout le monde connoît celui de ce Poëte sur le rondeau même.

En bon françois, politique & dévot,
Vous discourez plus grave qu'un magot.
Votre chagrin de tout se formalise;
Et l'on diroit que la France & l'Église
Tournent sur vous comme sur un pivot.
A tout propos vous faites le bigot
Pleurant nos maux avec maint sanglot;
Et votre cœur espagnol se déguise
En bon françois.
Laissez l'État & n'en dites plus mot;
Il est pourvu d'un très-bon matelot;
Car s'il vous faut parler avec franchise,
On vous connoît, & vous n'êtes qu'un sot,
En bon françois.

Le rondeau redoublé consiste en cinq quatrains, à la fin de chacun desquels on répète un vers du premier quatrain. Ces sortes de pièces ne sont plus guères d'usage; au reste, pour en apprendre les règles, il ne faut que le tems de les lire; les exemples de ces morceaux, rares dans les Poëtes de nos jours, sont extrêmement communs dans ceux qui écrivoient il y a un siècle. En voici un.

Si l'on en trouve, on n'en trouvera guère
De ces rondeaux qu'on nomme redoublés,
Beaux & tournés d'une fine manière,
Si qu'à bon droit la plupart sont sifflés.

A six quatrains les vers en sont réglés,
Sur double rime & d'espèce contraire,
Rimes où soient douze mots accouplés,
Si l'on en trouve on n'en trouvéra guère.
Doit au surplus former son quartenaire
Chacun des vers au premier assemblés,
Pour varier toujours l'intercalaire
De ces rondeaux qu'on nomme redoublés.
Puis par un tour, tour des plus endiablés,
Vont à pieds joints, sautant la pièce entière;
Les premiers mots qu'au bout vous enfilez,
Beaux & tournés d'une fine manière.
Dame paresse, à parler sans mystère,
Tient nos rimeurs de sa cape affublés:
Tout ce qui gêne est sûr de leur déplaire;
Si qu'à bon droit la plupart sont sifflés.
Ceux qui de gloire étoient jadis comblés,
Par beau labeur en gagnoient le salaire,
Ces forts esprits aujourd'hui cherchez-les:
Signe de croix on aura lieu de faire,
Si l'on en trouve.

On voit par cet exemple que le refrein du rondeau redoublé se met au bout de la dernière stance. Ce rondeau qu'on cite presque partout avec éloge, & qui doit avoir beaucoup coûté au poëte, est détestable, & suffiroit pour dégoûter de ce genre. Celui que *Voiture* a fait sur le rondeau simple:

Ma foi, c'est fait, &c.

est bien meilleur que celui-là.

Le rondeau simple est toujours en usage, & la sorte de vers qui lui est affectée est celle de dix syllabes, quoiqu'on en trouve quelques-uns en vers de huit; mais cela est plus rare. Nos Maîtres en ce genre, *Marot* & *Rousseau*, ont toujours préféré la première espèce de vers, non pas exclusivement à toute autre, mais parcequ'ils l'ont crue plus simple, plus naïve, & en quelque manière

moins éloignée de la prose. En effet, par ses deux hémistiches inégaux elle tient dans notre langue la place que le vers ïambe occupoit chez les anciens, & regagne par l'harmonie, sur le vers Alexandrin, ce qu'elle semble perdre du côté de la Majesté. D'ailleurs ce vers permet des repos, des enjambemens, des inversions qui deviennent fautes dans tous nos autres vers : cependant, le rondeau ne devant point avoir de plus grand mérite que la naïveté, sa perfection dépend beaucoup moins de la structure du vers, que d'un génie aisé, facile & naïf qui fait assortir la diction à la simplicité des pensées.

On appelle improprement *rondeau*, d'autres petites pièces de Poësie, qu'on met ordinairement en musique, & dont le premier vers, où les premiers vers sont répétés à la fin.

On appelle aussi *rondeau*, une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, & dont la forme est telle, qu'après avoir fini la seconde reprise on reprend la première, & ainsi de suite, revenant toujours & finissant par cette première reprise par laquelle on a commencé. Pour cela, on doit tellement conduire la modulation, que la fin de la première reprise convienne au commencement de toutes les autres ; & que la fin de toutes les autres convienne au commencement de la première.

Les grands airs italiens & toutes nos ariettes sont en *rondeaux*, de même que la plus grande partie des pièces de clavecin françoises.

Rondeau, est encore le nom d'une plaque de fer forgé ou de fonte, dont les Miroitiers-Lunetiers se servent pour y travailler les verres dont la superficie doit être plane, c'est-à-dire, ni convexe ni concave. Les *rondeaux* servent aussi pour faire des biseaux sur les glaces ; le grès, l'éméri, le tripoli, la potée d'étain, servent à dégrossir, adoucir, polir & lustrer le verre ou le cristal qu'on travaille sur le rondeau.

Rondeau, se dit parmi les pâtissiers, d'une planche en rond, sur laquelle on dresse les pains bénits.

RONDELET, ETTE ; adjectif du style familier. Diminutif de rond. Il ne se dit que des personnes, & signifie, qui a un peu trop d'embonpoint. *Elle est rondelette.*

RONDELLE ; substantif féminin. Sorte de petit bouclier rond, dont les gens de pied armés à la légère se servoient autrefois.

Rondelle, se dit en termes de Sculpteurs, d'une espèce de ciseau arrondi.

Rondelle, se dit en termes de Maçons, d'un outil de fer dont ces Artisans se servent pour gratter & finir les membres d'Architecture.

Rondelles, se dit en termes de Plombiers, de deux pièces de cuivre rondes, qui forment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux sans soudure ; c'est au milieu de ces rondelles que sont placés les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, suspendu au milieu du moule, & qui règlent l'épaisseur du plomb.

RONDEMENT ; adverbe. *Æqualiter.* Uniment, également. *Travailler rondement.*

Rondement, se dit aussi figurément & familièrement, pour signifier, sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon. *C'est un honnête homme qui va rondement. Il faut y aller rondement sans user de finesse.*

La première syllabe est longue,

la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

RONDEUR ; substantif féminin. *Rotunditas.* Figure de ce qui est rond. *La rondeur d'une boule. La rondeur d'un cylindre, d'une assiette.*

RONDIN ; substantif masculin. Morceau de bois de chauffage & qui est rond. *Des rondins de hêtre. Des rondins de chêne. Brûler des rondins.*

Rondin, se dit aussi d'un gros bâton. *Il lui donna vingt coups de rondin sur le dos.*

RONDON ; substantif masculin & terme de Fauconnerie. On dit, qu'*un oiseau fond en rondon* ; pour dire, qu'il fond avec impétuosité sur sa proie.

RONEBY ; ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues, ouest, de Carlscron, & à une lieue de la mer.

RONFLEMENT ; substantif masculin. Bruit sourd qu'on fait en ronflant. *Quand il dort on entend son ronflement dans la chambre voisine.*

La première syllabe est longue, la seconde très-brève, & la troisième moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

RONFLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Ronchissare.* Faire un certain bruit de la gorge & des narines en respirant pendant le sommeil. *Il est incommode de coucher auprès des gens qui ronflent. Ce chien ronfle comme une personne.*

On dit, qu'*un cheval ronfle*, quand la peur qu'il a de quelque chose lui fait faire un certain bruit des narines.

On dit, que les *violons* ou *d'autres instrumens de musique ronflent* ; pour dire, qu'ils jouent & font grand bruit.

On dit, dans le discours familier, que *le canon ronfle en quelque endroit* ; pour dire, qu'on y tire force coups de canon.

RONFLEUR, EUSE ; substantif. Celui ou celle qui ronfle. *Il ne couche pas avec sa femme, parcequ'elle est une ronfleuse incommode.*

RONGÉ, ÉE ; participe passif. *Un habit rongé des vers. Une personne rongée de remords. Voyez* Ronger.

RONGER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Rodere.* Couper avec les dents à plusieurs & fréquentes reprises. *Les chiens aiment à ronger les os. Les rats ont rongé cette étoffe. Il y a des insectes dans la terre qui rongent les racines des plantes.*

On dit, que *des chevaux rongent leur frein* ; pour dire, qu'ils mâchent leur frein.

On dit figurément, *ronger son frein* ; pour dire, retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, sans en rien laisser éclater au-dehors.

On dit aussi figurément, *donner un os à ronger à quelqu'un* ; pour dire, lui donner quelque occupation, quelque emploi où il puisse gagner quelque chose. *Il faut lui donner quelques os à ronger.*

On le dit aussi pour signifier, susciter quelque affaire à quelqu'un pour l'embarrasser, pour l'occuper d'un côté, afin qu'il n'ait pas le temps de songer à autre chose, & qu'il ne puisse pas nuire. *Pour le détourner de son projet, on l'engagea dans cette affaire, on lui donna un os à ronger.*

On dit, que *l'eau forte & la rouille rongent le fer, le cuivre, &c.* pour dire, qu'elles le minent & le consument peu à peu.

On dit figurément, qu'*un Procu-*

teur ronge ceux qui ont affaire à lui ; pour dire, qu'il leur fait consumer leurs biens par des chicanes & par des frais. *Les gens de Justice l'ont rongé jusqu'aux os.*

On dit aussi figurément, que *le souci ronge*, qu'*une affaire ronge l'esprit*, qu'*un remords ronge la conscience*, *ronge le cœur ;* pour dire, que l'esprit en est agité, que la conscience en est tourmentée.

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la syllabe précédente longue.

RONGEUR ; adjectif qui n'est usité qu'au figuré dans cette phrase, *le ver rongeur ;* pour dire, un remords qui tourmente le coupable.

RONSARD, (Pierre de) né au château de la Possonniere, dans le Vendômois en 1525, d'une famille noble, fut élevé à Paris au collége de Navarre. Les sciences ne lui offrant que des épines, il quitta ce collége & devint Page du duc d'*Orléans*, qui le donna à *Jacques Stuart*, roi d'Ecosse, marié à Magdeleine de France. *Ronsard* demeura en Ecosse auprès de ce prince plus de deux ans, & revint ensuite en France, où il fut employé par le duc d'Orléans dans diverses négociations. Il accompagna *Lazare Baïf* à la diète de Spire. Ce savant lui ayant inspiré du goût pour les Belles-Lettres, il apprit le grec sous *Dorat*, avec le fils de *Baïf*. On dit que *Ronsard* étudioit jusqu'à deux heures après minuit, & qu'en se couchant il réveilloit Baïf qui prenoit sa place. Les Muses eurent des charmes infinis à ses yeux ; il les cultiva, & avec un tel succès, qu'on l'appela *le prince des poëtes* de son temps. Henri II, François II, Charles IX & Henri III le comblèrent de bienfaits & de faveurs. Ronsard ayant mérité le premier prix des jeux floraux, on regarda la récompense qui étoit promise comme au-dessous du mérite de l'ouvrage & de la réputation du poëte : la ville de Toulouse fit donc faire une *Minerve* d'argent massif & d'un prix considérable, qu'elle lui envoya. Le présent fut accompagné d'un décret qui déclaroit *Ronsard* le *poëte françois* par excellence. *Marie Stuart*, Reine d'Écosse, aussi sensible à son mérite que les Toulousains, lui donna un buffet fort riche, où il y avoit un vase représentant le Mont-Parnasse, avec cette inscription :

A Ronsard, l'Apollon de la source des Muses.

On peut juger par ces deux traits de la réputation dont ce poëte a joui, & qu'il soutint jusqu'au temps de *Malherbe*. Il y a de l'invention & du génie dans ses ouvrages ; mais son affectation à mettre partout de l'érudition, & à former des mots tirés du grec, du latin, des différens patois de France, a rendu sa versification dure & souvent inintelligible.

, . . . Ronsard par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode;
Et toutefois long-temps eut un heureux destin :
Mais sa Muse en françois parlant grec & latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

BOILEAU.

Ce poëte a fait des *Hymnes*, des *Odes*, un poëme intitulé *la Franciade*, des *Églogues*, des *Épigrammes*, *des Sonnets*, &c. Il mourut à Saint-Côme de Tours, l'un de ses bénéfices, en 1585. L'homme étoit encore plus ridicule en lui que le poëte; il étoit singulièrement vain. Il ne parloit que de sa maison, de ses prétendues alliances avec des têtes couronnées. Il étoit né en l'année de la défaite de François I devant Pavie, *comme si le ciel*, disoit-il, *avoit voulu par-là dédommager la France de ses pertes*. Il ne finissoit point sur le récit de ses bonnes fortunes. Toutes les femmes le recherchoient.

RONSBERG; petite ville de Bohème dans le cercle de Pilsen, près de Herstein.

ROQUE; (la) petite ville de France dans le Languedoc, à quelques lieues, au nord, de Nismes. On y compte environ 1000 habitans. Elle est célèbre pour avoir servi d'asile aux Catholiques contre les insultes des Huguenots dans les guerres de religion sous Louis XII: le Duc de Rohan, Chef des Religionnaires, échoua devant cette ville, malgré toutes ses tentatives pour s'en emparer.

ROQUE, (Gilles-André de la) Sieur de la Lontiere, Gentilhomme Normand, mort à Paris en 1687, à 90 ans, s'est fait un nom par plusieurs ouvrages sur les généalogies & sur le blason. Les principaux sont, 1°. un *traité* curieux de la noblesse & de ses diverses espèces, in-4°.: 2°. *traité du ban*, in-12., qui est bon: 3°. *la généalogie de la maison d'Harcourt*, in-fol. curieuse par le grand nombre de titres qu'il rapporte: 4°. *traité des noms & surnoms*, in-12.

ROQUEFORT; substantif masculin. Nom d'un fromage très-estimé qui tire son nom d'un village du Languedoc, où il se fait avec du lait de brebis. *Manger du roquefort.*

ROQUEFORT DE MARSAN; petite ville de France en Gascogne, sur la Médouse, à quatre lieues, nord-est, de Mont de Marsan.

ROQUELAURE; petite ville de France, dans le Rouergue, environ à six lieues, nord-est, de Rhodès.

ROQUELAURE, (Antoine de) d'une maison noble & ancienne, fut destiné à l'état Ecclésiastique, qu'il quitta pour l'état Militaire. *Jeanne d'Albret*, Reine de Navarre, qui l'honoroit de son estime, l'engagea dans le parti du Prince son fils qui le fit Lieutenant de la Compagnie de ses gardes. Ce Prince voyant fuir ses gens au combat de Fontaine-Françoise, lui commanda de courir après eux pour les ramener. Je *m'en garderai bien*, répondit ce rusé courtisan, *on croiroit que je suis tout comme eux; je ne vous quitterai point & combattrai à vos côtés*. Le Roi de Navarre devenu Roi de France, sous le nom de Henri IV, récompensa ses services & sa fidélité par la place de Grand-Maître de sa garde-robe en 1589, par la Croix du Saint-Esprit en 1595, & par divers Gouvernemens, dont le plus considérable étoit celui de Guienne. Louis XIII ajouta à ces bienfaits le bâton de Maréchal de France. Roquelaure ne s'endormit pas sur ses lauriers; après l'avoir reçu il remit dans le devoir Nérac, Clairac & quelques autres places, & mourut subitement à Leictoure en 1624, à 82 ans: c'étoit un courtisan rusé

qui ne consultoit guères que sa politique même dans les affaires de la religion. Un Ministre Huguenot exhortant Henri IV à ne point changer de religion; *malheureux que tu es*, lui dit-il, *mets dans une balance d'un côté la Couronne de France; de l'autre les pseaumes de Marot, & vois qui des deux l'emportera.*

Roquelaure, (Gaston Duc de) fils du précédent, se signala dans divers siéges & combats, fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Sédan en 1641. Il servit de Maréchal de Camp au siege de Gravelines en 1644, & au siége de Courtrai en 1646. Il devint ensuite Lieutenant Général des Armées du Roi, & fut blessé au siége de Bordeaux. Le Roi, aussi content de ses services, que charmé de ses plaisanteries, le fit Duc & Pair de France, Chevalier de ses Ordres, & Gouverneur de la Guienne en 1676. Ce Seigneur mourut en 1681, à 82 ans. C'est à lui que le peuple attribue une foule de bons mots & de bouffonneries.

ROQUEMADOUR; petite ville de France dans le Querci, environ à dix lieues, nord-est, de Cahors. Il y a un Chapitre composé d'un Doyen & de treize Chanoines: il y a aussi une Abbaye d'hommes, dédiée à Notre-Dame, & de l'ordre de S. Benoît: la mense abbatiale vaut 7000 liv., & est unie à l'Evêché de Tulles, dont le Prélat confère les bénéfices qui dépendoient de cette Abbaye.

ROQUEMAURE; bourg de France dans le Languedoc, sur le Rhône, à deux lieues au-dessus d'Avignon.

ROQUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du jeu des échecs, qui se dit lorsqu'on met son roc, sa tour après de son roi, & qu'on fait passer le roi de l'autre côté joignant le roc. *On ne peut roquer qu'une fois à chaque partie.*

ROQUET; substantif masculin. Sorte de petit chien très-commun. *Son chien n'est qu'un roquet.*

Roquet, est aussi le nom d'une espèce de lézard qu'on trouve dans les petites îles qui sont voisines de la Guadeloupe. Ce lézard a tout au plus un pied de long; les pattes antérieures sont plus longues que les postérieures: il a les yeux fort étincelans & vifs; sa peau est de couleur de feuille morte, tiquetée de pointes jaunes & noirâtres: il porte la queue retroussée en arcade sur le dos, au lieu que tous les autres lézards la portent traînante à terre, & il tient toujours la tête élevée en l'air: il est si agile qu'on le voit toujours sauter autour des hommes qu'il prend plaisir à voir, ensorte qu'il s'arrête aux lieux où il en rencontre. Si on le poursuit, il ouvre aussi-tôt sa gueule, & tire la langue comme un petit chien de chasse; il se fourre aussi dans la terre, non pour y pondre ses œufs, mais pour y manger ceux des autres lézards & des tortues.

ROQUETIN; substantif masculin. Espèce de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où se pose la corde du contre-poids qui sert à mouvoir le roquetin, à le retenir à mesure qu'il se dévide, & à tenir tendu le fil qui porte dessus; le roquetin ainsi que le rochet est percé dans sa longueur, pour être traversé d'une bro-

che

che sur laquelle il tourne, & qui le tienne suspendu.

ROQUETTE; substantif féminin. *Eruca.* Plante dont on distingue deux espèces principales, l'une cultivée, & l'autre sauvage.

La *roquette cultivée* a sa racine blanche, ligneuse, menue, vivace, & d'une saveur âcre; ses tiges sont hautes d'environ deux pieds, un peu velues; ses feuilles sont semblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondément, tendres, lisses, & de même saveur que la racine : aux sommités des tiges naissent des fleurs en croix, de couleur bleue, tirant sur le blanc, rayées de noir, & soutenues par des calices velus. A ces fleurs succèdent des siliques longues qui se divisent en deux loges remplies de quelques semences jaunâtres, plus grosses que celles de la moutarde, & moins rondes.

L'odeur & la saveur de cette plante sont fortes & désagréables; cependant en Italie on la recherche pour la mêler dans les salades, à dessein d'en relever le goût : on la sème dans les jardins & dans les champs, ses graines & ses feuilles sont d'usage.

La *roquette sauvage* croît contre les murailles, aux lieux incultes & sablonneux : elle a une odeur entièrement fétide & désagréable : sa racine est assez longue, grosse & blanche; ses tiges sont fort découpées, comme celles du pissenlit, vertes, lisses, d'une saveur brûlante, semblables à celles de la roquette des jardins, aussi bien que les fleurs, mais qui sont de couleur jaune & odorantes. Il leur succède des siliques anguleuses, remplies de graines semblables à celles de la moutarde sauvage, d'un goût âcre & un peu amer, ainsi que toute la plante.

Toutes les parties de cette plante étant mangées, excitent l'appétit; elles aident la digestion, provoquent l'évacuation de l'urine & de la semence; en un mot, on les emploie dans les compositions destinées à provoquer l'acte vénérien. La roquette, & surtout la graine est encore utile dans le scorbut & dans quelques maladies chroniques, soit qu'on mange cette plante toute crue, soit qu'on en boive le suc seul ou dans le vin, soit qu'on la fasse bouillir dans les bouillons ou dans les apozêmes, soit qu'on la mâche; enfin elle produit l'effet des salivaires & des sinapismes dans la paralysie & l'apoplexie.

Les Botanistes distinguent encore une autre espèce *de roquette sauvage*, ou *des champs*, *erucago segetum*, qui croît aux environs de Montpellier, entre les blés, & dans d'autres lieux chauds : sa racine est longue d'un pied, & fibreuse, ainsi que ses tiges qui sont rudes, rameuses & purpurines : ses feuilles sont étendues par terre, oblongues, étroites, velues & rudes; celles des tiges sont jointes deux à deux, ou trois à trois; ses fleurs sont petites, à quatre feuilles disposées en croix & jaunâtres : il leur succède des fruits ressemblans à une masse épineuse, & qui renferment trois ou quatre semences arrondies & garnies d'un petit bec. Cette plante est incisive & sternutatoire.

ROQUEVAIRE; bourg de France en Provence, à quatre lieues, est, de Marseille. On y prépare beaucoup de raisins de caisse.

ROQUILLE; substantif féminin. Petite mesure des liquides, qui con-

tient la moitié du demi-septier. *Une roquille de vin. Une roquille d'eau de vie.*

ROREL; *voyez* HERBE AUX GOUTTEUX.

ROS; rivière de Pologne dans l'Ukraine. Elle a sa source au Palatinat de Braclaw, près de Spicina, & son embouchure dans le Borysthène auprès de Kaniow.

ROSAIRE; substantif masculin. *Rosarium.* Grand chapelet composé de cent cinquante petits grains, & de quinze autres un peu plus gros, qui séparent chaque dixaine des petits. On récite sur ceux-ci des *ave-maria*, & sur les autres l'*oraison dominicale*.

Il y a le rosaire ordinaire, & le rosaire perpétuel. Le premier consiste à dire les quinze dixaines une fois la semaine; l'autre à réciter une fois l'année le rosaire tout entier à l'heure du jour ou de la nuit qu'on s'est prescrite.

Quelques Auteurs attribuent l'origine du rosaire à Saint Dominique. Mais Dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en usage dès l'an 1100 & que Saint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, Abbé du Mont Phermé en Libye, contemporain de Saint Antoine; d'autres à Saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bède; & Polidore Virgile raconte que Pierre l'Hermite voulant disposer les peuples à la Croisade, sous Urbain II, en 1096, leur enseignoit le pseautier laïque composé de plusieurs *pater* & de cent cinquante *ave*, de même que le pseautier ecclésiastique est composé de cent cinquante pseaumes; & qu'il avoit appris cette pratique des Solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de Sainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de Saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroissent être des restes de chapelets.

La fête du rosaire se célèbre dans l'Église le premier Dimanche d'Octobre. Cette fête fut instituée par Pie V & par Grégoire XIII, en mémoire de la célèbre victoire que les Chrétiens remportèrent sur les Turcs à Lépante le sept Octobre 1571.

On appelle *Ordre du Rosaire*, ou de *Nôtre-Dame du Rosaire*, un Ordre de Chevalerie, institué par Saint Dominique, selon Schoonebek & le Pere Bonani Jésuite, qui tous deux se sont trompés en ce point; car jamais Saint Dominique n'institua d'ordre de ce nom. Ces Auteurs ont apparemment pris pour un Ordre Militaire l'armée des croisés, qui sous les ordres de Simon Comte de Monfort, combattirent contre les Albigeois.

L'Abbé Justiniani & M. Hermant, prétendent que cet Ordre fut institué après la mort de Saint Dominique par Frédéric, Archevêque de Tolède, & que les Chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire sur laquelle étoit représentée la Sainte-Vierge tenant son fils d'une main, & un Rosaire ou chapelet de l'autre. Le Père Mendo ajoute que ces Chevaliers étoient obligés de réciter le Rosaire certains jours.

ROSAIRE, se dit aussi d'un vaisseau dont on se servoit autrefois pour la distillation de l'eau rose.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prononcez *Rozaire.*

ROSANA; Ville de Pologne au Grand Duché de Lithuanie, dans la partie

méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la rivière de Zolva.

ROSASSE; substantif féminin, ou Roson, substantif masculin. Ornement d'Architecture en forme de rose, dont on remplit les compartimens des voûtes.

ROSAT; adjectif des deux genres. Il se dit de quelques compositions dans lesquelles il entre des roses. *Miel rosat. Onguent rosat. Huile rosat.*

ROSCHILD, Ville de Dannemarck, dans l'île de Zéelande, au fond d'un petit Golfe rempli de sable, à huit lieues au sud-ouest de Coppenhague. Son Évêché fondé en 1012 est suffragant de Coppenhague. La Cathédrale renferme les tombeaux de quelques Rois de Dannemark.

ROSCIUS, (Quintus) Gaulois de Nation & contemporain d'*Ésopus*, fut le plus célèbre Acteur de son siècle pour la Comédie. Cicéron son ami & son admirateur, a parlé de ses talens avec enthousiasme. Cet Orateur dit, qu'*il plaisoit tant sur le théâtre, qu'il n'auroit jamais dû en descendre, & qu'il avoit tant de vertu & de probité qu'il n'auroit jamais dû y monter.* Il prit sa défense contre *Fannius*, & c'est à cette occasion qu'il fit son beau discours, *pro Roscio. Pison, Sylla* ne lui marquoient ni moins d'amitié, ni moins d'estime que *Ciceron.* Roscius inspiroit ces sentimens par la pureté de ses mœurs, par son humanité, par sa candeur, par son caractère obligeant & par sa libéralité. La République lui faisoit une pension de quarante mille écus; & quoiqu'on eût été 10 ans de suite sans la lui payer, il ne cessa pas de représenter. C'est à tort qu'on a dit qu'il étoit le premier qui se fût servi du masque; il est vrai qu'il avoit les yeux un peu de travers, mais cette difformité ne l'empêchoit pas d'avoir très-bonne grâce en déclamant. Ce Comédien illustre mourut vers l'an de Rome 693, 61 ans avant Jésus-Christ. Il avoit composé un parallèle des mouvemens du Théâtre & de ceux de l'éloquence, mais cet Ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous.

ROSCOFF; Bourg de France en Bretagne, à une lieue, nord, de Saint-Pol de Léon.

ROSCOMMON, (Wentworth Dillon, Comte de) d'une ancienne & illustre famille d'Irlande, fit une partie de ses études à Caën, sous la direction du savant Bochart. De retour en Angleterre, il passa plusieurs années à la Cour, mais s'y étant fait une affaire, il fut obligé de se retirer en Irlande. Le Duc d'*Osmond*, Viceroi du pays, le fit Capitaine de ses Gardes. Sa passion pour le jeu l'ayant retenu fort tard dans un lieu assez dangereux, il fut attaqué par trois voleurs; il se défendit vaillamment, mais le nombre l'auroit emporté, s'il n'eût été secouru par un pauvre Officier réformé qui l'aida à sortir de cet embarras. Le Comte pénétré de reconnoissance pour son libérateur, se démit en sa faveur de sa charge de Capitaine des Gardes. Cet Officier étant mort trois ans après, le Viceroi qui avoit admiré la générosité du Comte, le fit rentrer dans son emploi. *Roscommon* reparut à la Cour d'Angleterre, & y devint Écuyer de la Duchesse d'Yorck, qui lui fit épouser la fille du Comte de *Burlington.* Les charmes de son esprit & de son caractère le firent aimer de *Driden* & des autres grands hommes d'Angleterre. Il mourut en 1684, avec la réputa-

tion d'un homme qui avoit mêlé les fleurs de la poësie avec les fruits de l'érudition. Il connoissoit parfaitement les monumens antiques, & il avoit puisé cette connoissance dans un voyage en Italie. On disoit de lui & du Duc de *Bukingham*, que celui-ci faisoit vanité de n'être pas savant, & que l'autre l'étoit sans en tirer vanité. Ses ouvrages sont, 1°. une *traduction* en vers Anglois, de l'*Art poëtique d'Horace*. 2°. Un Poëme intitulé; *Essai sur la manière de traduire en vers*. *Pope*, dans son Essai sur la Critique, parle de lui avec éloge.

Tel étoit Roscommon, auteur dont la naissance
Égaloit la bonté, l'esprit & la science.
Des Grecs & des Latins partisan déclaré,
Il aimoit leurs écrits, mais en juge éclairé.
Injuste pour lui seul, pour tout autre équitable,
Toujours au vrai mérite on le vit favorable.

ROSCOMMON; ville d'Irlande dans la province de Connaught à treize milles, nord, de Tulsk. Elle envoie deux Députés au Parlement.

Cette ville est le chef lieu d'un comté de même nom qui a 18 lieues de long sur sept de large. Il est borné à l'orient par les comtés de Longford, d'Est-méath, du Roi & de Letrim; à l'occident, par ceux de Mayo & de Galloway; au nord, par ceux de Slego & de Letrim, & au midi par ceux de Galloway & du Roi: c'est un pays uni & fertile.

ROSE; (Salvator) peintre graveur & poëte, né à Naples en 1615, connut la misère, & se vit d'abord réduit à exposer ses tableaux dans les places publiques. *Lanfranc* qui remarqua du talent dans ses ouvrages, en acheta plusieurs & l'encouragea. *Salvator*, flatté du suffrage de ce grand maître, se porta avec plus d'ardeur à l'étude. Il a principalement excellé à peindre des combats, des marines, des paysages, des sujets de caprice, des animaux & des figures de soldats. Sa touche est facile & très spirituelle; son paysage, & sur-tout le feuiller de ses arbres est d'un goût exquis. Il peignoit avec une telle rapidité que souvent il commençoit & finissoit un tableau en un jour. Lorsqu'il avoit besoin de quelque attitude, il se présentoit devant un grand miroir, & la dessinoit d'après lui. On remarque dans ses ouvrages un génie bisarre, des figures gigantesques, & quelques incorrections. On a plusieurs morceaux gravés de sa main, qui sont d'une touche admirable. *Salvator* unissoit le talent de la poësie à celui de la peinture. Il a composé des *satyres* & des *sonnets*, dans lesquels il y a de la finesse & des saillies. Sa maison étoit devenue une académie, où les gens de bon goût & d'esprit se rassembloient. On sait son aventure avec le connétable *Colonne*. Ce Seigneur paya un tableau de *Salvator* avec une bourse pleine d'or; le peintre lui envoya un second tableau, & le connétable une bourse plus considérable. Salvator fit un nouvel ouvrage, & fut récompensé de nouveau; un quatrième tableau lui mérita le même présent: enfin au cinquième le connétable ne voulut plus continuer un jeu qui l'épuisoit. Il envoya deux bourses à Salvator & lui fit dire, qu'il lui cédoit l'honneur du combat. Ce maître conserva jusqu'à la mort, son humeur enjouée. Sa derniere parole fut une plaisanterie. Il mourut à Rome en 1673.

ROSE; substantif féminin. *Rosa.* Sorte de fleur très connue que produit le rosier & que Pline appelle la *reine des fleurs*, *l'ornement des jardins*, & la *panacée d'une infinité de maladies*. En effet outre sa beauté & son odeur agréable, cette fleur fournit pour la guérison de nos maux, plusieurs remèdes que l'on trouve non-seulement dans les différentes parties qui la composent, mais aussi dans les différentes espèces de roses, qui sont en grand nombre : les unes sont simples, les autres doubles, blanches, de couleur incarnate, jaunes, cramoisies, panachées. On produit tout ce mêlange des couleurs par le mêlange des espèces. On peut ménager cette variété sur le même pied, & y faire croître à la fois cinq ou six sortes de grosses roses toutes différentes par le moyen de la greffe. *Voy.* ROSIER.

On appelle *eau de rose*, & plus communément *eau-rose*, l'eau qu'on tire des roses par l'alembic. Et, *lit de roses*, une couche de feuilles de roses qu'on étend pour en tirer de l'essence.

On dit d'une belle personne qui a le teint délicat, blanc & vermeil, qu'*elle a un teint de lis & de roses*; & dans cette acception on dit aussi, *les roses de son teint*.

On dit encore des jeunes filles, des jeunes garçons qui ont le teint beau & de belles couleurs, qu'*ils sont frais, qu'ils sont vermeils comme la rose, comme une rose*.

On dit proverbialement & figurément, qu'il *n'est point de roses sans épines*, pour dire, qu'il n'y a point de plaisir sans peine, ni de joie sans quelque mélange de chagrin.

On dit aussi proverbialement & figurément qu'*il n'est point de si belle rose qui ne devienne gratte-cu*, pour dire, qu'il n'y a point de si belle personne qui en vieillissant ne devienne laide.

On dit encore proverbialement, figurément & familièrement, *découvrir le pot aux roses*, pour dire, découvrir le secret de quelque galanterie, de quelque friponnerie, &c. *Il croyoit son intrigue fort cachée, on a découvert le pot aux roses.*

On dit proverbialement & figurément du plus grand honneur, de l'avantage le plus considérables qu'ait une personne, que *c'est la plus belle rose de son chapeau. S'il vend cette terre il perdra la plus belle rose de son chapeau.*

On appelle *rose de Jéricho*, une sorte de thlaspi qui croît dans l'Arabie déserte, aux lieux sablonneux, aux rivages de la mer rouge, d'où elle nous est apportée seche ; quoiqu'on l'ait appelée *rose de Jéricho*, elle n'est point une rose, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. Lémery dit que c'est une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuse, rameuse, ayant la figure d'un petit globe de couleur cendrée : ses feuilles sont petites, disposées en croix dans des épis, blanches ou de couleur de chair ; sa semence est arrondie, rougeâtre & âcre au goût, sa racine est simple, grosse & ligneuse. Pendant que cette plante est encore en vigueur sur la terre, elle paroît en bouquet ; mais à mesure qu'elle sèche, ses rameaux s'entrelacent les uns dans les autres, & les extrémités se courbant en dedans, se réunissent à un centre commun, & composent une espèce de petit globe que des Charlatans font accroire au public ne devoir s'ouvrir qu'au jour de Noël : ils la vendent aussi aux femmes enceintes, en leur

prédisant que dans les douleurs d'accouchement, si elles mettent cette rose tremper quelque temps dans de l'eau, elles verront alors ses rameaux s'écarter peu-à-peu, s'épanouir, & ses fleurs paroître agréablement, ce qui les soulagera beaucoup dans leur travail : mais en quelque temps que l'on humecte cette plante, soit homme, soit femme, soit fille, la rose de Jéricho produira le même phénomène ; & dès qu'on la retirera de l'eau, elle se sèchera & se renfermera comme auparavant. Cette plante exposée à l'air peut servir d'un hygromètre ; car elle est susceptible de l'impression de l'air : ainsi en temps sec, elle se resserre ; & à l'approche d'un temps pluvieux, elle se gonfle & se développe.

Il y a encore quelques autres plantes qu'on appelle *roses*, parce que leurs fleurs ont de la ressemblance avec la rose ; ainsi on appelle *rose d'Inde*, une plante dont la tige est rameuse ; haute de trois pieds, & garnie tout-au-long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs sont de couleur aurore, doubles, en forme de rose, avec un calice écailleux qui contient des graines noires.

On met la *rose d'Inde* dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande espèce. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la sème sur couche, & on a soin de la mouiller.

On appelle *rose de la Chine* ou *de Sienne*, une plante ou arbrisseau dont les feuilles ressemblent à celles du figuier. Elle jette plusieurs branches qui se chargent par le bout de plusieurs boutons ronds de la grosseur d'une noix, qui s'ouvrent & s'étendent à la largeur d'une *rose* à cent feuilles, & elle est assez fournie de feuilles crépues & frisées. Elle fleurit dans l'automne, & la fleur ne dure que deux ou trois jours, mais elle a des couleurs si belles & si variées, qu'on ne la peut voir sans l'admirer. Au commencement elle est blanche puis elle rougit & enfin elle se charge & devient d'un beau pourpre. Pour la multiplier il en faut semer la graine, ou en planter les branches.

On appelle *rose de Gueldre*, un arbrisseau appelé autrement *obier*. *Voyez* ce mot.

On appelle *rose d'Istrie*, & *rose royale*, deux espèce d'œillets. *Voy.* Œillet.

On appelle la *rose d'or*, une rose artificielle faite avec des feuilles d'or & bénie par le Pape le quatrième Dimanche de Carême, pour en faire présent en certaines conjonctures, à quelque Eglise, à quelque Prince ou Princesse.

La coutume qu'a le Pape de consacrer une *rose d'or* le Dimanche *Latare Jerusalem*, n'a pris son origine que dans le XIIe siecle ; du moins n'en est il pas parlé plutôt dans l'histoire.

Jacques Picart Chanoine de Saint Victor de Paris, dans ses notes sur l'histoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, sur la fin du XIIe siècle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III à Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *rose d'or* ; « imitant (dit » ce Pape au Monarque) la coutume » de nos ancêtres, de porter dans » leurs mains une *rose d'or* le Di» manche *Latare*, nous avons cru ne » pouvoir la présenter à personne qui » la méritât mieux que votre excel» lence, à cause de sa dévotion ex-

» traordinaire pour l'Eglise, & pour » nous-mêmes ».

C'est ainsi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans son voyage en France. Bientôt après les Papes changèrent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *rose d'or* aux Souverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les Souverains accepterent avec plaisir de la part du Saint Siége cette espèce d'hommage. Urbain V donna en 1368 la *rose d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418 Martin V consacra solennellement la *rose d'or*, & la fit porter sous un dais superbe à l'Empereur qui étoit alors au lit. Les Cardinaux, les Archevêques & les Evêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui présentèrent en pompe, & l'Empereur s'étant fait mettre sur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII reçut aussi la *rose d'or* de Jules II, & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ses parens & successeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII, s'aviseroit bientôt après d'excommunier ce même Monarque, & qu'il arriveroit de-là que toutes les *roses* de la tiare pontificale seroient flétries en Angleterre.

On donne aussi le nom de *rose* à plusieurs choses artificielles, parce qu'elles en ont en quelque sorte la figure. Ainsi on dit *une rose de diamans, une rose de rubis*, &c. en parlant des diamans & des rubis qui sont mis en œvre en forme de roses.

On appeloit aussi autrefois *des roses de souliers, des roses de jarretières*, les rubans qu'on portoit sur les souliers, les touffes de rubans qui étoient attachées aux jarretières. *Les femmes recommencent à porter des roses de souliers.*

On appelle aussi *diamant en rose, diamant rose*, un diamant taillé en facettes par-dessus, & dont le dessous est plat.

On dit *rose de luth, rose de guitarre*, pour dire, l'ouverture qui est au milieu de la table d'un luth ou d'une guitare.

On appelle aussi *rose*, dans les Eglises d'architecture gothique, une grande fenêtre de figure ronde par compartimens en manière de rose.

En termes d'architecture, on appelle *rose de compartimens*, tout compartiment formé en rayons par des plates bandes en guillochis, entrelas, étoiles, *&c.* & renfermé dans une figure circulaire. Il sert à décorer un cul-de-four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale, *&c.*

On nomme aussi *rose de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou losanges, qui remplissent les renfoncemens de sofite, de voûte, *&c.*

En termes de marine, on appelle *rose des vents & du compas*, un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui représente l'horison, & qui est divisé en trente-deux quartiers pour représenter les trente-deux vents. On suspend sur ce cercle une aiguille aimantée ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on suspend dans une boîte, & l'on écrit à chaque division, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre suivant.

Noms des Rumbs de Vent. 1. N. c'est-à-dire, nord. 2. N. $\frac{1}{4}$. N. E. nord-quart-nord-est. 3. N. N. E. nord-nord-est. 4 N.-E. $\frac{1}{4}$ N. nord-est-quart-nord. 5. N.-E. nord-est. 6. N.-E. $\frac{1}{4}$ E. nord-est-quart-d'est. 7. E.-N.-E. est-nord-est. 8. E. $\frac{1}{4}$ N.-E. est-quart-nord-est. 9. E. est. 10 E. $\frac{1}{4}$ S. E. est-quart-sud-est. 11. E.-S.-E. est-sud-est. 12. S.-E. $\frac{1}{4}$ E. sud-est-quart-d'est. 13. S.-E. sud-est. 14. S. E. $\frac{1}{4}$ S. sud-est-quart-de-sud. 15. S.-S.-E. sud sud est. 16. S. $\frac{1}{4}$ S.-E. sud-quart-sud-est. 17. S.-sud-18. S. $\frac{1}{4}$ S. O. sud quart-sud-ouest. 19. S.-S.-O. sud-sud ouest. 20. S O. $\frac{1}{4}$. S. sud ouest-quart-sud. 21. S. O. sud ouest. 22. S.-O. $\frac{1}{4}$. O. sud-ouest-quart-d'ouest. 23. O. S.-O. ouest-sud-ouest. 24. O. $\frac{1}{4}$. S.-O. ouest quart-sud ouest. 25. O. ouest. 26. O. $\frac{1}{4}$. N.-O. ouest-quart nord-ouest. 27. O. N.-O. ouest nord-ouest, 28. N. O. $\frac{1}{4}$ O. nord-ouest-quart-ouest. 29. N. O. nord ouest. 30. N.-O. $\frac{1}{4}$. N. nord-ouest-quart-nord. 31. N.-N. O nord-nord-ouest. 32. N. $\frac{1}{4}$. N.-O. nord-quart-nord-ouest.

Rose, en termes de Boutonniers, se dit d'un ornement dont le fond est de cartisane, divisé en plusieurs branches formant autant de rayons composés d'un seul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à mesure qu'ils s'éloignent de leur centre commun : les angles en sont arrondis a peu près comme ceux des feuilles d'une rose. La rose entre comme les pompons dans les différens ornemens que le Boutonnier imagine.

Rose blanche & Rose rouge, sont des noms qui désignent dans l'Histoire d'Angleterre les deux Maisons d'Yorck & de Lancastre. Ces noms sont fameux par les guerres entre ces deux Maisons, la quantité de sang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entière de la Maison de Lancastre.

Il faut donc se rappeler que sous le règne de Henri VI, en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Édouard III, de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la souche commune que la branche régnante. Ce Prince étoit un Duc d'Yorck. Il portoit sur son écu une *rose blanche*, & le Roi Henri VI de la Maison de Lancastre, portoit une *rose rouge*. C'est delà que vinrent ces noms célèbres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485 & dans laquelle périt Richard III, mit fin aux désolations dont la Rose Rouge & la Rose Blanche avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille ; les malheurs qui avoient persécuté la famille d'Édouard III, cessèrent ; Henri VII en épousant une fille d'Édouard VI, réunit les droits des Lancastre & des Yorch en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son règne, qui fut de vingt-quatre ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les Parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages lois. La Justice distributive rentra dans tous ses droits ; le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Édouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, se rétablit, & se ranima pour prospérer encore davantage sous Henri VIII, & sous la Reine Élisabeth.

Rose, se dit en termes de Teinturiers, d'une certaine marque ronde, de la grandeur d'un écu, bleue, jaune,

jaune, ou d'autre couleur, que les Teinturiers sont obligés de laisser au bout de chaque pièce d'étoffe qu'ils teignent pour faire connoître les couleurs qui leur ont servi de pied ou de fond, & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédiens nécessaires pour les rendre de bon teint.

Rose, en termes de Tourneurs, se dit d'une sorte de cheville tournée, qui est grosse par un bout, & que l'on met à un ratelier avec plusieurs autres pour servir à pendre des habits.

Rose, est aussi le nom d'un poisson de rivière plus petit & moins large que la rosière. Sa queue est rouge, c'est pourquoi on a donné à ce poisson le nom de rose. Le reste du corps est bleu.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

ROSÉ; adjectif masculin. Qui est de couleur rouge & vermeille. Il n'a d'usage qu'en cette phrase. *Du vin rosé.*

ROSEAU; substantif masculin. *Arundo.* Sorte de plante dont on distingue trois espèces principales, savoir, le *roseau de marais*, le *roseau cultivé*, & le *roseau* appelé *masse* ou *masse d'eau.*

Le *roseau de marais* croît dans les endroits marécageux; il a des racines nombreuses, longues, nouées & traçantes, qui poussent plusieurs tuyaux, hauts de six pieds & même davantage, plus menus que le petit doigt, noués, vides; il sort de ses nœuds des feuilles longues de plus d'un pied, assez larges, roides, un peu rudes au toucher, enveloppant en partie leur tige: les fleurs naissent par paquets, petites, molles, composées d'étamines qui sortent d'un calice à écailles, de couleur purpurine d'abord, puis ces paquets se développant, s'alongent, se répandent en manière de chevelure, & prennent une couleur cendrée: à ces fleurs succèdent des semences. On coupe les roseaux de marais avant qu'ils soient tout-à-fait mûrs, pour en faire de petits ballets d'appartement.

Le *roseau cultivé*, qu'on appelle aussi *canne des jardins*, a sa racine longue, grosse, charnue, se répandant au long & au large dans la terre, d'un goût doux & agréable; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de huit à neuf pieds, plus grosses que le pouce, fortes, creuses & jaunâtres; les feuilles & les fleurs sont semblables à celles de l'espece précédente, mais plus grandes. On cultive cette plante dans les jardins; les rejetons tendres de sa racine peuvent se manger. Quelques Auteurs ont cru que cette racine brûlée est le spode des Arabes, duquel on ne se sert plus sinon en Guyane, où les sauvages frottent & noircissent avec cette cendre ceux qui sont incommodés par le pian.

Ce roseau cultivé croît en Provence, en Languedoc, en Italie, en Espagne, & il fleurit rarement dans ce pays-ci; mais comme il pousse quantité de drageons enracinés, on le multiplie aisément. Il est à propos de planter ce roseau dans des endroits fort secs; mais les cannes n'y viennent ni aussi hautes, ni aussi grosses. Ceux qui en font commerce ont soin de les placer aux expositions les plus chaudes, afin que les cannes acquièrent plus de maturité. Ces sortes de roseaux sont très-utiles dans certaines provinces. Leurs tiges servent d'échalats pour faire des enceintes autour des champs. On en fait des treilla-

ges d'espalier qui durent très-long temps. C'est encore avec ces roseaux ou cannes qu'on forme les pêcheries qui sont en grand nombre sur le bord de la Méditerranée. On les nomme *bourdiques*. En Guyane on s'en sert à latter les toîts, ou à palissader & fermer les cases.

Enfin personne n'ignore que l'on en fait des bâtons à main très-légers pour la promenade, & aussi de fort jolies quenouilles : afin que les cannes se maintiennent bien droites, on les attache avec des liens sur un morceau de bois, dans le temps qu'elles sont encore vertes, & on ne les en sépare que lorsqu'elles sont entièrement sèches. On enjolive ces cannes d'une espèce de peinture qui se fait en y appliquant des feuilles de persil, ou des papiers découpés de différentes façon; ensuite on les expose à la fumée: les parties qui n'ont pas été couvertes de feuilles de persil ou de papier, prennent une couleur de maron, & les endroits où étoient collés les papiers ou les feuilles de persil, restent blancs, ce qui fait un très-joli effet. On peut encore former des desseins sur ces cannes avec un enduit de cire, & frotter le tout avec une eau-forte affoiblie dans laquelle on a fait dissoudre du fer. Les parties découvertes, qui sont exposées à cet acide, brunissent, & les autres qui étoient enduites de cire, restent blanches : on fait aussi avec ces roseaux des étuis à cure-dents, & de petits instrumens de musique champêtres, que l'on nomme chalumeaux, des anches de haut-bois & de musette, &c.

Les racines de ces roseaux sont propres pour exciter les mois aux femmes, & les urines; leurs feuilles & leurs fleurs sont détersives & vulnéraires.

A l'égard du roseau appelé *masse* ou *masse d'eau*. Voyez Masse.

Dans plusieurs pays on se sert de roseaux pour couvrir les maisons : ces couvertures durent trente à quarante ans : on en fait aussi des claies ou paillassons qui servent même de murs & d'enceintes de melonnières; dans les provinces où le bois est rare, on s'en sert pour chauffer le four.

Il y a une espèce de roseau dont les tiges meurent tous les ans, & qu'on seme dans les capitaineries, pour en faire des remises; les perdrix & les faisans s'y plaisent beaucoup, & y placent leurs nids : cette espèce a l'avantage de subsister très-bien dans des lieux assez secs. Enfin il y a encore une sorte de roseau à feuilles panachées, qui fait un effet très-agréable dans les bosquets d'été & d'automne.

On dit figurément d'un homme mou & foible, qui cède facilement, qui n'a point de fermeté dans ses résolutions, que *c'est un roseau qui plie à tous vents*.

On dit aussi figurément, qu'*un homme s'appuie sur un roseau;* pour dire, que celui en qui il met sa confiance, n'a pas la force, le crédit, l'autorité de le soutenir.

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

Prononcez *rozau*.

ROSE-CROIX; substantif féminin. Nom qu'on a donné à une certaine Société imaginaire qui sans avoir eu d'existence réelle a cependant été célèbre. Ce fut en 1610 que l'on commença à entendre parler de cette société chimérique, dont on

n'a découvert ni trace ni vestige. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que dès lors les Paracelsistes, les Alchimistes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parcequ'il s'agissoit des sciences occultes & cabalistiques, & chacun d'eux attribuoit aux frères de la Rose-Croix ses opinions particulières. Les éloges qu'ils firent des frères de la Rose-Croix aigrirent quelques hommes pieux, & les portèrent à intenter toutes sortes d'accusations contre cette société, de l'existence de laquelle ils auroient dû préalablement s'assurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroissoit une illustre société, jusques-là cachée, & qui devoit son origine à Christian Rosencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour visiter le tombeau de JÉSUS-CHRIST, avoit eu à Damas des conférences avec les sages Chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale; qu'il avoit perfectionné ses connoissances, en continuant ses voyages en Égypte & en Libye: que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences. Que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrette, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mystères qui lui étoient connus, après les avoir engagés sous serment à lui garder le secret, & leur avoir enjoint de transmettre ses mystères de la même manière à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages contenant les mystères de la société. L'un a pour titre *fama fraternitatis, id est, detectio fraternitatis laudabilis ordinis Rosea-Crucis;* l'autre intitulé *Confessio fraternitatis*, parut en Allemand & en Latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société 1°. une révélation particulière que Dieu avoit accordée à chacun des frères, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais Théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grâce. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'Écriture-Sainte, celle des écrits de Taulerus, & de la Théologie germanique. 3°. On assuroit que les illustres frères se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la Médecine & de la Philosophie. 4°. On apprenoit au public que lesdits frères possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la Médecine universelle, l'art de transmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un siècle d'or qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société des frères de la Rose-Croix, selon ses préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clef de l'énigme. Plusieurs Théologiens prévenus déjà contre l'école de Paracelse, pensèrent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Christophorus Nigrinus prétendit démontrer que les frères étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisoit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient

quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les frères étoient fortement attachés au Luthéranisme. En conséquence, quelques Luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des Alchimistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chimiques dont cette société se vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *Rose-Croix* étoit chimérique, & qu'il signifioit un *Philosophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révélé à quelques hommes pieux pour réformer les sciences, & découvrir au genre humain des mystères inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que ce qu'on débitoit de son auteur, étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse & des Alchimistes.

Le dénouement de la pièce fut qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis gardèrent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean Valentin Andréa, Théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier Auteur, du moins un des premiers Acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de frères de la *Rose-Croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux Alchimistes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux.

ROSÉE, substantif féminin. *Ros*. Météore aqueux qu'on peut avec Musschenbroeck distinguer en trois espèces, savoir, la rosée qui s'éleve de la terre dans l'air, la rosée qui tombe de l'air, & enfin la rosée que l'on apperçoit sous la forme de gouttes sur les feuilles des arbres & des plantes. 1°. La rosée s'éleve de la terre par l'action du soleil, pendant les mois de l'été; le soleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais insensiblement, car aussitôt qu'il paroît au-dessus de l'horison, il commence à échauffer la terre & y darde ses rayons, & sa chaleur continue de s'introduire plus profondément, jusqu'à une ou deux heures après son coucher; c'est alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter insensiblement.

On peut rassembler la rosée, en mettant le soir sur la terre, ou un peu au-dessus, des plaques de métal non polies, ou de grands disques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du soleil, la vapeur qui s'éleve de la terre se portera contre la surface inférieure & s'y attachera, & si on l'expose un peu obliquement sur la terre, la rosée s'écoulera vers le bout inférieur, laissant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a prise; si au contraire on place les plaques dans un endroit qui n'ait pas été

éclairé du soleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il ne s'y amassera qu'une petite quantité de rosée.

Lorsqu'on est à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une soirée froide, on voit sortir des canaux & des fossés la vapeur de l'eau, qui s'élève en manière de fumée; cette vapeur ne se trouve pas plutôt à la hauteur d'un pied ou de deux, au-dessus de l'endroit d'où elle part, qu'elle se répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une rosée qui s'élève insensiblement; elle humecte tous les corps sur lesquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promènent.

La rosée qui s'élève ne sauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet, la rosée se trouvera presque toute composée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivières, ou dans le voisinage de la mer; mais si la terre est grasse, sulfureuse, pleine de bois, d'animaux, de poissons, de champs ensemencés, la rosée sera alors composée de diverses sortes d'huiles, de sels volatils, & d'esprits subtils des plantes; si le terrein contient beaucoup de minéraux, la rosée sera aussi composée de semblables parties comme l'observe M. Boerhaave dans sa *Chimie*. Il s'élève aussi beaucoup de rosée dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux secs & arides, qui sont éloignés de la mer, des rivières ou des lacs; ajoutons que la rosée ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'arrête dans l'atmosphère, jusqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La rosée s'étant élevée jusqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, elle descend, entourant tous les corps qu'elle trouve à sa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les Philosophes ne s'accordent pas là-dessus, mais M. Muschembroeck a fait diverses expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la rosée; il les a presque toutes faites sur l'observatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a disposé en tout sens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vases, cloches, &c. qui ont tous reçu de la rosée de l'air.

La rosée ne tombe pas indifféremment sur toutes sortes de corps; cette assertion paroît singulière, & l'habile Physicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la rosée avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la structure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne tombe point de rosée lorsqu'il fait un gros vent, parceque tout ce qui monte de la terre, est d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'est élevé dans l'air pendant le jour, est aussi arrêté & emporté par le vent.

Il tombe beaucoup de rosée dans le mois de Mai, parceque le soleil met alors en mouvement une grande quantité de sucs de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La rosée de Mai est plus aqueuse que celle de l'été, parceque la grande chaleur volatilise non-seulement

l'eau, mais aussi les huiles & les sels.

Aristote, Pline & d'autres, ont cru que la rosée tomboit la nuit, parceque les étoiles & la lune la pressoient en bas; & c'est pour cela que les Philosophes qui sont venus ensuite, ont ajouté que la rosée tomboit en très-grande abondance, lorsque la lune étoit pleine, & qu'elle luisoit toute la nuit. Ils ont appelé la lune, *la mère de la rosée*, & la *rosée*, *la fille de l'air & de la lune*. Cependant on ramasse tout autant de rosée, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à la clarté de cet astre; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumière qui en partent, puisque si on les reçoit sur le plus grand miroir ardent, & qu'en les rassemblant dans le foyer, on les y condense cinq cens fois davantage, ils ne produisent pas le moindre effet sur le thermomètre le plus mobile.

On peut distinguer la rosée d'avec la pluie; 1°. parceque la pluie est une eau blanche & claire, au lieu que la rosée est jaune & trouble; 2°. en ce que l'eau de pluie pure distillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la rosée distillée a l'un & l'autre.

La troisième espèce de rosée dont nous avons à parler, porte ce nom abusivement; il s'agit de ces gouttes aqueuses que l'on voit à la pointe du jour sur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit sèche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air sur les plantes & sur l'herbe, où elle se trouve en si grande quantité, qu'on ne sauroit traverser le matin une prairie, sans avoir les pieds tout mouillés. On se trompe fort à cet égard; car la rosée des plantes est proprement leur sueur, & par conséquent une humeur qui leur appartient, & qui sort de leurs vaisseaux excrétoires. Voyez ce que dit à ce sujet M. Muschembroeck dans ses essais de Physique.

La rosée est saine ou nuisible aux animaux & aux plantes, selon qu'elle est composée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, salines ou acides, spiritueuses ou oléagineuses, corrosives ou terrestres; c'est pour cela que les Médecins attribuent à la rosée diverses maladies.

On dit proverbialement & figurément d'une viande qui est fort tendre, qu'*elle est tendre comme la rosée*.

ROSÉE, se dit aussi d'une humeur qui se montre sur la solle du cheval, quand le pied a été paré à une certaine profondeur. *Quand on pare le pied d'un cheval on peut en abbattre jusqu'à la rosée, mais il ne faut pas aller plus avant de peur d'atteindre les vaisseaux rouges.*

ROSÉE DU SOLEIL; *voyez* HERBE AUX GOUTTEUX.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prononcez *rozée*.

ROSEL; vieux mot qui signifioit autrefois roseau.

ROSELLI, (Mathieu) Peintre, naquit à Florence en 1578. Il s'est particulièrement attaché à la peinture à fresque; genre dans lequel un travail raisonné, beaucoup de patience, un dessein pur, & un coloris d'une grande fraîcheur, l'ont fait exceller. Ses ouvrages se ressentent, pour l'ordinaire, de son caractère tranquille. Ses couleurs locales ne sont pas dans le vrai ton

de la nature ; mais il y a mis un accord qui plaît, & ses compositions gagnent à être détaillées.

ROSENBERG ; nom de trois villes d'Allemagne ; l'une est dans l'Évêché de Magdebourg, sur la Sala, près de son confluent avec l'Elbe. La seconde est dans la Bohême, sur les confins de l'Autriche. La troisième en Silésie, dans la Principauté d'Oppelen, sur les frontières de Pologne.

ROSENFELD ; ville d'Allemagne dans la Suabe au Duché de Wirtemberg, sur la rivière de Tayah, à cinq lieues, sud-ouest, de Sultz.

ROSENHEIM ; bourg d'Allemagne en Bavière, sur l'Inn, dans la Régence de Munich.

ROSENTHAL ; nom de deux petites villes d'Allemagne, dont une est située dans l'Evêché de Hildesheim, & l'autre en Bohême dans le Cercle de Frachin, près de Bresniz.

ROSER ; verbe actif de la premiere conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Teinturiers, qui signifie donner un œil cramoisi au rouge, & le rendre plus brun. C'est le contraire d'avîver.

ROSERAIE ; substantif féminin. *Rosetum.* Terrein qui n'est planté que de rosiers.

ROSES ; ville forte d'Espagne dans la Catalogne, sur la Méditerranée, à sept lieues, nord-est, de Gironne.

ROSETTE ; substantif féminin. Petite rose. Il n'est point en usage au propre ; mais il se dit au figuré de certains ornemens, de certains ajustemens qui sont faits en forme de petites roses, & que l'on emploie dans les broderies, dans la sculpture.

On appelle *diamant à rosette*, un diamant taillé en facettes par-dessus, & dont le dessous est plat.

ROSETTE, en termes de Marchands de Modes, se dit d'un ruban plus ou moins large qui forme une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté.

ROSETTE, en termes d'Horlogerie, se dit d'un petit cadran numéroté, par le moyen duquel on fait avancer ou retarder par degrés le mouvement de la montre.

ROSETTE, se dit aussi du cuivre pur & dégagé de toute substance étrangère. *Voyez* CUIVRE & AIRAIN.

ROSETTE, se dit encore d'une sorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amaranthe, qui n'est autre chose que du blanc de Rouen, auquel on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Brésil plusieurs fois réitérée. La *rosette* est une espece de stil de grain dont on se sert dans la peinture. Il y a une autre espece de *rosette* semblable pour la composition à celle-ci-dessus, mais dont la couleur est d'un plus beau rouge, qui sert à faire cette encre dont les Imprimeurs se servent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en sert aussi quelquefois pour peindre.



ROSETTE, est aussi le nom qu'on a donné à un poisson de mer fort rare, de figure pyramidale, & long d'un pied ou environ. Sa tête est grande, carrée, cuirassée & striée de différentes façons, ce qui forme un ouvrage cizelé ; elle est de la même couleur que celle du dos : le haut & les côtés sont très-plats ; à l'occiput est un aiguillon fort, pointu & tourné du côté du dos ; près du même endroit il en paroît un autre qui sort d'une lame osseuse : la bouche est large, très-ample ; le bout en est rude ; on y voit de chaque côté trois éminences ; les dents sont

nombreuses, mais petites; la mâchoire inférieure est plus petite que la supérieure, & n'a point de lèvres. Les narines, couvertes d'une membrane, sont sur le penchant de la tête, entre les yeux & la bouche. Les yeux sont placés au sommet de la tête, fort proches l'un de l'autre, couverts d'une peau, grands & placés de maniere que le poisson regarde de côté. La base des orbites des yeux est garnie de petits aiguillons; la paupiere est d'un bleu noir; l'iris est large & blanche; le dos est comme sillonné. Ce poisson a huit nageoires épineuses; sur le dos il y en a deux rougeâtres, & dont les épines sont tournées vers la queue; celles de la poitrine sont couvertes d'une membrane forte & bleue; celles du ventre sont blanches, tiquetées de rouge; la nageoire, qui forme la queue est légèrement rouge & fourchue, mais étendue. L'anus placé devant la nageoire répond à l'osselet carré de la seconde nageoire du dos; il y a entre les deux nageoires de la poitrine & du ventre trois appendices articulées & un peu repliées vers la queue.

Les écailles de la rosette sont tuilées, blanches au ventre, & d'un vert rouge au dos, tuberculeuses, d'un vert rougeâtre: sa chair est blanche & de bon goût.

Dans les mois de Juin & de Juillet les pêcheurs Hollandois prennent en quantité un autre petit poisson qu'ils portent au marché sous le nom de *rosette*. Il est aussi estimé que le précédent; mais il en differe par ses nageoires molles, & par les couleurs qu'on voit sur sa peau, qui disparoissent à la mort de l'animal: il n'a que sept pouces de long.

ROSETTE; ville d'Egypte près des ruines de l'ancienne Canope, sur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à huit au levant d'Alexandrie, & à trente-huit au nord-ouest de la ville du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville est ancienne, puisque au temps du Géographe Edrissi elle existoit déjà; elle est en partie bâtie sur une montagne de roche qui commence au bord du Nil, & s'étend assez avant dans les terres vers l'occident. Elle est grande & commerçante, car on y transporte plusieurs marchandises qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il est vrai cependant qu'il n'y a que les Saïques des Grecs qui puissent monter jusqu'à Rosette; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réside ordinairement dans cette ville un Vice-Consul de France, qui est logé dans une *okelle*: c'est un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une basse-cour environnée de magasins; au-dessus il y a des galeries qui conduisent dans les chambres qu'on loue aux marchands.

ROSETTIER; substantif masculin & terme de Couteliers. Outil dont se servent ces Artisans pour faire les petites rosettes de cuivre avec lesquelles ils montent plusieurs de leurs ouvrages. C'est une espèce de poinçon en forme d'emporte-piece, qu'ils frappent sur un bloc de plomb, une feuille de laiton entre deux. Les Orfévres se servent aussi du *rosettier* pour faire les rosettes d'argent.

ROSHEIM; petite ville de France en Alsace, près de Molsheim, à quatre lieues, ouest, de Strasbourg. C'étoit

toit autrefois une ville libre & impériale.

ROSICLER, ou ROSSICLER; substantif masculin. Espèce de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer il rougit. Ce minéral est très-riche, & l'argent qu'on en tire est le meilleur de toutes les mines du Potosi & des autres Provinces de l'Amérique. Il paroît par la propriété de rougir le fer qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal est précipité par le fer. Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent en cristaux rouges, semblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE; petite ville de Pologne dans la Samogitie, à vingt-cinq lieues, sud, de Mittau, & à soixante-quinze, nord-est, de Varsovie.

ROSIER; substantif masculin. *Rosa*. Arbrisseau épineux qui se trouve en Europe plus qu'en nulle autre partie du monde. Il pousse plusieurs tiges du pied qui sont de peu de durée, mais qui se renouvellent aisément. La hauteur commune des *rosiers* est de quatre à cinq pieds: quelques espèces en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup, & produisent des rejetons. Sa feuille est composée de cinq ou sept folioles qui sont ovales, dentelées & attachées par paires à un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ses fleurs sont simples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, selon les espèces. Elles viennent au bout des branches, & elles donnent un fruit oblong qui contient plusieurs semences.

Le rosier doit tenir une des premières places parmi les arbrisseaux de fleurs. C'est sans contredit l'un des plus beaux, des plus variés & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ses fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La rose embellit tous les lieux qu'elle habite; elle est la parure la plus brillante de la Nature. C'est le plus riant objet de ses productions, & l'image la plus pure de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus simple & de plus facile que d'élever, de cultiver & de multiplier le rosier. Il se plaît dans tous les climats tempérés; il vient à toute exposition, & il réussit dans tous les terreins. Cependant il vit peu dans les terres sèches & légères, & ses fleurs ont moins d'odeur dans celles qui sont grasses & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le rosier dans un terrein de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbrisseau de toutes les façons possibles, de rejetons, de branches couchées, de boutures, par les graines, par la greffe & par les racines. La semence est le moyen le plus long & le plus incertain. Pour l'ordinaire on n'acquiert de cette façon que des espèces bâtardes ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un succès à peu-près égal. Cet arbrisseau peut se transplanter en tout temps avec succès, & même pendant tout l'été, en supprimant tout le fanage, & en réduisant la tige à quatre pouces au-dessus de la terre. Nulle autre culture que de le tailler souvent & sans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le

temps de leur venue pourra varier. Les différens temps de la transplantation rempliront aussi ce dernier objet.

Tous les rosiers peuvent se greffer les uns sur les autres ; mais il faut éviter de prendre pour sujets, ou plutôt on doit exclure des jardins, la *rose à odeur de canelle*, celle *à fleur jaune simple*, celle *à feuille de pimprenelle*, & sur-tout la *rose sauvage de Virginie*. Elles envahissent le terrein par la quantité de rejetons qu'elles poussent sur leurs racines, qui s'étendent considérablement. Le mois de Juin est le temps le plus convenable pour greffer ces arbrisseaux en écusson.

On connoît près de quatre-vingts variétés du rosier, dont le tiers environ ne donne que des fleurs simples; cependant il y en a plusieurs qui ont assez d'agrément ou de singularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les rosiers à fleurs doubles ont de la beauté. On peut considérer les roses sous quatre couleurs principales, les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges font le plus grand nombre. Dans ces deux dernières couleurs il y a une infinité de nuances depuis le couleur de chair le plus tendre jusqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il règne encore une grande variété dans la stature des rosiers, dans l'odeur des fleurs, dans les saisons de leur venue, dans leur grandeur. Il y a aussi des rosiers sans épines; d'autres sont toujours verts ; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable; dans d'autres elles sont joliment tachées. Il s'en trouve plusieurs dont les roses sont panachées, tiquetées ou mi-parties. On en voit de prolifères; d'autres à fruit épineux ; d'autres qui fleurissent deux fois l'an; d'autres pendant presque toute l'année ; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbrisseau ne rassemble des différences aussi singulières, aussi variées & aussi intéressantes. Le rosier seul peut former une collection nombreuse, où chaque jour de la belle saison donnera du nouveau & de l'agréable.

Le rosier étant donc de la plus grande ressource pour l'embellissement des jardins, on peut en faire plusieurs usages. On le met en buisson dans les plates-bandes ; on le mêle avec d'autres arbrisseaux de fleurs dans les bosquets; on en garnit des carrés entiers, où on le retient à trois pieds de hauteur; mais si l'on veut tirer grand parti de cet arbrisseau, c'est de l'entremêler de jasmin & de chevrefeuille pour en former des bordures longues & épaisses que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois pieds de hauteur. Les bordures peuvent se mettre, & réussissent fort bien sous de grands arbres taillés en hautes palissades sur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle saison.

La Médecine tire des services du rosier. Il y a des roses purgatives, il y en a d'astringentes : on fait avec les roses pâles ou incarnates, ou avec les roses blanches une eau distillée propre pour les maladies des yeux, & estimée contre le cours de ventre, les crachemens de sang & les hémorrhagies. On fait avec les mêmes roses un syrop solutif; ainsi ces roses sont principalement purgatives, mais elles ont quelque légère astriction, qu'elles emprun-

tent de leurs parties terrestres. La rose muscade, celle sur-tout qui vient des pays chauds, est très-purgative : on ne doit l'employer qu'avec prudence.

On tient dans les boutiques une eau distillée de ces fleurs, qui sert plutôt dans la cuisine pour relever le goût de la pâtisserie, qu'elle n'est en usage en Médecine ; elle purge assez bien à la dose de huit onces. Les roses d'un rouge foncé, qu'on nomme *roses de Provins*, passent pour être astringentes, ainsi que *les roses blanches*, suivant un grand nombre de Médecins. On prépare avec les roses de Provins une conserve, un miel & un syrop qui sont astringens. A l'extérieur on se sert communément de ces roses dans les fomentations astringentes & résolutives : on les met dans du vin, & elles sont propres à fortifier les parties nerveuses foulées. Ces mêmes fomentations faites sur la tête après des coups & des chûtes, qui menaçoient d'un abcès dans cette partie, ont souvent réussi pour le prévenir & pour adoucir des migraines violentes. L'onguent ou pommade de roses est fait, tantôt avec la rose de Provins, tantôt avec la rose ordinaire : on s'en sert pour les gerçures des lèvres.

ROSIÈRE ; substantif féminin. Poisson de rivière qui n'a pas plus d'un demi-pied de longueur, & qui ressemble à la brème pour la forme du corps.

ROSIÈRES ; Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, en Franche-Comté, à quatre lieues de Dole. Elle vaut environ 5000 livres de rente à l'Abbé.

ROSIÈRES, ou ROZIÈRES AUX SALINES ; ville de France en Lorraine, sur la Meurthe, à deux lieues, sud-est, de Nancy. C'est le Siége d'un Bailliage royal. Il y a aussi un Prieuré de Bénédictins sous le titre des Saints Innocens ; un Couvent de Cordeliers, un Hôpital & un Hôtel-de-Ville, bâti en 1718. Il y a aussi des restes du château, situé à droite de la Meurthe, près d'une porte à laquelle on arrive par une chaussée qui commence entre Dombâle & Léomont.

La ville de Rosières a deux bourses au collége de la Marche à Paris, parceque le fondateur y avoit été Curé.

Suivant l'inscription qui est sur la principale porte de la Saline de Rosières, il y avoit 79 ans qu'elle étoit abandonnée, lorsque Christine de Dannemark la rétablit en 1563. La source en étoit fugitive, difficile à extraire, & à séparer de quelques sources d'eau douce qui se trouvent dans le même endroit ; ce qui demandoit une grande attention & un travail continuel.

Aujourd'hui il n'est plus question de salines, les sources salées s'étant mêlées depuis quelques années avec celles d'eaux douces.

ROSMARINI ; rivière de Sicile, dans la vallée de Démone.

ROSOIR ; substantif masculin. Outil dont les facteurs de clavecins se servent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où l'on met la rose.

ROSS ; province de l'Écosse septentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle est remplie de lacs, de montagnes & de bois ; aussi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne sous le règne de Jacques III.

ROSSANO ; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ci-

térieure, à deux ou trois milles du golfe de Venise, au bord d'une petite rivière qui se jette dans le Célana, à dix lieues au nord-est de Cosenza. Cette ville dans le viij[e] siècle, étoit un évêché sous Reggio : on y transféra l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en Archevêché vers l'an 1193.

ROSSE; substantif féminin. Cheval sans force, sans vigueur, & qui n'est sensible ni à l'éperon ni à la gaule. *Ses chevaux sont de vraies rosses.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse;* pour dire, qu'il n'y a point d'homme si robuste, si vigoureux, ou d'un esprit si fort, qui ne s'affoiblisse par l'âge. On dit dans un sens contraire, *jamais bon cheval ne devint rosse.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

ROSSE; substantif féminin. Poisson de rivière & de lac, dont les nageoires sont rouges, & qui est de la grandeur d'une carpe.

ROSSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Rosser.

ROSSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme populaire, qui signifie battre bien quelqu'un. *Il les rossa l'un & l'autre.*

ROSSICLER; *voyez* Rosicler.

ROSSIGNOL; substantif masculin. Oiseau dont on distingue deux espèces principales, le *rossignol franc* & le *rossignol de muraille.*

Le *rossignol franc* est un oiseau de passage qui tient le premier rang entre les oiseaux chanteurs. Autant l'alouette est recherchée par la force & par l'aisance de son chant, autant le rossignol franc la surpasse par la douceur de sa voix, par la variété de ses tons doux, par ses fredons, & son gazouillement harmonieux. Cet oiseau est un peu plus petit qu'un moineau, quoiqu'il paroisse plus long. Il ne pèse qu'une once; son bec est longuet, tendre, flexible & noirâtre; quand il l'ouvre, il fait voir un large gosier de couleur jaune orangée; il a l'œil grand & vif, la tête, le cou & le dos, sont couverts d'un plumage sauvage, qui est plus brillant aux aîles & sur-tout à la queue. La gorge, la poitrine & le ventre sont d'une couleur cendrée; les jambes longuettes, & les ongles déliés; la femelle a le port du mâle, mais elle est d'une couleur plus cendrée, de même que les jeunes rossignols.

Au retour du mois de Mai le mâle chante continuellement; mais quand une fois ses petits sont éclos on ne l'entend plus, parcequ'il est occupé du soin de les nourrir, & de jouir de la compagnie de sa femelle qu'il aime éperduement.

Les rossignols ont grand soin de leur postérité. Les peres instruisent leurs petits, & ceux-ci les écoutent avec beaucoup d'attention & de docilité, répétant ensuite leurs leçons. Quelques Naturalistes disent que le rossignol franc aime la compagnie de celui de muraille, avec lequel il s'accouple souvent. Il a une aversion naturelle pour les serpens: il redoute aussi le froid. Divers auteurs prétendent qu'il se trouve des rossignols blancs.

Le rossignol n'a presque point de chair; cependant M. Chomel dit que les Gascons l'engraissent pour en faire un mets qu'ils préfèrent à tout autre, lorsque l'oiseau est gras. Sa chair est blanche, tendre, & presque aussi bonne que celle de l'ortolan.

On ne ſait point où le roſſignol ſe retire dans l'hiver : ce qu'il y a de certain, diſent les Voyageurs, c'eſt qu'il n'y en a en aucun tems dans l'Afrique. Quoi qu'il en ſoit, cet agréable oiſeau ſe place ordinairement aux environs de quelque colline ou d'un ruiſſeau, s'il le peut faire, & ſur-tout dans les endroits où il ſe trouve un écho ; c'eſt là qu'il ſe plaît à chanter : il coupe ſon ramage par meſures & par pauſes, pour s'écouter & ſe répondre en quelque ſorte, par le moyen de l'écho. On croiroit, dit M. Pluche, qu'il ſait combien valent ſes talens ; il ſe plaît à chanter quand tous les autres oiſeaux ſe taiſent. Rien ne l'anime tant que le ſilence de la nature ; c'eſt alors qu'il compoſe & exécute ſur tous les tons. Il va du ſérieux au badin ; d'un chant ſimple au gazouillement le plus biſarre ; des tremblemens & des roulemens les plus légers, à des ſoupirs languiſſans, qu'il abandonne enſuite pour revenir à ſa gaieté naturelle. Cet aimable muſicien fait entendre ſes plus beaux ſons dans le tems que ſa femelle couve ; il double alors la durée de ſon chant. Le nid de ſa femelle eſt près de la terre, parmi les brouſſailles, & dans des buis ou des ifs, ou au pied d'une haie ou d'une charmille ; les chiens, les chats, les renards, les fouines, &c. mangent ſouvent ſes œufs. Ce nid eſt un peu long & profond, compoſé, pour la plus grande partie, de feuilles de chênes sèches, qui ſe tiennent bien enſemble, quoique ſans fils ni aucune autre liaiſon, pourvu toutefois qu'on ne le déplace point ; car ſi-tôt qu'on y touche, tout s'écroule dans les climats chauds. Cet oiſeau peut faire quatre pontes chaque année ; dans ce pays-ci, il n'en fait communément que deux, à cauſe du froid : chaque ponte eſt pour l'ordinaire de quatre ou cinq œufs de couleur de bronze, & qui produiſent plus de mâles que de femelles, comme dans preſque tous les autres oiſeaux.

Voici quelques détails ſur la manière de prendre, d'élever & de multiplier les roſſignols.

Rien de plus facile que de prendre des roſſignols ; le goût qu'ils ont pour les vers de farine, qui par leur blancheur ſe font aiſément appercevoir, les attire ſi puiſſamment qu'ils ſe jettent ſans réflexion ſur cette amorce, & qu'on peut même par ce moyen attraper ceux dont on a fait choix, & qui ont le plus beau goſier. Ces oiſeaux ne ſouffrent point de proche voiſin ; ils ſe rendent maîtres d'un eſpace ſuffiſant pour leur fournir de la nourriture, & ils ſe battent contre ceux qui voudroient s'établir dans le même terrein ; ainſi lorſqu'il y en a pluſieurs dans un bois, ils ſont toujours à des diſtances éloignées les uns des autres. En les entendant chanter, on ſe détermine à tendre l'appât à celui dont le goſier a le plus d'agrément. On ne nuit point à la multiplication de l'eſpèce en prenant les mâles ; car comme il y a toujours plus de mâles que de femelles, la veuve a bientôt trouvé un nouvel amant.

La veille du jour où l'on veut prendre le roſſignol, on l'amorce en piquant en terre aux environs de l'endroit qu'il fréquente, un petit bâton, au haut duquel on attache avec une épingle deux vers de farine ; le roſſignol attiré par cet appât reviendra le lendemain au même endroit.

L'heure la plus favorable pour le

prendre est depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures du matin, parceque cet oiseau n'ayant point mangé de la nuit, cherche le matin les vermisseaux, les fourmis, leurs œufs ou d'autres insectes. On tend donc un trébuchet auquel on attache un ver de farine; dès que l'oiseau vient le becqueter, il détend le trébuchet, & il se trouve pris dans un filet: on le retire & on le met dans un petit sac de taffetas qui s'ouvre & se ferme par les deux bouts avec des cordons; par ce moyen, on ne lui froisse point les plumes, & on ne risque pas de le blesser.

On le fait passer ensuite dans une cage construite de planches des trois côtés, & garnie de barreaux par le devant; on couvre cette grille d'une serge verte, afin que l'oiseau ne s'effarouche point des personnes qu'il pourroit voir, & on place la cage à une fenêtre exposée au levant. On met dans la cage deux petits pots, dans l'un desquels il y a de l'eau, l'autre est rempli d'une pâte dont nous donnerons ci-après la composition, avec des vers de farine par dessus. A la vue de ces vers dont le rossignol est très friand, il oublie sa captivité & se met à manger. Pour ne point l'effaroucher, on lui jette de nouveaux vers dans son petit pot par l'ouverture d'un entonnoir que l'on a mis hors de sa cage. L'oiseau ainsi tranquille, chante au bout de quelques jours, & on le laisse sur la fenêtre jusqu'au 20 Juin, qui est le temps où il finit de chanter, alors on le rentre à la maison. On le laisse encore couvert & caché dans sa cage pendant quinze jours; mais petit à petit on le découvre, pour l'habituer à voir le monde sans s'effrayer. On le met ensuite dans une autre cage entre les fenêtres, & on l'apprivoise au point qu'il vient prendre les vers à la main. Il ne faut point cependant donner trop de vers aux rossignols; car cela les fait maigrir. Pour les tenir propres dans leur cage, on peut mettre sur la planche d'en bas de la mousse bien sèche.

Il est assez surprenant que le rossignol qui depuis le mois de Mai, chante d'une manière si mélodieuse jusqu'au 10 Juin, se condamne alors à un silence obstiné, jusqu'à ce que le printemps suivant vienne l'exciter à recommencer sa mélodie. Les amateurs du chant de cet oiseau, fâchés de ne plus l'entendre, ont cherché plusieurs moyens pour l'engager à chanter, & ils y sont parvenus.

On a imaginé pour cela de le tromper, en l'enfermant pendant plusieurs mois dans un lieu obscur, & en lui présentant ensuite un faux printemps au milieu de l'hiver.

Pour se procurer le plaisir d'entendre chanter toute l'année des rossignols, il faut prendre au mois de Décembre un vieux mâle, que l'on enferme dans une cage construite de manière qu'on puisse la rendre de jour en jour plus obscure; en fermant par degrés les volets, jusqu'au point de n'y pas laisser pénétrer le moindre rayon de lumière. On tient l'oiseau dans cette obscurité profonde pendant les mois de Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril, Mai; & à la fin de ce mois, on lui redonne peu à peu du jour.

Le rossignol étant à l'air, commence à chanter en Juin, dans le tems où les autres cessent leurs chants. On doit dans ce même

mois de Juin en enfermer un autre dans la même obscurité par degrés, & l'y laisser jusqu'au mois de Novembre ; alors en lui rendant la lumière dans un lieu tempéré, le printemps renaît pour lui, & il se met à chanter. Ainsi on peut avec deux rossignols, se procurer pendant toute l'année, le chant de ce charmant oiseau. On doit avoir soin de placer les cages où sont ces deux rossignols, assez éloignées pour que celui qui est enfermé dans les ténèbres n'entende pas chanter l'autre.

Quelques personnes pour tirer un chant presque continuel des rossignols, les aveuglent. Ils mettent d'abord le rossignol dans une cage, où il l'habituent par degrés à la plus profonde obscurité, ensorte qu'il parvient à trouver facilement au milieu de cette obscurité les petits pots où sont son boire & son manger. Ensuite on prend un tuyau de pipe que l'on a fait chauffer, & on l'approche de l'œil du rossignol jusqu'au point que l'oiseau soit obligé de fermer les yeux ; il en découle quelques larmes & aussi-tôt on approche le bout de pipe un peu plus près. Ces larmes font une espèce de viscosité que la chaleur de la pipe desseche tout de suite, & elles deviennent une espèce de colle qui tient les yeux de l'oiseau fermés. Cette opération étant faite délicatement, n'altère point l'organe de la vue de l'oiseau ; elle lui ferme simplement les paupières, & on peut lui rendre la vue en les ouvrant légerement avec la pointe d'un canif. Toutes les autres espèces d'oiseaux chanteurs sur lesquels on exécute cette opération, étant ainsi concentrés en eux-mêmes, chantent beaucoup plus.

On peut avec des soins parvenir à faire couver des rossignols, & à se procurer le plaisir de voir leur petit ménage. Vers la fin du printemps, dans le temps de la dernière ponte des rossignols, on observe un endroit où il y ait un nid de rossignol, & on tend à côté deux filets amorcés avec des vers de farine ; par ce moyen on prend aisément le père & la mère. On les met dans une cage obscure avec leur nid ; on leur donne des petits pots où il y ait des vers de farine ; on leur donne aussi une pâte composée de mie de pain, des chenevi broyé & de cœur de mouton haché ; l'amour de ces oiseaux pour leurs petits, leur fait oublier leur captivité, ils les nourrissent, les élèvent & leur apprennent à chanter.

Lorsqu'ils ont élevé leur famille, on les sépare. Au printemps suivant ils sont plus apprivoisés ; on les met dans une grande cage, & on leur jette de la mousse, de la bourre, des feuilles de chênes sèches pour construire leur nid. On peut même leur donner la liberté dans le temps où ils ont de la famille ; le mâle sortira dans le jardin, ira chercher des vermisseaux, des insectes, & viendra les apporter à la cage. Leur attachement est si grand pour leurs petits qu'il n'est point à craindre que pendant tout ce temps ils les abandonnent, ni qu'ils cherchent à recouvrer leur liberté. Le mâle restera pendant la nuit dans le jardin ; mais dès le matin, il reviendra apporter les vermisseaux & les autres insectes qu'il aura attrapés.

Si l'on a découvert un nid de jeunes rossignols, & qu'on n'ait point le père & la mère, on peut les élever comme les autres oiseaux à la brochette, en ne leur donnant à manger que toutes les heures, &

quatre becquées seulement à chaque fois. Si l'on a un vieux rossignol privé, on peut lui confier ce soin : pour cet effet, il faut laisser crier un peu les petits avant de leur donner à manger, & les mettre à l'entrée de la cage du rossignol, qu'on laissera ouverte jour & nuit ; le cri l'attirera, il prendra de la pâtée dans son bec, & dès qu'il leur en aura donné une fois, il se chargera de les nourrir & de leur apprendre à chanter. Il est bon d'observer que de jeunes rossignols qu'on auroit élevés ainsi soi-même à la brochette, & qu'on n'auroit point menés à la campagne pour entendre chanter d'autres rossignols, ne seroient que de très-mauvais chanteurs.

Lorsqu'on veut apprendre à de jeunes rossignols à siffler des airs, il faut dès qu'ils commencent à chanter seuls, les séparer des autres, les mettre dans une cage que l'on couvre d'une serge verte, & le matin, l'après-dîné & le soir, leur siffler huit ou dix fois de suite l'air qu'on veut leur apprendre. Mais ils ne le chanteront qu'après la mue & au printemps suivant. Il en est de même des *bouvreuils*, qui apprennent très-bien à siffler, tant les femelles que les mâles. Un des oiseaux qui apprend le mieux les airs qu'on lui siffle, c'est *l'alouette hupée*, dite *cochevis* ; elle les répète très-bien au bout d'un mois.

On dit que l'on a vu des rossignols qui avoient appris à parler ; le fait est assez croyable, puisqu'on voit des pies communes, des pies-grièches, des merles, des geais, des perroquets, des étourneaux qui parlent. On voit aussi des grives, des serins, des linottes, des moineaux, des bruans, des gorges-rouges, qui le font.

Les rossignols sont un des plus grands agrémens des jardins qu'ils habitent, ils embellissent par la mélodie de leur chant les soirées du printemps ; ainsi il n'y a personne qui ne soit disposé à apprendre avec plaisir le secret d'établir des rossignols dans les jardins où il n'y en a pas. Il faut au mois de Mai découvrir un nid de rossignols de la première couvée : s'il n'y a que des œufs, il faut attendre qu'ils soient éclos, & que les petits aient huit jours : alors on tend des filets, & l'on prend facilement dans le même jour le père & la mère, avec les précautions dont nous avons parlé plus haut, & on les met chacun séparément dans une cage obscure ; on enlève ensuite le nid sans toucher aux petits : s'il est placé sur un petit arbrisseau, on le coupe & on l'emporte chargé du nid, en ayant soin de couvrir les petits avec un peu de coton afin qu'ils n'aient point froid : on transporte & on place l'arbrisseau à peu près à la même hauteur, & orienté de la même manière qu'il l'étoit dans le lieu où on l'a enlevé : on place ensuite assez près du nid, mais de deux côtés opposés, les deux cages où sont le mâle & la femelle : on attend l'instant où les petits oiseaux du nid, pressés par la faim, jettent les hauts cris & demandent la becquée : aussi-tôt on ouvre par le moyen d'une ficelle qui répond à l'endroit où on s'est caché, la porte de la femelle ; elle sort, elle entend le cri de ses petits & s'arrête à considérer le lieu : on donne de même la liberté au mâle ; l'un & l'autre, inspirés par le mouvement de la nature, vont à leurs petits, & bientôt ils leur apportent la becquée. La petite progéniture s'élève, s'habitue

au

au lieu où elle a pris naissance ; & si le jardin est spacieux, ils s'y établissent, & peuplent les bosquets. Ces oiseaux ainsi élevés, viennent tous les printemps habiter le même endroit, & y faire entendre la beauté de leur chant.

Lorsqu'on a pris un rossignol au filet, il est fort difficile de connoître au simple coup-d'œil si l'on a pris un mâle ou une femelle. Le chant les fait connoître aisément ; mais il faut attendre quelque temps. L'auteur du *traité du rossignol* dit avoir fait une remarque, au moyen de laquelle on peut éviter ce délai. Il faut, dit-il, examiner l'anus de l'animal ; s'il forme un tubercule ou une éminence de deux lignes au moins au-dessus du niveau de la peau, on peut être sûr que c'est un mâle ; si au contraire l'anus ne forme point de tubercule, c'est certainement une femelle.

Lorsqu'on a des rossignols privés qui charment par leurs chants, on s'intéresse aux maladies qui peuvent leur survenir ; on s'empresse d'y apporter remède, d'autant plus volontiers qu'elles sont le plus souvent la suite de ce qu'on leur a ravi la liberté, pour se procurer l'agrément de les posséder. Ces oiseaux sont quelquefois attaqués de la goutte ; elle vient ordinairement de ce qu'on leur donne trop à manger, ou de ce qu'on les laisse dans la cage sans mousse & sans sable fin ; ils sont sujets aussi à cette maladie, lorsqu'ils ont été exposés à quelque vent coulis. Quelquefois il se forme sur leur croupion des abcès, où il s'engendre du pus, qui par son séjour les fait languir. Cette maladie est occasionnée assez souvent, parcequ'on a négligé au mois de Mars de leur donner quelques araignées à manger, nourriture qui leur tient lieu de purgatif. Le seul remède à ces abcès est de les ouvrir, de faire écouler le pus, & de donner au rossignol des cloportes, des araignées & quelques vers de farine.

Le rossignol, ainsi que quelques autres petits oiseaux tels que le *chardonneret*, &c. sont sujets au mal caduc ; ils tombent étendus dans leur cage, les pattes en l'air, les yeux renversés ; si on ne leur apporte un prompt secours ils périssent. Le remède le plus sûr est de prendre l'oiseau, de lui couper les ergots de derrière, jusqu'au point d'en voir couler un peu de sang, ensuite de lui laver les pattes dans du vin blanc : il reprend peu à peu de nouvelles forces, & peu d'heures après on le voit en aussi bonne santé qu'auparavant.

D'après les observations que l'on a faites sur les espèces d'alimens dont se nourrit le rossignol lorsqu'il jouit de sa liberté dans les bois, on a reconnu qu'il est carnassier ; il ne se nourrit à la campagne que d'œufs, de nymphes, de fourmis, d'araignées, de cloportes, de mouches & de différentes espèces de vers. On a donc composé une pâte qui est pour eux une excellente nourriture, & dans laquelle on fait entrer de la viande.

On prend deux livres de rouelle de bœuf ; on la nettoie bien exactement de ses peaux, graisses & filets ; on la hache bien menu, & on la réduit dans un mortier en une espèce de pulpe ; d'autre part on pulvérise une demi-livre de pois d'Espagne, autant de millet jaune & de semence de pavot ; on pulvérise aussi le plus fin qu'il est possible une demi-livre d'amandes douces, dont on a ôté la peau aupara-

vant; on casse douze œufs, dont on prend seulement les jaunes que l'on met dans un plat; on les bat avec une livre de miel blanc & un gros de safran en poudre; lorsque ces trois ingrédiens sont bien mêlés ensemble, on y incorpore successivement la viande, les amandes douces & les farines; on en fait une espèce de bouillie que l'on fait cuire dans un vaisseau de terre, que l'on a frotté avec un peu de beurre pour empêcher qu'elle ne s'attache. On fait cuire cette pâte jusqu'à consistance de biscuit; lorsqu'elle est à son point, elle se conserve très-bien dans une boîte de ferblanc, qu'on tient dans un lieu sec. Cette pâte peut se conserver six mois, & cette quantité peut suffire pour la nourriture d'un rossignol pendant un mois. Dans la saison où chantent les rossignols, il est bon de mêler dans leur pâte du cœur de mouton haché, & de leur donner quelques vers de farine.

Le *rossignol de muraille* est moins remarquable par son chant que le rossignol franc dont nous venons de parler: il se nourrit d'insectes & de cerfs-volans. Il a le bec & les jambes noirs, la langue fendue, le dedans de la bouche jaune, l'iris couleur de noisetier, le plumage sombre, plombé & tiqueté de noir; la poitrine, le croupion & les côtes sous les aîles sont rouges; le dessous du ventre & le front sont marqués de blanc; la gorge & les joues sous les yeux sont noires.

On prétend que cet oiseau est d'un caractère sauvage: il aime la liberté, à prendre ses repas, gazouiller & faire son nid sans être vu: si quelqu'un touche à un de ses œufs, il les quitte pour toujours; si l'on touche un de ses petits, ou il l'affamera, ou il le jetera hors du nid. Cependant lorsqu'il est élevé dès sa jeunesse en cage, il apprend aisément à siffler, & il devient assez doux. Par cet exposé, on voit que le rossignol de muraille a les mœurs & la voix différentes du rossignol franc: il vole légèrement & fait du bruit lorsqu'il est perché; il remue la queue, & la tient presque toujours droite comme le roitelet.

On dit d'une personne qui a la voix douce & les cadences agréables, qu'*elle a une voix de rossignol, un gosier de rossignol, qu'elle a des rossignols dans la gorge.* Et l'on appelle ironiquement & populairement un âne, un *rossignol d'Arcadie.*

Il y a dans les orgues un jeu qu'on appelle *les rossignols.*

Rossignol, en termes de Serruriers, se dit d'un petit instrument dont ils se servent pour ouvrir toutes sortes de serrures.

Rossignol, se dit en termes de Charpenterie, d'un coin de bois qu'on met dans les mortoises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelques pièces de bois.

On mouille *gn.*

ROSSILLON, bourg de France dans le Bugey, au Bailliage de Belley.

ROSSO, ou Leroux, Peintre, naquit à Florence en 1469: son génie & l'étude des ouvrages de Michel-Ange & du Parmesan lui tinrent lieu de Maître. C'est en France qu'est la plus grande partie de ses ouvrages. François I le nomma Sur-Intendant des ouvrages de Fontainebleau. La grande galerie de ce château a été construite sur ses desseins, & embellie par les morceaux de peinture, par les frises & les riches ornemens de stuc qu'il y a faits

Le Roi charmé de ses ouvrages, le combla de bienfaits, & lui donna un Canonicat de la Sainte Chapelle. Ce Peintre ayant accusé injustement Pellegrin son ami, de lui avoir volé une grande somme d'argent, & ayant été cause des tourmens qu'il avoit soufferts à la question, il ne put supporter le chagrin que cet événement lui causa, & prit un poison violent qui le fit mourir le même jour à Fontainebleau en 1541. Maître Roux mettoit beaucoup de génie dans ses compositions; il réussissoit parfaitement à exprimer les passions de l'ame. Il donnoit un beau caractère à ses têtes de vieillards, & beaucoup d'agrémens aux figures de femmes qu'il représentoit : il possédoit bien le clair obscur; mais sa façon de dessiner, quoique savante, avoit quelque chose de sauvage. Il travailloit de caprice, consultoit peu la nature, paroissoit aimer ce qui avoit un caractère bisarre & extraordinaire. Maître Roux n'étoit point borné à un seul talent; il étoit encore bon Architecte, & cultivoit la poësie & la musique.

ROSSOLIS; substantif masculin. Sorte de liqueur composée d'eau de vie, de sucre & de quelques parfums. *On vante le rossolis de Turin.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue.

ROSTEIN; substantif masculin. Instrument du métier des étoffes de soie. Le Rostein est une grosse bobine percée de bout en bout, sur laquelle on dévide la grosse soie servant à former la lisière de l'étoffe.

ROSTOCK; ville forte d'Allemagne dans le Cercle de la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg, sur la Varna, à une lieue de la mer Baltique, à douze au nord-est de Vismar, & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville est fort obscure. Quelques savans prétendent qu'elle se nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du temps que les *Varni* occupoient le pays, avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en soit, Rostock n'étoit qu'un village habité par des Pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit insensiblement; & Primislas II, d'autres disent Burevin II, ceignit Rostock de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la suite différentes révolutions. Le Duc de Mecklenbourg en est présentement reconnu le Seigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchises que Lubeck, & elle est gouvernée par divers corps de Magistrature. Son Université a été fondée en 1490.

ROSTOF, ou ROSTOV; ville Archiépiscopale de Russie, capitale d'un duché de même nom, sur le lac de Cotorie, à quarante lieues, nord-est, de Moscou.

Le duché de Rostof est borné au nord par celui de Jarossav, au midi, par celui de Moscou, au levant, par celui de Susdal, & au couchant, par celui de Tuer. Rostof ou Rostov étoit autrefois le premier duché de la grande Russie, après celui de Novogorod, & on le donnoit pour apanage aux seconds fils des Grands Ducs; mais Jean Basilowitz ne pouvant souffrir de Souverains au milieu de ses États, fit massacrer le dernier Duc de Rostov en 1566, & réunit le duché à son domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui font la nourriture des habitans.

ROSTRALE; adjectif féminin qui

n'eſt uſité qu'en ces phraſes, *couronne roſtrale, colonne roſtrale*; pour dire, une couronne, une colonne ornée de proues de navire. *On voit ſur les tombeaux des Amiraux de Hollande, des couronnes roſtrales pour marque de leurs dignités.*

ROSVANGEN, ou RUSPEN; ville d'Allemagne, dans la Saxe, ſur la Mulda, près de l'Abbaye de Zell, entre Doblen & Noſſen.

ROT; ſubſtantif maſculin. Ventoſité, vapeur qui ſort de l'eſtomac par la bouche avec bruit. *La cauſe des rots eſt une matière élaſtique que la chaleur, l'effervescence ou la fermentation dilatent.* L'idée déſagréable que ce mot occaſionne, fait qu'on en évite l'uſage parmi les honnêtes gens.

Ce monoſyllabe eſt bref.

ROT; ſubſtantif maſculin & terme de Tiſſerands. Nom du chaſſis des Tiſſerands, par les ouvertures duquel paſſent les fils de la chaîne d'une étoffe.

ROT; petite ville d'Allemagne dans la Franconie, au marquiſat d'Anſpach, entre Nuremberg & Weiſſembourg.

RÔT; ſubſtantif maſculin. *Aſſa caro.* Du rôti, viande rôtie à la broche. On appelle *gros rôt*, la groſſe viande rôtie, comme longe de veau, dindon, *&c.* Et l'on appelle *petit Rôt*, *menu rôt*, les poulets, les perdrix, bécaſſes, becaſſines, ortolans, *&c.*

On dit proverbialement & populairement, *manger ſon pain à la fumée du rôt;* pour dire, être témoin d'un divertiſſement auquel on ne peut avoir part.

On dit proverbialement & familièrement, qu'*un homme eſt à pot & à rôt dans une maiſon;* pour dire, qu'il y eſt fort familier, qu'il y hante, qu'il y mange matin & ſoir.

RÔT, ſe dit auſſi dans les feſtins & dans les grandes tables, du ſervice qui ſuit immédiatement celui des potages & des entrées, & il ſe dit également en maigre & en gras. *Il eſt temps de ſervir le rôt. On n'en eſt pas encore au rôt.*

Ce monoſyllabe eſt long.

ROTA; bourg d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur la côte du golfe de Cadix, entre Cadix & l'embouchure du Guadalquivir.

ROTATEUR; (le) ſubſtantif maſculin. On a donné ce nom à une belle figure déterrée dans les fouilles de Rome, & tranſportée il y a près d'un ſiecle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure repréſente l'eſclave qui, ſuivant le récit de Tite-Live, entendit par haſard le projet que faiſoient les fils de Brutus pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui ſauva la république naiſſante, en révélant leur conjuration au Conſul.

Les perſonnes les moins attentives remarquent en voyant cette ſtatue, dit M. L'Abbé du Bos, que cet eſclave qui ſe courbe & qui ſe montre dans la poſture convenable pour aiguiſer le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, eſt néanmoins diſtrait, & donne ſon attention, non pas à ce qu'il ſemble faire, mais à ce qu'il entend. Cette diſtraction eſt ſenſible dans tout ſon corps, & principalement dans ſes mains & dans ſa tête: ſes doigts ſont bien placés comme ils doivent l'être pour peſer ſur le fer & pour le preſſer contre la pierre à aiguiſer; mais leur action eſt ſuſpendue par un geſte naturel à ceux qui écoutent

en craignant qu'on ne s'apperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit; notre esclave tâche de lever assez la prunelle de ses yeux pour appercevoir son objet, sans lever la tête comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint.

Rotateur, est aussi un nom que quelques Anatomistes donnent aux muscles obliques de l'œil qu'on appelle autrement *circulaires* & *amoureux*, parceque leur mouvement caractérise la tendresse.

ROTATION; substantif féminin & terme de physique. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. *La rotation de la terre sur son axe.*

Rotation, se dit aussi en termes d'Anatomie, du mouvement en rond qui peut être exécuté par certaines parties du corps.

RÔT-DE-BIF; substantif masculin. La partie de derrière d'un mouton, d'un agneau, d'un chevreuil, *&c.* qu'on sert rôtie.

ROTE; substantif féminin. Juridiction de Rome composée de douze Docteurs Ecclésiastiques qu'on appelle *Auditeurs de Rote.* Ces Docteurs sont choisis dans les quatre nations d'Italie, France, Espagne & Allemagne. Il y en a trois Romains, un Toscan, un Milanois, un Bolonois, un Ferrarois, un Vénitien, un François, deux Espagnols & un Allemand. Chaque Auditeur a quatre Clercs ou Notaires sous lui. Ils connoissent de toutes les causes ecclésiastiques & civiles, tant de Rome que des provinces de l'État ecclésiastique, en cas d'appel, & de tous les procès des États du Pape, au-dessus de cinq cens écus. Les décisions de la Rote sont exactement recueillies, mais elles n'ont parmi nous qu'une autorité pareille aux déclarations des congrégations des Cardinaux.

Le nom de *Rote* a été donné à ce Tribunal, soit parceque les Juges y servent tour à tour, soit parceque toutes les affaires y roulent successivement, soit, suivant Ducange, parceque le pavé de la chambre étoit autrefois de porphire & taillé en forme de roue.

Chaque place d'Auditeur de Rote produit environ mille écus par an aux titulaires, & c'est le Pape qui les paye. Il leur est défendu, sous peine de censures, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs jugemens, même par forme de présent.

Les audiences de la Rote se tiennent tous les lundis, hors le temps des vacances qui commencent la premiere semaine de Juillet, & durent jusqu'au premier d'Octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade où les deux derniers Auditeurs de Rote se rendent au Palais suivis de tous les Officiers inférieurs de leur Tribunal, & de plusieurs Gentilshommes que les Cardinaux, Ambassadeurs, Princes & Seigneurs romains envoient pour leur faire cortége; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matière relative aux fonctions du tribunal de la Rote, & en présence des autres Auditeurs qui se sont aussi rendus au Palais apostolique. C'est encore un des priviléges des Auditeurs de Rote, de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables.

ROTELEN; ville d'Allemagne dans le marquisat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle.

ROTELLE; substantif féminin. Poisson de rivière, blanc, plus large

que la carpe, & plus épais que la brême : sa couleur est d'un brun jaune, & ses écailles sont de la grandeur de celles de la carpe : il a la queue & les nageoires du ventre rouges : il a aussi une tache rouge sur les ouies : les yeux ont l'iris jaune, marquée de points noirs : les dents & le palais sont semblables à ceux de la carpe : la nageoire du dos en occupe la moitié en longueur, elle est fournie de six rayons; la nageoire des ouies en a dix-neuf : le ventre a deux nageoires qui répondent à celles du dos ; chacune a neuf rayons; les nageoires des ouïes sont plus blanches que les autres : l'anus est fort éloigné de la queue. On pêche de ces poissons dans le Rhin & en plusieurs lacs d'Angleterre : il s'en trouve qui ont douze à seize pouces de longueur.

ROTENBOURG ; ville libre & impériale d'Allemagne, dans la Franconie, sur la rivière de Tauber, à quinze lieues, ouest, de Nuremberg. Elle fut fondée au commencement du sixième siècle, & ses habitans étoient encore païens. L'Empereur Fréderic I l'érigea en ville libre de l'Empire. Les troupes Suédoises, Françoises, Impériales & Bavaroises la prirent & la ruinèrent tour à tour dans le dernier siècle. Tous les habitans de cette ville & du comté de son nom, sont Luthériens.

Rotenbourg, est encore le nom de trois autres villes d'Allemagne : l'une est dans la Suabe, sur le Necker, à trois lieues, ouest, de Rubingen. Elle appartient à la Maison d'Autriche. La seconde est dans l'Évêché de Spire : & la troisième dans la Hesse, sur la Fulde.

ROTENFELS ; nom de deux petites villes d'Allemagne, dont l'une est sur la Moer, dans l'Évêché de Vurtzbourg, & appartient à l'Évêque ; l'autre dans l'Évêché de Spire, appartient pareillement à l'Évêque de Spire. Il y a aussi une Seigneurie de Rotenfels qui forme dans l'Algov un Bailliage assez étendu, dont le bourg de même nom est le chef-lieu.

ROTENMANN ; ville d'Allemagne dans la haute Styrie, à huit milles de Leuben.

ROTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Eructare.* Faire un rot. *Il ne fait que roter.* On évite de se servir de ce mot parmi les honnêtes gens.

ROTERDAM ; ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la Meuse, à deux lieues, sud-est, de Delf, & à trois de la Haye, sous le vingt-deuxième degré, vingt-une minutes, trente secondes de longitude, & le cinquante-unième, cinquante-cinq minutes, quarante-cinq secondes de latitude.

Il ne faut point douter que le nom de cette ville ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte ; on ne sait point en quel temps, mais on sait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville, car on y fit des remparts, & on lui donna des privilèges. Sa situation sur la Meuse lui est extrêmement favorable pour le commerce ; cette rivière qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port assez profond, pour que les plus gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville à la faveur d'un canal où les eaux de la Meuse entrent. Cette commodité pour charger & pour décharger, est cause qu'il se fait plus

d'embarquemens à Rotterdam qu'à Amsterdam. En levant l'ancre à Rotterdam, on peut bientôt cingler en pleine mer, d'où cette ville n'est éloignée que de six lieues; de-sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amsterdam on est obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Quoique Rotterdam ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cède cependant en richesses & en beauté qu'à Amsterdam. Elle est le siége de l'Amirauté de la Meuse. Elle est arrosée de sept canaux, ornée de quais & d'allées d'arbres. Les maisons y sont à la moderne & très-propres. La bourse est un beau bâtiment, ainsi que l'Hôtel-de-Ville, les arsenaux & les maisons des Compagnies des Indes. Le Gouvernement est entre les mains de vingt-quatre Conseillers, dont quatre sont bourgmestres.

Rotterdam est la patrie d'[illegible]me & l'on y a érigé une statue [illegible]émoire de cet illustre personnage.

ROTEUR; substantif masculin & terme de Coutume. *Rothorium.* C'est le lieu où l'on fait rouir le chanvre. Comme le chanvre corrompt l'eau, plusieurs Coutumes & Ordonnances ont défendu de faire des roteurs en eau courante. *Voyez* la Coutume de Normandie, article 29; Recueil sur les statuts de Bresse, l'Ordonnance de 1669.

ROTHER; rivière d'Angleterre. Elle a sa source dans le Comté de Sussex, & se partage en deux bras qui se perdent dans le Rye-Haven.

ROTHESS; ville d'Écosse dans la province de Murray, à trente lieues d'Édimbourg.

RÔTI; substantif masculin. *Tosta caro.* Viande rôtie. *Il ne mange que du rôti.*

* La première syllabe est longue, & la seconde brève au singulier, mais longue au pluriel.

RÔTI, IE; participe passif. *Voyez* Rôtir.

RÔTIE; substantif féminin. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu. *Rôtie à l'huile. Rôtie au vin. On met des rôties sous les grives, sous les bécasses.*

Les deux syllabes sont longues.

ROTIER; substantif masculin. Artisan qui fabrique les rots ou peignes dont se servent les Ouvriers qui travaillent avec la navette.

ROTIN, ou Rotang; substantif masculin. Espèce de roseau qui croît abondamment sur les côtes du détroit de Malaca: on en distingue plusieurs espèces: les uns nous fournissent les petites cannes ou baguettes dont on se sert pour battre les habits, & pour faire des brosses colorées en rouge, & propres à nétoyer les dents. Ces mêmes roseaux se fendent aussi par petites lanières pour faire des meubles, notamment des siéges & dossiers de chaises & fauteuils. Les autres qui se nomment *rotangs*, sont *les roseaux à canne*, d'une consistance ligneuse, très flexibles, & fort poreux: ils ont cependant assez de solidité pour servir de bâton, lorsqu'en marchant on a besoin de s'appuyer. Les Hollandois, qui vont les chercher à Bengale & à Malaca, en font un commerce considérable. Il y a des jets de ce jonc ou roseau estimés soixante louis d'or. On est dans l'usage de les vernir. Il y a des rotangs articulés dans les îles de Bourbon & de France.

ROTING, ou Rotingen; petite ville & seigneurie d'Allemagne dans la

Franconie, sur le Tauber. Elle appartient à l'Évêque de Wurtzbourg.

RÔTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Torrefacere.* Faire cuire de la viande à la broche en la tournant devant le feu. *Rôtir des perdrix. Rôtir une épaule de veau.*

On dit proverbialement d'un grand feu, que *c'est un feu à rôtir un bœuf, à rôtir bœuf.*

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un qui n'est propre à rien, qu'*il n'est bon ni à rôtir ni à bouillir.*

RÔTIR, se prend aussi pour griller, faire cuire sur le gril. *Faire rôtir une carpe sur le gril.*

RÔTIR, se dit encore en parlant de certaines choses qu'on fait cuire dans la braise & dans les cendres. *Faire rôtir des marons.*

On dit aussi, *rôtir au four;* pour dire, faire cuire de la viande dans le four.

On dit figurément d'une personne qui se chauffe de trop près, ou qui est toujours auprès du feu, qu'elle se rôtit.

RÔTIR, est aussi verbe neutre. *Il faut faire en sorte que ces volailles ne rôtissent pas trop.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Ce dindon ne se rôtira pas, si vous ne faites pas un meilleur feu.*

RÔTIR, se dit encore de l'effet que cause la trop grande ardeur du soleil; & dans cette acception il est quelquefois actif, quelquefois neutre, & quelquefois pronominal réfléchi. *Le chaud qu'il a fait a rôti les plantes. Ce jardin est sans ombrage, on y rôtit. On se rôtit en passant sous la ligne.*

On dit proverbialement & figurément, *rôtir le balai;* pour dire, passer sa vie ou plusieurs années de sa vie en quelqu'emploi, sans y acquérir une grande considération. *Il y a long-temps qu'il rôtit le balai à la Cour.*

On dit encore d'une coquette qui a vieilli dans l'intrigue, dans la galanterie, qu'*elle a long-temps rôti le balai.*

On dit aussi, *nous avons bien rôti le balai ensemble;* pour dire, nous avons bien fait des parties de plaisir ensemble. Il est familier.

ROTISSERIE; substantif féminin. Le lieu où les Rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir. *Vous trouverez des volailles à la rôtisserie.*

La première syllabe est longue, la seconde brève, la troisième très-brève, & la dernière longue.

RÔTISSEUR, EUSE; substantif. Celui, celle qui vend des viandes rôties ou prêtes à rôtir. Et l'on appelle *rôtisseur en blanc,* un rôtisseur qui vend & fournit les viandes lar-[illegible]prêtes à rôtir, mais qui ne les vend point toutes rôties.

La Communauté des Maîtres Rôtisseurs de Paris n'est pas une des moins anciennes de cette ville; leurs premiers Statuts qui portent pour titre, *Ordonnance du métier des Oyers,* leur furent donnés vers 1258 par Étienne Boileau, Prevôt de Paris. Cette qualité d'*Oyers* qui signifie *vendeurs d'oies,* a fait croire à quelques Auteurs que les anciens habitans de Paris avoient un goût particulier pour cette sorte de viande. Mais il est certain que le nom d'*Oyers* leur vint de ce qu'anciennement l'oie étoit la seule volaille qu'il leur fût permis de vendre & d'apprêter. Les autres volailles & le gibier étoient du ressort des poulaillers

lailleurs dont le commerce fut restreint ensuite à vendre le gibier en poil & la volaille en plume. Ces anciens Rôtisseurs étoient en même temps Charcutiers ; ils achetoient des Bouchers les chairs de bœuf, de veau, de mouton & de porc, & ils les vendoient rôties, bouillies ou assaisonnées. Ils demeuroient presque tous dans la rue *aux Oues*, ou aux *Oies*, où l'on voit encore à présent un bon nombre de boutiques de Rôtisseurs.

Des Jurés qui demeurent deux ans en charge gouvernent cette Communauté. Il y a de plus un Syndic qui est particulièrement chargé de certaines affaires du corps.

Nul Rôtisseur n'est reçu maître, qu'il n'ait fait chef-d'œuvre & apprentissage de cinq ans, à moins qu'il ne soit fils de maître ; si celui-ci n'est pas assez expert pour tenir ouvroir ou fenêtres (c'est ainsi qu'on nomme dans les anciens Statuts les boutiques vitrées des Rôtisseurs), & qu'il soit cependant reçu maître, il doit avoir un garçon ou compagnon habile qu'il garde chez lui jusqu'à ce qu'il se soit rendu capable.

Les Maîtres ne peuvent prendre de compagnons pour habiller & larder la viande, qu'ils n'aient au moins servi deux ans.

Les Compagnons & Garçons travaillant au mois ou à l'année, ne peuvent quitter leurs maîtres, qu'ils n'aient achevé leur temps ; ni aucun maître les recevoir, que du gré du premier.

La Communauté des Rôtisseurs est composée à Paris d'environ trois cens Maîtres.

RÔTISSOIRE ; substantif féminin. Machine qu'on peut comparer par sa forme à une garde-robe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derrière, en haut & en bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à la fois. La *rôtissoire* est propre aux Communautés, Hôpitaux, grandes maisons, & autres endroits où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLI, ou ROTOLO ; substantif masculin. Poids dont on se sert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal, & dans plusieurs Échelles du Levant, & particulièrement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Égypte. Quoique le *rotolo* ait le même nom dans tous ces endroits, il est néanmoins bien différent par la pesanteur ; par exemple le *rotolo* de Sicile pèse une livre & demie de Paris ; le *rotolo* portugais est égal à treize onces un gros de Paris ; au Caire cent dix *rotolis* font 108 livres de Marseille.

ROTONDE ; substantif féminin. Bâtiment rond par-dedans & par-dehors, soit une Église, un sallon, un vestibule, *&c.* La plus fameuse rotonde de l'antiquité est le Panthéon de Rome. *Voyez* ROME.

ROTONDITÉ ; substantif féminin. Qualité de ce qui est rond. Il ne s'emploie guère qu'en plaisanterie, comme dans la premiere scène de la Comédie du Joueur, où Hector dit :

> J'aurois un beau carrosse à ressorts bien lians,
> De ma rotondité j'emplirois le dedans.

ROTTA, ou ROJA ; rivière d'Italie, dans le Piémont au Comté de Nice ; elle a sa source dans les montagnes du Comté de Tende, mouille la ville de ce nom, traverse la partie orientale du Comté de Nice, & se jette dans la mer de Gênes, à Vintimiglia : cette rivière est la *rutuba* des Anciens.

ROTVEIL, ou ROTVYL ; ville

libre & impériale d'Allemagne dans le cercle de Souabe, sur le Necker, à sept lieues, sud, de Tubingen, & neuf lieues, nord, de Schaffouse.

Elle est fameuse en Allemagne par le Tribunal qui y est établi & qui décide au nom de l'Empereur en dernier ressort les procès qui s'élèvent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce Tribunal est composé d'un Président ou grand Juge héréditaire, qui est actuellement le Prince de Schwartzenberg, & de treize Assesseurs.

ROTULE; substantif féminin & terme d'Anatomie. C'est le nom d'un os placé antérieurement sur l'articulation du fémur avec les os de la jambe. La rotule forme le genou. Elle est inégalement arrondie & applatie; on y considère deux faces, une antérieure & l'autre postérieure. L'antérieure est un peu convexe & inégale, & la postérieure a deux cavités séparées par une éminence; la cavité extérieure se trouve plus creuse que l'autre: elles répondent aux deux éminences & à la cavité de la partie antérieure & inférieure du fémur. Il se rencontre à sa partie supérieure un léger enfoncement, dans lequel s'attachent un grand nombre de fibres tendineuses qui viennent des muscles extenseurs de la jambe: le reste de cette face est couvert de quelques-unes de ces mêmes fibres, qui lui sont si adhérentes, qu'elles semblent lui tenir lieu de périoste. A la partie inférieure de cette même face se voient des inégalités pour l'attache d'un ligament très-fort qui joint la rotule à l'éminence antérieure du tibia, nommée tubérosité.

L'usage de la rotule est de servir comme de poulie aux tendons des muscles extenseurs, & d'augmenter un peu la force de ces muscles.

ROTURE; substantif féminin. État d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble. *Le besoin d'argent*, dit *Labruyere*, *a réconcilié la noblesse avec la roture. Dans la plûpart des coutumes l'aîné n'a point de préciput sur les biens de roture.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

ROTURIER, IÈRE; adjectif. Qui n'est pas noble. *Une femme roturière. Des biens roturiers.*

ROTURIER; signifie aussi, qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier. *Il a l'air roturier. Une mine roturière. Des façons roturières.*

ROTURIER. s'emploie aussi substantivement. *Les nobles jouissent de différens privilèges auxquels les roturiers ne peuvent prétendre.*

ROTURIÈREMENT; adverbe. A la manière des roturiers, selon l'état de la roture. *Les biens de cette succession devoient être partagés roturièrement, parce qu'il n'y avoit aucun fief.*

ROTURIÈREMENT, signifie aussi d'une manière basse & ignoble. *Il y a des roturiers qui pensent noblement, & des nobles qui pensent roturièrement.*

ROUAGE; substantif masculin & terme collectif. Toutes les roues d'une machine. Dans les montres ou pendules qui sonnent ou répètent, les Horlogers distinguent l'assemblage des roues destinées pour la sonnerie, d'avec celui qui sert à faire mouvoir les aiguilles. Ils appellent le premier, *rouage de sonnerie*, & l'autre, *rouage de mouvement.*

Ce qu'on exige principalement d'un rouage, c'est 1°. que les engrenages se fassent, autant qu'il est possible, au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrènent

l'une dans l'autre : 2°. que ces engrenages se fassent d'une manière uniforme : 3°. que les pignons ne soient point trop petits, de peur que les frottemens sur les pivots ne deviennent trop considérables : 4°. que les roues ne soient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puissent être facilement & bien travaillées : 5°. que les dents des roues & les aîles des pignons soient bien portées, pour qu'elles puissent facilement glisser les unes sur les autres : enfin que toutes les roues soient fort mobiles, afin que le rouage puisse être mis en mouvement par la plus petite force.

En termes d'Eaux & Forêts on appelle *bois de rouage*, les bois que les Charrons ont coutume d'employer à faire des roues de carrosse, de chariot, *&c.*

Dans quelques coutumes on appelle *droit de rouage*, un droit qui se paye en quelques lieux au Seigneur pour la permission de transporter par charroi, le vin ou le blé qu'on a vendu.

ROUAN ; adjectif. Il n'a d'usage qu'au masculin, & en parlant des chevaux dont le poil est mêlé de blanc, de gris & de bai. Si le bai mêlangé est doré, ou si au lieu de poils bais, le mélange est formé de poils alezans, le cheval est dit *rouan vineux*.

ROUANE ; *voyez* ROANE.

ROUANNE ; substantif féminin. Instrument dont les Commis des Aides & les Marchands de vin se servent pour marquer les tonneaux.

ROUANNÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* ROUANNER.

ROUANNER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Marquer avec la rouanne ou la rouannette.

ROUANNETTE ; substantif féminin. Instrument dont les Charpentiers se servent pour marquer les bois.

ROUANT ; adjectif & terme de Blason. Il se dit du paon qui étend sa queue.

SAINT PAUL DE RICAULT, d'azur au paon rouant d'or.

ROUBAIX ; bourg ou petite ville de France dans la Flandre Vallone, à trois lieues, nord-est, de Lille.

ROUBLE ; substantif masculin. Monnoie d'argent de Russie, qui vaut sept livres quatre sous neuf deniers de France. C'est aussi une monnoie de compte qui vaut cent copecks.

ROUCHE ; substantif féminin & terme de Marine. Carcasse d'un vaisseau sur le chantier, sans mâture & sans manœuvres.

ROUCOU ; substantif masculin. Arbre de la graine duquel on tire une pâte ou extrait qu'on appelle aussi *roucou*, & dont on fait usage dans la teinture. Cet arbre est cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il est nommé chez les Indiens & chez les Sauvages Caraïbes *achiote* ou *cochehuc* ; les femmes Caraïbes l'appellent *bichet* : c'est *l'urucu* des Botanistes. Cet arbre est de la grandeur d'un noisetier : il est fort touffu : il pousse de son pied plusieurs tiges droites & rameuses : s'il croît trop haut on l'étête afin qu'il s'arrondisse. Son bois est blanc, facile à rompre : ses feuilles sont placées alternativement, grandes, lisses, d'un beau vert, ayant en-dessous plusieurs nervures roussâtres : Elles sont attachées à des queux longues de deux ou trois doigts. Ses rameaux portent à leur extrémité, deux fois par an, des touffes de fleurs en roses, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant sur

l'incarnat, ſans odeur & ſans goût : à ces fleurs ſuccèdent des fruits ou gouſſes oblongues, ovales, applaties ſur les côtés, ayant à peu près la figure d'un mirobolan, longues d'un doigt & demi au plus, composées de deux coſſes hériſſées de pointes d'un rouge foncé. Ce fruit, en mûriſſant, devient rougeâtre, & il s'ouvre en deux parties qui renferment environ ſoixante grains ou ſemences partagées en deux rangs : ces grains ſont de la groſſeur d'un petit grain de coriandre, de figure pyramidale, attachés par de petites queues: ces mêmes grains ſont couverts d'une matière humide très-adhérente aux doigts lorſqu'on y touche avec le plus de précaution, d'un très-beau rouge, d'une odeur aſſez forte : la ſemence ſéparée de cette matière rouge, eſt de couleur blanchâtre. Comme les oiſeaux recherchent ce fruit, les Sauvages plantent l'arbre auprès de leurs caſes. Il y a encore une autre eſpèce d'arbre de roucou qui ne diffère du précédent qu'en ce que ſon fruit n'eſt pas épineux, & qu'il eſt plus difficile à ouvrir. La récolte du roucou ſe fait deux fois l'année à la Saint Jean & à Noël : on connoît que la gouſſe eſt mûre, lorſqu'elle s'ouvre d'elle même ſur l'arbre. On en tire la graine en ouvrant toutes les coſſes & les preſſant entre les doigts, comme nous le pratiquons en écoſſant les pois. Enſuite on remplit d'eau une auge faite d'une ſeule pièce de bois ; on y jette toutes les graines, & on les y laiſſe pluſieurs jours pour que l'eau puiſſe bien détremper la matière rouge & viſqueuſe dont elles ſont environnées. Au bout de huit jours le mélange prend une très-mauvaiſe odeur ; il s'y établit une eſpèce de fermentation, & il s'y forme une grande quantité de bulles d'air qui viennent crever à la ſurface ; on a ſoin alors pour faciliter l'opération, de remuer de temps en temps avec des pelles, & même de battre les graines avec des pilons de bois. Lorſque la couleur en eſt entièrement détachée, on paſſe le tout à travers des cribles faits de roſeaux refendus, ou de jonc ou de groſſe toile. Ces cribles ne retiennent que les graines, & laiſſent paſſer le reſte du mélange qui eſt un peu épais, rougeâtre, & d'une odeur ſi forte & ſi puante, que les ouvriers chargés de ce travail, ſont ſouvent attaqués de violens maux de tête qu'on ne peut guérir qu'en les employant ailleurs. On met ce mélange dans une chaudière ſur le feu, & après quelque temps d'ébullition, il ſe forme à ſa ſurface une écume qui n'eſt autre choſe que le roucou même ; on le ramaſſe & on en remplit des baſſines. Quand il ne ſe forme plus d'écume, il ne reſte dans la chaudière qu'une eau rouſsâtre que l'on jette comme inutile. Quelques perſonnes ſont cependant dans l'uſage de la conſerver, pour y faire fermenter de nouvelles graines.

Les écumes dont on a rempli les baſſines ſe remettent dans une autre chaudière où on les fait bouillir fortement pendant douze heures, pour faire prendre au roucou le degré de conſiſtance convenable ; mais comme il eſt déjà fort épais, lorſqu'on lui fait ſubir cette cuiſſon, il faut avoir grand ſoin de le remuer continuellement avec une ſpatule de bois, pour empêcher qu'il ne s'attache au fond & aux parois de la chaudière, & qu'il ne noirciſſe. On connoît qu'il eſt ſuf-

fisamment cuit, lorsqu'il se détache de lui-même de la spatule qu'on emploie à le remuer; aussi-tôt on cesse le feu, on verse le roucou dans des bassines ou dans des auges, & on le met refroidir à l'ombre. Le lendemain, pendant qu'il lui reste encore un peu de chaleur, & qu'il est par conséquent, facile à pétrir, on le met en pelotes, ayant soin auparavant de se frotter les mains avec l'huile carapat ou *palma Christi*, pour empêcher le roucou de s'y attacher par sa grande viscosité. Quand les pelotes sont formées, on les enveloppe encore toutes fraîches dans des feuilles de balisier amorties devant le feu.

Le roucou, après la cuisson, ne sent plus mauvais, au contraire, il exhale une odeur douce qui ressemble assez à celle de la violette; mais quand il nous parvient en Europe, il a perdu cette odeur, & la pâte a perdu aussi une partie de sa souplesse & même de sa couleur rouge. Celui que l'on trouve ici dans le commerce, & que nos Teinturiers emploient, est couleur de brique; mais cette nuance se convertit en un beau jaune doré par le mélange de la potasse ou de la cendre gravelée.

Quoique la belle nuance du roucou soit peu solide, & qu'elle se détruise aisément par le savon ou même par l'action de l'air ou du soleil, cependant lorsque cet ingrédient délayé tombe sur le linge ou sur une étoffe, il y laisse une tache presqu'ineffaçable; c'est pourquoi on a attention de placer les fabriques de roucou loin des habitations, pour préserver de l'impression de cette couleur les meubles & les vêtemens. Les Indiens Caraïbes font un grand usage du roucou, mais ils ne font pas tant de façons pour sa préparation. Ils cueillent les gousses encore un peu vertes, ils les écossent dans les mains, & frottant rudement les graines, ils en détachent la partie colorée & visqueuse dont ils forment une pâte à force de la rouler entre les mains. Ils la font ensuite sécher à l'ombre, & ils s'en servent habituellement pour s'en frotter tout le corps, & se garantir par ce moyen des chiques & des maringouins. L'habitude de se voir le corps enduit de cette couleur rouge, les a accoutumés à l'envisager comme une parure & un ornement; en sorte qu'ils se frottent de roucou, autant par goût que par nécessité.

Le roucou préparé par cette méthode, est infiniment plus beau que celui du commerce : on prétend que l'éclat en est si vif que les Caraïbes sont obligés de le tempérer par un mélange de santal en poudre, pour qu'il ne leur offense point la vue.

ROUCOULER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il ne se dit qu'en parlant du son que les pigeons font avec le gosier. *Des pigeons qui roucoulent.*

ROUCY; petite ville de France en Champagne, sur l'Aisne, à quatre lieues, nord-ouest, de Rheims.

ROUE; substantif féminin. *Rota.* Machine simple consistant en une pièce ronde de bois, de métal, ou d'autre matière qui tourne autour d'un essieu ou axe.

La *roue* est une des principales puissances employées dans la mécanique, & est d'usage dans la plûpart des machines; en effet les principales machines dont nous nous

ſervons, comme horloges, moulins, *&c.* ne ſont que des aſſemblages de roues.

La forme des *roues* eſt différente ſuivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'uſage qu'on en veut faire. On les diſtingue en *rôues* ſimples & *roues* dentées.

La *roue* ſimple ou la *roue* proprement dite, eſt celle dont la circonférence eſt uniforme ainſi que celle de ſon eſſieu ou arbre, & qui n'eſt point combinée avec d'autres *roues*. Telles ſont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double, l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoique, à la vérité, ces deux mouvement ne ſoient qu'apparens, puiſqu'il eſt impoſſible qu'un corps puiſſe avoir à la fois deux directions.

Le ſeul & unique mouvement qu'ait la *roue*, eſt un mouvement curviligne, compoſé du mouvement progreſſif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aiſément en fixant un crayon ſur la *roue* de manière qu'il marque ſa trace ſur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui ſe trouve tracée alors eſt une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les Géomètres *cycloïde*, & elle eſt d'autant moins courte que le crayon a été placé plus proche de l'axe

Dans les *roues* ſimples, la hauteur doit toujours être proportionée à la hauteur de l'animal qui les fait mouvoir. La règle qu'il faut ſuivre, c'eſt que la charge & l'axe de la *roue* ſoient de même hauteur que la puiſſance; car ſi l'axe étoit plus haut que la puiſſance qui tire, une partie de la charge porteroit ſur elle, & ſi l'axe étoit plus bas, la puiſſance tireroit d'une manière déſavantageuſe, & auroit beſoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Vallis, *&c.* prétendent que pour tirer un fardeau ſur un terrain inégal, il eſt plus avantageux de placer les traits des *roues* au-deſſous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* ſimples réſulte de la différence entre le rayon de l'eſſieu & celui de la *roue*. Cette force ſe meſure par cette règle : le rayon de l'axe ou de l'eſſieu eſt à celui de la *roue*, comme la puiſſance au poids à ſoutenir.

Une *roue* qui tourne doit être regardée le plus ſouvent comme un levier du ſecond genre, qui ſe répète autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence : car chacun de ces points eſt l'extrémité d'un rayon appuyé d'une part ſur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'eſſieu qui porte la voiture, eſt en même temps tiré par la puiſſance qui la mène, de ſorte que ſi le plan étoit parfaitement uni & de niveau, ſi la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & ſans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe aux moyeux & ſi la direction de la puiſſance étoit toujours appliquée parallelement au plan, une petite force meneroit une charge très peſante : car la réſiſtance qui vient de ſon poids repoſe pour ainſi dire, entièrement ſur le terrain par le rayon vertical de la *roue* dont l'extrémité eſt appuyée ſur le même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de ſuppoſer, & dont le concours ſeroit néceſſaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'une dans l'uſage ordinaire. Les *roues* des charrettes ſont groſſièrement arondies & garnis de gros cloux ; les chemins ſont

inégaux par eux-mêmes, ouils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce ; ces inégalités, soit des *roues*, soit du terrain, font que la *roue* s'appuie sur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puissance ou de la résistance ; de sorte que la puissance est obligée de soutenir une partie du poids, comme si le poids étoit placé sur un plan incliné. D'ailleurs, il se fait toujours à l'endroit du moyeu un frottement très considérable. Enfin les creux & les hauteurs qui se trouvent souvent sur les chemins changent aussi la direction de la puissance, & l'obligent à soutenir une partie du poids, c'est de quoi on peut s'assurer journellement. Car une charrette qui se meut assez facilement sur un terrain horisontal, à souvent besoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée sur un plan qui va tant soit peu en montant.

Mais s'il n'est pas possible de se mettre absolument au-dessus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues ;* car, il est certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain ; de plus comme la circonférence d'une grande *roue* mesure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vîte, où elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un espace donné, ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou six pieds de diametre ; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à peu près à la hauteur d'un trait de cheval, ce qui met son effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui pose verticalement sur le terrain ; c'est-à-dire dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires.

Les *roues dentées* sont celles dont les circonférences ou les essieux sont partagés en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres & se combiner.

L'usages de ces *roues* est visible dans les horloges, les tourne-broches, *&c.*

On donne le nom de *pignons* aux petites *roues* qui engrènent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* servent beaucoup à accélerer le mouvement, comme il n'est personne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne sont autre chose que des leviers du premier genre multipliés, & qui agissent les uns par les autres ; c'est pourquoi la théorie des leviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & l'on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puissance & le poids pour être en équilibre.

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* simple. Cette *roue* est, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé est à un levier simple.

On dit figurément & familièrement, *pousser à la roue ;* pour dire, aider à quelqu'un à réussir dans une affaire. *Il ne seroit pas venu à bout de son entreprise si vous n'eussiez pas poussé à la roue.*

On dit, qu'*un paon*, qu'*un coq d'Inde fait la roue,* quand il déploie sa queue en rond.

En termes de Marine, on appelle *roue de câble*, un cercle ou cerceau qu'on fait faire à un câble pour le plier. On dit aussi, *pli de câble.*

On dit figurément, *la roue de la*

fortune, pour signifier, les révolutions & les vicissitudes dans les événemens humains. *Les uns montent, les autres descendeut, ainsi va la roue de la fortune.* Et dans ce sens on dit, *être au haut, au plus haut de la roue*; pour dire, être dans une grande élévation, dans une grande prospérité. Et, *être au bas, au plus bas de la roue*; pour dire, être dans l'abaissement & dans la misère.

On dit proverbialement, en parlant d'une chose fort inutile, qu'*elle sert comme une cinquième roue à un charriot.*

ROUE, se dit aussi d'un supplice qu'on fait souffrir aux assassins, aux voleurs de grand chemins, *&c.* où après avoir rompu les bras, les jambes & les reins au criminel, on l'attache sur une roue posée sur un poteau. *On ne condamne pas les femmes à la roue, par des raisons de décence & d'honnêteté publique.*

Ce monosyllabe est long.

ROUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* ROUER.

En Vénerie, il se dit du bois du cerf, lorsqu'il est serré & peu ouvert.

ROUELLE; substantif féminin. *Decisus orbiculus.* Tranche de certaines choses coupées en rond. *Rouelle d'orange. Couper des betteraves par rouelles.*

On appelle *rouelle de veau*, une partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, & qui par-là est de figure ronde.

ROUEN; ville Archiépiscopale & considérable de France, capitale de la Normandie, sur la Seine, à vingt lieues, sud-ouest, d'Amiens, soixante, nord-ouest, de Paris, sous le 18e degré, 45 minutes, 20 secondes de longitude, & le 49e, 26 minutes, 23 secondes de latitude.

Cette ville fut nommée premièrement *Rothomagus*, & ensuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum.* C'étoit la principale place des peuples Velocasses, desquels elle n'a pas pris le nom, comme plusieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puisse nier que cette ville ne soit ancienne, Jules César, dans ses Commentaires, & les autres Écrivains n'en ont fait aucune mention avant Ptolémée. Il falloit cependant que cette ville fût considérable, puisque quand on divisa en deux la province Lyonnoise, sous Constantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province Lyonnoise.

Cette ville est le siége d'un Conseil supérieur qui vient d'y être établi pour y remplir une partie des fonctions du Parlement de Normandie que la Cour a supprimé en 1771. Il y a aussi une Chambre des Comptes Cour des Aides, un Présidial, un Bailliage, une Amirauté, un Grenier à sel, une Juridiction consulaire, *&c.* On y compte trente-six Églises paroissiales, quarante-huit Monastères ou Communautés régulières & plusieurs autres non régulières. Il y a d'ailleurs depuis 1744 une Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, & une Société d'Agriculture qui a été établie en 1761.

Rouen est une des villes les plus peuplées, les plus commerçantes & les plus riches du royaume. On prétend qu'elle est peuplée d'environ quatre-vingt mille habitans. Elle est fortifiée du côté des terres de bons remparts, flanqués de tours rondes à l'antique: ses murailles, à prendre le long du parapet, ont deux lieues moins un quart de circuit. Outre la Seine qui baigne ses murs au

au midi, la rivière de Robec & la petite Aubette passent dans la ville, où elles font tourner plusieurs moulins, & servent aux Artisans qui ont besoin de leurs eaux.

On entre à Rouen par cinq portes du côté des terres; savoir la porte Cauchoise, les portes Bouvreuil, Beauvoisine, Saint Hilaire & Martainville. Il y en a treize du côté de la Seine; savoir les portes Guillaume-Lion, Jean le-Cœur, d'Elbeuf ou de la Halle-au Blé, celles de la Vieille-Tour, du Bac; la porte de Paris, celles du Grand-Pont, de la petite Boucherie; la porte du Crucifix; celles de la Bourse, de la Harangerie, de la Vicomté, & la porte Saint Éloi.

Les deux petites rivières qui passent par la ville ont occasionné la construction de plusieurs petits ponts; mais on ne remarque que le pont de batteaux qui est sur la Seine. C'est un chef-d'œuvre de l'Art: il est soutenu sur vingt-un bateaux de front dans la longueur de soixante-dix pas. Des deux côtés il y a des planchers pour les gens de pied. Sur le bout de plusieurs bateaux on a pratiqué de grands bancs, enfoncés à double équerre & peints en vert, sur lesquels plus de deux cens personnes peuvent sans incommoder les passans, s'asseoir & jouir d'une vue agréable par la diversité des choses qui passent sur ce pont, & par celle des grands & petits bateaux qui montent & descendent. Quatre hommes ouvrent ce pont en six minutes aux heures marquées, pour faire monter ou descendre les grands bateaux & les vaisseaux avec leurs voiles. Les petits bateaux peuvent passer sans qu'on soit obligé de l'ouvrir. On le démonte dans le temps des fortes glaces.

La ville de Rouen est divisée en quatre grands quartiers, qui avec les fauxbourgs, renferment plus de 7200 maisons. Les fauxbourgs sont Saint Sever, ceux des portes Cauchoise, Bouvreuil, Beauvoisine, Saint Hilaire & Martainville: on compte trente-cinq à quarante fontaines publiques à Rouen, sans parler de celles qui sont dans les couvens & autres maisons particulières.

Il y a près de douze cens lanternes pour éclairer les rues pendant la nuit; & pour subvenir aux incendies, on a déposé quatre pompes dans les différens quartiers de la ville, & environ 500 sceaux: on y a aussi établi huit Commissaires pour maintenir la police.

L'Archevêché de Rouen a été érigé au troisième siècle; il a pour suffragans Bayeux, Avranches, Évreux, Séez, Lisieux & Coutances. La Cathédrale est sous l'invocation de Notre-Dame.

Le Chapitre de cette Église Métropolitaine a un Doyen, un Grand-Chantre, un Trésorier, un grand Archidiacre, cinq autres Archidiacres, & cinquante Chanoines. Le Doyenné est électif; les autres Dignités & Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque, qui prend la qualité de Primat de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun Archevêque pour suffragant. Il dépend immédiatement du Saint Siége, depuis l'an 1457 que l'Archevêché de Rouen a été soustrait à la Primatie de Lyon. Ce Prélat jouit d'environ 80000 livres de revenu.

Le commerce de Rouen est fort étendu, soit dans le Royaume, soit chez l'Étranger. Il consiste principalement en draps, siamoises, toiles,

satins, droguets à carreaux sur coton, & autres passementeries; teintures de toutes façons, tapisseries, bonneteries, rubanneries, quincaillerie, chapeaux, cuirs tannés, peignes, tabatières en écaille & en corne; papiers, parchemins, vélins, cartes & cartons; fers, épingles, aiguilles, verres, faïences, amidons, blés, cidre, chevaux & autres bestiaux; chanvre, lin, coton filé; & en différentes pêches qui se font à Dieppe, Honfleur & au Havre.

Quant aux fabriques de Rouen, il y a des manufactures considérables de draps, espagnolettes, ratines blanches, flanelles, frocs, & quantité de passementeries & toileries; une manufacture royale de velours de coton & autres étoffes nouvelles, ainsi que quatre calandres de nouvelle invention; une manufacture de sangles & de selles Angloises, de ceinturons, porte-feuilles, le tout à l'Angloise: des fabriques de mousseline, de tapisseries en laine hâchée, en verdure & personnages imitant les vraies hautes-lisses, & de velours cifelé, sur papier & sur toile, & gaufrés de toutes couleurs, imitant ceux d'Angleterre: une manufacture de tapisserie, de siamoise fleurie de toutes espèces; une autre de cordes de nouvelle construction, façon d'Angleterre: une fabrique de toiles cirées; une manufacture de fayence blanche & brune; une autre d'étoffes brochées en or, en argent & en soie, pour vestes & autres usages: quatre rafineries de sucre; une fabrique de très beaux maroquins. On y teint sur fil & coton, bon teint, & cramoisi, incarnat façon d'Andrinople.

La ville de Rouen est renommée pour ses gelées de pommes, ses noix confites, son veau de rivière, & ses pâtés du même veau.

On compte aussi plusieurs manufactures dans les environs de cette ville.

Rouen a trois foires franches; savoir, la foire de la Chandeleur, transférée à perpétuité, par Arrêt du Conseil, au premier Avril; elle dure quinze jours ouvrables; la foire de la Pentecôte, transférée de même au premier Juillet; elle dure neuf jours ouvrables; la foire de Saint Romain, transférée de même du 23 Octobre au 12 Novembre; elle dure douze jours ouvrables: chaque foire a deux jours de vide. Il y a trois autres foires qui ne durent qu'un jour, la foire Dupré à Bonnes-nouvelles, qui se tient le 25 Mai; & la foire de Saint Gervais, dans le fauxbourg de ce nom, qui se tient le 20 Juin: la foire de Saint Romain le 23 Octobre pour les chevaux & autres animaux. Il n'y a que la foire de Saint Romain pour les boissons qui ait été transférée au 12 Novembre.

Rouen est la patrie de plusieurs hommes illustres, dont nous parlons, sous les noms qui leur sont propres.

On prononce *Rouan*.

ROUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Punir du supplice de la roue. *La loi ordonne de rouer vif tout assassin de guet-à-pens.*

On dit figurément, *rouer un homme de coups, de coups de bâton;* pour dire, le battre excessivement. *Il roue ses enfans de coups.*

On dit aussi par exagération, qu'*un homme a pensé être roué*, qu'*il se fera rouer;* pour dire, qu'il a pensé être écrasé, qu'il se fera écraser entre des roues, ou sous les roues

d'une charrette, d'un carrosse. *Nous pensâmes être roués en sortant de l'Opéra.*

On dit figurément & familièrement, *être roué de fatigue*, ou simplement, *être roué ;* pour dire, être tellement fatigué, qu'on est presque à demi rompu, & qu'on a peine à se remuer. *Il est roué d'avoir monté la côte à pied. Les cahots de la voiture nous ont roués.*

En termes de Marine on dit, *rouer un câble*, *une manœuvre ;* pour dire, plier un câble, une manœuvre en rond, en cerceaux.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

ROVERE, ou ROVEREDO ; ville forte du Tyrol, sur l'Adige, près des frontières de l'état de Venise, à quatre lieues de Trente, & à seize de Bresce. Il y a des fabriques de soie.

ROUERGUE ; (le) province de France, faisant partie du gouvernement militaire de Guyenne & de Gascogne : elle est bornée au septentrion par l'Auvergne ; au levant & au midi par le Languedoc, & au couchant par le Quercy. Elle a environ trente lieues de longueur, depuis Saint Jean-de-Breuil, jusqu'à Saint Antonin, sur vingt lieues de largeur depuis Saint Pierre d'Yssis jusqu'au mur de Barrès. Les rivières les plus considérables du Rouergue sont le Lot, le Tarn, & l'Aveirou : l'air du pays est sain. Les habitans, quoique naturellement assez doux, aiment également les armes & les lettres ; la noblesse sur-tout y passe pour belliqueuse.

Cette province est divisée en comté de Rouergue, & en haute & basse Marche. Le comté renferme Rhodès, qui en est la capitale, Entraigues, la Guiolle, Eplaix, Marcillac, Albin, Rignac, & Castagnes-Begognes : on trouve dans la haute Marche, Milhaud, Espalion qui en est la capitale, Sainte Frique, S. Sernin, Belmont, Vabres & Serrac-le-Château. Dans la basse Marche il y a Ville-franche, capitale, Saint Antonin, Najac, Verfeuil, Rupeyroux, Salveterre, Conques, Peyrusse, & Villeneuve.

Les Goths, ayant conquis ce pays sur les Romains, en furent chassés dans la suite par les François : le Rouergue eut depuis ses Seigneurs particuliers, comtes de Rhodès & comtes de Milhaud. Les comtes de Toulouse s'en sont emparés depuis : mais le comté de Rhodès fut enfin réuni à la couronne par S. Louis en 1258, & le comté de Milhaud par Henri IV.

La sénéchaussée de Rouergue a deux Siéges Présidiaux, Ville-franche & Rhodès. Le Présidial de Ville-franche est de la première création des Présidiaux, & a dans son ressort toute l'élection de Ville franche & celle de Milhaud. Le Présidial de Rhodès a été démembré de celui de Ville-franche en 1635, & son ressort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville. Il y a même un Siége de Justice royale à Rignac, dans l'élection de Rhodès, & qui est néanmoins du ressort de Ville-franche. Le Sénéchal de Rouergue a les mêmes droits que celui de Quercy.

La province de Rouergue est un pays de montagnes. Mais les vallées en sont fertiles, principalement en pâturages : on y nourrit beaucoup de bestiaux, sur-tout des mulets,

qu'on conduit en Espagne : c'est le principal commerce du pays. Il est d'ailleurs riche en mines de fer, de cuivre, d'alun, de vitriol & de soufre.

ROUET; substantif masculin. Instrument propre à filer les soies, les chanvres, laines, cotons, & autres matières semblables. Le rouet commun consiste en quatre pièces principales; savoir, le pied, la roue, la fusée & l'épinglier. Le pied est une tablette de bois, avec des soutiens aussi de bois. La roue est d'environ 18 à 20 pouces de diamètre, & est portée par un axe de fer sur deux soutiens attachés à la table du pied. La fusée, qui est une espèce de bobine, est pareillement traversée par un axe ou verge de fer, qui a aussi ses deux soutiens très-bas, qui tiennent à l'extrémité de la même table. Enfin, l'épinglier est fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de léton recourbé, qui environnent la fusée & qui tournent avec elle. L'épinglier sert à plier le fil sur la bobine ou fusée, à mesure qu'on le file. On appelle *sillons*, les rangs différens qui se forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle sert à donner le mouvement au rouet.

Les Dames & les personnes curieuses se servent de rouets faits au tour, dont les principales pièces sont semblables à celles du rouet commun qu'on vient de décrire. La principale ou plutôt l'unique différence essentielle consiste en ce qu'il y a deux manières de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier rouet, & l'autre par le moyen d'une marche qui est au-dessous du rouet, laquelle étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, suffit pour faire tourner la roue, en appuyant ou levant le pied qu'on met dessus.

Il y a une troisième sorte de rouet portatif très-commode, & très-ingénieusement imaginé, dont toutes les personnes de qualité se servent. Le rouet entier n'a guère plus de six ou sept pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diamètre, & la plus petite à peine 4, sont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec lesquelles elles ne font que 4 ou 5 lignes d'épaisseur. La grande roue où est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée & l'épinglier. Un petit pied d'ébene attaché à une queue de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou à l'attacher sur une petite tablette appesantie par un plomb & ordinairement couverte de maroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, acheve toute la machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petitesse du rouet.

Rouet, en parlant de certaines armes à feu dont on se servoit autrefois, signifie, une petite roue d'acier qui étant appliquée sur la platine de l'arquebuse, & montée avec une clef, fait du feu en se débandant sur une pierre de mine. *On voit des arquebuses à rouet dans différens arsenaux & dans les cabinets de quelques curieux.*

Rouet, se dit aussi en termes d'Architecture, d'un cercle de bois sur lequel on pose la première assise de

pierre pour fonder un puits ; ce qui se pratique surtout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaise, qu'il est impossible de percer sans occasionner l'éboulement des terres.

En termes de Charpenterie, on appelle *rouet de moulin*, une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, & garnie de dents qui entrent dans les fuseaux de la lanterne pour faire tourner les meules.

En termes de Marine, on appelle *rouet de poulie de chaloupe*, une poulie de fonte ou de fer qu'on met à l'avant ou à l'arrière de la grande chaloupe pour lever une ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaisseau.

ROUET, se dit en termes de Serrurerie, d'une garniture qui se met aux serrures pour empêcher qu'on ne puisse les crocheter.

ROUGE; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. *Ruber*. Qui est de couleur semblable à celle du feu, du sang, &c.

La couleur rouge est une des couleurs simples dont la lumière est composée & la moins réfrangible de toutes.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en rouge, le rouge en jaune & le jaune en jaune pâle. Les alkalis changent le rouge en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille morte.

Les matières terrestres & sulfureuses deviennent rouges, par l'action du feu, & même à la longue noires comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoise qui deviennent noires quand elles sont fondues par le verre ardent.

Les écrevisses deviennent rouges, étant exposées à un feu modéré ; mais si le feu est violent, elles deviennent noires. Le mercure & le soufre mêlés & mis sur un feu modéré, deviennent d'un beau rouge, qu'on appelle *cinnabre artificiel*. Un esprit acide étant versé sur une solution bleue de tournesol, le change en beau rouge ; un alkali lui restitue sa couleur bleue.

M. de la Hire a observé qu'un corps lumineux vu à travers un corps noir paroît toujours rouge, comme quand on regarde le soleil à travers un nuage sombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont pour ainsi dire qu'une fausse sensation du rouge, & ne l'apperçoivent que comme noir.

Les Teinturiers distinguent sept sortes de rouge dans le grand teint ; savoir, 1°. l'écarlate des Gobelins ; 2°. le rouge cramoisi ; 3°. le rouge de garance ; 4°. le rouge de demi-graine ; 5°. le rouge demi-cramoisi ; 6°. le nacarat de bourre ; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses espèces de rouges.

L'écarlate des Gobelins se fait avec de l'agaric, des eaux sures, du pastel & de la graine d'écarlate ou du vermillon. Quelques Teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le rouge cramoisi se fait avec les eaux sures, le tartre & la fine cochenille. Le rouge de garance se fait avec la garance de Flandre. Le rouge demi graine se fait avec les eaux sures, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoisi se fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe soit auparavant mise en jaune ; ensuite le nacarat se fait avec le bain de la bourre qui a été mise dans un

bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon d'Hollande se fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du sel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été dissous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, se rose & se tache aisément.

Entre ces sortes de rouge, il n'y en a que trois qui aient des nuances; savoir, le rouge cramoisi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du rouge de garance sont couleur de chair, peau d'oignon, ginjolin. Celles du cramoisi sont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de rose incarnadin, incarnat rose, incarnat & rouge cramoisi. Les nuances de la bourre sont les mêmes que celles du rouge cramoisi. L'écarlate, outre celles du cramoisi & de la bourre, a encore pour nuances particulières la couleur de cérise, le nacarat, le ponceau, & la couleur de feu.

Quant au rouge de Brésil, c'est une fausse teinture que n'emploient point les Teinturiers du bon teint.

En peinture on distingue un grand nombre de rouges qu'on varie en les rompant avec d'autres couleurs plus claires ou plus brunes.

On appelle *fer rouge*, *tout rouge*, du fer enflammé qui est devenu rouge au feu.

On dit dans le même sens, *des boulets rouges;* pour dire, des boulets de canon qu'on fait rougir avant d'en charger le canon, & qui mettent le feu aux matières combustibles qu'ils frappent.

On appelle *rouge bord*, un verre plein de vin jusqu'aux bords. On dit plus communément *boire à rouge bords*.

On dit proverbialement, *rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pélerin;* pour dire, que le ciel rouge au soir & blanc au matin présage un beau temps.

Lorsque la honte ou la colère fait monter le sang au visage, on dit, que *le rouge monte au visage*.

Rouge, se dit aussi d'une espèce de fard que les femmes se mettent sur le visage pour avoir plus de couleur.

Le rouge dont on faisoit usage anciennement se nommoit *purpurissus*, sorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau rouge purpurin, dont les Dames Grecques & Romaines se coloroient le visage: il paroît par sa composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos Peintres appelent *rose d'œillet*, *carnation d'œillet*. Il étoit fait de la plus fine espèce de craie blanche, *creta argentaria*, dissoute dans une forte teinture pourpre, tirée de l'écume du poisson *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus grossière étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur, quoiqu'encore épaisse, se versoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette dernière liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

L'usage du rouge a passé en France avec les Italiens sous le règne de Cathérine de Médicis. On employoit le rouge d'Espagne, dont voici la préparation. On lave plusieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du cartame ou safran bâtard, jusqu'à ce qu'elles ne don-

rent plus de couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & l'on y verse de l'eau chaude. On remue bien le tout, ensuite on laisse reposer pendant très-peu de temps la liqueur rouge; les parties les plus grossières étant déposées au fond du vaisseau, on la verse peu à peu dans un autre vaisseau sans verser la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine, d'un rouge foncé & fort brillante se sépare peu à peu de la liqueur, & va au fond du vaisseau: on verse la liqueur dans d'autres vaisseaux; & lorsque la lie qui reste dans ces vaisseaux, après en avoir versé l'eau, est parfaitement sèche, on la frotte avec une dent d'or. De cette manière on la rend plus compacte, afin que le vent ne la dissipe point lorsqu'elle est en fine poussière. Le gros rouge se fait de cinnabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & ensuite séché.

Rouge-gorge; *voyez* Gorge rouge.

Rouge queue, se dit d'un oiseau qu'on nomme autrement Rossignol de muraille. *Voyez* ce mot. Et l'on appelle *grand rouge queue*, le merle de rocher. Et *rouge queue de Bengale*, un oiseau un peu plus grand que le grand rouge-queue. Le bec est fauve, l'iris blanche, la tête noire, le dessous des yeux est garni d'une touffe de plumes écarlates, pointillée de blanc & de noir. Le plumage du dos est brun; celui du ventre, de la poitrine & des cuisses est blanc: les jambes & les pieds sont noirs.

Séba cite aussi *le rouge-queue de l'Amérique. Rubicilla Americana*; & il le regarde comme une espèce de rossignol de muraille. Son chant est très-harmonieux. Sa tête est ornée d'une crête noire: il a le bec blanc, les yeux luisans, le devant du cou marqué d'une tache noire; la poitrine & le ventre bleus; le dos, les aîles & la queue sont d'un rouge écarlate: les pieds sont assez longs, grêles & bien onglés.

On appelle *rouge-queue de la Chine*, un oiseau de la grandeur de la linotte rouge. Le bec est épais, court & brun: les yeux sont fauves; la tête & le derrière du cou d'un pourpre bleuâtre, le dos vert, le reste du plumage d'une couleur mélangée de jaune & de vert, & par intervalles d'un rouge sombre & pourpré ou écarlate: les jambes & les pieds sont jaunes.

On appelle *mer Rouge*, cette partie de l'Océan qui sépare l'Égypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie. *Voyez* Mer.

ROUGEÂTRE; adjectif des deux genres. Qui tire sur le rouge. *Un temps rougeâtre. L'alliage du cuivre rend l'or rougeâtre.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Prononcez *roujâtre*.

ROUGEAUD, AUDE; adjectif du style familier. Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur. *Il est rougeaud.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est une grosse rougeaude.*

ROUGEOLE; substantif fémin. Sorte de maladie qui vient communément aux enfans & cause des rougeurs au visage & par tout le corps.

La rougeole commence à peu près comme la petite vérole.: il est même souvent très-difficile de les distinguer dans leur première éruption, au point que les Médecins les plus expérimentés, s'ils ne se

déterminent par l'épidemie régnante, ont de la peine à prononcer sur l'une ou l'autre de ces deux maladies : cependant les taches lenticulaires, ou les pustules de la rougeole, rassemblées en plaques, sont ordinairement beaucoup plus nombreuses que dans la petite vérole la plus confluente; & c'est peut-être la seule différence bien sensible qu'on puisse remarquer à la peau. Mais on sait qu'après ces premiers jours, elles prennent chacune un caractère tout différent, & sur lequel il n'est plus permis de se tromper.

La rougeole commence ordinairement par le frisson, suivi de la chaleur. Ils se succédent quelquefois alternativement, pendant le premier jour : la fièvre prend ensuite le dessus; la tête s'appesantit avec envie de vomir : les paupières s'enflent; les yeux deviennent larmoyans, douloureux, rouges & étincelans : on a mal à la gorge; on respire difficilement, & l'on tousse sans cracher; la langueur enfin, les anxiétés, l'éternuement, la douleur aux lombes, le vomissement, la colique, le cours de ventre, & l'hémorrhagie qui procure quelque calme, sont les signes les plus ordinaires qui annonçent l'éruption. Elle ne se manifeste que vers le quatrième jour, par des taches lenticulaires, ou des pustules peu relevées, rassemblées en manière de grappes, qui forment sur la peau une aspérité que le tact découvre facilement : on sait que ces pustules ne suppurent point; qu'elles commencent à se montrer sur le visage; qu'elles se répandent ensuite sur la poitrine, & sur les autres parties, ainsi que dans la scarlatine & la petite vérole. L'éruption de cette dernière appaise les symptômes; mais ils subsistent ordinairement après celle de la rougeole, qui ne dure que deux ou trois jours, ainsi que la scarlatine. Les pustules de la maladie dont nous parlons, laissent, en séchant, des écailles, ou une espèce de farine sur la peau. Non-seulement la fièvre, la toux & l'oppression peuvent durer encore quelque temps après la disparition des pustules, mais il peut survenir de plus la péripneumonie, & autres accidens très-graves. Au reste la rougeole est rarement dangereuse, si ce n'est qu'une mauvaise conduite de la part des malades, & un traitement irrégulier & capricieux ne la rendent telle : lorsque la toux qui l'accompagne est violente, & qu'on a fait usage des remèdes chauds, sous le prétexte d'en hâter l'éruption, elle peut donner lieu à l'inflammation de la poitrine, dégénérer même en phthisie, ou toute autre maladie de langueur. Personne n'ignore que les suites de la rougeole sont plus à craindre que la maladie même. On augure bien des pustules relevées, qui suivent l'ordre des temps que nous avons marqué : on craint au contraire, l'éruption prématurée, comme la tardive; sa durée au-delà du quatrième jour; les taches qui noircissent, *&c.* On a vu par les dissections anatomiques, les viscères tant de la poitrine que du bas-ventre, couverts de pustules semblables à celles de la peau : on a encore observé les viscères tuberculeux, des abcès au cerveau, les poumons en suppuration, l'épiploon pourri & détruit, *&c.*

On ne se propose, dans le traitement de la rougeole, que de pallier la maladie, parcequ'on n'est pas maître d'en abréger le cours. Si

Si quelque chose peut mettre à couvert des symptômes fâcheux & des accidens qui l'accompagnent, c'est la saignée & l'émétique, employés dans le commencement. Les saignées nombreuses, lorsque la violence de la fièvre, l'oppression, l'inflammation de la poitrine, ou de la gorge ne les demandent pas, sont inutiles, & même dangereuses : il est rare qu'on ait besoin d'en venir à la troisième. Les fautes que l'on fait tant dans la rougeole que dans la petite vérole, en multipliant les saignées ainsi que les autres remèdes, sont trop communes, pour qu'on puisse les dissimuler. On a remarqué plus d'une fois, & en divers lieux, que ces maladies abandonnées à elles-mêmes, ou à la nature, avoient été moins meurtrières, que lorsqu'elles avoient été traitées selon la méthode ordinaire : les Médecins sages & expérimentés ne l'ignorent pas, & savent en profiter.

Les délayans & les tempérans sont les remèdes les plus employés, & les moins à craindre : les nitreux peuvent encore être de quelque secours. Les cordiaux & alexitères, qu'on y prodiguoit autrefois, sont rarement nécessaires ; mais on a souvent de la peine à résister à l'opinion du vulgaire, qui leur donne la préférence sur tous les autres remèdes. Si l'expérience a fait connoître qu'ils étoient dangereux dans la petite vérole, elle a aussi appris qu'ils pouvoient être plus pernicieux dans la rougeole. Il faut en excepter les légers diaphorétiques, tels que la scorsonère, la bourrache, les fleurs de coquelicot & de sureau, *&c.* qu'on fait entrer communément dans la boisson ordinaire. On a recours aux béchiques adoucissans & anodyns, lorsque les malades sont pressés par la toux ; à la décoction blanche, & au diascordium, lorsque le cours de ventre paroît excessif ; aux lavemens les plus simples, lorsqu'on craint l'état contraire ; aux anti-spasmodiques, lorsqu'il survient des convulsions ; & enfin aux narcotiques, lorsque les insomnies, la toux excessive & les douleurs y obligent. Mais ces derniers doivent être administrés avec prudence, quoi qu'en dise Sydenham qui s'en servoit un peu trop familièrement : on doit même s'en abstenir, lorsqu'on traite des enfans. On remédie au mal de gorge par des gargarismes adoucissans, & par des cataplasmes relâchans : on bassine les yeux avec l'eau de rose & de plantain, *&c.* Il arrive quelquefois que l'éruption disparoît tout d'un coup, & avant le temps que nous avons indiqué ; on tâche alors de prévenir les accidens dont on est menacé ; par les saignées, les vésicatoires, les purgatifs, les diaphorétiques & les cordiaux. Nous devons enfin faire observer que les malades ne doivent pas être plus couverts qu'ils l'étoient avant la rougeole : plusieurs, tant dans cette maladie que dans la petite vérole, ont été & sont encore tous les jours, les victimes du préjugé contraire. L'expérience a enfin appris qu'on devoit terminer ce traitement par des purgatifs réitérés, & rien n'est plus commun que les malheurs qui arrivent à ceux qui l'ont négligé.

ROUGET ; substantif masculin. Poisson de mer à nageoires épineuses. Il a la figure de l'hirondelle de mer ; mais il en diffère par sa bouche, par la multitude de ses écailles, & par la grandeur de ses nageoires. Il a le ventre gros, le reste du corps

rouge, la tête grosse, faite en angle. Son museau est court, & finit par deux aiguillons pointus. Ses yeux sont grands, & garnis en-dessus de deux petites pointes : le derrière & le dessus de la tête finissent aussi en pointe vers la queue. Ce qui couvre les ouïes est garni d'aiguillons, & sa peau est déliée. Aux côtés, par le milieu du corps il a un trait large, couvert d'écailles, & au dos depuis la tête jusqu'à la queue, deux rangs d'écailles pointues, d'où sortent deux nâgeoires, qui se dressent quand le poisson nage, & qui s'abaissent & se couchent comme dans un étui quand il se repose : il nage l'hiver en pleine mer, & approche du rivage en été : il est fort gourmand & mange les petits poissons.

Le rouget est charnu par tout le corps, épais, rond, un peu large vers la queue. Ses ouïes sont doubles ; son palais est jaune ; sa chair est ferme, blanche, sèche, peu ou point gluante, & de très-bon goût. Lémery & Andry disent qu'elle est prolifique ; on donne quelquefois le nom de *rouget* au *surmulet*. Kolbe dit qu'il se trouve des rougets au Cap de Bonne-Espérance & à Madagascar. Ce poisson que les Européens y nomment *rosvich*, a environ six pouces de longueur, & deux d'épaisseur. On le nomme *rouget*, parcequ'il est rouge en-dehors.

ROUGEUR ; substantif féminin. *Rubor*. Couleur rouge. *La rougeur du visage vient de l'abondance ou de la trop grande agitation du sang. La rougeur des lèvres.*

Rougeur, signifie quelquefois une tache rouge qui vient au visage. *Elle seroit belle, si elle n'avoit pas des rougeurs au visage.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

ROUGI, IE; participe passif. *Voyez* Rougir.

On appelle de l'*eau rougie*, l'eau où il n'y a que fort peu de vin.

ROUGIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Colore rubeo inficere.* Rendre rouge. *On rougit parfaitement le maroquin dans le Levant. Rougir des roues de carosse.*

On dit d'une personne qui ne boit que très-peu de vin avec beaucoup d'eau, qu'*elle ne fait que rougir son eau.*

Rougir, est aussi verbe neutre, & signifie, devenir rouge. *Les écrévisses rougissent en cuisant. Rougir de pudeur. Elle ne sauroit lui parler sans rougir.*

Rougir, se dit encore figurément pour signifier, avoir honte, confusion. *C'est une action dont il doit rougir. Il fait rougir toute sa famille.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

ROUI, IE; participe passif. *Du lin roui.* Voyez Rouir.

On dit que *de la viande sent le roui* ; pour dire, qu'elle a un mauvais goût qui vient de la malpropreté du vase où elle a été cuite.

ROVIGNO ; ville d'Italie dans l'Istrie, à trois lieues, sud, de Parenzo. On y recueille d'excellent vin.

ROVIGO ; ville d'Italie, Capitale du Polésin de Rovigo, dans l'État de Venise, sur l'Adigesto, à neuf lieues, sud-ouest, de Padoue.

ROUILLE ; substantif féminin. Espèce de crasse rougeâtre qui se forme sur la partie du fer la plus exposée à l'air.

Pour comprendre la formation de la rouille, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air ; de l'aveu de tous les Chimistes, il est chargé de l'acide vitriolique, qui est de tous les acides celui qui a le plus de disposition à s'unir avec le fer ; de l'union de cet acide avec le métal, il résulte un sel neutre, connu sous le nom de *vitriol*. Ce sel se décompose à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuse brune ou rougeâtre, qui n'est autre chose que de l'ocre ou de la rouille ; d'où l'on voit que la rouille est la terre qui servoit de base au fer privé du phlogistique ; ce principe est si foiblement combiné dans le fer, que l'eau suffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la rouille ; mais il ne paroît pas qu'ils aient eu le succès que l'on désiroit ; ces remèdes n'ont été que momentanées, & lorsque les substances dont on avoit couvert le fer sont évaporées, l'air reprend son activité sur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis sont les seuls moyens de garantir le fer de la rouille, surtout si l'on a soin de les renouveler de temps à autre ; du moins ces substances empêchent la rouille de se montrer ; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent nécessairement agir sous le fer par-dessous, & y former de la rouille. L'enduit vert qui se forme sur le cuivre, & qui est connu sous le nom de vert de gris, peut aussi être regardé comme une espèce de rouille.

Rouille, en termes de Botanique, se dit d'une maladie qui attaque les tiges & les feuilles de plusieurs plantes. Elle s'y manifeste par une substance de la couleur du fer rouillé qui s'attache aux doigts, & se réduit en poussière quand on touche la partie de la plante où elle s'est formée.

Si la rouille attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient poussé leurs tuyaux, le dommage est médiocre, pourvu néanmoins qu'il survienne au temps propre à la végétation. Dans ces circonstances, les pieds sont seulement affoiblis, comme si l'on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces pieds font de nouvelles productions, & ils donnent des épis ; la paille en est seulement plus courte, & les épis moins gros. Mais si la rouille attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment est arrêtée, & le grain ne profite presque plus ; ensorte qu'il en résulte un très-grand dommage pour la moisson.

Cette triste maladie a été décrite par M. du Tillet : ce laborieux Observateur en attribue la cause à l'âcreté des brouillards qui brisent le tissu des feuilles & des tuyaux ; & qui occasionne par-là l'extravasation d'un suc gras & oléagineux, lequel en se desséchant peu-à-peu, se convertit en une poussière rouge orangée. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe plusieurs pieds de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de rouille, & il a vu distinctement que dans les endroits où étoit cette poussière rouge, il y avoit de petites crevasses, & que l'épiderme de la plante étoit entr'ouvert d'espace en espace. Il a observé que ce suc réduit en poussière rougeâtre, sortoit d'entre ces petites ouvertures, au-dessus desquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recou-

vroient imparfaitement les petites crevasses.

M. de Chateauvieux a proposé un moyen qu'il a expérimenté pour arrêter le progrès de la rouille des blés. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre étoit sans aucune altération, & que ses racines étoient parfaitement saines, il retrancha sur la fin de Septembre toutes les feuilles des plantes rouillées. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La rouille continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à un tel point qu'elles ne produisirent pas un seul épi.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

On mouille les *ll*.

ROUILLÉ, ÉE; participe passif. *Un fusil rouillé, des armes rouillées.*

Il se dit aussi des plantes. *Du froment rouillé.* *Voyez* ROUILLER.

ROUILLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire venir de la rouille. *L'humidité avoit rouillé les armes des soldats.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Le fer se rouille quand il est exposé à l'air.*

On dit figurément, que *l'oisiveté rouille l'esprit*, que *le goût*, que *l'esprit se rouille dans l'oisiveté. Cet homme s'est bien rouillé dans la province.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la syllabe précédente longue.

On mouille les *ll*.

ROUILLURE; substantif féminin. Effet de la rouille.

ROUIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. Il ne se dit que du lin & du chanvre que l'on fait tremper dans de l'eau, afin que les filets se puissent facilement séparer de la partie ligneuse. *Rouir du lin. On ne peut pas déterminer combien il faut de temps pour que le chanvre soit assez roui; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre.*

ROUIR, est aussi verbe neutre. *Faire rouir du lin. Le chanvre ne rouit pas bien dans l'eau courante.*

ROULADE; substantif féminin du style familier. Action de rouler de haut en bas. *Faire une roulade.*

ROULADE, en termes de Musique, se dit du passage de plusieurs notes sur une même syllabe en chantant.

La roulade n'est qu'une imitation de la mélodie instrumentale dans les occasions, ou soit pour la grace du chant, soit pour la vérité de l'image, soit pour la force de l'expression, il est à propos de suspendre le discours & de prolonger la mélodie: mais il faut de plus que la syllabe soit longue, que la voix en soit éclatante & propre à laisser au gosier la facilité d'entonner nettement & légèrement les notes de la roulade, sans fatiguer l'organe du chanteur, ni, par conséquent, l'oreille des écoutans.

Les voyelles les plus favorables pour faire sortir la voix sont les *a*;

enſuite les *o*, les *è* ouverts : l'*i* & l'*u* ſont peu ſonores; encore moins les diphtongues. Quant aux voyelles naſales, on n'y doit jamais faire de roulades. La langue italienne pleine d'*o* & d'*a* eſt beaucoup plus propre pour les inflexions de voix que n'eſt la françoiſe; auſſi les Muſiciens Italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les François obligés de compoſer preſque toute leur muſique ſyllabique, à cauſe des voyelles peu favorables, ſont contraints de donner aux notes une marche lente & poſée ou de faire heurter les conſonnes, en faiſant courir les ſyllabes; ce qui rend néceſſairement le chant languiſſant & dur.

C'eſt un préjugé populaire de penſer qu'une roulade ſoit toujours hors de place dans un chant triſte & pathétique. Au contraire, quand le cœur eſt plus vivement ému, la voix trouve plus aiſément des accens, que l'eſprit ne peut trouver des paroles, & de-là vient l'uſage des interjections dans toutes les langues. Ce n'eſt pas une moindre erreur de croire qu'une roulade eſt toujours bien placée ſur une ſyllabe ou dans un mot qui la comporte, ſans conſidérer ſi la ſituation du chanteur, ſi le ſentiment qu'il doit éprouver la comporte auſſi.

La roulade eſt une invention de la muſique moderne. Il ne paroît pas que les Anciens en aient fait aucun uſage, ni jamais battu plus de deux notes ſur la même ſyllabe. Cette différence eſt un effet de celle des deux muſiques dont l'une étoit aſſervie à la langue, & dont l'autre lui donne la loi.

ROULAGE; ſubſtantif maſculin. Facilité de rouler. *On a préparé un chemin pour le roulage de l'artillerie.*

Roulage, ſe dit auſſi de la profeſſion des rouliers, & du ſalaire qu'on leur paye.

ROULANT, ANTE; adjectif. Qui roule aiſément. *Un carroſſe bien roulant.*

On dit, qu'*un homme a un carroſſe bien roulant;* pour dire, qu'il a un carroſſe bien entretenu. Et l'on dit, qu'*un chemin eſt roulant, bien roulant;* pour dire, qu'il eſt beau & commode pour le charroi.

On appelle *chaiſe roulante*, une voiture à deux roues traînée par un cheval de brancard.

On appelle en termes de Chirurgie, *vaiſſeau roulant*, *veine roulante*, un vaiſſeau, une veine qui vacille, qui change de place quand on met le doigt deſſus.

ROULÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* Rouler.

ROULEAU; ſubſtantif maſculin. Paquet de quelque choſe qui eſt roulé. *Un rouleau de parchemin. Un rouleau de cinquante louis d'or. Un rouleau de tabac.*

Rouleau, ſe dit auſſi d'une pièce de bois de figure cylindrique dont on ſe ſert dans les fabriques de pluſieurs ouvrages, & dans diverſes manufactures, mais ſouvent ſous d'autres noms.

C'eſt ſur des rouleaux que ſe dreſſent les laines, les ſoies, les fils, les poils *&c.* dont on fait la chaîne des étoffes & des toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des gaziers en a trois.

Les Tiſſutiers-Rubaniers qui travaillent aux galons & tiſſus d'or & d'argent, appellent *rouleau de la poitrinière*, un petit cylindre qui eſt attaché au-devant de leur métier. C'eſt ſur ce rouleau que paſſe l'ouvrage, à meſure qu'il s'avance,

avant de le rouler sur l'ensuple de devant.

Dans les manufactures de glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui sert à conduire le verre liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces.

Les Fondeurs en sable se servent d'un rouleau pour corroyer le sable qu'ils emploient à faire leurs moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les Pâtissiers ont un rouleau pour applatir & feuilleter leurs pâtes.

Les presses qu'on nomme *calendres*, qui servent à calendrer les étoffes, sont entr'autres parties essentielles, composées de deux rouleaux où se font les ondes des étoffes de soie, de poil ou de laine propres à être tabisées, comme les moires, les tabis, les camelots, *&c.*

Les images, estampes & tailles douces s'impriment en passant entre deux rouleaux la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impression.

On se sert de rouleaux pour faire rouler les fardeaux qu'on veut conduire d'un lieu à un autre.

Dans les grosses horloges, il y a des rouleaux autour desquels s'enveloppe la corde qui élève les poids.

On appelle encore *rouleaux*, certaines pierres en forme de cylindre dont les Jardiniers se servent pour aplanir les allées des jardins.

Rouleau, en termes de conchyliologie, se dit d'un coquillage univalve de la forme du cornet, mais il est moins conique. La robe du rouleau est souvent des plus agréables à voir par les beaux compartimens dont elle est ornée. Il y en a d'entourés de bandes, de peints en ondes, & quelques-uns d'une seule couleur. On distingue dans cette famille de coquilles l'*écorchée*, la *tulipe*, & le *drap orangé*.

Rouleau, en termes de peinture, se dit de certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faisoient sortir grossièrement de la bouche de leurs personnages : c'est ce que fit Simon Memmi, qui représentant le diable chassé par S. Reigner, lui mit cet écriteau dans la bouche; *Ohi me, non posso più.*

Ces rouleaux d'une invention barbare, se sont anéantis avec le goût gothique; mais les Peintres d'histoire devroient imaginer quelqu'autre idée moins grossière, pour indiquer le sujet de leurs compositions, qu'un grand nombre de spectateurs cherchent quelquefois inutilement, surtout quand c'est un trait d'histoire peu connu. Des inscriptions mises au bas du tableau seroient alors d'un grand usage.

Raphaël & Annibal Carrache n'ont point hésité d'insérer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés nécessaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raison, on ne grave guère aujourd'hui d'estampes, sans mettre au bas des vers, des passages, des paroles, qui en expliquent le sujet.

ROULEMENT; substantif masculin. Mouvement de ce qui roule. *Le bruit que fait dans la rue le roulement continuel des voitures rend cet appartement incommode.*

Roulement, en termes de musique, signifie roulade, passage de plusieurs notes sur une même syllabe en chantant. *Voyez* Roulade.

On appelle *roulement d'yeux*, le mouvement par lequel on tourne les yeux de côté & d'autre, en sorte que la vue paroît égarée. *Elles étoient effrayées des grimaces & des roulemens d'yeux qu'il faisoit.*

ROULEMENT, se dit aussi en matière d'habillement en parlant des bas retroussés sur la culotte, de manière qu'ils font une espèce de bourrelet autour du genou. *Le roulement des bas n'est plus à la mode.*

ROULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Volvere.* Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en la faisant rouler. *Rouler des tonneaux. Les ennemis rouloient des pierres du haut d'une montagne.*

On dit, *se rouler sur l'herbe, se rouler sur un lit*, pour dire se tourner de côté & d'autre étant couché sur l'herbe, sur un lit. Et l'on dit figurément d'un homme fort riche, qu'*il se roule sur l'or & sur l'argent.*

On dit, *rouler les yeux*; pour dire, tourner les yeux de côté & d'autre, en sorte que la vue paroît égarée. *Il rouloit les yeux comme un possédé.* On le fait aussi neutre. *Les yeux lui rouloient dans la tête.*

On dit populairement, *rouler carrosse*; pour dire, avoir un carrosse à soi. *Avec cette succession, avec cet emploi, il roulera bientôt carrosse.*

Rouler sa vie, signifie figurément, passer sa vie. Ainsi on dit d'un homme qui passe sa vie dans une fortune médiocre, sans être ni pauvre ni trop aisé, qu'*il roule doucement sa vie.* Et l'on dit d'un homme qui mène une vie assez pauvre, assez malheureuse, qu'*il roule sa vie comme il peut.* Il est du style familier.

On dit figurément, *rouler de grands desseins dans sa tête*; pour dire, méditer de grands desseins.

ROULER, signifie aussi plier en rouleau. *Les Marchands roulent les satins, les rubans, les galons. Rouler un parchemin.*

On dit aussi, *rouler des bas*; pour dire, retrousser le haut des bas sur la culotte, de manière qu'ils fassent une espèce de bourrelet autour du genou. *La mode de rouler les bas est passée.*

On dit en termes de Ciriers, *rouler les cierges*; pour signifier, arrondir les cierges sur une table arrosée d'eau avec l'instrument appelé *rouloir.*

ROULER, en termes de Fondeurs de petit plomb, signifie arrondir le plomb dans le moulin en l'y remuant avec précipitation.

ROULER, en termes de Boutonniers, se dit de l'action de faire plusieurs lacets de cordonnet ou de luisant, or ou soie, sur un moule de bouton à épi après le premier jetage.

ROULER, est aussi verbe neutre, & signifie avancer en tournant. *N'arrêtez pas cette boule, il faut la laisser rouler. C'est un chemin où les voitures ne roulent que difficilement. Voyez les globes célestes qui roulent sur nos têtes. Son cheval s'abatit & roula du haut en bas de la côte.*

On dit, qu'*il fait beau rouler*; pour dire, que le chemin est beau pour le carrosse, pour le charroi.

On dit, *faire rouler la presse*; pour dire, faire imprimer des ouvrages. Il est familier.

On dit figurément, *que l'argent roule dans une maison*; pour dire que l'argent y est en abondance. *Et l'on dit que l'argent roule dans un pays*; pour dire, que l'argent circule dans le commerce, qu'il passe fréquemment d'une main à l'autre.

On dit figurément, qu'*une conversation*, *un discours*, *un livre*, &c. *roule sur une telle matière ;* pour dire que c'en est le principal sujet.

On dit aussi figurément, *tout roule là-dessus ;* pour dire que c'est le point principal, l'affaire principale dont tout le reste dépend.

On dit encore figurément, qu'*une affaire roule sur une personne ;* pour dire qu'elle est abandonnée à ses soins.

Rouler, se dit de plusieurs personnes qui ont quelque commandement, quelque séance alternative, & l'un après l'autre. *Ces deux Officiers roulent ensemble. Il prétend qu'il doit rouler avec vous.* Et l'on dit que *des régimens roulent entre eux ;* pour dire qu'ils sont de la même création, qu'ils ont le même rang, & qu'alternativement ils se priment les uns les autres. *Le régiment de Champagne roule avec ceux de Navarre & Piémont.*

Rouler, se dit en termes de marine, d'un vaisseau qui étant agité par les vagues lorsque la mer est grosse, penche beaucoup d'un côté & puis aussi-tôt de l'autre. *Le navire ne fit que rouler pendant vingt-quatre heures.* On dit aussi, *nous roulâmes tout le jour ;* pour dire, le vaisseau où nous étions roula tout le jour.

Rouler, signifie figurément subsister, trouver moyen de subsister. *On dit qu'il ne lui reste plus rien, & cependant il roule toujours. C'est son travail qui fait rouler toute la famille.*

Rouler, signifie aussi figurément errer, sans s'arrêter en un lieu. *Il a roulé par toute l'Europe.*

On dit figurément, *mille pensées différentes lui roulent dans l'esprit ;* pour dire, lui passent & lui repassent dans l'esprit, sans qu'il s'arrête, sans qu'il se fixe à aucune.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la syllabe précédente longue.

ROULET ; substantif masculin & terme de Chapeliers. Instrument qui est une espèce de grand fuseau de bois dur dont ces Artisans se servent pour rouler les chapeaux.

ROULETTE ; substantif féminin. Espèce de petite roue de bois, de fer ou de cuivre servant à faire rouler la petite machine où on l'attache. Et c'est dans ce sens qu'on dit, *une roulette d'enfant*, en parlant d'une machine roulante, où de petits enfans se tiennent debout sans pouvoir tomber.

Il se dit aussi d'une sorte de petite chaise à deux roues, dans laquelle on va par la ville en se faisant tirer par un homme. *Aller par la ville dans une roulette.*

Roulette, se dit aussi d'une espèce de petite boule de buis, de fer ou de cuivre servant à faire rouler le lit ou le fauteuil auquel on l'attache. Et c'est dans cette acception qu'on dit, *un lit à roulettes, un fauteuil à roulettes.*

On appelle aussi *roulettes*, certains petits lits fort bas qui se peuvent mettre sous de grands lits.

Roulette, se dit en termes de Relieurs, d'un instrument de fer en forme de petite roue qui sert à faire le bord des livres.

Roulette, se dit en termes de Géométrie, d'une courbe qu'on appelle plus communément *cycloïde*. *Voyez* ce mot.

Roulette, est aussi le nom d'un jeu de hasard qui se joue dans un grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés.

tés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu; & après avoir heurté contre divers rochers, elle va se rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur, & l'on perd quand c'est le contraire.

ROULIER; substantif masculin. *Carrucarius vector.* Charretier public qui voiture par charroi des marchandises, des ballots, des meubles d'une ville ou d'une province à une autre.

Les rouliers, à moins que ceux pour qui ils ont chargé ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandises qu'ils transportent, les congés si ce sont des vins, eaux-de vie ou autres liqueurs, les acquits des Bureaux où ils passent, des passeports s'il en est besoin, & s'ils passent par pays ennemis.

C'est à eux aussi à acquitter tous les menus droits de péages qui sont dus sur la route, soit pour les voitures & chevaux, soit pour les marchandises, sauf à les faire rembourser en cas de besoin.

Enfin les rouliers répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandises par leur fait; & à l'égard des autres, dont suivant les Ordonnances & Règlemens ils ne peuvent être tenus, ils doivent, pour leur décharge, en faire dresser des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où les accidens sont arrivés.

ROULIS; substantif masculin & terme de marine. Il se dit de l'agitation d'un vaisseau qui penche beaucoup d'un côté & puis aussi-tôt de l'autre. *Le roulis du vaisseau.*

ROULOIR; substantif masculin & terme de Cirier. Instrument ordinairement de buis, qui sert à arrondir les bougies & les cierges.

ROULONS; substantif masculin pluriel & terme de charpenterie. On donne ce nom aux échelons ou petits morceaux de bois qui traversent une échelle, un ratelier d'écurie. *En montant une échelle on appuie le pied sur les roulons.*

ROUMOIS; petit pays de France dans la haute Normandie, au midi de la Seine, entre cette rivière & le Lieuvin depuis son embouchure jusqu'à Elbeuf. Il est borné au couchant par la Rille ou le Lieuvin jusqu'à Harcourt; au midi par le pays d'Ouche; au levant par le Vexin Normand ou la Seine, & au septentrion encore par la Seine ou le pays de Caux. Depuis Elbeuf jusqu'à Quillebeuf, qui est sa plus grande longueur, il y a environ dix lieues, & depuis Brionne sur la Rille jusqu'à Rouen ou du Clair, il y en a environ huit. Ce pays n'est arrosé que sur les frontières. *Quillebeuf* en est le principal lieu. Le Roumois est fertile en grains & en fruits. On fait beaucoup de cas des toiles que l'on y fabrique; elles sont bonnes pour le ménage. Elbeuf, un des bourgs de cette contrée, est fort renommé pour ses draps. Il y a beaucoup de forêts. Les plus considérables sont la forêt de Mauny, celle de Monfort, celle de Rouvray, celle de la Loude, celle de Roumares, la Verte forêt & la forêt de Brotonne. Cette dernière a 1350 arpens, & elle fournit, comme les autres, des bois propres à bâtir & à brûler. On en transporte dans plusieurs villes de la province.

ROUVOREIT; petite ville du Tyrol

près de la rivière d'Etsch sur le frontières de l'État de Venise du côté de Vérone.

ROUPEAU ; substantif masculin. Sorte d'oiseau qu'on appelle autrement *Bihorreau. Voyez* ce mot.

ROUPIE; substantif féminin. Goutte d'eau froide & claire qui distille de la tête & qui pend au nez. *Elle a toujours la roupie au nez*.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

ROUPIE; substantif féminin. Monnoie qui a cours dans les États du grand Mogol, & en plusieurs autres lieux & royaumes des Indes orientales.

Il y a des *roupies d'or & des roupies d'argent*, les unes & les autres avec leurs diminutions en demi-roupies & en quarts de roupies.

La roupie d'argent vaut environ 3 livres de France dans les États du grand Mogol, & celle d'or 21 liv.

ROUPIEUX, EUSE; adjectif. Qui a souvent la roupie au nez. *Avoir le nez roupieux. C'est une vieille roupieuse*. Il est peu usité.

ROUPILLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme du style familier qui signifie, sommeiller à demi. *Le Bailli roupilloit à l'audience*.

On prononce *roupilier*.

ROUPILLEUR, EUSE ; substantif. Celui, celle qui roupille toujours. *C'est une vieille roupilleuse*.

ROUSSÂTRE ; adjectif des deux genres. Qui tire sur le roux. *Une couleur roussâtre. Un poil roussâtre. Une eau roussâtre*.

ROUSSEAU ; substantif masculin. Homme qui a le poil roux. *On prétend que Judas étoit un rousseau*.

ROUSSEAU, (Jean-Baptiste) fils d'un Cordonnier de Paris, naquit en 1669. Son père lui procura une excellente éducation dans les meilleurs Collèges de la Capitale. Le jeune *Rousseau* s'y fit un nom par de petites pièces de poësie, pleines d'esprit & d'imagination. Il avoit à peine 20 ans, qu'il étoit déjà recherché par les personnes du plus haut rang & du goût le plus délicat. Dès 1688, il fut reçu en qualité de page chez M. de *Bonrepeaux*, Ambassadeur de France en Dannemarck. Le Maréchal de Talard le choisit pour son Secrétaire, lorsqu'il passa en Angleterre : ce fut à Londres qu'il lia un amitié étroite avec *Saint-Evremont*, Philosophe aimable & ingénieux, qui sentit tout le mérite du jeune Poëte. *Rouillé*, Directeur des Finances, le prit ensuite auprès de lui. Le Poëte le suivoit partout, vivant tranquille au milieu de la grandeur, cultivant les muses à la Cour, & négligeant la fortune dans le sein des finances. Envain *Chamillard* lui offrit une Direction des Fermes générales en Provence; il ne voulut jamais l'accepter. Les grands de la Cour & de Paris le recherchoient, comme le premier Poëte de son temps. Il étoit au comble de la gloire, lorsqu'une affaire fâcheuse le précipita dans les inquiétudes les plus cuisantes. Le café de la Laurent étoit alors le rendez-vous littéraire & politique des oisifs de Paris. La *Motte* & *Rousseau* étoient alors les chefs de ce Parnasse, lorsque l'opéra d'*Hésione* vit le jour : *Rousseau* fit sur un air du prologue de cet opéra, cinq couplets affreux contre les Auteurs des paroles, de la musique & du ballet. Ces premiers couplets qui sont certainement de ce Poëte, furent suivis d'une foule d'autres, où tout ce que le talent inspiré par la haine,

par la vengeance & par la débauche, peut enfanter de plus monstrueux, se trouve réuni. Versailles, Paris, furent inondés de ces horreurs. Les Tribunaux, fatigués par les plaintes des personnes outragées, rechercherent l'auteur de ces infamies. Tout le monde nomma *Rousseau*, on crut y reconnoître sa verve. Ses épigrames infâmes, qu'il appeloit le *Gloria Patri* de ses Pseaumes, plusieurs couplets malins contre diverses personnes, ses contes libres, son penchant à la médisance, sembloient déposer contre lui, aux yeux de ses Adversaires. On rapprocha les circonstances, on rappela les différens propos qu'on lui avoit entendu tenir. On observa que les victimes immolées dans ces couplets, étoient précisément les personnes qu'il haïssoit le plus. Il les accusoit de lui avoir fait manquer une pension de la Cour, aussi bien qu'une place à l'Académie-Françoise. On ne voyoit aucune autre plume d'où le fiel pût ainsi couler de source, & annoncer autant de génie. D'ailleurs, Rousseau avoit avoué que les cinq premiers étoient de lui; les suivans, matière du procès, sembloient ne pouvoir être sortis que de la même main. C'étoit le même ton de débauche & de rage, le même anthousiasme infernal, la même richesse de rimes. Malgré ces présomptions, il étoit impossible qu'on portât un jugement certain sur cette funeste affaire. *Rousseau* n'eût jamais été condamné, s'il se fût borné à nier qu'il étoit l'auteur de ces couplets. Mais non content de vouloir paroître innocent, il voulut que le Géomètre *Saurin* fût coupable du crime dont on l'accusoit. Guillaume *Arnould*, jeune Savetier, esprit foible, fut, dit-on, l'instrument que Rousseau mit en œuvre pour accabler son ennemi. Ce misérable déposa que *Saurin* lui avoit remis les couplets, & qu'il les avoit donnés à un petit décroteur pour les faire passer en d'autres mains. Le procès porté au Châtelet, passa au Parlement, & le coup dont Rousseau vouloit accabler le Géomètre, retomba sur sa tête. *Saurin* fit valoir le contraste de ses mœurs & de celles de son ennemi. Il l'attaqua comme suborneur de témoins, en particulier de ce *Guillaume Arnould*, auquel il avoit donné de l'argent. Les preuves de cette subornation parurent évidentes, & le suborneur fut banni à perpétuité du Royaume. Cet Arrêt rendu le 7 Avril 1712, fut affiché à la Grève: Rousseau se retira en Suisse, où le Comte du Luc, Ambassadeur de France auprès du Corps Helvétique, lui rendit la vie douce & agréable. A la paix de Bade, conclue en 1714, le Prince *Eugène* demanda *Rousseau* au Comte qui l'avoit mené avec lui, & ce Seigneur n'osa pas le lui refuser. Le Poëte François passa à Vienne avec le Prince, auprès duquel il demeura près de trois ans. La malheureuse affaire du Comte de *Bonneval* lui attira une disgrace que ses partisans & ses adversaires ont attribué à des causes bien différentes. *Rousseau* obligé de quitter la Cour de Vienne, se retira à Bruxelles, où il s'occupa des moyens de retourner à Paris qu'il ne pouvoit oublier. Le Duc d'Orléans, alors Régent du Royaume, sollicité par le Grand-Prieur de *Vendôme*, & le Baron de *Breteuil*, lui accorda des Lettres de rappel. Mais le Poëte avant d'en profiter, demanda qu'on revît son procès; il vouloit être rappelé, non

à titre de grâce, mais par un jugement solennel. Sa demande fut rejetée. Pour se consoler de cette nouvelle cruauté du sort, il se mit à voyager. En 1721, il passa en Angleterre, où il fit imprimer à Londres, le Recueil de ses Œuvres, en 2 vol, in-4°. Cette édition, publiée en 1723, lui valut environ dix mille écus. Il les plaça sur la Compagnie d'Ostende, mais les affaires de cette Compagnie s'étant dérangées, les Actionnaires perdirent leurs fonds. Cet illustre infortuné parvenu à un âge où les biens de la fortune sont le plus nécessaires, ne subsista plus que des secours de quelques amis. La généreuse amitié de Boutet, Notaire à Paris, prévint dans tous les temps ses besoins; il trouva une ressource encore plus grande dans le Duc d'*Aremberg*, qui lui donna sa table à Bruxelles. Ce Seigneur ayant été obligé en 1732, d'aller à l'armée en Allemagne, lui assura une pension de 1500 liv.; mais Rousseau eut encore le malheur de perdre les bonnes graces de ce bienfaiteur. Il eut l'imprudence de publier dans un journal que M. de V. l'avoit accusé auprès du Duc d'*Aremberg*, d'être l'auteur des couplets pour lequel il avoit été banni de France. M. de V. s'en plaignit à ce Prince, qui priva *Rousseau* de ses bienfaits. La ville de Bruxelles devint pour lui, après cette disgrace, un séjour insupportable. Le Comte *du Luc* & M. de *Sénozan*, Receveur général du Clergé, instruits de ses chagrins, le firent venir secrettement à Paris, dans l'espérance d'avancer la fin de son bannissement. *Rousseau* y fit un séjour de trois mois; mais ses protecteurs n'ayant pas pu lui obtenir un sauf-conduit pour un an, il retourna à Bruxelles le 3 Février 1740, & y mourut le 17 Mars 1741, à 72 ans. Voici son épitaphe par M. Piron:

> Ci-gît l'illustre & malheureux Rousseau;
> Le Brabant fut sa tombe, & Paris son berçeau.
> Voici l'abrégé de sa vie
> Qui fut trop longue de moitié;
> Il fut trente ans digne d'envie,
> Et trente ans digne de pitié.

Les principaux ouvrages de cet Auteur célèbre, sont, 1°. quatre livres d'Odes sacrées tirées des Pseaumes. Rousseau, dit un homme d'esprit, réunit en lui Pindare, Horace, Anacréon & Malherbe. Quels éclairs d'imagination! quelle rapidité de pinceau! quelle abondance de traits frappans! quelle foule de brillantes comparaisons! quelle richesses de rimes! quelle heureuse vérsification, mais surtout quelle expression inimitable. Ses vers sont achevés autant que les vers françois peuvent l'être: 2°. deux livres d'Épitres en vers. Quoiqu'elles ne manquent pas de beautés, il y règne un fond de misantropie qui les dépare. *Rousseau* parle trop souvent de ses ennemis & de ses malheurs; il y étale des principes qui portent moins sur la vérité, que sur les différentes passions qui l'animoient: 3°. *des Cantates*. Il est le créateur de ce poëme, dans lequel il n'a point eu d'égal. Ses Cantates respirent cette poësie d'expression, ce style pittoresque, ces tours heureux, ces graces légères qui forment le véritable caractère de ce genre: 4°. des *Allégories*, dont plusieurs sont heureuses, mais dont quelques-unes paroissent forcées: 5°. des *Epigrammes* qui l'ont mis au dessus de *Martial* & de

Marot : 6°. un livre de poësies diverses qui manquent quelquefois de légèreté & de délicatesse : 7°. quatre *Comédies* en vers : le *Flateur*, dont le *caractère* est très-bien représenté ; les *Aïeux chimériques*, pièce qui eut beaucoup moins de succès, quoiqu'on y trouve d'assez bonnes choses. Le *Capricieux* & la *Duppe de soi-même*, pièces d'un très-foible mérite : 8°. deux *Comédies* en prose ; le *Café* & la *Ceinture Magique*, qui ne valent pas mieux. Le théâtre n'étoit pas son talent principal, & il avoit l'esprit plus propre à la satyre qu'à la comédie.

ROUSSELET ; substantif masculin. Sorte de poire d'été qui a la peau rougeâtre, le dessous fort rond, le côté de la queue très aigu, & qui est d'un parfum agréable. *Il y a le gros & le petit rousselet. Manger du rousselet, des poires de rousselet.*

ROUSSEROLLE ; substantif féminin. Oiseau qui est un peu plus gros qu'une allouette ; il a sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est de dix lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche : les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; l'envergure est de près d'onze pouces. Toute la face supérieure de cet oiseau a une couleur brune, roussâtre, & l'inférieure est d'un blanc sale. Les grandes plumes des aîles sont brunes en-dessus, à l'exception du bord extérieur qui est d'un brun roussâtre. La face inférieure de ces plumes a une couleur grise. Les pieds & les ongles sont gris : on trouve cet oiseau dans les endroits marécageux : il grimpe comme les pies le long des arbres : il chante presque continuellement.

ROUSSETTE ; substantif féminin. Poisson de mer cartilagineux dont on distingue trois espèces : la première differe du chien de mer par son dos qui est plus large, par son museau qui est plus court & plus obtus, par sa bouche qui n'est pas avancée, par sa peau rousse, marquée de beaucoup de petits points noirs, & qui est bien plus dure que celle du chien de mer. La seconde espèce est beaucoup plus petite, plus menue & plus alongée que la précédente ; sa couleur est plus claire & plus teinte en rouge : il y a sur sa peau beaucoup de petites taches, en partie brunes, en partie blanches, & éparses çà & là sans aucun ordre : sa queue n'est point fourchue comme dans le requint, mais elle a également une forte arrête de quatorze pouces de long : ce poisson est d'une jolie forme. La troisième espèce est *le catulus saxatilis* : elle differe de la première par sa couleur cendrée, par ses plus grandes taches, quoique moins nombreuses ; son museau est plus long & plus épais ; ses narines sont très éloignées de sa bouche.

Dans les temps que les peaux de chien de mer sont rares, & que celles de roussette sont communes, on fait souvent passer celles-ci pour les premières avec l'épithète de *douce*. Il y a cependant une assez grande différence entre ces deux peaux ; celle du chien de mer est extrêmement coriace, toujours brune, & celle de la roussette est de différentes couleurs, toujours garnie de petites étoiles sur le dos. On apporte les peaux de roussette de la Hogue en basse Normandie ; elles sont aussi plus petites que celles des chiens de mer ; elles ne sont pres-

que point rudes au toucher. Les Gainiers s'en servent pour garnir des étuis de toute sorte d'ustensiles : c'est avec ces peaux teintes en vert que se fait le galluchat.

Roussette, est aussi le nom d'un petit oiseau qui est de la grandeur de la fauvette, & qui ne se trouve qu'en certains endroits situés le long des forêts. Son plumage paroît roussâtre, grivelé à l'estomac, dessus la tête, autour du cou & sur le dos; les plumes de la queue & les aîles sont brunes : son bec est pointu, noirâtre & foible : il vit de vermisseaux, il a les bords & le dedans du bec de couleur jaune.

ROUSSEUR ; substantif féminin. Qualité de ce qui est roux. *La rousseur des cheveux, du poil.*

Il se dit particulièrement de certaines tâches rousses qui viennent principalement au visage & sur les mains. *Avoir des rousseurs au visage. On se sert de lait virginal ou d'huile d'amandes douces mêlée avec le cérat ordinaire pour faire enaller les tâches de rousseur.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

ROUSSI ; substantif masculin. Sorte de cuir qui vient de Russie, qui est teint en rouge & qui a une odeur forte. *Les premiers cuirs de Roussi ont été fabriqués en Russie, mais on en prépare aujourd'hui en différens endroits de l'Europe. Des bottes de roussi.*

ROUSSI, IE ; participe passif. *Voyez* Roussir.

Il s'emploie aussi substantivement. Ainsi l'on dit, *cela sent le roussi ;* pour dire, cela a l'odeur d'une chose que le feu a roussie & qui est prête à brûler.

ROUSSILLON ; Province de France enclavée dans les Pyrénées. Elle est bornée au septentrion par le bas Languedoc ; au midi par une partie des Pyrénées qui la sépare de la Catalogne ; au levant par la Méditerranée, dite le golfe de Lyon, & au couchant par la Cerdagne Espagnole & le Donnezan. Elle a dans sa plus grande longueur qui est du levant au couchant quatorze lieues Catalanes, c'est-à-dire, deux journées de chemin, ou environ vingt lieues communes de France ; & dans sa plus grande largeur qui est du midi au septentrion, on ne lui donne que sept lieues, c'est-à-dire, une journée de chemin, ou dix lieues de France.

Les rivières qui arrosent cette Province, sont, le Tet, le Tech & l'Agly. Elles ne sont que des torrens fort bas en été, qui grossissent considérablement en hiver & au printemps, lorsque les neiges des montagnes se fondent. Ces rivières n'ont pas même de lit bien fixe. Elles se gonflent extraordinairement au temps des grandes pluies ; elles se débordent & font quelquefois de grands ravages dans les campagnes.

L'air du Roussillon est plutôt chaud que tempéré ; l'hiver y est une espèce de printemps ; il s'y est passé jusqu'à 14 ans de suite sans qu'il y gelât ; les chaleurs de l'été y sont quelquefois excessives ; elles proviennent en partie de ce que les montagnes qui environnent cette contrée y reverbèrent les rayons du soleil ; l'air même y seroit peu sain s'il n'étoit souvent purifié par un vent du nord-nord-ouest que les gens du pays appellent *Tramontane.*

Le terroir est fertile en blé, en vin qui est assez bon, huile, orge, millet, lin, chanvre, grosses & pe-

tites féves. Il y a même des endroits où l'on recueilloit du riz autrefois. Il y a des melons d'hiver & d'été. Tous les fruits y sont beaux, surtout au terroir de la ville d'Ille, quoiqu'ils n'aient pas faute de culture, tout le goût qu'on devroit attendre d'un climat aussi heureux. Les habitans sont fort industrieux pour conduire par des canaux les eaux de la rivière sur les semages. On fait communément aux endroits qui s'arrosent, deux récoltes par an, & en plusieurs endroits trois, & même jusqu'à quatre. Les haies y sont souvent formées par des grenadiers. Les orangers & les citroniers croissent partout en pleine terre. Les colines & les endroits incultes, qu'on appelle *garrigues* y sont couverts de thin, de romarin, de serpolet, de lavande & de genièvre ; il y a aussi des mûriers.

On ne se sert que de mulets pour labourer les terres & pour le transport du bois qui est très-rare, & par conséquent fort cher dans le pays.

Le lait de vache y est de si mauvaise qualité, qu'il n'y a que le peuple qui en use. On nourrit quantité de moutons dont la viande est excellente, & l'on engraisse des bœufs pour la nourriture des habitans.

Il y a beaucoup de volaille, les pigeons, les perdrix & les cailles y ont un gout exquis.

Histoire. Le Roussillon prend sa dénomination de *Ruscino* qui en étoit autrefois la capitale ; aujourd'hui c'est Perpignan qui en est la principale ville.

Les Romains, après avoir vaincu & soumis à leur domination la république de Carthage, restèrent les maîtres du Roussillon aussi bien que de la plus grande partie de la Gaule & de l'Espagne, & ils établirent à Ruscino une colonie Romaine. Cette ville fut détruite vers l'an 828 par les Normands, au temps de l'invasion qu'ils firent dans cette contrée. On trouve encore des vestiges des travaux des anciens Romains. Ce fut ce peuple qui érigea en ville municipale sous le nom de *Municipium Flavium Ebusum*, l'habitation de laquelle s'est formée la ville de Perpignan, ils firent même un aqueduc dont on voit les restes.

On trouve encore dans le Roussillon quelques vestiges de la voie militaire pour la marche des troupes romaines.

Le Roussillon, du temps des Romains, étoit du gouvernement des Gaules.

L'Empire d'occident étant devenu dans les cinquième & sixième siècles la proie des Barbares, le Roussillon fut occupé successivement par les Visigots ou Gots du midi, les Alains, les Suèves & les Vandales qui s'en emparèrent tour à tour pour passer dans les Espagnes. Mais les Visigots ayant formé en Europe une monarchie réglée dont Tolède fut la capitale, le Roussillon & une portion de la Gaule Narbonnoise firent partie de cette nouvelle domination, & ses nouveaux maîtres y établirent non seulement leur puissance, mais encore leurs lois qui furent en vigueur dans le Roussillon jusqu'en 1251, que les lois romaines & gothiques furent abolies par toute la Catalogne, dans l'assemblée des États tenue à Barcelonne par Jacques I, Roi d'Arragon.

Cette monarchie des Gots dura environ trois cens ans ; elle devint

même très-florissante. L'année 724 est l'époque de sa destruction.

Roderic qui en fut le dernier Roi, viola la fille du Comte Julien. Le Comte, pour venger cet affront, appela en Espagne les Maures ou Sarrasins qui défirent entièrement Roderic dans un combat général & se rendirent maîtres de tous ses états.

Le Roussillon passa sous la domination ou, pour mieux dire, sous l'esclavage de ces nouveaux maîtres qui pillèrent les Églises, établirent le Mahométisme dans toutes leurs conquêtes, & y réduisirent les peuples dans une véritable servitude.

La tyrannie ne subsista qu'environ quarante ans. En 759 Pepin conquit Narbonne sur les Infidelles, & les chassa du Languedoc & du Roussillon. Charlemagne qui lui succéda en 768, porta ses armes dans la Catalogne & en chassa entièrement les Sarrasins. Louis le Debonnaire son fils, du vivant même de l'Empereur son père, y fit deux expéditions, & ayant, dans la seconde, pris Tortose l'an 809, il resta possesseur paisible de toute la Catalogne. Ces deux Princes rétablirent dans le Roussillon, de même que dans toutes les contrées qu'ils avoient conquises sur les Maures, des Gouverneurs héréditaires avec titre de Comte. Ces Comtes avoient sous eux des Vicomtes dont les titres qui étoient d'abord personnels, furent ensuite attachés à des Seigneuries. Les Comtes avoient encore sous eux des Lieutenans appelés *Vicarii*, Viguiers.

Les Comtes du Roussillon prêtoient serment aux Rois à leur avénement, & ils gouvernoient leurs comtés sous l'autorité des Gouverneurs ou Ducs de la Septimanie établis par nos Monarques.

Gérard, le dernier de ces Comtes, n'eut pas d'enfans; il fit son testament en 1173. Il laissa le comté du Roussillon à Alphonse II, Roi d'Arragon, & mourut en 1178.

Alphonse devenu ainsi maître du Roussillon, commença à ne plus reconnoître la souveraineté des Rois de France, & trouvant Perpignan une ville agréable & une place importante, il y fixa son habitation; il y tint les États de son Royaume, & y mourut en 1199.

Son fils Pierre I, Roi d'Arragon, ne regarda pas de même le comté du Roussillon; il le céda à Sanche son oncle : celui-ci eut pour successeur à ce comté son fils Nunio ou Nunings qui après avoir gouverné plusieurs années, remit par son testament qu'il fit en 1235, les comtés du Roussillon & de la Cerdagne à son cousin Jacques I, Roi d'Arragon.

Jacques I qui savoit que le Roussillon étoit tenu en fief de la France, jugea qu'il étoit de la dernière conséquence pour les Rois d'Arragon, d'être les maîtres absolus d'une contrée qui devenoit une clef de leurs États : il alla trouver Saint Louis à Corbeil près Paris; il lui exposa que les droits de la France sur le Roussillon & la Catalogne, & les prétentions du Roi d'Arragon sur les comtés de Carcassonne & de Montpellier, pourroient occasionner un jour une guerre entre les deux Couronnes : Saint Louis transigea en 1258 avec l'Arragonois, & lui céda ses droits & sa souveraineté sur le Roussillon & la Catalogne : le Roi d'Arragon, de son côté, céda à Saint Louis toutes ses prétentions sur les terres & pays pos-

cédés par le Roi de France dans le Languedoc.

Dès que les Rois d'Arragon furent devenus propriétaires du Roussillon en vertu du testament du Comte Gérard, & dès qu'ils en eurent obtenu la pleine souveraineté par la cession de Saint Louis, leur principale attention fut d'y abolir tout ce qui ressentoit la domination des François. Un concile de Tarragone de l'an 1180, y abolit l'usage observé depuis Charlemagne, de dater les actes par les années des Rois de France. Jacques I y introduisit en 1251 les usages & constitutions de la Catalogne à la place des lois gothiques & des Ordonnances de France.

Le Roussillon a encore appartenu à la France dans le quinzième siècle, durant l'espace de trente ans. Au mois de Mai de l'an 1462, Jean, Roi d'Arragon, emprunta de Louis XI trois cent mille écus dor, & lui donna en engagement la province du Roussillon, à condition qu'elle resteroit réunie à la France, si cette somme n'étoit remboursée avec les intérêts dans l'espace de neuf ans. Ce délai étant expiré sans que le Roi d'Arragon eût payé les trois cent mille écus d'or, Louis XI regarda cette province comme réunie à sa Couronne; il fit au mois de Novembre un réglement pour la Justice, & y établit un Parlement dont on trouve plusieurs Arrêts dans les archives de cette province.

Charles VIII par un traité fait à Narbonne le 8 Janvier 1482, rendit le Roussillon aux Rois d'Arragon, sans même exiger le remboursement des trois cent mille écus d'or.

Le Roussillon rejoint ainsi à la Couronne d'Arragon, en subit la destinée : il fut tantôt le partage des aînés, tantôt le partage des cadets, & il devint par le mariage de Ferdinand d'Arragon avec Isabelle de Castille, une portion de la Monarchie Espagnole dont il a fait partie jusqu'environ l'an 1640.

C'est vers ce temps-là que Louis XIII porta ses armes dans cette province, & qu'il la réduisit sous son obéissance.

La conquête du Roussillon fut ensuite assurée à la France par le traité des Pyrenés de l'an 1659.

Louis XIV devenu par là entièrement maître du Roussillon, y établit le gouvernement civil, politique & militaire qui y subsiste encore aujourd'hui.

ROUSSIN; substantif masculin. Cheval entier un peu épais & entre deux tailles. *Dans quelques coutumes, les vassaux doivent à leur Seigneur, à chaque mutation, un roussin de service. Il étoit monté sur un roussin.*

ROUSSIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Rufum facere.* Faire devenir roux. *On a roussi ce linge en le tenant trop près du feu. Elle a roussi sa robe en se chauffant. Roussir une rouelle de veau dans du beurre.*

Roussir, est aussi verbe neutre & signifie devenir roux. *Tout ce qui est blanc roussit à l'air.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

ROUTE; substantif féminin. *Via.* Voie, chemin qu'on tient par terre ou par mer pour aller en quelque lieu. *Suivre la grande route. La route de Paris à Strasbourg. L'escadre prit*

la route du levant. Le régiment est en route.

Il se dit aussi par rapport aux commodités ou incommodités qu'on trouve sur une route.

Les Romains sont de tous les peuples celui qui s'est donné le plus de soins pour faire de belles routes. C'est une chose presque incroyable, que les peines qu'ils ont prises, & les dépenses qu'ils ont faites pour avoir des chemins vastes, droits & commodes depuis une extrémité de l'Empire jusqu'à l'autre.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le sol en l'enfonçant; ils y mettoient ensuite une couche de cailloux & de sable, quelquefois ils le garnissoient d'une couche de maçonnerie composée de briques, de moilons pilés & unis ensemble avec du mortier.

Le Père Menestrier a remarqué que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec la chaux jusqu'à la profondeur de dix ou douze pieds, & formant une masse aussi dure & aussi compacte que le marbre même; que cette masse, après avoir résisté 1600 ans aux injures du temps, cède à peine aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau, & que cependant les cailloux dont elle est composée, ne sont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulièrement avec de grandes pierres de taille carrées; telles étoient les voies Appienne & Flaminienne.

Les chemins pavés de pierres très dures étoient appelés ordinairement *via ferrea*, soit parceque les pierres ressembloient au fer, soit parcequ'elles résistoient aux fers des chevaux, aux fers des roues & des chariots, *&c.*

On appelle *route naturelle*, celle qui a été fréquentée durant un long espace de temps, & que sa seule disposition donne moyen de conserver avec peu de dépense. Et *route artificielle*, celle qui est faite par le travail des hommes, & composée soit de terre, soit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu surmonter des difficultés; telles sont la plupart des routes qui sont sur le bord des fleuves, ou qui passent à travers des lacs, des marais, *&c.*

Les routes par eau sont aussi naturelles ou artificielles. Les naturelles sont les rivières, les lacs, la mer qu'on côtoye, qu'on parcourt ou qu'on traverse pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles sont les canaux creusés de main d'homme, comme ceux de Hollande; & en France, ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les routes sont aussi distinguées en routes publiques & en routes particulières; les premières sont les grands chemins; les autres sont les routes de traverse ou qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans la campagne.

ROUTE, se dit aussi du chemin & du logement qu'on marque aux gens de guerre qu'on fait marcher par étape.

Il se dit encore de l'expédition même qui marque le logement & le chemin dont on vient de parler.

Quand un régiment reçoit l'ordre de sortir d'une garnison pour se rendre dans une autre, le Secrétaire d'état de la guerre envoie en même temps au Commandant la route

qu'il doit faire tenir à sa troupe. Cette route est signée du Roi & plus bas, du Secrétaire d'état de la guerre. Dans cette route sont marqués les lieux où le régiment, bataillon ou escadron doit séjourner. Quelque temps qu'il fasse, & sous quelque prétexte que ce soit, un corps de troupes ne peut ni avancer ni retarder sa route; cependant si quelques débordemens d'eau le retardoient un jour dans sa marche, & qu'il lui fût impossible de se rendre dans le lieu du logement au jour marqué, alors le Commandant du corps en dresse un procès verbal qu'il fait signer par les Maires & Echevins ou principaux habitans du lieu où il est obligé d'arrêter, & il envoie en Cour ce procès verbal.

On expédie aussi des routes pour les recrues & remontes, lesquelles sont obligés de les suivre exactement. Dans les lieux d'étape, on ne la fournit point à ceux qui sont porteurs de routes surannées, c'est-à-dire, expédiées depuis plus de six mois. Cependant si l'Officier conducteur d'une recrue ou remonte, étoit parti du lieu indiqué par sa route avant les six mois expirés, l'étape lui doit être fournie.

Dès qu'une troupe est arrivée à sa garnison, à l'armée ou aux lieux où elle a ordre de se rendre, le Commandant ou le Major doit alors renvoyer au Secrétaire d'état de la guerre, la route sur laquelle elle a marché, & lui adresser aussi les procès verbaux des Officiers qui étoient absens. Ceci est conforme à l'Ordonnance du 25 Juillet 1705 qui oblige encore les Majors des régimens, tant d'infanterie que de cavalerie, hussards & dragons, & les Aides majors des bataillons qui sont séparés des corps des régimens, d'envoyer au commencement du quartier d'hiver, au Secrétaire d'état de la guerre, les mémoires des routes dont chaque Capitaine a eu besoin, soit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa compagnie. Dans ces mémoires ils doivent désigner le premier lieu d'étape où la route a dû commencer, qui est toujours, autant qu'il est possible, une ville ou un chef-lieu d'Élection ou de Justice royale.

En termes de marine, on dit, *faire fausse route;* pour dire, se détourner de la route que l'on prenoit, & en prendre une différente pour se dérober à la poursuite d'un ennemi. Il signifie aussi, s'écarter de son droit chemin sans le vouloir.

Route, signifie encore, une grande allée percée exprès dans un bois, dans une forêt, pour la commodité du charroi, de la chasse, de la promenade, &c. *On a ouvert plusieurs routes dans cette forêt.*

Route, se prend figurément pour la conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à quelque fin; les moyens qui mènent à quelque fin. *Suivre la route de la vertu. Tracer vers la richesse une route facile. Ceux que l'erreur aveugle sont incertains dans la route qu'ils doivent tenir. La route de la gloire. Corneille a marché dans la route de Sophocle.*

De cette passion la sensible peinture,
Est pour aller au cœur la route la plus sure.

Boileau.

A vau de route, s'est dit autrefois adverbialement pour signifier précipitamment & en désordre. Il ne se joignoit qu'avec le mot fuir, ou quelqu'autre qui marquoit fuite,

& en parlant d'une troupe de gens de guerre, comme dans ces phrases, *les dragons s'enfuirent à vau de route. Les ennemis s'en allèrent à vau de route.*

Différences relatives entre *route*, *voie*, *chemin*.

Le mot de *route* enferme dans son idée quelque chose d'ordinaire & de fréquenté ; c'est pourquoi on dit, la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question ; ainsi l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* signifie précisément le terrein qu'on suit & dans lequel on marche ; & en ce sens on dit que les *chemins* coupés sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours le plus sûr.

Les *routes* diffèrent proprement entre elles par la diversité des places ou des pays par où l'on peut passer ; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence qu'il y a entre les *voies*, semble venir de la diversité des manières dont on peut voyager ; on va à Rome ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroissent différer entre eux par la diversité de leur situation & de leur contour ; on suit le *chemin* pavé ou le *chemin* des terres.

Dans le sens figuré, la bonne *route* conduit surement au but ; la bonne *voie* y mène facilement.

On se sert aussi de mots de *route* & de *chemin* pour désigner la marche, avec cette différence que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu & général, sans admettre aucune idée de mesure ni de quantité ; ainsi l'on dit simplement, être en *route*, faire *route* ; au lieu que le second ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès ou indiquée par la valeur de celui qui lui est joint ; de sorte qu'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche, il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche ; ainsi l'on dit d'un voyageur qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* du messager ; mais cette idée est tout-à fait étrangère aux deux autres, & tire par conséquent celui-ci hors du rang de leurs synonymes à cet égard.

ROUTIER ; substantif masculin. On appelle ainsi un livre qui marque, qui enseigne les chemins, les routes de mer, les caps, les mouillages, les ancrages, les gisemens des côtes, &c. particulièrement pour les voyages de long cours. *Le routier de la Méditerranée. Le routier des Indes. Le grand routier.*

En Hollande on appelle *Maîtres routiers*, ceux qui sont chargés de la conduite des voitures publiques, soit par eau, soit par terre. Ils sont ainsi nommés, à cause qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée, & arrivant de même.

C'est ce que nous appelons en France, *Maîtres de coches par eau ou par terre, Maîtres de messageries & de carrosses*. Les Maîtres *routiers* de Hollande sont établis par des lettres des colléges de l'Amirauté, chacun dans son district, lesquelles doivent être renouvelées tous les

deux ans; ils jouissent de grandes franchises, & d'une protection marquée des états, à cause de l'utilité publique, & de l'exactitude avec laquelle il est nécessaire que ces voitures soient conduites.

On donne aussi le nom de *routiers* aux vaisseaux & barques établies sur les canaux & autres eaux des Provinces-Unies, pour transporter d'un lieu à un autre les marchandises & les personnes.

Routier; se dit aussi dans le style familier, d'un homme qui a beaucoup d'expérience, beaucoup de pratique. Il n'est guère usité qu'en cette phrase, *vieux routier. Ce Procureur est un vieux routier.*

ROUTINE; substantif féminin. Capacité, faculté acquise plutôt par une longue habitude, par une longue expérience, que par le secours de l'étude & des règles. *Il ne sait chanter que par routine. C'est sa routine. Connoître la routine du monde. Les femmes de province n'ont pas la routine de la Cour.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

ROUTINÉ, ÉE; adjectif du style familier. Qui est habitué à faire une chose.

ROUTOIR; substantif masculin. Lieu où l'on fait rouir le chanvre.

ROUTOT; bourg de France en Normandie dans le Roumois, à cinq lieues & demie, ouest, de Rouen.

ROUVERIN; adjectif & terme de Métallurgie. On dit du *fer rouverin*, pour signifier du fer rempli de gerçures, & qui est cassant lorsqu'on le fait rougir au feu, ce qui vient du soufre qu'il contient.

ROUVRAY; bourg de France en Bourgogne, environ à deux lieues, sud-est, d'Avalon. On y fabrique des draps & des serges.

ROUVRIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Offrir. Ouvrir de nouveau. *Le froid a rouvert la plaie.*

ROUX, OUSSE; adjectif. *Rufus.* Qui est de couleur entre le jaune & le rouge. *Elle a les cheveux roux. Il a la barbe rousse.*

On dit proverbialement, *barbe rousse & noirs cheveux, ne t'y fie si tu ne veux;* pour dire, qu'il faut se défier de ceux qui ont les cheveux noirs & la barbe rousse.

On dit, qu'*un homme est roux*, qu'*une femme est rousse;* pour dire, qu'un homme, qu'une femme est de poil roux.

On appelle *beurre roux*, du beurre fondu à la poêle, de telle sorte qu'il devient roux. *Manger des œufs au beurre roux.*

Roux, s'emploie aussi substantivement & signifie couleur rousse. *Ses sourcils sont d'un vilain roux.*

Le monosyllabe du masculin est long. La première syllabe du féminin est brève, & la seconde très-brève.

ROUX-VIEUX; substantif masculin. Espèce de gale qui n'arrive ordinairement qu'à de gros chevaux entiers, de trait & de labourage. Elle attaque l'encolure & la crinière près du garrot, & cause la chûte du crin & du poil.

ROXANE, fille d'Oxyarte, Prince persan, étoit un prodige de beauté. Alexandre l'épousa après la défaite de Darius, & en mourant la première année de la cent quatorzième Olympiade, la 324 avant Jésus-Christ, il la laissa grosse d'un fils qu'on nomma le *jeune Alexandre.* Cassandre fit mourir l'enfant & la mère.

ROYAL, ALE; adjectif. *Regius.* Qui appartient à un Roi, tel qu'il con-

vient à un Roi. *Collége royal. Bibliothèque royale. Juge royal. Abbaye de fondation royale. Les Officiers royaux. La clémence est une vertu royale. Il y a dans cet endroit une maison royale.*

On dit aussi, *maison royale*, pour signifier tous les Princes & toutes les Princesses de la Maison Royale. *Le Roi & toute la Maison Royale y étoient présens.*

On dit, *la Famille Royale*; pour dire, les enfans & les petits enfans du Roi régnant. *Nous vîmes le Roi & la Famille royale.*

Altesse Royale, est un titre qui se donne en France & ailleurs à certains Princes, & à certaines Princesses. *Son Altesse royale Monsieur, Madame.*

On appelle *festin royal*, *banquet royal*, un festin que le Roi fait en certaines grandes cérémonies, où tous les grands Officiers font les fonctions de leurs charges: *armée royale*, une armée nombreuse qui marche avec un train d'artillerie: *bastion royal*, un grand bastion: *chemin royal*, un grand chemin qui mène à une grande ville, à une ville royale: *chant royal*, une ancienne espèce de poésie françoise: *lettres royaux*, des lettres émanées de l'autorité royale. Ce dernier est terme de formule.

En Angleterre on appelle *banque royale*, la bourse de Londres où les Marchands s'assemblent. Elle fut construite pour la première fois en *1566*, par les soins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* lui fut donné solennellement à son de trompe par un héraut, en présence de la Reine Élisabeth. Jusqu'à cette année les Marchands s'étoient assemblés dans le *Lombard Stréat*, rue des Lombards. La Bourse étoit bâtie de briques, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entièrement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconstruite aussi-tôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépense pour la rebâtir monta à cinquante mille livres sterling. La moitié de cette somme fut donnée par la Chambre de Londres, l'autre moitié par la Compagnie des Merciers, qui pour le remboursement de leurs avances, eurent la permission de louer cent quatre-vingt dix boutiques sur les degrés à vingt livres chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui sont élevées sur le terrein où la bourse est construite, produit un revenu annuel de quatre mille livres, quoique ce terrein n'excède pas le tiers d'un arpent; aussi peut-on dire que c'est le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment est quadrangulaire, & il est entouré d'une espèce de galerie ou portique, sous lequel les Marchands se promènent. Au milieu de la Cour est une statue du Roi Charles II en habit d'Empereur Romain. Cette statue a été élevée par la société des marchands. Autour de cette statue sont rangées celles des Rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Loi royale, se dit en Dannemarck, d'une loi faite en 1660, par laquelle est confirmée la nouvelle puissance qui fut alors déférée à Charles Gustave, puissance bien plus étendue que celle qu'avoient eue jusqu'alors les Rois ses prédécesseurs, avant la révolution arrivée en 1660. Le Gouvernement de Dannemarck semblable en ce point à tous les Gouvernemens gothiques,

étoit partagé entre un Roi Électif, les grands de la nation, ou le Sénat, & les États. Le Roi n'avoit presque point d'autres droits que celui de présider au Sénat, & de commander les armées; les Rois qui précédèrent Frédéric III, avoient souscrit à des capitulations qui limitoient leur pouvoir; mais Charles Gustave, Roi de Suède, entra en Dannemarck, sous prétexte de secourir le Roi contre le Sénat, & la nation blessée de la supériorité que s'attribuoit la noblesse, se réunit pour déférer au Roi une puissance absolue & héréditaire: on rendit au Roi les capitulations qui limitoient son pouvoir, & l'on s'obligea par serment de maintenir la nouvelle puissance que l'on venoit de lui déférer.

La loi qui la confirme, & qu'on appelle la *loi royale*, contient quarante articles, dont les principaux sont, que les Rois héréditaires de Dannemarck & de Norwége seront regardés par leurs sujets comme les seuls chefs suprêmes qu'ils aient sur la terre; qu'ils seront au-dessus de toutes les loix humaines, & ne reconnoîtront dans les affaires civiles & ecclésiastiques, d'autre supérieur que Dieu seul; qu'ils jouiront du droit suprême de faire & d'interpréter les lois, de les abroger, d'y ajouter ou d'y déroger, de donner ou d'ôter les emplois à leur volonté; de nommer tous les Ministres & tous les Officiers de l'État; de disposer & des forces & des places du royaume; de faire la guerre avec qui & quand ils jugeront à propos; de faire des traités; d'imposer des tributs; de déterminer & régler les cérémonies de l'Office divin; de convoquer des Conciles; & enfin suivant cette loi le Roi réunit en sa personne tous les droits éminens de la souveraineté, quels qu'ils puissent être, & les exerce en vertu de sa propre autorité. La loi le déclare majeur, dès qu'il est entré dans sa quatorzième année; dès ce moment il déclare publiquement lui-même qu'il est son maître, & qu'il ne veut plus se servir de tuteur ni de curateur; il n'est tenu ni à prêter serment, ni à prendre aucun engagement, sous quelque nom que ce puisse être, soit de bouche ou par écrit, envers qui que ce soit. Le même pouvoir doit appartenir à la Reine héréditaire, si dans la suite des temps la Couronne passoit à quelque Princesse du sang royal; si quelqu'un, de quelque rang qu'il fût, osoit faire ou obtenir quelque chose qui fût contraire à cette autorité absolue, tout ce qui aura été ainsi accordé & obtenu sera nul & de nul effet, & ceux qui auroient obtenu de pareilles choses, seront punis comme coupables du crime de lèse-Majesté: telle est le précis de cette loi, la seule à laquelle il ne soit pas permis au Roi lui-même de déroger.

ROYAL, signifie aussi juste, généreux, libéral, honnête, & c'est à peu près, en ce sens, que dans le style familier, on dit d'un homme, que *c'est un homme royal*; & d'une femme, *que c'est une royale femme*.

ROYAL, se dit substantivement au masculin d'une monnoie d'or qui avoit autrefois cours dans le royaume. On n'a point de preuves que cette monnoie soit plus ancienne en France que le règne de Philippe le Bel; il est certain que ce Prince fit faire de *petits royaux* d'or fin, de soixante-dix au marc, qui valoient onze sous Parisis, & qui

vaudroient aujourd'hui environ onze livres ; c'est cependant la plus ancienne monnoie d'or mentionnée dans les registres de la Cour des Monnoies. Philippe le Bel fit aussi fabriquer de *gros royaux*, qui pesoient le double des petits.

La monnoie des royaux eut fort long-temps cours en France ; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquèrent qui étoient d'or fin & de 58 au marc ; ceux du Roi Jean, qui furent aussi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc ; ceux de Charles VII, de 64 & de 70.

Cette espèce fut toujours d'or fin, & elle fut appelée *royal*, à cause que le Roi y est représenté vêtu de ses habits royaux. Mais la marque n'en a pas toujours été uniforme.

Royale, se dit substantivement au féminin, d'une sorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier siècle ; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de plusieurs touffes de rubans.

En termes de Fondeurs de petit plomb au moule, on appelle *grosse royale*, une espèce de plomb d'un degré plus gros que la bâtarde, & de deux plus gros que la petite royale, qui est l'espèce de plomb la plus petite qu'on fasse de cette manière.

ROYALEMENT ; adverbe. *Regiè.* D'une manière royale, noblement, magnifiquement. *Il nous reçut royalement. Vivre royalement.*

ROYALISTE ; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Qui tient, qui suit le parti du Roi. *Il est royaliste.* Il se dit particulièrement en parlant des guerres de la ligue. *Les royalistes & les ligueurs.* Et en parlant des partis qui ont divisé l'Angleterre. *Les Parlementaires & les Royalistes.*

ROYAN ; nom d'une ancienne ville de France en Saintonge, près de l'embouchure de la Gironde, à quatre lieues, sud, de Brouage. Elle est fameuse par le siége que les Calvinistes y soutinrent en 1622 contre Louis XIII. Il ne reste de cette ville qu'un fauxbourg.

ROYANEZ ; petit pays du bas Dauphiné, avec titre de Marquisat, situé le long de la rive gauche de l'Isère, dans le Diocèse de Grenoble. Il peut avoir six lieues de longueur, sur quatre de largeur ; Pont-de Royans en est le chef-lieu.

ROYAULIEU ; Abbaye de Filles de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le Diocèse de Soissons, non loin de Compiègne : elle a été fondée en 1150 à S. Jean au-bois, au milieu de la forêt de Compiègne, par Louis VII ; mais les Religieuses ont changé de maison avec les Chanoines Réguliers de Royaulieu, où elles demeurent à présent.

ROYAUME ; substantif masculin. *Regnum.* État régi, gouverné par un Roi. *Un royaume florissant. Le royaume d'Espagne. Nemrod fonda le royaume de Babylone 2233 ans avant Jésus-Christ. Il y a plusieurs royaumes en Afrique & dans les Indes Orientales dont l'histoire n'est pas connue. Les provinces du cœur du Royaume.*

Dans l'Écriture-Sainte le Paradis est appelé le *royaume des Cieux.*

Jésus-Christ dit dans l'Écriture, *mon royaume n'est pas de ce monde.* Et dans cette phrase, *royaume* signifie, règne, pouvoir.

On dit par exagération, *je ne ferois pas cela pour un royaume ; je n'irois*

rois pas là pour un royaume ; pour dire, je ne ferois pas cela, je n'irois pas là pour quoi que ce soit.

Proverbialement & figurément, en parlant des ignorans qui font les habiles parmi de plus ignorans qu'eux, on dit, qu'*au royaume des aveugles, les borgnes sont les Rois.*

Différences relatives entre *Royaume, Empire.*

Il paroît que le mot d'*Empire* fait naître l'idée d'un État vaste & composé de plusieurs peuples : que celui de *Royaume* marque un État plus borné, & fait sentir l'unité de la nation dont il est formé. C'est peut-être de cette différence d'idée que vient la différente dénomination de quelques États, & le titre qu'ont pris leurs Princes ; du moins si ce n'en est pas la cause, cela se trouve ordinairement ainsi, comme on le voit dans l'*Empire* d'Allemagne, dans l'*Empire* de Russie, & dans l'*Empire* Ottoman, dont tout le monde connoît la diversité des peuples & des nations qui les composent ; au lieu que dans les États qui portent le nom de *Royaume*, tels que la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Pologne, on voit que la division en Provinces n'empêche pas que ce ne soit toujours un même peuple, & que l'unité de la nation ne subsiste, quoique partagée en plusieurs cantons.

Il y a dans les *Royaumes* uniformité de lois fondamentales ; les différences des lois particulières & de la jurisprudence n'y sont que des variétés d'usage qui ne nuisent point à l'unité de l'administration politique. C'est même de cette uniformité ou de la fonction du gouvernement que les mots de *Roi* & de *Royaume* tirent leur origine ; c'est pourquoi il n'y a jamais qu'un Prince ou du moins qu'un ministère souverain quoiqu'administré par plusieurs. Il n'en est pas de même dans les *Empires*, une partie se gouverne quelquefois par des lois fondamentales très-différentes de celles par lesquelles une autre du même *Empire* se gouverne : cette diversité y rompt l'unité de gouvernement, & ce n'est que la soumission dans certains chefs, au commandement d'un supérieur général qui fait l'union de l'État : c'est aussi précisément de ce droit de commander que tirent leur étymologie les mots d'*Empereur* & d'*Empire ;* de là vient qu'on y voit plusieurs Souverains & des *Royaumes* mêmes en être neutres.

L'État romain fut un *Royaume* tant qu'il ne fut formé que d'un seul peuple, soit originaire, soit incorporé. Le nom d'*Empire* ne lui convint & ne lui fut donné que lorsqu'il eut soumis d'autres peuples étrangers, qui en devenant membres de cet État, ne cessèrent pas pour cela d'être des nations différentes, & sur lesquelles les Romains n'établirent qu'une domination de commandement & non d'administration.

Un *Royaume* ne sauroit atteindre à l'étendue que peut avoir un *Empire*, parce que l'unité de gouvernement & d'administration sur laquelle est fondé le *Royaume*, ne va pas si loin & demande plus de temps que le simple exercice de la supériorité & le droit de recevoir certains hommages qui suffisent pour former les *Empires.*

Les avantages qu'on trouve dans la société d'un corps politique contribuent autant de la part des sujets à former les *Royaumes*, que l'envie de dominer de la part des Princes.

La seule ambition forme le plan des *Empires*, qui pour l'ordinaire ne s'établissent & ne se soutiennent que par la force des armes.

ROYAUMONT; Abbaye d'Hommes de l'Ordre de Cîteaux, sur le ruisseau de Baillon, près de son embouchure dans l'Oise, à une lieue, nord-est, de Beaumont, au Diocèse de Beauvais. Elle a été fondée au mois de Janvier de l'an 1227 par S. Louis, pour cent quatorze Religieux. Ce Prince venoit souvent résider dans ce lieu, y servoit les malades, & mangeoit dans le réfectoire. Cette Abbaye vaut environ onze à douze mille livres à son Abbé.

ROYAUTÉ; substantif féminin. *Regia dignitas*. État, dignité de Roi. *Agathocle, de Potier qu'il étoit, parvint à la royauté. Aspirer à la royauté. Un peuple ennemi de la royauté. Renoncer à la royauté.*

On se sert aussi du mot de *royauté* en parlant du Roi de la féve. Et l'on dit, qu'*un homme a payé sa royauté*; pour dire, qu'il a donné un repas à ceux avec qui il avoit fait les Rois.

ROYE; ville de France en Picardie, à cinq lieues, nord-ouest, de Noyon. C'est le siége d'un Baillage, d'un Grenier à sel, &c. On y fabrique beaucoup de bas de laine, tant à l'aiguille qu'au métier.

ROZOY; petite ville de France dans la Brie Françoise, à douze lieues, sud est, de Paris.

RU; substantif masculin. Canal d'un petit ruisseau. *Il tomba dans le ru.*

RUADE; substantif féminin. Action du cheval qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air. *Ce n'est pas un bon signe, lorsqu'un cheval va à bonds, à ruades & à pétarades. Ce cheval lui donna d'une ruade dans les jambes.*

RUAGE; substantif masculin. Terme employé dans la Coutume de Cambray où il signifie usage.

RUB; substantif masculin. Poids d'Italie particulièrement en usage dans les lieux situés sur la rivière de Gênes. A Oneille les huiles d'Olives se vendent en barrils de sept rubs & demi, qui pèsent ensemble autant que la minerolle de Provence, qui revient à soixante-six pintes, mesure de Paris.

RUBACELLE; substantif masculin. Espèce de rubis d'une couleur claire. On le nomme aussi *rubace*.

RUBAN; substantif masculin. Espèce de tissu de soie, *&c.* qui est plat & mince, & qui ordinairement n'a guère que trois ou quatre doigts de large.

On fabrique des rubans d'or, d'argent, de soie, de laine, de fil, *&c.* On les varie aussi à l'infini pour les façons, les couleurs & les différens goûts du consommateur, du marchand ou du fabricant.

Les rubans d'or, d'argent & de soie sont employés pour l'ornement des coiffures & des habits de femmes. Ceux de bourre de soie qu'on appelle *padoues*, s'emploient par les Tailleurs, Couturières, *&c.* & les rubans de laine & de fil par les tapissiers, frippiers, selliers & autres semblables ouvriers.

Les rubans ouvragés se tissent avec la navette sur le métier comme les étoffes d'or, d'argent ou de soie. A l'égard des rubans unis, ils se fabriquent à peu près comme la toile.

Les rubans de pure soie ne se teignent jamais après qu'ils sont faits; ainsi les soies, de quelques couleurs qu'on veuille les avoir dans les ru-

bans, doivent avoir été teintes avant de les employer sur le métier.

Les rubans d'or & d'argent se fabriquent principalement à Paris & à Lyon. Ceux de soie se font à Paris, à Lyon & à Tours; on en fabrique aussi beaucoup à S. Étienne en Forèz. Ceux de la manufacture de Saint-Chamond, petite ville du Lyonnois, passent ordinairement pour être de la fabrique de Lyon; mais en général celle de Paris l'emporte sur toutes les autres, tant pour les rubans de soie, que pour ceux d'or & d'argent.

La principale fabrique de rubans de laine est en Picardie, & surtout à Amiens, capitale de cette province: on en fabrique neanmoins une assez grande quantité à Rouen & aux environs. Les rubans appelées *padoües*, qui comme nous l'avons dit, sont faits de fleuret, de filoselle ou bourre de soie, se fabriquent aussi pour la plupart aux environs de Lyon & en quelques autres lieux; il en sort une très-grande quantité des fabriques de Saint Étienne en Forèz. Les Marchands Merciers de Paris tirent le ruban de fil nommé aussi *rouleau*, des manufactures d'Ambert en Auvergne, où il se fait plus parfait que partout ailleurs. Ceux qui se fabriquent chez l'étranger, nous viennent par la Hollande & la Flandre.

RUBAN, se dit en termes de Ciriers, de la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie.

RUBAN, se dit en termes de conchyliologie, de toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille.

RUBAN, se dit en termes d'architecture, de certains ornemens qu'on met sur des baguettes & rudentures, & qui imitent des rubans tortillés.

RUBAN, est aussi le nom qu'on a donné à un ver qui se nourrit dans le corps humain, & qu'on appelle autrement *ver plat* & *ver solitaire*.

RUBAN D'EAU, se dit d'une plante aquatique dont on distingue trois espèces: la première est le *sparganium ramosum* des Botanistes: ses racines sont fibrées, noires & rampantes: elles poussent des feuilles longues d'environ deux pieds, étroites, pointues, rudes, coupantes, ayant le dos élevé, & d'une saveur douce: il s'élève d'entr'elles des tiges hautes de trois pieds, rondes, lisses, tortueuses, pleines de moëlle blanche & rameuses: ses fleurs sont des bouquets attachés sans queue aux nœuds des rameaux en façon d'asperges, de couleur blanche & rougeâtre. Elles ne laissent après elles aucun fruit ni semences: mais il naît séparément aux sommités des tiges des fruits arrondis, disposés en manière de tête épineuse, gros comme des grains d'orge, de couleur herbeuse, & remplis d'une matière farineuse. Cette plante croît, ainsi que la suivante, aux lieux marécageux, aux bords des rivières & le long des ruisseaux: elles portent leurs fruits au mois de Juillet & d'Août. La seconde espèce est le *sparganium non ramosum*: elle est moins grande que la précédente; elle ne pousse aucun rameau, & ses feuilles sont un peu plus larges; la troisième espèce est le *sparganium minimum*: elle est plus rare que les deux précédentes: elle croît dans certains fossés bourbeux où l'eau a été desséchée pendant l'été par le soleil; c'est une petite plante basse qui pousse une tige, au haut de la-

quelle naissent un, deux ou trois fruits, comme en la première espece; cette tige est entourée de quatre ou cinq feuilles qui la surpassent en hauteur. Les racines de ces plantes sont estimées sudorifiques & propres contre la morsure des serpens : on se servoit autrefois de leurs feuilles en place de bandelettes pour emmailloter les enfans.

RUBANERIE; substantif féminin. L'art de fabriquer les rubans, la profession, le commerce du Rubanier; *Il est habile dans la rubanerie. Il fait un commerce de rubanerie.*

RUBANIER, IÈRE; substantif. Celui, celle qui fait du ruban.

Les premiers Statuts des Rubaniers de Paris, sont de 1403 sous Charles VI; en 1524 ils en eurent d'autres qui furent confirmés par Louis XII; enfin ces Statuts furent augmentés & renouvelés au mois d'Août 1585, par lettres-patentes de Henri III enregistrées au Parlement le 6 Juin 1586, & qui depuis furent confirmés par Henri IV en 1594, & par Louis XIII en 1611.

Il y a dans cette Communauté quatre Jurés, dont deux sont élus chaque année.

L'apprentissage est de quatre ans consécutifs, & le compagnonage de quatre autres années.

Les fils de Maîtres apprenant le métier sous leur père, ne tiennent pas lieu d'apprentis.

L'apprenti, après ses huit ans de service, s'il veut être reçu Maître, doit faire le chef-d'œuvre qui consiste en deux aunes d'ouvrages de Tissutier.

Aucun Maître ne peut avoir plus d'un compagnon obligé pour gagner la franchise & la maîtrise.

Cette Communauté est composée de plus de sept cent Maîtres.

RUBENS, (Pierre Paul) Peintre originaire d'Anvers, né à Cologne en 1557, étoit d'une famille noble. Son père le mit Page chez la Comtesse de Lalain; mais son goût le porta à la peinture : il partit pour l'Italie, après avoir pris des leçons d'Octave Vanréen. Le Duc de Mantoue, informé de son rare mérite, lui donna un logement dans son Palais. Ce fut dans ce séjour que Rubens fit une étude particulière des Ouvrages de Jules Romain. Les Ouvrages de Titien, de Paul Véronèse & du Tintoret l'appelèrent à Venise. L'étude qu'il fit des tableaux de ces grands Maîtres changea son goût qui tenoit de celui du Caravage, pour en prendre un qui lui fût propre. Ce célèbre Artiste se rendit ensuite à Rome, & de-là à Gênes. Enfin il fut rappelé en Flandre, par la nouvelle qu'il reçut que sa mère étoit dangereusement malade. Ce fut vers ce temps-là que Marie de Médicis le fit venir à Paris, pour peindre la galerie de son Palais du Luxembourg. Rubens fit les tableaux à Anvers, & revint en 1625 dans cette Capitale pour les mettre en place. Il devoit y avoir une galerie parallèle représentant l'histoire de Henri IV. Rubens en avoit déjà même commencé plusieurs tableaux : mais la disgrace de la Reine en empêcha l'exécution. Rubens avoit plus d'une sorte de mérite qui le faisoit rechercher des grands, vrais estimateurs des talens. Le Duc de Bukingham lui ayant fait connoître tout le chagrin que lui causoit la mésintelligence des Couronnes d'Angleterre & d'Espagne, il le chargea de communiquer ses desseins à l'Infante Isabel-

le, pour lors Veuve de l'Archiduc Albert. Rubens montra en cette occasion qu'il y a des génies qui ne sont jamais déplacés. Il fut un excellent négociateur ; & la Princesse crut devoir l'envoyer au Roi d'Espagne, Philippe IV, avec commission de proposer des moyens de paix, & de recevoir ses instructions. Le Roi fut frappé de son mérite, le fit Chevalier, & lui donna la charge de Secrétaire de son Conseil privé. Rubens revint à Bruxelles, rendit compte à l'infante de ce qu'il avoit fait ; il passa ensuite en Angleterre, avec les commissions du Roi catholique ; enfin la paix fut conclue, au desir des deux puissances. Le Roi d'Angleterre, Charles I le fit aussi Chevalier ; il illustra ses armes, en y ajoutant un canton chargé d'un lion, & tira en plein Parlement l'épée qu'il avoit à son côté, pour la donner à Rubens ; il lui fit encore présent du diamant qu'il avoit à son doigt, & d'un cordon aussi enrichi de diamans. Rubens retourna de nouveau en Espagne, où il fut honoré de la clef d'or, créé Gentilhomme de la Chambre du Roi, nommé Secrétaire du Conseil d'État dans les Pays-Bas. Enfin comblé d'honneurs & de biens, il revint à Anvers, où il épousa Hélène Forment, célèbre par l'éclat de sa beauté. Il partageoit son temps entre les affaires & la peinture. Ce Peintre vécut toujours comme une personne de la première considération ; il réunissoit en lui tous les avantages qui peuvent rendre recommandable. Sa figure & ses manières étoient nobles, sa conversation brillante, son logement magnifique & enrichi de ce que l'art offre de plus précieux en tout genre. Il reçut la visite de plusieurs Princes souverains, & les étrangers le venoient voir comme un homme rare. Il travailloit avec une telle facilité, que la peinture ne l'occupant pas tout entier, il se faisoit lire les Ouvrages des plus célèbres Auteurs, surtout des Poëtes. Son génie le rendoit également propre pour tout ce qui peut entrer dans la composition d'un tableau. Il inventoit facilement, & s'il falloit recommencer un même morceau plusieurs fois, son imagination lui fournissoit aussi-tôt des Ordonnances d'une nouvelle magnificence. Ses attitudes sont naturelles & variées, ses airs de tête d'une beauté singulière. Il y a dans ses idées une abondance, & dans ses expressions une vivacité surprenante. On ne peut trop admirer son intelligence du clair-obscur ; aucun Peintre n'a mis autant d'éclat dans ses tableaux, & ne leur a donné en même temps plus de force, plus d'harmonie & de vérité. Son pinceau est moëlleux, ses touches faciles & légères, ses carnations fraîches, & ses draperies jetées avec beaucoup d'art. Il s'étoit fait des principes certains & lumineux qui l'ont guidé dans tous ses Ouvrages. On lui a reproché cependant quelques incorrections dans ses figures, & un goût de dessein lourd, & qui tient du caractère flamand. L'étonnante rapidité avec laquelle il peignoit, peut l'avoir fait tomber dans ces imperfections, dont les ouvrages qu'il a travaillés avec soin sont exempts. Ses desseins sont d'un grand goût, d'une touche savante ; la belle couleur & l'intelligence du tout ensemble s'y font remarquer. Ses peintures sont en grand nombre : les principales sont à Bruxelles, à Anvers, à Gand, en Espagne, à

Paris. On a beaucoup gravé d'après ce Maître.

RUBÉOLE ; substantif féminin. *Rubeola*. Plante qui pousse plusieurs tiges, grêles, carrées, à la hauteur d'un demi-pied, se couchant la plupart à terre. Ses feuilles qui sortent des nœuds des tiges quatre à quatre, sont étroites, luisantes. Ses fleurs naissent aux sommités des branches, petites, formées en entonnoir découpé en quatre parties, de couleur rouge, quelquefois blanche, d'une odeur fort agréable, approchant de celle du jasmin. Il leur succède des semences attachées deux à deux, oblongues, rudes au toucher, remplies d'une pulpe blanche.

Cette plante croît sur les montagnes & dans les lieux exposés au soleil. Elle est détersive, dessicative & résolutive.

RUBICAN ; adjectif masculin Il se dit de tout cheval noir, bai ou alesan sur la robe, & surtout sur les flancs duquel il y a des poils blancs semés çà & là. Il se prend aussi substantivement. *A proprement parler, le rubican n'est point un poil.*

RUBICON ; ancien nom d'une rivière d'Italie dans la Romagne. On la nomme aujourd'hui Pisatello. Elle est petite, mais fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette rivière avec leurs armes, sans le consentement du Sénat & du peuple Romain ; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la République, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette rivière, & qu'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même rivière.

RUBICOND, ONDE ; adjectif. Rouge. Il n'est guère usité qu'en plaisanterie & en ces phrases, *visage rubicond. Face rubiconde.*

RUBIE ; substantif féminin. Monnoie d'or qui a cours au royaume d'Alger où elle vaut trente-cinq aspres.

RUBIERA ; ville forte d'Italie, dans le Modenois, sur la Secchia, à trois lieues de Modène.

RUBIS ; substantif masculin. *Rubinus*. Pierre précieuse, diaphane, brillante, resplendissante & d'un rouge très-agréable. Le rubis est après le diamant, l'espèce de pierrerie la plus dure : il n'est point attaqué par la lime, il résiste puissamment à la plus grande violence du feu, même solaire : il ne fait que s'y amollir : on rencontre cette pierre sous une forme, ou ovale, ou octogone, tantôt dans un sable rouge, tantôt dans une serpentine, & tantôt dans une roche grisâtre & rougeâtre, aux Indes. Les rubis de Bohême & de Silésie se trouvent dans du quartz & dans du grès. On soupçonne que les rubis tiennent leur couleur du fer.

Les Lapidaires distinguent quatre sorte de rubis ; s'avoir,

1°. Le *rubis oriental*, *rubinus orientalis*. Sa couleur est d'un rouge vif de cochenille ou de cerise. Wallerius dit que lorsque sa teinte est d'un rouge vif de sang & qu'il pese au-delà de vingt karats, alors on l'appelle *escarboucle* : c'est l'anthrax des anciens. L'escarboucle doit être d'un incarnat vif, & brillant comme un charbon allumé : on le trouve dans les montagnes de Camboya, de Bisnagar & de Capelon, situées dans les royaumes d'Ava & de Pegu. M. Hills dit qu'il naît toujours de forme angulaire,

2°. Le *rubis balais*, *rubinus balascius*. Sa couleur est d'un rouge clair ou rose, quelquefois orangée, &

mêlée d'une petite nuance bleue qui fait que cette pierre tire un peu sur le cramoisi ou le violet : c'est le moins dur des *rubis*. On nous l'apporte communément de Silésie, du Méxique & du Bresil : il ressemble beaucoup au *rubis* fait avec la *topaze du Bresil*.

3°. Le *rubis spinel*, *rubinus spinellus*. Sa couleur est d'un rouge clair très foible ; étant poli il a un feu très agréable & très ami de l'œil : il est plus dur que le précédent, cependant il n'en a pas l'éclat : on nous l'apporte de la Bohême, de la Silésie, de la Hongrie & quelquefois du Bresil.

4°. Le Rubacelle ou Petit Rubis : il est d'un rouge pâle tirant sur le jaune de paille : c'est le moins recherché des rubis. Sa couleur ne résiste guère au feu. Il est cependant susceptible d'un beau poli qui relève un peu son éclat : on trouve cette pierre dans le Bresil. Un rubis parfait est une pierre très rare, sur-tout quand il est d'une belle grandeur : lorsqu'il s'en trouve quelqu'un, on en fait un très grand cas, & on le paye plus cher que le diamant même.

On appelle *rubis cabochon*, un rubis légèrement poli & dont on a seulement ôté ce qu'il avoit de brut. Et *rubis de roche*, une espèce de grenat fort dur, d'un beau rouge mêlé de violet ou de gros bleu.

En chimie, on se sert du mot de *rubis*, pour signifier des préparations rouges. C'est ainsi que l'on dit, *rubis de soufre*, *rubis d'arsenic*.

On dit proverbialement parmi les buveurs, *faire rubis sur l'ongle*, lorsqu'après avoir bu tout le vin qui est dans le verre, on en fait tomber une petite goutte sur l'ongle, sans qu'elle s'épanche. *J'ai bu à votre santé rubis sur l'ongle.* Et l'on dit, *faire payer rubis sur l'ongle* ; pour dire, faire payer exactement, & avec la dernière rigueur. Il est familier.

Figurément & populairement, on appelle *rubis*, des boutons ou élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez. *Elle a le visage plein de rubis.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

RUBRICAIRE ; substantif masculin. Homme qui sait bien les rubriques. *Le Cardinal Bona, Pierre le Chantre, Guillaume Durand sont de fameux rubricaires.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très brève.

RUBRIQUE ; substantif féminin. On appelle ainsi une espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servent pour étancher le sang ; & une sorte de craie rouge dont les charpentiers teignent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir.

Rubrique, se dit aussi en parlant des titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivoit en rouge. *Il sait ses rubriques par cœur.*

On appelle *rubriques* au pluriel, dans le Bréviaire & dans le Missel, certaines règles qui sont au commencement du Bréviaire & du Missel, pour enseigner la manière dont il faut dire ou faire l'office divin.

On appelle aussi *rubriques*, certaines petites règles qui sont imprimées ordinairement en rouge dans le corps du Bréviaire, & qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales.

Rubrique, se dit aussi figurément &

familièrement pour signifier ruse, détour, adresse, finesse. *Il a employé toutes sortes de rubriques pour réussir.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

RUCHE; substantif féminin. Sorte de panier ordinairement en forme de cloche, fait de paille, d'osier, de bois, *&c.* où l'on met des mouches à miel. *On met dans chaque ruche quelle qu'en soit la matière, deux bâtons posés en croix, pour que l'ouvrage des mouches soit plus ferme.*

Ruche, se prend quelquefois pour le panier & les mouches qui sont dedans. *Il a une douzaine de ruches qui lui donnent beaucoup de miel.*

On dit, *châtrer une ruche;* pour dire, enlever avec un couteau de fer fait exprès, la cire qui est de trop dans une ruche. *Voyez* Abeille.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

RUDANIER, IÈRE; adjectif & terme populaire. Qui est rude à ceux à qui il parle. *Beauté rudanière.*

RUDE; adjectif des deux genres. *Asper.* Âpre au toucher, & dont la superficie est inégale & dure. *Une étoffe rude. Avoir la barbe rude, la peau rude, le poil rude.*

Rude, se dit aussi de ce qui est âpre au goût, au palais. *Ce vin est bien rude.*

Rude, signifie encore raboteux; & en ce sens il se dit au propre des chemins qui sont âpres & difficiles. *Il nous fit passer par un chemin fort rude.*

Rude, se dit pareillement de tout ce qui cause de la peine, de la fatigue. *Il a fait ce voyage dans une voiture très-rude. Le métier de la guerre est quelquefois bien rude. Il a une rude tâche à remplir. Son cheval a le galop rude.*

On dit aussi, qu'*un cheval est rude;* pour dire, qu'il a le train rude.

Rude, se dit par extension de plusieurs autres choses qui font de la peine à voir & à entendre. *Avoir le regard rude, les yeux rudes, la voix rude. Cette phrase est un peu rude.*

Dans un sens à peu près pareil, en parlant d'un Peintre qui n'a pas le pinceau gracieux, on dit, qu'*il a le pinceau rude.* Et d'un Barbier qui ne rase pas légèrement, qu'*il a la main rude.* On dit dans le même sens, *ce cavalier a la main rude.*

Rude, signifie aussi violent, impétueux. *Nous soutînmes un rude assaut. La secousse a été rude. La flotte essuya une tempête fort rude.* Dans ce sens, on dit figurément & familièrement d'un homme à qui il ne fait pas bon se jouer, que *c'est un rude joueur.*

Rude, signifie aussi difficile à supporter. *Il fait un froid très-rude. Il partit dans le temps le plus rude. L'hiver a été fort rude.* Et dans cette acception, on dit figurément, que *les temps sont rudes;* pour dire, qu'on a beaucoup à souffrir dans le temps où l'on est.

Rude, signifie encore fâcheux; & dans ce sens on dit, qu'*un homme a le caractère rude, l'esprit rude, l'humeur rude. Un père ne doit pas être rude à ses enfans. C'est une mère rude à sa fille. Il leur fit une rude réprimande.* Et figurément, lorsqu'il est arrivé quelque chose d'extrêmement fâcheux à quelqu'un, on dit, que *c'est un rude coup pour lui.*

Dans cette acception, en parlant d'un homme qui traite avec hauteur ceux qui ont affaire à lui, on dit

dit proverbialement, qu'*il est rude à pauvres gens*.

Rude, signifie aussi austère, sévère. Et c'est dans ce sens, qu'en parlant d'un ordre dont la règle est fort austère, on dit, *la règle de ces Religieux là est bien rude*.

Voyez Sévère, pour les différences relatives qui en distinguent *rude*, *&c*.

RUDELSTADT; petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, au Comté de Schwartzbourg, près de la Sala.

RUDEMENT; adverbe. *Asperè*. D'une Manière rude. *Il traite ses enfans rudement. Il furent rudement secoués*.

On dit proverbialement & familièrement, *aller rudement en besogne*; pour dire, travailler vigoureusement & sans relâche. Et en parlant d'un grand mangeur, d'un grand buveur, on dit familièrement, qu'*il mange rudement*, qu'*il boit rudement*, qu'*il y va rudement*.

RUDEN; petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, sur les frontières de l'Evêché de Paderborn. Elle appartient à l'Electeur de Cologne.

RUDENTÉ, ÉE; adjectif & terme d'Architecture. Il se dit des pilastres & des colonnes dont les cannelures sont remplies par le bas jusqu'au tiers, d'une espèce de bâton.

RUDENTURE; substantif féminin & terme d'Architecture qui désigne l'espèce de bâton dont la cannelure d'une colonne ou pilastre est remplie par sa partie inférieure.

RUDERATION; substantif féminin. Terme employé par Vitruve, pour désigner l'espèce de maçonnerie grossière qu'on appelle autrement *hourdage*.

RUDESHEIM; ville d'Allemagne dans l'Electorat de Mayence, sur le Rhin, à une lieue au-dessous de Bingen.

RUDESSE; substantif féminin. *Asperitas*. Qualité de ce qui est rude. *La rudesse de la barbe, du poil, du crin, de la peau*.

Rudesse, se dit aussi par extension de diverses choses, comme, *la rudesse de la voix, la rudesse du style, la rudesse du pinceau*, &c. pour exprimer ce qu'il y a de rude dans la voix, dans le style, dans la manière de peindre, *&c*.

Rudesse, se dit figurément de ce qu'il y a de rude dans l'esprit, dans l'humeur, dans les manières d'agir de quelques personnes. *On ne peut pas se faire de la rudesse de ses manières. Il a une rudesse de caractère inexprimable. Il traite sa femme avec rudesse*.

RUDIAIRE; substantif masculin. *Rudiarius*. On appeloit ainsi chez les Romains le Gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de sa force & de son adresse dans les spectacles de l'amphithéâtre. On lui donnoit pour marque de son congé un fleuret de bois appelé *rudis*, d'où lui vint le nom de *rudiarius*.

Ces sortes de Gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui pour de l'argent, retournoient dans l'arène, & s'exposoient encore au même danger. Suétone nous apprend que Tibère donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son père, & l'autre en l'honneur de son aïeul Drusus; le premier dans la place Romaine, & le second dans l'Amphithéâtre, où il trouva le moyen de faire paroître des Gladiateurs qui avoient eu leur congé,

rudiarios, à chacun desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire, plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle.

RUDIMENT ; substantif masculin. *Rudimentum*. On appelle ainsi un petit livre qui contient les premiers principes de la langue Latine. *Cet enfant en est déjà au rudiment. Etudier le rudiment.*

On dit figurément, qu'*un homme est encore au rudiment*, *qu'il faut le renvoyer au rudiment* ; pour dire, qu'il est encore novice dans la profession dont il se mêle, qu'il faut le renvoyer aux premiers principes de cette profession.

On appelle par extension *les rudimens*, les principes de quelque connoissance que ce soit.

RUDOLPHSWORTH ; ville forte d'Allemagne dans la Carniole, sur la rivière de Gurck, à cinq lieues, nord-ouest, de Metling. Elle appartient à la maison d'Autriche.

RUDOYÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* RUDOYER.

RUDOYER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Duriùs accipere*. Traiter rudement. Il ne se dit d'ordinaire que du mauvais traitement qui se fait de paroles. *Vous ne devriez pas rudoyer cet enfant.*

On dit, *rudoyer un cheval* ; pour dire, le mener rudement de l'éperon, de la houssine.

RUE ; substantif féminin. *Via*. Chemin dans une ville, dans un bourg, dans un village, entre des maisons, ou entre des murailles.

Dans l'alignement *des rues* des villes, il faut surtout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles se trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus spacieuses, afin que la ville en soit plus commode, plus saine & plus belle ; car plus l'air circule, plus il est sain. Si une ville est située dans un air froid, & que les maisons y soient beaucoup exhaussées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le soleil entre partout librement.

Mais si cette ville est située dans un climat fort chaud, il est nécessaire d'en faire les *rues* étroites, & les bâtimens plus exhaussés, afin que par le moyen de l'ombre qui se rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur se trouve plus modérée : ce qui contribue beaucoup à conserver la santé. C'est ce qu'on remarqua à Rome, après que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eût tenu les *rue* plus larges qu'auparavant ; la ville en fut plus belle, mais elle se trouva plus exposée aux chaleurs & aux maladies.

Vitruve dit qu'il faut soigneusement prendre garde que les rues ne soient point directement opposées à aucun vent violent. Elles doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maisons, s'y viennent rendre toutes ensemble, se fassent un cours plus libre, & entraînent avec elles les ordures, de peur que si elles croupissoient trop long-temps dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toise pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruisseau, & les plus larges, une chaussée entre deux revers.

On dit familièrement, qu'*un homme a pignon sur rue* ; pour dire,

qu'il a une maison à lui, ou d'autres biens en évidence.

On dit qu'*un cheval a pris un clou de rue*, lorsqu'en allant par les rues, il lui est entré un clou dans le pied.

On dit dans le style familier, qu'*un homme est fou à courir les rues*; pour dire, qu'il est extrêmement fou. Qu'*une nouvelle*, *une aventure*, *une histoire court les rues*; pour dire, qu'elle est sue de tout le monde. Et proverbialement, qu'*une personne est vieille comme les rues*; pour dire, qu'elle est d'une extrême vieillesse. La même chose se dit en parlant de vieilles hardes, de vieilles nippes.

On dit figurément & proverbialement d'une chose commune, que *les rues en sont pavées*.

Ce monosyllabe est long.

RUE; substantif féminin. *Ruta*. Plante dont l'odeur est très-forte, & qui est estimée par les grandes propriétés qu'elle possede. On en distingue principalement de deux espèces; savoir, la *rue des jardins* & la *grande rue sauvage*.

La *rue des jardins* pousse des tiges en manière d'arbrisseau à la hauteur de quatre ou cinq pieds, garnies de feuilles partagées en plusieurs segmens, petites, oblongues, charnues, lisses, d'une couleur de vert de mer, rangées par paire sur une côte terminée par une seule feuille. Ses fleurs naissent aux extrémités des branches: elles sont à quatre feuilles un peu ovales, de couleur jaune pâle: aux fleurs succèdent des fruits composés de quatre capsules assemblées contre un noyau, lesquelles renferment chacune plusieurs semences anguleuses, ou en forme de rein. Toute la plante a une odeur désagréable, un goût âcre & amer; elle fleurit en Juin, & reste verte tout l'hiver, jusqu'au printemps, saison pendant laquelle les vieilles feuilles font place aux nouvelles.

La *rue sauvage* ou de *montagne*, diffère de l'autre en ce qu'elle est plus petite dans toutes ses parties. Cette plante croît dans nos provinces méridionales aux lieux rudes, pierreux & montagneux, exposés au soleil, & particulièrement aux environs de Montpellier.

On regarde la rue comme incisive, atténuante & discussive, propre pour exciter les mois aux femmes, lorsque cette plante est prise en infusion en petite quantité: elle fait même avorter. Quoique l'odeur de cette plante nous paroisse désagréable, les Allemands, les Anglois, les Hollandois la font entrer dans plusieurs ragoûts.

On dit que les feuilles de rue mangées sont propres à guérir les écrouelles: on peut aussi avoir recours au suc député. Deux cuillerées de ce suc, bues le matin à jeun, sont estimées un remède très-utile dans les maladies contagieuses pour se garantir du mauvais air. La conserve de rue est aussi très-bonne dans ce cas là: l'huile dans laquelle on a fait infuser des feuilles de rue, est vermifuge: la décoction de ces feuilles est un excellent gargarisme pour les gencives des scorbutiques, & pour ceux qui sont attaqués de la petite vérole; enfin, on les emploie en infusion contre la morsure des chiens enragés; les feuilles de rue entrent dans la composition du vinaigre des quatre voleurs.

RUE DE CHÈVRE, se dit d'une plante qui croît naturellemnet en Italie aux lieux gras & humides, mais que nous cultivons dans nos jardins. Ses

racines ſont menues, rampantes & quelques-unes germent tous les ans au printemps : ſes tiges ſont cannelées, hautes de trois pieds, creuſes & branchues : ſes feuilles reſſemblent à celles de la veſſe : elles ſont munies d'une petite épine molle à leur extrémité : ſes fleurs forment un long épi : elles ſont pendantes, légumineuſes, & d'une couleur bleuâtre : il leur ſuccède des gouſſes arrondies, menues, longuettes, leſquelles contiennent pluſieurs graines oblongues, en forme de rein. Cette plante eſt un ſudorifique très-célèbre pour le poiſon peſtilentiel, les pétéchies, l'épilepſie & les morſures de ſerpens : on la preſcrit dans les bouillons alexitères : on l'emploie auſſi rarement chez nous, qu'elle eſt d'un uſage commun en Italie.

Rue des Prés, ſe dit d'une plante qui croît dans les lieux humides ou marécageux : ſa racine eſt jaunâtre ; ſes tiges qui s'élèvent à la hauteur d'un homme, ſont cannelées, creuſes, rameuſes, tantôt rougeâtres, & tantôt verdâtres : ſes feuilles ſont amples, diviſées en pluſieurs parties aſſez larges & d'un vert luiſant ; ſes fleurs naiſſent en été aux ſommités. Elles ſont à quatre pétales ſans calice, & ſuivies de capſules à trois coins qui renferment de petites ſemences jaunes, cannelées, d'un goût amer : cette plante eſt émolliente, purgative : ſa racine teint la ſalive & les urines de couleur jaune.

RUE ; petite ville de France en Picardie, dans le comté de Ponthieu, à une lieue du Crotoy. C'eſt le ſiége d'un baillage royal, d'un grenier à ſel. Il y a une autre petite ville de même nom en Suiſſe dans le canton de Fribourg.

RUÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* Ruer.

RUEL ; bourg de France dans le Mantois, à trois lieues, nord-oueſt de Paris.

RUELLE ; ſubſtantif féminin. *Viculus.* petite rue. *En paſſant par cette petite ruelle vous ſerez promptement ſur le bord de la rivière.*

Ruelle, ſe dit auſſi de l'eſpace qu'on laiſſe entre un des côtés du lit & la muraille. *La ruelle eſt aſſez large puiſqu'on y peut placer une chaiſe.*

On dit figurément, qu'*un homme paſſe ſa vie dans les ruelles*, *qu'il va de ruelle en ruelle*, pour dire, qu'il eſt ſouvent chez les dames, & qu'il ſe plaît dans leur converſation. On dit de même, qu'*un homme brille dans les ruelles*, pour dire, qu'il brille dans l'entretien des dames.

RUELLER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Terme d'agriculture. On dit, *rueller la vigne*, pour dire, enlever avec la pioche la terre d'entre les ceps pour la relever de côté & d'autre contre les ceps. Cette façon ne ſe donne qu'aux vignes plantées au cordeau.

RUER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Jacere.* Jeter avec impétuoſité. *Ruer des cailloux.*

On dit familièrement, *ruer de grands coups* ; pour dire frapper de grands coups.

On dit auſſi à peu près dans le même ſens, d'un homme qui frappe de tous côtés dans une foule, qu'*il rue à tort & à travers.*

Et proverbialement & figurément, en parlant d'un homme qui après s'être ſignalé en quelque choſe, après s'être porté à quelque choſe avec ardeur, commence à ſe modérer, à ſe

relâcher, on dit, que *ses plus grands coups sont rués.*

Ruer, se met quelquefois absolument, pour signifier, jeter une pierre. *J'ai rué plus loin que lui.*

On dit, *se ruer sur quelqu'un, sur quelque chose;* pour dire, se jeter impétueusement dessus. *Les Sergens l'ayant reconnu dans la rue se ruèrent sur lui. La populace se rua sur l'argent qu'on jetoit.*

Ruer; est aussi verbe neutre & signifie jeter les pieds de derrière en lair avec force. *Ce cheval est sujet à ruer. Sa mule lui cassa la jambe en ruant.*

On dit d'un cheval qui frappe du pied de devant contre l'ordinaire des chevaux, qu'*il rue en vache.*

Proverbialement, figurément & populairement en parlant d'un homme qui ne fait ni ne peut faire ni bien ni mal, on dit, que *c'est un homme qui ne mord, ni ne rue.* Et en parlant d'une chose qui ne peut ni servir ni nuire, on dit aussi, *cela ne mord, ni ne rue.*

RUFFACH; petite ville de France dans la haute Alsace, à deux lieues, sud-ouest, de Colmar. Elle fut autrefois impériale.

RUFFECQ; petite ville de France dans l'Angoumois, à sept lieues, nord, d'Angoulême.

RUFIEN; substantif masculin du style familier. Paillard, adonné aux femmes. *C'est un vieux rufien.* Et en parlant d'un homme qui entretient une femme débauchée, on dit qu'*il est son rufien.* Ce mot est peu honnête à prononcer.

RUGEN; île de la mer Baltique dans les états que la Suède possède en Allemagne, sur la côte de Poméranie, vis-à-vis de Stralsund. Elle a environ cinq lieues de longeur & quatre de largeur. Il y a beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & sur-tout de grosses oies. La terre y est si fertile en blé, que *Rugen* est appelé le *grenier* de Stralsund. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen;* mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

RUGENWALDE; ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la rivière de Wiper, à quatorze lieues, nord-est, de Colberg. Elle appartient au Roi de Prusse.

RUGIENS; (les) ancien peuple de la Germanie que Tacite établit sur le bord de l'Océan septentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Quelques-uns habitèrent l'ile de Rugen à laquelle ils donnèrent leur nom.

RUGINE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Instrument dont les Chirurgiens se servent pour ratisser les os, pour nettoyer les dents, &c. *Les Rugines dont on se sert pour découvrir les os & pour en ôter la carie sont longues de cinq ou six pouces.*

RUGINÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Ruginer.

RUGINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Chirurgie. Ratisser les os, en ôter la carie, nettoyer les dents, &c. avec la rugine. *Ruginer un os.*

RUGIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Rugire.* Il ne se dit au propre que du cri du lion. *Un lion qui rugit.*

On dit d'un homme en colère qui fait beaucoup de bruit, qu'*il rugit comme un lion.*

RUGISSANT, ANTE; adjectif. *Rugiens.* Qui rugit. *Un lion rugissant. Une lionne rugissante.*

RUGISSEMENT; substantif masculin. *Rugitus.* Cri du lion. *On en-*

tendoit au loin le rugiſſement des lions.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève, & la quatrième moyenne au ſingulier, mais celle-ci eſt longue au pluriel.

RUGLES; bourg de France en Normandie, ſur la Rille, à 4 lieues, ſud, de Conches.

RUILLE; vieux mot qui ſignifioit autrefois règle, meſure.

RUILLÉE; ſubſtantif féminin & terme de Couvreurs. Enduit de plâtre ou de mortier par le moyen duquel les Couvreurs raccordent les tuiles ou l'ardoiſe avec les murs ou les jouées des lucarnes.

RUINE; ſubſtantif féminin. *Ruina.* Dépériſſement, deſtruction d'un bâtiment. *Son château tombe en ruine. Cette maiſon menace ruine. L'égliſe s'en va en ruine. On travaille à reparer les ruines de l'arſenal.*

On dit, *battre une place en ruine;* pour dire, la battre à coups de canon. Et l'on dit figurément, *battre quelqu'un en ruine;* pour dire, l'attaquer avec tant de force dans une diſpute, dans une conteſtation, qu'il ne lui reſte aucun moyen de ſe défendre.

Ruines, au pluriel, ſignifie les débris d'un bâtiment conſidérable abbattu, d'une ville détruite. Telles ſont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, ſur le bord de l'Euphrate, qui ne ſont plus qu'un monceau de briques cuites & crues maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit carré. Il y a auſſi près de Schiras en Perſe, les *ruines* d'un fameux temple ou palais que les Antiquaires diſent avoir été bâti par Aſſuérus, & que les Perſans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'eſt-à-dire, les quarante colonnes parcequ'il en reſte quelques-unes en pied, avec les veſtiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caractères inconnus, qui décèlent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique.

On compte encore au nombre des ruines conſidérables, celles de Palmire, ancienne république de Syrie, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, ſucceſſeur d'Alexandre, réparée par l'Empereur Adrien, ſaccagée ſous l'Empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans ſon Voyage au Levant, & Fiſcher, dans ſon Eſſai d'Architecture hiſtorique, nous ont donné quelques idées de ces ruines; mais il en a paru en Angleterre une très ample deſcription, miſe au jour par les ſoins de M. Robert Vood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées.

En Peinture on appelle *ruine*, la repréſentation des édifices ruinés. *Cette ruine eſt un des meilleurs tableaux de ce Peintre.*

On appelle *pierres de ruines*, certaines pierres ſur leſquelles il y a des repréſentations de vieilles ruines, comme ſi elles avoient été faites au pinceau.

Ruine, ſe dit auſſi de la perte du bien, des richeſſes, de la fortune, &c. *Ce naufrage cauſa ſa ruine. La banqueroute de ce Négociant entraîna la ruine de pluſieurs autres. Cela ne pouvoit qu'accélérer la ruine de ſa famille.*

Il ſe dit auſſi figurément de ce qui eſt cauſe de la ruine de quelque choſe. *L'enlèvement d'Hélène*

fut cause de la ruine de Troye. La débauche est la ruine de la santé.

Ruine, se dit encore figurément de la perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, &c. *La manière dont il se conduisit à l'armée fut la ruine de son honneur.*

On dit aussi figurément, *s'élever sur les ruines d'un autre. Bâtir, faire sa fortune sur les ruines d'autrui.*

RUINÉ, ÉE; participe passif. *Un édifice ruiné. Une famille ruinée. Un homme ruiné de débauches. Ce cheval a les jambes ruinées.* Voyez Ruiner.

RUINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Diruere.* Abattre, démolir, détruire. *Ruiner un édifice. Les Turcs ont ruiné plusieurs villes fameuses de l'ancienne Grèce.*

Ruiner, se dit aussi du ravage que fait la tempête, la grêle, &c. sur les biens de la terre. *La gelée a ruiné les vignes. Cet ouragan ruina son verger. La grêle a ruiné les blés de ce canton.*

Ruiner, signifie encore, causer la perte du bien, des richesses, de la fortune. *Ce procès le ruinera. Cet Intendant a ruiné la province. Il se ruina au jeu.*

Ruiner, signifie aussi, causer la perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, du pouvoir, de la santé, &c. *Il ne faut que la perte d'une bataille pour ruiner la réputation d'un Général. Cette calomnie tendoit à nous ruiner d'honneur & de réputation. Tous les excès ruinent la santé. Cet événement ruina ses espérances.*

Ruiner, se dit encore en parlant des chevaux, & des incommodités que certaines choses leur causent. *La fatigue a ruiné ses chevaux. La chasse a ruiné les jambes de ce cheval. Rien ne ruine tant les chevaux sur le devant, que de galoper à la descente.*

Ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Tous ces bâtimens se ruinent. Ces chevaux commencent à se ruiner. La santé se ruine par les excès.*

RUINEUX, EUSE; adjectif. *Ruinosus.* Qui menace ruine. *Ce mur est élevé sur un fondement ruineux. Il habitoit une maison ruineuse.*

On dit figurément d'une personne qui fonde ses espérances sur des choses peu solides, qu'*il bâtit sur des fondemens ruineux.*

Ruineux, signifie aussi qui cause de la perte, du dommage. *On lui donna une commission ruineuse, un emploi ruineux. Ils firent une entreprise ruineuse.*

RUISDAAL, (Jacob) Peintre né à Harlem en 1640, mort dans la même ville en 1681, est mis au nombre des plus célébres paysagistes. Ses tableaux sont d'un effet piquant. Il a représenté dans la plupart, de belles fabriques, des marines, des chûtes ou des tempêtes. Ses sites sont agréables, sa touche légère, son coloris vigoureux. Les connoisseurs font aussi beaucoup de cas de ses desseins. Cet Artiste avoit coutume de faire peindre ses figures par Van-Ostade, Van-Velde, ou Wauvermans. On a gravé d'après lui. Il a aussi gravé quelques petits morceaux.

Ruisdaal, (Salomon) frère du précédent, mort à Harlem en 1670, s'est pareillement distingué par ses paysages.

RUISSEAU; substantif masculin. Il se dit d'un courant d'eau, & du canal par où l'eau passe. *Ce village est bâti sur le bord d'un gros ruisseau. L'eau d'un clair ruisseau. Se baigner les pieds dans le ruisseau. Mettre un*

ruisseau à sec. Élargir, curer un ruisseau.

On dit proverbialement & figurément que *les petits ruisseaux font les grandes rivières*; pour dire, que plusieurs petites sommes en font une grande.

Ruisseau, se dit aussi dans les villes & bourgs, de l'eau qui coule ordinairement au milieu des rues. *Jetez tout cela dans le ruisseau. Elle se laissa tomber dans le ruisseau.*

Il se prend encore pour l'endroit par où l'eau s'écoule dans les rues. *Il n'y a point d'eau dans ce ruisseau quand il ne pleut pas. Lorsqu'on marche dans la rue avec une personne à laquelle on doit du respect, ou à laquelle on veut faire civilité, on prend le côté du ruisseau.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*une chose est traînée, traîne dans le ruisseau*; pour dire, qu'elle est triviale, commune, qu'elle ne mérite pas d'être dite. Et qu'*une nouvelle est ramassée dans le ruisseau*; pour dire, qu'elle a été prise dans les rues, dans le bas peuple.

Ruisseau, se dit aussi de toutes les choses liquides qui coulent en abondance. *Des ruisseaux de lait. Des ruisseaux de vin. Des ruisseaux de sang couloient dans la plaine.* On dit aussi, *verser des ruisseaux de larmes.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

RUISSELANT, ANTE; adjectif. Qui coule comme un ruisseau. *Des eaux ruisselantes. Le vin ruisselant du tonneau. Le sang ruisselant d'une plaie.*

RUISSELER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Fluere.* Couler en manière de ruisseau. *On voit l'eau ruisseler au travers du mur. Le sang ruisseloit de la plaie. Le vin ruisselle dans les rues.*

RUM; substantif masc. Nom qu'on donne à une espèce d'eau de vie ardente, inflammable, & tirée par la distillation des cannes de sucre.

Le *rum* diffère de ce qu'on appelle simplement *esprit de sucre*, en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile essentielle de la canne de sucre, parcequ'on a fait souvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus grossier de la canne même, & que c'est de-là que le rum se prépare.

RUMB; substantif masculin. Il se dit de chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horison desquelles part l'un des trente-deux vents. *Rumb de vent.*

On prononce *romb*, en faisant sentir le *b*.

RUMEUR; substantif féminin. *Rumor.* Bruit tendant à émotion, à querelles. *Il y avoit une grande rumeur dans ce quartier. Le nouvel impôt excita les rumeurs du peuple. Ce Magistrat vint à bout d'appaiser la rumeur de la populace.*

Rumeur, se dit aussi d'un bruit qui vient à s'élever tout à coup, & qui est l'effet de la surprise que cause quelque accident, quelque événement imprévu. *Son arrivée fut suivie d'une rumeur subite qui se répandit par toute la ville.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

RUMILLY; ville de Savoie, à deux lieues, sud-ouest, d'Annecy.

RUMINANT, ANTE; adjectif. *Ruminans.* Qui rumine. Parmi les animaux il y en a, dit Peyerus, qui sont vrais ruminans, & d'autres qui n'ont que l'apparence de l'être, ou qui ne le sont pas tout-à-fait. L'Auteur, en parcourant toutes les différentes

différentes classes des animaux, trouva des insectes, des animaux aquatiques, des oiseaux & des quadrupedes ruminans. Les insectes, qui ont plusieurs ventricules ou estomacs, & qui se nourrissent d'herbages, ont, dit-il, la faculté de ruminer; tels sont les grillons-taupes, les guêpes, les bourdons, les abeilles, les sauterelles & d'autres. Parmi les aquatiques qui passent pour ruminer, ce sont les écrevisses de mer, les cancres & les homards, qui ont plusieurs ventricules.

Les anciens ont dit que le scare est un poisson ruminant. Il y a des poissons ou des amphibies qui font quelque chose d'analogue à l'action de ruminer, & qui n'avalent pas tout d'un coup la nourriture qu'ils prennent: mais ruminent-ils exactement? c'est ce qu'on ne sauroit affirmer. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la faculté de ruminer ne provient que de la pluralité des ventricules: on peut moins se tromper dans un quadrupede, que dans un oiseau qui a un jabot, un gésier & un ventre, toutes parties propres, selon quelques-uns, pour l'action de ruminer. Ceux qui imitent les animaux ruminans, broient dans leur bec, la nourriture qu'ils prennent: elle descend ensuite dans leur jabot, où elle devient une masse: ils la dégorgent pour en nourrir leurs petits; tels sont le pélican qui a un grand sac, la cigogne, le héron, le pigeon, la tourterelle & les autres oiseaux qui dégorgent leur nourriture pour la donner à leurs petits.

Les quadrupedes vraiment ruminans, sont bisulces, ou animaux à pieds fourchus. Les dents leur tombent pour repousser dans un certain âge. Peyerus établit quatre genres de ces bisulces ruminans; le genre des bœufs, celui des cerfs, celui des brebis, & celui des chevres. Dans le premier genre on compte la vache, le veau, le bœuf, le taureau, les bœufs sauvages qu'on voit en Dardanie, en Médie, en Thrace & ailleurs, tels que l'urus, le bison & le bonasus, dont parle Aristote. Du second genre sont le *tarandus* ou renne, le dain & le chevreuil. Du troisième, sont le bélier, la brebis. Du quatrième, sont le bouc, le chamois & la gazelle. Plusieurs auteurs mettent le rhinoceros & le chameau parmi les animaux ruminans. Il y a parmi les quadrupedes digités, des animaux qui sont aussi ruminans, comme le lièvre, le lapin, la marmotte, *&c.* Tous ces animaux ruminans vivent de végétaux, & ont les intestins plus longs que les animaux carnassiers.

L'homme n'est point du nombre des animaux ruminans; cependant Peyerus, d'après Fabricius d'Aquapendente, cite plusieurs hommes & plusieurs femmes qui ruminoient. Le premiers étoit un noble habitant de Padoue; le second, un Moine Bénédictin de la même ville. Celui-ci digéroit promptement, & avoit toujours faim: il mourut de pourriture. Le troisième étoit un pauvre particulier de Gênes, qui à l'âge de deux ans ayant perdu sa mère, fut nourri du lait d'une vache qu'il tetoit, & il vécut jusqu'à cinquante ans en ruminant toujours. Le quatrième fut un homme de Mariembourg, qui étoit très-vorace: il avaloit tout d'un coup; & ses alimens s'étant cuits dans son ventricule, il les faisoit remonter aisément, & les ruminoit à la manière des quadrupedes. Le cinquiè-

me étoit un Suédois, qui une demi-heure après ses repas, se retiroit dans un coin pour rebroyer & remâcher ce qu'il avoit pris. Le sixième étoit un Anglois, qui une heure ou deux après qu'il avoit quitté la table, ruminoit, mais sans avoir aucun mauvais rapport comme le précédent. Le septième exemple cité, est une jeune fille qui ne ruminoit pas avec plaisir, comme ceux dont on vient de parler. Le dernier exemple que Peyerus cite des gens qui ruminent est un riche paysan de Suisse qui pendant toute sa vie, rumina avec plaisir, ainsi qu'une femme du même pays.

On lit dans les affiches de 1754, qu'il mourut cette année à Bristol en Angleterre, un homme qui ruminoit comme les animaux auxquels la nature a donné cette propriété nécessaire à leur conservation. Lorsqu'il étoit un jour sans ruminer, il tomboit malade : il avoit apporté en naissant cette étrange singularité; & il la tenoit de son père, sujet aussi à ruminer, mais beaucoup moins régulièrement.

RUMINATION; substantif féminin. *Ruminatio*. Action de ruminer.

RUMINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Ruminare*. Il ne se dit proprement que de certains animaux qui remâchent ce qu'ils ont déjà avalé. *Le bœuf rumine ce qu'il a mangé.*

Il s'emploie presque toujours absolument. *La brebis rumine.*

Ruminer, s'emploie figurément pour signifier, penser & repenser à une chose, la bien digérer dans son esprit. *Il rumine un projet important. Vous devriez encore ruminer sur ce procès avant de l'entreprendre.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

RUNCKEL; petite ville d'Allemagne, capitale d'un comté de même nom, sur la Lohn, entre Diez & Veilbourg, à onze lieues de Wied.

RUNES; substantif féminin. Caractère runique. *Voyez* Runique.

RUNIQUE; adjectif des deux genres. Il se dit des caractères, de la langue, de la poësie, des monumens des anciens peuples de la Germanie & du nord.

Quelques Savans croient que les caractères *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorsque la lumière de l'Évangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées; il y en a même qui croient que les *runes* ne sont que les caractères Romains mal tracés. L'Histoire Romaine nous apprend que sous le règne de l'Empereur Valens, un Évêque des Goths, établi dans la Thrace & la Mésie, nommé *Ulphilas*, traduisit la Bible en langue Gothique, & l'écrivit en caractères *runiques*; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet Évêque qui avoit été l'inventeur de ces caractères. Mais M. Mallet présume qu'Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caractères à l'alphabet *runique*, déjà connu des Goths; cet alphabet n'étoit composé que de seize lettres; par conséquent il ne pouvoit rendre plusieurs sons étrangers à la langue Gothique, qui devoient se trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il est certain, suivant la remarque du même Auteur, que toutes les chroniques & les poësies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée; suivant ces monumens, c'est Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples septentrionaux

qui leur donna ces caractères, qu'il avoit vraisemblablement apportés de la Scythie sa patrie; aussi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs on a plusieurs monumens qui prouvent que des Rois païens du nord ont fait usage des *runes*; dans la Blekingie, province de Suède, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caractères *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hilderand, qui étoit païen, & qui régnoit au commencement du septième siècle, c'est-à-dire, long-tems avant que l'Évangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples grossiers du nord n'eurent pas de peine à se persuader qu'il y avoit quelque chose de surnaturel ou de magique dans l'Écriture qui leur avoit été apportée; peut-être même qu'Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par son secours. On distinguoit donc plusieurs espèces de *runes*; il y en avoit de nuisibles, que l'on nommoit *runes amères*; on les employoit lorsqu'on vouloit faire du mal. Les *runes secourables* détournoient les accidens; les *runes victorieuses* procuroient la victoire à ceux qui en faisoient usage; les *runes médicinales* guérissoient des maladies; on les gravoit sur des feuilles d'arbres. Enfin il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour soulager les femmes en travail, pour préserver des empoisonnemens, pour se rendre une belle favorable; mais dans ce dernier cas, une faute d'ortographe étoit de la dernière conséquence; un amant exposoit sa maîtresse à quelque maladie dangereuse, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la dernière exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on observoit en les écrivant, par la matière sur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les exposoit, par la manière dont on arrangeoit les lignes, soit en cercle, soit en serpentant, soit en triangle, *&c.* Sur quoi M. Mallet observe avec beaucoup de raison, que la magie opère des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les *caractères runiques* furent aussi employés à des usages plus raisonnables & moins superstitieux; on s'en servoit pour écrire des lettres & pour des inscriptions & des épitaphes; on a remarqué que les plus anciennes sont les mieux gravées; il est rare d'en trouver qui soient écrites de la droite à la gauche; mais on en rencontre assez communément qui sont écrites de haut en bas sur une même ligne, à la manière des Chinois.

De tous les monumens écrits en caractères *runiques*, il n'y en a point qui se soient mieux conservés que ceux qui ont été gravés sur des rochers; cependant on traçoit aussi ces caractères sur des écorces de bouleau, sur des peaux préparées, sur des bâtons de bois poli, sur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caractères *runiques*, qui n'étoient autre chose que des espèces d'almanachs. L'usage de ces caractères s'est maintenu dans le nord long-tems après que le Christianisme y eût été embrassé; on assure même que l'on s'en sert encore parmi les Montagnards d'une province de Suède.

RUPELMONDE; ville des Pays-bas, dans la Flandre, sur l'Escaut, à trois lieues, sud-ouest, d'Anvers. Elle appartient à la Maison d'Autriche.

RUPIN; ville d'Allemagne, capitale

d'un comté de même nom, dans la moyenne Marche de Brandebourg, à quatorze lieues, nord-ouest, de Berlin.

RUPTOIRE; substantif masculin. Terme de Médecine & de Chirurgie. Sorte de cautère potentiel dont on se sert pour remédier aux morsures des bêtes venimeuses. Ambroise Paré recommande l'usage du ruptoire dans les charbons pestilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne soit pas excessive.

Il s'emploie aussi adjectivement. *On prépare les médicamens ruptoires avec la chaux vive, les cendres gravelées*, &c.

RUPTURE; substantif féminin. *Fractura.* Fracture, action par laquelle une chose est rompue, état d'une chose rompue. *La rupture du coffre fort. Bris & rupture de portes. La rupture du tendon d'achille. La rupture d'un os.*

RUPTURE, signifie aussi hernie, descente de boyau. *Voyez* HERNIE.

RUPTURE, se dit figurément de la division qui arrive entre des personnes qui étoient unies par traité, par amitié, &c. *Il ne faut jamais en venir à une rupture d'éclat avec ses amis. Il y a rupture ouverte entre le mari & la femme. La possession de cette île fut sur le point d'occasionner une rupture entre l'Angleterre & l'Espagne.*

RUPTURE, se dit aussi figurément de la cassation, de la résolution des traités & des actes publics ou particuliers. *C'est ce qui donna lieu à la rupture de la paix. Cela fut cause de la rupture du traité d'alliance.*

RUPTURE, en termes de Peinture, signifie le mêlange des couleurs sur la palette, ou à la pointe du pinceau pour faire les teintes. Les couleurs crues ne pouvant pas exprimer les différences de la diminution ou augmentation de vivacité de la même couleur, il a fallu y suppléer par le mêlange des autres, parceque, suivant ce que dit fort bien M. de Piles, les corps qui sont sous une lumière étendue, & distribuée également par-tout, tiennent de la couleur les uns des autres. L'union & l'harmonie des couleurs & de leur ton, ne peut se faire que par la rupture des unes avec les autres: c'est la base & le principe du clair-obscur & du coloris.

RURAL, ALE; adjectif. *Rusticus.* Qui est des champs, qui est situé à la campagne; & dans cette acception il ne se dit que des fonds de terre. *Un fonds rural. Une servitude rurale. Des biens ruraux.*

On appelle *Doyen rural*, un Curé commis pour avoir inspection sur les Curés d'un certain district. *Les Evêques adressent leurs mandemens aux Doyens ruraux.*

RUREMONDE; ville épiscopale des Pays-bas, dans la Gueldre, au confluent de la Roer & de la Meuse, sur les frontières de l'Évêché de Liége & du duché de Juliers, à six lieues, sud-ouest, de Venloo, & à vingt-quatre, nord-est, de Malines. Elle appartient à la Maison d'Autriche.

RUSE; substantif féminin. *Astutia.* Finesse, artifice, moyen dont on se sert pour tromper. *Une ruse grossière. User de ruses. On connoît vos ruses.*

On appelle *ruses militaires*, les moyens dont on fait usage pour tromper & surprendre l'ennemi.

Le général qui compte sur le grand nombre de ses troupes & sur leur courage, n'a pas besoin de *ruses* contre un ennemi qui n'a qu'une

petite armée à lui opposer. Il laisse faire au nombre ; il lui suffit de lâcher sa détente & le coup part ; il est assuré de l'effet par ses troupes. Les victoires de la plupart des Conquérans, d'un Attila, d'un Gengiskan, d'un Timurbeg, ont été le prix de leur nombre ; mais celles d'Annibal furent celui de la *ruse* & de la sagesse audacieuse de ce grand homme.

On appelle *ruses innocentes*, certaines petites finesses dont on se sert à bon dessein.

Ruse, se dit aussi des détours dont le lièvre, le cerf, le renard, *&c.* se servent quand on les chasse.

La première syllabe est longue, & la seconde très brève.

Voyez Adresse, pour les différences relatives qui en distinguent *ruse*, &c.

RUSÉ, ÉE ; adjectif. *Callidus.* Fin, adroit, qui a de la ruse, qui est plein de ruses. *Un homme rusé. Il a une femme rusée.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme adroit, subtil & artificieux, que *c'est un rusé manœuvre, un rusé matois.*

Rusé, s'emploie aussi substantivement. *C'est un rusé. C'est une petite rusée.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier masculin, mais la seconde est longue au pluriel & au féminin, qui a une troisième syllabe très-brève.

RUSER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Uti astutiâ.* Se servir de ruses. *L'art de ruser à la guerre ne s'apprend que par la pratique. Souvent les plaideurs rusent pour retarder la décision d'un procès.*

Ruser, se dit plus particulièrement du cerf, du lièvre, du renard, *&c.* qui se servent de toutes sortes de détours & de ruses, pour se dérober aux chiens qui les poursuivent. *C'est un vieux cerf, un vieux lièvre qui ruse. Le renard a long-temps rusé.*

RUSHIN ; ville capitale de l'île de Man, située dans la partie méridionale.

RUSMA ; substantif masculin. Pierre minérale, vitriolique dont le tissu & la couleur ressemblent beaucoup à du mâche-fer. Bellonius rapporte en avoir vu une mine dans la Galatie où il est abondamment répandu.

Tous les Naturalistes qui ont fait mention de cette substance minérale, l'ont regardée comme un caustique qui, entr'autres usages, est très-propre pour détruire le poil. Le rusma est effectivement un dépilatoire si constant & tellement en usage chez les Turcs de l'un & de l'autre sexe, que le Grand Seigneur, au rapport de Pomet, en tire plus de trente mille ducats par an. Les Marchands de Constantinople en font passer une grande quantité dans le reste de l'Orient, même jusqu'en Asie. Ce dépilatoire est très-rare en France ; on l'y vend au poids de l'or. Pomet dit que si le rusma nous étoit connu, on le préféreroit à la liqueur faite de chaux & d'orpiment dont on se sert pour les mêmes fins, parcequ'il a, dit il, plus de vertu, & qu'on peut s'en servir sans danger.

RUSSE ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à la Russie, qui est de Russie. *Les troupes Russes. Les Russes ont battu les Turcs.*

RUSSIE ; vaste pays qui forme un grand Empire tant en Europe qu'en Asie. La mer Glaciale borne la Russie au septentrion ; la mer du Japon la termine à l'orient ; la grande

Tartarie est au midi, aussi bien que la mer Caspienne & la Perse; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie & la Georgie la bornent au couchant.

Cet Empire a à peu près 2000 lieues de longueur d'orient en occident, & environ 700 lieues de largeur du midi au nord. L'air de la plus grande partie de la Russie est extrêmement froid, les neiges & les glaces y règnent la plus grande partie de l'année, le grain qu'on y seme n'y murit presque jamais bien, excepté du côté de la Pologne où l'on fait la récolte trois mois après la semaille; il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivières sont le Volga, le Don, le Dnieper & la Dvina. Ses lacs donnent du poisson en abondance. Les forêts sont pleines de gibier & de bêtes sauvages.

L'Empire de Russie est partagé en seize grands gouvernemens dont plusieurs renferment des provinces immenses & presque inhabitées.

La province la plus voisine de nos climats est celle de Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit païenne au douzième siècle. Le Roi de Suède Gustave Adolphe la conquit; mais le Czar Pierre l'a reprise sur les Suédois.

Plus au nord se trouve le gouvernement de Rével & de l'Estonie; & cette province est encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut, en montant au nord, est la province d'Archangel, pays entièrement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533, & y commercèrent sans payer aucun droit, jusqu'au temps où Pierre le Grand a ouvert la mer Baltique à ses États.

A l'occident d'Archangel, & dans son gouvernement est la Laponie russe, troisième partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suède & au Dannemarck; c'est un très-grand pays qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude, du Cercle polaire au cap Nord.

Les Lapons Moscovites sont aujourd'hui censés de l'Église grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes septentrionales du cap Nord, se contentent d'adorer un Dieu sous quelques formes grossières; ancien usage de tous les peuples Nomades.

Cette espèce d'hommes peu nombreuse a très-peu d'idées, & ils sont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux besoins qu'ils ne pourroient satisfaire; ils vivent contens & sans maladies, en ne buvant guère que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieillesse. La coutume qu'on leur impute de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du sentiment de la supériorité qu'ils reconnoissent dans ces étrangers, en voulant qu'ils puissent servir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un usage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalousie & les lois empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons sont presque sans lois, & probablement ne sont point jaloux.

Quand on a remonté la Dvina du nord au sud, on arrive au milieu des terres à Moscou, capitale de la

province de l'Empire de Russie appelée la Moscovie.

A l'occident du duché de Moscou est celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie Européenne; les duchés de Moscovie & de Smolensko composoient la Russie Blanche proprement dite.

Entre Petersbourg & Smolensko est la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'est dans ce pays que les anciens Slaves ou Slavons firent leur premier établissement; mais d'où venoient ces Slaves dont la langue s'est étendue dans le nord & dans l'Europe? *Sla* signifie un chef, & esclave, appartenant au chef; tout ce qu'on sait de ces anciens Slaves, c'est qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, située sur une rivière navigable dès sa source, laquelle jouit longtemps d'un florissant commerce, & fut une puissante alliée des villes anséatiques. Le Czar Ivan Basilowitz la conquit en 1567, & en emporta toutes les richesses qui contribuèrent à la magnificence de la Cour de Moskou presque inconnue jusqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko se trouve la province de Kiovie qui est la petite Russie, la Russie rouge ou l'Ukraine traversée par le Dnieper, que les Grecs ont appelé Boristhène. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les grâces de la langue grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les Empereurs de Constantinople qui en firent une colonie. On y voit encore des inscriptions grecques de douze cens années; c'est la seule ville qui ait quelque antiquité dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siècles sans bâtir de murailles. Ce fut là que les Grands Ducs de Russie firent leur résidence dans le onzième siècle, avant que les Tartares asservissent la Russie.

Si vous remontez au nord-est de la province de Kiovie, entre le Boristhène & le Tanaïs, c'est le gouvernement de Bielgorod qui se présente; il étoit aussi grand que celui de Kiovie. C'est une des plus fertiles provinces de la Russie; c'est elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuse de ce gros bétail qu'on connoît sous le nom de *bœufs de l'Ukraine*.

Ces deux provinces sont à l'abri des incursions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boristhène au Tanaïs, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, passez le Tanaïs, vous entrez dans le gouvernement de Véronise qui s'étend jusqu'au bord des Palus Méotides.

Vous trouverez ensuite le gouvernement de Nischgorod fertile en grains & traversé par le Volga.

De cette province vous entrez au midi, dans le royaume ou gouvernement d'Astracan. Ce royaume qui commence au quarante-troisième degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantième, est une partie de l'ancien Capshak conquis par Gengiskan & ensuite par Tamerlan; ces Tartares dominèrent jusqu'à Moscou. Le Czar Jean Basilides, petit-fils d'Ivan Basilowitz, & le plus grand conquérant d'entre les Russes, délivra son pays du joug tartare au seizieme siècle, & ajouta le royaume d'As-

tracan à ses autres conquêtes en 1554.

Au-delà du Volga & du Jaïk, vers le septentrion, est le royaume de Casan qui, comme Astracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengis-Kan, & ensuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Basilide; il est encore peuplé de beaucoup de Tartares Mahométans. Cette grande contrée s'étend jusqu'à la Sibérie; il est constant qu'elle a été florissante & riche autrefois; elle a conservé encore quelques restes d'opulence. Une province de ce royaume appelée la *grande Permie*, ensuite le *Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandises de la Perse & des fourrures de Tartarie.

Des frontières des provinces d'Archangel, de Resan, d'Astracan, s'étend à l'Orient la Sibérie avec les terres ultérieures, jusqu'à la mer du Japon. Là sont les Samoyèdes, la contrée des Ostiaks, le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus Chrétiens.

Enfin la dernière province est le Kamschatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient absolument sans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit aussi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchoient nus l'été.

Voilà les seize gouvernemens de la Russie, celui de Livonie, de Revel ou d'Estonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Archangel, de Laponie Russe, de Moskovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kioyie, de Bielgorod, de Veronise, de Nischgorod, d'Astracan, de Casan & de Sibérie.

Ces gouvernemens composent en général la domination de la Russie depuis la Finlande jusqu'à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet Empire ont été unies en divers temps, comme dans tous les autres Royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Massagetes, des Sclavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, sont aujourd'hui les sujets des Czars; les Russes proprement dits sont les anciens Roxelans ou Slavons.

La population de la Russie ne répond pas à l'étendue de cet empire. Par un dénombrement fait en 1747, il s'est trouvé six millions six cent quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y sont pas comprises, non plus que les Ecclésiastiques qui sont au nombre de deux cent mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cent mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la Russie doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut se défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par besoin les Souverains, parceque pour leur plaire, on a grand soin de multiplier le nombre de leurs sujets.

Il est très-vraisemblable que la Russie n'a pas plus de vingt millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le temps que la petite vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles se sont enracinées; ces deux fléaux par qui le monde est plus dépeuplé que par la guerre, sont dûs l'un à Mahomet, l'autre à Christophe Colomb. La peste originaire d'Afrique, approchoit rarement

rement des contrées du Septentrion. Enfin les peuples du nord, depuis les Sarmates jusqu'aux Tartares qui sont au-delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépinière d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaste étendue de pays que renferme la Russie, on compte environ 7400 Moines & 5600 Religieuses, malgré le soin que prit Pierre le Grand de les réduire à un plus petit nombre; soin digne d'un Législateur dans un Empire où ce qui manque principalement, c'est l'espèce humaine. Ces treize mille personnes cloîtrées & perdues pour l'État, ont soixante-douze mille serfs pour cultiver leurs terres, & c'est évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus sont difficiles à déraciner.

Avant le Czar Pierre, les usages, les vêtemens, les mœurs en Russie avoient toujours plus tenu de l'Asie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les Ambassadeurs dans leurs routes & dans leur séjour, & celle de ne se présenter ni dans l'Église ni devant le Trône avec une épée, coutume orientale opposée à notre usage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au Roi, à ses amis, aux femmes avec une longue arme offensive qui descend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de pelisse avec une longue simarre enrichie de pierreries dans les jours solennels, & ces espèces de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus imposans aux yeux que les perruques & les juste-au-corps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît seulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais presque tous les autres usages étoient grossiers.

Pour marier un Czar on faisoit venir à la Cour les plus belles filles des provinces; la grande Maîtresse de la Cour les recevoit chez elle, les logeoit séparément, & les faisoit manger toutes ensemble. Le Czar les voyoit ou sous un nom emprunté ou sans déguisement. Le jour du mariage étoit fixé, sans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on présentoit un habit de nôces à celle sur qui le choix secret étoit tombé: on distribuoit d'autres habits aux prétendantes qui s'en retournoient chez elles. Il y a quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce temps-là les femmes Russes surent se mettre du rouge, se peindre les sourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à se parer & se vêtir d'étoffes précieuses; c'est ainsi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples: par conséquent Pierre leur Souverain n'eut pas tant de peine à policer sa nation que quelques auteurs ont voulu nous le persuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déjà commencé d'annoncer l'influence que la Russie devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des Ambassadeurs au Pape & à presque tous les grands Souverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte Ottomane. Ses Ambassadeurs ne réussirent

cependant dans Rome, qu'àne point baiser les pieds du Pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuissans.

Le même Czar Alexis proposa d'unir en 1676 ses vastes Etats à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus son offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume par la manière dont il gouvernoit les siens. C'est lui qui le premier fit rédiger un code de lois, quoiqu'imparfait; il introduisit des manufactures de toiles & de soies qui à la vérité, ne se soutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des deserts vers le Volga & la Kama de familles Lithuaniennes, Polonoises & Tartares prises dans ses guerres; tous les prisonniers auparavant étoient esclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage, Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la discipline dans ses armées: il appela les arts utiles dans ses États; il y fit venir de Hollande, à grands frais, le constructeur Bothler, avec des Charpentiers & des Matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il transmit à son fils tout son génie, mais plus développé, plus vigoureux & plus éclairé par les voyages.

Sous le règne de Pierre, le peuple Russe qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes, est devenu civilisé, commerçant, curieux des arts & des sciences.

La couronne de Russie est héréditaire; les filles peuvent y succéder, & le Souverain a un pouvoir absolu sur tous ses sujets.

Le commerce de cet Empire consiste particulièrement en martres, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appelés *cuirs de Russie*, lin, chanvre, suif, goudron, cire, poix résine, savon, poisson salé, *&c.*

RUSTAUD, AUDE; adjectif. Qui est grossier, qui tient du paysan. *C'est un homme fort rustaud. Il a la mine rustaude.*

On dit aussi substantivement; *c'est un gros rustaud;* pour dire, c'est un gros paysan. Et figurément, pour dire, c'est un homme impoli, grossier & brutal.

RUSTICITÉ; substantif féminin. *Rusticitas.* Grossièreté, rudesse. *Il y a bien de la rusticité dans ce procédé.*

RUSTIQUE, adjectif des deux genres. *Rusticus.* Champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne. *Il trouve beaucoup d'agrément dans la vie rustique. Chanter des airs rustiques. Une danse rustique.*

On appelle *maison rustique*, un livre qui traite du ménage de la campagne.

En termes de Mythologie, on appelle *les Dieux rustiques*, les Divinités qui chez les Romains présidoient à l'agriculture. On distinguoit les Dieux *rustiques* en grands & en petits. Les grands Dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénus, Flore, Minerve, *&c.* Les petits Dieux étoient Fauna, Palès, Pomone, Silvain, Vertumne, Priape, & sur tous les autres, le Dieu Pan. Quelques modernes y mettent aussi les Faunes, les Silènes & les Nymphes.

RUSTIQUE, signifie aussi, inculte, sauvage, sans art. *Une promenade rustique. Un jardin négligé & rusti-*

que. Une grotte rustique. Ces bois, ces rochers ont un air rustique qui ne déplait pas.

Il s'emploie aussi substantivement. *Il y a dans ce passage un certain rustique qui plaît fort.* La même chose se dit de la représentation naïve d'un paysage.

En termes d'architecture, on appelle *ouvrage rustique*, les ouvrages composés de pierres brutes, ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. Et c'est dans cette acception qu'on appelle *ordre rustique*, l'ordre d'architecture le plus simple de tous, & le plus dénué d'ornemens.

RUSTIQUE, signifie figurément grossier, peu poli & rude. *Cet homme a la mine bien rustique. Avoir des manières rst iques.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

Différences relatives entre *impoli*, *grossier*, *rustique*.

C'est un plus grand défaut d'être *grossier* que d'être simplement *impoli*, & c'en est encore un plus grand d'être *rustique*.

L'*impoli* manque de belles manières; il ne plaît pas. Le *grossier* en a de désagréables; il déplaît. Le *rustique* en a de choquantes; il rebute.

L'*impolitesse* est le défaut des gens d'une médiocre éducation: la *grossièreté* l'est de ceux qui en ont eu une mauvaise: la *rusticité* l'est de ceux qui n'en ont point eu.

On souffre l'*impoli* dans le commerce du monde; on évite le *grossier*; on ne se lie point du tout avec le *rustique*.

RUSTIQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* RUSTIQUER.

RUSTIQUEMENT; adverbe. *Rusticè.* D'une manière grossière. *Il lui a répondu fort rustiquement.*

RUSTIQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme d'architecture qui se dit en parlant d'une muraille, de la façade d'une maison qu'on crépit, que l'on enduit en façon d'ordre rustique. *Rustiquer un château.*

RUSTRE; adjectif des deux genres. *Agrestis.* Fort rustique, fort grossier. *Il a le regard rustre. Avoir des manières rustres.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Cet homme est un vrai rustre.*

RUSTRE; substantif masculin & terme de Blason qui se dit d'une losange percée en rond. Il signifioit anciennement une sorte de lance.

RUT; substantif masculin. Il se dit des cerfs & de quelques autres bêtes fauves quand elles sont en amour. *Le temps du rut est depuis la mi Septembre jusqu'à la fin de Novembre.*

> Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance,
> Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
>
> BOILEAU.

On dit, *les cerfs ne tiennent pas, ne durent pas dans le rut, pendant le rut;* pour dire, ils sont aisés à prendre quand ils sont en amour.

RUTH; nom d'un des livres canoniques de l'Ancien Testament, ainsi appelé, parcequ'il contient l'histoire de *Ruth*, femme Moabite, qui, après la mort de Mahalon son premier mari, ayant suivi Noémi sa belle-mère à Béthléem, patrie de celle-ci, y devint l'épouse d'un riche Israélite nommé *Boos*, qui fut bisaïeul du Roi David.

Ce livre est placé dans les bibles

entre le livre des Juges, & le premier livre des Rois, comme étant une suite du premier, & une introduction au second. S. Jérôme nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des Juges, parce que l'histoire qu'il renferme arriva au temps d'un des Juges d'Israël, & plusieurs anciens Pères, par la même raison, ne font qu'un livre des Juges & de Ruth. Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le Pentateuque les cinq Mégilloth, qui sont 1°. le Cantique des Cantiques. 2°. Ruth. 3°. Les Lamentations de Jérémie; 4°. l'Ecclésiaste; 5°. Esther. Quelquefois le livre de Ruth est mis le premier des cinq, quelquefois le second, & quelquefois le cinquième.

Le but de l'Auteur de ce livre, est de nous faire connoître la généalogie de David; il y a toute apparence que c'est le même Auteur qui a composé le premier livre des Rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette Généalogie de David sans trop déranger son récit, a mieux aimé la donner à part. L'Écrivain remarque à la tête de cet Ouvrage, que l'histoire qu'il va raconter arriva au temps que les Juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du temps qu'il écrivoit; de plus il parle de David à la fin de son livre, il l'a donc écrit au plutôt sous le règne de David.

Don Calmet qui fait ces observations, remarque d'ailleurs deux manières de parler, qui ne se trouvent que dans les livres des Rois: la première: *Hæc faciat mihi Deus*, *& hoc addat, si*, &c. & la seconde: *je vous ai découvert l'oreille*, pour signifier, *je vous ai dit*. Il ajoute que la canonicité du livre de Ruth n'est point contestée.

RUTIGLIANO; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Barri, à deux lieues, sud-est, de la ville de Bari.

RUTLAND; province d'Angleterre avec titre de Duché dans le Diocèse de Péterboroug. Elle est petite, & n'a que quarante milles de circonférence; mais elle est très fertile, abondante en blé & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & est arrosée de plusieurs petites rivières. On y nourrit quantité de brebis. Oakam est la principale de cette province.

RUTULES; (les) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voisins des *Latini*, dont on ne peut guère les distinguer, parcequ'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Énée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de son Énéide.

RUVO; ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naples dans la Terre de Barri, à huit lieues, sud ouest, de la ville de Barri.

RUYS; presqu'île de la basse Bretagne qui est à trois ou quatre lieues au midi de Vannes, & forme un port que l'on nomme *Morbihan*. Il y a un Gouverneur pour cette presqu'île & le château Sucinio, qui passe pour un des plus agréables séjours de la province. Elle a aussi une Juridiction royale, ressortissante au Siége présidial de la Sénéchaussée de Vannes. C'est dans cette île qu'est située la célèbre Abbaye de S. Gildas, que l'on nomme *S. Gildas-de Ruys*, pour la distinguer de S. Gildas-des-bois. Le bourg Sarsan en est le principal lieu.

RUYSCH, (Fréderic) né à la Haye

en 1638, prit le bonnet de Docteur en Médecine à Franeker. De retour dans sa patrie, il exerça la Médecine avec d'autant plus de succès, qu'il étoit plus profond dans la Botanique & surtout dans l'Anatomie. Lorsque le Czar Pierre passa en Hollande pour la première fois en 1698, il rendit visite à Ruysch, & fut étonné autant qu'enchanté en voyant le Cabinet de cet illustre Anatomiste. A son second voyage en 1716, il acheta le Cabinet, & l'envoya à Péterstbourg.

L'Académie des Sciences choisit Ruysch en 1737, pour être un de ses associés étrangers. Il étoit aussi membre de l'Académie Léopoldine des curieux de la nature, & de la Société Royale d'Angleterre. Il eut le malheur en 1728, de se casser l'os de la cuisse par une chûte; il ne pouvoit plus guère marcher sans être soutenu par quelqu'un: mais il n'en fut pas moins sain de corps & d'esprit jusqu'en 1751, qu'il perdit en peu de temps toute sa vigueur, qui s'étoit maintenue sans altération sensible. Il mourut le 22 Février, âgé de plus de 92 ans, & n'ayant eu sur une si longue carrière qu'environ un mois d'infirmités. Ses Ouvrages sont, 1°. *Dilucidatio valvularum in vasis lymphaticis & lacteis.* 2°. *Observationum anatomico chirurgicarum Centuria*, à Amsterdam 1691, *in*-4°. 3°. *Epistolæ problematicæ sexdecim.* 4°. *Responsio ad Godfredi Bidloi Libellum Vindiciarum adversariorum anatomico-Medico-chirurgicarum decades tres*; à Amsterdam 1717 *in* 4°. 5°. *Thesaurus animalium primus.* 6°. *Thesauri anatomici decem.* 7°. *Musæum Anatomicum.* 8°. *Curæ posteriores, seu Thesaurus omnium maximus.* 9°. *Responsio de glandulis ad Boërrhaave.* 10°. *De musculo in fundo uteri observato, & à nemine antehàc detecto*, à Amsterdam, 1726, *in*-4°.

RUYTER, (Michel Adrien) né à Flessingue, ville de Zélande, en 1607, n'avoit qu'onze ans lorsqu'il commença à fréquenter la mer. Il s'y signala dans les divers emplois qu'il y exerça successivement. Après avoir été matelot, contre-maître & pilote, il devint capitaine de vaisseau. Il repoussa des Irlandois qui vouloient se rendre maîtres de Dublin, & en chasser les Anglois. Huit voyages dans les Indes occidentales & deux dans le Brésil lui méritèrent en 1641, la place de contre-Amiral. Ce fut alors qu'il fut envoyé au secours des Portugais contre les Espagnols. Il s'avança jusqu'au milieu des ennemis dans le combat, & donna tant de preuves de bravoure, que le Roi de Portugal lui donna les plus grands éloges. Il acquit encore plus de gloire devant Salé, ville de Barbarie. Malgré cinq vaisseaux corsaires d'Alger, il passa seul à la rade de cette place. Les Maures de Salé, spectateurs de cette belle action, voulurent que *Ruyter* entrât en triomphe dans la ville monté sur un cheval superbe, & suivi des capitaines des corsaires qui marchoient à pied. Une escadre de soixante-dix vaisseaux fut envoyée en 1651 contre les Anglois, sous le commandement de l'Amiral Tromp. *Ruyter* seconda habilement ce Général dans trois combats qui furent livrés aux ennemis. Il alla ensuite dans la Méditerranée vers la fin de 1655, & y prit quantité de vaisseaux Turcs, parmi lesquels se trouva le fameux renégat *Amand* de *Dias* qu'il fit pendre. En-

voyé en 1659 au secours du Roi de Danemarck contre les Suédois, il soutint son ancienne gloire & en acquit une nouvelle. Le Monarque danois l'anoblit lui & sa famille, & lui donna une pension. En 1661 il fit échouer un vaisseau de Tunis, rompit les fers de quarante esclaves chrétiens, fit un traité avec les Tunisiens, & mit à la raison les corsaires d'Alger. Les places de Lieutenant-Amiral & de Lieutenant-Amiral Général furent la récompense de ses exploits. Il mérita cette dignité la plus haute à laquelle il pût aspirer, par une victoire signalée qu'il remporta contre les flottes de la France & de l'Angleterre. La puissance réunie des deux Rois n'avoit pu mettre en mer une armée navale plus forte que celle de la République. Les Anglois & les Hollandois combattirent comme des nations accoutumées à se disputer l'empire de l'Océan. Cette bataille donnée en 1672 dans le temps de la conquête de la Hollande, fit un honneur infini à Ruyter. Après cette journée il fit entrer la flotte marchande des Indes dans le Texel, défendant ainsi & enrichissant sa patrie d'un côté, lorsqu'elle périssoit de l'autre. Il y eut trois batailles navales l'année suivante entre la flotte hollandoise & les flottes françoise & angloise. L'Amiral *Ruyter* fut plus admiré que jamais dans ces trois actions. D'*Estrées*, Vice-Amiral des vaisseaux françois, écrivit à *Colbert : je voudrois avoir payé de ma vie la gloire que Ruyter vient d'acquérir*, Ruyter n'en jouit pas long-temps, il termina sa glorieuse vie devant la ville d'Agouste en Sicile en 1676, dans un combat qu'il livra aux François. Il y reçut une blessure mortelle qui l'emporta peu de jours après. Son corps fut porté à Amsterdam, où les États généraux lui firent élever un monument digne de ce grand homme. Il avoit commencé par être mousse, & l'obscurité de sa naissance ne l'a rendu que plus respectable. Le Conseil d'Espagne lui donna le titre & les patentes de Duc qui n'arrivèrent qu'après sa mort. Ses enfans refusèrent ce titre si brigué dans nos Monarchies. Louis XIV eut assez de grandeur d'ame pour être affligé de la perte de cet illustre marin. On lui représenta qu'il avoit un ennemi dangereux de moins; il répondit qu'on ne pouvoit s'empêcher d'être sensible à la mort d'un grand homme.

RY; bourg de France en Normandie, à trois lieues, est, de Rouen.

RYE; terme de Géographie, qui signifie dans son origine le rivage de la mer. Toutes les Villes d'Angleterre dont le nom renferme le mot de *Rye*, sont maritimes.

RYE; ville d'Angleterre dans la partie orientale du comté de Sussex, à l'embouchure du Rother. Elle a des Députés au Parlement. C'est un des cinq ports.

RYEGATE; ville d'Angleterre dans la province de Surrey, à dix lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

RYSWICK; village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où se finit en 1697 le Traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre Traités de paix conclus à Ryswick dans six semaines de temps.

Le premier fut signé avec la Hollande le 20 Septembre à minuit. Les Traités de Munster & de Nimègue

servirent de base à ce Traité. Pondichéri fut rendu à la France.

Le second signé avec l'Espagne une heure après contenoit la restitution des places prises en Catalogne ; Luxembourg, le comté de Chimay, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai & tout ce qui avoit été réuni par les Chambres de Metz & de Brisac. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'Évêque de Liège, & l'île de Lapouza au Duc de Parme. A voir tout ce que le Roi de France sacrifioit par ce Traité, il étoit aisé de se douter que la mort prochaine du Roi d'Espagne en étoit le motif.

Par le troisieme Traité conclu avec l'Angleterre le 21, le Roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le Roi de la Grande Bretagne dans la possession des Royaumes & Pays dont il jouissoit.

Enfin par le quatrième avec l'Empereur, signé le 30 Octobre, tout fut réglé conformément aux Traités de Westphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce Traité le Duc de Lorraine fut rétabli dans ses États.

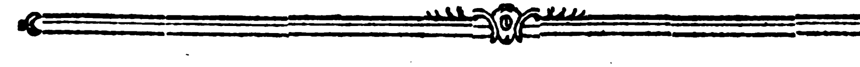
RYTHME. *Voyez* Rhythme.

RZECZYCA ; ville du grand Duché de Lithuanie, chef-lieu d'un territoire de même nom, sur le Niéper, à quarante-deux lieues, nord, de Kiow.

RZEVA ; ville de Russie, Capitale d'une Province de même nom, près de la source du Wolga.

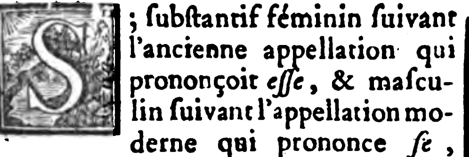
La province de Rzeva est bornée au nord par les Duchés de Twere & de Moscow, au midi par la principauté de Biela, à l'orient par le palatinat de Vitepsk, & à l'occident par la seigneurie de Pleskow.

Rzeva, est encore le nom d'une petite ville de la province dont nous venons de parler, & qui est située au sud-ouest de Velikie-Louki. On l'appelle *Rzeva la déserte.*



S

S



S ; substantif féminin suivant l'ancienne appellation qui prononçoit *esse*, & masculin suivant l'appellation moderne qui prononce *se*, comme dans la dernière syllabe du mot *danse*. Lettre consonne, & la dix-neuvième de l'alphabet.

Il faut remarquer que pour l'ordinaire on ne fait guère sonner la lettre *s* à la fin d'un mot, si ce n'est lorsque le mot qui suit commence par une voyelle. Ainsi dans ces mots, *mes propres intérêts*, on fait sonner le *s* de la dernière syllabe de *propres*, comme si le mot *propres* finissoit par un *e* muet, & que le suivant commençât par un *z*.

Il faut remarquer encore que la lettre *s*, qui dans un mot se trouve seule entre deux voyelles, a la prononciation d'un *z* : par exemple, dans *quasi*, *phrase*, *fraise*, *braise*, *amuser*, *raser*, *rose*, *ruse*, &c. C'est pour cela que certains mots composés, dont le simple commence par

la lettre *s*, suivie d'une voyelle, s'écrivent ordinairement avec deux *ss*, afin qu'on la prononce fortement, & non pas comme un *z*. Tels sont les mots *desservir*, *dessiller*, *resserrer*, *ressortir*, *ressembler*, &c.

S, a aussi le son du *z* avant B ou D, comme dans *presbytère*, *Asdrubal*.

S, a encore le son du *z* dans *Alsace*, & dans la syllabe *trans*, suivie d'une voyelle. *Transaction*, *transition*, &c.

Mais *Transylvanie*, *transir* se prononcent *Trancylvanie*, *trancir*.

Quand il y a deux *ss* de suite au milieu d'un mot, on n'en prononce qu'un, comme dans *assurer*, *assigner*, &c. *Voyez* d'ailleurs ce que nous disons de cette lettre au mot ORTOGRAPHE.

La lettre *s* se trouve dans plusieurs abréviations des Anciens. Voici celles qu'on rencontre le plus fréquemment dans les livres classiques. S veut dire assez souvent *Servius*, nom propre, ou *Sanctus*. SS, *Sanctissimus*. S. C, *Senatus Consultum*. S. D, *salutem dicit*, sur-tout aux inscriptions des lettres. S. P. D. *Salutem plurimam dicit*. SEMP. *Sempronius*. SEPT. *Septimius*. SER. *Servilius*. SEXT. *Sextus*. SEV. *Severus*. SP. *Spurius*. S. P. Q. R. *Senatus populusque Romanus*.

S, étoit aussi un caractère numéral qui signifioit sept.

S, sur nos monnoies, indique celles qui ont été frappées à Reims.

La lettre *s* toute seule, soit en petit, soit en grand caractère, mise dans les mémoires, parties, comptes, registres des Marchands, Banquiers & Teneurs de livres, après quelque chiffre que ce soit, signifie *sou tournois*.

SA. *Voyez* SON.

SAADAH; ville d'Asie, dans l'Arabie heureuse, à cent vingt lieues de Sanaa.

SAALE; rivière d'Allemagne, qui a sa source sur les frontières du comté de Henneberg, & son embouchure dans le Mein, à Gemund, entre l'Évêché de Wurtzbourg & le comté de Reineck qu'elle sépare.

SAAMOUNA; substantif masculin. Sorte d'arbre qu'on appelle autrement *Fromager*. *Voyez* ce mot.

SAAN, ou SAINA; (la) rivière d'Allemagne, qui a sa source dans les montagnes de la basse Carniole, & son embouchure dans la Save, sur les frontières du Windismarck.

SAANANIM; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans la Tribu de Nephtali.

SAANECK; bourg d'Allemagne dans la basse Carniole, sur la rivière de Saan, à sept lieues au-dessus de Cilley.

SABA; royaume dont étoit Reine la Princesse qui vint à Jérusalem pour voir Salomon. Elle est nommée par J. C. *la Reine du Midi*.

Le nom de *Reine du Midi* dénote que le pays de cette Princesse devoit être au midi de la Palestine, ce qui convient à l'Arabie heureuse. Le même passage allégué ci-dessus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond à cette idée dans le style de l'Écriture. Elle apporta en présent des choses qui se trouvoient autrefois assez communément en Arabie: savoir, de l'or, des parfums & des pierres précieuses. Enfin les Anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuse nommé *Sobaci*, qui admettoit les femmes à la couronne.

Le nombre des interprètes de l'Écriture qui cherchent dans l'Arabie heureuse les États de la Reine de

Saba est assez grand ; & fournit des hommes illustres.

Il n'y a pas moins d'Interprètes célebres qui mettent en Éthiopie la Reine de *Saba*. Josephe, qui a ouvert le premier cette opinion, prétend que la capitale de l'Éthiopie s'appeloit *Saba* avant que Cambyse lui eut donné le nom de sa sœur *Méroé*.

Les Géographes connoissent une autre *Saba*, ville d'Asie dans l'Arabie déserte, à environ six journées de Jérusalem.

SABA, est aussi le nom d'une petite île de l'Amérique du nombre des Antilles. Elle est habitée par quelques familles Hollandoises.

SABA, est encore le nom d'une ville de Perse dans l'Irac - Agémi, sur la route de Sultanie à Com.

SABAÏSME. *Voyez* SABÉISME.

SABAKZAR ; ville de Russie dans le royaume de Casan, au midi & à trois werstes du Volga & de l'île de Mokritz.

SABAMA ; ancienne ville de la Palestine dans la Tribu de Ruben.

SABAN ; ville de la Palestine dans la Tribu de Ruben.

SABAZIES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes & sacrifices que l'on célébroit en l'honneur de plusieurs dieux surnommés *Sabaziens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mithra, dieu des Perses ; mais on l'avoit sur-tout donné à Bacchus à cause des *Sabes*, peuples de Thrace, chez lesquels il étoit particulièrement honoré.

SABBAT ; substantif masculin. C'est la principale fête des Juifs, & celle qu'ils observent avec le plus grand soin : on la nomme *Sabbat*, parce qu'on la célèbre toujours le Samedi. Elle est instituée en l'honneur du repos que Dieu prit après avoir créé toutes choses. C'est pourquoi le devoir le plus important qu'impose la fête du Sabbat, c'est de ne rien faire. Les Rabbins, toujours minutieux sur ce qui concerne l'extérieur du culte, ont réduit à trente-neuf articles toutes les choses qu'il est défendu de faire le jour du Sabbat, & tous les différens travaux auxquels l'homme peut s'occuper. Les Juifs portent à cet égard très-loin leurs scrupules. Ils n'osent allumer ni éteindre le feu. Ils ont soin d'apprêter la veille tout ce qui est nécessaire pour leurs repas. Ils évitent de porter, ce jour-là, aucun fardeau ; & même ils ont la précaution de ne pas trop se charger d'habits, & veillent à ce que leurs femmes & leurs enfans n'aient précisément sur eux que ce qui est nécessaire pour se vêtir. Tout entretien sur les affaires temporelles, sur le prix des denrées ou des autres marchandises, leur est interdit. Ils ne peuvent, ce jour-là, ni rien donner, ni rien recevoir, ni manier aucun outil, ni rien qui soit pesant. s'ils sortent de la ville, il ne leur est permis de faire qu'un mille de chemin. Manier de l'argent, monter à cheval, aller en bateau, jouer des instrumens, se baigner, sont autant de choses contraires à la loi du Sabbat. A peine permet-on aux chirurgiens de panser les plaies de leurs malades.

Mais quoique tout travail soit absolument interdit le jour du Sabbat, il en est cependant un qui non-seulement est permis, mais encore spécialement recommandé. Ce travail consiste à rendre à sa femme le devoir conjugal. Les plus sages docteurs prétendent que cette œuvre, pratiquée ce jour-là avec des intentions pures, est infiniment

agréable à Dieu; s'il arrive qu'il en naisse quelque fruit, c'est à coup sûr, un élu.

Le Sabbat commence le Vendredi au soir environ une demi-heure avant le coucher du soleil, & il finit le lendemain lorsque la nuit commence.

SABBAT, signifie aussi l'assemblée nocturne que le peuple croit que les sorciers tiennent pour adorer le diable.

Voici en substance la description que Delrio donne du Sabbat. Il dit que d'abord les sorciers ou sorcières se frottent d'un onguent préparé par le diable, certaines parties du corps, & sur-tout les aînes, & qu'ensuite ils se mettent à cheval sur un bâton, une grenouille, une fourche, ou sur un chevre, un taureau, ou un chien, c'est-à-dire, sur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils sont transportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des distances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un désert. Là, dans une place spacieuse, est allumé un grand feu, & paroit élevé sur un trône le démon qui préside au *Sabbat* sous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genou devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baisant au derriere. On commet d'ailleurs pour l'honorer diverses infamies & impuretés. Après ces préliminaires, on se met à table, & les sorciers s'y repaissent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux mêmes ont eu soin d'apporter. Ce repas est tantôt précédé, & tantôt suivi de danses en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une manière effroyable; on y fait des sacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou réprimande, selon qu'on l'a bien ou mal servi; il distribue des poisons, donne de nouvelles commissions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, ou toutes les lumières s'éteignent. Les sorciers & même les démons se mêlent avec les sorcières, & les connoissent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & sur-tout les nouvelles venues, que le bouc honore de ses caresses, & avec lesquelles il a commerce. Cela fait, tous les sorciers & sorcières sont transportés dans leurs maisons de la même manière qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pied si le lieu du *Sabbat* n'est pas éloigné de leur demeure.

Le même Delrio essaie de prouver la possibilité de toutes ces rêveries: il n'oublie pour cela ni la puissance des démons, ni celles des bons anges, ni le transport d'Abacuch à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptisa l'eunuque de Candace, & qui du desert se trouva tont d'un coup dans la ville d'Azoth. La flèche d'Abaris, le vol de Simon le Magicien, d'Eric, Roi de Suède, rapporté par Joannes-Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la même nuit se trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'Église de Tours, si l'on en croit la chronique de Nangis, & quelques histoires des Sorciers, lui suffisent pour conclure de la possibilité à l'existence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui soutiendroient le contraire; au moins maltraite-t-il fort Vyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les Sorciers racontent du *sabbat*, n'est que l'effet

d'une imagination vivement échauffée, ou d'une humeur atrabilaire.

SABBAT, se dit figurément & familièrement d'un grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion, tel que l'on s'imagine celui du sabbat des Sorciers. *On fait un sabbat épouvantable dans ce cabaret.*

SABBAT, se dit aussi figurément & populairement des criailleries qu'une femme fait à son mari, ou un maître à ses valets. *Sa femme lui fit un beau sabbat quand il revint.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

SABBATAIRES; (les) on a donné ce nom à une secte de Juifs qui font profession d'observer le sabbat plus scrupuleusement que les autres.

On a aussi appelé *Sabbataires* des hérétiques Protestans qui font le sabbat avec les Juifs, blâment les guerres, les lois politiques, les jugemens, & prétendent qu'il ne faut adresser sa prière qu'à Dieu le Père, & qu'il faut négliger le Fils & le Saint-Esprit.

SABBATHIENS; (les) hérétiques du quatrième siècle, ainsi nommés *de Sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été Juif, puis élevé à la Prêtrise par Marcien, l'un des Evêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies Judaïques, en leur persuadant qu'on devoit célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune de Mars. Il forma même un schisme; mais les Novatiens qui regardoient sa prétention comme une chose indifférente, conclurent que pour cela il ne falloit pas se diviser. Les Sectateurs de *Sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une singularité remarquable, sans qu'on sache sur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'usage de la main droite, qu'ils se faisoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main.

SABBATINE; substantif féminin. *Sabbatina thesis.* Petit acte ou dispute que les écoliers de philosophie font au milieu de la première année de leur cours. *Il soutient demain sa sabbatine.*

SABBATIQUE; adjectif des deux genres. Les Juifs appeloient *jour sabbatique*, le jour du sabbat. Et *année sabbatique*, celle qui se célébroit de sept ans en sept ans, & durant laquelle on laissoit reposer la terre sans la cultiver.

On appelle *fleuve sabbatique*, une prétendue rivière que quelques auteurs mettent dans la Palestine, & dont d'autres écrivains nient l'existence avec beaucoup plusde fondement. Voici comme Josephe en parle: Titus, dit cet auteur, rencontra en son chemin une rivière qui mérite bien que nous en parlions; elle passe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui sont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque chose de merveilleux; car après avoir coulé six jours en grande abondance, & d'un cours assez rapide, elle se sèche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant six autres jours comme auparavant, & à se sècher le septième jour, sans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *sabbatique*, parce qu'il semble qu'elle fête le septième jour, comme les Juifs fêtent celui du sabbat. Telle est la traduction de ce fameux passage de Josephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-versé dans la langue Grecque, &

aidé dans ce travail par de très-habiles gens de sa famille.

D. Calmet, sur ce même passage, nous donne de cette rivière une idée bien différente. Selon lui, Josephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arcé, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t il, ne coule que le jour du sabbat, ou plutôt au bout de sept jours; tout le reste du temps son lit demeure à sec; mais le septième jour il coule avec abondance dans la mer. De-là vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *Fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorsqu'il dit qu'il y a un ruisseau dans la Judée qui demeure à sec pendant tous les septièmes jours; *in Judæa rivus omnibus sabbatis siccatur*. Voilà certainement Pline d'accord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raison, le texte grec de Josephe, porte que ce fleuve ne coule que le Samedi; & comme les Savans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du sabbat, conduisent naturellement à dire que ce fleuve couloit six jours, & cessoit le septième jour, ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Josephe, en les transposant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y lisoit; & c'est sur ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il semble en effet que la *rivière Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du sabbat, si elle ne couloit que ce jour-là; pour bien faire, observe D. Calmet, elle devoit cesser de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'est que Josephe est le seul & premier auteur du *Fleuve Sabbatique*, qui vraisemblablement n'a jamais existé; du moins on n'en connoît point aujourd'hui, & aucun Voyageur ni Géographe n'en a jamais fait mention; car pour Pline, il est évident qu'il a tiré de Josephe ce qu'il en dit, & même selon les apparences, il n'en croyoit rien.

SABDARIFFA; substantif féminin. Plante qui pousse une tige haute de trois ou quatre pieds, droite, cannelée, purpurine, rameuse, garnie de feuilles larges, amples comme celles de la vigne, partagées en plusieurs parties dentelées: ses fleurs sont grandes & tout à fait semblables à celles de la mauve, de couleur blanche, pâle & purpurine noirâtre. A ces fleurs succèdent des fruits oblongs, pointus, remplis de semences rondes: sa racine est fibreuse. On cultive cette plante aux Indes, dans les jardins: elle est pleine, dit Lémery, d'un suc visqueux, semblable à celui de la mauve; on mange sa semence comme une graine légumineuse. Toute la plante est estimée émolliente, résolutive, pectorale, apéritive & propre pour la gravelle, étant prise en décoction.

SABECH; substantif masculin. Autour d'une des cinq espèces principales. Il ressemble à l'épervier.

SABÉE; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans la tribu de Siméon.

SABÉENS; (les) anciens peuples de l'Arabie heureuse.

On a aussi appelé *Sabéens*, les Sectateurs du Sabéisme. *Voyez* ce mot.

SABÉISME ; substantif masculin. Nom de la religion qui a pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres.

Les Perses qui avoient reçu des premiers Patriarches la connoissance du vrai Dieu, corrompirent dans la suite la pureté de leur religion, en y mêlant le Sabéisme, quoique le docteur Hide prétende qu'ils ne l'ont jamais poussé jusqu'à l'idolatrie. Prideaux, dans son histoire des Juifs, nous apprend les motifs qui engagèrent les anciens Perses à adopter le culte des astres & des élémens : « Sentant, dit-il, » leur néant & leur indignité, ils » ne pouvoient comprendre qu'ils » pussent d'eux-mêmes avoir accès » auprès de l'Être suprême. Ils le » trouvoient trop pur & trop élevé » pour des hommes vils & impurs, » tels qu'ils se reconnoissoient. Ils » en conclurent qu'il falloit qu'il y » eût un Médiateur par l'intervention duquel ils pussent s'adresser » à lui. Mais, n'ayant point de » claire révélation de la qualité du » Médiateur que Dieu destinoit au » monde, ils se choisirent eux-» mêmes des Médiateurs, par le » moyen desquels ils pussent s'a-» dresser au Dieu suprême ; &, » comme ils croyoient d'un côté, » que le soleil, la lune & les étoi-» les étoient la demeure d'autant » d'intelligences qui animoient ces » corps célestes, & en régloient » les mouvemens ; de l'autre, que » ces intelligences étoient des êtres » mitoyens entre le Dieu suprême » & les hommes, ils crurent aussi » qu'il n'y en avoit point de plus » propres à servir de Médiateur en-» tre Dieu & eux. »

Les anciens habitans de la Libye & de la Numidie rendoient des honneurs divins à quelques planètes. Leur culte consistoit en prières & en sacrifices.

Les Indiens de Nicaragua, de Darien, de Panama, de la vallée du Tunia dans l'Amérique méridionale, adorent le soleil & la lune qu'ils regardent comme le mari & la femme, & les autres astres. On ne sait rien de particulier sur le culte qu'ils leur rendent. Les habitans de Cumane & de Paria honorent les mêmes divinités. Lorsque la foudre gronde, ils s'imaginent que le soleil est irrité, & mettent tout en usage pour appaiser sa colère. S'il arrive qu'il s'éclipse, ils pensent que c'est pour punir leurs crimes qu'il leur refuse la lumière. Dans cette idée, ils cherchent à expier leurs fautes par les exercices les plus rigoureux de la pénitence. Ils exercent mille cruautés sur leurs corps ; s'arrachent les cheveux, & se déchirent impitoyablement avec des arrètes de poisson. Le sexe le plus foible ne le cède point alors aux hommes en courage, ou plutôt en fanatisme. On voit les femmes & les filles se faire des incisions profondes sur le visage & sur les bras, & faire ruisseler leur sang. Ils continuent ces pieuses cruautés, jusqu'à ce que le soleil, ayant recouvré son premier éclat, témoigne qu'il leur accorde le pardon de leurs crimes.

On peut mettre au rang des adorateurs des astres les peuples de Cubagua, de la Caribane & de la Nouvelle Andaloufie dans l'Amérique méridionale. Ils pensent, comme les anciens Païens que le soleil parcourt les airs, monté sur un char rayonnant de lumière ; mais ce ne sont pas des chevaux, selon eux, qui sont attelés à ce char ; ce sont

des tigres : c'est, pour cette raison, qu'ils ont un respect particulier pour les tigres. Ils poussent l'attention jusqu'à prendre soin de leur subsistance ; & c'est pour les nourrir qu'ils laissent exposés dans les bois les corps des défunts. Ils racontent à ce sujet, que leurs ancêtres ayant négligé de donner aux tigres leur portion ordinaire, le soleil irrité s'en vengea, en consumant une grande partie du pays.

On prétend que les Sauvages de la province de Los-Quitos, en Amérique, adorent le soleil, la lune & les étoiles. La seule preuve qu'on en ait, est qu'on a remarqué que ces astres étoient peints sur leurs tentes & sur leurs pavillons.

Le P. Picolo dit que les habitans de la Californie rendent des hommages à la lune, & se coupent les cheveux en son honneur.

SABELLIANISME ; substantif masculin. Hérésie des Sabelliens.

SABELLIENS ; (les) Hérétiques sectateurs de Sabellius, lequel ne mettoit point d'autre différence entre les Personnes de la Trinité, que celle qui est entre les différentes opérations d'une même chose. Lorsqu'il considéroit Dieu, comme faisant des décrets dans son Conseil éternel, & résolvant d'appeler les hommes au salut, il le regardoit comme Père ; lorsque ce même Dieu descendoit sur la terre dans le sein de la Vierge, qu'il souffroit & mouroit sur la Croix, il l'appeloit Fils ; enfin, lorsqu'il considéroit Dieu comme déployant l'efficace de la grâce dans l'ame des pécheurs, il l'appeloit Saint-Esprit.

Selon cette hypothèse, il n'y avoit aucune distinction entre les personnes divines ; les titres de Père, de Fils & de Saint-Esprit, n'étoient que des dénominations empruntées des actions différentes que Dieu avoit produites pour le salut des hommes.

Sabellius ne faisoit que renouveler l'hérésie de Praxée & de Noet, & s'appuyoit sur les mêmes raisons : il forma un parti qui subsista quelque temps. S. Épiphane dit que les Sabelliens étoient répandus en assez grand nombre dans la Mésopotamie, & autour de Rome. Le Concile de Constantinople, en rejetant leur baptême, fait voir qu'ils avoient un corps de communion en 381. S. Augustin a cru que cette secte étoit tout à fait anéantie au commencement du cinquième siècle.

L'erreur de Sabellius a été renouvelée par Photin dans le quatrième siècle, & par les Antitrinitaires.

SABIA ; nom d'un Royaume & d'une Rivière de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce Royaume. La rivière de *Sabia*, le baigne au nord & au sud. Elle a sa source vers le 47e degré de longitude, & un peu au-delà du 21e degré de latitude méridionale. Son cours est d'Occident en Orient, & peut avoir 40 lieues de longueur.

SABINE ; sustantif féminin. *Sabia.* Petit arbuste toujours vert, qui porte des fleurs mâles & des fleurs femelles sur différens pieds. Les fleurs mâles, qui sont toutes composées d'étamines, sont grouppées trois à trois sur un filet commun, & forment par leur assemblage un chaton conique & écailleux. Les fleurs femelles sont composées d'un pistil & d'un embryon, qui devient une baie charnue, arrondie, relevée de petites éminences qui pa-

croissent par leur extrémité, être des écailles immédiatement collées sur le fruit. On trouve dans la baie trois semences ou noyaux, convexes d'un côté, & aplatis sur les faces qui se touchent. La Sabine vient naturellement dans tous les climats.

Cette description convient également au génevrier, au cedre, à la sabine, ce qui a sans doute engagé M. Linnæus à n'en faire qu'un seul genre.

On distingue plusieurs espèces de sabine, l'une *à feuilles de tamaris*, l'autre *à feuilles de cyprès*, & une autre *à feuilles panachées*. Ces arbrisseaux ne quittent point leurs feuilles pendant l'hiver; c'est pourquoi ils sont très-propres à mettre dans les bosquets d'hiver : mais ils exhalent une odeur désagréable.

La sabine est très-pénétrante & très-apéritive : elle excite puissamment les mois aux femmes, il suffit quelquefois d'en mettre dans la chaussure pour cet effet : elle provoque la sortie du fœtus & de l'arrière faix. On doit être fort circonspect sur l'usage de cette plante qui peut-être regardée comme un des plus puissans & des plus dangereux emménagogues. Quant à l'usage extérieur de la sabine, on la regarde comme déterfive & résolutive; on l'applique avec succès sur les loupes, après l'avoir fait bouillir dans le vinaigre. On emploie les feuilles de cette plante, réduites en poudre pour déterger les ulcères, pour guérir la galle & la teigne : cette poudre mêlée avec du sel & de l'huile d'olive, forme un cataplasme propre à résoudre aussi les tumeurs des chevaux & des brebis.

SABINE; (la) province d'Italie dans l'État de l'Église, bornée au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Teverone la sépare, au levant par l'Abruze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle est séparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui est entre Ponte-Mole & le ruisseau d'Aja; & la *Sabine* vieille qui est au-delà du ruisseau d'Aja; mais malgré cette division, la province entière n'est pas moins la plus petite province de l'État Ecclésiastique. Elle n'a qu'environ neuf lieues de long, sur autant de large, ensorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conserve le nom; & la seule ville qu'il y ait dans cette province est Magliano, mais plusieurs petites rivières arrosent le pays : il est fertile en huile, en vin, en fruits, *&c.*

SABINS; (les) anciens peuples d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conserve l'ancien nom. Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui est au midi oriental de la Néra, jusqu'à celle de ses sources qui est présentement dans la Marche d'Ancone, excepté vers l'embouchure de cette rivière dans le Tibre, une petite lisière aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainsi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la rivière de Velino qui les forme étoient dans cette Province, jusqu'à la source du Nomano, qui est aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des Sabins, & s'étendoit même au-delà de la Pescara, où étoit *Ami-*

ternum, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno Rovinato*.

Sous la dénomination de Sabins on comprenoit plusieurs peuples qui habitoient de petites villes & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des Princes & d'autres par de simples Magistrats, & en forme de République. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils étoient unis par une espèce de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie, & les plus voisins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modèles de pudeur, & passoient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine sur le trône, qu'il envoya des députés aux Sabins pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejetèrent sa proposition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlèvement qu'il fit des *Sabines* causa la guerre entre les deux peuples. Les Céniniens, les Antemnates & les Crustuméniens furent vaincus. Enfin Tatius qui régnoit dans le pays des Sabins, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque les *Sabines* qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfans, se jetèrent au milieu des combatans, & par leurs prières & leurs larmes suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement, les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces *Sabins* qui ne vivoient qu'à la campagne ou dans les bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour les citoyens & les défenseurs. Romulus associa à la souveraineté Tatius Roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même temps dans le Sénat. Cet événement qui ne fit qu'un seul peuple des *Sabins* & des Romains arriva l'an 7 de Rome, 727 ans avant Jésus-Christ.

SABINUS, (Julius) Seigneur Gaulois né dans le pays de Langres, prit le titre de César au commencement du règne de Vespasien. Ayant offert la bataille à l'Empereur, il fut vaincu & mis en fuite: pour se dérober à la poursuite du vainqueur, il alla dans une de ses maisons de campagne, & feignit de vouloir livrer son corps aux flammes. Il congédia tous ses domestiques, & ne retint que deux affranchis en qui il avoit confiance. Ensuite il mit le feu à la maison, & se retira dans un souterrain inconnu à tout autre qu'à lui & à ses confidens. La nouvelle de sa mort s'étant répandue, la douleur de sa femme Epponine, servit à la confirmer. Mais lorsque Sabinus apprit que cette tendre épouse avoit déjà passé trois jours & trois nuits sans prendre de nourriture, il lui fit savoir le lieu de sa retraite. Elle y vint, resta neuf ans avec lui dans cette espèce de tombeau, & y mit

au monde deux fils jumeaux. Lassés enfin de l'horreur des ténèbres, ils prirent des habits qui les déguisoient, & allèrent à Rome dans l'espérance d'y solliciter leur grâce; mais ils furent reconnus. En vain Epponine tâcha d'exciter la compassion de Vespasien en se jetant à ses pieds, & lui présentant ses deux enfans nés dans le souterrain, il la fit mourir avec Sabinus. L'amour héroïque & les infortunes de ces deux époux ont fourni un beau sujet de tragédie à divers Poëtes.

SABIONCELLO; presqu'île de la Dalmatie, dans les États de la République de Raguse, sur la côte du golfe de Venise; elle est bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Cursola. On lui donne environ vingt milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un Couvent de Dominicains.

SABIONETA; ville forte d'Italie, Capitale d'un Duché de même nom, à quinze milles de Parme, & à vingt-cinq de Crémone. Par le traité d'Aix-la Chapelle, la Maison d'Autriche l'a cédée à l'Infant Duc de Parme.

SABLE; substantif masculin. *Arena*. Matière pierreuse réduite en parties fort menues. Il peut y avoir autant d'espèces de sable, qu'il y a d'espèces de pierres: il peut y en avoir même, & il y en a en effet une beaucoup plus grande quantité résultant des mélanges, des fragmens des différentes espèces de pierres; mais comme les pierres tendres dont les parties sont désunies par une cause quelconque, se réduisent naturellement en particules si petites que leurs amas ressemblent plutôt à de la poussière qu'à de la terre qu'à du sable, & qu'au contraire les parties des pierres dures du genre des vitrifiables se conservent bien plus long-temps en molécules ou grains d'une grosseur sensible, il s'ensuit que la plupart des matières connues sous le nom de sable, sont de la nature des terres vitrifiables; aussi par le nom de sable tout seul, on entend toujours en histoire naturelle & en chimie, une matière de la nature des terres vitrifiables.

On peut distinguer le sable par les lieux où on le trouve, en sable de terre ou de montagne, qui est ordinairement coloré en jaune; en sable de rivière, qui est de la nature des pierres que les rivières charient, & en sable de mer, qui est aussi de la nature des rochers qui bordent les rivages de la mer, & où l'on trouve toujours des fragmens de coquilles qui lui font faire en partie effervescence avec les acides.

Les bancs de sable de mer qui sont au confluent des rivières, y sont formés par le courant des fleuves: le sable des Dunes est accumulé par les vagues de la mer & par la violence des vents. Il paroît que les sables mouvans de l'Afrique septentrionale & des bords de la Syrie, voisins de l'Égypte, ne sont autre chose que les sables de la mer & des fleuves, qui sont demeurés amoncelés quand la mer s'est peu-à-peu retirée. On peut en dire autant des contrées toutes sablonneuses qui sont vers la mer Baltique: ces sablières sont quelquefois très-profondes.

Le sable de terre qui forme une bande composée de couches horisontales, annonce un dépôt qui s'est fait lors du séjour de la mer dans cet endroit. A l'égard des sables colorés, beaucoup ne réfléchissent pas les nuances qu'on croit y

voir; c'eſt ce qu'on obſerve notamment lorſqu'on ſe promène ſur le ſable de la colline de Bolbec dans le pays de Caux. Tout ce qui approche de ce ſable qui eſt vert gris, paroît rouge. Les hommes, leurs habits, leurs chevaux, ſemblent y prendre une teinte claire de laque, ou paroiſſent comme ſi on les voyoit à travers un verre de couleur rouge ou pourpre.

Le principal uſage du ſable en chimie, c'eſt d'entrer dans la compoſition des poteries & des verres. Il y a des ſables plus ou moins fuſibles, & dont les grains ſont plus ou moins menus. Le ſable le plus fin ſe nomme *ſablon;* c'eſt celui dont on ſe ſert le plus dans les vitrifications & autres opérations de chimie, à cauſe qu'il eſt naturellement déjà fort diviſé: on l'emploie très-fréquemment en forme de bain dans des capſules, pour tranſmettre la chaleur aux vaiſſeaux dans leſquels on opère, & il forme alors ce qu'on nomme le *bain de ſable.*

On dit figurément, *bâtir ſur le ſable;* pour dire, fonder des projets, des établiſſemens, des entrepriſes ſur quelque choſe de peu ſolide.

Sable, ſe dit encore d'un certain gravier qui s'engendre dans les reins, & qui forme la gravelle. *Rendre du ſable par les urines.*

Sable, eſt auſſi le nom qu'on donne à une ſorte d'horloge de verre, compoſée de deux fioles, où le ſable en tombant de l'une dans l'autre, meſure un certain eſpace de temps. *Sable de demi-heure. Sable d'une heure. Il faut retourner ce ſable. Ce ſable eſt fort juſte.*

Sable, en termes de Fondeurs, ſignifie une compoſition faite avec du ſable ou de la pouſſière d'os deſſéchés, &c. où l'on jette en moule divers petits ouvrages, tels que des monnoies, des médailles, &c. *Jeter une médaille en ſable.*

Sable, en termes de Blaſon, ſignifie la couleur noire. *Il porte d'argent à l'aigle de ſable.*

Dans la Gravure, le ſable ſe marque par des traits croiſés.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

SABLÉ; petite ville de France dans le bas Maine, ſur la Sarte, à onze lieues, ſud-oueſt, du Mans. On y fait beaucoup de gants.

SABLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Sabler.

On appelle *fontaine ſablée*, un vaiſſeau de grès, de cuivre ou de métal, dans lequel on fait filtrer de l'eau à travers le ſable pour la rendre plus claire, pour l'épurer.

SABLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Arenâ conſpergere.* Couvrir de ſable. *Sabler les allées d'un jardin.*

On dit familièrement, *ſabler un verre de vin;* pour dire, l'avaler tout d'un trait.

SABLES D'OLONNE; *voyez* Olonne.

SABLESTAN, ou Sablistan; province de Perſe ſur les frontières de l'Indouſtan. Elle eſt bornée au nord par le Koraſſan, au midi par le Ségeſtan, à l'orient par le Candahar, & à l'Occident par le pays d'Héry. Il y a beaucoup de montagnes, de rivières, de fontaines & de lacs.

SABLIER; ſubſtantif maſculin. Horloge de verre qu'on appelle plus communément ſable. *Voyez* Sable.

SABLIÈRE; ſubſtantif féminin. *Foſſa arenaria.* Lieu creuſé dans la terre duquel on tire du ſable pour bâtir. *Il y a une bonne ſablière au pied de cette montagne.*

SABLIÈRE, se dit aussi d'une longue pièce de bois, entaillée par endroits, pour y mettre des soliveaux, ou creusée tout du long, pour y faire tenir des planches, & en former une cloison. *Les sablières des cloisons ont d'ordinaire quatre à six pouces de grosseur.*

SABLIÈRE, (Antoine de Rambouillet de la) mort à Paris en 1680, âgé de 65 ans, se distingua par un esprit aisé, naturel & délicat. Nous n'avons de lui que des *Madrigaux*, publiés après sa mort par son fils. Ces petits poëmes lui ont fait beaucoup d'honneur, par la finesse des pensées, & par la délicate naïveté du style: on peut les proposer pour modèle en ce genre. Son épouse, *Hesselin de la Sablière*, étoit en liaison avec les beaux esprits de son temps. Lafontaine, qui trouva dans sa maison un asile paisible durant près de vingt ans, l'a immortalisée dans ses vers.

SABLON; substantif masculin. Espèce de sable très-menu. *Le sablon sert à écurer la vaisselle.*

SABLONCEAUX; bourg de France dans la Saintonge, à trois lieues & demie, sud-ouest, de Saintes. Il y a une Abbaye d'Hommes de l'Ordre de Saint Augustin, laquelle est en commende, & vaut au titulaire environ quatre mille livres de rente.

SABLONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SABLONNER.

SABLONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Écurer avec du sablon. *Sablonner de la vaisselle.*

SABLONNEUX, EUSE; adjectif. *Arenosus.* Où il y a beaucoup de sable. *Pays sablonneux. Cette plante croît dans les terres sablonneuses.*

SABLONNIER; substantif masculin. Celui qui vend du sablon. *Il fait le métier de sablonnier.*

SABLONNIERE; substantif féminin. Lieu d'où l'on tire du sablon. *Il y a une sablonnière dans cet endroit.*

SABORD; substantif masculin & terme de marine. Sorte d'embrasure & d'ouverture à un vaisseau, par où le canon tire. La grandeur de cette embrasure est proportionnée au calibre du canon. La plupart des constructeurs lui donnent trois pieds deux pouces pour un calibre de 48, trois pieds pour un calibre de 36, deux pieds neuf pouces pour un calibre de 24 deux pieds sept pouces pour un calibre de 18, &c. ainsi des autres calibres à proportion. Il y a sur un vaisseau autant de rangs de sabords, qu'il y a de ponts. Leur distance dans ces rangs est d'environ sept pieds, & ils ne sont jamais percés les uns au-dessus des autres.

SABOT; substantif masculin. *Calceus ligneus.* Chaussure de bois faite tout d'une pièce, & creusée en sorte qu'on y puisse mettre le pied. *Les paysans & les pauvres gens font usage de sabots au lieu de souliers.*

On dit figurément & familièrement, *on l'a vu venir à Paris avec des sabots;* en parlant d'un homme qui d'une origine obscure, ou d'une extrême pauvreté, est parvenu à une fortune considérable.

On appelle aussi *sabots*, ces ornemens de cuivre qui sont au bas des pieds d'un bureau, d'une commode, &c.

SABOT, se dit encore de la corne du pied du cheval. Le sabot se détache quelquefois entièrement, à cause des maladies qui attaquent cette

partie; telles sont les enclouûres, le javart encorné, &c. Un cheval auquel le sabot est tombé, n'est plus propre aux grands travaux.

Le sabot blanc est ordinairement d'une corne trop tendre, le noir est le meilleur; on divise le sabot en trois parties; la pince qui est le devant; les quartiers, qui sont les deux côtés, & les talons qui sont derrière.

Sabot, se dit en termes de passementiers-boutonniers, d'un petit outil de bois à plusieurs coches, de cinq ou six pouces de longueur, dont on se sert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'est-à-dire, pour assembler plusieurs cordons ou fils, & les tortiller ensemble pour en faire un plus gros.

Les Cordiers appellent pareillement *sabot*, un outil de bois aussi à plusieurs coches, qui leur sert à cabler le cordage en trois, en quatre, &c.

Sabot, se dit aussi d'un certain jouet d'enfans, qui est de figure ronde, qui finit en pointe par le bas, & que l'on fait pirouetter avec un fouet, avec une lanière. *Sabot de bois, de buis, de corne. Faire aller un sabot. Fouetter un sabot.*

On dit, qu'*un sabot dort;* quand à force d'avoir été fouetté, il tourne si vîte sur un même point, qu'on diroit qu'il est immobile. Et l'on dit proverbialement & populairement, *dormir comme un sabot*; pour dire, dormir profondément.

On dit aussi proverbialement & populairement d'un enfant qu'on fouette souvent, qu'*on le fouette comme un sabot.*

Sabot, est aussi le nom d'une coquille qui a la figure d'un cône renversé : cette configuration & la proportion du poids fait que cette coquille ne peut guère se renverser quand l'animal rampe. M. d'Argenville désigne différens sabots sous le nom de *toît chinois*, ou *pagode*, ou *cul de lampe*, de *bouton*, *de la lampe antique*, de *pie*, d'*éperon*, & de *sorcière.*

Sabot, est encore le nom d'une plante qui croît sur les montagnes dans les forêts & dans les bois. Sa racine est grosse & fibreuse; elle pousse une tige haute d'environ un pied, portant quelques feuilles larges, alternes, & ressemblantes à celles du plantain. Son sommet est garni d'une fleur composée de six feuilles inégales; cinq occupent le haut, & la sixième plus ample représente, en quelque manière, un sabot : elle est jaune ou purpurine. A cette fleur succède un fruit qui a la figure d'une lanterne à trois côtés, & qui contient des semences semblables à de la sciure de bois. Cette plante est détersive & vulnéraire, employée extéieurement.

SABOTER; verbe neutre de la première conjugaison lequel se conjugue comme Chanter. Jouer au sabot, faire aller un sabot. *Des enfans qui s'amusent à saboter.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SABOTIER; substantif masculin. Ouvrier qui fait des sabots. *Un sabotier du Limousin.*

Sabotier, se dit aussi quelquefois de ceux qui portent des sabots; & c'est dans ce sens qu'un soulèvement de paysans a été appelé *la révolte des sabotiers.* On dit encore, *une danse de sabotiers.*

SABOU; petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'Or. Il est borné au nord par le royaume d'Acanis, à l'orient par celui de Fantin,

à l'occident par celui de Fétu, & au midi par la mer. Il est fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Nassau, qui étoit leur chef lieu en Guinée, avant qu'ils eussent pris Saint George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont aussi maintenant un fort à *Sabou*.

SABOULÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SABOULER.

SABOULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire qui signifie, tourmenter, tirailler, renverser, houspiller une personne de côté & d'autre plusieurs fois. *Ils allèrent aux Porcherons où on les saboula.*

SABRE; substantif masculin. Cimeterre, espèce de coutelas recourbé, & qui ne tranche que d'un côté. *Il lui fendit la tête d'un coup de sabre.*

SABRE, se dit aussi de toute sorte d'épée extrêmement large. *Il mit le sabre à la main.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

SABRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SABRER.

SABRENAUDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SABRENAUDER.

SABRENAUDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire. Travailler mal quelque ouvrage que ce soit. *Il a sabrenaudé ce bâtiment.*

SABRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Donner des coups de sabre. *La cavalerie sabra l'arrière garde de l'armée ennemie.*

On dit figurément & familièrement, *sabrer une affaire;* pour dire, la juger avec précipitation sans se donner la peine de l'examiner. *Le rapporteur a sabré cette affaire.*

SABUGAL; petite ville de Portugal dans la province de Beira, sur la rivière de Goa, à cinq lieues de la Guarda.

SAC; substantif masculin. *Saccus.* Sorte de poche faite d'une pièce de toile, de cuir, ou d'autre étoffe, que l'on coud par le bas & par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre dedans ce qu'on veut. *Un sac est ordinairement plus long que large. Il faut raccommoder ces sacs. Vider un sac. Remplir un sac. Lier un sac.*

On dit, *sac à blé, sac à charbon, sac à avoine, sac à terre*, pour dire, sac à mettre du blé, du charbon, de l'avoine, de la terre. Et l'on dit sac de blé, de charbon, d'avoine, de plâtre, de farine, de noix, de pommes, *&c.* pour dire, sac plein de blé, de charbon, d'avoine, de plâtre, de farine, de noix, de pommes, *&c.* Dans le même sens on dit, *un sac d'argent, un sac de pistoles, un sac de sous, un sac de mille francs.* On dit pourtant également, *sac à poudre*, pour dire, un sac à mettre de la poudre, un sac plein de poudre.

SAC, se dit aussi d'une certaine mesure dont on se sert dans plusieurs villes de France ou des pays étrangers, pour mesurer les grains, graines; ou pour mieux dire, c'est une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures.

Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Thiel, Bruxelles, Roterdam, Anvers & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au sac, dont voici les proportions avec les setiers de Paris.

Cent sacs d'Agen font 56 setiers

de Paris; ceux de Clerac de même. Cent sacs de Tonneins font 49 setiers de Paris. 100 sacs de Tournon 48. Cent sacs de Valence 61½. Vingt-cinq sacs de Roterdam & Bruxelles 19. Vingt-huit de Thiel pareillement 19; & cent sacs de Grenade, 43 setiers de Paris.

Cent trente-six sacs de Bayonne font 19 setiers de Paris.

A Anvers les 14 sacs font le tonneau de Nantes qui contient 9½ setiers de Paris.

On se sert aussi du sac à Amsterdam pour mesurer les grains. Quatre schepels font le sac, & 36 sacs le last, & à Roterdam 29 sacs.

A Genève la coupe ou sac de froment pèse 110 à 112 livres poids de 18 onces; celui de seigle 103½ livres & celui d'avoine 60 livres. Cent sacs de Livourne font 47½ setiers de Paris.

On dit proverbialement & figurément *prendre d'un sac deux moutures*, pour dire, prendre deux fois la récompense, le droit qu'il n'est permis de prendre qu'une seule fois. C'est une métaphore tirée des meuniers, qui exigent souvent pour la mouture d'un sac de blé, le double de ce qui leur est légitimement dû.

On dit proverbialement, *autant pèche celui qui tient le sac, que celui qui met dedans*; pour dire, que le receleur n'est pas moins coupable que le voleur.

On dit proverbialement & figurément, *se couvrir d'un sac mouillé*, pour dire, apporter une méchante excuse, alléguer une mauvaise défense.

On dit d'un scélérat, d'un filou, d'un mauvais garnement, que *c'est un homme de sac & de corde*. Et l'on appelle figurément un ivrogne, *sac à vin*. Il est très-bas.

On dit proverbialement, *qu'il ne sauroit sortir d'un sac que ce qui y est*, pour dire, qu'un sot ne peut dire que des impertinences, qu'un méchant homme ne peut faire que des méchantes actions. Il est populaire.

On dit d'un habit mal fait, mal taillé & trop large, que *c'est un sac, qu'il ressemble à un sac, qu'on est dans cet habit comme dans un sac*.

On appelle *sac de nuit*, un sac où l'on met ses hardes de nuit; *sac aux heures*, un sac où les femmes mettent leurs livres de dévotion & de prières; & *sac à ouvrage*, un sac où elles renferment l'ouvrage auquel elles travaillent.

On dit proverbialement & familièrement, *trousser son sac & ses quilles, prendre son sac & ses quilles*; pour dire, prendre ses hardes & s'en aller.

En termes de guerre on appelle *sac à terre*, un sac rempli de terre, dont on se sert pour faire les tranchées, logemens, batteries, *&c.* pour mettre les soldats à couvert du feu des ennemis. *Le général fit préparer des sacs à terre.*

On appelle *sac de procès*, & absolument *sac*, un sac où l'on met les pièces d'un procès. *Le sac du procès est entre les mains de votre procureur. Le rapporteur n'a pas encore examiné le sac. Cette lettre est une des bonnes pièces de votre sac.* On dit en ce sens *donner communication de son sac*, pour dire, communiquer les pièces du procès qui sont dans le sac.

On dit figurément en parlant d'un homme qui sollicite quelque grâce, qui entreprend quelque affaire, qu'*une chose est la meilleure pièce de son sac*, pour dire, que c'est la chose la plus avantageuse pour lui, celle qui doit le plus sûrement lui procurer le succès qu'il désire. Et l'on dit qu'*un homme a perdu la meilleure pièce*

de son sac, lorsqu'il a perdu un protecteur dont le crédit lui étoit nécessaire pour réussir. Ces deux phrases sont du style familier.

On dit familièrement d'un juge qui aime à être rapporteur en vue du profit qu'il en tire, *qu'il aime le sac*.

On dit proverbialement & figurément, *voir le fond du sac*, pour dire, pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus secret, de plus caché.

On dit proverbialement, *juger sur l'étiquette du sac*, pou dire, juger sur le champ une question qui ne reçoit point de difficulté; ou bien, prononcer sur une question difficile, sans se donner la peine de s'en instruire suffisamment.

On appelle *garde-sacs*, *greffier garde-sacs*, l'officier qui est chargé de garder les sacs des procès.

SAC, se dit aussi d'un habit de pénitence, d'affliction, d'humiliation. *Il se ceignirent les reins d'un sac. Porter le sac & le cilice.*

On appelle aussi *sac*, les grandes robes dont se couvrent les pénitens dans leurs cérémonies, dans leurs processions. *Il y a des pénitens revêtus de sacs blancs, & d'autres revêtus de sacs noirs.*

On dit familièrement, *mettre quelqu'un au sac*; pour dire, le convaincre, le mettre hors d'état de pouvoir répondre.

SAC, se dit aussi d'un dépôt d'humeurs, de matière qui se forme en quelque partie du corps, auprès d'une plaie ou d'un abcès. *L'abcès fut mal pansé & il s'y fit un sac.*

On appelle *cul de sac*, une petite rue qui n'a point d'issue. *Sa maison est dans un cul de sac.*

On fait sentir le *c*.

SAC; substantif masculin. Pillage entier d'une ville. *Le sac de Troye est fameux dans l'histoire. Ils'est commis toutes sortes d'horreurs au sac de cette ville.*

SACAMIE; nom qu'on donne à cette partie de la Morée qui est entre les golfes de Lépante, d'Engia, de Napoli, & entre le duché de Clarence & l'Isthme de Corinthe.

SACARE; substantif masculin. Petit poids dont les habitans de l'île de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Il pese autant que le denier ou scrupule de l'Europe. Au-dessus du *Sacare* sont les Sompi & le Vari; au-dessous le Nahquin & le Nanque.

SACCADE; substantif féminin. *Subita & violenta fræni adductio.* Prompte & rude secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride. *Les saccades gâtent la bouche d'un cheval & l'on ne doit en faire usage que quand il pèse trop sur la main ou qu'il s'arme.*

SACCADE, se dit figurément, d'une secousse violente qu'on donne à quelqu'un en le tirant. *Il le prit par le bras & lui donna plusieurs saccades.*

SACCADE, signifie aussi figurément & familièrement, rude réprimande, correction rude. *Il eut une terrible saccade.*

SACCADE, se dit en termes d'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'encre, des passes trop longues, accidens causés par une plume dont le mouvement n'est pas bien réglé.

SACCAGÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SACCAGER.

SACCAGEMENT; substantif masculin. Sac, pillage. *Les Officiers ne purent pas empêcher le saccagement d'une partie de la ville.*

SACCAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Vastare.*

Mettre au pillage. *On saccagea la ville. Les ennemis saccagèrent toutes les maisons de campagne du voisinage:*

SACCAI; ville forte du Japon, dans l'île de Niphon, sur la mer, à cinq lieues d'Osacca.

SACCHI, (André) Peintre né à Rome en 1599, se perfectionna sur l'*Albane*, après que son père lui eut donné les premiers principes de son art. On retrouve dans ses ouvrages, les grâces & la tendresse du coloris qu'on admire dans les tableaux de son illustre maître. Il l'a même surpassé par son goût de dessein; ses figures ont une expression admirable, ses draperies une belle simplicité; ses idées sont nobles & sa touche finie, sans être peinée. Il a réussi surtout dans les sujets simples; & l'on remarque qu'il n'a jamais dessiné une seule fois sans avoir consulté la nature. Ce Peintre avoit une singularité de mœurs, & se permettoit tant de liberté dans sa critique, que les autres Peintres, ses contemporains, furent autant d'ennemis pour lui. Ses desseins sont précieux; une belle composition, des expressions vives, beaucoup de facilité, les ombres & les clairs bien ménagés les caractérisent. Les principaux ouvrages de ce grand Peintre sont à Rome où il mourut en 1661.

SACCOPHORES; (les) anciens hérétiques qui furent ainsi appelés parcequ'ils se couvroient d'un sac. C'étoit une branche des Tatianistes. Théodose fit une loi contre les Saccophores & les Manichéens.

SACÉES; substant. fém. pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la Déesse *Anaïtis*. Elles étoient dans l'orient ce qu'étoient à Rome les Saturnales, une Fête instituée en faveur des esclaves; elle duroit cinq jours pendant lesquels, dit Athénée, les esclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale qu'on appeloit *zogane*, agissoit comme s'il eût été le maître de la maison. Une des cérémonies de cette fête étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant d'être conduit au supplice.

SACELLAIRE; substantif masculin. *Sacellarius*. Titre que portoit dans l'empire Grec l'Officier qui avoit soin de la bourse de l'Empereur; ou comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du Prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du Prince, & dans l'Église aux pauvres, leurs gages ou les aumônes que l'Empereur leur faisoit. Le Pape a eu aussi un *Sacellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *saccus*, un *sac*, une *bourse*.

SACERDOCE; substantif masculin, *Sacerdotium*. Prêtrise, l'un des ordres, l'un des sept Sacremens de l'Eglise, qui donne le pouvoir d'offrir le sacrifice de la Messe, & d'administrer tous les Sacremens, hormis la Confirmation & l'Ordre. *La dignité du Sacerdoce. Les fonctions du Sacerdoce.*

SACERDOCE, se dit aussi du ministère de ceux qui dans l'ancien Testament avoient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple.

Le Sacerdoce passa de la race d'Ithamar dans celle d'Eléazar selon la prédiction que le Seigneur en avoit faite au Grand Prêtre Héli. Mais cela ne se fit pas aussi-tôt. La famille d'Héli posséda encore le sacerdoce assez long-temps. Ce grand Prêtre

Prêtre eut pour successeur *Achitob* son troisième fils, ou selon d'autres *Achia*; à Achia succéda *Achimelech*, & ce dernier ayant été mis à mort par Saül, avec tous les Prêtres qui étoient à Nobé, ce Prince donna la grande sacrificature à Sadoc. Mais Abiathar fils d'Achimelech s'étant attaché à David, fut continué dans l'exercice de la grande sacrificature du royaume de Juda; de manière que l'on vit pendant une grande partie du regne de David le sacerdoce exercé par deux grands Prêtres Sadoc & Abiathar; le premier de la famille d'Eléazar, & le second de celle d'Ithamar. Enfin sur la fin du regne de David, Abiathar ayant suivi le parti d'Adonias contre Salomon, fut disgracié & Sadoc seul reconnu pour grand Prêtre. Il commença alors à exercer son pontificat à Jérusalem, au lieu qu'auparavant il ne l'exerçoit que sur l'autel de Gabaon.

Quelques-uns ont prétendu que le sacerdoce avoit été exercé, même depuis la loi, par d'autres que par la famille d'Aaron. On cite pour cela les exemples de Moyse, de Josué, de Samuël, de Saül, qui ont sacrifié en quelques occasions. Mais quand ces faits seroient incontestables, personne ne nie, 1°. qu'un Prophête ne puisse extraordinairement, & par une révélation particuliere offrir des sacrifices; 2°. que cette liberté n'ait été beaucoup plus grande avant la construction du temple, qu'après que le culte public du Seigneur fût fixé à Jérusalem. 3°. Qu'il n'est pas certain si Josué, Samuël & Saül n'ont pas fait offrir leurs sacrifices par des Prêtres, car souvent l'écriture dit que l'on fait soi-même ce qu'on fait faire par d'autres.

SACERDOCE, se dit encore du ministère de ceux qui parmi les Païens offroient les sacrifices aux faux Dieux.

Le sacerdoce appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains qui s'en sont déchargés en tout, ou en partie sur des Ministres subalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire, des souverains Pontifes, des Prêtres, & d'autres Ministres subalternes. A Delphes il y avoit cinq Princes des Prêtres & avec eux des Prophêtes qui annonçoient les oracles. Le sacerdoce à Syracuse étoit d'une très-grande considération selon Cicéron, mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes Grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le sacerdoce avec autorité.

A Rome le sacerdoce fut d'abord exercé par soixante Prêtres élus, deux de chaque Curie; dans la suite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les seuls Patriciens qui exerçoient le sacerdoce, auquel étoient attachées de grandes prérogatives; mais les Plébéïens s'y firent admettre dans la suite, comme ils avoient fait dans les premières charges de l'état. L'élection se fit d'abord par le Collége des Prêtres: bientôt après le peuple s'attribua les élections & les conserva jusqu'au temps des Empereurs. Le sacerdoce avoit à Rome différens noms & différentes fonctions: le souverain Pontife, le Roi des sacrifices, les Pontifes, les Flamines, les Augures, les Aruspices, les Saliens, les Arvales, les Luperces, les Sibylles, les Vestales composoient le sacerdoce.

SACERDOTAL, ALE; adjectif,

Sacerdotalis. Appartenant au sacerdoce. *La dignité sacerdotale. Les ornemens sacerdotaux.*

SACHACHA ; ancienne ville de la Palestine dans la Tribu de Juda.

SACHÉE ; substantif fémin. Ce qu'un sac peut contenir. *Une sachée de pois. Une sachée de châtaignes.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

SACHET ; substantif masculin. *Sacculus*. Diminutif. Petit sac. *Un sachet plein de poivre.*

On appelle aussi *sachet*, une sorte de petite poche remplie de médicamens secs & pulvérisés qu'on applique sur quelque partie du corps. *On doit donner aux sachets la figure des parties sur lesquelles on les applique.*

On appelle encore *sachet*, une sorte de petit coussin où l'on met des senteurs pour parfumer quelque chose. *Porter un sachet de senteur. Acheter des sachets d'Angleterre, de Montpellier.*

On a appelé *Religieux du sachet*, ou *les Sachets*, les Religieux de l'ordre de la Pénitence de Jésus-Christ, parcequ'ils étoient vêtus de robes faites en forme de sacs.

SACILÉ ; petite ville d'Italie, dans la Marche Trévisane, à trois lieues de Ceneda. Elle appartient aux Vénitiens.

SACOCHE ; substantif féminin. Deux bourses de cuir jointes ensemble par une large courroie, & dont les couriers & autres personnes se servent en voyageant.

SACQUAGE ; substantif masculin. On donne ce nom à un droit qui se lève dans quelques coutumes, sur chaque sac de grains ou de légumes qu'on expose en vente dans les marchés.

SACQUIER ; substantif masculin. On appelle ainsi dans quelques ports de mer, certains petits officiers dont les fonctions consistent à charger & à décharger le sel ou les grains d'un vaisseau, en les transportant dans des sacs.

SACRAMENTAIRE ; subst. mascul. Nom d'un ancien livre d'Église dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'administration des sacremens.

Le Pape Gelase fut le premier auteur du *Sacramentaire*, dont St Grégoire retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *Sacramentaire de St Grégoire* : c'est la même chose quant au fond, que nos Rituels & que les Eucologes des Grecs.

SACRAMENTAIRES ; (les) on a ainsi appelé les hérétiques qui ont enseigné quelques erreurs capitales contre le Sacrement de l'Eucharistie, mais principalement ceux qui l'ont attaqué dans sa substance, en niant la présence réelle ou la transsubstantiation, comme ont fait dans le seizième siècle les Luthériens, les Calvinistes, les Zuingliens, &c.

SACRAMENTAL, ALE, ou SACRAMENTEL, ELLE ; adjectif. *Sacramentalis*. Qui appartient aux Sacremens. *Confession sacramentale. Absolution sacramentelle. Prononcer les mots sacramentaux, les paroles sacramentelles.*

Dans le discours familier on appelle *mots sacramentaux* les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité. *Le traité est conclu ; il a dit les mots sacramentaux.*

SACRAMENTALEMENT, ou SACRAMENTELLEMENT ; adverbe. *Sacramentaliter*. D'une manière sacra-

mentelle. *L'Église enseigne que le corps de Jesus-Christ est réellement & sacramentellement dans l'Eucharistie.*

SACRE ; substantif masculin. Cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques Souverains, sur-tout des Catholiques, & qui répond à celle que dans d'autre pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même est très-ancienne. On voit dans les livres saints dès l'établissement de la monarchie des Hébreux que les Rois étoient sacrés. Saül & David le furent par Samuel, & les Rois de Juda conservèrent cette pratique d'être consacrés ou par des Prophètes ou par le grand Prêtre. Il paroît aussi par l'Écriture que la cérémonie de cette consécration s'étoit conservée dans le royaume d'Israël malgré le schisme, puisque Jehu fut sacré par un des enfans, c'est-à-dire des disciples des Prophètes.

Sous la loi nouvelle les Princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer sans doute par cette cérémonie que leur puissance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *sacre* du Roi de France & de celui de l'Empereur.

Le lieu destiné pour le *sacre* des Rois de France est l'Église cathédrale de Reims. On remarque néanmoins que les Rois de la seconde race n'y ont point été sacrés, si ce n'est Louis le Begue, Roi & Empereur ; mais ceux de la troisième race ont préféré ce lieu à tout autre, & Louis VII, dit le jeune, qui y fut sacré par le Pape Innocent II, fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe Auguste son fils en 1179. Henri IV fut sacré à Chartres, parcequ'il n'étoit pas maître de Reims, qui tenoit pour la ligue. La sainte ampoule dont l'huile sert au *sacre* des Rois, est gardée dans l'Église de l'Abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le Trésor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le Roi entre dans l'Église de Reims revêtu d'une camisole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du Connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des Princes du Sang, des Pairs de France, du Chancelier, du grand Maître, du grand Chambellan, des Chevaliers de l'Ordre, & de plusieurs Princes & Seigneurs. Le Roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le Prieur de S. Remi monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les Chevaliers de la sainte ampoule, apporte cette sainte ampoule au bruit des tambours & des trompettes, & l'Archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'Église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le *sacre*, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Ensuite l'Archevêque de Reims sacre le Roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camisole dont nous avons parlé. L'Évêque de Laon tient la sainte ampoule ; l'Evêque de Langres le sceptre ; l'Evêque de Beauvais le manteau royal ; l'Evêque de Châlons l'anneau ; l'Evêque de Noyon le ceinturon ou baudrier. Entre les Pairs laïques le Duc de

Bourgogne porte la couronne royale, ceint l'épée au Roi ; le Duc de Guienne porte la première bannière carrée ; le Duc de Normandie la seconde ; le Comte de Toulouse les éperons ; le Comte de Champagne la bannière royale ou l'étendard de guerre, & le Comte de Flandre l'épée royale. Ces Pairs ont alors sur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorsque ces dernières Pairies étoient occupées par les grands vassaux de la couronne, ils assistoient en personne au *sacre*, & y faisoient leurs fonctions ; mais depuis que de ces six Pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celle de Flandre est en partie en main étrangère, le Roi choisit six Princes ou Seigneurs pour représenter ces Pairs, & un autre pour tenir la place de Connétable depuis que cette charge a été supprimée. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué au *sacre* de Louis XIV & de Louis XV. Au reste le *sacre* du Roi ne lui confère aucun nouveau droit ; il est Monarque par sa naissance & par droit de succession, & le but de cette pieuse cérémonie n'est sans doute que d'apprendre aux peuples par un spectacle frappant que la personne du Roi est sacrée, & qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, parceque, comme l'Écriture dit de Saül, il est l'*oint du Seigneur*.

Au sacre de l'Empereur, lorsque ce Prince marche en ordre avec les Electeurs laïques & ses Officiers à l'Eglise où se doit faire la cérémonie, l'Archevêque officiant, qui est toujours un Electeur ecclésiastique, & les deux autres Electeurs de son ordre vont le recevoir, ensuite on célebre la Messe jusqu'à l'Evangile ; alors on ôte à l'Empereur le manteau royal, & deux des Electeurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel, où, après quelques prières, l'Electeur officiant lui demande s'il veut professer la foi catholique, défendre l'Eglise, gouverner l'Empire avec justice, & le défendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être soumis au S. Siege. Lorsqu'il en a reçu des réponses convenables confirmées par un serment sur les Evangiles, & fait quelques autres oraisons, les Suffragans de l'Archevêque officiant découvrent l'Empereur pour le sacrer, & l'Archevêque prend l'huile bénite, dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au cou, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, disant à chaque onction la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres Archevêques Electeurs essuient l'huile avec du coton, ensuite on revêt l'Empereur de ses habits impériaux & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, &c.

Sacre, se dit aussi de l'action par laquelle on sacre un Evêque. *Il assista au sacre de l'Evêque de Metz*.

Sacre, se dit encore dans plusieurs Provinces du royaume pour désigner la procession solemnelle qui se fait le jour de la Fête-Dieu.

SACRE ; substantif masculin. Ce nom se donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte qui pesoient depuis 2500 livres jusqu'à 2850 ; elles chassoient des boulets de quatre & de cinq livres, & elles avoient environ treize pieds de longueur. Ces pieces ne sont plus d'usage ; mais il est nécessaire qu'un Officier d'Artillerie en ait connoissance, afin de n'être point embarrassé dans les

inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans lesquels il peut se trouver de ces anciennes pieces.

SACRE; substantif masculin. *Falco. Sacer.* On donne ce nom à une espèce de faucon. *Voyez* FAUCON.

SACRÉ, ÉE; adjectif. *Sacratus.* Il se dit par opposition à *profane*, des choses auxquelles on doit une vénération particulière, & qui regardent Dieu ou l'Eglise. Ainsi la terre des Eglises & des cimetières est tenue pour *sacrée*: c'est pourquoi ce mot *locus sacer* signifie en droit *la place* où quelqu'un a été enterré, & c'est un crime capital que de violer les sépultures. Les vases & les ornemens qui servent aux sacrifices sont également nommés *vases* & *ornemens sacrés*, avec cette différence que les vases ont ce nom d'une manière plus particulière, servant à recevoir & à renfermer le corps de Jesus-Christ, aussi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent.

On appelle *ordres sacrés* la Prêtrise, le Diaconat & le Sous-diaconat, par opposition aux ordres mineurs.

On appelle quelquefois l'ancien & le nouveau Testament, *les livres sacrés*. On les appelle aussi, *les lettres sacrées*. Et en parlant de l'histoire sainte, on l'appelle l'*histoire sacrée* par opposition à l'histoire profane.

On appelle le College des Cardinaux, *le sacré College*.

On appelle l'Empereur & le Roi d'Angleterre *sacrée Majesté*, *sacra Majestas*, titre qui mal-à-propos a scandalisé quelques Ecrivains qui l'ont traité de blasphême. L'Ecriture ne nous apprend-elle pas que les Rois sont les images de Dieu, qu'ils lui sont spécialement consacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur*.

On dit aussi, *la sacrée personne du Roi. La personne des Rois est sacrée.*

On dit qu'*un dépôt*, qu'*un secret confié par un ami*, *sont des choses sacrées. Le secret, le dépôt est sacré.*

En parlant d'un homme qui n'est retenu sur rien par aucun respect de religion, on dit, *que c'est un homme pour lequel il n'y a rien de sacré.* Et dans le même sens on dit, *que c'est un homme qui n'épargneroit pas ce qu'il y a de plus sacré dans le monde.*

Chez les Grecs & chez les Romains on appeloit *jeux sacrés* tous les jeux établis pour rendre un culte public à quelque Divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'est pour cela qu'on les appeloit *sacrés* & *divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grèce, appelés *olympiques*, *pithiques*, *néméens*, & *isthmiques*; tels étoient chez les Romains les *capitolins*, les *apollinaires*, les *céréaux*, les *martiaux*, *&c.* Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grèce aux Empereurs, les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces Princes des jeux sacrés sur le modèle de ceux qui avoient été primitivement institués en l'honneur des Dieux.

On a appelé *guerres sacrées*, trois guerres dont la première éclata contre les Crisséens qui exigèrent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillèrent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'Oracle & des Amphyctions; ils soutinrent un siége de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'assaut. La seconde guerre sacrée s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort

de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant son armée défaite, se précipita du haut d'un rocher. La troisième guerre sacrée, autrement nommée *la guerre des confédérés*, se renouvela entre les mêmes peuples; les Phocéens soutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Thessaliens, & ces derniers appelèrent à leur secours Philippe de Macédoine, qui par son génie & son habileté, devint maître de toute la Grèce.

SACRÉ, se dit aussi quelquefois des choses qu'on met en réserve pour les besoins qui peuvent survenir. *Il a toujours une somme d'argent à laquelle il ne touche point, c'est une chose sacrée pour lui.* Et pour faire entendre que le respect empêche de parler de certaines choses qui intéressent la religion, le secret de l'état, où la personne d'un supérieur, on dit, *je n'en parle point, ce sont des choses sacrées pour moi.*

SACRÉ, ÉE, est aussi participe passif. *Voyez* SACRER.

SACRÉ, ÉE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui appartient, qui a rapport à l'os sacrum. Il y a les nerfs sacrés & les artères & veines sacrées.

Les *nerfs sacrés* passent en partie par le plus grand trou antérieur de l'os sacrum, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils sont au nombre de six paires. La première est fort grosse, la seconde l'est moins, & les autres diminuent successivement. Les quatre premières paires s'unissent ensemble dès leur entrée dans le bassin pour former le nerf sciatique: elles fournissent outre cela plusieurs filets aux vésicules séminales, aux prostates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la vessie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muscles, & aux autres parties voisines.

Les deux dernières paires de nerfs *sacrés* sont très-petites, & se distribuent à l'anus & au tégument voisin.

De la partie postérieure de l'extrémité de l'aorte descendante, de sa bifurcation même, on voit naître ordinairement une, deux, trois, quatre artères, qui tendent vers l'os sacrum. Ce sont ces artères qui portent le nom de *sacrées*. Souvent elles sortent de l'aorte plus haut, des lombaires, & quelquefois plus bas, des iliaques. Elles se ramifient au reste, sur l'os sacrum, & aux parties voisines, au rectum, & aux autres parties environnantes. Mais elles se distribuent principalement aux nerfs qui sont dans le canal de l'os sacrum.

Il n'y a pas toujours deux veines sacrées. Souvent même il n'y en a qu'une qui naît des extrémités des artères de même nom, se conforme aux plis des artères, monte de la manière que celles-ci descendent, & va se jeter dans une veine iliaque, ou plus souvent dans le milieu de l'angle de la bifurcation de la veine-cave, ou pour parler plus juste dans le confluent des deux iliaques.

On appelle *ganglions sacrés*, les ganglions hordéiformes que l'intercostal jette sur l'os sacrum. Et *glandes sacrées*, des glandes qui se trouvent dans le bas ventre sur l'os sacrum. Leur volume varie comme leur nombre. On les regarde comme lymphatiques, & de la nature des lombaires & des hépatiques.

SACREMENT; substantif masculin. *Sacramentum*. C'est en général le signe d'une chose sacrée. Les sacre-

mens de l'ancienne loi étoient des signes sacrés qui avoient la vertu de signifier la grâce qui devoit être communiquée aux hommes par la passion de Jésus-Christ. Ils étoient la figure & l'ombre des sacremens de la nouvelle loi; mais ils n'avoient pas la vertu de conférer la grâce. Ils consistoient en diverses oblations, & en des cérémonies imposées jusqu'au tems que cette loi seroit corrigée par une nouvelle. Les sacremens de la nouvelle loi, selon la définition du Concile de Trente, sont un signe sensible qui par l'institution divine, a la vertu de signifier & de produire la sainteté & la justice. Ils ont tous été institués par Jésus Christ; & le Concile de Trente prononce anathême contre quiconque soutiendra le contraire. La fin des sacremens est 1° d'effacer les péchés, & de conférer la grâce; 2° d'unir les fidelles ensemble par des signes qui fassent connoître qu'ils sont tous d'une même religion. L'Église a déclaré expressément qu'il y avoit sept sacremens, qui sont le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême Onction, l'Ordre & le Mariage. Il est vrai que dans l'Écriture, ni dans les ouvrages des Pères, on ne trouve pas ce nombre déterminé de sept; mais il n'y a aucun des sept sacremens, dont il n'y soit fait mention. Si l'Église a enseigné, par un article exprès de sa doctrine, qu'il y en avoit sept, ce n'a été qu'à l'occasion de certaines hérésies qui se sont élevées, & qui n'admettoient qu'un certain nombre de sacremens. Le Concile de Trente enseigne que tous les sacremens ne sont point égaux en dignité; & voici l'ordre selon lequel il les range. L'Eucharistie est au premier rang, ensuite le Baptême, puis la Confirmation, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage.

Quoique tous les sacremens soient nécessaires pour le salut, il y en a cependant quelques-uns d'une nécessité plus grande que les autres. Le Baptême est d'une nécessité simple & absolue pour tous les hommes; la Pénitence, pour tous ceux qui sont tombés dans le péché mortel; l'Ordre, pour l'Église en général, mais non pour les Fidelles en particulier.

Les Théologiens considèrent dans les sacremens, la matière, la forme & le ministre. La matière d'un sacrement, c'est la chose sensible dont on se sert pour conférer ce sacrement: telle est l'eau dans le Baptême. La forme consiste dans les paroles qui sont jointes avec les choses sensibles. Ainsi, dans le Baptême, cette formule. « Je te baptise au nom du Père, & du Fils, & du Saint-Esprit, » est ce qu'on appelle la forme. Un changement notable, dans la matière ou dans la forme, rend le sacrement nul. Le changement, dans la matière, est notable, lorsque la chose sensible, dont on se sert n'est pas de la même espèce que celle qui a été prescrite par Jésus-Christ. Par exemple, si, dans le Batême, au lieu d'eau, on se servoit de vin ou de quelque autre liqueur, le Baptême seroit nul. Le changement est notable dans la forme, lorsque les paroles n'ont plus le sens qu'elles doivent avoir par l'institution de Jésus-Christ; comme si, par exemple, en baptisant, on omettoit une des trois Personnes de la Sainte-Trinité ou quelque autre parole essentielle. Les Évêques sont les seuls Ministres du sacrement de Confir-

mation & de celui de l'Ordre ; les Prêtres confèrent les autres sacremens. Il est essentiel, pour la validité du sacrement, que le Ministre, en appliquant la matière, & prononçant la formule, ait intention de conférer un sacrement, & de faire ce que l'Église fait. Cette intention, si elle n'est pas actuelle, doit du moins être virtuelle.

Les Théologiens appellent *sacremens des vivans*, les sacremens institués pour les Fidelles qui sont en état de grâce : tels sont la Confirmation, l'Ordre, l'Extrême-Onction & le Mariage. Et ils appellent *sacremens des morts*, ceux qui sont institués pour donner la vie spirituelle aux personnes qui sont mortes à la grâce : tels sont le Baptême & la Pénitence.

On dit, *s'approcher des sacremens ;* pour dire, se confesser & communier. Et, *fréquenter les sacremens ;* pour dire, se confesser & communier souvent.

On dit d'un homme extrêmement malade, qu'*il a eu*, qu'*il a reçu*, qu'*on lui a donné tous ses sacremens ;* pour dire, qu'il a reçu le sacrement de Pénitence, l'Eucharistie & l'Extrême-Onction.

On appelle par excellence, l'Eucharistie, *le Saint Sacrement de l'Autel*, ou absolument, *le Saint Sacrement.*

On dit, *exposer le Saint Sacrement ;* pour dire, mettre une hostie consacrée sur l'Autel pour la faire adorer. Le premier règlement pour l'exposition du Saint Sacrement fut fait dans le Concile de Cologne par le Cardinal Cusa sous le Pape Nicolas V : il est conçu en ces termes : « afin de rendre plus d'hon-
» neur au Très-Saint-Sacrement,
» nous ordonnons qu'à l'avenir, il ne
» soit, en aucune manière, exposé
» à la vue des Fidelles, ni porté
» processionnellement à découvert
» en des ostensoires à claire-voie ;
» (c'est ce qu'on appelle des so-
» leils ;) si ce n'est durant la fête
» du corps de Jésus-Christ & son
» octave, & hors ce temps, une
» fois l'année seulement, en cha-
» que Ville ou Bourgade, ou en
» chaque Paroisse, & ce par une
» permission expresse de l'ordinai-
» re, comme pour la paix ou quel-
» que autre nécessité pressante ; &
» qu'alors cela se fasse avec une
» extrême révérence & une très-
» grande dévotion. » Le Concile craignoit sans doute, que l'exposition du Saint Sacrement devenant trop fréquente, ne diminuât quelque chose du respect dû à cet auguste mystère, ou ne rendît la dévotion des Fidelles trop dépendante des sens. Dans les Églises Cathédrales & dans plusieurs Collégiales, on n'expose le Saint Sacrement que pendant l'octave de la Fête-Dieu, si l'on en excepte les cas de nécessité rares & extraordinaires.

On appelle *Filles du Saint Sacrement*, des Religieuses dont l'institution a pour fin principale l'adoration du Saint Sacrement de l'Autel.

Sacrement, se prend quelquefois absolument pour le sacrement de mariage ; & c'est dans ce sens qu'on dit qu'*un homme n'aime pas le sacrement ;* pour dire, qu'il ne veut pas s'engager dans le mariage.

SACRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Consecrare.* Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies de religion. *Sacrer un Evêque. La coutu-*

me de sacrer les Rois vient des Hébreux selon Gutlingius & Grotius.]

Sacrer, est aussi verbe neutre, & signifie dans le style familier, jurer, blasphémer, faire des imprécations. *Ils n'ont fait que sacrer & blasphémer pendant tout le chemin.*

De leur côté les bateliers juroient,
Rimoient en Dieu, blasphémoient & sacroient.

Gresset

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy.* Verbe.

SACRIFICATEUR; substantif masculin. *Sacrificus.* Celui qui sacrifie, Ministre préposé pour les sacrifices. Il n'est usité qu'en parlant des anciens Juifs & des Gentils. *Le grand Sacrificateur. Le souverain Sacrificateur.* Voyez Prêtre.

SACRIFICATURE; substantif féminin. La dignité, l'office, la fonction de Sacrificateur. *La grande sacrificature étoit héréditaire chez les Hébreux.* Il n'est usité qu'en parlant des Juifs & des Gentils.

SACRIFICE; substantif masculin. *Sacrificium.* C'est dans le sens le plus général toute action de religion, par laquelle la Créature raisonnable s'offre à Dieu & s'unit à lui, mais dans la signification propre, c'est une offrande d'une chose extérieure & sensible, faite à Dieu par un Ministre légitime avec quelque destruction ou changement de la chose offerte, qui est appelée *victime* ou *hostie*, pour reconnoître par-là le pouvoir de Dieu, & rendre hommage à sa souveraine Majesté.

Les sacrifices d'Abel & de Caïn sont les premiers dont il soit fait mention dans l'Écriture. Abel, qui étoit Pasteur, offroit à Dieu les premiers nés de ses troupeaux. Caïn, qui s'appliquoit à l'agriculture, présentoit au Seigneur les fruits de la terre. Noé, au sortir de l'arche, éleva un autel au Très-Haut, & lui immola plusieurs animaux choisis entre ceux qu'il avoit sauvés du déluge. Melchisédech, roi de Salem & Prêtre du Seigneur, étant allé à la rencontre d'Abraham, qui venoit de remporter une victoire, offrit pour lui, en actions de grâces, du pain & du vin. On lit dans la Genèse, que les Patriarches Abraham, Isaac & Jacob offrirent au Seigneur de fréquens sacrifices. Lorsque les Israëlites furent sur le point de sortir de l'Égypte, ils immolèrent l'Agneau Pascal, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de Dieu.

Les sacrifices sont une des plus considérables parties de la loi que Dieu donna à son peuple. Il en régla lui-même toutes les cérémonies, & descendit, sur cet article, dans les derniers détails. Voici les principales règles qui sont prescrites à ce sujet dans le Lévitique. Les victimes que les Juifs pouvoient immoler étoient de cinq sortes, 1° des vaches, des taureaux & des veaux; 2° des brebis ou des béliers; 3° des chèvres ou des boucs; 4° des pigeons; 5° des tourterelles. Celui qui amenoit la victime au Prêtre, pour être immolée, étendoit d'abord la main dessus; & dans cet état, il confessoit ses péchés. L'animal étoit ensuite égorgé; puis on l'écorchoit, & on le coupoit en six ou en neuf parties. On lavoit avec soin les entrailles, & on recevoit le sang dans des coupes. Le Prêtre, après avoir arrosé de ce sang les quatre cornes de l'Autel, versoit au pied ce qui en restoit; après quoi on mettoit sur le feu les chairs de

la victime, & on les laissoit se consumer entièrement, si le sacrifice étoit un holocauste; sinon l'on se contentoit d'en brûler les entrailles: la graisse & le reste étoient partagés entre les Prêtres & ceux qui avoient fourni la victime. Pendant le sacrifice, les Lévites chantoient des hymnes en l'honneur de Dieu, & lui offroient la victime qui brûloit sur l'Autel.

Les sacrifices des animaux ont été abolis par le sacrifice de Jésus-Christ sur la Croix; sacrifice qui se renouvelle chaque jour sur nos Autels, d'une maniere non sanglante, & qui est le seul digne de la Majesté suprême de Dieu.

Les cérémonies des sacrifices qui étoient en usage chez les Grecs, sont décrites en plusieurs endroits des ouvrages d'Homere. On commençoit, dit le Poëte, par se laver les mains; puis on prenoit des gâteaux salés; alors on faisoit sa priere au Dieu pour qui le sacrifice étoit destiné, & l'on spécifioit à quelle intention on le lui offroit. Après cette prière, on jetoit les gâteaux salés sur la victime, afin de la purifier; puis on la tuoit, on l'écorchoit, & on lui coupoit les cuisses, que l'on faisoit brûler. Pendant qu'elles étoient sur le feu, le Prêtre les arrosoit avec du vin. Il étoit entouré dans cette cérémonie, de plusieurs jeunes gens qui portoient en main de la Vervène. Le sacrifice finissoit toujours par un festin, dans lequel on mangeoit les chairs de la victime.

Les Romains pratiquoient à peu près les mêmes cérémonies. La victime étant amenée à l'Autel, on l'examinoit soigneusement, pour voir si elle avoit toutes les qualités requises; puis on la purifioit par une certaine cérémonie appelée *lustration*. Le Prêtre, après avoir adressé ses prières à Janus, à Vesta, & particulièrement au Dieu auquel il sacrifioit, jetoit sur la tête de la victime de la farine cuite, mêlée avec du sel; puis, portant à sa bouche une coupe de vin qu'on lui présentoit, il en goûtoit un peu, & en faisoit goûter aux assistans; après quoi, il arrosoit avec cette liqueur la tête de la victime. Cette dernière cérémonie s'appeloit *libation*; & la première *immolation*, du latin *mola*, qui signifie farine, ou pâte salée. Toutes ces préparations étant finies, le sacrificateur arrachoit d'entre les cornes de la victime un peu de poil qu'il jetoit dans le feu allumé sur l'Autel. On égorgeoit ensuite la victime, dont on recevoit le sang dans des coupes. Lorsqu'elle étoit écorchée & lavée, on la livroit aux Aruspices, qui en examinoient les différentes parties internes, comme le foie, le poumon, le cœur. Après cet examen, les Ministres du sacrifice coupoient un petit morceau de chaque membre de la victime. Ils couvroient tous ces morceaux de farine de froment, les mettoient dans de petits paniers, & les portoient au sacrificateur qui les jetoit dans le feu: c'étoit la part du Dieu. Le reste étoit destiné au festin qui terminoit toujours le sacrifice.

Plutarque rapporte que les Romains étant près d'entreprendre la guerre contre les Gaulois commandés par Viridomare, consultèrent les Livres des Sibylles, & y trouvèrent certains oracles qui leur promirent la victoire, s'ils enterroient vivans deux Gaulois & deux Grecs. Les Romains obéirent à l'Oracle, & enterrèrent un homme & une femme de chaque nation. Plutarque

ajoûte qu'ils offroient en secret des sacrifices à ces malheureuses victimes, dans le mois de Novembre, mais que le peuple n'y assistoit point. Les Scythes immoloient, en l'honneur de leurs Dieux la centième partie des prisonniers qu'ils faisoient à la guerre. Voici quelles étoient les cérémonies de ces barbares sacrifices. Ils commençoient par répandre du vin, en forme de libation sur la tête du captif. Ils lui coupoient ensuite la gorge; recevoient dans un vase son sang, & en frottoient un vieux sabre rouillé, qui étoit placé au sommet de l'Autel; après quoi, ils coupoient le bras droit à l'infortunée victime, le jetoient en l'air, & le laissoient dans l'endroit où il tomboit. Ils abandonnoient ensuite le corps de la victime, qui demeuroit dans le lieu même où elle avoit été immolée.

Pour ce qui regarde les sacrifices d'animaux qu'ils offroient au Dieu Mars, ils lioient les quatre pattes de l'animal avec un nœud coulant. Le Prêtre défaisoit ce nœud par derrière, terrassoit la victime, en invoquant le Dieu auquel elle étoit offerte, & l'étrangloit avec une corde entortillée autour d'un bâton. Il l'écorchoit ensuite, & la mettoit en pièces. Il mettoit les morceaux dans un pot ou dans la peau même de la victime; il y mêloit une certaine quantité d'eau, & les faisoit cuire; après quoi, il en jetoit une partie devant l'Autel de la Divinité, en forme d'offrande, & se régaloit du reste avec les autres Prêtres.

Les habitans de la Tauride immoloient en l'honneur de Diane, tous les étrangers, & particulièrement les Grecs qui faisoient naufrage sur leurs côtes. Ils les assommoient à coups de massue, en les chargeant d'horribles imprécations, & précipitoient ensuite leurs cadavres du haut de la montagne, sur laquelle le temple de la Déesse étoit bâti; ou, selon d'autres, ils les enterroient, à l'exception de la tête qu'ils mettoient au bout d'une perche. On sait la fable d'Oreste & d'Iphigénie, que les Poëtes Grecs racontent à ce sujet.

Les anciens Perses offroient des sacrifices aux élémens, non pas dans un temple, mais en plein air, dans le lieu le plus net & le plus propre que l'on pouvoit trouver. Le sacrificateur prioit pour tout le peuple, & particulièrement pour le Roi. Le sacrifice étant fini, il mettoit en pièces la victime, en plaçoit les différens morceaux sur du tresfle, & chantoit ensuite quelques prières. Il n'étoit pas nécessaire que le sacrificateur fût Mage ou Prêtre: il suffisoit qu'un Mage assistât au sacrifice.

Les anciens Gaulois avoient la barbare coutume d'immoler à leurs Dieux des victimes humaines; & ils n'y renoncèrent que plusieurs siècles après avoir embrassé le Christianisme. Il n'est guères possible de décrire les cérémonies de ces affreux sacrifices qui se faisoient dans des bois sacrés, dont l'accès étoit interdit à tout étranger. Au rapport de César & de Plutarque, il y avoit en quelques endroits, des idoles d'osier, d'une grandeur extraordinaire, auxquelles on mettoit le feu, après les avoir remplies d'hommes. Ils étoient aussi dans l'usage de garder leurs criminels pendant cinq ans, au bout desquels ils les brûloient, comme des victimes, avec les prémices des fruits de leurs champs. Ils jetoient dans le feu une grande

quantité d'or & d'autres choses précieuses, qu'il étoit ensuite défendu de toucher, sous peine de mort. Les Druîdes étoient toujours revêtus de blanc, lorsqu'ils immoloient quelque victime. Entre les animaux, dont ils se servoient quelquefois pour les sacrifices, les chevaux étoient particulièrement recherchés. Plusieurs morceaux de pierres, qui leur servoient d'Autels, se voient encore en différens Pays, & sont d'une taille si monstrueuse, que les habitans superstitieux les ont regardés comme l'ouvrage des démons. Ces Autels étoient tantôt ronds, tantôt carrés, quelquefois ovales, ou triangulaires : quelques-uns étoient creux par le haut, en forme de bassin, pour recevoir le sang des victimes. Il y avoit au-dessous d'un des Autels un passage obscur & étroit, qu'ils faisoient traverser aux étrangers qu'ils destinoient à être immolés. Ce passage fut appelé l'antre du démon. Les Gaulois assistoient aux sacrifices, armés de pied en cap. Après la cérémonie, ils se retiroient chez eux, en tenant, ou dans la bouche, ou dans leurs mains, quelque chose appartenant à la victime.

Chez les Massagètes, quand un homme étoit parvenu à un certain âge, tous ses parens s'assembloient & l'immoloient en l'honneur des Dieux, avec plusieurs animaux de différentes espèces. Ils faisoient bouillir ensemble les chairs de toutes ces victimes, & en faisoient un grand festin. Ils estimoient bien plus heureux ceux qui mouroient de ce genre de mort, que ceux que la maladie emportoit.

Les Arméniens, dit le Père Monier dans sa Relation de l'Arménie, offrent à Dieu, comme les Juifs, le sacrifice des animaux qu'ils immolent à la porte des Églises, par le ministère de leurs Prêtres : ils trempent le doigt dans le sang de la victime égorgée : ils en font une croix sur la porte de leurs maisons. Le Prêtre retient pour lui la moitié de la victime, & ceux qui l'ont présentée en consomment les restes. Il n'y a point de bonne famille qui ne vienne offrir son agneau aux Fêtes de l'Épiphanie, de la transfiguration, de l'Exaltation de la Sainte Croix, & de l'Assomption de la Sainte Vierge, qu'ils appellent *le jour du sacrifice général.* Ils font de pareilles offrandes à Dieu pour en obtenir la guérison de leurs maladies, ou d'autres bienfaits temporels.

Les Lapons regardent les femmes comme indignes d'offrir des sacrifices à la divinité. Ils ne leur permettent pas même l'entrée des lieux destinés au Culte Divin. Ces peuples sacrifient à leur Dieux des animaux de toute espèce, jusqu'à des chiens & des chats ; mais plus communément ils immolent des Rennes.

Les Tartares Idolâtres ne se permettent pas de briser les os des animaux qu'ils ont immolés à leurs Dieux ; &, pour cette raison, ils les brûlent.

Les Tartares Burates, qui habitent dans la Sibérie, ont coutume de planter des pieux devant leurs tentes, & d'y embrocher des boucs & des brebis, auxquels ils font plusieurs salutations, tant qu'ils s'apperçoivent qu'ils respirent encore. Ce sont-là leurs sacrifices ; & ils les font deux ou trois fois chaque année.

De temps en temps, ils sacrifient pour l'expiation de leurs péchés, non pas des animaux, mais

quelques-uns de leurs Prêtres qu'ils choisissent parmi les plus dévots & les plus exemplaires; persuadés que plus la victime est sainte, plus elle est agréable à Dieu. Ils ont soin d'enterrer avec ces Prêtres de l'argent & des habits, pour qu'ils ne manquent de rien dans l'autre monde.

Un cheval ou un bœuf sont ordinairemenr les victimes que les Tartares Czérémisses, qui habitent aux environs du Volga, offrent à la Divinité. Ils placent une perche en travers entre deux arbres, & sur cette perche ils étendent la peau de la bête immolée, puis ils en font griller la chair, en coupent une tranche qu'ils mettent dans une écuelle remplie de quelque liqueur, & communément d'hydromel. Ces cérémonies sont accompagnées de plusieurs prières qu'ils adressent, tantôt à la peau de la victime, tantôt à la victime elle-même. Ces Tartares observent de faire ces sacrifices, ainsi que tous les autres exercices de religion, auprès de quelque eau courante.

Les Tartares Tunguses, habitans de la Sibérie orientale & les Woguitzes, qui habitent, aux environs de l'Oby, célèbrent une fois tous les ans un sacrifice solennel dans un bois. Le nombre des victimes est considérable; car ils immolent une bête de chaque espèce. Après le sacrifice, ils rendent une espèce de culte religieux aux peaux des victimes, qu'ils suspendent aux arbres les plus élevés & les plus touffus du bois. Le tout se termine, selon la Coutume, par un grand festin où l'on mange les bêtes immolées. Ce sacrifice est le seul acte de religion que ces peuples pratiquent pendant toute l'année.

Les Chinois font des sacrifices pour honorer la mémoire des grands hommes: voici la description d'un de ces sacrifices en l'honneur de Confucius. Le Gouverneur de la ville fait ordinairement l'office de sacrificateur. Quelques lettrés l'assistent dans le sacrifice; & leurs fonctions ont assez de rapport avec celles de nos Diacres & Sous-Diacres. L'un d'eux est le maître des cérémonies. Dès la veille, on prépare tout ce qui doit servir à la cérémonie. Sur une table en forme d'autel, on met le tableau de Confucius. On place dans la Chapelle les fruits & les semences qu'on doit lui offrir. Devant la Chapelle, il y a une cour où le sacrificateur met sur une autre table des cierges, des brasiers, des parfums, *&c.* C'est là qu'il éprouve les victimes qui doivent être immolées. Cette épreuve consiste à leur mettre du vin chaud dans l'oreille. Si elles secouent l'oreille, c'est un signe qu'elles sont propres au sacrifice; sinon elles sont rejetées. Avant qu'on égorge les victimes, le Prêtre fait une profonde inclination qu'il répète après qu'elles sont égorgées. On rase ensuite les poils de l'animal immolé, qui est ordinairement un pourceau. On en tire les intestins, & l'on en conserve le sang: telle est la première partie du sacrifice.

Le jour suivant, le Prêtre offre à Confucius les poils & le sang des victimes dans un bassin qu'il lève des deux mains. Il sort ensuite avec le bassin, accompagné de ses ministres, & enterre les poils & le sang dans la cour située devant la Chapelle. Chacune de ces actions, ainsi que toutes celles qui se pratiquent dans le sacrifice, sont désignées & commandées à haute voix par le maître des cérémonies. Les chairs

des animaux immolés sont ensuite découvertes. Le Prêtre offre à Confucius un vase plein de vin qu'il verse ensuite sur un homme de paille. Le but de cette bisarre cérémonie est de faire descendre l'esprit de Confucius. Le Prêtre adresse ensuite au tableau de Confucius cette espèce d'oraison. O Confucius ! Vos vertus sont excellentes & admirables. Votre doctrine apprend aux Rois à gouverner leurs vassaux. Les offrandes que nous vous présentons sont pures. Que votre esprit descende sur nous, & nous éclaire par sa présence. » Après l'oraison, tous les assistans fléchissent le genou, & restent quelque temps dans cette posture. Ils se relèvent ensuite. Le Prêtre se lave les mains & se met à genoux. Alors les voix & les instrumens des musiciens commencent à se faire entendre. Le Prêtre prend des mains d'un de ses ministres un bassin dans lequel est une pièce de soie, qu'il offre à Confucius, en l'élevant des deux mains : il répète la même cérémonie avec un vase plein de vin. On brûle ensuite la piéce de soie dans un brasier destiné à cet usage ; & le Prêtre récite une espèce d'oraison pareille à la précédente ; après quoi il fait plusieurs révérences, prend encore entre ses mains le vase plein de vin, & prononce une autre prière adressée à l'esprit de Confucius, qu'on suppose présent. Ainsi finit la seconde partie du sacrifice.

Le Maître des cérémonies annonce, en chantant, la troisième ; puis il dit : *buvez le vin du bonheur & de la félicité*, & ordonne qu'on se mette à genoux. On présente au sacrificateur un vase plein de vin, qu'il boit pendant que le Maître des cérémonies répète, *buvez le vin de la félicité*. Il prend les chairs des victimes, & les offre à Confucius ; puis on en fait la distribution entre les assistans. Chacun est persuadé que s'il en mange un morceau, il aura part aux faveurs de Confucius. Le sacrifice étant fini, on reconduit en cérémonie l'esprit de Confucius, qui a honoré le sacrifice de sa présence. Les assistans prononcent à haute voix une espèce de collecte qui finit par ces mots : « nous vous avons offert un sacrifice avec respect, nous vous avons prié de venir à nos offrandes d'agréable odeur : maintenant nous accompagnons votre esprit » : les restes des étoffes de soie qu'on a brûlées en l'honneur de Confucius, servent à faire des poupées pour les enfans. Les Chinois sont persuadés que ces reliques sont capables de procurer le bonheur de leurs enfans. Il est dit dans un de leurs rituels, que les honneurs religieux qu'on rend à Confucius sont des moyens qui procurent toute sorte de biens & de félicités spirituelles.

Dans les endroits où sont situés les sépulcres, les Chinois ont coutume de faire des sacrifices particuliers à certains esprits qui selon leurs idées, exercent leur empire dans les Cieux. Ils remercient ces esprits des grâces qu'ils ont accordées aux morts, dont les cadavres gissent dans les tombeaux voisins, & les conjurent de continuer à leur rendre les mêmes services. Il n'y a que les enfans légitimes des défunts qui aient le droit d'offrir ces sacrifices, ainsi que ceux qui s'adressent aux morts mêmes.

Les habitans de l'île Formose, en Asie sont assis à terre, pendant

qu'ils égorgent les victimes ; mais, pendant que le feu consume la chair des victimes, ils sont debout & joignent les mains. Ils tournent leurs regards vers une espèce de tabernacle qu'ils ont sur leur autel.

Avant d'ensemencer leurs terres, ces peuples offrent un sacrifice aux Divinités qui prennent soin des moissons. Pendant tout le temps qu'ils emploient aux semailles, ils ne manquent pas de présenter à ces Dieux le foie & le cœur de tous les animaux qu'il leur arrive de tuer. Ils s'abstiennent alors de tabac & de plusieurs autres choses. Ils ont aussi grand soin de retenir leur vent, & croiroient offenser grièvement la Divinité, s'ils satisfaisoient la nature sur cet article. Lorsque les grains commencent à pousser, il leur est expressément défendu de s'enivrer, de manger du sucre, de la graisse, *&c.* Au commencement de la récolte, ils offrent aux Dieux les prémices des grains dont ils forment un monceau. Chacun d'eux immole un pourceau lorsqu'il serre les grains dans son grenier.

Quand le propriétaire d'une maison nouvellement bâtie en prend possession, il assemble ses amis, & fait un sacrifice solennel, terminé par un grand repas où les convives s'enivrent ordinairement. Ils invitent même les Dieux, dans une de leurs prières, à s'enivrer avec eux. Un pourceau est ordinairement la victime qu'ils immolent dans cette occasion. Ils tournent vers l'orient la tête de la victime, parceque le plus puissant des Dieux habite de ce côté. Ils ne l'égorgent pas, mais ils l'assomment de manière que la tête ne soit point endommagée, & demeure entière ; puis ils mettent en pièces le reste du corps, & placent sur chacun de leurs meubles un morceau de la victime, persuadés que par ce moyen ils font descendre dessus la bénédiction du ciel.

Quoique les Cochinchinois admettent le dogme de la métempsycose, & qu'ils évitent avec grand soin de tuer aucun être qui ait vie, ils ne laissent pas cependant de sacrifier des cochons. On ignore pourquoi ils se permettent de tuer cet animal préférablement à tous les autres.

C'est un usage établi dans le royaume de Tonquin, lorsqu'un citoyen tombe malade & revient chez lui sans être guéri, que l'on porte sa robe dans un carrefour, & qu'on l'y attache au bout d'une longue perche. Après cette cérémonie, les parens offrent un sacrifice à la Divinité qui préside aux carrefours & en même temps aux voyages. Ce sacrifice, qui se fait dans le carrefour même, consiste en sept boules de riz qu'ils présentent à la Divinité. Ces boules sont au nombre de sept, parceque les Tonquinois comptent sept esprits vitaux dans le corps humain. Ils sont persuadés que ces boules, ainsi consacrées, ont la vertu de guérir le malade, & ils les lui font prendre comme un remède souverain.

Lorsque les Insulaires de Ceylan ne peuvent rien obtenir de leurs divinités ordinaires, ils s'adressent à un certain esprit qu'ils nomment *le grand démon*, dans l'espérance d'en être écoutés plus favorablement. Ils vont dans un bois solitaire, & choisissent l'endroit le plus reculé pour y faire un sacrifice au grand démon. Un coq rouge

est ordinairement la victime qu'on lui immole. On y joint quelques offrandes de différens mets. Les sacrificateurs sont des hommes que leur habillement étrange & bisarre fait paroître aussi hideux qu'on représente les diables. Ils dansent en faisant des postures dignes de leur équipage grotesque. Leurs jambes sont garnies de sonnettes, qui rendent la danse très-bruyante ; & les chants ou plutôt les hurlemens des danseurs contribuent à augmenter le tintamarre de cette espèce de fête.

Les Insulaires des Maldives offrent aussi des sacrifices à un certain génie, au Roi des vents : ils font construire exprès de petites barques qu'ils remplissent de parfums, de gommes, de fleurs & de bois odoriférans : ils mettent le feu à ces barques, & les abandonnent ensuite aux vents & aux eaux qui les emportent. Un nuage de fumée s'élève jusqu'au ciel, & porte une agréable odeur au génie des airs, qui selon les idées de ces peuples, se trouve très-flatté d'un pareil sacrifice. Quelques Maldivois honorent le Roi des vents à moins de frais. Ils se contentent de jeter dans la mer quelques coqs & quelques poules ; voilà tout le sacrifice qu'ils lui offrent.

Dans le palais du Roi de Calicut sur la côte de Malabar, on voit une pagode remplie d'hiéroglyphes & de représentations symboliques qui sont fort du goût des Indiens ; mais on y remarque principalement une Idole à laquelle on immole des enfans de la manière la plus barbare. On fait rougir au feu l'Idole, puis on met dans sa vaste bouche toute enflammée plusieurs de ces tendres victimes. On en met d'autres dans sa main gauche sous laquelle il y a un grand feu allumé. Les Bramines ont coutume chaque matin, d'arroser cette Idole sanguinaire avec de l'eau du Gange qui dans les Indes est regardée comme sacrée. Dans certains jours de fêtes, ils couronnent l'Autel de guirlandes de fleurs trempées dans le sang d'un coq ; puis ils mettent ces fleurs dans un grand réchaut d'argent où ils jettent quelques grains d'encens, & la fumée qui s'élève de ce réchaut, est regardée comme un encens fort agréable à la Divinité ; le Prêtre qui officie sonne de temps en temps une petite sonnette pour réveiller la ferveur des assistans. Après la cérémonie qu'on vient de décrire, le même Bramine immole un coq en l'honneur de l'Idole. Le couteau dont il se sert pour le sacrifice, est d'argent, & avant de s'en servir, il le trempe dans du sang de coq. Le sacrifice étant fini, le Prêtre s'arrête au milieu de l'autel qui est éclairé d'un grand nombre de cierges ; & tenant son couteau suspendu en l'air, il en laisse couler le sang sur le réchaut d'argent qui est placé sur l'autel. Cette cérémonie est accompagnée de postures & de contorsions ridicules.

On voit aux environs de la ville de Naugracut, dans les Indes, un temple très-célèbre, moins remarquable encore par sa magnificence & par l'or dont il est tout couvert & pavé en-dedans, que par le sacrifice singulier que l'on a coutume d'y pratiquer : les Bramines se coupent un morceau de la langue qu'ils offrent à l'Idole.

Les Macassars, habitans des Moluques, aujourd'hui Mahométans, offroient autrefois des sacrifices solennels

lennels au soleil & à la lune, le premier & le quinzième jour de la lune de chaque mois. Quoiqu'ils eussent adopté le systême de la métempsycose, ils ne se faisoient cependant aucun scrupule d'immoler dans ces sacrifices, des bœufs & des vaches, des oiseaux & des cochons. Ils donnoient une raison du peu d'égard qu'ils avoient pour ces deux dernières espèces d'animaux. Les oiseaux, disoient-ils, ont un corps trop petit pour qu'il puisse être habité par des ames humaines; & les cochons sont des animaux trop sales & trop impurs, pour qu'une ame, quelque criminelle qu'elle soit, puisse jamais être condamnée à passer dans leur corps. Ils ne faisoient point ces sacrifices dans des Temples. Ils auroient cru offenser la majesté de ces astres qui semblent embrasser tout l'Univers, en la renfermant dans un espace borné. C'étoit en plein air & dans les places publiques qu'ils pratiquoient leurs cérémonies religieuses. Les Sacrificateurs étoient choisis par le Roi, & entretenus aux dépens du peuple. Outre les sacrifices publics, chaque père de famille en faisoit de particuliers à l'entrée de sa maison; & le concours des voisins leur donnoit encore un air de solennité.

Les Idolâtres des îles Philippines ont coutume d'immoler un cochon en l'honneur du Soleil, & ce sacrifice solennel est accompagné d'un grand nombre de cérémonies. On entend d'abord un concert de divers instrumens du pays; puis deux vieilles femmes saluent l'astre du jour par une inclination profonde. Après cette civilité, elles ceignent leur tête d'un ruban dont elles font avancer les deux bouts sur le front, comme deux cornes; elles prennent leur habit de cérémonie, & forment une danse religieuse qu'elles accompagnent du son d'un certain chalumeau. Elles ont une espèce d'écharpe assez longue entortillée autour de la main & qui voltige en l'air pendant qu'elles s'agitent en cadence. La danse est terminée par quelques prières qu'elles prononcent tournées vers le Soleil. Elles cèdent ensuite la place aux Prêtresses pour danser autour du cochon qui lié à terre, n'attend que le moment d'être immolé; après quoi la plus ancienne des Prêtresses fait sur la victime une libation de vin ou de quelque autre liqueur, & l'égorge aussi-tôt. Alors les Prêtresses trempent dans le sang du cochon les chalumeaux dont elles se servent pour accompagner leurs danses. Elles y trempent le bout du doigt & marquent leurs époux au front. Le sacrifice est suivi d'un festin où l'on sert la chair du cochon à moitié crue.

A Arébo, dans le Royaume de Loango, s'il arrive qu'une femme accouche de deux enfans à la fois, on immole les enfans & la mère à un certain démon qui fait son séjour ordinaire dans un bois voisin du lieu. Le mari peut racheter sa femme s'il veut, & faire égorger un esclave en sa place; mais rien ne peut soustraire les enfans à la rigueur de la loi; les maris sont toujours agités d'une crainte mortelle, lorsqu'ils voyent approcher le temps des couches de leurs femmes; & souvent, pour prévenir ce barbare sacrifice, ils les font passer dans un autre pays.

Lorsque les Jagas, la nation barbare d'Afrique, commencent la moisson, ils ont coutume d'immoler à leurs Dieux des victimes humaines dont leurs Prê-

tres mangent la chair, & dont le sang sert à arroser les prémices des fruits de la terre.

Les Dahomès, autre peuple d'Afrique, ont coutume de sacrifier à leurs Dieux les prisonniers faits à la guerre, & d'en manger ensuite la chair. Quelques voyageurs témoins oculaires, nous ont laissé des détails sur cette barbare cérémonie. On amène le prisonnier les mains liées derrière le dos; le Sacrificateur lui met la main sur la tête, & prononce quelques paroles par lesquelles il offre aux Dieux la victime. Derrière le prisonnier est un homme armé d'un sabre, lequel, au premier signal du Prêtre, fait voler la tête du malheureux captif. Le peuple, au même instant, jette un cri d'admiration. On laisse égoutter tout le sang du corps, après quoi on l'emporte. Les Dahomès sont persuadés que c'est à cette barbare coutume qu'ils sont redevables de leurs succès à la guerre. Ils prétendent que leurs Dieux cesseroient de les protéger, s'ils ne leur offroient pas le sang de leurs prisonniers.

Dans le royaume de Juida, sur la côte des Esclaves, lorsqu'un nouveau Monarque monte sur le trône, quelque temps avant qu'il soit couronné, le Grand Prêtre chargé de tout ce qui concerne le culte du fameux serpent qu'on adore dans ce pays, vient annoncer au Prince quelles sont les offrandes que ce Dieu exige. Ce sont ordinairement quelques animaux, comme un bœuf, un cheval, un mouton. On immole ces victimes dans le palais: on les porte ensuite dans la place publique avec beaucoup de cérémonies, & on les étend sur des nattes. Auprès des victimes sont placés neuf petits pains de millet frottés d'huile de palmier. Au-dessus le Grand Prêtre étend une pièce d'étoffe en forme de pavillon qu'il attache à un pieu de la longueur de neuf ou dix pieds. Il est défendu à toutes personnes, sous peine de mort, de toucher aux victimes qu'on laisse dévorer aux oiseaux de proie. Après que les victimes ont été exposées, on voit sortir du palais toutes les femmes du Roi dont le temps est passé, & dont l'âge n'est plus propre aux plaisirs. Elles marchent au son des tambours, des flûtes & des trompettes, escortées d'une troupe de gens de guerre. La plus distinguée de ces femmes termine ordinairement la marche, & porte une figure de terre cuite qui représente un enfant assis. Elle la dépose en passant auprès des victimes. Pendant cette procession de femmes le peuple prosterné contre terre, pousse des cris de joie, & lorsqu'elle est rentrée au palais, on fait une décharge de vingt boîtes.

Lorsque les Nègres de la côte de Guinée ont été battus par quelque Fétiche malfaisante, ce qui arrive assez souvent, ils lui font un sacrifice particulier pour l'appaiser. Ils prennent un poulet, & en laissent dégoutter le sang sur des feuilles étendues à terre. Lorsque le poulet ne saigne plus, ils le coupent par morceaux qu'ils mettent sur ces feuilles. Ils sont persuadés que celui qui mangeroit un morceau de ce poulet sacrifié, mourroit au même instant.

Au cap Corse, sur la même côte, on immole tous les ans une chèvre sur un rocher qui s'avance dans la mer, qu'on regarde comme la principale Fétiche du canton. Le Sacri-

ficateur mange une partie de la victime & jette le reste dans la mer, invoquant la Divinité avec des postures & des contorsions ridicules. Il annonce ensuite aux assistans la saison & les jours les plus favorables pour la pêche, assurant que la Fétiche les lui a assignés de sa propre bouche. Chaque pêcheur ne manque pas de payer cette instruction par un présent qu'il fait au Prêtre.

Toute la religion des habitans d'Anossi ou Karkanossi en Afrique, consiste dans les sacrifices qui sont très-fréquens parmi eux. Ils ne commencent aucune action un peu importante qu'ils n'aient auparavant fait couler le sang de quelques animaux. La plantation du riz, la récolte, la Circoncision des enfans, les funérailles sont précédées & accompagnées de sacrifices. S'ils entrent dans une maison nouvelle, ou qu'ils entreprennent une guerre, c'est encore une occasion pour eux d'immoler des victimes. Dieu & le Diable partagent l'honneur de ces sacrifices, avec cette différence, que le Diable occupe la première place dans leur invocation.

Les habitans de Biafara sur la côte occidentale d'Afrique, sacrifient leurs propres enfans au démon.

La mer est la divinité tutélaire du royaume de Saka, situé sur la côte d'Ivoire en Afrique. Le roi de ce pays envoie tous les ans, vers le mois de Décembre, un canot monté par un certain nombre de ses gens qui sont chargés d'aller sur la côte d'Or offrir un sacrifice à la mer. Ce sacrifice consiste en de vieux haillons, des cornes de bouc pleines de poivre, & des pierres de plusieurs sortes. Il s'imagine engager la mer, par de pareilles offrandes, à favoriser le commerce & la navigation. Le canot étant de retour, il en part un autre pour la même commission, & ainsi successivement jusques vers la fin d'Avril, à la suite de chaque canot, les négocians ont coutume d'en faire partir plusieurs autres; persuadés qu'il ne peut leur arriver aucun accident dans la compagnie du canot sacré.

Les peuples de Nicaragua, voisins du Méxique, n'étoient pas moins inhumains dans leurs sacrifices, que les autres habitans de l'Amérique; mais ils y observoient quelques cérémonies particulières. Le prêtre faisoit trois tours autour du prisonnier qu'il devoit immoler, en chantant quelques chansons tristes & lugubres; après quoi, il fendoit l'estomac à la victime, prenoit de son sang dont il se barbouilloit le visage, puis il lui arrachoit le cœur, & le présentoit au grand-prêtre, qui étoit présent à la cérémonie: il coupoit ensuite les pieds & les mains de la victime; c'étoit la part destinée au roi. Il partageoit entre les assistans les autres membres, à l'exception de la tête qu'on plaçoit sur un poteau; & l'on donnoit à ce poteau le nom du pays où le prisonnier étoit né. Ces peuples barbares ne se contentoient pas d'immoler à leurs dieux leurs ennemis, ils poussoient l'inhumanité jusqu'à sacrifier leurs propres compatriotes, & communément des enfans que l'on achetoit exprès.

On peut mettre au rang des sacrifices la mort cruelle que font souffrir à leurs prisonniers de guerre quelques peuples sauvages du même continent.

Chez les Méxicains les sacrifices

barbares n'étoient ni moins fréquens, ni moins inhumains. Le nombre des prisonniers, qu'on immoloit à chaque fois, se montoit ordinairement à quarante-cinq ou cinquante. On les conduisoit au pied d'une terrasse couverte de crânes de prisonniers immolés; c'est-là qu'ils attendoient l'heure de leur suplice, entourés de soldats, qui les empêchoient de s'enfuir, & qui insultoient à leur malheureux sort. Lorsque le moment étoit venu, un prêtre méxicain s'avançoit vers eux; & leur montrant une idole faite de froment de maïs & de miel qu'il tenoit en mains; « voilà votre dieu » leur disoit-il : ces paroles étoient le signal de leur sacrifice. On les faisoit monter sur la terrasse : on les couchoit le dos sur une pierre un peu pointue. Plusieurs prêtres leur tenoient les bras, les jambes & la tête, tandis que le sacrificateur leur fendoit l'estomac avec son couteau, & en tiroit le cœur qu'il présentoit, en forme d'offrande, à l'idole. Après cette horrible cérémonie, on jetoit le cadavre du haut en bas de la terrasse. Dans certaines fêtes, lorsque les captifs immolés étoient des personnes de quelque distinction, plusieurs Méxicains se révêtoient de leur peau encore toute sanglante; & sous ce déguisement, ils couroient de tous côtés par la ville, demandant l'aumône à tous ceux qu'ils rencontroient.

Quelquefois on permettoit au captif condamné à la mort d'essayer de défendre sa vie contre le prêtre méxicain, destiné à être son bourreau; mais ce misérable, attaché par les pieds à une grosse pierre, n'avoit guères la liberté de faire les mouvemens nécessaires pour éviter les coups que son adversaire lui portoit. S'il étoit vaincu, ce qui arrivoit ordinairement, le vainqueur le tuoit, & l'écorchoit aussi-tôt. Mais, s'il conservoit assez de force & de courage pour sortir victorieux d'un combat si inégal, on lui rendoit la liberté, comme un prix dû à sa valeur.

Lorsque les Méxicains avoient résolu d'immoler un prisonnier à quelqu'une de leurs divinités, quelquefois ils donnoient à cette malheureuse victime le nom de l'idole à laquelle elle étoit destinée. Ils lui rendoient, sous ce titre, les honneurs divins, pendant l'espace de six mois, quelquefois pendant le cours d'une année entière. Ce terme expiré, ils sacrifioient cet infortuné au dieu dont il avoit porté le nom.

Lorsque les Antis, peuples qui habitent vers les montagnes du Pérou, avoient fait quelque prisonnier d'importance, voici comme ils l'immoloient. Après l'avoir lié tout nud à un gros pieu ils s'assembloient autour de lui, hommes, femmes, enfans, armés de rasoirs & de couteaux de pierre fort tranchans; chacun lui coupoit, à son choix, quelque morceau de chair; mais pour faire durer plus long-temps son supplice, ils n'endommageoient point les parties nobles du corps, mais seulement les endroits gras & charnus. A mesure qu'ils dépeçoient ce malheureux, ils dévoroient avec avidité les morceaux de chair qu'ils lui coupoient, & voyoient, avec un plaisir barbare, ruisseler son sang sur leurs corps. Les femmes, qui avoient des enfans à la mamelle s'en frottoient le bout avec le sang du prisonnier, & faisoient sucer à ces petits innocens la cruauté avec le lait. Si le patient avoit conservé un courage toujours ferme au milieu de ses tourmens

aussi longs que douloureux, ils lui dressoient une petite cabane sur le sommet d'une montagne; & là, ils l'honoroient comme une divinité; mais s'il avoit témoigné quelque foiblesse, ils laissoient son squelette exposé dans la campagne.

Les habitans de la province de Manta dans le Pérou, avoient autrefois coutume d'écorcher les prisonniers qu'ils faisoient à la guerre; puis ils remplissoient leur peau de cendre & de terre, & dans cet état ils la plaçoient sur les portes de leurs temples.

Les habitans du Brésil avoient soin de bien traiter leurs prisonniers de guerre, & de les engraisser avant de les immoler à leurs Dieux. Ils leur procuroient toutes sortes de plaisirs, & ne leur laissoient pas un moment pour songer au triste sort qui les attendoit. Ils poussoient même l'attention jusqu'à leur fournir des femmes, quoique cette sorte de plaisir paroisse contraire au dessein qu'ils avoient de les engraisser. Enfin lorsque le jour destiné au sacrifice étoit arrivé, on régaloit les prisonniers pour la dernière fois par un grand festin, où ils s'enyvroient pour l'ordinaire, afin d'être moins sensibles aux douleurs qu'on leur préparoit. Sur la fin du repas deux ou trois Brésiliens des plus vigoureux saisissoient la victime, & la garottoient par le milieu du corps. Dans cet état ils la promenoient dans tout le canton, & s'arrêtoient enfin au lieu marqué pour le sacrifice. Là, chacun d'eux prenant un bout de la corde, s'éloignoit à une certaine distance du patient; & afin que le prisonnier ne fût pas tué sans se defendre, on lui apportoit des pierres qu'il pouvoit lancer contre ceux qui étoient autour de lui. S'il les jetoit avec vigueur & d'une main assurée, on louoit son courage, & on le regardoit comme un brave; cependant malgré tous ces éloges, lorsqu'il n'avoit plus de pierres à jeter, un Brésilien armé d'une massue, venoit lui signifier l'arrêt de sa mort, & l'assommoit en même temps. On observoit avec soin la manière dont le prisonnier tomboit; si c'étoit sur le dos, on en concluoit que celui qui l'avoit frappé ne vivroit pas long-temps.

Les Indiens de Cumane & de la nouvelle Grenade dans l'Amérique méridionale, ont coutume de retrancher les parties naturelles aux jeunes guerriers qu'ils ont faits prisonniers dans le combat. Il les nourrissent le mieux qu'il leur est possible; & quand ils sont bien gras, ils les immolent à leurs Divinités. Lorsqu'ils marchent contre leurs ennemis, une idole précède l'armée; & quand ils sont sur le point d'en venir aux mains, ils font à cette idole un sacrifice de plusieurs prisonniers, vie afin d'obtenir la-toire.

Les habitans de la Floride ont la coutume barbare d'immoler leurs premiers nés au soleil. Le jour marqué pour cet affreux sacrifice, le Paraousti ou Prince du canton se rend en cérémonie au lieu où doit se passer la scène. La mère de la victime y vient accompagnée de plusieurs autres femmes, & se place devant un bloc sur lequel son fils doit être écrasé; c'est-là que cette mère désolée exprime sa douleur par les plaintes les plus touchantes, pendant que ses compagnes forment des danses religieuses qu'elles accompagnent de leurs chants. Au milieu d'elles il y a une femme qui

tient l'enfant entre ses bras, & semble l'offrir au Paraousti. Le Prêtre vient ensuite écraser impitoyablement sur le bloc la malheureuse victime, qui doit toujours être un garçon.

Les Sauvages du Canada immolent des chiens au soleil. Ils offrent aussi des sacrifices à ces torrens ou cascades qui sont nommés *sauts*, dans les relations du Canada; ces sacrifices consistent dans quelques peaux de castor, du tabac, de la porcelaine qu'ils attachent à un arbre voisin du torrent, ou qu'ils jettent dans le torrent même. Ils sont persuadés qu'il y a un esprit qui réside au fond de ces cascades, & c'est à lui que l'offrande s'adresse. Ils demandent son secours lorsqu'ils vont à la chasse ou à la guerre. Quand ils ont remporté quelque victoire, ils la lui attribuent, & immolent en son honneur les prisonniers qu'ils ont faits.

On voit par tout ce qui vient d'être dit, que l'histoire des sacrifices est celle de la superstition & de la barbarie des hommes.

On dit en termes de l'Écriture-Sainte, *offrir un sacrifice de louanges*; pour dire, célébrer les louanges de Dieu.

Et l'on dit figurément, *obéissance vaut mieux que sacrifice*; pour dire, rien ne plaît tant à Dieu, & par extension aux Supérieurs, que la soumission entière de la volonté.

On dit figurément, *faire un sacrifice à quelqu'un*; pour dire, renoncer pour l'amour de lui à quelque chose de considérable, d'agréable, &c. *L'homme doit à Dieu le sacrifice de ce qu'il a de plus cher. Il lui fit un sacrifice de tout ce qu'il pouvoit prétendre dans cette succession, C'est un sacrifice qu'il auroit dû faire aux liens qui nous unissent.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

SACRIFIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Sacrifier.

SACRIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Sacrificare.* Offrir quelque chose à Dieu avec certaines cérémonies, pour lui rendre un hommage souverain. *Abel sacrifia les animaux premiers nés de ses troupeaux pour rendre hommage à Dieu.*

Sacrifier, se dit aussi des sacrifices que l'on faisoit aux Divinités du paganisme. *Sacrifier aux idoles.*

On dit figurément, *sacrifier quelque chose à quelqu'un*; pour dire, se priver de quelque chose de considérable, d'agréable, y renoncer en considération de quelqu'un, pour l'amour de quelqu'un. *Sacrifier à Dieu sa haine, son ressentiment, sa vengeance*, &c. *Il lui sacrifia le bénéfice qu'il avoit droit de prétendre dans cette affaire.*

On dit, *sacrifier une chose, une personne à une autre*; pour dire, acquérir ou conserver une chose par la perte d'une autre. *Il a sacrifié sa réputation à sa fortune. Il sacrifia son frère au ministre.*

On dit aussi en galanterie, que *l'on sacrifie une personne*, quand on la quitte pour en aimer une autre. *Il a sacrifié son ancienne maîtresse à la nouvelle.* Et en parlant d'une femme qui remet entre les mains d'un nouvel amant les lettres de celui qu'elle a quitté, on dit, qu'*elle les a sacrifiées à son nouvel amant.*

On dit aussi, *sacrifier tout à ses intérêts*; pour dire, faire céder toutes choses à ses intérêts, préférer ses intérêts à toutes choses. *Sacrifier*

tout à sa passion, à sa gloire, à son ambition. Sacrifier tout à son ressentiment, à sa vengeance.

On dit encore, *sacrifier tout son temps, tout son loisir à quelque chose;* pour dire, y employer tout son temps, tout son loisir.

On dit aussi, qu'*on sacrifieroit sa vie pour quelqu'un*; pour dire, qu'on s'exposeroit pour lui aux plus grands périls, *&c.*

On dit, *se sacrifier pour quelqu'un;* pour dire, se dévouer à lui sans réserve, souffrir tout pour son service. *Il s'est sacrifié pour son Prince, pour sa patrie.*

On dit des personnes mal faites & sans agrément, qu'*elles n'ont pas sacrifié aux Grâces.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

SACRILEGE; substantif masculin. *Sacrilegium.* Action impie par laquelle on profane les choses sacrées.

La peine du sacrilége varie relativement à l'objet de ce crime. La profanation des hosties & vases sacrés est ordinairement punie de la peine du feu avec l'amende honorable & le poing coupé.

Celle des sacremens est aussi punie du feu; quelquefois les Prêtres sont condamnés à la potence & ensuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des Saints & des Églises est plus ou moins grave; quelquefois elle est punie de mort, & même de feu suivant les circonstances.

SACRILÉGE, se dit aussi de toute action par laquelle on attente sur une personne sacrée. *C'est un sacrilége que d'attenter sur la personne d'un Roi.*

SACRILÉGE, est aussi adjectif des deux genres, & signifie, qui commet un sacrilége. *Un homme sacrilége, une femme sacrilége.*

On dit aussi, *pensée, dessein, action sacrilége. Bouche sacrilége. Main sacrilége.*

Il s'emploie aussi substantivement. *On fait quelquefois subir la peine du feu aux sacriléges.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

SACRILÉGEMENT; adverbe. *Sacrilegè.* Avec sacrilége, d'une manière sacrilége. *Communier sacrilégement.*

SACRISTAIN; substantif masculin. *Sacrarii custos.* Officier qui a soin des vases sacrés & des ornemens d'une Église.

Le premier Sacristain dans l'Église Romaine est celui de la Chapelle du Pape, dont l'office est annexé à l'Ordre des Hermites de St Augustin. C'est ainsi qu'Alexandre VI l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, sans qu'il soit même nécessaire que le religieux soit dans la prélature. Cependant depuis long temps le Pape donne un Évêché *in partibus* à celui auquel il confère cet office; & quand même il ne seroit point Évêque, il peut porter le mantelet & la mosette à la manière des Prélat de Rome. Ce sacristain prend le titre de Préfet de la sacristie du Pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or, d'argent & les reliquaires de cette sacristie. Il distribue aux Cardinaux les Messes qu'ils doivent célébrer solennellement, mais ce n'est que d'après l'aveu du premier Cardinal Prêtre, qui en est proprement le

distributeur : il dit tous les jours la messe aux Cardinaux, & leur administre les sacremens, ainsi qu'aux Conclavistes.

Sacristain, se dit aussi d'un Bénéficier qui possède en certains Chapitres ou certaines Abbayes, un bénéfice qu'on appelle *sacristie*.

SACRISTIE ; substantif féminin. *Sacrarium.* Lieu destiné pour serrer les vases sacrés, les ornemens d'Église, où les Prêtres, les Diacres, & tous ceux qui servent à l'autel, vont se revêtir des habits d'usage pour le service divin. *La sacristie est trop étroite. Une grande sacristie.*

Sacristie, se prend aussi quelquefois pour ce qui est contenu dans la sacristie. *Rien n'est plus magnifique ni plus riche que la sacristie de cette Abbaye.*

Sacristie, signifie aussi dans plusieurs Églises, & particulièrement dans celles des Religieux, le profit que l'on tire de ce qui est donné pour faire dire des messes, des services & des prières. *La sacristie du Couvent rapporte mille écus par an.*

Sacristie, se dit encore d'un bénéfice dans quelques Chapitres ou Abbayes. *On lui a donné la sacristie.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

SACRISTINE ; substantif féminin. *Sacrarii curatrix.* Celle qui dans un Monastère de filles a soin de la sacristie. *La Sacristine du Convent.*

SACRO - COCCYGIEN ; adjectif masculin, qui s'emploie aussi substantivement & terme d'Anatomie. On appelle *muscle sacro-coccygien*, un muscle qui a ses attaches fixes à la face interne de l'os sacrum, un peu au-dessus du coccyx ; il s'attache aussi aux ligamens voisins, & se termine au coccyx. Son usage est de s'opposer au renversement du coccyx.

SACRO-ISCHIATIQUE, ou Sacro-sciatique ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport avec l'os sacrum & l'os ischion.

Le grand ligament sacro-ischiatique ou sciatique externe, est attaché fort légèrement à la face externe de la tubérosité de la crête de l'os des îles, couvre extérieurement les deux épines postérieures de cet os, & continue son attache tout au long aux bords antérieurs des fausses apophyses transverses de l'os sacrum à leurs lèvres externes. Delà ce ligament descend obliquement en se rétrécissant vers la tubérosité de l'os ischion, où il s'attache immédiatement au-dessous de l'échancrure qui est entre la tubérosité & l'épine sciatique. Ensuite il continue son attache tout le long de la lèvre interne de la portion inférieure de l'os ischion, de la lèvre interne de la branche de cet os, & de la lèvre interne de la portion inférieure de la branche voisine de l'os pubis.

Dans tout ce dernier trajet de son attache, depuis son arrivée à la tubérosité de l'ischion, ce ligament produit une espèce de faux ligamenteuse, dont le dos est attaché aux os, & le tranchant est en l'air. Cette faux ainsi attachée aux parties osseuses, forme avec elles comme une gouttière très-profonde.

Le petit ligament sacro-ischiatique ou ligament sciatique interne est fort uni à la face interne de la portion postérieure du ligament précédent. Il est attaché intérieurement au bord de la partie inférieure de la quatrième fausse apophyse transverse de l'os sacrum, à celui de la cinquième, & tout de suite

jusqu'à

jusqu'à la partie supérieure du coccyx. De-là il monte un peu obliquement, en se croisant avec le grand ligament, & en s'unissant fortement à la face interne, pour aller gagner l'épine de l'ischion sans diminuer beaucoup de sa largeur. Il s'attache au tranchant de la pointe de cette épine, & à celui de sa partie supérieure.

Ces deux ligamens par leur rencontre forment deux ouvertures séparées, savoir, une grande avec l'échancrure sciatique supérieure, & une petite avec l'échancrure sciatique inférieure.

Le muscle sacro-ischiatique a ses attaches fixes au petit ligament sacro-ischiatique, en s'avançant jusqu'à l'os sacrum & à l'épine de l'ischion, & va se terminer au coccyx au-dessus du muscle sacro-coccygien. L'usage de ce muscle est de s'opposer au renversement du coccyx.

SACRO-LOMBAIRE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement & terme d'Anatomie. On appelle *muscle sacro-lombaire*, un muscle qui a ses attaches fixes postérieurement à la partie supérieure & externe de l'os des îles & de l'os sacrum par une aponévrose; il s'attache aussi aux apophyses transverses des vertèbres des lombes par des portions charnues; se continue ensuite le long des côtes, en se partageant en deux plans, dont le plus extérieur s'avance jusqu'à l'apophyse transverse de la dernière vertèbre du cou, en fournissant dans son chemin des tendons qui se terminent obliquement de bas en haut aux angles des côtes. Le plan intérieur semble former un muscle particulier qui a son attache fixe aux apophyses transverses des trois ou quatre inférieures du cou, & dont les tendons se portant obliquement de haut en bas, se croisent avec ceux du plan extérieur, & vont se terminer aux angles des huit ou neuf côtes inférieures. Ceux qui font de ce plan interne un muscle particulier, le regardent comme un muscle du cou, & le nomment *petit transversaire*, ou *cervical descendant*. Ce muscle sert à étendre les lombes.

SACRUM; (os) substantif masculin. Mot latin usité en Anatomie pour désigner l'os qui termine l'épine du dos, & qui lui sert de base. La figure en est triangulaire: il est joint par sa partie la plus large à la dernière vertèbre des lombes, & par la plus étroite au coccyx. L'os sacrum est composé de cinq ou six pièces, qui ne se séparent que dans les jeunes sujets, car dans les adultes à peine y découvre-t-on les vestiges de leur union. Ces pièces ont quelque rapport aux vertèbres, d'où vient que quelques Auteurs leur donnent encore ce même nom. La face antérieure de cet os est concave & assez unie, la postérieure est convexe & inégale. Il se trouve dans ces deux faces deux rangées de quatre trous chacune, qui communiquent tous à un canal creusé dans l'épaisseur de cet os. On observe que les trous antérieurs sont plus grands que les postérieurs, & qu'ils sont ouverts pour la sortie de plusieurs nerfs qui ont passé par le canal de l'os sacrum, & qui vont former en se réunissant le cordon le plus considérable du corps, appelé *nerf sciatique*. Les trous postérieurs sont fermés par des ligamens membraneux, & il n'y a que quelques filets de nerfs qui sortent par ces ouvertures, en traversant les membranes qui les bouchent, pour al-

ler se distribuer dans les parties voisines. On considère dans la face postérieure de l'os sacrum, outre les trous & les embouchures du canal, plusieurs éminences & cavités. De ces éminences, il y en a cinq qui ont des noms particuliers : les deux premières sont appelées *obliques* ; elles sont caves, pour recevoir les apophyses obliques inférieures de la dernière vertèbre des lombes. La troisième éminence, nommée *épine*, règne le long des parties supérieure & moyenne du canal de cet os, sa portion inférieure se trouvant formée en partie par des ligamens membraneux : les deux autres éminences sont connues sous le nom de *cornes*, & elles répondent à deux semblables éminences du coccyx, avec lesquelles elles se joignent par le moyen de deux ligamens. Outre ces éminences on voit encore à chaque côté de l'os sacrum une surface inégale, un peu oblongue, couverte d'un cartilage qui le joint aux os des îles. On remarque enfin à cet os quatre échancrures, dont les supérieures répondent aux inférieures de la dernière vertèbre des lombes, & forment de chaque côté par leur union un trou pour le passage de deux cordons de nerfs qui viennent de la moëlle de l'épine. Les inférieures forment aussi un trou de chaque côté, en s'unissant avec deux pareilles échancruresqui sont au haut du coccyx ; ces trous donnent aussi passage à des nerfs.

Ce que nous venons de dire fait assez connoître l'usage & la jonction du sacrum ; dans l'adulte il ne fait qu'un os avec le coccyx.

SACY, (Louis de) Avocat au Parlement de Paris, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, mort à Paris en 1727, à 73 ans, parut dans le Barreau avec un succès distingué. Sa voix étoit touchante, sa physionomie heureuse, sa mémoire fidele. Il avoit tout pour réussir dans cette profession, il l'exerça avec autant de noblesse que d'applaudissement. Il ne laissa à ses enfans que l'honneur d'avoir eu un si illustre père ; fait pour la société, il y étoit aimable, il y étoit utile. Il avoit autant de douceur dans les manières que dans les mœurs. On a de lui 1°. une excellente *traduction* Françoise des *lettres* de *Pline* le *jeune* & du *panégyrique* de *Trajan*, 3 vol. in-12. 2°. Un *Traité de l'amitié*, in-12. 3°. Un *Traité de la gloire*, in-12. 4°. Enfin un recueil de *Factum*, & d'autres pièces, en 2 vol. in 4°. Son style est pur & élégant ; il y a beaucoup de finesse dans ses pensées, & de noblesse dans ses sentimens. On lui a reproché d'affecter un ton épigrammatique, & de donner trop dans l'antithèse.

SAD-DER ; substantif masculin. Terme d'Histoire & de Relation. Il se dit d'un des livres qui contiennent la religion des Parsis ou Guèbres. La charité, la piété filiale, la fidélité aux sermens, sont les principales vertus que ce livre recommande. Il n'approuve pas qu'on tue les animaux, principalement les bœufs, dont les travaux contribuent à la nourriture de l'homme ; les brebis, qui se dépouillent pour le couvrir ; les chevaux, qui lui épargnent la fatigue des chemins ; & les coqs, qui l'avertissent de recommencer ses travaux. Il enjoint aux Fidelles de respecter la terre ; de ne point la souiller, en y enterrant des cadavres, & de ne pas même la toucher avec les pieds nuds. Il déclame contre les principaux vices auxquels les

hommes sont sujets, tels que le mensonge, la calomnie, l'adultère, la fornication, le larcin, & recommande de se purifier fréquemment des souillures qu'on est sujet à contracter presque à chaque instant.

SADELER, (Jean) Graveur né à Bruxelles en 1550, apprit d'abord le métier de Fondeur & de Ciseleur que son père exerçoit; mais l'âge développant son goût, il s'attacha au dessein & à la gravure. Il parcourut la Hollande pour travailler sous les yeux des meilleurs Maîtres. Le duc de Bavière se fit un plaisir de répandre ses bienfaits sur cet Artiste. Sadeler animé par la reconnoissance, fit pour son protecteur des ouvrages qui ajoutèrent à sa réputation; il partit pour l'Italie, & perfectionna ses talens par l'étude qu'il fut à portée de faire des beaux morceaux que cette riche contrée renferme. Il présenta quelques-unes de ses gravures au Pape Clément VIII; mais Sa Sainteté ne lui fit que quelques complimens stériles. Cet accueil engagea *Jean Sadeler* à se retirer à Venise, où il mourut peu de tems après son arrivée. Il eut un fils nommé *Juste* ou *Justin* dont on a aussi quelques estampes qui ne sont point sans mérite.

SADELER, (Raphaël) Graveur, frère de *Jean*, & son disciple. Sa vue, qu'un travail assidu & la grande application nécessaire dans son Art, avoient affoiblie, lui fit quitter quelque tems la gravure. Il s'adonna à la peinture par délassement; mais son goût le rappela à son premier exercice. Il s'y distingua par la correction du dessein, & par le naturel qu'il répandoit dans ses figures. Il accompagna son frère à Rome, à Venise, & mourut dans cette dernière ville. On ne sait point la date de sa naissance ni celle de sa mort.

SADELER, (Gilles) Graveur, né à Anvers en 1570, mort à Prague en 1629, neveu & disciple de *Jean* & de *Raphaël*, qu'il surpassa par la correction & la sévérité de son dessein, par le goût & la netteté de ses gravures. Il fit quelque séjour en Italie, où il se perfectionna par ses études d'après l'antique. Ses talens distingués le firent désirer en Allemagne par l'Empereur *Rodolphe II*, qui lui accorda une pension annuelle. Les Empereurs *Mathias* & *Ferdinand II*, successeurs de *Rodolphe*, continuèrent de récompenser ses talens.

SADUCÉENS; (les) disciples de Sadoc, qui formoient une des quatre principales sectes des Juifs. Ce qui les distinguoit principalement des autres Juifs, étoit le sentiment qu'ils avoient sur l'existence des Anges, & sur l'immortalité de l'ame. Ils ne nioient pas que nous n'eussions un ame raisonnable; mais ils soutenoient qu'elle n'étoit pas immortelle, & par une conséquence naturelle, ils nioient les peines & les récompenses de l'autre vie. Ils prétendoient aussi que ce que l'on dit de l'existence des Anges, & de la résurrection future, ne sont que des chimères. Saint Épiphane, & après lui Saint Augustin, ont avancé que les Saducéens nioient le Saint-Esprit. Mais ni Josephe, ni les Évangélistes ne les accusent d'une semblable erreur. On leur a aussi imputé de croire Dieu corporel, & de n'admettre point les Prophéties.

On a assez de peine à comprendre comment ils pouvoient nier l'existence des Anges, puisqu'ils recevoient les livres de Moïse, où il est parlé si souvent des Anges & de

leurs apparitions. Il y a assez d'apparence qu'ils regardoient les Anges, non comme des Êtres particuliers & subsistans par eux-mêmes, mais comme des vertus inséparables de la Divinité, à-peu-près comme les rayons sont inséparables du soleil; ou peut-être qu'ils tenoient les Anges non spirituels, mais mortels, de même que cette substance qui nous anime, & qui pense en nous. Les Anciens ne nous apprennent pas de quelle manière ils se tiroient de l'objection que l'on pouvoit tirer contre eux de tous ces endroits du Pentateuque, où il est parlé des Anges.

Comme les Saducéens ne reconnoissoient ni peines ni récompenses dans l'autre vie, ils étoient inexorables dans le châtiment des méchans. Ils observoient les lois, & les faisoient observer aux autres avec la dernière sévérité. Ils n'admettoient point les traditions, les explications ni les modifications des Pharisiens, ils s'en tenoient au seul texte des lois; ils soutenoient qu'on ne devoit observer que ce qui est écrit.

Jean Hircan, Grand-Prêtre des Juifs, se sépara avec éclat de la secte des Pharisiens, & s'attacha à celle de Sadoc. On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, sous peine de la vie, de recevoir les maximes de cette secte. Aristobule & Alexandre Jannée, fils d'Hircan, continuèrent à favoriser les Saducéens; & Maïmonide assure que sous le règne d'Alexandre Jannée, ils s'emparèrent de toutes les charges du Sanhédrin, & qu'il n'y resta que le seul Simon, fils de Séera, du parti des Pharisiens. Caïphe qui condamna Jésus-Christ à mort, étoit Saducéen, aussi bien qu'Ananus le jeune, qui fit mourir Saint Jacques, frère du Seigneur. Aujourd'hui les Juifs tiennent les Saducéens qui sont encore quoiqu'en petit nombre parmi eux, pour hérétiques.

SAFAR; substantif masculin & terme de Relation. Second mois des Arabes & des Turcs. Il répond à notre mois d'Octobre.

SAFIE; ville d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle est environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, jusqu'en 1641 qu'ils l'abandonnèrent. Plusieurs Juifs s'y sont retirés pour le trafic; le pays d'alentour est fertile en blé & en troupeaux.

SAFRAN; substantif masculin. *Crocus*. Plante fort usitée en Médecine, dans la cuisine & dans la teinture. Elle a sa racine tubéreuse, charnue, de la grosseur d'une aveline, & quelquefois d'une noix. De cette racine s'élèvent cinq ou huit feuilles, longues de six ou huit pouces, très-étroites, d'un vert foncé. Parmi ces feuilles s'élève une tige courte, qui soutient une seule fleur en lys, d'une seule piéce, évasée à la partie supérieure, & divisée en six segmens arrondis, de couleur de gris de lin fort tendre; les champs qui en sont remplis sont très-agréables à la vue. Il sort du fond de la fleur trois étamines, dont les sommets sont jaunâtres; & un pistil blanchâtre, qui se partage comme en trois branches larges à leur extrémité supérieure, & découpées en forme de crête, charnues, d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'orange, lesquelles sont appelées par excel-

lence ; du nom de *safran:* c'est pour la récolte de cette seule partie, que l'on cultive cette plante. L'embryon qui soutient la fleur se change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges, qui contiennent des semences arrondies.

Il y a aussi plusieurs espéces de safrans qui fleurissent au Printemps, & qu'on ne cultive que pour en avoir les fleurs qui sont fort agréables ; l'espèce dont nous traitons ici, & qui a les usages dont nous avons parlé, fleurit en Automne. On la multiplie très-aisément par le moyen de ses bulbes, qui croissent tous les ans en grande quantité. On plante ces bulbes au Printemps dans une terre bien ameublie, dans des sillons parallèles, espacés de six ou sept pouces ; on met ces bulbes en terre, à un pouce de distance les unes des autres, & on les recouvre de six pouces de terre ; les terres dans lesquelles le safran se plaît le plus, sont les terres noires, légères, un peu sablonneuses, & les terres roussâtres.

Les oignons du safran, ainsi que ceux de toutes les fleurs, se fortifient dans les terres fortes qui ont de la substance ; mais les fleurs deviennent plus belles dans les terres légères & maigres. On trouve dans la même terre deux sortes d'oignons ; les uns larges & applatis, fournissent plus de cayeux ; les autres arrondis donnent plus de fleurs. Les bulbes ne produisent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année suivante au mois d'Octobre : ces fleurs ne durent qu'un ou deux jours après qu'elles sont épanouies. Quand les fleurs sont tombées, il naît des feuilles qui sont vertes pendant tout l'hiver ; elles sèchent & se perdent au printemps, & ne paroissent jamais pendant l'été ; en sorte qu'un champ de safran, dans cette saison, paroît comme une jachère.

Le safran croît dans la plupart des pays soit chauds, soit froids, en Sicile en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande, dans plusieurs Provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, dans le Gâtinois & dans la Normandie. *Le safran du Gâtinois* passe ici pour le meilleur, & on le substitue avec raison à celui de l'Orient, que l'on a coutume de demander dans les Pharmacopées.

Récolte du Safran. Les fleurs du safran se montrent plutôt ou plus tard, suivant que les automnes sont secs, humides, chauds ou froids. Quand vers la fin de Septembre, il survient des pluies douces, & qu'il s'y joint un air chaud, les fleurs paroissent avec une abondance extraordinaire ; tous les matins les champs semblent être recouverts d'un tapis gris de lin : c'est alors que les paysans sont occupés le matin & le soir pendant trois semaines ou un mois, à faire la récolte des fleurs avant qu'elles soient épanouies : celles du matin sont toujours plus fermes ; car il paroît que le safran qui est une plante automnale, croît plus pendant la nuit que pendant le jour. Lorsque les fleurs sont transportées à la maison, les femmes séparent adroitement le pistil de la fleur, évitant de le couper ni trop haut, ni trop bas, afin de ne point laisser le blanc, & de ne point couper non plus au-dessus de la division des stigmates. On distingue à ce petit bout blanc, lorsqu'il en reste, le vrai safran, d'avec le *safranum*, que les paysans y mêlent quelque-

fois. Les acheteurs craignent surtout de trouver dans le safran des fragmens de pétales, parce que ces parties qui se moisissent, lui communiquent une mauvaise odeur.

Dans le temps de la récolte, on voit transporter dans les Villes & Villages voisins, où l'on ne recueille point de safran, des charretées de safran à éplucher. A mesure qu'on épluche le safran, il faut le faire sécher au feu. Pour cet effet dans le Gâtinois on le met sur des tamis de crin suspendus, au-dessous desquels on met de la braise : la beauté du safran dépend de la manière dont il est desséché. Quand le safran est bien sec, on le serre dans du papier ou dans des boîtes: il faut cinq livres de safran vert, pour en faire une livre de sec. Quand les paysans sont près de le vendre, ils mettent leurs boîtes à la cave pour en augmenter le poids. Le prix du safran est fort diminué depuis quelque temps, car on le vendoit autrefois jusqu'à vingt écus la livre ; & maintenant il ne vaut communément que vingt ou vingt-six livres. La première année un arpent produit au plus quatre livres de safran sec, mais la seconde & la troisième, il en donne jusqu'à vingt.

Usages du safran. Les stigmates du safran desséchés servent aux habitans du nord & de tous les Pays-Bas, même de l'Allemagne, qui en font une grande consommation, à assaisonner leurs alimens & leur thé. On fait aussi usage du safran en France. Dans les offices, on le fait entrer dans les crêmes, les pastilles, *&c.* ainsi que dans cette fameuse liqueur qu'un nomme *Usquebac.* On en fait un fréquent usage en Médecine, & quelques Médecins l'ont appelé *le roi des végétaux & la panacée végétale*, à cause de ses excellentes vertus. Il est estimé comme carminatif, céphalique, alexitere, emménagogue, cordial, stomacal, vermifuge, hystérique. On l'emploie dans les cataplasmes résolutifs, & on le fait entrer dans les collyres, sur-tout pour préserver les yeux des suites de la petite vérole. Il lève les obstructions au foie, & on l'emploie heureusement dans l'asthme & dans la phthisie.

On ne doit faire usage du safran que modérément & à propos ; car lorsqu'on en prend une trop grande dose intérieure, il cause non-seulement la pesanteur de tête & le sommeil, mais encore quelquefois des ris immodérés & convulsifs, & enfin la mort même. Plusieurs Auteurs disent que trois gros de safran peuvent occasionner des symptomes & la mort ; cependant l'usage du safran est si familier aux Polonois, qu'ils le mêlent souvent jusqu'à la dose d'une once dans leurs alimens. Mais on voit assez la force de la coutume, par l'usage continué de l'opium, dont quelques-uns prennent impunément jusqu'à une & deux dragmes tous les jours, après s'y être accoutumés peu à peu, quoique cinq grains suffisent quelquefois pour faire mourir. On peut donc faire usage en sûreté du safran, depuis un scrupule, jusqu'à un scrupule & demi, pourvu que cet usage ne soit point fréquent.

Le safran fournit aux teinturiers une très-belle teinture, mais fort peu employée, parce qu'elle est trop chère, & d'ailleurs de très-mauvais teint. Les Peintres en font aussi usage pour laver leurs plans. On pourroit faire de l'amidon avec l'oi-

gnon du safran, mais le prix en seroit trop cher.

Safran bâtard; *voyez* Carthame.

En termes de Chimie on appelle *safran de Mars*, plusieurs préparations qui ont une couleur jaune safranée, & en particulier la terre ou rouille de fer qui a cette couleur.

Comme le fer peut être privé de son phlogistique, par l'action combinée de l'air & de l'eau, par celle de l'air & du feu, enfin par celle des acides, on a donné des noms différens aux safrans de Mars ou terres ferrugineuses préparées par ces agens. La rouille de fer faite à l'air humide, se nomme *Safran de Mars préparé à la rosée* ou *safran de Mars apéritif*; le fer déphlogistiqué par l'action de l'acide vitriolique ou du soufre, se nomme aussi *safran de Mars apéritif*; enfin celui qui est réduit en chaux par l'action du feu se nomme *safran de Mars astringent*.

Comme les safrans de Mars sont susceptibles de prendre différentes nuances d'orangé & de rouge orangé par l'action du feu, & qu'ils conservent ces couleurs lorsqu'ils sont fondus avec des matières vitrifiées très-fusibles, on les emploie à peindre sur l'émail, sur la fayance, sur la porcelaine, & on les fait entrer dans la composition des verres colorés ou pierres précieuses artificielles.

On appelle *safran des métaux*, la terre métallique de l'antimoine à demi désoufrée & déphlogistiquée par la détonnation de l'antimoine cru avec son poids égal de nitre, & lavée ensuite exactement; ou bien c'est du foi d'antimoine dépouillé de toute matière saline par un lavage suffisant. Cette préparation est un émétique violent & infidelle, dont les bons Médecins ne font plu guère d'usage.

SAFRANÉ, ÉE; participe passif. *Du riz safrané. De la toile safranée.* Voyez Safraner.

On dit figurément & familièrement, qu'*une personne a le teint, le visage safrané*; pour dire, qu'elle a le visage jaune.

SAFRANER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran. *Safraner une liqueur. Safraner une toile.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SAFRANIER, IÈRE; substantif. Terme injurieux & populaire, qui se dit d'une personne misérable, ruinée. *Il ne veut point avoir d'affaire avec lui, parceque c'est un safranier.*

SAFRANIÈRE; substantif féminin. Certaine étendue de terre où l'on cultive du safran. *Voyez* Safran.

SAFRE; adjectif des deux genres. Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger. *Un chien est plus safre qu'un chat.* Il se dit particulièrement des animaux domestiques, & quelquefois des hommes, mais populairement.

SAFRE; substantif masculin & terme de Chimie. Il se dit de ce qui reste du cobalt après qu'on en a enlevé par la calcination, tout ce qu'il contenoit d'arsenic, de soufre ou autres matières volatiles; c'est donc une espèce de chaux de cobalt d'une couleur grise un peu rougeâtre. L'usage du safre est de produire une très-belle couleur bleue, lorsqu'il est fondu avec des matières fusibles, capables d'en procurer la vitrification.

Ce bleu que produit le ſafre par la vitrification, n'eſt dû qu'à la terre d'une ſubſtance demi métallique contenue dans le cobalt, & que les Chimiſtes nomment *régule de cobalt*. La preuve en eſt, que ſi l'on traite le ſafre par la fuſion avec un flux réductif comme toute autre mine métallique grillée, au lieu du verre bleu qu'on obtient en le fondant avec des matières ſimplement vitreuſes, on obtient un culot métallique qui eſt ce régule de cobalt dont nous parlons. Il eſt vrai que les ſcories vitrifiées qui couvrent ce régule, ont une couleur bleue, ſouvent même aſſez foncée, mais il eſt aiſé de ſentir que ce bleu des ſcories ne vient que d'une petite portion de la chaux de régule de cobalt, qui échappe à l'action du flux réductif, & qui eſt ſaiſie par les matières purement vitreuſes des ſcories, comme cela arrive en général dans toutes les réductions de mines.

C'eſt donc la chaux ou la terre métallique du régule de cobalt, qui eſt la ſeule & vraie matière du bleu que fournit le ſafre par la vitrification. Mais comme la quantité de régule eſt variable dans le cobalt, de même que dans tous les autres minéraux métalliques, il s'enſuit qu'il y a des ſafres qui fourniſſent beaucoup plus de bleu les uns que les autres: les matières hétérogènes & fixes contenues dans les cobalts contribuent par leur quantité, plus ou moins grande, non-ſeulement au plus ou moins d'intenſité du bleu provenant du ſafre, mais auſſi à ſon éclat, à ſa beauté; c'eſt par cette raiſon que ceux qui exploitent les cobalts pour en faire du ſafre, après avoir bien torréfié le minéral, en font des eſſais en en fondant une quantité déterminée avec différentes doſes de matières vitreuſes, pour reconnoître l'intenſité & la beauté du bleu qui en réſulte.

Les bons cobalts laiſſent tous après leur rôtiſſage une chaux, qui ſe transformeroit en un verre bleu trop foncé, & qui par cette raiſon paroîtroit noir, ſi on ne les fondoit qu'avec la juſte quantité de fritte néceſſaire pour les vitrifier; c'eſt pourquoi dans les manufactures de ſafre, après avoir reconnu la qualité de la chaux du cobalt, on la mêle avec une quantité ſuffiſante de ſable, de cailloux ou de quartz en poudre, pour que le tout étant fondu enſuite avec la proportion convenable de ſels vitrifians, il en réſulte un verre bleu foncé.

Le ſafre qui eſt dans le commerce, & qui nous vient de Saxe, n'eſt donc qu'un mélange de chaux de cobalt avec les terres vitrifiables dont on vient de parler; il eſt d'une couleur griſe, parceque c'eſt la couleur naturelle de la chaux de cobalt, tant qu'elle n'a pas été vitrifiée. Il y a des ſafres de différens prix, ſuivant l'intenſité & la beauté du bleu qu'ils fourniſſent. On les emploie dans les manufactures de fayence & de porcelaine, pour peindre ces poteries en bleu, en y mêlant une quantité ſuffiſante de fondant, pour que le feu par lequel on cuit la poterie ou ſa couverte, ſoit aſſez fort pour bien vitrifier le ſable qui eſt deſſus.

Le bleu du ſafre eſt la plus ſolide & la plus fixe de toutes les couleurs qu'on puiſſe employer dans la vitrification; elle ſoutient le feu le plus violent ſans s'altérer: on s'en ſert auſſi avec grand ſuccès pour donner toutes ſortes de nuances de bleu

bleu aux émaux & cristaux avec lesquels on imite les pierres précieuses opaques & transparentes, comme le lapis, la turquoise, le saphir & autres de ce genre.

SAGACITÉ; substantif féminin. *Sagacitas.* Pénétration d'esprit, perspicacité qui fait découvrir & démêler vivement & sûrement ce qu'il y a de plus caché, de plus difficile dans les sciences, dans une intrigue, dans une affaire. *C'est un Philosophe d'une grande sagacité. Il falloit avoir beaucoup de sagacité pour saisir tous les rapports de cette affaire.*

SAGAIE; substantif féminin & terme de relation. Espèce de dard ou de javelot des Insulaires de Madagascar. Le bois en est long d'environ quatre pieds; il est fort simple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces sagaies est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles.

SAGALASSE; nom d'une ancienne ville de la Pisidie que Strabon place à une journée d'Apamée.

SAGAMITÉ; substantif féminin & terme de relation. Espèce de mets dont se nourrissent les peuples du Canada. La sagamité se fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broient avec des pierres; elles le cuisent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poisson.

SAGAN; ville d'Allemagne dans la Silésie, capitale d'un Duché de même nom, sur le Bober, à 27 lieues, nord-ouest, de Breslaw.

Le Duché de Sagan est borné à l'occident par la basse Lusace, la Marche de Brandebourg & la Seigneurie de Sora; à l'orient, par la principauté de Grand-Glogau, au midi par la petite ville de Buntzel, & au nord par le Duché de Crossen. Il appartient à la maison de Lobkovitz, depuis 1646.

SAGAN; substantif masculin & terme d'histoire & d'antiquité. Les Hébreux appeloient ainsi le Vicaire ou le Lieutenant du souverain Pontife, qui suppléoit à son office, & qui en faisoit les fonctions en l'absence du grand Prêtre, ou lorsqu'il lui étoit arrivé quelqu'accident, qui le mettoit hors d'état de les faire en personne; ce dont on a quelques exemples dans l'histoire de Josephe. Les Juifs croient que l'office de ces sagans est très-ancien parmi eux. Ils tiennent que Moyse étoit Sagan d'Aaron.

SAGAN, s'est aussi dit pour signifier les Princes, les Grands du royaume; & ce terme se rencontre souvent en ce sens dans les livres d'Esdras & de Néhémie, dans Isaïe, Jérémie, Ézéchiel & Daniel.

SAGAPENUM; substantif masculin. Sorte de gomme-résine, roussâtre en-dehors, & d'une couleur de corne en-dedans, molasse, blanchissant sous la dent, & même entre les doigts, d'un goût mordicant, âcre, d'une odeur pénétrante, désagréable, qui approche de celle du poireau & du pin, & qui tient comme le milieu entre l'*assa fœtida* & le *galbanum* : elle s'enflamme à la lumière d'une bougie, & brûle en partie; mais si on la fait digérer sur le feu dans du vin ou du vinaigre, elle se résout entièrement.

Le *sagapenum* devient tous les jours plus rare, surtout celui qui est en gouttes, & en belles larmes blondes : il est communément chargé d'impuretés ou de

parcelles de tiges & de graines, qui semblent être d'une espèce de férule. On prétend que quand cette gomme résine est récente & pure, elle est blanche.

Dioscoride dit que le sagapenum est le suc qui découle par incision d'une plante férulacée, qui naît dans la Médie. On nous l'apporte encore aujourd'hui de Perse & d'Orient: on assure que les Persans mêlent ce suc résinogommeux avec l'*assa fœtida*, pour assaisonner leurs mets dans les jours de réjouissances.

Les Arabes mettent le sagapenum parmi les remèdes purgatifs: il lâche un peu le ventre: c'est un puissant apéritif: il résout, atténue & déterge fortement; c'est pourquoi on le recommande dans les maladies de la poitrine, qui viennent d'une pituite épaissie, & dans les tumeurs dures & calleuses, surtout des parties nerveuses, & dans les vieilles maladies de la tête. On en prend intérieurement depuis un scrupule jusqu'à un gros: il convient singulièrement pour le tremblement des nerfs & dans la paralysie. Il excite les règles; mais on dit qu'il fait mourir le fœtus, c'est pourquoi les femmes grosses doivent s'en abstenir.

SAGDU; substantif masculin & terme de relation. Pain qui se fait avec la moëlle d'un certain arbre qui croît aux îles Moluques, & dans d'autres contrées de l'orient.

SAGE, (Alain René le) Poéte François, né à Ruys en Bretagne vers l'an 1677, mourut en 1747 à Boulogne sur mer. Son premier ouvrage fut une traduction paraphrasée de *lettres d'Aristenette*, Auteur grec. Il apprit ensuite l'espagnol, & goûta beaucoup les Auteurs de cette nation, dont il a donné des traductions ou plutôt des imitations qui ont eu beaucoup de succès. Ses principaux Ouvrages en ce genre sont, 1°. *Guzman d'Alfarache* en 2 vol. *in*-12, ouvrage où l'Auteur fait passer le sérieux à travers le frivole qui y domine. 2°. Le Bachelier de Salamanque, en 3 vol. *in*-12. Roman bien écrit & semé d'une critique utile des mœurs du siècle. 3°. *Gilblas de Santillane* en 4 vol. *in*-12. On y trouve des peintures vraies des mœurs des hommes, des choses ingénieuses & amusantes, des réflexions judicieuses, mais quelquefois prolixes. Il y a du choix & de l'élégance dans les expressions, & assez de netteté dans les récits. 4°. *Nouvelles Aventures de Don Quichotte* en 2 vol. *in*-12. Ce nouveau Don Quichotte ne vaut pas l'ancien; il y a pourtant quelques plaisanteries agréables. 5°. Le *Diable boiteux in*-12. 2 vol. Ouvrage qui renferme des traits propres à égayer l'esprit & à corriger les mœurs. 6°. Mélanges amusans de saillies d'esprit & de traits historiques des plus frappans, *in*-12. Ce recueil est, ainsi que tous les autres de ce genre, un mélange de bon & de mauvais. Le Sage s'est aussi rendu célèbre par ses pièces dramatiques. On voit avec plaisir au Théâtre François, Crispin, Rival de son Maître, & Turcaret, Comédies en prose. L'Opéra-Comique est enrichi d'un grand nombre de ses Ouvrages. Cet Auteur avoit peu d'invention; mais il avoit de l'esprit, du goût, & l'art d'embellir les idées des autres, & de se les rendre propres. On peut le mettre au rang des Auteurs qui ont le mieux possédé leur langue. Il eut plusieurs enfans, dont l'aîné s'est

illustré comme acteur sur le Théâtre François.

SAGE ; adjectif des deux genres. *Sapiens.* Prudent, circonspect, judicieux, avisé. *C'est un homme sage. Un Écrivain sage. Un sage ministre. Un Prince sage.*

On dit en parlant d'un homme habile, que *gens sages se mêlent de ses affaires ;* pour dire, que cet homme se conduit sagement, & que ses affaires sont en bon état.

SAGE, signifie aussi modéré, retenu, qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, dans sa conduite. *Il étoit adonné à la débauche, mais sa maladie l'a rendu sage. S'il eût été moins sage, il se seroit trouvé offensé.* Dans ce même sens on dit à quelqu'un qui a une querelle, *montrez-vous le plus sage.*

On dit d'un enfant, qu'*il est sage*, qu'*il est bien sage ;* pour dire, qu'il est posé, qu'il n'est point turbulent.

SAGE, quand on parle d'une fille ou d'une femme, signifie ordinairement, modeste, chaste, pudique. *Il a épousé une femme qui n'avoit pas toujours été sage.*

On dit par manière de correction ou d'avertissement à une personne qui a commis quelque faute, *soyez sage. Je vous apprendrai à être sage.*

SAGE, se dit encore des actions, des paroles, &c. *Une conduite sage. Une réponse sage. Un projet sage.*

On dit en termes de peinture, qu'*un tableau est sage*, qu'*une composition est sage*, quand l'artiste y met une noble simplicité sans attitudes recherchées avec trop d'affectation, que la nature y paroît belle sans le secours de ces ornemens fastueux qui sentent trop l'art.

SAGE, se dit aussi des animaux. Ainsi on dit d'un cheval, qu'*il est sage ;* pour dire, qu'il est doux, qu'il n'a pas trop d'ardeur. On dit aussi de même, qu'*un chien est sage ;* pour dire, qu'il est obéissant, qu'il ne s'emporte point à la chasse.

SAGE, se prend aussi substantivement.

Le sage, quelque part qu'il se trouve, est, comme dit *Leibnitz*, citoyen de toutes les Républiques ; mais il n'est pas le prêtre de tous les Dieux : il observe tous les devoirs de la société que la raison lui prescrit ; mais sa manière de penser au-dessus du vulgaire ne dépend ni de l'air qu'il respire ni des usages établis dans chaque pays. Il met à profit l'instant qu'il tient, sans trop regretter celui qni est passé, ni trop compter sur celui qui s'approche. Il cultive sur-tout son esprit ; il s'attache au progrès des arts ; il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur est dans sa main. Il sait tirer un bon usage des biens & des maux de la vie ; semblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui se pénetre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & sereins. Il tend à de si grandes choses, dit *la Bruyere*, qu'il ne porte point ses desirs à ce qu'on appelle *des trésors, des postes, la fortune* & *la faveur.* Il ne voit rien dans de si foibles avantages qui soit assez solide pour remplir son cœur, & pour mériter ses soins. Le seul bien capable de le tenter est cette sorte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute simple ; mais les hommes ne l'accordent guère, & il s'en passe.

On appelle Salomon, le *sage ;* pour marquer qu'il a mérité le nom de sage par excellence. *Le sage dit dans ses proverbes.....*

Sage, est aussi un nom qu'on donne à ceux qui se sont distingués autrefois par une profonde connoissance de la morale ou des sciences. *Les sept sages de la Grèce sont Thalès, Solon, Bias, Chilon, Pittacus, Périandre & Cléobule.*

Les Cabalistes & les Alchimistes ont conservé ce mot. Ils donnent le nom de *sages* à ceux qui ont fait de grands progrès dans leur art.

SAGE FEMME; substantif féminin. On appelle ainsi celle dont le métier, la profession est d'accoucher les femmes.

Il est probable que dans les premiers temps les femmes s'accouchoient elles-mêmes : semblables aux femmes des Sauvages, elles n'attendoient point que le secours d'une main étrangère vînt leur faciliter cette opération naturelle; mais comme les accouchemens ne sont pas toujours heureux, il se sera trouvé des circonstances où l'on aura été obligé d'aider celles qu'un travail trop long & trop pénible mettoit en danger de périr avec leur fruit. Il y a bien de l'apparence que les femmes auront été les seules dans ce commencement qui se seront mêlées de cette fonction. Les mères ont dû rendre ce service à leurs filles.

Les réflexions qu'on fit depuis sur les divers accidens auxquels on reconnut que les femmes en travail se trouvoient exposées, firent sentir la nécessité de réduire en méthode une pratique dont les conséquences étoient si importantes : aussi voit-on dès les temps les plus reculés l'art d'accoucher faire une profession dont les femmes étoient seules en possession. Il étoit naturel qu'on les choisît préférablement aux hommes; elles avoient l'expérience, qui étoit alors le seul guide qu'on pouvoit suivre. Il paroît même par les écrits des anciens, que les sage-femmes égyptiennes faisoient usage de quelque machine propre à faciliter l'enfantement. C'étoit autant qu'on le peut conjecturer, une espèce de chaise sur laquelle on faisoit mettre les femmes au moment du travail.

L'art de la sage-femme est une branche de celui de la chirurgie.

Les maîtresses sage-femmes composent à Paris une Communauté, & leurs statuts sont insérés dans ceux des maîtres chirurgiens.

Aucune aspirante en l'art des accouchemens ne peut être admise à l'examen pour la maîtrise, si elle n'est de bonne vie & mœurs, de la religion catholique, apostolique & romaine, fille de maîtresse de Paris, ou si elle n'a fait apprentissage; savoir, de trois années chez l'une des maîtresses sage-femmes de Paris, ou de trois mois à l'Hôtel-Dieu.

Les brevets d'apprentissage qui se font pour trois ans chez les maîtresses de Paris, doivent être enregistrés au greffe du premier chirurgien du Roi, dans la quinzaine de leur passation, à peine de nullité. A l'égard des apprenties de l'Hotel-Dieu, elles se présentent à la maîtrise sur un simple certificat des administrateurs, qui doit être attesté par la maîtresse & principale sage-femme de l'Hôtel-Dieu.

Les aspirantes, filles ou femmes, doivent présenter leur requête au premier chirurgien du Roi, ou à son lieutenant, signée d'elle, & de l'une des quatre jurées; les unes & les autres doivent avoir au moins vingt ans pour aspirer à la maîtrise.

La requête est répondue par le

premier chirurgien du Roi, ou son lieutenant, d'un *soit communiqué* au Prévôt en charge pour y donner son consentement; après quoi l'aspirante doit se présenter à Saint Côme au jour & à l'heure que le premier chirurgien ou son lieutenant lui ont donnés pour son examen, & faire avertir par le clerc de la Communauté ceux qui doivent y être présens.

L'examen de chaque aspirante se fait par le premier chirurgien du Roi, ou son lieutenant, & par les quatre Prévôts en charge, les quatre chirurgiens & les quatre jurées sage-femmes du Châtelet, en présence du Doyen de la Faculté de Médecine, des deux Médecins du Châtelet, du Doyen de la Communauté, & de huit Maîtres.

Aucune sage-femme ne peut exercer son art, ni être pourvue de l'une des charges de jurées en titre d'office du Châtelet de Paris, si elle n'a été reçue à Saint Côme, en la forme qui vient d'être détaillée. On compte à Paris environ deux cens maîtresses sage-femmes.

SAGEMENT; adverbe. *Sapienter.* D'une manière sage, correcte, avisée, prudente. *Il se comporta très-sagement dans cette occasion. Elle lui répondit sagement. Juger sagement. Gouverner sagement. Ecrire sagement.*

SAGESSE; substantif féminin. *Sapientia.* Prudence, circonspection, bonne conduite dans le cours de la vie.

Quiconque aspire à la sagesse doit renoncer courageusement aux opinions populaires, aux vices universellement reçus, aux préjugés assez accrédités quelquefois pour servir de règles, & aux passions.

Le vulgaire est envieux sans discrétion, idolâtre de vanité: que peut-il résoudre, délibérer, juger qui soit bien? Le juge doit tenir pour suspect tout ce qui est approuvé de la multitude; chercher ce qui est bon, & non ce qui le paroît.

Les passions troublent la sagesse; donc il faut les vaincre & les diriger au bien.

Les préjugés sont la perte de l'ame. Ils sont déjà trop multipliés. Les uns les suivent aveuglément; les autres pour être sans préjugés, sont sans principes.

Les vices sont odieux par eux-mêmes; mais on les déguise lorsqu'ils s'accommodent avec nos goûts. Peut-être sont-ils d'un plus grand obstacle à la sagesse que les grandes passions, & sûrement ils sont plus difficiles à corriger, puisqu'on ne se les avoue jamais à soi-même.

SAGESSE, signifie aussi, modération, retenue. *Il a fallu beaucoup de sagesse pour ne se pas emporter dans cette occasion. La prospérité fait ordinairement évanouir la sagesse.*

On dit, qu'*un enfant a de la sagesse*; pour dire, qu'il est modéré, retenu.

SAGESSE, signifie aussi, modestie, pudeur, chasteté; & en ce sens, il se dit plus ordinairement des filles & des femmes. *Elle a beaucoup de sagesse.*

SAGESSE, signifie encore, connoissance des choses, soit naturelle, soit acquise; & c'est dans ce sens qu'on dit, *toute la sagesse des hommes n'est que folie devant Dieu.*

On l'emploie quelquefois pour la connoissance des choses divines & humaines. *L'étude de la sagesse. Le don de la sagesse est un des sept dons du Saint-Esprit.*

Parmi les livres de l'Écriture Sainte, il y en a un qu'on appelle *la Sagesse, le livre de la Sagesse.* Le but principal que se propose l'Auteur de cet Ouvrage, est d'instruire les Rois, les Grands, les Juges de la terre.

Le texte de cet Ouvrage est le Grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en Hébreu; on n'y voit point les Hébraïsmes & les Barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre sur l'Hébreu; l'Auteur écrivoit assez bien en Grec, & avoit lu Platon & les Poëtes Grecs, dont il emprunte certaines expressions inconnues aux Hébreux, telles que *l'Ambroisie, le Fleuve d'oubli, le royaume de Pluton, ou d'Adès*, &c. Il cite toujours l'Écriture d'après les Septante, lors même qu'il s'éloigne de l'Hébreu, & enfin si les Auteurs Juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent est pris sur le Grec. Toutes les preuves réunies démontrent que l'original est Grec.

La traduction Latine que nous en avons, n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne vulgate usitée dans l'Église dès le commencement, & faite sur le Grec long-tems avant Saint Jérôme; elle est exacte & fidelle, mais le Latin n'en est pas toujours fort pur. L'Auteur de ce Livre est entièrement inconnu; quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce Prince l'ait écrit en Hébreu, qu'on le traduisit en Grec, & que le premier original s'étant perdu, le Grec a depuis passé pour l'original; mais quelle apparence que les Juifs n'eussent pas mis cet Ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon? D'où vient qu'il n'est point en Hébreu, que personne ne l'a jamais vu en cette langue, que le Traducteur n'en dit rien, & que son style ne se ressent point de son original?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoît point précisément quel est ce Philon: car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom; le premier vivoit du tems de Ptolémée Philadelphe; le second est Philon de Biblos, cité dans Eusebe & dans Josephe; le troisième est Philon le Juif assez connu: ce ne peut être le premier de l'existence duquel on a de bonnes raisons de douter, ni le second qui étoit Païen, ni le troisième qui n'a jamais été reconnu pour un Auteur inspiré.

Grotius pense que ce livre est d'un Juif qui l'écrivit, dit-il, en Hébreu depuis Esdras & avant le Pontificat du Grand-Prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en Grec avec assez de liberté, par un Auteur Chrétien, qui y ajouta quelques traits & quelques sentimens tirés du Christianisme; de-là vient qu'on y remarque, selon cet Auteur, le Jugement universel, le bonheur des justes, & le supplice des méchans, d'une manière plus distincte que dans les autres livres des Hébreux; mais Grotius avance tout cela sans preuves.

Cornelius à Lapide croit que le livre de la *Sagesse* a été écrit en Grec par un Auteur Juif, depuis la captivité de Babylone, vers le tems de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, & il soupçonne que ce pourroit bien être un des *Septante* interprêtes, parcequ'au rapport d'Aristée, ce prince proposa à chacun de ces Interprêtes une question touchant le bon gouvernement de son état; ce livre pourroit donc être un recueil

de leurs réponses, ou avoir été écrit par un seul d'entre eux à cette occasion.

Le *livre de la sagesse* n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'Église; les Juifs ne l'ont jamais reconnu; plusieurs Peres & plusieurs Églises l'ont rejeté de leur canon. Lyran même & Cajetan ne le reconnoissent pas comme incontestablement canonique; mais d'un autre côté plusieurs Pères l'ont reconnu & cité comme l'Écriture-Sainte. Les auteurs sacrés du nouveau testament y font quelquefois allusion; les Conciles de Carthage en 337, de Sardaigne en 348, de Constantinople, *in Trullo*, en 692, le XI de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, l'ont expressément admis au nombre des livres canoniques. Les Musulmans attribuent le *livre de la sagesse* à leur philosophe Locman, qui n'étoit pas, disent ils, *Nabi* ou Prophête, mais seulement *Hakim*, c'est-à-dire, *sage*.

On appelle le Verbe ou la seconde personne de la Trinité, *la sagesse éternelle*, *la sagesse incréée*; & en tant qu'il s'est revêtu de notre humanité, *la sagesse incarnée*.

Les Grecs ont personnifié *la sagesse*, & le plus souvent sous la figure de Minerve. Son symbole ordinaire étoit la chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, & qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentoient *la sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à sa tête, & dans sa main droite une flûte; ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils; la flûte & le carquois, qu'elle doit se trouver partout, au milieu des armées comme dans les plaisirs.

Différences relatives entre *sagesse*, *prudence*.

La *sagesse* fait agir & parler à propos. La *prudence* empêche de parler & d'agir mal à propos. La première pour aller à ses fins cherche à découvrir les bonnes routes, afin de les suivre. La seconde pour ne pas manquer son but, tâche de connoître les mauvaises routes, afin de s'en écarter.

Il semble que la *sagesse* soit plus éclairée, & que la *prudence* soit plus réservée.

Le *sage* emploie les moyens qui paroissent les plus propres pour réussir; il se conduit par les lumières de la raison. Le *prudent* prend les voies qu'il croit les plus sûres; il ne s'expose point dans des chemins inconnus.

Un ancien a dit qu'il est de la *sagesse* de ne parler que de ce qu'on sait parfaitement, surtout lorsqu'on veut se faire estimer: l'on peut ajouter à cette maxime, qu'il est de la *prudence* de ne parler que de ce qui peut plaire, surtout quand on a dessein de se faire aimer.

SAGETTE; substantif féminin. Vieux mot qui signifioit autrefois flèche.

Sagette, est encore le nom d'une plante aquatique, qu'on nomme aussi *flèche d'eau*. Cette plante croît dans les marais & les étangs. Ses feuilles qui nagent sur l'eau, sont taillées en flèche, d'où lui est venu son nom. Elle est rafraîchissante.

SAGGIO; substantif masculin. Petit poids dont on se sert à Venise. C'est la sixième partie de l'once.

SAGITTAIRE; substantif masculin.

Sagittarius. Archer. Il n'eſt en uſage que pour ſignifier un des douze ſignes du zodiaque qu'on peint ſous la figure d'un centaure qui tient un arc prêt à tirer.

Cette conſtellation ſuit le ſcorpion, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt un peu plus à l'orient; elle contient pluſieurs étoiles de la troiſième grandeur qui n'ont pas une forme qu'on puiſſe indiquer ſans figure; mais cette conſtellation eſt marquée par une ligne menée depuis le milieu du cygne, ſur le milieu de l'aigle; car le ſagittaire eſt au midi de l'aigle, autant que le cygne eſt au nord de l'aigle.

On dit en Mythologie, que le ſagittaire eſt le centaure Chiron, fils de Saturne & de Philyris qui enſeigna le premier aux hommes l'art de monter à cheval; il excelloit dans la ſageſſe & dans la ſciences des aſtres; il fut le Précepteur d'Achilles, de Jaſon, d'Eſculape; il fut tué par une flèche teinte du ſang de l'hydre de Lerne, & placé dans le ciel auſſi bien que cette flèche.

Telle eſt l'opinion de Virgile & d'Ovide. D'autres cependant ont cru que l'on devoit rapporter à Chiron la conſtellation du Centaure; mais que celle du Sagittaire n'étoit autre choſe que le Minotaure dont Paſiphaë fut amoureuſe. Lucien ſemble indiquer que c'étoit l'amour de l'aſtronomie & l'étude des conſtellations céleſtes, parmi leſquelles ſe compte le Taureau, qui avoit donné lieu à cette conſtellation.

SAGITTALE; adjectif féminin & terme d'Anatomie. Il ſe dit d'une ſuture du crâne qui unit enſemble les deux pariétaux; elle s'étend de la ſuture coronale à la lambdoïde; elle eſt fort droite, c'eſt de là que lui vient ſon nom. Elle s'efface dans le grand âge, & ſurtout à l'intérieur du crâne.

SAGONE; ville ruinée de l'île de Corſe, entre Calvi & Ajazzo. Elle conſerve toujours le titre d'Évêché, dont l'Évêque réſide au bourg de Vico qui en eſt voiſin.

SAGORA; petite ville de Turquie dans la Romanie, entre Stagnara & Siſopoli.

SAGOU; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de pâte végétale, moelleuſe, alimentaire qu'on nous apporte des Indes orientales, & qu'on prépare avec de la moelle du tronc d'une eſpèce ſingulière de Palmier qui croît dans les lieux marécageux à Java, aux Moluques, *&c.* Cette moëlle eſt plus ou moins blanche & fongueuſe ſuivant l'âge du palmier. Elle ſe conſerve long-temps.

Bien des perſonnes font uſage de ſagou dans la ſoupe comme du riz ou de l'orge, ou du vermicelle. Cette pâte de l'Inde a été connue en Angleterre, avant de l'être en France; car elle eſt nouvelle chez nous. Elle augmente conſidérablement de volume dans le bouillon; elle devient tranſparente : cuite dans le lait & dans le ſucre, elle forme un aliment aſſez agréable, mais bien peu nourriſſant. Séba le recommande comme la première nourriture utile aux enfans. Le ſagou convient dans la phthiſie & dans la fièvre hectique.

Les feuilles du palmier ſagou ſont chargées d'une eſpèce de duvet dont les Inſulaires font des étoffes; ces feuilles ſervent à couvrir les maiſons; leurs nervures tiennent lieu de chanvre pour faire des cordes: on tire auſſi de cet arbre une liqueur aſſez agréable.

SAGOUIN; ſubſtantif maſculin. Sorte de ſinge dont on connoît plu-

ſieurs eſpèces de chacune deſquelles nous parlons ſous le nom qui lui eſt propre.

Sagouin, ſe dit figurément & familièrement d'un homme malpropre. *C'eſt un vrai ſagouin.* Et dans ce ſens il ſe peut dire au féminin. *C'eſt une ſagouine.*

SAGRÈS; ville forte de Portugal dans l'Algarve, à cinquante lieues, ſud, de Lisbonne.

SAGUENAY; province de l'Amérique ſeptentrionale dans le Canada, entre les Kiliſtinous, les Eſquimaux, le fleuve de Saint Laurent, & la rivière de Saguenay, qui a ſa ſource près de l'Eſtotilande, & ſon embouchure dans le fleuve Saint Laurent à Tadouſſac.

HAGUN; ville d'Eſpagne dans le royaume de Léon, ſur la rivière de Sea, à ſept lieues de Palencia.

SAHMI; ſubſtantif maſculin. Nom d'un mois des Arméniens, qui ſelon quelques ſavans eſt le premier de leur année, & ſelon d'autres le troiſième.

SAIDE; nom qu'on a donné à la haute Égypte qui a auſſi été appelée Thébaïde à cauſe de Thèbes, ſa Capitale.

SAIE; ſubſtantif féminin. Vêtement dont les Perſes, les Romains & les anciens François ſe ſervoient en temps de guerre.

Saie, ſe dit dans le commerce, d'une ſorte de ſerge ou étoffe croiſée de laine, très-légère, qui ſe fabrique en Flandre & en Artois.

SAIETTE; ſubſtantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une eſpèce de ratine de Flandre ou d'Angleterre qu'on appelle auſſi revêche.

SAIÏ ſubſtantif maſculin. On donne ce nom à une ſorte de ſapajous qui n'ont ni abajoues ni calloſités ſur les feſſes : ils ont la cloiſon des narines fort épaiſſe, & l'ouverture des narines à côté, & non pas au deſſous du nez; ils ont la queue prenante, nue par-deſſous vers l'extrémité, le poil d'un brun noirâtre ſur les parties ſupérieures du corps, & d'un fauve pâle ou même d'un blanc ſale ſur les parties inférieures. Ces animaux n'ont qu'un pied ou quatorze pouces de grandeur; leur queue eſt plus longue que le corps & la tête pris enſemble; ils marchent à quatre pieds. Ils n'ont que deux mamelles, & ne produiſent qu'un ou deux petits : ils ſont doux, dociles & ſi craintifs, que leur cri ordinaire qui reſſemble à celui du rat, devient un gémiſſement dès qu'on les menace. Dans ce pays-ci ils mangent des hannetons, & des limaçons de préférence à tous les autres alimens qu'on peut leur préſenter; mais au Bréſil, dans leur pays natal, ils vivent principalement de graines & de fruits ſauvages qu'ils cueillent ſur les arbres où ils demeurent, & d'où ils ne deſcendent que rarement à terre.

SAIGA; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de chèvre ſauvage qu'on trouve en Hongrie, en Pologne, en Tartarie & dans la Sibérie méridionale. Par la figure du corps & par le poil elle reſſemble à la chèvre domeſtique; mais par la forme du corps & le défaut de barbe, elle ſe rapproche beaucoup des gazelles, & paroît faire la nuance entre ces deux genres d'animaux; car les cornes du ſaiga ſont tout-à-fait ſemblables à celles de la gazelle; elles ont la même forme, les anneaux tranſverſaux, les ſtries longitudinales, *&c.* & n'en diffèrent que par la couleur : les cornes de toutes les gazel-

les sont noires & opaques, celles du saiga sont au contraire blanchâtres & transparentes.

SAIGNANT, ANTE; adjectif. *Sanguinem mittens.* Qui jette le sang, qui dégoutte de sang. *Avoir le nez saignant, les mains saignantes.*

On dit d'une viande rôtie qui n'est pas assez cuite, qu'elle est encore toute saignante. Et l'on dit proverbialement dans ce sens, *bœuf saignant, mouton bêlant*; pour dire, qu'il faut que le bœuf & le mouton rôtis ne soient guère cuits.

On dit figurément que *la plaie est encore toute saignante*; pour dire, que l'injure est encore toute récente, toute nouvelle, que le malheur est encore tout nouveau.

SAIGNÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SAIGNER.

SAIGNÉE; substantif feminin, *Venæ incisio.* Ouverture de la veine pour tirer du sang. *La saignée est une opération délicate. La saignée du pied est ordonnée dans cette maladie.*

SAIGNÉE, se prend aussi pour le sang qu'on tire par l'ouverture de la veine. *Une grande saignée. Une petite saignée.*

On dit proverbialement & figurément, *selon le bras la saignée*; pour dire, qu'il faut proportionner sa dépense à son revenu, qu'il ne faut pas taxer un homme au-delà de ses facultés. Et quand on a exigé de quelqu'un une somme un peu trop forte, ou qu'il a été taxé à une somme un peu haute; on dit aussi figurément, que *c'est une grande saignée, une rude saignée, qu'on lui a faite.*

SAIGNÉE, se dit aussi d'une rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de quelqu'endroit. *On fit une grande saignée aux fossés de la place. Des saignées pour dessécher un marais.*

SAIGNEMENT; substantif masculin. *Sanguinis emissio.* Écoulement, épanchement de sang, principalement par le nez. *Il mourut par un saignement de nez qu'on ne put arrêter. Les fréquens saignemens sont des signes de pléthore.*

SAIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sanguinem extrahere.* Tirer du sang en ouvrant la veine. *On vient de saigner le malade. On le saigna deux fois au bras & une fois au pied. Saigner quelqu'un à la gorge, sous la langue. Quand les vaisseaux sont petits & roulans, on est difficile à saigner.*

On dit, *saigner un fossé, saigner un marais*; pour dire, faire écouler par des rigoles une partie de l'eau d'un fossé, d'un marais. Et, *saigner une rivière*; pour dire, faire prendre un autre cours à une partie de l'eau d'une rivière.

SAIGNER, s'emploie quelquefois figurément, pour dire, exiger, tirer de l'argent par taxe, ou par contribution. *On saigna les Financiers.*

On dit aussi figurément & familièrement, *se saigner*; pour dire, donner jusqu'à s'incommoder. *Ses parens se saignèrent pour le soutenir au service. Son oncle s'est saigné pour lui procurer cet emploi.*

SAIGNER, est aussi verbe neutre, & se dit de l'animal ou de la partie de l'animal dont il sort du sang. *La plaie saigne encore. Il est sujet à saigner du nez.*

On dit aussi proverbialement & figurément, *saigner du nez*; pour dire, manquer de résolution, de courage dans l'occasion. *Il avoit dit qu'il lui reprocheroit son administration en plein Conseil, mais il a saigné du nez.* On le dit encore d'un homme qui s'étant engagé à faire quelque dépense, quelque entre-

prise, manque de parole lorsqu'il s'agit de la faire.

On dit figurément d'une offense, d'une injure, d'un malheur dont on conserve, ou dont on conservera long-temps le souvenir, que *la plaie saigne encore*, que *c'est une plaie qui saignera long-temps.*

On dit figurément, *le cœur me saigne, le cœur lui saigne*; pour dire, qu'on est sensiblement touché de quelque chose. *Je ne saurois me rappeler cet accident, que le cœur ne me saigne.*

SAIGNEUR; substantif masculin du style familier. Il ne se dit guère que d'un médecin qui aime à ordonner la saignée. *Ce Médecin est un grand saigneur.*

SAIGNEUX, EUSE; adjectif. *Sanguinolentus.* Sanglant, taché de sang. *Avoir le nez saigneux. Un linge saigneux.*

On appelle *bout saigneux*, le cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie. *Bout saigneux de veau. Bout saigneux de mouton.* Et quand on dit absolument *bout saigneux*, on l'entend ordinairement du cou d'un mouton.

SAILLANT, ANTE; adjectif. Qui avance, qui sort en-dehors. *La partie saillante du toît.*

En termes de fortification, on appelle *angle saillant*, celui dont le sommet est du côté de la campagne, & l'ouverture du côté de la place. Il est opposé à *angle rentrant.*

On dit figurément, *cet ouvrage est bien écrit, mais il n'y a rien de saillant*; pour dire, qu'il n'y a rien de vif ni de brillant.

SAILLANT, en termes de Blason, se dit d'un bouc, chévre, mouton ou bélier en pied.

De Cupis à Rome, d'argent au bouc saillant d'azur, onglé & acorné d'or.

On mouille les *ll.*

SAILLI, IE; participe passif. *Jument saillie par un cheval d'Espagne.* Voy. SAILLIR.

SAILLIE; substantif féminin. *Impetus.* Sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec irruption. *Le vin s'échappoit du tonneau par saillies. Le sang sort de sa plaie par saillies.*

SAILLIE, signifie dans le sens figuré, emportement, boutade, échappée. *Les saillies dans l'enjouement & dans la passion sont naturelles à tout le monde. Ce sont des saillies de jeunes gens. Il lui prit la saillie la plus extravagante qu'on puisse imaginer.*

SAILLIE, se dit aussi de certains traits d'esprit brillans & surprenans, qui semblent échapper dans un Ouvrage d'éloquence ou de poésie, & dans la conversation. *En contraignant le génie du Poëte par les règles de l'art, on éteint & on arrête les plus vives saillies de l'imagination. Une saillie heureuse. Cet Avocat a d'agréables saillies.*

SAILLIE, se dit en termes d'Architecture, de l'avance d'une pièce hors du corps du bâtiment. *Cette corniche n'a pas assez de saillie. Un cabinet en saillie. Un balcon qui a trois pieds de saillie.*

On mouille les *ll.*

SAILLIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Salire.* Jaillir, sortir avec impétuosité & par secousses. Il ne se dit que des choses liquides. *On voit saillir plusieurs sources d'eau vive dans la prairie. Quand on lui a ouvert la veine, le sang a sailli jusques sur le visage du Chirurgien.*

SAILLIR, est aussi verbe actif, & se dit pour exprimer l'action de quel-

ques animaux lorsqu'ils couvrent leurs femelles. *J'ai un bel étalon qui doit saillir cette jument.*

On mouille les *ll.*

SAILLIR; verbe neutre irrégulier de la seconde conjugaison. *Eminere.* Terme d'Architecture. Il se dit d'un balcon, d'une corniche & d'autres ornemens d'architecture qui débordent le nu du mur. *Cette corniche ne saille pas assez. Le balcon saillera de quatre pieds. Faites saillir davantage cette corniche.*

Conjugaison des temps usités de ce verbe.

Indicatif. *Présent. Singulier.* Il saille.

Pluriel. Ils saillent.

Imparfait. Singulier. Il sailloit.

Pluriel. Ils sailloient.

Future. Singulier. Il saillera.

Pluriel. Ils sailleront.

Conditionnel présent. Singulier. Il sailleroit.

Pluriel. Ils sailleroient.

Subjonctif. *Present. Singulier.* Qu'il saille.

Pluriel. Qu'ils saillent.

Imparfait. Singulier. Qu'il saillît.

Pluriel. Qu'ils saillissent

Participe Actif et Gerondif. Saillant.

Participe Passif. Sailli.

Ce verbe n'a point d'usage aux autres temps ou personnes.

On mouille les *ll.*

SAÏMIRI; substantif masculin. Espèce de Sapajou commun à la Guiane, & qu'on appelle autrement *Sapajou Aurore* ou *Orangé.* Il n'a ni abajoues, ni callosités sur les fesses; il a la cloison des narines épaisse, les narines ouvertes à côté & non pas au-dessous du nez; il n'a pour ainsi dire point de front; son poil est d'un jaune brillant, il a deux bourrelets de chair en forme d'anneaux autour des yeux; il a le nez élevé à la racine & aplati à l'endroit des narines; la bouche petite, la face plate & nue, les oreilles garnies de poil & un peu pointues, la queue à demi-prenante, plus longue que le corps; il n'a guère que dix ou onze pouces de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue: il se tient aisément sur ses pieds de derrière, mais il marche ordinairement à quatre pieds: la femelle n'est pas sujette à l'écoulement périodique.

Par la gentillesse de ses mouvemens, par sa petite taille, par la couleur brillante de sa robe, par la grandeur & le feu de ses yeux, par son petit visage arrondi, le Saimiri a toujours eu la préférence sur tous les autres Sapajous, & c'est en effet le plus joli, le plus mignon de tous: mais il est aussi le plus délicat, le plus difficile à transporter & à conserver.

SAIN, AINE; adjectif. *Sanus.* De bonne constitution, qui n'est point sujet à être malade. *Avoir le corps sain. Ce cheval est sain & net. Cette femme n'est pas saine.*

On dit qu'*un homme est sain & sauf*, quand il est réchappé de quelque péril; ou qu'après avoir essuyé quelque grande fatigue, il est en parfaite santé.

Il se dit de même des choses. *La flotte revint saine & sauve. Ses marchandises sont arrivées saines & sauves.*

Sain, se dit des parties du corps. *Il avoit le foie fort sain. Les parties nobles paroissoient saines. Ce cheval a l'œil sain.*

Il se dit pareillement des fruits, des plantes & d'autres choses inanimées. *Ces pêches sont encore fort saines. Ce bois paroît sain. Les gros*

murs du bâtiment sont encore sains & entiers.

Sain, se dit aussi du jugement, de l'esprit. *Avoir l'esprit sain, le jugement sain.* Et l'on dit, *la saine raison ;* pour dire, la droite raison : *la saine critique ;* pour dire, la critique judicieuse.

On appelle *saine doctrine*, la doctrine qui est orthodoxe & conforme aux décisions de l'Église. *On trouve dans ses écrits une saine doctrine.* On dit dans le même sens, *saines opinions.*

Sain, signifie encore salubre, qui sert à la santé. *Respirer un air sain. L'eau de cette fontaine n'est pas saine.*

Ce monosyllabe du masculin est moyen au singulier & long au pluriel. La première syllabe du féminin est longue, & la seconde très-brève.

SAIN-DOUX ; substantif masculin. Graisse molle & blanche qu'on tire du porc. *On se sert de sain-doux pour faire des fritures.*

SAINEMENT ; adverbe. *Sanè.* D'une manière saine. *Vivre sainement. Être logé sainement.*

On dit figurément, *juger sainement des choses ;* pour dire, en bien juger, en juger selon la droite raison. On dit de même, *cela est sainement pensé.*

SAINFOIN ; substantif masculin. Plante qui pousse plusieurs tiges rougeâtres, longues d'environ un pied : ses feuilles sont vertes en-dessus, blanches & velues en-dessous, assez semblables à celles de la vesse ou du galega, attachées par paires sur une côte qui se termine par une seule feuille : ses fleurs sont légumineuses, rougeâtres, disposées en épis : il leur succède de petites gousses épineuses & découpées en forme de crête de coq, lesquelles renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein. Il y a une autre espèce de sainfoin qui ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle est plus petite ; il y a aussi le *sainfoin d'Espagne*, dont la fleur est couleur de feu ou blanche, & que les curieux cultivent dans leurs jardins. On ne doit pas confondre, comme font quelques-uns, notre sainfoin avec la luzerne, qui est aussi d'un très-grand rapport, & qu'on appelle quelquefois *grand-trefle ;* ce sont des plantes bien différentes.

Le sainfoin est d'autant plus propre à faire des prairies artificielles, qu'il croît assez volontiers dans toutes sortes de terres ; & quoiqu'il ne soit pas d'un aussi grand rapport que la luzerne & le trefle d'Espagne, bien des économes le préferent pour cette raison. Si le sainfoin se trouve placé dans une terre légere, ni trop sèche, ni trop humide, il est alors d'un très-grand rapport. Lorsque la terre a été bien préparée, il faut semer la graine, ni trop, ni trop peu épais dans un temps doux, & sur une terre qui ne soit point trop humide, entre la mi-Mars & la fin d'Avril. Il est avantageux de faucher le sainfoin, même dès la première année, & moins pour le profit que l'on en tire, que parcequ'en coupant les tiges supérieures, les racines en prennent plus d'accroissement, ce que l'on appelle *taller.* A la seconde année, la plante poussera avec assez d'abondance, pour pouvoir être coupée deux ou trois fois l'année ; il est essentiel de choisir pour la récolte de cette plante un beau temps, car elle sèche plus difficilement que d'autres foins.

Le sainfoin est ainsi appelé, par-

ceque c'eſt le plus appétiſſant, le plus nourriſſant & le plus propre à engraiſſer qu'on puiſſe donner aux chevaux & aux autres beſtiaux. Il les ragoute ſingulièrement, il donne auſſi beaucoup de lait aux animaux femelles qui en mangent, & ſurtout aux vaches. Il faut cependant obſerver de ne pas donner cette plante verte aux beſtiaux: il faut même les habituer peu à peu à celle qui eſt sèche, & ne leur en donner qu'en petite quantité à la fois; car ils la mangent avec trop d'avidité: de plus, le ſainfoin leur procure tant de ſang, qu'on en a vu en être ſuffoqués. Sa graine eſt très-propre à nourrir les poules, à les échauffer & à les faire pondre ſouvent. Les anciens ſe ſervoient des feuilles de ſainfoin ſous le nom de *plante ſucrée*, pour réſoudre les tumeurs & les enflures, & contre la ſtrangurie: on en exprimoit le ſuc pour provoquer la ſueur. On a obſervé que le ſainfoin étant recueilli avec ſoin, bien ſéché, & conſervé dans des boîtes, a l'odeur du thé: auſſi le fait-on prendre à quelques perſonnes pour du thé vert; ſes feuilles ſe contournent de même, mais il faut avoir l'attention de les cueillir un peu avant la fleur.

Une prairie de ſainfoin peut durer dix ou douze ans dans une terre médiocre, & quelquefois le double dans une bonne terre. Il y a ſelon qu'on l'apprend par un mémoire de la ſociété d'agriculture de Berne, des fonds ſablonneux qui ont été tellement améliorés par les prairies artificielles de ſainfoin, que leur rapport a augmenté à un point extraordinaire. Depuis que les habitans de Capelen en Suiſſe, ont été obligés par la diſette de fourrage, de convertir leurs communes en prairies de ſainfoin, tout y a pris une nouvelle forme, hommes, beſtiaux, maiſons, champs, tout y proſpère viſiblement, tant il eſt vrai que rien n'eſt à négliger dans l'agriculture; la plus petite branche eſt propre à rétablir l'abondance dans un pays. Lorſqu'on veut reſemer de nouveau une prairie de ſainfoin, la difficulté eſt de la défricher: on donne comme un moyen ſimple & peu couteux de couper avec une pêle ſur la fin de l'automne, la couronne des racines; alors le cœur des racines ſe pourrit pendant l'hiver, forme un excellent engrais qui ameublit la terre, & elle ſe laboure facilement au printemps.

SAINT, AINTE; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement *Sanctus*. Eſſentiellement pur, ſouverainement parfait. Il ne ſe dit en ce ſens que de Dieu. *Le Saint-Eſprit. La Sainte-Trinité.*

SAINT, ſe dit auſſi des créatures les plus parfaites & des eſprits bienheureux. *La Sainte Vierge. Les ſaints Apôtres. Les ſaints Docteurs. Les ſaints martyrs. Saint Louis. Sainte Françoiſe.*

SAINT, ſe dit encore des hommes qui vivent ſelon la Loi de Dieu, & qui ſuivent fidellement ſes préceptes & ſes conſeils. *Un ſaint homme. Un ſaint Evêque. Un ſaint perſonnage. Cette Religieuſe paſſe pour une ſainte.* En ce ſens on dit, *la communion des ſaints*, pour ſignifier la ſociété des fidelles.

SAINT, ſe dit de même des choſes qui ſont conformes à la Loi de Dieu. *Une vie ſainte. De ſaintes & ſalutaires penſées. Un ſaint mouvement.*

On appelle le ſacrement de l'Euchariſtie, *le Très-Saint-Sacrement*,

Le Saint, le Très-Saint-Sacrement de l'Autel.

SAINT, se dit aussi de ce qui est dédié ou consacré à Dieu, ou qui sert à quelque usage sacré. *Les saints mystères. La Sainte Table. Les Saintes-Huiles.*

Il y avoit dans le Tabernacle où l'Arche étoit enfermée, & ensuite dans le Temple de Salomon, un lieu particulier qu'on appeloit *le Saint*, ou *le Saint des Saints*.

Le Saint du Tabernacle étoit séparé par un voile attaché sur une rangée de quatre colonnes. Le Saint du Temple étoit séparé du Sanctuaire par une muraille ornée d'ais de cedres, couverts de lames d'or, de chérubins & de palmiers du même métal. La porte par où l'on entroit du Saint dans le Sanctuaire, étoit de bois d'olivier, revêtu de lames d'or, & décorée, comme le reste, de chérubins & de palmiers. Elle se fermoit avec une chaîne d'or; &, pardevant, étoit tendu un voile précieux, tissu de différentes couleurs. Les murs du Saint étoient couverts des mêmes ornemens que ceux du Sanctuaire. Dans le Saint du Tabernacle étoient placés *l'autel des parfums*, ou *l'autel d'or*, la *table des pains de proposition*, & le chandelier d'or. Salomon fit mettre dans le Saint du temple cinq autels pour les parfums, cinq tables pour les pains de propositions, & dix chandeliers d'or; de manière qu'il y avoit un chandelier entre chaque autel & chaque table.

SAINT, se dit encore des choses qui appartiennent à la religion. *L'Ecriture Sainte. Le saint Concile de Trente. Les saints canons.*

On appelle le Pape, *Saint Père*, *notre Saint Père*, *le Saint Père*, *notre Saint Père le Pape*. Et en lui parlant ou en lui écrivant, on l'appelle *très-Saint Père*.

On l'appelle le siége de Rome, le saint siége. Ainsi, l'on dit, *le saint siége fut trois mois vacant. Pendant la vacance du saint siége. Les décisions du saint siége.*

On appelle à Rome & en d'autres pays, le Tribunal de l'Inquisition, *le saint office. Il étoit depuis six mois dans les prisons du saint office.*

On appelle la Palestine, *la Terre-Sainte*; & *lieux saints*, les lieux où se sont opérés les principaux mystères de notre Rédemption.

Et l'on nomme *terre sainte*, une terre qui a été bénie pour inhumer les fidelles. *Il n'a pas été enterré en terre sainte.*

On appelle *la semaine sainte*, la semaine qui précède le jour de Pâques; & tous les jours de cette semaine s'appellent *saints*. *L'office du Lundi saint. Le Jeudi saint. Le Vendredi saint.*

On appelle aussi *semaine sainte*, le livre qui contient l'office de la Quinzaine de Pâques. *Elle a une semaine sainte fort bien imprimée, fort bien reliée.*

On appelle *l'année sainte*, l'année du grand Jubilé, qui est la dernière année de chaque siècle; & même l'année de chaque Jubilé, qui arrive de vingt-cinq ans en vingt cinq ans.

En parlant d'un homme qui n'a ni mérite, ni crédit, & qui n'est bon à rien, on dit dans le style familier, *c'est un pauvre saint*, *c'est un saint qui ne guérit de rien.*

On dit, *la Saint Jean*, *la Saint Martin*, &c.; pour dire, le jour ou la fête de Saint Jean, de Saint Martin, *&c.*

On dit aussi *l'Église S. Germain*, *l'Eglise S. Gervais*, & absolument

S. Germain, *S. Gervais*, &c; pour dire, les Églises consacrées à Dieu sous l'invocation de ces Saints.

On dit proverbialement & figurément, *il ne sait à quel Saint se vouer*; pour dire, qu'il n'a plus de ressource, qu'il ne sait plus à qui avoir recours.

On dit aussi proverbialement, *chaque Saint sa chandelle*; pour dire, que pour s'assurer le succès d'une affaire, il faut se rendre favorable tous ceux qui peuvent contribuer à la faire réussir.

On appelle familièrement, *le Saint du jour*, un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu.

Le peuple appelle, *mal de Saint-Jean*, & plus communément, *mal de Saint*, le haut mal, le mal caduc.

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *employer toutes les herbes de la Saint-Jean*; pour dire, faire tout ce qui est possible. *Il employa toutes les herbes de la Saint-Jean pour lui faire changer d'avis, mais ce fut inutilement.*

En termes de Marine, on appelle *la Sainte-Barbe*, un lieu dans les vaisseaux où le Maître Canonnier serre la poudre & les ustensiles de son artillerie.

En termes d'Imprimerie, on appelle *Saint Augustin*, un caractère qui est entre le gros texte & le cicéro.

SAINT-AFRIQUE; nom d'une ancienne petite ville du Rouergue, près de Vabres.

SAINT-AIGNAN; bourg de France en Languedoc, sur la Vezenobre, à deux lieues, sud-est, de Saint-Pont. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut environ 5000 livres de rente à l'Abbé.

SAINT-ALBAN; ville d'Angleterre dans la province d'Herford, sur le Ver, à trois lieues, sud, d'Herford. Elle a des Députés au Parlement.

SAINT-AMAND; petite ville des Pays-Bas dans la Flandre françoise, sur la Scarpe, à trois lieues, nord, de Valenciennes. Elle doit son origine à une fameuse Abbaye de Bénédictins fondée en 639 par Saint-Amand, Évêque de Mastricht. Cette Abbaye est régulière, & jouit d'environ 60000 livres de rente. Il y a dans le voisinage des eaux minérales estimées.

SAINT-AMAND, est aussi le nom de deux petites villes de France, dont l'une est dans le Bourbonnois, sur le Cher, à sept lieues, sud, de Bourges, & l'autre dans le Gâtinois Orléanois, près des frontières du Nivernois, dans l'Election de Grin.

SAINT-AMAND, est encore le nom de deux bourgs de France, dont l'un est en Auvergne, à deux lieues, nord-ouest, d'Issoire, & l'autre en Champagne, près de Vitry.

SAINT-AMAND DE BOIX; bourg de France dans l'Angoumois, à une lieue, nord, de la Rochefoucault.

SAINT-AMBROISE; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, dans le Berry, sur l'Arnon, à deux lieues d'Issoudun. Elle est en commende, & vaut au Titulaire environ 4000 liv. de rente.

SAINT-ANCHIN; Abbaye de Bénédictins dans la Flandre françoise, sur la Scarpe, près de Douay. Elle vaut environ 50000 livres de rente à l'Abbé commendataire.

SAINT-ANDEOL; petite ville de France dans le bas Languedoc, sur le Rhône, à deux lieues, sud, de Viviers.

SAINT-ANDRÉ; petite ville de France dans le Languedoc, entre Montpellier & Lodève. Il s'y fait un

commerce

commerce d'huile d'olives & d'eau-de-vie.

Il y a un bourg de même nom dans la haute Normandie, à trois lieues, sud-ouest, d'Evreux.

Saint-André, est encore le nom d'une ville d'Ecosse dans la province de Frise, dont elle est capitale, près de la mer.

Saint-André, est aussi le nom d'une ville épiscopale d'Allemagne dans la Carinthie, à onze milles de Clagenfurt. Elle dépend de l'Archevêché de Saltzbourg.

SAINT-ANTOINE ; bourg & fameuse Abbaye de France en Dauphiné, à deux lieues de Vienne. L'Abbé est régulier & Supérieur général de l'Ordre de Saint-Antoine sous la règle de Saint-Augustin. Les revenus annuels de cette Abbaye sont d'environ 40000 liv.

SAINT-ANTONIN ; petite ville de France dans le Rouergue, sur l'Aveyrou, près des confins du Quercy & de l'Albigeois, au Diocèse de Rhodès.

SAINT-ARNOUL ; petite ville de France dans la Beauce, à sept lieues, nord-est, de Chartres.

SAINT-ASOPH ; ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, à deux lieues, nord, de Denbigh.

SAINT-ASTIER ; bourg de France, en Périgord, sur l'Ille, environ à trois lieues, sud-ouest, de Périgueux.

SAINT-AVOLD ; petite ville ou bourg de France, en Lorraine, sur la petite rivière de Rosselle, à quatre lieues de Boulay, & à six de Saralbe.

SAINT-BASLE ; Abbaye de Bénédictins, en Champagne, à trois lieues de Reims. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ dix mille livres de rente.

SAINT-BEAT ; petite ville de France, dans le comté de Comminges, sur la Garonne, à deux lieues, sud, de Saint-Bertrand.

SAINT-BENOÎT DU SAULT ; petite ville ou bourg de France, dans la Marche, à cinq lieues, est, de Montmorillon.

SAINT-BERTRAND ; ville épiscopale de France, capitale du comté de Comminges, en Gascogne, à dix-sept lieues, sud, d'Ausch. Il y a un gouvernement de place & une élection. Le Chapitre de la Cathédrale est composé de huit Dignitaires & treize Chanoines, y compris le Théologal. Il y a outre cela quarante-un Bénéficiers, dont quatre hebdomadaires & un succenteur pour le bas chœur. Les dignités sont à la nomination de l'Évêque ; les Canonicats, à celle des Chanoines qui nomment chacun dans leur mois. Le diocèse s'étend sur deux cens vingt-deux Paroisses, dont vingt-deux sur les terres d'Espagne. L'époque d'érection de l'Évêché de Comminges est très-ancienne, puisque cette Église a eu pour premier Évêque Suavis qui souscrivit au concile d'Agde, l'an 506.

SAINT BONNET ; bourg de France, en Dauphiné, sur le Drac, environ à quatre lieues, nord, de Gap : c'est-là où nâquit le Connétable de Lesdiguières.

SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU ; petite ville de France, dans le Forez, à cinq lieues de Saint-Étienne, & à treize de Lyon. On y fabrique beaucoup de serrures & de ciseaux.

SAINT-BRANSCHEIR ; petite ville de Suisse, dans le bas Valais, à six lieues du sommet du Mont Saint-Bernard.

SAINT-BRIEUX ; ville épiscopale & maritime de France, en Bretagne,

à vingt lieues, sud-est, de Rennes, & à quatre-vingt-seize de Paris, sous le 16ᵉ degré, 53 minutes, 19 secondes de longitude, & le 48ᵉ degré, 31 minutes, 21 secondes de latitude.

Cette ville, quoique ouverte & sans défense, est un gouvernement de Place, le siége d'une Maréchaussée, d'une Amirauté, d'une Juridiction des traites, de celle des regaires, qui est la Juridiction temporelle du Seigneur Évêque, de celle du Bois-Boissel. Il y a d'ailleurs un Bureau des Fermes générales, un Bureau des Fermes des devoirs, un Bureau d'Agriculture, de Commerce & des Arts de l'Évêché de Saint-Brieux.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé d'un Doyen, d'un Trésorier, de deux Archidiacres, d'un Scholastique, d'un Grand-Chantre, & de vingt Prébendes, dont une est affectée à la Psallette, & une autre au Principal du Collége. M. le Duc de Penthièvre est Chanoine honoraire de cette Église. Le bas-chœur est composé de six Chapelains ou semi-Prébendes, & d'un Maître de musique: les Dignités & les Prébendes sont à la nomination alternative du Pape & de l'Évêque.

Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y a à Saint-Brieux la Collégiale de Saint-Guillaume, la Paroisse de la Ville sous l'invocation de Saint-Michel, & plusieurs Communautés d'hommes & de filles; savoir, un Couvent de Cordeliers, un de Capucins, un Collége, un Séminaire des écoles chrétiennes, une Communauté d'Ursulines, des Calvairiennes ou Bénédictines de la Congrégation du Calvaire, des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, des Filles de la Croix, des Filles de la Charité, & plusieurs Chapelles; avec un Hôpital sous le titre d'*Hôtel-Dieu royal*.

Le commerce de Saint Brieux & du diocèse de ce nom, est de deux sortes, l'un intérieur, l'autre extérieur.

Le premier est celui qui se fait dans l'intérieur du diocèse, des marchandises que le pays produit, comme blés, lins, fils, toiles, cidre, bestiaux, petites étoffes, *&c.* ou de celles qui y viennent de l'étranger, comme vins, sels, résines, charbons de terre, étoffes fines, *&c.*

Le commerce extérieur est celui qui se fait avec l'étranger: ses principales branches sont le débit des toiles, fils, blés, cires & miel; celui des fers & de la faïence, provenant de la fabrique de Saint-Brieux; le cabotage & la pêche de la morue.

SAINT-BRIS; petite ville de France, dans l'Auxerrois, à deux lieues d'Auxerre. On y recueille d'assez bon vin.

SAINT-CALAIS; petite ville de France, dans le Vendômois, sur l'Anille, environ à neuf lieues, nord-est, de Vendôme. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle est en commende, & vaut 10000 livres de rente au Titulaire.

SAINT-CERÉ; petite ville de France, dans le Quercy, environ à six lieues, nord, de Figeac.

SAINT-CHAFRE-LE-MONESTIER; bourg de France, dans les Cévennes, sur la Losanne, à trois lieues des sources de la Loire. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît qui jouit d'environ 12000 livres de rente.

SAINT-CHAMOND; petite ville de France, dans le Lyonnois, sur le

Giez, entre Lyon & Saint-Étienne.

SAINT-CHARTIER; petite ville & châtellenie de France, dans le Berry, à une lieue de la Chastre.

SAINT-CHEF; bourg de France, en Dauphiné; à sept lieues, est, de Vienne. Il y avoit anciennement une Abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle fut sécularisée par Paul III en 1535, & convertie en un Chapitre noble, composé de vingt-huit Chanoines, qui font preuve de quatre degrés de noblesse du côté de père & de mère, d'un Doyen & de huit Personnats. Jean XXII unit la mense Abbatiale à celle de l'Archevêque de Vienne, à qui elle vaut environ 14 à 15000 livres de revenu: le Doyen a 4000 livres.

SAINT-CIR; village de l'Isle de France, à une lieue, ouest, de Versailles. Il est remarquable par l'Abbaye Royale de Saint Louis, vulgairement appelée *Saint-Cir*. Cette maison fut fondée par Louis XIV, & instituée par Madame de Maintenon, sous le titre de Saint Louis, pour l'éducation gratuite de deux cens cinquante Demoiselles, dont les pères auroient consommé leur bien au service. Elles sont à la nomination du Roi, & il faut qu'elles prouvent quatre degrés de noblesse du côté paternel: on les admet depuis sept ans jusqu'à douze. Celles qui sont reçues ne peuvent y demeurer que jusqu'à l'âge de vingt ans & trois mois: on leur donne à leur départ une dot de 3000 livres, dont on ne leur paye plus aujourd'hui que la rente; parcequ'il arrivoit quelquefois que les parens dissipoient cette somme au préjudice de leur fille. Celles qui choisissent l'état Religieux, sont reçues gratuitement dans les Abbayes royales. Ces Demoiselles sont divisées en quatre classes ou âges, distingués par la couleur du ruban qu'elles portent à leur coîffure.

Les Religieuses, qui gouvernent cette maison, sont sous la règle de Saint Augustin: elles ne peuvent admettre à la Profession que des Demoiselles élevées dans la maison: la supérieure est élective & triennale. Louis XIV a uni à cet établissement la mense Abbatiale de Saint Denis.

SAINT-CLAUDE; ville épiscopale de France, en Franche-Comté, au confluent de la Bienne & de l'Ison, près des frontières du Bugey & du pays de Gex, à trente lieues, sud, de Besançon. C'est le siége d'un Bailliage appelé *la grande Judicature de Saint-Claude*. On y compte environ 3500 habitans.

La ville de Saint-Claude doit son origine à la célèbre Abbaye de même nom, ci-devant possédée par des Bénédictins nobles, qui depuis longtems avoient cessé de vivre en commun, & jouissoient chacun séparément de leur revenu. L'Abbé étoit alors seul Seigneur de la ville, & les Religieux pouvoient disposer de leur Prébende; mais depuis l'érection de cette Abbaye en Évêché, & la sécularisation des Religieux, la ville appartient à l'Évêque & au Chapitre. Cet Évêché a été démembré de Lyon & de Besançon, & érigé par Bulle du 22 Janvier 1742, sous le Pontificat de Benoît XIV.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé de vingt Chanoines, y compris les Dignitaires, qui sont un haut Doyen, deux grands Archidiacres & un Grand-Chantre. Le bas-chœur est composé de quatorze Chantres ecclésiastiques.

Le Pape confère en tout temps le haut Doyenné, & alternative-

ment avec l'Évêque, le premier & le second Archidiaconat, & tous les Canonicats. L'Évêque & le Chapitre nomment en tout tems le Grand-Chantre : l'Évêque préside à l'élection, & à voix prépondérante. Les Chanoines, qui ont succédé aux Religieux, ont conservé les mêmes usages. Ils portent tous sur la poitrine une médaille d'or, représentant l'image de Saint Claude, avec un cordon couleur de feu ; ils sont qualifiés du titre de Comte, & font usage de la mître. Pour être reçu dans ce Chapitre, il faut faire preuve de seize quartiers.

Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y a à Saint-Claude des Carmes Déchaussés & des Capucins, un Couvent d'Annonciades, des Dames de Saint Maur, & un Collége dirigé par des Prêtres séculiers.

Les ouvrages de buis sont le principal commerce de Saint-Claude : on y travaille fort bien en ce genre, mais on n'y va plus guères chercher ces sortes d'ouvrages.

SAINT-CLOUD ; bourg avec titre de Duché-Pairie, dans l'Ile de France, sur la Seine, à deux lieues, ouest, de Paris. Il y a un magnifique château qui appartient à M. le Duc d'Orléans.

SAINT-DAVID ; ville d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Pembrock, à neuf lieues de Caermarthen.

SAINT-DENIS ; ville de l'Ile de France, sur la Seine, à deux lieues, nord, de Paris. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Châtellenie, *&c.* Il y a aussi une fameuse Abbaye de la Congrégation de Saint-Maur, qui est immédiatement soumise au Saint Siége pour la Juridiction spirituelle ; son Prieur est Vicaire-né perpétuel & irrévocable de l'Archevêque de Paris ; son Église, pieux monument du Roi Dagobert, est non-seulement le lieu de la sépulture des Rois, des Reines, des Princes & Princesses du Sang ; mais encore de quelques grands Seigneurs, dont les belles actions ont mérité cet honneur.

SAINT-DIÉ ; petite ville de France, dans le Blésois, sur la Loire, à deux lieues, nord, de Chambord.

SAINT-DIEZ ; ville de France, en Lorraine, sur la Meurthe, à dix lieues au-dessus de Lunéville, à neuf de Colmar, & à cinq de Bruyeres. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, *&c.* Mais ce qui la rend particulièrement remarquable, est une ancienne Collégiale, qui compte parmi ses grands Prévôts le Pape Léon IX, que l'Église reconnoît pour Saint, neuf Princes de la Maison de Lorraine, & grand nombre de Prélats. Cette Église, dont l'ancienneté remonte au septième siècle, fut d'abord celle d'un Monastère, appelé *Jointure*, gouverné par un Abbé ; mais elle fut sécularisée en 954. Le Grand-Prévôt en est chef, & y exerce les fonctions quasi-épiscopales. Le Chapitre est composé de vingt-quatre Prébendes & de trois Dignités, outre celle de Grand Prévôt. Ces dignités sont le Doyen, le Chantre & l'Écolâtre.

La plus grande partie de cette ville fut brûlée en 1756, mais les maisons incendiées ont depuis été rebâties.

SAINT-DIZIER ; ville de France, en Champagne, sur la Marne, à cinq lieues, sud, de Bar-le-Duc : c'est le siége d'un Bailliage royal, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, d'un Grenier à sel, *&c.* On y fabrique une grande quantité de toiles de

chanvre & de lin de toutes largeurs ; il y a bonneterie, fabrique de chapeaux & tannerie, & il s'y fait un grand commerce de fer.

Cette ville est environnée de forêts au midi & au septentrion : c'est de ces forêts & autres voisines, que l'on tire les bois qui servent à construire les bateaux que l'on voit flotter sur la Marne, & qui se fabriquent tous à Saint-Dizier, où la Marne commence à être navigable. Ces bateaux servent à conduire à Paris les grains de la Province, & tous les fers qui se fabriquent dans les forges qui sont en grande quantité dans les environs de Saint-Dizier. Ces ouvrages consistent en de gros instrumens, tels que des ciseaux, forces, serpes, haches, &c.

SAINT-DOMINGUE ; Ville Archiépiscopale & Capitale d'une grande île de l'Amérique de même nom, située sur la rivière d'Ozama. Elle est bien fortifiée. C'est la résidence d'un Gouverneur pour les Espagnols, lequel l'est aussi de toutes les îles Antilles qui leur appartiennent, aussi-bien que de la Floride. Saint-Domingue a une audience Royale, de laquelle dépend une partie de la terre-ferme dans l'Amérique méridionale. Elle a aussi une Cour des Monnoies, une Académie & un très-bel Hôpital. Son port est défendu par un fort qui porte le nom de Saint-Jérôme. L'Archevêque est Primat des Indes Occidentales.

L'île de Saint-Domingue est la plus riche des Antilles. Elle a près de cent quatre-vingt lieues de long, sur soixante de large dans sa plus grande étendue, & environ quatre cens lieues de tour. Elle fut découverte en 1492, par Christophe Colomb, qui l'appela *Hispaniola*, c'est-à-dire la *petite - Espagne*. La Ville *de Saint-Domingue* y ayant été bâtie quelque tems après, elle en a pris le nom, qu'elle porte aujourd'hui le plus ordinairement. Elle étoit extraordinairement peuplée par une nation sauvage qui la nommoit *Ayti :* mais les Espagnols y ont fait mourir en dix-sept ans plus de trois millions d'hommes, & il ne s'y trouve plus aujourd'hui de ces anciens habitans. Les chaleurs y sont très-grandes, & l'air en est mal sain. Elle est fertile en maïs, en fruits, en sucre, en cochenille, en coton, & en or, dont les Espagnols n'ont pas encore épuisé toutes les mines, faute d'ouvriers. On y a découvert aussi des mines d'argent, de fer, de cuivre, de talc, de cristal de roche, d'antimoine, de soufre, de charbon de terre, des carrières de marbre & de pierres. Tous les animaux & toutes les plantes qu'on y a transportés d'Europe, y ont bien réussi, & fort multiplié. Les Espagnols possèdent la partie orientale de cette île, & les François celle qui est à l'occident. Elle est sujette, comme toutes les Antilles, aux ouragans ; mais les tremblemens de terre y étoient si peu fréquens, en comparaison des autres îles, qu'autrefois elle s'appeloit *île fortunée*. Elle en a éprouvé en 1751 plusieurs secousses terribles, qui y ont causé beaucoup de dégât, sur-tout dans la partie des Espagnols, qui en ressentit de plus violentes que celle des François. La Ville de Saint-Domingue avoit souffert beaucoup d'un autre tremblement de terre qui s'y étoit fait sentir en 1727.

SAINTE-CROIX ; (l'île de) nom d'une des Antilles située par les 17 degrés 36 minutes de latitude, au

nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'est-sud-est de Porto-rico. Sa longueur est d'environ 9 lieues sur une largeur inégale ; son terrein produit de très-beaux arbres, dont le bois est propre à construire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit sous la domination de la France, depuis l'établissement des Antilles, fut cédée vers le commencement du règne de Louis XV aux Danois, qui y ont aujourd'hui une assez nombreuse Colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINT-EDMONSBURY ; Ville d'Angleterre dans la Province de Suffolk, entre Ely & Ipswich. Elle prend son nom de *Saint-Edmon*, Roi des Estangles, qui ayant été pris par les Danois encore idolâtres & barbares, fut percé de fléches & décapité le 20 Novembre 870 par ordre de Suenon, parce qu'il refusoit de renoncer au Christianisme.

SAINT-ELOY FONTAINE ; Abbaye de Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, dans le Noyonnois, en Picardie, sous le Gouvernement de l'île de France, à une lieue au levant de Chauny, & à 2 ou 3 lieues au levant d'été de Noyon. On fixe en 1130 l'époque de la fondation de cette Abbaye : elle vaut 6 à 7000 livres de rente à son Abbé.

SAINTE-MARIE ; île d'Afrique, à l'est, & à deux lieues de celle de Madagascar. Elle a onze lieues de longueur & deux de largeur. Il y croît du ris, des cannes de sucre, *&c.* Les François y ont un établissement qui favorise leur Commerce avec les habitans de Madagascar.

SAINTE-MARIE, est aussi le nom d'une des îles Açores. *Voyez* AÇORES.

SAINTE-MARIE, est encore le nom d'une Ville d'Amérique dans le Mariland, sur la rivière de Saint-George. Elle appartient aux Anglois.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES ; Ville de France, partie en Lorraine, & partie en Alsace, sur le Léber qui en fait la division, entre Saint-Diez & Schlestat. Elle est remarquable par ses mines d'argent.

SAINTE-MARTHE ; Province de l'Amérique méridionale, d'environ soixante lieues de longueur, & autant de largeur. Elle a la Province de Carthagène à l'occident, la rivière de la Hache à l'orient, & le nouveau Royaume de Grenade au midi. Il y a beaucoup de montagnes, & l'on y trouve des mines d'or & de pierres précieuses. Elle est arrosée par une grande rivière qu'on appelle la Magdelène & qui vient du Popayan. Elle appartient aux Espagnols.

SAINTE-MARTHE, est aussi le nom de la Ville Capitale de la Province dont on vient de parler. Elle a un port & un Évêché. Les maisons n'y sont construites que de roseaux.

SAINTE-MAURE, (Charles de) Duc de Montausier, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de *Louis*, Dauphin de France, d'une ancienne maison originaire de Touraine, se distingua de bonne heure par sa valeur & par sa prudence. Durant les guerres civiles de la France, il maintint dans l'obéissance la Saintonge & l'Angoumois, dont il étoit Gouverneur. Son austère probité le fit choisir pour présider à l'éducation du Dauphin. Il parla toujours à ce Prince en Philosophe & en homme vertueux qui sacrifioit tout à la vérité & à la raison ; c'étoit Platon à la Cour. Lorsqu'il eut cessé de faire les fonctions de Gouverneur, il dit au Dauphin : *Monseigneur, si*

Vous êtes honnête homme, vous m'aimerez; si vous ne l'êtes pas vous me haïrez, & je m'en consolerai. Lorsque ce Prince eut pris Philisbourg, le Duc lui écrivit cette lettre, digne d'un ancien Romain: *Monseigneur, je ne vous fais pas de compliment sur la prise de Philisbourg; vous aviez une bonne armée, une excellente artillerie, &* Vauban. *Je ne vous en fais pas non plus sur les preuves que vous avez données de bravoure & d'intrépidité; ce sont des vertus héréditaires dans votre Maison. Mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, faisant valoir les services d'autrui, & oubliant les vôtres. C'est sur quoi je vous fais compliment.* Ce Seigneur mourut en 1690 à 80 ans, regretté des honnêtes gens dont il étoit le modèle, & des gens de lettres dont il étoit le protecteur.

SAINTE-MAURE; petite Ville de France, en Touraine, à sept lieues, sud, de Tours.

SAINTE-MENEHOULD; Ville de France en Champagne, sur l'Aîne, à neuf lieues, est, de Châlons, & à 8, ouest, de Verdun. C'est le Siége d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, *&c.* On y compte environ 5500 habitans.

SAINTEMENT; adverbe. *Sanctè.* D'une manière Sainte. *Vivre saintement. Mourir saintement.*

SAINT-EMILLON; petite Ville de France, dans le Bordelois, près de la Dordogne, à six lieues, nord-est, de Bordeaux. Il y a un Chapitre dont le premier Chanoine a la qualité de Doyen.

SAINTES; Ville Épiscopale de France, Capitale de la Saintonge, sur la Charente, à quinze lieues, sud-est, de la Rochelle, 23 lieues, nord, de Bordeaux, & 145 lieues, sud-ouest, de Paris, sous le 17e degré, une minute, 6 secondes de longitude, & le 45e, 38 minutes, 35 secondes de longitude. C'est le Siége d'un Présidial, d'une Élection, d'une Juridiction Consulaire, *&c.* On y compte environ 3000 habitans. On y voit un beau pont construit du temps des Romains, sur lequel est un arc de triomphe, & les restes d'un Amphithéâtre.

L'Église de Saintes fut érigée en Évêché vers le commencement du dixième siècle, & Saint Eutrope est regardé comme le premier Évêque de ce Siège. La Cathédrale est sous l'invocation de Saint Pierre; son Chapitre a un Doyen, deux Archidiacres, un Chantre, un Écolâtre & 23 Chanoines.

Le Doyenné & les Canonicats sont à la collation du Chapitre en Corps; les autres dignités sont à celle de l'Évêque: le Diocèse comprend 291 Paroisses. L'Évêque est Seigneur de la plus grande partie de la Ville: il jouit d'environ 20000 l. de revenu.

SAINTE-SEVERINE; petite Ville Archiépiscopale d'Italie, au Royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, au couchant de la Ville de Crotone.

SAINTETÉ; substantif féminin. *Sanctitas.* Qualité de ce qui est Saint. *Cet Evêque est mort en odeur de Sainteté. La sainteté de sa vie. Quand on est à l'Église on doit respecter la sainteté du lieu.*

SAINTETÉ, se dit par excellence en parlant de Dieu. *Dieu est la sainteté même.*

SAINTETÉ, est aussi un titre d'honneur & de respect, dont on se sert

en parlant au Pape ou du Pape ; & dont on se servoit autrefois en parlant ou en écrivant aux Évêques & même aux Prêtres. *Il supplie votre sainteté. Le Bref qu'il a obtenu de sa sainteté.*

SAINT-ÉTIENNE; Ville considérable de France, dans le Forez, sur le Furand, à 8 lieues, sud-est, de Feurs, & à 10, sud-ouest, de Lyon. C'est le Siége d'une Sénéchaussée, d'une Élection, *&c.* Elle est après Lyon, la Ville la plus grande & la plus peuplée de la Généralité. Elle doit au Commerce son prodigieux accroissement; car ce n'étoit qu'un simple Bourg sous le Roi Charles VII. Son étendue surpasse aujourd'hui dix fois la première enceinte des murs dont les habitans la fermèrent en 1444, & il n'en reste presque plus de vestiges. La proximité de riches & nombreuses mines d'excellent charbon de terre, & de carrières de pierre à aiguiser, la propriété des eaux du Furand qui traverse la Ville, pour la trempe de l'acier & pour la teinture des soies, y ont attiré un commerce de rubans & de Clinquaillerie, & y ont fixé la Fabrique des Armes à feu. On compte aujourd'hui à Saint-Etienne plus de 20000 ames. On voit dans la grande Place de cette Ville une croix de pierre d'une seule pièce, & de 52 pieds d'élévation. Toutes les rues sont larges & bien percées; mais la fumée des forges noircit les maisons, épaissit l'air, & fait peut être perdre à cette Ville, du côté de l'agrément, une partie de ce qu'elle gagne du côté du Commerce & des richesses.

La Fabrique des Armes y a été établie en 1535 : des Inspecteurs Royaux l'ont toujours dirigée depuis, & elle pourroit fournir en cas de besoin 100000 fusils par an. La Fabrique des couteaux, l'une des plus considérables du Royaume, commença en 1607; la Communauté des Maîtres Fourbisseurs, Graveurs, Enrichisseurs, Limeurs & Forgeurs de gardes d'épées, établie aussi à Saint-Etienne, y est très-nombreuse : ses Statuts furent approuvés & confirmés par Lettres-Patentes de 1659.

SAINTE-EUPHÉMIE; petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, près des frontières de la Calabre citérieure, sur un golfe de son nom, à deux lieues de Martorano.

SAINTE-HÉLÈNE; île d'Afrique environ à quatre cens lieues des terres, au midi de l'île de Saint-Matthieu, également éloignée de la Guinée & du cap de Bonne-Espérance : elle appartient aujourd'hui aux Anglois. Lorsque les Portugais la découvrirent en 1510 ils la trouverent inculte n'ayant ni habitans, ni bêtes. Un marchand, après un long voyage sur mer, y aborda; fatigué de ses courses, il voulut s'y fixer. Il y fit descendre des vaches, des brebis, des lièvres, des poulets & des pigeons, qui se sont tellement multipliés depuis, qu'il s'y en trouve une quantité prodigieuse. Il y sema des légumes, qui y vinrent en très-grande abondance, aussi-bien que les orangers & les autres arbres fruitiers qu'il y planta. L'air qu'on y respire est si sain, que dès qu'un matelot malade est mis à terre dans cette île, sa santé est rétablie en fort peu de jours. Cela ne fut pas plutôt connu, que tous les vaisseaux qui faisoient route de ce côté-là, aborderent à l'île Sainte Hélène, pour rafraîchir leur équipage. Les Portugais charmés d'y voir arriver quan-

tité de vaisseaux, y firent construire un fort & un hôpital pour toutes les nations Européennes, mais ils ne permirent à aucun étranger de s'y établir. Les Hollandois tenterent de s'en emparer sur les Portugais; mais pendant que ces deux nations se disputoient la possession de cette île, les Anglois s'en rendirent maîtres en 1673. Ils y ont construit un nouveau fort, auquel ils ont donné le nom de Saint-James; & ils laissent toujours aux autres nations la liberté d'aborder dans cette île. Elle est aujourd'hui aussi importante pour eux, que le cap de Bonne-Espérance l'est pour les Hollandois, ou Sofala pour les Portugais.

SAINT-ÉVREMONT; (Charles de Saint Denis, seigneur de) né à Saint Denis-le-Guast, à trois lieues de Coutances, en 1613, d'une maison noble & ancienne de basse Normandie, fit ses études à Paris. Après avoir donné une année au droit, il prit le parti des armes, & servit au siége d'Arras en 1640, comme capitaine d'infanterie. Une politesse assaisonnée de tous les agrémens du bel esprit, une bravoure éprouvée dans les actions générales & dans quelques combats singuliers, un concours brillant des qualités qui ne sont pas toujours le partage des gens de guerre, attirerent à Saint-Évremont l'estime des militaires les plus distingués de son temps. Le prince de *Condé* fut si charmé de sa conversation, qu'il lui donna la lieutenance de ses gardes, afin de l'avoir toujours auprès de lui. *Saint-Evremont* ne conserva pas longtemps sa faveur. Ce prince avoit la foiblesse de plaisanter sur le ridicule des hommes, & n'en étoit que plus sensible à la raillerie. *Saint-Evremont* ne le ménagea point dans quelques entretiens secrets. Le duc d'*Anguien* le sut & lui ôta la lieutenance de ses gardes. On dit pourtant que ce prince naturellement grand eut la générosité de lui pardonner dans la suite; mais une première disgrâce ne corrigea point *Saint-Evremont* de son humeur caustique. Il fut mis trois mois à la bastille pour quelques plaisanteries faites à table contre le cardinal *Mazarin*, avec lequel il se reconcilia bientôt après. La guerre civile s'étant allumée, Saint-Évremont fut fidelle au roi qui le fit maréchal de camp, avec une pension de trois mille livres. Le traité des Pyrénées mit fin à toutes ces hostilités; cette paix déplut à beaucoup de gens. Saint-Évremont écrivit à ce sujet au maréchal de *Crequi*, & sa lettre étoit la satyre du traité. Le roi ayant, dit-on, des sujets secrets de se plaindre de lui, prit occasion de cette lettre, pour ordonner qu'on le mît à la bastille. Il en fut prévenu dans la forêt d'Orléans, & se retira en Angleterre, où Charles II l'accueillit comme il le méritoit. Plusieurs personnes s'employèrent inutilement à obtenir son rappel. Le philosophe expatrié chercha à adoucir le chagrin de sa disgrâce par la lecture, la composition & l'amitié. La duchesse de *Mazarin* ayant eu des raisons de mécontentement de son mari, quitta la cour de France. Elle voyagea en différens pays, & passa enfin en Angleterre. *Saint-Evremont* la vit souvent, ainsi que plusieurs gens de lettres qui s'assembloient dans sa maison. C'est à cette dame qu'il adressa une grande partie de ses ouvrages. Ce philosophe mourut en 1703, à 90 ans, & fut enterré dans l'Église de Westminster au milieu des rois & des grands hommes

d'Angleterre. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie une imagination vive, un jugement solide, & une mémoire heureuse. Il avoit un fonds d'enjouement, qui au lieu de diminuer dans sa vieillesse, sembla prendre de nouvelles forces. Il aimoit la compagnie des jeunes gens; il se plaisoit au récit de leurs aventures. L'idée des divertissemens qu'il n'étoit plus en état de goûter, occupoit agréablement son esprit. Saint-Évremont étoit très-sensible au plaisir de la table, & il se distingua par son rafinement sur la bonne chere; mais il recherchoit moins la somptuosité & la magnificence, que la délicatesse & la propreté. Il ne se piquoit point d'une morale rigide; cependant il avoit toutes les qualités d'un homme d'honneur. Il étoit équitable, généreux, reconnoissant, plein de douceur & d'humanité. On voit par ses écrits qu'il avoit de l'érudition; mais c'étoit une érudition polie, convenable à un homme de sa profession & de sa qualité. *Saint-Evremont* aimoit passionément la musique, & n'ignoroit pas la composition. On a de lui plusieurs ouvrages différens, recueillis à Amsterdam en 1726, en 5 vol. in-12. Cette édition a été contrefaite à Rouen en 7 vol. in-12. avec la vie de l'auteur par des *Maiseaux*. Si l'on excepte ce que *Saint-Evremont* à écrit sur les Grecs & les Romains, sur les choses qui sont d'usage dans la vie, sur la paix des Pyrenées, sur la retraite du duc de *Longueville* dans son gouvernement de Normandie, & sur la conversation du maréchal d'*Hocquincourt*, avec le pere *Canage;* tout le reste ne mérite guere d'être lû. Il n'y a ni intérêt, ni comique dans ses comédies. Ses vers, ses poësies légeres, sont plutôt d'un bel esprit que d'un poëte. Sa prose vaut mieux; elle respire en certains endroits la profondeur d'un philosophe, la finesse & la délicatesse d'un homme du monde; mais elle est trop chargée d'antithèses & de pointes.

SAINTEVROULT; bourg de France en Normandie, à cinq lieues, sud, d'Orbec. Il y a une Abbaye de Bénédictins de la Congrégation de St Maur, laquelle est en commende & vaut au titulaire plus de vingt mille liv. de rente. Il y a aussi des forges de fer où l'on fabrique des ustensiles, des bombes, des grenades, *&c.*

SAINT-FARGEAU; ville de France dans le Gâtinois Orléanois, sur le Loing, à quatre lieues, est, de Briare. C'est le siége d'un Bailliage d'un Grenier à Sel, *&c.* On y compte environ treize cens habitans.

SAINT-FÉLIX; petite ville de France en Languedoc, à une lieue, ouest, de Revel.

SAINT-FLORENTIN; petite ville de France, dans le Senonois, sur l'Armançon, entre Tonnerre & Sens. C'est le siége d'un Bailliage, d'un Grenier à Sel, *&c.*

SAINT-FLORENT-LES-SAUMUR; Abbaye de Bénédictins dans le Saumurois, sur la rivière de Thouée, à un quart de lieue de Saumur. Elle est en commende & vaut au titulaire environ 12000 liv. de rente.

SAINT-FLORENT LE VIEIL; petite ville de France en Anjou, sur la Loire, à huit lieues, nord-est, de Nantes.

SAINT-FLOUR; ville épiscopale de France, en Auvergne, à dix-huit lieues, sud, de Clermont, sur une montagne; c'est le siége d'un Bailliage, d'une Election, *&c.* On y compte environ 5000 habitans. Le

Chapitre de l'Église cathédrale est composé d'un Archidiacre, d'un Trésorier, d'un Archiprêtre, & de dix-sept Chanoines, dont un est théologal : trois hebdomadaires, vingt semi-Prébendés & un Maître de musique composent le bas-cœur. L'archidiacre & la trésorerie sont à la nomination de l'Évêque & du Chapitre conjointement : l'Archiprêtre, à celle de l'Évêque. Ces dignités ne peuvent être remplies que par des Chanoines du Chapitre.

Il y a aussi à Saint-Flour une Collégiale dont le Chapitre est composé d'un Prévôt & de dix-huit Chanoines. Il se fait dans cette ville un grand commerce de blés, parce qu'elle est comme le grenier d'un petit pays voisin appelé la Planeise, & très-abondant en seigle : il se vend aussi aux foires qui se tiennent en cette ville, quantité de mules & de mulets pour le Languedoc, l'Espagne & autres pays.

SAINT-FRANÇOIS; (les îles de) Iles de l'Amérique septentrionale, dans le Canada, au pays des Iroquois, à l'extrémité du lac de St. Pierre, dans un enfoncement à la bande du sud. Elles sont cinq ou six, & tiennent un terrein d'une bonne lieue. Elles sont plates & remplies de bois de haute futaie. Ces îles bornent le gouvernement des trois Rivières.

SAINT-GAL; ville & Abbaye Souveraine de Suisse, dans le Turgow, entre Constance & Appenzel. La ville est riche & connue par son commerce de toiles. L'Abbaye est plus ancienne que la ville, & l'Abbé beaucoup plus puissant que les citoyens en étendue de terre & en nombre de sujets ; c'est pourquoi, lorsqu'on les joint ensemble, on met toujours l'Abbé le premier en ces termes, *l'Abbé & la ville de St. Gal.* Cette fameuse Abbaye doit son origine à Saint Gal, Gentilhomme Écossois, ou selon d'autres, Irlandois, lequel étant venu en France avec Saint Colomban dans le VII[e] siècle, passa dans la Suisse où il prêcha l'évangile en plusieurs endroits & particulièrement dans le Turgow. Il refusa l'Évêché de Constance qui lui avoit été offert par Gonzom, Duc des Allemans, & aima mieux se retirer dans une solitude, en l'endroit où depuis on a bâti l'Abbaye de son nom. Ses Disciples se multiplièrent beaucoup en peu de temps ; & le Prêtre Omer, environ 80 ans après la mort de Saint Gal, fut fait premier Abbé de ce lieu par le Roi Pepin, fils de Charles Martel. Par succession de temps cette Abbaye devint fort riche & fort puissante ; de sorte que Conrad, l'un de ses Abbés, élu en 1226, prit le titre de Prince d'Empire. Ses Successeurs ont acquis une domination d'une telle étendue, qu'ils peuvent mettre sur pied plus de six mille hommes de guerre. Charles-Martel, Pepin, Charlemagne & plusieurs autres Rois de France & Empereurs, ont accordé de grands privilèges & revenus aux Abbés de Saint-Gal qui ont à présent pour patrons & défenseurs de leurs immunités & de leurs biens, les Cantons de Zurich, de Lucerne, de Schvitz & de Glaris. Quant à la ville qui fut fondée il y a plus de huit cens ans, elle s'accrût peu à peu, jusqu'au temps de l'Empereur Arnoul, qu'elle fut ceinte de murailles. Elle touche à l'Abbaye qui a une clôture à part, & il y a entre les deux une porte commune qui se ferme des deux côtés par l'Abbé,

& par les Bourgeois ; la ville n'eſt pas fort grande, mais elle eſt fort propre & bâtie en un lieu éminent, entre deux côteaux. Cette ville eſt diviſée en ſix tribus ou compagnies. De chacune de ces tribus on tire douze perſonnes qui compoſent le grand & le petit Conſeil, & l'élection des Magiſtrats ſe fait tous les ans. La ville relevoit anciennement de l'Abbé en pluſieurs choſes, mais les citoyens ont à préſent leur ſouveraineté à part, indépendante de l'Abbaye.

SAINT-GALMIER ; ville de France dans le Forez, à trois lieues de Mont-briſon, & à ſept de Lyon. C'eſt le ſiége d'une Châtellenie. On y compte environ quinze cens habitans dont la mégiſſerie fait le principal commerce.

SAINT-GAUDENS ; petite ville de France, chef-lieu du Nébouzan en Gaſcogne, à trois lieues, nord-eſt, de Saint-Bertrand. C'eſt le ſiége d'une Sénéchauſſée, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, & de l'aſſemblée des États du Nébouzan.

Cette ville a une Collégiale dont le Chapitre eſt compoſé d'un Dignitaire, de huit Chanoines & treize ſemi-Prébendés : il y a auſſi trois Communautés d'hommes & une de filles.

On fabrique à Saint-Gaudens de petites étoffes, telles que des cadis, raz & burats qui ſe vendent à très-bon prix. Il s'y tient un gros marché tous les Jeudis.

SAINT-GENGOULX-LE-ROYAL ; petite ville de France, en Bourgogne, près de la rivière de Grône, à ſept lieues de Châlons, & à huit de Mâcon. On y recueille d'excellent vin.

SAINT-GENIÈS ; petite ville de France, dans le Rouergue, ſur le Lot, à huit lieues, nord-eſt, de Rhodès.

SAINT-GENIS-DE-LAVAL ; petite ville de France dans le Lyonnois, entre Lyon & Brignais, ſur le chemin de Saint Etienne.

SAINT-GENIS-TERRE-NOIRE ; Bourg de France dans le Lyonnois, à trois lieues de Saint-Etienne.

SAINT-GENOU ; Abbaye de *Bénédictins*, en Berry, ſur l'Indre, dans l'Élection de Châteauroux. Elle vaut environ 2000 livres de rentes à l'Abbé commendataire.

SAINT-GEORGES ; bourg de France en Normandie, dans l'Élection de Mortain.

SAINT-GEORGES DE LA-MINE ; ville & forteresse d'Afrique, ſur la Côte d'Or, en Guinée, entre le cap des trois Pointes & le cap Corſe. Elle appartient aux Portugais.

SAINT-GEORGES-DU-THEIL ; bourg de France en Normandie, à quatre lieues, nord-eſt, de Bernay.

SAINT-GERMAIN ; petite ville de France, dans le Limouſin, à ſept lieues de Limoges. Il y a une Collégiale dont le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre & de douze Chanoines, *&c.*

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ; jolie ville de l'Ile de France, avec château royal, ſur la Seine, à cinq lieues, nord-eſt de Paris. C'eſt le ſiége d'une Prévôté royale, d'une Capitainerie des chaſſes, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c.*

Le château royal de cette ville eſt un des plus agréables ſéjours qui ſoient en France, tant par la beauté de ſes appartemens & de ſes jardins, qu'à cauſe de ſa ſituation avantageuſe, & du bon air que l'on y reſpire.

Le Roi Charles V en fit jeter les premiers fondemens en l'année 1370 : il fut pris par les Anglois pendant lès troubles que causa dans le Royaume la maladie du Roi Charles VI : le Roi Charles VII le retira des mains d'un Capitaine Anglois, moyennant une somme d'argent.

Le gout que François I avoit pour la chasse, lui en donna beaucoup pour le séjour de Saint-Germain : il fit relever l'ancien bâtiment, & en fit construire de nouveaux: Henri IV fit bâtir le château neuf sur la croupe de la montagne, plus proche de la rivière ; il étendit les jardins jusqu'au bord de la Seine, & les fit soutenir par des terrasses élevées avec une dépense somptueuse. Le Roi Louis XIII l'embellit de plusieurs ornemens ; & enfin Louis XIV qui y est né le 5 Septembre de l'année 1638, fit ajouter au vieux château cinq gros pavillons qui en flanquent les encoignures : ce Prince fit encore embellir les dehors : le grand parterre, la grande terrasse, la maison & le jardin du Val, & quantités de routes qu'il fit percer dans la forêt, sont des ouvrages dont il a donné le dessein, & des magnificences de son règne.

L'aspect de ce château est admirable, principalement du côté de la rivière & de la plaine ; son point de vue s'étend sur Paris, Saint-Denis, Marly, *&c.*

SAINT-GERMAIN-L'AMBRON; petite ville de France, en Auvergne, à trois lieues d'Issoire, & à quatre de Brioude.

SAINT-GERMAIN-LAVAL; petite ville de France dans le Forez, à trois lieues de Feurs, & à cinq de Montbrisson.

SAINT-GILLES; petite ville de France en Languedoc, près du Rhône, à trois lieues au-dessous de Beaucaire. Il y a un Chapitre de Chanoines séculiers dont le chef jouit sous le titre d'Abbé, d'environ 14000 liv. de rente.

SAINT-GOAR, ou SAINT-GOWER ; petite ville d'Allemagne sur le Rhin, entre Bingen & Coblents.

SAINT GOARS-HAUSEN ; petite ville d'Allemagne, dans la Vétéravie, sur le Rhin, vis-à-vis de St. Goar.

SAINT-GOTHARD, ou SAINT-GODARD ; fameuse montagne des Alpes, sur les frontières de la Suisse, du Valais & du pays des Grisons. La montagne de la Fourche en fait partie ; ainsi le Rhin, le Russ, l'Aar, le Rhône & le Tesin y ont leurs sources.

SAINT-GUILAIN ; petite ville des Pays-Bas, dans le Hainault, sur la rivière de Haine, à deux lieues au-dessus de Mons. Elle appartient à la Maison d'Autriche.

SAINT-GUILLAUME ; bourg de France en Languedoc, sur l'Érault, dans la vallée de Gelon, au diocèse de Lodève. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est en commende & vaut au titulaire environ 5000 liv. de rente.

SAINT-HAON-LE CHATEL; petite ville de France dans le Forez à deux lieues de Roanne.

SAINT-HEAN ; bourg de France dans le Forez, à deux lieues de Saint-Étienne.

SAINT-HIPOLITE ; petite ville de France en Lorraine, à une lieue & demie, nord-ouest, de Schlestadt. On y recueille beaucoup de vin.

Il y a une autre ville de même nom dans le Languedoc, à cinq lieues, ouest, d'Alais.

SAINT-HIPOLITE, est encore le nom d'un bourg de la Franche-Comté, à deux lieues de Neufchâtel. Il y a un Chapitre composé d'un Doyen & de sept Chanoines.

SAINT-HUBERT ; bourg du pays de Liége, enclavé dans le duché de Luxembourg, à quatre lieues, ouest, de Bastogne. Il y a une célèbre Abbaye où vont en pélerinage ceux qui ont été mordus des chiens enragés.

SAINT-JACUT ; Abbaye de Bénédictins en Bretagne, près de la mer, au diocèse de Dol. Elle vaut à l'Abbé commendataire environ 5000 liv. de rente.

SAINT-JEAN-D'ANGELY ; ville de France en Saintonge, sur la Boutonne, près des frontières du Poitou. On y compte environ quatre mille habitans. Il y a une Abbaye de Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, qui vaut au Titulaire environ 9000 liv. de rente.

SAINT JEAN-DE-BONNEFONTS ; bourg de France dans le Forez, à une lieue de Saint-Etienne. On y fabrique des rubans & des clous.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE ; petite ville de France en Bourgogne, sur la Saone, à cinq lieues de Dijon. C'est le siége d'un Bailliage, d'un Grenier à Sel, &c.

SAINT-JEAN-DE-LUZ ; ville de France, au pays des Basques, environ à deux lieues de Fontarabie, & à trois ou quatre de Bayonne.

SAINT JEAN-DE-MAURIENNE ; ville épiscopale de Savoie, dans le comté de Maurienne, près des frontières du Dauphiné.

SAINT-JEAN-PIED-DE PORT ; ville de France, capitale de la Basse-Navarre, sur la Nive, près des frontières d'Espagne, à huit lieues, de Bayonne, & à douze de Pampelune.

SAINT-JOUIN ; bourg de France ; dans le Saumurois, près de Moncontour. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut à l'Abbé commendataire environ 8000 liv. de rente.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT ; bourg de France en Champagne, dans le Senonois, à quatre lieues, sud, de Sens. Il y a un Chapitre composé d'un Chantre & de dix Chanoines.

SAINT-JULIEN-LE-FAUCON ; bourg de France en Normandie, sur la Lie, à trois lieues, sud-ouest, de Lisieux.

SAINT-JUNIEN ; petite ville de France, dans la Basse-Marche, sur la Vienne, environ à six lieues au-dessous de Limoges. Il y une Fabrique de gants.

SAINT-JUST ; bourg de France, en Picardie, entre Clermont & Montdidier. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Prémontré, laquelle vaut à l'Abbé commendataire 7000 liv. de rente.

SAINT-LAURENT ; grand fleuve de l'Amérique septentrionale, dans le Canada. Il a sa source vers le lac des Hurons, & son embouchure dans la mer du nord, vis à-vis de l'île de Terre-Neuve.

SAINT-LAURENT-lès-Chaalons ; petite ville de France en Bourgogne, sur la Saône, vis-à-vis de Chaalons. C'est le Siege d'un Bailliage, d'un grenier à sel, &c.

SAINT-LAURENT-lès-Mâcon ; bourg de France dans la Bresse, sur la Saône, vis-à-vis de Mâcon.

SAINT-LÉONARD DE NOBLET ; ville de France dans le Limousin, sur la Vienne, à cinq lieues, est,

de Limoges. On y fabrique des draps & du papier.

SAINT-LEU; bourg de France en Picardie, près de l'Oise, à trois lieues, ouest, de Senlis.

SAINT LIGUAIRE; Abbaye de Bénédictins, située près des frontières du Poitou, de la Saintonge & du pays d'Aunis, sur la Sevre Niortoise, à une lieue de Niort, Elle vaut environ 10000 livres de rente à l'Abbé commendataire.

SAINT-LIZIER; ville épiscopale de France, capitale du Conserans, sur le Salat, à vingt-une lieues, sud-est, d'Ausch, & à huit, est, de Saint-Bertrand.

Il y a deux Eglises cathédrales, dont les Chanoines sont à la nomination de l'Evêque.

SAINT-LO; ville de France en Normandie, sur la Vire, à cinq lieues, est, de Coutances. C'est le Siege d'un Bailliage, d'une Election, &c. On y compte environ six mille habitans. On y fabrique des draps, des serges, &c.

SAINT-MACAIRE; petite ville de France dans la Guienne, sur la Garonne, environ à neuf lieues au-dessus de Bordeaux.

SAINT MAIXANT; ville de France dans le Poitou, près de la Sèvre, à douze lieues, sud-ouest, de Poitiers. C'est le Siége d'une Election, d'une Justice royale, &c. Il y a aussi une Abbaye de Bénédictins qui vaut au Titulaire environ 12000 livres de rente. On y fabrique des droguets, des bas, &c. Et l'on y fait un commerce considérable de blé.

SAINT-MALO; ville épiscopale & maritime de France en Bretagne, à dix-sept lieues, nord-ouest, de Rennes, 38 lieues, nord, de Nantes, & 82 lieues, ouest, de Paris, sous le 15e degré, 37 minutes, 38 secondes de longitude, & le 48e, 38 minutes, 49 secondes de latitude. C'est le siége d'une Sénéchaussée, d'une Amirauté d'une Juridiction consulaire, &c.

Cette ville n'est pas grande, parceque le sol sur lequel elle est bâtie est limité; mais elle est très-marchande & fort peuplée à proportion de son étendue, puisqu'on y compte neuf à dix mille habitans. Elle est bâtie sur un rocher ou petite île, nommée autrefois l'*île d'Aaron*, laquelle n'est jointe à la terre ferme que par un chemin qu'on nomme la *chaussée* ou *sillon*. Cette île est hérissée de rochers du côté du nord, à la faveur desquels les fortifications de Saint-Malo rendent cette partie de son enceinte inaccessible à l'ennemi.

La ville forme une espèce d'amphithéâtre du côté du sud & de l'est: son enceinte a été reconstruite en grande partie depuis le commencement de ce siècle.

Saint Malo tire son origine d'un Prieuré de Bénédictins, dans lequel Jean de Châtillon, autrement appelé *Jean de la Grille*, Abbé de Bégar, de l'Ordre de Cîteaux, étant Evêque d'Aleth, nommé aujourd'hui la *Cité d'Aleth* dans le fauxbourg Saint Servan, transféra son siége en 1141. Ce qui détermina ce Prélat à se retirer dans cette île, que l'on nommoit alors l'île d'Aaron, c'est qu'il voyoit que les habitans d'Aleth y alloient demeurer comme dans un lieu plus commode & plus avantageux, & qu'il contribueroit à l'accroissement de la nouvelle ville que l'on y bâtissoit. Il avoit d'ailleurs pour objet de s'y mettre lui & les habitans d'Aleth à l'abri des incursions des ennemis.

Il prit l'Église du Prieuré de Saint Vincent pour sa Cathédrale, & composa son Chapitre de Chanoines réguliers de Saint-Victor. Comme l'Église étoit petite, il y fit ajouter le Chœur qu'on voit encore aujourd'hui, & qui est très-beau. Ce fut à cette époque que l'île d'Aaron perdit son nom pour prendre celui de Saint-Malo, Patron de l'Église d'Aleth, & son premier Évêque.

Jean de Châtillon mourut en 1163 : on voit encore son tombeau près de la grille du Sanctuaire, ce qui lui a fait donner le nom de *Jean de la Grille*.

En l'année 1319 Alain Gontier, Évêque de Saint Malo, obtint du Pape Jean XXII de remplacer les Chanoines réguliers de Saint-Victor, qui composoient encore le Chapitre, par des Chanoines séculiers. Suivant la bulle qu'Alain Gontier obtint, le Chapitre doit être composé de dix-neuf Chanoines prébendés, quatre Chanoines semi-prébendés, 15 Chapelains, huit Choristes non Bénéficiers, quatre Enfans de Chœur & un Secrétaire; mais aujourd'hui il est composé de quatre Dignitaires, ayant chacun un Canonicat; de treize Chanoines & quatre semi-prébendés Chanoines. L'Évêque jouit aussi d'une prébende & d'un canonicat. Les Dignitaires sont un Doyen, deux Archidiacres & un grand Chantre. Le bas-chœur est composé de treize Chapelains, outre plusieurs Enfans de Chœur. Les dignités & les canonicats sont à la nomination alternative du Pape & de l'Évêque.

La ville de Saint-Malo s'est toujours distinguée par son commerce. Elle fait celui du Pérou avec l'Espagne par Cadix. C'est le plus grand & le plus utile qui se fasse à St-Malo, tant pour les Particuliers que pour l'État en général. Ce commerce consiste principalement en toiles, fils, *&c.* que l'on tire de tous les endroits de la province où il s'en fabrique : on les adresse directement à Cadix, & c'est de là qu'il en passe une grande partie aux Indes. Le nombre des bâtimens qui y sont employés n'est point fixe; mais il est rare qu'il passe dix à douze navires de 140, 150 tonneaux plus ou moins, & qu'on n'en expédie pas au moins quatre les plus mauvaises années. Le temps de leur départ de France se règle sur les avis que l'on reçoit du départ des flottes pour la nouvelle Espagne.

Les retours des Indes Espagnoles sont toujours en espèces d'or & d'argent, ou en marchandises précieuses & d'un débit assuré, tels que les cuirs, la cochenille, l'indigo, le bois de Campêche, les laines du pays, le cacao, *&c.*

Le commerce des Malouins avec Londres, Hambourg & Amsterdam, quoique moins considérable, ne laisse cependant pas d'être fort étendu; leur commerce avec Marseille & l'Italie, l'est aussi, eu égard à la pêche de la morue aux îles de Terre-Neuve & du Banc, dont les armemens vont chaque année à environ cent vaisseaux.

Quant au commerce des Malouins avec les Anglois, il consiste en toiles : en temps de paix ces derniers envoient tous les ans plus de cent vaisseaux à S. Malo, & y apportent des draperies grossières, du plomb, de l'étain, du charbon de terre, de la graine de lin, de la couperose & des noix de galle. Ils prennent

prennent presque toujours le double de ce qu'ils apportent, ce qui fait voir que cette ville échange avec un avantage considérable.

Il s'en faut bien que ces échanges soient aussi avantageux avec la Hollande. Les Négocians d'Amsterdam apportent à Saint-Malo des bois en planches & en mats, des chanvres & du goudron; & ils y prennent encore des chargemens dont le fret leur est payé.

Les vaisseaux que les Malouins envoient pour la pêche de la morue sont du port de 100 à 400 tonneaux. Ces bâtimens portent avec eux des sels de *Guerrande* pour la salaison de leur pêche, & la morue préparée par les Malouins, a une supériorité reconnue sur celle que préparent les Anglois, laquelle est toujours fort sèche, & n'a presque plus de qualité; au lieu que celle que les Malouins préparent, à l'avantage d'être conservée sans aucune altération. Faut-il attribuer la bonté de la morue préparée par ces derniers à la qualité des sels qu'ils emploient, ou faut-il l'attribuer à la préparation même, ou à tous les deux ensemble? Ce qu'il y a de certain, c'est que la qualité des sels de Guerrande est moins corrosive que celle des sels d'Espagne & de Portugal, employés par les Anglois à la salaison de la morue.

Quand les Malouins reviennent de leur pêche, ils se rendent à Bordeaux, à Bayonne, à Bildas, & font leur retour en vins, eaux-de-vie, pruneaux & résine. D'autres portent leur morue sèche en Espagne, sur les côtes de Provence ou d'Italie, & rapportent à Saint-Malo des fruits, des savons, de la soude, de l'huile, de l'alun, *&c.* Tout cela se débite fort avantageusement à Saint-Malo & à Nantes.

SAINT-MARCELLIN; petite ville de France, en Dauphiné, près de l'Isère, à sept lieues, sud-ouest, de Grenoble. On y recueille d'excellent vin.

Il y a une autre petite ville de même nom dans le Forez, à trois lieues, sud-est, de Montbrison.

SAINT MARDS EN OTHE; petite ville de France en Champagne, à cinq lieues, ouest, de Troyes.

SAINT-MARIN; *voyez* MARINO; (SAN).

SAINT-MARTIN; petite ville forte & Port de France dans l'île de Ré, sur la côte septentrionale.

SAINT - MARTIN D'AMBLOIS; bourg de France en Champagne, à une lieue, sud-ouest, d'Épernay.

SAINT-MAURICE; petite ville de Savoie dans la Tarentaise, au pied du petit Saint-Bernard, entre Moutiers & Aouste.

Il y a en Suisse un bourg de même nom, sur le Rhône, à l'extrémité du Valais.

SAINT-MAXIMIN; petite ville de France en Provence, sur la rivière d'Argens, à six lieues, sud-est, d'Aix. On y recueille beaucoup de Safran.

SAINT-MÉEN; bourg de France, en Bretagne, environ à douze lieues, sud, de Saint-Malo.

SAINT-MENOUX; bourg de France dans le Bourbonnois, à trois lieues, ouest, de Moulins.

SAINT MICHAELSTOWN; ville d'Amérique dans l'île de la Barbade, l'une des Antilles. Elle appartient aux Anglois.

SAINT MICHEL; ville forte de l'île de Malthe, ainsi appelée du nom d'un Grand-Maître qui la fit bâtir

en 1560. Elle est sur un rocher séparé de la Terre ferme par un fossé.

SAINT MICHEL, est aussi le nom d'une ville de la nouvelle Espagne, dans la province de Méchoacan, à quarante lieues de Mexico.

SAINT MIHIEL; ville de France, en Lorraine, sur la Meuse, à trois lieues au-dessous de Commercy, & à six de Bar-le-Duc.

Il y a une fameuse Abbaye de Bénédictins réformés, Diocèse de Verdun : la bibliothèque en est riche, & l'on y conserve encore entièr le titre original de sa fondation, faite en 709 par le Comte Vulfoade & Adalsinde sa femme. Elle fut d'abord placée sur une petite montagne appelée Chatillon, entre des bois à la source du ruisseau de Marsoupe. Les Fondateurs y bâtirent trois Églises, dont deux subsistent encore sous le nom de Vieux-Moutier. Pepin, contre qui Vulfoade s'étoit révolté, prit son château de Chatillon, & avoit donné l'Abbaye en 755, à Fulrad, Abbé de Saint Denis. On la transféra au neuvième siècle, où elle est actuellement au bord de la Meuse, dans un village appelé alors Godinécourt, & c'est l'origine de la ville.

Le 10 Septembre 1734 on découvrit le tombeau du fondateur dans l'ancien emplacement de l'Abbaye : on conserve au trésor les choses tirées de ce monument, entr'autres son anneau ou cachet; Minerve y est gravée sur une cornaline grossièrement montée en or.

Louis XIII fit le siége de cette ville en 1635, & faillit d'y être tué.

Il y a eu depuis 1380 jusqu'au siècle dernier, une Cour appelée des grands jours, confirmée avec plus d'étendue de ressort par Charles III en 1571; ensuite une des deux Chambres de la Cour souveraine de Lorraine. La Faculté de droit de l'Université de Pont-à-Mousson y fit quelque demeure pendant ses disputes avec le Recteur. Actuellement il y a avec le Bailliage, un Hôtel-de-Ville, Maîtrise des eaux & forêts, recette des bois : l'Abbaye a aussi ses Officiers, qui partagent la police avec les Officiers Municipaux.

SAINT NAZAIRE; bourg de France, en Bretagne, sur la Loire, près de son embouchure, à huit ou neuf lieues, ouest, de Nantes.

SAINT NICOLAS; petite ville ou bourg de France en Lorraine, sur la Meurthe, entre Nancy & Lunéville. Le commerce y florissoit autrefois : en 1597, Charles III y établit deux foires franches de quinze jours chacune, & un Conseil de quatre notables Marchands, pour décider définitivement les affaires de commerce pendant ces foires, *jusqu'à la value de deux cens écus d'or sou.* Le Duc Henri les confirma en 1612, & permit aux Juges Consuls de Saint Nicolas, d'exercer leur juridiction par tout le Marquisat de Nancy; mais Saint Nicolas ayant été brûlé par les Suédois en 1635, le commerce en est tombé.

SAINT NICOLAS, est aussi le nom d'une petite ville de Russie, près de l'embouchure de la Dwina, dans la mer Blanche.

SAINT NICOLAS, est encore le nom d'une île de l'Océan atlantique, l'une des plus considérables de celles du Cap Verd, entre Sainte Lucie & Saint Jacques. Il y a une ville de même nom.

SAINT-OMER; ville épiscopale de France en Artois, sur la rivière

d'Aa, à trois lieues, nord-ouest, d'Aire, à huit, sud, de Dunkerque, & 254, nord de Paris, sous le dix-neuvième degré, quarante-huit minutes, sept secondes de longitude, & le cinquantième degré, quarante-quatre minutes, quarante-six secondes de latitude. C'est le siége d'un Bailliage considérable, d'une maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.* On y compte environ douze mille habitans.

Cette ville doit son origine à l'une des plus célèbres Abbayes de France de l'Ordre de S. Benoît, fondée par Saint Bertin en 626 dans un endroit nommé *Sithieu*, qui prit ensuite celui de S. Omer, Évêque de Thérouenne.

Elle fut entourée de murs en 880, & fort aggrandie en 900; elle s'est toujours accrûe, de façon qu'elle est aujourd'hui la seconde ville de la province, & l'une des plus fortes qu'il y ait dans les Pays-Bas. Elle fut prise en 1677 par l'armée de France commandée par Monsieur: ce Prince, quelques jours auparavant, avoit battu le Prince d'Orange près de Cassel. Saint-Omer est un gouvernement de place dépendant du gouvernement général militaire d'Artois.

La Cathédrale de cette ville est remarquable par son jubé, son maître-autel, ses chapelles enrichies de marbre & de très-belles peintures, par ses tombeaux & sa haute tour, & par la magnificence & la grandeur de son bâtiment.

Le Chapitre est composé d'un Doyen, de deux Archidiacres, d'un Pénitencier, de deux autres dignités, de trente Chanoines, vingt-quatre Chapelains, *&c.* Les canonicats sont d'environ neuf cens livres; il y en a neuf d'affectés aux Gradués, & les autres sont à la collation de l'Évêque.

Quoique Saint-Omer ne soit pas bien éloigné de la mer, cette ville n'en retire d'autre avantage que celui de la pêche: son commerce est peu étendu. On y fait beaucoup de toiles, des chapeaux, des bas de laine & quelques autres ouvrages de bonneterie. On y tient marché deux fois la semaine, & deux foires par an, l'une au Carnaval; & l'autre à la Saint-Michel.

SAINTONGE; province de France bornée au nord par le pays d'Aunis & le Poitou; au levant par l'Angoumois; au midi par le Bordelois & la Gironde, & au couchant par la mer. Cette province a environ vingt-cinq lieues de longueur sur douze lieues dans sa plus grande largeur. Sa forme est irrégulière. Elle est divisée en deux parties par la Charente, l'une septentrionale & l'autre méridionale: cette dernière est beaucoup plus considérable que la première, & on la nomme la haute Saintonge, par opposition à la première qu'on nomme la basse Saintonge.

La haute Saintonge est arrosée par la petite rivière de Seigne, & la basse Saintonge par la Boutonne. La ville de Saintes, située sur la Charente, en est la capitale; St-Jean-d'Angely & Tonnay-Charente sont les principales villes de la partie basse: mais dans la partie haute on en compte un plus grand nombre; savoir, Marennes, Arvert, Saujon, Royan, Tallemond, Mortagne, Pons, Barbesieux, Chalais, *&c.*

La Saintonge est un pays fertile en blés, en vins & en fruits; les pâturages y sont bons & abondans, & l'on y élève des chevaux fort es-

timés, dont les habitans tirent un profit considérable par le commerce qu'ils en font. On convertit en eau de vie une grande partie des vins de la province, parceque le débit en est plus avantageux que celui des vins. Il y a dans plusieurs villes de cette province des fabriques de petites étoffes de laine & des tanneries. Ses cuirs & ses étamines se débitent presque tous dans les environs, & notamment à Rochefort.

La province est fort abondante en absinthe, que les Romains ont connue sous le nom de *virga santonica*. On y fait un grand commerce de sel & de safran.

Il y a dans la basse Saintonge une quantité prodigieuse de marais salans qui produisent le meilleur sel de l'Europe. Le commerce n'en est pourtant plus si considérable, depuis que les marais salans de Guerrande & autres de la Bretagne ont prévalu; c'est ce qui a fait abandonner une grande partie des marais de la Saintonge. On fait remonter par la Charente jusqu'à Angoulême les sels que l'on tire encore des marais de Marennes; de-là on les transporte par terre en Auvergne, Limousin, Périgord & la Marche. Mais ce commerce ne rapporte pas beaucoup à la province : les droits qu'on paye à Tonnai-Charente, absorbent la plus grande partie du profit, & les Seigneurs qui ont des maisons sur la Charente, ont le droit de prendre une quantité de ce sel pour le prix des bœufs & des travailleurs qu'ils sont obligés de fournir pour le tirage des bateaux dans le temps des eaux basses.

On pêchoit autrefois des perles dans la Charente, auprès de Saint Savinien, dont la province retiroit beaucoup d'argent; mais il semble que l'on néglige aujourd'hui cette pêche.

Quoique cette province soit maritime, elle n'a point de port qui mérite attention.

Les terres de la Saintonge sont fort propres à faire de la brique, des tuiles & de la fayence; savoir, celles du port Dennan, Paroisse Saint Sorlain, sur le bord de la Charente, près de Rochefort; de la Chapelle, Paroisse à une lieue & demie de Saintes; d'Écoieux & Brisambourg, à trois lieues de la même ville, & de Saint-Brie.

On y trouve de la tourbe dans les marais salans, à la Tromblade, à Marennes, & autres lieux; on l'emploie à chauffer les chaudières à eau de vie.

Les sables de la Saintonge sont d'une grande utilité : celui de Saint Lazaires, à deux lieues de Saintes, est jaune, & sert à blanchir la vaisselle; celui d'Anépont est rouge, & celui de Saint-Sève est blanc & fort fin : ils sont tous deux à la même distance de cette ville.

Les carrières des environs de la ville de Saintes donnent de belles pierres, surtout celle de la Paroisse de S. Vivier-les-Saintes.

Les François s'emparèrent de la Saintonge après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, Duc d'Aquitaine s'en rendit le maître absolu. Éléonore de Guyenne en étoit en possession lorsqu'elle épousa Henri, Roi d'Angleterre; il arriva de là que cette province fut possédée par les Anglois en pleine souveraineté, jusqu'à ce que Charles V la leur enleva & la réunit à la Couronne de laquelle elle n'a point été démembrée depuis : car on ne voit pas que le don que Charles VII en avoit fait à

Jacques I, Roi d'Écosse, l'an 1428, ait eu lieu.

SAINTONGEOIS, OISE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à la Saintonge, qui est de la Saintonge.

SAINT PALAIS; ville de France dans la basse Navarre, sur la rivière de Bidouse, à six lieues de Saint-Jean-Pied-de-Port, & à 170, sud-ouest, de Paris.

SAINT PAPOUL; ville épiscopale de France, en Languedoc, sur la Lembe, à quatorze lieues, sud-est, de Toulouse. On n'y compte qu'environ 1600 habitans.

Cette ville doit son origine à une ancienne Abbaye de l'Ordre de St Benoît, fondée, à ce qu'on prétend, ou dotée par Charlemagne, sous l'invocation de Saint Papoul; elle fut érigée en Évêché par le Pape Jean XXII en 1317: Bernard de la Tour, auparavant Abbé de Saint Papoul, en devint le premier Évêque. Le Diocèse est suffragant de la Métropole de Toulouse; il renferme environ cinquante-six Paroisses. L'ancienne Église de l'Abbaye étant devenue l'Église Cathédrale, elle est demeurée sous l'invocation de Saint Papoul. Son Chapitre ne fut sécularisé qu'en 1670 par le Pape Clément X : il est composé d'un Prevôt, qui est la seule dignité, de douze Chanoines & de quelques autres bénéficiers. La Prévôté est à la nomination de l'Évêque; les Canonicats sont à la nomination alternative de l'Évêque & du Chapitre.

SAINT PAUL; ville de France, en Provence, à trois lieues d'Antibes, sur les frontières du comté de Nice.

Il y a une autre ville de même nom dans l'Artois, à six lieues d'Arras, & à neuf de Saint Omer.

Saint Paul, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la Capitainerie de St Vincent, mais elle n'en dépend pas & se gouverne elle-même, au moyen d'un tribut qu'elle paye au Roi de Portugal.

SAINT PAUL DE FENOUILLÈDES; petite ville de France, dans le Languedoc, sur la rivière d'Égli, à six lieues, sud, d'Alet.

SAINT PAUL EN JARREST; bourg de France dans le Lyonnois, à trois lieues de Saint-Étienne. On y fabrique des clous, & l'on y prépare de la soie.

SAINT PAUL TROIS CHÂTEAUX; ville épiscopale de France en Dauphiné, à sept lieues, sud-est, de Viviers.

Le Chapitre de la Cathédrale est composé de douze Chanoines, dont quatre ont des dignités. Ces Dignitaires sont un Archidiacre, un Sacristain, un Précenteur & un Théologal. Il y a de plus dans le Chapitre trois Hebdomadiers-Curés qui ont les honneurs des Chanoines. L'archidiaconé & la sacristie sont à la nomination de l'Évêque; les autres dignités & les canonicats sout à cellle du Chapitre; l'Évêque peut confirmer de plein droit les dignités & les canonicats dont le titulaire se démet purement & simplement entre ses mains.

SAINT PHILIPPE; ville de la nouvelle Espagne, dans la province de Méchoacan, à soixante-deux lieues, nord-ouest, de Mexico.

SAINT PIERRE; (île de) petite île d'environ neuf lieues de tour, au sud-ouest de l'île de Sardaigne dont elle dépend. Elle est bien cultivée.

SAINT PIERRE, (Charles Irénée de Castel de) né au château de S. Pierre en Normandie en 1658; embrassa l'État ecclésiastique. Ses

protecteurs lui procurèrent la place de premier Aumônier de Madame, & l'Abbaye de la Sainte Trinité de Tiron, en 1702. Dès 1695 il avoit eu une place à l'Académie Françoise. Le Cardinal de Polignac, instruit de ses lumières sur la politique, l'emmena avec lui aux Conférences d'Utrecht. Après la mort de Louis XIV, il fut unanimement exclus de l'Académie Françoise pour avoir préféré dans sa *Polisynodie* l'établissement des Conseils faits par le Régent à la manière de gouverner de Louis XIV. Ce fut le Cardinal de Polignac qui fit une brigue pour son exclusion, & il n'y eut que Fontenelle qui s'y refusa; mais le Duc d'Orléans ne voulut pas que la place fût remplie. Elle demeura vacante jusqu'à sa mort, arrivée en 1743, à 86 ans. *Boyer*, ancien Évêque de Mirepoix, son Confrère, empêcha qu'on ne prononçât à sa mort son éloge à l'Académie; vaines fleurs qui n'auroient rien ajouté à sa gloire. L'Abbé de Saint Pierre étoit véritablement Philosophe; il ne cessa de vivre bien avec ceux mêmes qui l'avoient exclus. Ses mœurs étoient pures, & sa probité d'une exactitude rigoureuse. Naturellement froid & sérieux, il n'étoit pas brillant dans la conversation; mais il se rendoit justice & ne s'empressoit pas de parler. Il craignoit d'ennuyer, & il auroit voulu plaire, non par vanité, il n'en avoit point; mais par justice & par bienséance; deux principes auxquels il rapportoit tout. Pour le trouver agréable, il falloit le mettre sur ce qu'il savoit. Une dame, qui ne le connoissoit que depuis peu, le trouva plus amusant qu'on ne l'avoit peint. Dans la première visite qu'il lui fit, elle fut enchantée de son esprit, & elle le remercia en sortant du plaisir qu'elle avoit pris à l'entendre. Le modeste Philosophe lui répondit avec son ton & son air simple: *Je suis un instrument dont vous avez bien joué.* Ses principaux ouvrages sont, 1°. *son projet de paix universelle entre les Potentats de l'Europe*, en 3 vol. *in*-12. L'Abbé de Saint Pierre, pour appuyer ses idées, prétend que la Diète Européenne qu'il vouloit établir pour pacifier les différends, avoit été approuvée & rédigée par le Dauphin, Duc de Bourgogne, & qu'on en avoit trouvé le plan dans les papiers de ce Prince. Il se permettoit cette fiction pour mieux faire goûter son projet. Il a rapporté avec bonne foi la lettre, par laquelle le Cardinal de Fleury répondit à ses propositions: *Vous avez oublié, Monsieur, pour article préliminaire, de commencer par envoyer une troupe de Missionnaires, pour disposer le cœur & l'esprit des Princes.* 2°. *Mémoire pour perfectionner la police des grands chemins.* 3°. *Mémoire pour perfectionner la police contre le duel.* 4°. *Mémoire sur les billets de l'État.* 5°. *Mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle*, *in*-4°. Ouvrage très utile qui contribua beaucoup à délivrer la France de la tyrannie de la taille arbitraire. Il écrivit & il agit en homme d'état sur cette matière. 6°. *Mémoires sur les pauvres Mendians.* 7°. *Projet pour réformer l'orthographe des langues de l'Europe*, dans laquelle il y a beaucoup d'idées singulières. Il y propose un systême d'orthographe qu'il suivoit lui-même. 8°. *Réflexions Critiques sur les travaux de l'Académie Françoise.* Cet écrit offre des vues utiles. 9°. Un très-

grand nombre d'autres écrits dont le recueil forme 18 vol. *in-12*. L'amour du genre humain les a dictés; on y trouve quelquefois de la vérité, de la raison, de la justesse, de la netteté, mais plus souvent des idées singulières, des projets impraticables, des réflexions trop hardies, & des vérités triviales qu'il ne cesse de rebattre; mais au milieu de ces chimères on voit le bon citoyen. Aussi le Cardinal Dubois disoit-il que c'étoit les *rêves d'un homme de bien*.

SAINT PIERRE ÉGLISE; bourg de France en Normandie, à trois lieues, sud, de Cherbourg.

SAINT PIERRE EN VALLÉE; Abbaye de Bénédictins, près de la Ville de Chartres. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 15000 livres de rente.

SAINT PIERRE LE MOUTIER; ville de France, dans le Nivernois, à six lieues, sud, de Nevers. C'est le siége d'un Bailliage dont le ressort est fort étendu.

SAINT PIERRE SUR DIVE; bourg de France, en Normandie, sur la Dive, à six lieues, nord, d'Argentan.

SAINT POL DE LÉON; *voyez* LÉON.

SAINT PONS DE TOMIERES; ville épiscopale de France en Languedoc, à neuf lieues, nord-ouest, de Narbonne. Elle doit son origine à une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît fondée en 936 sous le règne de Louis d'Outremer, par Raymond Pons I, Comte de Toulouse. Elle fut érigée en Évêché suffragant de Narbonne, en 1318 par le Pape Jean XXII. Sa Cathédrale est dédiée à Saint Pons; le Chapitre est composé d'un Archidiacre, d'un Aumônier, d'un Précenteur & de quatorze Chanoines, qui après avoir été long-temps Bénédictins réguliers, furent sécularisés en 1615 par le Pape Paul V. L'Archidiacre est électif par le Chapitre, & confirmatif par l'Évêque; l'aumônerie & la précenterie, qui ne sont que des personnats, sont à la nomination de l'Évêque & du Chanoine en semaine.

SAINT POURÇAIN; petite ville de France en Auvergne, sur la Sioule, à huit lieues, sud, de Moulins.

SAINT QUENTIN; ville forte de France en Picardie, sur la Somme, à quatorze lieues, sud-est, d'Arras, & 33, nord est, de Paris.

La manufacture en toiles de cette ville est considérable par la grande quantité de batistes, linons étroits, larges & rayés, à ramages & à desseins; & de mousselines unies, rayées & brochées, aussi belles que celles des Indes & à meilleur prix, qui s'y fabriquent aussi bien que dans le plat pays des environs. Ces objets forment une branche considérable de commerce, à quoi l'on doit joindre celui des dentelles fines, grosses & moyennes qui se transportent à Paris & dans plusieurs pays étrangers par Lille & Dunkerque.

Les ville, fauxbourg & banlieue de Saint-Quentin sont divisés pour le spirituel en treize Paroisses, dont neuf sont à la présentation du Chapitre royal, & une à la nomination des Mayeurs & Échevins de la ville.

Le Chapitre royal de cette ville est composé d'un Doyen & de cinquante-cinq Chanoines effectifs, tous à la nomination & collation

du Roi qui en est premier Chanoine. Il y a quatre-vingts-trois Chapelains, tous placés par le Chapitre; quarante de ce nombre vivent en communauté. Cette Église est dite jouir des mêmes droits que plusieurs Cathédrales pendant la vacance du siége épiscopal, & présente à vingt-quatre Cures.

Le Chapitre de la Collégiale de sainte Perine est composé de douze Canonicats à la nomination du Chapitre royal : celui de sainte Perine a la nomination d'une Cure & de quatre Chapelles.

Il y a encore à Saint-Quentin deux Abbayes de Bénédictins, une Abbaye de Bernardines, dite de *Fervaque ;* des Jacobins, des Cordeliers & des Capucins : une maison de Cordelières, une de Sœurs de charité, un Hôtel-Dieu desservi par des Religieuses Augustines, un Hôpital pour les pauvres vieillards, une maison d'aumône commune, une autre de Sœurs de la Croix établie sous l'autorité & l'inspection du Magistrat de la ville, pour l'instruction des jeunes filles, & quatre béguinages; un collége rempli par des Ecclésiastiques; une bibliothèque publique composée de plus de 3000 volumes : elle s'ouvre deux jours de chaque semaine l'après midi; une société de musique & un concert.

Il se tient une foire à Saint-Quentin le 9 Octobre qui dure quinze jours. Il y a aussi marché franc le dernier jeudi de chaque mois, & marché ordinaire tous les samedis. Le pays est on ne peut pas plus abondant en grains & en lin excellent.

SAINT-RAMBERT; petite ville de France dans le Forez, sur la Loire, à quatre lieues de Montbrison, & à trois de Saint-Etienne.

SAINT-RAMBERT-DE JOUX; petite ville de France dans le Bugey, près du Mont-Jura, au Bailliage de Belley.

SAINT-RENAN; petite ville de France en Bretagne, à deux lieues, nord-ouest, de Brest.

SAINT-RIQUIER; petite ville de France en Picardie, à deux lieues, nord-est, d'Abbeville.

SAINT-ROMAIN; bourg de France en Normandie, dans l'Election de Mortain.

SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSE; bourg de France en Normandie, dans le pays de Caux, entre Harfleur & Bolbec.

SAINT-ROME-DE-TARN; petite ville de France en Rouergue, sur le Tarn, dans l'Election de Milhaud.

SAINT-SAEN; bourg de France en Normandie, dans le pays de Caux, sur l'Arques, à une lieue, sud-est, de Bellecombre. Il s'y fait un commerce assez considérable de cuirs, de toiles, de blé & de bois.

SAINT-SATUR; bourg de France en Berry, près de la ville de Sancerre, & de la Loire.

SAINT-SAVINIEN; bourg de France en Saintonge, sur la Charente, à quatre lieues, sud-ouest, de Saint-Jean d'Angely.

SAINT-SAULGE; bourg de France dans le Nivernois, à sept lieues, nord-ouest, de Nevers.

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE; bourg de France en Normandie, à cinq lieues, nord-ouest, de Carentan. Il y a une Abbaye en commende de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle vaut à l'Abbé environ 7000 livres de rente.

SAINT-SÉBASTIEN; ville forte & maritime

maritime d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, à vingt lieues, nord-ouest, de Pampelune. Il s'y fait un commerce considérable.

SAINT-SÉBASTIEN, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitainerie de Rio Janeiro. C'est la résidence d'un Évêque & du Gouverneur de la Province.

Il y a encore une ville de même nom dans l'île de Tercère, l'une des Açores.

SAINT SEVER; petite ville de France en Gascogne, sur l'Adour, à six lieues, ouest, d'Aire.

Il y a un bourg de même nom en Normandie, à trois lieues, ouest, de Vire.

SAINT-SEVER-DE-RUSTANT; petite ville de France dans l'Armagnac, sur la Russe, à deux lieues de Tarbes.

SAINT-SILVAIN; bourg de France en Normandie, sur la Muancé, à trois lieues, sud-est, de Caën.

SAINT-SIMON; bourg & duché de France en Picardie, sur la Somme, entre Ham & Saint-Quentin.

SAINT-SULPICE; petite ville de France en Languedoc, près du confluent de l'Agout & du Tarn, à cinq lieues, nord-est, de Toulouse.

SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHÂTEAU: petite ville de France dans le Lyonnois, sur la Coise, à quatre lieues de Feurs & à six de Lyon. Il s'y fait un commerce assez considérable de cuirs, de clous & d'ouvrages en fer.

SAINT-THIBAULT; bourg de France en Bourgogne, sur l'Armançon, dans le Bailliage de Semur.

SAINT-THIBERY; petite ville de France en Languedoc, environ à deux lieues, nord, d'Agde. C'est le siége d'un Bailliage royal; & il y a une Abbaye de Bénédictins, laquelle est en commende & vaut au Titulaire 5000 livres de rente.

SAINT-THOMAS; (île de) île de l'Amérique, entre les Antilles, à l'orient de Portoricco. Elle n'a qu'environ six lieues de tour.

SAINT-THOMAS, est aussi le nom d'une ville & d'une île de la côte d'Afrique sous la ligne. Elle appartient aux Portugais.

SAINT-TRIVIER; petite ville de France, dans la Principauté de Dombes, à deux lieues de la Saône, & à cinq de Bourg en Bresse.

SAINT-TROPEZ; petite ville maritime de France en Provence, à quatre lieues de Fréjus, & à douze de Toulon.

SAINT-VAAST; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-est, de Valogne.

SAINT-VALERY; ville de France en Picardie, sur la Somme, à quatre lieues au-dessous d'Abbeville. C'est le siége d'une Justice ordinaire, d'une Amirauté, d'un Grenier à sel, *&c.* Il s'y fait un commerce assez considérable, particulièrement pour transporter dans les villes de France les marchandises qui viennent d'Angleterre, de Hollande & du Nord.

SAINT VALLERY; bourg maritime de France, en Normandie, à huit lieues, nord, de Caudebec. Il s'y fait un bon commerce de draperie, de toiles, de morues, de harengs & autres poissons.

SAINT-VALLIER; bourg de France, en Dauphiné, sur le Rhône, entre Vienne & Valence.

SAINT-VEIT; ville d'Allemagne, dans la Carinthie, à deux lieues, nord, de Clagenfurth.

Il y a une autre ville de même nom dans le duché de Luxembourg,

à quatorze lieues, nord, de Luxembourg.

SAINT-VENANT; ville de France, dans l'Artois, sur la Lys, à deux lieues d'Aire & à neuf d'Arras. Elle a autrefois eu de bonnes fortifications. Le Maréchal de Turenne la prit en 1657, & deux ans après elle fut cédée à la France par la paix des Pyrénées. Ses fortifications furent alors démolies; les François les relevèrent ensuite & y mirent une bonne garnison. Les Alliés de l'Empereur l'assiégèrent en 1710, & la prirent le 29 Octobre de la même année; mais elle fut rendue à la France en 1713 par la paix d'Utrecht.

SAINT-VENDELIN; petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Trèves, à cinq lieues, nord, de Sarbruck.

SAINT-VERAIN; petite ville de France, dans le Nivernois, à deux lieues de Cosne & à dix d'Auxerre.

SAINT-VICTOR; bourg de France, en Normandie, à cinq lieues, nord, de Rouen. Il y a une Abbaye de Bénédictins, qui vaut à l'Abbé cinq mille livres de rente.

SAINT-VINCENT; (île de) nom d'une des îles du Cap-verd, sur la côte occidentale de l'Afrique. Elle n'est point habitée.

SAINT-YRIEIX; petite ville de France, dans le Limousin, à huit lieues, sud, de Limoges.

SAÏQUE; substantif féminin. Sorte de navire grec, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mât, lequel s'élève, avec son mât de hune, à une hauteur extraordinaire, étant soutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune, sur le beaupré. Il n'a ni misaine, ni perroquet, ni haubans, & son pacfi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en servent, soit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du levant.

SAISI, IE; participe passif. *Voyez* SAISIR.

On dit, qu'*un voleur a été saisi du vol*; pour dire, qu'on lui a trouvé sur lui le vol qu'il avoit fait. On dit dans le même sens, *on l'a trouvé saisi d'une lettre qui a découvert toute l'intrigue.*

En termes de Pratique, on le fait quelquefois substantif, pour signifier le débiteur sur lequel on a fait une saisie. *Le saisi & le saisissant.*

On appelle *tiers saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition. *On a ordonné que les tiers-saisies consigneroient à la charge des oppositions.*

SAISIE; substantif féminin & terme de Palais. C'est en général un exploit fait par un Huissier ou Sergent, par lequel au nom du Roi & de la Justice il arrête, & met sous la main du Roi & de la Justice, des biens ou effets auxquels le saisissant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour sûreté de ses droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *saisie* sur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cause de délit, quasi-délit, chose privilégiée, ou qui soit équivalent.

Pour saisir il faut être créancier, soit de son chef, soit du chef de celui dont on est héritier.

On distingue plusieurs sortes de saisies, dont les unes sont relatives aux meubles, & les autres aux immeubles; ainsi,

SAISIE ET EXÉCUTION, se dit d'une

saisie de meubles meublans, & autres effets mobiliers, tendante à enlever les meubles, & à les faire vendre, pour sur le prix en provenant être payé au saisissant ce qui lui est dû.

On ne peut saisir & exécuter sans avoir un titre paré & exécutoire contre celui sur lequel on saisit.

Cette *saisie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être observées dans cette *saisie*, il faut que l'exploit de *saisie* contienne élection du domicile du saisissant dans le lieu où l'on saisit; & si c'est dans un lieu isolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les Huissiers ou Sergens doivent marquer si leur exploit a été fait devant ou après-midi.

Il faut aussi qu'ils soient assistés de deux Recors, qui doivent signer avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maison pour saisir, l'Huissier doit appeler deux voisins pour y être présens; & leur faire signer son exploit; & en cas de refus de leur part de venir ou de signer, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voisins, il faut après la *saisie*, faire parapher l'exploit par le Juge le plus prochain.

Quand les portes de la maison sont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'Huissier doit en dresser procès-verbal, & se retirer devant le Juge du lieu, pour se faire autoriser à faire faire ouverture des portes en présence de deux personnes que le Juge nomme.

A Paris, on nomme un Commissaire pour faire ouverture des portes.

La *saisie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des coffres & armoires fermées, & que le débiteur refuse de les ouvrir, l'Huissier peut se faire autoriser à les faire ouvrir pour saisir ce qui est dedans; comme l'huissier doit établir un gardien aux choses saisies, si le débiteur n'en offre pas un solvable, l'Huissier peut laisser un de ses recors en garnison, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs à la garde de quelqu'un.

Les meubles saisis ne peuvent être vendus que huitaine après.

S'il survient des oppositions à la vente, le saisissant doit les faire vider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois après les oppositions jugées ou cessées.

Quand les saisies sont faites pour choses consistantes en espèces comme des grains, il faut surseoir la vente des meubles saisis jusqu'à ce que l'on ait apprécié les choses dûes.

Il y a plusieurs choses qui ne doivent point être saisies; savoir,

L'habit dont le débiteur est vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chèvres, à moins que la créance ne soit pour le prix de ces bestiaux.

On ne peut pareillement saisir les armes, chevaux & équipages de guerre des Soldats & Officiers.

Les personnes constituées dans les ordres sacrés, ne peuvent être exécutées en leurs meubles destinés au service divin, ou servant à leur usage nécessaire de quelque valeur

qu'ils puissent être, ni même en leurs livres qui leur doivent être laissés jusqu'à la somme de 150 livres.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & ustensiles servans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être saisis même pour les deniers du Roi, à peine de nullité, si ce n'est pour fermages, ou pour le prix de la vente desdites choses.

Les distributions quotidiennes & manuelles des Chanoines & prébendes, les oblations, les sommes & pensions laissées pour alimens, les émolumens des professeurs des Universités, les bourses de secrétaires du Roi, les gages des Officiers de la Maison du Roi, faisant le service ordinaire, les appointemens des Commis des Fermes & autres sommes qui sont de même privilégiées, ne peuvent être saisies.

L'Huissier doit signifier au saisi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchérisseurs si bon lui semble.

La vente doit se faire au plus prochain marché public au jour & heure ordinaires des marchés.

Le gardien doit être assigné pour représenter les meubles, afin que l'Huissier les puisse faire enlever & porter au marché.

Les choses saisies doivent être adjugées au plus offrant & dernier enchérisseur, & le prix payé comptant, sinon l'Huissier en est responsable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjugés.

Les diamans, bijoux & vaisselle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expositions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente, doivent être délivrés par l'Huissier au saisissant, jusqu'à concurrence de son dû, & le surplus au saisi, ou en cas d'opposition, à qui par Justice sera ordonné.

Saisie-gagerie, se dit d'une simple *saisie* de meubles meublans qui se fait, soit par le Seigneur censier pour les arrérages de cens à lui dûs, soit par le propriétaire d'une maison pour ses loyers, soit par le créancier d'une rente-foncière pour les arrérages de sa rente.

Saisie et arrêt, ou Saisie et opposition, se dit de la saisie que le créancier fait sur son débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque chose à ce même débiteur, pour que ce tiers ait à ne se point désaisir de ce qu'il a en ses mains au préjudice du saisissant.

La *saisie & arrêt* se peut faire sans titre paré, en vertu d'une ordonnance du Juge sur requête.

Elle contient ordinairement assignation au tiers-saisi pour affirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vider ses mains en celles du saisissant.

Saisie-Réelle, se dit d'un exploit par lequel un Huissier saisit & met sous la main de la Justice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncières ou constituées dans les pays où elles sont réputées immeubles, offices, *&c.*

Il y a même certains meubles que l'on saisit réellement, tels que les vaisseaux & moulins sur bateaux.

On n'use point au contraire de *saisie-réelle* pour les biens qui ne sont immeubles que par stipulation.

On appelle cette saisie, *réelle*, parcequ'elle a pour objet un fonds, & pour la distinguer des *saisies* mobiliaires qui n'attaquent que les meubles ou effet mobiliers, ou les fruits.

On confond quelquefois la *saisie-réelle* avec les criées & les décrets, quoique ce soient trois choses différentes; la saisie-réelle est le premier acte pour parvenir à l'adjudication par décret, les criées sont des formalités subséquentes, & le décret est la fin de la *saisie-réelle*.

Quelquefois aussi par le terme de *saisie-réelle* on entend toute la poursuite; savoir, la *saisie* même, les criées, le décret & toute la procédure qui se fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on usoit de subhastations, qui ressembloient assez à nos *saisies-réelles*.

La saisie-réelle est donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par décret, soit volontaire ou forcée.

Toute saisie-réelle doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui sur lequel on saisit est mineur, il faut auparavant discuter ses meubles.

Il faut aussi avoir attention de faire la *saisie-réelle* sur le véritable propriétaire, autrement elle seroit absolument nulle.

Si l'on saisit un fief, il suffit de désigner le corps du fief que l'on saisit; mais quand on saisit des biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *saisie-réelle* doit être portée devant le Juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les Juges des Seigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le Juge Royal, lorsque la Justice seigneuriale n'est pas assez considérable pour y faire la certification des criées.

La poursuite de la *saisie-réelle* appartient naturellement à celui qui a saisi le premier.

Cependant si quelqu'autre créancier fait une *saisie-réelle* plus ample il doit avoir la poursuite.

Il en feroit de même, si le premier saisissant étoit désintéressé, ou qu'il négligeât de suivre la *saisie*, un autre créancier pourroit se faire subroger à la poursuite.

Le Commissaire établi à la *saisie-réelle* doit faire enregistrer la *saisie*, afin qu'elle soit certaine & notoire.

Quand la *saisie-réelle* n'a pour objet que de parvenir à un décret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le décret forcé, le Commissaire à la *saisie-réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire, s'il y en a un, ou s'il n'y a point de bail, il établit un Fermier judiciaire.

On doit ensuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il survient des oppositions à la *saisie réelle*, soit afin d'annuller, soit afin de distraire ou afin de charges, afin de conserver ou en sous-ordre, on doit statuer sur les oppositions avant de passer outre à l'adjudication; & si la *saisie-réelle* est confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'est-à-dire, un Jugement portant, que le bien saisi sera vendu & adjugé par décret au quarantième jour au plus offrant & dernier enchérisseur; qu'à cet effet, les affiches seront apposées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le poursuivant met au Greffe

une enchère du bien saisi, appelée *enchère de quarantaine*, contenant le détail des biens saisis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'apposition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, sauf quinzaine. Au jour indiqué, on reçoit les enchères; & après trois ou quatre remises, on adjuge le bien saisi par décret au plus offrant & dernier enchérisseur.

Quand le décret est forcé, l'adjudicataire doit consigner le prix, après quoi on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les décrets volontaires, les oppositions à fin de conserver, sont converties en *saisies* & arrêts sur le prix.

Saisie et annotation, se dit de la saisie qui se fait sur les biens des accusés absens. On l'appelle *saisie & annotation*, parcequ'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages saisis.

Saisie féodale, se dit de celle que le Seigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *saisie* se fait en plusieurs cas, 1°. quand le fief est ouvert par succession, donation, vente, échange ou autrement, & que le vassal ne se présente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits; 2°. lorsque le nouveau Seigneur a fait assigner ses vassaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas; 3°. quand le vassal ne donne pas son aveu dans le temps de la coutume; 4°. faute par le vassal de payer l'amende pour n'avoir pas comparu aux plaids du Seigneur.

Quand le vassal a été reçu en foi, le Seigneur n'a plus qu'une simple action pour les droits.

La *saisie féodale* doit comprendre le fonds du fief, mais en saisissant le fonds, on peut aussi saisir les fruits.

En cas de *saisie* réelle du fief, la *saisie féodale* est préférée.

L'usufruitier du fief dominant peut saisir pour les droits à lui dûs.

Les Apanagistes peuvent aussi saisir en leur nom; mais les Engagistes ne le peuvent faire qu'avec la jonction du Procureur du Roi.

Le temps après lequel le Seigneur peut saisir est différent, selon les coutumes. A Paris, le délai est de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *saisie féodale*, il faut en général y observer celles qui sont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulières que la coutume du fief servant exige.

La *saisie* ne peut-être faite qu'en vertu d'une commission spéciale du Juge du Seigneur; ou s'il n'a point de Justice, il faut s'adresser au Juge royal du fief servant.

L'Huissier doit se transporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le Procureur-Fiscal.

Quand la saisie est faite faute de foi & hommage, il n'est pas besoin d'établir Commissaire, parceque comme elle emporte perte de fruits, le Seigneur doit jouir par ses mains; mais dans les autres cas où la *saisie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un Commissaire.

La *saisie féodale* doit être signi-

fiée au vassal en personne, ou domicile, ou au chef lieu du fief servant, au Procureur-Fiscal, Receveur ou Fermier.

On doit renouveler la *saisie-féodale* tous les trois ans, à moins que l'on ne soit en instance sur la *saisie*.

Si pendant que la *saisie* tient, il se trouve des arrière-fiefs ouverts, le Seigneur suserain les peut aussi saisir féodalement.

Le Seigneur plaide toujours main garnie pendant le procès, c'est-à-dire, que par provision il jouit des fruits.

SAISINE; substantif féminin & terme de Pratique. Prise de possession d'un fonds, d'un héritage, en vertu de l'acte qui en est donné par le Seigneur dont l'héritage relève.

Il se dit aussi de l'acte même par lequel le seigneur met en possession.

Anciennement la propriété de tout héritage tenu en fief ou en censive, ne pouvoit être transférée que par la permission & la co-opération du Seigneur duquel il étoit mouvant : le Seigneur ou ses Officiers pouvoient seuls désaisir l'ancien propriétaire de l'héritage, & en saisir le nouveau. Ce privilége éminent de la directe avoit lieu dans tout le Royaume; mais la réformation des coutumes y a apporté des changemens considérables.

Quelques-unes, & même le plus grand nombre des nouvelles coutumes, en négligeant l'ancien usage, ont admis pour principe que la propriété des immeubles peut être transférée par la seule convention, sans qu'il soit besoin d'ensaisinement. La *saisine* autrefois si nécessaire, est devenu absolument volontaire dans ces coutumes; & l'article 82 de celle de Paris, porte en termes formels, *ne prend saisine qui ne veut*.

Mais d'autres coutumes plus attachées à l'ancien droit de la Nation, en ont conservé le genie. Ce sont celles qu'on appelle *coutumes de tradition réelle*. Nul contrat, quel qu'il soit, ne peut être translatif de la propriété d'un héritage soumis à leurs dispositions, si la *désaisine* & la *saisine* n'ont été accomplies; la convention n'opère point de tradition, elle ne produit qu'une simple action; & l'on ne connoît le nouveau propriétaire, que quand il a rempli la formalité prescrite.

Cette classe de coutumes se divise en deux branches; les unes sont simplement nommées *coutumes de saisine & désaisine*, ou de *vest & devest*; & celles-là n'assujettissent à l'ensaisinement que les contrats translatifs de propriété : telles sont celles de Senlis, Clermont, Valois, Chaumont, Vitry, Saint-Pol, Bourbonnois, la Marche & Sedan.

Les autres, au contraire, admettent pour maxime qu'aucun droit réel ne peut se former sans tradition, & elles étendent l'usage de la *saisine* jusqu'à la constitution de l'hypothèque : telles sont celles de Laon, Rheims, Ribemont, Chaulny, Péronne, Cambrai, Ponthieu, Amiens & Boulonois : on les nomme *coutumes de nantissement*; & quoique toutes ces coutumes diffèrent entr'elles quant à la manière de constituer l'hypothèque, elles sont conformes quant à la nécessité de la *saisine* qu'elles prescrivent pour tous les actes translatifs de propriété.

On appelle *droit de saisine*, le droit qui est dû au Seigneur, pour

la prise de possession d'un héritage qui relève de lui. *Payer le droit de saisine.*

Saisine, en termes de Marine, se dit d'une petite corde qui sert à en fixer ou attacher une autre.

SAISIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Prendre tout d'un coup & avec effort. *Le voleur lui saisit la bride de son cheval. Les archers le saisirent au collet.*

On dit figurément de quelqu'un qui a la conception vive & forte, qu'*il saisit tout d'un coup les choses.*

On dit, *saisir l'occasion*, *saisir le moment favorable;* pour dire, en profiter. *Il a saisi l'occasion favorable pour vous servir.*

On dit, *se saisir de quelqu'un;* pour dire, le prendre & l'arrêter. *La garde se saisit de toutes les personnes qui étoient dans la maison.*

On dit, *se saisir d'une chose;* pour dire, la prendre, s'en rendre maître. *On prétend qu'il s'est saisi des meilleurs effets de la succession. Le Général leur ordonna de se saisir de la place que l'ennemi venoit d'abandonner. Nous nous saisîmes de l'artillerie des ennemis.*

Saisir, se dit figurément des maux du corps, des maladies, des passions, des sentimens de l'ame. *L'orage nous saisit à l'entrée de la ville. La peur les a saisis. Nous fûmes saisis d'indignation, de joie, d'étonnement.*

On dit absolument *être saisi;* pour dire, être frappé subitement, touché de déplaisir, pénétré de douleur. *Après avoir lu cette lettre, elle fut tellement saisie, qu'elle s'évanouit.*

En ce sens il est aussi pronominal réfléchi. *En apprenant cette nouvelle il se saisit au point qu'il fallut le mettre au lit.*

Saisir, en termes de Palais, se dit du créancier qui pour sa sûreté & pour avoir le payement de ce qui lui est dû, arrête juridiquement les biens de son débiteur. *Il n'est pas permis de saisir les animaux ni les instrumens qui servent à l'agriculture. Saisir & exécuter. Saisir réellement une maison pour la décréter. Saisir & annoter les biens d'un accusé absent.*

On dit en termes de coutume & de pratique, que *le mort saisit le vif;* pour dire, qu'à l'instant que quelqu'un meurt, son héritier devient le maître de son bien.

On dit *saisir un Tribunal, une Juridiction, d'une affaire;* pour dire, y faire des procédures qui y attirent & retiennent la connoissance de l'affaire. *Il a saisi le Parlement de son affaire.*

SAISISSABLE; adjectif des deux genres & terme de Palais. Qui peut être saisi. *Les gages des Officiers de la Maison du Roi faisant le service ordinaire, ne sont pas saisissables*

SAISISSANT, ANTE; adjectif. Qui saisit, qui surprend tout d'un coup. En ce sens, il ne se dit que du froid. *Un froid saisissant.*

Saisissant, se dit en termes de Palais, de celui qui saisit par Justice. *Dans les saisies mobiliaires on préfère le premier saisissant aux autres, à moins qu'il n'y ait déconfiture. Cette femme est première saisissante.* En ce sens il s'emploie aussi substantivement. *Le saisissant. La saisissante,*

SAISISSEMENT; substantif masculin. Il n'est pas usité au propre, mais seulement au figuré, & signifie l'impression subite & violente que cause un grand déplaisir. *La nouvelle de cet accident lui causa un tel saisissement qu'il en mourut. Elle*

en

en eut un saisiement de cœur qui la fit évanouir.

SAISON ; substantif féminin. L'une des quatre parties de l'année qui contiennent chacune trois mois, & qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil ; ensorte qu'on appelle *Printemps ; la saison* où le soleil entre dans le premier degré du bélier, & cette saison dure jusqu'à ce que le soleil arrive au premier degré de l'écrevisse. Ensuite l'été commence, & subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la balance. L'Automne commence alors, & dure jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré du Capricorne. Enfin l'Hiver règne depuis le degré du Capricorne, jusqu'au premier degré du Bélier. Il faut remarquer que cette distribution des saisons n'est admissible que pour les lieux qui sont au nord de l'équateur. En effet au sud de l'Équateur, le Printemps dure tant que le soleil remplit son cours depuis le premier degré de la Balance, jusqu'au premier degré du Capricorne; l'Été, depuis celui-ci jusqu'au premier degré du Bélier, & ainsi de suite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

La même distribution des saisons ne convient pas non plus à la zone torride ; la preuve en est palpable ; car on doit avouer que quand le soleil passe par ces lieux, il y a été, à moins que quelque cause n'y mette obstacle. Par rapport aux Cieux, & dans les lieux situés sous l'Équateur, il ne doit être ni Printemps ni Automne, quand le soleil a passé le premier degré du Bélier, mais plutôt l'Été ; car alors le soleil passe sur ces lieux, & ainsi y cause la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y transporter l'été au premier degré de l'Écrevisse ou du Capricorne.

On en peut dire autant des lieux situés entre l'Équateur, & les Tropiques, parceque le soleil y passe aussi, avant d'arriver au premier degré de l'Écrevisse ou du Capricorne. Le même inconvénient se rencontre par rapport au printemps & à l'automne sous la zone torride, puisqu'il paroît n'y avoir ni l'une, ni l'autre des deux saisons, sur-tout sous l'Équateur.

D'autres Auteurs déterminent les saisons par les degrés de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du soleil. L'idée que les Européens ont communément des saisons, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & sur-tout le froid & le chaud. Quoique les Astronomes aient encore plus d'égard au lieu du soleil dans l'écliptique, il est certain qu'en beaucoup d'endroits sous la zone torride, les saisons ne répondent point au temps que le soleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui est pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été ; puisque le soleil en est alors plus proche ; & tout au contraire, on y compte l'été quand le soleil s'en éloigne. En un mot, on y fait consister l'été dans un ciel clair ; & l'hiver dans un temps humide & pluvieux. Il est donc vrai que les idées des saisons diffèrent considérablement suivant les lieux.

Les anciens avoient personnifié les saisons. Les Romains les représentoient souvent par des jeunes garçons, qui avoient des aîles, ou par de très-petits enfans sans aîles, avec les symboles particuliers à chaque saison. Le printemps est cou-

ronné de fleurs, tenant à la main un chevreau, qui vient en cette saison, ou bien il trait une brebis; quelquefois il est accompagné d'un arbrisseau, qui pousse des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruits & une grappe ou bien un panier de fruits sur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chaussé, ayant la tête voilée ou couronnée de branche sans feuilles, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre des oiseaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre saisons, conviennent non-seulement au temps, mais aussi à toutes ses parties.

M. de Boze a décrit, dans les Mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes. Les quatre saisons de l'année forment le sujet de la frise du couvercle de ce monument précieux. Elles y sont représentées sous autant de figures de femmes, que caractérisent la diversité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui sont devant elles. Le Sculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contrastes, qui donne plus de force & plus de jeu à sa composition. Ainsi l'été & l'hiver, saisons diamétralement opposées par leur température, sont désignées par les figures des deux extrémités de la frise, l'une couchée de droite à gauche, & l'autre de gauche à droite; entre elles sont le printemps & l'automne, comme participans également de l'été & de l'hiver; les quatre Génies sont rangés de même.

La première figure couchée de droite à gauche, représente l'été; elle est à demi nue, couronnée d'épis, & touche d'autres épis qui sont entassés dans sa corne d'abondance; le Génie qui est devant elle en touche aussi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui est à l'autre extrémité couché de gauche à droite, paroît sous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête est même couverte avec un pan de sa robe; les fruits sur lesquels elle étend la main, sont des fruits d'hiver; le Génie qui est devant elle n'a point d'aîles, & au lieu d'être nud comme les autres, il est bien habillé; enfin il tient pour tout symbole un lièvre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne.

L'automne est tournée du côté de l'été; elle est couronnée de pampre & de grappes de raisin; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne, & son petit Génie en met dans sa corne d'abondance; enfin elle est découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printemps est adossé à l'automne sous la figure d'une femme couronnée de fleurs, la corne d'abondance que son Génie soutient en est pleine aussi. Un pied qu'elle étend du côté de l'hiver, est encore avec sa chaussure; une partie de sa gorge est cachée, & elle n'en découvre que ce qui est du côté de l'été.

On appelle le printemps, *la saison nouvelle*.

Saison, se dit aussi du temps où l'on

a accoutumé de semer ou de recueillir certains grains, certains fruits. *La saison des semailles. La saison des foins. Nous mangerons des fruits de la saison.*

On dit en ce sens, que *la saison est bien avancée*; pour dire, que les fruits de la saison sont plus avancés, plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement en pareil temps.

On dit, *la saison des perdreaux, des cailles, des bécasses*, &c. pour dire, le temps où il y a une plus grande quantité de ces oiseaux & où ils sont meilleurs à manger.

Saison, signifie encore, le temps propre pour faire quelque chose. *Un bon économe doit faire ses provisions dans la saison. Ces fruits ne sont plus de saison.*

Il se dit aussi dans les choses morales. *Cette proposition est hors de saison*; c'est-à-dire, n'est pas à propos. *Vos avis ne sont plus de saison.*

SAKI; substantif masculin. Sorte d'animal appelé vulgairement *Singe à queue de renard*, & qui est le plus grand des sagouins. Il est aisé à reconnoître & à distinguer de tous les autre sagouins, de tous les sapajous, & de toutes les guenons par les caractères suivans: il n'a ni abajoues ni callosités sur les fesses; il a la queue lâche, non prenante & de plus d'une moitié plus longue que la tête & le corps pris ensemble: la cloison entre les narines fort épaisse & leurs ouvertures à côté: la face tannée & couverte d'un duvet fin, court & blanchâtre; le poil des parties supérieures du corps d'un brun-noir, celui du ventre & des autres parties inférieures d'un blanc-roussâtre; le poil par-tout très-long & encore plus long sur la queue, dont il déborde l'extrémité de près de deux pouces; ce poil de la queue est ordinairement d'un brun-noirâtre comme celui du corps. Il paroît qu'il y a variété dans cette espèce pour la couleur du poil, & qu'il se trouve des Sakis qui ont le poil du corps & de la queue d'un fauve-roussâtre: cet animal marche à quatre pieds, & a près d'un pied & demi de longueur depuis l'extrémité du nez jusqu'à l'origine de la queue. Les femelles dans cette espèce ne sont pas sujettes à l'écoulement périodique.

SALA, ou SALL; petite Ville de Suède dans le Westmanland, à 12 lieues, ouest, d'Upsal.

Sala, est aussi le nom d'une rivière d'Allemagne qui a sa source dans l'Eitchtelberg en Franconie, où sont aussi les sources du Meyn, de l'Égra, & du Nab. Elle entre en Misnie, arrose le Duché d'Altenbourg, Naumbourg, Veissenfels, Mersboug, Halle, Bernebourg, & se perd enfin dans l'Elbe, entre Dessau & Barbi, aux confins de la Basse-Saxe.

SALADE; substantif féminin. Sorte de casque & d'habillement de tête pour la guerre. Il n'est d'usage qu'en parlant des guerres des derniers siècles.

Régiment de Salade, s'est dit par dénigrement, de certains petits Régimens nouveaux.

Salade est aussi le nom d'une sorte de mets composé de certaines herbes & de certains légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre & de l'huile.

Les plantes les plus en usage pour les salades sont la laitue, la chicorée blanche & sauvage, le pourpier, la pimprenelle, le cresson,

le cochléaria, le cerfeuil, l'estragon, & toutes les plantes antiscorbutiques.

Les Salades en général sont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remèdes pris en décoction, en infusion, ou autrement, parceque le vinaigre & les aromates qui entrent dans la salade, redonnent de la vigueur à l'estomac, lui rendent son ressort, & enfin servent à empêcher les irritations, les spasmes & les mouvemens convulsifs de ce viscère.

C'est pourquoi le vinaigre est si utile dans les hoquets, les affections nerveuses de l'estomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique musculeuse. Mais il faut éviter de prescrire ce remède dans l'acescence des humeurs, & lorsque l'estomac est gorgé d'acide.

La salade de cresson, de chicorée sauvage, de cochléaria est la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un sel neutre, très utile pour les tempéramens sanguins & humides.

Salade, se dit aussi des herbes avant qu'elles soient assaisonnées. *Cueillir une salade. Laver une salade.*

Salade, se dit encore du mélange d'autres mêts composés de fruits, de viandes froides assaisonnées à peu près comme les salades d'herbes & de légumes. *Salade d'anchois. Salade de capres, dindons, lapins*, &c.

Salade, se dit aussi du pain & du vin qu'on donne aux chevaux pour les rafraîchir quand on veut leur faire faire une grande traite sans les faire entrer dans l'écurie.

SALADIER; substantif masculin. Espèce de plat, de jatte où l'on sert la salade. *Un saladier de porcelaine.*

SALADIN; Sultan d'Égypte & de Syrie, étoit Curde d'origine. Il alla avec son frère au service de Noradin, Souverain de la Syrie & de la Mésopotamie. Ils se signalèrent tellement par leur valeur, qu'Alad, Calife des Fatimites en Égypte, ayant demandé du secours à Noradin, ce Prince crut ne pouvoir mettre à la tête de l'armée qu'il envoyoit en Égypte, de plus habiles Généraux que ces deux Capitaines Curdes. Saladin obtint en arrivant les charges de Visir & de Général: Alad étant mort quelque temps après, il se fit déclarer Souverain de l'Égypte, & Noradin ne lui ayant pas long-temps survécu, il se déclara tuteur de son fils. Le commencement de son règne fut marqué par des établissemens utiles. Il réprima la rapacité des Juifs & des Chrétiens employés dans les Fermes des revenus publics & dans les fonctions de Notaires. Après avoir donné des lois sages, il conquit la Syrie, l'Arabie, la Perse & la Mésopotamie, & marcha vers Jérusalem qu'il vouloit enlever aux Chrétiens. Arnaud de Chatillon avoit traité avec le dernier mépris les Ambassadeurs que le Prince Musulman lui avoit envoyés pour redemander quelques prisonniers. Saladin jura de venger cette injure, & livra bataille aux Chrétiens en 1188, auprès de Tibériade, avec une armée de plus de cinquante mille hommes; il eut la gloire de vaincre & de faire plusieurs illustres prisonniers parmi lesquels étoit Gui de Lusignan, Roi de Jérusalem. Le Monarque captif qui ne s'attendoit qu'à la mort, fut étonné d'être

traité par Saladin comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les Généraux les plus humains. Le vainqueur lui présenta une coupe de liqueur rafraîchie dans la neige. Le Roi, après avoir bu, voulut donner sa coupe à Renaud de Chatillon ; mais Saladin avoit juré de le punir, & montra qu'il savoit se venger comme pardonner, il lui abattit la tête d'un coup de sabre. Saladin marcha quelques jours après vers Jérusalem qui se rendit par capitulation le 2 Octobre 1188. Sa générosité y éclata de diverses manières ; il permit à la femme de Lusignan de se retirer où elle voudroit. Il n'exigea aucune rançon des Grecs qui demeuroient dans la ville. Lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem, plusieurs femmes vinrent se jeter à ses pieds, en lui redemandant leurs maris, les autres, leurs enfans ou leurs pères qui étoient dans les fers. Il les leur rendit avec une générosité qui n'avoit pas encore eu d'exemple dans cette partie du monde. Saladin fit laver avec de l'eau rose par les mains même des Chrétiens la Mosquée qui avoit été changée en Église. Il y plaça une chaire magnifique à laquelle Noradin, Soudan d'Alep, avoit travaillé lui-même, & fit graver sur la porte ces paroles; *Le Roi Saladin, Serviteur de Dieu, mit cette inscription, après que Dieu eut pris Jérusalem par ses mains.* Il établit des écoles musulmanes. Malgré son attachement à sa religion, il rendit aux Chrétiens Orientaux l'Église du saint Sépulcre, mais il voulut en même temps que les Pélerins y vinssent sans armes, & qu'ils payassent certains droits. Il déchargea plusieurs milliers de pauvres de la taxe portée par la capitulation, fournit de ses trésors aux besoins des malades, & paya à ses troupes la rançon de tous les soldats Chrétiens. Cependant le bruit de ses victoires avoit répandu l'épouvante en Europe. Le Pape Clément III remua la France, l'Angleterre, l'Allemagne, pour armer contre lui. Les Chrétiens qui s'étoient retirés à Tyr, ayant reçu de grands secours, allèrent assiéger la ville de Saint-Jean d'Acre, battirent les Musulmans, & s'emparèrent de cette ville, de Cesarée & de Jafa à la vue de Saladin en 1191. Ils se disposoient à mettre le siége devant Jérusalem ; mais la dissension s'étant mise entr'eux, Richard, Roi d'Angleterre, fut contraint de conclure une trève de trois ans trois mois avec le Sultan en 1192, par laquelle Saladin laissa jouir les Chrétiens des côtes de la mer, depuis Tyr jusqu'à Jopé. Le Calife ne survécut pas longtemps à ce traité ; il mourut un an apès à Damas, à 57 ans, après en avoir régné 24 en Égypte, & environ 19 en Syrie. Il laissa dix-sept fils qui partagèrent entr'eux ses Etats. Ce Prince étoit encore plus admirable par sa probité & par son humanité, que par sa bravoure. Il tenoit lui-même son divan tous les jeudis assisté de ses Cadis, soit à la ville, soit à l'armée. Les autres jours de la semaine il recevoit les placets, les mémoires, les requêtes, & jugeoit les affaires pressées. Toutes les personnes sans distinction de rang, d'âge, de pays, de religion, trouvoient un libre accès auprès de lui. Son neveu Teki Eddin ayant été cité en jugement par un particulier, il le força de comparoître. Un certain Marchand d'Achlat, ville indépendante de Saladin, eut même la hardiesse de

présenter une requête contre ce Monarque devant le Cadi de Jérusalem, à l'occasion d'un esclave dont il réclamoit la succession que le Sultan avoit recueillie : le Juge étonné avertit Saladin des prétentions de cet homme, & lui demanda ce qu'on devoit faire. Ce qui est juste, repliqua le Sultan. Il comparut au jour nommé, défendit lui-même sa cause, la gagna, & loin de punir la témérité de ce Marchand, il lui fit donner une grosse somme d'argent pour le récompenser d'avoir eu assez bonne opinion de son intégrité, pour oser réclamer sa Justice dans son propre Tribunal, sans craindre qu'elle y fût violée. Ses sujets connoissoient sa bonté, ils ne craignoient pas de l'importuner à toute heure, de leurs querelles particulières. Un jour ce Prince, après avoir travaillé tout le matin avec ses Emirs & son Ministre, s'étoit écarté de la foule pour prendre quelque repos. Un esclave vint dans cet instant lui demander audience ; Saladin lui dit de revenir le lendemain. Mon affaire, répondit l'esclave, ne souffre aucun délai, & lui jeta son mémoire presque sur le visage. Le Sultan ramassa ce papier sans s'émouvoir, le lut, trouva la demande juste, & accorda ce qu'on sollicitoit. Ayant une idée juste des grandeurs humaines, il voulut qu'on portât dans sa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevoit devant sa porte, le drap qui devoit l'ensevelir. Celui qui tenoit cet étendart de la mort, crioit à haute voix: *voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses conquêtes*. On dit qu'il laissa par son testament des distributions égales d'aumônes aux pauvres Mahométans, Juifs & Chrétiens, voulant faire entendre par cette disposition que tous les hommes sont frères & que pour les secourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croyent, mais de ce qu'ils souffrent.

SALAGE ; substantif masculin. *Salarium.* Action de saler, ou l'effet de cette action. *Il faut tant de sel pour le salage d'un cochon.*

SALAIRE ; substantif masculin. *Merces.* Récompense, payement pour travail ou pour service.

C'est une des premières maximes de la loi naturelle, de ne retenir les salaires de personne.

Lorsque celui qui a été mis en œuvre, demande pour ses salaires au-delà de ce que l'on croit lui être légitimement dû, l'estimation des Experts ou l'arbitrage du Juge doivent décider la contestation, parceque, généralement parlant, toute chose tombe dans une appréciation fixe & déterminée, sauf à avoir égard à la nature & aux circonstances qui accompagnent certains ouvrages.

SALAIRE, se dit aussi figurément du châtiment, de la punition que mérite une mauvaise action. *Il aura le salaire du crime qu'il a commis.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

SALAISON ; substantif féminin. *Insalatio.* Action de saler les viandes ou autres provisions en quantité, pour les conserver long-temps. *Dans le temps de la salaison du beurre. La salaison des porcs.*

SALAISON, se dit aussi des viandes salées, du poisson salé qu'on embarque pour la nourriture des équipages dans les voyages de long cours. *Nous ne mangeâmes que de la salaison durant une partie du voyage.*

L'usage des salaisons donne le scorbut.

SALAMALEC; substantif masculin. Terme arabe qui signifie la paix avec vous, & que nous employons dans le style familier pour dire, révérence profonde. *Il leur fit un grand salamalec.*

SALAMANDRE; substantif féminin. *Salamandra.* Sorte d'animal de la classe des reptiles : on le nomme *mouron* en Normandie, *pluvine* en Dauphiné, *Suisse* en Bourgogne, &c.

Les Naturalistes admettent différentes espèces de salamandres qui varient entr'elles pour la forme, la couleur & la grandeur. La salamandre terrestre ou commune, est, selon M. de Maupertuis, une espèce de lézard long de cinq à six pouces; sa tête est large & plate comme celle des crapauds; son museau est mousse, & ses yeux sont assez gros; ses pattes ressemblent plus à celles du crapaud qu'à celles du lézard dont elle a le corps : elle a quatre doigts aux pieds de devant, & cinq à ceux de derrière, munis de petits ongles; sa queue ne se termine pas en pointe aiguë comme celle du lézard; elle a une largeur perpendiculaire qui peut avoir une ligne de diamètre à son extrémité. Le dessus de l'animal est d'un noir tiqueté de jaune : il a de plus, deux bandes jaunes qui partent des deux côtés de la tête, au-dessus des yeux, & s'étendent parallèlement jusqu'à l'origine de la queue. Ces bandes se terminent ordinairement vers le milieu du corps, puis reprennent; rarement elles sont sans interruption : tout le reste de l'animal est bigarré de taches jaunes qui n'affectent ni figures ni lieux particuliers. La peau est sans écailles, assez lisse, excepté aux côtés où elle paroît un peu chagrinée. On voit sur le long de l'épine du dos deux rangs parallèles de mamelons.

La salamandre a quelquefois la peau sèche comme un lézard; le plus souvent elle est enduite d'une espèce de rosée qui rend sa peau comme vernie, surtout lorsqu'on la touche, & elle passe dans un moment, de l'un à l'autre état. Une propriété encore plus singulière, c'est de contenir sous la peau une espèce de lait qui jaillit assez loin, lorsqu'on presse l'animal. Ce lait s'échappe par une infinité de trous dont plusieurs sont très-sensibles à la vue, sans le secours de la loupe, surtout ceux qui répondent aux mamelons. Quoique la première liqueur qui sert à enduire la peau de l'animal, ne paroisse qu'un vernis transparent & sans couleur, elle pourroit bien n'être que le lait dont nous parlons, & qui est répandu en gouttes extrêmement déliées : ce lait ressemble assez au lait que quelques plantes répandent, quand on les coupe; il est d'un acrêté & d'une stypticité insupportables, & quoiqu'étant mis sur la langue, il n'y cause aucun mal durable, on croiroit trouver à l'endroit qu'il a touché, une cicatrice, ou du moins une plissure. M. de Maupertuis dit que certains poissons ont mérité le nom d'orties, par la ressemblance qu'ils ont avec cette plante, lorsqu'on les touche; la salamandre pourroit être regardée comme le tithimale des animaux. Lorsqu'on écrase ou qu'on presse la salamandre, elle répand une singulière & mauvaise odeur; il s'en faut bien qu'elle ait l'agilité du lézard, elle est paresseuse & triste : elle vit sous terre, dans les lieux frais & hu-

mides, surtout au pied des vieilles murailles, dans les décombres, sous les tas de pierres, dans les vallons, dans les creux d'arbres, dans les haies, & assez souvent sous des souches de coudriers où l'on en trouve des nichées; elle ne sort de son trou que dans les temps de pluie, soit pour recevoir l'eau, soit dans la crainte d'être noyée dans son trou, ou peut-être pour chercher les insectes dont elle vit, qu'elle ne pourroit attraper qu'à demi-noyés. Elle paroît au printemps & en automne, surtout dans un temps humide; elle présage la pluie en été; & quand le ciel est serein, elle n'ose se montrer à cause de l'ardeur du soleil: en hiver elle reste cachée & engourdie à cause de la rigueur du froid; elle n'est pas rare en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Normandie, en Bretagne, mais elle ne se trouve point en Suède, selon M. Linnœus.

La Salamandre, selon les Anciens, devoit avoir la propriété de vivre dans les flammes. Quelques Naturalistes ont d'ailleurs regardé cet animal comme très-dangereux à cause de son venin; mais M. de Maupertuis s'est assûré par des expériences que tout ce qu'on a débité sur l'un & l'autre objet, est fabuleux & sans fondement.

La *Salamandre aquatique*, dont on distingue plusieurs variétés, a environ sept doigts de longueur; le dessus du corps brun ou noirâtre, & le dessous jaunâtre, semé de petits points bruns ou blanchâtres; une peau dure qui étant blessée répand une humeur laiteuse; le museau mousse, la tête applatie, la gueule exactement fermée, & qui ne mord point, à moins qu'on ne la lui fasse ouvrir de force; la langue très-courte, un peu large, des dents presque imperceptibles, la queue grosse dans le milieu, applatie dessus & dessous, tranchante des deux côtés, avec une pointe perpendiculaire. Cette queue est favorable à l'animal pour nager. Les parties génitales sont un peu saillantes dans les deux sexes. M. Linnæus dit que le mâle a la queue & le dos dentelés, la gorge noire, & les pieds de derrière garnis latéralement d'un rebord membraneux.

Cette Salamandre est, à proprement parler, amphibie, ainsi que la précédente; mais celle-ci reste plus long-temps dans l'eau que sur terre, tandis que la Salamandre terrestre vit plus long-temps sur terre que dans l'eau. Elle aime les eaux limoneuses, & cherche à se cacher sous les pierres s'il y en a: rarement monte-t-elle à la surface de l'eau. On la trouve ordinairement dans les fossés des villes, dans les viviers & dans les étangs; elle se tient cachée dans des souterrains pendant l'hiver, & reparoît au printemps; elle marche lentement & à pas de tortue; elle a la vie très-dure: son cri approche de celui de la grenouille.

M. Dufay ayant appris que M. de Maupertuis avoit fait des observations & des expériences sur la Salamandre terrestre de Bretagne, trouva l'occasion de faire aussi des observations physiques & anatomiques sur plusieurs espèces de Salamandres aquatiques des environs de Paris: celles-ci passent pour moins venimeuses. Il est assez difficile, dit-il, de statuer combien d'espèces on trouve de ces Salamandres, car le sexe & l'âge font de grandes variétés dans la même, & pendant presque toute l'année on en trouve

dans

dans tous les âges. Cependant en ayant examiné avec soin plus de deux cens, prises en divers endroits & en différens temps de l'année, cet Académicien a cru pouvoir les réduire à trois espèces, dans chacune desquelles le mâle est différent de la femelle. Il nomme la première *grosse Salamandre noire;* elle a cinq pouces de longueur; le ventre est d'un jaune orangé, & tiqueté de noir: la peau qui règne vers les côtés est grainée de blanc. Les pattes sont, ainsi que le corps, brunes par-dessus & jaunes par-dessous. Les mâles de cette espèce ont sur la longueur du dos une peau large de deux lignes, dentelée, excepté sur la queue. La seconde espèce de Salamandre aquatique ne diffère de la précédente que par la grosseur. La troisième espèce est à peu-près de la grosseur de la seconde.

Ces trois espèces sont assez différentes entre elles pour qu'on ne puisse pas les confondre, ni même prendre le mâle pour la femelle; mais il y a des variétés considérables, dont quelques-unes sont ordinaires à toutes les espèces, & dépendent de l'âge de l'animal, & d'autres sont particulières à quelques Salamandres. Leur couleur est en général moins brune lorsqu'elles sont jeunes, & les taches sont mieux marquées, & même celles de la troisième espèce sont d'un jaune fort clair lorsqu'elles viennent de naître, & insensiblement elles brunissent un peu. Il leur arrive un changement si singulier, qu'il n'a encore été observé que dans un seul animal, qui est le têtard. M. Dufay trouva au printemps de 1728 que les petites Salamandres ont des ouies comme les poissons, & que par la suite deux panneaux les couvrent, & enfin se ferment au point que les ouies se perdent insensiblement. Ce même Observateur a remarqué que les Salamandres aquatiques changent de peau pendant le printemps & l'été tous les quatre ou cinq jours au moins; elles s'aident des pattes & de la gueule pour s'en dépouiller. On trouve quelquefois ces peaux entières qui nagent dans l'eau. L'hiver elles n'en changent que tous les quinze jours. Lorsque les pattes de devant ne peuvent se dépouiller entièrement, elles pourrissent & tombent. Elles font leurs œufs dans les mois d'Avril & de Mai. Il y en a ordinairement une vingtaine qui forment deux colonnes jointes ensemble; elles se délivrent de leurs œufs par l'anus, en s'aidant des pattes & de la gueule; mais à mesure qu'ils sortent, ils demeurent collés au-dessous de la queue. M. Dufay soupçonne que ces Salamandres aquatiques sont ovipares, ou que les Salamandres en général sont vivipares sur terre, & ovipares dans l'eau. Cette conjecture mérite d'être confirmée par l'expérience. Les Salamandres aquatiques font quelquefois un petit cri en respirant l'air du fond de l'eau; elles mangent des mouches, du frai de grenouilles & de la lentille d'eau. Une autre singularité, c'est qu'autant il est faux que cet animal vive dans le feu, autant il est vrai qu'il vit dans la glace, & même assez long-temps. Il n'est pas rare d'en trouver en été, ainsi que des grenouilles, dans des morceaux de glaces qui ont été conservés dans des glacières.

M. Demours s'est attaché à découvrir l'accouplement de la Salamandre aquatique des environs de Paris, jusqu'alors ignoré, & il avoue avoir épié ces animaux pendant en-

viron deux ans sans avoir pu appercevoir ce qui se passoit entre eux. Je les ai vus, dit-il, très-souvent s'approcher, se poursuivre & badiner ensemble; mais ce prélude de l'accouplement n'étoit jamais consommé par la jouissance usitée chez les animaux de différent sexe. On sait bien en général que la salamandre pond des œufs semblables au frai de la grenouille: mais comment ces œufs sont-ils fécondés? Dans le printemps, ajoute M. Demours, le mâle cherche avec empressement sa femelle, & la caresse d'une manière qu'il seroit difficile de bien décrire; ensuite il lui barre son chemin, & la crête relevée il se soutient sur deux pattes d'un même côté; il courbe seulement son corps en relevant le dos, & forme ainsi une espèce d'arcade sous laquelle la femelle passe, & continue son chemin. Le mâle se remet & court à sa femelle. Dès qu'elle s'arrête, il vient la regarder fixement de très-près, & reprend la même posture qu'auparavant; ils répètent ce prélude plusieurs fois. Ce manége fini, la femelle reste sur la vase, & le mâle se tient au-dessus & à côté, à un pouce environ de distance d'elle & de la vase. Il commence à ouvrir l'anus, & comprime avec force la région des testicules: sa crête flottant nonchalamment, il frappe de temps en temps sa femelle de sa queue, & se renverse même sur elle; mais se remettant aussi-tôt à la même distance que ci-dessus, il fait une compression plus forte qu'à l'ordinaire; c'est dans ce moment que M. Demours a vu le mâle éjaculer sa liqueur séminale, laquelle poussée avec force, & sortant d'un seul jet en assez grande quantité, se mêle avec l'eau, lui communique une petite couleur blanchâtre, & se répand sur les flancs de la femelle qui est alors immobile. Le mâle tombe alors dans une sorte d'engourdissement; mais en se réveillant il recommence ses caresses, qui sont suivies d'une seconde éjaculation, après quoi ils se séparent.

Cette observation faite avec toute l'attention possible, suffit pour faire voir que le frai de la salamandre n'est pas fécondé comme celui de la grenouille; car le mâle de la grenouille, qui est monté sur le dos de sa femelle, & qui l'embrasse étroitement pendant environ quarante jours, éjacule sa semence sur le frai même, à mesure qu'il sort des réceptacles de la femelle; au lieu que le frai de la salamandre se trouve fécondé dans la femelle même, sans aucune approche ni contact immédiat: on peut répéter cette observation dans un bassin d'eau limpide lors de la saison convenable, en le plaçant dans un endroit bien éclairé.

Les salamandres d'Europe sont tachetées; celles d'Amboine portent sur la tête un bouclier qui est tantôt simple & tantôt double. La salamandre aquatique du Ceylan a le corps écrasé; la salamandre terrestre du même pays & celle d'Arabie, est un petit *cordyle*. On trouve aussi de très-jolies salamandres dans l'île de Saint-Eustache; elles sont parfaitement colorées: celle du Mexique a un goître semblable au jabot des oiseaux. Seba fait mention de plusieurs sortes de salamandres d'Amérique, dont il y en a qui pourroient bien être des lézards proprement dits, ainsi que les *gekkos*, d'autant plus qu'ils ont des écailles cutanées & hérif-

fées d'éminences, & la queue cerclée d'anneaux compassées ou comme emboîtés les uns dans les autres. Seba en cite huit espèces, & dit que ce sont les vraies salamandres : on les trouve aussi dans plusieurs autres endroits des Indes orientales, principalement dans les pays incultes ou remplis de forêts, comme à Java, à Macassar, à Amboine, *&c.*

On se sert extérieurement des salamandres : on répand leur cendre sur des écrouelles ulcérées pour les déterger & en faciliter la cicatrice. Quelques-uns les font aussi entrer dans les dépilatoires.

Les Cabalistes appellent *salamandres*, les prétendus esprits du feu.

SALAMANQUE ; ville épiscopale & considérable d'Espagne, dans le royaume de Léon, sur la rivière de Tormes, à 15 lieues, sud-est, de la Miranda, & 35, nord-ouest, de Madrid. C'est une des plus anciennes villes d'Espagne, ornée d'Églises magnifiques, & peuplée de Religieux & d'écoliers qui y jouissent de grands privilèges. Les Couvens y sont nombreux & très-riches, surtout ceux de saint Dominique, de saint François & de saint Bernard.

L'Évêché de Salamanque fondé sur la fin du sixième siècle, & détruit sous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui sur deux cent quarante paroisses, & l'Évêque jouit de quatorze mille ducats de revenus.

L'Université de Salamanque, la plus fameuse de toute l'Espagne, fut fondée par Ferdinand III, vers le milieu du treizième siècle, des débris de celle de Palentia. Elle est composée, dit-on, de quatre-vingts Professeurs, qui ont chacun mille écus de pension. Le Recteur de cette Université jouit de grands privilèges, & est assis sous un dais dans les assemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les Officiers de l'Université, est toujous Ecclésiastique, & a huit mille ducats d'appointement.

SALAMBO ; nom d'une Divinité adorée autrefois chez les Babyloniens. La plupart des Mythologistes prétendent que Salambo n'est qu'un surnom qu'ils donnoient à Vénus, parcequ'elle remplit l'esprit de troubles & d'inquiétudes.

SALAMINE ; petite île de l'ancienne Grèce qui étoit située vis-à-vis d'Éleusine, & dans laquelle il y avoit une ville de même nom. Ce fut là que nâquirent & régnèrent Télamon & Ajax, & où Thémistocle remporta une victoire mémorable sur la nombreuse flotte de Xerxès qu'il mit en déroute.

Salamine, est aussi le nom d'une ancienne ville de l'île de Chypre.

SALANA ; petite rivière d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre Ultérieure. Elle se jette dans la mer auprès du bourg de Sciglio.

SALANCHES ; ville de Savoie, capitale du haut Faussigni, environ à cinq lieues au-dessus de Cluses.

SALANDRA, ou Salandrella ; rivière d'Italie au royaume de Naples dans la Basilicate. Elle se jette dans le golfe de Tarente entre les embouchures de l'Agri & du Basiento.

SALANKEMEN ; ville de Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Danube, à huit lieues, nord-ouest, de Belgrade, & à dix, sud-est, de Péter-varadin. Elle est remarquable par la

victoire que les Impériaux conduits par le Prince Louis de Bade y remportèrent sur les Turcs en 1691.

SALANT ; adjectif masculin qui n'est guère usité qu'en ces phrases, *marais salans*, *puits salans* ; pour dire, d'où l'on tire du sel.

SALARIER ; vieux mot qui signifioit autrefois récompenser, donner le salaire qui est dû.

SALBRIS ; bourg de France dans le Blésois, à neuf lieues, nord-est, de Romorantin.

SALÉ ; ville d'Afrique en Barbarie, près de la mer, environ à quarante cinq lieues, ouest, de Fez, dans les États du roi de Maroc. Elle est particulièrement connue par ses Corsaires nommés *Saletins*, & par son commerce, quoique son havre ne soit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes forteresses pour sa défense, & est divisée comme Fez en ville vieille & en ville nouvelle, qui sont seulement séparées par la rivière de Garron. Le Roi de France a un Consul à Salé ; mais ce caractère est assez infructueux, parceque celui qui en est revêtu n'est guère moins exposé qu'un simple marchand au caprice des habitans. On compte qu'ils sont environ vingt mille.

SALE ; adjectif des deux genres. *Immundus.* Qui est malpropre, qui n'est pas net, qui est plein d'ordures. Il se dit des personnes & des choses. *C'est une femme bien sale. Avoir les mains sales. Du linge sale. Une chambre sale.*

On dit, qu'*il fait sale dans les rues* ; pour dire, que les rues sont sales, & en cette phrase ce mot est employé substantivement.

On dit d'un vaisseau, qu'*il est sale*, quand il est chargé par-dehors de coquillages, de mousses, d'herbes, qui s'attachent au fond extérieur du vaisseau. *Les vaisseaux qui naviguent dans ces parages reviennent toujours sales.*

On dit, *cette côte est sale* ; pour dire, qu'il y a beaucoup de roches ou d'écueils cachés sous la mer qui est le long de cette côte.

Il y a une couleur qu'on nomme *gris-sale* ; pour dire, un gris terne qui n'a pas l'œil du gris ordinaire.

Sale, signifie figurément, deshonnête, obscène. *Des paroles sales.*

On appelle *actions sales*, celles qui blessent la pudeur & la modestie.

On dit, *un sale intérêt* ; pour dire, un intérêt sordide.

On dit figurément & proverbialement d'un homme qui a commis quelque crime, qui a part à quelque mauvaise action, & qui peut craindre d'en être repris de Justice, que *son cas est sale*.

SALÉ, ÉE ; participe passif & adjectif. *Viande salée. Beurre salé. Hareng salé.* Voyez Saler.

On dit familièrement, qu'*une chose est salée comme mer* ; pour dire, qu'elle est extrêmement salée.

On appelle *eaux salées*, les eaux dont on fait du sel. On dit de même, *sources salées*.

On disoit autrefois poëtiquement, *plaines salées*, *campagnes salées* pour dire, la mer.

On dit figurément, qu'*une raillerie*, qu'*une épigramme est salée* ; pour dire, qu'il y a du sel, qu'elle est ingénieuse & piquante.

Salé, est aussi substantif masculin, & signifie, chair de porc salée. *Il aime le salé. Ce salé est excellent.*

On appelle *petit salé*, la chair d'un jeune cochon nouvellement salée.

On appelle *franc-salé*, le droit de prendre à la gabelle une certaine quantité de sel sans payer. *Cet Offi-*

tier a tant de minots de sel pour son franc-salé.

SALEBIN; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans la Tribu de Dan.

SALÉCHA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, qui étoit situé à l'extrémité septentrionale du partage de Manassé au-delà du Jourdain.

SALEM; nom d'une ancienne ville de la Palestine qui étoit sur le Jourdain, à deux lieues au-dessus de Bethsan.

Il y a eu une autre Salem dont Melchisédech étoit Roi, & qu'on croit être la même que dans la suite on appela Jérusalem.

SALEMENT; adverbe. *Spurcè.* D'une manière sale. *Manger salement.*

SALEP; substantif masculin. Racine blanchâtre, un peu roussâtre, & demi transparente, qui est fort en usage chez les Turcs pour réveiller les esprits, & pour rétablir les forces épuisées. C'est la bulbe d'une espèce d'Orchis ou Satyrion, que les Orientaux ont l'art de préparer mieux que toute autre nation. Pour cela ils choisissent les plus belles bulbes d'orchis, leur ôtent la peau ou écorce, & les jettent dans l'eau froide, où elles séjournent pendant quelques heures; ensuite on les fait cuire dans une suffisante quantité d'eau, puis on les fait égouter, après quoi on les enfile avec du fil de coton pour les faire sécher à l'air: on choisit pour cette préparation un temps sec & chaud. Elles deviennent transparentes, très-dures, ressemblant à des morceaux de gomme adragant.

On les peut conserver saines tant qu'on veut, pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation, s'humectent & se moisissent pour peu que le temps soit pluvieux pendant plusieurs jours.

Lorsque ces racines sont ainsi préparées, on peut les réduire en poudre aussi fine que l'on veut: on en prend le poids de vingt-quatre grains, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entièrement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou trois demi-setiers, c'est-à-dire, une livre & demie d'eau. On est maître de rendre cette boisson plus agréable en y ajoutant du sucre & quelques légers aromates. Cette poudre farino-gommeuse, peut aussi s'allier au lait que l'on conseille ordinairement aux malades affectés de la poitrine. M. Geoffroy a observé que l'orchis qu'il avoit préparé par cette méthode, étoit un remède très-adoucissant, réprimant l'âcreté de la lymphe & convenable dans la phthisie & dans les dyssenteries bilieuses.

SALER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Assaisonner avec du sel. *Saler une sauce. On a trop salé ce potage.*

On dit, *saler le pot*; pour dire, mettre du sel dans le pot où cuit la viande.

SALER, signifie aussi, mettre du sel sur des viandes crues pour les préserver de corruption & les garder long-temps. *Saler un cochon. Saler du beurre. Saler des harengs.*

On dit figurément & populairement d'un marchand qui vend sa marchandise trop cher, qu'*il sale bien tout ce qu'il vend.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SALERAN, ANE; substantif. On appelle ainsi certains ouvriers & ouvrières employés dans les papeteries d'Auvergne. *Voyez* PAPIER.

SALERNE; ville archiépiscopale d'Italie, capitale de la Principauté citérieure, dans le royaume de Naples, sur la mer, à onze lieues, sud-est, de Naples, & à douze, sud, de Bénévent, sous le trente-deuxième degré, vingt minutes de longitude, & le quarantième, quarante-cinq minutes de latitude.

SALERON; substantif masculin. La partie supérieure d'une salière, celle où l'on met le sel.

SALERS; petite ville de France en Auvergne, à six lieues, nord, d'Aurillac.

SALETÉ; substantif féminin. *Immunditia.* Qualité de ce qui est sale, malpropre. *La saleté des meubles, du linge, des habits. On ne sauroit sortir à cause de la saleté des rues.*

On appelle aussi *saletés*, les ordures, les choses qui sont sales par elles-mêmes. *La nourrice laisse cet enfant dans la saleté.*

SALETÉ, signifie figurément, obscénité. *La saleté de ses écrits.*

Il sigifie quelquefois des paroles sales & obscènes. *Il ne dit que des saletés.*

SALETIN; *voyez* SALÉ.

SALEUR; substantif masculin. Celui qui sale. *Saleur de harengs.*

SALFELD; petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, sur la Sala, à sept lieues au-dessus d'Ienne.

Il y a une autre petite ville de même nom dans la Poméranie, à cinq lieues, sud, d'Holland.

SALHBERG; petite ville de Suède dans la Westmanie, près d'une montagne où il y a des mines d'argent.

SALIAN; substantif masculin. Oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan; il est de la grosseur d'un coq d'Inde; il a le bec & les jambes d'une cigogne, & se sert de ses aîles avec aussi peu de facilité que l'Autruche; mais il est si prompt à la course, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre; on le prend ordinairement dans des piéges.

SALICAIRE; substantif féminin. Plante qui croît abondamment aux lieux humides & marécageux, aux bords des eaux: sa racine est grosse comme le doigt, ligneuse, blanche, & vivace; elle pousse des tiges qui croissent quelquefois en bonne terre, jusqu'à la hauteur d'un homme; elles sont roides, anguleuses, rameuses & rougeâtres: ses feuilles sont entières, oblongues, pointues, sortant de chaque nœud des tiges deux à deux, quelquefois trois à trois, & même quatre à quatre: ses fleurs qui paroissent en été, sont verticillées, petites, ramassées en épis de couleur purpurine, au milieu des branches: à ces fleurs succèdent des coques oblongues, pointues, partagées en deux loges remplies de semences menues.

La salicaire est estimée détersive, vulnéraire & rafraîchissante. Réduite en poudre, & prise à la dose d'un gros ou deux scrupules, le matin & le soir, pendant quelques jours, elle arrête les diarrhées, & les dyssenteries produites par le relâchement des fibres, plutôt que par une acrimonie irritante, pourvu que l'on ait fait précéder un purgatif.

SALICOQUE; substantif féminin. Espèce d'écrévisse de mer, qui a les pattes droites, pointues & non fourchues: il y en a plusieurs d'espèces qui diffèrent en grandeur & en couleur. On mange beaucoup de ce crustacée dans les villes maritimes: sa chair est d'un bon goût, pectorale, fortifiante, & selon Léme-

ry, plus aisée à digérer que celles des autres écrévisses de mer.

SALICOT ; *voyez* CHRISTE MARINE.

SALIENS ; substantif masculin pluriel. On appeloit ainsi chez les Romains des Prêtres institués par Numa, pour avoir soin de ce qui concernoit le culte du Dieu Mars. Ils étoient au nombre de douze, tous de famille patricienne. Ils portoient le nom de *Saliens*, parcequ'ils avoient coutume de danser & de sauter, pendant les cérémonies religieuses. Leur habillement consistoit en une robe de diverses couleurs avec la toge bordée de pourpre, & un bonnet en forme de cône. La principale fonction des Saliens étoit de garder les boucliers sacrés appelés *ancilles*. On rapporte qu'un bouclier étant autrefois tombé miraculeusement du ciel, les devins, consultés sur ce prodige, répondirent que la ville qui conserveroit ce bouclier, commanderoit à tout l'univers. Les Romains firent faire onze boucliers entièrement semblables à celui-là, afin qu'il ne pût être reconnu ni enlevé ; & ils confièrent la garde de ces douze boucliers aux Prêtres de Mars. Tous les ans, au mois de Mars, les Saliens les portoient en procession autour de la ville de Rome. Le dernier jour du mois, ils les renfermoient dans le temple, & veilloient soigneusement à la conservation de ce précieux dépôt.

On appeloit aussi *saliens*, les poëmes chantés en l'honneur de Mars par les Prêtres dont on vient de parler.

SALIÈRE ; substantif féminin. Pièce de vaisselle où l'on met le sel qu'on sert sur la table. *Une salière de cristal. Une salière de porcelaine. Il n'y a plus de sel dans la salière.*

SALIÈRE, se dit aussi d'un ustensile de ménage où l'on met le sel, & qu'on pend à la cheminée pour le tenir sèchement. *Une salière de bois.*

SALIERE, en termes de Diamantaires, se dit d'un ustensile de bois monté sur une patte, & dont la partie supérieure un peu creusée en forme de salière, reçoit dans un autre trou fait à son centre, & qui descend assez bas, la coquille sur laquelle on monte le diamant en soudure.

SALIERES, se dit aussi de certains creux qui paroissent au-dessus des yeux des chevaux, quand ils sont vieux. *Les salières sont à un pouce au-dessus des yeux.* Il se dit des hommes dans le même sens.

On appelle encore *salières*, certains creux que les femmes ont quelquefois au haut du sein, de la gorge. *Sa femme a des salières.*

On dit proverbialement & populairement de quelqu'un qui ouvre les yeux plus qu'à l'ordinaire, qu'*il ouvre les yeux grands comme des salières.*

La première syllabe est brève ; la seconde longue, & la troisième très-brève.

SALIES ; petite ville de France dans le Béarn, à trois lieues d'Orthez. Il y a des sources d'eau salée que l'on fait évaporer, & dont on retire par jour environ trois cent cinquante sacs de sel du poids de quarante-deux livres l'un.

SALIGAUD, AUDE ; substantif & terme populaire. Celui, celle qui est sale, malpropre. *C'est un saligaud, une saligaude.*

SALIGNAC ; petite ville de France dans la Guienne, à dix lieues, nord-est, de Périgueux.

SALIGNON ; substantif masculin. Pain de sel fait d'eau de fontaine

salée. *Les salignons qu'on met dans les colombiers attirent les pigeons.*

SALIGOT ; *voyez* TRIBULE.

SALIN, INE ; adjectif. Qui contient des parties de sel. *Esprits salins. Concrétion saline.*

SALINE ; substantif féminin. Chair salée, poisson salé. *L'usage de la saline donne le scorbut.*

SALINE, signifie quelquefois plus particulièrement, le poisson salé, comme morues, harengs, &c. *Faire provision de saline pour le Carême.*

SALINE, signifie aussi le lieu où se fait le sel, soit par la chaleur du soleil, soit par le moyen du feu. *Les salines de brouage. Les salines de Dieuze. Il y a de belles salines dans les îles de la Martinique & de la Grenade.*

Il se dit aussi des rochers, des mines d'où l'on tire du sel. *Les salines d'Espagne. Les salines de Pologne.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

SALINS ; ville de France en Franche-Comté, à huit lieues, sud, de Besançon. C'est le siége d'un Présidial, d'un Bailliage, &c. Les Prémontrés Réformés y ont une Abbaye élective, & l'on y compte quatre Chapitres. Celui de S. Anatoile est composé d'un Prévôt & de onze Chanoines : le Prévôt est nommé par le Pape, qui confère aussi les Canonicats pendant huit mois, & le Chapitre pendant le reste du temps. Sa fondation est du milieu du onzième siècle : celui de S. Michel du douzième siècle est composé d'un Doyen & de huit Chanoines, dont les places sont conférées comme les précédentes. Celui de S. Maurice, exempt de l'Ordinaire, fut fondé en 1204 pour trois dignités & dix Chanoines, tous à la nomination du Roi. Enfin celui de Calmoutier, transféré dans cette ville, est composé d'un Doyen nommé par le Roi, & de huit Chanoines que Sa Majesté ne nomme qu'alternativement avec le Chapitre.

Il y a aussi plusieurs maisons Religieuses de l'un & de l'autre sexe ; mais ce qui rend cette ville particulièrement remarquable, ce sont ses salines dont le produit est considérable. La grande est au milieu de la ville ; c'est une espèce de place forte, dont la longueur est de 140 toises & la largeur de 46, entourée d'épaisses murailles flanquées de tours d'espace en espace, & couronnées d'un petit parapet. L'une de ces tours, de figure carrée, extrêmement élevée, & dont le couvert finit par un petit dôme octogone, dans lequel est une horloge qui se fait entendre dans la plus grande partie de la ville, sert d'entrée à ce superbe édifice. Deux spacieux bâtimens qui lui sont accolés à droite & à gauche, servent l'un à y loger le Directeur ou principal Officier, & l'autre pour y recevoir & loger les fermiers généraux. Le bas de ces deux logemens forme deux grandes & belles galeries couvertes & soutenues par des arcades de goût dans lesquelles sont les bureaux des Officiers qui servent tant à la garde de la saline, qu'à la distribution du sel, à la recette & à la taxe des bois. Plus bas & joignant le logement des fermiers, est un très-bel édifice destiné à rendre la justice sur le fait des salines. Il y a une belle salle d'audience, plusieurs chambres, tant pour le Conseil que pour le Greffe, les archives & les prisons. En face de ces bâtimens & presque au milieu de la saline, s'élève un grand

grand pavillon carré ; dont le dessous sert d'entrée aux souterrains où sont les sources. Le dessus sert de logement au Trésorier des salines. Au-dessus de l'escalier qui y conduit, on a pratiqué une fort belle chapelle où l'on dit tous les jours la messe pour la commodité des Officiers & des ouvriers de la saline.

Tout autour & joignant les murailles qui font l'enceinte de la saline, sont des bâtimens contigus les uns aux autres, dont quelques-uns renferment les rouages, grues, pompes, balanciers & autres machines qui servent à élever les eaux, tant douces que salées; celles-ci pour être conduites par différens canaux dans leur réservoir, & celles-là à la rivière : les autres contiennent les fourneaux & les chaudières où l'on fait la cuite des *muires*. D'autres que l'on nomme *ouvroirs*, servent souvent à former & sécher le sel; quelques-uns servent de magasins à retirer le sel quand il est fait, & d'autres à la fabrique & garde des futailles, comme seaux, bosses, tonneaux, cuves, *&c.* que l'on fait en grande quantité, tant pour l'usage de la saline, que pour envoyer le sel dans les provinces étrangères. D'un autre côté sont les magasins de tous les fers neufs, &c. que l'on emploie à la fabrique des chaudières & à la construction des fourneaux, comme aussi de toute la vieille ferraille qu'on en retire, de même que du gros & menu charbon destiné tant à sécher le sel, qu'à l'usage des quatre forges où les ouvriers appelés *Fèvres*, travaillent continuellement, soit à faire de nouvelles chaudières, soit à en rétablir d'anciennes, *&c.*

D'un autre côté sont trois grands réservoirs de pierres bien cimentés, élevés de terre en forme de bassins couverts, & contenant les trois plus de 25000 muids d'eau; enfin à l'autre extrémité de la saline est un quatrième bassin appelé le *tripet*, qui est enfoncé dans la terre en forme de citerne, & contient lui seul plus de 15000 muids d'eau.

Au milieu de tous ces bâtimens est une grande cour ornée de deux belles fontaines : c'est-là que se place la prodigieuse quantité de bois qu'on y voiture continuellement, & que l'on y empile à peu près comme dans les chantiers de Paris. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, ce sont les souterrains dont la longueur est de 85 toises sur près de 10 de large : leur profondeur fait l'étonnement de ceux qui y descendent. C'est-là que se voient les sources d'eau salée, & les cuves énormes où elles sont reçues.

La petite saline, quoique moins considérable par rapport à ses bâtimens, ne laisse pas par l'abondance de ses eaux, d'avoir son mérite particulier. Elle a de même que la grande, mais en plus petit nombre, ses fourneaux, ses chaudières, ses réservoirs, ses salles, ses magasins, ses Officiers, *&c.*

SALIQUE; adjectif féminin qui n'a d'usage qu'en ces phrases, *loi salique*, & *terre salique*. Par *loi salique* on entend la loi des Francs ou des premiers François, ce qui se prend en deux sens, c'est-à-dire, ou pour le droit public de la Nation qui comprend, comme disent les Jurisconsultes, tout ce qui sert à conserver la religion & l'état, ou le droit des particuliers, qui sert à

régler leurs droits & leurs différens les uns par rapport aux autres.

Nous avons un recueil des lois de nos premiers ancêtres : il y en a deux textes assez différens pour les termes, quoiqu'à peu de chose près les mêmes pour le fond; l'un encore à moitié barbare, est celui dont on se servoit dans la première race, l'autre réformé & publié par Charlemagne en 798.

Le premier texte est celui qui nous a d'abord été donné en 1557, par Herold sur un manuscrit de la bibliothèque de Fulde, qui au jugement d'Hérold, avoit 700 ans d'antiquité; ensuite en 1720 par M. Eccard, sur un manuscrit de la bibliothèque du Duc de Volfenbutel, écrit au commencement de la seconde race. Enfin, en 1727 par Schelter, sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi, n°. 5189. Ce texte a 80 articles, ou plutôt 80 titres dans le manuscrit de Fulde, 94 dans le manuscrit de Volfenbutel, 100 dans le manuscrit du Roi.

Le second texte est celui que nous ont donné Du Tillet, Pithon, Goldart, Lindenbrog, le célèbre Bignon & Baluse, qui l'avoit revu sur onze manuscrits. Il n'a que 71 articles, mais avec une remarque que ce nombre varie beaucoup dans divers exemplaires.

Goldart a attribué ce recueil à Pharamond, & a supposé en conséquence le titre qu'il lui a donné dans son édition. M. Eccard rejette avec raison cette opinion, qui n'est fondée sur aucune autorité; car l'Auteur même des gestes qui parle de l'établissement de cette *loi*, après avoir rapporté l'élection de Pharamond, ne la lui attribue pas, mais aux chefs de la Noblesse & premiers de la Nation. *Quæ consiliarii eorum priores gentiles*, ou, suivant une autre leçon *quæ eorum priores gentiles tractaverunt*; & de la façon dont sa narration est disposée, il fait entendre que l'élection de Pharamond & l'institution des lois se firent en même temps. *Après la mort de Sunnon*, dit-il, *ils résolurent de se réunir sous le gouvernement d'un seul Roi, comme étoient les autres nations; ce fut aussi l'avis de Marchomir, & ils choisirent Pharamond son fils. C'est aussi alors qu'ils commencèrent à avoir des lois qui furent dressées par leurs chefs & les premiers de la nation, Salogan, Bodogan & Widogan au delà du Rhin à Salehaim, Badehaim & Widehaim.* Cette loi fut dressée dans l'assemblée des États de chacune de ces provinces; c'est pourquoi elle n'est pas intitulée *lex* simplement, mais *pactum legis Salicæ*.

L'ancienne préface du recueil, écrite à ce qu'il paroît sous Dagobert, ne reconnoît point non plus d'autre auteur de ces lois que ces mêmes seigneurs, & on ne peut raisonnablement aujourd'hui proposer une autre opinion, sans quelque autorité nouvelle.

Une note qui est à la fin du manuscrit de Wolfenbutel, dit que le premier Roi des François n'autorisa que 62 titres; qu'ensuite de l'avis de ses seigneurs, il ajouta les titres 63 & suivans, jusques & compris le 78; que long-temps après Childebrand (c'est Childebert) y en ajouta cinq autres qu'il fit agréer facilement à Clotaire son frère cadet, qui lui-même en ajouta dix nouveaux, c'est-à-dire, jusqu'au 93, qu'il fit réciproquement approuver par son frère.

L'ancienne préface dit en général que ces lois furent successivement corrigées & publiées par Clovis, Thierry, Childebert & Clotaire, & enfin par Dagobert, dont l'édition paroît s'être maintenue jusqu'à Charlemagne. Clovis, Childebert & Clotaire firent traduire cette loi en langue latine, & en même temps la firent réformer & amplifier. Il est dit aussi que Clovis étoit convenu avec les Francs de faire quelques additions à cette loi.

Elle ne paroît même qu'un composé d'articles faits successivement dans les Parlemens généraux ou assemblées de la nation ; car son texte le plus ancien porte presque à chaque article des noms barbares qui sont sans doute les lieux de ces Parlemens.

Childebert & Clotaire, fils de Clovis, firent un traité de paix, & dans ce traité de nouvelles additions à la *Loi Salique ;* il est dit que ces résolutions furent prises de concert avec les Francs, & l'on regarde cela comme un Parlement.

Cette loi contient un grand nombre d'articles, mais le plus célèbre est celui qui se trouve au titre LXII *de alode*, où se trouve prononcée l'exclusion des femelles en faveur des mâles dans la succession de la terre *salique;de terra verò salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat.* Il s'agit ici en général de toute terre *salique* dont les filles étoient exclues à la différence des autres aleux non saliques auxquelles elles succédoient.

M. Eccard prétend que le mot *salique* vient de *sala*, qui signifioit *maison ;* qu'ainsi la terre *salique* étoit un morceau de terre autour de la maison.

Ducange croit que la terre *salique* étoit toute terre qui avoit été donnée à un franc lors du partage des conquêtes pour la posséder librement, à la charge seulement du service militaire ; & que comme les filles étoient incapables de ce service, elles étoient aussi exclues de la succession de ces terres. Le même usage avoit été suivi par les Ripuariens & par les Anglois de ce temps, & non pas par les Saxons ni par les Bourguignons.

L'opinion qui paroît la mieux établie sur le véritable sens de ce mot *alode*, est qu'il signifioit *hæreditas aviatica*, c'est-à-dire, un propre ancien. Ainsi les filles ne succédoient point aux propres : elles n'étoient pourtant exclues des terres *saliques* que par des mâles de même degré.

Au reste dans le pays même où la Loi *salique* étoit observée, il étoit permis d'y déroger, & de rappeler les filles à la succession des terres saliques, & cela étoit d'un usage assez commun. C'est ce que l'on voit dans le onzième livre des Formules de Marculphe. Le père amenoit sa fille devant le Comte ou le Commissaire, & disoit : » ma chère fille, un usage ancien » & impie ôte parmi nous toute » portion paternelle aux filles ; » mais ayant considéré cette im- » piété, j'ai vu que comme vous » m'avez été donné tous de Dieu » également, je dois vous aimer » de même : ainsi, ma chère fille, » je veux que vous héritiez par » portion égale avec vos frères » dans toutes mes terres, *&c.* »

La Loi salique a toujours été regardée comme une des lois fon-

damentales du Royaume ; pour l'ordre de succéder à la Couronne, à laquelle l'héritier mâle le plus proche est appelé à l'exclusion des filles en quelque degré qu'elles soient.

Cette coutume nous est venue de Germanie, où elle s'observoit déjà avant Clovis. Tacite dit que dès lors les mâles avoient seuls droit à la Couronne ; il remarque comme une singularité que les peuples de Germanie appelés *Sitones*, étoient les seuls chez lesquels les femmes eussent droit au Trône.

Cette loi fut observée en France sous la première race, après le décès de Childebert, de Cherebert & de Gontrand, dont les filles furent exclues de la Couronne.

Mais la première occasion où l'on contesta l'application de la *Loi Salique*, fut en 1316, après la mort de Louis Hutin. Jeanne sa fille, qui prétendoit à la Couronne, en fut exclue par Philippe V son oncle.

Cette loi fut encore réclamée avec le même succès en 1328, par Philippe de Valois contre Edouard III qui prétendoit à la Couronne de France, comme étant fils d'Isabelle de France, sœur de Louis Hutin, Philippe le Long & Charles IV, qui regnèrent successivement, & moururent sans enfans mâles.

Enfin le 28 Juin 1593, Jean le Maistre, petit-fils de Gilles le Maistre, premier Président, prononça le célèbre arrêt par lequel la Cour déclara nuls tous traités faits & à faire pour transférer la Couronne en maison étrangère, comme étant contraires à la *Loi Salique* & autres lois fondamentales de ce Royaume, ce qui écarta toutes les prétentions de la ligue.

La *Loi Salique* écrite contient encore une chose remarquable, savoir, que les francs seroient juges les uns des autres avec le Prince, & qu'ils décerneroient ensemble les lois de l'avenir, selon les occasions qui se présenteroient, soit qu'il fallût garder en entier, ou réformer les anciennes Coutumes qui venoient d'Allemagne.

Au reste la loi salique est bien moins un code de lois civiles qu'une ordonnance criminelle. Elle descend dans les derniers détails sur le meurtre, le viol, le larcin, tandis qu'elle ne statue rien sur les contrats ni sur l'état des personnes & les droits des mariages : à peine effleure-t-elle la matière des successions ; mais ce qui est de plus étrange, c'est qu'elle ne prononce la peine de mort contre aucun des crimes dont elle parle ; elle n'assujettit les coupables qu'à des compositions : les vengeances privées y sont même expressément autorisées ; car elle défend d'ôter les têtes de dessus les pieux sans le consentement du Juge ou sans l'agrément de ceux qui les y avoient exposées.

Cependant sous Childebert on inféra par addition dans la loi salique, la peine de mort pour l'inceste, le rapt, l'assassinat & le vol : on y défendit toute composition pour les crimes, & les Juges devoient en connoître hors du Parlement.

Cette loi, de même que les autres lois des Barbares, étoit personnelle & non territoriale, c'est-à-dire, qu'elle n'étoit que pour les Francs ; elle les suivoit dans tous les pays où ils étoient établis ; & hors les francs elle n'étoit loi que pour ceux qui l'adoptoient formel-

lement par acte ou déclaration juridique.

On suivoit encore la loi salique pour les Francs, du temps de Charlemagne, puisque ce Prince prit soin de la réformer; mais il paroît que depuis ce temps, sans avoir jamais été abrogée, elle tomba dans l'oubli, si ce n'est la disposition que l'on applique à la succession à la Couronne; car par rapport à toutes les autres dispositions qui ne concernoient que les Particuliers, les Capitulaires qui étoient des lois plus récentes, fixèrent davantage l'attention. On fut sans doute aussi bien aise de quitter la loi salique, à cause de la barbarie qu'elle marquoit de nos ancêtres, tant pour la langue que pour les mœurs; de sorte que présentement on ne cite plus cette loi qu'historiquement, ou lorsqu'il s'agit de l'ordre de succéder à la Couronne.

SALIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Inquinare*. Rendre sale. *Vous salirez vos mains si vous touchez à cela. Elle a sali sa robe.*

Il est aussi pronominal réfléchi, & l'on dit qu'*un enfant s'est sali*; pour dire, qu'il a fait ses ordures dans ses linges.

Il se dit encore d'une couleur qui se passe. *Les couleurs éclatantes se salissent aisément. Le brun est une couleur qui ne se salit guère.*

SALIR, s'emploie quelquefois figurément. Ainsi on dit, qu'*une chose salit l'imagination*; pour dire, qu'elle présente à l'imagination des idées sales & obscènes.

SALISBURY; ville épiscopale & considérable d'Angleterre, Capitale du Comté de Wilt, sur l'Avon, à douze lieues, sud-ouest, de Londres. C'est une des belles villes du Royaume: on en remarque surtout la Cathédrale qui a, dit-on, autant de portes qu'il y a de mois dans l'année, autant de fenêtres qu'il y a de jours, & autant de piliers ou de pilastres qu'il y a d'heures.

SALISSANT, ANTE; adjectif. Qui salit. *Le drap noir est salissant quand il est neuf.*

On dit aussi, qu'*une couleur est salissante*; pour dire, qu'elle se salit aisément. *De toutes les couleurs le blanc est la plus salissante.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième du féminin très brève.

SALISSON; substantif féminin & terme populaire qui se dit d'une petite fille malpropre. *C'est une petite salisson.*

SALISSURE; substantif féminin. Ordure, souillure qui demeure sur une chose salie. *Il a un habit plein de taches & de salissures.*

SALIVAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie qui a rapport, qui appartient à la salive. *Les glandes salivaires. Les conduits salivaires.*

SALIVATION; substantif féminin & terme de Médecine & de Chirurgie. *Salivatio*. L'écoulement de la salive provoqué par quelque remède. *Le mercure est de toutes les substances celle qui produit la salivation la plus abondante.*

SALIVE; substantif féminin. *Saliva*. Humeur claire, transparente, un peu visqueuse, savonneuse & détersive, qui coule dans la bouche par les conduits salivaires, & par les tuyaux excrétoires de plusieurs glandes. Elle n'a ni odeur ni saveur; son usage est d'aider la division des alimens, d'unir leurs molécules aqueuses & huileuses. Elle coule en tout temps, mais elle s'échappe

fique, & des jardins qu'on appelle encore aujourd'hui *les jardins de Sallufte*. Jamais perfonne ne s'eft élevé plus fortement que lui contre le luxe, l'avarice, & les autres vices de fon temps, & jamais perfonne n'eut moins de vertu. Il mourut l'an de Rome 719, le trente-cinquième avant Jésus-Chrift, également haï & méprifé. Sallufte avoit compofé une Hiftoire Romaine qui commençoit à la fondation de Rome, mais il ne nous en refte que des fragmens. Nous avons de lui deux Ouvrages entiers. L'*Hiftoire de la conjuration de Catilina*, *& celle des guerres de Jugurtha, Roi de Numidie*. Ce font deux chefs-d'œuvre: Martial les goûtoit tant qu'il appeloit l'Auteur *le premier des Hiftoriens Romains*. Son ftyle eft plein de précifion, de force & d'énergie. Il penfe fortement & noblement, dit Rollin, & il écrit comme il penfe. On peut le comparer, ajoute-t-il, à ces fleuves qui ayant leur lit plus refferré que les autres, ont auffi leurs eaux plus profondes. On ne fait ce qu'on doit admirer davantage dans cet Auteur ou les defcriptions, ou les portraits, ou les harangues; car il réuffit également dans toutes ces parties. Quelques Auteurs lui reprochent de s'être fervi trop fouvent d'expreffions ufées, de mots nouveaux, de métaphores hardies, & de phrafes purement grecques.

SALM; petite ville des Pays-Bas dans les montagnes des Ardennes, au Duché de Luxembourg.

SALMACIS; nom d'une nymphe tellement amoureufe d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant furpris comme il fe baignoit dans une fontaine de Carie, elle fe jeta dedans, & en l'embraffant étroitement elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa prière fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins confervé le fexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis cette fontaine fituée près d'Halicarnaffe fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés.

SALMANASAR, fils de Teglath-Phalaffar, fuccéda à fon père dans le royaume d'Affyrie, l'an du monde 3276, le 728 avant J. C. Ce Prince étant venu dans la Paleftine, fubjugua la Syrie, & obligea Ofée fils d'Éla, à lui payer tribut. Ofée lui demeura affujetti pendant trois ans; mais fe laffant bientôt de ce joug, il prit des mefures avec Sua, Roi d'Égypte pour le fecouer. *Salmanafar* l'ayant appris, vint avec une armée formidable, fondre fur Ifraël. Ofée s'étant renfermé dans Samarie, fa Capitale, Salmanafar y mit le fiége qui dura trois ans. La famine & la mortalité firent périr le plus grand nombre des habitans. Le Roi d'Affyrie prit la ville, la détruifit jufqu'aux fondemens, paffa tout au fil de l'épée, chargea Ofée de chaînes, & transféra le refte du peuple en Affyrie, à Hala & à Habor, villes du pays des Médes, près de la rivière de Gozan. Après cette expédition le Roi d'Affyrie entreprit la guerre contre les Tyriens, & s'empara d'abord de prefque toutes les villes de Phénicie: mais ayant été battu dans un combat naval, il laiffa une partie de fon armée, pour refferrer la ville de Tyr, reprit le chemin d'Affyrie, & y mourut l'année d'après, l'an du monde 3290, le 714 avant Jéfus-Chrift.

SALMONSWEILER; abbaye riche & immédiate d'Empire en Souabe, près d'Uberlingen & du lac de Constance. L'Abbé a voix & séance à la Diete d'Allemagne dans le Collége des Princes.

SALME; petite ville située sur les frontières de l'Alsace & de la Lorraine, à huit lieues de Strasbourg, & à 22 lieues de Nancy.

SALME; substantif féminin. Mesure des liquides dont on se sert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du Royaume de Naples.

La salme est de dix stars, & le star de trente-deux pignatolis ou pots, qui font à peu près chacun la pinte de Paris: ainsi la salme contient environ trois cent vingt pots ou pintes.

SALMERIN; substantif masculin. *Salmerinus.* Poisson rond, oblong, à nageoires molles & du genre des saumons: il a la tête ronde, le museau court, la bouche petite, garnie de dents, & les yeux ronds: sa queue est large & fourchue: ses écailles sont petites & fort adhérentes; il a les nageoires & la queue de couleur rouge: le ventre & les côtés sont d'un blanc rougeâtre, le dos d'un blanc jaunâtre tacheté de rouge. Il y a de ces poissons qui pèsent jusqu'à deux livres: leur poids ordinaire est d'une livre. Le salmerin se plaît aux lieux froids & pierreux, dans les rivières & dans les lacs; il fraie au commencement de l'été: sa chair est tendre & d'un très-bon goût, semblable à celui de la truite: elle est même si facile à digérer, qu'il y a des Medecins qui en permettent l'usage aux malades. Ce poisson se corrompt promptement quand il n'est point salé: il est commun du côté de Trente en Italie.

SALMI; substantif masculin. Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche. *Un salmi de bécasses.*

SALMIGONDIS; substantif masculin. Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. *On fit un salmigondis des viandes qui étoient restées du dîner.*

SALMONÉE, frère de Sisyphe, étoit fils d'Éole & petit fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Élide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un Dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit des torches allumées sur quelque malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant pour inspirer plus de terreur à ses sujets. Mais Jupiter lança sur lui la véritable foudre, & le précipita dans l'abîme du Tartare.

SALO; ville d'Italie, dans le Bressan, sur le lac de Garde, à sept lieues, nord-est, de Bresse. Elle appartient aux Vénitiens.

SALOBRENA; petite ville & port d'Espagne dans le Royaume de Grenade, à treize lieues, sud, de Grenade. Il s'y fait un commerce assez considérable de sucre & de poissons.

SALOIR; substantif masculin. Sorte de vaisseau de bois dans lequel on met le sel. *Il n'y a plus de sel dans le saloir.*

SALOIR, se dit aussi en termes de Charcutiers, du vaisseau où ils salent la chair de porc & le lard qu'ils coupent & débitent en flèche. Ces saloirs sont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a aussi des saloirs de terre

cuite, dont l'ouverture eſt très-large. Les chairs ſalées ſe conſervent mieux dans ces derniers ; mais outre qu'ils ſe caſſent aiſément ils ne ſont pas capables de contenir beaucoup de chair.

SALOMÉ ; c'eſt le nom que l'on donne à la danſeuſe, fille d'*Hérodias*, qui danſa un jour avec tant de grâce devant *Antipas*, que ce Prince dans l'ivreſſe de la joie, lui promit de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit. Salomé conſeillée par ſa mère, demanda la tête de *Jean-Baptiſte*.

SALOMÉ, eſt auſſi le nom de la femme de Zébédée, mère de Saint Jacques le Majeur & de Saint Jean l'Évangéliſte. Elle avoit coutume de ſuivre le Sauveur dans ſes voyages, & de le ſervir. Elle demanda à JÉSUS-CHRIST que ſes deux fils, *Jacques & Jean*, fuſſent aſſis, l'un à ſa droite & l'autre à ſa gauche lorſqu'il ſeroit arrivé à ſon Royaume. *Salomé* accompagna JÉSUS au Calvaire, & ne l'abandonna pas même à la Croix. Elle fut auſſi du nombre de celles qui achetèrent des parfums pour l'embaumer, & qui vinrent pour cet effet le Dimanche dès le matin au ſépulcre. C'eſt tout ce que l'Évangile nous apprend de Salomé.

SALOMON, fils de David & de Bethſabée, naquit 1033 ans avant Jéſus-Chriſt. Son père le fit couronner Roi de Judée de ſon vivant & il donna dès-lors des preuves d'une ſageſſe conſommée. Aprés la mort de *David* il s'affermit ſur le trône par la mort d'*Adonias*, de *Joab* & de *Semei*. Il épouſa quelque temps après la fille de *Pharaon*, Roi d'Égypte. C'eſt à l'occaſion de cette alliance que *Salomon* commença le *Cantique des Cantiques* qui en eſt comme l'épithalame. Peu de temps après Dieu lui apparut en ſonge, & lui ordonna de demander tout ce qu'il ſouhaitoit. Salomon le pria de lu donner un cœur docile, diſpoſé à ſuivre & à exécuter les bons conſeils. Dieu touché de la demande de ce jeune Prince, lui donna, non-ſeulement plus de ſageſſe qu'à tous les autres hommes, mais le rendit encore le plus riche & le plus magnifique de tous les Rois. *Salomon* fit connoître cette ſageſſe extraordinaire, dans le jugement qu'il rendit pour découvrir quelle étoit la véritable mère d'un enfant que deux femmes ſe diſputoient : cependant le Roi jouiſſant d'une profonde paix, réſolut de bâtir un temple au Seigneur & un palais pour lui. Il fit pour cela alliance avec *Hiram*, Roi de Tyr, dont il obtint des cédres & des ſapins, pour bâtir un temple au Seigneur. Il employa une multitude d'ouvriers à la conſtruction de ce temple, dont la beauté & la magnificence étoient au-deſſus de celles de tous les édifices élevés juſqu'alors à l'Être ſuprême. Après ſept ans de travail, l'ouvrage fut achevé, & Salomon en fit la dédicace avec ſolennité. Tous les anciens d'Iſraël & tout le peuple furent invités à cette magnifique cérémonie. Salomon ayant achevé le temple, fit bâtir un ſuperbe palais pour lui & pour ſes femmes ; les murs de Jéruſalem, la place de Mello qui étoit entre le palais du Roi & le temple ; pluſieurs villes dans toute l'étendue de ſes états, & en fit fortifier beaucoup d'autres. Non content d'embellir le dedans de ſon Royaume, il ſe fit reſpecter au-dehors. Il obligea les Amorrhéens, les Héthéens, les Phéréſéens, les Hévéens & les Jébuſéens, à lui payer tribut. Il

étendit les frontières de ses états jusqu'à l'Euphrate, & équipa une flotte à Asiongaber, qu'il envoya à Ophir, d'où elle rapporta une grande quantité d'or. Son empire s'étendoit sur tous les Royaumes, depuis le fleuve d'Euphrate jusqu'au pays des Philistins, & jusqu'à la frontière d'Egypte. Ses revenus annuels montoient à *666* talens d'or, sans compter les subsides que fournissoient les Israélites, & les droits que payoient les marchandises. Le luxe de sa Cour, la somptuosité de sa table, la multitude innombrable de ses Officiers, la richesse de leurs habits, la magnificence de son palais, la sagesse de son gouvernement, lui firent un nom célèbre dans les pays étrangers. La Reine de *Saba* vint lui rendre hommage comme au plus sage des hommes, & au plus magnifique des Rois. Salomon ne soutint pas la réputation qu'il avoit acquise. Son cœur s'ouvrit à tous les vices. Il eut jusqu'à 700 femmes & 300 concubines. Il bâtit des temples à *Astarté*, déesse des Sidoniens; à *Moloch*, dieu des Ammonites; à *Chamos*, idole des Moabites. Quelques saints Pères croyent qu'il fit pénitence de ses désordres avant sa mort : on a prétendu qu'il composa l'Ecclésiaste pour être un monument de sa conversion, mais c'en est un signe fort équivoque, puisqu'il n'y dit rien de ses égaremens. Quoi qu'il en soit, Dieu irrité lui fit annoncer qu'il alloit diviser son Royaume, & qu'il donneroit dix Tribus à *Jeroboam*. Salomon mourut l'an du monde 3029, le 975 avant JÉSUS-CHRIST, à 58 ans, après en avoir régné 40. Il nous reste de lui trois ouvrages reçus entre les livres canoniques; les *Proverbes*, *l'Ecclésiaste* & le *Cantique des Cantiques*. L'Ecriture marque qu'il avoit aussi composé trois mille paraboles, & quinze cens cantiques, & qu'il avoit fait des traités sur toutes les plantes, depuis le cédre du Liban, jusqu'à l'Hysope, & sur tous les animaux de la terre, les oiseaux, les reptiles & les poissons; mais ces ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous. Les autres livres qu'on attribue à *Salomon*, ne sont point de lui, & ont été composés dans des temps postérieurs

On appelle *îles de Salomon*, des îles de la mer du Sud ainsi appelées par Alvaro de Mendoça qui les découvrit en 1567. On en compte dix-huit principales, mais qui nous sont peu connues.

SALON; pièce dans un appartement, qui est beaucoup plus exhaussée que les autres, & qui est ordinairement cintrée & enrichie d'ornemens d'architecture & de peinture. *Il y a dans cet appartement un magnifique salon.*]

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

SALON; ville de France en Provence, sur la Durance, à quatre lieues, nord-ouest, d'Aix. On y voit le tombeau du fameux astrologue Nostradamus.

SALONE; ville de Grèce dans la Livadie, à dix-sept lieues, nord-est, de Lépante. Il y a un Evêché suffragant d'Athènes.

SALONICKI, ou SALONIQUE; ville considérable de la Turquie d'Europe, capitale de la Macédoine, sur un golfe de même nom, à vingt lieues, nord, de Larisse, & cent huit, ouest, de Constantinople. C'est l'ancienne Thessalonique. Le commerce y consiste en soie, laine,

coton, cuirs, *&c.* Les Juifs y ont plusieurs synagogues, & les Grecs un Archevêque & quelques Églises. Le gouverneur de cette ville porte le titre de *Moula*, & sa charge le met en haute considération à la Porte Dans le temps qu'Andronic voulut s'emparer de l'Empire, la ville de Salonicki fut prise par Guillaume, Roi de Sicile. Elle revint ensuite sous la domination d'Andronic Paléologue, Empereur de Constantinople, qui, pour s'unir à la République de Venise, lui céda les droits qu'il avoit sur Salonicki; mais Venise en jouit à peine deux ans. Le Sultan Turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foiblesse des habitans qui n'étoient pas en état de lui résister. Il envoya un de ses Généraux s'emparer de cette ville, dont il est resté maître.

SALOPE; adjectif des deux genres, du style familier. *Sordidus.* Qui est sale & malpropre. *Il a un laquais fort salope.*

Il s'emploie aussi substantivement au féminin. *C'est une vraie salope.*

SALOPEMENT; adverbe du style familier. D'une manière salope. *Manger salopement.*

SALOPERIE; substantif féminin du style familier. *Spurcitia.* Saleté, grande malpropreté. *Je ne mange plus dans cette Auberge à cause de la saloperie du cuisinier.*

SALORGE; substantif masculin & terme de Gabelle. Amas de sel. *L'Ordonnance des Gabelles défend d'avoir des salorges plus près de cinq lieues des greniers de la Ferme.*

SALPA, ou SALPE; substantif masculin. Poisson de mer à nageoires épineuses, mis dans le genre des Spares par Artédi: il est grand d'un pied, oblong, & les écailles sont de différentes couleurs. Ce poisson fréquente les rivages; il vit solitaire, & ressemble à la dorade par les nageoires, les aiguillons, les ouies, les yeux, les sourcils, & enfin par la bouche. Il a le museau fait presque comme celui d'un muge, & la tête petite. Depuis les ouies jusqu'à la queue, ce poisson a plusieurs traits dorés, également éloignés les uns des autres: il a le ventre noir, & l'estomac de même couleur. Ce poisson est le *sopi* des Marseillois: Rondelet dit qu'on l'a nommée *mange-merde*, parcequ'il se nourrit d'excrémens: sa chair n'est pas agréable au goût, & fournit un mauvais suc.

SALPÊTRE; substantif masculin. Sorte de sel qui se tire ordinairement des plâtras de vieilles murailles, des étables, écuries, des vieilles démolitions; *&c.* C'est ce qu'on appelle autrement *nitre.* Voy. *ce mot.*

On dit proverbialement & figurément, *faire péter le salpêtre*; pour dire, faire beaucoup de décharges de canons, de mousquets & autres armes à feu. *Pour célébrer cet événement, on fit bien péter le salpêtre.*

On dit d'un homme extrêmement vif & prompt, que *ce n'est que salpêtre, que du salpêtre, qu'il est tout pétri de salpêtre.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SALPÊTRIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre.

Il y a à Paris une Communauté de Salpêtriers, qui prennent la qualité de Salpêtriers du Roi pour la

confection des salpêtres de France pour le service de Sa Majesté.

Cette Communauté n'a ni lettres patentes d'érection en corps de jurande, ni statuts qui lui aient été donnés par les Rois, ni apprentissage, ni chef-d'œuvre, ni maîtrise, chaque particulier qui veut être reçu, n'a besoin que d'une commission qui lui est délivrée par le Commissaire Général des poudres & salpêtres du département de Paris, & qui doit être enregistrée au Greffe du Bailliage de l'Artillerie.

Avant le milieu du dix-septième siècle, il n'avoit point été question de Réglement général qui fixât la discipline des Salpêtriers entr'eux, & ceux qui étoient alors pourvus de commission, se contentoient d'observer assez mal les Ordonnances anciennes faites par les Rois François I, Charles IX & Henri IV, sur le fait des poudres & salpêtres.

Ce défaut de discipline qui causoit souvent du trouble & de la division parmi eux, les ayant engagés à convenir de quelques articles de Réglemens, ils leur donnèrent le nom de statuts, & pour leur procurer plus d'authenticité, ils en requirent l'enregistrement au Greffe du Bailliage du Château du Louvre, artillerie, poudres & Salpêtres de France, ce qui fut exécuté le 11 du mois de Mai 1658, du consentement du Procureur du Roi, & de l'Ordonnance du Lieutenant Général audit Bailliage.

Ces statuts consistent en vingt articles.

Par le premier, la Communauté pour tenir la main à l'exécution des anciennes Ordonnances sur le fait des salpêtres, & veiller à celles des nouveaux Réglemens, établit un Syndic & quatre Maîtres & Gardes, qui tous doivent demeurer deux ans en charge; ensorte néanmoins que l'élection du Syndic ne se fasse que tous les deux ans, & que deux Maîtres & Gardes soient élus chaque année à la place des deux plus anciens, les uns & les autres en l'auditoire & pardevant le Bailli de l'Artillerie, ou son Lieutenant.

Le troisième ordonne, que de quinzaine en quinzaine, tous les salpêtres qui seront faits & fabriqués par les Salpêtriers, seront portés dans les magasins du Roi, & délivrés au Commissaire Général, pour être par lui payés suivant le prix qu'il en fixera proportionnellement à leur bonté & qualité.

Le quatrième article donne pouvoir aux Syndic & Gardes de visiter les salpêtres, fourneaux, chaudières, mesures à acheter les cendres, *&c.*; & en cas de défectuosité, de les saisir & conduire à l'Arsénal de Paris, d'en dresser leur procès-verbal, pour être rapporté pardevant les Officiers du Bailliage, les délinquans condamnés à l'amende de huit livres parisis, & leur commission révoquée.

Le sixième règle le nombre des hommes que chaque Salpêtrier pourra envoyer à la recherche des terres propres à faire le salpêtre.

Les 7, 8, 9, 10, 11 & 18 articles, contiennent un Réglement pour la fouille & l'enlèvement des terres.

Dans le treizième, il est ordonné que les cuviers des atteliers seront tous d'une grandeur & hauteur égales à la volonté du Commissaire Général.

Il est traité dans les 14, 15 & 16, du prix des cendres, qui sera

réglé tous les trois mois par les Syndic & Gardes, & des mesures à les acheter qui seront étalonnées aux armes de l'Artillerie.

Enfin, le vingtième & dernier, contient attribution de toutes les contestations au sujet desdits statuts à la Juridiction du Bailliage de l'Artillerie, sous peine d'amende & de privation de leurs charges & commissions contre ceux qui se pourvoiroient ailleurs; mais cet article a été changé par de nouveaux Réglemens, & c'est aujourd'hui M. le Lieutenant de Police, qui est Juge des contestations qui s'élèvent entre les Salpêtriers.

SALPÊTRIÈRE; substantif féminin. Lieu où l'on fait le salpêtre. *La salpêtrière de l'Arsénal.*

On appelle à Paris *la Salpêtrière*, un hôpital qui est en même temps maison de correction. *Son mari la fit mettre à la Salpêtrière.*

SALPINGOPHARYNGIENS; adjectif qui s'emploie aussi substantivement & terme d'Anatomie. On appelle ainsi une paire de petits muscles, qui vont du bord cartilagineux de la trompe d'Eustache, au pharynx. Ils font partie de ceux qu'on appelle *spleno-salpingo-pharyngiens.*

SALPINGO-STAPHYLIN; adjectif qui s'emploie aussi substantivement & terme d'Anatomie. Il se dit d'un muscle qui s'attache d'une part à la partie postérieure de la trompe d'Eustache, & de sa partie membraneuse, & de-là il descend obliquement vers la luette, & s'attache à sa partie postérieure. Il la tire en arrière, quand il agit.

SALSEPAREILLE; substantif féminin. On connoît sous ce nom des racines, ou plutôt des branches de racines de plusieurs aunes de longueur, grosses comme des joncs, flexibles, cannelées dans leur longueur, dont l'écorce est roussâtre: sous cette écorce, on voit une substance blanche, farineuse, qui, lorsqu'on la frotte entre les doigts, se réduit en poussière comme de *l'agaric.* On nous apporte ces racines du Pérou, du Brésil & de la Nouvelle-Espagne.

Les habitans du *Brésil* nomment cette plante *jua-pecanga*, & les Botanistes *smilax aspera:* elle pousse des tiges ligneuses, sarmenteuses, vertes, garnies de part & d'autre d'aiguillons, auxquels il vient des feuilles dans un ordre alternatif. Ces feuilles sont de six ou huit pouces; à leur queue on remarque des fibres qui nouent fermement la salsepareille à d'autres plantes. Les fleurs sont en grappes; il leur succède des baies d'abord vertes, rouges ensuite, & enfin noires, de la grosseur des cerises médiocres.

Les Espagnols sont les premiers qui aient apporté du Pérou, l'usage de cette racine; on la regarde comme un excellent sudorifique, propre à diviser & atténuer les humeurs visqueuses. Cette plante passoit autrefois pour un spécifique contre la maladie vénérienne; mais ces propriétés diparoissent devant celles du mercure. L'usage de cette plante réussissoit très-bien aux Espagnols & aux peuples de l'Amérique pour guérir cette maladie; mais elle n'a pas réussi aussi-bien dans nos pays froids, où la peau est plus resserrée & moins disposée à laisser échapper la sueur.

On apporte dans le commerce quelques autres espèces de racines, sous le nom de *salsepareille*, mais qui ne sont réellement que des racines d'autres plantes.

SALSES; ville de France dans le Roussillon. Elle ne conserve le titre & les prérogatives de Ville, qu'à cause du fort qui l'avoisine; ce fort est un tétragone ou carré de maçonnerie avec une grosse tour à chaque encoignure. Il est considérable par la prodigieuse épaisseur de ses murailles, & par la bonté de ses souterreins.

Cet endroit est situé sur le grand chemin de Narbonne à Perpignan, aux confins du Languedoc, entre les montagnes & un grand étang qui prend indifféremment le nom de *Salses* ou celui de *Leucate*: il n'est qu'à une lieue de la Méditerranée, & à deux ou trois lieues de Perpignan. Le Prince de Condé prit Salses en 1639; les Espagnols le reprirent par famine en 1640: il se rendit à la France en 1642, après la prise de Perpignan, & lui resta, ainsi que la province entière, par le traité des Pyrénées.

SALSIFIS; substantif masculin. Plante dont on distingue deux espèces principales, le *salsifis cultivé* & le *salsifis sauvage*.

Le *salsifis cultivé* a une racine grosse comme le petit doigt, droite, tendre, laiteuse, douce au goût, blanche en-dedans & en-dehors: elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux pieds, ronde, creuse en-dedans, rameuse, garnie de plusieurs feuilles qui ressemblent à celles du porreau: ses fleurs naissent en été aux sommités: chacune d'elles est un bouquet à demi-fleurons de couleur purpurine: il leur succède des semences oblongues, rondes, cannelées, brunâtres & aigrettées. Toute la plante rend abondamment un suc laiteux, visqueux & doux, qui d'abord coule blanc, puis devient jaune: on la cultive dans les jardins, comme la scorsonere, à cause de sa racine qui sert dans les alimens.

Le *salsifis sauvage* croît presque par-tout, dans les prés & les pâturages un peu gras & humides: sa racine est semblable à celle de la scorsonere: sa tige est haute d'un pied & demi: ses feuilles ressemblent à celles du safran: ses fleurs, qui paroissent en Mai & Juin, sont jaunâtres, semblables à celles du pissenlit: ses semences sont d'une couleur cendrée, & s'envolent en l'air au moyen de leur aigrette, après quoi la plante repousse, & fleurit tout de nouveau en Juillet & Août. Jean Bauhin observe que toutes les fleurs de cette plante se tournent du côté du levant. Les racines de ces plantes sont apéritives & pectorales: elles fournissent une nourriture douce & de bon suc: les feuilles sont vulnéraires & consolidantes.

Il y a encore le *salsifis* d'Espagne, qu'on appelle autrement *scorsonère*. Voyez *ce mot*.

SALTA; ville de l'Amérique méridionale, dans le Tucuman, à quinze lieues d'Esteco. Elle est commerçante & appartient aux Espagnols.

SALTIMBANQUE; substantif masculin. Bâteleur, charlatan qui débite, qui vend ses drogues sur un théâtre dans une place publique. *Les Saltimbanques de la foire.*

Saltimbanque, se dit aussi figurément d'un méchant Orateur, qui débite avec des gestes outrés, des plaisanteries déplacées. *Cet Avocat n'est qu'un Saltimbanque.* Il se dit encore d'un Bouffon.

SALTZ; rivière d'Allemagne, en Bavière. Elle a sa source dans les montagnes du Tirol, arrose l'Ar-

chevêché de Saltzbourg, & va se perdre dans l'Inn, auprès du village de Winckelheim.

SALTZA; ville d'Allemagne, dans la Basse-Saxe, au duché de Magdebourg, sur l'Elbe, à quatre lieues de Magdebourg.

SALTZBOURG; ville forte, Archiépiscopale & considérable d'Allemagne, capitale de l'État de même nom, sur la rivière de Saltz, à 20 lieues, sud, de Passau, 27, sud-est, de Munich, & 62, sud-ouest, de Vienne, sous le 30e degré, 50 minutes de longitude, & le 47e, 42 minutes de latitude.

Il paroît que Saltzbourg a pris son nom de la rivière de Saltz qui y passe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a succédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attila, roi des Huns. Elle fut ensuite rebâtie par les ducs de Bavière, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne la choisit en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ses Ambassadeurs, avec ceux de Nicéphore, empereur de Constantinople, qui y traitèrent des bornes des deux Empires. Cette même ville fut presque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de tems après. La Cathédrale & le Château de l'Archevêque sont des édifices superbes. L'Église Métropolitaine est vaste, & un des beaux bâtimens qui soient en Allemagne. Elle est bâtie sur le modèle de Saint Pierre de Rome, & en a les proportions. Outre quatre jeux d'orgue qui sont à chaque coin de la voûte du milieu, il y en a un très-grand & nouveau, qui occupe tout le fond de la grande nef de l'Église. L'université a été fondée par un Archevêque de Saltzbourg, & est régentée par des Bénédictins, excepté qu'il y a des Professeurs séculiers pour le droit civil. Les Jésuites à qui elle avoit été offerte, à condition que l'Archevêque, en sa qualité de Légat du Saint Siége, pourroit informer des affaires de l'Université, n'ont point voulu l'accepter à cette condition qui leur a paru trop onéreuse.

L'Archevêché de Saltzbourg, dont l'Archevêque est Prince souverain, est borné au nord par la Bavière; à l'orient par l'Autriche; au sud par la Carinthie & le Tirol; à l'ouest par le Tirol encore & par la Bavière. C'est un pays montagneux, qui s'étend le long de la rivière de Saltz. Il a environ quarante-huit lieues de long sur trente-six de large. Il renferme dix grands lacs très-poissonneux, & l'on voit dans les vallées de belles prairies & de gras pâturages. Il y a du marbre & du gibier en abondance dans les montagnes. Le Pape Léon III, à la sollicitation de l'empereur Charlemagne, transféra en 798 à Saltzbourg, l'Archevêché de Lorch. Le Chapitre est composé de vingt-quatre Chanoines, qui sont tous ou Comtes ou Barons, & qui doivent tous faire preuve de huit quartiers de noblesse. Ils n'ont aucune voix qu'ils ne soient ordonnés Prêtres. Saint Rupert, ou Robert, a été le premier Evêque de Saltzbourg, depuis 582 jusqu'en 623; & Arnon créé par Léon III, en a été le premier Archevêque. Gebhard ayant signalé son zèle pour Grégoire XII, contre l'empereur Henri V, ce Pape le créa lui & ses successeurs Légats nés du Saint Siége, pour toute l'Allemagne, & l'on appelle d'eux au Nonce du Pape. En qualité de Vicaires du Saint Siége, ils connoissent & jugent de tous les cas de la

la compétence du Siége de Rome. Il n'y a dans l'Archevêché de Saltzbourg, d'autre ordre de Chevalerie, que celui de Saint Rupert, fondé en 1701. Le nombre des Chevaliers est de douze. Ils doivent être nobles, & les revenus de l'Ordre sont de douze milles rixdales. L'Archevêque de Saltzbourg occupe alternativement, avec l'Autriche, la première place du banc des ecclésiastiques à la diète de Ratisbonne, & a le directoire alternatif du collége des Princes de l'Empire. Il a aussi le droit de convoquer les États du cercle de Bavière. Quand il se trouve dans la résidence de l'Empereur, il a l'honneur de manger à sa table en présence de l'Impératrice, honneur qui n'est accordé à aucun autre Prince du Saint Empire. Les Archiducs d'Autriche tiennent de cet Archevêque à titre de fief, le droit de conférer les quatre dignités héréditaires de la Cour, à des personnes agréables à l'Archevêque. Quand les Évêchés de Chiemsée, de Seckau & de l'Avand-Mynd viennent à vaquer dans les mois de rigueur, qui appartiennent au Pape, l'Archevêque de Saltzbourg les remplace, sans que les nouveaux Évêques soient obligés de se faire confirmer par le Souverain Pontife. En 1732, l'Évêque de Passau fut déclaré exempt de la Juridiction de l'Archevêque de Saltzbourg, & la même année l'Archevêque Léopold-Antoine Éleuthère fit sortir de ses états environ 20000 Protestans de la confession d'Augsbourg. Les revenus annuels de l'Archevêché de Saltzbourg, sont de trois millions soixante-quinze mille livres, outre trente mille florins qu'il tire des jeux, & huit mille écus d'Empire pour trois grandes messes qu'il dit par an. Il a dans sa dépendance, outre les trois Évêchés dont nous avons parlé, ceux de Freisingen, de Ratisbonne, de Brixen, & de Gurck. Les rivières principales de cet Archevêché sont la Saltz, la Sala, la Muer & la Lava. Il comprend quarante Bailliages. Outre ces Bailliages, l'Archevêque de Saltzbourg possède des terres considérables en Autriche, dans la Stirie, dans le duché de Carinthie, & en Bavière.

SALUADE; substantif féminin. *Salutatio.* Action de saluer en faisant la révérence. Il vieillit & ne se dit guère que dans la conversation & avec une épithète. *Il leur fit une grande saluade*

SALVAGE; substantif masculin. En termes de Marine on appelle *droit de salvage*, le droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un vaisseau naufragé.

SALVAGES; (les) nom de deux îles d'Afrique, dans l'Océan Atlantique, entre Madère au nord, & les Canaries au midi. On y trouve beaucoup de serins.

SALVATELLE; substantif féminin & terme d'Anatomie. On a donné ce nom à une petite veine qui rampe entre le troisième & le quatrième os du métacarpe sur chaque main. Elle naît des muscles interosseux, & des parties environnantes, & va se décharger dans la Basilique.

Les Anciens comptoient beaucoup sur la saignée qui se pratiquoit à cette veine, pour la guérison des affections mélancoliques; mais depuis que la circulation du sang a été reconnue, on s'est détrompé de cette fausse idée.

SALVATERRA; petite ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le Tage. Il y a une Maison royale.

SALVATIERRA; ville forte de Portugal, dans la province de Beyra, près des frontières de l'Estramadure Espagnole, à cinq lieues, nord-est, d'Alcantara.

SALVATIERRA, est aussi le nom de deux villes d'Espagne, dont l'une est située dans la Galice, sur le Minho, à douze lieues, nord-ouest, de Brague, & l'autre dans la Biscaye, à 13 lieues de Vittoria.

SALVATIONS; substantif féminin pluriel & terme de Pratique. Écritures par lesquelles on répond à des réponses à griefs, à des réponses à causes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *salvations*, parce que l'objet de ces écritures est de sauver les premières écritures, c'est-à-dire, de soutenir les moyens qu'elles renferment.

SALUBRE; adjectif des deux genres & terme Didactique. *Saluber.* Qui contribue à la santé. *Respirer un air salubre.*

SALUBRITÉ; substantif féminin. *Salubritas.* Qualité de ce qui est salubre. *On vante la salubrité des eaux de Bourbon.*

SALUCES; ville forte & épiscopale d'Italie, dans le Piémont, capitale du Marquisat de Saluces, sur une hauteur, à six lieues, sud-est, de Pignerol, & à neuf lieues, sud-ouest, de Turin.

Le Marquisat de Saluces est une province du Piémont, près des Alpes. Il est borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice; au levant par les provinces de Savillan & de Fossano; au couchant par la vallée de Barcelonette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui; il avoit ses Marquis qui le tenoient en fief des Dauphins, de sorte que par l'extinction de leur famille, François I réunit ce marquisat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Bresse, le Bugey, les pays de Valromey & de Gex, qui sont au-delà du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles, sont les deux seules places importantes du *marquisat de Saluces.*

SALVE; substantif féminin. Décharge d'un grand nombre de canons ou de mousquets tirés en même temps, soit pour saluer quelqu'un, soit dans des occasions de réjouissances. *Quand la Princesse arriva, on fit plusieurs salves de mousqueterie. Pendant le* Te Deum, *on fit trois salves d'artillerie.*

SALVE, se dit aussi de plusieurs coups de mousquet ou de canon, qui se tirent en même temps en faisant l'exercice ou dans le combat. *Quand nous fûmes près du chemin couvert nous essuyâmes une salve de mousqueterie.*

On dit, que *le canon tire en salve*, quand plusieurs pièces de canon tirent en même temps.

SALVÉ; substantif masculin. On appelle ainsi une prière que l'Église chante en l'honneur de la Sainte Vierge, & que le peuple a accoutumé de chanter à l'exécution d'un criminel. *Chanter un salvé.*

SALUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SALUER.

SALUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Salutare.* Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité, de déférence ou de respect en l'abordant, en le rencontrant ou en quelques autres occa-

tions. *Les manières de saluer sont différentes selon les différentes Nations. En France & chez la plupart des peuples de l'Europe, les hommes saluent en ôtant leur chapeau & en s'inclinant, ou, quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant seulement. Les Orientaux saluent en s'inclinant aussi & en posant la main sur la poitrine, mais ils ne se découvrent pas la tête. En arrivant, nous allâmes saluer le Commandant du corps. Les femmes saluent en faisant la révérence. Elle les salua de mauvaise grâce.*

SALUER, se dit aussi des marques de respect qu'on donne à certaines choses; & c'est dans ce sens qu'on dit, *saluer les armes. Saluer le lit du Roi.*

SALUER, signifie aussi faire ses complimens par lettre. *Il m'a chargé de vous saluer de sa part.*

SALUER, signifie encore baiser une dame en la saluant. *Cette dame leur permit de la saluer.*

SALUER, en parlant de l'élévation des anciens Empereurs Romains à l'Empire, signifie proclamer Empereur. *L'armée le salua Empereur.*

SALUER, s'emploie aussi pour signifier les marques de civilité, de déférence, de respect qui sont en usage dans les troupes, soit de terre, soit de mer. Ainsi en parlant des gens de guerre qui passent en revue devant le Roi, devant leur Général, on dit: *saluer de la pique, saluer de l'épée;* pour dire, saluer en baissant la pique, saluer en tirant l'épée & la baissant. A la mer on salue en tirant trois, cinq, sept, neuf, *&c.* coups de canon à boulet ou sans boulet, selon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *salue*. Les vaisseaux de guerre *saluent* par nombre impair, & les galères par nombre pair. C'est ici le salut ordinaire. Le vaisseau qui est sous le vent d'un autre doit saluer le premier.

A la mer on salue aussi du pavillon, ce qui se fait en baissant le pavillon; mais cette manière de saluer, qui est la plus humble de toutes, n'a lieu qu'en reconnoissance d'une plus grande dignité d'un vaisseau à l'égard d'un autre.

On dit en termes de Marine, que *la mer salue la terre;* pour dire, que les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la saluer en tirant le canon.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente, & la rend longue.

SALVETAT; nom de deux petites villes de France: l'une est dans l'Agenois & l'Election d'Agen, & l'autre dans le Rouergue, à quatre lieues, sud-ouest, de Villefranche.

SALVIATI; (François) Peintre, né à Florence en 1510, & mort à Rome en 1563. Son nom de famille étoit *Rossi*. Il s'attacha au Cardinal *Salviati*, d'où lui est venu le surnom sous lequel il est connu. Cet Artiste donna à Rome, à Florence, à Bologne & à Venise des preuves de l'excellence de ses talens dans la Peinture. Mais son inconstance ne lui permit pas de se fixer long-temps dans le même lieu ni à de grandes entreprises; d'ailleurs beaucoup d'estime pour lui-même, & un air de mépris pour les autres nuisirent à sa fortune & à sa réputation. Son esprit inquiet l'amena en France, & l'en fit sortir du temps que le *Primatice* y florissoit. Il étoit bon Dessinateur. Ses carnations sont d'une

belle couleur. Ses draperies légères & bien jetées laissent entrevoir le nu qu'elles couvrent. Il inventoit facilement, & mettoit beaucoup d'agrément dans ses idées; mais il peignoit de pratique. On desireroit que ses contours fussent plus coulans. Les dessins de *Salviati* sont assez dans le goût du *Palme*. Des airs de tête maniérés, des coiffures & des attitudes extraordinaires les font distinguer.

SALURE; substantif féminin. *Salsugo*. Qualité que le sel communique. *La salure de la mer n'est pas la même partout. La salure de la mer provient, selon plusieurs philosophes, des sels de la mer que les eaux ont dissous. Ôter la salure d'une viande.*

SALUT; substantif masculin. *Salus*. Conservation, rétablissement dans un état heureux & convenable. *De-là dépendoit le salut de l'Empire. Désespérer du salut de l'Etat. Le salut public. Il y va du salut de l'armée.*

SALUT, signifie aussi la félicité éternelle. *Le chrétien doit toujours être occupé du soin de son salut. Travailler au salut des ames.*

SALUT, se dit aussi de l'action de saluer ceux qu'on rencontre. *L'inférieur doit le salut à son superieur. Il prétend que vous ne lui avez pas rendu le salut.*

SALUT, se dit en termes de guerre, d'une marque de respect ou d'honneur que les troupes rendent au Souverain, aux Princes & aux Généraux.

L'ancien *salut* de la cavalerie consistoit à baisser la pointe de l'épée devant celui qu'on saluoit, & à la relever ensuite.

L'ordonnance du 22 Juin 1755, sur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *salut* beaucoup plus composé que le précédent: il doit se faire en cinq temps soit de pied ferme, ou en marchant.

Le salut de l'étendart se fait en baissant la lame de l'étendard devant celui qu'on salue.

L'ordonnance du 14 Mai 1654, règle le salut que les Officiers d'infanterie doivent faire avec l'esponton & le fusil.

Pour faire le salut du drapeau, les Enseignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance sur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorsqu'ils doivent saluer, ils baissent doucement la lance jusqu'auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent ensuite leur chapeau de la main gauche.

Les Enseignes doivent s'arranger pour baisser & relever ensemble leur drapeau avant que celui qu'ils doivent saluer soit tout-à-fait devant eux.

Le *salut* des Sergens consiste à ôter leur chapeau de la main gauche, étant reposés sur leur hallebarde.

On appelle *salut de mer*, les coups de canons que tire un vaisseau pour rendre honneur à un autre vaisseau, à une flotte, à une place, ou pour en reconnoître la supériorité. Voici ce que règle à ce sujet l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaisseaux du Roi portant pavillon d'Amiral, Cornettes & flâmes, salueront les places maritimes & principales forteresses des Rois; le salut sera rendu coups pour coups à l'Amiral & au Vice-Amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, suivant la marque de commandement.

Les places & forteresses de tous les autres Princes & des Républiques, salueront les premières l'Amiral &

le Vice-Amiral, & le *salut* leur sera rendu d'un moindre nombre de coups par l'Amiral, & coup pour coup par le Vice-Amiral. Les autres pavillons inférieurs salueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche en Savoie, seront saluées les premières par le Vice-Amiral. Au reste nul vaisseau de guerre ne saluera une place maritime, qu'il ne soit assuré que le *salut* lui sera rendu.

2°. Les vaisseaux du Roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres Rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *salut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que se fasse la rencontre; ce qui se pratiquera aussi dans les rencontres de vaisseau à vaisseau, à quoi les Etrangers seront contraints par la force s'ils refusent de le faire.

3°. Le Vice-Amiral & le Contre-Amiral rencontrant le pavillon Amiral de quelqu'autre Roi, ou l'étendard royal des galères d'Espagne, salueront les premiers. Le vaisseau portant pavillon Amiral, rencontrant en mer ces galères, se fera saluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les escadres des galères de Naples, Sicile, Sardaigne & autres appartenantes au Roi d'Espagne, ne seront traitées que comme galères patrones, quoiqu'elles portent l'étendart royal, & seront saluées les premières par le Contre-Amiral; mais le Vice-Amiral exigera d'elles le *salut*, & les y contraindra si elles refusent de le rendre; la même chose aura lieu pour les galères portant l'étendard de Malte & de tous autres Princes & Républiques. A l'égard de la galère patrone de Gènes, tous les vaisseaux de guerre François exigeront d'elles le *salut*.

4°. Les vaisseaux portant Cornettes & Flâmes, salueront les pavillons de l'Amiral & Contre-Amiral des autres Rois, & se contenteront qu'on leur réponde quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaisseaux des moindres États portant pavillon d'Amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & salueront de 21 coups de canon; & l'Amiral de France ayant rendu le *salut* seulement de treize coups, les autres remettront leur pavillon.

Le Vice-Amiral & le Contre-Amiral de France seront salués de la même manière par les moindres États. Leur Amiral saluera de même le premier le Vice-Amiral & contre-Amiral de France: mais il ne pliera son pavillon que pour l'Amiral; ensorte que cette déférence de plier le pavillon n'aura lieu de la part des moindres États qu'envers les pavillons égaux ou supérieurs.

Les vaisseaux du Roi portant Cornette, salueront l'Amiral des moindres États, & se feront saluer par tous les autres pavillons des mêmes États.

6°. Lorsqu'on abordera le pavillon Amiral, soit dans les ports ou à la mer, il sera salué par l'équipage du vaisseau sur lequel il sera arboré, de cinq cris de *vive le Roi*, & les autres vaisseaux le salueront en pliant leur pavillon, sans tirer le canon. Le pavillon du Vice-Amiral sera seulement salué par trois cris de tout son équipage; le Contre-Amiral & les Cornettes par un cri; & à l'égard

des flâmes, elles ne seront pas saluées.

7°. Les vaisseaux du Roi portant pavillon de Vice-Amiral & Contre-Amiral, rencontrant en mer le pavillon Amiral, le salueront de la voix, plieront leur pavillon, & abaisseront leurs hautes voiles.

8°. Le Contre-Amiral, les Cornettes ou autres vaisseaux de guerre abordant le Vice-Amiral, le salueront seulement de la voix en passant à l'arrière pour arriver sous le vent. Les vaisseaux de guerre qui ne porteront ni pavillon ni cornette, se rencontrant à la mer, ne se donneront aucun salut.

9°. Lorsqu'il y aura plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, il n'y aura que le seul Commandant qui saluera.

10°. Il est défendu à tous Commandans & Capitaines François de saluer les places des ports & rades du Royaume où ils entrent & mouillent, comme aussi de tirer dans les occasions de revues & de visites particulières qui pourroient leur être faites sur leurs bords.

11°. L'Amiral, le Vice-Amiral, le Gouverneur de la Province faisant leur première entrée dans le port, seront seulement salués du canon. Le vaisseau portant pavillon Amiral dans un port rendra le *salut*. Le Roi se trouvant en personne dans ses ports ou sur ses vaisseaux, sera salué de trois salves de toute l'artillerie, dont la première se fera à boulet.

Salut, est aussi un terme qu'on emploie dans les lettres-patentes du Roi, dans les bulles des Papes, dans les mandemens des Archevêques & Évêques, *&c.* envers ceux auxquels elles sont adressées. *Louis par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Clément XIV, à tous fidelles, salut & bénédiction apostolique.*

On dit proverbialement, *à bon entendeur salut*, quand on veut faire entendre quelque chose à quelqu'un en ne s'expliquant qu'à demi.

On appelle aussi *salut*, les prières qu'on chante le soir en de certains jours dans quelques Églises, après que tout l'office est fait. *Chanter le salut. Dire le salut. Aller au salut.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

SALUTAIRE; adjectif des deux genres. *Salutaris.* Utile, avantageux pour la conservation de la vie, des biens, de l'honneur, de la santé, pour le salut de l'ame. *Un remède salutaire. Un régime salutaire. Un conseil salutaire. Des réflexions salutaires. Une sainte & salutaire pensée.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

SALUTAIREMENT; adverbe. *Salutariter.* Utilement, avantageusement. *Une loi salutairement établie. Le quinquina opère salutairement contre la fièvre.*

SALUTATION; substantif féminin. *Salutatio.* Action de saluer. Il n'est guère usité en cette signification, que dans la conversation familière, & en parlant d'une manière de saluer un peu extraordinaire. *Il lui fit de grandes salutations.*

On appelle *salutation angélique*, la prière que l'on fait à la Vierge, & qui est ainsi nommée, parce qu'elle contient les mêmes paroles que l'Ange Gabriel adressa à Marie lorsqu'il vint la saluer de la part de Dieu, & lui annoncer le mystère de l'incarnation.

Cette prière eſt plus connue ſous le nom d'*Ave, Maria*.

SAMA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte dans la Tribu de Juda.

SAMANA; petite île de l'Amérique, & l'une des Lucayes, dans la mer du nord.

SAMANDRACHI; nom moderne d'une île de l'Archipel vers les côtes de la Romanie. Elle s'appeloit autrefois Samothrace.

SAMAR; île de la mer des Indes, l'une des Philippines, au ſud-eſt de Luçon, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit. On lui donne cent trente lieues de circonférence.

SAMARA; ville d'Aſie dans le royaume de Caſan, près du Wolga, à trois cent cinquante werſtes de Caſan.

SAMARAN; ville d'Aſie, dans la partie orientale de l'île de Java.

SAMARATH; nom d'une ſecte de Banians des Indes qui croient que leur Dieu qu'ils nomment *Permiſéer*, gouverne le monde par trois Lieutenans. *Brama*, c'eſt le premier, a le ſoin d'envoyer les ames dans le corps que Permiſéer lui déſigne. Le ſecond, nommé *Buffina*, enſeigne aux hommes à vivre ſelon les Commandemens de Dieu, que ces Banians conſervent écrits en quatre livres. Il a auſſi le ſoin des vivres, & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troiſième s'appelle *Maïs* : ſon pouvoir s'étend ſur les morts, dont il examine les actions paſſées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuſe, ſuivant les vertus qu'elles ont pratiquées ou les crimes qu'elles ont commis dans leur première vie. Lorſque leur expiation eſt achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainſi purifiées à *Permiſéer* qui les reçoit au nombre de ſes ſerviteurs. Les femmes de cette ſecte perſuadées que dans l'autre monde elles vivent ſept fois autant, & ont ſept fois plus de plaiſir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de ſe jeter gaiment dans le bucher. Dès que les femmes ſont accouchées, on met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que *Buffina* veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiſéer*. Si c'eſt un garçon, on y ajoute un arc & des flèches, comme un préſage de ſa valeur future, & de ſon bonheur à la guerre.

SAMARCANDE; ville d'Aſie, Capitale d'un royaume de même nom au pays des Usbecks, ſur la rivière de Sogde, à quarante lieues, nord, de Bokara. Elle avoit du temps d'Alexandre ſoixante dix ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, environ trois lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorſque les Mogols l'aſſiégèrent. Il ne faut pas s'en étonner, parceque cette ville renfermoit dans ſon enceinte, non-ſeulement des champs labourables, des prés, & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles étoient revêtues de tourelles, & entourées d'un foſſé profond, ſur lequel paſſoit un aqueduc qui conduiſoit les eaux de la rivière en divers quartiers de la ville.

Gengiskan, premier Empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le siége de cette ville, en 1220, & la prit par la mésintelligence qui régnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le Sultan Méhémet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

Tamerlan, descendant de Gingiskan établit Samarcande pour la Capitale de ses vastes États. Cette ville est encore considérable, & sa position des plus heureuses pour faire le commerce de la grande Tartarie, des Indes & de la Perse : elle ne manque de rien pour sa subsistance; enfin elle a autour d'elle à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font passer la fameuse vallée dans laquelle elle est située, pour un des quatre paradis terrestres que les Orientaux mettent en Asie.

SAMARIE; ancienne ville de la Palestine, Capitale d'un royaume de même nom qui comprenoit les dix Tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva sa ville sur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & située à une journée de Jérusalem. Achab bâtit dans Samarie un Palais d'ivoire, c'est-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire. Salmanazar, Roi d'Assyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruisit.

Il paroît qu'elle se rétablit dans la suite, puisque Édras parle déjà des habitans de Samarie, & que les Samaritains, jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, se révoltèrent. Ce Prince, dit Quinte-Curce, marcha contr'eux, prit Samarie, & y mit des Macédoniens; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la suite Samarie, & la ruina de nouveau; mais quand Gabinius fut fait Président de Syrie, il entreprit de rebâtir Samarie. De-là vient, dit le Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'est-à-dire, la Colonie de Gabinius : cependant Samarie n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguste lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sébaste*, qui revient au nom latin *Augusta*, la ville d'Auguste. Il y attira six mille nouveaux habitans, & leur distribua les terres des environs, qui étant extrêmement fertiles, produisirent en si grande abondance, que la ville se trouva bientôt riche & peuplée. Il mit une bonne garnison dans la tour de Strabon, qui dans la suite, par compliment pour le même Auguste, porta le nom de Césarée.

Le nom de Samarie étoit commun à la ville, & au pays des environs : de sorte qu'il y avoit Samarie ville, & Samarie qui étoit le pays de Samarie. Les Auteurs sacrés du Nouveau Testament parlent assez peu de Samarie ville, & lorsqu'ils emploient ce mot, ils expriment sous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons.

SAMARITAINS; (les) anciens peuples qui étoient des Colonies de Babyloniens,

Babyloniens, de Chutéens & d'autres nations qu'Assaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanasar avoit transporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du temps de la captivité des dix Tribus. Les Samaritains étoient payens, & ils continuèrent à adorer leurs idoles, jusqu'à ce que, pour se délivrer des lions qui les incommodoient beaucoup, ils souhaitèrent d'être instruits de la manière de servir le Dieu d'Israël, espérant d'appaiser par ce moyen la colère du Dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Israël à celui de leurs idoles, & de-là vient qu'il est dit dans l'Histoire des Rois, qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même temps leurs propres divinités.

On ne sait combien de temps ils demeurèrent dans cet état; mais au retour de la captivité de Babylone, il paroît qu'ils avoient entièrement abandonné le culte des idoles; & lorsqu'ils demandèrent aux Israëlites qu'il leur fût permis de travailler avec eux au rétablissement du temple de Jérusalem, ils dirent que depuis qu'Assaradon les avoit transportés dans ce pays, ils avoient toujours adoré le Seigneur; & l'écriture depuis le retour de la captivité ne leur reproche en aucun endroit qu'ils adorassent les idoles, quoiqu'elle ne dissimule ni leur jalousie contre les Juifs, ni les mauvais services qu'ils leur rendirent à la Cour de Perse, par leurs calomnies, ni les pièges qu'ils leur tendirent pour tâcher de les empêcher de rétablir les murs de Jérusalem.

Il ne paroît pas qu'il y ait eu de temple commun pour tous ces peuples venus de de-là l'Euphrate, dans la Samarie, avant la venue d'Alexandre le Grand dans la Judée. Auparavant, chacun suivoit sa dévotion, & adoroit le Seigneur où il jugeoit à propos: mais ils comprirent aisément par la lecture des livres de Moïse qu'ils avoient en main, & par l'exemple des Juifs leurs voisins, que Dieu ne vouloit être adoré que dans le seul lieu qu'il avoit choisi. Ainsi ne pouvant aller au temple de Jérusalem, parceque les Juifs ne le leur vouloient pas permettre, ils bâtirent un temple sur le mont Garizim près de Sichem qui étoit alors leur capitale. Ils prétendirent que ce temple n'étoit point inférieur à celui des autres Juifs, & qu'on pouvoit aussi bien adorer Dieu sur le mont Garizim qu'à Jérusalem. Au reste la dissension que ce nouveau temple excita entre les Juifs & les Samaritains s'accrut tellement avec le temps, & dégénéra en une haine si furieuse, qu'ils se refusèrent même de se rendre les uns aux autres les services de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les Samaritains ne voulurent pas donner retraite à Jésus-Christ quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jérusalem; deux de ses disciples, savoir, Jacque & Jean, extrêmement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zèle de bonne foi pour l'honneur de leur maître. & pour la sainteté de Jérusalem, ils vouloient se défaire promptement de ces ennemis de Dieu & de Jésus Christ, de ces adversaires de la vraie religion, de ces Schismatiques; car c'est ainsi qu'ils se traitèrent les uns les autres. Dans le trouble de leur colère, ils souhaitent que Notre Seigneur leur accorde le pouvoir de faire descen-

dre le feu du ciel pour consumer les Samaritains, comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils se trouvoient alors.

Malgré l'injustice du procédé des Samaritains, & le grand exemple du prophête Elie, dont les deux Apôtres se croyoient autorisés, Jésus-Christ censure paisiblement, mais d'une manière aussi vive que forte, le zèle destructeur de ces deux Apôtres. *Vous ne savez*, leur dit-il, *de quel esprit vous êtes, car le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver.* Paroles admirables qu'il ne faut jamais perdre de vue.

La secte des Samaritains subsiste encore aujourd'hui à Gaza, à Sichem, à Damas, au Caire & autres lieux du Levant. Les Samaritains se vantent d'avoir des pontifes de la race d'Aaron, & ils font encore des sacrifices dans un temple ou plutôt dans une chapelle située sur la montagne de Garizim. Ils sont beaucoup plus sévères que les autres Juifs dans l'observation des fêtes, & sur plusieurs autres articles. De tous les livres de l'Écriture Sainte, ils n'admettent que le Pentateuque. Ils ne regardent pas les autres comme des livres divins, & croient qu'ils n'ont été faits que pour maintenir sur le trône la postérité de David. Ils prétendent que les caractères samaritains sont ceux dont Dieu se servit pour écrire la loi, & qu'il les donna à Moïse. Ils parlent d'Esdras comme d'un imposteur, qui a quitté les vrais caractères hébreux pour en prendre d'autres. En effet, S. Jerôme & les plus célèbres critiques sont persuadés que les premiers caractères hébreux sont ceux des Samaritains, & qu'Esdras au retour de la captivité se servit de caractères chaldéens, qui sont ceux dont nos bibles sont écrites, & que les Israélites dépaysés depuis longtemps n'étoient plus capables d'entendre. Ils écrivent le texte du Pentateuque sans points ni virgules, en quoi ils diffèrent encore des autres Juifs.

SAMBALES; (les îles) petites îles de l'Amérique, sur la côte septentrionale de l'Isthme qui joint l'Amérique septentrionale avec la méridionale. Elles sont en très-grand nombre, & produisent différens fruits.

SAMBOUC; substantif masculin. Bois odoriférant que les marchands européens portent sur les côtes de Guinée pour faciliter leur commerce par les présens qu'ils en font aux Rois du pays, qui font grand cas de tout ce qui jette une odeur agréable: on y joint de l'iris de Florence & d'autres parfums.

SAMBRE; rivière de France & des Pays-Bas: elle a sa source en Picardie au-dessus du village de Novion, & son embouchure dans la Meuse à Namur.

SAMBUCA; petite ville ou bourg d'Italie en Sicile, dans la vallée de Mazare, environ à trois lieues, nord, de Xacca.

SAMBUQUE; substantif féminin. *Sambuca.* Sorte d'instrument de musique ancien qui étoit usité en Chaldée, & que l'on croit être une espèce d'instrument à cordes, d'un son aigu, & qui n'avoit ordinairement que quatre cordes. C'est ainsi qu'en parlent Athénée, Vitruve & Festus.

SAME; substantif féminin. Espèce de muge ou de poisson à nâgeoires épineuses, qu'on trouve fréquemment dans la Garonne, le Rhône & la

Loire; on en pêche dans les étangs du Languedoc. Ce poisson semble ne prendre d'autre nourriture que l'eau & la bourbe qu'il avale continuellement.

SAMEDI; substantif masculin. Le septième jour de la semaine. *Il arriva Samedi dernier. Chez les Païens, le Samedi étoit consacré à Saturne.*

On appelle *Samedi Saint*, le Samedi qui précède le jour de Pâques.

SAMEQUIN; substantif masculin & terme de Marine. Sorte de vaisseau marchand Turc, & qui ne sert que pour aller terre à terre.

SAMER; bourg de France, en Picardie, à trois lieues, sud-est, de Boulogne. Il y a une Abbaye de Bénédictins, qui vaut à l'Abbé environ dix mille livres de rente.

SAMIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à l'île de Samos, qui est de l'île de Samos.

On avoit donné l'épithète de *Samienne* à Junon, à cause de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos. Les habitans du lieu se vantoient que la sœur & la femme de Jupiter étoit née dans leur île, sur le bord du fleuve Imbrasus, & sous un saule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple consacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient transporté d'Argos la statue de cette déesse.

SAMESTRE; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à l'espèce de corail rouge qu'on envoie d'Europe à Smyrne.

SAMIR; nom de deux anciennes villes de la Palestine, dont l'une étoit dans la tribu de Juda, & l'autre dans la tribu d'Ephraïm.

SAMIS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce, à une étoffe très-riche à lames d'or & d'argent, qui se fabrique à Venise, & qui n'est plus guère connue, quoiqu'on en fasse encore quelque usage à Constantinople.

SAMNITES; (les) anciens peuples d'Italie qui occupoient l'Abruzze supérieure, tout le comté de Molisse, avec des parties de la Capitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Peligni* & les *Trentani* au nord, la Pouille Daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marsi* au couchant.

Le pays situé entre ces peuples étoit le vrai Samnium. Les Samnites étoient un peuple très-belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Ils défendirent leur liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & firent plus de résistance que les plus grands Rois. Rome fut cinquante ans (Tite-Live dit soixante-dix) à les subjuguer; mais elle fit un si grand ravage dans leur pays, elle leur démolit tant de villes, que le *Samnium*, si puissant autrefois, n'étoit plus reconnoissable du tems de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matière de vingt-quatre triomphes.

Les Samnites descendoient des Lacédémoniens, & respiroient comme eux la liberté. Entre leurs usages particuliers, ils en avoient un qui devoit produire les meilleurs effets: on assembloit en certains temps la jeunesse, & celui d'entre les garçons qu'on jugeoit valoir mieux que les autres, prenoit pour sa femme la fille qu'il vouloit: celui qui avoit les suffrages après lui choisissoit encore, & ainsi de suite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les services rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces sortes de biens, choi-

fissoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses mêmes, tout cela étoit, pour ainsi dire, la dot de la vertu. Il seroit difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir sur l'un & l'autre sexe. C'est une réflexion de l'Auteur de *l'Esprit des Lois*.

SAMOGITIE; province de Pologne, bornée au nord par la Curlande; au midi par la Prusse royale; à l'orient par la Lithuanie; & à l'occident par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur, & environ 50 de largeur.

La *Samogitie* étoit anciennement habitée par les *Æstiens*, partagés en diverses nations idolâtres. Jagellon étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au Christianisme, & établit en 1413 un Siége épiscopale à Midnick. Après sa mort, les Chevaliers Teutons acquirent la *Samogitie* du roi Casimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand Maître de leur Ordre, s'étant emparé de la Prusse, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celles des Tartares jusqu'au règne de Sigismond Auguste, qui eut peine à leur persuader de bâtir des maisons & de vivre en société. Ces maisons sont un méchant toît de terre, de paille & de claie. Le feu se fait au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est en haut.

La *Samogitie* est un pays de bois & de montagnes presque inaccessibles, où l'on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & l'on trouve dans les forêts toutes sortes de bêtes fauves.

La province est divisée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Rosienne, capitale du pays, de Midnick sur le Vivits, & de Ponicviefs. Elle a un Staroste pour le temporel; & pour le spirituel, un Évêque qui réside à Midnick, autrement Vormie; cet Évêque est suffragant de l'Archevêque de Gnesne.

SAMOIÈDES, ou SAMOYÈDES; (les) peuple qui occupe la partie septentrionale de l'empire de Russie, entre la Tartarie Asiatique & Archangel, le long de la mer, jusqu'en Sibérie. Ce sont des sauvages, la plupart idolâtres, qui vivent de chasse & de pêche, & habitent pendant l'hiver dans des espèces de tanières, où ils consument presque sans sortir, les vivres qu'ils ont amassés dans la belle saison.

Les Samoïèdes, les Groënlandiens, les Zembliens, les Sauvages du nord de la baie de Hudson, sont tous des hommes de même espèce. Nés dans un air extrêmement froid, accoutumés alternativement aux travaux les plus durs, ou à une inaction presque entière, ils se ressemblent tous à peu de chose près: petits, trapus, extrêmement laids, la voix grêle & rauque, la peau rude & huileuse, le teint grossier & enfumé; on ne peut pas douter que cette ressemblance ne tienne aux qualités de l'air, à la rigueur du climat, & à la manière de vivre. On seroit peut-être plus embarrassé de dire pourquoi ils offrent tous leurs femmes & leurs filles aux étrangers? Seroit-ce parceque leur laideur horrible les en dégoûte, & qu'ils imaginent qu'elles tireront un nouvel agrément de leur commerce

avec des hommes plus propres, plus beaux & mieux faits qu'ils ne le font. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils en aiment mieux leurs femmes, & que c'est pour elles un titre de distinction d'avoir été honorées des faveurs d'un navigateur Européen.

SAMOLE; substantif féminin. Espèce de mouron d'eau auquel on attribue une vertu nitreuse & anti-scorbutique. Les anciens Gaulois estimoient cette plante toute puissante contre les maladies des bestiaux, mais avec des précautions superstitieuses qui consistoient à la cueillir à jeun de la main gauche, sans la regarder, à ne la pas déposer dans un autre lieu que celui où ces animaux alloient boire, & à la broyer en l'y mettant.

SAMOREUX; substantif masculin & terme de Marine. Bâtiment extrêmement long & plat, qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pièces, que des cordages tiennent à l'arrière & aux côtés, & qui navigue sur le Rhin, & sur les canaux de Hollande.

SAMORIN; substantif masculin & terme de relation. Titre qu'on donne à un Souverain des Indes orientales dont les États sont placés sur la côte de Malabar, & qui étoit autrefois le Prince le plus puissant de cette côte. Sa résidence ordinaire est à Calécut ou Kalicut. Autrefois le Samorin ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce temps fût accompli, il étoit dispensé d'une cérémonie aussi singulière que cruelle; elle consistoit à se couper la gorge en public; on dressoit un échaffaut pour cet effet; le Samorin y montoit, après avoir donné un grand festin à la Noblesse & à ses Courtisans: immédiatement après sa mort ces derniers élisoient un nouveau Samorin. Ces Souverains se sont actuellement délivrés en grande partie d'une coutume si incommode; lorsque les douze années sont revolues, les Samorins se contentent de donner sous une tente dressée dans une plaine, un repas somptueux pendant douze jours de suite, aux grands du Royaume; au bout de ce temps de réjouissance, si quelqu'un des convives a assez de courage pour aller tuer le Samorin dans sa tente, où il est entouré de plusieurs milliers de gardes, la Couronne est à lui, & il est reconnu Samorin en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorsque le Samorin se marie, il ne lui est point permis d'habiter avec sa femme jusqu'à ce que le Nambouri ou Grand Prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même la garder trois jours. Les principaux de la noblesse ont la complaisance d'accorder au Clergé le même droit sur leurs épouses. Quant au peuple, il est obligé de se passer des services des Prêtres, & de remplir lui-même ses devoirs.

SAMOS; île de l'Archipel, sur la côte de la Natolie, au nord du golfe de même nom, au sud de celui d'Éphèse, & à l'est de l'île de Nicaria. Elle a environ treize lieues de long sur neuf dans sa plus grande largeur. Elle est extrêmement fertile en tout. On y trouve des fruits exquis de toutes espèces, surtout des muscats excellens, du gibier & de la volaille en quantité: elle n'est pas cependant si bien cultivée qu'elle étoit du temps des Grecs. Ce fut là qu'avant la bataille d'Actium Antoine se ren-

dit d'Éphèse avec Cléopâtre, pour y prendre part aux divertissemens de cette Ile voluptueuse, pendant que leurs armées sur terre & sur mer achevetoient de se former contre celle d'Octave. Cléopâtre ne pouvoit choisir un lieu plus propre à distraire Antoine & à l'amuser. Samos étoit alors le centre des plaisirs; tout y respiroit la molle oisiveté, les richesses de la nature y brilloient deux fois chaque année; les figues & les raisins, les roses & & les plus belles fleurs y renaissoient presqu'aussi-tôt qu'on les cueilloit.

SAMOSATHE; nom d'une ancienne ville d'Asie, sur l'Euphrate, dans la Commagène dont elle étoit capitale. Elle est ruinée.

SAMOSATHÉNIENS; (les) Hérétiques qui furent ainsi appelés, parcequ'ils avoient pour chef Paul de Samosathe. *Voyez* PAUL DE SAMOSATHE.

SAMOTHRACE; petite île de l'Archipel, à quatre lieues de la côte méridionale de la Romanie, au nord de l'île d'Imbro. Il y avoit autrefois une ville de même nom, fameuse par un Temple dont les mystères n'étoient pas moins respectés que ceux d'Éleusis. On y adoroit les Dieux Cabires; & l'on étoit persuadé que ceux qui étoient initiés dans ces mystères devenoient plus justes & plus saints; que les Dieux Cabires les assistoient dans tous les périls; & que par leur secours ils étoient surtout préservés du naufrage. C'est pourquoi les plus grands personnages étrangers étoient fort soigneux de se faire initier dans le culte de ces divinités.

SAMOYÈDES; *voyez* SAMOÏÈDES.

SAMPA; substantif masculin. Espèce de Palmier qui vient en Guyane dans l'eau: son bois est moins compacte que celui du pineau, il sert aux mêmes usages, tant pour rendre les chemins pratiquables que pour faire des planchers, & pour en tirer des lattes propres à supporter le bardeau; mais ce qui le distingue de tous les autres palmiers, c'est qu'il fournit des tuyaux naturels pour la communication des eaux. Son bois creux dans le milieu est rempli de moëlle: pour l'ôter on se sert d'un bâton noueux, qui en tournant sert à la tirer peu à peu: dès que cette opération est faite, on emploie aussi-tôt ces tuyaux, sans quoi ils se sécheroient & se fendroient. L'arbre peut avoir un pied & demi de circonférence: son écorce ou plutôt ce qui entoure la moëlle, a environ un pouce d'épais. Il se détruiroit dans un terrein sec, s'il n'étoit pas toujours rempli d'eau; il se conserve dans une terre humide: pour joindre les tuyaux on les fait entrer les uns dans les autres; on met sur la jonction des cercles de fer, & on les calfate avec du coton qu'on a soin d'enduire de brai.

Le *sampa* & le *pineau* donnent pour fruits, des graines dont les oiseaux, sur-tout les *gros-becs*, sont fort friands.

SAMPIETRO; nom d'un fameux Capitaine Corse, au service de France, sous les règnes de François I, Henri II, & Charles IX. Il s'acquit une très-grande réputation par ses belles actions & par une intrépidité peu commune; & après s'être avancé par degrés, il devint Colonel général de l'Infanterie Corse, en France. Il épousa en 1548, & non en 1528, (comme le dit le Pere Anselme) *Vannina d'Ornano*, hé-

ritière d'une branche de cette maison, l'une des plus illustres de l'île; mariage qu'il ne dut qu'à la haute considération que sa valeur lui avoit acquise parmi ses compatriotes, étant de basse naissance, *ex infimo loco natus*, dit M. de *Thou*. Il fut le moteur & le principal instrument de la conquête de la Corse par les François en 1552; & il se porta avec d'autant plus d'ardeur à cette entreprise, qu'il étoit devenu l'ennemi implacable des Génois, qui, quelques années auparavant, sur des soupçons d'intelligence avec la France, l'avoient retenu prisonnier dans la citadelle de Bastia, d'où il n'étoit sorti que par l'entremise de cette Cour, affront qu'il ne leur avoit jamais pardonné. La République de Gênes l'ayant à l'occasion de cette guerre, déclaré rébelle, & ayant mis à prix sa tête, & celles de plusieurs autres Corses de son parti, cette proscription ne fit qu'irriter encore plus son ame vindicative, & il traita les Génois en toutes rencontres avec une animosité & une fureur incroyables. La Corse ayant été rendue à la République en 1559, par le Traité de Cateau-Cambresis, *Sampietro* ne tarda pas à lui susciter de nouvelles affaires. Il fit jouer tous les ressorts possibles pour engager la Cour de France à se remettre en possession de cette île; mais *Catherine de Médicis*, alors Régente du Royaume, craignant de provoquer une nouvelle guerre avec l'Espagne alliée des Génois, ne voulut point entendre à ses propositions; le Pape & le Duc de Florence à qui il offrit pareillement de les rendre maîtres de l'île, pour peu qu'ils voulussent lui donner des secours, ne l'écoutèrent pas davantage. Tout ce qu'il pût obtenir, ce fut une promesse de *Catherine de Médicis*, de l'assister secrettement de quelques secours d'argent, s'il parvenoit à faire soulever les Corses, comme il s'en faisoit fort. Mais comme il y avoit peu d'apparence de réussir à enlever la Corse aux Génois sans forces maritimes qui pussent faire tête aux leurs, Sampietro résolut de se transporter à Constantinople, pour tâcher d'obtenir du Grand Seigneur, qu'il envoyât une flotte dans la Méditerranée & sur les côtes de la Corse, pour protéger son entreprise. *Catherine de Médicis* se prêta encore à lui accorder des Lettres de créance pour ses Ministres à la porte qui furent chargés d'appuyer sous main sa demande. Sampietro ne fut pas plus heureux dans cette négociation, qu'il ne l'avoit été chez les autres puissances qu'il avoit voulu intéresser dans sa guerre. Il échoua de même auprès du Roi d'Alger, & du fameux Corsaire *Draguth*, que dans le cours du même voyage il essaya de disposer en sa faveur. Revenu en France, il n'en persista pas moins dans son projet, & résolut de l'exécuter sans autre moyen que sa valeur, l'aversion des Corses pour la domination Génoise, & leur confiance en sa personne. Il débarqua dans l'île au mois de Juin 1564, accompagné seulement de 35 ou 40 hommes, dont vingt-cinq François, le reste Corses. Mais à mesure qu'il avança dans le pays, sa petite troupe se grossissant de jour en jour par le grand nombre des mécontens, qui au cri de la liberté accouroient à lui de toutes parts, il se vit bientôt en état d'attaquer les Génois. Cette guerre fut des plus cruelles; tout prisonnier de part & d'autre étoit arquebusé ou pendu, & tant qu'elle dura la Corse fut un

théâtre horrible de meurtres, de pillages & d'embrasemens. Dans le cours de près de trois ans que Sampiétro fut à la tête des Mécontens, il combattit les Génois en quantité de rencontres avec des succès divers; mais après avoir échappé pendant tout ce temps non-seulement aux hasards de la guerre, mais encore aux complots des assassins & empoisonneurs encouragés par une somme considérable promise à quiconque délivreroit la République de ce redoutable ennemi, il succomba enfin sous les coups de la trahison. Le 17 Janvier 1566, dans une rencontre avec les Génois, il fut lâchement assassiné par derrière d'un coup d'arquebuse, par un de ses Capitaines, nommé *Vitello*, étant alors âgé d'environ 66 ans. Telle fut la fin du brave Sampietro, le chef le plus redoutable qui ait jamais commandé les Corses dans toutes leurs révoltes contre les Génois & dont la valeur étoit digne d'un meilleur sort, & de soutenir une meilleure cause. Les historiens du temps rapportent de lui un acte de cruauté dont il y a peu d'exemples, & qui prouve la violence, ou plutôt la férocité de son caractère. A son départ pour Constantinople, il avoit laissé à Marseille sa femme & ses deux fils. Les Génois qui avoient connoissance de ses desseins, crurent ne pouvoir mieux les prévenir qu'en tâchant d'attirer à Gênes cette dame & ses enfans, dans l'intention de les y garder comme des ôtages qui répondroient de la conduite de Sampiétro. Ils trouvèrent moyen par des émissaires de lui persuader que le parti le plus avantageux pour elle & ses enfans, étoit de se rendre à Gênes avec eux, qu'elle pourroit y traiter de l'accommodement de son mari avec le Sénat, & que de cette démarche dépendoit le repos du reste de sa vie. Dans cette persuasion, elle s'embarqua pour Gênes avec ses enfans & ses effets les plus précieux; mais un ami de Sampiétro informé de son évasion, la poursuivit sur une Felouque, l'atteignit & la ramena à Aix. Sampiétro ayant appris la fuite de sa femme, lorsqu'il étoit en chemin pour revenir en France, n'eut pas plutôt mis pied à terre à Marseille, qu'il vint la chercher à Aix pour la ramener en cette Ville, à quoi d'abord la Justice s'opposa; mais elle-même ayant demandé qu'il lui fût permis de suivre son mari, il la reconduisit à Marseille, où quelques jours après il l'étrangla de ses mains; elle-même s'il faut en croire *Filippini*, Historien de Corse, l'en ayant instamment prié. M de Thou qui raconte le fait, y ajoute une circonstance bien singulière; c'est que sur le point de l'étrangler, il lui en demanda humblement pardon le chapeau à la main; du reste les Historiens n'imputent point à cette dame d'autre crime que d'avoir voulu se retirer à Gênes; mais qui sait si la jalousie n'eût point part à cette cruelle scène? Avant de débarquer à Marseille, il avoit déjà poignardé un Officier Corse qui l'avoit accompagné dans son voyage, pour lui avoir dit imprudemment qu'il étoit informé depuis long-temps du dessein de sa femme. Après la mort de *Sampiétro*, *Alphonse*, son fils aîné, âgé pour lors de 18 ans, continua encore la guerre pendant quelque temps à la tête des Corses; mais bientôt il s'accommoda avec la République, & passa en France, où il prit le nom de sa mère, & se fit appeler

fit appeler d'*Ornano*; il fût comme son père, Colonel Général de l'Infanterie Corse, & devint par la suite Maréchal de France. *Jean-Baptiste*, fils d'*Alphonse*, fut aussi honoré du même grade. La postérité de *Sampiétro* s'est éteinte à la fin du siècle dernier.

SAMPSÉENS; (les) anciens hérétiques que Saint Épiphane croit être les mêmes que les Elcétaïtes. *Voyez* ELCÉTAÏTES.

SAMSCHE; Province d'Asie dans la Géorgie, entre l'Arménie au midi, le Guriel à l'occident, l'Immirette au nord, & le Cacket à l'orient. Elle a un Prince particulier, tributaire du Grand Seigneur.

SAMSOÉ; petite île de Dannemarck dans la mer Baltique, au nord de l'île de Fionie, & à l'orient du Jutland. Elle a environ trois lieues de long, sur une de large.

SAMSON, fils de Manué de la Tribu de Dan, nâquit d'une manière miraculeuse d'une mère qui d'abord étoit stérile, vers l'an du Monde 2849, le 1155 avant JÉSUS-CHRIST. L'esprit de Dieu parut bientôt en lui par la force extraordinaire dont il fut doué. Il n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'étant allé à Thamnata, il y vit une fille qui lui plût, & il pria son père de lui permettre de l'épouser; Manué & sa femme allèrent avec lui en faire la demande; dans la route, Samson qui étoit un peu éloigné d'eux, vit venir à lui un lion furieux qu'il saisit, quoiqu'il fût sans armes, & le mit en pièces. Il obtint la fille qu'il souhaitoit; & quelque temps après, retournant à Thamnata pour célébrer son mariage, il voulut voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il y trouva un essaim d'abeilles, & un rayon de miel. Il tira de cette découverte l'énigme suivante: *la nourriture est sortie de celui qui mangeoit, & la douceur est sortie du fort.* Les habitans de Thamnata à qui il la proposa, s'adressèrent à la femme de Samson, qui, vaincu par ses larmes, lui apprit le sens de l'énigme. Cette femme infidelle l'alla sur le champ découvrir aux jeunes gens, qui s'en firent honneur auprès du héros Juif. En même temps il vint à Ascalon, Ville des Philistins, où il tua trente hommes, dont il donna les habits à ceux qui avoient expliqué l'énigme, ainsi qu'il leur avoit promis. Ensuite il se retira chez son père, laissant sa femme dont il étoit mécontent, & qui fût donnée à l'un des jeunes gens qui l'avoient accompagné dans la cérémonie de ses nôces. Quand il eut appris ce nouvel outrage des Philistins, il jura qu'il s'en vengeroit sur toute la nation: il prit trois cens renards qu'il lia deux à deux, leur attachant à chacun un flambeau à la queue, & les lâcha ensuite au milieu des blés des Philistins, déjà mûrs & prêts à être coupés; les blés étant consumés le feu passa aux vignes. Il en fut de même de tout ce qui étoit dans la campagne. Les Philistins, apprenant que Samson étoit l'auteur de tout ce dégât, brûlèrent son beau-père, sa femme & ses parens. Cependant le courageux Israélite tuoit tous les Philistins qu'il rencontroit & se retiroit sur un roc très-fort, appelé *Etam*, dans la tribu de Juda. Ses ennemis levèrent une grande armée, & entrèrent sur les terres de la tribu de Juda, menaçant de tout mettre à feu & sang si on ne leur livroit leur vainqueur. Ceux de cette tribu effrayés, prirent Samson, le lièrent & l'emmenèrent aux Philistins. Ils le mirent

au milieu de leur camp en dansant autour de lui ; Samson cassa sur le champ ses cordes, se jeta sur eux, & avec une mâchoire d'âne qu'il rencontra par hasard, en tua mille, & mit le reste en fuite. L'ardeur de ce combat lui causa une si grande soif, que si Dieu ne l'eût secouru promptement par une source d'eau claire qu'il fit sortir d'une dent de la mâchoire, il en feroit mort. Les Philistins n'osant plus attaquer Samson, cherchèrent à le surprendre. Un jour qu'il étoit allé dans la Ville de Gaza qui leur appartenoit, les habitans fermèrent vite les portes, & y mirent des gardes pour l'arrêter. Samson se leva sur le milieu de la nuit, enleva les portes avec les gonds & les verroux, & malgré la garde qu'on faisoit, les porta sur une haute montagne vis-à-vis d'Hébron. La force n'avoit pu le terrasser ; l'amour le vainquit. Dalila, femme Philistine, qu'il aimoit éperdument ayant tiré de lui le secret de sa force, lui fit couper les cheveux pendant qu'il dormoit, & le livra aux Philistins. On lui creva les yeux & on l'employa à tourner la meule d'un moulin. Sa force revenant avec ses cheveux, trois mille Philistins assemblés dans le temple de *Dagon*, le firent venir pour se mocquer de lui : mais s'étant approché des deux plus fortes colonnes qui soutenoient le temple, il les ébranla, & le temple par sa chute l'écrasa avec les Philistins, l'an du Monde 2887, le 1117 avant JÉSUS-CHRIST.

SAMUEL, fils d'Elcana & d'Anne, de la tribu de Lévi, fut Prophête & Juge d'Israël, pendant plusieurs années. Anne sa mère étoit stérile depuis long-temps, lorsque par une faveur singulière de Dieu, elle conçut & mit au monde cet enfant, environ l'an du Monde 2849, le 1155 avant JÉSUS-CHRIST. Quand elle l'eut sevré, elle le mena à Silo, à la maison du Seigneur, & le présenta à Héli pour accomplir le vœu qu'elle avoit fait de le consacrer au service du tabernacle. Cependant les menaces du Seigneur ayant été exécutées sur Héli & sur ses enfans, Samuel fut établi pour juger le peuple de Dieu. Il avoit alors quarante ans, & il fixa sa demeure à Ramatha, lieu de sa naissance ; mais il alloit de temps en temps en différentes Villes, pour y rendre la justice. Ce saint homme étant devenu vieux, établit Joël & Abia ses fils, pour juger Israël. Ils exerçoient cette charge dans Bersabée, Ville située à l'extrémité méridionale du pays de Chanaan. Au lieu de marcher sur les traces de leurs peres, ils laissèrent corrompre leur équité par l'avarice. Leur Gouvernement aliéna les esprits. Les anciens d'Israël allèrent trouver Samuel à Ramatha, pour demander un Roi, & le Prophête sacra *Saül*. Ce Prince s'étant rendu par sa désobéissance indigne d'être Roi, Samuel sacra David en sa place, & voyant que Dieu avoit rejeté Saül qu'il aimoit, il ne vit jamais plus ce malheureux Prince ; il lui apparut long-temps après sa mort, arrivée l'an du Monde 2947, le 1057 avant JÉSUS-CHRIST à 98 ans, lorsque la Pythonisse évoqua son ombre, & lui prédit qu'il mourroit avec ses enfans dans la bataille qu'il devoit livrer aux Philistins sur la montagne de Gelboë. On attribue à ce Prophête le livre des Juges, celui de Ruth, & le premier des Rois, du moins les vingt-quatre premiers chapitres de ce dernier, qui ne contiennent rien qu'il n'ait pu écrire, à

quelques additions près, qui paroissent y avoir été insérées depuis sa mort. Pour les derniers chapitres, il ne peut les avoir écrits, puisque sa mort y est marquée.

SAN; (le) rivière de la petite Pologne qui a sa source aux monts Krapacks, vers les frontières de la Hongrie, & son embouchure dans la Vistule, presque vis-à-vis de Sendomir.

SANAA; Ville considérable d'Asie, Capitale de l'Arabie-Heureuse, dans l'Yemen propre, à 34 lieues, nord-est, d'Aden, sous le 64e degré de longitude, & le 14e, 58 minutes de latitude. L'air y est fort tempéré & les jours y sont presque égaux dans toutes les saisons. On y a de belles eaux & des fruits délicieux.

SANAN; nom d'une ancienne Ville de la Palestine dans la Tribu de Juda.

SANAS; substantif masculin. On appelle ainsi dans le commerce, des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne sont ni fines ni grosses, que l'on tire des Indes orientales, particulièrement de Bengale. Les blanches ont à la pièce neuf aunes un tiers sur trois quarts à cinq sixièmes de large; & les bleues onze ou douze aunes, sur sept huitièmes de large.

SAN-BENITO; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi en Espagne & en Portugal une sorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquisition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *San-Bénito* est fait en forme de scapulaire; il est composé d'une large pièce qui pend par devant, & d'une autre qui pend par derrière; il y a sur chacune de ces pièces une croix de Saint André; cet habit est de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y sont peints. Il est regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de sac que portoient les Pénitens dans la primitive Église.

SANCERRE; ville de France en Berry, près de la Loire, à 9 lieues, nord-ouest, de Nevers, & 10, nord-est, de Bourges. Elle est connue dans l'histoire par la famine affreuse que les Huguenots y souffrirent dans le siége que le Roi en fit faire par la Châtre, Gouverneur du Berri en 1573, après le massacre de la saint Barthelemi. Ils ne se nourrissoient plus sur la fin que de peaux, de vieilles savattes, de parchemin & de cornes de cheval, de bœuf & de vache. Un vigneron & sa femme mangèrent la tête, le foie & les poumons de leur fille âgée de trois ans.

SANCHONIATON; historien de Phénicie, né à Béryte, écrivit une histoire en neuf livres en phénicien, dans laquelle il rendoit compte de la théologie & des antiquités de son pays. Philon de Biblos, contemporain d'Adrien, en fit une version en grec, dont il nous reste quelques fragmens dans *Porphyre* & dans *Eusèbe*. Doddwal & Dupin rejettent ces fragmens comme supposés; mais Fourmont & quelques autres érudits, les adoptoient comme authentiques. On ne sait en quel temps vivoit cet historien; les uns le mettent sous *Sémiramis*, & les autres sous *Gédéon*.

SANCIAN; petite île de l'Océan sur la côte de la Chine, près du golfe de Quanton, à dix-huit lieues, ouest, de Macao. Elle a environ

quinze lieues de tour. C'est-là où mourut saint François Xavier.

SANCIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. Terme de marine. Couler sous. *Ce vaisseau a sanci sous ses amarres*, c'est-à-dire, tandis qu'il étoit à l'ancre.

SANCRAT; substantif masculin & terme de relation. On appelle ainsi dans le royaume de Siam, les chefs ou supérieurs principaux des Talapoins ou Prêtres du pays.

SANCTIFIANT, ANTE; adjectif. *Sanctificans*. Qui sanctifie. *L'esprit sanctifiant. La grâce sanctifiante.*

SANCTIFICATION; substantif féminin. *Sanctificatio*. L'action & l'effet de la grâce qui sanctifie. *Le pasteur doit travailler à la sanctification des fidelles. La grâce opère la sanctification dans les ames.*

On dit, *la sanctification des Dimanches, des Fêtes*; pour dire, la célébration des Dimanches, des Fêtes, suivant la loi, & l'intention de l'Église.

SANCTIFIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Sanctifier.

SANCTIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Sanctificare*. Rendre saint. *La grâce sanctifie ceux en qui elle opère. Les lieux que* Jésus-Christ *sanctifia par sa présence.*

En parlant des bons exemples qu'un Évêque donne dans son diocèse, on dit, qu'*il sanctifie tous ses diocésains par son exemple*; pour dire, qu'il les met dans la voie du salut & de la sanctification.

Nous disons à Dieu dans l'Oraison Dominicale, *votre Nom soit sanctifié*; pour dire, que votre Nom soit loué, soit honoré dignement.

On dit, *sanctifier le jour du Dimanche*; pour dire, le célébrer suivant la loi, suivant l'intention de l'Église. On dit dans le même sens, que *dans l'ancienne loi, les Juifs sanctifioient le Sabbat.*

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

Prononcez *santifier*.

SANCTION; substantif féminin. *Sanctio*. Constitution, Ordonnance sur les matières ecclésiastiques. Il ne se dit guère qu'avec le mot de pragmatique. Ainsi en parlant de l'Ordonnance de saint Louis sur ce sujet, on l'appelle *la Pragmatique-Sanction de saint Louis*. Et en parlant de celle qui a été abolie par le Concordat, entre Léon X & François I, on l'appelle absolument la *Pragmatique-Sanction*.

On dit par extension, que *le Prince, que le Public a donné la Sanction à quelque chose.*

SANCTUAIRE; substantif masculin. On appeloit ainsi chez les Juifs le lieu le plus saint du temple où reposoit l'Arche, & qu'on nommoit autrement *le Saint des Saints*. C'étoit dans le sanctuaire que les Juifs croyoient que résidoit particulièrement la Majesté de Dieu. Le souverain Pontife avoit seul le droit d'y entrer; encore n'y entroit-il qu'une fois l'année, à la fête de l'Expiation. Il n'officioit ce jour-là qu'en tremblant, craignant toujours que la moindre inadvertance dans un lieu si redoutable ne fût punie de mort.

Parmi les Chrétiens, on appelle

communément *sanctuaire*, l'endroit de l'Église où est le maître-autel, & qui est ordinairement enfermé d'une balustrade.

En parlant du Conseil secret des Rois & des Souverains, on dit figurément, qu'*il ne faut pas vouloir pénétrer dans le sanctuaire*; pour dire, qu'il ne faut pas vouloir pénétrer dans les secrets des Princes.

On dit figurément, *peser au poids du sanctuaire*; pour dire, peser exactement & mûrement toutes choses, & avec une extrême circonspection.

SANDAL; substantif masculin. Bois des Indes dont on distingue trois espèces; le *sandal blanc*, *le sandal citrin* & le *sandal rouge*.

Le *sandal blanc* est un bois pesant, solide, d'une couleur pâle, un peu odorant & qui se fend difficilement. On nous l'apporte des îles de Timor & de Solor.

Le *sandal citrin* est très-odorant, moins compact que le blanc, ayant des fibres droites, & se fendant plus facilement en petites planches; sa couleur est d'un roux pâle, d'un goût aromatique, un peu amer, sans être désagréable, d'une odeur douce, & qui approche un peu d'un mélange de musc, de citron & de roses: les Parfumeurs s'en servent. On nous l'apporte de la Chine & de Siam; & comme ce bois est cher & rare, on lui substitue quelquefois le bois de chandelle.

Garcias dit qu'il y a un si grand rapport entre les arbres de sandal citrin & de sandal blanc, qu'il est difficile de les distinguer l'un de l'autre. Paul Herman assure que ces deux bois sont tirés du même arbre, que l'aubier s'appelle *sandal blanc*, & que la moelle ou substance intérieure est le sandal citrin. Cet arbre qui s'appelle *sarcanda*, s'élève à la hauteur d'un noyer: ses feuilles sont aîlées, vertes, imitant celles du lentisque; ses fleurs sont d'un bleu noirâtre; ses fruits ou baies sont de la grosseur d'une cerise: elles sont vertes, & deviennent noires en murissant; elles sont insipides, & tombent aisément.

Le *sandal rouge* est un bois solide, compact, pesant, dont les fibres sont tantôt droites, tantôt ondées; il n'a aucune odeur manifeste, mais sa saveur est un peu astringente. On observe que le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux séparés de l'écorce & de la superficie ligneuse, est à l'extrémité d'un rouge brun & presque noir, & intérieurement d'un rouge foncé, mais celui-ci brunit aussi étant exposé à l'air: l'arbre d'où ce bois est tiré s'appelle *pantaga*. Herman dit qu'il est siliqueux: il croît dans cette partie des Indes Orientales qui s'appelle *Coromandel*, en-deça de la rivière du Gange, & proche Tanasarin. Quoique le sandal rouge ne soit pas cher, il y a des années où il est assez rare; & on lui substitue, soit le bois de Brésil, soit le bois de Campêche: mais ces bois n'ont pas une couleur de sang obscur comme le vrai sandal rouge. On dit qu'il croît aussi des sandaux en Amérique, mais ils sont moins hauts, & donnent une teinture différente; ainsi il paroît qu'il n'y a point de véritable sandal dans le Nouveau Monde. Par l'analyse on retire des sandaux une huile qui va au fond de l'eau. Le sandal citrin fournit la plus subtile & la plus abondante. Elle est moins ténue dans le sandal blanc, & plus

épaisse dans le sandal rouge. Hofman blâme les Médecins qui emploient ces sortes de bois pour rafraîchir : on leur attribue la vertu incisive, astringente & fortifiante en même temps : le rouge est le plus astringent ; ces sortes de bois entrent dans nombre de compositions galéniques.

SANDALE ; substantif féminin. Sorte de chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied, & dont se servent les religieux qui vont pieds nuds.

Chez les anciens on appeloit *sandale*, une sorte de chaussure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de soie, ou d'autres étoffes précieuses, & que portoient autrefois les dames grecques & romaines ; elle consistoit en une semelle, dont l'extrémité postérieure étoit creusée pour recevoir la cheville du pied, la partie supérieure du pied restant découverte.

SANDALIER ; substantif masculin. On appelle ainsi chez les Capucins & quelques autres Religieux, celui qui fait les sandales.

SANDALINE ; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce, à une sorte de petite étoffe qui se fabrique à Venise.

SANDARAQUE ; substantif féminin. Sorte de gomme qui coule du grand genevrier par les incisions que l'on y fait en été On l'emploie dans la composition du vernis, & pour frotter le papier, ce qui l'empêche de boire l'encre.

Il y en a qui donnent le nom de *sandaraque* à l'orpiment rouge.

SANDASTRE ; substantif féminin. Les auteurs ont décrit sous ce nom, une pierre précieuse, de couleur obscure en-dehors, mais luisante, rayonnante & transparente en-dedans, marquetée en plusieurs endroits de taches dorées, en forme de gouttes ou d'étoiles. On l'estime d'autant plus, qu'elle contient davantage d'étoiles : on la trouve dans le pays des Garamantes en Éthyopie, & dans l'île de Ceylan aux Indes.

SANDECZ ; ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Cracovie, au pied des Monts Krapacks, à treize lieues, sud-est, de Cracovie.

SANDI-SIMODISINO ; terme de Relation. C'est le nom que les Nègres du royaume de Coja, dans la partie intérieure de l'Afrique, donnent à de jeunes filles, qui sont pendant quatre mois séparées du reste des humains, & qui vivent en communauté sous des cabannes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation ; la Supérieure de cette espèce de communauté, s'appelle *Soguilli ;* c'est une Matrone respectable par son âge ; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, sont toutes nues, pendant le temps de leur séjour dans cette école ; on les conduit à un ruisseau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la Circoncision, qui consiste à leur couper le clitoris, opération très-douloureuse, mais qui est bientôt guérie ; l'éducation consiste à leur apprendre des danses fort lascives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *Sandi ;* quand le temps du noviciat est expiré, la dame Supérieure conduit ses élèves au palais du Roi, au milieu des acclamations du peuple ; elles font devant Sa Majesté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs pa-

rens qui sont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDO; île du Japon, sur la côte septentrionale de l'île de Niphon. Elle a une ville de même nom & 35 lieues de circonférence.

SANDOMIR; *voyez* SENDOMIR.

SANDRART, (Joachim) Peintre, né à Francfort en 1606, mourut à Nuremberg en 1683. Il est plus connu par la *Vie des célèbres Artistes* qu'il a donnée, & par l'Académie qu'il a érigée à Nuremberg, que par ses ouvrages de peinture. Il paroît néanmoins qu'on le mit de son vivant, au rang des meilleurs Artistes. Le Roi d'Espagne ayant souhaité douze tableaux des plus célèbres Peintres qui florissoient à Rome, Sandrart fut un de ceux qui y travaillerent. Il se trouva en concurrence avec le *Guide*, le *Guerchin*, *Josepin*, *Massini*, *Gentiloschi*, *Pierre de Cortone*, *Valentin*, *Andre Sacci*, *Lanfranc*, le *Dominiquin* & le *Poussin*. On connoît de ce Peintre les douze mois de l'année, qui ont été gravés en Hollande, avec des vers latins pour en donner la description. Sandrart a encore traité de grands sujets d'histoire, & il a fait beaucoup de portraits. On ne peut témoigner plus d'amour pour la peinture que cet Artiste en a montré pendant le cours d'une longue vie. Son neveu, *Jacob* SANDRART, s'est distingué dans la gravure des portraits, qu'il a rendus avec beaucoup de ressemblance & de naïveté. Son burin est très-gracieux. Joachim eut une fille, nommée Susanne Sandrart, qui s'est distinguée par le même talent que son pere. Les principaux ouvrages que Joachim Sandrart a donnés touchant sa profession sont: 1°. *Académie d'architecture, de sculpture & de peinture*, en allemand, 2 vol. *in-fol.* 2°. *Academia artis pictoriæ* traduite en latin de l'ouvrage précédent, *in-folio.* 3°. *Admiranda sculpturæ veteris*, in-folio; 4°. *Roma antiqua & nova theatrum* .... Item, *Romanorum fontinalia*, in-fol. 5°. *Iconologia deorum & Ovidii Metamorphosis*, in-fol. Tous ces ouvrages prouvent combien cet Auteur avoit étudié les principes de son Art, & sont recherchés de ceux qui veulent en acquérir la connoissance.

SANDWICK; ville d'Angleterre dans le Comté de Kent, à dix-sept lieues, sud-est, de Londres. C'est un des cinq ports, & les Députés qu'elle envoie au Parlement prennent le titre de Barons des cinq ports.

SAN FILIPPO D'ARGIRONE; petite ville d'Italie en Sicile dans la vallée de Démone, à quatre lieues d'Enna, vers le mont Gibel.

SAN FIORENZO; petite ville maritime d'Italie, dans l'île de Corse, à six milles, ouest, de la Bastie.

SAN FRANCISCO DE CAMPÊCHE; petite ville de l'Amérique septentrionale sur la côte occidentale de la presqu'île de Jucatan, environ à 50 lieues, ouest, de Valladolid.

SANG; substantif masculin. *Sanguis*. Liqueur rouge qui circule dans les vaisseaux de la plupart des animaux pendant leur vie, & qui est comme la source commune d'où sortent toutes les autres liqueurs nécessaires ou superflues à l'économie animale.

Le sang nouvellement tiré d'un animal sain, ne donne aucun indice d'acidité ni d'alkalinité: il a une saveur douceâtre un peu salée, il se caille ou coagule de lui même par le repos, & passe promptement à une fermentation d'abord un peu acide,

& ensuite entièrement putride, comme toutes les autres substances parfaitement animalisées.

Cette liqueur ne contient rien de volatil au degré de chaleur de l'eau bouillante, qu'un pur flegme : ainsi lorsqu'on distille du sang au bain-marie, il ne fait que se dessécher, sans se décomposer entièrement ; il perd dans cette dessication les $\frac{7}{8}$ de son poids, & ce réresidu distillé à feu nu, ne fournit que de l'alkali volatil, & de *l'huile animale*, d'abord ténue & ensuite épaisse ; il reste dans la cornue un résidu charbonneux très-difficile à réduire en cendres, & dont on retire un peu de sel commun par la lixiviation.

On voit par cette analyse, à laquelle se réduit à peu près tout ce que les Chimistes ont fait pour connoître la nature du sang, que cette liqueur fournit les mêmes principes, que toutes les autres matières parfaitement animalisées : il paroît cependant qu'on pourroit en faire un examen plus exact, en séparant d'abord les unes des autres plusieurs substances différentes, dont le sang n'est qu'un assemblage, & analysant ensuite chacune de ces substances, comme on l'a fait à l'égard du lait.

En effet le sang étant opaque ou fort peu transparent, n'est visiblement, de même que le lait, qu'un mélange de plusieurs matières hétérogènes confondues ensemble sans être dissoutes les unes par les autres. On sait que quand il ne circule plus dans les vaisseaux de l'animal, & qu'il est en repos dans un vase, il se coagule, & se sépare ensuite de lui-même, d'abord en un caillé rouge, & en une liqueur blanche séreuse, dans laquelle nage ce caillé, & que de plus on peut par le lavage emporter la partie rouge de ce même caillé, qui reste après cela sous la forme d'une matière gélatineuse blanche. Voilà donc trois matières distinctes dans le sang, qui paroissent correspondre très-bien à celles qu'on trouve dans le lait ; savoir, la sérosité du sang à celle du lait ou au petit lait, la matière gélatineuse blanche, à la partie fromageuse, & enfin la partie rouge, à la substance butireuse ou grasse.

Il est d'autant plus vraisemblable, que la partie rouge du sang est de nature huileuse, que les Anatomistes qui ont examiné le sang au microscope, ont observé que cette partie rouge est sous la forme de globules nageant dans une liqueur blanche, & que c'est toujours sous une pareille forme de globules que sont les matières huileuses, quand elles se trouvent bien mêlées, mais non dissoutes dans une liqueur aqueuse.

Le sang de toutes les parties du corps humain est rapporté par les deux veines caves, dans l'oreillette droite du cœur : cette oreillette, en se contractant, le chasse dans le ventricule droit ; ce ventricule, en se contractant aussi, le pousse dans l'artère pulmonaire, qui le conduit aux poumons, d'où il est repris par les veines pulmonaires, qui le portent à l'oreillette gauche du cœur ; celle-ci le rend au ventricule gauche, lequel en se contractant le pousse dans l'aorte, qui le distribue dans toutes les parties du corps.

Ainsi le sang circule, passant du cœur aux extrémités du corps par les artères, & retournant des extrémités vers le cœur par les veines.

Si l'on suppose que la cavité gauche

che du cœur contient deux onces de sang, on peut croire qu'elle se vide à chaque battement: supposons-en 60 par seconde, le cœur battera 3600 fois par heure: il sort deux onces à chaque battement, c'est 7200 onces par heure; or, 7200 onces à 16 onces par livre, font 450 livres: il passe donc 450 livres de sang par le cœur en une heure.

On dit, *se battre au premier sang*; pour dire, se battre jusqu'à ce qu'il y ait quelqu'un des deux combattans de blessé.

On dit, *mettre un pays à feu & à sang*; pour dire, y commettre toutes sortes de cruautés. Et l'on dit figurément de gens irrités les uns contre les autres, & qui cherchent à se nuire par toutes sortes de voies, qu'*ils se font la guerre à feu & à sang*.

On dit figurément & familièrement, *suer sang & eau*; pour dire, faire de grands efforts, se donner beaucoup de peine, souffrir beaucoup. *Il sua sang & eau pour venir à bout de son entreprise. Cet Avocat s'explique si mal, qu'il fait suer sang & eau.*

On dit figurément d'un homme cruel, qu'*il aime le sang*, qu'*il est altéré de sang*, que *c'est un homme de sang*, qu'*il se plaît dans le sang*; pour dire, qu'il aime à répandre le sang: d'un homme qui a fait un meurtre, qu'*il a trempé ses mains dans le sang*: & d'un Tyran qui a fait mourir beaucoup de monde, qu'*il s'est baigné dans le sang*.

On dit, *épargner le sang*; pour dire, épargner la vie des hommes.

On dit par affection pour quelque chose, ou pour quelque personne, qu'*on donneroit de son sang*, qu'*on répandroit tout son sang, jusqu'à la dernière goutte de son sang*, *pour*... qu'*on y employeroit son bien & son sang*. On dit aussi familièrement, *il voudroit qu'il lui eût couté une pinte de son sang*. Et l'on dit quelquefois, pour assurer la vérité d'une chose, qu'*on la signeroit de son sang*.

En parlant de ce qui arrive d'agréable, on dit figurément, que *cela rafraîchit le sang*, que *cela calme le sang*. Et de ce qui arrive de fâcheux, que *cela fait faire de mauvais sang*.

En parlant de quelqu'un qui a été obligé de se défaire de la meilleure partie de son bien, on dit figurément, qu'*il lui en a couté le plus pur de son sang*, qu'*il a donné le plus pur de son sang*. Et l'on dit en ce sens, en parlant d'un homme qui a fait des vexations, qui pille le peuple, qu'*il suce le sang du peuple*.

En parlant des remèdes qui contribuent au bon état du tempérament, de la santé, on dit, qu'*ils purifient le sang*, qu'*ils rafraîchissent le sang*, qu'ils *calment le sang*, qu'*ils adoucissent le sang*.

En termes de l'Écriture-Sainte, les mots de *chair* & de *sang*, se prennent pour la nourriture corrompue: & c'est dans cette acception, que dans l'Évangile Jésus-Christ dit à Saint Pierre, *ce n'est point la chair & le sang qui vous l'ont révélé*. Dans la même acception, on dit, *les affections de la chair & du sang*; pour dire, les sentimens naturels.

On appelle *baptême de sang*, le martyre souffert sans avoir reçu le baptême; & c'est dans cette acception, qu'on dit que le baptême de sang suffit pour acquérir la gloire éternelle.

SANG, signifie aussi race, extraction. *Il est d'un sang illustre. Hercule étoit du sang des Dieux. La bassesse du sang ne va point jusqu'à l'ame.*

Il se dit quelquefois dans un sens moins étendu, des enfans par rapport à leur père. *Viens mon fils, viens mon sang.*

On appelle en France, *Princes du sang*, les Princes qui sont de la Maison Royale.

On appelle *droit du sang*, le droit que la naissance donne. *Ce Prince monta sur le trône par le droit du sang.*

On appelle *la force du sang*, les sentimens secrets qu'on prétend que la nature donne quelquefois pour une personne de même sang, quoiqu'on ne la connoisse pas.

On dit, que *la vertu des Pères ne passe pas toujours avec le sang dans leurs enfans*; pour dire, que les enfans n'ont pas toujours les bonnes qualités de leurs pères.

On dit proverbialement & familièrement, *bon sang ne peut mentir*; pour dire, que les enfans tiennent ordinairement des bonnes qualités de leurs pères & de leurs mères. *Il n'est pas surprenant que le fils de ce grand Magistrat ait beaucoup de lumières & d'intégrité, bon sang ne peut mentir.* On dit la même chose par ironie, en parlant d'une fille qui est coquette comme sa mère l'avoit été. On se sert aussi du même proverbe pour marquer, qu'ordinairement l'affection naturelle entre personnes de même sang ne manque pas de se découvrir, de se déclarer dans l'occasion. *Ces deux frères étoient brouillés, on attaque l'un, l'autre le défend, bon sang ne peut mentir.*

Quand un homme a quelque bonne ou quelque mauvaise qualité qu'il tient de famille, on dit, que *cela est dans le sang.*

En parlant d'un pays dont les habitans sont ordinairement beaux & bien faits, on dit, que *le sang y est beau.*

En parlant d'une famille composée de personnes belles & bienfaites, on dit, que *c'est un beau sang.*

On dit proverbialement, qu'*un homme a du sang aux ongles*; pour dire, qu'il est sensible à l'injure, qu'il sait la repousser avec vigueur. Et qu'*il a le sang chaud*; pour dire, qu'il est prompt & colère.

On appelle *sang froid*, l'état de l'ame qui n'est agitée d'aucune passion violente. *S'il eût été dans son sang froid, il ne lui auroit point dit d'injures. Il leur parla d'un grand sang froid.*

On dit, qu'*un homme en a tué un autre de sang froid*; pour dire, qu'il l'a tué de dessein prémédité, & sans aucun de ces mouvemens de colère, qui peuvent diminuer l'atrocité du crime.

En termes de cuisine, on appelle *des pigeons au sang, un lièvre au sang*, des pigeons ou un lièvre qu'on a fait cuire dans leur sang.

On appelle *Religieuses du précieux sang*, une réforme de Religieuses Bernardines, qui ne consiste que dans une seule maison établie dans la ville de Paris.

Il y a aussi à Rouen des Religieuses du sang précieux, qui sont de l'Ordre de S. Dominique.

SANGAR; nom d'un fleuve de Phrygie que la Mythologie dit père de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Atys les engagemens qu'il avoit avec Cybèle, & fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride mère d'Atys, au

lieu de son amante, & rapporte un conte que l'on débitoit à Pessinunte sur Sangaride. Cette Nymphe ayant vu le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein. Aussi-tôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse; elle accoucha d'un fils que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chévre: on lui donna le nom d'Atys.

SANGARI, ou ZAGARI; rivière de Turquie dans la Natolie. Elle a sa source dans la province de Germian, & son embouchure dans la Mer Noire, à l'occident de Penderachi.

SANG DE DRAGON; substantif masculin. Plante qui est une espèce de patience, & dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang, d'où lui vient son nom. *Voy.* PATIENCE ROUGE.

SANG DE DRAGON, se dit aussi d'une substance résineuse, sèche, friable, rarement transparente, qui se fond au feu; qui est inflammable, d'un rouge foncé, de couleur de sang, lorsqu'elle est pilée: elle est sans goût & sans odeur, excepté quand on la brûle; car alors elle répand une odeur qui approche beaucoup de celle du storax liquide, & la fumée a une saveur acide, comme celle du benjoin.

Le sang de dragon est incrassant, dessicatif & astringent. On l'emploie avec succès intérieurement, depuis demi-gros jusqu'à un gros, pour la dyssenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre violens, & les ulcères internes. Appliqué extérieurement, il dessèche les ulcères, procure la réunion des plaies; il affermit les dents ébranlées, & fortifie les gencives; aussi en met on toujours dans la poudre dentrifique: on s'en sert encore dans certains ouvrages de vernis.

SAN-GERMAN; petite ville de l'Amérique, dans l'île de Porto Ricco.

SAN-GERMANO; petite ville ou bourg d'Italie en Piémont, dans le Verceillois, à quatre lieues, ouest, de Verceil.

SANGIAC; subst. mascul. Titre de dignité qui désigne en Turquie un gouverneur subordonné à un Béglierbeg. Cet Officier ne peut faire porter devant lui qu'une queue de cheval.

SANGLANT, ANTE; adjectif. *Sanguinolentus.* Qui est taché de sang, souillé de sang. *La robe sanglante de César excita le peuple à la vengeance. Le poignard avec lequel il le tua fut trouvé tout sanglant entre ses mains.*

On dit d'un combat, d'une defaite, d'une rencontre où il y a eu beaucoup de sang de répandu, que *ç'a été un combat sanglant*, *une défaite sanglante*, que *la rencontre a été sanglante.*

On appelle *mort sanglante,* une mort violente avec effusion de sang.

On appelle le sacrifice de la Messe, *sacrifice non-sanglant.*

On dit d'une viande rôtie, qui n'est pas assez cuite, qu'*elle est encore toute sanglante. On nous servit du veau qui étoit tout sanglant.*

On dit figurément, *la plaie est encore toute sanglante*; pour dire, que la douleur, l'affliction est encore toute récente, ou qu'il y a peu que l'injure a été faite. *Il ne faut pas songer à le calmer, la plaie est encore toute sanglante.*

SANGLANT, signifie aussi figurément, outrageux, offensant. *Il leur fit un*

affront sanglant. Une injure sanglante. Un reproche sanglant. Une satyre sanglante.

SANGLE ; substantif féminin. Bande plate & large, faite de cuir, de tissu de chanvre, *&c.* qui sert à ceindre, à serrer, & à divers autres usages. *Les sangles servent à tenir en état les selles, les bâts des chevaux & des bêtes de somme. Quand on veut courir, soit à pied, soit à cheval, il est bon de se serrer le corps avec une sangle. Ce marchand vend des sangles propres à garnir des fauteuils & des lits.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

SANGLÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* SANGLER.

SANGLÉ, en termes de Blason, se dit d'un cheval, d'un sanglier ou autre animal qui a autour du corps une ceinture d'un autre émail.

DIE GLAUBITZER, en Silésie, d'azur au poisson d'argent en fasce, sanglé de gueules.

SANGLER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Ceindre, serrer avec des sangles. *On sangle les chevaux, les mulets, les bêtes de somme. Il se sangle pour courir la poste plus commodément.*

On dit figurément ; *sangler un coup de poing, sangler un coup de fouet, sangler un coup de canne, des coups d'épée ;* pour dire, appliquer, donner avec force un coup de poing, un soufflet, *&c.* Ces phrases sont du style familier.

On dit aussi figurément & dans le style familier, qu'*un homme a été sanglé*, ou qu'*on l'a sanglé*, lorsqu'il a perdu un procès avec dépens, amende, *&c.* ou qu'il a été exclus entièrement de quelques prétentions qu'il avoit.

SANGLIER ; substantif masculin. *Aper.* Cochon sauvage. *Manger une hure de sanglier.* Voyez COCHON.

On dit proverbialement, *au cerf la bière, au sanglier le barbier ;* pour dire, qu'ordinairement les blessures que font les défenses du sanglier ne sont pas mortelles, mais que celles des andouillers d'un cerf le sont.

SANGLONS ; *voyez* FOURCATS.

SANGLOT ; substantif masculin. *Singultus.* Soupir redoublé, poussé avec une voix entrecoupée. Il s'emploie d'ordinaire au pluriel. *Les sanglots qu'elle pousse. De continuels sanglots. Des sanglots entrecoupés.*

SANGLOTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Singultire.* Pousser des sanglots. *Le souvenir de la mort de son amant la fait sangloter à tout moment.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SANGRO ; (le) rivière d'Italie au royaume de Naples. Elle a sa source dans l'Apennin près des frontières de la Terre de Labour, & son embouchure dans le Golfe de Venise, à six milles au-dessous de Lanciano.

SANGSUE ; substantif féminin. *Sanguisuga.* Insecte aquatique, sans pieds, sans nageoires, & sans arrêtes, qui a la figure d'un gros ver, long comme le petit doigt, marqueté de points & de lignes, glissant, hermaphrodite, vivipare comme l'anguille, & qui vit dans les marais & autres lieux aquatiques. La sangsue se suspend aux parties où elle s'attache ; sa peau est composée d'anneaux, par le moyen desquels elle nage dans l'eau, & se contracte tellement hors de

l'eau, quand on la touche, qu'elle n'a guère plus d'un pouce de longueur; alors on y apperçoit des éminences & des tubercules: son dos est de couleur brune noirâtre, ayant des deux côtés une ligne d'un blanc jaunâtre, parsemée ordinairement de points noirâtres; son ventre est aussi tiqueté de points blancs jaunâtres.

On lui trouve à la tête, l'ouverture de la bouche située entre les deux lèvres, & composées comme elles, de fibres très-souples, moyennant quoi elle prend toutes les formes convenables au besoin de l'animal. Cette ouverture est triangulaire, & armée de trois dents très-aiguës & assez fortes, capables de percer non-seulement la peau d'un homme, mais encore celle d'un cheval ou d'un bœuf: c'est comme un instrument à trois tranchans, qui fait trois plaies à la fois. On voit distinctement les trois plaies marquées sur la peau, au bout de trois à quatre jours, lorsque la gonflement est passé.

On se sert fréquemment de sangsues pour sucer le sang; & pour qu'elles le sucent bien, on les laisse dégorger & jeûner quelques jours dans de l'eau claire, avant de s'en servir: plus elles sont affamées, mieux elles se gorgent de sang. Elles se retirent quelquefois d'elles-mêmes; mais bien souvent elles restent trop long-temps sur la veine qu'elles ont ouverte; & pour leur faire lâcher prise, on est obligé de répandre dessus un peu de sel pulvérisé, ce qui les irrite, les fait entrer en convulsion, & périr. L'usage des sangsues convient pour diminuer la trop grande quantité de sang qui s'accumule sur une partie; par-là on en détourne la fluxion, ou on l'empêche de se former. Ainsi on les applique avec succès aux hémorrhoïdes gonflées & douloureuses, pour les dégorger d'un sang qui surcharge les vaisseaux: au front, dans les migraines invétérées; aux gencives, dans les fluxions violentes sur les dents, & même à l'orifice interne de la matrice, pour y rétablir le cours des règles, ou supprimées ou paresseuses.

Il n'est pas douteux que les sangsues ne soient fort utiles en divers cas; leur usage exige néanmoins quelques attentions. Comme il y en a de plusieurs espèces, dont quelques-unes sont réputées venimeuses, & dont la morsure est suivie de plusieurs accidens, comme d'inflammations, & même de fistules ou de gangrène, il faut savoir les choisir, & ne pas les prendre indifféremment: celles dont on se sert en Chirurgie, doivent être petites, ayant la tête menue, le dos rayé de couleur verdâtre un peu jaune, & le ventre comme rougeâtre; il faut qu'elles aient été prises dans des eaux claires, courantes & bien vives: on les applique ordinairement, en les tenant entre les doigts; mais comme elles sont fort glissantes, qu'elles peuvent échapper & s'introduire soit dans l'anus, lorsqu'on les applique aux vaisseaux hémorrhoïdaux, soit dans l'œsophage, quand on les applique aux gencives ou à la langue, il seroit plus prudent de les engager dans un petit tuyau de roseau ouvert par les deux bouts, afin de les assujettir; car il est quelquefois arrivé qu'elles se sont glissées dans le rectum, où leur séjour a été suivi de symptômes fâcheux; d'autres en ayant avalé, ont été travaillés de cruels accidens, jusqu'à ce qu'ils

les aient rejetées, parceque ces insectes s'attachent aux veines de l'estomac, & les mordant continuellement, irritent ce viscère, & occasionnent la cardialgie. Lémery, dans son *Traité des Drogues simples*, pense que le remède en pareil accident, est de faire boire à la personne de l'eau salée, & qu'il faudroit ensuite purger le malade avec le mercure doux. Si une sangsue se glissoit dans l'anus, il faudroit, sur le champ, donner abondamment des lavemens salés jusqu'à son entière expulsion.

On appelle figurément *sangsues*, ceux qui tirent de l'argent du peuple par de mauvaises voies, par des exactions. *Les sangsues du peuple*.

On appelle aussi *sangsues*, ceux qui dans leur profession exigent une plus grnade rétribution que celle qui leur appartient. *Il y a des Procureurs qui sont des sangsues pour leurs Parties.*

SANGUEHAR; ville d'Écosse dans la province de Nithsdale, à dix-sept lieues, sud-ouest, d'Édimbourg.

SANGUESA; petite ville d'Espagne, au royaume de Navarre, sur la rivière d'Arragon, à huit lieues, sud-est, de Pampelune.

SANGUIFICATION; substantif féminin & terme de Médecine. Le changement de la nourriture ou du chyle en sang.

Voici comme la plupart des modernes croient que se fait la sanguification. Après que le chyle a passé par les différentes sortes de veines lactées, & qu'il est parvenu dans le canal thorachique, il est porté de-là dans la souclavière où il se mêle au sang avec lequel il descend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent ensemble dans toute l'habitude du corps, jusqu'à ce qu'après plusieurs circulations, & après plusieurs dépurations qui se font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils soient intimement unis, ou, comme disent les Chimistes, *cohobés*, de sorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme, qui ne paroît être autre chose que le chyle altéré par l'artifice de la nature, & exalté en sang.

SANGUIN, INE; adjectif. *Sanguineus*. Celui en qui le sang prédomine. *Les personnes d'un tempérament sanguin sont ordinairement gaies. Elle est sanguine.*

SANGUIN, signifie aussi, qui est de couleur de sang. *Un rouge sanguin. Une couleur sanguine.*

On appelle *jaspe sanguin*, le jaspe marqueté de rouge.

SANGUINAIRE; adjectif des deux genres. *Sanguinarius*. Qui se plaît à répandre le sang humain. *Le zèle sanguinaire des persécuteurs est incompatible avec la charité chrétienne. Un tyran cruel & sanguinaire.*

SANGUINE; substantif féminin. Pierre dure, compacte, pesante & ferrugineuse. Elle diffère de la pierre hématite en ce qu'elle n'est point en aiguilles, ni si dure, ce qui la rend propre à être taillée en crayon, qu'on nomme *crayon rouge*. On doit la choisir rouge-brune, pesante, compacte, unie & douce au toucher, nullement sablonneuse, & tendre à tailler comme à marquer, quand on dessine: on la conserve long-temps fraîche & tendre dans des boëtes de plomb.

La *sanguine* est excellente pour prendre le trait des desseins & des estampes.

Sanguine, se dit aussi d'une sorte de pierre précieuse de couleur de sang.

SANGUINOLENT, ENTE; adjectif. *Sanguinolentus*. Teint de sang. Il ne se dit guère qu'en ces phrases, *flegmes, crachats sanguinolens. Glaires sanguinolentes.*

SANHÉDRIN; substantif masculin. C'est le nom qu'on a donné chez les Juifs au principal de leurs Tribunaux. Il étoit composé de soixante-onze anciens, entre lesquels il y en avoit un qui avoit la qualité de chef ou de Président du consistoire; & c'est celui que les Juifs appellent encore aujourd'hui *Hannascion, le Prince*. Outre ce Président, il y avoit une espèce de Vicegérent, auquel on donnoit le nom de Père du Consistoire. Tous les autres n'avoient point d'autre nom que celui d'anciens ou de Senateurs. Ils étoient tous assis en demi-cercle; & le Président étoit au milieu, ayant à sa droite le Vice-gérent. Quelques-uns parlent d'un troisième ancien, auquel on donnoit seulement le nom de *Hacam*, Sage, lequel étoit assis à la gauche du Président; de sorte que le Vicegérent & ce *Hacam* étoient comme les deux Conseillers Assesseurs du Président. Cet ordre des séances du Sanhédrin s'est conservé dans les synagogues des Juifs, & même dans les premières assemblées des Chrétiens. Le Sanhédrin ne pouvoit se tenir que dans la ville de Jérusalem, en un lieu qu'on appeloit *Liseat-Hagazit*, (le Conclave de Pierre) qui joignoit le Temple, & qui même en faisoit partie. On y jugeoit en dernier ressort, les causes importantes, & tout ce qui concernoit la religion. L'autorité du Sanhédrin étoit si grande, qu'il pouvoit selon le langage des Juifs, faire *such la tora*, (une haie à la loi) parcequ'il étoit le maître de l'interpréter. Ceux qui refusoient de se soumettre à ses décisions, étoient regardés comme des rebelles & des excommuniés. C'est dans ce sens qu'un Rabbin appelle le Sanhédrin, le fondement de la loi de bouche, & la colonne de la véritable doctrine. Nos Conciles sont aujourd'hui l'image de ce grand Consistoire des Juifs, dont l'autorité a subsisté autant que leur République, & dont les constitutions recueillies avec soin servent encore à les guider depuis leur dispersion.

SAN JAGO, ou Saint-Jacques; ville d'Afrique dans une île de même nom, la principale de celles du Cap vert. L'île abonde en sel & a environ cent lieues de circonférence. Elle appartient aux Portugais.

San Jago, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique septentrionale dans l'île de Cuba. Il y a un Évêché suffragant de Saint Domingue.

SAN JAGO DE CHILI; ville de l'Amérique méridionale, Capitale du Chili, près de la rivière de Mapocho, au pied des Andes. Elle fut fondée par Pierre de Valdivia en 1541. Il y a un Évêché suffragant de la Plata.

SANJAGO DE LÉON; ville de l'Amérique méridionale, dans la province de Venezuela, à quatre lieues, sud, de Carvalleda, & à sept de la Baie de Mexique.

SAN JAGO DELESTERO; ville de l'Amérique méridionale, Capitale du Tucuman, à cent soixante-dix lieues de Potosi. Il y a un Évêché & le Gouverneur de la province y fait sa résidence.

SANICLE; substantif féminin. *Sanicula*. Plante qui croît dans les lieux ombrageux & les bois cou-

verts, en terre graſſe & humide : ſa racine eſt aſſez groſſe en haut, fibreuſe en bas, noirâtre en dehors & blanche en dedans; cette plante eſt vivace, & d'un goût amer; elle pouſſe pluſieurs feuilles larges, arrondies, un peu dures, diviſées en cinq parties, dentelées, polies, d'une belle couleur verte, luiſantes, & quelquefois rougeâtres à leurs bords, attachées à de longues queues: il s'élève d'entr'elles des tiges à la hauteur d'environ un pied, rougeâtres à leur baſe, liſſes & ſans nœuds, portant en leurs ſommités de petites fleurs comme en ombelles, compoſées chacune de cinq feuilles blanches ou rouges diſpoſées en roſe : parmi le même bouquet de fleurs, il y en a de mâles ou ſtériles; d'autres ſont femelles ou fécondes : à ces fleurs ſuccèdent des fruits ronds & ovales, compoſés chacun de deux graines hériſſées de pointes, & s'attachant aux habits : cette plante fleurit en Juin, & reſte verte toute l'année. Elle eſt d'un goût amer, aſtringente, déterſive, propre pour les ulcères, tant internes qu'externes; on l'emploie en décoction pour arrêter les hémorrhagies & les dyſſenteries, & pour les hernies; enfin on lui a toujours reconnu une vertu vulnéraire à un ſi haut degré, qu'elle a donné lieu à ces deux vers françois.

Qui a la bugle & la ſanicle,
Fait aux chirurgiens la nique.

On fait uſage des feuilles en manière de thé, qu'on prend avec du ſucre; cette infuſion eſt bonne pour les pertes & les maux de gorge.

SANIE; ſubſtantif féminin. Pus ſéreux qui coule des plaies & des ulcères. *Le pus véritable eſt plus blanc & plus épais que la ſanie.*

SANIEUX, EUSE; adjectif. Chargé de ſanie. *Ulcère ſanieux. Plaie ſanieuſe.*

SAN JUAN DE LA FRONTERA; petite ville de l'Amérique méridionale, dans le Chicuito, province du Chili, au pied des Andes.

SANKIKA; plante fameuſe dans le Japon, & qui croît abondamment parmi les ronces & les fougères. Sa racine qui poſſède autant de propriétés que celle du gen-ſeng, eſt groſſe, dure, noueuſe, fibreuſe, brunâtre en-dehors, blanche en-dedans, & d'un goût fade. Elle pouſſe des tiges rampantes & garnies de branches articulées : la direction de ces branches change après chaque nœud d'où ſortent deux vrilles qui ſervent à attacher la plante à tout ce qu'elle rencontre. Les feuilles ſont arrondies, grandes comme la main, minces & vertes; les fleurs ſont diſpoſées en ombelles, au nombre de dix ſur un petit pédicule; elles ſont jaunâtres, à ſix pétales & ſix étamines. Aux fleurs ſuccèdent des fruits peu charnus, ſecs, farineux, mais qui reſſemblent beaucoup à la ceriſe pour la figure, la groſſeur & la couleur. Chaque fruit contient cinq à ſix graines de la groſſeur d'une lentille, noirâtres en-dehors, blanches en dedans, & d'une ſubſtance fort dure.

SAN-LORENZO; ville d'Italie dans la campagne de Rome, entre le cap Anzio & l'embouchure du Tibre. Elle appartient au Pape.

San-Lorenso, eſt auſſi le nom d'une ville de l'Iſtrie, ſituée entre Rovigo & Montana. Elle appartient aux Vénitiens.

SAN-LUCAR DE-BARRAMEDA; ville

ville maritime d'Espagne, dans l'Andalousie, près de l'embouchure du Guadalquivir, à quinze lieues de Seville, & à quatre de Lebrixa.

SAN-LUCAR-LA-MAYOR; petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à quatre lieues, ouest, de Seville.

SAN-MARINO; *voyez* MARINO.

SAN-MIGUEL-DEL-ESTERO; petite ville de l'Amérique méridionale, au Tucuman, sur la riviere d'Estero, environ à trois lieues de San-Jago-del-Estero.

SAN-MINIATO; ville épiscopale d'Italie en Toscane, sur l'Arno, entre Florence & Pise.

SANNAZAR, Poëte latin & italien, né à Naples en 1458, tiroit son origine de Saint-Nazaire, dans le territoire de Lamosso, entre le Pô & le Tesin. Les grâces de son esprit & de son caractère plurent au Roi Frédéric qui lui donna plusieurs marques de son estime. Ce Prince désespérant de remonter sur le trône, passa en France où Sannazar l'accompagna & demeura avec lui jusqu'à sa mort. De retour en Italie, il partagea son temps entre les plaisirs de l'amour & ceux du Parnasse. Son caractère le portoit tellement à la galanterie, que même dans sa vieillesse, il se produisoit sous les habits & avec les airs & le ton d'un jeune courtisan, Ce Poëte peu Philosophe, conçut tant de chagrin de ce que Philibert de Nassau, Prince d'Orange, Général de l'armée de l'Empereur, avoit ruiné sa maison de campagne, qu'il en contracta une maladie dont il mourut en 1530. On assure qu'ayant appris peu de jours avant sa mort, que le Prince d'Orange avoit été tué dans un combat, il s'écria: *je mourrai content, puisque Mars a puni ce barbare ennemi des Muses.* Il fut enterré dans l'eglise d'une de ses campagnes; il fit mettre son tombeau derrière l'Autel, quoiqu'il l'eût orné des statues d'Apollon & de Minerve. Pour remédier à cette profanation, on a mis au-dessus de la statue d'Apollon le nom de David, & au-dessus de celle de Minerve, celui de Judith. On a de lui des poësies latines & italiennes. Les latines ont été imprimées à Naples en 1718, in-12, & à Venise en 1746, in-8°. Les Aldes en avoient donné une édition à Venise en 1535 in 8°. Griphe à Lyon, en fit une portative en 1547, sous le format in-16. On trouve dans ce recueil, 1°. trois livres d'*élégies*; 2°. *une lamentation sur la mort de* JÉSUS-CHRIST; 3°. *des églogues*; 4°. *un poëme sur les couches sacrées de la Sainte Vierge*, &c. C'est sur ce dernier ouvrage qu'est fondée sa réputation d'excellent Poëte latin; mais on le blâme d'avoir profané la sainteté de son sujet par le mélange des fables du paganisme avec les Mystères austères de notre religion. Tout y est rempli de Driades & de Néréides. Il met entre les mains de la Sainte Vierge, non les pseaumes, mais les vers des Sibylles; ce n'est pas David ni Isaïe, c'est Protée qui prédit le mystère de l'Incarnation. Le nom de JÉSUS-CHRIST ne s'y trouve pas une seule fois, & la Vierge Marie y est appelée *l'espoir des Dieux*: voilà le défaut capital de ce poëme qui est admirable d'ailleurs par l'élégance & la pureté du style, & qui lui mérita des brefs honorables de la part de Léon X & de Clément VII. Parmi ses pièces italiennes, la plus célèbre est son Arcadie. Les vers & la prose de cet ouvrage charment

également par la délicatesse & par la naïveté des images & des expressions. Il fut imprimé à Naples in-8°. en 1539.

SAN PANTALÉON ; petite île de la Méditerranée, sur la côte occidentale de Sicile, entre les villes de Marsala & de Trapani.

SAN - PEDRO ; petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur la rivière d'Arlanza, au-dessus de Lerma.

SAN QUIRICO ; petite ville d'Italie en Toscane, dans le Siennois, près de l'Orcia, à trois lieues, sud-ouest, de Monte-Pulciano.

SANS ; préposition exclusive. *Sine. Il est sans probité. Être sans argent. J'ai passé la nuit sans dormir. Il fit ce voyage sans boire ni manger.*

SANS, s'emploie quelquefois de manière qu'il se résout par *si ce n'étoit que, à moins que, si ce n'est que*, &c. Ainsi on dit, *j'aurois gagné mon procès sans vous ;* pour dire, si ce n'étoit que vous avez sollicité contre moi. Et *je ne gagnerai point mon procès sans vous ;* pour dire, à moins que vous ne sollicitiez, si vous ne sollicitez pour moi.

SANS, entre aussi dans plusieurs manieres de parler adverbiales. *Sans faute, sans doute, sans difficulté. Sans contredit. Sans fin. Sans réserve. Sans réplique. Sans vanité.*

Ce monosyllabe est long.

SANSONNET ; substantif masculin. On donne ce nom à une espèce d'étourneau gris-brun qui apprend facilement à siffler & même à parler. *Voyez* ÉTOURNEAU.

SANSONNET, est aussi le nom d'un poisson de mer qui est un petit maquereau.

SAN-SALONI ; bourg d'Espagne dans la Catalogne, sur la Tordera, entre Barcelone & Girone.

SAN-SALVADOR ; ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dont elle est la capitale. Elle est grande, fort peuplée, & située sur la Baie de tous les Saints. C'est la résidence du Vice-Roi du Brésil, le siége d'un Archevêque, d'un Conseil souverain & d'une Cour des Monnoies. Les maisons y sont hautes & presque toutes de pierres de taille & de brique. Les Églises sont riches & les Monastères nombreux. Il s'y fait un commerce considérable en plusieurs sortes de marchandises, telles que les toiles, les serges, les chapeaux, les bas de soie & de fil, les biscuits, les farines, le froment, les vins de port à port, *&c.* Les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuisine, les esclaves de Guinée, *&c.* Pour toutes ces choses on y reçoit en retour de l'or, du sucre, du tabac, du bois de teinture de Brésil & autres ; des peaux, des huiles, des suifs, du baume de copahu, de l'ipecacuana, *&c.*

SAN-SALVADOR, est aussi le nom d'une ville d'Amérique, au Gouvernement de Guatimala, à sept lieues de la mer du sud, & à quarante de Saint-Jago de Guatimala, dans un terrein fertile en fruits, & dans un air assez tempéré.

SAN-SALVADOR, est encore le nom d'une ville d'Afrique, capitale du Congo propre, & en particulier de la province de Bamba. Le Roi de Congo y réside dans un palais très-vaste. Cette ville qui est près de la riviere de Lelunde, est située sur une hauteur ; elle est habitée en partie par les naturels du pays, & en partie par les Portugais qui y ont un bureau & y font presque tout le commerce. Il y a dix Églises.

SAN-SEVERINO; ville épiscopale d'Italie, dans la Marche d'Ancône, sur la rivière de Potenza, à trois lieues, nord-ouest, de Tolentino.

SAN-SEVERINO, est aussi le nom d'une ville du Royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure, près du Sarno, à deux lieues, nord, de Salerne.

SANSON, (Nicolas) né à Abbeville en 1600, s'adonna pendant quelque temps au commerce; mais y ayant fait des pertes considérables, il le quitta & vint à Paris en 1627 où il se distingua en qualité d'Ingénieur & de Mathématicien. Ce fut Melchior Tavernier qui le mit principalement en vogue. Louis XIV l'honora du titre de son Ingénieur & de son Géographe, avec deux mille livres d'appointement. Ce Monarque passant à Abbeville, l'admit à son conseil, & lui donna un brevet de Conseiller d'État. Mais le modeste Géographe ne voulut jamais prendre cette qualité *de peur d'affoiblir*, disoit-il, *l'amour de l'étude dans ses enfans*. Il étoit regardé à la Cour de France comme un grand homme. Il eut l'honneur de montrer pendant plusieurs mois la Géographie à Louis XIV. Le Prince de Condé qui l'aimoit beaucoup, alloit souvent chez lui pour s'y entretenir sur les sciences. Cet homme illustre mourut à Paris en 1667, à 67 ans, laissant après lui une mémoire respectable. Il eut une dispute fort vive avec le Père Labbe, qui l'avoit attaqué dans son *Pharus Galliæ Antiquæ*, publié à Moulins en 1644 *in*-12. Sanson lui répondit par ses *Disquisitiones Geographicæ in Pharum Galliæ*, &c. 1647, 1648, en 2 vol. *in*-12. Outre cet écrit, on a de lui plusieurs morceaux sur la Géographie ancienne & moderne, & un nombre infini de cartes. On peut voir la liste de ses différens Ouvrages dans la méthode pour étudier la Géographie de M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. Il eut trois fils; l'aîné Nicolas fut tué aux baricades en 1648, en défendant le Chancelier Séguier. Les deux autres, Guillaume & Adrien mirent au jour un grand nombre de cartes. Guillaume mourut en 1703, & Adrien en 1718.

SANTA AGATA; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, entre Bénévent & Capoue.

SANTA CRUX DE MARZENADO, (Dom Alvaro de Navia Osorio Vicomte Depuerto, Marquis de) Chef de la Maison de Navia-Osorio, l'une des plus illustres de la principauté des Asturies, prit le parti des armes dès l'âge de quinze ans. Il se distingua dans plusieurs combats, & fut envoyé en 1727, au congrès de Soissons, où il s'acquit l'estime & la confiance de tous les négociateurs. Son mérite ayant été récompensé par le grade de Lieutenant Général, il fut envoyé à Ceuta contre les infidèles; il s'y signala & remporta sur eux divers avantages; mais il fut blessé à la cuisse d'un coup de fusil, dans une sortie, & renversé de cheval le 21 Novembre 1732. Les Maures, entre les mains desquels il avoit été laissé, lui coupèrent la tête, & mirent le reste de son corps en pièces. On a de lui des *Réflexions politiques & militaires*, en 4 vol. *in*-4°. en Espagnol. M. de Vergi a donné une traduction françoise de cet Ouvrage en 14. vol. *in*-12, à travers une foule de citations, d'e-

xemples & de traits de morale assez triviaux, on y trouve de bonnes leçons de politique, & des choses utiles aux militaires.

SANTA CRUZ; ville maritime d'Afrique sur la côte de Barbarie, dans le Royaume de Maroc, à l'extrémité du mont Atlas, sur le Cap d'Aguer. Les Maures l'enlevèrent aux Portugais en 1536.

SANTA CRUZ, est aussi le nom d'une grande île de la mer du sud, l'une des plus considérables des îles de Salomon. Elle a environ cent lieues de circonférence.

SANTA CRUZ DE LA SIERRA; ville épiscopale de l'Amérique méridionale au Pérou, Capitale d'une province de même nom, sur la rivière de Guapay, à cent lieues, est, de la Plata.

SANTA CRUZ DE LA ZARZA; bourg d'Espagne dans la nouvelle Castille, environ à une lieue, sud, du Tage, & à douze, est, de Tolède.

SANTA FÉ; ville d'Espagne, au Royaume de Grenade, sur le Xenil, environ à deux lieues au-dessous de Grenade.

SANTA FÉ, est aussi le nom de deux villes de l'Amérique septentrionale, dont l'une Capitale du nouveau Mexique, est située à trois cens lieues, nord, de Mexico, & l'autre dans la province de Veragua, au nord-ouest, de Panama, entre la mer du nord & celle du sud, à 12 lieues de la Conception.

Il y a encore une autre ville de Santa-Fé au Paraguay, dans la province de Rio de la Plata, entre les embouchures du Saladillo & de Rio Salado.

SANTA FÉ DE BOGOTA; ville de l'Amérique méridionale, Capitale du nouveau royaume de Grenade, sur la rivière de Pati. Il y a un Archevêché & un Tribunal souverain.

SANTAL; *voyez* SANDAL.

SANTA LUCIA; petite ville d'Italie en Sicile, dans la vallée de Démone, entre Messine & Catanea.

SANTA MARIA; île d'Italie, au Royaume de Naples, sur la côte de la province de Labour, à dix-huit milles de Terracine. C'est la Pandataria des Anciens, où furent reléguées, Julie, fille d'Auguste, & Agrippine, mère de Caligula.

SANTA MARINELLA; petite ville ou bourg d'Italie, dans l'État de l'Église, à six milles de Civitta Vecchia.

SANTAREN; ville de Portugal dans l'Estramadure, près du Tage, à huit lieues, sud, de Leyria.

SANTA SEVERINA; ville Archiépiscopale d'Italie au Royaume de Naples, près de la rivière de Néto, à quinze lieues, sud-est, de Cosenza.

SANTÉ; substantif féminin. *Sanitas.* État de celui qui est sain, qui se porte bien.

C'est un très-bon signe de santé, lorsque chaque jour, à la même heure à peu près, on se sent porté à satisfaire aux principaux besoins de la vie; que l'on se sent de l'appétit pour manger & pour boire; qu'on le satisfait convenablement; que la digestion, ainsi que l'excrétion des matières fécales & de l'urine ont aussi chacune leur temps réglé, & que le sommeil revient à la même heure environ, & dure de suite environ le même temps.

C'est aussi une marque de bon tempérament & d'une disposition certaine à une santé durable, lorsque l'on peut se livrer à un exer-

cice assez fort, à un travail de corps assez considérable, sans qu'il se fasse de battement, de pulsation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps, sans qu'on ressente aucune douleur, qu'il se forme aucune tumeur, qu'il paroisse aucune rougeur sur la surface du corps. C'est une preuve que la distribution des humeurs se fait avec une égalité bien constante, même lorsqu'il se fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui sont d'une santé robuste, sont rarement des gens d'esprit ; & au contraire avec de l'esprit on n'a pas ordinairement une bonne santé, parceque l'exercice de l'esprit exige une grande mobilité dans le physique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoiblissement du corps, à établir une débilité dominante : au lieu que la roideur des fibres en général qui constitue la disposition à la force du corps, à la vigueur de la santé, s'étend à l'organisation du cerveau & des nerfs ; ce qui les rend moins propres à la vibratilité qui est nécessaire pour l'exercice des sensations, des fonctions de l'esprit.

On appelle dans la maison du Roi, *Officiers de santé*, les médecins, chirurgiens & apothicaires du Roi.

On appelle, *lieu*, *maison de santé*, ou absolument *la santé*, certaine maison où l'on porte les pestiférés, & ceux qui viennent des lieux soupçonnés de peste. *On l'a mis à la maison de santé.*

On appelle *billet de santé*, l'attestation que les Officiers ou Magistrats des lieux donnent en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect.

À VOTRE SANTÉ ; façon de parler dont on se sert à table, lorsqu'on boit à quelqu'un. On dit pareillement dans le même sens, *Boire à la santé de quelqu'un. Boire la santé de quelqu'un. Porter la santé de quelqu'un. Je vous porte la santé d'un tel, faites-m'en raison. Nous avons bu tant de santés. C'est la santé d'un tel qui court.*

SANTÉ, en termes de Mythologie, se dit d'une divinité des anciens qu'ils faisoient fille d'Esculape dieu de la médecine. Les Romains l'adoroient sur le mont Quirinal. Elle nous est représentée comme une dame romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans sa main droite un serpent. Elle étoit toute couverte de cheveux que les femmes se coupoient en son honneur.

Son temple, selon Publius-Victor, étoit dans le sixième quartier de la ville de Rome ; mais Domitien après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'arrivée de Vitellius à Rome, fit élever un second temple à la déesse de la *santé*, avec cette inscription : *saluti Augusti.*

Il y a un médaillon de Marc-Aurele où l'on voit un sacrifice fait au dieu de la *santé*, par Minerve & devant elle paroit la Victoire, qui tient un panier plein de fruits.

À Genève & en Savoie on appelle *pierre de santé*, une espèce de pyrite martiale très dure, & susceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes comme le cristal, ou comme les pierres précieuses, & l'on en fait des bagues, des boucles, & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorsqu'elle a été polie, est à peu près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de santé*, d'après le préjugé où l'on est qu'elle change de couleur & devient pâle lorsque la *santé* de la personne qui la porte est sur le point de s'altérer.

SANTEN; ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans le duché de Clèves, à deux lieues, nord-ouest, de Wesel.

SANTERNO; rivière d'Italie dans la Romagne. Elle a sa source dans l'Apennin, arrose Fiorenzuala & Imola, & va ensuite se perdre dans le Po.

SANTERRE; petit pays de France en Picardie; il est borné au nord par l'Artois; à l'orient par le Vermandois & le Noyonnois; au midi par le Beauvoisis, & à l'occident par l'Amiénois. Il a environ quinze lieues de longueur & neuf de largeur. Péronne en est la capitale. Il est très-fertile en blé.

SANTEUL, (Jean-Baptiste) né à Paris en 1630, fit ses études au collége des Jésuites. Quand il fut en réthorique le pere *Cossart* son régent, prédit qu'il deviendroit un des plus grands poëtes de son siècle, par la maniere dont il composoit déjà des vers latins. Il jugeoit sur tout de ses talens par une pièce qu'il fit alors sur la *bouteille de savon*. Son amour pour l'étude le fit entrer à l'âge de vingt ans, chez les chanoines réguliers de l'Abbaye de Saint Victor. Son nom fut bientôt parmi les noms les plus illustres du Parnasse latin. Il chanta la gloire de plusieurs grands hommes, & il enrichit la ville de Paris de quantité d'inscriptions toutes agréables & heureuses. Le grand Bossuet l'ayant sollicité plusieurs fois d'abjurer les muses profanes, il consacra son talent à chanter les mysteres & les saints du christianisme. Il fit d'abord plusieurs hymnes pour le bréviaire de Paris. L'ordre de Cluny lui en demanda aussi pour le sien, & il en fut si content qu'il lui donna des lettres de filiation, & le gratifia d'une pension. Quoique Santeul eût consacré ses talens à des sujets sacrés il ne pouvoit s'empêcher de versifier de temps en temps sur des sujets profanes. *La Quintinie* ayant donné ses *instructions pour les jardins*, Santeul l'orna d'un poëme, dans lequel les divinités du paganisme jouoient le principal rôle. Bossuet à qui il avoit promis de n'employer jamais les noms des dieux de la fable, le traita de parjure. Santeul sensible à ce reproche, s'excusa par une pièce de vers, à la tête de laquelle il fit mettre une vignette en taille douce. On l'y voyoit à genoux, la corde au cou & un flambeau à la main sur les marches de la porte de l'Église de Meaux, y faisant une espèce d'amende honorable. Ce poëme satisfit le grand Bossuet, mais le poëte eut avec les Jésuites une querelle qui fut plus difficile à éteindre. Le docteur *Arnauld* étant mort, en 1694, tous les grands poëtes du temps s'empresserent à faire son épitaphe. Santeul ne fut pas le dernier; sa pièce déplut aux fanatiques de la compagnie de Jesus. Pour désarmer leur colère, il adressa une lettre au pere *Jouvenci*, dans laquelle il donnoit de grands éloges à la société, sans rétracter ceux qu'il avoit donnés à *Arnauld*. Cela ne les satisfit point, il fallut donner une nouvelle pièce, qui parut renfermer encore quelque ambiguïté. L'incertitude & la légereté du poëte

firent naître plusieurs pièces contre lui. Le pere *Commire* donna son *linguarium ;* un jansénifte ne l'épargna pas davantage *dans son Santolius pœnitens*. Le chanoine de Saint Victor, en voulant se ménager l'un & l'autre parti, déplut à tous les deux. Santeul se consola de ses chagrins dans le commerce des gens de lettres & des grands. Les deux princes de *Condé*, pere & fils, étoient au nombre de ses admirateurs : les plus grands du royaume l'honoroient de leur estime, & Louis XIV lui donna des marques de la sienne, en lui accordant une pension. Le duc de *Bourbon*, gouverneur de Bourgogne, le menoit ordinairement aux états de cette province. Santeul y trouva la mort en 1697, à 66 ans. Une colique violente l'emporta, après quatorze heures des douleurs les plus aigues. Un page étant venu dans ses derniers momens s'informer de son état *de la part son altesse monseigneur le duc de Bourbon*, Santeul levant les yeux au ciel, s'écria : *Tu solus altissimus*. Son corps fut transporté de Dijon à Paris, dans l'Abbaye de Saint Victor. Le célèbre *Rollin* orna son tombeau d'une épitaphe : un plaisant lui en fit un autre moins flateuse :

Ci-gît le célèbre Santeuil,
Muses & foux prenez le deuil.

On a tant dit de bien & de mal de Santeul qu'il est difficile de le peindre au naturel ; nous nous bornerons au portrait qu'en a tracé la *Bruyere*. « Voulez vous quelqu'au- » tre prodige ; concevez un homme » facile, doux, complaisant, trai- » table, & tout d'un coup violent, » colère, fougueux, capricieux. » Imaginez-vous un homme simple, » ingénu, crédule, badin, volage, » un enfant en cheveux gris ; mais » permettez-lui de se recueillir, ou » plutôt de se livrer à un génie qui » agit en lui, j'ose dire sans qu'il y » prenne part & comme à son insçu. » Quelle verve ? Quelle élévation ! » Quelles images ! Quelle latinité ! » Parlez-vous d'une même personne » me direz-vous ? Oui, du même, » *de Théodas*, & de lui seul. Il crie, » il s'agite, il se roule à terre, il » se relève, il tonne, il éclate & du » milieu de cette tempête, il sort » une lumière qui brille & qui ré- » jouit ; disons le sans figure, il » parle comme un fou, & pense » comme un homme sage. Il dit » ridiculement des choses vraies, » & follement des choses sensées » & raisonnables ; on est surpris de » voir naître & éclore le bon sens » du sein de la bouffonnerie, par- » mi les grimaces & les contor- » sions. Qu'ajouterai-je davantage ? » Il dit & il fait mieux qu'il ne sait. » Ce sont en lui comme deux ames » qui ne se connoissent point, qui » ne dépendent point l'une de l'au- » tre, qui ont chacune leur tour, » ou leurs fonctions toutes séparées. » Il manqueroit un trait à cette » peinture si surprenante, si j'ou- » bliois de dire qu'il est tout à la » fois avide & insatiable de louan- » ges, près de se jeter aux yeux » de ses critiques, & dans le fond » assez docile pour profiter de leurs » censures. Je commence à me per- » suader moi-même que j'ai fait le » portrait de deux personnages tout » différens ; il ne seroit pas même » impossible d'en trouver un troi- » sième dans Théodas, car il est bon » homme ».

Santeul ne recevoit pas toujours les avis avec docilité, & y répondoit quelquefois avec em-

portement. Le grand Boſſuet, lui ayant fait quelques reproches, finit en lui diſant : *votre vie eſt peu édifiante, & ſi j'étois votre ſupérieur je vous enverrois dans une petite cure dire votre bréviaire. Et moi*, reprit *Santeul, ſi j'étois roi de France, je vous ferois ſortir de votre Germigni, & vous enverrois dans l'île de Pathmos faire une nouvelle Apocalypſe.* Santeul n'attendoit pas qu'on louât ſes vers ; il en étoit toujours le premier admirateur. Il répétoit ſouvent dans ſon enthouſiaſme : *je ne ſuis qu'un atôme, je ne ſuis rien, mais ſi je ſavois avoir fait un mauvais vers, j'irois tout à l'heure me pendre à la grève.* Quelques-uns de ſes rivaux ont prétendu néanmoins que l'invention de ſes poëſies n'étoit point riche ; que l'ordre y manquoit, que le fond en étoit ſec, le ſtyle quelquefois rampant ; qu'il y avoit beaucoup d'antithèſes puériles, de gallicíſmes, & ſur-tout une enflure inſupportable. Mais quoi qu'en aient dit ſes cenſeurs, Santeul étoit vraiment *poëte*, ſuivant toute la ſignification de ce mot. Ses vers ſe font admirer par la nobleſſe & l'élévation des ſentimens, par la hardieſſe & la beauté de l'imagination, par la vivacité des penſées, par l'énergie & la force de l'expreſſion. Il a fait des poëſies profanes & ſacrées. Ses poëſies profanes renferment des *inſcriptions*, des *épigrammes*, & d'autres pièces d'une plus grande étendue. Ses poëſies ſacrées conſiſtent dans un grand nombre d'*hymnes*, qui ſont autant de chefs-d'œuvre de poëſie. Pluſieurs de ces pièces ont étés miſes en vers françois : ces traductions ont étés recueillies dans l'édition de ſes œuvres, en 3 vol. in-12. Paris 1729, ſous ce titre, *Joannis-Baptiſtæ Santolii, Victorini, operum omnium editio tertia, in qua reliqua opera nondum conjunctim edita reperiuntur, apud fratres Barbou, viâ Jacobæâ ſubâ ſigno ciconiarum : cum notis, curâ Andreæ-Franciſci Bilhard, magiſtri in artibus univerſitatis Pariſienſis.* On a publié ſous le nom de *Santoliana* ſes aventures & ſes bons mots. Ce recueil eſt de la *Monnoye.*

SANTEUL, (Claude) frère du précédent, né à Paris en 1628, & mort en 1684, demeura long-temps au ſéminaire de Saint Magloire en qualité d'eccléſiaſtique ſéculier, ce qui lui fit donner le nom de *Santolius Maglorianus* ; & ſe fit autant eſtimer par ſes talens pour la poëſie, que par ſon érudition. Il étoit auſſi doux que ſon frère étoit impétueux. On a de lui de belles *hymnes*, qui ſe trouvent dans le *bréviaire* de Paris, & une bonne pièce en vers, imprimée avec les ouvrages de ſon frère.

SANTILLANE ; ville maritime d'Eſpagne, dans l'Aſturie, à vingt-deux lieues, eſt, d'Oviedo, & 80, nord-oueſt, de Madrid.

SANTOLINE ; ſubſtantif féminin. Plante qu'on appelle autrement *aurone femelle :* ſa tige eſt beaucoup plus petite & moins groſſe que celle de *l'aurone ordinaire*, ou *aurone mâle ;* elle eſt couverte d'un duvet blanchâtre, branchue & portant des feuilles finement dentelées, ou plutôt chargées de petits tubercules. Sa fleur eſt plus grande que dans l'aurone mâle. Cette plante eſt auſſi connue ſous le nom de *petit cyprès*, ou *garde-robe*, parce qu'on la croyoit propre à garantir les habits contre la teigne ; mais les eſſais de M. de Réaumur lui ont prouvé que l'effet en étoit nul, & qu'il n'y avoit abſolument que l'huile eſſentielle de térébentine qui pût faire périr les teignes.

teignes. La santoline a d'ailleurs à peu-près les mêmes propriétés que l'absinthe.

SANTON; substantif masculin. Nom d'une sorte de moines chez les Turcs. On rapporte qu'ils ne se refusent aucun des plaisirs dont ils peuvent jouir. Ils passent leur vie dans les pélérinages de Jérusalem, de Bagdad, de Damas, du Mont-Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus Saints y sont enterrés. Mais dans ces courses ils ne manquent jamais de détrousser les voyageurs lorsqu'ils en trouvent l'occasion; aussi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, si ce n'est pour recevoir l'aumône.

La sainteté de quelques-uns d'entr'eux consiste à faire les imbécilles & les extravagans afin d'attirer sur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Presque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête sauvage, avec une ceinture de peau autour des reins, d'on pend une espèce de gibecière; quelquefois au lieu de ceinture ils portent un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur savoir; ils portent à la main une espèce de massue.

SANTORINI; île de l'Archipel, au nord de Candie, au sud-ouest de Namphio. Elle a trois lieues de long sur presque autant de large. Elle est toute couverte de pierres ponces, & les côtes en sont si affreuses, qu'on ne sait par où les aborder: quoique le terrein soit sec & stérile, les habitans, qui sont au nombre de dix mille, ne laissent pas, par leur industrie, d'en tirer de l'orge, du coton & du vin en abondance. Il y a plusieurs petites villes & plusieurs villages. Il n'y a presque point de Turcs.

SANTORIN ou SANCTORINUS, Professeur de Médecine dans l'Université de Padoue, florissoit au commencement du dix-septième siécle. Après avoir long-temps étudié la Nature, il reconnut que le superflu des alimens étant retenu dans le corps produisoit une foule de maladies. La transpiration par les pores lui parut le plus grand remede que la Médecine pût employer dans ces occasions. C'est ce qui l'engagea à faire des expériences pour convaincre les esprits de cette vérité. On prétend qu'il se mettoit dans une balance après avoir pesé les alimens qu'il prenoit, & que par ce moyen il vint à déterminer le poids & la quantité de la transpiration insensible. Ce fut à ce sujet qu'il composa son petit Traité intitulé: *Statica Medicina*, à Venise 1634, *in-16*, ouvrage intéressant, tout fondé sur l'expérience. Il a été traduit en françois par le *Breton*, sous ce titre: *La Médecine Statique de Santorin*, ou l'*Art de conserver la santé par la transpiration*, & imprimé à Paris en 1722, *in-12*. On a encore de ce Médecin: *Methodus vitandorum errorum qui in Arte Medica contingunt*, &c. A Venise 1630, *in-4°*.

SANVE; substantif féminin. Plante qui croît en abondance parmi les blés & autres grains: ses feuilles sont semblables à celles de la rave, mais moins découpées; ses fleurs sont à quatre feuilles de couleur jaune, & disposées en croix; il leur succède des siliques à plusieurs angles, remplies de semences luisantes & noires. C'est une espèce de moutarde.

SAUNE BLANCHE. *Voy.* Lampsane.

SAÔNE; rivière de France qui a ſa ſource en Lorraine, dans le Bailliage de Darney, & ſon embouchure dans le Rhône à Lyon.

SAOUARY; ſubſtantif maſculin. Arbre qui croît en Guyane, & qu'on emploie pour conſtruire des canaux pour la pêche; il eſt cependant ſujet aux vers & à beaucoup d'entretien; mais étant mis à couvert, il eſt très-utile, ſur-tout aux ſucriers, roucouyers & indigotiers.

Le fruit du Saoury reſſemble à la châtaigne dans ſa coque; le dedans ſe mange comme le cerneau, & a même quelque choſe de plus délicat.

SAP; (le) bourg de France en Normandie, à trois lieues, ſud, d'Orbec.

SAPA; ſubſtantif maſculin. Moût, ſuc de raiſins cuits à la conſomption des deux tiers. *Le Sapa eſt vulgairement appelé raiſiné.*

SAPAJOU; ſubſtantif maſculin. Sorte de petit ſinge dont il y a pluſieurs eſpèces de chacune, deſquelles nous parlons ſous le nom qui lui eſt propre.

SAPAN; ſubſtantif maſculin. Nom d'un bois propre à la teinture, & que les Hollandois apportent du Japon. Il reſſemble au bois de Breſil.

SAPE; ſubſtantif féminin. Terme qui s'emploie principalement dans le Génie. Action de ſaper. *Commander des ſoldats pour la ſape. Aller à la ſape.*

Il ſe prend auſſi pour l'ouvrage même qu'on fait en ſapant. *La ſape eſt une eſpèce de tranchée.*

SAPÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* Saper.

SAPER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Subruere.* Travailler avec le pic & la pioche à détruire les fondemens d'un édifice, d'un baſtion, d'un chemin couvert. *Saper un mur.*

Saper, ſe dit figurément en parlant de morale & de politique. *Saper les fondemens de la République. On ſapa ſa doctrine par les fondemens.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SAPEUR; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt employé à la ſape. *Il marchoit à la tête des ſapeurs.*

SAPHÈNE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Nom d'une veine qui ſort de la crurale en dedans & un peu ſur le devant, & deſcend antérieurement entre les tégumens & le muſcle couturier, en ſuivant à peu-près la direction de ce muſcle environ juſqu'à la partie interne du genou. Enſuite elle paſſe le condyle interne du fémur, ſe gliſſe le long des tégumens, va gagner la partie antérieure de la malléole interne, & ſe diſtribue ſur le pied. Ce ſont les branches de cette veine qu'on ouvre ordinairement en ſaignant du pied.

SAPHIQUE; adjectif qui n'eſt uſité qu'avec le mot vers. Ainſi *vers ſaphique* ſe dit d'un vers compoſé de cinq pieds ou de onze ſyllabes, qui étoit fort en uſage chez les Grecs & les Latins, & qu'on prétend avoir été inventé par Sapho. *Le premier, le quatrieme & le cinquieme pieds du vers ſaphique ſont des trochées, le ſecond pied un ſpondée, & le troiſieme un dactyle. On a tenté, mais ſans ſuccès, de faire des vers ſaphiques en françois.*

SAPHIR; ſubſtantif maſculin. *Saphirus.* Pierre précieuſe, brillante, ordinairement de couleur bleue: c'eſt, après le rubis, la pierre qui par la dureté approche le plus du diamant. Elle réſiſte à la lime, & ne ſe grave que difficilement. On la trouve aux mêmes endroits & dans les mêmes matrices que les rubis. Dans le commerce de la bijouterie on diſ-

tingue les saphirs en pierres bleues orientales & en occidentales.

Le saphir oriental est d'un magnifique bleu céleste ou d'un très-bel azur velouté, sans être ni trop foncé ni trop clair; c'est le plus précieux des saphirs. On le trouve dans la montagne de Capelan, au royaume de Pégu, dans le Calicut, dans l'île de Ceylan; il en vient aussi de Bisnagar & de Cananor. Cette pierre étoit si estimée des Anciens, qu'elle étoit consacrée à Jupiter, & son grand-prêtre en étoit toujours couvert.

Le saphir occidental ou blanchâtre, a sa couleur d'un blanc clair, mêlé de bleu céleste. Cette couleur mixte, quoique fort agréable, rend ce saphir moins recherché que le précédent; d'ailleurs il est très-rare de le trouver sans défauts; il est trop sujet à être tendre ou plein de nuages, ou calcédonieux, ainsi qu'on le remarque dans ceux qu'on nous envoie de Siléfie, de Bohême & du Val-Saint-Amarin en Alsace.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *saphir* est due au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de sa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuset après l'avoir bien entourée de sable fin parfaitement lavé pour le dégager de toute saleté. Lorsque le *saphir* a été ainsi environné de sable, on couvre le creuset d'un couvercle qu'on lutte bien exactement. On expose le creuset au fourneau de verrerie pendant douze heures; au bout de ce temps on le retire peu à peu, & le *saphir* a perdu toute sa couleur; mais il faut le faire tailler.

Pour contrefaire le *saphir*, il n'y aura qu'à joindre du saffre ou du bleu des émailleurs à la composition du verre. On fera des essais pour savoir la quantité de cette matière qu'il conviendra de joindre au verre.

SAPHO, née à Mitylène, ville de Lesbos, excella dans la Poésie lyrique. La beauté de son génie l'a fait surnommer la *dixième Muse*. Ses concitoyens ne crurent pouvoir mieux marquer leur admiration, qu'en faisant graver son image sur leur monnoie. On a beaucoup célébré la délicatesse, la douceur, l'harmonie, la tendresse & les graces infinies de ses vers. D'un assez grand nombre de pieces qu'elle avoit composées, il ne nous en reste que deux, qu'on imprime ordinairement avec les poésies d'*Anacréon*. Ces morceaux ne démentent point les éloges qu'on lui a donnés. On lui reproche d'avoir été trop libre dans ses mœurs & dans sa poésie. On rapporte qu'ayant trouvé dans *Phaon*, jeune homme de Lesbos, une opiniâtre résistance à ses desirs, elle se précipita dans la mer du haut du promontoire de Leucade dans l'Acarnanie. C'est de *Sapho* que le vers saphique a tiré son nom. Elle florissoit vers la dixième année de la quarante-cinquième Olympiade, six cens ans avant J. C.

SAPIENCE; vieux mot qui signifioit autrefois *sagesse*, & qui est encore usité dans cette phrase proverbiale, *le pays de Sapience;* pour dire la Normandie. Ce proverbe vient de ce que les Normands sont déclarés majeurs à vingt ans par leur Coutume, & qu'on les suppose instruits dès leur jeunesse dans l'art de plaider & de soutenir leurs intérêts.

SAPIENTIAUX; adjectif masculin pluriel. On ne le dit qu'en parlant de certains livres de l'Écriture Sainte qui sont destinés spécialement à l'instruction des hommes, & à leur donner des leçons de mo-

rale & de sagesse; on les appelle ainsi pour les distinguer des livres historiques ou prophétiques.

Les livres *sapientiaux* sont les proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, la sagesse, & selon quelques uns, les Pseaumes & le Livre de Job, quoique la plupart regardent ce dernier comme un livre historique.

SAPIN; substantif masculin. *Abies*. Très-grand arbre toujours vert, qui se trouve sur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale. On peut admirer dans le sapin la direction extrêmement droite & uniforme de sa tige, la position horisontale de ses branches, dont chaque étage marque le progrès d'une année, la régularité de son accroissement, la forme pyramidale de sa tête, & sa grande élévation, qui va quelquefois jusqu'à plus de cent pieds. Son écorce est cendrée, assez unie, fort sèche & très-cassante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui font rarement le pivot, mais elles s'étendent pour la plupart; & se divisent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches se garnissent d'un grand nombré de feuilles petites & étroites, d'un vert tendre & brillant en-dessus & blanchâtre en-dessous; elles sont placées fort près & à plusieurs rangs de chaque côté des branches en manière de peignes, & à peu près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroissent au commencement de Mai; elles sont d'un assez beau rouge, mais dont l'apparence n'est sensible que de près. Les fruits que produit le sapin sont des cônes qui diffèrent de ceux du pin par leur forme qui est cylindrique, au lieu que le cône du pin est de figure pyramidale. Sa graine ailée comme celle du pin est plus molasse, & les écailles qui la couvrent sont moins ligneuses. Il faut s'y prendre à temps pour cueillir les cônes des sapins proprement dits, ou sapins à feuilles d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité est parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône se détachent des filets qui les soutiennent, elles tombent & se dispersent de façon qu'il n'est guère possible de les retrouver: les cônes du sapin proprement dit, ont la pointe tournée en haut, à la différence de ceux du *picea* qui pendent en bas.

Le sapin par rapport au volume & à l'utilité de son bois se met au nombre des arbres forestiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure essence se refusent absolument. Il se plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuses, & sur les revers des montagnes exposées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes; cependant on le voit réussir aussi dans les terreins sablonneux, maigres & graveleux, pourvu qu'ils aient beaucoup de fond. Le sapin pénètre dans les joints des rochers, & presque dans les fentes qui en séparent les lits; c'est même dans cette position que cet arbre réussit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuses, & généralement partout où le hêtre réussit. Il peut venir aussi dans la glaise pure & dans un sol fort & grossier; mais il ne réussit pas si

bien lorsque les terres sont engraissées de fumier, ou qu'elles sont en culture. Il peut se soutenir encore dans les terres sèches, pauvres & stériles, à moins qu'elles ne soient extrêmemenr sablonneuses & légères, trop superficielles & sans aucun mélange; on l'a vu venir enfin sur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ses racines perçoient à travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit sur ces voûtes qu'une épaisseur d'un ou deux pieds de terre fort légère. Cet arbre ne se refuse presqu'à aucun terrein, si ce n'est à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au sable vif. Il ne craint jamais le froid; mais il ne fait que languir dans les pays chauds; il ne réussit même sur les montagnes froides & élevées que quand les plants sont fort près les uns des autres; c'est aussi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroissement dans toutes sortes de terreins.

Le bois du sapin est blanc, tendre & léger, & il fend aisément; cependant il est ferme & ne plie pas sous le faix. Il sert à quantité d'usages; on en fait la mâture des plus grands vaisseaux, on en tire des pièces de charpente de toutes sortes d'échantillons. Après le chêne & le châtaigner, c'est le bois le plus convenable pour cet objet. Il en est de même pour la menuiserie où l'on fait très-grand usage des planches de ce bois; il est excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée est très-longue s'il n'est pas exposé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reste long-temps dans la terre sans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait aussi les tables des instrumens à cordes. Enfin ce bois est bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon.

On tire aussi du sapin une résine liquide & transparente connue sous le nom de *térébenthine*. Tous les ans vers le mois d'Août, les paysans italiens, voisins des Alpes, font une tournée dans les cantons de la Suisse, où les sapins abondent, pour y ramasser la térébenthine. Ces paysans ont des cornets de fer blanc qui se terminent en pointe aiguë, & une bouteille de la même matière pendue à leur côté. Ils se servent de ces cornets pour crever de petites tumeurs ou vessies que l'on apperçoit sur l'écorce des sapins. Lorsque leur cornet est rempli de cette térébenthine claire & coulante qui forme les vessies, ils la versent dans la bouteille qu'ils portent à leur ceinture, & ces bouteilles se vident ensuite dans des outres de peaux de bouc, qui servent à transporter la térébenthine dans les lieux où ils savent en avoir le débit le plus avantageux.

Comme les planches de sapin servent à faire des bières pour enterrer les morts, on dit proverbialement d'un homme qui a mauvais visage & qui paroit devoir mourir bientôt, qu'*il sent le sapin*.

SAPINETTE; substantif féminin. Nom qu'on donne dans quelques ports de mer à la conque anatifère.

SAPINIÈRE; substantif féminin. Lieu planté de sapins.

SAPONAIRE; *voyez* SAVONIÈRE.

SAPORI, roi de Perse, successeur d'*Artaxercès*, vers l'an 242 de J.C. ravagea la Mésopotamie, la Syrie, la Cilicie, & diverses autres provinces de l'empire Romain; & sans la vigoureuse résistance d'*Odenat* capitaine puis roi des Palmyréniens, il se seroit rendu maître de tout l'O-

rient. L'empereur Gordien le contraignit de se retirer dans ses états; mais Philippe qui se mit sur le trône impérial, après avoir assassiné *Gordien*, fit la paix avec *Sapor* en 252. L'empereur *Valérien*, sous lequel il recommença ses hostilités, marcha contre lui; mais il eut le malheur d'être vaincu & fait prisonnier. Le barbare vainqueur se servit du dos de ce malheureux prince, comme d'un marche-pied pour monter à cheval. Ce ne fut pas assez pour cet homme féroce; il fit écorcher Valérien tout vif & jeter du sel sur sa chair sanglante. *Odenat* instruit de ses barbaries, joignit ses forces à celle des Romains, reprit la Mésopotamie, Nisibe, Carrhes & plusieurs autres places sur Sapor qu'il mit en fuite. Il poursuivit son armée, la tailla en pièces, enleva ses femmes & son trésor, & le poursuivit lui-même jusque sous les murs de Ctésiphon. Sapor ne survécut guere à cette défaite, il mourut en 272, après un règne de 30 ans, laissant après lui une mémoire odieuse.

SAPOR II, roi de Perse & fils Posthume d'*Hormisdas*, fit des courses dans l'empire Romain, & prit la ville d'Amide en 359. Après avoir défait l'armée Romaine, il suscita une horrible persécution contre les chrétiens. Les Juifs & les païens lui persuadèrent qu'ils étoient ennemis de l'état, & sous ce prétexte, il les abandonna à leur cruauté. Cependant ce prince faisoit toujours des incursions sur les provinces de l'empire Romain. *Constance* fut toujours malheureux contre lui. Julien n'eut pas de plus grands succès, & Jovien fut obligé, en faisant la paix avec lui, de lui laisser Nisibe & plusieurs autres villes. Le roi des Perses renouvela la guerre en 370, se jeta dans l'Arménie & défit l'empereur Valens; enfin il mourut sous l'empire de *Gratien*, en 380, redouté & détesté.

SAPOR III, fils du précédent, succéda en 384, à son oncle *Artaxercès*, roi après *Sapor II*. Il ne fut ni si cruel ni si heureux que ses prédécesseurs, & fut obligé d'envoyer des ambassadeurs à *Théodose-le-grand* pour lui demander la paix. Ce prince mourut en 389, après cinq années & quatre mois de règne.

SAPORIFIQUE; adjectif des deux genres & terme didactique. Qui appartient à la saveur. *Les particules saporifiques d'un corps excitent différentes sensations, selon leurs différentes configurations & la différente disposition de l'organe.*

SAPOTILLER; substantif masculin. Grand arbre qui croit dans l'île de Cayenne: il est très-propre à orner un jardin; il porte ses branches en forme d'entonnoir, tandis que du milieu il pousse un jet fort droit, qui s'élève plus que tout le reste: sa feuille est d'un vert plus clair que celle de l'oranger; son fruit dit M. de Préfontaine, passe avec raison pour un des meilleurs de l'Amérique, & n'a que trois pepins oblongs, applatis & bruns. Ces amandes, prises en émulsions, sont un puissant apéritif dans les rétentions d'urine & de la gravelle. L'arbre se transplante où l'on veut avec les précautions nécessaires.

Il y a une autre espèce de sapotiller, dont le fruit est comme un œuf, plus long que l'autre, mais moins délicat.

Cette description paroît différente de celle que Lémery donne de la sapotille, sous le nom de *zapotum* ou *zapote*; c'est, dit-il,

un fruit de la nouvelle Espagne en Amérique. Les Espagnols l'appellent *zapote blanco;* il a la forme & la grosseur d'une pomme de coing : son goût est agréable, mais il est mal sain; il renferme un noyau qu'on dit être un poison dangereux. Ce fruit naît sur un grand arbre appelé par les Indiens *cochit-zapotl :* ses feuilles sont semblables à celles de l'oranger, disposées trois à trois par intervalles; les fleurs sont petites & de couleur jaune.

A Saint-Domingue on appelle *sapotiller-maron*, une espèce de balatas rouge, arbre fort utile dans nos colonies où il sert aux différens ouvrages de charpenterie.

SAPADILLE ; substantif féminin. Arbre originaire des Indes occidentales, & qui est fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cause de son fruit dont on fait beaucoup d'usage dans ce pays. Cet arbre s'élève à la hauteur d'un pommier; ses feuilles sont vertes brunes & ressemblent à celles du laurier; ses fleurs sont composées de trois pétales, & soutenues sur un pédicule: à ces fleurs succède un fruit arrondi couvert d'une écorce, & dont la pulpe environne les cellules qui contiennent des graines brunes, marquées d'un sillon blanc. Ce fruit devient jaune étant mûr.

SAQUEBUTE ; substantif féminin. Instrument de musique à vent ; c'est une espèce de trompette différente de l'ordinaire, tant par la figure que par la grandeur. La *saquebute* est très-propre pour les basses, & est construite de manière qu'on peut la raccourcir ou l'allonger, suivant que l'on veut des sons aigus ou des sons graves.

SARA, étoit nièce d'Abraham. Son oncle l'épousa à l'âge de vingt ans. Sa beauté extraordinaire l'exposa à être deshonorée par deux Rois puissans, l'un d'Egypte, l'autre des Philistins; mais Dieu la protégea, & ne permit pas que ces deux ravisseurs lui fissent le moindre outrage. Dieu ayant envoyé trois Anges sous la forme d'hommes à Abraham pour lui renouveler ses promesses, ils lui dirent que Sara auroit un fils; cette promesse s'accomplit, & elle mit au monde *Isaac*. Sa mort arriva quelques années après la fameuse épreuve que Dieu fit de la foi d'Abraham, en lui commandant de lui immoler son fils. Elle étoit âgée de 127 ans, & mourut à Arbé, depuis appelé *Hébron*. Abraham l'enterra dans un champ qu'il avoit acheté d'Ephron l'Amorrhéen. Il y avoit dans ce champ une caverne dont il fit un sépulcre pour lui & sa famille.

SARA, fille de Raguel & d'Anne, de la tribu de Nephtali, avoit été mariée successivement à sept maris, qu'un démon avoit tués l'un après l'autre aussi-tôt qu'ils avoient voulu la toucher. Elle épousa Tobie à qui elle avoit été réservée, & que Dieu préserva. Elle en eut plusieurs fils & plusieurs filles.

SARAA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte dans la tribu de Dan. C'étoit la patrie de Sanson.

SARABAÏTE ; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois certains Moines errans & vagabonds qui ne suivoient aucune règle approuvée, & alloient de ville en ville, vivant à leur discrétion.

SARABANDE ; substantif féminin. Espèce de danse grave qui paroît nous être venue d'Espagne, & qui se dansoit autrefois avec des castagnettes. La *Sarabande* n'est plus

en usage, si ce n'est dans quelques vieux opéra françois.

SARABANDE, se dit aussi de l'air sur lequel on danse une sarabande. Cet air est à trois temps lents.

SARABAT, (le) rivière d'Asie dans la Natolie. Elle se jette dans le golfe de Smyrne auprès de la ville de ce nom. C'est l'Hermus des Anciens.

SARAGOSSE, ou SARRAGOSSE; ville Archiépiscopale & considérable d'Espagne, capitale du Royaume d'Arragon, sur l'Èbre, à vingt-quatre lieues, ouest, de Lerida, & soixante, nord-est, de Madrid, sous le 16e degré, 57 minutes de longitude, & le 41e, 47 minutes de latitude.

Cette ville est une des plus belles, des plus grandes, des plus riches & des mieux bâties d'Espagne. Ses rues sont bien pavées, larges & propres. On distingue entre les bâtimens publics, le palais du Vice-Roi, l'hôtel-de-ville & l'hôpital général. Le palais de l'Inquisition a été converti en citadelle; mais le tribunal ne subsiste pas moins avec tous ses Officiers, Fiscal, Alguasil, Major, Secrétaires, &c.

On compte à Saragosse dix-sept grandes Eglises & quatorze Monastères. Le Chapitre de la Cathédrale est composé de quarante-deux Chanoines, dont treize ont des dignités. L'Évêché qui étoit établi dès l'an 25, ne connoît la suite de ses Evêques que depuis 1110. C'est cette même année qu'Alphonse surnommé *le Batailleur*, Roi d'Arragon & de Navare, prit sur les Maures Saragosse, qui devint la capitale de l'Aragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Musulmans. Le Pape Jean XXII étant à Avignon, érigea en 1317 le siége épiscopal de Saragosse en Archevêché. La date de la fondation de l'Université est de l'an 1474.

L'air est fort pur & fort sain à Saragosse; les vivres y sont en abondance & à bon marché. On y passe l'Èbre sur deux ponts, dont l'un est de pierre & l'autre de bois. Cette rivière fournit aux habitans, de l'eau, des denrées & du commerce; elle y est belle & navigable; aussi les Carthaginois, les Grecs & les Romains la remontoient jusqu'à Saragosse.

SARAI, ou BOSNA SARAI, ville forte de Turquie dans la Bosnie, à 48 lieues, sud-ouest, de Bellegrade.

SARALBE; petite ville de France en Lorraine, à sept lieues, nord-ouest, de Bitche.

SARANNE; substantif féminin. Espèce de lys que M. Steller dit ne se rencontrer qu'en Sibérie & dans la Péninsule de Kamschatka. Cette plante croît à la hauteur d'un demi-pied; sa racine est de la grosseur de celle de l'ail: sa tige est grosse comme une plume de cygne; elle est rouge par le bas & verte par en haut; elle est garnie de deux rangées de feuilles ovales: la rangée inférieure a trois feuilles, & la rangée supérieure en a quatre. La fleur qui paroît au mois de Juin (temps où cette plante s'élève beaucoup plus haut) est rougeâtre & ressemble à celle du lys. Ses étamines sont jaunes par le bout, & entourent au nombre de six, le pistil qui est triangulaire, & qui contient dans trois capsules des graines rougeâtres.

M. Steller distingue cinq espèces de sarannes; savoir, 1°. *Le kintchiga*, qui ressemble à notre pois sucré. 2°. La *saranne ronde*, que nous venons de décrire. 3°. L'*osenka* qui croît dans toute la Sibérie.

4°.

4°. Le *titichpa*. 5°. Le *matista stadka travo*, ou la douce plante dont on fait dans le pays non seulement des confitures, mais encore une liqueur spiritueuse. La racine de cette dernière plante est jaune en-dehors, blanche en-dedans, d'une saveur amère & piquante. Sa tige charnue & articulée s'élève à la hauteur de cinq pieds; elle est garnie de dix feuilles d'un rouge verdâtre. Ses fleurs sont blanches & ressemblent à celles du fenouil. On ne recueille le matista qu'avec des gants, à cause de son suc caustique qui fait venir des ampoules aux mains. Pour tirer un esprit ardent de cette plante, il faut la lier en paquet, la laisser fermenter dans de l'eau bouillante, & y joindre quelques fruits de pommellier ou d'airelle: on doit bien boucher le vase qu'on tient dans un lieu chaud jusqu'à ce que la fermentation soit passée & ne fasse plus aucun bruit. La liqueur qu'on en obtient par une première distillation est aussi forte que l'eau-de-vie. Si l'on distille cette eau-de-vie, elle produit alors un esprit ardent & assez fort, dit-on, pour mordre sur le fer: quatre-vingt livres de cette plante donnent vingt-cinq pintes de liqueur forte. On a observé que si l'on n'a pas retiré l'écorce de la plante avant la macération, elle cause le ris sardonique à ceux qui boivent la liqueur distillée. On prétend que l'usage de cette liqueur enivrante rend stupide, noircit la peau du visage, & procure des rêves effrayans. M. Steller dit avoir vu des personnes qui après en avoir bu la veille, s'enivroient de nouveau en bûvant un verre d'eau.

SARASIN, (Jean François) né à Hermanville sur la mer dans le voisinage de Caën, avoit une imagination brillante, & travailloit avec beaucoup de facilité. Il n'étoit jamais déplacé; le tendre, le galant, l'agréable, l'enjoué, le sérieux lui convenoient également. Toujours intéressant, il étoit recherché des dames, des gens de lettres, & des Seigneurs de la Cour. Sarasin étoit Secrétaire & favori du Prince de Conti. Le Maire & les Échevins d'une ville étant venus pour haranguer le Prince, l'Orateur resta court à la seconde période, sans pouvoir continuer son compliment. Sarasin saute aussi-tôt du carrosse où il étoit avec le Prince de Conti, se joint au harangueur, & poursuit la harangue, l'assaisonnant de plaisanteries si fines & si délicates, & y mêlant un style si original, que le Prince ne put s'empêcher d'en rire. Le Maire & les Échevins remercièrent Sarasin de tout leur cœur, & lui présentèrent par reconnoissance le vin de la ville. Ce Poëte s'étant mêlé d'une affaire qui déplut au Prince de Conti, il encourut sa disgrace. On prétend qu'il en mourut de Chagrin à Pézenas, en 1654, à 51 ans. On a de lui des Odes, des Éclogues, des Élégies, des Stances, des Sonnets, des Épigrammes, des Vaudevilles, des Chansons, des Madrigaux, des Lettres, un Poëme en quatre chants, intitulé la *Défaite des bouts rimés*. On a aussi de lui quelques Ouvrages mêlés de prose & de vers, comme la *Pompe Funèbre de Voiture:* Ouvrage que l'on a beaucoup vanté autrefois, & qui ne paroît aujourd'hui qu'un mélange bisarre de latin, d'Espagnol, d'Italien, de françois moderne & de vieux françois. En général il y a de la facilité dans ses Poësies,

& quelquefois de la délicatesse ; mais elles manquent de correction, de goût & de décence. Quelques-unes de ses Pièces, telles que le *Directeur de l'Epigramme sur le Curé*, &c. respirent la débauche. Ses Ouvrages en prose, sont, 1°. l'*Histoire de la Conspiration de Valstein*; production chargée d'antithèses & pleine d'esprit, mais dénuée de cette simplicité noble qui est le premier ornement du genre historique. 2°. *Un traité du nom & du jeu des échecs*, dans lequel on trouve des recherches. 3°. *Histoire du Siége de Dunkerque par Louis de Bourbon, Prince de Condé.* Ses Œuvres furent recueillies par Ménage, en 1556, à Paris *in*-4°, & en 1585, 2 vol. *in*-12. Le discours préliminaire est de Pélisson.

SARASIN, (N.) nâquit à Dijon d'une très-honnête famille : son goût pour le Théâtre l'engagea de bonheur dans plusieurs sociétés, qui en faisoient leur amusement. C'est de ces sociétés que Sarasin passa au Théâtre de la Comédie Françoise, sans avoir joué, ni dans les provinces, ni sur aucun théâtre public. Il y débuta en 1729 par le rôle d'Œdipe, dans la Tragédie de ce nom, de Pierre Corneille. Le succès de ce début lui mérita le rôle des Rois après la mort du célèbre Baron. Il fut gratifié de la pension de mille livres en 1756. Affligé l'année suivante d'une extinction de voix, il se retira du théâtre en 1759, avec une pension de 1500 livres. Il mourut en 1763. On se ressouviendra long temps avec sensibilité des larmes qu'il a fait verser dans beaucoup de rôles tragiques, & de l'attendrissement qu'il faisoit éprouver dans les pièces du haut comique ; il y jouoit les rôles de père.

SARATOF, ou SORATOF ; ville de Russie, dans le royaume d'Astracan, près du Volga, environ à cent lieues au-dessus d'Astracan.

SARAVI ; province d'Afrique dans l'Abyssinie. On en tire les plus beaux chevaux de l'Éthiopie.

SARAZIN, (Jacques) sculpteur né à Noyon en 1598, se rendit à Paris, & ensuite à Rome pour se perfectionner dans son art. Ce maître se distingua aussi dans la peinture. De retour en France il décora plusieurs Églises de Paris de ses tableaux. Parmi le grand nombre d'ouvrages qu'il a faits pour Versailles, nous ne citerons que le magnifique groupe de *Remus* & de *Romulus*, allaités par une chèvre. C'est encore ce célèbre artiste qui fit le groupe si estimé qu'on voit à Marly, lequel représente deux enfans qui jouent avec une chèvre. Sarazin mourut à Paris en 1660.

SARBACANE ; substantif féminin. Long tuyau par lequel on peut jeter quelque chose en soufflant. *Les enfans s'amusent à jeter des pois avec des sarbacanes. Se parler par une sarbacane pour n'être pas entendu dela compagnie.*

On dit figurément & familièrement, *parler par sarbacane* ; pour dire, parler par des personnes interposées. *C'est une affaire où il ne faut pas parler par sarbacane, il faut la traiter tête à tête avec lui.*

SARBOURG, ou SARBRUCK ; ville de France dans le pays Messin sur la Sare, à trois lieues, nord, de Sarguemines.

SARBOURG, est aussi le nom d'une ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, à quatre lieues, sud, de Trèves.

SARBRUCK ; ville de France en Lorraine, sur la Sare, à qua-

tre lieues, oueſt, de Phaltzbourg.

SARCASME; ſubſtantif maſculin. *Sarcaſmus.* Figure de rhétorique. Raillerie amère & inſultante. *Le Sarcaſme eſt une figure qui doit être bannie du barreau.*

SARCELLE; *voyez* CERCELLE.

SARCLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SARCLER.

SARCLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Arracher les méchantes herbes d'un champ, d'un jardin, avec un inſtrument propre à cet ouvrage. *Sarcler des aſperges. Sarcler les mauvaiſes herbes d'un jardin.*

SARCLEUR; ſubſtantif maſculin. Homme de journée qu'on emploie à ſarcler un champ, un jardin. *Il faut payer les ſarcleurs.*

SARCLOIR; ſubſtantif maſculin. Inſtrument propre à ſarcler. *Ce ſarcloir eſt uſé.*

SARCLURE; ſubſtantif féminin. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin en le ſarclant. *Jeter les ſarclures.*

SARCOCÈLE; ſubſtantif maſculin. Tumeur charnue, ordinairement indolente, dure & inégale, qui a ſon ſiege dans les teſticules ou dans les vaiſſeaux ſpermatiques ou a la ſurface interne du dartos. Cette tumeur croît peu-à-peu & provient de différentes cauſes. Les coups, les chutes, les contuſions, les froiſſemens, les fortes compreſſions en ſont les cauſes externes. Les internes ſont la coagulation de la lymphe nourriciere, ou de la ſemence, procurée le plus ſouvent par un virus vénérien où ſcrophuleux.

Le ſarcocèle differe des véritables hernies, en ce que la tumeur eſt inégale, raboteuſe, dure, qu'elle commence par une petite dureté qui croît inſenſiblement, & qu'elle n'eſt point faite par le déplacement d'aucun inteſtin; au lieu que la hernie forme une tumeur ſubite, plus égale & plus molle, & c'eſt quelque partie contenue dans le ventre qui la cauſe; au reſte, il y a des ſarcocèles de différente groſſeur.

Pour guérir le ſarcocèle, on propoſe deux moyens; la réſolution & l'extirpation. On tente la réſolution par l'application longue des cataphaſmes émolliens & réſolutifs, par les emplâtres fondans, comme le *diabotanum*, l'onguent divin & l'emplâtre *de vigo* mêlés enſemble à parties égales avec de l'huile de lys. On en couvre un morceau de cuir capable d'envelopper le teſticule, & l'on ne renouvelle cet emplâtre que tous les huit jours. Si le ſarcocèle eſt produit par un virus vénérien il ſe traite de la même manière au dehors, & l'on emploie intérieurement les remedes contraires au virus.

Mais ſi la tumeur au lieu de diminuer groſſit, il faut alors en venir à l'opération. Ce n'eſt pas que l'on doive ſe déterminer d'abord à enlever le teſticule. On ne doit prendre ce parti que quand il eſt impoſſible de faire autrement; ainſi on tentera premièrement les cauſtiques : on appliquera en conſéquence au ſcrotum le long de la tumeur, une traînée de cautères & l'on procurera la chûte des eſcarres, & après avoir ainſi découvert la chair attachée au teſticule, on tâchera de la conſumer petit à petit par l'uſage des poudres & des onguens corroſifs. On fait tomber une nouvelle eſcarre, afin de ménager la tumeur & d'en dégager entièrement le teſticule.

Quand il eſt indiſpenſable d'en

venir à l'opération, on fait au scrotum une traînée de cautères, ou ce qui est mieux, une incision avec le bistouri : on dégage le testicule des membranes communes, & après l'avoir tiré du scrotum, on fait avec un fil la ligature des vaisseaux spermatiques, & un demi-doigt au-dessus de l'endroit lié, on les coupe avec des ciseaux ou un bistouri. On observe de laisser passer hors de la place un grand bout de fil pour retirer la portion des vaisseaux qui viendra à tomber, & l'on emplit de plumaceaux la place du testicule retranché : on fait suppurer les membranes, on mondifie la plaie, & l'on en procure la cicatrice.

SARCOCOLLE; substant. fémin. On appelle ainsi une sorte de suc plus gommeux que résineux, composé de grumeaux, comme des miettes blanchâtres ou rougeâtres, spongieuses & très-friables, quelquefois brillantes, d'un goût âcre, d'abord un peu amer, ensuite douceâtre, fade & désagréable ; ces miettes sont quelquefois unies ensemble par un duvet filandreux, comme des graines qu'on auroit frottées avec quelques particules de toile d'araignée.

La *sarcocolle* est très-fragile sous la dent, & se dissout dans l'eau : lorsqu'on l'approche de la flamme d'une bougie elle bouillonne d'abord, ensuite elle brûle avec éclat On nous apporte cette gomme-résine de Perse & de l'Arabie-Heureuse. On ne sait point encore de quelle plante ou arbrisseau cette substance découle. Les auteurs ne sont pas plus d'accord entre eux sur ses vertus. Serapion dit qu'elle ulcère les intestins, & qu'elle rend chauve. Hoffman en condamne entièrement l'usage interne, tandis que les médecins Arabes vantent sa vertu purgative. D'autres praticiens recommandent la sarcocole macérée dans du lait d'ânesse ou de femme pour l'ophthalmie ou les fluxions des yeux, qu'elle adoucit en tempérant l'acrimonie des larmes : de plus elle déterge les plaies, elle les consolide & les cicatrise ; c'est même de là qu'elle a pris son nom de *sarcocolle* ou *colle chair ;* cette substance est la moins usitée des gommes : les Arabes l'appellent *anzarot*.

SARCOÉPIPLOCÈLE ; substantif masculin. Hernie complette faite par la chute de l'épiploon dans le scrotum, & accompagnée d'adhérences & d'excroissance charnue. Cette maladie se traite comme le sarcocèle & l'épiplocèle.

SARCOÉPIPLOMPHALE ; substantif masculin. C'est au nombril la même hernie que le sarcoépiplocèle au scrotum.

SARCO-HYDROCÈLE ; substantif masculin. Sarcocèle accompagné d'hydrocèle.

SARCOLOGIE ; substantif féminin. Partie de l'anatomie qui traite des chairs & des parties molles. *Traité de sarcologie.*

SARCOMATEUX, EUSE ; adjectif & terme de médecine & de chirurgie. Qui a rapport au sarcome, qui est de la nature du sarcome. *Tumeur sarcomateuse.*

SARCOME ; substantif masculin. Tumeur volumineuse, dure, indolente qui survient quelquefois au bas de la cavité des narines, aux parties naturelles de la femme, au fondement & en d'autres lieux.

Le sarcome se guérit en l'extirpant avec l'instrument tranchant, ou en le consumant avec les caustiques, ce qui rend la cure plus longue &

plus douloureuse, quoique par poltronerie la plupart des malades préfèrent cette méthode curative à l'extirpation par le fer. On peut lier avec succès les sarcomes dont la face est étroite. Si le sarcome est carcinomateux, il n'y a que l'extirpation si elle est possible.

SARCOMPHALE ; substantif masculin. Excroissance charnue qui se forme au nombril.

On peut tenter la cure du sarcomphale par les remèdes émolliens & résolutifs. Si ce traitement ne réussit pas, & que la tumeur soit indolente & un peu vacillante, on peut en faire l'extirpation. Pour cet effet on incise en long la peau qui recouvre la tumeur; on découvre la dureté sarcomateuse, & on la détache avec le bistouri des adhérences qu'elle a contractées avec les parties voisines. Il faut être muni de quelque poudre astringente pour arrêter le sang qui sort des vaisseaux qui portoient la nourriture au sarcome. A la levée du premier appareil on panse la plaie avec le digestif; & lorsqu'on a procuré la suppuration, on mondifie l'ulcère, & l'on procède à le cicatriser suivant les règles de l'art.

Si l'instrument tranchant avoit laissé quelques racines de l'excroissance, on pourroit les consumer avec les caustiques.

SARCOPHAGE; substantif masculin. Tombeau dans lequel les Anciens mettoient les corps qu'ils ne vouloient pas brûler.

Les sarcophages étoient ouverts par le haut, & creusés en forme de coffre : il s'en faisoit de marbre, mais les plus communs étoient de terre cuite ou de terre battue; on en a trouvé quelques-uns longs de six pieds & larges de deux, à sept lieues de Reims en Champagne, sur la rivière de Retourne, dans chacun desquels étoient étendus les os d'un homme mort, avec une épée.

On appelle aujourd'hui *sarcophage*, le cercueil ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres.

En Médecine on appelle *sarcophages*, les médicamens qui brûlent les chairs. En ce sens il est adjectif & substantif.

SARCOTIQUE; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Terme de Médecine. Il se dit des remèdes qui accélèrent la régénération des chairs.

SARDAIGNE; grande île de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie, au midi de l'île de Corse, dont elle n'est séparée que par un bras de mer de neuf à dix milles de large, & au nord-ouest de la Sicile. On lui donne environ cent soixante-dix milles de longueur, quatre-vingt dix milles dans sa plus grande largeur, & cinq cens milles de circuit.

Les Carthaginois s'étant emparés de cette île, ils en furent les maîtres jusqu'à la première guerre punique qui les en chassa. Les Romains s'y établirent l'an de Rome 521, sous la conduite de M. Pomponius; & comme ils conquirent la Corse l'année suivante, ces deux îles furent soumises à un même Préteur.

Les Sarrasins ayant étendu leurs conquêtes en Afrique & en Espagne, dominèrent en Sardaigne dans le septième siècle. Les Pisans & les Gênois les en chassèrent ensuite dans les guerres qui regnèrent entre les deux nations; Jacques II, Roi d'Arragon, s'empara de la Sardai-

gne en 1330. Cette île est restée annexée à l'Espagne jusqu'en 1708, que les Anglois s'en rendirent les maîtres en faveur de l'Archiduc. Enfin par le traité de Londres, le Duc de Savoie, Roi de Sicile, céda ce royaume à l'Empereur pour celui de Sardaigne; & cette Couronne a passé à son fils qui règne aujourd'hui.

La Sardaigne est très-fertile, mais l'air y est mal sain, ce qui fait qu'il y a peu d'habitans. L'île est couverte de fleurs & de verdure; le bétail y paît au milieu de l'hiver; les campagnes sont abondamment arrosées par des rivières, des ruisseaux & des fontaines; les bêtes à cornes y multiplient merveilleusement, & donnent des laines, des peaux & des fromages; les chevaux de cette île sont estimés; les montagnes, les collines & les plaines fournissent une aussi grande chasse de bêtes fauves & de gibier qu'en aucun pays du monde: tous les fruits y sont excellens; les bois sont chargés d'oliviers, de citronniers & d'orangers; les montagnes y renferment des mines de plomb, de fer, d'alun & de soufre; le thon, le corail y abondent, de même que ces petits poissons si vantés, connus sous le nom de *sardines*, à cause de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette île. Enfin on peut y recueillir des grains, comme on en recueilloit du tems des Romains, où cette île étoit mise au nombre des magasins de Rome.

SARDANAPALE, fameux Roi d'Assyrie, est, selon quelques-uns, le même Prince que Phul, dont il est parlé dans l'Écriture-Sainte; son nom est encore consacré pour caractériser les Princes uniquement occupés de leurs plaisirs. Arbaces, Gouverneur de Médie, ayant vu *Sardanapale* dans son Palais, au milieu d'une troupe d'eunuques & de femmes débauchées, habillé & paré lui-même comme une courtisane, tenant une quenouille entre ses mains, fut si indigné de cet infâme spectacle, qu'il forma contre lui une conspiration. Belesis, Gouverneur de Babylone, & beaucoup d'autres avec lui entrèrent dans ses vues. Le Roi obligé de prendre les armes, remporta d'abord quelques avantages sur les rébelles; il fut enfin vaincu, & se sauva dans Ninive, qui fut bientôt assiégée par les révoltés. Dans ce même temps les débordemens du Tigre renversèrent une partie des murs de cette ville. *Sardanapale*, réduit à la dernière extrémité, s'enferma dans son Palais, & fit élever un grand bûcher où il se précipita avec ses femmes, ses eunuques & ses trésors, vers l'an du monde 3259, le 748 avant J. C. après un règne de vingt ans. Arbaces régna ensuite dans Ninive. Voilà à peu près ce que les Anciens racontent de *Sardanapale*. Mais quelques Savans révoquent en doute les circonstances de l'histoire de ce Prince. On trouve dans les *Observationes Hallenses*, une Dissertation en son honneur, intitulée, *Apologia Sardanapali*; mais cette apologie ne doit pas plus faire d'impression sur les gens sensés, que l'éloge de l'ivresse ou de la fièvre. Des débris de l'Empire de *Sardanapale*, se formèrent les royaumes des Mèdes, de Ninive & de Babylone.

SARDE-AGATE; substantif féminin. On appelle ainsi une pierre qui tient de la cornaline & de l'agate proprement dite; elle est demi-

transparente ; sa teinte est assez pure, jaunâtre ou rouge pâle.

SARDES ; nom d'une ancienne & fameuse ville d'Asie, Capitale du Royaume de Lydie & le siége de ses Rois, dont la puissance s'étendoit sur une grande partie de l'Asie mineure. Elle tomba au pouvoir de Cyrus, après la défaite de Crésus. Sous la domination des Rois de Perse, elle conserva un rang distingué. On sait qu'elle fut le séjour de Cirus le jeune : le Satrape ou Gouverneur de la préfecture maritime, y faisoit sa résidence. Elle avoit beaucoup souffert par la révolte des Ioniens contre Darius, fils d'Hystape : les confédérés conduits par Aristagoras, prirent cette ville & la brûlèrent : le Temple même de Cybèle, Déesse du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminèrent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & il servit de prétexte aux Perses pour brûler les temples de la Grèce.

Mais la Ville de Sardes recouvra son premier état, lorsqu'Agésilas, sous Artaxerxès Mnémon, passa en Asie pour combattre Tissapherne. Alexandre le Grand ayant défait sur le bord du Granique les Généraux de Darius, dernier Roi de Perse, fit la conquête d'une grande partie de l'Asie mineure. La ville de Sardes qui étoit l'ornement & le boulevart de l'Empire des Barbares du côté de la mer, se soumit à ce Prince qui lui rendit la liberté & l'usage de ses lois. Dans la suite elle tomba sous la puissance des Rois de Syrie. Le rébelle Achæus qui avoit pris le diadême, se refugia dans cette ville où il fut pris & mis à mort.

Antiochus le Grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnésie, fut dépouillé des états qu'il possédoit en-deçà du mont Taurus ; les Romains cédèrent à Eumène, Roi de Pergame leur allié, la Lydie & plusieurs autres pays. Attale Pilométor, l'un de ses successeurs, laissa par testament au peuple Romain ses états, qui trois ans après sa mort furent réduits en province. Cette province est connue dans l'histoire sous le nom d'*Asie Proconsulaire* : elle étoit gouvernée par un Proconsul au temps de la République, même d'Auguste, ce Prince l'ayant cédée au Sénat dans le partage qu'il fit des provinces. L'Asie Proconsulaire étoit d'une grande étendue ; elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Misnie, l'Eolie, l'Ionie, les Isles adjacentes & la Carie. Ainsi la ville de Sardes passa sous la puissance de Rome.

Constantin ayant divisé l'Asie en dix provinces, dont l'une étoit la Lydie, Sardes en fut toujours la Métropole. Comme la qualité des eaux rendoit la situation de cette ville propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate faisoient partie de son commerce & de ses richesses. Dans les derniers siècles de l'Empire Romain, on y établit une fabrique d'armes.

Mais ce qui rendit la ville de Sardes illustre sous les Princes chrétiens, ce fut la dignité de son Église. Elle étoit une des sept premières Églises d'Asie, fondée par l'Apôtre S. Jean. Méliton, un de ses Évêques, écrivit en faveur des Chrétiens ; & adressa leur apologie à l'Empereur Marc-Aurèle. Ses

Évêques eurent le rang de Métropolitains. Méonius assista en cette qualité au Concile général assemblé à Éphèse l'an 431, pour condamner les erreurs de Nestorius. Leur juridiction étoit fort étendue, & leur suite est assez connue jusqu'à la ruine de la ville.

Depuis le règne d'Héraclius, l'Empire d'Orient ayant été divisé pour l'ordre civil en pays ou districts, la Lydie fit partie du district des Thracésiens, & Sardes fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle division a subsisté jusqu'à la grande invasion des Turcs au commencement du quatorzième siècle, qui se fit dans la partie occidentale de l'Asie Mineure, l'an 1313 sous le règne de l'Empereur Andronic. Plusieurs chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des Sultans de Cogni, & s'étant fortifiés, ils se répandirent vers l'Occident. Mentecha s'empara d'Éphèse & de la Carie; Aïdin de la Lydie jusqu'à Smyrne; Sarkan de Magnésie, du Sipyle & des pays voisins jusqu'à Pergame; Ghermian de la Phrygie Pacatienne; Carase de la Phrygie ou Troade, depuis Asso jusqu'à Cyzique, & Osman de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. Voilà l'époque de plusieurs Toparchies Turques ou Principautés particulières dont les noms subsistent encore dans la division que font les Turcs de la Natolie.

Osman duquel descendent les Princes Ottomans, fonda un Empire qui s'étendit en peu de temps dans trois parties du monde. Bajazeth son quatrième successeur, auroit détruit l'Empire des Grecs, s'il n'avoit été arrêté dans ses vastes projets par Timurbeck ou Tamerlan qui le fit prisonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402. Timur ravagea toute la Natolie, & envoya ses Généraux faire des courses en différens cantons. L'un d'entre eux dévasta la Lydie & la ville de Sardes, enleva l'or, l'argent, & tout ce qui s'y trouva de précieux; c'est l'époque fatale de la ruine de cette grande ville qui n'est plus aujourd'hui qu'un misérable village.

SARDINE; substantif féminin. *Sardina*. Petit poisson de mer à nâgeoires molles, qui ne diffère de l'alose que parcequ'il est moins large & plus petit; son corps est garni de grandes écailles: les premières sont de diverses couleurs; sa tête est dorée; son ventre est blanc; son dos est vert & bleu; ces deux couleurs reluisent quand le poisson est vivant: le vert se perd avec la vie & le bleu reste, mais il est moins éclatant; ce poisson n'a point de fiel, ce qui fait qu'on peut le manger sans le vider.

Les sardines nagent de côté & d'autre en grande troupe; tantôt elles se trouvent au milieu de la mer, tantôt vers le rivage, tantôt vers les rochers & les pierres: on en pêche dans la Méditerrannée & sur l'Océan. Cette pêche fait sur les côtes de Bretagne un produit considérable.

Les sardines ne feroient que se montrer sur les côtes de la Basse-Bretagne, si pour les y retenir, on ne les amorçoit avec une composition que l'on tire de Hollande & du Nord. C'est une préparation d'œufs de morues & d'autres poissons. La consommation qu'on en fait est prodigieuse, & la barrique pesant trois cens livres se vend communément dix à douze francs, & monte

monte quelquefois jusqu'à quarante francs. La société de Bretagne remarque qu'il est fâcheux & étonnant que les vaisseaux françois qui vont à la pêche de la morue, ne préparent point ces œufs, au lieu de les jeter dans la mer, comme on le fait par une négligence blâmable.

SARDOINE ; substantif féminin. *Sardonix*. Espèce d'agate d'une couleur fauve & d'un tissu de corne, quelquefois nuancée d'une teinte brune obscure. Cette pierre est dure, prend bien le poli, & est très-bonne à la gravure, en ce qu'elle ne retient pas la cire, mais elle n'a pas d'éclat : on en distingue deux sortes.

1°. La *sardoine orientale* qui est pommelée, agréablement nuancée, & la plus dure : on l'appelle aussi *pierre de Memphis*. On en fait quelquefois des camées : on la trouve aux Indes, en Égypte & en Chypre.

2°. La *sardoine occidentale*, qui est d'une teinte enfumée, au moins elle est communément parsemée de taches sourdes, bleues, environnées de cercles laiteux. Elle est moins dure que la précédente : on la trouve en Bohême & en Silésie dans les ravines, après la chute des grandes eaux.

SARDONIEN, ou SARDONIQUE. *Voyez* RIS.

SARE ; rivière de France qui a sa source en Lorraine auprès de l'ancien château de Salm, & son embouchure dans la Moselle, un peu au-dessus de Trèves.

SAREA ; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte dans la tribu de Juda.

SAREDA ; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte dans la tribu d'Éphraïm.

SAREPTA ; nom d'une ancienne ville des Sidoniens, dans la Phénicie, sur la Méditerranée, entre Tyr & Sidon. C'est aujourd'hui un village que les Turcs nomment *Sarphen*.

SARGANS ; ville de Suisse, capitale d'un Comté de même nom, près du Rhin, à six lieues, est, de Glaris.

Le Comté de Sargans est situé entre le canton de Glaris, les pays de Gasleren, de Toggenburg, de Werdemberg & les Grisons. Ce pays appartient aux sept premiers Cantons des Suisses, qui l'achetèrent des Comtes de Werdemberg l'an 1483, & qui le gouvernent par un Bailli envoyé alternativement par chacun de ces Cantons.

SARGAZO ; substantif masculin. Espèce de lentille de mer qui croît abondamment autour de la Jamaïque sur la plupart des rochers.

SARGÉ ; bourg de France dans le Vendômois, environ à sept lieues, nord-ouest, de Vendôme.

SARGEL ; ville maritime d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Trémécen, à dix lieues d'Alger.

SARGO ; substantif masculin. Poisson de mer à nâgeoires épineuses. Il a le corps rond & plat, ses écailles sont blanches & argentées : il a des traits noirs qui vont du dos au ventre ; ces traits sont alternativement l'un grand & l'autre petit ; ses yeux sont ronds, ses dents larges, les ailerons des ouies sont rougeâtres, ainsi que la queue : les nâgeoires du ventre sont noires ; sa queue est fourchue : il a quatre ouies.

Ce poisson vit entre les pierres

qui sont sur le rivage, & principalement dans les lieux fangeux : alors il est moins délicat ; il fraie deux fois par an, au printemps & en automne ; il est fort lubrique & très-rusé : sa chair approche pour le goût de la dorade, mais elle est plus sèche & plus dure ; elle nourrit beaucoup.

SARGUEMINES ; ville de France, en Lorraine, sur la Sare, à trois lieues, sud, de Sarbourg, & à dix-huit de Nancy. C'est le siége d'un bailliage, d'une maîtrise particulière des eaux & forêts, *&c.*

SARICOVIENNE ; substantif féminin. Animal amphibie du pays de la Plata en Amérique. Il est de la grandeur d'un chien de taille médiocre ; il a le haut de la tête rond comme le chat ; le museau un peu long comme celui du chien, les dents & les moustaches comme le chat, les yeux ronds, petits & noirs ; les oreilles arrondies & placées bas ; cinq doigts à tous les pieds, les pouces plus courts que les autres doigts, qui tous sont armés d'ongles bruns & aigus ; la queue aussi longue que les jambes de derrière ; le poil assez court & fort doux, noir sur tout le corps, brun sur la tête, avec une tache blanche au gosier. Son cri est à peu près celui d'un jeune chien, & il l'entrecoupe quelquefois d'un autre cri semblable à la voix du sagouin : il vit de crabes & de poissons, mais on peut aussi le nourrir avec de la farine de Manioc délayée dans de l'eau. Sa peau fait une bonne fourrure, & quoi qu'il mange beaucoup de poisson, sa chair n'a pas le goût de marais, elle est au contraire très-saine & très-bonne à manger.

SARIGUE ; substantif masculin. Sorte d'animal quadrupède du nouveau monde qu'Edvard-tyson a décrit & disséqué avec soin : dans l'individu qui lui a servi de sujet, la tête avoit six pouces, le corps treize, & la queue douze de longueur ; les jambes de devant six pouces, & celles de derrière quatre & demi de hauteur, le corps quinze à seize pouces de tour à son origine, & un pouce seulement vers l'extrémité ; la tête trois pouces de largeur entre les deux oreilles, allant toujours en diminuant jusqu'au nez ; elle est plus ressemblante à celle d'un cochon de lait qu'à celle d'un renard ; les orbites des yeux sont très-inclinées dans la direction des oreilles au nez ; les oreilles sont arrondies & longues d'environ un pouce & demi ; l'ouverture de la gueule est de deux pouces & demi en la mesurant depuis l'un des angles de la lèvre jusqu'à l'extrémité du museau ; la langue est assez étroite, & longue de trois pouces, rude & hérissée de petites papilles tournées en arrière : il y a cinq doigts aux pieds de devant, tous les cinq armés d'ongles crochus, autant de doigts aux pieds de derrière, dont quatre seulement sont armés d'ongles, & le cinquième, qui est le pouce, est séparé des autres ; il est aussi placé plus bas & n'a point d'ongle ; tous ces doigts sont sans poil & recouverts d'une peau rougeâtre ; ils ont près d'un pouce de longueur ; la paume des mains & des pieds est large, & il y a des callosités charnues sous tous les doigts. La queue n'est couverte de poil qu'à son origine, jusqu'à deux ou trois pouces de longueur, après quoi c'est une peau écailleuse & lisse dont elle est revêtue jusqu'à l'extrémité ; ces écailles sont blanchâtres, à peu près hexagones & placées régulièrement, en sorte qu'elles n'anticipent pas les unes sur les autres ;

elles sont toutes séparées & environnées d'une petite aire de peau plus brune que l'écaille : les oreilles, comme les pieds & la queue, sont sans poil ; elles sont si minces qu'on ne peut pas dire qu'elles soient cartilagineuses, elles sont simplement membraneuses comme les aîles des chauve-souris ; elles sont très-ouvertes, & le conduit auditif paroît fort large. La mâchoire du dessus est un peu plus allongée que celle du dessous, les narines sont larges, les yeux petits, noirs, vifs & proéminens, le cou court, la poitrine large, la moustache comme celle du chat, le poil du devant de la tête plus blanc & plus court que celui du corps, il est d'un gris cendré mêlé de quelques petites houpes de poils noirs & blanchâtres sur le dos & sur les côtés ; plus brun sur le ventre, & encore plus foncé sur les jambes. Sous le ventre de la femelle est une fente qui a deux ou trois pouces de longueur ; cette fente est formée par deux peaux qui composent une poche velue à l'extérieur & moins garnie de poil à l'intérieur, cette poche renferme les mamelles ; les petits nouveaux nés y entrent pour les sucer, & prennent si bien l'habitude de s'y cacher, qu'ils s'y réfugient, quoique déjà grands, lorsqu'ils sont épouvantés. Cette poche a du mouvement & du jeu, elle s'ouvre & se referme à la volonté de l'animal ; la mécanique de ce mouvement s'exécute par le moyen de plusieurs muscles & de deux os qui n'appartiennent qu'à cette espèce d'animal ; ces deux os sont placés au devant des os pubis auxquels ils sont attachés par la base, ils ont environ deux pouces de longueur, & vont toujours en diminuant un peu de grosseur depuis la base jusqu'à l'extrémité ; ils soutiennent les muscles qui font ouvrir la poche, & leur servent de point d'appui ; les antagonistes de ces muscles servent à la resserrer & à la fermer si exactement que dans l'animal vivant l'on ne peut voir l'ouverture qu'en la dilatant de force avec les doigts ; l'intérieur de cette poche est parsemé de glandes qui fournissent une substance jaunâtre d'une si mauvaise odeur qu'elle se communique à tout le corps de l'animal ; cependant lorsqu'on laisse sécher cette matière, non-seulement elle perd son odeur désagrable, mais elle acquiert du parfum qu'on peut comparer à celui du musc. Cette poche n'est pas, comme l'ont avancé faussement Marcgrave & Tyson, le lieu dans lequel les petits sont conçus ; le sarigue femelle à une matrice à l'intérieur, différente à la vérité, de celle des autres animaux, mais dans laquelle les petits sont conçus & portés jusqu'au moment de leur naissance. Tyson prétend que dans cet animal il y a deux matrices, deux vagins, quatre cornes de matrice, quatre trompes de Fallope & quatre ovaires. M. Daubenton n'est pas d'accord avec Tyson sur tous ces faits ; mais en comparant sa description avec celle de Tyson, on verra qu'il est au moins très-certain que dans les organes de la génération des sarigues il y a plusieurs parties doubles qui sont simples dans les autres animaux. Le gland de la verge du mâle & celui du clitoris de la femelle sont fourchus & paroissent doubles. Le vagin qui est simple à l'entrée se partage ensuite en deux canaux, *&c.* Cette conformation est en général très-singulière & différente de celle de tous

les autres animaux quadrupedes.

Le sarigue est uniquement originaire des contrées méridionales du nouveau monde; il paroît seulement qu'il n'affecte pas aussi constamment que le tatou les climats les plus chauds. On le trouve non-seulement au Bresil, à la Guiane, au Méxique, mais aussi en Floride, à la Virginie, & dans les autres Régions tempérées de ce continent. Il est par-tout assez commun, parce qu'il produit souvent & en grand nombre; la plûpart des auteurs disent quatre ou cinq petits, d'autre six ou sept; Marcgrave assure avoir vu six petits vivans dans la poche d'une femelle; ces petits avoient environ deux pouces de longueur; ils étoient déjà fort agiles, ils sortoient de la poche & y rentroient plusieurs fois par jour : ils sont bien plus petits lorsqu'ils naissent; certains voyageurs disent qu'ils ne sont pas plus gros que des mouches au moment de leur naissance, c'est-à-dire quand ils sortent de la matrice pour entrer dans la poche où ils restent attachés & comme collés aux mamelles de sa mère pendant le premier âge & jusqu'à ce qu'ils aient pris assez de force & d'accroissement pour se mouvoir aisément. Il y a des auteurs qui prétendent qu'ils restent collés à la mamelle plusieurs semaines de suite, d'autres disent qu'ils ne demeurent dans la poche que pendant le premier mois de leur âge. On peut aisément ouvrir cette poche de la mère, regarder, compter & même toucher les petits sans les incommoder; ils ne quittent la tetine, qu'ils tiennent avec la gueule, que quand ils ont assez de force pour marcher; ils se laissent alors tomber dans la poche & sortent ensuite pour se promener & pour chercher leur subsistance; ils y entrent souvent pour dormir, pour téter, & aussi pour se cacher lorsqu'ils sont épouvantés; la mère fuit alors & les emporte tous; elle ne paroît jamais avoir plus de ventre que quand il y a long-temps qu'elle a mis bas & que ses petits sont déjà grands, car dans le temps de la vraie gestation on s'apperçoit peu qu'elle soit pleine.

A la seule inspection de la forme des pieds de cet animal il est aisé de juger qu'il marche mal & qu'il court lentement; aussi, dit-on, qu'un homme peut l'attraper sans même précipiter son pas. En revanche il grimpe sur les arbres avec une extrême facilité, il se cache dans le feuillage pour attraper des oiseaux, ou bien il se suspend par la queue dont l'extrémité est musculeuse & flexible comme une main, ensorte qu'il peut serrer & même environner de plus d'un tour les corps qu'il saisit; il reste quelquefois long-temps dans cette situation, sans mouvement, le corps suspendu, la tête en bas, il épie & attend le gibier au passage; d'autres fois il se balance pour sauter d'un arbre à un autre à peu près comme le singe à queue prenante, auquel il ressemble aussi par la conformation des pieds. Quoique carnassier & même avide de sang qu'il se plaît à sucer, il mange assez de tout, des reptiles, des insectes, des cannes de sucre, des patates, des racines & même des feuilles & des écorces. On peut le nourrir comme un animal domestique; il n'est ni féroce ni farouche, & on l'apprivoise aisément, mais il dégoute par sa mauvaise odeur qui est plus forte que celle du renard, & il déplaît aussi par sa vilaine figure; car in-

dépendamment de ses oreilles de chouette, de sa queue de serpent & de sa gueule fendue jusqu'auprès des yeux, son corps paroît toujours sale, parce que le poil qui n'est ni lisse ni frisé, est terne & semble être couvert de boue. Sa mauvaise odeur réside dans la peau, car sa chair n'est pas mauvaise à manger, c'est même un des animaux que les Sauvages chassent de préférence & duquel ils se nourrissent le plus volontiers

SARLAT; ville épiscopale de France dans le Périgord, à onze lieues, sud-est, de Périgueux. C'est le siége d'un présidial, d'une sénéchaussée, d'une élection, *&c.*

SAR-LOUIS; ville forte de France dans le pays Messin, sur la Sare, à treize lieues, nord-est, de Mets. Louis XIV la fit bâtir en 1680.

SARMAN; ville d'Afrique au royaume de Tripoli.

SARMANE; substantif masculin. On a ainsi appelé des prêtres ou philosophes Indiens qui vivoient dans les déserts & les forêts. Suivant Saint Clément d'Alexandrie, les *Sarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans les maisons; ils ne se nourrissoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne se vêtissoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

SARMATES; (les) nation nombreuse & belliqueuse, qui étoit divisée en plusieurs Tribus. Leur pays appelé *Sarmatie*, se divisoit en Sarmatie Européenne, & en Sarmatie Asiatique; la première s'étendoit depuis la Vistule jusqu'au Pont-Euxin, au Bosphore Cimmérien, le Palus Méotide, & étoit séparée par le Tanaïs de la Sarmatie Asiatique, ou Scythie. Ce vaste pays renfermoit ceux qui sont connus aujourd'hui sous le nom de *Pologne*, de *Russie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencerent à menacer l'Empire Romain en 63 sous l'Empire de Néron; ils furent défaits en plusieurs occasions par Marc Aurele, par Carus, par Constantin, sous l'empire duquel ils furent chassés par leurs esclaves nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en possession par l'Empereur Constance. En 407, ils firent une irruption dans les Gaules avec plusieurs autres nations barbares. Leur pays fut ensuite subjugué par les Huns sous Attila.

SARMATIE; nom du pays qu'habitoient les Sarmates. *Voyez* SARMATES.

SARMENT; substantif masculin. *Sarmentum.* Le bois que pousse le cep de vigne. *Un fagot de sarment. Des cendres de sarment.*

On dit proverbialement, *à la Saint-Vincent le vin monte au sarment.*

SARNO; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, sur une rivière de même nom, à cinq lieues, nord, de Salerne.

SARON; il y a eu dans la Palestine trois cantons de ce nom. Le premier étoit entre le Mont Tabor & la mer de Tibériade: le second entre la ville de Césarée & Joppé: le troisième étoit au-delà du Jourdain, & appartenoit à la Tribu de Gad. Les cantons de ce nom étoient célèbres dans le pays pour leur agrément & leur fertilité; car Isaïe dit comme en proverbe, *la beauté du Carmel & du Saron.*

SARON, est aussi le nom d'un dieu marin, le même vraisemblablement que le Prince dont parle Pausanias, & qui étoit Roi de Corin-

the. » Althépus, dit-il, fut le successeur de Saron, qui bâtit un » temple à Diane Saronique dans un » lieu nommé le *marais phabéen.* » Ce Prince chassant sur le bord » de la mer un cerf qui se mit à la » nage, il le poursuivit de même; » mais épuisé de force, & lassé de » lutter contre les flots, il se noya. » Son corps fut apporté dans le » bois sacré de Diane, & inhumé » dans le parvis du Temple; cette » aventure a été cause que le ma- » rais a changé de nom, & s'ap- » pelle le *marais saronique.*

SARONIDE; substantif masculin. Nom d'une classe des Prêtres Gaulois. Ils jouoient des instrumens, & chantoient à la tête des armées avant & après le combat pour exciter & louer la valeur des soldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier & originairement l'unique Collége des Saronides étoit entre Chartres & Dreux; c'étoit aussi le chef-lieu des Druïdes, & l'on en voit encore des vestiges.

SARONIES; substantif masculin pluriel & terme de Mythologie. Fête que l'on célébroit tous les ans à Trézène en l'honneur de Diane Saronide, ainsi appelée du Roi Saron qui bâtit un temple à la Déesse, & institua la fête en son honneur.

SAROZ; petite ville & château fort de la haute Hongrie dans un Comté de même nom, à deux lieues, ouest, d'Éperies.

Le Comté de Saroz est situé entre la Pologne, les monts Krapacks, le Comté d'Abanwivar & celui de Scépus.

SARPEDON, Roi de Lycie, fils de Jupiter & de Laodamie, fille de Bellerophon, se distingua au siége de Troie, où il porta du secours à Priam, & fut tué par Patrocle. Les Troyens, après avoir brûlé son corps par ordre de Jupiter, en gardèrent précieusement la cendre.

SARPI, (Pierre Paul) connu sous le nom de *Frapaolo*, ou de *Paul de Venise*, nâquit dans cette ville en 1552. Un Religieux Servite, charmé de la pénétration & de la facilité de son esprit, le fit entrer dans son Ordre en 1564. Sa réputation se répandit bientôt dans toute l'Italie, les Papes, les Cardinaux, les Princes lui donnèrent des marques de leur estime. On étoit surpris qu'un jeune homme foible & délicat pût savoir tant de choses dans un âge si peu avancé. Outre qu'il possédoit les langues, les mathématiques, la philosophie & la théologie, il avoit fait de grandes découvertes dans la médecine & dans l'Anatomie. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il avoit découvert le premier la circulation du sang. Son mérite le fit élever aux principales charges de son Ordre, comme à celle de Provincial, qu'on lui confia en 1579, quoiqu'il n'eût que 27 ans. Les querelles de la République de Venise avec le Pape Paul V, suscitèrent des affaires extrêmement fâcheuses au Père Sarpi, qui étoit alors le Théologien & le Conseil des Vénitiens. Le Pape lui ordonna en 1606 de venir à Rome, & sur son refus il l'excommunia. Ce coup n'étonna pas le Père Paul qui soutint vigoureusement les droits de sa patrie, de vive voix & par écrit. Il fut un jour attaqué sur le pont de S. Marc par cinq assassins, qui ne lui firent heureusement aucune plaie mortelle. La République porta alors de rigoureuses peines contre ceux qui

attenteroient à sa vie. Elle le perdit en 1623, à 71 ans. Le peuple extrêmement passionné contre la Cour de Rome, fit des vœux sur son tombeau comme sur celui d'un Saint. Il est certain que ses mœurs étoient très-pures, mais sa doctrine l'étoit moins. Quand on ne seroit point convaincu par ses propres lettres qu'il cachoit sous son habit de Servite la façon de penser des Ministres de Genève, on en seroit persuadé par la lecture de son histoire du Concile de Trente, où il ne garde aucune mesure. La meilleure édition de l'original de cette histoire, en Italien, est celle de Londres, 1619, *in*-fol. Le Père Lecourayer l'a traduite en françois, en 1736, en 3 vol. *in*-4°. & y a ajouté des notes encore plus scandaleuses que le Texte. Pour profiter de cet Ouvrage curieux, intéressant & semé d'anecdotes recherchées, il faut lire en même temps l'histoire du même Concile par le Cardinal Pallavicini. Cet Auteur reproche à Sarpi plus de trois cent soixante erreurs dans les dates, dans les noms & dans les faits. Ils sont à la vérité d'accord pour l'essentiel, mais la manière dont ils présentent les événémens, est bien différente : on a encore du célèbre Servite, 1°. un Ouvrage traduit par l'Abbé de Marcy, sous le nom de *Prince de Frapaolo* : cet écrit extrêmement vanté par les Italiens, fait voir que ce Moine entendoit bien la politique ; mais on est fort étonné de voir un Prêtre débiter des maximes dans le goût de celles de *Machiavel*, & s'il se trouve, dit-il, » parmi les habi- » tans de terre ferme des chefs de » parti, qu'on les extermine; mais » s'ils sont puissans, qu'on ne se » serve point de la justice ordi- » naire, & que le poison fasse plu- » tôt l'office du glaive ». Doit-on être surpris qu'on ait attenté sur la vie d'un homme qui donnoit de telles leçons. 2°. *Considérations sur les Censures du Pape Paul V, contre la République de Venise*. 3°. *Traité de l'Interdit*. 4°. L'Histoire particulière des choses passées entre le Pape Paul V & la République de Venise. 5°. *De Jure Asylorum*. 6°. Traité de l'Inquisition, *&c.* 7°. *Un Traité des Bénéfices*, estimé, & qui a été traduit en françois, *in*-12. Ces différens Ouvrages donnent une idée avantageuse du génie & des connoissances de *Frapaolo*, mais ils laissent de fâcheuses impressions sur son cœur & sur son caractère plein d'aigreur & d'impétuosité.

SARRASIN; adjectif. Il n'a d'usage que dans cette phrase, *blé sarrasin*, qui se dit d'une espèce de blé qu'on appelle autrement *blé noir*.

On dit aussi substantivement, *du sarrasin*.

Cette espèce de blé est originaire d'Afrique, mais il est très-commun aujourd'hui en France, & l'on en cultive une grande quantité dans certaines provinces.

Le sarrasin pousse une tige haute d'une coudée & plus, cylindrique, branchue, garnie de rameaux de fleurs qui sortent des aisselles des feuilles. Celles-ci sont portées sur des queues longues de deux pouces, assez semblables pour la forme à celles du lierre, mais d'un vert clair : au sommet des tiges & des rameaux on voit paroître de petites fleurs blanches en roses, disposées en bouquets ou épis, chargées d'étamines rougeâtres. Aux fleurs qui sont fort du goût des abeilles suc-

cèdent des graines triangulaires, contenant une farine très-blanche & insipide.

Cette plante n'est point délicate, on la sème dans nos champs en toutes sortes de terres : elle aime la pluie : elle croit promptement, & mûrit bientôt. On fait avec la farine de son grain un pain noir, mais cependant d'une meilleure saveur que le pain d'orge. Ce pain est humide, passe plus vîte, & cause plus de vents que le pain de seigle. On l'emploie seul, ou on le mêle avec d'autres grains; il nourrit moins que le froment, le seigle & l'orge, mais plus que le millet & le panis.

La bouillie & les gâteaux que l'on fait avec la farine du sarrasin donnent une nourriture qui n'est pas malfaisante. Cette farine peut être employée dans les cataplasmes résolutifs & émolliens.

On nourrit les bœufs & les autres bêtes de charge avec cette plante verte, & les volailles avec sa graine, qui les engraisse promptement: cette graine échauffe aussi les poules, & les fait pondre de bonne heure.

Quelques Jardiniers se servent avec avantage du son tiré de la farine de graine de blé de sarrasin pour préserver de l'humidité, pendant l'hiver, les cellules où ils conservent leurs plantes. On construit des planchers écartés des murs de deux ou de trois pouces ; & l'on remplit exactement avec ce son l'intervalle qui est entre ces murs & ces planchers.

SARRASINE; substantif féminin & terme de fortification. Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui est ordinairement placée entre le Pont-levis & la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée, & qui se lève & s'abbat selon les occasions. *Quand une partie des ennemis fut entrée, on abbatit la Sarrasine, on fit tomber la Sarrasine.*

SARRASINS; (les) anciens peuples de l'Arabie qui faisoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ses successeurs achevèrent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion musulmane avoit commencées, & qu'il se proposoit de poursuivre quand il mourut en 633.

Les Califes unissant comme lui l'autorité souveraine à la puissance pontificale, joignirent à l'Arabie déjà conquise le reste de la Palestine, la Syrie, l'Égypte & la Perse.

Cet Empire se démembra, & s'étendit dans la suite sous la puissance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkestan en Asie, après avoir embrassé la religion musulmane des Sarrasins, leur enlevèrent avec le temps de vastes pays, qui joints aux débris de Trébisonde & de Constantinople, ont formé l'Empire Ottoman: l'Égypte eut pour Gouverneurs ses Soudans particuliers.

Les Sarrasins qui avoient soumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appelés en Espagne par le Comte Julien. On les nomme également Sarrasins à cause de leur origine, & Maures, parcequ'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le Comte Julien étoit chez eux en ambassade, lorsque sa fille fut deshonorée par Rodrigue, Roi d'Espagne. Le Comte outragé s'adressa à eux pour le venger, & commandés par un Émir, ils conquirent

quirent toute l'Espagne après avoir gagné en 714 la célèbre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'Archevêque Opas prêta serment de fidélité aux Sarrasins, & conserva sous eux beaucoup d'autorité sur les Églises Chrétiennes que les Vainqueurs tolérèrent.

L'Espagne, à la réserve des cavernes & des roches de l'Asturie, fut soumise en quatorze mois à l'Empire des Califes. Ensuite sous Abdérame, vers l'an 734, d'autres Sarrasins subjuguèrent la moitié de la France. Mais les victoires de Charles Martel les chassèrent du Royaume, & dans la suite les Rois d'Espagne leur reprirent peu-à-peu le pays dont ils s'étoient emparés, & les repoussèrent jusqu'en Afrique, où leurs descendans possèdent aujourd'hui les Royaumes de Fez & de Maroc, *&c.*

SARRAU; substantif masculin. Espèce de souquenille que portent les paysans, les rouliers & les soldats.

SARRÉAL; petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la rivière de Francoli, un peu au-dessus de Mont blanc. Il y a de belles carrières d'albâtre.

SARRETTE, ou Serrette; substantif féminin. Espèce de jacée dont la tige croît à la hauteur de deux ou trois pieds; elle est cannelée & rougeâtre; les feuilles d'en bas sont découpées comme celles de la scabieuse, & les autres sont oblongues, plus grandes que celles de la bétoine, dentelées en leurs bords comme une petite scie, de couleur verte obscure: au sommet naissent des fleurs laciniées, comme celles des autres espéces de jacée, renfermées dans un calice écailleux: aux fleurs succèdent des semences garnies d'aigrettes. On trouve la sarrette dans les bois & dans les prés aux lieux sombres & humides.

Cette plante est estimée vulnéraire, propre pour les contusions, pour dissoudre le sang caillé, pour appaiser la douleur des hémorrhoïdes: elle convient encore pour les hernies: on prétend que sa feuille fournit une teinture jaune.

SARRIA; bourg d'Espagne dans la Galice, environ à quatre lieues, sud, de Lugos.

SARRIETTE; substantif féminin. Plante qui forme une touffe arrondie, branchue, d'un pied de hauteur. Son bois est dur, & ressemble à du bois sec; ses feuilles sont étroites, oblongues: ses fleurs sont en gueule, & sortent des aisselles des feuilles: elles sont blanches, tirant sur le purpurin; il leur succède des semences menues, rondes, de couleur ardoisée.

Cette plante qui est annuelle, vient aisément dans toutes sortes de terre. Les Cuisiniers la recherchent pour relever le goût des fèves de marais, avec lesquelles elle s'allie fort bien; elle est beaucoup plus utile dans la Médecine & si bonne, qu'on l'appelle la *sauce aux pauvres*: elle est stomachique: sa décoction injectée dans les oreilles est bonne pour les affections soporeuses; elle est utile en gargarisme pour le relâchement de la luette, & pour les inflammations de ses amygdales. La poudre de ses feuilles séchée & bue dans du vin, soulage les maux de poitrine.

Il y en a deux autres espèces vivaces qui forment des arbustes assez élevés: on les appelle *tymbres*; elles sont originaires de Candie: l'une porte des fleurs bleuâtres, &

l'autre des fleurs blanches : ce sont des arbrisseaux de serre.

La *sarriette de montagne* est une espèce de calament, mais qui a la feuille, le port & l'odeur de la sarriette.

SARRITOR ; substantif masculin & terme de Mythologie. Nom que les Romains donnoient à un de leurs dieux de l'agriculture. C'étoit le premier que les laboureurs invoquoient après que les blés étoient levés, parcequ'il présidoit, selon eux, au travail de sarcler les champs ; c'est-à-dire, d'en arracher les mauvaises herbes qui naissent avec le blé.

SARSANE ; ville d'Italie dans l'État de Gênes, à dix-huit lieues, sud-est, de Gênes.

SARSINE ; ville épiscopale d'Italie dans la Romagne, sur la rivière de Savio, au pied de l'Apennin, & à huit lieues, sud-ouest, de Rimini.

SARSTEDE ; petite ville d'Allemagne au cercle de la basse Saxe, dans l'Évéché de Hildesheim, entre Hildesheim & Hanovre.

SART ; substantif masculin. Nom que l'on donne au Goémon ou Varech sur quelques côtes de France.

SARTE ; (la) rivière de France qui a sa source aux frontières de la Normandie & du Perche, près de l'Abbaye de la Trape, & son embouchure dans la Mayenne, à deux lieues au-dessus d'Angers, après un cours d'environ soixante lieues.

SARTILLY ; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-est, d'Avranches.

SARWAR, ville de la basse Hongrie, Capitale d'un Comté de même nom sur le Raab.

Le Comté de Sarwar est situé entre ceux de Sopron, de Wesprim, de Zalavar, & le cercle d'Autriche. On lui donne vingt lieues de longueur & seize de largeur.

SARWERDEN ; petite ville de France dans la Lorraine Allemande, sur la Sare, à quatre lieues, nord, de Sarbourg.

SARWITZ ; rivière dans la basse Hongrie qui sort du lac Balaton, arrose Albe - Royale, & va se perdre dans le Danube, entre Tolna & Bodrog.

SARWITZA ; ville de la Turquie d'Europe dans la Macédoine, sur une petite rivière qui se jette dans la Platamona.

SARZANE ; *voyez* SARSANE.

S A S ; substantif masculin. *Cribrum.* Tissu de crin attaché à un cercle de bois, & qui sert à passer de la farine, du plâtre, *&c. Un gros sas. Un sas délié. De la farine passée au gros sas.*

On dit proverbialement de certaines choses qui ont été examinées avec peu de soin, qu'*elles ont été passées au gros sas.*

Et l'on dit, *faire tourner le sas* ; pour dire ; faire une espèce de sortilège avec un sas, par le moyen duquel on prétend découvrir l'auteur d'un larcin.

SAS-DE-GAND ; ville forte des Pays Bas, dans la Flandre Hollandoise, au quartier de Gand, à trois lieues, nord, de Gand.

SASERON ; ville des Indes Orientales, au royaume de Bengale, près d'un grand étang sur la route d'Agra à Patna.

SASSAFRAS ; substantif masculin. Grand arbre qui croît à la Virginie, au Brésil, & dans plusieurs autres lieux de l'Amérique : c'est une espèce de laurier, dont le tronc est nud, fort droit & peu élevé. Ses branches s'élèvent à son sommet

comme celles d'un pin ébranché; ses feuilles sont à trois lobes, comme celles du figuier, vertes en dessus, blanchâtres en dessous; ses fleurs sont en grappes, découpées en cinq parties: il leur succède des baies semblables à celles du laurier. Cet arbre est toujours vert, il paroît qu'il peut s'élever en France, où il est cependant encore fort rare.

Le bois du sassafras abonde en parties volatiles, subtiles, comme le prouve son odeur: il excite la transpiration & la sueur; il incise & résout les humeurs épaisses, visqueuses, adoucit les douleurs de la goutte, remédie à la paralysie & aux fluxions froides. On l'emploie utilement dans les maladies vénériennes: on en retire une huile essentielle, & cependant ce bois a de la peine à brûler. On nous envoie quelquefois du bois d'anis pour celui de sassafras.

SASSARI; ville archiépiscopale d'Italie, dans l'île de Sardaigne, sur la rivière de Torre, à six lieues, nord, d'Alghieri.

SASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SASSER.

SASSEBES; ville forte de Transylvanie, capitale d'un Comté de même nom, lequel est borné au nord par ceux de Torta & de Kokelvar; à l'orient, par ceux de Medgies & de Ceben; au midi, par celui de Sarvaros, & à l'occident par celui d'Albe-Julie dont il est séparé par la rivière de Marosch.

SASSENAGE; bourg de France, en Dauphiné, à deux lieues, ouest, de Grenoble.

SASSENAGE, est aussi le nom d'une sorte de fromage ainsi appelé du lieu dont on vient de parler, où il se fait. *Le sassenage approche du Parmesan.*

On appelle *pierre de Sassenage*, une pierre blanche ou d'un grisâtre foncé de la grosseur d'une lentille, à laquelle on attribue la propriété de faire sortir des yeux les ordures qui ont pu s'y introduire.

SASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Passer au sas. Sasser du plâtre. Sasser de la farine.*

SASSER, signifie figurément, discuter, examiner, rechercher avec exactitude. *C'est une affaire qu'il faut sasser & ressasser.* Il s'emploie communément avec le réduplicatif *ressasser.*

SASSO-FERRATO; bourg d'Italie, dans la Marche d'Ancone, à quatre lieues, nord-ouest, de Fabriano.

SASSUOLO; ville d'Italie, au Duché de Modène, dans la Principauté de Carpi, sur la Secchia, à quatre lieues, sud-ouest, de Modène.

SAT; substantif masculin. Nom d'une mesure dont on se sert à Siam pour mesurer les grains, les graines, les légumes & quelques fruits secs. C'est une espèce de boisseau fait de bambouc entrelacé, à peu près comme cette petite mesure pour les avoines qu'on appelle un *picotin*, & qui a la forme d'un panier d'osier. Le *sat* est d'environ trois livres, poids de marc.

SATALIE; ville de la Turquie-d'Asie, sur la côte de la petite Caramanie, au fond du golfe de même nom, à soixante lieues, sud-ouest, de Cogni, & 110, sud-est, de Constantinople. Les terres y abondent en excellens fruits, surtout en citrons & en oranges.

SATAN; substantif masculin. Nom dont l'Écriture appelle ordinaire-

ment le diable. *Il est dit dans les Actes des Apôtres que ceux qui suivent les ténèbres de l'idolâtrie sont sous la puissance de Satan. Renoncer à Satan & à ses pompes.*

SATELLITE ; substantif masculin. On appelle ainsi un homme qui porte l'épée, & qui est aux gages & à la suite d'un autre, comme le ministre & l'exécuteur de ses violences. *Il étoit escorté de ses satellites. Il se trouva sur le champ entouré de satellites.* Ce terme ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part.

SATELLITE, se dit en termes d'Astronomie, pour signifier les planètes secondaires qui se meuvent autour d'une planète première, comme la lune fait par rapport à la terre. On les appelle ainsi, parceque ces planètes accompagnent toujours leurs planètes premières, & font avec elles leurs révolutions autour du soleil.

Les satellites se meuvent autour de leur planètes premières, comme centre, en observant les mêmes lois que les planètes premières dans leur mouvement autour du soleil.

On se sert quelquefois indifféremment des mots *lune & satellites.* Et l'on dit, *les lunes de Jupiter*, ou les *satellites* de Jupiter. Cependant on réserve le mot *lune* pour exprimer le *satellite* de la terre, & l'on appelle *satellites*, les petites lunes qui ont été découvertes autour de Jupiter & de Saturne.

Les satellites ont été inconnus jusqu'à ces derniers siècles, parceque l'on avoit besoin du secours du télescope pour les appercevoir. On n'apperçoit en effet aucun de ces satellites à la vue simple, ceux de Jupiter qui sont les plus gros, se distinguent par des lunettes de trois pieds qui les font paroître comme les étoiles de la sixième ou septième grandeur paroissent à la simple vue. Pour le quatrième de Saturne, il faut des lunettes de huit à neuf pieds. Le troisième & le huitième demandent des lunettes d'un plus grand foyer, & l'on ne peut distinguer les premiers qu'avec des lunettes qui excèdent au moins trente ou quarante pieds.

Nous ne connoissons point d'autres satellites que ceux de la terre, de Jupiter & de Saturne, & il n'y a pas grand sujet d'espérer qu'on en decouvre d'autres dans la suite, attendu qu'on a examiné toutes les planètes avec les télescopes les plus longs & les meilleurs qu'il paroît possible de faire. Cependant il est douteux s'il n'y en a point un qui tourne autour de Vénus.

Les satellites de Jupiter sont au nombre de quatre qui présentent plusieurs phénomènes remarquables. 1°. Lorsque Jupiter se trouve entre le soleil & un de ses satellites. Ce satellite disparoît, même quand le ciel est fort serein, c'est-à-dire, que ce satellite est éclipsé par Jupiter.

Par conséquent les satellites de Jupiter sont privés de lumière lorsque les rayons du soleil qui les vont frapper en ligne droite sont interceptés par Jupiter, d'où il s'ensuit que ces planètes sont des corps opaques comme la lune, qui n'ont de lumière que celle qu'ils reçoivent du soleil ; de là on peut conclure encore que puisque Jupiter n'éclaire point ses satellites quand ils sont derrière lui, cette planète doit aussi être privée de lumière dans la partie opposée au soleil, & que par conséquent Jupiter n'est point lumineux par lui-même.

2°. Quand les satellites sont in-

terposés entre Jupiter & le Soleil, on observe une petite tache sur le disque de Jupiter, & cette tache paroît quelquefois plus grosse que le satellite même.

Donc puisque les satellites sont des corps opaques que le soleil éclaire, & qui doivent jeter un ombre du côté opposé au soleil, il s'ensuit que la petite tache ronde qu'on observe sur Jupiter est l'ombre du satellite : de plus, comme cette tache est circulaire, il s'ensuit que l'ombre du satellite forme un cône, & que par conséquent les satellites sont d'une figure sphérique, au moins sensiblement.

3°. Lorsque la terre est entre Jupiter & le Soleil, & qu'un des satellites se trouve aussi entre Jupiter & le Soleil, sa lumière disparoît & se perd dans celle de Jupiter : aussi M. Maraldi nous apprend que le 26 Mars 1707, il observa avec un télescope de trente pieds le quatrième satellite de Jupiter qui passoit sur cette planète, & qu'il lui parut comme une tache noire ; mais que ce satellite ne fut pas plutôt hors du disque, qu'il reprit son premier éclat.

Il observa le 5 Avril une tache semblable formée par une immersion du troisième satellite ; mais le 12 d'Avril examinant une immersion du même satellite, il trouva qu'il paroissoit dans tout son éclat, sans laisser aucune tache : le même phénomène a été aussi observé en d'autres occasions par M. Cassini.

MM. Cassini & Maraldi ont souvent remarqué des changemens fort surprenans dans la grandeur apparente des satellites, lorsqu'il ne paroissoit rien dans leur distance soit à la terre, soit au soleil, soit à Jupiter, qui pût être l'occasion de ces variations : par exemple, le quatrième satellite qui est presque toujours le plus petit des quatre, paroît quelquefois le plus gros, & le troisième qui est ordinairement le plus gros, paroît quelquefois égal, quelquefois même plus petit qu'aucun des autres.

Puisque les satellites de Jupiter sont éclairés par le soleil, même lorsqu'ils sont plongés dans la lumière de Jupiter, & que cependant ils ne laissent pas de paroître quelquefois sans lumière, & quelquefois de disparoître tout-a-fait, il faut nécessairement qu'il arrive dans leur atmosphère différens changemens qui empêchent que l'action des rayons du soleil sur eux ne soit toujours la même ; c'est pour cette même raison que leur ombre est quelquefois plus grosse qu'eux.

Les satellites de Saturne sont au nombre de cinq, & l'on y remarque la plupart des phénomènes des satellites de Jupiter ; ainsi ils paroissent tantôt plus gros, tantôt plus petits : le cinquième paroît aussi quelquefois éclipsé, *&c.* par conséquent il n'est point douteux que ces satellites ne soient de la même nature que ceux de Jupiter ; mais à cause de leur grand éloignement ils paroissent beaucoup plus petits que les satellites de Jupiter, & peut-être le sont-ils en effet. Ils ont beau passer devant Saturne & l'éclipser, on ne peut à cause de la foiblesse de leur lumiere, distinguer ni leurs immersions, ni leurs émersions. Le premier & le second deviennent même invisibles dès qu'ils s'approchent un peu de Saturne. Le troisième est un peu plus gros, & reste souvent visible tout le temps de sa révolution. Le quatrième & le cinquième se voient

aussi assez bien; le quatrième paroît toujours le plus gros. Le cinquième varie de lumière & de grandeur, sans doute par quelque tache que la révolution rend tantôt plus, tantôt moins dominante sur la lumière du disque exposé à nos yeux.

Les éclipses des satellites, surtout celles des satellites de Jupiter, sont de la plus grande utilité dans l'astronomie. En premier lieu on peut se servir de ces éclipses pour déterminer assez exactement la distance de Jupiter à la terre. Un second avantage encore plus considérable qu'on a tiré de ces éclipses, c'est la preuve du mouvement successif de la lumière. Il est démontré par les éclipses des satellites de Jupiter, que la lumière ne vient pas à nous dans un moment (comme les Sectateurs de Descartes l'ont si long-temps prétendu) quoiqu'à la vérité son mouvement soit fort rapide, en voilà la preuve. Si la lumière ne venoit pas à nous successivement, mais qu'elle fût instantanée, il est évident que la terre étant dans la plus grande distance de Jupiter, on appercevroit l'éclipse du satellite au même instant que si la terre étoit dans la plus petite distance de Jupiter; au contraire si la propagation de la lumière se fait successivement & d'une manière qui puisse être sensible à de fort grandes distances, il est évident qu'un observateur étant placé plus près de Jupiter, de tout le diamètre de l'orbite terrestre, il appercevra plutôt l'éclipse du satellite, ensorte que par le moyen de la différence entre le temps où on apperçoit l'éclipse & celui où on doit l'appercevoir suivant les tables, on connoîtra la vîtesse de la lumière qui convient au diamètre de la terre. Or c'est précisément ce que les observations ont fait découvrir, puisque toutes les fois que la terre s'approche de Jupiter, les éclipses des satellites arrivent tous les jours un peu plutôt que quand elle s'en éloigne: car on s'apperçoit peu-à-peu d'une différence entre le calcul & les observations qui devient assez considérable. C'est M. Roëmer qui le premier a fait cette découverte, confirmée depuis par la théorie ingénieuse de l'observation.

Le troisième & le plus grand avantage qu'on retire des observations des éclipses des satellites, c'est la connoissance des longitudes sur la terre. En effet, supposez que deux observateurs dont l'un est par exemple à Paris, l'autre à Constantinople, observant une éclipse du premier satellite de Jupiter, il est certain que cette éclipse arrivera dans le même moment pour chacun des observateurs; mais comme ils sont placés sous différens méridiens, ils ne compteront pas la même heure: l'un, par exemple, comptera neuf heures, pendant que l'autre n'en comptera que huit: or delà on déduit l'éloignement des deux méridiens, & par conséquent la longitude.

SATIÉTÉ; substantif féminin. *Satietas*; Réplétion d'alimens qui va jusqu'au dégoût. *Manger & boire jusqu'à la satiété.*

Il se dit aussi dans le sens figuré, *La satiété des plaisirs.*

SATIN; substantif masculin. Sorte d'étoffe de soie, plate, fine, douce, moelleuse & lustrée. *Satin de Florence. Satin de Lyon. Satin plein ou uni. Satin à fleurs ou façonné. En hiver les dames portent des robes de satin. Satin cramoisi.*

On dit proverbialement d'une

personne qui a la peau fort douce & fort unie, *qu'elle a la peau douce comme un ſatin, comme du ſatin.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde moyenne au ſingulier, mais celle-ci eſt longue au pluriel.

SATINADE; ſubſtantif féminin. Sorte de petite étoffe de ſoie très-mince qui imite le ſatin. *Son cabinet eſt meublé avec de la ſatinade.*

SATINÉ, ÉE; participe paſſif. *Du ruban ſatiné.*

On dit auſſi, *une peau ſatinée;* pour dire, une peau douce comme du ſatin. *Voyez* SATINER.

SATINER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Donner à une étoffe, à un ruban l'œil du ſatin. *Satiner une étoffe.*

Les fleuriſtes diſent, qu'*une tulipe ſatine;* pour dire, qu'elle approche du ſatin. En ce ſens il eſt neutre.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SATIRE; ſubſtantif féminin. Ouvrage moral ordinairement en vers, fait pour reprendre, pour cenſurer les vices, les paſſions déréglées, les ſottiſes, les impertinences des hommes, ou pour les tourner en ridicule.

La ſatire en leçons, en nouveautés fertile,
Sait ſeule aſſaiſonner le plaiſant & l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens,
Détrompe les eſprits des erreurs de leurs tems.
Elle ſeule, bravant l'orgueil & l'injuſtice,
Va juſques ſous le dais faire pâlir le vice;
Et ſouvent ſans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raiſon des attentats du ſot.

La ſatire n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même force dans tous les temps. Elle a été différente chez les Grecs & chez les Romains: & chez ces derniers elle a été ſujette à des changemens ſi ſinguliers, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de la ſuivre dans toutes ſes variations.

Chez les Grecs, c'étoit un ſpectacle qui tenoit une ſorte de milieu entre la tragédie & la comédie, elle étoit caractériſée par ſes acteurs. Ce n'étoient ni des héros, ni des hommes, ni des dieux; mais des perſonnages tels qu'un Polypheme, un Autolycus, un Siſyphe, *&c.* Si on y voyoit des hommes ou des héros, ils n'y faiſoient ordinairement que les ſeconds rôles. Il y avoit des chœurs, toujours compoſés de ſatyres jeunes & vieux. Ces derniers qu'on appeloit Silènes, parloient toujours avec ſageſſe & gravité: c'étoit parmi eux qu'on avoit choiſi le maître, le gouverneur, le nourricier de Bacchus, qui étoit le dieu du ſpectacle. Les jeunes étoient faits pour égayer la ſcène par des plaiſanteries, des traits piquans, quelquefois par des bouffonneries & des groſſièretés. Ces poëmes avoient un ton de poéſie qui leur étoit propre: & les acteurs avoient auſſi leurs geſtes, leur déclamation, leurs danſes, leurs parures, qui n'étoient ni celles de la tragédie, ni celles de la comédie. Il ne nous reſte de ce genre de drame que le Cyclope d'Euripide.

Chez les Romains, la première poéſie, ſi elle méritoit ce nom, fut ce qu'ils appelèrent ſatire, *ſatura:* car nous ne parlons point des *mètres ſaturniens*, qui n'étoient que de la proſe terminée, ni des feſcennins, qui n'étoient que des dialogues faits avec quelque ſymmétrie.

Ce furent les Toscans qui apportèrent la satire à Rome : & elle n'étoit autre chose alors qu'une sorte de chanson en dialogue, dont tout le mérite consistoit dans la force & la vivacité des reparties. On les nomma satires, parce que, dit-on, le mot latin *satura*, signifiant un bassin dans lequel on offroit aux dieux trois sortes de fruits à la fois & sans les distinguer, il parut qu'il pourroit convenir, dans le sens figuré, à des ouvrages où tout étoit mêlé, entassé sans ordre, sans régularité, soit pour le fonds, soit pour la forme.

Livius Andronicus, qui étoit Grec d'origine, ayant donné à Rome des spectacles en règle, la satire changea de forme & de nom. Elle prit quelque chose du dramatique, & paroissant sur le théâtre, soit avant, soit après la grande pièce, quelquefois même au milieu, on l'appela *isode*, pièce d'entrée ; ou *exode* pièce de sortie, ou pièce d'entre-acte. Voilà quelles furent les deux premières formes de la satire chez les Romains.

Elle reprit son premier nom sous Ennius & Pacuvius, qui parurent quelque temps après Andronicus. Mais elle le reprit à cause du mélange des formes, qui fut très-sensible dans Ennius ; puisqu'il employoit toutes sortes de vers, sans distinction & sans s'embarrasser de les faire symmétriser entr'eux, comme on voit qu'ils symmétrisent dans les odes d'Horace.

Terentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius, dans la satire qu'il intitula Ménipée, à cause de sa ressemblance avec celle de Menippe Cynique Grec. Il fit un mêlange de vers & de prose : & parconséquent il eut droit, plus que personne de nommer son ouvrage satire ; en faisant tomber la signification du mot sur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la satire, & la présenta telle que nous l'ont donnée Horace, Perse, Juvenal, & telle que nous la connoissons aujourd'hui. Et alors la signification du mot satire ne tomba que sur le mêlange des choses, & non sur celui des formes. On les nomma satires, parce qu'elles sont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes, contre leurs désirs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, leurs intrigues.

La satire diffère de la comédie en ce que celle-ci n'attaque les vices ou les ridicules qu'obliquement & de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits sont empruntés de différens modèles ; c'est au spectateur à prendre la leçon lui-même, & à s'instruire, s'il le juge à propos. La satire au contraire va droit à l'homme. Elle dit c'est vous : c'est Crispin, un monstre dont les vices ne sont rachetés par aucune vertu.

Comme il y a deux sortes de vices, les uns plus graves, les autres moins, il y a aussi deux sortes de satires, l'une qui tient de la tragédie ; *grande sophoclæo carmen bacchatur hiatu :* c'est celle de Juvenal. L'autre est celle d'Horace, qui tient de la comédie : *admissus circum præcordia ludit.*

Il y a des satires où le fiel est dominant, *fel ;* dans d'autres c'est l'aigreur, *acetum :* dans d'autres il n'y a que le sel, *sal :* mais il y a le sel qui assaisonne, le sel qui pique, le sel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaise humeur, de l'injustice ;

l'aigreur vient de la haine seulement, & de l'humeur. Quelquefois l'humeur & la haine sont enveloppées; & c'est l'aigre doux.

Le sel qui assaisonne ne domine point, il ôte seulement la fadeur, & plait à tout le monde; il est d'un esprit délicat. Le sel piquant domine & perce, il marque la malignité. Le cuisant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la pièce avec escarre, & c'est fureur, cruauté, inhumanité.

Il n'est pas difficile après cette analyse, de dire quel est l'esprit qui anime ordinairement le satirique. Ce n'est point celui d'un philosophe, qui, sans sortir de sa tranquillité, peint les charmes de la vertu, & la difformité du vice. Ce n'est point celui d'un orateur, qui échauffé d'un beau zèle, veut réformer les hommes & les ramener au bien. Ce n'est pas celui d'un poëte qui ne songe qu'à se faire admirer, en excitant la terreur & la pitié. Ce n'est pas encore celui d'un misantrope noir qui hait le genre humain, & qui le hait trop, pour vouloir le rendre meilleur. Ce n'est ni un Héraclite qui pleure sur nos maux, ni un Démocrite qui s'en mocque. Qu'est-ce-donc?

Il semble que dans le cœur du satirique il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui se couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaisir de déchirer, au moins le vice. Il entre dans ce sentiment, de la vertu & de la méchanceté, de la haine pour le vice, & au moins du mépris pour les hommes, du désir de se venger, & une sorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles: & si par hasard les satires rendoient meilleurs les hommes, il semble que tout ce que pourroit faire alors le satirique, ce seroit de n'en être pas fâché. Nous ne considérons ici l'idée de la satire qu'en général, & telle qu'elle paroît résulter des ouvrages qui ont le caractère satirique de la façon la plus marquée.

C'est même cet esprit qui est une des principales différences qu'il y a entre la satire & la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conserver pures les idées du bon & du vrai dans les ouvrages d'esprit & de goût sans aucun rapport à l'auteur, sans toucher ni à ses talens, ni à rien de ce qui lui est personnel. La satire au contraire cherche à piquer l'homme même; & si elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'est pour procurer au lecteur le plaisir de paroître n'approuver que l'esprit.

Quoique ces sortes d'ouvrages soient d'un caractère condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils sont le contre-poison des ouvrages où règne la mollesse. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre de ces avis durs dont nous avons besoin quelquefois, & dont nous ne pouvons guère être redevables qu'à des gens fâchés contre nous. Mais en les lisant il faut être sur ses gardes, & se préserver de l'esprit contagieux du poëte qui nous rendroit méchans, & nous feroit perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, & celui des autres dans la société.

La forme de la satire est assez indifférente par elle-même. Tantôt elle est épique, tantôt dramatique, le plus souvent elle est didactique. Quelquefois elle porte le nom de

discours, quelquefois celui d'épitre. Toutes ces formes ne font rien au fond. C'est toujours la satire, dès que c'est l'esprit d'invectives qui l'a dicté. Lucilius s'est servi quelquefois du vers ïambique; mais Horace ayant toujours employé l'examètre, on s'est fixé à cette espèce de vers. Juvenal & Perse n'en ont point employé d'autres, & nos satiriques françois ne se sont servis que de l'Alexandrin.

Satire, signifie aussi tout écrit ou discours piquant, médisant contre les personnes. *Cet éloge prétendu est une vraie satire. Il a fait une satire contre elle.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SATIRIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient à la satire. *Un écrit satirique. Un discours satirique. Les poëtes satiriques.*

Il signifie aussi, enclin, porté à la satire. *C'est un esprit satirique, une langue satirique. Les personnes satiriques se font haïr des honnêtes gens.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

SATIRIQUEMENT; adverbe. D'une manière satirique. *Cela fut dit satiriquement.*

SATIRISÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Satiriser.

SATIRISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Railler quelqu'un d'une manière piquante & satirique. *Il satirise tout le monde. Elle le satirisa finement.*

SATISFACTION; substantif féminin. *Satisfactio.* Contentement. *Ses enfans lui donnent beaucoup de satisfaction. C'est une entreprise dont il n'a eu & n'aura aucune satisfaction.*

Satisfaction, se dit aussi de l'action par laquelle on satisfait quelqu'un en réparant l'offense qu'on lui a faite. *La satisfaction qu'il lui a faite a été proportionnée à l'injure.*

Satisfaction, se dit particulièrement de ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu, pour réparation des péchés qu'on a commis.

La satisfaction est selon la division de l'école, ou *in pænâ*, ou *pro pænâ*. La satisfaction est appelée *in pænâ*, quand on subit la peine portée par la loi, comme quand un meurtrier est puni de mort : telle est aussi la satisfaction des ames détenues en purgatoire; parceque les peines qu'elles souffrent sont réglées par la justice de Dieu. Lorsque la peine fixée par la loi est commuée en une autre, la satisfaction s'appelle *pro pænâ* : telle est la satisfaction de ceux qui s'exercent en ce monde dans les œuvres de la pénitence. Dieu veut bien changer en peines temporelles les peines éternelles dûes au péché, & commuer même les peines que nous souffririons dans le purgatoire en certaines œuvres satisfactoires que nous pratiquons, ou de nous-mêmes, ou par l'ordre du Prêtre.

Le Concile de Trente déclare que la contrition, la confession & la satisfaction sont les parties du sacrement de Pénitence. Tous les Pères fondés sur plusieurs passages de l'Écriture, enseignent pareillement que la satisfaction fait partie de la pénitence; mais cette satisfaction doit être imposée par le Prêtre, parceque le Prêtre seul est le Ministre de ce sacrement. Le desir sincère, ou la résolution de satisfaire est aussi essentiel au sacrement

de Pénitence que la contrition & la confession.

Différences relatives entre *contentement*, *joie*, *satisfaction*, *plaisir*.

Le *contentement* regarde proprement l'intérieur du cœur; c'est un sentiment qui rend l'ame tranquille. La *joie* regarde particulièrement la démonstration extérieure; c'est une expression du cœur qui agite quelquefois l'esprit. La *satisfaction* regarde plus les passions; c'est un retour sur le succès dans lequel on s'applaudit. Le *plaisir* regarde principalement le goût; c'est une sensation gracieuse dont les suites peuvent quelquefois être désagréables. Il est difficile qu'un homme inquiet & turbulent ait jamais un vrai *contentement*. Il n'y a que le petit peuple & les gens d'un esprit borné qui se livrent à une *joie* immodérée. La *satisfaction* ne se trouve guère avec une ambition démesurée. Il est rare de gouter un *plaisir* pur qui ne soit mêlé d'aucune amertume.

SATISFACTOIRE; adjectif des deux genres & terme dogmatique. *Satisfactorius*. Qui est propre à réparer, à expier les fautes commises. Dans cette acception il ne se dit qu'en parlant de la mort de Jésus-Christ & des œuvres de pénitence qu'on fait en satisfaction de ses péchés.

Les Théologiens appellent *œuvres satisfactoires*, la prière, le jeûne & l'aumône particulièrement désignés dans l'Écriture, & recommandés par les SS. Pères. Le Concile de Trente y ajoute tous les pieux exercices de la vie spirituelle, c'est-à-dire, toutes les peines que nous nous imposons pour expier nos péchés; & de plus les afflictions temporelles que Dieu nous envoie, pourvu cependant que nous les souffrions avec patience. Il déclare en même temps que c'est principalement par la prière, l'aumône & le jeûne, que nous satisfaisons pour nos péchés. En effet tous les actes intérieurs de charité & de religion envers Dieu, se rapportent à la prière; tous les actes de charité envers le prochain, à l'aumône; & toutes les pratiques de mortification au jeûne; ainsi comme tout péché est ou contre Dieu, ou contre le prochain, ou contre nous-mêmes, nous satisfaisons à Dieu par la prière, au prochain par l'aumône, & nous nous punissons nous-mêmes par le jeûne.

SATISFAIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FAIRE. *Satisfacere*. Contenter, donner sujet de contentement. *Ce jeune homme a toujours satisfait ses parens. On ne sauroit satisfaire tout le monde.*

On dit, *satisfaire ses créanciers*, *satisfaire des ouvriers*; pour dire, leur payer ce qui leur est dû. Et, *satisfaire un homme qu'on a offensé*; pour dire, lui faire réparation.

On dit, *satisfaire sa passion*, *sa colère*, *son ambition*, *sa vanité*, *sa curiosité*, &c. pour dire, contenter sa passion, sa colère, son ambition, *&c.* se laisser aller aux mouvemens de sa passion, de sa colère, de son ambition, de sa vanité, de sa curiosité, & exécuter ce qu'elles conseillent.

On dit aussi, qu'*une chose satisfait l'esprit*, *satisfait les sens*, *satisfait le goût*, *satisfait l'oreille*, *&c.* pour dire, qu'elle plaît à l'esprit, aux sens, au goût, *&c.* & qu'*elle ne satisfait pas*; pour dire, qu'elle ne plaît pas, qu'elle n'agrée point. *Son discours ne m'a point satisfait.*

On dit, *satisfaire l'attente de quelqu'un*; pour dire, remplir l'attente de quelqu'un. *Cet ouvrage n'a pas satisfait l'attente des Savans.*

On dit, *se satisfaire*; pour dire, contenter le désir qu'on a de quelque chose. *Vous dites que depuis long-temps vous avez envie de manger du pâté de Périgueux, en voilà, vous pouvez vous satisfaire.*

On dit aussi, *se satisfaire soi-même*; pour dire, tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure. *La Loi défend à l'offensé de se satisfaire lui-même.*

Satisfaire, est aussi verbe neutre, & signifie, faire ce qu'on doit à l'égard de quelque chose. En ce sens il est toujours suivi de la préposition *à*. *C'est une obligation à laquelle il faut satisfaire. Satisfaire au précepte. Il n'a pas satisfait à l'Ordonnance.*

Les deux premières syllabe font brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

SATISFAISANT, ANTE; adjectif. *Satisfaciens.* Qui contente, qui satisfait. *Un procédé satisfaisant. Une réponse satisfaisante.*

SATISFAIT, AITE; adjectif & participe passif. *Être satisfait de quelqu'un, de quelque chose.* Voyez Satisfaire.

Différences relatives entre *satisfait & content.*

On est *satisfait* quand on a obtenu ce qu'on souhaitoit. On est *content* lorsqu'on ne souhaite plus.

Il arrive souvent qu'après s'être *satisfait*, on n'en est pas plus *content*.

La possession doit toujours nous rendre *satisfaits*; mais il n'y a que le goût de ce que nous possédons, qui puisse nous rendre *contens*.

SATNIQUE; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois en Hongrie & en Croatie un Commandant ou Gouverneur d'une petite contrée qui pouvoit fournir cent hommes d'armes.

SATRAPE; substantif masculin. Titre de dignité chez les anciens Perses & dans quelques autres Cours d'Orient. C'étoit des Gouverneurs de provinces. Les Satrapes avoient chacun dans leur département une autorité presque souveraine, & étoient, à proprement parler, des Vice-rois. On leur fournissoit un nombre de troupes suffisant pour la défense du pays. Ils en nommoient tous les Officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs, & les envoyoient au Roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les États voisins, & même avec les Généraux ennemis; & quoiqu'ils servissent un même maître, ils étoient indépendans les uns des autres. Une autorité si peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reste quand le Roi les appeloit pour servir sous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques Auteurs comptent jusqu'à cent vingt-sept Satrapes dans les provinces des anciens Perses. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à tous les grands Satrapes qui étoient comme les Secrétaires d'État. Si les Grecs empruntèrent ce nom des Perses pour s'en servir dans le même sens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve aussi ce mot dans quelques anciennes chartes angloises du Roi Ethelred, où les Seigneurs ou Lords, qui ont signé immédiatement après les Ducs, prennent le titre de *Satrapes du Roi*. Ducange prétend que ce

mot signifie en cet endroit *ministre du Roi.*

SATRAPIE; substantif féminin. Etendue de pays gouverné par un Satrape. *Voyez* SATRAPE.

SATRIANO; bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, à trois lieues, sud, de Squillace.

SATURATION; substantif féminin & terme de Chimie. Etat d'un liquide qui est saturé.

Toutes les parties de la matière ont une tendance à s'unir les unes avec les autres. Lorsqu'elles sont unies en effet, & que cette tendance est satisfaite, cela s'appelle l'état de *saturation;* alors tout l'effet de cette même tendance ou de cette force se réduit à les faire cohérer entr'elles : mais tous les phénomènes de la chimie démontrent que la tendance à l'union qu'ont les parties des différentes substances est beaucoup plus ou beaucoup moins forte suivant la nature de ces substances. Il doit arriver de-là & il arrive en effet que les parties de deux substances peuvent être unies entr'elles, avec toute la force dont elles sont susceptibles respectivement les unes envers les autres, quoique leur tendance à l'union en général, soit encore bien éloignée d'être entièrement épuisée & satisfaite.

Cette remarque nous donne lieu de considérer la saturation sous deux aspects différens, c'est-à-dire, que nous distinguerons la saturation d'une substance relativement à une autre, d'avec la diminution plus ou moins grande de la tendance à l'union en général que lui fait éprouver l'union particulière qu'elle a contractée; nous nommerons cette dernière, *saturation absolue*, & la première, *saturation relative.*

Cela posé, comme la tendance générale à l'union diminue toujours à proportion de la force avec laquelle les parties sont unies, il s'ensuit que l'adhérence plus ou moins grande que contractent ensemble les principes d'un composé quelconque, influe beaucoup sur la nature & sur plusieurs propriétés essentielles de ce composé; par exemple, lorsque les principes d'un corps sont susceptibles de s'unir entr'eux avec toute la force dont ils sont capables en général, leur saturation relative se confond alors avec la saturation absolue, ensorte qu'après l'union on ne remarque plus dans ce corps, ni dans aucun de ses principes, aucune tendance à de nouvelles unions. Tels sont les sels neutres composés d'acides minéraux & d'alkali fixe : les principes acides & alkali de ces sels contractent ensemble une si forte union, qu'ils perdent entièrement ou presqu'entièrement leur saveur, leur causticité, leur activité, en un mot toutes leurs tendances générales à la combinaison; aussi la saturation relative de ces sortes de sels est-elle très-marquée; c'est une des premières qui ait été observée, & qui ait donné lieu de faire attention aux autres.

Lorsqu'au contraire les principes d'un composé ne peuvent contracter ensemble qu'une union foible, & n'épuisent par conséquent, dans cette union, que très-peu de leur tendance générale à la combinaison, non seulement leur point de saturation relative est moins marqué, mais encore ces mêmes principes, quoique relativement saturés l'un par l'autre, sont encore

très-éloignés de la saturation absolue, & conservent encore, malgré cette union, beaucoup de leur action dissolvante : aussi les composés de cette espèce ont-ils toujours beaucoup d'activité, de causticité même, suivant la nature de leurs principes; tels sont les sels déliquescens, & en particulier la plupart des sels composés d'acides minéraux & de substances métalliques, de la causticité desquels on ne peut donner aucune autre raison satisfaisante.

Plusieurs substances ont un point de saturation relative déterminé & assez marqué, quoiqu'elles ne contractent entr'elles qu'une union assez foible; mais si l'on y fait attention, on remarquera que toutes ces substances n'ont d'un autre côté par elles-mêmes que peu d'action dissolvante, ou une foible tendance à la combinaison en général; ainsi elles sont toujours du nombre de celles dont la saturation relative approche beaucoup de la saturation absolue. Tels sont l'éther avec l'eau, les huiles essentielles avec l'esprit de vin & la plupart des sels neutres avec l'eau. Si l'on mêle & si l'on agite ensemble de bon éther avec de l'eau, une partie de cet éther s'unit avec cette eau; la quantité d'éther qui s'unit ainsi à l'eau va à peu près à $\frac{1}{10}$ du poids de l'eau, ensorte que si l'on met une partie d'éther contre dix parties d'eau, tout cet éther disparoît & se trouve distribué dans l'eau, suivant l'observation de M. le Comte de Lauraguais; & s'il y a une plus grande quantité d'Éther, quand l'eau en est une fois saturée, le surplus de l'éther ne se mêle point, mais nage dessus comme une huile.

De même l'esprit de vin bien rectifié ne peut dissoudre qu'une quantité déterminée de chaque espèce d'huile essentielle, & si l'on ajoute une plus grande quantité d'huile quand il en est ainsi saturé, cette huile surabondante au point de saturation de l'esprit de vin, s'y met en globules comme dans l'eau, sans pouvoir être dissoute. La quantité d'huile essentielle que peut dissoudre ainsi l'esprit de vin, est différente, suivant les espèces d'huiles, & suivant l'état de l'huile. En général, plus elles ont été atténuées par la rectification, plus elles s'éloignent de l'état résineux, moins il en dissout: on sent bien aussi que plus l'esprit de vin est rectifié, plus il dissout d'huile.

L'eau est le dissolvant le plus approprié aux sels neutres, & il n'y en a aucun qu'elle ne dissolve en effet; mais elle est susceptible d'un point de saturation pour la plupart de ces sels, & ce point de saturation diffère aussi à l'égard de presque tous ces sels, suivant le degré de chaleur de l'eau. Les sels pour lesquels le point de saturation de l'eau est le plus marqué sont ceux qui contiennent peu d'eau de cristallisation, & dont elle ne dissout presque pas plus à chaud qu'à froid; tels sont le tartre vitriolé, & encore plus le sel commun. Quand une fois l'eau est saturée de ces sortes de sels, la plus forte & la plus longue ébullition ne peut pas lui en faire dissoudre un grain de plus, & le surplus du sel reste intact au fond de l'eau bouillante. Mais il y a d'autres sels dont l'eau dissout, à la faveur de la chaleur, un poids égal au sien & même une quantité en quelque sorte illimitée; ce sont ceux qui retiennent beaucoup d'eau de cristallisation, tels que le sel de

Glauber, l'alun, le borax, les vitriols martial & cuivreux & plusieurs autres de cette espèce; l'eau seule de cristallisation de la plupart de ces sels suffit pour les tenir dissous à l'aide de la chaleur : de-là vient que lorsqu'on les expose au feu sans eau, ils entrent en une liquéfaction qu'il faut bien distinguer de la fusion; ce n'est qu'une dissolution du sel dans son eau de cristallisation, aussi ne dure-t-elle que jusqu'à ce que cette eau soit évaporée. Le point de saturation de l'eau par rapport à ces espèces de sels, semble par cette raison devoir être regardé comme indéterminé.

Enfin il y a beaucoup de substances qui sont capables de s'unir, sans qu'il y ait entr'elles aucune saturation précise; tels sont les acides-fluors, l'alkali volatil fluor, l'alkali fixe végétal; la plupart des sels neutres bien déliquescens, & l'esprit de vin, par rapport à l'eau; tels sont aussi presque tous les métaux les uns à l'égard des autres: quoique plusieurs de ces substances aient une assez grande affinité entr'elles, comme les acides & les alkalis fluors avec l'eau, il s'en faut bien que toute leur tendance à la combinaison en général soit épuisée dans ces sortes d'unions; elle ne l'est au contraire presque pas, leur union n'est presque qu'un mélange très-exact & très-intime; leur action dissolvante n'est point satisfaite par une pareille union, elles la conservent presque toute entière. Il n'est donc pas surprenant qu'il n'y ait point de saturation déterminée & précise entre de pareilles substances; il paroît donc vrai de dire en général, que le point de saturation relative entre différens corps qui s'unissent, est d'autant plus exact, sensible & déterminé, que ces corps ont ensemble une plus grande affinité, qu'ils épuisent plus complettement les uns sur les autres leur action dissolvante, ou que leur saturation relative approche davantage de leur saturation absolue.

SATURÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Saturer.

SATURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Chimie. Mettre dans une liqueur une substance qui dissolve, en une assez grande quantité pour qu'il ne s'y en dissolve plus rien. *Une eau de chaux saturée*, est de l'eau dans laquelle on a mis assez de chaux pour que l'eau n'en puisse plus dissoudre davantage, si l'on y en remettoit encore. *Saturer un acide avec un alkali, avec un métal*, c'est y mettre autant d'alkali ou de métal que l'acide en peut dissoudre. Alors on dit, que *l'acide est saturé, ou qu'il est au point de la saturation*, ou *jusqu'à saturation*. Quelques Chimistes disent, *saouler*, au lieu de *saturer*.

SATURNALES; adjectif féminin pluriel substantivement pris, & terme de mythologie. *Saturnalia*. Fêtes en l'honneur de Saturne.

Cette fête n'étoit originairement qu'une solennité populaire; elle devint une fête légitime, lorsqu'elle eût été établie par Tullus Hostilius, du moins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que sous le consulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, suivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'institution à Tarquin-le-superbe, sous le consulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *saturnales* dès le temps de Janus roi des Abo-

rigènes, qui reçut Saturne en Italie. Ensuite voulant représenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouissoit sous son règne, il le mit au nombre des dieux; & pour retracer la mémoire de ce siècle d'or, il institua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, la célébration en fut discontinuée depuis le règne de Tarquin; mais on la rétablit par autorité du sénat pendant la seconde guerre punique.

Les saturnales se passoient en plaisirs, en réjouissances & en festins. Les Romains quittoient la toge, & paroissoient en public en habit de table. Ils s'envoyoient des présens, comme aux étrennes. Les jeux de hasard défendus en un autre temps, étoient alors permis; le sénat vaquoit, les affaires du barreau cessoient; les écoles étoient fermées. Il sembloit de mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un temps consacré aux plaisirs.

Les saturnales commencèrent d'abord le 17 Décembre, suivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules-César, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent insérés avant les *saturnales*, & attribués à cette fête. Auguste approuva cette augmentation par un édit, & y joignit un quatrième jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquième nommé *Juvenalia*. Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particulièrement destiné au culte de Rhéa, appelée *Opalia*. On célébroit ensuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *sigillaries*, à cause des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *saturnales* qui duroient ainsi sept jours entiers; savoir du 15 au 21 Décembre.

La statue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laines pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par Jupiter, en étoit dégagée pendant sa fête, soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnoit pendant le siècle d'or, & celle dont on jouissoit pendant les *saturnales*. En effet toute apparence de servitude en étoit bannie; les esclaves portoient le chapeau, marque de liberté; se vêtissoient des mêmes habits que les citoyens, & se choisissoient un roi de la fête.

SATURNE; nom d'un dieu, fils du ciel & de la terre & frère puîné de Titan. Il obligea ce dernier de lui céder son droit d'aînesse, mais il accepta, en même-temps, la condition de ne point élever d'enfans mâles. En exécution de ce traité, Saturne dévoroit tous ses enfans, sans exception, au moment de leur naissance. Déjà Vesta sa fille aînée, Cérès, Junon & Neptune avoient été dévorés, lorsque Cybèle ou Rhéa étant grosse & voulant sauver son enfant, s'en alla dans l'île de Crète, où elle accoucha de Jupiter qu'elle fit nourrir secrettement par deux Nymphes du pays: elle recommanda son enfance aux Curètes ou Corybantes, car on leur donne ces deux noms. C'étoient des Prêtres fort savans dans la religion & dans le métier des armes. Ces Curètes dansoient autour de l'antre où Jupiter étoit caché, & en frappant leurs boucliers avec leurs lances, faisoient assez de bruit pour empêcher que Saturne ne pût entendre ses cris. Cependant Cybèle, pour mieux tromper Saturne, qui savoit qu'elle

qu'elle étoit accouchée, lui fit avaler, au lieu de l'enfant, une pierre qu'elle avoit emmaillottée.

Jupiter devenu grand, fit prendre à Saturne un breuvage qui lui fit vomir tous les enfans qu'il avoit dévorés.

Titan ayant découvert qu'on n'avoit pas exécuté le traité, déclara la guerre à Saturne, le vainquit & l'enferma avec Cybèle, dans une étroite prison; mais après quelques années, Jupiter le remit en liberté. Cependant Saturne avoit des inquiétudes sur son fils; car le destin lui avoit appris que ce même Jupiter, qui l'avoit délivré de prison, lui enleveroit son royaume; il chercha d'abord à le faire périr secrettement, & lui fit ensuite une guerre ouverte; Jupiter eût la victoire & chassa son père du ciel.

Saturne alla ensuite se réfugier dans une contrée de l'Italie où régnoit alors Janus, qui fut depuis appelé *Latium* du mot latin *Latere*, se cacher, parce que Saturne s'y étoit caché. Ce dieu employa son loisir à instruire les hommes des choses utiles à la société. Il fit régner parmi eux la probité, l'innocence, la paix & le bonheur. Ce fut alors que s'écoula cet âge d'or si vanté & si regretté des poëtes. On attribue à Saturne l'art de marquer le cuivre, & de donner une forme à la monnoie. On dit que sur les premières pièces qu'il fit frapper, il fit graver d'un côté sa tête & de l'autre le navire sur lequel il étoit venu en Italie.

Plusieurs mythologistes prétendent que le Saturne des anciens n'étoit autre chose qu'un emblême du temps, & que le nom de Saturne est dérivé de ces deux mots latins, *satur annis*, rassasié d'années. C'est pour la même raison, disent-ils, qu'on a supposé qu'il dévoroit ses enfans, & qu'on le représente armé d'une faux, pour marquer que le temps renverse & moissonne tout. Ce qui favorise cette opinion, c'est que le mot dont les Grecs se servoient pour signifier le temps, est presque le même par lequel ils désignoient Saturne. D'autres soutiennent que le nom de *Saturne* vient du latin *satur*, qui signifie l'action de semer, parceque Saturne est le premier qui apprit aux hommes l'agriculture; c'est pourquoi, ajoutent-ils, on lui met en main une faux, instrument de la moisson.

SATURNE, se dit en termes d'astronomie, de la planète la plus haute & la plus éloignée de la terre & du soleil.

Voici le résultat des observations astronomiques sur cette planète.

1°. Le corps de Saturne est à celui de la Terre comme 30 est à 1.

2°. Le temps périodique de la révolution de Saturne autour du soleil est d'environ trente années ou de 10950 jours.

3°. Le demi-diamètre de l'orbite de Saturne est presque aussi grand que celui du grand orbe. Ainsi il contient 473484645 lieues moyennes de France.

4°. Suivant M. Cassini, la plus grande distance de Saturne à la Terre contient environ 244330 demi-diamètres de la terre, sa moyenne distance 210000, & sa plus petite distance 175670. Cet astronome ayant observé en 1692 une conjonction des étoiles avec un des satellites qu'il a découverts autour de cette planète, remarqua avec un télescope de 39 pieds, que l'ombre du globe de Saturne étoit

en partie ovale sur la partie postérieure de son anneau. Il lui parut même dans le temps de cette observation que son diamètre étoit de 45 secondes.

5°. La distance de Saturne au soleil est environ dix fois aussi grande que la distance de la terre à cet astre; c'est pourquoi cette planète ne reçoit guères du soleil que la centième partie de l'influence qu'il a sur notre terre. D'où il ne paroît guères probable qu'elle soit habitée par des créatures semblables à celles de notre globe, à moins qu'elle n'ait quelque chaleur dans l'intérieur de son globe qui se manifestant au dehors supplée à celle du soleil. M. Auzout prétend qu'il y auroit assez de lumière pour y voir clair, & qu'il y en a même autant que nous en avons sur la terre dans un temps nébuleux.

6°. Le diamètre de Saturne est au diamètre de son anneau comme 4 est à 9. Selon M. Gregori, le demi-diamètre de cet anneau est à celui de cette planète comme $2\frac{1}{2}$ est à 1. Et M. Huyghens a trouvé que l'anneau de Saturne s'inclinoit à l'écliptique en faisant un angle de 31 degrés.

7°. Vu du soleil ce diamètre de l'anneau ne seroit que de 50 secondes, & par conséquent le diamètre de Saturne vu du même endroit, ne seroit que d'onze secondes suivant le calcul de Flamstéed. Cependant M. Newton croit qu'il vaut mieux l'estimer sur le pied de 9 ou 10 secondes, parcequ'il est persuadé que le globe de Saturne est peu dilaté par la refrangibilité inégale des rayons de lumière.

8°. Enfin l'espace compris entre la planète & l'anneau, est égal à la largeur de l'anneau.

M. Huyghens a donné une théorie de Saturne daus son *systema Saturninum*. M. de Maupertuis a expliqué la formation des corps de Saturne & celle de son annean dans son traité *de la figure des astres*, & David Gregori a fait voir dans son *Astronomie physique*, sous quelle forme l'anneau de Saturne doit paroître dans toutes les parties de son orbite à un œil placé sur le soleil ou sur la terre.

Les chimistes appellent le plomb *Saturne*, & le sel qu'ils en tirent, *sel de Saturne.*

SATURNIEN, IENNE; adjectif. Mélancolique, sombre, taciturne. On le dit par opposition à *jovial*, & il est peu d'usage. *Il a quelque chose de saturnien dans la physionomie.*

SATURNIENS; (les) Hérétiques du second siècle qui furent ainsi appelés de leur chef Saturnin, disciple de Ménandre dont il adopta les sentimens, & dont il paroît avoir fait un système destiné à expliquer la production du monde, celle de l'homme, & les grands événemens qui s'étoient passés sur la terre, & que contenoient les livres de Moïse. C'étoient-là les objets qu'on se proposoit alors d'expliquer, & ce sont en effet les plus intéressans pour la curiosité humaine.

Pour expliquer ces faits, Saturnin supposoit comme Ménandre, un être inconnu aux hommes; cet être avoit fait les Anges, les Archanges, & les autres natures spirituelles & célestes.

Sept de ces Anges s'étoient soustraits à la puissance du Père de toutes choses, avoient créé le monde & tout ce qu'il contient, sans que Dieu le Père en eût aucune connoissance.

Dieu descendit pour voir leur ouvrage, & parut sous une forme visible; les Anges voulurent la saisir, mais elle s'évanouit : alors ils tinrent conseil & dirent, faisons des êtres sur le modele de la figure de Dieu ; ils façonnèrent un corps semblable à l'image sous laquelle la Divinité s'étoit offerte à eux.

Mais l'homme façonné par les Anges ne pouvoit que ramper sur la terre comme un ver. Dieu fut touché de compassion pour son image, & envoya une étincelle de vie qui l'anima ; l'homme alors se dressa sur ses pieds, marcha, parla, raisonna, & les Anges façonnèrent d'autres hommes. Il est bien clair que dans ce sentiment l'ame dépendoit des organes dans lesquels elle s'insinuoit, & que ses fonctions, ses qualités, ses vices, étoient des suites de la conformation des organes auxquels elle étoit unie ; par ce moyen Saturnin expliquoit heureusement, à ce qu'il croyoit, les désordres physiques & moraux, sans préjudice de la sainteté & de la toute puissance du Dieu suprême.

Ces Anges créateurs du monde, en avoient partagé l'empire, & y avoient établi des lois.

Un des sept Anges créateurs avoit déclaré la guerre aux six autres, & c'étoit le Démon ou Satan qui avoit aussi donné des lois & fait paroître des Prophêtes.

Pour délivrer de la tyrannie des Anges & des Démons les ames humaines, l'Être suprême avoit envoyé son fils, dont la puissance devoit détruire l'empire du Dieu des Juifs, & sauver les hommes.

Ce fils n'avoit point été soumis à l'empire des Anges, & n'avoit point été enchaîné dans des organes matériels : il n'avoit eu un corps qu'en apparence, n'étoit né, n'avoit souffert & n'étoit mort qu'en apparence. Saturnin croyoit par ce moyen trancher la difficulté qu'on tiroit des souffrances de J. C. contre sa Divinité.

Dans ces principes, l'homme étoit un être infortuné, l'esclave des Anges, livré par eux au crime, & plongé dans le malheur. La vie étoit donc un présent funeste ; & le plaisir qui portoit les hommes à faire naître un autre homme, étoit un plaisir barbare que l'on devoit s'interdire.

Cette loi de continence étoit un des points fondamentaux de l'hérésie de Saturnin ; pour l'observer plus surement, ses disciples s'abstenoient de manger de la viande, & de tout ce qui pouvoit porter à l'amour des femmes.

Saturnin eut des écoles & des disciples en Syrie ; la mort étoit selon eux, le retour de l'ame à Dieu d'où elle étoit venue.

Abulpharache dans son histoire des Dynasties, parle de Saturnin qu'il nomme *Saturin* : il lui attribue d'avoir dit que c'est le diable qui a fait dans les hommes & dans les femmes les différences des sexes, & que c'est pour cela que les hommes regardent la nudité comme une chose honteuse.

Ménandre reconnoissoit un Être éternel & infini, & attribuoit à des puissances invisibles l'empire du monde : il avoit prétendu être l'envoyé de ces puissances, & donner l'immortalité par le moyen d'une espèce de baptême magique.

Saturnin son disciple, conserva le fond de son systême, s'efforça de le concilier avec la religion chrétienne, & reconnut que J. C. étoit le Fils de Dieu, qu'il avoit été

envoyé par son Père pour le salut des hommes; mais il nioit qu'il eût un corps & qu'il eût souffert.

SATYRE; substantif féminin. *Voyez* SATIRE.

SATYRE; substantif masculin. On a ainsi appelé des divinités champêtres que la Mythologie représente comme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de ch vres, la queue, les cuisses & les jambes du même animal; quelquefois ils n'ont que les pieds de chèvre. On fait naître les Satyres de Mercure & de la Nymphe Yphtimé, ou bien de Bacchus & de la Nayade Nicée, qu'il avoit enivrée, en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le Poëte Nonnus dit qu'originairement les Satyres avoient la forme toute humaine; ils gardoient Bacchus; mais comme ce Dieu malgré ses gardes, se changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux Satyres des cornes & des pieds de chèvres.

Pline le Naturaliste prend les Satyres des Poëtes pour une espèce de singes, & il assure que dans une montagne des Indes, il se trouve des Singes à quatre pieds, qu'on prendroit de loin pour des hommes: ces sortes de singes ont souvent épouvanté les Bergers, & poursuivi quelquefois les Bergères; c'est peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuse; ajoutez qu'il est souvent arrivé que des Bergers couverts de peau de chèvres, ou des Prêtres aient contrefait les Satyres, pour séduire d'innocentes Bergères. De-là l'opinion se répandit que les bois étoient remplis de ces Divinités malfaisantes; les Bergères tremblèrent pour leur honneur, & les Bergers pour leurs troupeaux; ces frayeurs firent qu'on chercha à les apppaiser par des sacrifices & par des offrandes.

Pausanias rapporte qu'un certain Euphémus ayant été jeté par la tempête avec son vaisseau, sur les côtes d'une île déserte, vit venir à lui des espèces d'hommes sauvages tout velus, avec des queues derrière le dos; qu'ils voulurent enlever leurs femmes, & se jetèrent sur elles avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à se défendre de leur brutalité. Nos Navigateurs revoient souvent les Satyres, ou hommes sauvages tout velus de Pausanias; ce sont des singes à queue.

On appelle figurément, *vieux Satyre*, un vieillard adonné aux femmes. *C'est un vieux Satyre.*

SATYRIASIS; substantif masculin. Érection continuelle de la verge, jointe au desir le plus violent du coït.

Baldassar Timéus rapporte l'histoire d'un Musicien dont le satyriasis étoit porté au point que le coït répété plusieurs fois dans l'espace de quelques heures, étoit encore insuffisant pour émousser l'aiguillon qui l'y excitoit. Il semble même qu'alors le satyriasis en est plus irrité; il cesse pendant quelques instans, & reprend bientôt après une nouvelle vigueur; il en est de ces cas particuliers, comme de la démangeaison des yeux qu'on calme en les frottant, mais qui peu de temps après en est augmentée; & dégénère en cuisson douloureuse.

Les causes du satyriasis consistent dans un vice de la semence & des parties génitales; la semence péche par sa quantité, lorsqu'une continence exacte l'a laissée s'amasser en

trop grande abondance, ou que des médicamens actifs, aphrodisiaques, en ont fait augmenter la sécrétion ; elle pêche en qualité, lorsque par quelque vice du sang ou par l'usage des remèdes âcres échauffans, elle devient plus âcre, plus active, plus propre à irriter les réservoirs où elle se ramasse. La disposition vicieuse des parties génitales consiste dans une tension plus grande, une sensiblité excessive qui les rend susceptibles des plus légères impressions, obéissantes au moindre aiguillon ; cet effet peut être produit par les mêmes causes ; c'est de leur concours que dépend le satyriasis qui survient aux phtisiques, aux personnes qui ont fait usage de cantharides, du satyrion ou autre remède semblable ; on peut ajouter à ces causes la débauche, la crapule, la manustupration, les lectures deshonnêtes, les peintures obscènes, les conversations libertines, les attouchemens impudiques, *&c.* alors l'érection devient un état presqu'habituel de la verge, l'irritation constante de ces parties y attire une plus grande quantité d'humeurs qui forment une espèce de semence, & en rendant la sécrétion plus abondante, fournissent aux excès de son excrétion.

Les hommes sont seuls sujets au satyriasis proprement dit ; les femmes ne sont cependant pas exemptes de maladies qui ont pour caractère un desir insatiable des plaisirs vénériens; le besoin est le même dans l'un & l'autre sexe, & les fautes sont égales ; les femmes en sont même plus punies que les hommes : les maladies de cette espèce font chez elles plus de progrès, & sont beaucoup plus violentes ; leur imagination plus échauffée s'altère par la contrainte où les lois de leur éducation les obligent de vivre ; le mal empire par la retenue : bientôt il est au point de déranger la raison de ces infortunées malades ; alors soustraites à son empire, & n'écoutant plus que la voix de la nature, elles cherchent à lui obéir ; elles ne connoissent plus ni décence ni pudeur ; rien ne leur paroît deshonnête, pourvu qu'il tende à satisfaire leurs désirs; elles agacent tous les hommes indifféremment, & se précipitent avec fureur entre leurs bras, ou tâchent par des moyens que la nature indique, & que l'honnêteté proscrit, de suppléer à leur défaut; cette maladie est connue sous les différens noms de *fureur utérine*, *d'érotomanie*, *nymphomanie*, &c.

Le satyriasis qu'excite une trop grande quantité de semence retenue, se dissipe d'ordinaire par son excrétion légitime, & n'a point de suite fâcheuse : mais celui qui se prend du trop d'activité de la semence, & d'une tension immodérée des parties de la génération, est plus lent & plus difficile à guérir ; s'il persiste trop long-temps, il donne naissance à des symptômes dangereux ; tels que la mélancolie, difficulté de respirer, dysurie, constipation, feu intérieur, soif, dégoût, fièvre lente enfin, & phtisie dorsale qui préparent une mort affreuse. Tous ces accidens sont l'effet d'une excrétion immodérée de semence.

Themison, un des plus anciens Auteurs qui ait écrit sur cette maladie, assure que plusieurs personnes moururent en Crète, attaquées du satyriasis.

On ne peut espérer de guérison

plus prompte & plus certaine dans le satyriasis qui est l'effet d'une rigoureuse continence, que par l'évacuation de l'humeur superflue qui l'excite : il faut conseiller à ces malades de se marier; c'est le seul moyen autorisé par la religion, les lois & les mœurs, de rendre l'excrétion de semence légitime, mais ce n'est pas le seul qui la rende avantageuse; le Médecin est cependant obligé de s'y tenir & d'y sacrifier souvent la santé de ses malades; il est d'ailleurs destitué de remèdes qui puissent procurer cette excrétion, de même que les purgatifs procurent celle des sucs intestinaux; les diurétiques celles des urines, &c. L'usage immodéré de la bière occasionne bien un flux gonorrhoïque, mais ce n'est que de l'humeur des prostates. On ne doute pas que s'il connoissoit de pareils secours, il ne pût en toute sûreté de conscience les administrer en cas de nécessité. Si donc le malade ne peut pas absolument se marier, il faudra chercher des remèdes dans les rafraîchissans, dans le travail, l'exercice outré, les veilles & le gorger de boissons nitreuses, de tisanes de nymphéa, d'émulsions préparées avec les graines de pavot, les semences de chanvre, d'agnus-castus, & le sirop de nymphéa, lui faire prendre des bains froids, le mettre à une diète un peu sévère, ne le nourrir que d'alimens légers & adoucissans; lui interdire l'usage du vin & des liqueurs spiritueuses; enfin l'exténuer de différentes façons; & pour le délivrer d'une simple incommodité, si facile à dissiper par des moyens illégitimes, lui donner, à leur défaut, une maladie très-sérieuse; encore par cette méthode risque-t-on souvent de manquer son but; la maladie, en s'invétérant, s'opiniâtre, la semence par un long séjour devient âcre & plus active, les érections sont en conséquence plus fortes & plus fréquentes; & le satyriasis entretenu par les vices de quantité & qualité de la semence, & par la disposition maladive des parties de la génération, devient plus difficile à guérir; on n'a cependant lieu d'attendre du soulagement que dans l'usage continuel des secours proposés : on peut y joindre les préparations du plomb, le sel de Saturne en très-petite quantité; il seroit dangereux d'insister encore trop long-temps sur ce remède, personne n'ignore les terribles effets que son usage intérieur produit; on peut aussi avoir recours aux applications locales sur la région des lombes pour amortir les feux de l'amour; telles sont les fomentations avec l'oxicrat, la liqueur de Saturne, le ceinturer de l'herbe de nymphéa, l'application d'une plaque de plomb, les immersions fréquentes des parties affectées dans de l'eau bien froide, &c. parmi tous ces remèdes, l'expérience heureuse de Timéus paroît avoir particulièrement consacré la vertu du *nitre* & du *nymphea*; cet Auteur rapporte qu'ayant épuisé tous les rafraîchissans que la matière médicale fournit, sur le Musicien attaqué du satyriasis, dont nous avons parlé au commencement de cet article, il lui conseilla de se marier, suivant l'axiôme de S. Paul, qu'*il vaut mieux se marier que de brûler*. Le malade suit le conseil, épouse une robuste villageoise, & laisse entre ses bras une partie de sa maladie; quelque temps après le satyriasis reparoît avec plus de vio-

lence, il lasse son épouse, & s'énerve de plus en plus; il demande de nouveaux remèdes : Timéus propose le jeûne & la prière; mais il n'en éprouve d'autres effets qu'un dérangement d'estomac, & sa maladie augmente au point, que fatigué & anéanti par les fréquentes excrétions auxquelles il ne pouvoit se refuser, & croyant tous les secours inutiles, il imagina de mettre fin à ses maux par une opération, dont l'effet étoit immanquable, mais trop fort. Timéus l'en détourne, en lui représentant le danger pressant qu'elle entraînoit; enfin, se rappelant qu'un néphrétique après un long usage de nitre étoit resté impuissant, il essaye ce remède, & donne une prise de ce sel le matin & le soir dans de l'eau de nymphea; ce dernier secours fut si efficace, qu'en moins d'un mois les feux de ce musicien furent amortis, de façon qu'à peine il pouvoit satisfaire aux devoirs que lui imposoit le mariage envers son épouse, lui qui auparavant eût été un champion digne de la fameuse Messaline.

SATYRION; substantif masculin. *Satyrium*. Plante de la famille des *Orchis*, & qui emprunte son nom de la figure extérieure de sa racine: on en distingue de beaucoup d'espèces parmi celles qui naissent dans les prés, dans les forêts, sur les collines & les montagnes, aux lieux ombragés ou exposés au soleil, secs ou humides, & qui fleurissent en différens temps de l'année, excepté l'hiver. On emploie plus communément en Médecine les espèces à racines bulbeuses, comme ayant les racines plus charnues, & particulièrement les deux suivantes.

1°. *Le satyrion mâle ou testicule de chien à feuilles étroites*. On trouve fréquemment cette plante dans les broussailles, les bosquets & les prés. Sa racine est composée de deux tubercules, arrondis, charnus, gros comme des noix muscades, dont l'un est plein & dur, & l'autre ridé & fongueux: elle pousse d'abord six ou sept feuilles longues, médiocrement larges, semblables à celles du lys, mais plus petites, ordinairement marquées en-dessus de taches d'un rouge brun : sa tige est haute d'environ un pied, ronde, striée, portant en sa sommité un long épi de fleurs agréables à la vue, purpurines, nombreuses, un peu odorantes, blanchâtres vers le centre, & parsemées de quelques points d'un pourpre foncé. Chaque fleur est composée de six feuilles inégales, dont les cinq supérieures forment en se courbant, une sorte de coîffe; l'inférieure, qui est plus grande, finit comme un éperon : à la fleur passée succède un fruit semblable à une lanterne, à trois côtes, contenant des semences semblables à de la sciure de bois. Cette plante fleurit vers la fin d'Avril & au commencement de Mai; les autres satyrions fleurissent plus tard. Entre les espèces qui croissent en plusieurs endroits des environs de Paris, M. Vaillant a observé qu'il y en a dont les feuilles se couchent quelquefois à terre, en formant une roue; il ajoute avoir compté jusqu'à quarante-trois fleurs sur un pied.

2°. *Le satyrion à larges feuilles, ou le grand testicule de chien*; ses bulbes sont plus grosses : on lui trouve de même qu'aux autres espèces d'orchis bulbeux, un testicule flasque & l'autre plein, parceque tous les ans la bulbe de l'année

précédente se flétrit, & il en renaît une nouvelle à la place : sa tige a près de deux pieds de hauteur. Cette plante est chargée, à sa sommité, d'un épi long, pyramidal, plus ou moins serré, & composé de fleurs amples de couleurs variées & agréables à la vue, mais d'une odeur de bouc insupportable, & représentant un casque; ses feuilles sont très-larges & longues; elles sortent de terre, comme dans la plupart des orchis, dès le mois de Novembre; elle fleurit en Mai.

Cette espèce de satyrion n'est pas rare aux environs de Paris.

On choisit les racines de l'une & de l'autre espèce, grosses, bien nourries, fermes, succulentes, d'un goût doux & visqueux, tirées de terre au printemps avant qu'elles aient poussé leurs tiges : on rejette la bulbe flasque, & l'on emploie l'autre comme un excellent aphrodisiaque. Il est d'usage de faire sécher ces bulbes, & de les réduire en poudre, dont on donne un demi-gros dans un verre de bon vin pour augmenter la semence, fortifier les parties de la génération, & même pour aider à la conception. On tient dans les boutiques une conserve de satyrion, qu'on estime aussi propre à exciter à l'amour. Mais entre les diverses préparations de ces sortes de bulbes, la meilleure est peut-être celle qui se trouve *dans les Mémoires de l'Académie des Sciences*, ann. 1740, par M. Geoffroi. Cet Académicien ayant reconnu que le *salep* ou *salop* étoit une espèce d'*orchis* dont les Turcs faisoient usage pour réparer les forces épuisées, essaya de préparer des bulbes de satyrion de notre pays pour en faire usage; il y réussit par le procédé suivant.

On enlève la peau des bulbes d'orchis bien nourries; on les jette dans l'eau froide, ensuite on les fait cuire dans de nouvelle eau, & on les fait égoutter, puis on les enfile en manière de chapelet par un temps sec & chaud. Elles deviennent alors dures & semblables au *salop*. En un mot la préparation, la manière de conserver ces racines desséchées & d'en faire usage, est à peu près la même que celle du *salep* ou *salop*. Voyez ce mot.

Lorsqu'on emploie le satyrion comme aphrodisiaque, on lui associe quelques stimulans qui concourent aux mêmes effets, lesquels sont la semence de roquette, les trochisques de vipère, le scinc-marin & l'essence d'ambre.

SATZ; ville de Bohème, capitale d'un cercle de même nom, à quinze lieues, ouest, de Prague.

SAVAMMENT; adverbe. *Doctè.* D'une manière savante. *Cet Auteur a écrit savamment sur cette matière. C'est un art dont il parle savamment.*

On dit aussi, *il en parle savamment*; pour dire, il en parle avec connoissance. *Il s'est trouvé à cette bataille, il peut en parler savamment.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne.

SAVANNE; substantif féminin. On appelle ainsi dans les Isles françoises de l'Amérique, de grandes pelouses dont l'herbe est courte, assez rase & de différentes espèces inconnues en Europe; ces savannes servent de pâturages aux bestiaux; on est obligé de les entretenir avec soin, & de les clore de lisières ou fortes haies de citronniers taillés à la hauteur

de six à sept pieds. : ces haies sont fort épaisses, bien garnies de branches, & remplies d'épines qui les rendent impénétrables.

SAVANT, ANTE; adjectif. *Doctus.* Qui sait beaucoup en matière d'érudition, de littérature. *Il passe pour un homme très-savant.*

Il se dit aussi de ceux qui sont profonds dans les sciences. *Il est fort savant en géométrie. On le dit savant dans la jurisprudence.*

On dit d'un livre rempli d'érudition, que *c'est un livre savant.*

SAVANT, signifie aussi, qui est bien instruit, bien informé de quelque chose, de quelque affaire. *Ce qu'elle m'a dit m'a rendu un peu plus savant que je n'étois. C'est une affaire dont il peut vous parler comme savant.*

On dit, qu'*une personne est très-savante ; bien savante;* pour dire, qu'elle sait des choses qu'elle devroit ignorer. *Cette jeune fille me paroît bien savante à son âge. Il est trop savant dans l'art de dissimuler pour mériter de la confiance.*

SAVANT, s'emploie aussi substantivement, & alors il ne se dit que pour signifier un homme de beaucoup d'érudition. *Telle étoit alors l'opinion des savans.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

Différences relatives entre *savant, docte, habile.*

Les connoissances qui se réduisent en pratique rendent *habile.* Celles qui ne demandent que de la spéculation font le *savant.* Celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte.*

On dit du Prédicateur & de l'Avocat, qu'ils sont *habiles ;* du Philosophe & du Mathématicien, qu'ils sont *savans ;* de l'Historien & du Jurisconsulte, qu'ils sont *doctes.*

L'*habile* semble plus entendu; le *savant* plus profond, & le *docte* plus universel. Nous devenons *habiles* par l'expérience ; *savans* par la méditation; *doctes* par la lecture.

SAVANTASSE; substantif masculin. Terme d'injure qui se dit de quelqu'un qui affecte de paroître savant, mais qui n'a qu'un savoir confus. *Ce n'est qu'un savantasse.*

SAVART; vieux terme de coutume. On appeloit *un héritage en savart*, un héritage en friche.

SAVARY, (Jacques) né à Doué en Anjou en 1622, fit une fortune assez considérable dans le négoce à Paris. Pourvu d'une charge de Secrétaire du Roi, il fut nommé en 1670 pour travailler au *Code marchand* qui parut en 1673, & eut beaucoup de part à cet ouvrage. On a aussi de lui, 1°. *le Parfait Négociant*, dont il y a eu un grand nombre d'éditions. 2°. *Avis & conseils sur les plus importantes matières du commerce*, dont la plus ample édition est celle de 1715. Cet habile négociant mourut en 1692, à 68 ans.

SAVARY, (Jacques) *des Brulons*, fils du précédent, fut inspecteur général de la Douane de Paris, & travailla conjointement avec *Philemon-Louis Savary*, l'un de ses frères, Chanoine de l'église de Saint-Maur-les-Fossés, au *Dictionnaire universel de Commerce*, qui parut en 1623, *in-fol.* Il mourut d'une fluxion de poitrine en 1716 à 56 ans, & son frère en 1727, à 73 ans.

SAVATE; substantif féminin. Vieux soulier fort usé. *Elle ne porte que des savates. Traîner la savate.*

En termes de poste, on appelle *savate*, celui qui va à pied d'une

ville à une autre porter les lettres dans les lieux écartés des routes.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

SAVATERIE, substantif féminin. Lieu où l'on vend de vieux souliers. *Acheter des souliers à la savaterie.*

SAVATOPOLI; ville d'Asie, dans la Mingrelie, sur la mer Noire, à l'endroit où se réunit la côte orientale avec la septentrionale.

SAUCE; substantif féminin. *Condimentum.* Assaisonnement liquide où il entre du sel, & ordinairement quelques épices pour y donner du goût. *Des artichauts à la sauce blanche. Ces poulets sont gras, mais la sauce est mauvaise. Cela se mange avec une sauce rousse. Il faut faire une sauce à cette volaille. Laissez cuire cette viande dans la sauce pendant un quart d'heure.*

On dit, qu'*une sauce n'est pas faite, n'est pas assez faite;* pour dire, qu'elle n'a pas assez bouilli, qu'elle n'est pas assez liée.

On appelle *sauce verte*, une sauce faite avec du blé vert; *sauce douce*, une sauce faite avec du sucre & du vinaigre ou du vin; *sauce à Robert*, ou *sauce robert*, une sauce faite avec de la moutarde, de l'oignon & du vinaigre; & *sauce à pauvre homme*, une sauce froide faite avec de l'eau, du sel & de la ciboule.

On dit, *donner ordre aux sauces;* pour dire, aller dans la cuisine prendre soin que tout soit bien apprêté. *Il est allé donner ordre aux sauces.*

On dit proverbialement & figurément, *la sauce vaut mieux que le poisson;* pour dire, que l'accessoire vaut mieux que le principal, que les accompagnemens valent mieux que la chose même.

On dit proverbialement & figurément, quand un homme se sent piqué de quelque discours, de quelque chose qu'il a beaucoup de peine à souffrir, qu'*il ne sait à quelle sauce manger le poisson.*

On dit de même proverbialement & figurément d'une affaire, d'une action à laquelle on ne sauroit donner aucune apparence de bien, *vous ne sauriez faire une bonne sauce, mettre une bonne sauce à cela. Cela ne vaut rien à quelle sauce que vous le mettiez.*

On dit aussi proverbialement & figurément d'un homme qu'on ne sait à quoi employer, qui n'est propre à rien, qu'*on ne sait à quelle sauce le mettre.* Et dans le même sens, en parlant d'un homme qui est propre à tout, on dit qu'*il est bon à toute sauce*, qu'*on peut le mettre à toute sauce.*

On dit proverbialement, *faire la sauce à quelqu'un;* pour dire, le réprimander. *Il n'a qu'à venir, on lui fera sa sauce.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

SAUCÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SAUCER.

SAUCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tremper du pain, de la viande, *&c.* dans la sauce. *Cette volaille est meilleure quand on la sauce. Il mange rarement son pain sans le saucer.*

On dit figurément & par manière de plaisanterie, qu'*un homme a été saucé dans la boue, dans le ruisseau, dans la rivière;* pour dire, qu'il est tombé dans la boue, qu'il a été traîné dans le ruisseau, *&c.* Il est populaire.

On dit aussi figurément & populairement, *saucer quelqu'un;* pour

dire, le gronder, le réprimander fortement. *Il l'a bien saucé.*

SAUCIER; substantif masculin. Celui qui compose & qui vend des sauces. Les Maîtres Vinaigriers prennent dans leur statuts, tant anciens que nouveaux, la qualité de maîtres *sauciers*, à cause de diverses sauces qu'ils ont droit de composer & de débiter; & que le vinaigre même qu'ils font & qu'ils vendent, passe pour une des meilleures *sauces* pour beaucoup de mets & de viandes; ce nom appartenoit aussi autrefois au Corps-des-Marchands Épiciers, à cause d'une petite communauté de *sauciers*, ou faiseurs de sauces qui leur étoit alors unie; c'étoit apparemment en vertu des épiceries qui entroient dans leurs sauces. En 1394 les *sauciers* firent bande à part, & eurent leurs jurés, restant pourtant sujets à la visite des Gardes de l'épicerie; c'est de là que sont venus nos vinaigriers *sauciers*.

SAUCIÈRE; substantif féminin. *Acetabulum.* Espèce de vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table. *Une saucière de porcelaine.*

SAUCISSE; substantif féminin. Boyau de porc ou d'autre animal rempli de viande crue, hachée & assaisonnée.

Les saucisses de Bologne sont les plus estimées & l'on en fait une consommation considérable en Italie, sur-tout à Bologne & à Venise, d'où l'on en porte dans beaucoup d'autres endroits.

SAUCISSE, se dit aussi en termes de guerre, d'une longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile gaudronnée & à laquelle on attache une fusée qui sert d'amorce pour faire jouer une mine. *On met ordinairement deux saucisses à chaque fourneau de mine, afin que si l'une vient à manquer, l'autre y supplée.*

SAUCISSON; substantif masculin. Sorte de saucisse qui est fort grosse & de très-haut goût. *On nous servit un saucisson de Bologne.*

SAUCISSON, se dit aussi en termes de guerre, dans la même signification que saucisse.

SAUCISSON, se dit encore en termes de feux d'artifice, d'une sorte de grosse fusée.

SAUDRE; rivière de France qui a sa source dans le Berry près de Concressant & son embouchure dans le Cher, entre Celles & Chatillon.

SAVE; (la) rivière d'Allemagne qui a sa source dans la haute Carniole près des frontières de la Carinthie, & son embouchure dans le Danube près de Belgrade, après un cours d'environ cent lieues.

SAVELLO; bourg d'Italie dans la campagne de Rome, à deux milles d'Albano.

SAVERDUN; ville de France dans le comté de Foix sur l'Ariége, à cinq lieues, nord, de Foix. C'est la patrie de Jacques Fournier, fils d'un Meunier, qui parvint au souverain Pontificat & prit le titre de Benoit XII.

SAVERNE; ville de France en Alsace, sur la Sorr, à cinq lieues, nord-ouest, de Strasbourg. L'évêque de Strasbourg y a un magnifique château.

SAVERNE, est aussi le nom d'une rivière considérable d'Angleterre qui a sa source dans le comté de Mongommery, & son embouchure dans la mer au-dessous de Glocester.

SAVERY, (Roland) peintre né à Courtrai en 1576, mort à Utrecht en 1639, fut élève de *Jacques Savery*, son frère, & travailla dans son genre de peinture & dans sa manière. *Roland* a excellé à peindre le paysage; & comme il étoit patient &

laborieux, il mettoit beaucoup de propreté dans ses tableaux. L'empereur *Rodolphe II*, bon connoisseur, occupa long-temps ce peintre, & l'engagea à étudier les vues riches & variées que les montagnes du Tirol offrent aux yeux du spectateur. *Savery* a souvent exécuté avec beaucoup d'intelligence, des torrens qui se précipitent du haut des rochers. Il a encore très-bien rendu les animaux, les plantes, les insectes. Ses figures sont agréables & sa touche est spirituelle, quoique souvent un peu sèche. On lui reproche aussi d'avoir trop fait usage en général de la couleur bleue. On a gravé plusieurs morceaux d'après lui, entr'autres son *Saint Jérôme dans le désert*.

SAVETÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SAVETER.

SAVETER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme populaire qui signifie gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant mal proprement. *Ce tailleur a saveté mon habit. Il a saveté ce tableau.*

SAVETIER; substantif masculin. Ouvrier dont le métier est de raccommoder de vieux souliers, de vieilles bottes, *&c.*

Les opérations des savetiers sont à peu près les mêmes que celles des cordonniers, à l'exception que ces premiers ne travaillent qu'en vieux.

Par les anciens statuts de la communauté des savetiers de Paris, ils sont appelés maîtres *savetiers robelineurs*, *carreleurs de souliers*.

Leurs premiers statuts sont du mois de Janvier 1443 dressés, accordés & autorisés par lettres-patentes de Charles VII; depuis réformés, & de nouveau confirmés par Louis XI au mois de Juin 1467; par François I au mois d'Octobre 1516; par Charles IX en Janvier 1566, & par Henri IV en Juillet 1598.

Leurs dernières lettres patentes de réformation & confirmation sont du mois de Mars 1659, sous le regne de Louis XIV; enregistrées au parlement les même mois & an.

Les jurés, qui anciennement étoient appelés *gouverneurs de la communauté*, doivent être au nombre de quatre, dont deux sont élus tous les ans suivant l'ordre de la liste. Huit prud'hommes d'entre ceux des maîtres qui ont au moins dix ans d'ancienneté de maîtrise, sont pareillement élus pour se trouver aux assemblées des chefs-d'œuvre, & gouverner les affaires avec les jurés: ces derniers néanmoins font seuls les visites dans les maisons & boutiques des maîtres.

L'apprentissage est de trois ans, & chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti obligé au moins pour trois ans.

Personne n'est reçu à la maîtrise, qu'il ne fasse chef-d'œuvre, s'il n'est fils de maître.

Quoique les maîtres ne doivent travailler qu'en vieux, ils ont cependant le droit de faire des souliers neufs pour leur usage & pour celui de leur femme, & de leur famille. Cette communauté est une des plus nombreuses de Paris; on y compte environ deux mille maîtres.

En parlant d'un méchant ouvrier en quelque métier que ce soit, on dit populairement, que *c'est un savetier*, que *ce n'est qu'un savetier*.

SAVEUR; substantif féminin. *Sapor*. Qualité qui est l'objet du goût, qui se fait sentir par le goût.

On peut produire des corps de différentes saveurs, par une infinité de mélanges; l'art peut faire des

amers avec une matière huileuse & avec un acide ; par exemple, le baume de Pérou & l'acide nitreux, forment un composé très amer. Cependant on ne sauroit établir des règles générales là-dessus ; on ne connoît pas assez bien pour cela les mélanges des corps. D'ailleurs il ne faut pas douter que la matière du feu qui est répandue par tout ne contribue beaucoup à varier les *saveurs* ; témoins les sels alkalis, qui deviennent toujours plus caustiques, à proportion qu'on les expose au feu.

Les saveurs violentes sont pour l'ordinaire désagréables ; & les *saveurs* qui ne font que chatouiller pour ainsi dire l'organe, sont ordinairement agréables ; mais il faut ajouter de plus, que ces sensations exigent certaines dispositions de l'imagination qui reçoit les impressions.

Toutes *saveurs* douces ou légères ne sont pas agréables, ni les âcres désagréables ; il est des douceurs qu'on appelle *insipidité*, & des âcres qu'on recherche.

En supposant même une saveur reconnue par plusieurs pour âcre, désagréable, on trouvera tel goût auquel cet âcre plaira beaucoup, & un autre auquel le sucre le plus friand donnera des envies de vomir. L'imagination entre donc encore pour sa part dans la sensation du goût aussi bien que dans toutes les autres.

Proverbialement, en parlant d'une viande, d'une sauce insipide, on dit, qu'*elle n'a ni goût ni saveur*. Et figurément, en parlant d'une composition d'esprit, où il n'y a rien d'agréable, de piquant, on dit, qu'*il n'y a ni goût ni saveur*.

SAUF, AUVE ; adjectif. *Salvus*. Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. On le joint souvent avec *sain*. *Ils revinrent de la bataille sains & saufs. Elle eut la vie sauve. Je ferai tout pour l'obliger, mon honneur sauf.*

SAUF, s'emploie quelquefois par manière de préposition, & signifie, sans blesser, sans intéresser, sans donner atteinte. *Sauf le respect que je dois à la compagnie. Sauf correction. Sauf votre honneur.* Et l'on dit en termes de palais, *sauf le respect de la cour*. On se sert ordinairement de toutes ces phrases, pour adoucir, pour excuser des paroles trop libres ou trop hardies.

SAUF, signifie aussi, sans préjudice, sans que cela empêche de.... *Sauf son recours contre le débiteur principal. Sauf à recommencer. Sauf à changer d'avis.*

On dit en termes de chancellerie, *sauf en autre chose notre droit, & l'autrui en toutes*, pour marquer que le roi n'entend jamais préjudicier à ses droits ni à ceux de personne. En termes de palais, on dit, *sauf huitaine*, pour dire, sans préjudice de pouvoir enchérir dans la huitaine. Et sauf l'appel, pour dire, sans préjudice de l'appel.

On dit en termes de finance, *sauf erreur de calcul*, pour dire, sans préjudice du droit de revenir à compte, s'il y a erreur dans le calcul.

SAUF, signifie quelquefois, hormis, excepté, à la réserve de. *Il lui abandonna sa part dans la succession, sauf la maison où il reste.*

SAUF-CONDUIT ; substantif masculin. Lettres données par autorité publique, par lesquelles on permet à quelqu'un d'aller en quelque endroit, d'y demeurer un certain temps, & de s'en retourner libre-

ment ſans crainte d'être arrêté. *La cour lui accorda un ſauf-conduit. Il n'y alla que ſur la foi d'un ſauf-conduit.*

Sauf-conduit, ſe dit auſſi de l'écrit que des créanciers donnent à leur débiteur, pour la ſureté de ſa perſonne durant un certain temps. *Ses créanciers lui donnèrent un ſauf-conduit.*

SAUGE; ſubſtantif féminin. *Salvia.* Plante dont on diſtingue pluſieurs eſpèces qui diffèrent par la forme & la couleur de leurs feuilles; elles ſont rondes dans les unes, dentelées dans les autres, étroites dans celle-ci, plus larges dans celles-là : on les diſtingue encore en *grande ſauge* & en *petite ſauge*, ou *ſauge franche :* on dit auſſi *ſauge de Catalogne.*

Les ſauges portent des fleurs labiées, odorantes; la lèvre ſupérieure eſt grande & courbée en faucille, la lèvre inférieure eſt diviſée en trois : on trouve dans l'intérieur deux étamines entières, & deux autres qui ſont avortées; ces étamines ſont attachées enſemble, & d'une façon ſingulière, par un filet fourchu, qui ſert à diſtinguer les plantes de ce genre. Il leur ſuccède des ſemences arrondies; les feuilles ſont ovales, relevées en deſſous d'arrêtes aſſez ſaillantes, & creuſées en deſſus de ſillons profonds: elles ſont placées deux à deux ſur les branches.

La ſauge paſſe pour être céphalique, cordiale, alexitère. On l'ordonne en infuſion comme le thé, ſur-tout la petite eſpèce. Les Chinois aiment tant la ſauge, qu'ils s'étonnent que les Européens viennent chercher le thé dans leur pays, pendant qu'ils ont chez eux une plante auſſi excellente, & qui réellement lui eſt préférable; auſſi les Hollandois ont-ils grand ſoin d'enlever à grand marché preſque toute la récolte de la ſauge qui croît ſur nos côtes de Provence, & de la porter en Chine, où ils la vendent très-cher, tant aux Chinois qu'aux Japonois. On prétend que dans l'échange d'une caiſſe de ſauge, ils en obtiennent deux caiſſes & ſouvent trois de thé vert.

On fume de la ſauge comme du tabac, pour débarraſſer le cerveau. La décoction des feuilles & des fleurs de cette plante eſt très-utile pour fortifier les nerfs, ramollir les tumeurs, diſſiper les enflures.

On prépare avec les fleurs de ſauge, une conſerve & un eau diſtillée; avec la plante entière une huile diſtillée, & une huile par infuſion & par coction; on fait un vinaigre avec les feuilles. Cette huile aromatique eſt très-bonne pour les rhumatiſmes.

Comme les ſauges conſervent leurs feuilles pendant l'hiver, elles ſont très-propres à décorer les boſquets pendant ce temps, ſur-tout les eſpèces à feuilles panachées. Toutes ſont un bon effet pendant le mois de Juin, quand elles ſont en fleurs; c'eſt pour cela qu'on en fait des bordures dans les potagers. Ces plantes ne ſont point délicates ſur la nature du terrein.

M. Tournefort nous apprend qu'il a vu au levant des galles fort groſſes, ſur les ſauges, qu'elles ſont bonnes à manger, qu'on les porte au marché, & qu'on les confit au ſucre.

SAUGRENU, UE; adjectif du ſtyle familier. Impertinent, abſurde, ridicule. *Un eſprit ſaugrenu. Une propoſition ſaugrenue.*

SAUGUES; ville de France dans le

Gevaudan, à onze lieues, nord, de Mende.

Il y a auſſi un bourg de même nom en Auvergne, dans l'élection de Brioude.

SAVIGNY; bourg de France dans le Vendômois, au confluent de la Fraye & de la Graiſne, environ à ſept lieues, nord-oueſt, de Vendôme.

Savigny, eſt auſſi le nom d'un bourg de France en Normandie, à deux lieues, ſud, de Mortain. Il y a tout près une Abbaye de même nom, de l'ordre de Cîteaux, laquelle eſt en commende, & vaut environ 15000 liv. de rente au titulaire.

Savigny, eſt encore le nom d'un bourg du Lyonnois, à quatre lieues & demie de Lyon. Il y a une fameuſe Abbaye de Bénédictins, qui jouiſſoit autrefois de différens droits régaliens, comme celui d'aſſembler ſes Feudataires, *tenus de la ſervir à corps & à cri*, celui de faire battre monnoie, *&c.* quoiqu'elle fût regardée comme chef d'ordre, elle fut ſoumiſe au célèbre Concordat de Léon X & de François I. Antoine d'Albon en fut le dernier Abbé électif. Enfin, cette Abbaye, où l'on a autrefois vu pluſieurs Religieux iſſus des maiſons ſouveraines de Savoie, de Forez & de Beaujeu, obtint en 1752 un Arrêt ſur Requête du Conſeil d'Etat, qui l'a confirmée dans l'uſage de ne recevoir aucun Religieux qu'après qu'il auroit fait preuve de quatre aſcendans nobles du côté paternel, & de cent quarante ans de nobleſſe, la mère conſtatée demoiſelle. Le Monaſtère eſt compoſé de vingt Religieux, y compris ceux qui poſſedent les offices clauſtraux, la plupart à la nomination de l'Abbé.

SAVILLAN, ou SAVILLANO; ville d'Italie, dans le Piemont, capitale d'une Province de même nom, ſur la rivière de Maira, à trois lieues, eſt, de Saluces, & neuf, ſud, de Turin.

La Province eſt bornée à l'orient par celles de Chieraſco & de Foſſano; au midi, par la province de Coni; à l'occident, par le Marquiſat de Saluces, & au nord par la Carmagnole.

SAVIO; rivière d'Italie, qui a ſa ſource dans le Florentin, entre enſuite dans la Romagne, & va ſe perdre dans le golfe de Veniſe, environ à quatre milles, nord-oueſt, de Cervia.

SAUJON; bourg de France en Saintonge, à cinq lieues, nord-oueſt, de Saintes.

SAÜL; fils de *Cis*, homme riche & puiſſant, de Gabaa dans la Tribu de Benjamin, fut ſacré Roi d'Iſraël par le prophète *Samuel*, l'an du monde 2909, le 1095 avant Jésus-Christ. *Jabés* ayant été aſſiégé par les Ammonites, le peuple s'aſſembla en foule pour ſecourir les habitans. Saül avec cette armée nombreuſe, fondit ſur les Ammonites, les tailla en pièces, & délivra la ville. Enſuite *Samuel* tint une aſſemblée à Galgal, où il fit confirmer l'élection de *Saül*, qui, deux ans après marcha contre les Philiſtins. Ces ennemis du Peuple de Dieu, irrités de quelques ſuccès que *Jonathas*, fils de *Saül*, avoit eus ſur eux, vinrent camper à Machmas avec 30000 chariots, 6000 chevaux, & une multitude innombrable de gens de pied. Le Roi d'Iſraël marcha contr'eux & les vainquit. Saül fut victorieux de divers

autres peuples ; mais il perdit le fruit de ses victoires par sa désobéissance. Dans une guerre contre les Philistins, il offrit un sacrifice sans attendre Samuel, & il conserva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux des Amalécytes, avec Agag leur Roi, contre l'ordre exprès du Seigneur. Son sceptre passa dans les mains de *David*, qui fut sacré par *Samuel*, & qui épousa ensuite *Michol* fille de *Saül*. Ce mariage n'empêcha point le beau-père de persécuter son gendre, ni de chercher tous les moyens possibles de le perdre. *Saül* consulta la Pythonisse pour savoir qu'elle seroit l'issue du combat qu'il alloit livrer aux Philistins, & *Samuel* lui apparut pour lui annoncer sa défaite. Peu de temps après son armée fut taillée en pièces, & croyant la mort inévitable, il pria son Ecuyer de le tuer; mais son Ecuyer ayant refusé de commettre ce crime, Saül s'enfonça lui-même la pointe de son épée dans l'estomac, & mourut en se laissant tomber dessus, l'an du monde 2949, le 1055 avant Jésus-Christ. Les Philistins ayant trouvé le corps de ce Prince, lui coupèrent la tête, qu'ils attachèrent dans le temple de *Dagon*, & pendirent ses armes dans le temple d'*Astaroth*. On est partagé sur l'apparition de *Samuel*. A-t-elle été réelle, n'est-ce qu'une imposture, une friponnerie de la magicienne? Le sentiment le plus suivi & le plus conforme à l'écriture, est que *Samuel* apparut véritablement à *Saül*.

SAULE; substantif masculin. *Salix*. Sorte d'arbre ou d'arbrisseau qui vient fort bien dans les lieux humides & marécageux : il croît très-vîte; on l'étête & l'on en fait des coupes tous les trois ou quatre ans: lorsqu'on l'abandonne à la nature, il devient très-grand, très beau, & fait un effet dans les parties humides des parcs. On tire alors de ces arbres de belles planches, comme du tilleul. Ce saule est le *saule vulgaire blanc*, *salix alba major aut vulgaris*.

Il y a un très-grand nombre d'espèces de saules, dont les unes sont nommées *osiers :* mais en général, il y a des fleurs mâles & des fleurs femelles sur différens individus. Les fleurs mâles sont à étamines, & forment par leurs assemblages des chatons écailleux : les fleurs femelles sont aussi disposées en chatons; mais elles ne sont formées que de pistils auxquels succèdent des capsules qui renferment un grand nombre de semences menues & aigrettées, ce qui fait paroître ces chatons, comme chargés d'un coton court & très-fin. Ces fleurs s'épanouissent en Mars & en Avril, & sont des premières à fournir à la récolte des abeilles.

Les feuilles de la plupart des saules, sont longues & pointues; il y a cependant des espèces qui les ont presque rondes : elles sont toujours posées alternativement sur les branches, & l'on ne connoît qu'une seule espèce où elles soient opposées.

Le saule se multiplie avec la dernière facilité; il ne s'agit que de piquer des branches de cet arbre en terre, à un pied ou deux de profondeur. On doit préparer le trou avec un pieux, afin d'éviter de meurtrir l'écorce des plantards, parcequ'il se formeroit des chancres aux endroits offensés. On plante aussi beaucoup de ces arbres dans les bas prés, où il réussissent

très-bien le long des ruisseaux ; & l'on en voit plusieurs qui font de très-belles pousses, quoiqu'il ne leur reste presque plus que l'écorce, & que tout l'intérieur en soit pourri. On a vu dans le siècle dernier des saules creux qui avoient neuf pieds de diamètre, c'est-à-dire, 27 pieds de circonférence, & qui fleurissoient tous les ans.

Quoique les saules soient des arbres aquatiques, quelques espèces, qu'on nomme *osiers rouges des vignes*, viennent assez bien dans un terrein sec : on les plante comme la vigne, & on les étête à demi-pied de terre. Il suffit d'en piquer en terre de petites boutures. On s'en sert à lier les ceps de vigne contre les échalas ; les gros brins refendus en deux ou trois servent aux Tonnelliers pour lier les cerceaux.

L'osier dont les Vanniers font usage, est l'osier jaune dont les feuilles sont dentelées ; on le plante comme l'osier des vignes, dans un terrein élevé au-dessus de l'eau, de deux ou trois pieds : on a soin de détruire les herbes à l'endroit où on le cultive. Ces osiers, lorsqu'ils sont beaux, ne s'emploient qu'écorcés : c'est pourquoi les Vanniers les laissent dans leur cave, jusqu'à ce qu'ils poussent, & soient en pleine sève ; alors ils emportent facilement l'écorce, en les passant dans une mâchoire de bois ; & ils assujettissent ces osiers écorcés par bottes, afin qu'ils ne se contournent pas en différens sens. Lorsqu'ils veulent les employer, ils les mettent tremper dans de l'eau pour les rendre plus souples. L'écorce de ces osiers est employée par les Jardiniers, pour lier les écussons lorsqu'ils greffent.

Les espèces de saules qui se rompent au lieu de plier quand on en veut faire des liens, de même que les espèces qu'on nomme *marceaux* ou *petit saules*, peuvent servir étant refendues, à faire des perches à échalas. Le meilleur moyen de tirer bon parti de ces échalas de saule, c'est de les conserver pendant un an entier en bottes liées, afin d'empêcher qu'ils ne se recourbent : au bout de ce temps ils sont presque d'un aussi bon usage que ceux de chêne qu'on emploie aujourd'hui, & qui ne sont souvent que d'aubier.

Les feuilles & les chatons de saule sont estimés astringens & rafraîchissans. M. Ed. Stone a donné dans le 53[e] vol. des *transactions philosophiques*, le détail du succès de l'écorce *du sault vulgaire blanc* pour la guérison des fièvres. Cette écorce qui est fort amère, étant desséchée, puis réduite en poudre & administrée comme le quinquina, enlève les fièvres, excepté la fièvre quarte & celle d'automne, que cette nouvelle poudre diminue bien, mais n'emporte pas ; elle ne les détruit qu'en la mêlant avec la poudre de l'écorce du Pérou. On dit que le duvet des chatons de saule est propre à arrêter le sang. L'auteur de *l'histoire des plantes de Lyon*, assure que le charbon de bois de saule est le meilleur dont on puisse se servir pour faire la poudre à canon, parce qu'il prend feu fort aisément. Il dit aussi que les peintres le brûlent pour faire du crayon. Voici une propriété singulière, que l'on attribue au bois de saule ; c'est que ce bois quoique tendre, aiguise les couteaux, & les rend aussi polis & aussi tranchans que le pourroit faire une pierre à aiguiser. Toutes les espèces de saule

& de peupliers desséchées dans du papier gris, le teignent en noir tirant sur le violet, ce qui semble indiquer qu'elles contiennent une matière propre à être employée en teinture.

On lit dans les *annonces d'Hanovre*, du 19 Avril 1754, l'histoire d'une espèce de coton qui croît en Allemagne sur les saules, & dont on a réussi à faire quelques essais. On voit aux dernières branches de l'arbre, une sorte de silique longue d'un doigt, & composée de trente ou quarante capsules, qui sont toutes remplies d'un duvet très-fin : elles s'ouvrent à la fin ou au commencement de Juin, & le duvet qui en sort s'envole promptement. Voici la manière d'en faire la récolte. Dès que les premières siliques jaunissent un peu, on coupe avec des ciseaux à tailler les haies, l'extrémité des branches & toutes celles qui sont les plus chargées de capsules, & on les porte dans de grandes chambres où on les ramasse. On retourne pendant quelques jours ces bouts de branches, afin que les capsules s'ouvrent d'elles-mêmes : on a soin de chasser dans un coin de l'attelier avec un éventail de plumes, tout le coton qui en sort. Toute cette évaporation se fait avec attention & propreté. On auroit peine à s'imaginer combien ce duvet peut être utile ; on l'emploie dans des courte-pointes, dans des jupons piqués & dans des doublures ; on en fait des mèches pour les bougies, les chandelles & les lampes. On prétend qu'en le filant & le travaillant, on peut le mêler avec le véritable coton, & en fabriquer de jolies étoffes. Enfin ce même coton mêlé avec la plume de l'estomac d'oie ou de canard, n'imite pas mal ce duvet du nord, connu sous le nom d'*édredon*.

SAULGEN ; petite ville d'Allemagne en Suabe, chef-lieu d'un Comté de même nom.

SAULIEU ; ville de France en Bourgogne, à six lieues sud-ouest, de Saumur. C'est le siége d'un Bailliage, d'un Grenier à Sel, d'une Juridiction consulaire, *&c.* Il y a aussi une Eglise collégiale, des Capucins, des Ursulines, *&c.*

Cette ville est fermée de murailles, mais moins régulièrement bâtie que ses fauxbourgs qui en forment la plus grande partie. Sa position lui procure un point de vue fort agréable, un très-bon air, quoique froid par rapport aux bois & aux étangs qui sont à une certaine distance.

La tradition la plus assurée veut que cette ville tire son nom d'un bois consacré aux Dieux, *sedes luci*. Une partie de ce bois est aujourd'hui en terres labourables ; on voyoit encore il y a des années, les restes d'un édifice qu'on a toujours regardé comme un ancien temple consacré au soleil : les médailles qu'on y a trouvées, une petite statue d'Apollon qu'un laboureur découvrit il y a environ vingt ans, confirment la tradition sur ce point.

SAULT ; petite ville de France en Provence, chef-lieu d'un Comté & vallée de même nom, à trois lieues, est, de Carpentras.

La vallée de Sault qui fut érigée en Comté en 1461 par Charles VII en faveur de François d'Agoult de Montauban, est une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance est la plus incontestablement reconnue. D'ailleurs les mouvances de cette terre

étoient d'une étendue considérable; mais elles ont été réduites par arrêt du Conseil au même pied que le reste de la Provence. De la maison d'Estravance qui en étoit en possession dans le treizième siècle sous le regne de Charles I, elle étoit passée par la suite à celle d'Agoult. Après la mort du dernier héritier de cette maison, le Comté de Sault passa à la maison de Crequy Blanchefort par Chrétienne d'Aguerre sa mère, qui avoit épousé en secondes noces François d'Agoult, dont le fils étant mort sans enfans, l'avoit nommée son héritière.

La postérité du Maréchal de Crequy s'est enfin éteinte dans la maison du Maréchal de Villeroi, fils de Magdeleine de Crequy, au droit de laquelle cette maison possède aujourd'hui le Comté de Sault. Cette vallée est fournie de bois; ce qui a occasionné l'établissement d'un grand nombre de verreries dans son territoire.

SAUMÂTRE; adjectif féminin qui ne se dit que dans cette phrase, *eau saumâtre*; pour dire, de l'eau qui a un goût approchant de celui de l'eau de la mer.

SAUMON; substantif masculin. *Salmo.* Poisson tant de l'Océan, que des rivières qui vont s'y rendre. Il a la tête aiguë & petite, à proportion de la taille ou grandeur du corps, & en quelque façon conique, quand la bouche est fermée; l'ouverture de la bouche est assez ample; la mâchoire supérieure est plus alongée lorsque la bouche est fermée, c'est-à-dire, la mâchoire inférieure rétrécie, réfléchie en haut, où elle entre dans le sinus de la mâchoire supérieure: les narines sont percées de deux trous, un peu plus proches des yeux que du bec. Les yeux sont ronds, situés aux côtés de la tête, avec une iris argentée, mêlée d'un peu de verdâtre, & une prunelle noirâtre: les couvercles des ouies sont argentés, tachetés & composés de chaque côté de deux ou plutôt de quatre lames osseuses, & de douze os un peu larges & courbés, joints ensemble par une membrane: la ligne latérale du corps est très-droite, plus proche du dos que du ventre, tachetée en-dessus & en-dessous: les écailles sont médiocres, arrangées en façon de tuiles; elles sont plus grandes & noirâtres ou bleuâtres au dos, & ailleurs elles sont argentées; le dos est convexe, & le ventre un peu large.

Le saumon a plusieurs rangées de dents aiguës, 1°. au bord de la mâchoire, tant supérieure qu'inférieure, entre lesquelles il y a quelques dents plus petites & mobiles: il y en a un plus grand nombre à la mâchoire supérieure. 2°. Deux rangs de dents robustes aux côtés du Palais, disposées en droite ligne suivant la longueur, dans l'interstice desquelles il y a deux, trois, & quatre dents plus petites: la langue est épaisse, garnie comme de deux rangées de 4, 5, 6 à 7 dents aiguës, recourbées en-dedans: il a quatre ouïes de chaque côté, deux nageoires au dos, dont la première est à rayon, & la postérieure est noire & grasse, & dépourvue d'arrêtes; les nageoires de la poitrine sont noirâtres, à arrêtes branchues; celles du ventre sont blanchâtres & tiquetées de noir. Il y a toujours au-dessus de chaque nageoire une grande apophyse écailleuse & blanche. La nageoire de l'anus est blanche, un peu grasse: la queue est noirâtre, un peu fourchue; la vessie

aérienne de ce poisson est longue, étendue par toute la capacité du bas-ventre le long de l'épine du dos: on lui voit trente-six vertèbres, & environ trente-trois côtes de chaque côté. Sa longueur totale est communément de vingt-huit pouces & demi. Peyerus a donné des observations anatomiques très-curieuses sur les entrailles du saumon. Il se trouve principalement dans la Mer Baltique, & dans toutes les plus grandes rivières qui vont se décharger dans cette mer.

Suivant des relations assez exactes, les saumons remontent en foule au printemps de l'Océan dans le Rhin, de sorte qu'au mois de Mai ils abondent autour de Bâle. Ils se plaisent à remonter, surtout quand les rivières sont grosses & troubles: lorsqu'ils mettent bas ils changent de couleur & de goût, même de figure, mais ce n'est point la maigreur qui en est la cause.

Cette maigreur ne commence qu'après le solstice d'été, & va en augmentant insensiblement. Vers la fin du mois de Novembre ils remontent les rivières tant qu'ils peuvent pour y jeter leurs œufs; ce qu'ils font d'abord après le solstice, puis ils continuent pendant l'hiver jusqu'au commencement du printemps. Pour cela ils cherchent un lieu commode, c'est-à-dire, des sables sur lesquels la rivière coule rapidement. Ils y creusent une fosse longue de trois ou quatre pas, & large d'environ quatre pieds. Alors la femelle y jette des œufs gros comme des pois, que le mâle arrose de sa laitance, ce qui les fatigue beaucoup l'un & l'autre; & pour empêcher que la rivière ne les entraîne, ils ont l'industrie de les entourer d'un rempart de pierre. Les œufs restent ainsi jusqu'au printemps où la chaleur les anime, & en fait croître des saumoneaux d'abord molasses. C'est une chose singulière que les saumons mâles se trouvent quelquefois pleins de laites, & qu'ils fraient avec les femelles adultes, tandis que dans les saumoneaux femelles on ne trouve jamais d'œufs. Ils jettent leurs œufs plus volontiers dans les petites rivières qui tombent dans le Fleuve que dans le Rhin, & retournent à la mer pour la plupart.

Quelquefois les crues des rivières dispersent les œufs déposés dans les fossés, & il en périt une partie ou par l'inondation, ou parce qu'ils sont dévorés par les poissons: quelquefois aussi il peut arriver que les fossés restent à secs, sans pourtant que les œufs périssent; car dès que les eaux y reviennent, ils s'animent & s'éclosent comme s'ils n'avoient jamais manqué d'eau. Les pêcheurs conjecturent par l'abondance ou la disette des eaux, s'il faut attendre pour l'année suivante une grande ou petite provision de saumon.

Les saumoneaux ne se tiennent pas volontiers avant deux ans dans le Rhin; mais d'ordinaire avant l'année révolue, ils descendent des autres rivières dans le Rhin, & delà dans l'Océan; ce qu'ils font dès qu'ils ont quatre à cinq pouces de longueur: car il s'en trouve très-rarement qui aient huit à neuf pouces. Enfin lorsqu'ils ont pris leur accroissement dans l'Océan jusqu'à devenir de vrais saumons, ce qui ne tarde pas, quoique des pêcheurs disent qu'ils ne parviennent à leur perfection qu'au bout de six ans, ils remontent le Rhin, comme il a été dit ci-dessus.

Il semble que ce poisson fasse

perpétuellement effort contre le courant des rivières. Il est très-agile à sauter; il fléchit son corps en manière de cercle, & d'un effort il s'élève au-dessus de l'eau avec impétuosité : les sangsues qui les tourmentent & les épuisent par leurs morsures, les obligent quelquefois à sauter ainsi avec beaucoup d'effort.

Ce poisson est encore sujet, comme bien d'autres, à nourrir dans ses entrailles des vers plats. Les continuateurs de la *matière médicale* de M. Geoffroy trouvèrent il y a quelques années, dans le ventre d'un saumon qui pesoit plus de 25 livres, un *ténia* d'une longueur extrême, & d'une grande blancheur, lequel étoit encore plein de vie quatre jours après la mort du poisson.

M. Linæus dit que le saumon habite aussi dans les plus grandes rivières de la Suéde; mais il y passe rarement l'hiver. Tous les mâles ont, dit-il, la mâchoire crochue. Dans toutes les grandes rivières ce poisson remonte à plus de 60 & 100 lieues loin de la mer, & descend tous les ans. Sa course est très-rapide; quand il nâge contre le fil de l'eau, on diroit que c'est un trait qui est décoché.

On peut regarder le saumon comme un des plus grands poissons de rivière que nous connoissions. Il est gros comme la cuisse, il égale quelquefois le thon pour la grandeur : on en prend qui pèsent trente à quarante livres. Ce poisson a la peau un peu épaisse; la chair endedans est entremêlée de graisse partout & surtout au ventre; cette chair est blanchâtre avant d'être cuite; mais étant cuite ou salée, elle devient rouge; elle est fort rassasiante. Le saumon frais est d'un goût meilleur que celui que l'on a salé pour le conserver & transporter en différens lieux. Le meilleur morceau du saumon est la hure : on en estime ensuite le ventre.

Les auteurs ne sont pas d'accord touchant la nourriture dont use le saumon : on sait cependant qu'il avale assez avidement les vers de terre, les goujons ou autres petits poissons qu'on lui présente pour amorce. Il s'engraisse beaucoup dans l'eau douce, & sa chair y devient plus succulente; mais quand il reste plus d'un an dans les rivières, sa chair devient pâle, sèche, maigre & d'une saveur bien moins agréable. Ce poisson vit plusieurs années, & on peut le retenir long-temps hors de l'eau avant qu'il ne meure. Le saumon ne se trouve point dans la Méditerranée, il suit les bateaux de sel qui remontent nos rivières : on peut dire qu'il diffère en grandeur & en bonté, suivant les lieux où il habite. On vante les saumons de la Tamise, du Rhin, de la Moselle, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne & de l'Allier. Ceux qu'on pêche en Laponie passent, selon Rondelet, pour les plus excellens saumons de l'Europe.

Pêche du saumon en Basse-Bretagne. M. Deslandes dit qu'à Châteaulain, petite ville de la Basse-Bretagne, on pêche quelquefois jusqu'à 4000 saumons. Le détail que cet Observateur donne de cette pêche est assez curieux, ainsi que quelques remarques générales qu'il a eu occasion de faire. Les saumons, dit-il, qui naissent dans les rivières, descendent ensuite à la mer, & retournent après cela dans les

mêmes rivières jusqu'à ce qu'ils meurent, ou, ce qui arrive plus ordinairement, jusqu'à ce qu'ils soient pris. Quand ils entrent dans une rivière, ils la remontent constamment; desorte que l'on prend souvent loin de l'embouchure, des saumons qui ne se prennent guères en pleine mer : effectivement, quoique la rivière de *Châteaulain* se décharge dans la rade de Brest, on ne prend point de saumon dans cette rade, où la pêche est d'ailleurs très-abondante, mais on en verra bientôt la raison qui est très-singulière.

Une autre particularité qui distingue les saumons, c'est qu'ils ne viennent que par troupes, & comme en armée, de même que les *harengs*, les *maquereaux*, les *thons* & les *sardines* : mais il y a dans leur marche une différence essentielle; car on sait que les harengs ne sont attirés sur les côtes de Normandie, que par une infinité de petits vers dont la mer est alors couverte : les maquereaux se rassemblent à l'entrée du printems sur certaines côtes, pour paître en compagnie une espèce d'algue marine dont ils sont fort avides : les thons ne se répandent sur les côtes de Provence & de Languedoc qu'en fuyant; ils y trouvent un asile contre les insultes du *poisson empereur*, lequel a un tel ascendant sur les thons, timides de leur naturel, qu'à son approche ils se mêlent en désordre les uns parmi les autres, & vont échouer à la premiere terre. Les sardines ne feroient que se montrer sur les côtes de Basse-Bretagne, si pour les y tenir, on ne les amorçoit avec une composition préparée en Norvege, dont il faut alors couvrir la mer. Quant aux saumons, ce qui les invite à s'attrouper & à marcher par bandes & en compagnie, c'est le desir de travailler à leur multiplication : en effet, quand les saumons entrent dans une rivière, les femelles vont toujours devant, & les mâles suivent avec différentes vîtesses. Il y a apparence que les plus amoureux sont les plus pressés. Et quand le tems arrive que les femelles jettent leurs œufs, alors les mâles les fécondent à l'envi les uns des autres: rien ne les arrête, rien ne peut les détourner.

Au reste, les saumons ne fréquentent pas toutes les rivières : il y en a deux dans la rade de Brest presque égales & parallèles, mais on ne pêche des saumons que dans une seule; sans doute que la nourriture qu'ils y trouvent leur est plus convenable, & les attire davantage : c'est toute la raison qu'on peut rendre de ce choix. Quelques-uns soupçonnent que les saumons remontent plus volontiers une rivière entretenue par la fonte des neiges : c'est ce qu'il est facile de vérifier.

Une remarque encore très-importante de M. Deslandes, c'est que dans les lieux où se fait la pêche des *thons*, des *harengs*, des *sardines*, la mer s'engraisse pendant tout le temps que dure cette pêche, & file comme de l'huile, quelquefois même elle étincelle, surtout quand on la frappe avec le tranchant des rames : on ne voit rien de semblable dans les rivières où se fait la pêche des saumons, quoiqu'il s'y en prenne des quantités prodigieuses, & que cette pêche dure plusieurs mois de suite. L'eau n'y est jamais troublée, n'y épaissie. La chair de ce poisson, qui est compacte, & ne se réduit point en huile, est également bonne toutes

les années, mais il n'en est pas de même dans les poissons huileux.

Les saumons ont un instinct qui a quelque chose de particulier; on sait qu'une rivière a un mouvement plus rapide à sa surface que proche du fond, où elle est beaucoup plus retardée par l'inégalité & l'immobilité des corps qui forment son sol; aussi M. Deslandes a-t-il remarqué que tous les saumons en remontant la rivière, se tiennent le plus près qu'ils peuvent du fond, qui est moins rapide; au lieu qu'en la descendant ils s'élevent tous à la surface, dont le courant est plus fort. La raison de cette différente allure se découvre aisément; & c'est pour le même but que les bateliers font remonter leurs bateaux le long des bords où le courant est moins rapide; mais pour descendre, ils cherchent le milieu de l'eau, qui a plus de vîtesse. Après ces réflexions, M. Deslandes passe à l'établissement qui a été fait à Chateaulain pour la pêche des saumons. Cet établissement consiste dans un double rang de pieux qui traversent la rivière d'un côté à l'autre, & qui étant enfoncés à refus de Mouton, forment une espèce de chaussée sur laquelle on peut passer. Ces pieux sont mis les uns près des autres, & il y a encore de longues traverses assujetties par des boucles de fer qui les retiennent, tant au-dessus qu'au-dessous de l'eau à gauche; en montant la rivière, est un coffre fait en forme de grillage, & qui a 15 pieds sur chaque face. On l'a tellement ménagé, que le courant de la rivière se porte de lui-même au milieu de ce coffre, & presqu'à fleur d'eau, se voit un trou de 18 à 20 pouces de diamètre, environné de lames de fer-blanc un peu recourbées, qui ont la figure de triangles isocèles, & qui s'ouvrent & se ferment facilement. Leur assemblage ressemble assez aux ouvertures des sourricières faites avec du fil-de-fer. Le saumon conduit par le courant vers le coffre, y entre sans peine en écartant les lames de fer-blanc qui se trouvent sur sa route, & dont les bases bordent le trou. Ces lames en se raprochant les unes des autres, forment un cône, & elles s'ouvrent jusqu'à devenir un cylindre. Au sortir du coffre le saumon rentre dans un réservoir, d'où les pêcheurs le retirent par le moyen d'un filet attaché pour cela au bout d'une perche. Leur adresse est en cela si grande, qu'ils ne manquent point de retirer aussi-tôt celui qu'ils choisissent de l'œil.

Les saumons ne viennent pas toujours avec la même abondance. Quand ils se suivent de loin ils se rendent tous dans le coffre, & du coffre dans le réservoir, sans monter davantage; mais quand ils arrivent par grande troupe, les femelles attirent les mâles, qui redoublent d'ardeur & de forces pour les suivre, & alors ils passent à travers les pieux qui forment la chaussée, avec une vitesse incroyable: à peine les peut-on suivre des yeux; par ce moyen un grand nombre de saumons échapperoient aux pêcheurs, s'ils n'avoient attention de s'embarquer dans de petits bateaux plats, & de se couler le long de la chaussée, en y tendant des filets dont les mailles sont extrêmement serrées: tout le poisson qui s'y prend est aussi-tôt serré dans le réservoir, où il se dégorge, & acquiert un goût plus exquis.

La pêche de Chateaulain s'ouvre

vers le mois d'Octobre. Les saumons commencent alors à goûter la rivière, & lorsque les premiers sont passés, les autres accourent en plus grand nombre, & la pêche augmente insensiblement. Vers la fin de Janvier elle se trouve dans son fort, & elle subsiste à peu près sur le même pied pendant les mois de Février, de Mars & d'Avril : on prend alors des quantités prodigieuses de saumons. En Mai, les femelles jettent leurs œufs, qui sont en même temps fécondés par la semence des mâles attachés à leur suite. Aussi commence-t-on à voir la surface de la rivière se couvrir de petits saumons qui ne demandent que la mer, & vont s'y rendre. Dès ce moment la pêche diminue, & les saumons qui se laissent prendre ont, un air foible & hébêté, un goût assez désagréable. Enfin ils disparoissent au mois de Juillet, où la récolte des chanvres se trouvant finie, on les met rouir dans les eaux courantes : elles se colorent, & contractent une qualité mal faisante en peu de temps ; & comme elles se rendent dans les rivières que les saumons habitent, elles les chassent : dès qu'on apperçoit ce départ, on quitte aussi-tôt la riviere, & on lève les écluses qui tiennent à la digue, afin que le poisson qui s'est porté au-dessus, puisse redescendre avec facilité.

Saumon, se dit aussi d'une masse de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte.

SAUMONEAU ; substantif masculin. Diminutif. Petit saumon. *Un saumoneau du Rhin.*

SAUMONNÉ, ÉE ; adjectif. Il se dit de certains poissons, particulièrement des truites, quand la chair en est rouge comme celle des saumons. *Un pâté de truites saumonées.*

SAUMUR ; ville de France, en Anjou, capitale du Saumurois, sur la Loire, à neuf lieues, sud-est, d'Angers, & quinze lieues, sud-ouest, de Tours. C'est le siége d'une Sénéchaussée, d'une Élection, d'un Grenier à sel, *&c.*

Saumur à un marché ordinaire & trois foires royales qui ne sont pas considérables. L'Abbesse de Fontevrault perçoit le vingtième boisseau de bled qui se vend au marché de cette ville ; ce qui en diminue beaucoup la vente.

Outre plusieurs fabrique de quincailleries & autres peu considérables, il y a une rafinerie de sucre, une de salpêtre & une blanchisserie de cire.

SAUMURE ; substantif féminin. Liqueur qui se fait du sel fondu & du sus de la chose salée. *Cette viande nage dans la saumure. Saumure de Thon.*

SAUMUROIS ; gouvernement général militaire, situé entre ceux de Poitou, d'Anjou & de Touraine : il comprend une partie du bas Anjou & de la Touraine, le Mirebalais & les environs de Richelieu dans le Poitou. Ses principales villes sont Saumur, Fontevrault, Montreuil, Bellai, Richelieu & Mirebau. Il y a pour ce district militaire un gouverneur & un lieutenant général : il n'en dépend qu'un seul gouvernement particulier, celui de Saumur. Ce gouvernement général fut établi par Henri IV lorsqu'il vint secourir Henri III, opprimé par les partisans de la Ligue.

SAUNAGE ; substantif masculin. Débit, trafic de sel. *En France le saunage n'est pas permis à tout le monde.*

On appelle *faux saunage*, la vente, le débit du sel en fraude & contre

les Ordonnances. *On punit rigoureusement le faux-saunage.*

SAUNDERSON, (Nicolas) né en 1682 d'une famille originaire de la province d'Yorck, n'avoit qu'un an lorsqu'il perdit par la petite vérole, non-seulement l'usage de la vue, mais les yeux mêmes. Ce malheur ne l'empêcha point, au sortir de l'enfance, de faire très-bien ses humanités. Virgile & Horace étoient ses auteurs favoris, & le style de *Cicéron* lui étoit devenu si familier, qu'il parloit latin avec une facilité peu commune. Après avoir employé quelques années à l'étude des langues, son pere commença à lui enseigner les regles ordinaires de l'arithmétique; mais le disciple fut bientôt plus habile que son maître, & il pénétra dans peu de temps toutes les profondeurs des mathématiques. Le jeune Géomètre s'étant rendu à Cambridge, y expliqua les ouvrages immortels de *Newton*, *ses principes mathématiques de la philosophie naturelle & son arithmétique universelle*, & les ouvrages mêmes que ce grand Philosophe a publiés sur la lumière & sur les couleurs. Ce fait pourroit paroître incroyable, si l'on ne considéroit que l'optique & toute la théorie de la vision s'expliquent entièrement par le moyen des lignes, & qu'elle est soumise aux règles de la Géométrie. *Wisthon* ayant abdiqué sa chaire de Professeur en Mathématiques dans l'Université de Cambridge, l'illustre aveugle fut nommé pour lui succéder en 1711. La Société Royale de Londres se l'associa, & le perdit en 1739 à cinquante-six ans. Il laissa un fils & une fille. Ses mœurs ne répondoient pas à ses talens; il aimoit passionnément le vin & les femmes. Ses dernières années furent déshonorées par les plus honteux excès. Naturellement méchant & vindicatif, il déchiroit cruellement ses ennemis, & même ses amis. On a de lui des *Elémens d'Algebre* en anglois, imprimés à Londres après sa mort en 1740 aux dépens de l'Université de Cambridge, en deux *vol. in-*4°. Ils ont été traduits en françois en 1756. C'est à *Saunderson* qu'appartient la division du cube en six pyramides égales qui ont leurs sommets au centre, & pour base chacune de ses faces. Il avoit aussi inventé pour son usage une *arithmétique palpable*, c'est-à-dire une manière de faire les opérations de l'*arithmétique* par le seul sens du toucher.

SAUNER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire du sel. *Celui qui veut sauner à Avranches, est obligé de déclarer au Bureau des Fermiers la quantité de sel qu'il veut faire chaque jour, & combien de jours de la semaine il veut travailler.*

SAUNERIE; substantif féminin. Nom collectif qu'on donne au lieu, aux bâtimens, puits, fontaines & instrumens propres à la fabrique du sel.

SAUNIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille à faire le sel.

Il se dit aussi de celui qui débite, qui vend le sel. *Les sauniers de l'Avranchin ne peuvent délivrer de sel qu'à ceux qui sont munis d'une permission pour l'aller chercher dans les salines.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui se fait payer avec exactitude, avec rigueur, qu'*il se fait payer comme un saunier.*

On appelle *faux-saunier* celui qui fait ou vend du sel en fraude & contre les Ordonnances dans les

Provinces où le droit de fabrication & de vente de cette denrée est réservé aux Fermiers Généraux du Roi, & qu'on appelle pays de gabelles. *On punit rigoureusement les faux-sauniers.*

SAUNIÈRE; substantif féminin. Vaisseau, espèce de coffre où l'on conserve le sel.

SAVOIE ou SAVOYE; duché souverain d'Europe, entre la France & l'Italie, borné au nord par le lac de Genève, qui le sépare de la Suisse, à l'est par les Alpes, qui le séparent du Piémont & du Vallais, à l'ouest par le Rhône, qui le sépare du Bugey & de la Bresse, au sud par le Dauphiné & une partie du piémont. Il a environ trente-trois lieues de long sur vingt-sept dans sa plus grande largeur. On le divise en Savoye particulière, Génevois, Chablais, Faucigny, Tarentaise, Maurienne & partie du Bugey. C'est un pays presque tout couvert de montagnes, peu fertile & difficile à cultiver. La chasse y est bonne. Chambéry en est la capitale. Le duc de Savoye possede encore le Piémont, la Sardaigne, &c.

Histoire. L'Empereur Conrard le Salique donna la propriété d'une partie de la *Savoye* avec le titre de *Comte* à Humbert *aux blanches mains*. Ses descendans s'agrandirent peu à peu par leur mérite, par leur habileté & par leurs alliances. Le comte de Romond reçut de l'Empereur Richard son neveu le titre de *Vicaire* de l'Empire avec l'investiture du duché de Chablais. En 1218 il acquit toute la seigneurie de Vaud, & la ville de Berne se mit sous sa protection l'an 1266.

Amé de *Savoye* qu'on surnomma le Grand à cause de sa valeur, fut créé en 1310, lui & ses successeurs, Princes de l'Empire par Henri VII. Il fut arbitre des différends des rois de France & d'Angleterre, & mourut en 1323.

Amé VI, si connu sous le nom de *Comte Verd*, acquit la Baronnie de Vaud, & une partie du Bugey & du Valromey. L'Empereur Charles IV lui céda tous les droits de l'Empire sur le marquisat de Saluces. La ville de Coni se donna à lui l'an 1382, & Clément VII lui fit présent du château de Dian. Il institua l'ordre du Collier, qui a depuis été nommé l'*ordre de l'Annonciade*, & il établit par son testament de l'an 1383 le droit de primogéniture dans sa maison.

Amé VII son fils fut un des plus sages & des plus vaillans Princes de son siècle. Les habitans des comtés de Nice, de Vintimiglia, de Barcelonette & des vallées voisines se soumirent à lui. Il se tua d'une chûte de cheval en 1391 en poursuivant un sanglier aux environs de Ripaille.

Amé VIII obtint du Comte de Genève, moyennant quarante-cinq mille francs d'or, tous les droits que le Comte de Genève avoient dans le Dauphiné, le Viennois & le Graisivaudan. L'Empereur Sigismond érigea pour lui en 1416 le comté de *Savoie* en duché. Dans la suite ayant renoncé à ses Etats sans qu'on ait pu en découvrir la raison, il se retira à Ripaille, fut élu Pape par le Concile de Bâle, prit le nom de *Félix V*, consentit ensuite à sa déposition, & mourut à Genève en 1451.

Louis de *Savoie* son fils déclara le domaine de *Savoie* inaliénable, & fut reconnu par les Fribourgeois pour leur Souverain.

Amé IX eut une longue maladie qui le rendit incapable du gouver-

nement : le règne de son successeur Philibert I fut déchiré par des guerres civiles qui faillirent à ruiner la Savoie. Il mourut en 1482 âgé seulement de 17 ans. Charles I son frère qui lui succéda, finit sa carrière en 1489, dans la vingt-uniéme année de son âge, après avoir remporté de grands avantages sur ses ennemis. Charles II son fils mourut en 1496.

Charles III eut un règne long, pénible & malheureux. Outre que son Duché devint le théâtre de la guerre entre François I & Charles-Quint, les Bernois s'emparèrent en 1536 du pays de Vaud, du pays de Gex, du Génevois & du Chablais; mais Emmanuel Philibert, fils de Charles III, ayant remporté sur le Connétable de Montmorency la célèbre victoire de Saint-Quentin, fut rétabli dans ses états par le traité de Cambresis, & il épousa Marguerite de France, sœur du Roi Henri II.

Charles-Emmanuel né de ce mariage, lui succéda l'an 1580. Ce fut un des plus grands Princes de son temps, habile dans le cabinet, savant dans le métier de la guerre, & profond en politique. Il mourut à Versailles en 1630.

Victor-Amédée hérita des vertus de son père, & suivit les mêmes vues pour ses intérêts. Il entra dans la ligue du Cardinal, & mourut à Verceil en 1637, dans la septième année de son règne.

Charles-Emmanuel II du nom, se maintint dans une grande harmonie avec la France, & mourut l'an 1675, laissant pour successeur Victor-Amédée II né en 1666. Ce Prince épousa en 1684 Anne, fille de Philippe de France, Duc d'Orléans, dont il a eu un fils Charles-Emmanuel III, aujourd'hui Roi de Sardaigne, né en 1701; il tient le sceptre avec gloire.

Ce Souverain, outre la Sardaigne & la Savoie, possède encore le Piémont, le Mont-Ferrat, la partie occidentale du Milanois & d'autres états. La Sardaigne ne lui vaut pas grand chose; mais le Piémont lui rapporte seul plus de quinze millions. Charles Emmanuel disoit à ce sujet qu'il tiroit de la Savoie ce qu'il pouvoit, & du Piémont ce qu'il vouloit.

Par l'article 21 du traité conclu à Turin, le 24 Mars 1760, entre le Roi & le Roi de Sardaigne, & ratifié par le Roi le 18 Juillet suivant, il est dit que pour cimenter toujours plus l'union & la correspondance intime que l'on desire de perpétuer entre les sujets des deux Cours, le droit d'*aubaine* & tous autres qui pourroient être contraires à la liberté des successions & des dispositions réciproques, restent désormais supprimés & abolis pour tous les états des deux Puissances.

SAVOIR; verbe actif irrégulier de la troisième conjugaison. *Scire.* Connoître, avoir connoissance de. *Savez-vous ce qu'il a dit? Je sai mon devoir. Elle sait mon secret. Je voudrois bien savoir ce qu'il pense.*

On dit proverbialement d'un homme extrêmement habile, & qui a une grande connoissance des affaires les plus secrettes, qu'*il sait le fin du fin.* Et d'un homme qui se conduit habilement, qui va bien à ses fins, qu'*il sait son pain manger*, qu'*il sait plus que son pain manger*, qu'*il en sait bien long.*

On dit aussi proverbialement & figurément d'un homme qui est ordinairement bien instruit des affaires du monde, que *c'est un homme*

qui sait toutes les foires de Champagne.

On dit, *je ne sache personne qu'on puisse lui comparer.* On dit aussi, *je ne sache rien de si beau, je ne sache rien de si bien écrit,* pour dire, je ne sais, je ne connois rien...., il ne se dit jamais qu'avec la négative & il est du style de la conversation.

Que je sache, se met à la fin d'une phrase ; comme, *il n'y a personne que je sache. Il n'est pas encore parti, que je sache.*

Savoir, se dit aussi de la connoissance qu'on a de quelque science, de quelque art, de quelque profession, *&c. Il sait les mathématiques. Cet homme sait bien le grec & le latin. Ce sculpteur ne sait pas son métier.*

On dit proverbialement, d'un homme très-ignorant, que *c'est un homme qui ne sait ni A ni B.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme sait la carte du pays,* ou absolument *la carte,* pour dire, qu'il fait parfaitement les intrigues, les intérêts, les manières du monde, d'un quartier, d'une société, d'une famille, *&c.*

On dit, qu'*un homme sait vivre,* pour dire, qu'il se conduit dans le commerce de la société civile, avec tous les égards, toutes les mesures, & même toutes les précautions qu'un honnête homme est obligé d'avoir, ou de garder avec les autres. Et dans le sens contraire on dit, qu'*il ne sait pas vivre.*

On dit, qu'*un homme sait bien le monde,* pour dire, qu'il sait bien la manière de vivre dans la société des hommes, & particulièrement du grand monde.

On dit par manière de doute & d'interrogation, *que savez-vous ? Que sai je ? Que sait on ce qui arrivera ? Que sait-on s'il le voudra ? La question est de savoir si....*

On dit que *quelqu'un sait mieux qu'il ne dit,* pour dire, qu'il parle contre sa propre connoissance.

Savoir, signifie aussi, avoir dans la mémoire. *Le Prédicateur ne savoit pas son sermon. On punit les écoliers qui ne savent pas leurs leçons. Cet Acteur sait bien son rôle.*

On dit de quelqu'un qui par ignorance ou par quelque trouble d'esprit, ne dit rien, ne fait rien de ce qu'il devroit faire ou dire, qu'*il ne sait ni ce qu'il fait, ni ce qu'il dit.*

On dit, *savoir gré, savoir bon gré, savoir mauvais gré à quelqu'un* ; pour dire, être satisfait ou mal satisfait d'une chose qu'il a dite, qu'il a faite ; être content ou mécontent de sa conduite, de son procédé. *Je vous sai gré de lui avoir parlé de mon affaire. Je vous en sai le meilleur gré du monde.* On dit aussi, *savoir gré de quelque chose. Elle vous saura gré de votre complaisance.*

Savoir, se dit aussi absolument ; & alors il signifie, avoir l'esprit orné & rempli de bonnes choses. *C'est un homme qui sait.*

Savoir, signifie encore, avoir le pouvoir, avoir la force, avoir l'adresse, avoir l'habileté, le moyen. *Il saura bien se défendre. Je leur apprendrai ce que je sai faire.* Et dans un sens contraire : *il n'a pas su s'y prendre pour réussir. Il ne sait pas répondre aux questions qu'on lui fait.*

Savoir, signifie aussi, apprendre, être instruit, être informé de quelque chose. *Il faut savoir qu'il avoit formé ce projet. Vous savez qu'il n'en a rien voulu faire. Il ne l'a dit qu'afin que vous le sassiez.*

On dit, *faire savoir ;* pour dire, instruire, informer quelqu'un par lettre, par message. *Il faudra lui*

faire savoir votre arrivée ici. Je lui ferai savoir ce qui se passera. On vous fera savoir de ses nouvelles.

On dit, *faire à savoir*; pour dire, faire savoir. Et il ne s'emploie guère que dans les proclamations, les publications, les affiches, *&c. On fait à savoir que Lundi prochain il sera procédé à la vente des meubles de.....* On dit aussi en Chancellerie & en termes de Pratique, *Savoir faisons....*

C'est a Savoir, a savoir, & plus communément, Savoir; façons de parler dont on se sert, pour spécifier, pour marquer les choses dont il s'agit. *On lui délivra douze mille francs, c'est à savoir, quatre mille en argent blanc, trois mille en or, & cinq mille en lettres de change. Sa créance provient de plusieurs objets, à savoir, de cent louis du jeu, de mille écus qu'il a payés pour lui, deux mille francs d'argent prêté*, &c. *Il y avoit plusieurs personnes de distinction, savoir, le premier Président du Parlement, le Commandant de la province*, &c.

On s'en sert aussi pour marquer qu'on doute de quelque chose. *Il se propose de prendre la citadelle, c'est à savoir s'il le pourra, à savoir s'il n'éprouvera pas plus de résistance qu'il ne s'y attend, savoir si l'ennemi ne le battra pas lui-même.* En ce sens on dit aussi, *c'est un à savoir.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

Conjugaison & quantité prosodique du verbe Savoir.

Indicatif. *Présent. Singulier.* Je sai, ou je sais, tu sais, il sait.

Prononcez je sé ou je sés, tu sés, il sé.

Pluriel. Nous savons, vous savez, ils savent.

Le monosyllabe *je sai* de la première personne & celui de la troisième du singulier sont brefs; les autres monosyllabes de la première & de la seconde personne sont longs. Les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe brève & la seconde longue; la troisième personne a la première syllabe longue, & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je savois, tu savois, il savoit.

Pluriel. Nous savions, vous saviez, ils savoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe brève & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa seconde syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je sus, tu sus, il sut.

Pluriel. Nous sûmes, vous sûtes, ils surent.

Le monosyllabe des deux premières personnes du singulier est long; celui de la troisième est bref. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe longue & la seconde très-brève.

Futur simple. Singulier. Je saurai, tu sauras, il saura.

Pluriel. Nous saurons, vous saurez, ils sauront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne & la seconde brève: la seconde personne du singulier & les trois du pluriel, ont la première syllabe moyenne & la seconde longue.

Conditionel présent. Singulier. Je saurois, tu saurois, il sauroit.

Pluriel. Nous saurions, vous sauriez, ils sauroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne & la seconde longue, excepté la troisième personne du singulier qui a sa seconde syllabe moyenne.

tiellement le même que le savon blanc ; il n'en diffère que par la variété de couleurs qu'on lui procure.

Pour fabriquer le savon blanc, on commence par faire une lessive caustique, connue sous le nom de *lessive des savonniers*, ou d'*eau forte des savonniers*, qui se prépare de la manière suivante. On prend cinquante livres de soude d'Alicante & cent livres de chaux fraisée, c'est-à-dire, de la chaux qu'on a humectée d'eau peu à peu, jusqu'au point d'en pouvoir former des pelottes dans la main sans qu'elles s'y attachent ; on met le tout dans une chaudière de fer ; on verse dessus environ quatre cens pintes d'eau, & l'on fait bouillir le tout pendant quelques instans en agitant le mélange. On filtre cette lessive, & on la remet sur le feu pour la faire concentrer jusqu'au point qu'un œuf frais puisse se soutenir à sa surface, ou pour le mieux encore, jusqu'à ce que cette liqueur pèse onze gros dans une bouteille qui tient une once d'eau. On prend ensuite telle quantité que l'on juge à propos de cette lessive ; & après l'avoir affoiblie avec partie égale d'eau, on la mêle avec son poids égal d'huile d'olive. On expose ce mélange sur un feu médiocre, & on l'agite avec un bâton pour faciliter la combinaison de l'huile avec les matières salines. Quand on juge qu'elle commence à se bien faire, on y vide autant de lessive pure qu'on a mis d'huile, & l'on continue à donner une chaleur très-douce, ayant soin de retirer de temps en temps des essais pour voir si le savon est à sa perfection. Ces essais consistent à mettre quelques gouttes du mélange sur un morceau de verre ou sur une tuile bien cuite. Quand on voit que ces gouttes laissent échapper l'eau qui se sépare aisément du savon coagulé, on cesse le feu ; & pendant que le savon est encore chaud, on le verse dans des moules de bois ou de fer blanc pour en former des pains ou tables qui ont environ trois pouces d'épaisseur sur un pied & demi de long sur quinze pouces de large. Ces pains pèsent vingt à vingt-cinq livres, & nous sont envoyés dans des caisses de sapin du poids de trois à quatre cens livres, où l'on a soin de les enfermer aussi-tôt que le savon s'est ressuyé dans les moules, afin d'empêcher que la superficie ne jaunisse par l'action de l'air. Les marchands détailleurs coupent ensuite ces pains en morceaux longs & étroits pour en faciliter le débit. Il se fait aussi des petits pains d'une livre & demie ou deux livres qui nous sont envoyés en tierçons d'environ trois cens livres. Les principales fabriques de savon blanc & jaspé sont à Alicante, à Carthagêne, à Venise, à Marseille, à Toulon. Il y en a aussi quelques manufactures à Paris & aux environs. Ceux d'Alicante sont estimés les meilleurs de tous ; mais ils sont encore inférieurs à celui que les apothicaires préparent pour l'usage de la médecine, & dont on peut voir le procédé dans les livres de pharmacie.

Le savon blanc bien fabriqué doit se dissoudre dans l'eau bien pure ; il la rend cependant laiteuse, mais sans laisser surnager aucune partie d'huile : il ne doit point être susceptible de se ramollir à l'air, il doit être blanc, très-ferme, & n'avoir aucune odeur désagréable. On réussit plus aisément à lui procurer toutes ces qualités en hiver qu'en été ; car dans les grosses chaleurs, surtout lorsque l'on fait de

toutes matières grasses dont elles sont enduites & salies. Aussi se sert-on du savon avec grand succès pour nettoyer & blanchir les linges dont nous nous servons habituellement. On emploie aussi le savon à dégraisser ou fouler les laines & à blanchir la soie, en enlevant à cette dernière une espèce de vernis résineux dont elle est naturellement enduite. Il est vrai que les lessives alkalines toutes pures étant capables de dissoudre les matières huileuses encore plus efficacement que le savon, pourroient à la rigueur produire les mêmes effets. Mais il faut observer que les alkalis purs, & dont l'activité n'est pas mitigée par une certaine quantité d'huile, comme elle l'est dans le savon, seroient capables d'altérer & même de détruire entièrement par leur causticité la plupart des substances, sur-tout animales, telles que la laine, la soie & autres qu'on voudroit nettoyer par leur moyen, au lieu que le savon dégraisse, nettoye presque aussi efficacement que l'alkali pur, sans aucun danger d'altérer ni de détruire, ce qui est d'une utilité & d'un avantage infini.

Le savon fournit aussi à la Médecine un remède très-efficace & très-précieux ; ce n'est que dans ces derniers temps, & depuis qu'on a connu le remède lithontriptique de Mademoiselle Stephens, que les Médecins ont fait une attention suffisante aux secours qu'ils en pourroient tirer. Ils ont bientôt reconnu que le savon, qui est le principal ingrédient de ce fameux remède, est en même temps le seul qui puisse avoir une efficacité & une vertu réelles ; & quoique le remède de Mademoiselle Stephens soit reconnu présentement comme insuffisant pour dissoudre le très-grand nombre de pierres de la vessie, l'expérience & l'observation ont néanmoins fait connoître qu'il a assez d'action pour empêcher les pierres de grossir, ou même pour prévenir leur formation dans les personnes qui y sont disposées ; qu'il peut en un mot atténuer, diviser & faire charrier les sables & graviers qui s'engendrent dans les voies urinaires, & qui sont les premiers matériaux de la pierre. Aussi se sert-on à présent du savon, & souvent avec succès, dans ces cas. Mais le savon étant une fois reconnu comme capable d'agir assez sensiblement sur le *gluten* des sables, graviers, & même sur celui de certaines pierres, il étoit naturel de présumer qu'il pourroit agir encore plus efficacement sur d'autres matières épaissies & engorgées, causes ordinaires d'une infinité de maladies des plus opiniâtres & des plus rébelles : ces considérations ont engagé les meilleurs Praticiens à ordonner le savon comme un remède fondant, apéritif & désobstruant, & il est certain qu'on l'emploie souvent comme tel avec grand succès.

Les propriétés du savon nous démontrent qu'il doit être un médicament anti-acide des plus efficaces & des plus commodes ; il peut absorber & dompter les aigres des premières voies aussi puissamment que les alkalis purs & que les absorbans terreux, sans avoir la causticité des premiers, & sans embarrasser & charger l'estomac par son poids comme les seconds.

Enfin il est évident & par les mêmes raisons, que le savon ne peut manquer d'être le meilleur de tous les contre-poisons pour arrêter

quefois arrêté, lorsqu'il faisoit la ronde dans le Couvent, l'aspersoir à la main, pour mettre ses frères à couvert des insultes des démons. Ils lui opposèrent des nuages épais pour l'empêcher de passer outre. Le Pape Alexandre VI envoya le Général des Dominicains & l'Évêque Romolino qui le dégradèrent des Ordres sacrés & le livrèrent aux Juges séculiers avec deux compagnons de son fanatisme : ils furent condamnés à être pendus & brûlés, Sentence qui fut exécutée le 23 Mai 1498 : ce faux Prophète mourut avec constance à l'âge de 46 ans ; & ses partisans ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles ; derniere ressource des adhérens d'un Chef malheureux.

SAVONE ; ville épiscopale d'Italie, dans l'État de Gènes, sur la Méditerranée, à 5 lieues, nord-est, de Final, & à dix, sud ouest, de Gènes. Cette ville, après la capitale, est la plus considérable de l'État de Gènes, elle est bien bâtie & a un grand nombre d'Églises qui sont la plupart belles & propres. Plusieurs Ordres religieux y ont aussi des Couvens. Les rues y sont assez larges, la plupart droites & bordées de maisons de bon goût en-dedans & en-dehors. L'Évêché est suffragant de Milan. Le port en étoit autrefois bon, & y attiroit le commerce ; mais la République l'a laissé détruire entièrement, pour que Gènes jouît seule du négoce, & que le Roi de Sardaigne qui a de grandes prétentions sur Savone, ne songeât plus à s'emparer d'une place qui ne lui seroit d'aucune utilité. Il ne reste à Savone que quelques Manufactures de soie qui la font subsister ; tous les environs de cette ville sont extrêmement fertiles ; les fruits de toute espèce, en particulier les limons, les bergamottes y viennent en perfection & en quantité.

SAVONIÈRES ; Bourg de France en Touraine, à deux lieues, sud, de Tours. On y voit des cavernes remarquables par des congélations de toutes sortes de figures singulières.

SAVONNAGE ; substantif masculin. Nettoiement, blanchissage par le savon. *Mettre des manchettes au savonnage.*

SAVONNÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* Savonner.

SAVONNER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Sapone abluere.* Nettoyer, dégraisser & blanchir avec du savon. *Savonner une chemise. Savonner des manchettes. Savonner une robe.*

On dit des toiles de coton des Indes de différentes couleurs, qu'*elles se savonnent* ; pour dire, qu'elles ne perdent point leur couleur au savon.

Figurément & populairement on dit, qu'*on a bien savonné quelqu'un* ; pour dire, qu'on lui a fait quelque réprimande.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

SAVONNERIE ; substantif féminin. Lieu où l'on fait le savon. *On fait des savons verts & liquides dans la savonnerie de Calais.*

Savonnerie, se dit aussi d'une Manufacture royale située au-dessous de Chaillot, sur le chemin de Versailles, où l'on fabrique des ouvrages en tapisserie veloutée, & des tapis en façon de ceux de Turquie & de Perse. Elle fut établie en 1604 en faveur de Pierre Dupont, Tapissier ordinaire de Louis XIII, & de Simon Lourdet son éleve. Henry

dans la Jamaïque, même à la côte de Coromandel où il croît assez gros, dont le bois est blanc, gommeux, peu tendre, mais se coupant aisément, n'étant point sujet aux vers, d'une odeur & d'un goût approchant de la résine copal. Son écorce est grise & rude : ses feuilles ressemblent à celles du frêne ou du cerisier : ses fleurs sont composées de quatre pétales disposés en roses. Le pistil sort d'un calice composé de quatre feuilles, & devient dans la suite un fruit sphérique. Ces fruits qui mûrissent en Octobre, sont suspendus en grappes, ronds, gros comme une cerise, couverts d'une peau jeaune, rouge & lisse, d'un goût doux & astringent : sous cette peau est une pulpe tenace, blanche, fort amère, laquelle étant ôtée, il demeure une boule ronde, noire, fort dure, & contenant une amande aussi agréable que l'aveline : il découle de ce fruit une liqueur gluante qui l'a fait nommer par les Espagnols *cerise gommeuse*. On prétend que cette liqueur gluante a la propriété d'arrêter toutes les pertes de sang & même la fievre. On recommande le fruit dans les pâles couleurs.

Les habitans des Antilles se servent de la racine & surtout du fruit du savonnier, pour produire le même effet que le savon. On met deux ou trois de ces fruits dans de l'eau chaude, & l'on en savonne le linge & les habits : il s'y fait une grande quantité de mousse ou d'écume, l'eau devient elle-même blanchâtre, déterfive & nettoie très-bien. Il faut observer de ne pas faire usage trop souvent de cette espèce de savon, car il gâte & brûle le linge. Ces fruits se fondent peu à peu dans l'eau, jusqu'à ce qu'il n'y demeure plus rien que les noyaux qui sont très-durs, & qui étant percés, servent à faire des chapelets aussi beaux que ceux d'ébène. On les appelle *pommes de savon*.

SAVONNIÈRE, ou SAPONAIRE ; *substantif féminin*. Espèce de lychnis qui croît proche des rivières, des étangs, dans les bois & dans quelques lieux sablonneux. Sa racine est longue, rougeâtre, noueuse, rampante, fibrée & vivace : elle pousse plusieurs tiges d'un à deux pieds, rondes, noueuses, rougeâtres, moëlleuses & se soutenant difficilement : ses feuilles sont larges, nerveuses, semblables à celles du plantain, mais plus petites, opposées & d'un goût nitreux : ses fleurs naissent comme en ombelles aux sommités des tiges, & sont composées chacune de cinq feuilles disposées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle ou de chair, quelquefois blanches, odorantes. A la fleur succède un fruit de figure conique rempli de semences menues, arrondies & rougeâtres.

On cultive aussi cette plante dans les jardins où elle dure très-longtems ; elle fleurit durant l'été ; sa fleur devient quelquefois double : on l'emploie dans les couronnes, tant pour sa beauté que pour sa bonne odeur.

La savonniere est très-amère & très déterfive : elle ôte les taches des habits, comme fait le savon, ce qui lui a fait donner le nom de savonnière : c'est un des résolutifs les plus puissans pour les obstructions formées par des matières grasses & visqueuses dans les vaisseaux & les viscères. Elle est encore reconnue propre à guérir la gale & les dar-

tres, soit qu'on en prenne intérieurement la décoction, soit qu'on en bassine les parties malades. Schroder prétend que sa racine est bonne pour adoucir les maux vénériens, pour garantir de l'asthme, & pour procurer les menstrues aux femmes. Les feuilles de cette plante broyées & mises dans le nez excitent l'éternuement.

SAVOURÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SAVOURER.

SAVOUREMENT; substantif masculin. *Gustationis suavitas*. Action de savourer.

SAVOURER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sapere*. Goûter avec attention & avec plaisir. *C'est un vin qu'il ne faut pas boire sans le bien savourer. Ne mangez pas cela sans le savourer.*

On dit figurément, *savourer les plaisirs*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur syllabe précédente longue.

SAVOURET; substantif masculin. Le peuple appelle ainsi un gros os de trumeau de bœuf, que les petites gens mettent dans leur pot pour donner du goût, de la saveur au bouillon.

SAVOUREUSEMENT; adverbe. *Sapidè*. En savourant. *Manger, boire savoureusement.*

SAVOUREUX, EUSE; adjectif. *Sapidus*. Qui a bonne saveur. *Un vin savoureux. Des fruits savoureux. Une viande savoureuse.*

SAVOYE; *voyez* SAVOIE.

SAVOYARD, ARDE; adjectif & substantif. Qui appartient à la Savoie, qui est de Savoie. *Les Savoyards jouissent en France de plusieurs privilèges.*

SAUPIQUET; substantif masculin. Espèce de sauce ou de ragoût qui pique, qui excite l'appétit. *On nous servit un excellent saupiquet.*

SAUPOUDRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SAUPOUDRER.

SAUPOUDRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sale pulverare*. Poudrer de sel. *Saupoudrer de la viande pour la conserver.*

SAUPOUDRER, se dit aussi de ce qu'on poudre d'autre chose que de sel, comme de farine, de poivre. *Saupoudrer une carpe avec de la farine pour la mettre sur le gril. Saupoudrer de poivre une pièce de gibier pour la mettre en pâte.*

SAURAGE, substantif masculin & terme de fauconnerie. Il se dit de la première année d'un oiseau qui n'a pas encore mué. *L'oiseau croît pendant toute l'année du saurage.*

SAURE; adjectif des deux genres. De couleur jaune qui tire sur le brun. Il ne se dit guère que des chevaux. *Un cheval saure.*

On appelle *hareng saur*, par contraction de *saure*, le hareng salé demi-séché à la fumée. On l'appelle aussi *hareng sauret*, & l'on écrit plus ordinairement *hareng saur* que *hareng sauret*.

On dit proverbialement d'une personne extrêmement maigre, qu'*elle est maigre comme un hareng sauret*.

SAURE, en termes de fauconnerie, se dit de l'oiseau pendant la première année où il porte encore

ſon premier pennage qui eſt roux.

SAURÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SAURER.

SAURER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire ſécher à la fumée. *Saurer des harengs.*

SAURET; *voyez* SAURE.

SAURLAND; *voyez* WESTPHALIE.

SAUSSAIE; ſubſtantif féminin. Lieu planté de ſaules. *Ce terrein eſt propre pour faire une ſauſſaie.*

SAUSTIA; ville d'Aſie dans la Natolie, environ à vingt-trois lieues, eſt, de Swas.

Fin du vingt-cinquième Volume.

De l'Imprimerie de D'HOURY. 1773.

